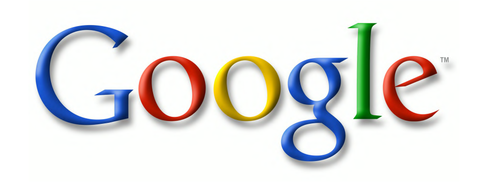
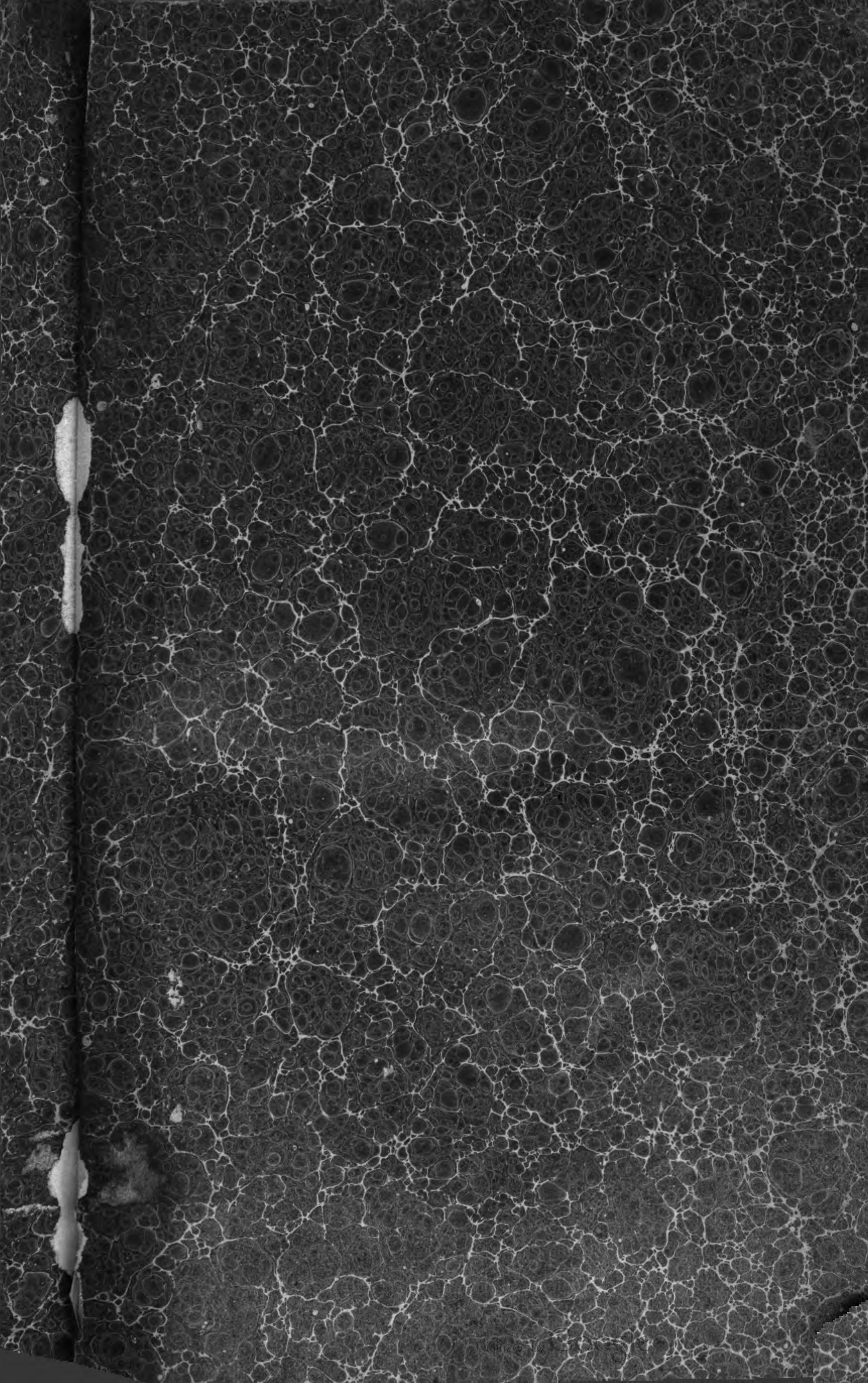
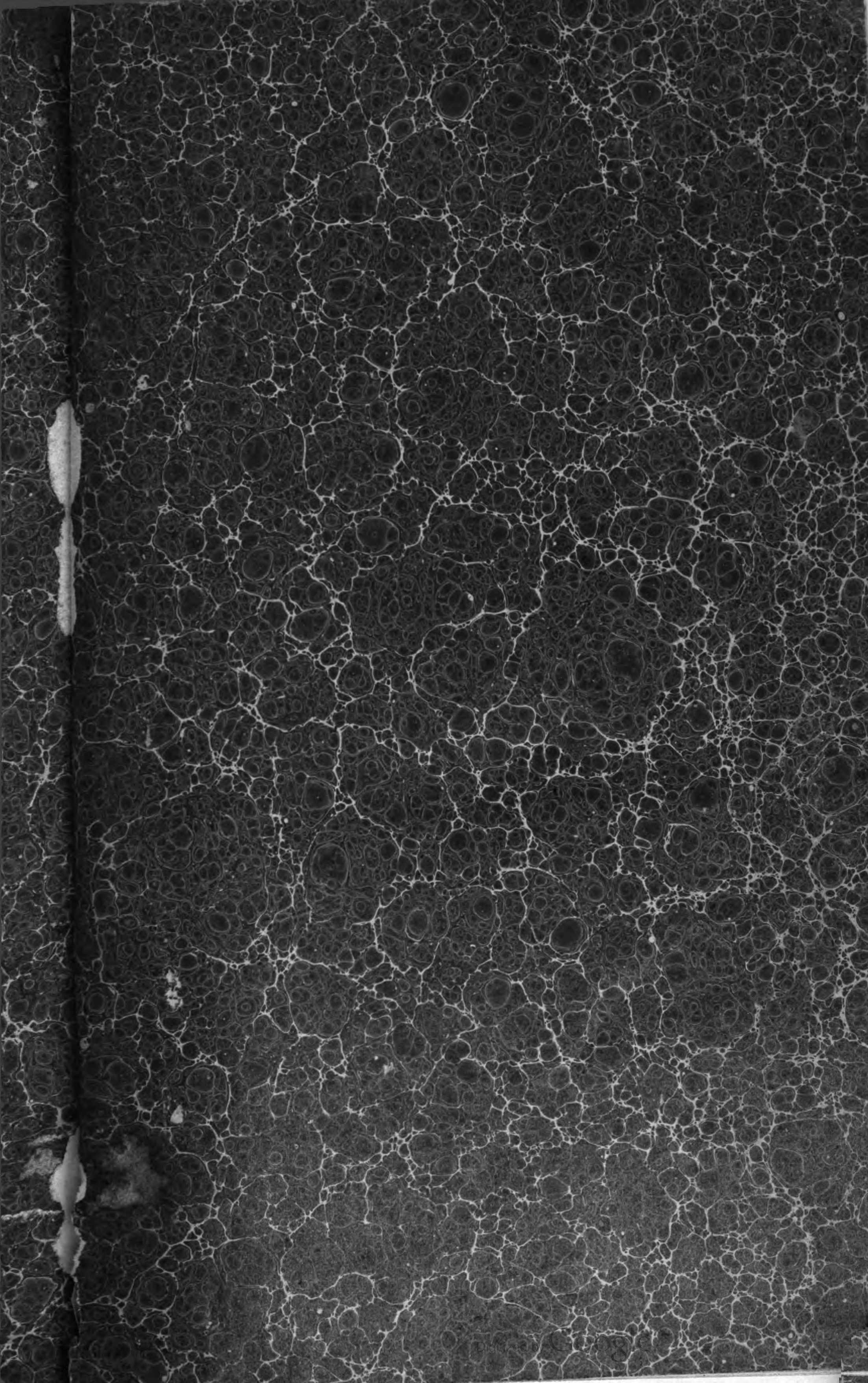
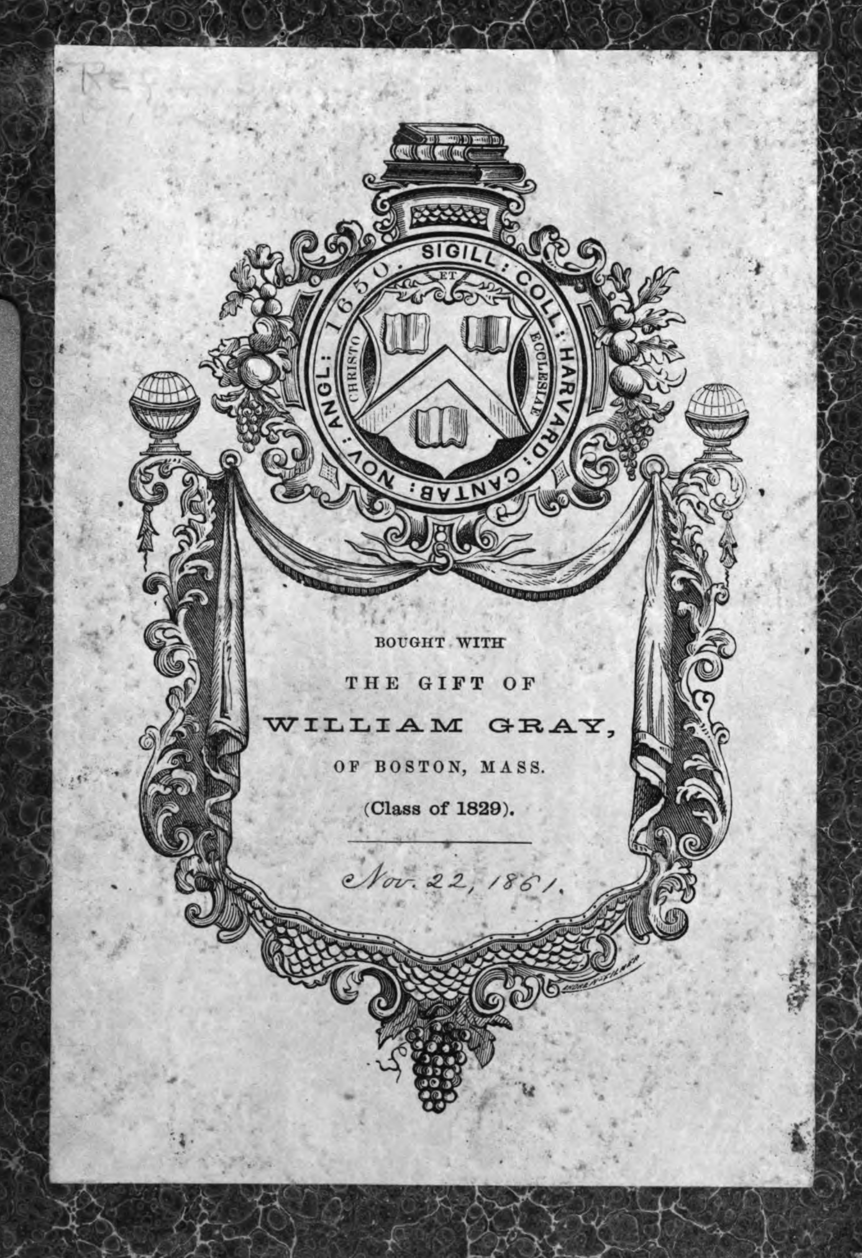
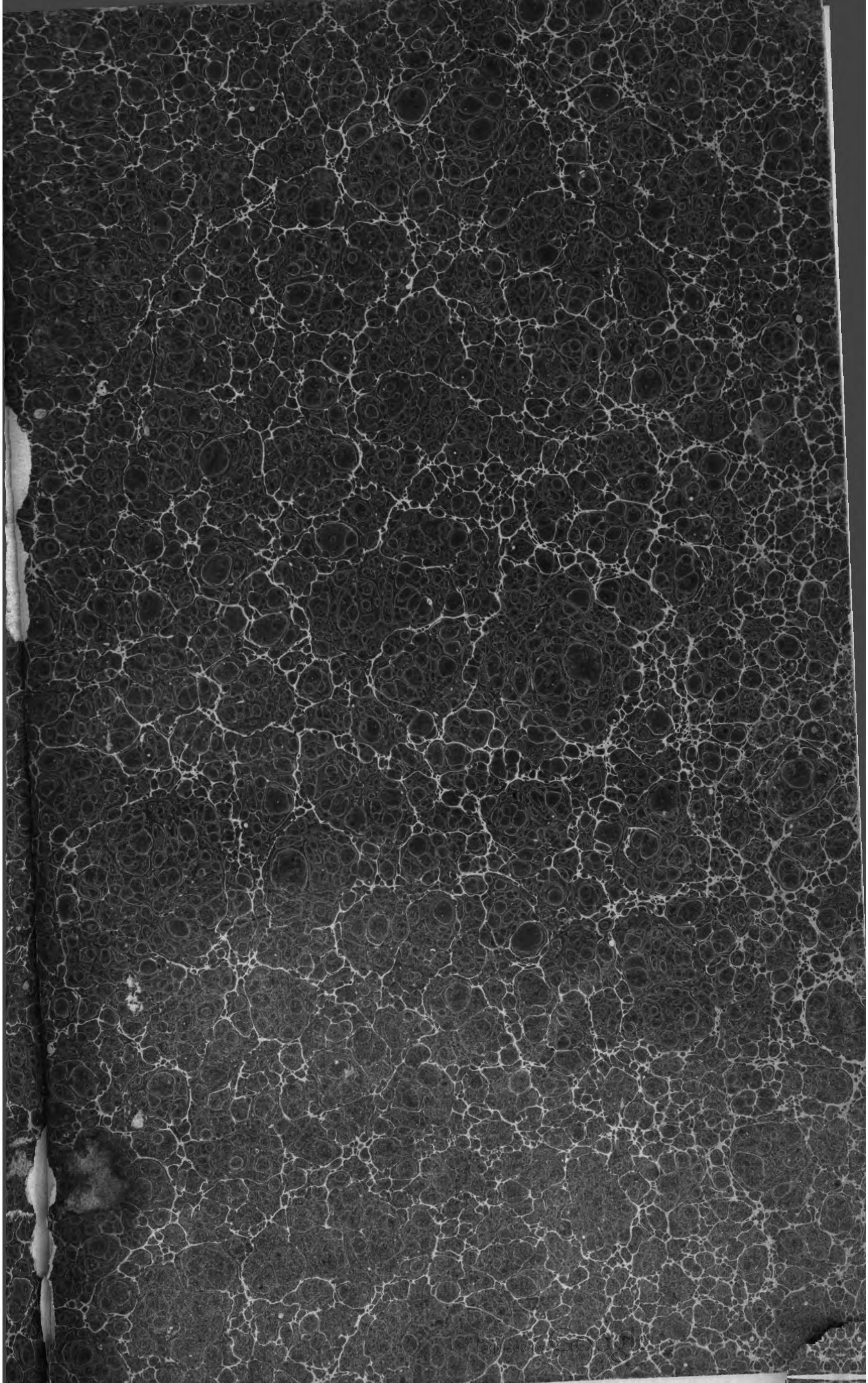









SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

DU MÊME AUTEUR

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

NOBILIAIRE DU DAUPHINÉ

Contenant la Généalogie de toutes les Maisons de cette Province, et l'histoire de la formation et du démembrement des Seigneuries.

Avec un grand nombre de pièces justificatives inédites, des Armoiries, des Portraits gravés des illustrations sorties de chaque maison, des Vues de châteaux, etc.

Deux forts volumes grand in-8°.

Paris. — Imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.



BIOGRAPHIE

DU

DAUPHINÉ

CONTENANT

L'HISTOIRE DES HOMMES NÉS DANS CETTE PROVINCE

Qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts, etc.

AVEC LE CATALOGUE DE LEURS OUVRAGES

Et la Description de leurs Portraits

PAR

ADOLPHE ROCHAS

AVOCAT

TOME DEUXIÈME

PARIS

CHARAVAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 18

1860

1861, Nov. 22.

BIOGRAPHIE

DU DAUPHINÉ

L

LABASTIE, ou **LABÂTIE** (JEAN-JACQUES), né à Gap le 28 févr. 1754, fut d'abord avocat du Roi au bailliage de cette ville en 1782, puis commissaire du Roi en 1790. Nommé en 1791 présid[t]. du Trib. criminel des H.-Alpes, il devint la même année député de ce département à l'Assemblée législative, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Après la session, il fut successivement : professeur de législation à l'Ecole centrale des H.-Alpes (an III), juge au Tribunal d'appel de l'Isère (1[er] juin 1800), membre de la Légion-d'Honn. (14 juin 1804), enfin, conseiller à la Cour imp. de Grenoble (1811). Il est mort dans cette ville le 24 févr. 1821.

LA BAUME DE SUZE, famille illustre de Dauphiné, dont la filiation *prouvée* ne paraît pas remonter au delà des commencements du XV[e] siècle (1). Son nom primitif était *La Baume :* celui de *Suze* provenait de la terre de *Suze-la-Rousse* que *Louis de La Baume* avait eue de son mariage avec Louise de Saluces, en 1426. Après avoir jeté un vif éclat et contracté de grandes alliances, elle a été, sur la fin du XVIII[e] siècle, en la personne de l'un de ses derniers membres, exposée à la risée de Paris et de la province, à propos d'un procès des plus scandaleux dont il sera parlé dans la notice de SERVAN (Voy. ce nom). Elle s'est éteinte de nos jours. Son dernier rejeton, *Marthe-Marie-Julie Aldonce*, qui avait épousé Gabriel-Joseph-Martial, marquis Des Isnards, est morte au château de Suze-la-Rousse en mai 1854. —Elle a donné naissance aux personnages suivants :

LA BAUME DE SUZE (FRANÇOIS DE), c[te] de Suze et de Rochefort, baron de l'Hers, seig[r] d'Heyrieu et de Rochegude, fut l'un des grands personnages de son temps. Lors des troubles religieux qui désolèrent la Provence, il embrassa le parti catholique et lui resta fidèle jusqu'à la fin de sa carrière. En 1562, il commandait à Pierrelatte. Le 5 juin, s'étant joint à Fabrice Serbelloni, général des armées du pape, il s'empara d'Orange et prit part à ce fameux massacre qui provoqua de si terribles représailles de la part des protestants. Deux jours après, ceux-ci, conduits par le b[on] Des Adrets, le chassèrent de Pierrelatte dont toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Au mois de juillet suivant, il défit Montbrun près de Bollène, et s'empara de Valréas qu'il livra au

(1) Guy Allard, qui a écrit sa généalogie (Voyez t. I, p. 16), la fait originaire de Nogarey, paroisse qui dépendait autrefois de la baronnie de Sassenage, et remonte sa filiation jusqu'à un *Guillaume* vivant dans la première moitié du XIII[e] siècle. Mais le nom de La Baume, *Balma* dans les titres latins, se rencontre si fréquemment au moyen âge, et il est si difficile de distinguer, parmi les nombreux personnages qui l'ont porté, ceux appartenant à une même souche, que nous croyons devoir rejeter, comme peu certains, les premiers degrés donnés par ce généalogiste. — On trouve quelques détails sur cette famille dans l'opuscule suivant : *Oraison funèbre de tres illustre seigneur, messire Louis de la Baume comte de Suze, prononcée dans la chapelle des pénitens blancs de la ville d'Avignon, par le R. P. Louis de Pingray, religieux de l'ordre des Grands-Carmes.* Avignon, Ch. Giroud, 1714, in-4°, 27 pp.

pillage. A cette nouvelle, Des Adrets accourut de Lyon, le joignit près de Valréas, et le mit en déroute pour la seconde fois, après lui avoir tué plus de 2000 hommes. Le 2 septembre, il prit sa revanche, en battant Montbrun à Lagrand, près d'Orpierre, et s'emparant ensuite, avec Serbelloni, de Valréas et de plusieurs petites places voisines; mais, comme si sa destinée eût voulu qu'il fût toujours vaincu par Des Adrets, celui-ci lui enleva toutes ses conquêtes au mois de décembre suivant. Quelques historiens placent vers ce temps-là un duel qui aurait eu lieu entre ces deux adversaires; Saint-Foix, qui en a parlé le premier, croyons-nous, dans son *Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit*, le raconte en ces termes : « Le baron Des Adrets, si fameux par « ses cruautés, envoya un cartel au « comte de Suze pour se battre trois « contre trois. De Suze lui répondit qu'il « n'exposeroit jamais personne que « pour le service du roi; mais que s'il « vouloit se rendre seul à l'endroit in« diqué dans son cartel, il l'y trouve« roit seul. Ils se battirent. De Suze « l'ayant renversé à ses pieds de deux « coups d'épée, lui demanda : *Que ferois« tu de moi, si tu m'avois mis dans l'état « où te voilà ? Je t'achèverois*, répondit « Des Adrets. « *J'en suis persuadé*, dit « de Suze, *comme tu dois l'être, que je « n'ai jamais tué et que je ne tuerai jamais « un ennemi à terre*. Il le fit transporter « dans la maison la plus proche et ne « le quitta point qu'on eût pansé ses « blessures qui ne se trouvèrent pas « dangereuses. » L'abbé Brizard, après avoir rapporté cette anecdote dans sa belle *Histoire général. de la maison de Beaumont* (t. I, p. 306), fait cette remarque : « On ose dire qu'on a consulté « tout ce qui concerne le baron Des « Adrets avec le désir de savoir la vé« rité, et qu'on n'a rien découvert qui « ne concoure à détruire cette anec« dote. » Quoi qu'il en soit, le comte de Suze reçut en récompense de ses services plusieurs faveurs de la cour : il fut fait capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi (1563); des lettres du mois de déc. 1572 érigèrent sa terre de Suze en comté, et il fut nommé, le 1er juin 1578, gouverneur de Provence sur la démission du maréchal de Retz. Mais les Etats et le parlement de cette province, qui lui préféraient le comte de Carcès, n'accueillirent sa nomination qu'avec une extrême répugnance. Ils lui envoyèrent, à Avignon, une députation pour le prier de ne pas accepter ce gouvernement, et s'adressèrent même au roi pour le lui faire retirer. Cependant, à son arrivée à Aix (8 nov.), la répulsion dont il était l'objet parut cesser tout à coup, tant le besoin était général de se rallier autour d'un seul chef, en présence de l'anarchie qui désolait la Provence, et un discours fort sage, qu'il prononça dans l'assemblée des Etats, lui concilia beaucoup d'esprits auparavant hostiles. Quelques mois se passèrent ainsi. Au commencement de l'année suivante, un capitaine huguenot, qui s'était emparé du fort du Puech, près d'Aix, commença de faire des excursions jusqu'aux portes de la ville. Exaspérés contre un gouverneur qui ne savait, ou ne pouvait les protéger, les habitants se soulevèrent et l'obligèrent à s'enfuir pendant la nuit (14 janvier 1579). Le mois suivant, les Etats supplièrent de nouveau le roi de lui enlever ce gouvernement (1). Retiré dans les Etats du pape (2), le comte de Suze continua de servir la cause catholique dans une foule de petits combats et de siéges dont l'énumération serait ici sans intérêt. La plus importante de ses opérations fut la prise d'une partie de Montélimar, à laquelle il eut la plus grande part, mais qui devait lui être fatale. En effet, lorsque les protestants, enfermés dans la tour de Narbonne, firent, sous les ordres de Du Poët, de Blacons et de Vachères, la vigoureuse sortie qui leur rendit la ville, il fut atteint d'une arquebusade, au moment où il exécutait une charge à la tête des catholiques (22 août 1587). On raconte que, se sentant mortellement blessé, il prit le chemin de son château de Suze-la-Rousse, en disant à sa jument : « *Allons, la Grise, mourir à Suze.* » Delacroix (*Statistique de la Drôme*, p. 607) dit qu'on lit ces mots au bas d'un tableau représentant ce guerrier blessé, porté par ses écuyers dans une litière. Il avait été créé chev. de l'ordre du Saint-Esprit, en 1581.

LA BAUME DE SUZE (ROSTAING DE), fils du précédent, comte de Suze, maréchal de camp et bailli des montagnes du Dauphiné, apprit le métier des armes sous son père. En 1587, il fut

(1) Papon. *Hist. générale de Provence*, t. IV, pp. 212-224.
(2) Dès 1567, il avait succédé à Rangoni dans le commandement général des troupes papales du Comté-Venaissin.

fait prisonnier au siége de Montélimar, aux côtés de celui-ci, et conduit dans le château d'Orange. « Tout prisonnier « qu'il estoit, dit Videl (*Histoire de Lesdiguières*, édit. in-fol., p. 77), il ne « voulut pas estre inutile à son party. « Trouvant moyen de communiquer « auec le vice-légat d'Avignon, par « l'entremise d'un caporal qu'il auoit « pratiqué, il entreprend de se rendre « maistre du chasteau ; forme son des- « sein svr une porte qui regarde la « ville, et que le caporal lui promet. Cela « se traite plus particulièrement auec « le vice-légat qui, au jour pris pour « l'exécution, envoye cinquante hom- « mes dans la ville, à diuerses troupes, « habillez en marchands, à la faueur « d'une foire qui s'y tenoit. La nuict « venuë, ils se présentent à la porte ; « mais le malheur du caporal voulut « qu'en même temps vne ronde, qui « passoit, les ayant découuert, donna « l'alarme, tellement, qu'ils se retirè- « rent, et le dessein fut rompu. Quel- « ques jours après, le caporal voulant « renouer, fut découvert et pendu au- « deuant de la même porte. » Quant au comte de Suze, il fut mis en liberté quelque temps après, moyennant une rançon de 10000 écus. — Il continua de servir sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV, se trouva aux siéges de Gap et de Tallard et de plusieurs autres places dans le Viennois et le Graisivaudan, et donna des preuves d'une grande valeur en différentes occasions, soit en Dauphiné, soit en Provence. Après avoir combattu longtemps à la tête de quelques régiments et souvent commandé en chef, il fut fait maréchal de camp. (Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du comté Venaissin.*)

De Catherine de Grolée, sa seconde femme, il eut, entre autres enfants, *Louis-François*, d'abord abbé de Mazan et d'Orbestier, coadjuteur de Viviers en 1615, puis nommé à ce siége en 1621. Il mourut le 5 sept. 1690, étant le plus ancien évêque de la chrétienté.

La famille de la Baume de Suze a donné encore deux autres prélats à l'Eglise : *Rostaing*, qui, après avoir été religieux de Cîteaux, devint abbé de Mazan, évêque d'Orange le 18 juin 1543, et mourut le 24 juillet 1556 ; *Armand, Anne Tristan*, nommé à l'évêché de Tarbes en 1675, fut transféré à celui de St-Omer, puis à l'archevêché d'Auch, le 4 mars 1684. Il mourut en 1705.

LA BLACHE (le c^te *de*). — Voy. Falcoz (*Alex.-Jos. de*).

LA BUISSE. — Voy. Galles.

LA CASETTE. — Voy. Ferrus (*Georges de*).

LA CHARCE. — Voy. La Tour-du-Pin.

LACOCHE. — Voy. Theys (*Pierre de*).

LA COLOMBIÈRE (Claude de), jésuite célèbre, né à Saint-Symphorien-d'Ozon en 1641, fit ses études chez les jésuites de Lyon, et y professa quelque temps la rhétorique. S'étant ensuite appliqué au ministère de la chaire, il y obtint assez de succès pour être remarqué par la duchesse d'York, qui l'emmena avec elle en Angleterre. A Londres il prêcha deux carêmes à la cour devant le roi Charles II ; mais, par suite de cette habitude qu'ont en général les jésuites de vouloir se mêler de tout, il prit part à quelques intrigues, et reçut l'ordre de quitter le royaume après un séjour de 18 mois. Rentré en France, il se réfugia à Lyon dans le collége de son ordre, où il fut chargé de la direction spirituelle des jeunes jésuites qui y étudiaient la philosophie après leur noviciat. Bientôt après il eut une autre direction qui convenait mieux à son âme aimante, à son esprit naturellement porté vers les abstractions mystiques. Ayant été envoyé à Paray-le-Monial en Bourgogne, il y devint le confesseur de la célèbre visitandine Marie Alacoque, et coopéra avec elle à l'institution de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Ce dévot personnage mourut, comme l'avait prédit sa pénitente, le 15 fevrier 1682, à l'âge de 40 ans. — (Voy. *Revue du Lyonnais*, t. II, pp. 191-95. De Backer. *Bib. des écriv. de la comp. de Jésus*, t. I.)

Portraits. — I. *R. P. Claude de La Colombière, de la Comp. de Jésus*. Dirigé à G. Dans un méd. In-12. — II. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jesu. obiit 15 feb. 1682. Matth. Ogier del et sculp. Lugduni, 1682*. Dans un méd. Dirigé à D. In-8°. — III. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jes. obiit 15 febr. 1682, ætatis 40*. Dirigé à G. In-8°. — IV. *R. P. Claude La Colombière, Soc. Jesu. obiit 15 febr. 1682, ætatis 40*. Dirigé à G. In-4°.

Bibliographie. — I. *Sermons prêchez devant son altesse roiale, madame la duchesse d'York*. Lyon, Anisson, Posuel e Rigaud, 1684, 3 vol. in-8°. = Autres éd. : *ibid*, 1687, 4 vol. in-8°. = 4^e éd., *ibid*, 1692, 4 vol in-8° = 5^e éd., *ibid.*, 1697,

4 vol. in-8°.=Dernière éd., *ibid.*, 1702, 4 vol. in-8°.=*Ibid.*, 1757, 5 vol. in-12. — Ces sermons ont été insérés dans la *Collection des orateurs sacrés*, publ. par l'abbé Migne (Montrouge, 1844, in-4°, t. VII.) — Le sermon sur le scapulaire de la Vierge a été inséré dans l'ouvrage intitulé : *Essai de sermons, Éloge du sacerdoce et du Carmel, par un prêtre du diocèse de Lyon.* Trévoux, 1746, in-4°.

Ces sermons ont été trad. en italien (Venezia, per Paolo Baglioni, 1710, in-4°); quatre d'entre eux, sur la mort, ont été trad. séparément dans la même langue (Roma, Rosati e Borgiani, 1736, in-8° de 96 pag., réimpr. *ibid.* (s. n.), 1834, in-18 de 106 pag.— Ils ont aussi été trad. en allemand (Vurzburg, Etlinger, 1826, in-8°), et en hollandais (S. Boch, J.-J. Arthesteyn, 1827, in-8°).

II. *Réflexions chrétiennes.* Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, in-8°.= Autres éd., *ibid.*, 1702.=*Ibid.*, P. Bruyset et Ponthus, 1757. in-12.

Trad. en allemand (Constanz, 1721, in-8°).

III. *Retraite spirituelle.* Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, in-12. = Autres éd. : *ibid.*, chez les frères Bruyset, 1725, in-12. = Autre sous ce titre : *Retraite spirituelle où sont marquées les grâces et les lumières particulières que Dieu lui communiqua dans ses exercices spirituels durant trente jours. Nouvelle éd.* Paris et Lyon, Périsse, 1835, in-18.

Trad. en italien (Venezia, Andrea Poletti. 1702, in-12).

IV. *Lettres spirituelles.* Lyon, J. Lions et L. Bruyset, 1715, 2 vol. in-12. = *Ib.*, les frères Bruyset, 1725, 2 v. in-12.

Trad. en italien (Venezia, Seb. Coletti, 1719, in-8°.

V. *De la dévotion au sacré cœur de Jésus.* 1726, in-8°. — Trad. en italien (in Messina, Ant. Arena, 1702, in-24).

VI. *Prolusiones oratoriæ.* Lugduni, apud Anissonios, J. Posuel et Cl. Rigaud, 1684, in-8° de 89 pp.

VII. *Œuures du R. P. Claude La Colombière, de la compagnie de Jésus, contenant ses sermons prêchés devant S. A. R. madame la duchesse d'York, ses refléxions chrétiennes sur divers sujets de piété, ses méditations sur la Passion, sa retraite et ses lettres spirituelles.* Avignon, Séguin, 1832, 7 vol. in-12.

LACOSTE (Etienne-Jean **CLÉMENT** (1), dit), général de brigade, baron de l'Empire, naquit à Romans (Drôme), le 27 sept. 1773, d'une famille de commerçants. Entré simple soldat, le 12 août 1792, dans le 9e bataillon de volontaires de la Drôme, il servit d'abord à l'armée des Alpes, fut élu lieutenant par ses camarades le 17 nov. de la même année, et se trouva ensuite au siége de Toulon, où il reçut un coup de feu qui lui fracassa la figure en montant à l'assaut du petit Gibraltar (17 décembre 1793). En 1794 il passa, avec le grade de capitaine-adjudant, à l'armée des Pyrénées-Orientales, à celle d'Italie en 1796 et 1797, fit la campagne de Suisse, et s'embarqua en 1798 pour l'Egypte. Pendant cette mémorable expédition, il se signala par plusieurs actions d'éclat, notamment à l'assaut de St-Jean-d'Acre (28 mars 1799) et à la bataille du 21 mars 1801 devant Alexandrie, où un boulet lui brisa la jambe. — Rentré en France après la capitulation de cette ville, il fut nommé successivement major du 96e de ligne le 3 déc. 1803, membre de la Légion d'honneur le 26 mars 1804, colonel du 27e d'infanterie légère le 30 mars 1807. Il fit avec ce grade la campagne de Pologne, et défendit, à la tête de son régiment, avec autant d'héroïsme que de succès, le pont de Spauden contre une partie de l'aile droite des alliés qu'il repoussa sept fois. En 1808, il passa en Espagne, où sa belle conduite au combat d'Uclès (13 janvier 1809) fit mettre son nom à l'ordre du jour de l'armée. Le 19 août suivant, l'Empereur le créa baron.

Général de brigade le 30 mai 1813, il entra dans la garde impériale comme adjudant-général d'une brigade de la première division de la jeune garde (10 décemb. 1813). Il mourut dans les premiers jours de la Restauration, le 27 avril 1814, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans une reconnaissance à l'armée du Rhin.

LACOSTE DUVIVIER (Jean-Laurent-Justin), général de division, naquit à Montélimar le 15 avril 1747. Entré avec rang de lieutenant dans la 1re compagnie de mousquetaires le 7 juin 1766, il devint capitaine en 1773, et passa ensuite dans le régiment de Belzunce (dragons) le 3 juin 1779. Nommé lieutenant-colonel du 4e régiment de cette arme le 23 nov. 1791, il servit à l'armée du Centre en 1792, se distingua le 19 août au combat de Fontenoy, et le 19 sept. suiv. à la bataille

(1) Son nom de famille était *Clément* : nous ignorons pour quels motifs il prit celui de *Lacoste* que ne portait pas son père.

de Valmy, au succès de laquelle il contribua puissamment en défendant les défilés de Somme-Bionne. Sa belle conduite en cette circonstance lui valut le grade de colonel (21 nov. 1792). L'année suivante il passa à l'armée de la Moselle, et y donna de nouvelles marques de bravoure, notamment en repoussant dans une escarmouche, avec 85 hommes seulement, un corps de 300 Autrichiens; mais le 3 avril 1794, ayant été coupé par l'ennemi et abandonné presque seul dans les rues d'Hombourg pendant une terreur panique qui s'empara de nos troupes, cet accident, qui provenait soit d'une erreur dans les ordres donnés par le général Frégeville, soit d'un malheureux concours de circonstances, lui fut imputé à crime et un arrêté du représentant Hentz le suspendit de ses fonctions le 18 juin suiv. (1)—Réintégré dans son grade le 2 juillet 1795, il fut d'abord employé à l'armée du Rhin et Moselle, et passa ensuite successivement à celles d'Allemagne, de Mayence et du Rhin, avec lesquelles il fit les campagnes des ans v et vi (1796-1798). L'année suiv. (29 août 1799), le Directoire le nomma général de brigade (2).—Le 23 sept. 1801, il fut mis en non-activité; mais, sur sa réclamation, le Ier Consul lui donna l'inspection des côtes de France depuis Bourg-Neuf jusqu'à l'embouchure de la Loire. Nommé général de division le 1er févr. 1805, il fut employé dans le 2e corps de la grande armée, et se distingua d'une maniere brillante à la bataille de Friedland le 14 juin 1807. Sur la fin de la même année il eut l'inspection de divers corps de cavalerie, et commanda la 2e divis. milit. le 20 mars 1809, et la 4e le 19 avril 1811. — Ayant prêté serment aux Bourbons en avril 1814, il obtint, en récompense de sa défection, l'inspection générale de la cavalerie; mais il ne conserva pas longtemps ces fonctions. Mis à la retraite le 24 déc. de la même année, il se retira à Montélimar, où il est mort le 2 août 1829. — Cet officier général était commandant de la Légion d'honneur depuis le 14 juin 1804.

Son fils, ***Marie-Joseph-Maurice,*** né à Pont-à-Mousson en 1787, général de division par décret du 14 juillet 1851, est mort à Vichy, le 10 juillet 1854.

LACOUR D'AMBESIEU (Claude-Charles), né en 1730, était avocat à Romans au commencement de la Révolution. Ses sentiments patriotiques le firent nommer député du tiers aux États de la province en 1788, puis aux États généraux en 1789. En août 1790 il devint secrétaire de cette assemblée, et fut envoyé en juin 1791, lors de la fuite du roi, en qualité de commissaire dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, pour y maintenir la Constitution. Nommé, après la session, président du tribunal du district de Romans, il se retira dans cette ville, et y mourut, le 22 septembre 1792, à la suite d'un duel.

Portrait. — (Dans la collection de Déjabin.)

LACROIX DE CHEVRIÈRES, famille noble, originaire de Voreppe (Isère), dont les généalogistes font remonter la filiation vers le milieu du xive siècle.—Elle s'appelait primitivement Guerre; mais un gentilhomme du nom de Lacroix ayant, par testament du 3 mars 1476, légué tous ses biens à un *Jean* Guerre, les descendants de celui-ci, par reconnaissance ou par obligation, prirent le nom de leur bienfaiteur (3). Quant au titre de *Chevrières*, il provenait d'une terre qui fut vendue par Diane de Poitiers, en avril 1560, à Félix de Lacroix, dont l'article suit (4). — La généalogie de cette famille a été écrite par Guy Allard. Voy. t. I, p. 17, no IV.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (Félix de) fut d'abord avocat au parlement de Grenoble, et s'acquit une telle réputation qu'au rapport d'Expilly (*Plaid.* xiv, no 14) « Il répondoit du droit, non-« seulement au peuple de Dauphiné, « ains aussi à toute la France. Y avoit-il « procez d'importance des plus illus-« tres maisons de ce royaume qui fust « tenu pour bien consulté... s'il n'an « avoit donné son avis? Ses réponses « étoient des oracles... » Quoiqu'il en

(1) Lacoste Duvivier publia alors pour sa défense l'opuscule suivant, qui est fort rare: *Exposé simple et vrai de ce qui s'est passé à Hombourg le 3 avril, et de la conduite du colonel du 4e régiment de dragons.* (s. l. ni d.), in-4o, 8 pag.

(2) Lacoste-Duvivier, soit par modestie, comme on l'a écrit, soit plutôt à cause du mauvais état de sa santé, refusa d'abord ce grade, et un arrêté du Directoire du 31 octobre 1799 annula sa nomination. Mais peu de temps après, étant revenu sur sa première décision, il obtint un arrêté des consuls (27 déc. 1799), qui confirma sa promotion à dater du premier arrêté du Directoire.

(3) Ils conservèrent leur nom patronymique pour cri de guerre.

(4) Cette terre fut ensuite érigée en marquisat par lettres du mois de février 1682, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 10 mars suiv.

soit de ces éloges probablement exagérés, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 30 avril 1543. L'année suiv., François Ier le désigna comme l'un des commissaires chargés d'instruire le procès du chancelier Poyet, et peu après comme l'un des juges de la chambre instituée pour punir quelques criminels d'Etat, entre autres le maréchal de Biez. En 1549 il se défit de sa charge de conseiller pour prendre celle d'avocat-général au même parlement, où il ne fut reçu que le 18 déc. 1551 : ses provisions étaient du 3 janvier 1549. Il quitta à leur tour ces fonctions, et reçut en échange celles de maître des requêtes ordinaire du Dauphin, par lettres du 10 août 1553 (1), et les exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1583.—Le souvenir de ce magistrat s'est longtemps conservé au parlement de Grenoble : tous nos historiens s'accordent à faire l'éloge de son savoir et de son éloquence.

De son mariage avec *Guigonne* PORTIER il eut plusieurs enfants, entre autres *Jean*, dont la notice est ci-après, et *Félix*, qui acquit quelque réputation pendant nos guerres de religion dans les rangs des catholiques, sous le nom de *Capitaine* CHEVRIÈRES. Il se signala à la défaite de Montbrun dans le Diois, obtint une compagnie de 300 hommes de pied le 5 août 1575, se trouva à la plupart des combats livrés aux huguenots, au siége de Montéléger, où il fut fait colonel, à celui de Morestel (1576), qu'il emporta et où il reçut 7 coups de mousquet, à ceux de La Jonchère et de Hostun. Il périt au siége d'Issoire en Auvergne en 1577. (G. Allard, *Généal. de Lacroix Chevrières*.)

LACROIX DE CHEVRIÈRES (JEAN DE), fils du précédent, l'un des plus grands personnages de son temps, naquit vers 1556 (2). Il fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 juin 1578 ; « mais, dit Guy « Allard, les talents particuliers qu'il « avoit à parler en public, la belle ma« nière avec laquelle il s'expliquoit, et « son sçavoir éminent lui donnèrent « une semblable envie que son père « avoit eüe. » En conséquence, il se défit de sa charge de conseiller, et fut reçu avocat-général le 20 décembre 1585. C'était en effet un orateur des plus éloquents, si l'on peut s'en rapporter à ce passage de la vie d'Expilly, que nous ne pouvons résister au plaisir de citer (3) : « S'il arrivoit à Expilly de plaider dans « les mesmes causes sur lesquelles mes« sire Jean de La Croix, seigneur de « Cheurieres..., deuoit apres parler, « c'estoit vrayment alors que l'on ac« couroit en foule dans le palais pour « voir entrer en lice ces deux braues « champions qui, disputant par vne no« ble emulation de la gloire du bien « dire, et n'ayant principalement pour « objet que l'honneur et la dignite de « la Iustice, déployoient avec vne grace « merueilleuse les thresors et toutes les « lumieres de leur esprit, et ne se ren« doient pas moins inimitables qu'ils « n'estoient dignes d'estre imitez. En « effet, le sieur de Cheurieres auoit « une memoire si excellente, vn juge« ment si clair et vne si profonde doc« trine, qu'on pouvoit dire de luy que « c'en estoit vn abysme, et ne meritoit « pas moins le nom d'Olympien que ce « fameux orateur d'Athenes qui ton« noit, qui éclairoit en haranguant, et « portoit, dit-on, sur sa langue vne fou« dre terrible. » — En 1580 il fut intendant de l'armée que le duc de Mayenne commandait en Dauphiné. Comme tous ses collègues du parlement, il embrassa le parti de la Ligue; mais à la prise de Grenoble (1590), il se soumit avec empressement à Henri IV, qui, par la suite, le combla de faveurs. Il fut nommé, par lettres du 13 sep. 1595, surintendant des finances en Dauphiné et conseiller d'Etat. Lors de la conquête de la Savoie, il remplit les fonctions de conseiller et de garde des sceaux du conseil établi à Chambéry, depuis le mois de septembre 1600 jusqu'au mois d'oct. 1601, époque à laquelle il fut l'un des négociateurs chargés de traiter de l'exécution de la paix avec les députés du duc de Savoie. De retour de cette mission, il se rendit à Paris avec quelques autres membres du parlement et de la chambre des comptes, pour soutenir et défendre au conseil privé les priviléges de la noblesse dans le procès des tailles. Il profita de son séjour à Paris pour solliciter et obtenir une charge de président à mortier au parlement de Grenoble (31 déc. 1603). En 1604 les Etats de la province le députèrent au roi avec Expilly et d'autres magistrats, pour demander la réunion au gouvernement du

(1) Moréri dit 1555.

(2) Il était seigneur de Brie, de Chantemerle, de Cottanes, de Faramans, de Lieu-Dieu, d'Ornacieux et de Pisançou ; baron de Serve et de Clérieu, comte de Saint-Vallier et de Vals

(3) *Vie de messire Clavde Expilly*, par Boniel de Catilhon, p. 32

Dauphiné, de la Bresse et du Bugey, qui venaient d'être cédés à la France par le traité de paix dont il avait été l'un des négociateurs. Les députés échouèrent, ces deux contrées furent unies à la Bourgogne, mais Henri IV, qui avait pu apprécier par lui-même les qualités de Jean de La Croix, le nomma (27 mai 1605) son ambassadeur extraordinaire, chargé d'une mission confidentielle auprès du duc de Savoie. — L'année suiv. mourut l'évêque de Grenoble, François de Fleard : ce prélat, comme nous le disons dans sa notice, avait d'abord été président de la chambre des comptes. A son exemple, Jean de La Croix, qui était veuf depuis 1594 (1), désira échanger son mortier contre une mitre. Le roi et le pape se prêtèrent à cette fantaisie, et, quoiqu'il ne fût pas engagé dans les ordres sacrés, une bulle du 11 juillet 1607 le nomma à l'évêché de Grenoble. Il ne s'en tint pas là : quatre ans après, lors d'un voyage qu'il fit à Paris, il sollicita et obtint pour l'un de ses fils la coadjutorerie de Grenoble, malgré les décisions des plus graves docteurs, qui veulent que, semblable à un patrimoine, le gouvernement de l'Eglise ne devienne pas héréditaire dans les familles. Il déploya un grand zèle pour la conversion des protestants de son diocèse, en y organisant des missions et contribuant à la fondation des capucins de Grenoble : il obtint en récompense un brevet de conseiller d'Etat et une pension de 2000 liv. (12 septembre 1612). En 1615 il assista aux Etats généraux en qualité de député du clergé, et, en 1618, à l'assemblée des notables, tenue à Rouen. En 1619, s'étant rendu à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, il mourut sans y avoir pu siéger, c'est-à-dire avant le 16 mai, époque de l'ouverture des séances. Son cœur fut déposé chez les jacobins de la rue Saint-Honoré, et son corps transporté dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église de Saint-Barnard, à Romans (2).

Ce prélat aimait l'étude et les livres : on a de lui des notes sur les décisions de Guy Pape et un commentaire sur le statut de Louis XI concernant les donations entre-vifs. Ces deux ouvrages sont imprimés dans plusieurs éditions des *Guidonis Papæ decisiones*, notamment dans celle de Genève, 1654, in-f°. — On a aussi de lui un mémoire que ses nombreux biographes paraissent n'avoir pas connu : *Apurement des défenses du parlement de Grenoble contre le tiers Etat, au roy*. Paris, 1602, in-8°. (Bib. de Grenoble, 28257.) — (Voy. *Eloge de Jean de La Croix, chevalier, seigneur de Chevrières...* Publ. d'après un ms. inédit de Guy Allard, par M. Gariel, dans son *Delphinalia* d'avril 1854.)

(1) Il avait épousé, le 7 sept. 1577, *Barbe* D'ARZAC, fille de Joachim d'Arzac de la Cardonnière, et de Claudine de Costaing de Pusignan.

(2) Voy. *Mém. sur la ville de Romans*, par Dochier, p. 273.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (ALPHONSE DE), fils du précédent, monta sur le siége épiscopal de Grenoble, en mai 1619, à la mort de son père, dont il avait été le coadjuteur avec le titre d'évêque de Calcédoine (3). Son épiscopat ne fut pas de longue durée : l'année suivante il donna sa démission pour cause d'infirmités, et mourut à Saint Marcellin en 1637. — Il paraît que ce prélat cumulait volontiers les bénéfices. D'après G. Allard (*Généal. de Lacroix de Chevrières*, p. 15), il était abbé de St-Martin-de-Miséré en Dauphiné, prieur de N.-D.-de-Grosse en Normandie, de Beaulieu (d'Angoulême), d'Aubigny en Nivernais, et de St-Pierre-de-Juigny dans le Perche.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (JEAN-BAPTISTE DE), fils d'un président à mortier aux parlements de Dijon et de Grenoble (4), entra d'abord dans l'ordre de Malte. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il obtint les prieurés de St-Vallier et d'Oyeu en Dauphiné, l'abbaye de Gimont au diocèse d'Auch (...), et le titre d'aumônier du roi. En 1683 il s'embarqua pour aller prêcher l'Evangile aux sauvages du Canada, et en avril 1685, Louis XIV, voulant le mettre à même de faire encore plus de bien dans cette contrée et en même temps récompenser son mérite, le nomma évêque de Québec. Le pieux missionnaire fut sacré en cette qualité le 25 janvier 1688 dans l'église de St-Sulpice, à Paris. Reparti bientôt après pour le Canada, il y mourut le 26 déc. 1727, dans l'hôpital de Québec qu'il avait fondé, laissant la réputation de l'un des prélats les plus distingués et les plus pieux de son temps. (Voy. *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la sœur Françoise Suchereau. Montauban, Légier, 1751, in-12.)

On a de lui : *Etat présent de l'Eglise*

(3) Il fut sacré en cette qualité à Lyon le 9 novembre 1615.

(4) *Jean* DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, en faveur duquel la terre d'Ornacieux, au bailliage de Vienne, fut érigée en marquisat par lettres du mois d'avril 1643.

tde la colonie françoise dans la Nouvelle-France, contenu dans une lettre écrite par messire Jean de Saint Vallier, évêque de Quebec. Paris, 1688, in-8°.

LACROIX DE CHEVRIÈRES (**JEAN-DENIS-RENÉ**), *comte de* **SAINT-VALLIER** (1), naquit à Clérieux (Drôme) le 6 oct. 1756. Sous-lieutenant aux gardes-françaises depuis 1783, il fut, en 1790, incorporé dans un régiment, et fit les campagnes de 1791 et de 1792. Pendant les orages de la Révolution il quitta le service et se tint prudemment à l'écart; il ne reparut sur la scène qu'après le 18 brum., et fut nommé membre du conseil général de la Drôme lors de sa formation. Lié d'amitié avec le préfet de ce département, Descorches de Ste-Croix, il voulut alors s'ingérer dans son administration par des avis et des remontrances qui n'étaient pas toujours bien accueillis, et donnèrent lieu à une fort curieuse correspondance que nous avons eue sous les yeux. — Napoléon, auquel il s'était rallié avec un certain enthousiasme, le nomma sénateur le 1er févr. 1805, lui donna la sénatorerie de Gênes le 16 sept. 1808, et le créa en même temps comte de l'Empire. Le 26 déc. 1813 il l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la 7e div. militaire (Dauphiné), pour y organiser la défense du territoire contre l'invasion par les Alpes. L'énergie et l'étonnante activité qu'il déploya dans l'accomplissement de cette mission sont pour sa mémoire un véritable titre de gloire. Arrivé à Grenoble, le 7 janvier 1814, il vit se lever à sa voix, du milieu de la population patriotique de l'Isère, une armée de volontaires qui reprit bientôt aux alliés Chambéry et le département du Mont-Blanc. — Après l'abdication de l'Empereur, il se hâta de faire sa soumission à Louis XVIII, qui le nomma pair de France le 4 juin 1814. Au retour de l'île d'Elbe, il se retira à St-Vallier, et y resta loin des affaires publiques pendant les 100 Jours. A la seconde Restauration, il reprit son siége à la chambre des pairs, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Valence le 13 mars 1824. N'ayant pas laissé d'enfant mâle, il a eu pour successeur à la pairie M. le comte de Moreton Chabrillan, son gendre. Il était grand officier de la Légion d'honneur et grand'croix de l'ordre de la Réunion (3 nov. 1813).

(1) La terre de Saint-Vallier avait été acquise en 1584, des héritiers de Diane de Poitiers, par Jean de La Croix de Chevrières, évêque de Grenoble.

Un de ses frères (*Jean-Claude-Marie*), nommé conseiller de préfecture de l'Isère le 28 mai 1809, a été député de la Drôme à la chambre introuvable (1815).

LAFAYE. — Voy. LERIGET DE LAFAYE.

LAFAYE (JEAN DE), né à Loriol (Drôme) en 1610, fut nommé pasteur de cette église probablement dès son admission au saint ministère: du moins, il l'était déjà en 1636, époque à laquelle des propos peu révérencieux envers la sainte Vierge l'exposèrent à des poursuites. Il paraît qu'il fut assez heureux pour se justifier et rester à Loriol; mais en 1660 de nouvelles poursuites ayant été dirigées contre lui à propos de son *Anti-Moine*, il dut sortir de France pour se soustraire à un arrêt du parlement, qui le condamnait à ramer pendant toute sa vie sur les galères de Sa Majesté. Réfugié à Bâle, il y remplit pendant quelque temps les fonctions de pasteur, et mourut à Genève en 1679, d'après la *Statistique de la Drôme*, p. 325. (Voy. encore la *France protestante* de MM. Haag.)

On a de lui : I. *Le Livre officieux, ou le chemin ouvert à la paix pour la réunion des deux religions*. Orange, 1643, in-4°. — II. *Douze questions capucines répondues*. Genève, 1648, in-8°. — *L'Anti-Moine, à messieurs de la communion de Rome de la ville de Crest*. (Die, Ezéchiel Benoît, 1660), in-8°. On lit dans un journal des conversions opérées par la compagnie de la propagation de la foi (2): « Le 26 du courant, nostre compagnie, ne croyant pas de rendre moins de seruice à Dieu en faisant chastier l'insolence des ministres qu'en protégeant les nouveaux conuertis à la foy, a fait condamner par arrest de ce parlement le nommé Jean de La Faye, ministre de Loriol en Valentinois, aux galères pendant sa vie et en 300 liures d'amende, pour auoir composé vn liure très-scandaleux, plein d'impiété et de blasphèmes, intitulé *l'Antimoine*, et Ezéchiel Benoît, imprimeur de la ville de Dye, à bannissement et en 50 liv. d'amende, pour l'auoir imprimé sans permission, et que le dit liure sera bruslé par la main du bourreau audeuant du palais, comme il l'a esté. »

LAFFEMAS (BARTHÉLEMY DE), contrôleur général du commerce et des

(2) *Iovrnal des conversions qui ont été faites et des graces dont Dieu a favorisé la compagnie de la propagation establie à Grenoble, durant le cours de l'année mille six cens soixante un* (s. l. ni d.). In-4°, 20 pp. (Bib. de renoble).

manufactures sous Henri IV, est l'un des hommes qui eurent la plus grande part aux réformes tentées par ce prince pour relever le commerce de la France alors tributaire des manufactures étrangères. Ses efforts et son intelligente initiative contribuèrent puissament à y introduire plusieurs industries qui font encore aujourd'hui une partie de sa richesse; mais, comme il n'est arrivé que trop souvent, ses services peu appréciés par ses contemporains ont été vite oubliés, et son nom, digne de figurer à côté de celui de Sully a été pendant plus de deux siècles à peu près inconnu. — Il appartenait à notre époque de le tirer de cet injuste oubli. Déjà plusieurs écrivains, parmi lesquels nous citerons MM. Champollion-Figeac (*Document hist. inéd.*, T. II), Poirson (*Hist. du règne de Henri IV*, T. II), Ed. Fournier (*Variétes hist. et litt.*, T. VII), ont commencé à appeler l'attention sur lui et apprécié comme ils méritaient de l'être, son caractère et ses efforts. Nous allons leur emprunter les principaux éléments de cette notice, que nous compléterons à l'aide de nos propres recherches.

Laffemas (1) naquit à Beausemblant (Drôme) en 1545 (2), d'une famille de petite noblesse (3) mais pauvre, professant la religion réformée. Son père se nommait *Isaac* et sa mère *Catherine Bauthor*. Ayant embrassé, quoique gentilhomme, le métier de tailleur d'habits (4), il quitta le Dauphiné vers 1562, et, soit afin de suivre sa religion avec plus de liberté, soit qu'il y fût amené à la suite de quelque seigneur dauphinois, il vint chercher fortune dans les Etats du roi de Navarre. Il y débuta par être simple tailleur, et ce fut de cette humble profession qu'il s'éleva par son intelligence et son activité à l'une des premières charges de l'Etat. Il fut successivement chaussetier de l'écurie du prince de Béarn (Henri IV), tailleur attaché à sa garde-robe, puis son valet de chambre à 20 livres de gages. A l'aide de spéculations heureuses, mais sur lesquelles nous ne possédons que de vagues renseignements, il agrandit peu à peu ses affaires, abandonnant la partie purement manuelle de son métier pour entreprendre le commerce des étoffes. En 1572, ayant suivi son maître à Paris, ses spéculations prirent rapidement une extension considérable: dès 1576 on le voit en relations avec les plus riches fabricants de la France et de l'étranger. A l'avénement de Henri IV au trône (1589), il conserva auprès de lui ses fonctions de tailleur valet de chambre, et s'établit à Paris dans la rue de la Vieille-Monnaie, à l'enseigne de la *Pomme d'or*. Dès lors, ses opérations commerciales acquirent une importance plus grande encore, et un fait qu'il a consigné dans l'un de ses opuscules va nous montrer quel était son crédit dans les principales villes manufacturières de France. En 1591, profitant de ce qu'il était chargé, en qualité de tailleur, de fournir les passements d'or et d'argent des étoffes, il *leva* à ses risques et périls *la boutique d'argenterie du roi*, et, dans ce but, emprunta à Paris, à Lyon et à Tours plus de 200000 écus, somme énorme pour ce temps-là. En 1601, dit-il dans son *Advertissement à messieurs les commissaires du roi*, il ne devait plus que 1500 écus, ayant tout payé, même les intérêts. L'immense fortune que fait supposer un emprunt de cette importance avait-elle été acquise au moyen d'opérations toujours licites? Nous n'oserions l'affirmer, car, après sa mort, elle donna lieu à des poursuites de la part de Jean Bourgoin, dénonciateur général de la chambre de justice (5).

Quoi qu'il en soit, au milieu de ses spéculations il méditait de grands projets de réformes commerciales et manufacturières, dont ses relations avec les fabricants et les ouvriers lui avaient montré la nécessité. L'importation des étoffes de luxe fabriquées à l'étran-

(1) M. Delacroix (*Statistique de la Drôme*), 2e éd., p. 420) le nomme, nous ne savons d'après quel document, *Laffumat*.

(2) Cette date est tirée de la légende de l'un de ses portraits dans laquelle on le dit âgé de 53 ans, en 1598. M. Champollion-Figeac, au contraire, le fait naître en 1558; mais c'est évidemment une erreur. En effet, dans les lettres patentes de 1602 qui le nomment contrôleur-général du commerce, Henri IV s'exprime ainsi : « Le roy désirant re« cognoistre les longs services faits par ledit Laf« femas depuis *quarante ans*. » D'autre part, Laffemas dit lui-même dans un de ses écrits (*Reiglement général pour dresser les manufactures*, imp. en 1597) : « Sire, ayant eu l'honneur d'estre votre « domestique depuis *trente ans passés*. » Or, en admettant la date de 1558, donnée par M. Champollion-Figeac, Laffemas aurait commencé à servir le roi dès l'age de 4 à 7 ans, ce qui est inadmissible.

(3) Son père, *sieur de Beausemblant*, portait pour armes: *d'or, à un chêne de sinople sur une terrasse de même*.

(4) Dans une lettre du 12 janvier 1584, Henri IV l'appelle « un pauvre *artisan* de la religion réformée, *du mestier mécanique* de tailleur d'habits. »

(5) Champollion-Figeac, *Documens hist. inédits*.

ger l'occupait surtout d'une manière particulière. « Le trafic que j'ai fait « avec plusieurs marchands estrangers, « dit-il au roi dans son *Reiglement gé-« néral*, m'a fait voir le mal secret « qu'apporte à vostre royaume les « draps de soye, toiles d'or et d'ar-« gent et autres marchandises appor-« tées d'Italie et de Flandres. » Il voulait en conséquence réorganiser nos manufactures, en créer de nouvelles, les mettre en état de suffire aux besoins de la consommation, prendre en même temps des mesures pour obtenir en France la production des matières premières et empêcher par ces moyens nos espèces monnayées de passer à l'étranger. Dans l'un de ses écrits, il formula sa pensée de la manière suivante : « Il est dict par les anciens que « celuy qui peut faire puits en sa terre, « ne doit emprunter l'eau d'autruy; « Platon l'approuve en sa république « et dit que la grandeur et richesse « des païs et royaumes consistent « d'avoir les choses nécessaires ser-« vant à l'usage de l'homme sans les « mandier aux estranger. » L'assemblée des notables convoquée à Rouen au mois de novembre 1596 vint lui donner l'occasion de mettre au jour ses projets.

En cette circonstance, Henri IV ayant fait appel aux lumières des hommes compétents pour la réorganisation en France du commerce et de l'industrie gravement compromis pendant les troubles de la Ligue, divers mémoires lui furent adressés qu'il renvoya à l'assemblée avec ordre de les examiner attentivement. Laffemas se mit sur les rangs, et rédigea un écrit contenant l'exposé d'une partie de ses plans de réformes. Quand il le présenta au roi il paraît qu'il fut assez mal reçu par sa goguenarde majesté, qui ne put résister au plaisir de dire un bon mot et, se riant de la profession du réformateur, s'écria « qu'il entendoit que puis-« que les tailleurs comme lui faisoient « des livres, que ses chanceliers dores-« navant lui fissent ses chausses (1). » Le mémoire de Laffemas était intitulé *Reiglement général pour dresser les manufactures en ce royaume,* et, malgré les plaisanteries du roi, c'était le plus remarquable de tous ceux qui furent soumis à l'examen des notables. Les réformes qu'il proposait consistaient: 1° à prohiber l'entrée des draps et étoffes de soie, d'or et d'argent ; 2° à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre l'industrie nationale en état de suffire à la consommation du pays; 3° à établir dans les villes principales, pour chaque communauté d'arts et métiers, une *chambre de commerce*, chargée de la surveillance et du perfectionnement des manufactures, et un *grand bureau des manufactures des marchands et artisans,* composé d'industriels, et jugeant les différends entre patrons et ouvriers; 4° à créer dans les grands centres des ateliers de travail où tous les ouvriers sans ouvrage seraient admis. On trouve là, en germe, l'institution des prud'hommes, nos chambres de commerce et même les ateliers nationaux. Ce projet offrait un système à peu près complet, mais les notables le trouvèrent trop vaste, et c'est en vain que Laffemas le défendit devant eux; ils n'en adoptèrent que les mesures prohibitives sur les étoffes fabriquées, laissant libre l'entrée des matières premières. Henri IV ne se pressa pas de sanctionner leur décision : plein de confiance en son tailleur, dont il n'avait pas tardé à apprécier l'intelligence, et désirant qu'il arrivât à faire triompher ses vues, il lui accorda le privilége exclusif de publier « toutes re-« monstrances et mémoires parlant « du commerce et traffic des marchan-« dises, ouvrages et manufactures, « pour les establir dans ce royaume « pour le bien d'iceluy. » Ce fut seulement au mois de janvier de l'année 1599 que parut l'édit de prohibition; mais, après une année à peine d'expérience, il fut révoqué, car nos fabricants d'étoffes étaient loin de pouvoir suffire aux besoins de la consommation que le développement du luxe, dans toutes les classes, rendait chaque jour plus grands.

Cet insuccès ne découragea point Laffemas. Pensant avec raison que ses projets n'avaient échoué que parce qu'on en avait fait une application par-

(1) Lestoile raconte ainsi cette anecdote à la date du 11 janvier 1607 : « J'ai acheté le jeudi, 11, « 8 sols l'*Histoire des amours tragiques de ce temps*, « imprimée nouvellement en cette ville, in-16 : « non pour chose quelle vaille, mais pour m'en « servir à un autre subject. L'auteur est le sieur « de Laffemas, jadis tailleur et maintenant avocat, « qui ne fait autre chose qu'escrire et brouiller du « papier, auquel S. M. dit un jour, etc. » Mais Lestoile se trompe en mettant l'anecdote sur le compte de l'auteur de l'*Histoire des amours tragiques*, Isaac de Laffemas, qui ne fut jamais tailleur. Voy. ci-après.

tielle, il les reprit dans leur ensemble, et les rédigea sous forme d'édit, en quarante articles, avec un préambule rappelant toutes les ordonnances sur la matière, depuis saint Louis (1). En même temps, il se faisait de puissants auxiliaires parmi les maîtres et gardes des métiers, les corps et communautés des marchands de Paris qu'il convoqua avec le concours du lieutenant civil pour leur soumettre ses projets : vingt communautés lui donnèrent leur adhésion. Dans de petites brochures qu'il répandait dans le public, il signalait les abus et les vices dont la réforme était urgente : dans l'une d'elles (*VIIe Traité*, ci-après n° XIV) il faisait cet appel : « Tous amateurs du peuple pour« ront apporter mémoires et instruc« tions pour adiouster, augmenter ou « diminuer sur les advis et remon« trances de l'autheur, à son logis rüe « de la Vieille Monnoye. » Dans d'autres, il cherchait à convaincre ceux qui lui étaient encore hostiles, et le nombre en était grand, surtout parmi les gros négociants qui entretenaient un commerce lucratif avec l'étranger. Il montrait que la France, pour la soie seulement, payait à ses voisins un tribut de six millions d'écus, et que, par cette raison, elle était tout à fait épuisée d'espèces monnayées. Faisant appel au patriotismes de ses concitoyens, il les engageait à se priver d'étoffes de soie pendant deux ou trois années, temps jugé nécessaire pour mettre en France la production et la manufacture de la soie en rapport avec la consommation. Par des arguments pressants, il s'attachait à détruire les préjugés répandus dans le public sur la possibilité de propager le mûrier chez nous : il établissait que cet arbre précieux, introduit en France en 1494 (2) était maintenant en plein rapport à Lyon, à Paris, à Tours, à Orléans, en Poitou etc. ; il n'y avait pas, selon lui, de province en France où le mûrier ne pût prospérer : aux seigneurs, aux couvents, aux paysans, il promettait des bénéfices considérables s'ils voulaient s'adonner à l'éducation des vers à soie. Les exemples de fortunes rapides faites dans cette industrie ne lui manquaient pas, et il racontait que lui-même avait obtenu, dans sa propre maison de Paris, de la fort belle soie dont il avait refusé un prix plus élevé que celui des soies d'Italie.

Ses efforts et sa persévérance ne furent pas stériles ; la réalisation de ses plans fut commencée résolument par Henri IV en 1601. Le 13 avril, ce prince signa des lettres-patentes portant création d'une commission chargée « de « vacquer au rétablissement du com« merce et manufacture dans le royau« me *et diligemment examiner les re« montrances et autres mémoires a nous « présentés par notre cher et bien-amé « Barthélemy de Laffemas.* » Cette commission, la première chambre de commerce instituée en France, était composée d'officiers tirés du parlement, de la chambre des comptes et de la Cour des aides. Quelques mois après, le 21 juillet, elle reçut de pleins pouvoirs pour la propagation du mûrier et la fabrication de la soie ; c'était le triomphe de l'une des idées les plus ardemment poursuivies par Laffemas, et le roi, pour lui permettre d'en surveiller l'exécution et en même temps récompenser son zèle patriotique, le nomma par lettres-patentes du 5 novembre (1602 (3), contrôleur général du commerce et des manufactures (4). Ce titre lui donnait la présidence de la commission qui sous sa direction adopta un large système pour la propagation du mûrier en France. Les 14 octobre et 3 décembre de la même année, elle passa un contrat avec des marchands et des entrepreneurs de Paris, pour la fourniture de plans de mûrier à toutes les paroisses. Peu de jours après (7 décembre) parut un *mandement* royal portant « qu'il « sera planté des mûriers par deux ha-

(1) *La Commission édit.*, etc., ci-après. n° X.

(2) Le premier mûrier fut apporté d'Italie par un Guy-Pape qui le fit planter à Allan (Drôme), dont il était seigneur. La terre d'Allan ayant ensuite passé aux La Tour-du-Pin, un membre de cette famille l'entoura d'un mur pour le protéger et défendit qu'on en cueillit la feuille. D'après une lettre de Faujas-de-Saint-Fond, cet arbre vénérable était encore sur pied à la date du 26 niv. an X. Ses grands bras étaient maigres et caducs, et son tronc séparé en trois parties; mais, à chaque printemps, il se couvrait encore de feuilles, malgré les nombreux hivers qu'il avait traversés. D'après Gueymar du Palais, il vivait encore en l'an XIII (*Annuaire de la Drôme*, an XIII, p. 50). En 1824, le botaniste Loiseleur-Deslongchamps ayant fait prendre des renseignements sur son existence, apprit qu'il avait disparu depuis plusieurs années, mais qu'il y avait des rejetons presque aussi anciens aux environs d'Allan. Delacroix (*Statistique de la Drôme*, p. 421) parle de l'un d'eux, d'une grosseur prodigieuse, que l'on voyait encore en 1835 dans cette commune, au domaine de *Bovoir*.

(3) Ces lettres patentes sont insérées dans les *Documents historiques inédits*, loc. cit. pp. 30-31.

(4) Sous les règnes précédents, le commerce et l'industrie étaient administrés par des officiers portant le nom de *rois des merciers*.

« bitants de chaque paroisse, lesquels « devront s'occuper de la culture de « cet arbre et de la fabrication de la « soie. » Ces deux habitants devaient être désignés par la voie de l'élection; en cas de refus ou de mauvais vouloir ils étaient passibles d'une amende de 30 livres. Les entrepreneurs étaient chargés de leur distribuer les plans, graines, etc., en présence de Laffemas ou de ses commis. Les ecclésiastiques, gentilshommes ou privilégiés qui voudraient s'occuper de cette culture, pouvaient le faire sans déroger à leurs dignités, noblesse ou privilèges. Des experts seraient placés dans les villages pour instruire publiquement les habitants sur les procédés de fabrication, et acheter les soies faites pour le compte des entrepreneurs. Tel est en substance ce curieux mandement (1). Mais Henri IV et Laffemas, qui avaient ensemble de fréquentes conférences, ne se bornaient pas à des prescriptions : ils prêchaient d'exemple. Des mûriers avaient été plantés dans le jardin des Tuileries dès 1596 : cette mesure fut étendue successivement à tous les châteaux royaux, et l'on y établit même des magnaneries. Mais le zèle des populations ne répondit pas à celui du gouvernement. Les évêques et les supérieurs des maisons religieuses, sur lesquels il comptait le plus, mirent à le seconder une tiédeur extrême; les entrepreneurs se plaignirent, et le mandement fut abrogé par une déclaration du 16 novembre 1605 ordonnant qu'une pépinière de mûriers serait établie dans chaque chef-lieu de diocèse (2).

Si le projet de Laffemas sur la production de la soie ne réussit pas complétement, il ne dut pas laisser que de communiquer une grande impulsion à cette partie de l'industrie nationale (3). L'auteur obtint plus de succès dans la manufacture des soieries. Sur sa proposition, le roi fonda le 2 août 1603, près de la place Royale, à Paris, une fabrique d'étoffes de soie et de brocarts qui prit le nom de *Bâtiment des manufactures*. La direction en fut confiée à des Français, les sieurs Sainctot, Camus, Parfait et Lemoyne, avec une subvention de 60000 écus. Elle se peupla bientôt d'ouvriers habiles. On y faisait des apprentis qui devaient être envoyés ensuite dans les provinces où des maisons semblables seraient établies. La création des Gobelins eut encore lieu en 1603, sous l'administration de Laffemas; l'intérêt avec lequel il en parle dans plusieurs de ses ouvrages montre que c'était aussi un de ses établissements de prédilection. L'attention particulière qu'il donnait aux étoffes ne lui faisait pourtant pas perdre de vue les autres branches de l'industrie. Il présenta à l'assemblée du commerce des projets pour le développement de la métallurgie, de la cristallerie, de la poterie, etc. Ses vues ne s'arrêtaient pas uniquement sur le commerce, il proposa aussi à l'assemblée divers projets qui touchaient aux plus hautes questions d'économie politique. Ainsi, en matière d'impôt, il proscrivait toute taxe sur les aliments, et voulait que les péages, tailles et autres charges en horreur au peuple, fussent remplacés par un impôt unique, ou *droit de marque de un sol pour livre* sur les marchandises, avant leur mise en vente; ce droit acquitté, elles auraient circulé librement d'un bout du royaume à l'autre. L'idée d'unité l'entraînait plus loin : il avait proposé dès 1598 (4) l'établissement d'un système uniforme des poids et mesures. Mais sa conception la plus vaste fut celle de concentrer dans les mains de Henri IV toute l'industrie et le commerce de la France, au moyen de *bureaux* tenus par des agents royaux, où seraient venus se faire inscrire ceux qui auraient eu à proposer au public leurs bras, leurs services, des marchandises ou toutes autres affaires. Ces bureaux établis dans tout le royaume devaient être reliés par une administration centrale, qui aurait entretenu avec eux une correspondance journalière. Entre autres avantages, cette combinaison permettait au roi

(1) On en trouve le texte dans le Recueil des ordonnances, par Isambert, t. XV, p. 278.

(2) Recueil d'Isambert, précité t. XV, p. 291.

(3) En général, on fait honneur à Olivier de Serres de la création de l'industrie séricicole en France, mais on est forcé de reconnaître que son rôle dans cette grande œuvre s'est borné à une coopération très-utile, très-glorieuse sans-doute, mais partielle et bornée. Appelé à Paris par Henri IV en 1599, il eut avec ce prince plusieurs conférences relativement au plantage du mûrier et à l'éducation des vers à soie, et fit imprimer alors son traité de la *cueillette de la soie*. Sa coopération se termina en 1601 par l'envoi d'une grande quantité de plans de mûriers. Il demeura par conséquent étranger à la fabrication et à la manufacture de la soie qui restaient à créer tout entières et dont l'honneur revient à Laffemas (Voy Poirson, *Hist. du règne de Henri IV, loc. cit.*)

(4) *Trésors et richesses pour mettre l'estat en splendeur*. (n° IV)

de « sçavoir pour son contentement et « pour son assurance tout ce qui se « brasse et exécute par tous les lieux « et androits de son obéissance. » Henri IV recula devant un semblable projet; mais le fils de Laffemas, qui nous en révèle l'existence, le remit de nouveau en avant, prétendant que sa mise à exécution remédierait à une foule d'abus et empêcherait la ruine de notre commerce (1).

Le 22 octobre 1604, la commission du commerce instituée en 1601 termina ses séances (2). Laffemas qui en avait été l'âme, qui avait inspiré et dirigé toutes ses délibérations, en présenta le résumé au roi dans un écrit intitulé : *Recueil de ce qui se passe en l'assemblée du commerce* (N° XXIII). A dater de cette époque il disparait de la scène publique; d'après M. Poirson il succomba l'année suivante, épuisé, brisé par les fatigues de tant de travaux : « Il mourut littéralement à la peine, dit-il. » Mais nous ne pensons pas que cette assertion soit exacte, car Laffemas, bien qu'il ait cessé dès lors de prendre une aussi grande part aux questions commerciales agitées de son temps, publia encore en 1608, 1609 et 1610, trois opuscules dont on trouvera les titres ci-après, et nous n'avons rien vu dans ces opuscules qui annonçât des œuvres posthumes. M. Weiss (*Biogr. univ.* de Michaud), place par hypothèse sa mort vers 1612. Enfin M. Champollion-Figeac (*Documents hist. inéd.*, loc. cit.) qui paraît avoir eu à sa disposition des papiers de famille dont il ne nous a pas été permis de prendre connaissance, dit d'une manière positive qu'il mourut le 4 mars 1623. Nous avons compulsé les registres de l'église réformée de Paris et ceux de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie sur laquelle Laffemas était domicilié, et n'y avons rien trouvé qui nous permette de concilier ces témoignages contradictoires.

De son mariage avec *Marguerite Lebret* il laissa un fils, *Isaac sieur de Humont*, dont la postérité est venue jusqu'à nos jours et a contracté de grandes alliances. Isaac devint secrétaire du roi (21 juin 1613); grand voyer de la généralité de Paris (1622); maître des requêtes (17 oct. 1625); conseiller au parlement de Bordeaux (6 juillet 1627); intendant de Champagne et pays Messin (1634); enfin, lieutenant civil de la prévôté et vicomté de Paris (1635-1642). Il a acquis une sorte de célébrité par l'inflexible rigueur avec laquelle il exécuta les ordres de Richelieu dont il fut l'âme damnée; d'Espeisses disait de lui : *Vir bonus strangulandi peritus* (3). D'un premier mariage contracté le 10 nov. 1608, avec *Jeanne-Marie Haultdesens*, il eut plusieurs enfants dont l'un, *Guichard*, fut conseiller au parlement de Metz, (1640-1657) (4); et l'autre, *Laurent*, fut homme d'église (5). De son second mariage avec la fille d'un notaire au châtelet de Paris, *Charlotte Becquet*, il eut un fils, *Maximilien*, mort en 1701; et trois filles, dont l'une, *Charlotte*, mariée à *N. Lesage, Seigr. de Ste-Honorine*, laissa une fille, *Nicole-Charlotte*, qui s'allia aux plus illustres familles d'Italie.

MM. Haag mentionnent dans leur *France Protestante* plusieurs Laffemas dont ils ont trouvé les noms dans les registres de l'état civil tenus par les pasteurs de Paris, et qui appartiennent à une branche restée dans la religion réformée. L'un d'eux, *Félix*, sieur de *Beausemblant*, né vers 1561, fut enseveli le 9 sept. 1641 ; un autre, *Etienne, gentilhomme natif du Languedoc*, fut enseveli le 2 mai 1616. Nous ignorons quels liens de parenté les unissaient à celui dont nous écrivons la notice. M. Delacroix (*Stat. de la Drôme*), dit qu'il existe encore (1835) de ses descendants à St-Romain d'Albon (Drôme), et dans les environs.

PORTRAITS.

I. Barthelemy de La Femas, *aage de 53 (lan 1598)*. Il est en buste, de profil, tourné à G., dans un ov., autour duquel est la légende. H de l'ov. extérieur, 61 mill. Ce portrait se trouve au verso du titre de l'opuscule intitulé : *Trésors et richesses, pour mettre l'estat*

(1) *Histoire du commerce de France*, par Isaac de Laffemas, sieur de Humont. Paris, 1606 in-8°.

(2) Le procès-verbal en a été publié dans les *Documents hist. inéd.*, loc. cit.

(3) Isaac de Laffemas a laissé plusieurs écrits dont nous ne donnerons pas la liste, car étant né hors du Dauphiné, il ne rentre pas dans le cadre de ce livre.

(4) Voy. *Biographie du parlement de Metz*, par Emm. Michel (Metz, Nouvian, 1853, in-8°).

(5) Il y a des vers de sa façon dans un recueil de poésies publié en 1668 (Paris, de Sercy, 5 vol, in-12). On lui attribue aussi une traduction en vers burlesques de la Pharsale de Lucain (voy. *Bibl. Fr.* de Goujet, t. VI, p. 176, et le *Parnasse fr.*, 2e part., p. xcj).

en splendeur (ci-apr., n° IV); au-dessous, les vers suivants.

QUATREIN DE L'AVTHEUR

Je n'ay desir, lecteur, de complaire à plusieurs,
Aussi que mes escripts sentent de leur ramage:
Ie seray satisfaict lorsque ce mien ouurage
Pourra de nostre France abolir les malheurs.

AV LECTEVR

Je te supplie, lecteur, excuse la science
N'ayât par mes escripts aucun grec ny latin;
Mais regarde plustot de mon traicté la fin:
Tu verras aux François grande résiouissance.

II. (Sans légende). Il est en buste, tourné à G, la tête de profil et le corps de 3/4, dans un ov. de 83 mill. de H., gr. s. bois. Ce portrait, qui offre un type différent du précédent, se trouve au verso du titre de son opuscule, l'*Incredulité ov l'ignorance*, ci-apr. n° IX-En bas, le quatrain suivant :

Autheur tu es blasmé d'infinis tous les iours,
Ne cognoissant le bien que tu fais pour la France:
Les sages & discrets iuieront de l'offence,
C'est un œuure du ciel qui veut prendre son cours.

III. La *Bibliothèque hist.* de Lelong, t. V, indique en ces termes un portrait de Laffemas, que nous ne connaissons pas : « N... 1595, petit ovale, âgé « de 55 ans. »

ÉCRITS DE LAFFEMAS (1).

I. * *Reiglement general povr dresser les manvfactvres en ce royavme, et couper le cours des draps de soye et autres marchandises qui perdent et ruynent l'estat. Auec l'extrait de l'advis que messieurs de l'assemblee tenue a Rouen ont baille a sa Maieste, qve l'entree de tovtes sortes de fil d'or et d'argent, et marchandises de soye et laines manvfactvrees hors ce royavme, soient deffendues en iceluy; et d'oster les impots svr les laines et soyes escrues. Ensemble le moyen de faire les soyes par tovte la France.* Paris, Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1597, in-8° de 40 pp. = Autre éd. *revue et augmentée de plusieurs exemples touchant la manufacture.* A Roven, impr. de George l'Oyselet. M.D.XCVII, in-8° de 41 pp. (Bib. imp.).

II. * *Response avx difficvltez proposees a l'encontre dv reglement general tovchant les manufactures.* (s. l. ni. d.) In-8°. 11 pp. et 2 ff. non chiff. (*ibid.*).

III. *Responce a messievrs de Lyon, lesqvels vevlent empescher rompre le covrs des marchandises d'Italie, auec le preivdice de leurs foires, & l'abvs aux changes, & conseruatevr des dites foires, & avtres belles raisons pour seruir au bien de l'estat.* Le faux titre porte : *Les monopoles et traffic des estrangers descouverts; auec le pernicievx abuz des changes et avtres belles raisons pour remettre l'estat.* Paris, Est. Prevosteau, M.D.XCVIII, in-8° de 23 pp. (Bib. Ste-Gen.). Au milieu de ses *belles raisons*, Laffemas décoche aux critiques l'épigramme suivante :

Ceux qui diront mes vers estre rude et grossiers
Prier ie les voudrois, de leur plus douce lime,
C'est par leur beau sçauoir, les rendre plus entiers,
I'en retiens la raison, et ils auront la rime.

IV. *Les tresors et richesses povr mettre l'estat en splendevr, & monstrer au vray la ruyne des François par le traffic & negoce des estrangers : & empescher facilement les petits procez en toute vacation; voir comme la Ivstice des Consvls doit estre supprimee, & autres belles raisons. Le tout pour le bien de ce royaume.* A Paris, par Est. Preuosteau, M.D.XCVIII, in-8° de 54 pp.. (Bib. imp,). - Il y a à la page 22 un second titre ainsi conçu : *Discovrs en Rythme qvi demonstre avx grands le bien du commerce, & sur le svbject de la paix presente les loüanges de sa Majeste povr induire le peuple a prier Dieu qu'il la face longuemēt prosperer.* Cette seconde partie se compose de quatrains, sonnets et autres pièces de vers adressés par Laffemas au roi et à de grands personnages de son temps sur le commerce et la prosperité de la France.

V. *Advertissement & response avx marchands & autres, ou il est touche des changes, banquiers & banqueroutiers.* Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8° (*Ibid.*).

VI. *Advis et remonstrance à messievrs les commissaires deputez dv Roy, au faict du commerce, auec les moyens de soulager le pevple des tailles, et avtre bien nécessaire povr la police de ce royaume.* Paris, Sylvestre Moreau, 1600, in-8° de 22 pp. (Bib. de l'Arsenal).

VII. *Le quatrieme advertissement du commerce, faict sur le debvoir de l'aumosne des pauvres, faict par Barth. de Laffemas, qui represente sur ce l'abbus des tavernes et cabarets.* Paris, Jamet et P. Métayer, 1600, in-8°, avec portrait (*Catalogue de la Bib. de M. Taylor*, n° 335).

VIII *Les moyens de chasser la gueuserye*

(1) Cette nomenclature, beaucoup plus complète et plus exacte que toutes celles données par les bibliographes, a été faite *de visu* sur les écrits mêmes de Laffemas conservés dans les bibliothèques publiques de Paris. Nous indiquons, à la fin des titres de ceux que nous n'avons pu voir par nous-même, les ouvrages où ils sont mentionnés.

contraindre les feneāts, faire vivre et employer les pauvres. Desdiez a messieurs du clerge. Faict par Barthélemy de Laffemas, varlet de chambre du Roy, natif de Beau-Semblant, en Dauphiné; qui represente sur ce le nombre des maistrises de Paris. Paris, Estienne Prevosteau, 1600, in-8° de 15 pp. (Bib. imp.).

IX. *L'incredvlite ov l'ignorance de cevx qui ne vevlent cognoistre le bien & repos de l'estat, & veoir renaistre la vie heureuse des François. Ce discours contient cinq petits traitez faicts depuis le 15 aoust dernier.* Paris, Jamet et Mettayer, M.D.C. in-8° de 29 pp. et 2 ff. non chiffrés, avec portrait (*Ibid.*).

X. *La commission, edit et partie des mémoires de l'ordre & establissement du commerce general des manufactures en ce royaume. Proposés par Laffemas... aduertissement av lecteur que les dits mémoires ont été imprimez à la haste par commandement de messievrs les commissaires, & par divers imprimeurs : qui est la cause n'auoir mis les articles en ordre selon leur rang. A Paris, faict au mois de may 1601.* In-8° de 3 ff. non chiffr., 39, 28, 10 et 2 ff. non chiffr. — C'est un recueil contenant, 1° l'arrêt de Henri IV, du 13 avr. 1601, qui nomme des commissaires pour examiner ses divers projets de réformes; 2° un mémoire en forme d'édit, dans lequel sont exposés ces projets ; 3° les réponses des communautés de métiers pour donner leur avis sur ces projets (*Ibid.*). = Reprod. par M. Champollion-Figeac dans les *Docum. hist. inéd.*

XI. *Les discours d'une liberté générale et vie heureuse pour le bien du peuple.* Paris, Binet, 1601, in-12. (*Ibid.*)

XII. *Remonstrances politiqves svr l'abvs des charlatans, pipeurs & enchanteurs.* A Paris (s. n.), *fait au mois de juin* 1601, in-8°, 15 pp. (*Ibid.*)

XIII.* *Nevf advertissements povr seruir à l'vtilité publicque, aduenus sur le bon heur de la naissance de Mon Seigneur le Daulphin. Assavoir est :*

D'vn bon et rare ouurier françois.

Faire fil d'or au tiltre de Milan.

Faire croistre le ris en France.

Bluter les farines par des enfans.

Faire fromage à la vraye mode de Milan.

Faire croistre esperges de deux poulces, & longues d'vn grand pied.

Comme les estrangers possedent la nauigation de la mer, & les richesses des foires.

Certains advis de fabriquer toutes étoffes en France.

Le désordre des Monnoyes, avec le remede du bien.

Faict par B.D. L., à Paris, par Pierre Pautonnier, 1601, in-8°, 12 pp. (*Ibid.*).

XIV. *VIIe Traité. Dv Commerce de la vie dv loyal marchand, avec la commission du Roy, & bien qu'il faict aux peuples & royavmes.* A Paris, chez Léon Cavellat, 1601, in-8°, 15 pp., avec portr. (*Ibid.*). - Cet écrit paraît avoir donné lieu à la réponse suivante dont nous ne connaissons que le titre : *Le loyal François qui respond et donne avis aux mémoires du sieur de Laffemas. Par V. T. F.* Paris, Binet, 1601, in-8° (*Catalogue* de la Bib. Mazarine).

XV. * *Remonstrance av peuple svivant les edicts et ordonnances des Roys, à cause du luxe & superfluité des soyes, clinquants en habits, rvine generale. Fait par B. D. L.* Imprimé à Paris, par Nicolas Barbote, 1601, in-8°, 16 pp. (Bib. Imp.)

XVI. *Lettres et exemples de la fev royne mere, comme elle faisait trauailler aux manvfactures, & fournissoit aux ouuriers de ses propres deniers. Auec la preuue certaine de faire les soyes en ce royaume : pour la prouision d'iceluy, & en peu d'années, en fournir aux estrangers.* A Paris, chez Pierre Pavtonnier, 1602, in-8°, 24 pp. = Reprod. dans les *Archives curieuses de l'Hist. de France.* t. IX, 1re s^e, pp. 119-136 (*Ibid.*)

XVII. *Le tesmoignage certain du profict & reuenu des soyes de France, par preuues certifiees du païs de Languedoc.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8°, 8 pp. (*Ibid.*)

XVIII. *Comme l'on doibt permettre la liberté du transport de l'or & de l'argēt hors du royavme : Et par tel moyen conseruer le nostre, & attirer celuy des estrangers. Avec le moyen infaillible de faire continuellement trauailler les monnoyes de ce royaume, qui demeurent innutilles.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1602, in-8°. 8 pp. (*Ibid.*).

XIX. *Le plaisir de la noblesse et autres qui ont des éritages aux champs, sur la preuue certaine et profict des estauffes et soyes qui se font à Paris et les magazins qui seront aux prouinces.* Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8°, 8 pp. (Bib. de l'arsenal). = Reprod. par M. Ed. Fournier, dans ses *Variétés hist. et litt.*, t. VII, pp. 303 et suiv.

XX. *Prevve dv plant et profict des mevriers, pour les parroisses des generalitez de Paris, Orléans, Tours et Lyon, pour l'année 1603.* Paris, Pierre Pautonnier, 1603, in-8° de 16 pp. (*Ibid.*).

XXI. * *Le naturel et profit admirable du meurier, qui en l'ouvrage de son bois, feuillages et racines, surpasse toutes sortes d'arbres, que les François n'ont encore sçu connoître : avec la perfection de les semer et elever ce qui manque aux mémoires de tous ceux qui ont écrit.* Par B. D. L. F. Paris, 1604, in-8° (*Bibliogr. agron.* de Mousset).

XXII. *La facon de faire et semer la graine de meuriers, les éleuer en pepinieres et les replanter aux champs : gouuerner et nourrir les vers à soye au climat de la France, plus facilement que par les mémoires de tous ceux qui en ont escript.* Paris, Pierre Pautonnier, 1604, in-12 de 36 pp. La dernière chiffrée à tort 39. (Bib. de l'Arsenal).

XXIII. *Recveil présenté av Roy, de ce qvi se passe en l'assemblée du commerce, au palais à Paris. Faict par Laffemas controlleur general dudit commerce.* A Paris, par Pierre Pautonnier, 1604, in-8°, 43 pp. (Bib. imp.). = Rep. dans les *Archives curieuses de l'hist. de France*, t. XIV, 1re série, pp. 218-245.

XXIV. *Instruction du plantage des meuriers, pour messieurs du clergé: auec les figures pour apprendre à nourrir les vers, faire et tirer les soyes. Ceste instruction a esté veue, abregee et corrigee, sur tous les memoires cy-devant faits,* Paris, David Le Clerc, 1605, pet. in-4° (*France protestante* de MM. Haag.)

XXV. * *La rvine et disette d'argent, qv'ont apporté les draps de soyes en France, auec des raisons que n'ont iamais cogneu les François pour y remedier. Faict par B. D. L. F.* A Paris, chez Nicolas Barbote, 1608, in-8°. 15 pp. (Bib. imp.).

XXVI. *Advertissement sur les divers crimes des banqueroutiers suivant les edits et ordonnances des roys de France.* Paris, J. Millot, 1609, in-8°. (Catalogue de la Bib. imp., jurisp.)

XXVII. *Advis svr l'vsage des passements d'or et d'argent.* Paris, chez Iean Millot, 1610, in-8°, 66 pp. (Bib. imp.).

XXVIII. *Sources d'abus et monopoles glissés sur le peuple de France* (s. d.), in-8°. (*Bib. hist.* de Lelong, tome II, n° 19689.)

LAFFREY (Arnoux), littérateur, naquit à Gap le 19 sept. 1735; son père, qui était négociant, le destina à l'état ecclésiastique. Après avoir étudié successivement au collége de sa ville natale, chez l'abbé Astier, prieur du village de Furmeyer, au séminaire de St-Irénée-de-Lyon et à Paris, il prit la tonsure, et fut pourvu du prieuré de St-Sébastien au diocèse de Die. Son goût pour l'étude lui fit entreprendre un voyage à Rome et dans la plupart des Etats de l'Europe. Le prince Frédéric de Salm-Kirbourg, dont il fit la connaissance en Allemagne, s'attacha à lui, et, plein à son égard d'une rare bienveillance, il lui fit accepter un logement dans son hôtel de la rue de Lille, à Paris. Après la mort de ce prince, qui périt sur l'échafaud le 23 juill. 1794 (5 thermidor an II), sa veuve continua de loger Laffrey et de lui prodiguer les soins de l'amitié; mais la fin malheureuse de son protecteur l'avait affecté si profondément, qu'il dépérit de jour en jour, et mourut deux mois après, le 19 sept., jour anniversaire de sa naissance.

Bibliographie. — I. * *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne.* Londres, Lyton, 1781, 4 vol. in-12. Cet ouvrage est très-piquant et a eu plusieurs éditions; Barbier l'attribue, nous ne savons sur quels fondements, à Moufle d'Angerville. = Trad. en allemand par K.-F. Trost. Berlin, 1781, in-8°.—II. *Siècle de Louis XV, contenant les événements qui ont eu lieu en France, et dans le reste de l'Europe, pendant les 59 années du règne de ce monarque ; ouvrage posthume d'Arnoux Laffrey, publié par Maton de la Varenne.* Paris, 1796, 2 vol, in-8°. C'est le livre précédent, remanié par Maton de la Varenne, qui y a mis une préface d'où nous avons tiré cette notice. Quoi qu'en dise Barbier, il n'a pas eu d'autre part à cette publication, dont le manuscrit lui a été fourni par le neveu de Laffrey, *Jean-Jacques*, lequel, suivant une correspondance autographe que nous avons sous les yeux, a fait les frais de l'édition.—III. *Annales de la monarchie française, depuis son origine jusqu'à la mort de Louis XV.* Les bibliographes indiquent tous cet ouvrage; mais nous pensons qu'ils ont mal compris ce qu'en dit Maton, et qu'il a seulement été trouvé en manuscrit dans les papiers de l'auteur.— Il a, en outre, rédigé, dans sa jeunesse, et pendant quelque temps, une feuille périodique à Bruxelles.

LAFONT DE SAVINES (Charles), évêque de Viviers, né à Embrun, le 17 février 1742, mourut dans cette ville, à la fin de 1814. Lorsque la révolution éclata, il en adopta les principes avec une sorte d'exaltation. Évêque depuis le 26 juillet 1778, il se démit de ses fonctions au commencement de l'an-

née 1791, [illegible] un évêque constitutionnel [illegible] et prêta le serment [illegible] député Saint-Martin, ayant annoncé cette nouvelle à l'Assemblée nationale, dans la séance du 22 février 1791, d'Espréménil s'écria, pour en atténuer la portée, que Savines avait perdu la tête. L'année suivante, ce prélat publia un écrit en faveur de la constitution civile du clergé. Un mouvement anti-religieux se manifesta par toute la France, dans les derniers mois de 1793; les communes convertissaient spontanément leurs églises en lieux de réunions populaires ou en magasins, et les ecclésiastiques s'empressaient d'abdiquer leurs fonctions: l'évêque de Viviers ne resta pas en arrière de ce mouvement. Il remit lui-même, le 1er décembre, à l'administration départementale, ses lettres de prêtrise, tous les insignes de sa dignité, et accompagna ce dépôt d'une abjuration éclatante. Arrêté, néanmoins, comme suspect, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Ayant voulu ensuite reprendre son siége et faire appliquer toutes les réformes consacrées par la révolution, telles que le mariage des prêtres et le divorce, il fut vivement attaqué par le parti religieux, et obligé d'abandonner son diocèse, que l'archevêque de Vienne fit administrer par un conseil. En 1802, on le fit alors passer pour fou, et il fut enfermé à Charenton. Il se rétracta, dit-on, avant de mourir.

BIBLIOGRAPHIE.— I. D'après Barbier, il a publié l'ouvrage suivant, et en a fait la préface avec Collet de Messine: *Narcisse dans l'île de Vénus, poëme en 4 chants* (par Malfilâtre). Paris, Lejay, 1769, in-8°. — II. *Examen des principes de la constitution civile du clergé par M. l'évêque de Viviers.* Lyon, 1792, in-8°.

LA FOREST (FLORIDE DE), écrivain du commencement du XVIIe siècle, ne nous est connu que par un opuscule politique intitulé : *Recveil des responces faites av soldat françois, ov rameav d'olivier présenté avx psevdes soldats de l'vne & l'avtre milice. Avec vne invective & vne apostrophe à la France, remonstrant qu'il faut bien obéir à son roy. Le tout composé par* FLORIDE DE LA FOREST, *d'Auphinois.* (s. n. de l.) M. D. C. V., in-12, de 21 pp. C'est une des nombreuses pièces de la polémique que fit naître *le Soldat François* de Pierre L'Hostal (1604, in-12).

LA GARDE (ANTOINE ESCALIN DES AIMARS, baron de), diplomate et homme de guerre du XVIe siècle, naquit à La Garde Adhémar (Drôme) (1), en 1498, de parents pauvres et obscurs, dont le nom était *Escalin*. Il suivit, dès l'âge de 12 ans, et malgré sa famille, un caporal recruteur, en qualité de simple goujat de chambrée, et se fit soldat deux années après. Son aptitude pour l'état militaire, son intelligence, son courage, lui valurent rapidement les grades d'enseigne, de lieutenant, puis de capitaine. Des duels nombreux dont il sortit toujours vainqueur, le firent redouter et respecter dans une profession où la considération ne s'acquiert trop souvent que par des actes de force brutale; mais des qualités d'un ordre plus élevé attirèrent sur lui les regards de ses supérieurs. A force de travail et de persévérance, il était parvenu à se dépouiller de la rudesse du soldat et à acquérir des talents qui le mettaient au-dessus de la plupart des gentilshommes de l'armée. Le diplomate Guillaume du Belley le signala à François Ier, non-seulement comme un officier du plus grand mérite, mais encore comme un homme capable de remplir d'importantes missions. Précédé de ces recommandations, le capitaine *Paulin*, comme on le nommait dans les camps, se présenta à Fontainebleau. Une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies, en firent aussitôt l'homme à la mode; toutes les dames se le disputèrent. Le roi, qui sut vite l'apprécier, n'hésita pas à lui confier le poste délicat d'ambassadeur à Venise. Il s'agissait d'obtenir du Sénat un traité d'alliance offensive et défensive contre Charles-Quint. Arrivé à Venise, il déploya une rare habileté, prodiguant l'or ou les caresses selon les personnages auxquels il avait affaire. Sa mission fut couronnée d'un plein succès.—De l'ambassade de Venise il passa à celle de Constantinople (1541). Soliman II avait à se plaindre de la France, qui l'avait traversé dans ses projets; mais Paulin réussit à calmer son irritation et à s'insinuer dans sa confiance, au point de lui faire conclure un traité par lequel les flottes des deux nations se réunissaient contre celles de l'Espagne et de l'Angleterre, sous le commandement de l'ambassadeur de France lui-même. A son retour

(1) M. Roussillon le fait, par erreur, naître à Lagarde en Oisans. (Voy. son *Guide du voyageur dans l'Oisans*. Grenoble, imp. Maisonville, 1854, in-8°, p. 95).

de Constantinople, François Ier l'anoblit, le nomma baron de La Garde et lui donna la charge de général de ses galères (1544). Mais cette charge n'était pour ainsi dire qu'un vain titre, car il n'y avait pas alors de marine française; la profession de matelot, généralement méprisée, était laissée aux vagabonds et aux aventuriers de toutes les nations. Pour organiser une flotte, tout était donc à créer. La Garde, qui avait étudié l'art nautique à Marseille, où son régiment avait longtemps tenu garnison, et pendant son séjour à Venise et à Constantinople, rassembla en peu de temps les galères éparses, négligemment abandonnées dans les ports, et pourvut à leur armement. On manquait de rameurs, il fit mettre à sa disposition tous les prisonniers du royaume détenus pour crime capital. Cependant, malgré son activité, il ne put réunir des forces proportionnées à la grandeur de l'entreprise, et sa flotte réunie à celle de Barberousse, tenta vainement de s'emparer de Nice. La guerre maritime étant suspendue, il prit un commandement dans l'armée française du Piémont. Le roi le nomma ensuite son lieutenant-général en Provence, et le mit à la tête de l'expédition dirigée contre les Vaudois. Des atrocités furent commises par son ordre contre ces malheureux (1545). Les affreux massacres de Cabrières et de Mérindol, que l'histoire, interprète de l'humanité, a justement flétris à jamais, souillent sa mémoire d'une tache ineffaçable. Heureusement il fut bientôt appelé à quitter ce théâtre d'horreurs, pour aller déployer son talent et son courage dans une meilleure cause. Henri VIII s'étant emparé de Boulogne, une descente en Angleterre fut résolue pour opérer une diversion (1545). D'Annebaut, grand-amiral de France, avait le commandement de la flotte; mais, comme il n'était pas marin, La Garde eut la direction effective de l'expédition. Il battit les Anglais dans la Manche, coula un de leurs plus gros vaisseaux, et s'empara de l'île de Withe. Son intention était d'attirer les Anglais au combat et non d'occuper le pays, mais il ne put y parvenir, leur premier échec les ayant rendus prudents. La Garde rentra au Havre après avoir montré les talents d'un habile marin.—Cependant, le sang des enfants, des femmes et des vieillards égorgés à Cabrières et à Mérindol criait [illegible] l'opinion publique, soulevée, [illegible] férer au Parlement de [illegible] de ces crimes. Le plus coup[illegible] président D'Oppède s'évada, l'avocat général Guérin fut pendu, et La Garde, malgré le prestige de gloire qui l'entourait, fut dépouillé de sa charge de général des galères et condamné à une prison perpétuelle.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Angleterre, on sentit le besoin de ses talents et de son expérience. Henri II fit réviser son affaire, et la justice trouvant cette fois, en faveur de son innocence, d'excellentes raisons qu'elle n'avait pas aperçues quand elle l'avait condamné, il fut mis en liberté et envoyé en Toscane pour y diriger les mouvements de l'armée, sous les ordres de Paul de Termes. Remis ensuite à la tête de la flotte, il battit les Espagnols dans la Méditerranée, et à l'aide d'une ruse peu loyale leur prit 15 navires. Son titre de général des galères lui ayant été rendu, Henri II le chargea d'enlever la Corse aux Génois; il s'en acquitta avec succès, l'île fut bientôt conquise; mais après s'y être maintenu quelque temps, il dut l'abandonner faute de secours. — Ennemi acharné des protestants, il prit une part active à la guerre que leur fit le duc d'Anjou (Henri III), assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Il commanda aussi la flotte royale dirigée contre La Rochelle, mais tous les efforts de l'armée catholique s'étant brisés devant la constance des habitants, le duc d'Anjou s'en prit à lui de son peu de succès. Il le fit arrêter devant toute l'armée et mettre en prison. Il fallut que les murmures des soldats et des officiers l'obligeassent à réparer cette injustice envers ce vieux guerrier. Là finit la carrière militaire du baron de La Garde; profondément froissé par la conduite du prince à son égard, et d'ailleurs averti par son grand âge qu'il était temps de prendre du repos, il se retira au lieu de sa naissance et y mourut quelques années après, le 30 mai 1578, avec la réputation du plus grand marin de son temps. Il fut en effet le créateur ou le rénovateur de la marine française : c'est lui qui y introduisit la division d'une flotte par escadres, l'art des grandes manœuvres et des batailles navales.

Il était seigneur de Château-Dauphin, de Pierrelate et de La Garde Adhémar;

cette dernière terre lui avait été donnée à vie par Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan, le 28 juil. 1543. Il eut de Marguerite Langlois, sa maîtresse, deux enfants, un fils et une fille. Le fils, nommé *Jean-Baptiste*, né à Rouen, fut légitimé par lettres du mois d'octobre 1570, et épousa Polixène d'Eurre ou d'Urre, fille de Louis d'Eurre, seigneur du Puy Saint-Martin. Jean-Baptiste laissa un fils, *Louis*, en faveur duquel la terre de La Garde Adhémar fut érigée en marquisat par lettres du mois de septembre 1646, enregistrées à la Chambre des comptes de Grenoble, le 3 nov. 1647. Un fils de celui-ci, *Antoine*, fut gouverneur de la ville et châtellenie de Furnes, dans les Pays-Bas, et mourut le 8 août 1713, âgé de 90 ans, sans enfants : en lui s'éteignit la postérité du baron de La Garde.

LAGIER DE VAUGELAS, très-ancienne famille originaire de Provence, et fixée en Dauphiné dès le 17e siècle. Elle a donné naissance à plusieurs hommes distingués dont les notices suivent :

LAGIER DE VAUGELAS (JOSEPH) et **LAGIER DE LA CARDONNIERE** (ANDRÉ) frères, nés à Valdrôme, se signalèrent, en 1692, par leur courage et leur patriotisme. Victor-Amédée, duc de Savoie, ayant envahi le Dauphiné et pénétré jusqu'au col de Cabre qui sépare le Gapençois du Diois, les deux frères Lagier prirent les armes pour voler à la défense du territoire envahi. Quoique les habitants de Valdrôme et des communes environnantes fussent en grande partie protestants, ils réussirent à leur faire oublier les trop justes ressentiments que leur causait la révocation de l'édit de Nantes, et, à leur tête, ils contribuèrent à battre en plusieurs rencontres les troupes du duc de Savoie, et à les rejeter au-delà de nos frontières (1). Ce fut lors de cette invasion que se fit connaître la célèbre héroïne *Philis de* LA TOUR DU PIN (Voy. sa notice).— Après avoir fait ensemble la campagne de l'arrière-ban convoqué en 1694, le plus jeune des deux frères, *André*, capitaine des gardes-wallonnes, fut tué à la tête de sa compagnie au siège de Pampelune, en 1710, et l'aîné, *Joseph*, se retira à Valdrôme, où, pendant le cours de cette dernière année, il réussit à paralyser les efforts des agents de la reine d'Angleterre, qui cherchaient à exciter un soulèvement de la part des protestants dans les montagnes du Dauphiné, en même temps que dans les Cévennes et le Vivarais. Il mourut en 1718.

(1) Voy. *Hist. topogr. antiq. des H.-Alpes*, par Ladoucette (éd. de 1848), p. 741.

LAGIER DE VAUGELAS (LOUIS-JOSEPH), petit-fils du précédent, né à Die le 29 septembre 1748, fut chanoine de l'église cathédrale de cette ville, et y mourut le 6 juin 1800. Savant et judicieux archéologue, il avait fait une étude approfondie des antiquités de Die : un mémoire qu'il rédigea à ce sujet, sur la demande du préfet de la Drôme, a été inséré dans le *Magasin encycloped*. de Millin, 3e année, t. X.

LAGIER DE VAUGELAS (ETIENNE-ANDRÉ), frère du précédent, né à Die, le 1er décembre 1754, se destina aussi à l'état ecclésiastique, et vint faire ses études à Paris. L'un des élèves les plus distingués de Saint-Sulpice, il soutint sa thèse pour la licence d'une manière si remarquable, que le roi lui accorda une pension de mille livres. De retour à Die avec le grade de docteur en Sorbonne, il y fut nommé chanoine et grand vicaire de l'évêque. La nature l'avait doué de toutes les qualités qui font le grand orateur : il allait être désigné pour prêcher devant le roi, lorsque la révolution éclata. — Il est mort à la Trappe, en 1826.

On a de lui : I. *Histoire de la législation française depuis la concession de la charte constitutionnelle*, t. I (seul paru), Paris, Bobée, 1818, in-8o. Cet ouvrage devait former 5 vol. — II. Il est auteur des explications qui accompagnent les planches de l'ouvrage suivant : *Soixante vues des plus beaux palais, monuments et églises de Paris, cathédrales et châteaux de France*, par Couché. Paris, Vilquin, 1818, in-8o (avec 60 pl.)

LAGIER DE VAUGELAS (FORTUNÉ-HONORÉ-CONSTANT), neveu du précéd., né à Die le 3 mars 1792, entra dans les gardes-du corps, en 1814, au moment de leur formation. L'année suiv. il était à Die en congé de semestre, lorsque, apprenant l'arrivée de Napoléon à Grenoble, il se hâta d'accourir à Lyon avec son frère pour se joindre aux défenseurs de la monarchie, sous les ordres du comte d'Artois La défection des troupes ayant forcé le prince à la retraite, les deux frères le suivirent à Paris, et furent du nombre des serviteurs fidèles et dévoués qui accompagnèrent la famille royale sur la route de l'exil. — En 1821, M. F. de Vauge

las entra dans la magistrature. Nommé en 1823 procureur du roi près le trib. de Die, il en remplit les fonctions d'une manière brillante jusqu'au 12 août 1830, époque à laquelle il donna sa démission pour ne pas servir la royauté issue des barricades. Après la révolution de 1848, il prit une part des plus actives, avec les amis de l'ordre, aux affaires municipales de Die, et fut élu maire de cette ville en juillet 1849 : il était alors membre du Conseil général de la Drôme. Il cessa ses fonctions de maire en décembre 1851, n'ayant pas voulu donner l'adhésion exigée des fonctionnaires administratifs.

Son frère, dont nous avons dit un mot ci-dessus, *Louis-Charles-André*, né à Die le 19 juin 1788, était un des élèves les plus distingués du collége de Tournon, où il avait terminé ses études dès la fin de sa quatorzième année. Doué des plus remarquables dispositions pour la poésie, il composa, à l'âge de dix-neuf ans, un poëme en quatre chants sur les Alpes Dioises. Ce poëme, resté manuscrit entre les mains de sa famille, est rempli de beautés du premier ordre : les richesses de l'imagination, la grandeur des images, l'élévation des pensées, la magnificence des descriptions y sont répandues à profusion. En publiant son œuvre, nul doute qu'il ne se fût placé à côté des hommes qui, au commencement de ce siècle, ont le plus illustré les lettres françaises; mais, semblable à ces fleurs Alpines décrites dans son poëme, qui n'exhalent leurs parfums qu'à l'ombre des bois où elles sont nées, le jeune poëte, plein d'une rare modestie, cultivait les lettres pour lui seul, et cachait avec soin les remarquables productions de son esprit. Après l'événement politique qui l'arracha un instant à ses douces études, il revint dans ses montagnes, où chacun de ses jours fut marqué par un nouveau bienfait envers les pauvres, par un nouveau service rendu à ses concitoyens. — En 1844, s'étant rendu à Rome, moins en archéologue qu'en pieux pèlerin, il fut atteint, peu de jours après son arrivée, d'une fièvre typhoïde, qui l'enleva, le 21 mars, entre les bras du chanoine Joanin, son compatriote et son ami. Sa mort fut celle d'un saint.

On a de M. Fortuné de Vaugelas : I. * *Illégalités ministérielles à l'égard de S. A. R. Madame, duchesse de Berry; par un Dauphinois*. Die, 25 janvier 1833, in-8°, 18 pp., signé à la fin : *F. de Vaugelas, procureur du roi démissionnaire*.— II. *Considérations sur la réforme électorale*. Grenoble, impr. Barnel (s. d.), in-8°, 52 pp. — Il a aussi publié quelques odes dans la *Gazette de France* et une *Vie de Saint Etienne* dans le *Journal de Die*, de 1851.

LAGIER LACONDAMINE (Joseph-Bernard), né à Die, le 20 août 1758, était avocat au bailliage de cette ville avant la révolution. Procureur-syndic du district en 1791, il fut élu, la même année, député de la Drôme à l'Assemblée législative, où il siégea et vota toujours avec les partisans de la monarchie constitutionnelle. Après le 9 thermidor, il devint commissaire du gouvernement près le tribunal de Die, et exerça pendant le reste de sa vie ces fonctions sous les diverses dénominations que leur firent subir les gouvernements qu'il vit, pendant trente ans, se succéder en France. En 1806, les élect. de la Drôme lui confièrent de nouveau leur mandat, en le nommant député au Corps législatif. Après la clôture de cette assemblée, dont il avait été vice-président en 1810, M. Lagier Lacondamine reprit ses fonctions au parquet du tribunal de Die, et mourut dans cette ville le 14 juin 1823.

LAGRANGE (Claude de), né à Saint-Marcellin, étudia le droit à l'université de Valence, sous Cujas, de 1571 à 1573, et fut d'abord avocat au parlement de Grenoble. Peu d'années après, au plus tard en 1580, il obtint la charge de lieutenant particulier au baillage de sa ville natale. Trois mémoires, dont je donne les titres ci-après, et quelques passages des historiens du Dauphiné nous apprennent qu'il fut l'un des défenseurs du tiers-état dans le procès des tailles; mais l'on ne saurait dire précisément quelle part il prit à cette grande lutte, car sa vie, comme celle de tous les hommes courageux qui osèrent alors attaquer les deux ordres privilégiés, est enveloppée de la plus épaisse obscurité. — L'époque de sa mort est inconnue : d'après Guy-Allard, il vivait encore au commencement du XVIIe siècle.—Il laissa un fils, *Antoine*, qui lui succéda, je crois, en sa charge.

Bibliographie. — I. *Stylus curiæ majoris Viennesii et Valentinesii, cum notis*. Lugduni, 1581, in-8°. — II. *La juste plainte et remontrance faite au Roi et à nos seigneurs de son conseil d'Etat, par le pauvre peuple de Dauphiné, touchant le département et pour liquidation des tailles*,

contre les prétendues franchises ou exemptions des nobles, ou autres exempts et privilégiés de ladite province: avec la défense desdits nobles et la réponse du tiers état et pauvre peuple à icelle. Lyon, 1597, in-8°. — III. *Réponse et salvation des gens du Tiers Etat du Dauphiné aux contredits baillés par l'Etat des Nobles, pour la contribution aux charges publiques.* Paris, Huby, 1599, in-4°. — IV. *Replique du Tiers-Etat de Dauphiné à la défense de la noblesse du même pays* (s.d.), in-4°. (*Bib.* de Lelong, t. III, n. 37973).

LAGRÉE (MARC-MARIE-ENNEMOND-OCTAVIEN **DOUDART** DE), procureur général à la chambre des comptes de Grenoble dès 1774, mort vers 1800, est auteur des deux ouvrages suivants :

I * *Mémoire sur la concession de la plaine, anciennement forêt de Bièvre.* Grenoble, de l'impr. roy. (Cuchet), 1780, in-4° de XXVIII et 580 pp.

II * *Chronologie historique des ducs de Croy, contenant des preuves sur l'origine royale, la filiation de toutes les branches et les grandes illustrations de cette maison; le tout dressé sur des titres originaux, sur les registres des chartes du Roi.... Le tout terminé par quelques diplômes des empereurs, rois de Hongrie, qui reconnaissent, attestent et proclament l'origine de la maison de Croy comme issue en ligne directe et masculine des anciens rois de Hongrie.* Grenoble, impr. de J.-M. Cuchet, 1790, in-4° de 307 pp., avec deux tables formant ensemble 59 pp., et un très-grand tableau généalogique.

Cet ouvrage est l'un des nombreux documents publiés sur cette question non encore élucidée de l'histoire généalogique de notre province, si les princes de Croy et ducs de Croy d'Havré sont de la même famille que les Croy-Chanel. Après l'avoir cité dans sa *France litt.*, M. Quérard ajoute la note suivante que nous copions textuellement :

« Ce livre, d'une extrême rareté parce qu'il n'a point été mis dans le commerce, doit être rangé parmi les livres pseudo-généalogiques. Des personnes versées dans l'histoire du Dauphiné nous ont assuré que toute la partie qui concerne les Croy-Chanel était généralement considérée, à Grenoble, comme controuvée. Quoi qu'il en soit, le tableau généalogique qui termine le volume n'est pas la partie la moins curieuse de cet ouvrage intéressant; il comprend la descendance des deux branches aînée et cadette de la maison de Croy (les Croy Solre et les Croy d'Havré n'étant considérés par les Croy-Chanel que comme la branche cadette) commençant par Attila, roi des Huns, surnommé le *fléau de Dieu*, et finissant par Claude-François comte de Croy-Chanel, le même, à ce que nous croyons, qui, en 1819, a fait effacer une fasce de gueules des armes de Croy d'Havré et de Croy Solre; mais aussi le même à qui MM. de Croy ont fait défendre, dit-on, par un arrêt de la Cour royale de Paris, de joindre le nom de Croy à celui de Chanel ».

LALLY (THOMAS-ARTHUR, Comte de), baron de **TOLLENDAL**, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde et célèbre par sa fin tragique, naquit le 13 janvier 1702, à Romans, où se trouvait alors en garnison une partie du régiment de Dillon, dont Gérard Lally, son père, était colonel-commandant. Dès l'âge de 7 ans il eut une commission de capitaine réformé dans le régiment, et fut pourvu d'une compagnie le 15 février 1728. Dix ans plus tard, le cardinal de Fleury le chargea d'une mission diplomatique en Russie. De 1741 à 1744, il se distingua dans la guerre de Flandre, sous les ordres du maréchal de Noailles, et le 1er octobre de cette dernière année, leva à ses frais un régiment d'infanterie irlandaise. Sa bravoure et son habileté à Fontenoy le firent créer brigadier sur le champ de bataille. Partisan des Stuart, il parvint à décider Louis XV à opérer une descente en Angleterre pour le rétablissement de cette famille sur le trône; mais l'expédition échoua (1745). Il servit ensuite avec distinction dans les Pays-Bas sous le maréchal de Saxe; les qualités brillantes qu'il montra au siége de Maestricht (1748) lui valurent un nouvel avancement; le jour même de la prise de cette ville, il reçut le brevet de maréchal de camp.

La compagnie des Indes orientales, qui avait besoin d'un chef capable et entreprenant pour relever, dans cette péninsule, la puissance française presque totalement ruinée par les Anglais, jeta les yeux sur lui. Il fut en conséquence nommé, le 19 nov. 1756, lieut.-général et gouverneur de toutes nos possessions de l'Inde. Quoique les moyens mis à sa disposition pour cette grande entreprise fussent insuffisants, il partit néanmoins, comptant sur les prompts secours qu'on lui promettait. A peine débarqué, il se mit en campagne et obtint d'abord de rapides suc-

cès ; mais l'ennemi ayant reçu des renforts considérables, il fut repoussé devant Madras dont il voulait s'emparer, et bientôt assiégé lui-même dans Pondichéry, n'ayant à opposer qu'une faible garnison décimée par les combats et la misère, il se vit contraint de déposer les armes et de se rendre (16 janvier 1761). Conduit prisonnier en Angleterre, puis relâché sur parole, il vint en France où le gouvernement le fit enfermer à la Bastille, après l'avoir laissé libre une année entière à Paris. On lui fit son procès avec la dernière rigueur, sans aucune des formes protectrices des accusés. Il resta 19 mois sans être interrogé ; l'instruction commencée, il ne put obtenir un délai de 8 jours pour mettre sa défense en état, pas même 12 heures pour présenter une requête d'atténuation; ses ennemis les plus acharnés furent entendus comme témoins à charge. Le 6 mai 1766, le Parlement le déclara coupable d'avoir trahi les intérêts du roi et le condamna à être décapité. Le ministère, qui, par son incurie, était le véritable auteur des désastres de l'Inde, s'absolvait lui-même en le frappant; aussi est-ce en vain que les amis de cet infortuné, après avoir obtenu un sursis de 3 jours, s'épuisèrent en démarches pour lui sauver la vie. Son supplice fut avancé de 6 heures; conduit à l'échafaud dans un tombereau, il y monta avec fermeté et reçut le coup fatal avec une intrépide résignation (9 mai). Dans la crainte qu'il ne parlât au peuple, un bâillon lui avait été mis *par ordre*.

Le généreux défenseur de Calas, Voltaire, fut le premier qui osa s'élever contre cet assassinat juridique, dans un factum publié en 1773 (1); les accusations qu'il y porta contre les ennemis de Lally soulevèrent la conscience publique. Cette réhabilitation fut continuée avec une admirable persévérance par Lally-Tollendal, fils du malheureux gouverneur. En 1778, il se pourvut en cassation de l'arrêt prononcé contre son père. Le conseil d'État, sous la présidence de Louis XVI, cassa à l'unanimité l'arrêt de 1766 et renvoya l'affaire au Parlement de Rouen. Lally-Tollendal y défendit lui-même la mémoire de son père avec le plus grand éclat; ses plaidoyers sont à la fois des monuments de piété filiale et des chefs-d'œuvre d'éloquence. Ses nobles efforts allaient être couronnés d'un plein succès, lorsque la révolution éclata : l'affaire resta sans décision; mais la mémoire de la victime, réhabilitée déjà dans l'opinion, pouvait se passer, et s'est passée en effet, d'un acte juridique. Il poursuivit pendant toute sa vie cette œuvre de piété filiale; la moindre circonstance lui donnait occasion de publier d'éloquentes et chaleureuses justifications. Une biographie nouvelle était-elle annoncée, il s'empressait de se mettre en rapports avec l'éditeur et de lui fournir des renseignements. Nous citerons à ce sujet une anecdote qne nous croyons peu connue. Dans l'espoir d'être chargé de la notice de son père dans la Biographie de Michaud, il se fit inscrire au nombre des collaborateurs de cette importante publication; mais qu'on juge de sa douleur quand il apprit qu'elle avait été donnée à M. Villemain! Ce ne fut qu'à force de supplications qu'il obtint la faculté de la refaire. Nous avons sous les yeux une magnifique lettre inédite qu'il écrivit à Michaud en cette circonstance. Nous en citerons un fragment : « Comme homme, comme fils, comme « ami et comme confrère, je vous de- « mande encore trois jours pour l'ar- « ticle de mon père dans la Biogra- « phie. Si vos presses ne peuvent s'ar- « rêter, accordez-moi de laisser une « feuille en blanc. Le travail de M. Vil- « lemain était beaucoup trop resserré; « celui qu'on y a substitué est beaucoup « trop étendu. Il y a à prendre dans « l'un comme dans l'autre, en élaguant « le premier et en étendant le second. « Il ne s'agit que de remaniements : je « compte les lignes. Nous écourterons « le récit de l'Inde. Vous payez vos ou- « vriers, vous donnez des honoraires « aux plumes que vous employez, lais « sez-moi joindre ici de quoi satisfaire « à tous ces frais; il y a des inconsé- « quences, quelques méprises; trois « jours répareront tout. Je suis sûr que « monsieur votre frère ne me refusera « rait pas. Votre cœur ne peut être dur « au point de mettre le mien en pièces... « Ce sera, si Dieu veut, le dernier ef- « fort de ma vie; mais j'y passerai deux « jours et deux nuits. »

Nous donnerons dans le *supplément* la liste des portraits de Lally et de toutes les pièces relatives à son procès et à son exécution.

LAMERLIÈRE (HUGUES-MARIE-

(1) *Fragments sur quelques révolutions de l'Inde, et sur la mort du comte de Lally.* (s. n. de l.) 1773, in-8° de IV et 162 pag.

HUMBERT BOCON DE), dit EUGÈNE, homme de lettres, naquit à Saint-Marcellin (Isère), le 5 janvier 1797 (1). Destiné par sa famille à la carrière du barreau, il fut envoyé à l'École de droit de Grenoble. Un biographe (2) prétend que, bien vite fatigué des doctes leçons de MM. Planel et Burdet, plein d'enthousiasme pour Napoléon, il s'engagea dans un régiment en 1812; qu'il servit avec bravoure, devint officier, et fit ensuite partie de la maison militaire de Louis XVIII, de 1814 à 1817. M. de Lamerlière, né en 1797, était âgé de 15 ans seulement en 1812, et nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi à tout cela. Quoi qu'il en soit, nous le trouvons encore à Grenoble en 1819, époque à laquelle il quitta cette ville, après lui avoir fait ses adieux dans un opuscule dont on trouvera le titre plus loin. — Quelque temps après, il vint se fixer à Paris, où il se lia d'une manière particulière avec un grand nombre de gens de lettres, notamment avec Ch. Nodier, dont les conseils décidérent de sa carrière. Il débuta, en 1821, par un petit roman larmoyant: *Souvenirs de madame Jenny D****; et ce fut alors que, par euphonie ou par condescendance pour madame Jenny Bastide, il quitta ses graves prénoms de *Hugues-Marie-Humbert*, pour prendre celui plus léger et plus galant d'*Eugène*: quant à son nom féodal de *Bocon*, inutile de dire qu'il ne le compromit jamais en l'inscrivant sur le titre de ses ouvrages. Il travailla ensuite pour le théâtre en collaboration avec Théaulon, Dartois et autres grands faiseurs de l'époque. Quelques succès obtenus dans ce genre lui donnèrent l'idée d'aller fonder dans une ville de province un centre de fabrication dramatique assez puissante pour se passer des pièces de provenance parisienne. En conséquence, il vint se fixer à Lyon en 1824, et travailla avec une ardeur extrême à la réalisation de son idée. Pour donner l'exemple aux littérateurs lyonnais, il déploya une fécondité aussi merveilleuse que celle de ses collaborateurs de Paris. En peu d'années, si nous sommes bien informé, il fit représenter près de 50 pièces, drames, comédies, vaudevilles, à-propos patriotiques, etc., dont une partie seulement a été imprimée. En 1830 il célébra, l'un des premiers à Lyon, la révolution de Juillet en faisant jouer une pièce de circonstance, *le Drapeau tricolore*, écrite et apprise, dit-on, en quarante-huit heures. Il composa aussi une chanson patriotique, *la Lyonnaise*, qui, dans le Midi, partagea avec *la Parisienne* les honneurs de la popularité. En 1832, il fonda *le Papillon*, publication purement littéraire, qu'il céda dix-huit mois après à Léon Boitel. En 1836, il acheta le journal *le Commerce* et le rédigea jusque vers 1840. A partir de cette époque nous n'avons pu nous procurer le moindre renseignement sur sa vie: on nous a assuré qu'il s'était retiré en Algérie. Un de ses amis, qui lui a consacré dans l'*Entr'acte lyonnais* la notice dont nous avons parlé en commençant, dit de lui : « Entre autres qualités qui distinguent cet écrivain lyonnais, il faut dire qu'il n'a jamais été membre d'aucune académie, société littéraire, cercle scientifique, athénée des arts, institut des lettres, congrès, clubs et toutes sortes d'assemblées de cette nature. Il fut une seule fois président du caveau lyonnais. On y faisait de bonnes chansons... et d'excellents repas. M. de Lamerlière n'a pas fait *la Pucelle d'Orléans* ni *la Gastronomie*, mais il pourrait être l'auteur de ces deux ouvrages; il a beaucoup de dispositions pour ce genre de poésie. »

PORTRAITS.— *M. EUGÈNE DE LAMERLIÈRE, homme de lettres. Galerie artistique de l'Entr'acte lyonnais.* Lith. Gubian, à Lyon. Morel del. Il est en lunettes, en buste, de 3/4, tourné à D. in-fol.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Adieux à Grenoble.* Grenoble, imp. de Baratier, 1819, in-8°, 16 pp. Tiré à 100 ex. seulement. — II. *Souvenirs de madame Jenny D.....* Paris, Vente, 1821, in-12 de 252 pp. Roman. — III. * *Le Matin et le Soir, ou la Fiancée et la Mariée*, comédie-vaudeville en deux actes. Paris, Mme Huet, 1822, in-8° (avec Arm. Dartois, Théaulon et Chazet). — IV. *Le Comédien de Paris, ou Assaut de travestissements*, vaudeville en un acte et en prose. Paris, Barba, 1822, in-8° (avec Arm. Dartois et Théaulon). — V. * *L'Amateur à la porte, ou la*

(1) Fils de *Laurent* BOCON-LAMERLIÈRE et de *Mélanie* DONGIER (registres de l'état civil) — Nous ne possédons pas de renseignements sur la famille de BOCON, et ne saurions dire d'où lui venait le surnom de LAMERLIÈRE. Un de ses membres, *Félicien* BOCON DE LAMERLIÈRE, né à Vienne en 1714, fut sacré évêque d'Apt le 4 juin 1752, donna sa démission en 1778, et se retira à Grenoble, où il mourut en 1788, avec le titre de chanoine véteran du chapitre de Saint-André.—Mlle de LAMERLIÈRE qui, de nos jours, a figuré dans un procès à propos de l'apparition de la Sainte Vierge à la Salette, est-elle de cette famille de BOCON ?

(2) Dans l'*Entr'acte Lyonnais*, numéro du 28 avril 1838

Place du Louvre, vaudeville en un acte, par MM***. Paris, Fages, 1822, in-8° (avec Desgroseillez et Mazères). — VI. * *Le Damné*. Paris, Ponthieu, 1824, 2 vol. in-12 (avec Mme Jenny Bastide). Ce roman a eu une deuxième éd. — VII. * *Le monstre*, par l'auteur du *Damné*. Paris, Canel, 1824, 2 vol. in-12. Ce roman fut saisi peu de jours après sa publication. — VIII. * *L'Actrice chez elle, ou C'est ma femme, comédie-vaudeville en un acte. Représentée pour la première fois à Lyon, sur le théâtre des Célestins, le 12 janvier 1825*. Paris, Lyon, 1825, in-8°. 36 pp. — IX. *Biographie contemporaine des gens de lettres de Lyon*. Lyon et Paris, 1826, in-12 (avec MM. Montandon, Gaillard, Vallois et Desportes). — X. *Sainte-Périne, ou l'Asile des vieillards, tableau-vaudeville en un acte*. Paris, Barba, 1827, in-8° (avec Arm. Overnay et Arm. d'Artois). — XI.* *L'Amoureux de sa Tante, ou une heure de jalousie, vaudeville en deux actes. Représenté pour la première fois à Lyon, sur le théâtre des Célestins, le 23 sept. 1828*. Lyon, Laforgue, 1827, in-8°, 63 pp. (avec Isidore Baron). — XII.* *Le Départ pour la Grèce, ou l'Expédition de la Morée, à-propos-vaudeville en un acte*. Lyon, Boursy, 1828, in-8°, 32 pp., fig. (avec Kauffmann). — XIII. * *Les Martyrs lyonnais, ou la Ligue de 1829, à-propos en vers, enrichi de notes contemporaines à l'usage de la congrégation. Dédié aux jésuites par un jésuite défroqué*. Lyon, Brunet, 1829, in-8°, 60 pp. — XIV. *Le Drapeau tricolore, ou Trois journées de 1830, à-propos patriotique en trois tableaux, mêlé de couplets et à grand spectacle, représenté pour la première fois à Lyon, le 8 août 1830*. Paris, Barba. Lyon, chez tous les libraires, 1830, in-8°, 31 pp. — XV. *Le Soldat de Jemmapes, ou l'Heureuse arrivée, scènes patriotiques, représentées pour la première fois sur le grand théâtre de Lyon, devant S. A. R. Mgr le duc d'Orléans* (nov. 1830). Lyon, Chambet, 1830, in-18, 34 pp. — XVI. *Napoléon, ou la Vie d'un grand homme, drame contemporain en trois actes et dix tableaux*. Lyon, Chambet fils, 1830, in-18. — XVII. *Épître à M. Prunelle, docteur en médecine et maire provisoire de Lyon*. Lyon et Montpellier, 1830, in-8°, 15 pp. — XVIII. *Deuxième épître à M. Prunelle, maire de Lyon*. Lyon (s. d.), in-8°, 8 p. — XIX. *Laurette, ou Trois mois à Paris, comédie-vaudev. en trois actes, en prose*. Lyon, Chambet fils, 1830, in-18 (avec Chambet). — XX. * *Les Trois jours de Lyon, ou Résumé des événements qui ont ensanglanté notre ville pendant les journées des 21, 22 et 23 nov. 1831*, par un témoin oculaire. Lyon, 1831, in-18. — XXI.* *L'Ile de Scio, ou la Délivrance de la Grèce, ballet-héroïque en trois actes, représenté pour la première fois sur le grand théâtre de Lyon, le 7 avril 1831*. Lyon, Chambet fils, 1831, in-8°, 15 pp. (avec Ragaine). — XXII. * *Les Giboulées de Mars, poisson d'avril, en onze morceaux*. Lyon, Boitel, 1837, in-8°, 16 pp. (avec Labie et J. Augier) (1). — XXIII. *Sous Constantine, à-propos-vaudeville en un acte, mêlé de couplets*. Lyon, Bertaud, 1837, in-8° (avec Duflot). — XXIV. *Mazagran, ou les 123. A-propos militaire en trois parties*. Lyon, P. Nourtier, 1840, in-8° (avec Duflot). — XXV. * *Lyon en 1840. Récit des inondations qui ont frappé cette ville et le département du Rhône*, par un témoin oculaire. Lyon, Perrin, 1840, in-8°, 64 pp. — XXVI. * *Notice biographique sur M. Alexandre Barginet (de Grenoble). Extraite du journal l'Entr'acte lyonnais du 3 mai 1840* (Lyon, imp. Boursy), in-8°, 8 pp.

LAMORLIÈRE. — Voy. MAGALON.

LAMORLIÈRE (JACQUES **ROCHETTE** DE), homme de lettres, plus connu sous le nom de *chevalier de* LAMORLIÈRE, est un des personnages les plus originaux du XVIIIe siècle. Quelques amateurs de vieilleries littéraires ont essayé dans ces derniers temps de réhabiliter sa mémoire : pour excuser certaines de ses actions, ils ont dit « qu'il avait été l'homme de son temps, voilà tout ». Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains des notes de police dont nous avons souvent pu contrôler l'exactitude et qui nous serviront de guide pour classer les faits de cette notice : elles jettent de sinistres lueurs sur diverses époques de sa vie et mettront le lecteur à même de décider jusqu'à quel point il avait droit aux honneurs de la réhabilitation. — Le chevalier de Lamorlière naquit à Grenoble le 22 avril 1719 (2). Son père était conseiller à la chambre des comptes; sa mère, Anne de Bucher, descendait de ce Pierre Bucher, procureur général au parlement, qui joua un grand

(1) Voy. un opuscule intitulé : *Procès Chambard, à propos de la troisième scène des Giboulées de Mars* (par Léon Boitel). Lyon, Boursy fils, in-8°, 4 pp.

(2) Les biographes lui donnent les prénoms de *Charles-Jacques-Louis-Auguste*, et le font naître en 1701. Nous avons sous les yeux son acte de baptême extrait des registres de la paroisse Saint-Hugues de Grenoble.

rôle dans les affaires de Grenoble au XVIe siècle, et auquel nous avons consacré une notice dans le premier volume de cet ouvrage. Son père le destinait au barreau, et le plaça chez Me Brochier, procureur en la cour, pour le former à la pratique du droit; mais, se sentant né pour les aventures, préférant les plaisirs à tout le reste, il ne parut que bien rarement à son étude. Il se livra à toutes sortes de folies, devint la terreur des bourgeois dont il séduisait les femmes et les filles, eut de nombreux duels avec les officiers de la garnison et remplit la ville du bruit de ses frasques. Un jour, ayant compromis gravement en pleine rue la jeune épouse d'un vieux conseiller assesseur de la gabelle, sa famille s'émut du scandale que fit cette affaire et se décida à employer à son égard un remède qu'elle jugeait capable de calmer un peu cette grande effervescence; elle le fit entrer dans les mousquetaires du roi. Mais le jeune étourdi n'en devint pas plus sage; il continua à être querelleur et à se battre; il scandalisa de ses amours et de ses équipées les mousquetaires eux-mêmes, gens cependant peu scrupuleux, et finit par se faire chasser de ce corps. Le bruit courut dans le temps que ce fut « pour des causes déshonorantes (1). » Son père voulut alors le faire revenir à Grenoble; mais il avait goûté de la vie de Paris, seule ville où ses mœurs débraillées pouvaient s'épanouir à l'aise, et il n'en voulut pas sortir. Il s'y lia avec quelques gens de lettres assez mal famés, tels que Palissot, le chevalier de Mouhy, et hanta, dans leur compagnie, les cafés, les salles d'armes, les tripots et les coulisses. Ce train de vie eut pour résultat de le brouiller tout à fait avec sa famille et de dissiper rapidement le peu de bien qu'il avait retiré de sa mère. Quand il n'eut plus rien, il chercha à se créer des moyens d'existence en utilisant les dons qu'il avait reçus de la nature. D'après les notes de police dont nous avons parlé, c'était un fort bel homme, d'une tournure élégante, doué d'un certain esprit et surtout d'une imperturbable assurance; effronté, libertin, grand hâbleur, ne doutant de rien, portant à ses côtés une longue épée qui lui battait les talons et sur ses habits la croix de l'ordre du Christ de Portugal, qu'il s'était probablement octroyée lui-même. Décidé à faire son chemin *per fas et nefas*, nous allons voir quel parti ce singulier personnage sut tirer de tout cela.

(1) Voy. le *Journal hist. de Collé*, t. I, p. 473.

Le milieu dans lequel il vivait lui indiquait la carrière à suivre. En conséquence, il se fit homme de lettres et débuta par des romans dont un seul, celui d'*Angola* (1746), écrit dans la manière de Crébillon fils, eut un grand succès de ruelles et de boudoirs. Encouragé par les applaudissements des amateurs de ce genre de littérature, il publia l'année suivante *les Lauriers ecclésiastiques*. Le premier n'était que licencieux; celui-ci était obscène et lui attira des tracasseries de la part de la police, qui, en 1748, lui donna l'ordre de sortir de Paris. D'après les rapports de l'agent chargé de le surveiller, il était déjà, à cette époque, tombé bien bas; on y lit des choses de ce genre : « Ce déréglé n'a pas de domicile à lui, il demeure rue des Postes, chez la fille Robustel, sa maîtresse ».

Après quelques mois de séjour à Rouen, Lamorlière revint à Paris, où il mit à exécution un grand projet qu'il avait médité dans son exil. Il s'établit le régulateur du parterre, ou, pour parler plus juste, entrepreneur de succès dramatiques; cela s'appelait autrefois *chef de cabale*: on dit brutalement aujourd'hui, *chef de claque*. Dans ce but, il allait pendant le jour au café Procope, alors fréquenté par les gens de lettres, et y parlait d'un ton tranchant du mérite ou des défauts de la pièce nouvelle et des acteurs qui la devaient jouer; puis, le soir, trônant au parterre, au milieu de jeunes gens qu'il soudoyait ou qu'il avait séduit par ses manières, il faisait applaudir ou siffler toutes les nouveautés. Dans les grandes circonstances, il ne s'en tenait pas à ces démonstrations, il publiait dans de petites brochures les motifs de ses jugements. La violence avec laquelle il s'imposait au public fit bientôt de lui une redoutable puissance que les auteurs et les acteurs cherchèrent à ménager et à se rendre favorable à l'aide de mystérieuses transactions. Les gens de lettres, surtout, le prirent en exécration; mais ils ne hasardèrent d'abord que des épigrammes anonymes, tant sa grande épée les tenait en respect. Les plus violentes diatribes publiées contre lui ne l'ont été que dans des gazettes étrangères ou après la mort de leurs auteurs. Nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler ici

le passage suivant d'un livre posthume de Diderot (1); c'est le profil de notre chevalier crayonné de main de maître; il semble le voir passer dans la rue : « Ce chevalier de Lamorlière, qui retape son chapeau sur son oreille, qui porte la tête au vent, qui vous regarde le passant par-dessus son épaule, qui fait battre une longue épée sur sa cuisse, qui a l'insulte toute prête pour celui qui n'en porte point et qui semble adresser un défi à tout venant, que fait-il? Tout ce qu'il peut pour se persuader qu'il est un homme de cœur, mais il est lâche. Offrez-lui une croquignole sur le bout du nez, et il la recevra en douceur. Voulez-vous lui faire baisser le ton? élevez-le, montrez-lui votre canne ou appliquez votre pied entre ses f...... Tout étonné de se trouver un lâche, il vous demandera qui est-ce qui vous l'a appris, d'où vous le savez? Lui même l'ignorait le moment précédent; une longue et habituelle singerie de bravoure lui en avait imposé, il avait tant fait les mines qu'il croyait la chose. »

Pendant quelques années il conserva ce singulier empire; il le perdit le jour où lui-même voulut produire ses œuvres sur la scène : ce fut Fréron qui lui porta le premier coup. En 1751, il avait donné aux Italiens une comédie en prose, *le Gouverneur*, qui, malgré tous ses efforts, se traîna péniblement pendant six représentations seulement. Pour se relever de cette chute il donna aux Français, en août 1754 une seconde comédie, *la Créole*; mais hélas! elle ne fut même pas achevée. « On ne voulut pas, dit Collé (2), en écouter le dénouement, que l'on interrompit en claquant des mains ironiquement jusqu'à ce que les acteurs se retirassent. » Quelques jours après, Fréron imprimait les lignes suivantes : (3) « J'ai bien vu tomber des pièces et j'en verrai vraisemblablement encore, mais je doute qu'il y ait jamais de représentation plus tumultueuse, plus affligeante pour un auteur, que l'a été celle de *la Créole*, petite comédie en un acte, en prose, donnée aux Français le lundi 12 de ce mois. On trouva que cet ouvrage dramatique ressemblait à cinq ou six autres que nous avons déjà...... La pièce eut le sort qu'elle méritait : elle fut généralement proscrite et mourut sur la place. Le parterre vous eût offert l'image d'une de ces terribles émeutes où le peuple acharné exerce sa rage barbare sur une malheureuse victime, la déchire impitoyablement et ne l'abandonne que lorsqu'elle est immolée..... M. le chevalier de Lamorlière, ce juge redoutable qui tient dans ses mains, à ce qu'il dit lui-même, les destinées de toutes les pièces de théâtre, n'a pu sauver la sienne du naufrage. » A cette lecture le chevalier de Lamorlière bondit de fureur et composa *ab irato* un pamphlet contre Fréron; toutefois, avant de l'en écraser, il s'avisa d'une proposition d'accommodement qui rappelle celle qu'un poëte de Montélimar adressa naguère à l'un des rédacteurs du journal *le Siècle*. Il fit dire à son adversaire qu'il était à la veille de publier un terrible libelle contre lui, qu'il l'engageait à relire sa pièce, qu'il lui permettait d'en critiquer la contexture, et que, s'il convenait seulement qu'elle était bien écrite, à cette condition il voulait bien « éloigner la foudre prête à tomber. » Fréron répondit : « C'est bien assez d'avoir vu *la Créole* sans être obligé de la lire. Au reste, je ne crains point la foudre de ce petit Jupiter (4) ». Le lendemain, le terrible pamphlet était sous presse (5).

Malgré la vivacité de sa réponse, Lamorlière vit, à dater de ce jour, son crédit baisser. Ce fut en vain qu'il essaya quelques années après (1758) de le relever en faisant jouer une autre comédie, *l'Amant déguisé*; le public ne la laissa pas achever. Son règne était passé. Ses finances durent grandement s'en ressentir; mais il avait plusieurs autres industries à son service. Il procurait des éditeurs aux gens de lettres qui n'en avaient pas : entre autres négociations de ce genre, c'est lui qui en 1755, vendit au libraire Prieur le manuscrit de *l'Histoire de la guerre de 1741*, volé par le marquis de Ximenès à la nièce de Voltaire (6). Il formait aussi des jeunes gens et des jeunes filles pour la scène; malheureusement, la perte de son crédit vint lui enlever cette industrie : on l'accusa même d'exploiter de toutes manières ses jeunes débutantes. Une dernière affaire acheva

(1) *Le Neveu de Rameau* (Paris, Brière, 1821), p. 61.
(2) *Journal historique*, t. II, p. 52.
(3) *Année littéraire*, t. V, pp. 65 et suiv.
(4) *Année littéraire*, t. V, p. 214.
(5) C'est l'écrit indiqué ci-après sous le n° XII.
(6) *Œuvres de Voltaire* (édit. Beuchot), t. LVI, pp. 729 et 731.

de le perdre tout à fait. Au mois d'août 1762, nous ne savons à propos de quel tour de sa façon, sa famille obtint une lettre de cachet et le fit enfermer à St-Lazare. Bachaumont raconte ainsi le fait (1) : « M. le chevalier de Lamorlière, plus connu par ses escroqueries et sa scélératesse que par ses ouvrages, vient enfin d'être mis à St-Lazare; sa famille a obtenu cette grâce de crainte qu'un jour il ne la déshonorât par un supplice ignominieux ». Mis en liberté après quatre mois de détention, « il reparut, dit le même chroniqueur, avec un front d'airain ». En quête de moyens d'existence, il ne reculait devant rien pour se procurer quelques louis. En 1769, il composa un ouvrage en deux volumes intitulé *le Fatalisme*, qu'il dédia à la Dubarry. Il lui disait : « La nature vous prodigua ses dons les plus rares, la destinée la plus heureuse semble présider à votre carrière, et l'affabilité, la bienfaisance, bonheur de caractère bien plus essentiel encore, feront sans doute applaudir au concours avantageux des deux premières. Vous vous livrerez, Madame, à tout ce que ces estimables qualités vous inspireront de plus favorable; vous honorerez les sciences, les arts et tout ce qui vous paraîtra digne d'une distinction marquée, etc. ». La pauvre fille, qui n'était pas habituée à de tels hommages, invita l'auteur à souper en tête-à-tête avec elle et lui donna une bourse de 100 louis. Cette dédicace et ce souper firent grand bruit, mais ne relevèrent pas les affaires de Lamorlière. Il était alors arrivé à un tel degré d'abaissement que, pour se cacher aux yeux de la police, il habitait sous de faux noms dans les rues les plus immondes de Paris. L'année suivante, alléché par le succès de sa dédicace, et dans l'espoir de pareille aubaine, il dédia un second ouvrage (*le Royalisme*) à sa protectrice. Il avait fait mettre les vers suivants au bas du portrait qui est en tête du volume :

Plaire n'est pas l'unique soin pour elle,
Un goût plus vrai l'occupe tout le jour;
Sensible aux maux d'autrui jusqu'au sein de la cour,
C'est pour obliger qu'elle est belle.

Mais cette fois, la Dubarry feignit de ne pas comprendre et n'envoya ni bourse ni invitation à souper.

Cet ouvrage fut le dernier effort de la verve du chevalier de Lamorlière, qui cessa dès lors de demander à la littérature et au théâtre des moyens d'existence. Trop âgé pour exploiter comme au temps de sa jeunesse de tendres maîtresses et de confiants fournisseurs, il les chercha dans le jeu, et ces moyens ingénieux inventés par les chevaliers déshérités de la fortune, pour s'approprier le bien d'autrui. Nous choisirons dans nos notes de police cet exemple de son savoir-faire : « Il a fait, y est-il dit, un mauvais tour à un jeune homme dont il a vendu des tableaux pour mille écus, et prétend n'en avoir reçu que mille livres ». Ces notes nous en fourniraient plusieurs autres du même genre, mais nous en ferons grâce au lecteur; la mémoire de ce pauvre chevalier est déjà bien assez chargée. Il vécut désormais d'une vie obscure et crapuleuse, mais il ne fit jamais partie de la police, comme on l'a prétendu. Complétement oublié, méprisé de tous ceux qui l'avaient connu, il mourut à Paris le 9 février 1785, dans une petite chambre qu'il occupait rue du Four-St-Germain. — Les rédacteurs de sa notice, dans la Biographie de Michaud, rapportent une particularité que nos recherches ne nous ont pas permis de vérifier. « Tombé dans la misère, disent-ils, cet homme, dont l'âme était aussi dure que le tempérament, succomba au chagrin d'avoir vu périr une jeune personne dont il avait fait sa gouvernante et qui seule ne l'avait pas abandonné ».

Un homme d'esprit, M. Charles Monselet, lui a consacré sous forme d'autobiographie une notice plus agréable qu'exacte; elle est intitulée : *les Aveux d'un pamphlétaire ;* Paris, Victor Lecou, 1854, in-12 de 94 pp. Les pages 85 à fin contiennent une notice sur le chevalier de Mouhy.

BIBLIOGRAPHIE.—I.* *Le siége de Tournay*. Paris, 1745, in-12.—II.* *Angola, histoire indienne*. Paris, 1746, in-12. = Plusieurs fois réimpr. — III.* *Milord Stanley ou le Criminel vertueux*. Cadix (Paris), 1747, 3 part. in-12.—IV.* *Campagnes de l'abbé T*. (s. n.). 1747, in-12. = Autres éd. sous les titres suiv. : *Les Lauriers ecclésiastiques, ou Campagnes de l'abbé de T***, avec le triomphe des religieuses*. Luxuropolis, 1748, pet. in-12= *édit. augmentée des Délices du Cloître*. A Luxuropolis, de l'impr. ordinaire du clergé, 1782, pet. in-12.—V. *Très-humbles remontrances à la cohue sur la tra-*

(1) *Mémoires secrets*. Au 13 août 1762.

gédie de Denis le Tyran (de Marmontel). (s. d.) (1748), in-12. — VI.* *Mirza-Nadir, ou Mémoires et Aventures du marquis de Saint-T***, où se trouve l'Histoire des dernières expéditions de Thamas Koulikan.* La Haye (Paris), 1749, 4 vol. in-12. —VII.* *Réflexions sur la tragédie d'Oreste* (de Voltaire), *où se trouve placé naturellement l'essai d'un parallèle de cette pièce avec l'Electre de M. de C**** (Crébillon). (s. l. ni d.), in-12, 47 pp. — VIII. *Le Gouverneur, comédie en trois actes, en prose.* Paris, Quillau, 1751, in-12.—IX. *Lettre de M. Racine à M. M.* (Marmontel), *avec la réponse de ce dernier, après la première représentation des Héraclides.* (s. l. ni d.) (1752), in-8°.— X. *Observations sur la tragédie du Duc de Foix* (de Voltaire). 1752, in-12, 42 pp. —XI.* *Lettre d'un sage à un homme très respectable, et dont il a besoin, sur la musique française et italienne.* Paris, 1754, in-12.—XII.* *Le Contrepoison des feuilles, ou lettres sur Freron,* 1754, in-12.— XIII. *Analyse de la tragédie de l'Orphelin de la Chine* (de Voltaire). La Haye (Paris, Valleyre). 1755, in-12, 43 pp. (1).—XIV. *Le Fatalisme ou Collection d'anecdotes pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du cœur humain.* Amsterdam et Paris, Pissot, 1769, 2 part. in-12. — XV.* *Le Royalisme ou Mémoires de Du Barry de Saint-Aunez et de Constance de Cezelli sa femme; anecdote héroïque sous Henri IV, dédié à Mme Du Barry; par M. de L***.* Paris, Valade, 1770, in-8°. — XVI. *Le Misantrope et les conseils du chevalier de La Morlière à un jeune littérateur qu'il avait adopté pour fils, ou Etrennes aux journalistes.* (s. l. ni d.), in-12. (Catalogue Soleinne. T. V. N° 381).

Il est un des auteurs de la comédie composée en 1763, à l'occasion des démêlés du marquis de Dumesnil avec le parlement de Grenoble. (Voy. ci-dev. t. I, p. 226, note 3.) — D'après nos notes de police, il composa un roman antireligieux intitulé *Sœur Thée,* qu'il se proposait d'aller faire imprimer en Angleterre vers 1749. — Les rédacteurs de sa notice, dans la biographie Michaud, prétendent qu'au moment de sa mort il travaillait à une histoire du Théâtre-Français depuis 1720.

LAMOTTE DE LAPEYROUSE (GABRIEL ROCHON), seigneur de *Châteauvieux* et des *Piles*, coseigneur de l'*Etret*, maréchal de camp, naquit à Gap, le 1er octobre 1667, d'une famille originaire du Périgord. Dès l'âge de six ans, il figurait en qualité de sous-lieutenant sur les cadres du régiment de *Normandie*, où son père était officier supérieur. Entré comme lieutenant titulaire dans celui de la *Couronne*, le 12 déc. 1682, il parvint successivement aux grades de capitaine (28 juin 1685), de major (26 nov. 1702) et de lieutenant-colonel (11 mars 1710). Il servit d'abord en Allemagne, en Piémont et en Espagne, et se distingua, en 1707, à la bataille d'Almanza. Le maréchal de Berwick, qui fut son constant protecteur, l'eut sous ses ordres, en 1710, lorsqu'il défendait le Dauphiné contre l'invasion des troupes alliées. Lamotte de Lapeyrouse fut appelé en Espagne vers la fin de cette même année et prit part à la longue guerre soutenue par Louis XIV pour le maintien du trône de son petit-fils. La bravoure qu'il déploya au siége de Barcelone lui valut le grade de colonel du régiment de *Blaisois* (25 août 1714). Philippe V, qui cherchait par tous les moyens à attirer des officiers capables dans ses propres armées, ne put parvenir à le séduire par l'appât d'une pension : il ne voulait rien devoir qu'au roi de France. Après la mort de Louis XIV, il eut les bonnes grâces du régent, sous les ordres duquel il avait combattu en Espagne. Il fut créé brigadier des armées du roi le 1er février 1719, pourvu du commandement de St-Jean-Pied-de-Port (1er mai 1720), puis de celui, bien plus important, de la province du Guipuscoa. Il occupa ce dernier poste jusqu'en août 1721, et laissa dans la province espagnole le souvenir d'un administrateur sage et vigilant. Il passa au commandement du Puy-en-Velay (25 août 1721), pays alors ravagé par la peste, où il contribua, par des mesures sanitaires, à circonscrire le fléau qui menaçait de gagner le Midi. Du 18 sept. 1728 jusqu'en 1730, le gouvernement l'employa à la répression des faux-sauniers qui parcouraient la Picardie, et, l'année suivante, lui confia le commandement de Calais. Nommé maréchal de camp, il fut mis, le 20 juin 1734, à la tête d'un corps de troupes envoyé par Louis XV à Dantzick pour secourir le roi Stanislas qui y était assiégé par les Russes. L'expédition fut malheureuse. Lapeyrouse ne put pénétrer dans la place, et, après avoir vu ses soldats décimés par le feu et les maladies, fut obligé de capituler; il ob-

(1) On lui a attribué par erreur un autre opuscule relatif à cette pièce intitulé : *Lettre à Mme de ** sur l'orphelin de la Chine.* 1755. in-12 de 24 pag.

tint du maréchal Munich de se retirer avec armes et bagages et d'être transporté avec les siens à Copenhague par les vaisseaux de la flotte russe; mais cette capitulation n'ayant pas été ratifiée par la cour de Pétersbourg, les Français furent désarmés, retenus prisonniers, et ils ne durent leur liberté qu'aux actives démarches de la diplomatie. — De retour en France, au commencement de 1735, Lamotte Lapeyrouse vint à la cour rendre compte de sa conduite; mais, loin de lui adresser des reproches, les ministres lui surent gré de n'avoir pas laissé dans cette malencontreuse expédition, jusqu'au dernier de ses soldats; le roi le créa même commandeur de l'ordre de Saint-Louis. En décembre 1736, il fut nommé gouverneur de la ville de Valenciennes, où il est mort le 13 juillet 1738.

M. Chérias a écrit sa vie. Voy. t. I, p. 234.

LANGES, famille protestante, originaire d'Orange, anoblie en la personne de *Louis*, viguier de cette ville, sieur de Montmirail et de Martignon, par Guillaume de Nassau, le 3 novembre 1583. Des persécutions religieuses l'ayant forcé de quitter son berceau, elle vint s'établir en Dauphiné, où sont nés les deux personnages suivans :

LANGES (André de) fut un des plus célèbres avocats du parlement du Grenoble : nos arrêtistes Basset et Expilly rappellent plusieurs fois son nom dans les termes les plus élogieux. Guy Allard, son contemporain, dit de lui : « Par ses doctes playdoyers en ce par« lement en qualité d'avocat, il a im« mortalisé son nom dans cette pro« vince. » Chorier (*Nobiliaire*) lui applique ces deux vers :

.... Grata quo non spectatior alter
Voce movere fora, atque orando fingere mentes.

Il mourut fort jeune, peu avant l'année 1661, laissant deux fils de son mariage avec Madeleine Mathieu.

LANGES (Claude de), fils du précédent, né à Grenoble en 1639, embrassa, comme son père, la carrière du barreau, et y obtint aussi de grands succès. Nommé conseiller à la chambre de l'Edit, il en remplit les fonctions jusqu'en 1669. Il eût pu alors entrer au parlement en abjurant, mais il préféra rester fidèle à la foi de sa famille, et reprendre la modeste profession d'avocat. En 1685, époque de la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Genève, où il mourut, d'après le *Dict.* de Moreri, le 13 janvier 1713, ou en 1717, d'après la *France protestante* de MM. Haag.

On a de lui : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament par demandes et par réponses*. Genève, 1718, 3 vol. in-8°.

Les bibliographes lui attribuent encore les ouvrages suivants, mais nous ignorons s'ils ont été imprimés : I. *Réflexions sur le traité* (de Papin) *intitulé :* Deux Voies opposées en matière de religion : l'Examen et l'Autorité. — II. *Réflexions sur le 14e chapitre de Nicole, intitulé :* Préjugés légitimes contre les protestants. — III. Des *Réflexions morales* dans le goût de celles de La Rochefoucauld. — IV. Des *Dialogues contre l'infaillibilité de l'Église romaine.*

Son frère, nommé *Claude* comme lui, embrassa l'état militaire. On lit dans un mémoire manuscrit intitulé : *Estat des nouveaux convertis de la ville de Grenoble fait par ordre de M. Bouchu, intendant, ensuite des ordres qu'il a reçeus de la cour*, 1686 : « M. de Langes n'est pas marié; il a esté lieutenant de la compagnie de Villefranche, puis capitaine au régiment de Normandie pendant qu'il estoit en garnison dans l'arsenal de Grenoble; et après il accepta la majorité de Gap, de laquelle il fut obligé de se défaire à cause de la religion. Il passe parmy ceux qui le connoissent pour très meschant huguenot, quoy qu'il aille parfoys à l'église parce qu'il s'y trouve obligé. Son frère, qui estoit avocat et qui avoit beaucoup de bien, ayant déserté des premiers avec sa femme, il a eu par authorité de justice une partie desdits biens. »

Cette famille a produit encore quelques hommes distingués, mais qui n'appartiennent pas à notre province, entre autres *Nicolas* de Langes, président au parlement de Dombes, et au siége présidial de Lyon, né en 1525, mort en 1606, Mécène, des gens de lettres de son temps. Voy. le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire.*

LANGON (Nicolas-François, marquis de), fils de Hugues de Langon et de Magdeleine de Gallien de Chabons, naquit à Grenoble le 5 mars 1742. Entré dans les chevau-légers de la garde du roi, le 25 avril 1757, il devint successivement cornette au régiment de Marcieu (10 avril 1761), capitaine dans celui de Dauphin-cavalerie (1er février 1762), exempt des gardes du corps, compagnie Luxembourg (29 juin 1768), sous-lieutenant (1er janvier 1776), et

lieutenant dans la même compagnie (20 décembre 1782), brigadier (1er janvier 1784), enfin maréchal de camp, le 9 mars 1788. La noblesse de Grenoble le députa aux états de Romans cette même année, et l'élut ensuite pour la représenter aux états généraux. Il se réunit, l'un des premiers, au tiers-état, avec la minorité de son ordre, et se tint, pendant toute la session de l'Assemblée constituante, dans la plus complète obscurité. Lorsque les travaux de cette assemblée furent terminés, et la constitution votée, il signa, avec ceux de ses collègues attachés au parti de la cour, une protestation contre les décrets rendus dans les séances des 12 et 15 septembre 1791. Ayant ensuite émigré, ses biens furent confisqués et vendus; la *Biographie moderne* prétend qu'un cordonnier de Marseille s'en rendit acquéreur. On croit que le marquis de Langon est mort à l'étranger pendant l'émigration.

PORTRAIT. Dans la collection de Déjabin.

LAPOYPE. — Voy. le *supplément*.

LA RIVIÈRE (LOUIS DE), réligieux minime du couvent de Grenoble, né à Romans, d'après des notes mss. de Jules Ollivier, fut procureur de son ordre pour la nation française à Rome. Il paraît qu'il se mêla quelque peu à la grande affaire de la conversion de Lesdiguieres, car, en 1621, ce dernier le chargea d'une lettre qu'il adressait à Grégoire XV pour le complimenter sur son avénement à la papauté. Ce religieux devint ensuite visiteur général en France.

On a de lui : I. *Vie du bienheureux F. de Sales*. Lyon, Rigaud, 1625, in-8° = 4e édit. Rouen, 1631, in-8°. — II. *Histoire de la vie et mœurs de Marie Teissonnière, native de Valence en Dauphiné*. Lyon, Cl. Prost, 1650, in-4°. = Paris, 1655, in-4°.

LASALCETTE. — Voy. COLAUD.

LASALETTE. — Voy. JOUBERT DE LASALETTE.

LASTIC (JEAN **BONPAR** DE), né vers 1371, grand-maître de Malte de 1437 à 1454. La plupart de nos historiens le font naître dans le Valentinois ou, du moins, le rattachent à la branche cadette de Lastic, qui sortit de l'Auvergne dans la seconde moitié du XVe siècle et vint s'établir en Dauphiné où elle posséda la terre de Saou ; c'est une erreur. Il appartenait à la branche aînée de sa famille restée en Auvergne, et, d'ailleurs celle à laquelle on a voulu le rattacher n'était pas encore formée à l'époque de sa naissance. (Voy. tous les répertoires généalogiques.)

LATIER (1) **DE BAYANE** (ALPHONSE-HUBERT), cardinal, pair de France, appartenait à une famille noble du Dauphiné dont l'origine ne paraît pas remonter au-delà du milieu du XVe siècle. Né à Valence le 30 octobre 1739, il fut successivement chanoine de cette ville (1770), vicaire général de l'évêque de Rodez, auditeur de Rote pour la France et chevalier de Malte (1777) ; il passa en Italie à l'époque de la révolution. En l'an IX, il prit une part active à la conclusion du concordat et obtint en récompense de son zèle la dignité de cardinal (21 therm. an X) et les titres de gr. off. de la Lég. d'honn. (5 therm. an XIII) et de comte de l'empire. En 1807, son dévouement à Napoléon le fit envoyer à Paris par le pape, dans l'espoir de terminer les démêlés alors existants entre la cour de Rome et l'empereur. Il fut même chargé de proposer à celui-ci le titre d'*empereur d'Occident*, en échange d'autres concessions (2), mais la mission de Latier de Bayane fut traversée par le parti ultramontain et elle échoua. — Pie VII ayant été amené à Fontainebleau, il fut un des huit cardinaux qui composèrent le conseil du pontife et qui le déterminèrent à signer un autre concordat en 1813. Ce nouveau service lui ouvrit les portes du sénat (5 avril 1813). Il n'en vota pas moins, l'année suivante, la déchéance de Bonaparte. Une ordonnance royale du 4 juin, qui l'appelait à la chambre des pairs, fut la récompense de sa défection. — En 1815, il complimenta Napoléon à son retour de l'île d'Elbe (26 mars) et assista l'archevêque de Tours, M. de Barral, à la cérémonie du champ de Mai. N'ayant pas été alors compris dans la liste des pairs impériaux, le roi, à la seconde restauration, lui rendit son siége à la Chambre. Il a racheté ces tergiversations, en refusant de prendre part au procès du maréchal Ney. Il est mort à Paris le 26 juillet 1818.

LA TOUR-DU-PIN. — Deux grandes et illustres familles de ce nom sont originaire de notre province.

De la première sont sortis les dauphins de la troisième race, *Humbert Ier*

(1) On trouve aussi ce nom écrit *Lattier* et *Lathier*.

(2) *Hist. de France sous Napoléon*, par Bignon. T. VII, pp. 163-64.

(1281-1307), *Jean II* (1307-1318), *Guigues VIII* (1318-1333), et *Humbert II* (1333-1349). Voy. t. I, pp. 287 et suiv. Elle a aussi donné naissance à trois prélats : *Robert,* archevêque de Vienne de 1174 au 11 mai 1195, époque de sa mort; *Hugues,* évêque de Clermont vers 1242, mort le 28 décembre 1250, pendant la croisade de saint Louis; *Guy,* neveu du précédent, entra chez les dominicains de Clermont en 1246, à l'âge d'environ 15 ans, et succéda à son oncle en 1250. Il mourut en 1286 (voy. Echard, *Script. ord. Prædic.*, t. I, p. 403). On a élevé des doutes sur son épiscopat. Voy. à ce sujet un article du *Mercure de France,* août 1743, pp. 1699 et suiv. — Le président de Valbonnays a écrit sa généalogie (1), et ne la fait remonter qu'à Berlion I[er], vivant en 1107. Baluze, au contraire, d'après une copie de titre fournie par Chorier, en a fait une branche de la maison d'Auvergne. En 1717, une vive polémique s'engagea à ce sujet entre les deux savants (2), mais, comme il arrive presque toujours en pareil cas, sans apporter de bien grandes lumières sur la question : toutefois la plupart des généalogistes modernes se sont rangés à l'avis de ce dernier, qui, il faut le reconnaître, réunit en sa faveur, sinon des preuves certaines, du moins d'assez fortes probabilités.—Cette famille s'est divisée en trois branches : la première, celle qui a donné les dauphins, s'est éteinte en la personne du fils d'Humbert II, *André,* mort à l'âge de 2 ans en 1335. La seconde, celle de VINAY, a été formée vers la fin du XII[e] siècle par *Berlion,* frère d'*Aynard II.* Son dernier rejeton, *Antoine,* mourut sans enfants en 1394, après avoir institué héritier de ses biens *François de Sassenage,* son neveu, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de La Tour-du-Pin. Ce *François de Sassenage* fit la troisième branche que nous nommerons VINAY-SASSENAGE, qui s'éteignit elle-même quatre générations après, en la personne de *Germaine,* femme de Charles d'Ancezune. — L'entière extinction de cette famille a été contestée par quelques généalogistes, comme on va le voir ci-après.

La seconde famille, du nom de LA TOUR-DU-PIN (3) a jeté, dans tous les temps, le plus vif éclat à raison de ses grandes alliances et des nombreuses illustrations qu'elle a produites. D'après les titres qu'elle fournit elle-même en 1666, par-devant Dugué, commissaire chargé de la recherche des usurpateurs de noblesse en Dauphiné, son origine *prouvée* ne remonte pas au delà des premières années du XIV[e] siècle. En 1331, elle était déjà divisée en deux branches, représentées, l'une par *Guillaume,* fils de *Guigues,* l'autre par *Pierre,* fils d'*Amblard.* « De cette famille, dit Chorier (4), sont venues » toutes celles qui en portent aujourd'hui le nom : elles ne sont que des » branches de cette tige. » Des généalogistes modernes ont attaqué cette filiation; comme si la famille de La Tour-du-Pin n'était pas assez illustre par elle-même, ils ont voulu rehausser son origine, et, trompés sans doute par la conformité des noms, ont prétendu qu'elle était une branche cadette de celle des dauphins. L'ancien archiviste de la préfecture de la Drôme, Moulinet (5), est le premier, croyons-nous, qui, dans un long mémoire généalogique, rédigé vers 1787 (6), ait soutenu cette opinion. Son système peut se résumer ainsi : La maison de La Tour-du-Pin actuelle a pour auteur

(1) *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de La Tour-du-Pin*.... (Genève, Fabri et Barillot, 1721-22, 2 vol in-fol.), t. 1, pp. 153 et suiv.

(2) Valbonnays, *loc. cit.*, pp. 155 et suiv.

(3) Son vrai nom est simplement LA TOUR. Elle n'a commencé à porter celui de LA TOUR-DU-PIN que dans le siècle dernier.

(4) *État politique,* t. 3. Chorier remplissait les fonctions de procureur du roi dans la recherche de 1666, et c'est d'après les titres remis par les parties intéressées qu'il a rédigé son nobiliaire. Quoique ce soit le plus exact de ses ouvrages, il a été souvent attaqué par des familles qui n'avaient pas encore, en 1666, les prétentions qu'elles ont eues depuis.

(5) MOULINET (*Jean-Baptiste*), né à Grenoble, exerça d'abord la profession de feudiste dans cette ville. Son habileté dans l'art de déchiffrer les vieilles écritures le fit ensuite appeler aux archives de la chambre des comptes en qualité de déchiffreur. Au commencement de la révolution, il fut nommé archiviste du district de Romans, et passa, en l'an V, avec le même emploi aux archives de la Drôme. Il est mort vers 1811. Il avait formé une riche collection de documents manuscrits sur les familles et l'histoire de notre province. Après la mort de son fils, qui fut après lui archiviste de la préfecture de la Drôme (1811-1815), cette collection fut vendue à Paris en 1819, et achetée en partie par M. le vicomte de La Tour-du-Pin Chambly. Voy. *Aymar du Rivail et sa famille,* par M. Giraud (Lyon, 1849, in-8°), p. 26, et l'*Essai hist. sur l'abbaye de Saint-Barnard,* par le même (Lyon, 1856, in-8°), 1[re] part., t. 1, p. 24. — Nous avons sous les yeux un opuscule de Moulinet, dont voici le titre : *Discours prononcé par le citoyen Moulinet à l'assemblée primaire de Saint-Nicolas de Romans.* Valence, P. Aurel (s. d.), in-4°, 7 pp. Ce discours est relatif aux événements du 31 mai 1793.

(6) Ce mémoire n'a pas été imprimé, mais il en existe plusieurs copies (sept. 1858).

Pierre Ier, châtelain d'Oulx, vivant en 1343 et 1345, qui forma la branche de CLELLES, ce *Pierre* était fils de *Henri* de la branche de VINAY, et frère de *Hugues*, dit *Turpin*; la branche de CLELLES est donc cadette de celle de VINAY, qui était elle-même cadette de celle des dauphins. Comme on le voit, le point essentiel pour la jonction des deux familles est de démontrer que *Pierre Ier* était fils de *Henri* de la branche de VINAY. Moulinet allègue à l'appui des lettres du dauphin Humbert II, adressées, en 1343, 1344 et 1345, à un nommé Pierre, qu'il traite de *cousin consanguin*. Cette preuve paraissant sans doute insuffisante, les généalogistes ont parlé, depuis lors, d'un paiement fait en 1350 à des juifs par *Aynard* (DE VINAY) pour le compte d'un *Pierre de La Tour, damoiseau, son oncle*. Mais où sont ces titres? quelle est leur authenticité, quelle portée ont-ils réellement? Cette filiation n'est pas d'un intérêt purement généalogique; elle en offre un tout particulier pour l'histoire du Dauphiné, celui de savoir si la famille de ses anciens souverains subsiste encore; aussi regrettons-nous qu'ils n'aient pas été livrés à l'impression. Il en existe, dit-on, une copie aux manuscrits de la Bibliothèque impériale : nous avons fait de vains efforts pour en obtenir communication, nous l'aurions insérée ici en entier. Nous ne connaissons donc pas ces titres; mais, quels qu'ils soient, il nous est bien difficile de concilier la portée que les généalogistes leur attribuent avec des faits du genre de ceux-ci :

D'après les actes publiés par Valbonnays et ceux que nous avons consultés nous-même aux archives de la chambre des comptes de Grenoble et en divers cabinets particuliers, il est hors de doute qu'*Henri* (DE VINAY) laissa un fils *unique, Hugues*, dit *Turpin*.

Antoine, dernier rejeton de la branche de VINAY, n'ayant pas d'enfants, institua héritier de tous ses biens *François de Sassenage*, son neveu, à condition qu'il prendrait le nom et les armes de La Tour-du-Pin. Or, on ne comprendra pas facilement cette dernière disposition de sa part, alors qu'il aurait eu, dans la branche collatérale de CLELLES, des cousins du quatrième ou cinquième degré portant son nom et ses armes.

Dans les actes nombreux qui nous restent relatifs aux affaires de la branche VINAY, on ne rencontre pas un seul mot indiquant l'existence de parents collatéraux. — La copie d'un ancien inventaire de ses titres, conservée aux archives de la chambre des comptes de Grenoble, ne fournit également aucune indication de ce genre; aussi Valbonnays n'a-t-il pas craint de dire : « Si j'ai « conduit (cette généalogie) jusqu'à la « branche collatérale des seigneurs de « La Tour-Vinay, et à celle des sei- « gneurs de Sassenage, entée sur cette « dernière, c'est parce qu'il s'est pré- « senté plusieurs monuments dignes « de paraître au jour pour l'illustration » de cette maison. Ils serviront à faire « voir quels en ont été les derniers « rejetons et avec quel fondement quel- « ques autres maisons, sur la confor- « mité du nom, peuvent se flatter « d'une même origine. »

La différence des armes des deux familles est trop grande pour qu'on la puisse regarder comme une brisure adoptée par des cadets. La branche des dauphins et celle de Vinay portaient *une tour crénelée avec un avant-mur*. La maison de La Tour-du-Pin actuelle a toujours porté *une tour* (sans avant-mur) *au chef chargé de trois casques* (1).

Enfin, le parlement de Grenoble « considérant que cette famille est toujours dénommée dans les anciens titres La Tour et non La Tour-du-Pin; que la substitution de ce dernier nom au sien propre en des procédures et des mémoires semble indiquer, de la part des gens de loi qui l'ont faite, l'intention de la rattacher à la famille des Dauphins, nos anciens souverains dont la race est éteinte, » le parlement, dis-je, a souvent protesté contre une erreur dans laquelle la conformité des noms entraînait et entraîne encore les généalogistes. Il existerait même, si nous sommes bien informé, un arrêt rendu à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, cette famille a donné le jour à un grand nombre d'hommes remarquables; mais, pour

(1) *D'azur, à la tour d'argent, chargé de trois casques d'or tarrés de profil*; aujourd'hui elle écartelle du Dauphiné, c'est-à-dire *d'or au dauphin d'azur*. Ces armes sont ainsi figurées et décrites dans des lettres-patentes du 13 mars 1820 délivrées à *Frédéric-Séraphin de* LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET, pair de France. Louis XVIII dit dans ces lettres-patentes, qu'il l'élève à la dignité de pair de France, *en considération de l'honneur qu'il avait de lui être allié*, faisant ainsi allusion au mariage du dauphin Guigues VIII avec Isabelle, fille du roi Philippe le Long. Nous doutons fort que Louis XVIII ait jamais ouï parler du mémoire de Moulinet.

nous renfermer dans le plan de ce livre, nous allons consacrer des articles seulement à ceux qui sont nés en Dauphiné.

LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET (René de), *baron* d'Aix, Mévouillon (1) et Montauban, *marquis* de la Charce (2), maréchal de camp, compagnon d'armes de Montbrun et de Lesdiguières, naquit, en 1543, à Gouvernet (Drôme). En 1569, il fit partie des bandes protestantes conduites en Guyenne par Crussol, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, il fut l'un des gentilshommes dauphinois qui les premiers coururent aux armes. Le 18 mai 1573, il servait sous Montbrun au siége de Lamotte-Chalancon, et y provoqua, d'après les catholiques, un de ces massacres dont nos guerres civiles offrent de trop fréquents exemples : on raconte, qu'après la reddition de cette petite place, il attira les habitants dans la forteresse, sous prétexte de faire leur traité, et, qu'à peine entrés, on les précipitait du haut des tours (3). En 1575, on le retrouve encore dans le Diois comme l'un des lieutenants de Montbrun. Le 13 juin, il contribua à la défaite des Suisses au pont d'Oreille, près du village de Molières, et le 20 du même mois, avec De Bar, il tailla en pièces la compagnie du comte de Beino sortie d'Etoile pour escorter un envoyé du roi. Après la prise de Montbrun, il fut l'un des gentilshommes protestants qui s'assemblèrent à Mens (5 août) et adressèrent à De Gordes et au Parlement des lettres menaçantes pour obtenir la liberté du prisonnier. — Après le supplice de ce dernier, il se rallia l'un des premiers à Lesdiguières. En janv. 1577, il surprit Tulette et quelques autres petites places voisines d'où il faisait des courses dans le Comtat-Venaissin.— En 1578, il faillit s'emparer, par escalade, de la forteresse de Séguret, où son frère, Jacques de La Tour, seigneur de Saint-Sauveur, fut blessé (30 juil.). Le 16 sept. suivant, il tailla en pièces, entre Nyons et Mirabel, un détachement de troupes catholiques commandées par Oddi. — En 1579, Lesdiguières l'envoya avec 2,000 hommes de pied, 60 cavaliers et quelques pièces d'artillerie, dans le marquisat de Saluces, au secours du maréchal de Bellegarde. La même année, il contribua à l'apaisement de la révolte suscitée par Jacques Colas, prit le château de La-Roche-du-Buis, et reçut le commandt de celui de Mévouillon. Pendant l'invasion du duc de Mayenne en Dauphiné, il fut mis à la tête des troupes protestantes des frontières de Provence et du Comtat-Venaissin, par lettres-patentes du roi de Navarre du 20 avril 1580. La même année, il contribua, près de Chorges, à la défaite du capitaine Mures qui était chargé de ravitailler Tallard. — En 1584, il assiégea, avec Du Poët, la citadelle de Die et en chassa le gouverneur, Antoine Solignac de Veaune. Il reçut, bientôt après, le commandement du Diois. — En 1585, il prit part au siége de Montélimar par Lesdiguières.—En 1586, il marcha avec ce dernier au secours du baron d'Allemagne et contribua à la défaite de Vins. La même année, pendant une escarmouche avec les troupes de Lavalette et de Maugiron, il défia en combat singulier le chevalier de Loriol, maréchal-des-logis des gens-d'armes de ce dernier, et le tua d'un coup de pistolet. « Gouvernet, dit Videl, estoit tenu pour « l'un des plus adroits gens d'armes de « son temps, et qui se seruoit le mieux « du pistolet, en ayant souvent fait essay « à tuer des lieures à la course. » — En 1587, la guerre ayant été portée dans les baronnies, il prit Venterol (18 av.) et Mérindol (15-17 juin).—En 1588, il fit partie des troupes qui, dans les premiers jours d'avril, se réunirent autour de Gap, pendant la construction du fort de Puymaure. Quelques jours après, il assiégea, avec Cugie, le Pont-en-Royans, mais il ne put s'en emparer (25-28 av.). Le 13 août, il fut l'un des négociateurs chargés de préparer, entre Lesdiguières et Lavalette, un traité d'union dont ils signèrent les articles, le lendemain, à Château-Arnoux. — En 1589, Lesdiguières l'envoya en Provence avec 4 cornettes de cavalerie et 4 à 500 arquebusiers, pour assister Lavalette contre les ligueurs de cette province.— En 1590, lors du siége de Vienne, il fut chargé, avec Du Poët, de s'emparer de Condrieu : il emporta cette place après six jours de résistance. — En 1591, il servit en Savoie, en Piémont et en Provence ; uni à Lavalette, il battit les Savoisiens à Vinon, le 18 déc. Dans cette journée, dont le succès lui fut hautement attri-

(1) Il acheta cette terre qui dépendait de l'ancien domaine Delphinal, le 8 nov. 1593, au prix de 15,714 livres.

(2) Cette terre fut érigée en marquisat par lettres-patentes du mois de mai 1619.

(3) *La réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long, p. 110.

bué, il tua de sa propre main, en combat singulier, à la vue des deux armées, Vinceguerre, gentilhomme provençal. Il avait été créé maréc. de camp par brevet du 1er avril de cette année. — De 1592 à 1597, il continua à prendre part à toutes les expéditions de Lesdiguières, en Savoie et en Piémont.

Gouvernet fut l'un des plus braves parmi les gentilshommes qui prirent part à nos guerres civiles. M. Long l'appelle, dans son *Histoire de la réforme en Dauphiné* (p. 187), « l'Ajax des pro« testants » ; il avait pour devise : *Courage et loyauté*. Plusieurs duels, dont sa vigueur et son adresse le firent sortir avec bonheur, donnèrent à sa réputation un certain éclat chevaleresque (1). Malgré quelques nuages qui s'élevèrent entre lui et Lesdiguières, notamment à propos du gouvernt d'Orange (1605), ce dernier avait en sa fidélité la plus entière confiance, et l'employa dans une foule de circonstances dont nous n'avons mentionné que les plus importantes : son nom se rencontre à chaque instant dans l'histoire de cette époque. Henri IV, qui le tenait en grande estime, l'avait nommé, n'étant encore que roi de Navarre, l'un de ses chambellans; il le fit, après son avènement au trône, conseilr d'Etat et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et lui donna, en 1611, une pension de 10000 livres, somme considérable pour le temps. Il fut sénéchal des comtés de Valentinois et de Dios, et gouverneur de Die, Nyons, Mévouillon et Montélimar. Il avait eu ce dernier commandement après la mort de Du Poët.

Il passa les dernières années de sa vie à Die, où il mourut au mois de décembre 1619. M. Long (*Loc. cit.*), pages 246 et 314), rapporte qu'en 1620 le synode provincial de Briançon censura le ministre Desaignes et le bureau académique de Die, pour avoir prononcé son oraison funèbre. Son souvenir est encore vivant dans les traditions populaires de cette ville, où nous avons entendu, dans notre enfance, bien des contes effrayants sur sa cruauté envers les prêtres et les moines. En 1594, il y fit construire, avec les matériaux pro-

(1) Nous avons rappelé celui dans lequel il tua le chevalier de Loriol d'un coup de pistolet (1591.) En 1601, il tua aussi en duel l'un de ses meilleurs amis, Du Poët, qui jouissait dans l'armée d'une réputation égale à la sienne. Ce combat, qui fut presque un événement dans notre province, nous a paru mériter quelques détails.

D'après Videl (*Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., p. 218), voici quels en auraient été les motifs : « Au combat de Grésillane (22 nov. 1592), Gou« vernet, qui menoit l'avant-garde, se trouvant « poussé par les ennemis et en désordre, Du Poët « fut mis en sa place pour le soutenir, de quoy « l'autre auoit conceu vn secret depit contre luy, « ensuite duquel ils en estoient venus à quelques « discours picquans, qui furent éteints tout à l'heure « par le soin de Lesdiguières. Enuiron le temps où « nous sommes (1601), Gouvernet, qui ne songeoit « plus à cela, et qui tenoit Le Poët pour son amy, « jusques à l'auoir fait parrain d'un de ses enfans, « estant recherché par luy, sur quelque mauvais « rapport, dont il vouloit à toute force tirer raison, « ils se rendirent en un lieu assigné auprès de Crest « où ils se battirent, etc. » D'après une autre version, ce combat aurait eu lieu à propos du gouvernement de Montélimar. Quoi qu'il en soit, voici le récit que nous en a laissé un Dauphinois, Wulson de la Colombière, dans son *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. II, p. 529 : « Le duel à « cheual qui se fit en Dauphiné sous le regne de « Henri troisieme, entre le seigneur René de Latour, « baron de Gouvernet, et le seigneur baron de Poët, « est assez remarquable et extraordinaire. Ils étoient « tous deux vaillans et genereux, et leur mérite, « aussi bien que leur naissance, les avoit mis en « grande considération. Le sujet de leur querelle « fut le gouvernement du chasteau et de la ville de « Montélimar, auquel, pour plusieurs raisons, ils « prétendoient tous deux : et comme il étoit im« possible que tous deux en eussent la possession, « ils voulurent que le duel decidast ce différend, « et que la mort d'un d'iceux en laissast la iouis« sance libre au suruivant. Gouvernet estoit grand, « de bonne mine, fort et robuste; Le Poët estoit « petit, maigre et foible des jambes, mais vigou« reux, hardy et adroit à cheval, ce qui les obli« gea à choisir cette sorte de combat, en chemise et « à l'espée seule. Ils y vinrent tous deux bien mon« tez et pleins de courage et de résolution; mais « Le Poët se seruit de deux ruses qui ne lui réussi« rent pourtant pas; il fit faire et prit vne chemise « tres-ample et très large, pensant de tromper le « iugement de Gouuernet par cette ruse et l'obliger « à donner dans la largeur de cette chemise, pendant « qu'il mettroit son corps à couuert derriere le col « de son cheval; l'autre finesse dont il voulut se « seruir (et qui par un cas fortuit, estrange et im« préveû, lui fut fatalle et mortelle), fut que d'a« bord qu'ils furent en présence, il donna de son « épée sur le deuant de la teste du cheual de Gou« uernet, lequel en estant estonné, tourna tout court, « et sans que Gouuernet le peust faire reuenir, il « prit le frein aux dents, et emporta son maistre « à trauers le champ contre sa volonté. Sur quoy Le « Poët qui pensoit profiter de ce désordre courut « après et cria : *Ha ! Gouuernet, tu fuis, arreste,* « *arreste*, et en mesme temps luy tenoit l'espée « dans les reins : mais Gouuernet qui estoit emporté « contre sa volonté, plustot par la fougue de son « cheual, que par son courage, respondit : *Tu as* « *menty, c'est mon cheual qui m'emporte*. Et en « mesme temps leua le bras, et porta vn coup au« dessvs de sa teste par derriere contre Le Poët qui, « le pressant de trop près, se trouuva si puissam« ment frappé à la gorge, qu'il tomba roide mort de « ce seul coup; et ainsi la fortune favorisa le bon « droit et la franchise de Gouuernet, dont le courage « ne s'étoit voulu seruir d'aucune finesse. » Gouvernet fut, dit-on, inconsolable de la mort de son ami : il acheta le champ où le combat avait eu lieu, et, en 1609, lors de la fondation du couvent des capucins de Crest, il en fit don, quoique protestant, à ces religieux, à la charge par eux de célébrer à perpétuité un obituaire pour Du Poët : ce qui eut lieu jusqu'à la révolution. Il fit plus : il voulut être le tuteur de son fils, l'éleva et le maria ensuite à Justine sa fille.

venant d'un couvent de dominicains, une citadelle dont une partie est encore debout. Huit ans auparavant, c'est-à-dire vers 1588, il avait fait démolir tout un côté de l'Eglise cathédrale, pour se construire un château sur l'éminence qui domine le petit village d'Aix. D'après une enquête de l'an 1631, dont un fragment a été reproduit par M. Long (*Loc. cit.*, p. 276), cet acte de vandalisme n'aurait pas été commandé, mais souffert par lui. « Feu M. de Gouvernet, « lit-on dans cette enquête, ayant baillé « à prix fait de construire un chasteau « dans la baronie d'Aix, il fut persuadé « de se servir des matériaux (de l'E- « glise). A quoy obtempérant, il permit « aux ouvriers d'en prendre, qui, *abu-* « *sant de la licence*, ont réduit les mu- « railles en l'Etat qu'elles sont à pré- « sent » (1). D'après une tradition populaire, confirmée par un passage du *Mémorial* d'Eust Piemont, il fit établir de Die à Aix, l'espace d'une lieue, une chaîne de corvéables qui s'en transmettaient les pierres de main en main. Ce château était flanqué de quatre tours rondes, au fond desquelles on avait pratiqué les oubliettes. Ces tristes monuments de la féodalité se trouvaient encore, il y a trente ans, dans un état de conservation parfaite.

LA TOUR-DU-PIN GOUVERNET (**Jean-Frédéric**), *comte de* **PAULIN**, ministre de la guerre, naquit à Grenoble le 22 mars 1727. Entré avec le grade de cornette (2) dans un régiment de cavalerie (1741), il servit en Westphalie, en Bohême, en Bavière (1743) et en Suisse (1744). Il passa à l'armée de Flandres en 1745, se trouva à la bataille de Raucoux (1746), aux siéges de Berg-op-Zoom (1747) et de Maëstricht (1748). Nommé colonel en 1749, il fit ensuite, à la tête de son régiment, les premières campagnes de la guerre de Sept-Ans, et fut nommé, après la paix, maréchal de camp. — Au commencement de la Révolution, il commandait les provinces de Poitou, Aunis et Saintonge. Elu député aux etats généraux, par la noblesse de Saintes, il se montra, dès les premières séances, par son des idées nouvelles, et se réunit, avec la minorité de son ordre, au tiers-état. Le roi lui confia bientôt le portefeuille de la guerre (4 août 1789). Cette nomination fut d'abord accueillie avec faveur par le parti patriote, mais la difficulté des circonstances et quelques mesures regrettables ne tardèrent pas à faire perdre au nouveau ministre sa popularité. Presque tous les corps de l'armée demandaient à grands cris la réforme d'une discipline peu en harmonie avec les mœurs du XVIII[e] siècle : leur mécontentement éclatait partout en révoltes contre leurs officiers. M. de La Tour-du-Pin se plaignit plusieurs fois de cet état de choses à l'Assemblée nationale, sans obtenir autre chose que des demi-mesures insuffisantes pour ramener l'ordre. Cependant, en 1790, lors de l'insurrection des trois régiments de Nancy, il réussit à faire partager ses sentiments à la majorité, et obtint un décret qui ordonnait l'emploi de la force pour les ramener dans le devoir. On connaît cette malheureuse affaire : le marquis de Bouillé, chargé des pleins pouvoirs du ministre, étouffa dans le sang des plaintes qu'à une autre époque on eût regardées comme légitimes (31 août). Dès lors, les patriotes ne cessèrent de harceler M. La Tour-du-Pin dans les journaux et à la tribune des Sociétés populaires, par des dénonciations et des demandes d'enquêtes. Le 10 nov. suivant, les sections de Paris le dénoncèrent solennellement, et le roi, pressé par l'opinion publique, dut le remplacer le 16 du même mois par Duportail. — Rentré dans la vie privée, il se retira à Auteuil chez le marquis de Gouvernet son cousin. Il y fut arrêté une première fois le 6 mai 1793, mis en liberté peu de temps après, puis arrêté de nouveau le 31 août suivant. Assigné à cette époque devant le tribunal révolutionnaire en qualité de témoin dans le procès de Marie-Antoinette, ses réponses furent combinées de manière à ne pas la compromettre. Quand on lui demanda si le comte d'Estaing, témoin comme lui, n'avait pas assisté au fameux conseil du 5 oct. 1789, où s'était agitée la question du départ de Louis XVI pour Metz, il eut la générosité de déclarer, pour ne point compromettre le comte, qu'il ne l'y avait pas vu ; mais celui-ci, qui n'espérait plus être sauvé et en avait pris son parti, lui donna sur-le-champ un dé-

(1) Cette église fut restaurée en 1673 par Daniel de Cosnac, évêque de Die. Voy. *Mém. de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 316. (Paris, 1852, in-8°).

(2) Cornette au régiment de cavalerie Bourbon, ... 20 oct. 1741.
Lieutenant .... 16 avril 1743.
Capitaine .... 2 déc. 1744.
Colonel d'infanterie .... 1[er] fév. 1749.
Chevalier de Saint-Louis .... 3 janv. 1757.
Brigadier .... 20 fév. 1761.
Maréchal de camp .... 25 juil. 1763.
Lieutenant général .... 5 déc. 1781.

menti. Du reste, l'ex-ministre parut là bien moins en témoin qu'en accusé : on lui reprocha amèrement le *massacre* de Nancy et le licenciement de trente mille *soldats patriotes* renvoyés dans leurs foyers avec des congés *infamants*, dits *cartouches jaunes*. Traduit lui-même devant le redoutable tribunal, le 9 flor. an II (28 avril 1794), il eut à répondre sur les mêmes actes de son ministère et sur l'imputation grave d'avoir rétabli les lettres de cachet en faisant incarcérer arbitrairement deux officiers, les nommés Davoux et Muscard. Il fut condamné à mort et exécuté le même jour avec son frère *Philippe-Antoine*, le comte d'Estaing et le duc de Villeroy.

On a de lui : *Mémoire sur l'organisation de l'armée, adressé à l'Assemblée nationale*. Paris, Imp. nat.. 1790, in-8°, 12 pp.

— Son fils, *Frédéric-Séraphin*, né à Paris le 6 janvier 1759, fut successivement ministre plénipotentiaire de France à La Haye en 1791, préfet des départements de la Dyle (12 mai 1808 au 12 mars 1813) et de la Somme (25 mars 1813 à 1814), ambassadeur extraordinaire au congrès de Vienne, pair de France (7 août 1815), ambassadeur en Hollande (1816) et à la cour de Turin (1820). Après la révolution de 1830, il refusa de prêter serment à la royauté, issue des barricades, et se retira à Lausanne (Suisse), où il est mort le 28 février 1837.

Le fils de celui-ci, *Frédéric-Claude-Aymar*, prit une part active, en qualité d'officier d'état-major, aux mouvements provoqués par la duchesse de Berry, dans la Vendée, en 1832. Il fut, en conséquence, condamné à la peine de mort par la Cour d'assise de Bourbon-Vendée, le 24 mai 1833, pour attentat contre la sûreté de l'Etat, et à cinq ans de travaux forcés, par la même Cour, le 16 juillet 1834, « pour association de malfaiteurs contre les personnes et les propriétés, dit l'arrêt, et vol d'argent perçu au nom de l'Etat par le percepteur des Herbiers, dans une maison habitée, par une bande armée, avec violences et menaces. » Ces deux condamnations, prononcées par contumace, l'obligèrent de se réfugier en Italie.

LA TOUR-DU-PIN DE LA CHARCE (PHILIS DE), née à Nyons en 1645 (1), a mérité l'honneur d'être rangée parmi les héroïnes françaises. En 1692, le duc de Savoie, Victor-Amédée, ayant fait une irruption en Dauphiné et pénétré jusqu'au col de Cabre, les habitants des communes voisines se levèrent en masse pour le repousser. Les volontaires des Hautes-Alpes étaient commandés par MM. de Flotte, de St-Pierre et de Taillades (2); celles de la Drôme par les deux frères Lagier de Vaugelas et de La Cardonnière, et Mlle de La Charce. « Cette héroïne, dit Decourcelles (3), monta à cheval, rassembla les vassaux de son père, se mit à leur tête, fit couper les ponts et garder les passages, empêcha les ennemis de pénétrer au delà de Gap, les repoussa en plusieurs rencontres et contribua puissamment à les chasser de la contrée. Tandis qu'elle combattait ainsi dans les défilés des montagnes, sa mère exhortait les habitants de la plaine à se maintenir dans le devoir, et Mme d'Urtis, sa sœur aînée, faisait couper les câbles des bateaux qui servaient à passer la Durance, afin que les *Barbets* ne pussent s'en emparer. » Instruit de ces faits par un rapport de Bouchu, intendant du Dauphiné, Louis XIV accorda une pension à Mlle de La Charce et désira la voir à sa cour. Elle s'y rendit avec sa mère et Mlle d'Aleyrac, sa sœur cadette, et y reçut l'accueil le plus flatteur. Le roi fit placer au trésor de Saint-Denis son épée, ses pistolets, son portrait et l'écusson de ses armes. D'après l'auteur du roman historique dont elle a été l'objet, « on « la suivoit dans tous les lieux où elle « se montroit, comme une personne « extraordinaire; enfin elle eut lieu « d'être satisfaite de l'approbation de « ce qu'il y avoit de plus grand, et du « public en général. » Mlle d'Aleyrac, qui se piquait de bel esprit, eut aussi sa part d'ovation dans les salons et les ruelles. Les poëtes chantèrent, non

(1) Son père, *Pierre* DE LA TOUR-DU-PIN DE LA CHARCE, fut élevé dans la religion protestante et prit parti, dès sa plus tendre jeunesse, dans les guerres de religion de son temps sous le nom de *baron* DES PLANTIERS. A l'âge de quinze ans (1622), il fut créé mestre de camp d'un régiment par le duc de Rohan. Il servit au siége du château de Charbonnière, en Languedoc, et à la prise du château de Montlaur, où il fut grièvement blessé. A la paix de 1622, il embrassa le parti du roi, servit, avec le grade de capitaine, au siége de La Rochelle (1627), en Piémont et en Lorraine (1631). En 1640, il commanda, au siége de Turin, l'arrière-ban du Gapençais, du Briançonnais et des Baronnies. En 1642, il se trouva au siége de Perpignan. En décembre 1648 la noblesse du Gapençais le députa à la cour. Enfin, le roi lui donna, en 1652, deux régiments et le brevet de maréchal de camp. Il mourut à Nyons, en 1675.

(2) De la maison de La Tour-du-Pin.

(3) *Dict. hist. des généraux fr.* T. IX, p. 309.

point leur beauté, car elles avaient passé le temps d'aimer et étaient assez laides, mais leur courage et leur esprit. L'un d'eux, Guyonnet de Vertron, faisant allusion à deux héroïnes de *la Clélie* qui était encore dans toute sa vogue, leur adressa ce quatrain :

Par la prudence et la valeur
La Charce surpasse Célie;
Par l'esprit et par la douceur
D'Alérac surpasse Télie.

La duchesse de Nemours chercha à retenir les deux sœurs auprès d'elle; M[lle] d'Aleyrac, que ses goûts littéraires éloignaient de la province, y consentit et finit ses jours à Paris. Mais Philis préféra retourner avec sa mère à Nyons, où elle mourut quelques années après, le 4 juin 1703.

Cette héroïne a été l'objet d'un roman historique dont voici le titre: * *Histoire de M[lle] de La Charce, de la maison de La Tour-du-Pin, en Dauphiné, ou Mémoires de ce qui s'est passé sous le règne de Louis XIV.* Paris, Pierre Gandouin, 1731, in-8° de 452 pp. Le nom de l'auteur nous est inconnu, mais il était Dauphinois d'après ce passage tiré de la page 2 de son livre : « Les liaisons étroites que j'ai euës avec Mademoiselle de La Charce, *qui était d'ailleurs ma compatriote*, m'ont mis à portée de sçavoir exactement tout ce qui regarde les personnes intéressées dans cette histoire. »

PORTRAIT. — *PHILIS DE LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE, fille du marquis de La Charce..... R. B. del.* A Paris, chez Bonnart, 1693. Elle est à cheval, vêtue en amazone, dirigée à G.; au fond, une escarmouche; in-f° en H.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (HECTOR), *baron de* **LACHAU** (1), fils de René, maréchal de camp, fut le dernier chef militaire des protestants du Dauphiné. D'abord gouverneur de Mévouillon, le 20 mars 1617, puis gentilhomme de la chambre du roi, le 30 septembre suivant, il devint gouverneur de Montélimar par provisions du 30 août 1619, après la mort de son père. Lorsque Brizon (Du Roure), son parent, eut soulevé, à l'instigation du duc de Rohan, les protestants du Vivarais et se fut emparé du Pousin (1[er] janv. 1626), il essaya, lui aussi, de rallumer la guerre civile en Dauphiné. Il renforça les garnisons de ses châteaux de Mévouillon et de Soyans, et les mit en état de défense. La révolte commençait à s'étendre, la navigation du Rhône était déjà interceptée, lorsque Lesdiguières accourut du Piémont pour arrêter ces mouvements. Comme il n'avait sous la main qu'une poignée de soldats, il tenta d'abord la voie des négociations. Brizon, qu'il effraya en le menaçant de rappeler les troupes d'Italie, se montra disposé à traiter, « mais Montauban, « dit Videl (2), témoignoit un plus grand « endurcissement; de manière que le « connestable voyant que les exhortations estoient inutiles en son endroit, « se résolut d'attaquer Soyans, y envoya quelques troupes qui se logèrent « d'abord dans le village, et bientost « après y fit mener trois canons : et « comme il auoit cette petite occasion « à cœur à cause de la dureté desraisonnable de Montauban qui parloit « plus hautement qu'il n'estoit en estat « de faire, il voulut estre au siège en « personne. » Pendant cinq jours, Montauban résista aux efforts du connétable, il repoussa même victorieusement un assaut; mais, battu par l'artillerie, qui avait fait plusieurs brèches aux fortifications du château et rendu sa defense impossible, il l'évacua pendant la nuit avec ses troupes en descendant par des cordages dans un précipice que les assiégeants croyaient infranchissable, et alla s'enfermer dans sa forteresse de Mévouillon. Cette place était, par sa position, presque imprenable; aussi, Lesdiguières n'osa-t-il d'abord l'y suivre et se retira à Grenoble, attendant des troupes qu'il avait mandées d'Italie. Brizon s'étant soumis sur ces entrefaites, et Montauban restant dès lors abandonné à ses propres forces, il se mit aussitôt en mesure de le réduire. A cet effet, il se rendit à Valence; mais, soit qu'il n'eût pas, comme pour le château de Soyans, « cette petite occasion à « cœur, » soit qu'il fût déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il ne dirigea pas lui-même les opérations du siége de Mévouillon : il en chargea Lamotte-Verdeyer, l'un de ses officiers. Nous ne connaissons pas les événements qui amenèrent la reddition de la place; Videl se contente de dire : « Montauban « fut bientost contraint d'implorer la « grâce de sa Maiesté. » Nous savons seulement que celui-ci résista 46 jours, et, d'après les conditions de sa capitu-

(1) *Lachau* est un village situé près de Séderon (Drôme); presque tous les généalogistes écrivent par erreur *La Chaup*.

(2) *Hist. de la vie du connestable de Lesdiguières* (Ed. in-fol., p. 465).

ation, il est permis de croire qu'il les imposa plutôt qu'il ne les reçut. En effet, le connétable fut obligé de lui acheter sa forteresse pour la somme de 100000 liv. En outre, le roi lui donna un brevet de maréchal de camp, le rétablit dans ses charges de gouverneur de Montélimar et de gentilhomme de sa chambre, et lui accorda le rare privilége de conserver à son château de Soyans deux pièces de canon. Avant même que cette négociation fût entièrement terminée, Lesdiguières s'éteignit à Valence, le 18 sept. 1626 : Montauban lui survécut quatre ans, et mourut le 16 septembre 1630. Le château de Mévouillon fut ensuite démoli par ordre de Louis XIV, en avril 1684 : toutefois, il eut jusqu'à la révolution un gouverneur et un lieutenant, mais ils n'y résidaient point et n'y paraissaient même jamais. Quant aux deux pièces du canon du château de Soyans, elles y restèrent jusqu'en 1790, époque où elles en furent enlevées par les patriotes de Séderon.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (René II, *marquis* de), lieutenant-général, fils du précédent, naquit en Dauphiné vers 1620. Ses parents lui firent abjurer la religion protestante et le présentèrent fort jeune encore à la cour de Louis XIII, où sa bonne mine et son adresse dans les exercices du corps lui procurèrent les bonnes grâces de Richelieu. Il fut d'abord capitaine-châtelain de Saou, après la mort de son père, par brevet du 18 oct. 1630. Ayant ensuite obtenu une compagnie dans un régiment de cavalerie (19 janv. 1641), il servit en Catalogne, sous le comte de La Mothe, jusqu'en 1645 ; sous le comte d'Harcourt, en 1646 ; sous le prince de Condé, en 1647 ; sous le maréchal de Schomberg, en 1648, et sous le duc de Mercœur et le comte de Marchin, en 1649 et 1650. En 1652, il leva un régiment de cavalerie de son nom (Montauban) avec lequel il se rendit de nouveau en Catalogne et prit part à toutes les opérations militaires jusqu'à la paix des Pyrénées (7 nov. 1659). Son régiment fut ensuite licencié (11 av. 1661), et deux ans après, le roi le nomma gouverneur de Nyons (28 févr. 1663). — En 1664, il servit avec ses deux frères, *Louis* et *Alexandre* (1), dans la guerre de Hongrie contre les Turcs ; tous les trois y déployèrent un rare courage, notamment à la bataille de St-Godard (1er août 1664). Après son retour en France, René obtint des lettres du roi pour le rétablissement de son régimt (7 déc. 1665). Nommé ensuite brigadr de cavalerie (4 mai 1667), il fit la campagne de Flandre et celle de Franche-Comté en 1668. La paix ayant été conclue entre l'Espagne et la France, le 2 mai 1668, il dut, l'année suivante, licencier de nouveau son régiment (24 mai 1669). En 1671, quelques mois avant la déclaration de guerre à la Hollande, il le rétablit encore et servit dans cette contrée sous Condé, Turenne et le maréchal de Luxembourg. Au siége de Crèvecœur (1672), il commanda un corps de 4000 chevaux. Nommé gouverneur de Nimègue et de Zutphen, sa conduite lui mérita tellement les sympathies des habitants de cette dernière place, que, lors de son départ, ils placèrent son portrait dans l'hôtel-de-ville, à côté de ceux de leurs magistrats les plus recommandables. Le 13 février 1674, il reçut, en récompense de ses services, le grade de maréchal de camp. La même année, il se trouva à la bataille de Senef sous Condé (11 août), à celle de Mulhausen, sous Turenne (29 déc.), où il fut fait prisonnier. Après avoir été échangé (19 avril 1675), il continua à servir sous Turenne, puis sous le comte de Lorges qu'il seconda puissamment dans le mouvement de retraite que l'armée française dut alors exécuter. — Nommé lieutenant-général le 5 janvier 1677, il se rendit, peu de jours après, à l'armée de Sicile sous les ordres du duc de Vivonne. Il y fut gouverneur de Messine, et là, comme à Zutphen, il sut se concilier l'estime et l'affection des habitants qui lui firent don d'une copie de la fameuse sainte famille attribuée à saint Luc (2). En 1678, il passa à l'armée de Roussillon sous le maréchal de Navailles : sa belle conduite au siége de Puy-Cerda lui valut le commandement de cette place avant même qu'elle eût été prise. L'année suivante, le roi lui donna enfin le repos que méritaient ses longs et honorables services : par lettres du 10 janvier 1679, il le nomma lieutenant-général de la Franche-Comté. Le 20 nov. 1683, il lui donna encore la

(1) *Alexandre* de la Tour-du-Pin, *marquis* de la Chau, fut capitaine de cavalerie le 8 avril 1650, sur la démission de son frère *René*. Il était colonel en 1671 et 1672, et devint peu de temps après maréchal de camp. Il mourut à Allex (Drôme), le 6 août 1676 (Voy. le *Dict. des généraux français*, par Decourcelles. T. IX, p. 340).

(2) Elle existait encore au château de Soyans avant la révolution.

charge de Sénéchal du Valentinois et du Diois, que son oncle et son aïeul avaient déjà possédée. — Il mourut dans son gouvernement de Franche-Comté, à Besançon, le 19 juillet 1687.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (ARMAND-FRANÇOIS), *marquis* DE **SOYANS**, maréchal de camp, naquit à Crest (Drôme), le 3 mai 1750. Entré au service comme sous-lieutenant, en 1765, il passa successivement par tous les grades de la hiérarchie militaire (1). Au commencement de la révolution, il était maréchal de camp. « En 1789, dit un de ses biographes (2), « il fut persécuté dans sa personne et « dans ses biens pour avoir révélé des « complots auxquels on prétendait l'as- « socier », et émigra dès le mois de juillet de cette année. Après un court séjour à Chambéry, il se rendit à Malte auprès du bailli, son frère, qu'il accompagna dans plusieurs expéditions sur les côtes d'Italie. Vers la fin de mai 1791, le comte d'Artois lui confia une mission auprès du grand-maître de Malte ; il s'agissait d'en obtenir des armes pour 4000 royalistes qui devaient se rassembler à Aigues-Mortes dans le but de s'emparer, par un coup de main, de la ville de Nîmes. L'ordre de Malte lui fournit 3000 fusils, 7 pièces de canon et 4 galères de transport commandées par le bailli de La Tour-du-Pin (3). Arrivés à Barcelone, où l'armement devait être complété par les soins de l'Espagne, les deux frères apprirent l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Cet événement ayant modifié les intentions du gouvernement espagnol, il fallut renoncer à l'expédition. M. de La Tour-du-Pin revint à Chambéri où il reçut une députation des habitants du Gévaudan, qui méditaient un mouvement insurrectionnel dans leurs montagnes, et qui lui proposaient de se mettre à leur tête. Mais les princes, qui commençaient à renoncer au système des insurrections et n'avaient plus d'espoir que dans une invasion de la France par l'étranger, s'opposèrent à ce projet. S'étant rendu à Coblentz en 1792, il commanda un corps d'infanterie dans l'armée des émigrés jusqu'en 1793. Il passa ensuite une année à Mindrisio, en Italie, dans le sein de sa famille, et alla vers la fin de mars 1795 reprendre du service à Malte. Il y commandait le fort Manoël, au moment de l'attaque de cette île par les Français, le 10 juin 1798. Sous le consulat, il rentra en France et vint se fixer à Bourges, auprès de l'archevêque son oncle. C'est là qu'il est mort le 5 fév. 1810.

Il a laissé des *Mémoires* intéressants sur l'émigration et un *Traité de la guerre chez les anciens*, dont il fit hommage à l'archiduc Charles. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits entre les mains de sa famille.

LA TOUR-DU-PIN MONTAUBAN (RENÉ-GUILLAUME-CLAUDE-FRANÇOIS-JEAN), *marquis de* **SOYANS**, fils du précédent, maréchal de camp, pair de France, naquit à Grenoble, le 18 janvier 1772. Entré à l'école militaire de Paris le 31 oct. 1785, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment du roi (infanterie), le 18 janvier 1787. En 1790, il émigra, ainsi que la plupart des membres de sa famille, se rendit à Turin auprès des princes, puis à l'armée de Condé dans laquelle il fit les campagnes de 1792 à 1796. Nommé capitaine au régiment de Mecklembourg, le 27 avril de cette dernière année, il suivit ce corps en Portugal où le prince régent lui donna, dans celui d'Olivença (cavalerie), d'abord une compagnie (2 juill. 1798), puis les grades de major (4 nov. 1803) et de lieutenant-colonel (24 juin 1806). En 1807, l'armée française ayant renversé la maison de Bragance, M. de La Tour-du-Pin quitta le Portugal et se réfugia en Angleterre. Il ne rentra en France qu'à la 1re restauration. Louis XVIII, qui lui avait donné pendant l'émigration un brevet de colonel (15 janvier 1805), l'éleva au grade de maréchal de camp, le 5 juill. 1814, et lui confia, en 1815, le commandement d'une brigade, sous les ordres du comte d'Artois, pour s'opposer à la marche de Napoléon. La

(1) Deuxième sous-lieutenant au régiment du roi (infanterie)... 12 août 1765.
Sous-lieutenant................ 1er août 1767.
Lieutenant en second........... 19 nov. 1769.
Capitaine (rang de) au régiment de Royal-Piémont............ 4 mai 1771.
Gouverneur (en survivce) de Montélimar................... 13 juil. 1771.
Capitaine au Royal-Piémont..... 5 mai 1772.
Colonel du régiment provincial de Valence................. 19 oct. 1773.
Gouverneur de Montélimar..... 20 avril 1775.
Colonel en second dans le régiment de Chartres (dragons).... 1776 à 1781.
Chevalier de Saint-Louis........ août 1783.
Colonel du régiment de Rouergue (infanterie)................ 1er janv. 1784.
Brigadier des armées du roi..... id. id.
Maréchal de camp............. 9 mars 1788.

(2) Decourcelles. *Dict. hist. des généraux français*, t. IX, p. 332.

(3) *David Sigismond*, né le 25 juin 1751 au château de la Mothe-du-Caire, en Provence, mort en septembre 1807 à Fiume, en Italie.

défection de ses troupes ayant rendu son zèle inutile, M. de La Tour-du-Pin suivit les princes en Belgique. Après la seconde restauration, il eut successivement divers commandements (1). En 1823, pendant la guerre avec l'Espagne, il fut mis à la tête de la 3e brigade de la 10e div. faisant partie du 4e corps. Il fut particulièrement employé à suivre dans les montagnes le général Mina, et se distingua en plusieurs affaires, notamment à Casteltersol, l'Hospitalet et Bordetta. De 1824 à 1826, il exerça encore divers commandements (2) : enfin, il entra à la chambre des pairs le 3 mars 1827, après la mort du marquis de Vioménil, son beau père, auquel il avait été appelé à succéder par une ordonnance du 19 janvier 1824. — Il est mort dans sa terre d'Aulnoy le 14 juin 1837.

LA TOUR-DU-PIN DE VERCLAUSE DES TAILLADES (AUGUSTE-ALEXANDRE, *baron* DE), maréchal de camp, naquit au Buis (Drôme), le 9 février 1749. Entré au service avec le grade de lieutenant en second, le 30 sept. 1764, il devint capitaine en 1771, puis colonel au régiment de la reine (dragons), le 13 avril 1780. En 1791, il commandait le régiment des grenadiers royaux de Normandie. En décembre 1792, il émigra et fit partie successivement de l'armée des princes et de celle de Condé. Louis XVIII le nomma maréchal de camp par brevet du mois de septembre 1797, avec rang, du 13 avril 1795. Il servit jusqu'en 1800, époque du licenciement des derniers corps d'émigrés. Profitant alors de la faculté que lui laissaient les décrets consulaires, il rentra en France et se retira à Bayeux. A la première restauration le roi le confirma dans son grade et lui donna sa retraite peu de temps après (10 déc. 1814). Nous ignorons l'époque de sa mort.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-CHARLES-CÉSAR DE **FAY**, comte de), naquit à Grenoble le 11 fév. 1756 (3). Avant la Révolution, il était colonel du régiment de Soissonnais et avait déjà manifesté des idées avancées en se démettant de certains droits seigneuriaux qu'il possédait en Languedoc. Il dut à ces généreux sentiments d'être nommé, en 1789, député de la noblesse du Puy en-Velay, aux états généraux, de préférence au duc de Polignac, qui s'était mis sur les rangs. César de Latour-Maubourg est une des belles figures de l'assemblée constituante : il s'y fit remarquer par un grand zèle pour les réformes et un attachement sincère aux idées nouvelles. Il s'empressa de se réunir au tiers-état, avec la minorité de son ordre, *pour concourir*, dit-il, *à la régénération publique*. Il possédait un privilége héréditaire dans la province de l'Artois, il y renonça dans la mémorable nuit du 4 août. Dans la question du comtat Venaissin, qui occupa longtemps l'assemblée, il se prononça avec chaleur pour la réunion à la France. Le 21 juin 1791, lors de la fuite de Louis XVI, il fit décréter que tous les officiers de terre et de mer prêteraient serment de fidélité à la nation, et en donna lui-même l'exemple à la tribune. Ses collègues le chargèrent, avec Barnave et Pétion, de ramener le roi à Paris. A la suite de cet événement, on craignait une invasion des puissances étrangères, et une armée fut organisée en toute hâte. Le 6 juillet, Latour-Maubourg reçut l'ordre de se mettre à la tête de son régiment alors à Metz. Nous avons sous les yeux une de ses lettres datée de cette ville, le 26 avril 1792, sur le cachet de laquelle on lit : *Vivre libre ou mourir*. Elle est adressée à sa sœur Amélie, *aux Dames de Saint-Just de Romans*, et il lui dit que l'armée va entrer en pays ennemi, que le régimt. de son frère *Victor* est parti la veille, que *Charles* est avec lui, quoique un peu malade, et qu'ils se trouveront tous trois à la première affaire; puis il ajoute : « Tu entendras sûrement dire que tes frères ont péri plutôt que de faire une lâcheté, et c'en serait une que de composer sur le moindre article de notre constitution. Ainsi, c'est là

(1) Commandant le département de la Gironde................	8 août 1815.
Inspecteur d'infanterie dans la 16e division militaire.........	18 août 1816.
Inspecteur de cavalerie dans la 22e division militaire........	27 avril 1817.
Commandant la 1re subdivision de la 5me divis. milit. (H.-Rhin).	30 déc. 1818.
Commandant la 4e subdivision de la 1re div. milit. (S.-et-Marne).	21 avril 1820.
Inspecteur de cavalerie.........	3 juil. 1822.

(2) Insp. gén. du	6e arr.	d'infant.	23 juin 1821.
Id.	9e	id.	29 juin 1825.
Id.	7e	id.	17 mai 1826.

(3) Il appartenait à une ancienne famille noble du Velay dont le nom est FAY. Celui de *Latour-Maubourg* provenait d'une héritière du nom de *Maubourg* qui mit cette terre dans la branche aînée de la maison, ainsi que celle de *Latour* en Velay. — Une autre de ses branches, celle de *Perrault*, a donné, en 1524, un lieutenant général au gouvernement de Dauphiné, *Noël de* FAY.

notre point de ralliement, qui serait aussi le tien, si tu étais homme.» Nommé maréchal de camp, il prit le commandement de l'avant-garde, en remplacement de Gouvion, tué sur le champ de bataille le 13 juin 1792; Lafayette, qui commandait en chef, était son ami: il suivit sa fortune. Comme lui, il protesta contre la journée du 20 du même mois, l'accompagna dans sa fuite le 18 août, fut arrêté avec lui par les avant-postes autrichiens, traîné de prison en prison, et, enfin, renfermé dans celle d'Olmütz, où il endura, ainsi que ses compagnons, de cruelles tortures. Il fut rendu à la liberté en l'an VI, par suite du traité de Campo-Formio, et rentra en France après le 18 brumaire. Député au Corps législatif, en l'an IX, par le département de la Haute-Loire, il fut appelé au Sénat le 28 mars 1806, puis créé comte. De 1807 à 1814, il exerça diverses fonctions militaires et s'occupa de l'organisation des gardes nationales dans les départ. de la Normandie et de la Bretagne. Louis XVIII le nomma pair, en 1814; Napoléon l'ayant conservé dans cette dignité, l'année suivante, on le vit fréquemment prendre la parole pour la défense de la liberté. Une ordonnance du roi, du 24 juillet, l'exclut de la pairie, et ce n'est que le 5 mars 1819 qu'il y fut réintégré. Il mourut à Paris, le 28 mai 1831. — Il était commandant de la lég. d'honn. depuis le 4 frim. an XII.

LATOUR-MAUBOURG (MARIE-VICTOR-NICOLAS DE FAY, marquis de), frère du précédt, général, ministre de la guerre, naquit à La Motte de Galaure (Drôme), le 23 mai 1768. Après avoir rempli, depuis le 15 juillet 1782, les fonctions d'officier dans divers régiments, il entra, le 6 mars 1789, dans les gardes du corps avec le grade de sous-lieutenant, équivalent à celui de lieutenant-colonel de l'armée de ligne. Le 6 octobre 1797, lorsque le peuple envahit le château de Versailles, il protégea Marie-Antoinette et la conduisit auprès du roi. Nommé colonel du 3e chasseurs, le 5 février 1792, il fit partie, avec son frère *César*, de l'avant-garde de l'armée de Lafayette, fut proscrit à la suite de la journée du 10 août et arrêté, comme eux, dans sa fuite, par les Autrichiens. Sa captivité ne dura qu'un mois, et il se retira ensuite en Hollande, où il vécut pendant les orages de la révolution sans se mêler aux intrigues des émigrés et sans prendre, comme quelques biographes l'ont dit par erreur, du service dans l'armée de Condé. Rentré en France, après le 18 brumaire, il fut chargé par le 1er consul, le 22 niv. an VIII, de porter en Egypte la nouvelle de ce coup d'Etat. Successivement aide de camp de Kléber et de Menou, il se distingua, le 21 niv. an XI, devant Alexandrie, où il fut grièvement blessé d'un éclat d'obus. Il ne quitta l'Egypte qu'avec les débris de l'armée et conserva, à son retour en France, le commandement du 22e chasseurs qui lui avait été donné pendant l'expédition. Créé chevalier de la Lég. d'honn. le 19 frim. an XII, il adressa, le 12 vent., au nom des légionnaires de son régiment, au grand chancelier de l'ordre, une lettre pleine de protestations de dévouement à la personne de Bonaparte, à propos de l'affaire de Georges Cadoudal; il y exprime la *profonde indignation* dont lui et ses camarades « étaient pénétrés de l'attentat affreux qui a dû se commettre « contre le 1er consul, et qui, sans les « destinées qui président à sa conservation, devait nous plonger, ainsi que « tous les bons Français, dans le deuil « et dans la douleur. » Nommé général de brigade le 3 niv. an XIV, et général de division le 14 mai 1807, il fut l'un des plus brillants généraux de cavalerie des guerres de l'empire. Il s'est particulièrement fait remarquer à la bataille d'Austerlitz (1805), dans les campagnes de Prusse et de Pologne (1807), en Espagne (1808-11) et dans la campagne de Russie, où il commandait le 1er corps de cavalerie. A la bataille de Leipzig, le 16 mai 1813, il eut la cuisse emportée par un boulet, au moment où il exécutait une charge désespérée contre les Russes, à la tête du 1er corps de cavalerie. C'est en cette occasion qu'il dit à son domestique, qui se désolait, ce mot plaisant: « Console-« toi... désormais tu n'auras plus « qu'une botte à cirer. » En 1814, il se rallia à Louis XVIII et lui resta fidèle. Il fut nommé, le 20 avril, membre d'une commission pour l'organisation de l'armée, et chargé, le 12 mars 1815, avec le comte de Vioménil, de former des bataillons de volontaires, pour s'opposer à la marche de Napoléon sur Paris. Elevé à la pairie par ordonnance royale du 14 juin 1814, puis éliminé par l'empereur, il ne reprit son siége à la Chambre qu'après les Cent-Jours. Le 19 nov. 1819, il remplaça Gouvion-

Saint-Cyr au ministère de la guerre, qu'il quitta en décembre 1821 pour prendre le gouvernement des Invalides. Après la révolution de 1830, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe.

Il était grand-cordon de la Légion d'honneur (23 août 1814), grand'croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1813), et de Saint-Louis (12 octobre 1818), chevalier du Saint-Esprit (26 septembre 1820); il avait reçu de Napoléon le titre de baron (1808), et de Louis XVIII ceux de comte, puis de marquis le 31 août 1817.

Bio-bibliographie. — *Le général de Maubourg*, par A. Sala. Paris, 1850, in-8°.

On a de lui : *Lettre à M. le maréchal duc de Bellune, en réponse à l'introduction de son dernier Mémoire.* Paris, Didot, 1826, in-8° de 16 pages. Relative aux marchés Ouvrard.

LAUGIER (Jean-Balthazar), né à Tallard (Hautes-Alpes), le 7 février 1737, fit ses études médicales à l'Université de Montpellier, y reçut le diplôme de docteur et revint ensuite exercer la médecine dans sa ville natale. Quelques années avant la révolution, ayant pris part à un mouvement populaire occasionné par la cherté des grains, qui agita profondément cette paisible cité, il dut la quitter pour obéir à un arrêt du parlement de Grenoble du 6 sept. 1764, qui le condamnait « à s'absenter du lieu et mandement de Tallard pendant l'espace « de 3 ans (1). » Il se fixa alors à Grenoble. L'un des praticiens les plus intelligents et les plus habiles de cette ville, il y devint membre du jury médical et directeur de l'École de médecine. Il y est mort le 18 novembre 1812. — Il était membre correspondant de la Société de médecine de Lyon, et de celles de santé et des sciences et arts de Grenoble.

On a de lui : I. *Constitution épidémique de Grenoble, des trois derniers mois de l'an VII et des six premiers mois de l'an VIII; avec la notice des maladies qui l'ont précédée et suivie; on y a joint : 1° un discours sur les connaissances utiles au médecin, et sur le but de la saignée; 2° un essai sur les forces vivantes du corps humain; 3° un examen critique de la doctrine de Brown.* Grenoble, impr. de J. L. A. Giroud, an IX, in-8. La *France litt.* de Quérard désigne, par erreur, cet ouvrage comme anonyme. — II. *Le Rabat-Joie des vaccinateurs.* Cet écrit, que nous citons sur ouï-dire, fut publié lors de la vive polémique soulevée à Grenoble entre les partisans de la vaccine et de l'inoculation.

LAURENCIN (Jean-Baptiste-Espérance, Cte de), né à Chabeuil (Drôme), le 17 janvier 1733, appartenait à une ancienne famille de Lyon dont on fait remonter l'origine au delà du XIIe siècle. Son père, Hugues de Laurencin, était brigadier des armées du roi; sa mère se nommait Angélique de Guy-Patin. C'était l'un des hommes les plus spirituels et les plus aimables de son temps. Il s'occupait de sciences et de belles-lettres, et fut membre des académies de Rouen, de Villefranche et de Lyon; les archives de cette dernière conservent de lui quelques mémoires manuscrits dont nous donnons ci-après la liste. Il se prit d'enthousiasme pour le magnétisme animal et les ballons. Il fut l'un des hardis voyageurs qui osèrent accompagner Montgolfier dans la belle ascension qui eut lieu à Lyon le 19 janvier 1784, et lui-même donna bientôt après (8 février), aux habitants de Chabeuil, un spectacle du même genre, en faisant enlever à leurs yeux un ballon de papier. On trouve une relation de cette expérience, la troisième qui avait lieu dans notre province (2), dans les *Affiches du Dauphiné*, numéro du 27 février 1784. Pendant la révolution, ses enfants émigrèrent, mais il resta à Lyon et exerça même des fonctions municipales dans une commune des environs de cette ville. Toutefois il paraît qu'il eut à subir diverses persécutions pendant la Terreur; le peu de renseignements que nous avons pu nous procurer sur sa vie ne nous permet pas d'en indiquer la nature; la politique, croyons-nous, n'en était pas l'unique cause. On doit trouver quelques détails à ce sujet dans les deux opuscules suivants que nous n'avons pas été à même de consulter : *Réflexions* (s. l. ni d.), in-8°, 12 pp., libelle dirigé contre lui au sujet d'un procès relatif à la construction du pont de la Mulatière, à Lyon : *Observations, mémoire et pièces*

(1) Voy. *Arrest de la cour de parlement, aides et finances de Dauphiné, du 6 septembre 1764, qui condamne aux galères deux particuliers et plusieurs autres y dénommés à des peines afflictives, tous accusés d'avoir excité une émotion populaire dans le lieu de Tallard.* Grenoble, impr. d'André Giroud, M. DCC. LXIV, in-4° 7 pp.

(2) Voy. la notice du marquis *d'Arlandes*, t. 1, p. 37.

pour J.-B. Espérance Laurencin. 2 brum. an II (s. n.), in-8°, 22 pp. (1). Il mourut le 21 janvier 1812. Il était chevalier de Saint-Louis.

On a de lui: *Lettre à M. de Montgolfier sur l'expérience aérostatique faite à Lyon en présence du roi de Suède.* 1784, in-8°.

Le recueil de l'académie de l'Immaculée-Conception de Rouen (années 1774 à 1776) renferme trois pièces du Cte de Laurencin couronnées par cette académie. — Ce sont: *la Mort du Juste*, idylle; *Palémon, ou le Triomphe de la Vertu sur l'Amour*, idylle, et des stances *sur la Vie champêtre.* (Quérard, *France litt.*)

Les archives de l'académie de Lyon conservent les quatre pièces suivantes qui n'ont pas été imprimées: *Rapport sur l'ouvrage de l'abbé Fabre, intitulé* Syntaxe française. — *Rapport sur quelques fragments* de la Jérusalem délivrée, *traduits par M. l'abbé Castan, de Béziers.* — *Echec et mat, épître* (en vers). — *Apologie du Mariage* (en vers). — *Théorie sommaire du régime le plus convenable à l'homme physique.* (Voy. le catalogue des manuscrits de la Bib. de Lyon, par Delandine.)

LAURENT DE SAINTE MAGDELEINE (2), carme déchaussé de Grenoble, dont le vrai nom paraît être DUCLOT, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il fut vicaire général de son ordre en France et à l'étranger, et « composa, dit Guy Allard, l'*Histoire de Nostre-Dame de l'Osier*, qu'il va rendre publique. » Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait été imprimé.

LAUTIER ou **LAUTHIER** (PHILIPPE DE), d'une famille noble d'Embrun, né dans cette ville vers 1524, devint général (président) en la Cour des Monnaies de Paris. Il occupait encore cet emploi en 1584. A sa mort il laissa en manuscrit l'ouvrage suivant, qui fut ensuite publié par J. B. Haultin, conseiller au Châtelet de Paris: *Figvres des monnoyes de France* (s. n. de l. ni d'impr.). M DC.XIX, in-4° de *cclj* ff. chiffrés au recto. (Bib. imp). Ce volume est de la plus grande rareté: Peiresc prétend (lettre du 30 sep. 1619) qu'il n'a été tiré qu'à une vingtaine d'exemplaires. Il renferme les figures des monnaies de toute espèce frappées en France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Henri II; ces figures, gravées sur bois et fort bien exécutées, ne sont accompagnées d'aucun texte explicatif. L'ouvrage n'est donc, à proprement parler, qu'un recueil présentant purement et simplement la forme des monnaies et leurs légendes.

Anne de Lautier, sa nièce (3), dame de *Champ-Baudoin*, épousa un conseiller au conseil privé, nommé Groslot ou Grossot, dont elle était veuve en 1581. A l'exemple des demoiselles *De Morel*, ses compatriotes, elle s'adonna aux belles-lettres et fut un des beaux esprits du temps. Lacroix du Maine, un de ses admirateurs, lui a consacré quelques lignes d'éloges dans sa *Bib. Fr.*: « Cette demoiselle, dit-il, est si heureu-« sement douée des grâces requises « aux dames vertueuses et doctes, « qu'elle ne mérite tenir les derniers « rangs entre celles qui honorent la « France par leurs doctes écrits; car elle « a connoissance de la langue latine; « elle sait fort bien écrire et en prose « et en vers, et n'ignore pas les mathé-« matiques. Elle n'a encore rien mis « en lumière de ses compositions. Elle « florit à Paris cette année 1584. »

LE BLANC (JEAN), dit *Le Perse*, l'un des héros de nos guerres civiles, naquit vers 1670 dans le Trièves, peut-être au village du Percy d'où lui serait venu son surnom. Il appartenait à la religion réformée et commença, très-jeune encore, à servir dans la compagnie de Lesdiguières comme simple gendarme; son courage, qui allait jusqu'à la témérité, le fit désigner pour l'exécution d'un grand nombre de coups de main dont il sortit toujours avec bonheur. Il acquit ainsi la réputation de l'un des hommes les plus braves de son temps. Videl cite quelques-uns de ses faits d'armes dans son histoire de Lesdiguières (4). Ce dernier, qui l'avait pris en grande estime, le nomma capitaine de ses gardes en 1590, et l'employa, jusqu'en 1626, dans toutes ses expéditions militaires; il le chargea aussi de plusieurs missions confidentielles auprès d'Henri IV et lui confia, en 1597, le commande-

(1) Ces deux opuscules faisaient partie de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste. n°s 4734 et 12347.

(2) Guy-Allard et Chalvet disent DE SAINTE MARGUERITE. Nous avons préféré suivre le biographe de l'Ordre, C. de Villiers. (*Bib. Carmel*, t. II, p. 228.)

(3) Guy-Allard lui donne le prénom de *Marie* et dit qu'elle était *fille* de Lautier. Nous avons préféré suivre Lacroix du Maine.

(4) Voy., entre autres, les pp. 105, 157, 166, 172, 188, 456 de l'éd. in-f°.

ment du fort de Leuille, en Piémont, dont il venait de s'emparer. *Le Perse*, c'est le nom que lui donnent presque toujours nos historiens, dut à sa bravoure et en même temps à sa position auprès de la personne de Lesdiguières, d'arriver à une haute fortune. En 1602, il obtint des lettres de noblesse et acheta de son maître la terre du Percy au prix de 20000 livres. Il eut de Madeleine de Larmusière, sa seconde femme, deux enfants : *François*, qui s'allia à deux des plus grandes maisons de la province par son mariage avec Geneviève d'Agout, et *Françoise*, qui, après avoir été recherchée par Salvaing de Boissieu (1), épousa, en 1637, Louis de Micha, seig^r^ d'Orcières et de la Palud.

LE BLANC (FRANÇOIS), savant numismate, né à Romans, se livra dès sa jeunesse avec passion à l'étude des médailles, et parvint à en amasser une quantité considérable. En 1684, ayant conçu le projet de publier un grand ouvrage sur les monnaies françaises, il vint à Paris pour compléter les éléments de son travail, et s'y lia d'une manière particulière avec le directeur du cabinet des médailles du roi, qui lui fit obtenir l'emploi de garde de ce cabinet. La riche collection qu'il avait à sa portée lui permit bientôt de mettre la dernière main à son ouvrage ; mais, au moment de le publier, il partit pour l'Italie, à la suite du comte de Crussol. Il profita de ce voyage pour rechercher des médailles et des monnaies rares ; il trouva notamment un denier d'argent de Louis le Débonnaire, frappé à Rome, qui lui donna l'idée de composer une dissertation pour réfuter cette opinion accréditée par des écrivains, que les rois de France n'avaient jamais eu d'autorité dans Rome que du consentement des papes. A son retour en France, il publia cette dissertation (1689), et l'année suivante son grand ouvrage sur les monnaies françaises. — Sur la fin de sa vie, il fut désigné, dit on, pour enseigner l'histoire aux enfants de France ; mais il mourut avant d'avoir rempli cet emploi, à Versailles, en juin 1698. — Voici les titres des deux ouvrages dont nous venons de parler :

I * *Dissertation historique sur quelques monnoies de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de ses successeurs, frappées dans Rome, par lesquelles on réfute l'opinion de ceux qui prétendent que ces princes n'ont jamais eu aucune autorité dans cette ville que du consentement des papes.* Paris, Coignard, 1689, in-4°, fig. = Autre éd. : Amsterdam, P. Mortier, 1692, in-12. = Réimpr. dans la 2e éd. de l'ouvrage suivant : — « C'est une excellente pièce, dit « Lelong (*Bib. Hist.*), et dans laquelle « l'auteur réfute bien solidement la « prétention des papes qui se sont ef« forcés de faire remonter leur souve« raineté dans Rome jusqu'à l'empe« reur Constantin. » Voy. encore *Journal des Sçavants*, mars 1689 ; *Hist. des ouvrages des Sçavants*, mars 1690 ; *Hist. de la décadence de l'Empire romain*, par Gibbon, ch. 49, note 61.

II. *Traité historique des Monnoies de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.* Paris, Ch. Robustel, 1690, in-4°, fig., titre gr. = Autre éd. : Amsterdam, P. Mortier, 1692, in-4°, fig. Quoique cette réimpression soit moins estimée, on la recherche parce qu'elle contient la dissertation précédente. — Cet ouvrage contient, outre l'histoire des monnaies des rois de la 1re, de la 2e et de la 3e race, une table du poids du marc d'or et d'argent, année par année, depuis 1144 jusqu'au règne de Louis XIV. « Il a fallu, dit encore Lelong (*loc. cit.*), « bien des recherches pour tirer cette « histoire de l'obscurité où elle était « jusqu'au règne de Philippe le Bel, en « 1293, que commencent les registres « de la cour des Monnoies. M. Le Blanc « a travaillé d'après MM. Bouteroue, « Poullain, Constant, Petau et Peiresc, « qui lui ont été d'un grand secours, « ainsi qu'il l'avoue dans sa préface. » Voy. aussi l'*Hist. des ouvrages des Sçavants*, juin 1690 ; *Journal des Sçavants*, avril 1690 ; Lenglet Dufresnoy, *Méthode hist.*, t. IV ; Clément, *Bib. curieuse*, t. IV.

LEBRUN (*de Grenoble*). — Voy. la notice suivante.

LEBRUN TOSSA (JEAN-ANTOINE), littérateur dont le vrai nom est **BRUN**, naquit à Pierrelatte (Drôme), le 24 sept. 1760. Étant venu chercher fortune à Paris, il se lança dans la littérature et débuta, en 1785, par fonder un journal de modes. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec enthousiasme : une facétie en vers, qu'il publia après la prise de la Bastille, *le Père éternel démocrate*, témoigne de

(1) Voy. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par M de Terrebasse, p. 34.

toute son ardeur patriotique, et, en même temps, de son esprit irreligieux, pour ne rien dire de plus. Il fit aussi représenter sur divers théâtres de Paris, avec plus ou moins de succès, un grand nombre de pièces de circonstance qui n'ont pas été toutes imprimées et dont nous ne connaissons pas les titres; la *Biogr. univ. et port. des contemp.* (suppl. V°. Tossa) dit qu'il débuta par un drame en trois actes, *les Noirs et les Blancs*. Toutefois, ses opinions politiques n'allèrent pas jusqu'au sansculottisme, car il célébra Charlotte Corday dans une pièce intitulée : *Apothéose de Charlotte Corday*, et fit jouer en 1794, au théâtre Favart, un drame lyrique dirigé contre les Jacobins, *Arabelle et Vascos*. En 1796, lors de la création du ministère de la police générale, il y entra comme sous-chef d'un bureau dit *de direction*, où il eut à diriger des agents, des espions et des mouchards en toutes sortes d'opérations contre les émigrés et les conspirateurs. Vers le milieu de l'an IX il sortit de la police, et ce fut alors qu'il publia, sous le pseudonyme de *Lebrun* (*de Grenoble*), l'écrit intitulé : *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale*, écrit remarquable où sont exposées, avec une brutalité parfois cynique, les idées les plus avancées et les plus hardies, en religion, en morale et en administration. Peu de temps après, il obtint un emploi au ministère de l'intérieur et passa ensuite (an XII) dans l'administration générale des droits réunis dont Français de Nantes venait d'être nommé directeur. Mis à la retraite avec pension, au commencement de la seconde restauration, il resta à Paris entièrement étranger aux affaires publiques. Nous n'avons pu découvrir l'époque de sa mort; il vivait encore en 1830.

C'était un homme d'infiniment d'esprit, mais qui se fit beaucoup d'affaires désagréables par son impiété et vécut fort mal avec ses collègues en littérature. Sous le Directoire, sa querelle avec Fabien Pillet amusa beaucoup les oisifs de Paris. Voici un échantillon des épigrammes de ces deux Messieurs; Pillet lui décocha celle-ci dans *le Grondeur* :

LA NAIVETÉ.

Pourquoi, disait Tossa d'un ton affectueux,
Refusez-vous toujours ce que je vous propose?
(Il m'offrait de ses vers le recueil monstrueux),
Mon tome, je le sais, parait volumineux,
Mais c'est, au fond, bien peu de chose.

Lebrun Tossa répondit par la suivante :

Je veux exterminer tous les sots du Parnasse,
Criait un jour le capitan Pillet.
— Hé! mon ami, faites leur grâce,
Lui dit quelqu'un qui l'entendait.
—Qui, moi les épargner! moi que rien n'intimide!
— Soit; mais le ciel défend le suicide.

Il eut une autre querelle, en 1812, qui lui fit beaucoup d'ennemis. Ayant découvert, parmi de vieux papiers que l'on brûlait au ministère de la police, une pièce manuscrite en vers intitulée *les Gendres ingrats et punis*, il proposa à M. Étienne, son ami, qui venait de débuter avec succès au théâtre, de refaire cette pièce en collaboration. Ce dernier accepta, prit la pièce, cessa de voir son collaborateur, et donna, deux ou trois ans après, la fameuse comédie des *Deux Gendres*. Lebrun, trouvant que cette pièce ressemblait pour le fond et pour la forme à celle qu'il avait sauvée des flammes, accusa M. Etienne de mauvaise foi, d'abus de confiance, de plagiat, et publia deux brochures qui vinrent donner un nouvel aliment à la polémique soulevée par l'apparition de *Conaxa*. Les nombreux amis de M. Étienne attribuèrent ses attaques à la jalousie, et quelques-uns d'entre eux allèrent même jusqu'à nier l'histoire du manuscrit sauvé des flammes.

On a de lui : I. *le Père éternel démocrate, ou le vainqueur de la Bastille en paradis, malgré saint Pierre* (s. l. ni d.), in-8°, 15 pp. Facétie en vers, très-rare. — II. *Arabelle et Vascos, ou les Jacobins de Goa, drame lyrique en trois actes*. Paris, 1794, in-8°. — III. *Le Cabaleur, comédie en un acte*. 1794, in-8°. — IV. *La Folie de Georges, ou l'Ouverture du Parlement d'Angleterre, comédie en trois actes et en prose*. Paris, an II, in-8°. — V. *Le Savoir-faire, opéra en deux actes et en prose*. Paris, 1795, in-8°. — VI. *Le Mont Alphéa, opéra en trois actes et en prose*. Paris, 1796, in-8°. — VII. *Alexandrine de Bauny, ou l'Innocence et la Scélératesse*. Paris, Galetti, 1797, in-8°. — VIII. * *L'antiprêtre*, par Lebrun (de Grenoble). Paris, les marchands de nouveautés, an VI, in-8° de 70 pp. — IX. *Les faux Mendiants, opéra comique en un acte et en vers*. Paris, an VI, in-8°. — X. *L'Honnête Aventurier, comédie en un acte et en vers*, Paris, an VI, in-8°. — XI.* *Portefeuille politique d'un ex-employé au ministère de la police générale, ou Essai sur l'instruction publique*, par Lebrun (de Grenoble). Paris, l'auteur, an IX,

1800, in-8° de *xxiv*, *iij* et 313 pp. — XII. * *Le Terne à la loterie, ou les Aventures d'une jeune dame, écrites par elle-même*. Paris, Debray, 1800, in-8°. Trad. de l'italien de l'abbé Chiari. — XIII. *La jolie Parfumeuse, ou la Robe de conseiller, vaudeville en un acte, par les citoyens Lebrun-Tossa et Bonel. Représentée, pour la première fois, sur le théâtre Montansier-Variétés, le 13 brumaire, an* x. Paris, Barba, an x, in-8°, 35 pp. = Autre Éd. Paris, *le même*, an XIII, in-8°, 35 pp.— XIV. *Mes Révélations sur M. Etienne, les deux Gendres et Conaxa*. Paris, Dentu, 1812, in-8°, 35 pp. Il y a eu une 2e édit. de cet opuscule. — XV. *Supplément en réponse à MM. Étienne et Hoffmann*. Paris, Dentu, in-8°.—XVI. *La Patrie avant tout. Eh! que m'importe Napoléon!* Paris, juin 1815, in-8°. Brochure napoléonienne. — XVII. * *L'Évangile et le Budget, ou les Réductions faciles, par M. Talon-Brusse, marguillier de sa paroisse et rentier consolidé*. Paris, Plancher, Delaunay, 1817, in-8°, 88 pp. — XVIII. * *Voltaire jugé par les faits, par M.* ***. Paris, Plancher, 1817, in-8°. —XIX. * *Les Consciences littéraires d'à-présent, avec un tableau de leurs valeurs comparées, indiquant, de plus, les degrés de talent et d'esprit, par un jury de vrais libéraux*. Paris, Plancher, 1818, in-8°. — XX. * *Plus de charte octroyée! plus de noblesse héréditaire! par l'Aveugle du Marais (qui n'y voit que trop clair)*. Paris, août 1830, in-8°.

Il est encore auteur d'un grand nombre de pièces de vers insérées dans des recueils périodiques, entre autres dans *l'Almanach des Muses*.

LE FEVRE (Jean-Rodolphe)-*Faber* - né à Grenoble, fut d'abord avocat au Parlement de cette ville. Ses opinions religieuses l'ayant ensuite obligé de sortir de France avec son père, Gabriel Le Fevre, il se réfugia en Suisse, et devint professeur de philosophie à Lausanne, vers 1620. En 1629, son *Portrait de l'Homme*, dans lequel on trouva « plusieurs choses déshonnêtes et dangereuses », le fit destituer. Quelques années après, il obtint une chaire de professeur de droit à Genève. Il mourut vers le milieu du 17e siècle. — (Voyez la *France protest.* de MM. Haag.)

On a de lui : I. *Totius logicæ peripateticæ corpus*. Aureliæ, 1623, in-4°. — II. *Cursus physicus in quo totius philosophiæ naturalis corpus explicatur*. Genevæ, 1626, in-12.—III. *Le portrait de l'homme, mis à son jour et rehaussé en vives et éclatantes couleurs*. Grenoble, 1629, in-8°. (Bib. de Grenoble). — IV. *Clavis jurisprudentiæ, sive brevis ac methodica Institutionum Justiniani explicatio*. Gratianopoli, 1638, in-4° (Ibid.) —V. *Systema triplex juris civilis, criminalis, canonici et feudalis*. Genevæ, 1643, in-fol. (Ibid.) — On a encore de lui un ouvrage de droit intitulé *Aviarium juris*, que je ne connais pas.

LEGER - *Leudgarius, Leodegarius, Leudegarius*, - archevêque de Vienne et abbé de Saint-Barnard de Romans au XIe siècle, naquit dans cette dernière ville d'une famille illustre et puissante. « S'il fallait s'en rapporter au Célestin Jean Dubois, le plus ancien compilateur des antiquités de Vienne, il était parent du roi de France Henri Ier. Les preuves de cette origine royale ne sont pas venues jusqu'à nous, mais le cartulaire de l'abbaye de St-Barnard lui en assigne une assez noble en le rattachant par sa mère à cette antique race des premiers seigneurs de Clerieu qui ne relevaient que de l'empire et dont l'origine se perd dans les ténèbres du moyen âge. *Guillaume*, son père, avait épousé la fille de Silvion de Clérieu, *Fida*, et pour prétendre à une telle alliance il devait être un des plus puissants barons de la contrée; on voit, en effet, que ses domaines s'étendaient depuis Valence jusqu'aux confins du Royonnais » (1); Romans, qui n'était alors qu'une humble bourgade, son abbaye et tout son territoire, en dépendaient.— Léger, qui avait reçu dans l'Église du Puy une éducation conforme à sa naissance et se faisait remarquer par sa piété, fut élu, en 1025, abbé de Saint-Barnard. Toutefois, nous devons dire qu'il dut son élévation, moins à son mérite personnel et à ses vertus, qu'à une sorte de transaction. En effet, Guillaume, son père, en qualité de seigneur de Romans, l'imposa aux chanoines, et ceux-ci y mirent la condition expresse qu'il leur ferait abandon de tous ses droits sur cette ville (2). Quelques années après (1030), Léger fut appelé à succéder à Burcard sur le siége archiépiscopal de Vienne. Il s'occupa avec le plus grand zèle des deux administrations pastorales qui lui étaient confiées; il remit

(1) M. Giraud, *Essai hisit. sur l'abbaye de Saint-Barnard*, 1re part., p. 73.
(2) Voy. l'acte de son élection dans l'*Essai hist.* précité, 1re partie (*preuves*), pp. 101-102.

en vigueur dans son abbaye de sages règlements tombés en désuétude, lui fit restituer des biens qui avaient été usurpés et obtint pour elle ce qu'on appelait *la liberté romaine*, c'est-à-dire le droit de dépendre immédiatement du Saint-Siége, privilége alors fort recherché dont ne jouissaient qu'un bien petit nombre de monastères. Il fit aussi reconstruire (1092) l'église, le cloître et les maisons affectées aux chanoines qu'un incendie venait de consumer. Comme archevêque il ne déploya pas moins de zèle pour les affaires de son diocèse; nous nous bornerons à rappeler qu'il contribua à la fondation d'un hopital à Vienne et y fit achever la belle église de Saint-Maurice. Il assita à plusieurs conciles, notamment à celui de St-Gilles (1042) où son influence contribua puissamment à faire établir la trève du seigneur « seul progrès alors possible, « dit M. Giraud, au milieu de la bar- « barie contemporaine. » Parvenu à une extrême vieillesse et sentant sa fin approcher, il se démit de son abbaye en faveur de Varmond, chanoine de Vienne et de Romans (6 oct. 1069). Il mourut à Vienne le 12 juin de l'année suivante (1). — Ce prélat, l'un des plus éminents de son temps, aimait les lettres et l'étude. Il s'était formé une bibliothèque riche et nombreuse pour son siècle et la légua à son église. Charvet cite, d'après un ancien nécrologe, quelques-uns des manuscrits qui la composaient.

LE GRAS DU VILLARD (2) (Pierre), écrivain, chanoine de l'église St-André de Grenoble, naquit aux environs de cette ville vers 1700. Dans l'opuscule intitulé *Lettre... sur la Comète* (pp. 11 et suiv.), il nous apprend quelques particularités de sa vie. En 1720, un riche prélat italien, dont il avait fait connaissance à Grenoble, et qui l'avait pris en grande affection, lui procura l'argent nécessaire pour faire un voyage en Italie. Il se rendit à Rome auprès de son protecteur, et fréquenta assidûment l'abbé de Tencin, qui y était alors en qualité d'agent secret des affaires de France. Chez ce dernier, il vit tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour papale, entre autres l'abbé Lambertini, qui fut depuis élevé au pontificat sous le nom de Benoît XIV. Peu de temps après, son protecteur mourut en lui léguant une somme de 600 livres. Il resta encore deux ans à Rome pour attendre la délivrance de son legs; puis, il se mit à voyager dans les autres parties de l'Italie. A son retour à Grenoble, il entra dans les ordres, et obtint un canonicat dans l'église Saint-André. En 1741, il fit un dernier voyage, celui de Paris, où il resta plusieurs mois: il s'y trouvait au mois de septembre de cette année, et assista à l'ouverture du testament du célèbre Rollin, avec lequel il avait eu quelques relations. « Quand je fus de « retour de mes voyages, dit-il (*loc. « cit.*, p. 16), pensant alors que je n'a- « vois déjà que

« Trop vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents ma barque vagabonde,

« je formai la résolution de faire tout « ce qui seroit en moi pour bien jouir « des délices du port; et, pour mieux « y réussir, je pris le parti de battre « en retraite dans mon cabinet. Quel- « que temps après, le hasard voulut « que je fusse chargé, dans un lieu « solitaire, de la direction spirituelle « et administration temporelle d'une « maison de piété (3). Je vous avoue « que mon goût, dans ce désert, s'y « augmenta si fort pour la solitude et « pour l'étude, qu'elles ont fait en moi « une seconde nature. » Ce fut dans l'exercice de ces paisibles et douces fonctions que le bon et heureux chanoine passa le reste de sa vie. Ami des lettres, possédé de la manie d'écrire, il employa ses nombreux loisirs à noircir du papier des réminiscences indigentes de ses lectures, et de toutes les balivernes qui se heurtaient dans son cerveau. Dans la *Lettre.... sur la Comète*, qui est son chef-d'œuvre, il s'élève jusqu'au sublime de la niaiserie et de la vulgarité. — Il mourut, d'après Chalvet, en 1785.

On a de lui. I * *Officia propria sanctorum in ecclesia cathedrali & diœc. Gratianop. de præcepto recitanda. Ex mandato illustrissimi ac reverendissimi Episcopi & princip. Gratianop. Appositis quibusdam recentibus ad breviarium Romanum spectantibus... Editio novissima.* Gratianopoli, apud Viduam Gasp. Giroud, M. DCC. XL, in-12 de 85 pp. =

(1) Charvet (*Hist. de l'Église de Vienne*, p. 296) le fait mourir le 2 mars 1069.

(2) Son vrai nom est Gras du Villard. Nous lui avons donné celui de Le Gras par suite d'une erreur matérielle dans le classement alphabétique de notre travail causé par Chalvet et la *France litt.* de Quérard qui le nomment ainsi.

(3) La maison de retraite de Parménie.

La première éd. est de Grenoble, 1730, in-12 (Bib. de Grenoble, 1163). — Ce petit ouvrage, compilé par Gras du Villard, avec l'autorisation de M. de Caulet, évêque de Grenoble, qui apportait une grande négligence dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, contient plusieurs légendes apocryphes : il fut improuvé par le cardinal Le Camus. La *France litt.* de Quérard l'indique sous le titre de *Sanctoral de Grenoble*. — II. *Eloges de quinze illustres chanoines de Saint-André de Grenoble*. 1733, in-12 (en latin). — III. * *Discours sur la vie et la mort de M. le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*. Lausanne (Grenoble), 1748, in-12 de *xxxij*, 96 pp. et 6 pp. non chiff. L'épitre dédicatoire *aux diocésains de Grenoble* est signée G. D. — IV. * *Histoire de la pieuse bergère du mont de Parménie, ou la Vie de la sœur Louise, fondatrice de la maison de retraite de Notre-Dame des Croix, dans le diocèse de Grenoble ; en laquelle est renfermé un précis de la vie de M. Roux, prêtre, mort en odeur de sainteté dans cette solitude*. Grenoble, André Armand, 1752, in-12 de 6 ff. non chiff., XII et 168 pp., et 9 ff. non chiff. = Autre éd. *précédée d'un abrégé historique de plusieurs autres établissements qui ont anciennement existé sur la même montagne*. Grenoble, A. Armand, 1764, in-12 de 3 ff. non chiff., LXVI, et 199 pp. et 7 ff. non chiff. (Bib. de Grenoble.) — V. *Lettre sur la procession des Fous et autres extravagances en diverses églises*. 1757. — VI. *Les Agréments de la solitude*, 1758, in-12. — VII. *Dissertation sur l'origine des noms de famille*. 1758, in-12. — VIII. *Cantiques spirituels*. 1759, in-12. — IX. *Le Voyage spirituel des sœurs de Parménie*, 1760, in-12. — X. * *Lettre d'un chanoine de Grenoble à un de ses amis sur la comète*. (s. n.) M. DCC. LXXIII, in-8°, 54 pp. Signée à la fin, G*. D***. — XI. *Copie des inscriptions que M. le chanoine Gras de Villard a fait peindre à fresque dans le cloître de l'église St-André de Grenoble*. (s. l. ni d.) Petit in-f° d'une feuille (1). — XII. *Grassiana*, ou *Œuvres mêlées*. « Il n'a paru de ce recueil qu'un cahier in-4° contenant la description de quelques antiquités de l'église St-André. » (*France litt.* de Quérard.) — XIII. *Abrégé historique de la maison de Parménie*... (*France litt.* de Quérard.)

Il nous apprend dans sa *Lettre sur la comète* (pp. 14 et 15) qu'il a donné une nouvelle édition des *Délices de l'Italie* par Rogissar). « J'avois remarqué, dit-il, que l'auteur s'y étoit tellement oublié, qu'il donnoit, ainsi que je l'ai observé dans la préface de la seconde édition, César pour Annibal, les Parthes pour les Daces, Sélencée pour Selinante, des toises pour des coudées, etc. » Parmi les diverses éditions qui ont été faites de ce livre, nous n'avons pu découvrir celle dont il se dit l'auteur.

Il se proposait de donner des *Mémoires sur la province du Dauphiné*, qui devaient former 3 vol. in-4°; mais il n'a paru que le prospectus. » (*France litt.* de Quérard.) Il s'était avisé de vouloir dévoiler dans cet ouvrage la véritable origine d'un grand nombre de maisons nobles de Dauphiné qui se sont greffées sur des maisons anciennes. On en fut instruit et l'on sut, par des menaces, arrêter la publication de son manuscrit. (Voy. *Bib. hist.* de Lelong. III, n° ....)

LELIÉVRE (JEAN), né à Vienne vers le milieu du XVIe siècle, prit le grade de bachelier en théologie et devint ensuite chanoine-sacristain de l'église St-Maurice. En 1588, il accompagna à Paris l'archevêque Pierre de Villars, que les états du Dauphiné avaient député au roi pour lui représenter la déplorable situation des affaires de cette province et implorer son secours. En 1590, quand le duc de Nemours eut rendu la Ligue triomphante à Vienne, il suivit le même prélat à Rome. Pierre de Villars, dit Charvet, le chérissait particulièrement à cause de sa régularité et de son amour pour l'étude : « Libéral envers les pauvres, il aimait son état et il l'honora par son zèle, sa piété et son attachement à remplir tous ses devoirs. » Pendant son séjour à Rome, Leliévre se lia d'une étroite amitié avec Saint-Philippe, instituteur de la congrégation des prêtres de la Vallicelle, qui le pressa fortement d'embrasser son institut. Il resta à Rome probablement jusqu'en 1592. Jérôme de Villars, qui succéda, en 1598, à Pierre de Villars, son frère, sur le siége de Vienne, lui continua la même faveur dont il paraît avoir joui

(1) Il y a sur ce même sujet un opuscule dont nous ne connaissons que le titre : *Inscriptions mises dans le cloître de l'église Saint-André de Grenoble, avec une lettre de Jean de Sassenage, sur la perte de plus des trois quarts de ses habitants*. Grenoble (s. d.), in-4°. (Bib. de Grenoble, 24449.)

sous ce dernier; il le nomma abbé de St-Ferréol après la mort de Guy Fombert, vers 1612. — Leliévre vivait encore en 1623, époque de la publication de son *Histoire de l'église de Vienne*. Il était alors dans un âge fort avancé comme il paraît par l'une des pièces encomiastiques placées en tête de cet ouvrage, dans laquelle l'un de ses admirateurs l'appelle *venerande senex*. (Voy. Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, pp. 71, 580 et 582.)

Leliévre, comme nous l'avons dit, aimait l'étude : il fit d'assez grandes recherches sur l'histoire et les antiquités de l'église de Vienne. C'est lui qui fournit à Clément Durand, chanoine de cette église (ou au célestin Jean Dubois), les matériaux d'après lesquels fut rédigé le fragment historique intitulé : *Antiquæ sanctæ ac senatoriæ Viennæ... antiquitates* (voy. t. I, p. 351). D'après Charvet (*loc. cit.*, p. 582), ses recherches se réduiraient à fort peu de chose, et les matériaux recueillis par lui ne seraient que des mémoires rédigés par l'archevêque Pierre de Villars, pour être communiqués à Baronius : il n'aurait fait que leur donner une forme historique. Quoi qu'il en soit, il les publia sous le titre suivant : *Histoire de l'antiqvité et saincteté de la cité de Vienne en la Gavle Celtiqve*. A Vienne, par Jean Poyet, 1623, in-8°. Le catalogue de la bibliothèque de Grenoble, n° 24457, cite une édition datée de Vienne, 1625. Ne l'ayant pas vue, j'ignore si c'est une 2e édition, ou la même avec un nouveau titre. Charvet ajoute que Leliévre a inséré dans cet ouvrage plusieurs faits étrangers à son sujet et quelquefois apocryphes. « Ceux, « dit-il, qui faisoient son véritable ob- « jet ne sont point rangés suivant l'or- « dre des tems, et il manque de gout « et de critique. » Ces observations sont fondées, et l'on peut ajouter que le bon Leliévre montre trop souvent, à propos de faits miraculeux, une crédulité d'enfant. Mais, que les matériaux dont il s'est servi aient été recueillis par lui ou par un autre, il n'en est pas moins vrai qu'il a le mérite de nous avoir donné la première histoire de l'église de Vienne, et de nous avoir conservé un grand nombre d'actes aujourd'hui perdus. Charvet qui, venu après lui, a su faire un usage plus judicieux de ces matériaux, le traite avec trop de dédain : il eût dû, ce qu'on oublie trop souvent, tenir compte des innombrables difficultés que rencontre à chaque pas l'écrivain qui élabore un sujet encore inexploré, et se montrer plus indulgent pour les erreurs dans lesquelles il peut être entraîné. Cet historien ajoute (p. 582) : « Il est au- « teur de plusieurs petits ouvrages de « piété. » Je ne connais que le suivant : *L'Enfer des simoniaques, extraict. du Psalme cent-huictiesme*. Vienne, J. Poyet, 1619, in-8°; très-rare.

LE MAÇON (Antoine), écrivain du XVIe siècle, né au Buis (Drôme), appartenait à une famille noble originaire de Crolles, près de Grenoble. Il fut conseiller du roi, receveur général des finances, tresorier de l'extraordinaire des guerres sous François Ier, et secrétaire de Marguerite, sœur de ce prince. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa vie.

On a de lui : I. *Le Décameron de Maistre Jean Boccace, Florentin*. Paris, Roffet, 1543, in-fol. « Cette traduction, qui « est fort estimée, dit Lenglet Dufres- « noy (*Bib. des Romans*), fut faite par « ordre de Mme Marguerite. Antoine « Le Maçon, qui étoit à son service, fut « un des beaux et bons esprits de son « siécle. La langue françoise et les let- « tres lui ont obligation. » — Parmi les nombreuses edit. qui en ont été faites, nous citerons les suivantes : Paris, Roffet, 1548, in-8°; Paris, Groulleau, 1551, in 8°; Lyon, G. Rouille, 1558, in-16; Paris, Martin, 1559, in-8°; Lyon, G. Rouille, 1560, in-16; Paris, de Harsy, 1569, in-12; Lyon, G. Rouille, 1580, in-16; Lyon, J. Vetrat, 1597, in-16; Amsterdam, 1597, in-16. Ces anciennes éditions sont plus exactes et plus recherchées que celles qui ont paru depuis. — II. *Erotasme, ou les Amours de Phydie et de Gelasine*. Lyon, 1550, in-8°.

On lui doit encore, dit Lenglet Dufresnoy, l'édition des œuvres de Jean Lemaire, in-folio, et celle des poésies de Clément Marot dont il était l'ami.

LEMPS (Louis de), né à Chirens d'après Chalvet, d'une famille noble que Chorier (1) fait remonter au 13e s., fut un célèbre avocat du parlement de Dauphiné. Après avoir été consul de Grenoble en 1670, 71 et 72, son mérite le fit appeler à une charge de conseiller au Parlement; mais, par une modestie bien rare, ou pour des causes qui nous sont inconnues, il refusa. Son nom, aujourd'hui oublié, s'est longtemps conservé dans les traditions du

(1) *Supplém. à l'Estat pol.*, p. 170.

barreau de Grenoble, comme celui d'un avocat aussi remarquable par son érudition que par son éloquence. Chorier parle de lui dans ses *Adversaria*, pages 216 et 222.

LENOIR-LAROCHE (JEAN-JACQ.) naquit à Grenoble le 29 avril 1749. Son père, avocat dans cette ville, le destina au barreau. Il s'y distingua de bonne heure et alla, en 1783, se fixer à Paris, où il avait été appelé pour plaider une affaire importante. Lié avec les écrivains les plus distingués de cette époque, et particulièrement avec ses compatriotes Servan et Savoye-Rollin, il salua, comme eux, l'aurore de la Révolution et fit tous ses efforts pour la diriger dans la voie des réformes et d'une sage liberté. Les premières crises de 1788 le ramenèrent en Dauphiné. Il prit une part active aux événements de Vizille, publia un écrit où il demandait, en faveur du tiers-état, une représentation égale en nombre aux deux autres ordres, et fut nommé député de Paris, *extra muros*. La faiblesse de son organe lui interdisait l'abord de la tribune ; c'est avec sa plume qu'il servit la cause à laquelle il s'était voué, en rédigeant, pendant et après la session, le *journal de Perlet*. Lors du procès de Louis XVI, il publia, sous le pseudonyme de *un Anglais*, trois lettres pour établir que la Convention n'avait pas le droit de juger ce prince. Pour le soustraire aux dangers que cette publication aurait pu lui attirer, le ministre Garat l'envoya en mission à Grenoble (1793), d'où il ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor. Il entra, bientôt après, à l'école centrale du Panthéon, comme professeur de législation, emploi qu'il garda jusqu'à l'an VI. Attaché, en l'an III, à la rédaction du *Moniteur*, il devint, l'année suivante, directeur de ce journal, en remplacement de Trouvé. Lorsque la constitution de l'an III fut mise en vigueur, il s'attacha à en démontrer l'excellence et à faire prévaloir la nécessité de conserver l'ordre de choses établi, attaquant avec la même vigueur les partis extrêmes. Cependant, les royalistes devenus plus entreprenants à la faveur de cette constitution, et menaçant chaque jour de la renverser, il fit placarder sur les murs de Paris (messidor an V), comme membre du *Cercle constitutionnel*, un appel aux patriotes, auxquels il dénonçait la majorité monarchiste du conseil des Cinq Cents. Le 28 du même mois, il fut nommé ministre de la police ; mais, attaqué, harcelé par ceux qu'il avait eu le courage de dénoncer dans son affiche, il donna sa démission le 6 thermidor, après avoir passé 10 jours seulement au ministère. En l'an VI, les Parisiens l'élurent député au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il devint membre de la commission intermédiaire, puis sénateur (8 frim. an VIII). Il fit partie, du 28 nov. 1806 jusqu'à la fin de l'empire, de la commission sénatoriale de la liberté individuelle et y vota constamment avec la minorité libérale. En avril 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon, fut élevé à la pairie par Louis XVIII (14 juin), et fit entendre dans la chambre de belles paroles en faveur de la liberté de la presse. Il se tint à l'écart pendant les Cent Jours et ne reprit son siége qu'à la rentrée du roi. Il est mort à Paris le 17 février 1825 (1). Napoléon l'avait nommé commandeur de la Légion d'honneur le 25 prair. an XII, et créé comte en 1808. — (Voy. *Biographie des lieutenants-généraux, ministres de la police en France*, par St-Edme, pp. 278-84. - *Fastes de la Légion d'honneur*, t. 2, p. 369.)

PORTRAIT.

M. LE COMTE LENOIR-LAROCHE, *pair de France*. En buste, de 3/4, tourné à G. dans un petit ovale de 104 mill. de H. Point.

BIBLIOGRAPHIE.

I. * *Considérations sur la constitution des États du Dauphiné, applicable aux états généraux*. Paris, 1789, in-8°.

II. *De l'esprit de la constitution qui convient le mieux à la France*. Paris, 1795, in-8°.

III. *Coup-d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris*. Paris, 1795, in-8°. Cet écrit avait d'abord paru dans *le Moniteur* du 13 vendém. an IV.

IV. *Discours prononcé au cercle constitutionnel, le 19 vent. an VI, sur la constitution de l'an III et sur les moyens qui doivent y rattacher tous les citoyens*. Paris, 1798, in-8°.

Outre le *Journal de Perlet* et *le Moniteur*, Lenoir-Laroche a été encore l'un des rédacteurs du *Mercure de France*. Il a dirigé seul une feuille politique, historique et littéraire, intitulée *le Sur-*

(1) Il avait épousé une demoiselle de Grenoble, *Claire* RÉGUIS, qui acquit sous la Restauration une sorte de célébrité par ses excentricités mystiques. (Voy. sa notice.)

veillant, in-8°, an v et vi (120 num.).

LEORIER-DELISLE (Pierre-Alexandre), célèbre fabricant de papiers et écrivain, né à Valence en 1744, suivit d'abord la carrière militaire et devint capitaine de dragons. Il est le créateur des importantes papeteries de Langlé et de Buges, près de Montargis (Loiret). Les essais curieux auxquels il se livra sont connus de tous les bibliophiles. Il a édité, en 1784, *les Loisirs des bords du Loing, par Pelée de Varennes* (1 vol. in-12), ouvrage dont 50 exempl. ont été tirés sur un papier de son invention, fabriqué avec de l'herbe, de la soie et du tilleul. Il transformait tout en papier : la guimauve, les orties, le houblon, la mousse, les roseaux, les écorces, les feuilles et les racines des arbres. Une édition des *Œuvres du marquis de Vilette*, publiée en 1786 (1 vol. in-16), fut imprimée sur du papier composé de toutes ces substances, et Léorier donna, dans l'épître dédicatoire adressée par lui à M. Ducrest, une notice sur ses merveilleuses découvertes. L'année suivante, il fonda la manufacture de Buges, en société avec Anisson-Duperron, directeur de l'Impr. roy. N'ayant pu payer la moitié des fonds nécessités par l'établissement, ce qui était une condition du contrat, un nouvel acte fut passé le 31 janv. 1791, par lequel Anisson devenait seul propriétaire, et Léorier directeur et intéressé. Anisson mourut sur l'échafaud révolutionnaire le 6 floréal an ii. La manufacture de Buges tomba dans le domaine national. La fabrication du papier-assignat y était concentrée depuis le 2 frim., et Léorier était le seul dépositaire des secrets de cette importante opération. La Convention, qui voulait aliéner l'établissement, et ne pouvait sans danger le faire passer en d'autres mains, le lui vendit le 24 vent. an iii, au prix de 1,224,720 fr. assignats (459,270 fr. numéraire). En l'an vii, la famille Anisson tenta de rentrer en possession, en faisant annuler la vente. Léorier présenta un mémoire au conseil des Cinq Cents. L'affaire y fut chaudement discutée dans la séance du 4 pluv., et, enfin, décidée en sa faveur. Depuis, ce manufacturier n'a cessé de travailler au progrès de son industrie. Il est mort à Montargis le 25 août 1826.

On a de lui, outre ce que nous avons indiqué ci-dessus : *Réponse aux réclamations de la famille Anisson, sur la vente de la papeterie de Buges, faite par la Convention nationale au citoyen Léorier-Delisle* (an vii), in-8° de 14 pp. Voy. sur cette même affaire un opuscule de Duchesne (t. I, p. 333, n° xxi).

LEOTAUD (Vincent), mathématicien, né à la Vallouise, en 1595, entra dans la Société de Jésus, à l'âge de 18 ans. Il s'appliqua à l'étude des mathématiques, et les enseigna pendant quatorze ans dans plusieurs maisons de son ordre, notamment à Dôle et à Lyon; il s'acquit une réputation immense, dit le P. Sotwel (*Bib. script. Soc. Jesu*), et devint l'un des plus savants mathématiciens de l'Europe. Sur la fin de sa vie, il fut envoyé dans la maison d'Embrun, où il mourut le 13 juin 1672, à l'âge de 77 ans.

On a de lui : I. *Geometriæ praticæ elementa, ubi de sectionibus conicis habentur quædam insignia*. Dolæ, Ant. Binard, 1631, in-16.—II. *Etymon quadraturæ circuli hactenus editarum celeberrimæ, quam Gregorius a S. Vincentio exposuit*. Lugduni, 1563, in-4°. = Autre édit., avec le titre de : *Examen circuli quadraturæ*... Lugduni, 1564, in-4°. — III. *Institutionum arithmeticarum libri iv*. Lugduni. Guillel. Borcier, 1660, in-4°.— IV. *Cyclomathia, siue multiplex circuli contemplatio, tribus libris comprehensa*. Lugduni, Bened. Coral, 1663, in-4°. — V. *Magnetologia, in qua exponitur nova de magneticis philosophia*. Lugduni, Laur. Anisson, 1668, in-4° (Bib. de Grenoble). — VI. Il a publié en 1654 un ouvrage sur les mathématiques, par *Artus de* Lionne, évêque de Gap. (Voyez ce nom).

LERIGET DE LA FAYE (Jean-Elie), mathématicien, membre de l'Académie des sciences, naquit à Vienne le 15 avril 1671, de Pierre Leriget (1) de La Faye et d'Anne Héraut. Son père, qui s'occupait de belles-lettres, lui fit donner une éducation soignée. S'étant pris de passion pour l'étude des sciences exactes, il eut pour professeur un jésuite, le P. Loup, habile mathématicien, sous lequel ses progrès furent rapides. A l'âge de 19 ans, il entra dans un régiment de cavalerie ; il passa ensuite dans les mousquetaires, puis dans les gardes françaises où il devint successivement lieutenant (1703) et capitaine (2 janv. 1704). Il assista aux batailles de Fleurus,

(1) Ce *Pierre* Leriget fut anobli par une charge de receveur général des Finances en l'élection de Vienne dont il avait été pourvu le 23 juillet 1680. Il était en même temps commis à la vérification et liquidation des dettes des communautés villageoises du Viennois.

de Ramillies et d'Oudenarde; au combat d'Ekrem, près d'Anvers, aux siéges de Douai et du Quesnoy. Il se distingua dans toutes ces circonstances, particulièrement à Oudenarde où on lui confia le commandement d'un bataillon. Les loisirs que lui laissait la guerre, il les employait à l'étude. Le génie militaire lui doit plusieurs plans levés sur les champs de bataille, des machines nouvelles pour le passage des rivières et le transport de l'artillerie. Il proposa et fit agréer au duc de Bourgogne un projet d'organisation de compagnies d'ouvriers pour l'exécution des travaux militaires, mais la conclusion de la paix fit abandonner ce projet, qui ne devait être repris que bien plus tard. La Faye, fixé à Paris, s'y livra tout entier à son goût pour les sciences, surtout pour les mathématiques, la mécanique et la physique expérimentale. L'Académie des sciences le reçut au nombre de ses membres en 1716. L'année suivante, il lut devant cette compagnie un mémoire *sur une machine à élever les eaux*, invention ingénieuse qui fut expérimentée devant le czar Pierre le Grand, lors de son voyage à Paris. A ce mémoire en succéda un autre, *sur la formation des pierres de Florence*, sorte de tableaux naturels représentant des plantes, des buissons, des clochers, des châteaux, et dont la nature était alors peu connue. Il s'occupait d'un grand travail sur l'aimant, et ses confrères attendaient avec impatience la publication de ses découvertes, lorsqu'il mourut prématurément à Paris le 20 avril 1718. — On ne connaît de lui que les deux ouvrages cités plus haut, et qui sont insérés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1717. — De son mariage avec *Catherine* LEGRAS, d'une famille de robe, il laissa un fils, *Jean-François*, seigneur de Condé, Sacconnay, Courthiésy, Savigny, Beaune, Selles, Monthurel, Pargny, Montigny, This, Neuville, Houdisy, Loges, etc., etc., etc. Il fut d'abord secrétaire du cabinet du roi. Ayant ensuite embrassé la carrière militaire, il devint colonel du régiment Royal-Comtois et mourut à Gênes des blessures qu'il avait reçues, en 1747, dans un engagement.

LERIGET DE LA FAYE (JEAN-FRANÇOIS), frère du précédent, membre de l'Académie française, l'un des hommes les plus aimables et les plus spirituels de son temps, naquit à Vienne en 1674. Il entra, comme son frère, dans les mousquetaires et devint capitaine dans le régiment de Lassay (infanterie), le 11 janv. 1702; mais la faiblesse de sa santé l'obligea d'abandonner l'état militaire. Homme élégant, d'une politesse exquise, esprit fin, plein de grâce et de ressources, il n'eut qu'à se montrer à la cour pour y être recherché. Louis XIV le nomma l'un de ses gentilshommes ordinaires, et lui confia ensuite l'ambassade de Gênes. En 1713, il fut envoyé à Utrecht: c'est lui qui eut l'honneur de rapporter au roi les ratifications du traité de paix conclu dans cette ville. L'habileté dont il avait fait preuve à Gênes lui fit donner, peu après, l'ambassade de Londres. Pendant sa mission, qui dura six mois, il sut inspirer à la cour d'Angleterre l'idée la plus avantageuse du goût et de l'esprit français. — De retour à Paris, il se livra exclusivemt à l'étude des lettres et des beaux-arts, et fut bientôt lié avec tout ce que la littérature comptait d'hommes distingués. Bien différent de son frère, on l'entendait à chaque instant manifester une profonde aversion pour toute étude sérieuse. Il répondit un jour à quelqu'un qui lui présentait une histoire des insectes: « Je ne me soucie nullement « de connaître l'histoire de tous ces « gens-là : il ne faut pas s'embarrasser « des personnes avec qui on ne peut « pas vivre. » Il faisait de très-jolis vers, pleins de naturel et de délicatesse. Lamotte ayant entrepris une sorte de croisade contre la poésie, il combattit ses paradoxes dans une charmante *épître sur les avantages de la rime*, que son adversaire eut le mauvais goût de traduire en prose, pensant lui faire ainsi beaucoup d'honneur. — Possesseur d'une grande fortune, La Faye était la providence des gens de lettres et des artistes. Il rassembla une riche galerie de tableaux, des pierres gravées, des bronzes, des marbres, des porcelaines, etc., et une précieuse bibliothèque. Ses collections étaient accessibles à tous, aux curieux comme aux hommes d'étude. En 1730, sa générosité, sa magnificence, la distinction de son esprit, bien plus que ses œuvres littéraires, lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Il y occupa le 4e fauteuil, en remplacement de Valincourt. Mais il ne devait pas jouir longtemps de cet honneur : il mourut à Paris le 11 juillet de l'année suivante.

La Faye avait été secrétaire des commandements du duc de Bourbon, qui l'envoya en Allemagne pour négocier

son mariage avec la princesse de Hesse-Rhinfelds; il avait occupé aussi les charges de secrétaire du cabinet du roi et de la province de Bourgogne. Dans une notice publiée après sa mort, dans le *Mercure* de juillet 1731 (pp. 1769 76), l'abbé de Neuville lui donne le titre de *seigneur de Condé*, et nous apprend qu'il jouissait d'une pension de 3000 liv. sur le trésor. — Il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu : les gens de lettres et les artistes perdaient en lui un Mécène et un ami. Parmi les nombreuses pièces de vers qui furent faites en son honneur (1), nous rappellerons celle de Voltaire, quoique bien souvent citée :

Il a réuni le mérite
Et d'Horace et de Pollion :
Tantôt protégeant Apollon,
Et tantôt marchant à sa suite.
Il reçut deux présents des dieux,
Les plus charmants qu'ils puissent faire :
L'un était le talent de plaire,
L'autre le secret d'être heureux.

LERISSE (Guillaume de), et non **LARISSE**, comme le nomme Chalvet, était capitaine de santé à Grenoble lors de la peste qui ravagea cette ville et une partie du Dauphiné, en 1587 (2). Il paraît qu'il rendit de grands services en prescrivant des mesures sanitaires pour combattre ce terrible fléau. On a de lui un livre intitulé : *Méthode pour guérir la peste et se préserver d'icelle*. Grenoble, 1608, in-8° (Bib. de Grenoble).

LESCURE (Jean-Antoine de), l'une des gloires de l'ancien barreau de Grenoble, naquit dans la vallée de Graisivaudan, vers 1534 (3). Après avoir étudié le droit à Toulouse sous Cujas, de 1547 à 1549, il vint se faire recevoir au nombre des avocats consistoriaux du parlement et acquit, au dire de nos historiens, par ses plaidoyers et ses *conseils*, une grande réputation. En 1583, il obtint une chaire de droit à l'Université de Valence et la conserva jusqu'en 1585, époque à laquelle nous plaçons sa mort, d'après des notes manuscrites de M. Berriat St-Prix qui avait dépouillé les registres des approbations de cette université. Il laissa des commentaires manuscrits sur quelques lois du digeste.

(1) Voyez le *Mercure de France*, année 1731, pages 1776-77, 1921, 2220, 2295, etc.

(2) Cette peste, presque aussi terrible que celle de Marseille, n'a pas eu d'historien. Voy. quelques détails dans *la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, par M. Long, pp. 193-94

(3) Voy. l'enquête sur les vie et mœurs de Cujas, en tête du t. 1 de ses œuvres (éd. Fabrot).

LESDIGUIÈRES (4) (François de Bonne, duc de), pair et connétable de France, appartenait à une famille de pauvres gentilshommes du Champsaur, dont nous avons déjà parlé dans le premier volume de cet ouvrage (V. **BONNE**) (5). Son père, *Jean* de Bonne, seigneur des Diguières et du Glaisier, co-seigneur de Laye et de Saint-Laurent du Cros, avait passé une partie de sa vie à guerroyer, et était, à ce qu'il paraît, un rude compagnon : on dit que, se trouvant un jour dans son château de Laye avec l'evêque de Gap, Gabriel de Clermont, il se prit de querelle avec lui et le jeta par la fenêtre. Sa mère, issue de l'une des plus anciennes familles de Provence, se nommait Françoise de Castellane.

Lesdiguières naquit à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes), le 1er avril 1543. Les historiens racontent, comme un événement mémorable, que le jour même de sa naissance le bourg de Saint-Bonnet fut consumé en partie par un incendie : Videl, qui n'avait garde d'omettre cette circonstance dans la vie de son héros, ajoute gravement : « Il a eu cette con« formité avec Alexandre-le-Grand, « à la naissance duquel fut bruslé le « fameux temple de Diane en Ephèse. » Destiné à la carrière du barreau, il fit ses humanités à Avignon, et alla ensuite à l'université de Paris pour y apprendre le droit (6), mais la mort de l'un de ses oncles, prieur de St-André-lès-Avignon, qui faisait les frais de son

(4) Pendant une partie de sa vie, il se fit appeler et signa *Des Diguières*, du nom de sa seigneurie, le petit village des *Diguières*, dans le Champsaur. Il prit celui de *Lesdiguières* que l'histoire lui a conservé, quand il commença à abandonner le parti protestant.

(5) Après avoir parlé de l'extinction de toutes ses branches, nous avons oublié de dire qu'il y avait naguères à Montélimar une famille qui se faisait appeler, nous ne savons pourquoi, *Bonne-Lesdiguières*.

(6) Les panégyristes de Lesdiguières, qui se sont toujours fort étonnés de cette destination donnée à un homme que la fortune des armes devait élever si haut, ignoraient que l'étude du droit avait été en honneur dans sa famille. Un de ses parents, nommé *François*, dont Guy-Allard s'est bien gardé de parler, était notaire à Saint-Bonnet dans la deuxième moitié du xve siècle. Nous avons sous les yeux un acte de vente du 25 juin 1477 passé devant lui (*coram me nobili Francisco de Bona notario de Sancto-Boneto, Vapincensis diœcesis*). Son pere, *Jean de Bonne*, ce rude compagnon dont nous avons parlé, possédait, tout homme de guerre qu'il était, de grandes connaissances en droit. Guy-Allard raconte (*Généal. de la maison de Bonne*) que, vers 1545, les gentilshommes du Dauphiné qui se prétendaient exempts de la taille comtale, lui confièrent la défense de leurs intérêts, qu'il rédigea tous les mémoires nécessaires et plaida lui-même l'affaire au parlement de Grenoble.

éducation, vint l'obliger d'interrompre ses études; sa famille étant trop pauvre pour continuer de l'entretenir à Paris (elle n'avait alors que 700 liv. de rentes), il dut revenir en Dauphiné. On a prétendu qu'il s'était alors fait recevoir avocat au parlement de Grenoble, et avait même plaidé quelquefois; plus tard, les *désunis* l'appelèrent ironiquement *Monsieur l'avocat*. « Il y eut de si « brutaus, dit d'Aubigné, qu'ils le vou- « loyent rendre desdaignable pour estre « sçavant et jurisconsulte, comme cho- « ses incompatibles avec un vaillant. » Videl s'élève avec vivacité contre cette assertion : « Il ne vestit iamais de « robe, dit-il; i'ay mille témoins qui « déposent pour ce que i'escris » (1). Quoi qu'il en soit, de retour en Dauphiné, il renonça à la carrière du barreau pour celle des armes, et entra, comme simple archer, dans la compagnie d'ordonnance de De Gordes, lieutenant de roi en Dauphiné. Il était alors catholique; mais, en 1562, le baron des Adrets ayant donné le signal du soulèvement général des protestants de la province, il se laissa facilement entraîner à prendre parti dans la religion nouvelle, dont un de ses précepteurs lui avait, dit-on, enseigné les principes. Il s'engagea sous les ordres du capitaine Furmeyer, qui le nomma enseigne de la colonelle de son régiment, et lui fit faire ses premières armes au siége de Sisteron, assiégé par le comte de Sommerive (2). La même année il fit partie des troupes protestantes qui marchèrent au secours de Grenoble, dont Maugiron faisait le siége. Il se signala dans une vive escarmouche sur les bords du Drac, et poursuivit les catholiques jusques à Gière; à son retour au camp, Furmeyer le nomma guidon de sa compagnie de gens-d'armes. — L'année suiv. (1563), il se trouva à la prise de Romette, où il contribua à la défaite des secours envoyés sur cette place par la garnison de Gap. — En 1565, les protestants du Champsaur l'ayant choisi pour chef, il s'empara de Corps, alla ensuite porter des secours à ses coreligionnaires du Pont-Saint Esprit, et, chemin faisant, mit en déroute cent lances italiennes commandées par un nommé Scipion, capitaine fort redouté dans ces contrées. — En 1569, il fit partie des troupes qui se rendirent en Guyenne sous les ordres de Crussol; il assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour, et rentra en Dauphiné sous les ordres de Montbrun. Ce fut pendant cette expédition que le roi de Navarre le remarqua pour la première fois, et commença à lui donner des marques d'une affection qui, par la suite, ne se démentit jamais. — En 1572, à l'époque de la Saint-Barthélemy, il se trouvait à Paris aux noces de ce prince; mais, prévenu par de secrets avis du massacre qui se préparait, il se hâta de revenir dans ses montagnes, où il s'empara du château d'Ambel, du bourg de Mens, et de Corps, qui lui avait été enlevé pendant son absence par Beaumont, gentilhomme catholique. — En 1573, il secourut Freissinières assiégé par Bon-Repos, gouvern[r] d'Embrun. Le jour de la Pentecôte de la même année, les catholiques de Gap ayant fait une sortie, il les tailla en pièces près du ruisseau de Buzon. — — En 1574, il servit sous Montbrun à la prise de Serres et au combat où Labourel, gouverneur de Gap, fut mis en

(1) Tallemant des Réaux nous a conservé, sur les commencements de Lesdiguières, un *cancan* de cour que nous allons reproduire :

« Après avoir fait ses études, il se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, et y plaida, dit-on, quelquefois; mais, se sentant appelé à de plus grandes choses, il se retira chez lui en desseins d'aller à la guerre. Cependant, n'ayant pas autrement de quoi se mettre en équipage, il emprunta une jument à un hôtelier de son village, faisant semblant d'aller voir un de ses parents. Or, cette jument n'appartenant pas à cet hôtellier, lui fut redemandée, et cela donna sujet à un procès qui, quoique de petite conséquence, dura pourtant si longtemps, comme il n'arrive que trop souvent, qu'avant qu'il fût terminé, M. de Lesdiguières étoit déjà gouverneur du Dauphiné. Un jour donc qu'il passoit à cheval, suivi de ses gardes, dans la place de Grenoble, ce pauvre hôtellier, qui y étoit à la poursuite de son procès, ne put s'empêcher de dire assez haut : « Le diable emporte François de Bonne, « tant il m'a causé de mal et d'ennui. » Un des assistants lui demanda pourquoi il parloit ainsi, et cet homme lui raconta toute l'histoire de la jument. Celui qui lui avoit fait cette demande étoit un des domestiques de M. de Lesdiguières, et, le soir même, il lui en fit le conte; car le connétable avoit, dit-on, cette coutume qu'il vouloit voir tous ses domestiques avant de se coucher, et quelquefois il s'entretenoit familièrement avec eux. Ayant su cette aventure, il commanda à cet homme de lui amener le lendemain le pauvre hôtellier, qui, bien étonné, et intimidé exprès par son conducteur, se vint jeter aux pieds de M. de Lesdiguières, lui demandant pardon de ce qu'il avoit dit de lui; mais lui, n'en faisant que rire, le releva, et, pendant qu'il l'entretenoit du temps passé, fit venir la partie adverse, avec laquelle il s'accorda sur le champ et donna même quelque récompense à ce bonhomme. »

(2) L'histoire de Lesdiguières est en quelque sorte celle du Dauphiné pendant une période de plus de 60 ans; pour l'écrire avec tous les détails nécessaires, il faudrait un volume entier. Le lecteur comprendra que les bornes étroites de cet ouvrage ne nous permettent pas de donner à une seule notice d'aussi grands développements, et que nous devons, comme nous l'avons fait pour la plupart de ses compagnons d'armes, nous borner à une sèche et aride énumération de ses actions.

déroute; il contribua aussi à la défaite de la garnison de Vif et à la prise de La Mure; s'empara du château de La Roche dans le Gapençais; sur la fin de la même année, ravitailla Livron assiégé par le roi Henri III en traversant, avec une audace incroyable, le camp de ce prince, en plein jour. — En 1575, le théâtre des hostilités ayant été transporté dans le Diois, il assiégea Châtillon, se trouva au combat du pont d'Oreille (13 juin) et à celui du pont de Blacons, où Montbrun, qui avait engagé l'action malgré ses conseils, fut fait prisonnier (20 juin). Après cette malheureuse affaire, il rallia près de Pontaix les débris de la petite armée protestante, et se jeta dans les montagnes du haut Dauphiné où, continuant la guerre, il reprit Ambel et Corps aux catholiques.

La mort de Montbrun (13 août 1575) avait jeté la division parmi les chefs des réformés de la province. Plusieurs compétiteurs s'étant mis sur les rangs pour lui succéder, il se forma divers partis qui furent souvent près d'en venir aux mains. Dans une assemblée tenue à Mens, ceux du Haut-Dauphiné reconnurent Lesdiguières pour chef, mais ceux du Valentinois, du Diois et des Baronnies le trouvaient trop jeune et pas d'assez bonne maison pour leur commander; les opposants furent appelés les *désunis* (1) : ils ne s'en tinrent pas à des intrigues, plusieurs fois ils cherchèrent à le faire assassiner. Pour mettre fin à cet état de choses, on décida de s'en rapporter au maréch[l] Damville, qui désigna Lesdiguières, et, par l'entremise de Calignon, ce choix fut définitivement approuvé par le prince de Condé et le roi de Navarre. Mais, loin de se soumettre, les *désunis* continuèrent pendant plusieurs années encore leurs manœuvres; cette division faillit être fatale à la cause protestante. — Sans tenir compte de la répulsion dont il était l'objet, Lesdiguières se fortifia dans les places qu'il occupait dans le Haut-Dauphiné, et s'empara par surprise de la ville de Gap dans la nuit du 2 au 3 janvier 1577. Sa persévérance et son habileté lui donnèrent bientôt une importance telle, que l'année suivante le duc de Savoie et le maréch[l] de Bellegarde recherchèrent son alliance dans une intrigue relative au gouvernement du marquisat de Saluces, de préférence à celle des autres chefs protestants. — En 1580, le duc de Mayenne entra en Dauphiné à la tête d'une armée de seize mille hommes pour y faire exécuter l'édit de Poitiers et les articles des conférences de Nérac. A la faveur de l'anarchie causée par les *désunis*, il reprit le Pont-en-Royans, Châteaudouble, Beauvoir, et vint mettre le siége devant La Mure vers la fin de septembre. Lesdiguières avait fortifié cette place avec soin, mais le mauvais vouloir des *désunis* rendit vains tous ses efforts pour la secourir ou opérer une diversion; le duc s'en empara après une héroïque résistance de la part des assiégés (2), il en fit raser les fortifications (3) et contraignit les chefs protestants réunis en assemblée générale à Bordeaux, à accepter la paix (1581). La perte de La Mure, qui était le boulevard du parti dans la vallée du Drac, ayant fait comprendre enfin aux *désunis* les dangers de leurs divisions, ils se soumirent définitivement à Lesdiguières.

La paix imposée par le duc de Mayenne dura trois ans : Lesdiguières en profita pour mettre en état de défense les places de sûreté qui lui avaient été données, et il se rendit ensuite (1584) à Montauban pour recevoir les instructions et les ordres du roi de Navarre. En 1585, ce prince lui ayant envoyé la moitié d'un écu d'or, signal convenu pour la reprise des hostilités, il s'empara de Chorges (23 juin), de Montélimar (25 août), de Châtillon, d'Aix et de Montlaur dans le Diois et d'Embrun (20 nov.), où il séjourna une partie de l'hiver. — En 1586, il soumit Sainte-Jalle (15 avril) et Mirabel dans les baronnies, puis se transporta en Provence pour dégager le baron d'Allemagne, son parent, dont le château était assiégé par De Vins, gentilhomme catholique, l'un des principaux chefs de la Ligue dans cette province. Il défit ce dernier et lui tua plus de 1200 hommes. On

(1) Les principaux d'entre eux étaient Du Poët, Comps, Voysin, Cugie, Vachères, Delaye, Condorcet, Pontaujard, Alançon, Pape Saint-Auban, Vercoyran, Espie et Blacons.

(2) Nos historiens racontent que les femmes elles-mêmes travaillaient jour et nuit à réparer les brèches faites par l'artillerie aux remparts et qu'elles se battaient mêlées aux défenseurs de la place. L'une d'elles, que les assiégeants avaient nommée la *Cotte rouge*, à cause de la couleur de sa jupe, s'était fait remarquer entre toutes par son courage. Sans cesse sous les armes, on la voyait toujours aux premiers rangs dans les assauts et les sorties : on prétend qu'elle ne fut jamais blessée. Son nom est demeuré inconnu.

(3 Il fit aussi raser celles de Saillans, de Pontaix, de Quint, de Vinsobres, de Tulette, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Livron, de Loriol, de Châteaudouble, de Grane et du Puy-Saint-Martin.

connaît le billet qu'il écrivit après cette expédition à la dame de Lesdiguières, sa femme : « Ma mie, j'arrivay hier icy, « j'en pars aujourdhuy, les Provençaux « ont esté defaits, adieu. » C'est du César au petit pied. — De 1587 à 1589, il fit la guerre aux ligueurs, dont le nombre devenait chaque jour plus grand en Dauphiné. On trouvera ci-apr., pp 66 et suiv., la suite de ses opérations militaires pendant ces trois années ; nous ne croyons pas devoir la répéter ici.

La mort de Henri III, arrivée le 1er août 1589, fusionna en un seul parti les royalistes et les ligueurs. Lesdiguières et Alphonse d'Ornano, lieutenant-général en Dauphiné, firent un traité (13 sept. 1589) pour maintenir cette province sous l'obéissance de Henri IV ; ils réunirent leurs forces et s'attachèrent à réduire les places qui restaient encore à la Ligue, surtout à resserrer de plus en plus Grenoble, son principal boulevard. Dans ce but, ils s'emparèrent de Moirans et des forts de Cornillon, de Montbonnot et de Gière. L'année suiv. (1590), ils marchèrent sur Vienne pour secourir Maugiron que Chevrières de Saint-Chamond, chef des ligueurs du Lyonnais, assiégeait dans le château Pipet. Après cette expédition, ils se séparèrent ; d'Ornano prit la route de Lyon afin d'arrêter la marche du duc de Nemours qui, disait-on, projetait de faire une incursion en Dauphiné ; Lesdiguières, demeuré seul pour le service du roi, prit Morestel et retourna ensuite dans le Haut-Dauphiné. Mais, à peine était-il loin, que Saint-Jullin et d'Albigny (1), commandant à Grenoble pour la ligue, lui enlevèrent Morestel et les forts de Montbonnot et de Gière. Lesdiguières répara ces pertes par la prise de Briançon, seule place que les ligueurs occupassent encore dans cette partie de la province ; puis, tournant ses armes contre le duc de Savoie, il envahit ses états par Barcelonnette, et lui prit les forts St-Paul, de Barles et d'Exilles. Il termina cette excursion en faisant assassiner *La Cazette*, dernier soutien de la Ligue dans les montagnes (2).

Pendant qu'il était occupé dans ces quartiers, un nommé Simon, concierge de la prison de Grenoble, vint lui proposer de l'introduire dans cette ville par la maison de l'un de ses amis située derrière la rue Saint-Laurent ; l'occasion était d'autant plus favorable qu'une partie de la garnison venait d'en sortir pour une expédition en Auvergne, sous les ordres du marquis de Saint-Sorlin, commandant de l'armée du duc de Savoie. Il se décida aussitôt à entreprendre cette expédition ; mais, afin de donner un prétexte à son arrivée dans le Graisivaudan et de ne pas éveiller les soupçons des Ligueurs, il convoqua à Voiron, pour le 21 novembre, une assemblée des *consuls des dix villes*, à l'effet de nommer un successeur à Alph. d'Ornano, alors prisonnier du duc de Nemours (3). A l'ombre de ce prétexte, il manda secrètement des troupes, il prit toutes ses mesures, et, au moment où l'on s'y attendait le moins, pendant la nuit du 24 au 25 du même mois, il se porta rapidement sur Grenoble, et entra, sans éprouver de résistance, par la maison qui lui avait été indiquée, dans les rues Saint-Laurent et La Perrière. Maître de cette partie de la ville, il voulut forcer le pont qui réunit les deux rives de l'Isère ; mais une herse de fer, qui défendait la porte d'une tour construite sur ce pont, arrêta les efforts de ses soldats. Il fit alors établir des batteries sur les hauteurs, menaçant de détruire la ville si on ne lui en donnait l'entrée. Nous ne connaissons pas les détails de ce siége, mais il ne paraît pas qu'il ait été bien meurtrier : quelques escarmouches, quelques volées de canon sans grands résultats, et ce fut tout. Cet état de choses durait depuis près d'un mois, lorsque les habitants, fatigués de faire le coup d'arquebuse, se décidèrent à envoyer des commissaires pour traiter de la paix. « Lesdiguières, dit Videl, les voyant « preuenus de peur, et voulant la leur « augmenter, leur fait voir ses troupes « auec cette adresse, qu'vne mesme « passoit cinq ou six fois, déguisée par « le changement des chefs et des casaques tournées ; tellement que les « autres, qui estoient peu expérimentez en ces choses-là, se trompèrent « aysément au nombre. » Vivement impressionnés par cette parade de théâtre, les commissaires se hâtèrent de signer les articles de la capitulation (22 déc.) (4). Le lendemain, le vain-

(1) *Charles de* Simiane Albigny, fils de *Bertrand de* Simiane de Gordes, ancien lieutenant-général de la province.

(2) Voyez Ferrus (*Georges de*).

(3) L'assemblée élut *Artus* Prunier de Saint-André, président du parlement, qui avait déjà été désigné pour ces fonctions dès le 24 avril précédent. (Voy. Chorier. *Etat pol*, t. 1er, p. 26.)

(4) Quelques écrivains donnent, par erreur, à cet événement la date du 1er *mai* 1591, d'autres celle

queur fit son entrée à Grenoble, accompagné de Prunier Saint-André et d'une députation des principaux habitants. La modération et la douceur dont il usa envers ses ennemis, principalement envers l'un d'eux, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, qui avait pieusement trempé dans plusieurs complots contre sa vie, lui gagnèrent tous les cœurs. « Il donna, dit encore Videl, « si bon ordre à garentir chacun d'oppression et en y establissant avec vne « si grande douceur l'authorité du Roy, « que l'on conceut autant par là de reuerence et d'affection pour luy, que « lon en auoit auparavant eu de crainte. » Le même historien raconte à la suite de cet événement une anecdote qui, si elle est authentique, donne une triste idée de ce qu'était alors la royauté. Peu de jours après son entrée à Grenoble, Lesdiguières avait envoyé auprès de Henri IV Florent Saint Jullien, son sécrétaire, pour lui annoncer la prise de cette ville, et lui en demander le gouvernement. Le conseil ayant rejeté sa demande, Saint-Jullien osa s'écrier en présence du roi : « Messieurs, vostre « response inespérée m'a fait oublier « vn mot. C'est que puisque vous ne « treuuez pas bon de donner à mon « maistre le gouuernement de Greno- « ble, vous auisiez aussi aux moyens « de le luy oster. » Cette bravade donna à réfléchir aux membres du conseil, et le gouvernement fut accordé. —La prise de Grenoble porta un coup mortel à la Ligue en Dauphiné : il ne lui restait plus que Vienne, dont le connétable de Montmorency et d'Ornano s'emparèrent en 1595 (1).

Après avoir pourvu à la sûreté de sa conquête en y faisant construire une citadelle et le fort de la Bastille, Lesdiguières tourna ses armes contre le duc de Savoie qui, non content de fournir des secours aux ligueurs de la province, et d'y entretenir les troubles par ses manœuvres, avait été jusqu'à proposer aux États de le proclamer roi. Il lui enleva le fort des Échelles, les 2 et 4 mars 1591 (2), puis se rendit en Provence où ses troupes réunies à celles de la Ligue pressaient vivement La Valette; à peine arrivé, il battit à Sparron le comte de Martinengue, son lieutenant-général (15 avril).. Au mois d'avril suivant, les courses du duc de Nemours l'appelèrent en Dauphiné : il y rétablit l'ordre, s'empara de Givors en Lyonnais (1er juillet), et retourna ensuite en Provence (août); mais bientôt, ayant appris qu'Amédée, bâtard de Savoie, et Olivarès, général espagnol, ravageaient le Graisivaudan à la tête de forces considérables, il accourut avec six mille hommes seulement pour les combattre. L'action s'engagea près de Pontcharra, le 18 septembre : les ennemis furent complétement battus et laissèrent sur le champ de bataille plus de 2500 (3) morts. Cette affaire, la plus importante de sa carrière militaire, le couvrit de gloire : elle a été célébrée en vers et en prose. — Après quelques jours de repos donné à ses troupes, il fit une incursion dans le comté de Nice, s'empara de Barcelonnette (20 oct. 1591), revint en Provence pour aider Lavalette à faire le siége de Digne, et fut de retour en Dauphiné vers le milieu du mois suivant. — En avril 1592, il repassa en Provence que la mort de Lavalette, arrivée le 11 février précédent, laissait exposée aux entreprises du duc de Savoie; dans une courte et brillante campagne, il enleva aux Ligueurs un grand nombre de places, et y aurait entièrement abattu ce parti, si une nouvelle irruption du duc de Nemours ne l'avait tout à coup rappelé en Dauphiné à la fin du mois de juillet; il reprit alors Saint-Marcellin (28 août), et fit une excursion jusque dans les faubourgs de Vienne (4 sept.)

Sur ces entrefaites, Henri IV lui donna l'ordre d'envahir les Etats du duc de Savoie, afin de contraindre ce prince à se retirer de la Provence et à restituer le marquisat de Saluces, dont il s'était emparé pendant les troubles de la Ligue. Le 25 sept. (1592), ses troupes franchirent le mont Genèvre; il battit le duc à Vigon (4 oct.), à Gresillane (22 nov.), et lui prit quelques places, entre autres Briqueras, qu'il fit fortifier et Cavours (5-6 décembre). — En 1593, les Savoisiens prirent l'offensive et lui enlevèrent le fort d'Exilles, mais il remporta sur eux un avantage considérable à Saltbertrand (7 juin), où leur général, Don Rodrigue de Tolède, perdit la vie. Ce fier hidalgo « ayant refusé,

du 20 septembre. — Les pièces originales de la capitulation ont été publiées dans le *Journal de Grenoble* de 1808, n° 120.

(1) Dans le 1er volume de cet ouvrage, à la notice de DISIMIEU, nous avons écrit, par inadvertance, le nom de Lesdiguières au lieu de celui de Montmorency.

(2) Voy. ci-après pp. 69 et suiv.

(3) Videl dit 5000. D'après cet historien, Lesdiguières ne perdit pas 50 hommes.

« dit Videl, de se rendre à vn harque-« busier à cheual, pour ce qu'il n'estoit « pas gentil-homme, il ayma mieux « mourir que d'estre le prisonnier d'vn « homme qui ne fut pas de qualité. » Ce succès amena le duc à demander une trève, qui fut signée le 31 août suiv. — En 1594, il fut rappelé en Provence pour soutenir les *Carcistes* contre le duc d'Epernon, qui cherchait à s'y rendre indépendant. Après deux mois de séjour à Aix, dont la citadelle fut démolie par ses ordres, il rentra en Dauphiné où l'assemblée des Etats était convoquée pour la fin du mois de juillet. Bientôt, ayant appris que le duc de Savoie se préparait à faire le siége de Briquéras (septembre), il partit en toute hâte de Grenoble pour secourir cette place, mais l'expédition ne fut pas heureuse : il ne put parvenir à forcer les lignes des assiégeants ni à opérer une diversion en s'emparant de quelques petits forts. Briquéras succomba (22 oct.), et lui-même, vivement pressé par les Savoisiens, dut battre en retraite et se replier sur Sesanne et Briançon. — Pour réparer cet échec, il reprit Exilles après 22 jours de siége, le 22 janvier 1595; mais le duc de Savoie lui enleva une place importante, celle de Cavours (3-4 mai), et l'obligea une seconde fois à battre en retraite. De retour en Dauphiné, il s'empara de Mirebel et des Echelles occupées par les ligueurs (12 et 28 juillet); la prise de ces deux places amena une trève qui fut conclue au commencem[t] du mois suivant. — Lesdiguières profita de la suspension des hostilités pour aller faire sa cour à Henri IV, qui était alors à Lyon. Ce prince le nomma conseiller d'État (6 sept.), et, peut-être afin de l'éloigner du Dauphiné, où il craignait qu'il se rendît trop puissant, il lui donna la charge de lieutenant-général en Provence, sous le duc de Guise qui venait d'en recevoir le gouvernement. En conséquence, il se rendit de nouveau dans cette contrée vers le milieu du mois de novembre (1595); mais le duc l'ayant contrarié dans ses opérations, il licencia ses troupes et se retira en Dauphiné après une courte campagne (31 janvier 1596).

En 1597, Henri IV l'appela à Paris pour l'entretenir d'une expédition projetée contre le duc de Savoie, et lui en donna le commandement avec le grade de lieutenant-général. Lesdiguières revint aussitôt en Dauphiné (avril); mais le roi, alors préoccupé du siége d'Amiens, n'ayant pu lui donner l'argent nécessaire pour lever des troupes, « il « fut réduit, dit Videl, à faire valoir son « crédit en la commission dont il estoit « chargé. » Avec ses propres fonds, ou autrement (1), il leva un corps d'armée de 6000 hommes de pied et de 600 chevaux avec lequel il envahit la Maurienne, et s'empara de Saint-Jean (23 juin), de La Rochette (15 juillet), des forts de Chamousset (20 *id.*), d'Aiguebelle (26 *id.*) et de Lueille (4 août). Le duc de Savoie accourut pour s'opposer à sa marche, et l'attaqua impétueusement aux Molettes, où il était fortement retranché; mais, après deux tentatives meurtrières (14 et 15 août) pour l'en débusquer, il abandonna le champ de bataille (2) et fit une incursion dans le Graisivaudan; ce fut alors qu'il commença la construction du fort Barraux. Une entreprise aussi hardie, exécutée presque à la vue de nos troupes, et sans qu'elles cherchassent à l'empêcher, excita de violents murmures contre Lesdiguières; celui-ci dut envoyer à la cour un de ses gentilshommes, le baron de Luz, pour se disculper. « Il fit représenter au roy, dit Videl, qu'un fort « estoit si nécessaire en cet endroit-là, « que quand le duc ne l'y bastiroit « point, il faudroit que S. M. l'y fit faire : « que c'estoit un pentagone fort com-« plet, que quand il seroit acheué, il le « prendroit sans canon, sans siége, et « sans qu'il en coutat un escu. » Il tint parole : quand le fort fut suffisamment pourvu d'armes et de munitions, il l'enleva par escalade dans la nuit du 17 mars 1598 (3). Peu de temps après, il fit son entrée solennelle à Grenoble en qualité de lieutenant-général de la province, dont les provisions lui avaient été données au mois d'octobre de l'année précédente. — Le traité de Vervins, signé entre la France et l'Espagne le 2 mai 1598, fit cesser les hostilités; mais elles

(1) Ne serait-ce pas à cette destination que furent consacrés les 17,760 écus dont le synode de Montpellier (mai 1598) l'accusa de s'être emparé ? (Voy. à ce sujet l'*Hist. de l'édit de Nantes*, par Elie Benoit, t. I. pp. 259 et 370.)

(2) En général, les historiens mettent le combat des Molettes au nombre des victoires remportées par Lesdiguières; la vérité est qu'il n'y eut dans cette affaire ni vainqueur ni vaincu; une phrase du journal de Calignon (Voy. ci-apr. p. 76) ne laisse aucun doute à cet égard : « Le lendemain du « combat, y est-il dit, les deux armées se tinrent « en bataille chacune en son logis sans rien en-« treprendre, *ayant pris l'alarme l'une de l'autre.* »

(3) Et non le 15 mars, comme on l'écrit généralement. Voy. Videl (édit. in-fol.), pp. 198 et suiv. — Ce fort ne consistait alors qu'en de simples ouvrages en terre.

se rallumèrent en 1600, par suite du refus du duc de Savoie de restituer le marquisat de Saluces. Henri IV déclara la guerre à ce prince, et voulut en diriger lui-même les opérations. Lesdiguières, qui servit sous ses ordres, s'empara de Montmélian (13-14 août 1600), de Chambéri (21 *id.*), de Saint-Jean-de-Maurienne (14-15 sept.) et de Briançon en Tarentaise (7 oct.). Cette campagne fut terminée par le traité de Lyon (17 janvier 1601), qui enleva au duc de Savoie la Bresse et le Bugey, et lui laissa, en échange, le marquisat de Saluces.

Lesdiguières, qui, depuis le commencement de sa carrière, n'avait cessé de guerroyer, put s'occuper alors, à la faveur de la paix, d'une manière plus particulière, des devoirs de sa charge de lieutenant-général du Dauphiné. Il y réorganisa l'administration, qui, depuis le commencement des guerres civiles, était dans le plus grand désordre. Il fit tracer des routes, construire des ponts et autres grands travaux d'utilité publique; par ses soins, la ville de Grenoble fut agrandie et reçut de notables embellissements. Son autorité était à peu près sans bornes : le parlement et les trois ordres de la province lui obéissaient aveuglément. L'édit de Nantes avait accordé aux protestants treize places de sûreté, Grenoble, Montélimar, Embrun, Gap, Puymaure, Nyons, Briançon, Livron, Die, Serres, Barraux, Mévouillon et Exilles: les garnisons de ces places, toutes de la religion, ne reconnaissaient que ses ordres; à Vizille, il avait un arsenal renfermant des armes pour équiper dix mille hommes. Tranchant du souverain, il entretenait deux compagnies de gardes et deux capitaines servant par quartier, des pages et six gentilshommes des premières familles de la province, pour le service spécial de sa personne. Ses allures donnèrent plus d'une fois à ses ennemis le prétexte de le représenter comme cherchant à se rendre indépendant, et l'on prétend que Henri IV se serait un jour écrié : « Voilà monsieur de Lesdiguières qui veut se faire dauphin. » Mais ce prince qui, d'ailleurs, ne pouvait méconnaître les grands services qu'il lui avait rendus en abattant le parti de la Ligue en Dauphiné et en Provence, ne lui témoigna jamais rien de ses défiances secrètes. En 1609, désirant l'associer à ses grands projets pour le remaniement de la carte de l'Europe, il l'appela à Paris et le créa maréchal de France par brevet du 27 sept. Muni de ses instructions, Lesdiguières revint en Dauphiné, et eut avec le duc de Savoie une entrevue à Bruzol (21 avril 1610), où furent jetées les bases d'un traité que l'assassinat du roi rendit inutiles. Dès lors, il s'attacha à Marie de Médicis, qui, poursuivant à son égard la politique de Henri IV, le nomma duc et pair par lettres du mois de mai 1611 (1). Deux ans après, il fut choisi pour commander en Dauphiné pendant le bas âge du comte de Soissons, par commission du mois de septembre 1613 (2).

En 1616, la guerre se ralluma entre la Savoie et l'Espagne. Le traité d'Asti (21 juin 1615) faisait à la France un devoir de secourir le duc; mais le conseil de Louis XIII, où dominait la faction espagnole, se décida à l'abandonner honteusement: il fut même défendu expressément dans tout le royaume de lever aucunes troupes pour lui. Lesdiguières, dont la parole avait été engagée par le même traité, et qui avait conscience du danger qui résulterait pour la France de l'abandon où on voulait laisser ce prince, cédant peut-être aussi, comme nous le dirons plus loin, aux sollicitations de Marie Vignon, sa maîtresse, osa prendre une résolution hardie, injustifiable autrement que par le succès. Malgré le roi et les représentations du parlement de Grenoble, il leva à ses frais un corps de 7000 hommes et de 500 chevaux, et franchit les monts le 19 décembre 1616. Ses troupes réunies à celles du duc de Savoie s'emparèrent de Saint-Damien, du château de Calos et d'Albe. Quelques mois après, le roi se décida à approuver une expédition qu'il n'avait pu empêcher, et lui envoya des secours; puis, craignant de se brouiller tout à fait avec l'Espagne, il le rappela en Dauphiné vers la fin de 1617.

Cet acte de désobéissance qui, en d'autres temps et sous un gouvernement plus fort, eût été sévèrement puni, loin de nuire à la fortune de Lesdiguières, contribua à son avancement. La cour, en effet, comprenant combien un homme capable de telles licences, pourrait donner d'embarras, s'il cherchait jamais à se rendre indépendant, ou s'il se mettait à la tête de quelque soulèvement des protestants, résolut de se l'attacher de la manière la plus

(1) Elles ne furent enregistrées au parlement de Paris que le 6 février 1620, et à la chambre des comptes de Grenoble que le 21 novembre 1621.

(2) Il conserva ce commandement jusqu'en 1623.

étroite; elle pensa que, pour atteindre ce but, le meilleur moyen était de lui faire abjurer sa religion et de lui donner en échange l'épée de connétable. Ce fut l'une des plus grosses affaires du règne de Louis XIII. Déageant, chargé de lui en faire la proposition expresse de la part du roi (1), se rendit en Dauphiné pour conduire la négociation. Il trouva en lui un ambitieux, indifférent, pour ne rien dire de plus, en matière de religion, et tout disposé à trahir pour des dignités, des titres ou des pensions, une cause à laquelle il devait son élévation et sa fortune. Aussi, après divers pourparlers dont nous ne ferons pas ici l'histoire, et où furent mêlés un grand nombre de personnages secondaires, Déageant et lui signèrent un acte par lequel l'un s'engageait à abjurer, et l'autre promettait au nom du roi la dignité de connétable. Ce marché, que le témoignage des historiens ne permet pas de révoquer en doute, fut conclu à Valence, dans la maison du présid[t] Frère, vers le commencement de l'an 1621; toutefois, dans le but de ne pas affaiblir le crédit de Lesdiguières auprès des réformés, crédit dont la cour avait encore grand besoin, on convint de tenir l'affaire secrète. Il s'agissait alors d'obtenir de l'assemblée de La Rochelle qu'elle se séparât volontairement; le futur connétable s'y employa avec un grand zèle: il écrivit aux députés une longue lettre (1[er] février 1621) pour les engager à se séparer et à se confier en la bonté du roi. Afin de donner plus de poids à ses conseils, il ne craignit pas de leur dire: « Non que ie me veuille separer de nos-« tre union, car au contraire iy veus « demeurer ferme, et servir à l'église de « Dieu, en la profession que ie fay, ius-« ques au dernier soupir de ma vie. » Il fit plus, il refusa le commandement d'une armée de 20,000 hom[es], et 100,000 écus d'appointements que l'assemblée lui offrit. Son intervention fut sans succès, elle ne servit qu'à le rendre tout à fait suspect à ses coréligionnaires. Pour récompenser sa défection, et, en même temps, lui faire attendre avec moins d'impatience la dignité de connétable qui lui avait été promise, et dont le duc de Luynes venait d'être pourvu, on créa tout exprès pour lui une charge de maréchal-de-camp général; il en fut revêtu par provisions du 30 mars 1621. — Dès lors, il ne garda presque plus de ménagements envers les protestants; par suite des devoirs de sa nouvelle charge, il marcha contre eux aux siéges de St-Jean d'Angély, de Bergerac, de Clairac et de Montauban. L'insurrection provoquée par Dupuy-Montbrun et Blacons, assez confiants pour le regarder comme prisonnier à la suite de la cour, le rappela en Dauphiné: au commencement de l'année suivante (1622), il leur reprit Bais-sur-Bais et le Pousin.

La mort de Luynes, arrivée le 15 décembre 1621, vint enfin lui donner cette dignité de connétable, terme de tous ses desirs. Le 25 juill. 1622, au grand scandale de ses coréligionnaires, il alla en grande pompe à la messe dans l'église Saint-André de Grenoble, et fit abjuration entre les mains de Guill[e] d'Hugues, archevêque d'Embrun (2); après la cérémonie, Créqui, son gendre, lui remit les lettres du roi qui le nommaient connétable (3). Le lendemain, il entendit une seconde messe dans le couvent des Capucins, qui, dès-lors, firent les empressés auprès de lui pour se l'accaparer, sous prétexte qu'il portait le nom de leur séraphique fondateur, saint François (4). Les deux jours suivants, il as-

(1) Voy. *Memoires de Monsievr Deageant* (Grenoble, 1668, in-12), p. 230.

(2) L'*Album hist. archéol. et nobil. du Dauphiné* a publié un fac-simile de l'acte de son abjuration. En voici les termes:

Nous, François de Bonne, duc, pair et conestable de France, confessons et protestons de suivre et tenir tous les jours de nostre vie la foy et croyance que la s[te] Église catholicque, apostolicque et romaine croit et confesse en tous ses articles, et ainsi nous le jurons et prometons en vos mains sur les saintz evangiles, ayant soubzcrit ces presentes de nostre propre main. A Grenoble, ce vingt-sixiesme juillet mille six cent vingt-deux. LESDIGUIÈRES.

Je Guill[e], archev. d'Ambrun.

(3) On lit dans Videl: « Entre autres dignes « termes ausquels ces lettres estoient conceües, ce « rare et véritable éloge y fut remarqué: que le « roy le faisoit connestable... *povr avoir tovsiours « este vainqvevr, et n'avoir iamais esté vaincv.* » Cette phrase que tous les biographes de Lesdiguières ont répétée ne se trouve pas textuellement dans ses lettres de connétable, elle n'est qu'une amplification d'un mot que nous allons rapporter: « ...Et soit ainsi, lit on dans ces lettres, que nostre très-cher et amé cousin Messire François de Bonnes, duc d'Esdiguières, pair et mareschal de France, et mareschal general de nos camps et armées, ait depuis 60 ans servi sans discontinuation cet estat, tant durant les guerres civiles qui y ont eu cours, que contre les princes voisins, qui y ont ozé entreprendre, ayant pour cet effet commandé plusieurs armées, assiégé places, donné batailles, *et toujours vaincu;* et non-seulement conservé les pays qui lui ont esté baillez en gouuernement: mais reconquis ceux qui avoient de longtemps esté perdus, etc etc. »

(4) On lit dans l'*Hist. des Connétables, Chanceliers*, etc., par Le Feron et Den. Godefroy, p. 52: « Ensuite de sa conversion le gardien des capucins lui offrit une médaille d'or dont le corps estoit vne estoile dans vn vase, vne lune dans la nuit, et vn soleil dans vn beau iour, et pour l'ame

sista à de nouvelles messes : dans l'une, il reçut l'ordre du Saint-Esprit, dans l'autre il communia « avec une profonde humilité », dit Videl. Enfin, toutes ces cérémonies se terminèrent par une dernière messe célébrée par les PP. Capucins dans la chapelle de son château de Vizille.

Après toutes ces *capucinades*, comme disaient dédaigneusement les ministres, il alla joindre le roi au siége de Montpellier, où, après plusieurs entrevues, il décida le duc de Rohan à accepter la paix. — En 1623, il suivit la cour à Paris. La même année (16 mai), ayant été nommé gouverneur de Picardie, il alla inspecter les places fortes de cette province, et revint à Paris assister à plusieurs conseils où fut agitée le projet de chasser les Espagnols de la Valteline, et de se rendre maître de Gênes. Ayant été chargé de cette dernière expédition, il partit de Paris vers le milieu de juillet 1624; quoique âgé de plus de 80 ans, il franchit les Alpes au fort de l'hiver (janv. 1625), et joignit ses troupes à celles du duc de Savoie. Pendant que celui-ci attaquait les Génois d'un côté, il s'empara de Capriara, de Gavi, et remporta quelques autres avantages; mais une armée espagnole étant venue au secours des Génois, il dut battre en retraite après avoir perdu toutes ses conquêtes. La mauvaise saison ayant suspendu les hostilités, il cantonna ses troupes dans leurs quartiers d'hiver et rentra en Dauphiné; mais, à peine arrivé, il apprit que les protestants du Vivarais, soulevés par Brizon, s'étaient saisis du Pousin, que Montauban s'était joint à eux en mettant en état de défense ses châteaux de Soyans et de Mévouillon. Il descendit aussitôt à Valence pour réprimer ce commencement d'insurrection (1). Ce fut sa dernière expédition. Atteint de la fièvre dans la nuit du 21 août 1626, il se traîna péniblement pendant un mois encore, et, malgré tous les soins de la médecine, il expira à Valence le 21 septembre suiv., entre les bras des capucins et des jésuites, dans la maison du chanoine Rosset, la même où 64 ans auparavant La Motte-Gondrin, lieutenant-général de la province, avait été pendu par les soldats de Des Adrets. Son corps fut d'abord transporté à Grenoble, où on lui fit de magnifiques obsèques dont Videl nous a laissé un récit minutieux. Il fut ensuite dépécé par les médecins : le cœur et les entrailles restèrent aux chanoines de l'église N.-D., et le reste fut inhumé aux Diguières, dans un beau mausolée qu'il s'était lui-même fait préparer par un habile sculpteur, Jacob Richier (2).

Lesdiguières est l'homme le plus remarquable dans toute l'histoire du Dauphiné. A une grande intelligence, il unissait le courage, l'activité, la prestance, et les autres avantages extérieurs. Ambitieux, d'une tenacité extraordinaire dans ses projets, il manœuvra avec une rare habileté au milieu des écueils politiques de son temps, et mit tout à profit pour son élévation et sa fortune. Sans convictions religieuses, il sut, en reniant à point la religion pour laquelle il avait si longtemps combattu, s'en faire un marchepied pour s'élever à la dignité de connétable, la première du royaume, la dernière où pouvaient tendre ses vœux. Après avoir conquis le Dauphiné pied à pied sur tous les partis, il s'y rendit à peu près indépendant; au milieu des magnificences de son château de Vizille, entouré comme un prince de courtisans et de flatteurs, disposant à son gré des armes et des finances du pays, nommant au commandement des places, faisant des nobles, il rappelle les grands feudataires du moyen âge. Pour s'être élevé de simple archer à une si haute fortune, et avoir pu s'y maintenir, il fallait que son mérite fût bien supérieur. Si nos rois le comblèrent de faveurs et fermèrent les yeux sur ses allures de *petit roi-Dauphin*, comme on l'appelait à la cour, c'est qu'il aurait été dangereux de s'en

ces paroles de l'Ecclésiastique, chap. 50 : *Quasi stella matutina, in medio nebulæ, et quasi luna plena in diebus suis lucet, et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo. dei.* Ce qui représentoit les trois estats de sa vie, ayant este catholique iusque à 20 ans; depuis cet aage iu que à 80 de la religion, et à 80 ans abiurant cette religion, et estant honoré de cette première charge de la couronne. »

(1) Voy. la notice de MONTAUBAN, ci-dev. p. 37.

(2) Cet artiste était de Saint-Mihiel en Lorraine; M. Pilot lui a consacré une notice dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, 2e serie, t. IV, p. 14 et suivantes. On prétend que Lesdiguières, d'abord mécontent de son travail, lui aurait donné son atelier pour prison, le menaçant de la vie s'il ne faisait pas mieux. (Voy. l'*Annuaire des H.-Alpes* pour 1808, p. 70.) Ce beau monument, dont il existe un grand nombre de descriptions, fut transporté à Gap en 1798; quant au cercueil, il resta abandonné dans la chapelle en ruines du château des Diguières. En 1822, la famille de Béranger le fit transporter dans l'église de Sassenage où un simple marbre noir, sans inscription, indique aujourd'hui la place où repose le dernier connétable de France.

faire un ennemi : d'un mot, il eut pu rallumer la guerre civile, en appelant aux armes les protestants que sa conversion devait écraser comme parti politique; et d'ailleurs, les services rendus par lui à la royauté et à la France commandaient de grands égards : il avait en effet conservé le Dauphiné à Henri IV, et l'avait défendu, ainsi que la Provence, contre les invasions du du duc de Savoie, qui s'en serait peut-être rendu maître à la faveur des troubles de la Ligue.

Presque tous les historiens parlent de son caractère dur et inflexible, et de sa cruauté envers les manants de ses terres. Ils lui reprochent la terrible formule, *Viendrez ou brulerez*, par laquelle se terminaient ses ordres adressés aux corvéables. Sans rechercher ce qu'il y a d'authentique dans cette accusation, il ne faut pas oublier, comme le dit avec raison M. Jules Taulier dans son *Hist. du Dauphiné* (p. 283) : « Que les mœurs de ces temps de triste mémoire doivent faire excuser un peu ce qui de nos jours paraît trop odieux. La féodalité étoit alors encore toute puissante (en Dauphiné), et n'avoit rien perdu de ses préjugés barbares. Les longues guerres civiles engendrées par les querelles religieuses qui avoient fait répandre tant de sang, avoient en quelque sorte accoutumé les chefs militaires à faire bon marché de la vie des hommes ». On dit aussi que ses gens ayant surpris un paysan volant une truite dans l'un des bassins de Vizille, il fit trancher la tête à ce malheureux, et qu'afin d'empêcher pareille hardiesse de se renouveler, il ordonna que l'on sculptât sur l'une des portes du parc une tête d'homme et un poisson. Nous ne savons si ce morceau de sculpture existe encore, ou s'il a réellement existé, mais ne serait-ce pas quelque fragment de monument antique dont la signification inconnue aura donné naissance à cette légende? La tradition nous a conservé plusieurs traits du même genre, qui tous témoignent de la dureté de son caractère, et en même temps de l'impression profonde qu'il a laissée dans les souvenirs populaires. Sous son commandement, il est vrai, la guerre religieuse fut moins barbare que sous des Adrets et Montbrun; cependant, pour nous servir d'une expression de M. Long, « on voit qu'il se sentait encore des « leçons de ses terribles prédécesseurs ». Nous en donnerons deux exemples qui nous sont garantis par un témoin oculaire, son partisan, le rédacteur du journal dont un abrégé est ci-après : Le 16 avril 1595, le lendemain du combat d'Esparron, où il avait été vainqueur, de 200 soldats de la petit armée savoisienne qui s'étaient réfugiés dans une église et un moulin à vent « on en « garda prisonniers quelques uns et le « reste a esté pendu ». Quelques jours après, le 25 du même mois, à la prise de Gian, en Savoie : « Tous ceux qui « estoient dedans tués, hormis quel- « ques-uns qui furent pendus » Le baron des Adrets, dont la mémoire est si odieuse, n'a jamais fait pis.

Comme Henri IV, avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, sa vie privée était peu régulière, et les synodes le censurèrent plus d'une fois « pour le scandale estant en sa mai- « son » L'histoire de son mariage avec Marie Vignon, rapportée plus loin, suffira pour édifier le lecteur à ce sujet. Les ministres lui reprochèrent aussi de s'occuper plus à amasser du bien qu à l'avancement de sa religion. Quand on récapitule les nombreuses terres qu'il possédait à l'époque de sa mort(1), on ne peut s'empêcher de trouver ce reproche fondé, et l'on est presque tenté de dire avec un pamphletaire : « Il traic- « toit le Daulphiné à la façon d'un escu- « meur de mer. » Nous avons dit au commencement de cette notice que son patrimoine ne s'élevait pas au delà de 700 liv. de rentes. A dater de l'époque où il fut reconnu chef des protestants de la province, il ne passa presque pas d'année sans se rendre seigneur de quelques nouveaux fiefs. Nous avons été curieux de faire le relevé de toutes ses acquisitions: celles de 1593 seulement, s'élèvent à plus de 150,000 livres. Il acquit, le 6 nov. de cette année-là, la terre de Pisançon pour 42 écus d'or sol, celles de Theis et de Claix pour 42,000 liv., celles de la Mure et d'Oisans pour

(1) En le nommant duc et pair, Louis XIII érigea en faveur de Lesdiguieres et de Charles de Créqui, son gendre, la petite terre des Diguières en duché-pairie, par lettres données à Paris en mai 1611 confirmées par d'autres lettres datées de Tours, le 13 sept. 1619, enregistrées au Parlement de Paris, le 6 février 1620 et à la Chambre des Comptes de Grenoble le 21 nov. 1621. Ce duché-pairie ne comprenait pas uniquement la terre des Diguières; le Roi l'avait augmentée de 20 communautés, c'est-à-dire de presque tout le Champsaur. Ce don fut dissimulé sous l'apparence d'un échange : Lesdiguières céda les pareries de La Tour-du-Pin, de Quinsonnas et de Château-Vilain. Ce fut aussi dans ce prétendu échange que le Roi lui donna le Marquisat de Vizille, qui comprenait 12 paroisses.

112,500 liv. D'où provenaient les fonds avec lesquels il payait des acquisitions aussi considérables? Nous trouverons peut-être une réponse à cette question dans un passage de son histoire par Videl, passage qui paraît avoir échappé à ses biographes. En racontant les propos édifiants qu'il tint dans ses derniers moments, Videl rapporte ceci: « En suitte de quoy voulant tout a fait « décharger sa conscience, comme vn « bon chrestien doit faire en pareilles « occasions, et voyant entrer dans sa « chambre Boffin, secrétaire de la Con- « nestablie, et son exécuteur testa- « mentaire, il luy dit en ces termes « exprès: *Monsieur Boffin, ie vous prie* « *de faire sçavoir à mes héritiers, qui* « *sont le comte de Sault et la mareschale* « *de Crequy, ma fille, que par le testa-* « *ment que i'ay fait à Paris, ie n'ay* « *point entendu n'y n'entens leur donner* « *le bien d'Eglise que i'ay, mais au con-* « *traire ie m'en décharge pour le rendre* « *à qui il appartient; reconnoissant qu'il* « *n'estoit pas à moy, et pour les reuenus* « *que i'en ay retirez, i'ai commencé d'en* « *faire restitution, par la fondation de* « *l'hospital que i'ay fait bastir à Vizile,* « *lequel i'ay renté de quatre cents liures* « *annuelles a perpétuité.*» Quelques fragments cités par M. Long dans son *Hist. de la réforme en Dauphiné,* viennent confirmer les conséquences que l'on peut tirer de ce passage de Videl: Lesdiguières s'était, en effet, emparé de presque tous les biens d'Eglise de la province, et il en toucha les revenus jusqu'à l'édit de Nantes. Au reste, les Créquy, ses successeurs, traitèrent un peu aussi le Dauphiné en pays conquis: l'un d'eux de son autorité privée, fit abattre la superbe forêt de Claix appartenant au roi, pour en vendre les bois à son profit.

Ces ombres que nous venons de jeter sur la vie de Lesdiguières ne doivent pas faire oublier, comme il a été déjà dit, qu'il protégea notre province contre l'invasion étrangère, et que son administration ferme et vigoureuse y rétablit l'ordre en réparant les maux causés par les guerres civiles et l'anarchie.

Il avait épousé par contrat du 11 nov. 1566, *Claudine* DE BÉRENGER, quatrième fille d'André de Bérenger, seigneur du Gua. Elle mourut en 1608. Il se remaria (1617) avec une de ses maîtresses, *Marie* VIGNON, qui avait su prendre le plus grand empire sur son esprit. L'histoire de ce second mariage exige quelques développements; ils achèveront de faire connaître notre héros.

Voici d'abord quelle agréable tournure le grave Videl a su donner à cette affaire (édit. in-fol. pp. 238-39): « Estant, dans sa maison, comblé d'honneurs et de biens et satisfait de soymesme, autant qu'un homme le peut jamais estre; se voyant bien avant dans l'âge, car il estoit alors plus que sexagénaire, et considérant que pour suffire aux divers employs que sa vertu lui procuroit tous les jours, il devoit penser à prolonger sa vie, et d'autant plus qu'à cause des maladies continuelles de la dame de Lesdiguières sa femme, retirée depuis quelque tems pour ce sujet dans sa maison de Puymore, il estoit privé du fruit de la plus douce société qui soit entre les hommes, il crut avoir besoin des soins d'une personne à qui la sienne fut chère et de laquelle il put recevoir l'assistance qui luy manquoit: Et certes comme par le passé il n'avoit jamais eu de repos, et qu'il ne se promettoit pas à l'avenir une vie plus tranquille, il est certain que ses grandes et ordinaires occupations ne luy permettoient rien moins que de penser à sa conservation. Jean Davin, son médecin, l'y exhortant d'ailleurs, et luy remontrant par des raisons tirées de sa complexion naturelle que sa santé se pouvoit altérer dans cette sorte de vie, le fit résoudre d'appeller auprès de luy une jeune femme nommée *Marie* VIGNON, qu'il possédoit depuis quelques années en secret, si toutefois les affections des personnes de ce rang là peuvent estre secrettes. Cette femme, belle, de bonne grace et d'un esprit accort tel qu'elle l'a fait paroistre en la conduite de sa fortune, estoit fille de Jean Vignon, capitaine chastelain de la Baronne de Theys, et mariée à Enemond Matel, marchand de soye. Au commencement elle recevoit Lesdiguières dans son logis, mais le mauvais traitement que son mary lui faisoit pour cela, l'ayant obligée de se retirer chez son père au champs, il l'y alloit voir souvent. Enfin la dame de Lesdiguières, ayant passé à une meilleure vie (1608), il la fit venir à la ville, et luy donna une maison et des gens pour la servir. Comme cependant force personnes à qui ce commerce ne sembloit pas honneste, avoient entrepris de le rompre, elle descheut de sa faveur pour un tems, jusques-là que

ceux qui désiroient sa ruyne la tenoient toute assurée. Mais comme avec son adresse naturelle elle avoit un grand ascendant sur l'esprit de Lesdiguières et que de puissants intercesseurs avoient travaillé à sa paix, elle se restablit non seulement, mais elle regaigna de nouveaux avantages en ses bonnes graces. De sorte qu'il ne fit point difficulté de luy donner un appartement dans son logis, de la faire nommer dame de Moiranc, l'une de ses terres, et de la mener en un voyage qu'il fit à Perdoyer aux nopces de Venterol, l'un des capitaines de ses gardes. Mais de tout ce que les femmes légitimes ont de commun avec leurs maris, elle n'avoit encore que le lict; toutefois un peu de temps luy acquit tous les autres privilèges. » Ennemond Matel, son mari, qui s'obstinait à vivre, était un grand obstacle à l'acquisition de ces autres privilèges; or, voici comment la difficulté fut levée :

En 1614, le duc de Savoie s'étant brouillé de nouveau avec l'Espagne, envoya auprès de Lesdiguières, en qualité d'agent diplomatique, un certain colonel Alard, pour lui demander des secours et en même temps ses bons offices auprès de la cour de France. La négociation à suivre était des plus épineuses, car le double mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche, et de Philippe d'Espagne avec la sœur du roi, était arrêté depuis deux ans, et il paraissait fort difficile d'amener la France à prendre parti contre son alliée. La puissante intervention de Lesdiguières était nécessaire en cette circonstance; pour l'obtenir à son maître, Alard pensa que le plus sûr moyen était de gagner tout d'abord les bonnes grâces de Marie Vignon, toute puissante elle-même auprès du maréchal, et, pour cela, de lui rendre le service de la débarrasser de son mari. Un soir donc, que le pauvre marchand de soie revenait de sa métairie de la Tailla, à une lieue de Grenoble, il fut « tué de guet-à-pens » au détour d'un chemin (1614). Que cet assassinat ait été commis par le colonel lui-même, c'est ce que l'on ignore, mais la voix publique n'hésita pas à l'en accuser et le parlement, montrant quelque velléité d'indépendance, le fit arrêter et jeter en prison. Lesdiguières se trouvait alors près Lyon, à la Verpillière, l'une de ses terres; prévenu de cet événement pendant qu'il était en chemin pour revenir à Grenoble, il se hâta d'accourir fort irrité contre le parlement. « Il n'attendit pas, dit Videl, d'estre dans son logis, pour commander à Laffrey, sergent major de la ville, d'aller mettre le colonel en liberté; Laffrey le demande au concierge qui d'abord le refuse et déclare qu'il ne le peut donner sans l'ordre du parlement. Mais le mareschal y estant allé luy-mesme, et le menaçant d'user de son pouvoir, s'il ne le mettoit promptement dehors, il fut contraint de le relascher; de quoy le parlement s'estant fort émeu, comme d'une action qui chocquoit son authorité et en ayant délibéré, tout à l'heure, le premier Président, accompagné du Procureur général et de quelques conseillers, le fut trouver de la part de tout le corps, pour se plaindre de luy à luy-mesme ». Lesdiguières, étonné, eut une vague idée de l'irrégularité de son procédé, argua du caractère diplomatique dont était revêtu le colonel, puis à titre d'hommage rendu au droit de l'autorité judiciaire, il offrit de réintégrer le prisonnier, à condition qu'on le relâcherait immédiatement, pour rendre également hommage au droit de l'autorité politique. Le parlement, fier d'avoir déployé tant de courage, se hâta d'accepter cet accommodement, mais, quand il s'agit d'y procéder, on ne retrouva plus le colonel; il avait regagné la Savoie (1). Lesdiguières demanda au roi des lettres d'absolution qui lui furent accordées sans difficulté; il les fit vérifier et enregistrer au parlement le 8 avril 1615, et cette affaire s'assoupit.

Devenue veuve, Marie Vignon fut nommée marquise de Treffort, et ne tarda pas à obtenir les autres privilèges dont nous a parlé Videl. En femme habile, elle sut mettre le duc de Savoie dans ses intérêts en contribuant puissamment par ses instances à décider Lesdiguières à le secourir contre l'Espagne en 1616. Le duc en fut reconnaissant, et, soit afin de lui témoigner sa gratitude, soit par suite du besoin qu'il avait d'elle pour se conserver les bonnes grâces du maréchal, il pressa vivement ce dernier de régulariser sa position vis-à-vis de sa maîtresse; « il le flatta de cette opinion, dit Videl, que

(1) Peu de temps après, ayant été chassé de Savoie pour quelques infidélités envers son maître, il se réfugia à Milan, et y fut tué en pleine rue de deux coups de couteau par un jeune homme (Videl. Ed. in-fol. p. 261).

leur amitié pourroit bien aboutir à quelque alliance de leurs maisons ». Sans doute, le vieux guerrier connaissait trop les princes, pour ajouter foi à de telles paroles, mais elles l'encouragèrent à ceder aux obsessions matrimoniales de la veuve Matel, et il l'épousa le 16 juillet 1617 chez le baron de Marcieu; cette union fut bénie par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun (1). — Quelques jours après, le marquis de Villeroy, qui se trouvait à Grenoble, étant venu lui offrir ses félicitations. « Mon ami, lui dit-il, vous « vous êtes marié à dix-huit ans, et « moi à soixante-cinq; n'en parlons « plus, il faut une fois en sa vie faire « une folie. »

Il est necessaire de donner quelques détails sur les enfants issus des deux mariages de Lesdiguières et sur leurs alliances.

Du premier mariage contracté en 1566 avec *Claudine de Bérenger*, il eut plusieurs enfants qui moururent jeunes, entre autres un fils, *Henry-Emmanuel*, dont Henri IV, et le duc de Savoie furent les parrains : né le 11 avril 1580, il mourut le 21 novembre 1587; il ne lui resta qu'une fille, *Madeleine*, née en 1576, mariée le 24 mars 1595 à Charles de Créqui, comte de Sault, qui fut substitué au nom et aux armes de Lesdiguieres.

De sa maîtresse, *Marie Vignon*, il avait eu deux filles qu'il légitima par son mariage subséquent, en 1617 (2). La première, *Françoise*, née en 1604, fut fiancée dès l'âge de 8 ans, en 1612, à Charles Réné Du Puy Montbrun, petit-fils du brave Montbrun, décapité en 1575. La deuxième, *Catherine*, épousa le 10 févr. 1619, avec dispenses du pape, son neveu, François de Créqui, fils de Charles de Créqui et de *Madeleine*, sa sœur du premier lit. Elle mourut sans enfants en 1621. Alors, afin qu'aucune portion de l'immense fortune du connétable n'échappât aux Créqui, on s'avisa d'une singulière combinaison: ce fut de démarier *Françoise* d'avec Montbrun et de la donner à Charles de Créqui, veuf de sa sœur *Madeleine*. Le pape accorda de nouvelles dispenses, et cette union disproportionnée entre une jeune femme de 19 ans et un homme de plus de 50 ans, s'accomplit le 3 décembre 1623.

(1) Voy. sur Marie Vignon le feuilleton du journal *le Courrier de Paris*, n° du 4 oct. 1857.

(2) On ne s'inquiéta non-seulement de ce qu'elles étaient nées du vivant de Jacques Matel.

Malgré tous ces expédients pour avoir des héritiers de son nom et de ses titres, Lesdiguières ne fut pas heureux. De ses trois filles, *Madeleine* seule eut des enfants. Elle laissa deux fils, François et Charles de Créqui, tiges de deux branches, qui ne tardèrent pas à s'éteindre; l'une en 1703, par la mort de Jean-François Paule, duc de Lesdiguières (3) : l'autre, en 1711, par la mort d'Alphonse de Créqui, comte de Canaples.

Nous allons compléter la notice de Lesdiguières par un journal de ses opérations militaires de 1586 à 1597, extrait d'un manuscrit inédit de la Bibliothèque imp. intitulé: *Iournal des Guerres de Monsieur Des Diguières escrit par Monsieur le président Calignon* (in-fol de 73 ff. écriture du XVIe siècle, fonds Colbert). Malgré les lacunes qu'on regrette d'y rencontrer, ce document, rédigé par un témoin oculaire, Calignon, ou tout autre, est precieux pour l'histoire du Dauphiné, en ce qu'il donne des dates certaines à une quantité considerable de petits faits, et jette parfois un jour tout nouveau sur des événements plus importants mal présentés par nos historiens. Sa reproduction *in extenso* aurait exigé plusieurs feuilles, nous avons dû nous borner à en faire un abrégé. — Videl s'en est servi pour la rédaction de son histoire de Lesdiguières, il en reproduit souvent des phrases entières. Dans ce travail, nous l'avons suivi pas à pas: quand notre manuscrit n'apprend rien de plus, nous énonçons le fait pur et simple avec sa date; quand, au contraire, il donne quelques détails négligés par cet historien, nous les reproduisons en empruntant souvent ses propres termes. Nous avons fait ainsi une sorte de complément de l'histoire de Videl.

L'extrême concision qui nous était

(3) Son père, *François-Emmanuel*, gouverneur de Dauphiné, était mort en 1681. Le R.-P. Brenier, jesuite, prononça son oraison funèbre qui fut imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de Messire Emmanuel François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur et lieutenant-général en la province de Dauphiné, prononcée en l'eglise cathédrale de Grenoble, le 11 juillet* 1681. Grenoble, Laurens Gilibert, 1681, in-4 de 27 pp. (Bib. de Grenoble).

Le père de celui-ci, *François*, mari de *Catherine de Bonne*, gouverneur de Dauphiné, mourut le 1er janvier 1677, à l'age de 77 ans. Son oraison funebre, prononcée par Laurent de Bressac, fut imprimée sous le titre suivant : *Oraison funèbre de François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, prononcée à Grenoble, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, le 21 janvier* 1677. Grenoble, Jacques Petit, 1677, in-16 (Bib. imp.).

commandée par le cadre étroit de ce livre nous fera pardonner certaines tournures et expressions hasardées; nous avons employé, comme le fait le rédacteur du journal, l'abréviation *Mgr* (Monseigneur), pour désigner Lesdiguières dont le nom revient à chaque instant; nous avons conservé aussi l'ancienne orthographe des localités et des noms propres.

JOURNAL

DES

OPÉRATIONS MILITAIRES

DE LESDIGUIÈRES

DE 1586 A 1597

—

1586.

NOVEMBRE. — 1er. LAVALETTE met le siége devant *Chorges*. A cette nouvelle, Mgr accourt à *Embrun*. — 17. Jonction DE LAVALETTE et du duc D'EPERNON. — 19. Leurs forces réunies pressent vivement le siége de *Chorges*. — 21. Le cadet DE CHARENCE conduit dans la place un secours de six vingts arquebusiers. — 23. Elle est battue par 14 pièces d'artillerie.

DÉCEMBRE. — 4. Les sieurs DE BUAT, CADILLAN et CHARMONT, viennent à *Embrun*, où Mgr était encore, sous prétexte de rendre visite au sieur DE BRIQUEMAUD, mais, en réalité, pour ouvrir des négociations au sujet de *Chorges*, dont la mauvaise saison ne permettait plus de continuer le siége. — 7-21. Négociations. — 22. Signature du traité. — 23. La garnison rend volontairement la place après 52 jours de siége et une résistance héroïque.

1587.

JANVIER. — 1er. Mgr part d'*Embrun*, et vient à *Ancelle*. — 2. Aux *Diguières*, où il séjourne le 3. — 4. A *Mens*. — 5. A *Tresminis*. — 6. A *la Faurie*. — 7. A *Serres*, où il séjourne jusqu'au 12. — 13. A *Orpierre*. — 14. A *Sainte-Euphémie*. — 15. A *Nyons*, où se tint une assemblée de la noblesse. — 24. Départ de *Nyons* et arrivée à *Saint-Sauveur*. — 25. A *Serres*.

FÉVRIER. — 2. Mgr part de *Serres* et arrive à *Veynes*, où il a une entrevue, pendant la nuit du 3 au 4, avec le baron DE LA ROCHE (Balthazar de Flotte). — 4. Retour à *Serres*. Le même jour, BERETI, secrétaire du duc DE MONTMORENCY, y vient, de la part du roi de Navarre, pour traiter de la trêve du Comtat. — 6. Départ DE BERETI. — 18. Mgr part de *Serres* et se rend à *Ventavon* « pour reigler la garnison et pouruoir à la fortification. » — 20. Retour à *Serres*. — 21. A *Veynes*. — 22. A *Flotte*. — 23. A *Embrun*. — 27. Arrivée à *Embrun* de M. DE CHATILLON (le fils de l'amiral).

MARS. — 2. Départ de M. DE CHATILLON pour retourner en *Languedoc*. — 7. Mgr part aussi d'*Embrun* et vient à *Largentière*. « Ce voiage du *Brianconnois* fut entrepris pour avoir argent pour la « cause : mais on ne tira justement que les deniers « de la fortification d'*Embrun* et la moindre partie « des arréraiges des contributions. — 8. Au *Villard de Briançon*. — 10. Au *Mont-Genèvre*. Mort de SAINT-JEAN et du capitaine GLAVERI. Le même jour, Mgr vient coucher à *La Vachette*. — 11. Retour au *Villard de Briançon*. — 13. Il vient au *Monestier de Briançon*. — 14. A *Saint-Chafrey*. — 15. A *La Vallouise*. — 16. A *Embrun*. — 25. Départ d'*Embrun* et arrivée à *Remolon*. — 26. A *Saint-Bonnet*. — 27. Aux *Diguières*. — 31. « Des *Diguières*, nous « vinmes souper aux *Noyers*, et l'après souper on « partit et marcha toute la nuict pour l'entreprise « du chasteau de *Champs*, près *Grenoble*. »

AVRIL. — 1er. Prise du château de *Champs* vers deux heures du matin. - 3. Conférence au château d'*Eybens* entre Mgr et MM. D'EYBENS et DE BONREPOS, au sujet d'un projet de trêve. — 4. Mgr se rend à *Saint-Martin*. — 5. A *Vif*. — 6. A *Clelles*. — 7. A *Trèminis*. — 8. A *Aspres*. — 9. A *Serres*. — 12. Mgr fait partir de *Serres* trois pièces de canon pour *Nyons*. — 14. Il se rend à *Veynes*. — 16. « Il va faire une escarmouche à *Gap*, où il y eut « quelques uns de l'ennemi tués et blessés. » Retour à *Veynes* le même jour. — 17. « Il retourne à « *Gap* pour parler au sr de PRABAUD, escarmouche, « et revient à *Veynes*. » — 18. « *Venterol* craignant « le canon, se rendit en l'absence de Mgr, à sçauoir les murailles à sa discrétion, et que le chasteau ne seroit abbatu, ny ce lieu pillé. » — 19. Mgr vient à *Serres*. — 21. A *Rosans*. — 22. A *Nyons*.

MAI. — 3. Mgr part de *Nyons* et revient à *Rosans*. — 4. A *Serres*. — 5. Les sieurs DE MONTROND et DE ROSSET « font une embuscade près de « *Sault*, envoyent prendre le bestail et taillent en « pièces six vingt hommes dudit *Sault*, qui estoient « sortis, entre lesquels il y avoit 20 ou 30 hommes « de commandement. Il y eut force cheuaulx tués « et blessés, et plusieurs aussi blessés, des nostres: « mais point d'aultre mort que le cadet BLANC, de « *Gap*. L'ennemi se défendit très bien, aussi il n'en « reschappa ung seul. » — 10. Mgr part de *Serres* et vient à *Ventavon*. — 11. A *Valserres*. — 12. A *Embrun*, où il séjourne jusqu'au 21. — 22. A *Ancelle*.. — 23. Aux *Diguières*. — 26. A *Nantes*. Le même jour, on commence à assiéger le château du sieur DU MONESTIER et le fort du pont de *Cognet*. — 27. On ouvre la tranchée devant le château. Mgr va donner des ordres à *Champs*. — 31. Soumission du fort de *Cognet*.

JUIN. — 8. Soumission du château. Négociations relatives à une trêve. Mgr va à *Saint-Jean-d'Hèrans*, où il séjourne le 9. — 10. A *Aspres*. — 11. A *Serres*. — 12. Conclusion de la trève : les châteaux de *Champs* et du sieur DU MONESTIER (à *la Mure*) seront démantelés, « à la charge qu'on « nous donneroit 6000 escus, et que l'un ny l'au« tre party ne s'en pourroit seruir ni fortifier par « cy-après. » Mgr va à *Rosans*. — 15. De *Rosans*, à *Nyons*. GOUVERNET investit *Mérindol* dès la pointe du jour.—16. Mgr se rend à *Mérindol* et y conduit les trois pièces de canon qu'il avait envoyées à *Nyons*. — 17. *Mèrindol* se rend à discrétion. — 18. *Benivay* se rend. « *Mollans* est assiégé, et le siége levé le « mesme jour. » — *Pierrelongue* et *Eyguliers* se rendent. — 20. Les trois pièces de canon arrivent à *Saint-Maurice*, et partent à minuit pour le siége de *Jonquières*. — 21. « Après une douzaine de ca« nonades » *Jonquières* se rend. — 22. Les pièces sont ramenées à *Nyons*. Dans la nuit du 22 au 23, le *Poët-Laval* est investi. — 23. Mgr part de *Nyons* pour en diriger le siége. — 26. Il va à *Montélimar* prendre deux pièces d'artillerie. — 27. En revenant il défait à *La Bâtie-Rolland*, RAMEFORT et CHARPEY. Dans cette escarmouche « MAYSONNEUFUE, papiste, « fut prins. » — 28. Assaut donné au *Poet-Laval* « où les nostres furent repoussés. » — 29. Reddition volontaire de la place. — 30. Mgr se rend à *Die*.

JUILLET. — 5. « Après avoir pourueu au « *Dyois* et *Royannès*, » Mgr part de *Die* et arrive à *la Beaume*. — 6. A *Serres*. — 8. A *Menteyer*. — 9. A *Montorcier*, où il assista aux noces de Mlle DE VILLETTE. — 10. Aux *Diguières*. — 12. A *Ancelle*,

où il assistaaux fiançailles de M. DE ROSSET. — 13. Aux *Diguières*. Ce jour, LA VALETTE prend *Pierrelongue* par composition. — 14. Des *Diguières*, à *Mens*. — 16. De *Mens*, à *Chatillon*. — 17. A *Die*. — 18. A *Aoste*. On commence les fortifications de ce bourg. — 31. Mgr part d'*Aoste* avec la cavalerie qui l'escortait, et vient à *Derbières* « pour favoriser « le passage de M. DE CHASTILLON. »

AOUT. — 1er. M. DE CHATILLON passe le Rhône avec 2000 arquebusiers environ, et vient camper près de *Derbières*. — 2. Ces troupes, réunies à la cavalerie de Mgr, se mettent en marche et vont loger à *la Vache*, à *Montléger* et à *Beaumont*, où elles séjournent le lendemain. — 4. Elles s'arrêtent à *Rochefort-Sanson* et autres villages environnants. — 5. A *la Grange*. — 7. A *Seyssins*, *Sassenage* et *Claix*. — 13. A *Vif*. — 16. Les catholiques prennent *Montélimar*, moins le fort de Narbonne. Mgr dépêche aussitôt DU POET, BLACONS, DE SALLES et SOUBEROCHE, pour le défendre. — 18. MORGES est tué près de *Champs*.. — 19. Les troupes de M. DE CHATILLON et de Mgr arrivent à *Champs*. Défaite des Suisses par D'ORNANO. Reprise de *Montélimar*. — 22. De *Champs*, au *Bourg d'Oisons*. — 23. Au *Villard d'Arène*. Ce même jour, M. DE CHATILLON arrive à *Vaujani* et entre en *Savoie*. — 25. Du *Villard d'Arène*, Mgr se rend au *Monestier-de-Briançon*, dont il fait fortifier le temple et où il met le capitaine BOSQUET. — 31. Au *Villard-de-Briançon*. « Ce mesme jour, le fils du comte DE GRIGNAN print « le party et se saisit de *Clansayes* et de *Montsegur*, appartenant à son père. Environ ce mesme « temps, la ville de *Suze* (*la Rousse*) fut prise et « saccagée par les gens de M. DE BLACONS, puis « quittée à cause du chasteau. »

SEPTEMBRE. — 1er. *Guillestre* est assiégée par les troupes d'*Embrun*. — 2. Mgr se rend au siége. — 4. Soumission de *Guillestre*. — 5. *Château-Queyras* est investi. — 6. Mgr s'y rend. — 8. Il part pour *Embrun*. — 11. Les catholiques de *Briançon* s'emparent, pendant la nuit, du temple fortifié du *Monestier*. — 13. Mgr vient à *Montgardin*. — 14. A *Montmaur*. — 15. A *Serres*. — 21. Mgr part de *Serres* et vient à *Ventavon*. — 22. A *La Motte-du-Caire*. — 23. A *Bellafaire*. — 24 A *La Breaule*. *Château-Queyras*, déjà investi, est assiégé. — 25. A *Embrun*. — 26. « Pluie très-grande et telle qu'on « ne vit de mémoire d'homme. » — 28. D'*Embrun* à *l'Argentière*. — 29. A *Saint-Martin de Queyrières*.

OCTOBRE. — 1er. Mgr part de *Saint-Martin de Queyrières* et vient à *Arvieu*. — 2. A *Villevieille*. — 8. La garnison de *Château-Queyras* parlemente. — 10. Capitulation. Le sieur de LUNY (bâtard de Maugiron), y commandait. — 11. La garnison sort de la place. — 12. Le sieur DE BRIQUEMAUD enlève aux ligueurs l'église fortifiée de *Saint-Pierre*, dans la vallée de *Château-Dauphin*. — 14. Mgr part de *Château-Queyras*, où il s'était rendu le ...., et vient à *Embrun*. — 19. D'*Embrun* , à *Avançon*. — 20. A *Saint-Bonnet*. Tentative de RAMEFORT sur *Saint-Étienne d'Avançon*. — 21. Mgr vient aux *Diguières*. — 25. Les sieurs DE BONREPOS, D'EYBENS, BAILLY, SERMENT, D'ESTABLET, BRIQUEMAUD, CALIGNON et BIARD, se réunissent à *Eybens* pour traiter d'une trêve. — 30. Mgr part des *Diguières* et arrive à *Mens*. — 31. A *Tréminis*.

NOVEMBRE. — 1er. A *Serres*. — 6. De *Serres*, à *Baurières*. — 7. A *Die*. — 12. De *Die*, à *Aoste*. « Ce jour nasquit une fille à Mgr. » — 14. D'*Aoste*, à *Loriol*. — 16. De *Loriol*, à *Montélimar*. — 21. « HENRY DE BONNE, fils de Mgr, alla à Dieu. C'es-« toit ung enfant de très-belle espérance et qui « mourut auec l'inuocation du nom de Dieu à l'aage « de 7 ans et 7 ou 8 mois. » — 22. De *Montélimar*, à *Montségur*. — 23. A *Nyons*. — 24. A *Rosans*. — 25. A *Serres*. — 28. De *Serres*, à *Veynes*. — 29. A *la Bâtie-Neuve*. — 30. A *Embrun*.

DÉCEMBRE. — 10. D'*Embrun*, à *Saint-Bonnet*. — 11. Aux *Diguières*. — 14. LE BLANC est envoyé au roi de Navarre par Mgr. — 19. Des *Diguières*, *Poligny*. — 20. A *Ancelle*. — 21. A *Embrun*.

1588.

JANVIER. — 2. Mgr part d'*Embrun* et vient à *la Bâtie-Neuve*. — 3. A *Veynes*. — 4. A *Serres*. — 6. Tentative du comte de SUZE pour s'emparer d'*Orange*. — 7. De *Serres*, à *Veynes*. — 9. De *Veynes*, à *Luc-en-Diois*. — 10. « De *Luc*, on s'achemina « tout le jour et toute la nuit à *Grenoble* pour le « prendre. » — 11. « De *Grenoble*, que nous faillis-« mes prendre sur les cinq heures du matin, on « vint à *Saint-Martin de Poysat*. » Prise du fort de *Gière*. — 12. A *Domène*. — 15. De *Domène*, à *Champagnier*. — 16. Au *Monestier de Clermont*. — 17. A *Saint-Maurice*. — 18. A *Tréminis*. — 19. A *Aspres*. — 20. A *Serres*. — 22. De *Serres*, à *Ventavon*. — 23. A *Serres*. — 28. De *Serres*, à *La Beaume*. — 29. A *Die* « où l'assemblée fut tenue et l'estat dressé. « Un nommé LA CROIX y vint durant l'assemblée, « de la part des catholiques pour le faict de la « trève. »

FÉVRIER. — 6. De *Die*, à *Saint-Maurice* « où LA « CROIX reuint pour la treue. » — 7. A *Tréminis*, où il assista aux noces des sieurs DE BEAUMONT et DE PRABAUD. — 8. Aux *Diguières*. — 11. Des *Diguières*, à *Veynes*. — 12. A *Serres*. — 14. « LA CROIX « et BUSSOD reuindrent une autrefois pour la treue, « et s'en retournèrent le lendemain. » — 20. « VAS-« SIEU part de *Serres* pour aller trouuer le roy de « Nauarre, mais il fit seiour à *Nyons* jusques enui-« ron la fin du moys de mars. » — 23. Mgr part de *Serres* et vient à *Lausel*, près de *Gap*. — 24. A *Romette*. — 26. De *Romette*, à *Embrun*. — 29. « En-« uiron ce temps M. DE PARIS fut tué, et M. DE « CHAMPS prins prisonnier par MM. DE MONTBRUN « et DE SALLES. »

MARS. — 7. MM. DE CHANDIEU et DU JAY partent d'*Embrun* pour se rendre en *Allemagne*. — 9. Le sieur DE ROYBON vient à *Embrun*. « Le même « jour, Mgr part pour l'entreprise de *Tallard*, la-« quelle il debuoit exécuter le 10, mais elle se « trouua double (*sic*), de sorte que ledit sieur s'en « retourna ledit 10, à *Gap*, puis à *Embrun* ». — 14. D'*Embrun*, à *Saint-Laurent*. — 15. Aux *Diguières*. — 17. Des *Diguières*, à *Valbonnais*. — 18. « De *Val-« bonnais*, Mgr partit à six heures après midy et alla « tenter l'entreprise de *Vizille*, laquelle il faillit « ceste nuit là. Puis alla disner à *Champs* et cou-« cher à *Champagnier*. » — 20. Chemin faisant, il défait à *la Roche* 50 ou 60 arquebusiers du fort de *Gière*, conduits par le capitaine DELISLE; il arrive à *Uriage*. « Mgr avoit entrepris ce voiage « pour la contribution. » Dans la soirée de ce jour, le sieur DE BEAUMONT (de la religion R.), faillit s'emparer du château de *Revel*. — 21. D'*Uriage*, à *la Mure*. — 22. A *Mens*. — 24. De *Mens*, à *la Faurie*. — 25. A *Serres*.

AVRIL. — 3. De *Serres*, à *Veynes*. — 4. A *Puymaure*, « où les pionniers se rendirent pour forti-« fier ce lieu. » Le sieur DE LA MARCOUSSE, commandant à *Tallard*, est tué par les troupes du sieur DE GRIGNAN, qui se rendaient à *Puymaure*. LA VALETTE assemble des troupes pour s'opposer à la construction du fort. — 5. Commencement des fortifications de *Puymaure*. — 14. « *Puymaure* est ache-« vé d'estre mis en estat de défense ayant esté les « courtines haussées de 15 pieds aux plus bas en-« droicts. » — 15. Escarmouche à *Curban* entre Mgr et la compagnie du sieur de SAINT-JULLIEN, qui se retire à *Claret*. Mgr arrive à *Serres*. Escarmouche entre quelques soldats de *Gap* et de *Puymaure*. — 18. LA VALETTE part de *Sisteron* avec 350 chevaux et 5 ou 600 fantassins pour aller reconnaître *Puymaure*. Mgr. se rend à *Ventavon* pour surveiller sa marche, et revient à *Serres*. — 19. LAVALETTE emploie la journée à reconnaître les fortifications de *Puymaure*. Mgr vient s'y enfermer.

20. Départ de La Valette; il s'arrête à *Tallard*. Mgr revient à *Serres*. — 21. Il va à *Ventavon*, sur le passage de La Valette. — 22. La Valette arrive à *Sisteron*. — 23. Mgr revient de *Ventavon* à *Serres* — 24. A *Veynes*. — 25. A *Puymaure*. *Saint-Jean en Royans* est assiégé par Cugy et Gouvernet. Le sieur de Séchilienne, à la tête de 30 s lades et 25 arquebusiers du sieur de Morges, défait près de *Vif*, la compagnie de M. de Maugiron, conduite par le sieur de Disimieu : ce dernier reçoit sept à huit coups d'épée, et Bonvert, sergent-major de *Grenoble*, y est tué. – 28. Levée du siège de *Pont en-Royans*. — 29. Mgr part de *Puymaure* et vient aux *Diguières*.

Mai. — 3. Mgr revient à *Puymaure*, — 4. « Sur « la nuict ceux de *Saint-Jehan* (*en Royans*) ayant « mis le feu en leurs loges dedans l'églse qu'ils « auoient fortifiée, s'en fuirent à *Romans*, sentans « venir le second siège. » — 6. Le sieur Du Bosquet (de la R. R.), se loge avec sa compagnie près de *Jarjayes*. — 7. Mgr va à *Jarjayes* et à *Valserres*. — 9. A *Embrun*. — 10. A *Chorges*. — 11. A *Puymaure*. — 12. *Jarjayes* est battue de deux pièces de canon. — 13. Reddition de la place. — 21. Mgr part de *Puymaure* et vient aux *Diguières*. — 22. « M. Faure s'en va de là les monts, à *Turin*, pour « n'auoir luy mesme la peine de rendre son compte » — 25. Mgr vient à *Puymaure*. – 26. « Il reçoit « lettres de M. Faure, s'excusant de son despart « faict pour euiter la prison : prie M. Biard de « rendre son compte pour luy. » — 27. Mgr part de *Puymaure* et vient à *Mens*. — 28. A *Die*. — 30. Prise d'*Etoile* par Du Poet et de Morges; le château résiste. — 31. Mgr y accourt avec des troupes.

Juin. — 5. Mgr quitte *Etoile* sans avoir pu s'emparer du château, et revient à *Die*. — 7 De *Die*, à *Mens*. — Aux *Diguières*. — 10. Des *Diguières*, à *Puymaure*. — 14. De *Puymaure*, à *Serres*. — 16. De *Serres*, à *Rosans*. — 17. A *Nyons*, où des troupes étaient réunies pour le siège du *Pont Saint-Esprit*. — 18. A *Montségur*. — 19. Au *Pont Saint-Esprit*. Exécution de Saint-Chamas « ayant confessé l'en- « treprise d'*Orange* qu'il tramoit en faueur des ca- « tholiques. » — 20. Arrivée de nouvelles troupes pour le siége. — 26. Mgr, acompagné de Gouvernet, Grignan, Du Poet, Blacons, Saint-Sauveur, Vachères et Montbrun, passe le Rhône pour aller conférer avec le duc de Montmorency et revient au camp le même jour.

Juillet. — 1er. Mgr lève le siège du *Pont Saint-Esprit*, et vient à *Montségur*. — 2. A *Nyons*. — 3. A *Serres*. — 5. De *Serres*, à *Puymaure*. — 7. « Ceux de *Gap* attaquent une escarmouche contre « le corps de garde qu'estoit au moulin de *Burle*, « et y feirent perte de 7 hommes et 15 blessés. » — 8. Les habitants de *Gap* envoient dans le fort les sieurs de Passieu et Davin, pour négocier une trêve. — 9. Les deux députés Gapençais reviennent, accompagnés de M. d'Yères chargé de porter la parole. Trève de deux jours. — 14. Les sieurs d'Estables et Marquet se rendent de *Gap* à *Grenoble*, pour négocier une suspension d'armes. — 15. Conclusion d'une trève avec Mgr pour *Gap*, et le sieur de Saint-Jullien pour *Tallard*. — 18. Conférences à *Grenoble* pour une suspension d'armes, sans résultat. — 20. On y arrête que le sieur d'Eybens se rendrait à *Puymaure*, pour en conférer avec Mgr. — 21. Les envoyés protestants reviennent à *Puymaure*, laissant Cugy à *Grenoble*, comme gage de leur désir de traiter. — 22. Départ du sieur d'Eybens. — 24. Arrivée du sieur d'Eybens, et conférences sans résultat avec Mgr. — 26. Le sieur d'Eybens retourne à *Grenoble*. – 28. Mgr quitte *Puymaure* et vient aux *Diguières*. — 31. Des *Diguières*, à *Embrun*. « Ceste nuict nos gens tirèrent trois coups de « pétard au chasteau de *Briançon*, sans succès. »

Aout. — 1er. « Nous eusmes aduis que M. de « La Roche faisoit faire une bonne citadelle à *Ro-* « *mans*, et s'étoit rendu maitre de la ville. » — 4. Les sieurs de Briquemaud et de Prabaud fortifient la maison de M. Du Collet à *La Bréole*. — D'*Embrun*, Mgr vient à *Serres*. — 8. De *Serres*, à *Veynes* et à *Puymaure*. — 13. A *Montmaur*, où se trouvèrent Gouvernet et Buisson : « Et là se fict une « espèce d'union avec M. de La Valette.» Retour à *Puymaure*. — 16. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 17. A *La Mure*. — « A *La Mure* se fict reueue de « la compagnie de Mgr, de 100 maistres bien ar- « més auec la casaque de velours bleu. » — 19. De *La Mure*, à *Claix* « où le capitaine Jehan (ingénieur « provençal), traçoit le fort de *Bausancieu*. » De Morges s'y établit. — 20. On commence à travailler à ce fort « avec 700 pionniers et trois jours après « il y en eut plus de 700.» — 22. Arrivée des compagnies de Grignan, Gouvernet, Saint-Sauveur, Briquemaud et de celles du *Diois*. « Ce jour on fut à « *Grenoble*, mais il ne s'y fict aucun effect et n'y « eust qu'une légière escarmouche. » — 30. Les députés de *Saluces* arrivent du marquisat à *Bausancieu*. — 31. Traité entre ces députés et ceux du *Dauphiné*, pour contribuer aux frais de la guerre.

Septembre. — 1er. Les quatre canons de Morges arrivent à *Bausancieu*. — 2. « Ce jour, « nous eusmes nouuelles que la petite Claude, fille « de Mgr, étoit morte à *Embrun*, et enterrée dès « le mardy auparauant. » — 8. Mgr part de *Bausancieu*, où il laisse Morges, et arrive à *Saint-Georges*. — 9. A *La Mure*, où il conclut une trève avec les députés de *Valence* et de *Romans*. – 10. Siège de *Baumes*. — 12. Prise de cette place. — 13. De *Baumes*, au *Bourg d'Oisans*. « Ce jour, nous « apprismes la mort de M. de Grignan père ; nous « eusmes aussy des nouvelles de la fortification du « chasteau de *Liuron* par Courbières. » — 15. « Nous fortifiasmes une partie du *Bourg d'Oisans*, « où est le vieux chasteau. » — 19. Mgr part du *Bourg d'Oisans*, dont il laisse le commandement au sieur de Beaumont, avec 100 hommes de pied, sa compagnie à cheval, et celle de pied du capitaine Baudon; il arrive à *Villard-d'Arène*. — 20. Au *Mone tier*, à *Arvieu*. — *Mone tier de Briançon*. — 23. Du *Mone tier*, à *Arvieu*. Sur son passage « les consuls de *Briançon* font la « reverence à Mgr et obtiennent sauuegarde. » — 24. A *La Chanal*. *Château-Dauphin* est investi par Briquemaud et Souberoche. — 25. Mgr se rend au siège de *Château-Dauphin*. « La casemate du fort est « gaignee par les nostres, regaignee par les catholic- « ques le mesme jour, et, la nuit, reprise par force « par les nostres. » — 26. Prise du fort. — 27. Départ de Gouvernet et de l'infanterie pour leur garnison. — 28. Entrevue du sieur de La Fitte et de Mgr. — 30. De *Château-Dauphin*, Mgr va dans le *Queyras*, où il apprend que M. de Chambaud était assiégé à *Saint-Egrève*.

Octobre. — 1er. Mgr vient à *Embrun*, où il apprend que Blacons était assiégé dans *Entraigues* (au comtat Venaissin). — 2. Il mande à Gouvernet d'aller au secours de Blacons. — 4. D'*Embrun*, à *Puymaure*. — 6. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 7. A *Mens*. Le duc de Savoie assiège *Château-Dauphin*. — 9. De *Mens*, au *Monestier de Clermont*. Chemin faisant, il rencontre les sieurs de Clervaux et de Roybon, revenant d'Allemagne. Siège du *Bourg d'Oisans* par M. Du Maine. — 10. A *Bausancieu*, et retour au *Mone tier*. — 11. Le sieur de Roybon est envoyé auprès de Ramefort et de Briquemaud « pour le secours du marquisat ». – 12. Du *Monestier*, à *Mens*. Les sieurs de Clervaux et de Vicose partent pour la Guyenne. — 13. Mgr fait demander des secours à La Valette; il envoie pour le même motif, le sieur Fine auprès de Du Poet, Vachères et Chambaud. — 14. Mgr apprend que les troupes du duc de Savoie ont été battues près de *Château-Dauphin*, par Ramefort. — 15. Le sieur de Roybon est envoyé auprès de La Valette, pour lui demander de nouveau des secours. — 17. Le sieur de Vachères arrive avec quelques troupes. « Nous passâmes à *La Mure* et « Mgr à *Ponsonnas*, d'où il despart à la minuict « et s'en va embusquer près de *Brié* pour attaquer

« les vivandiers de *Grenoble* au camp, mais ils « prinrent le chemin du fort de *Giere* et de *La Coche*. Ledit jour, le capitaine JEHAN reuint de *Bosancy*, laissant la fortification à faulte d'argent. » — 18. DU POET et de VACUÈRES arrivent à *La Motte* avec des troupes. — 21. Mgr va à *Valbonnais* et à *Puteville*. — 22. Au fort de *Balmes*. — 23. Il envoie les sieurs DE VACUÈRES et DU VILLAR « pour donner au plus près du camp » Escarmouche dans laquelle périt le sieur DE MEZIEU. Mgr s'approche du *Bourg d'Oisans*, pour reconnaître les dispositions des assiégeans. — 25. Il s'arrête à *La Paute*. — 26. Escarmouche auprès d'un moulin.— 30. « MM. DE GOUUERNET, BRICQUEMAUD et DE SALLES « donnèrent jusques à *Vaujany*, et parce que les « païsans auoient pris et battu quelques soldats « des nostres, ils mirent le feu en quelques mai- « sons et tuèrent quelques païsans. »

NOVEMBRE. — 1er. Engagement avec les troupes amenées par CHEVRIÈRES (Miolans) au secours des assiégeants. — 3. Le baron DE LA ROCHE vient pour faire un traité d'union. — 4. Mgr se rend à *Mens* où le traité est conclu. — 9. Le sieur FINE amenant à Mgr 100 arquebusiers du Vivarais, sous le commandement du capitaine ALLARD, passe à *Die*. — 7. Mgr va à *La Mure*. — 10. Soumission du fort du *Bourg d'Oisans*. — 20. Mgr va à *Saint-Georges*. — 21. Au *Monestier de Clermont*. — 22. A *Mens*. — 24. Aux *Diguières*. — 25. A *Puymaure*. — 26. A *Embrun*.

DÉCEMBRE. — 13. Mgr vient d'*Embrun* à *Puymaure*. — 17. De *Puymaure*, à *Serres*.— 23. De *Serres* à *Rosans*.—24. A *Bourdeaux*.— 27. De *Bourdeaux*, à *Anconne* « qui estoit assiégé par les nos- « tres. » — 28. Prise d'*Anconne*, après un assaut de trois heures. — 29. Mgr va à *Montélimar*.

1589.

JANVIER.—1er. Siége de *Marsanne* « par les « nostres, sans effect à cause du mauuais temps ». Le même jour, *Donzère* se soumet à Mgr. — 5. De *Montélimar*, à *Loriol*. — 8. A *la Baume Cornilliane*. — 11. A *Charpey*. — 16. A *La Grange*, près de *la Motte-Conin*. « *Saint-Marcellin* est pétardé par le « sr de CUGY ». — 18. Mgr revient à *Charpey*.—19. A *la Baume Cornilliane*.—20. A *Montélimar*. — 22. A *Donzère*. — 23. Près de *Camaret*. — 26 A *Nyons*, pour preudre de l'artillerie.—27. Près de *Camaret*. —28. A *Coloncelles*, dont il fait le siége.—29. Soumission de la place « par composition, vie sauue aux « gens de commandement: toutesfois ils furent tous « tués ». Le même jour Mgr. s'empare de *Rocherence*.

FÉVRIER. — 1er. *Le Bouchet* se soumet. — 2. De *Rocherence*, Mgr se rend à *Camaret*, dont il fait le siége. Le même jour, *Rochegude* se soumet. — 5. *Camaret* se rend. - 6. A *Aubignan*. Mort du sieur DE VÉRONE.— 9. D'*Aubignan*, à *Mornas*, pour voir la duchesse DE MONTMORENCY; le soir, à *Orange*. — 10. Retour à *Aubignan*. — 14. D'*Aubignan*, à *Orange*. — 15. A *Villedieu*, qui se rendit, et, le « mesme jour, se rendit *Querane*, ayant veu le ca- « non, et *Buisson*, sans le voir. » — 16. A *Nyons*. — 17. A *Puyméras*, qui se rendit.— 18. Mgr prend *Mollans* d'assaut. VASSIEU (de la R. R.) y est tué. — 19. Il vient à *Venterol*, où les députés catholiques, CHATEAUVILAIN et MURES, confèrent avec lui au sujet d'une trève pour le Dauphiné. — 20. A *Nyons*.— 25. De *Nyons*, à *Rosans*. —26. A *Serres*. — 28 A *Puymaure*.

MARS. - 5. De *Puymaure*, aux *Diguières*. — 7. A *Mens*. — 9. A *Bausancieu*, où l'on reprend les négociations de la trève. — 28. « La trève fut « conclue et signée auec le sieur ALFONSE (d'Or- « nano), aux faulxbourgs de *Grenoble*, en une mai- « son nommée la Trèue. » — 30. De *Bausancieu*, à *Mens*.

AVRIL. — 1er. Aux *Diguières*. —5. A *Saint-Bonnet*, et le même jour à *Puymaure*. — 8. A *Serres*.— 17. De *Serres*, à *Ribiers*, « où il fit sa mons- « tre de sa compagnie et de ses arquebusiers à « cheval. » — 18. A *Serres*. — 22. De *Serres*, à *Upaix*. —23. A *Ribiers*, où se trouvait LA VALETTE. Le même jour, à *Ventavon*. — 24. A *Puymaure*.— 26. A *Châteauroux*, « pour donner ordre aux pes- « tiférés d'*Embrun*. » — 27. A *Puymaure*, où il tomba malade.

MAI. — 2. « La Ligue commença à tumultuer » à *Grenoble*. » — 4. Les ligueurs y prennent les armes pendant la nuit.— 5. « Au matin, ALFONSE se « trouue assiégé à la Trésorerie; les choses s'appai- « sèrent sur le midy par conuention. » — 6. « Le « seigneur D'ORNANO quitte la ville et se retire d'a- « bord à *La Plaine*, près de la ville, puis à *Saint-* « *Marcellin*. » — Mgr se rend de *Puymaure* à *Serres*. — 12. A *Rosans*. — 13. A *Nyons*. — 15. A *Orange* « pour faire la trèue du comté. »

JUIN. — 1er. Mgr. part d'*Orange* et vient à *Grignan*. — 2. A *Montélimar*. — 6. A *Loriol*. — 8. A *Vachères*. — 9. A *Die* où se tint le synode. — 14. — De *Die*, à *Baurières*. — 15. A *Serres*. — 30 De *Serres*, à *Puymaure*.

JUILLET. — 24. De *Puymaure*, à *Montorcier*. — 25. Aux *Diguières*.

AOUT. — 4. Des *Diguières*, à *Puymaure*. — 5. A *Montmaur*. — 6. A *Serres*. — 7. A *Ribiers*. — 8. Aux *Mees*. 11. A *Ries*. — 15. A *Mesel*. — 16. Au *Brusquet*. — 17. A *Saint-Pierre-les-Veynes*. — 18. A *La Bréole*. — 19. A *Embrun*. — 20. A *Puymaure*. — 24. « *Gap* se rendit à luy par traitté. » — 25. Le château de *Tallard* se soumet à lui « La « ville ayant capitulée un peu auparavant. » — 26. Mgr fait son entrée à *Gap*. — 28. Entrée à *Tallard*. — 29. Il revient à *Gap*.

SEPTEMBRE. — De *Gap*, aux *Diguières*. — 8. A *La Mure*. - 9. Au fort de *Balmes* « où il « s'aboucha avec M. D'AMBEL. » — 10. A *La Mure*, « où les sieurs DUCHASTELARD (cer au parlement), « et DE LA MOTTE, le vindrent trouuer pour trai- « ter de la continuation de la treue. » — 11. Aux *Diguières*. — 12. A *La Mure*. — 13. A *Sassenage*. — 14. A *La Motte-Conin*. — 15. A *la Grange*. — 16-18. Entrevue de Mgr et D'ORNANO. — 19. A *Charpey*. — 20. A *Chabeuil*. Le même jour, D'ORNANO entre à *Crest*. — 21. Mgr y entre aussi. — 24. A *Livron*. — 25. Il revient à *Crest*, dont le château venait d'être occupé, contre le traité, par MARSANNE (Urre). — 26. Prise du château par composition. — 27. Mgr. vient à *Charpey*. — 28. A *Romans*. — 30. A *Tullins*.

OCTOBRE. — 1er. Siége du château de *Moirans* par les troupes de Mgr et de D'ORNANO. — 2. Mgr vient au camp devant *Moirans*. — 11. Prise du château. — 13 Mgr va à *Saint-Jean* et au *Fontanil*. — 14. A *Saint-Robert*. Prise de *Cornillon*. — 15. « On alla escarmoucher à *Grenoble*. »

NOVEMBRE. 21. Prise de *Condrieu*.

1591.

MARS. — 1er. Deux pièces de canon sont envoyées de *Grenoble* aux *Echelles*. — 2. Mgr part de *Grenoble* pour cette expédition. Prise du village des *Echelles*, auquel les Savoisiens mettent le feu en se retirant. — 4. Siége du château, dont le commandant, le sieur DE CORBEAU, capitule après cinquante-sept corps de canon. — 5. Sortie de la garnison. Escarmouche au village de *La Crotte*. — 6-7. Combats au bord du *Guiers*.—8. Mgr revient à *Grenoble*. Le même jour, MORGES arrive d'un voyage à la cour. — 11. Enregistrement au Parlement des lettres du roi qui donnent à MORGES le commandement de *Grenoble*. — 13. Mgr vient à *La Mure*. — 14. Aux *Diguières*. — 15. A *Puymaure*. — 25. De *Puymaure*, à *Serres*. — 29. De *Serres*, à *Ribiers*. — 30 à *Lachau*. — 31. A *Séderon*.

AVRIL. — 1er. *Auréau, Le Renet, Saint-Trinit,* dans le comté de *Sault*, se rendent par composition. — 2. A *Mévouillon.* — 3. A *Lachau.* — A *Ribiers.* — 5. Aux *Mees.* — 11. Des *Mees*, à *Valensol.* — 12. Prise du château de *Vinon.* — 13. A *Vinon.* Jonction des troupes de Mgr et de LA VALETTE. — 15. Combat d'*Esparron.* — 16. De 200 soldats qui s'étaient réfugiés dans un moulin à vent et une église « on en garda prisonniers quelques uns et le reste « a été pendu. » — 17. Le reste de l'armée Savoisienne qui s'était réfugié dans le village, se rend à discrétion. — 18. L'armée royale part d'*Esparron* et vient à *Bras.* — 19. A *Tournes.* — 22. De *Tournes,* aux environs d'*Aix.* — 24. A *Marignane*, qui se rend à LA VALETTE par composition. — 25. A *Gian*, qui fut emporté d'assaut. « Tous ceux qui estoient « dedans tués, hormis quelques uns qui furent « pendus. » — 27. De *Gian*, à *Saint-Anduol.* — 28. De *Saint-Anduol*, à *Baumettes.* — 30. A *Lourmarin.*

MAI. — 1er. A *Corbières* et à *Sainte-Tulle.* — 2. A *Voulx.* — 3. A *Peyruys* et *Château-Arnoulx.* — 4. A *Serres.* — 6. A *Gap.* — 8. M. VULSON arrive de la cour. — 9. Prévenu « de la mauvaise garde » qu'on faisoit à *Briançon*, » Mgr part de *Gap.* Arrivée à *Embrun.* — 10. Ayant pourvu à la sûreté de *Briançon*, où il met M. DE PRABAUD, il part pour *Gap.* Arrivée à *Guillestre.* — 11. A *Embrun.* — 12. A *Gap.* — 15. De *Gap*, aux *Diguières.* — 16. A *Grenoble.* — 18. Ouverture des états de la province. — 28. Clôture des états.

JUIN. — 4. Mgr et D'ORNANO se dirigent vers *le Pont-de-Beauvoisin*, où des troupes du duc de NEMOURS commettaient des ravages. Arrivée à *Voreppe.* — 5. A *Chirens.* — 6. A *Saint-Genis.* A leur approche, l'ennemi évacue le *Pont-de-Beauvoisin* après l'avoir démantelé. — 7. Escarmouche près de *Saint-Genis.* — 8. L'armée royale finit d'assiéger *Saint-Genis.* Le capitaine GUICHARD, qui avait été nommé le jour même sergent de bataille par D'ORNANO, est tué dans la tranchée. — 9. Arrivée de GOUVERNET avec sa compagnie et celle de D'AURIAC. Prise du château de *Montfleury* (en Savoie), par BLACONS. — 10. Autre escarmouche près de *Saint-Genis.* — 11. Un corps de Savoisiens tombe dans une embuscade dressée « en un grangeage ». — 16. Mgr part du *Pont-de-Beauvoisin* avec GOUVERNET, DU POET et BLACONS, « en intention d'exé« cuter une entreprise sur *Chamberi.* » — 19-21. « M. le colonel (d'Ornano) entre en traicté avec les « chefs de l'armée ennemye pour le commerce libre « et agriculture, mais rien ne s'est peu résoudre. » —24. Mgr part du *Pont-de-Beauvoisin* avec l'armée et vient à *Bourgoin.* — 26. De *Bourgoin*, à *Eyrieu.* — 27. Expédition sans résultats au faubourg de *la Guillotière* (Lyon). — 28 et 29. « L'on négocie auec ceulx « de *Lyon* la reddition de *Chandieu*, par l'entremise « du sieur DE PASQUIERS, sans rien résoudre. » — 30. L'armée part d'*Eyrieu* et va à *Givors.*

JUILLET. — 1er. Prise de *Givors.* Mgr vient à *Vienne.* — 2. A *la Côte-Saint-André.* — 3. A *Grenoble.* — 8. De *Grenoble*, aux *Diguières.* — 11. Des *Diguières* à *Puymaure.* — 16. De *Puymaure*, à *Ventavon*, où il vit LA VALETTE, puis à *Serres.* — 19. De *Serres*, à *Puymaure.* — 23. « Aduerty que « l'ennemy auoit quelque intelligence sur *Exilles* », il part de *Puymaure* et vient à *Embrun.* — 24. A *Oulx*, « où il sceut que l'ennemy aduerty de sa ve« nue auoit rompu son desseing. » — 25. A *Briançon.* — 26. A *Embrun.* — A *Puymaure.* — 29. Prévenu que les Savoisiens ravageaient le *Graisivaudan*, il part de *Puymaure* et vient aux *Diguières.* — 30. A *La Mure.* — 31. A *Grenoble.*

AOUT. — 2. Il fait avancer quelques troupes dans la vallée de *Graisivaudan*, du côté de la *Savoie.* — 3. Il fait tomber un corps de Savoisiens dans une embuscade. — 4. Revient à *Grenoble.* — 8. Il part de *Grenoble*, passe par *Goncelin*, et arrive à *Montmeillan*, dont il fait rompre le pont. Escarmouche dans laquelle LA BUISSE est blessé. Le même jour, Mgr va à *Pontcharra.* — 9. A *La Pierre.* — 10. A *Grenoble.* — 12. Il revient à *Goncelin.* — 16. Il part de *Goncelin* avec une partie de sa cavalerie pour faire une reconnaissance jusqu'à *Montmeillan*, où, disait-on, se trouvaient des troupes du pape conduites par le duc DE MONTE-MARTIANO. Il revient le même jour à *Goncelin.* — 17. Retour à *Grenoble.* — 20. Il part de *Grenoble* pour secourir *Berre* (en Provence), arrive à *Saint-Maurice en Trièves.* — 21. A *Serres.* — 22. A *Ribiers*, où il apprend la prise de *Berre.* — 23. « Il fait « faire reuue à sa compagnie. » — 24. Il part de *Ribiers* et vient à *Château-Arnoulx.* — 25. aux *Mees.*

SEPTEMBRE. — 1er. Mgr fait le siége de *Lurs* (Provence). — 2. Soumission de la place. — 3. Mgr se disposait à aller assiéger *Digne*, lorsque « un paquet arriva de *Grenoble*, contenant que « l'ennemy auoit assiégé *Morestel*, et faisoit beau« coup de ravage dans la vallée de *Graisivaudan.* » — 4. Il part des *Mees* et arrive à *Mezel.* Prise de *Chantorsier* et de *Courbon.* — 5. A *Volonne.* — 6. A *Gap.* — 7. Aux *Diguières.* — 10. A *Grenoble.* Les troupes de *Savoie* lèvent le siége de *Morestel* et se replient sur *Pontcharra.* Mgr fait occuper *le Cheilas*, *Goncelin* et *Tencin.* — 16. Escarmouches dans lesquelles DU BELLIER, MURES et MORGES se distinguent. Mgr arrive au camp. — 18. Combat de *Pontcharra.* « Le nombre des morts (de l'ennemi) passe « 2,500. » — 19. 2000 Italiens retirés dans le château d'*Avalon*, se rendent à discrétion, mais 6 à 700 sont massacrés. — 20. Mgr se rend à *Goncelin.* — 21. POLIGNY tente sans succès de s'emparer de *Marche* (Savoie). — 24. De *Goncelin*, Mgr revient à *Grenoble.*

OCTOBRE. — 1er. De *Grenoble*, aux *Diguières.* — 5. A *Pisançon* — 6. A *Saint-Bonnet.* — 7 A *Saint-Jean.* — 8. A *Puymaure.* — 11. Il part de *Puymaure* pour assiéger *Barcelonnette*; arrive à *Remolon.* — 12. Au *Lauzet.* — 14. A *Saint-Pons.* Investissement de *Barcelonnette.* — 18. Prise de *Caumare* par M. DE MIREBEL. — 20. Capitulation de *Barcelonnette.* — 23. Départ de Mgr pour aider LA VALETTE à s'emparer de *Digne.* Arrivée à *Selonet.* — 25. Au *Brusquet*, où il s'arrête pour attendre que LA VALETTE « fit ses approches avec son canon. » — 31. Il vient camper près de *Digne.*

NOVEMBRE. — 1er. Prise de *Goubert* près de *Digne.* — 2. « Tous ceux qui estoient dedans « portant les armes furent pendus, excepté 2 sol« dats. » — 3. Siége et prise d'un petit fort dominant la ville de *Digne.* — 4. Capitulation de la ville. Mgr vient aux *Mees.* — 5. Il se dirige avec LA VALETTE vers *le Puech*, assiégé par le duc de Savoie. Arrivée à *Sainte-Tulle.* — 6. Arrivé sur les bords de la *Durance*, il aperçoit les troupes du duc rangées en bataille. — 7. Le duc se replie sur *Aix* pendant la nuit. — 8. Mgr séjourne à son quartier placé à *la Tour d'Aigues.* — 9. Il part et vient à *Rians.* — 10 et 11. « On traite avec *Apt*, sans rien succéder. » — 12. Mgr prend congé de LA VALETTE et vient à *Saint-Etienne de Cruez.* — 13. A *Ribiers.* — 14. A *Serres.* — 16. A *Puymaure.* — 24. A *Embrun.* — 29. Retour à *Puymaure.*

DÉCEMBRE. — 9. De *Puymaure*, à *Remolon.* 10. Retour à *Puymaure.* — 17. Aux *Diguières.* — 18. Le duc de Savoie est battu devant *Vinon*, par LA VALETTE et GOUVERNET. — 20. A *La Mure.* — 21. A *Grenoble.*

1592.

JANVIER. — 3. Mgr part de *Grenoble* et va à *La Grange* près *Saint-Marcellin*, pour y conférer avec quelques gentilshommes. — 5. Est de retour à *Grenoble.* — 27. Ouverture des états de Dauphiné.

FÉVRIER. — 11. Mort de LA VALETTE, tué au siége de *Roquebrune.* — 17. Clôture des états. Départ D'ORNANO pour *Tullins.* — 18. Mgr « fait faire

« reneue et monstre à sa compagnie à *Vif*, où il coucha. » — 19. Retour à *Grenoble*.

MARS. — 8. Arrivée à *Grenoble* des députés de la *Provence* pour l'inviter à aller les protéger contre le duc de Savoie. — 16. Pressé par un nouveau message, il part de *Grenoble* et arrive à *La Mure*. — 17-18. Aux *Diguières*. — 19-24. A *Puymaure*, où il confère avec GOUVERNET sur le plan de la campagne. — 25. La noblesse de *Provence* vient au *Poët*, au-devant de Mgr. — 26-27. A *Serres*. — 28. A *Puymaure*.

AVRIL. — 3. Il vient aux *Diguières*. — 4. « Estant bien aduerty que les ennemis debuoient « venir executer le soir suiuant une entreprinse « qu'ils auoient sur *Morestel*, partit des *Diguières* « et se rendit à *Goncelin* à 2 heures de nuict. » — 5. Séjour à *Goncelin*. — 6. A *Grenoble*. — 7-9. Aux *Diguières*. — 11-27. A *Puymaure*. — 28-29. A *Embrun*. — 30. A *Selonet* (Provence).

MAI. — 1er. Au *Brusquet*. — 3. A *Vallensol*. Siège de *Beynes*. — 8. Réduction de *Saint-Paul*, *Rians* et *Genseray*. Siège de *Baudouin*. — 10. Prise de *Baudouin* par composition. — 12. Mgr se rend de *Vallensol* à *Mezel*. — 13. Capitulation de *Beynes*. Ce même jour « M. DE POLIGNY fut blessé d'une « mousquetade a la teste en allant recognoistre « avec Mgr un lieu propre pour loger le canon, et « mourut le 15. » — 17. Réduction de *Castellane*. Mgr retourne à *Vallensol*. — 18. A *Riez*, où il apprend la réduction d'*Aups*, *Barcouls*, *Cotignac*, *Peyrolles* et *Jonques*. — 19. A *Aups*. — 23. A *Draguignan*. Réduction de *Bargesme*. — 24. A *Fayence*. — 25. A *Moans*, qui est pris par composition. — 27. A *Châteauneuf*, pris aussi par composition. — 28. A *Antibes*.

JUIN. — 3. Mgr sort d'*Antibes* pour faire une reconnaissance aux environs. — 6. Il va assiéger *Vence*, s'empare du bourg, mais échoue devant le château. — 7. Retour à *Antibes*. — 10. Il quitte cette ville après l'avoir pourvue d'une forte garnison, et vient à *Grasse*. — 11. A *Fayence*. — 12. A *Draguignan*. — 18. Il met le siége devant *le Muy*. — 21. Il va à *Saint-Tropez*. — 22. Retour au camp devant *le Muy*. — 26. Capitulation du *Muy*. — 27. Mgr se rend à *Pignan*. — 29. A *Cueurs*.

JUILLET. — 1er. A *Oléolles*. — 3. A *La Cadière*, qui est assiégée. — 4. Prise de *La Cadière*. — 5. Soumission de *La Ciotat*, *Cereste*, *Cassins*, *Signe* et *Roquefort*. — 7. Mgr se rend à *Oléolles*. — 10. A *Cueurs*. — 12. A *Bras*. — 13. A *Pourrières*. — 14. A *Rians*. — 16. A *Manosque*. — 17. Aux *Mees*. — 18-21. A *Puymaure*. — 22. Aux *Diguieres*. — 23. A *La Mure*. — 24. A *Grenoble*. — 31. A *Chamberi*.

AOUT. — 1er. Mgr revient à *Grenoble*. — 9. A *La Motte-Conin* et à *Izeron*, où il s'aboucha avec D'ORNANO. « La résolution fut prinse sur ce qui es« toit necessaire de faire pour s'opposer aux des« seins de M. DE NEMOURS, qui auoit desia prins « *Vienne* et *Saint-Marcellin*, et faisoit d'aultres « progrès dans le *Viennois*. » — 16. Mgr va à *Morestel* et revient à *Grenoble*. — 18. « Il fait faire « reneue à sa compagnie. » — 26. Il part de *Grenoble* et vient coucher à *La Sône*. — 27. Jonction de ses troupes à celles de D'ORNANO. *Le Molard*, près de *Saint-Marcellin*, est évacué par les ligueurs. — 28. Siège et prise de *Saint-Marcellin*. — 30. L'armée arrive à *La Côte-Saint-André*.

SEPTEMBRE. — 1er. Les troupes des ligueurs se retirent en *Savoie*. — 4. Celles de Mgr occupent *Septème*, « qui auoit esté reduict en l'obeissance de « S. M. par celuy qui y commandoit dedans 2 ou 3 « jours auparavant. » Ce même jour Mgr va faire une excursion jusques dans les fauhourgs de *Vienne*. — 5. Retour à *La Côte-Saint-André*. — 6. A *Voreppe*. — 7. A *Grenoble*. — 9. A *Mens*. — 10. Aux *Diguières*. — 11. A *Puymaure*. — 14. Il envoie en *Provence* le juge de *Gap* et PERRINET, complimenter le duc D'EPERNON. — 22. Ayant réuni toutes ses troupes pour marcher contre le duc de Savoie, il quitte *Puymaure* et arrive à *Embrun*. — 24. A *Briançon*. — 25. Son armée passe le mont *Genèvre* et vient se loger à *Sésanne* et aux environs. — 26. L'armée est divisée en trois corps : l'un marche sur *Pragelas*, l'autre sur *Perouse* et *Pignerol*, le troisième sur *Suze*. *Perouse* est prise, sauf le château, dans la nuit du 26 au 27, à une heure du matin. *Pignerol* et *Suze* repoussent nos troupes avec succès. — 30. Prise du bourg d'*Osasco*. Le fort de *Perouse* est rendu par le capitaine FRANCESCO CAQUERANO qui y commandoit.

OCTOBRE. — 1er. Prise du château de *Luserne*. — 3. L'armée va à *Briqueras*. — 4. Prise du fort de *Mirebouc*. Mgr marche sur *Vigon*, où les troupes du duc de Savoie sont défaites; leur chef, le colonel BRANQUETI, est tué. — 8. Occupation de l'abbaye de *Staffarde*. — 9. L'armée commence à fortifier *Briqueras*. « Mgr en porta le premier ga« zon. »

NOVEMBRE. — 1er. Les députés des vallées d'*Angrogne*, de *Perouse*, de *Saint-Martin* et de *Luserne*, font leur soumission et envoient des pionniers travailler aux fortifications de *Briqueras*. « Ils « y ont accouru gayement, tesmoignant par là com« bien ils *abayent* apres la liberté françoise. » — 6. Mgr va reconnaitre *Pignerol*. — 11. DU POET est envoyé à la tête du régiment de BERNIN et de 200 chevaux, soumettre *Orbassan*. — 13. « L'artillerie « acheua de passer les monts, qui n'est pas petite « entreprise... La conduite et diligence desdits ca« nons est à remarquer, car ça esté à force de bras « par le chemin de *la Perouse* et de *Portes*. » — 16. Arrivée de GOUVERNET et de BUOUS, à la tête de 400 maîtres, 4 à 500 arquebusiers et 50 carabins. — 17. L'armée se met en marche pour assiéger *Cavours*. — 18-20. Préparatifs du siége de *Cavours*. — 21. Prise de l'un des ouvrages avancés (la tour de *Bramefain*), après une canonnade de sept heures. — 22. Pour faire diversion, le duc de Savoie, parti la veille de *Vigon*, tente un coup de main sur *Briqueras*. « Il tint à peu qu'il n'emportast la place. » A cette nouvelle Mgr va au-devant de lui avec toute sa cavalerie, laissant D'AURIAC devant *Cavours*, à la tête du reste de l'armée. Combat de *Gresilliane*. — 23 et jours suiv. Continuation des opérations du siége de *Cavours*.

DÉCEMBRE. — 2. Un convoi de vivres destiné à ravitailler *Cavours*, est dispersé. — 5 et 6. Après une honorable résistance, les commandans de la place, EMMANUEL DE LUZERNE et HIÉROSME DE VERSEL, capitulent. — 7 et jours suiv. Mgr fait fortifier *Cavours*. — 20. Il vient visiter *Briqueras*, donne des ordres pour l'entretien de la garnison, et part deux jours après pour le *Dauphiné*. — 23. Il arrive à *Fenestrelles*. — 24. A *Sesanne*. — 26-27. A *Briançon*. — 28. A *Puymaure*.

1593.

JANVIER. — 4. De *Puymaure*, Mgr vient aux *Diguières*. — 5. A *Puymaure*. — 7. « Estant requis « par MM. du parlement de s'acheminer du costé de « *Grenoble*, pour remédier aux courses et ravages « que les ennemis faisoient dans la vallée du Grai« sivaudan, au moyen de la prise de *Morestel*, na« guères à eulx rendu par un capitaine MONJOUX, « Mgr. partit dudit *Puymaure* et alla coucher à « *Saint-André* », où il séjourna le 8. — 9. Aux *Corréardes*. — 10. Au *Monestier de Clermont*. — 11 et suiv. à *Grenoble*. — 23. Aux *Diguières*. — 24 et suiv. à *Grenoble*.

FÉVRIER. — 3. A *La Mure*. — 4-6. A *Puymaure*. — 7. Aux *Diguières*. — 8 et suiv. à *Grenoble*.

MARS. — Tout ce mois « fut employé au régle« ment des monnoyes, des vivres, à mander les

« compagnies pour l'exécution du desseing de *Morestel*, qui ne feust depuis suiuy a faulte de viures « que le pays ne voulut fournir, à la tenue des « Estats à *Valence*, ou fut envoyé M. DE MORGES « pour tenir la place de Monsieur, et à la vérification des edicts du roy apportez par M. DE SAINT-JULIAN, de la cour, qui estoient pour la reuente « du domaine de S. M. desia allienė.»

AVRIL. — 1er. « Après auoir remedié de tout « ce qui se pouuoit a ceste frontière pour empescher « les courses des ennemis, et a la seureté du labourage, par un traicté faict auecq ceulx de Savoye, « il vint coucher à *La Mure*.— 2. Aux *Diguières*. — 3. A *Puymaure*. — 5. Il va à *Serres* « pour remédier a quelques abbus suruenuz en ces quartiers-là a cause du reglement des monnoyes. » — 10. Retour à *Puymaure*. — 23. Il va à *Tallard* et revient à *Puymaure* le même jour.—24. Averti que le duc de Savoie faisait des ouvertures de paix, il se dirige vers le *Piémont* et arrive à *Embrun*.—26. A *Briançon* – 27. A *Sesanne*.—28. A *Fenestrelles*. — 29. A *Briqueras*. — 30. Entrevue de Mgr avec TARNAVAS, bâtard de Savoie et le colonel PURPURAT, au sujet de la paix, mais sans résultat.

MAI. — 3. Mgr quitte *Briqueras* et revient à *Fenestrelles*.—5. A *Sesanne*.—6. Le duc de Savoie fait occuper par ses troupes l'église de *Saint-Colomban;* Mgr accourt et le chasse de cette position. Le sr DE PRABAUD est blessé « d'une mousquetade aux reings» et meurt dans la soirée du même jour. — 7. Mgr se rend à *Briançon;* il donne des ordres pour réunir des troupes et s'opposer aux desseins du duc de Savoie qui marchait sur *Exilles*.—10. Il part en tout hâte de *Briançon* et arrive à *Oulx*.—11. Revient à *Briançon*. —15. A *Oulx*. Le duc de Savoie commence le siége du château d'*Exilles*. — 17. Mgr y fait entrer des secours. Déjà il y avait envoyé BLACONS et quelques autres gentilshommes.—18. « M. D'AURIAC fait construire un fort par ceulx de *Pragelas* à une montaigne nommée *Crenasse*, au-dessus dudit chasteau. ».—20. « Ce iour feust donné 3 assaulx à « lad. place, qui furent soustenus par les nostres. » —21. Mgr reçoit la nouvelle de la prise de *La Terrasse*, près de *Grenoble*, par les Savoisiens.—22. Capitulation du fort d'*Exilles*. — 23 et suiv. Mgr fait construire un fort dans la vallée d'*Oulx*.

JUIN.—7. DON RODRIGUE DE TOLÈDE, commandt des troupes Espagnoles au services du duc de Savoie, est défait près du village de *Saltbertrand*, et tué pendant l'action.— 9. Mgr ayant appris que le duc commençait à évacuer le fort d'*Exilles*, quitte sa position à *Oulx* et vient à *Sesanne*. — 10. Prévenu par une lettre de DU POET qu'un corps ennemi s'était logé aux environs de *Pignerol*, il part pour le *Piémont*. Arrivée à *Fenestrelles*. — 11. A *Pragelas*. — 12. A *Sesanne*. — 13. M. DE SAINT-VINCENT défait un corps d'Espagnols à *Saltbertrand*.—14. Mgr ayant été averti que le duc avait entièrement évacué *Exilles*, change de résolution et vient à *Briançon*. —15. A la nouvelle que le duc « se preparoit pour « venir droict à nous auec de grands appareils qu'il « faisoit », Mgr prend la route du *Graisivaudan* pour s'opposer aux courses qu'y faisoient les Savoisiens. Arrivée à *Embrun*. — 16. A *Puymaure*.—17. Aux *Diguières*.—18. A *La Mure*.— 19. A *Grenoble*.— 20. A *La Terrasse*.—21. « A *La Buissière*, auprès duquel « lieu et vis-à-vis d'iceluy nous trouuasmes les ennemis bien retranchez et de longue main fortifiez. » —22-24. Il essaye envain de les forcer dans leurs retranchements —25. Voyant ses efforts inutiles, il se retire au *Touvet*. La foudre met le feu au château de *Morestel*, « où le magasin des poudres saute « et emporte toute la tour et la plus part des remparts et palissades. »—26. Mgr se dirige aussitôt de ce côté pour s'en emparer. Il loge son infanterie à *Goncelin* et lui-même vient à *Domène*. — 27. A *Morestel*.— 28. Il est repoussé et revient à *Domène*. —29. A *Grenoble*.

JUILLET.—5. Mgr part de *Grenoble* et vient *La Mure*.—6. Aux *Diguières*.—8. A *Saint-Bonnet*. —10-14. A *Puymaure*.—15. A *Saint-André de Beauchêne*.—16. A *Clelles*.—17 et suiv. A *Grenoble*, où il fait les préparatifs nécessaires pour aller au devant d'un secours de 4500 Suisses qu'il attendait de *Genève*.—25. Il part de *Grenoble* et arrive à *Voiron*. —25. Prise du château de *Montdragon* et de *Saint Genis* (Savoie). — 27. Prise du château de *Murs* (Savoie). — 28. Construction d'un fort près de ce château.

AOUT. —8. Apprenant que les Suisses qu'il avait fait lever « n'estoient encore prests », Mgr fait raser le château de *Murs* et le fort qu'il y avait construit.— 9. Les troupes évacuent le *Pont-de-Beauvoisin* et *Saint-Genis*. D'ORNANO, qui faisait partie de cette expédition, se retire à *Moras*, Mgr arrive à *Chirenc*.—10. De retour à *Grenoble*.—20. Après une entrevue à la *Motte-Conin* avec d'ORNANO, il prend la route du *Piémont*. — 21. Arrive à *La Mure*. — 22. A *Puymaure*. — 29. A *Embrun*. — 31. Trève de 3 mois conclue et signée au lieu de *Vaux de Levene*, entre le duc de Savoie et MM. D'AURIAC, DE JONS et DUVILLARS, députés de Mgr.

SEPTEMBRE. — 1er. Arrivée à *Guillestre*.— 2. Au château de *Queyras*.—4. A *Ristolas*.— 5. Au *Villard de Bobi*.—6 et suiv. A *Briqueras*.—25. Prolongation de la trève jusqu'à la fin de janvier prochain. — 27. Après avoir « rafraichi les garnisons « de *Cauours* et de *Briqueras*, qui y estoient si mi- « serables que le 12 ou 15 compagnies de gens de « pied ne s'en trouuoit pas 300 hommes, tant la « misère y auoit esté grande », il part de *Briqueras* et arrive à *Fenestrelles*.—28. A *Briançon*.

OCTOBRE.— 1er. A *Puymaure*. — 7. Aux *Diguières*.—9. A *La Mure*.— 10 et suiv. A *Grenoble*, où « sur la requeste de MM. de la court et du « pays, il s'aboucha avec D'ORNANO, pour remédier « aux affaires de la prouince et au soulagement du « pays. »

NOVEMBRE. — 4. « Fut faict une depesche « en cour par le lacquais de mons. DE MORGES, et « le reste dudit mois fut employé à la *diette* de « mond. seigneur. »

DÉCEMBRE. — 5. Mgr part de *Grenoble*. — 6. Il arrive à *Tullins* et y confère avec D'ORNANO sur les affaires de *Provence*. « Dépesche est faicte à « Mons. le connestable pour le supplier d'attendre « le commandement ou la volonté du roy auant que « de favoriser Mons. d'ESPERNON ny le Provensaulx » —7. A *Grenoble* « où, après auoir demouré quelques jours, en partismes pour aller du costé de « *Serres*, d'où nous fusmes de retour incontinent. »

1594.

JANVIER et **FÉVRIER.** — ..... Nouvelle entrevue à *la Côte Saint-André* avec d'ORNANO; il est arrêté que Mgr irait au secours des Provençaux. — De *la Côte Saint-André*, il se rend à *Voreppe*, puis à *Grenoble*.

MARS. — 8. Départ de Mgr pour *La Mure*.— 9. Arrivée aux *Diguières*.—10. A *Puymaure*, « d'où « il mande toutes ses troupes, tant de cheval que « de pied, leur donnant rendez-vous aux environs « de *Serres* pour le 23. » — 18. Il part de *Puymaure* et arrive à *Serres*. — 27. Il se met à la tête de ses troupes et arrive à *Ribiers*.—29. A *Saint-Estève de Cruys*. — 30-31. A *Manne*.

AVRIL. —1er. A *Sainte-Tulle*. — 2. A *Pertuis*, où une pleurésie l'oblige de séjourner jusqu'au 24. Le duc d'EPERNON s'avance à sa rencontre et cantonne ses troupes à *Peyrolles*.—25. L'armée de Mgr se met en marche. — 26. Elle passe la *Durance* et arrive à *Orgon*. D'EPERNON s'établit à *Senas*, à *Lambesc* et à *Mallemort*. Escarmouche entre les deux armées; DU VACHE, commandant la comp. de chevau-légers de MORGES, est tué d'un coup de pistolet : le sr DE BEZAUDUN y fut fait prisonnier, et le duc

d'Epernon « le fit misérablement tuer en sa pré-« sence, longtemps après sa prise, et de sangfroid. »

MAI. — 12. D'Epernon ayant rendu la citadelle d'*Aix*, Mgr s'achemine vers cette ville, où les habitants lui font une entrée triomphale.

JUIN.—Il séjourne à *Aix*.

JUILLET. — 8. Il y fait démolir la citadelle. « Plus de 3 mille personnes y accoururent avecq « pioches et pelles : ce travail ne fut pas continué « 2 jours qu'il n'y demeura quasi aucune marque « de fortiffication non plus que si jamais ny en eust « point eu. » — 15. Il quitte *Aix* pour se rendre à *Grenoble*, où l'assemblée des Etats allait avoir lieu. Arrivée à *Pertuis*.—16. Il réduit, en passant, le village de *Reillane* et y séjourne le 17.—18. Arrivée à *Séderon*. — 19. A *Serres*. — 20-22. A *Puymaure*. — 23. Aux *Diguières*. — 24. A *La Mure*. — 25. A *Grenoble*.—29. Assemblée des états.

AOUT. — 17-18. Conférences à *la Côte Saint-André* entre Mgr et d'Ornano « tant des expédiens « qu'ils pourroient prendre sur la résolution desdits « estats au soulagement du peuple, que de certaines « aultres affaires concernant le bien de la prouince.» — 23. « Estant mondit seigneur fort incommodé « d'une sciatique se resolust d'aller aux bains de « *La Motte*, où il se rendist le mesme jour et y « seiourna jusques au lundy 29 aoust. »

SEPTEMBRE. — 6. Ayant appris que le duc de *Savoie* se préparait à faire le siége de *Briqueras*, Mgr part de *Grenoble* pour aller secourir cette place. —7. Aux *Diguières*.—8-11. A *Puymaure*.—12-18. A *Embrun*. —19. A *Puymaure*, où il apprend que la veille le duc de *Savoie* avait assiégé *Briqueras*.— 20-25. Il vient à *Embrun*. — 26. A *Briançon*.—27. A *Embrun*. — 30. A *Briançon*, « d'où il dépesche de « tous costés vers ses amys pour secourir *Briqueras*.»

OCTOBRE.—1er. Une partie de *Briqueras* est emportée par le duc. « Le mesme jour, Mgr vint « coucher à *Guillestre*, d'où Mr de Saint-Jeurs (gen-« tilhomme provençal, cousin germain de Lesdi-« guières) partit avec le capitaine La Coronne, « conduisans quelques gens de pied en intention de « les jetter dans *Briqueras*. »—2. Mgr vient à *Embrun*.—3. A *Briançon*.—4. A *Fenestrelles* —5-6. A *La Pérouse* pour observer les positions de l'ennemi. —7. A *Fenestrelles*.—8. A *Sesanne*.—9. A *Briançon*. 10. Il va à *Embrun* recevoir le marquis d'Oraison, qui lui amenait des troupes.—11. Retour à *Briançon*. Ce même jour, il va au *Monestier de Briançon* recevoir Gouvernet, qui lui amenait 30 maîtres.— 13. Il se met en marche pour secourir *Briqueras*. S'arrête à *Arvieu*.—14-16. A *Bobi*.—17. «A *Bubianne*, « où fust jugé qu'il esto t impossible de forcer les « ennemis, ny mesme secourir *Briqueras*.» —19. Pour tenter une diversion il va à *Baignol* et à *Barges*.— 20. A *Cavours*. Le même jour il prend le château de *Champillon*.—21. Il tente, mais sans succès, de forcer les lignes des assiégeans. — 22. Voyant ses efforts inutiles, « feust résolu d'aller du costé de « *Pignerol* pour essayer de coupper les viures. » En conséquence, il part de *Bubianne* et vient à *Dublon*. Ce même jour la garnison de *Briqueras* capitule.— 26. Mgr assiége un fort situé sur un coteau, entre *Pignerol* et *La Pérouse*. — 28. Capitulation de ce fort.—29. « Mgr congédie une partie de ses troupes « après auoir recherché tous moïens et tenté toutes « occasions qui se pouuoient pour attirer les enne-« mis au combat. » — 31. « Mons. de *Savoye* vint « se loger près de *Pignerol* auec toutes ses trouppes.» Le même jour, Mgr quitte *Dublon* et se replie sur *Fenestrelles*.

NOVEMBRE.—1er. Mgr arrive à *Sesanne*. — 2. A *Briançon*.—4. A *Embrun*.—6-17. A *Puymaure*. —18. « Il va du costé de *Digne*, où il estoit appelé « par les habitans pour quelque rumeur qui estoit « suruenue entre eulx et Mons. de Saint-Vincent.» —18. Arrive à *Remolon*.—19-20. A *Selonnet*, « où « les principaux de lad. ville (de *Digne*) se trou-« uèrent, et le frère dudit sieur, et où l'affaire fut « assoupie. » — 21. De retour à *Chorges*. — 22. A *Puymaure*.—30 « Ayant divers advis de Mons. de « Baratier, commandant à *Cavours*, des necessitez « que la garnison avoit de plusieurs choses », Mgr part de *Puymaure* conduisant un convoi de 25 mulets, et arrive à *Embrun*.

DÉCEMBRE.—1 et 2. Séjourne à *Briançon*.— 3. A *Sesanne*.- 4. Le convoi arrive à *Cavours*.—5. Retour à *La Peyrouse*. — 7. A *Fenestrelles*.—8. A *Sesanne*.—9. A *Briançon*. — 10. A *Embrun* —11-20. A *Puymaure*.—21. Aux *Diguières*.—23-28. De retour à *Puymaure*.—29. « A dessein de destourner et in-« terrompre le passaige des trouppes du roy d'*Es-« paigne*, qui alloient tous les jours en *Savoye*, » il convoque ses troupes pour assiéger le fort d'*Exilles*; départ de *Puymaure*, et arrivée à *Embrun*. — 30. A *Briançon* —31. A *Sesanne*.

1595.

JANVIER. —1er. « Estant aduerty du peu de « gens qui y auoit dans led. chasteau, » Mgr s'établit près de *Chaumont* et fait investir *Exilles*. — 6. Afin de secourir cette place, le duc de *Savoie* vient à *Suze*.—12. Mgr se rend au camp devant *Exilles* —14. Le duc de *Savoie* campe à *Chaumont*. —15-17. « Mgr fait monter pendant la nuit, sur « un petit cousteau au-dessus dud. chasteau « qui voioyt presque dans la moitié d'iceluy, « deux couleuurines et une bastarde. — 18 Lesd. « couleuurines et 4 gros canons de batterie com-« mencent à battre. » —19-21. Le duc de *Savoie*, à la tête de 800 hommes de pied et de 600 chevaux, attaque à plusieurs reprises les lignes de Mgr, défendues par 200 hommes de pied : il est repoussé avec une perte de 300 hommes — 22. Une brèche étant faite aux remparts du fort, la garnison capitule.—23. Elle sort avec les honneurs de la guerre, à dix heures du matin, conduite par Carles Gazin, « estant en nombre de sept-vingts hommes. » —24. Le duc de *Savoie* se replie sur *Suze*.—25. Mgr, après avoir laissé dans le fort 300 hommes commandés par le sr d'Yse, se retire à son tour.—26-27. Séjour à *Oulx*.—28. Il fait partir un convoi pour ravitailler *Cavours*, et l'accompagne jusqu'à *Sesanne*. —29. A *Mantoules*. — 30. Le convoi, conduit par M. de Saint-Jeurs, arrive à *Cavours*, et revient le même jour, par *Angrogne*, à *Saint-Germain* où Mgr l'était venu attendre.—31. Retour à *Sesanne*.

FÉVRIER.—1er. Mgr vient à *Briançon*.—2. A *Embrun*.—3-21. A *Puymaure*.—22. Pressé par un message du comte de Carces, qui l'appelait à son secours afin de se maintenir dans *Salon* (Provence) qu'il venait d'enlever aux ligueurs, « Mgr prend le « chemin de *Lyon* pour en communiquer à mons. « de Beliéure » et arrive aux *Diguières*. — 23. A *La Mure*. — 24. A *Grenoble*.

MARS.—7. De *Grenoble*, à *la Côte Saint-André*. —8. A *Heyrieu*.—9. A *Saint-Priest*, où se tint un conseil composé de Bellièvre, Ornano, Rabot, Calignon, et quelques autres. On y décide qu'un gentilhomme serait envoyé en Provence au duc d'Epernon, pour l'engager à lever le siége de *Salon*. —10. Mgr vient à *Bourgoin*, où il séjourne le 11.— 12. A *Voreppe*. — 13-14. A *Grenoble* —15. Aux *Diguières*.—16 A *Puymaure*, où il séjourne jusqu'au 30, « lequel temps il emploia au mariage d'entre « mons. de Créquy et sa fille. » 30. Il part de *Puymaure* avec ses troupes pour aller faire lever le siége de *Salon*: arrivée à *Serres*.—31. A *Orpierre*.

AVRIL.—1er. A *Sault*.—2-3. A *Apt*.—4-9. Séjour à *Orgon*.—10. L'armée part d'*Orgon* et va camper dans la plaine de *La Crau*. Ravitaillement de *Salon*. — 12. A *Lourmarin*. — 13-14. A *Pertuis*. — 15. A *Sainte-Tulle*.—16. Aux *Mées*.—17. A *Digne*. —18. A *Seyne*.—19-21. A *Embrun*.—22-23. A *Briançon*.—24. Il part de cette ville pour aller ravitaille

Cavours, dont le duc de *Savoie* s'était approché avec ses troupes : arrivée à *Sesanne*. — 25. A *La Souchière*, dans la vallée de *Pragelas*. — 26-28. A *Perouze*, où Cugie lui amène des troupes.—29. Au bourg de *Frussale*, dont il s'empare par un coup de main. Ses troupes étaient alors composées de 6 à 700 maitres, et de 15 à 1800 arquebusiers. — 30-31. Escarmouches avec les troupes du duc de Savoie campées à *Suze*.

MAI.—1er. Mgr s'avance « du costé de l'abbaye » : autre escarmouche dans laquelle Saint-Vincent, capitaine d'une comp. de chevau-légers, est tué.— 2. Il reprend le chemin de *Frussale*, et, en passant, brûle le village de *Burias*.—3-4. Le duc de Savoie prend *Cavours* par composition : « La garnison en « estoit réduite à telle extrémité que de manger les « cheuaulx et les rats. » — 6. A cette nouvelle, Mgr prend en toute hâte le chemin du *Dauphiné*. Le duc de Savoie se met à sa poursuite et l'atteint entre *Frussale* et *La Perouze:* grande escarmouche. —7. Arrivée à *La Souchère*, dans la vallée de *Pragelas*. — 8-19. A *Briançon*. — 10-11. A *Embrun*. — 12-13. A *Seyne*, « où il met pour gouuerneur le sr de « Saint-Jeurs à la place du feu sr de Saint-Vincent « qui auoit été pourueu dud. gouuernement. » — 14-17. A *Puymaure*. — 18. Aux *Diguières*. — 19. A *La Mure*.—20. A *Grenoble*.

JUIN. – 16. A la nouvelle que le duc de Savoie assiégeait le fort de *Mirebouc*, Mgr part de *Grenoble* pour aller le repousser.— 17. Arrivée à *Puymaure*, où il reçoit un message de mons. de Sancy, qui l'invitait à s'aboucher avec lui.—20. D'Auriac, à la tête de 50 maitres et de 500 arquebusiers, est chargé d'aller ravitailler *Mirebouc*. Mgr part de *Puymaure*, et arrive aux *Diguières*.—21-22. A *Grenoble*.—23. A *Lemps*. — 24. A *Heyrieu*, où il trouva mons. de Sancy. — 25. A *Bourgoin*. — 26. A *Voiron*. – 27. A *Grenoble*, jusqu'au 8 du mois suivant.

JUILLET.—5. « Estant supplié de la part de « Messrs de la court de parlement et du pays de se « vouloir disposer au siège de *Mirebel* », il y envoie Morges à la tête de quelques troupes. — 8. Il s'y rend à son tour.—9. Préparatifs du siége.—10. « On « bast la place de 4 gros canons et d'une bastarde. » — 12. Prise de *Mirebel* après la plus vive défense de la part des assiégés.— 17. « Les députez de *Dauphiné* et ceulx de *Savoye* concluent, à *Barraux*, « une treue s'estendant jusques à la fin d'aoust pro- « chain. » —18. Mgr fait sommer le gouverneur des *Echelles* de lui remettre cette place.—20. L'armée, qui était restée à *Mirebel*, part ce jour-là et arrive à *Grenoble* le 22. — 23. « Il se fit une assemblée à « *Saint-Geoire*, où se trouuèrent Messrs le colonel, « d'Yllins, Audeyer, du Mottet et autres, pour « desliberer sur la treue qui n'avoit encore été ap- « prouvée de Mons. de Savoye. »—24. Autre assemblée à *Chirenc* pour le même objet. — 25. Autre à *Montferrat*, où il fut résolu qu'en attendant la ratification de la trève par le duc de Savoie, on ferait le siége des *Echelles*. Dans ce but, Mgr va loger le même jour à *Villette*. — 26. Escarmouche près des *Echelles :* ce village est saccagé. — 27. Quelques pièces de canon arrivent de *Grenoble*, et on les met en batterie pour commencer le siége. — 28. Après quelques volées de canon, la garnison capitule et sort avec les honneurs de la guerre : « Mais il ne « feurent pas à ung quart de lieue de là, qu'ayant « remply leurs fournimens et leurs habits de poul- « dre, le feu s'y mit de telle sorte qu'il n'y eust pas « un d'eux qui se peut dire exempt de la feste, ne « laissant touteffois de poursuiure leur chemin tous « rostis qu'ils estoient. » — 28. Le commandement des *Echelles* est donné au capitaine Blanc, et l'armée se porte à *Morestel* pour en faire le siége.—30. Mgr se rend à *Grenoble*.— 31. Mons. le colonel y vient aussi. Ce même jour Morges fait investir *Morestel*.

AOUT.—1er. M. de Sillery, ambassadeur du roi en *Suisse*, arrive à *Grenoble*. Mons. le colonel se rend à *Morestel*. — 2. Mgr s'y rend aussi. — 3-5. La trève est renouée avec des députés du duc de Savoie : on convient que *Morestel* sera rendu au roi le 11 de ce mois et ses fortifications rasées. — 11. Une partie du fort est livrée à Morges qui s'y établit.— 12. Le baron de Chomuray, qui y commandait, sort avec la garnison.—14. L'armée du roi évacue à son tour *Morestel*, et Mgr vient à *Grenoble*. — 15. On commence la démolition des fortifications de *Morestel*, sous la direction de mons. de Marcieu. — 19. Mons. le colonel part de *Grenoble*.— « Tout le reste « de ce moys fut employé à se préparer pour le « voiage de *Lyon*. »

SEPTEMBRE. — 2. Mgr part de *Grenoble* et arrive à *Voreppe*. — 3. A *la Côte Saint-André*. — 4. A *Virieu*. Ce même jour le roi fit son entrée à *Lyon*.– 5. Mgr y arrive aussi, accompagné de 80 à 100 gentilhommes « Après plusieurs allées et ve- « nues que mons. le chancelier de Nauarre (Cali- « gnon) fit vers Sa Maiesté, mond. seigr s'en allant « droict au logis d'icelle la rencontra sur le bord de « la rivière de Saosne, qui le receut auecq autant « de caresses qu'il fist à gentilhomme de son royaume, « jusques à luy dire qu'il estoit celuy de ses servi- « teurs qu'il avoit le plus d'enuye de voir. Cela faict, « et ayant receu fort gracieusement tous ceulx qui « accompagnoient mond. seigr, il le print par la main « et le mena à un grand jardin fort proche de là, en « un quartier de la ville de *Lyon* nommé *Ayné*, où « il le tint au promenoir plus d'une heure et demye « avec force caresses et beaucoup de démonstra- « tions de bonne volonté. »—6. Il reçoit un brevet de conseiller d'Etat. — 24. Départ du roi : Mgr l'accompagne jusqu'à *Roanne* et revient à *Lyon* le 25, et y séjourne le 26 et le 27. — 28. Départ de *Lyon* et arrivée à *Bourgoin*.—29. A *Voiron*.—30. A *Grenoble*.

OCTOBRE. — 1-26. Mgr fait faire une levée de 3000 hommes de pied pour une expédition en *Provence*, dont la lieutenance générale lui avait été donnée par le roi, et aider le duc de Guise, qui en était gouverneur, à enlever les places encore occupées par d'Epernon. — 27. Il part de *Grenoble* et arrive à *La Mure*.— 28. Aux *Diguières*. — 29. A *Puymaure*, où il séjourna jusqu'au 14 du mois suivant : « Pendant lequel temps il luy suruint une « nouvelle de *Grenoble* que MM. du parlement et « ceulx du pays se roidissoient fort contre les em- « prunts qu'on faisoit pour l'entretènement des gar- « nisons, tellement que mond. seigr feust contrainct « d'y faire un voiage pour y remédier, ce qu'il fist, « et feut de retour aud. *Puymaure* dans 4 jours. »

NOVEMBRE.—15. Mgr part de *Puymaure* et arrive à *Serres* avec une partie de ses troupes : d'Auriac s'arrête avec l'autre à *Tallard*.—16. L'armée arrive près de *La Baume* (faubourg de Sisteron) où d'Auriac entre de vive force.—17-19. Préparatifs du siége. — 20. « Une grande escarmouche se « dressa du costé du chasteau, qui dura 3 heures, où « il demeura des morts d'un costé et d'aultre. » Le même jour, par suite d'une intrigue tramée entre le marquis d'Oraison, Buous, Mesplès et autres gentilhommes, pour enlever à Mgr l'honneur de prendre *Sisteron* et l'écarter de la lieutenance de *Provence*, M. de Mesplès, l'un de ses officiers, se jette dans la place avec 200 hommes de pied.—21. Mgr va se loger à la Maladrerie et au pont de *Gebion*. Le même jour, un secours de 200 maitres et de 300 arquebusiers envoyé par le duc d'Epernon, tente inutilement de pénétrer dans *Sisteron*.—22. Ramefort, qui commandait dans le château, fait sa soumission au roi à condition qu'il conserverait son commandement.—23. Les partisans du duc d'Epernon, au nombre de 400 maitres et 300 arquebusiers, sortent de la ville et sont conduits jusqu'à *Vinon*, par M. d'Herculès. — 27. La ville se rend au duc de Guise. — 30. Ce dernier et Mgr font leur entrée à *Sisteron*, où ils demeurent 6 jours : le commandement en est donné à Ramefort à l'exclusion de Mgr.

DÉCEMBRE. — 6. Mgr part de *Sisteron* et

arrive aux *Mées*.—7. A *Valensolle*.— 8-12. A *Riez*, où il conclut une trève de quelques jours avec PEYROLES, qui y commandait pour le duc D'EPERNON. —13. Il part de *Riez* pour se rendre à *Aix*: arrive à *La Verdière*.—14. A *Aix*.—22. Il part d'*Aix* pour aller soumettre *Auriol*, où commandait le s^r DU CHASTELLUS, gentilhomme gascon, qui est fait prisonnier le même jour dans une escarmouche. — 22. Ne pouvant songer à réduire cette place, Mgr revient à *Aix*. — 29. L'armée se rend à *Marseille*, « où les fugitifs d'icelle auoient un desseing, mais « les affaires y furent si mal disposées que tous ces « beaux préparatifs reviudrent à rien. » — 30. Retour à *Aix*.

1596.

JANVIER. — 5. Mgr part d'*Aix* pour assiéger *Vinon* et *Puymoisson* : arrivée à *Saint-Paul*, où il apprend que le capitaine BONNEFOY, commandant de *Vinon*, avait déjà rendu cette place à D'AURIAC. —6. A *Riez*, d'où il fait cerner *Puymoisson*. —18. Capitulation de la place. — 19. La garnison, au nombre de 500 hommes, sort avec armes et bagages. Ce même jour « l'infanterie du *Daufiné*, on la plus « part, feust congediee, pour n'auoir voulu le pays « de *Provence* pournoir à son entretènement. » — 24. Il part, de *Puymoisson*, après y avoir laissé pour commandant le s^r DE SERES, de *Montélimar*, et se dirige vers *Norante* dans le but de s'en emparer, ainsi que de *Senez*, *Blioux*, *Saint-André*, et autres petites places.—26. Soumission de *Norante* et autres lieux susnommés: ce même jour Mgr se rend à *Senez*.—29. « Il se délibère de prendre la routte « du costé de *Daufiné* à cause de la mauvaise volonté « du peuple qui s'y estoit essayé de faire retran« cher les garnisons des places que mond. seig^r a « en *Daufiné*, assisté de la persuasion d'aucuns gen« tilshommes à la dernière tenue des Estats assem« blés à *Saint-Marcelin*. » En conséquence, il part de *Senez* et arrive à *Digne*. — 30. A *Volonne*. — 31. A *Ventavon*.

FÉVRIER. — 1er. Mgr arrive à *Puymaure*, où il séjourne jusqu'au 9.—10. Aux *Diguières*.—11. A *Grenoble*.

1597.

JUIN.—20. Les troupes destinées à l'expédition de *Savoie*, et s'élevant à 6 mille hommes d'infanterie et à 500 chevaux, arrivent à *Saint-Robert*, près de *Grenoble*.—21. Mgr va à *Vourey* faire une visite à D'ORNANO « suiuant l'assignation qui y auoit esté « donnée ensuitte du commandement du roy. » Il revient à *Grenoble* le même jour et y passe en revue son infanterie.—22. Il part de *Grenoble* avec toutes ses troupes et arrive à *Vaujani*. — 23. Il entre en *Savoie* par la montagne « d'entre *Vauiani* et *Saint*« *Jehan de Maurienne* ». Une barricade construite et occupée par des paysans sur le col de l'*Oule* est occupée sans coup férir. *Saint-Jean de Maurienne* se rend sans résistance : Mgr y laisse 800 hommes de pied et 200 chevaux sous les ordres du s^r DE PASQUIERS.—24. DON SANCHE DE SALINES, command^t de la cavalerie du duc de Savoie, fait rompre le pont de *Villars-Clément*, près de *Saint-Jean de Maurienne*, et tente de s'y fortifier avec 300 hommes, mais CRÉQUY, avec une partie de l'infanterie française, franchit le pont d'*Hermillon* au-dessous de *Saint-Jean* et vient prendre par derrière les troupes du duc qui se replient sur *Saint-Julien*.—25. Après avoir rétabli le pont de *Villars-Clément*, l'armée se dirige sur *Saint-Julien*. SALINES, trop inférieur en forces, évacue ce village et se retire du côté du *Mont-Cenis*, laissant le capitaine JACQUES CARRETTO, avec une compagnie dans le château de *Saint-Michel*. —26. Mgr arrive à *Saint-Michel* avec toutes ses troupes : il y laisse quelques compagnies pour réduire le château et se met à la poursuite de SALINES. —27. Soumission du fort de *Saint-Michel*. Mgr arrive à *Saint-André*, dont il fait refaire le pont par le s^r DUSERRE : de là, une partie de l'armée va camper à *Modane* et l'autre à *Auriens*. SALINES s'était retranché près de ce village, à *Ocel*, dans une position difficile à emporter, mais se voyant près d'être attaqué, il l'évacue pendant la nuit.—28. Mgr se met à sa poursuite et arrive jusques à *Annebourg*, au pied du *Mont-Cenis*, sans avoir pu l'atteindre; mais à la nouvelle que 12 à 1500 fantassins avaient déjà franchi le *Petit-Saint-Bernard*, il se replie sur *Bramant*.—29-30. « Ces deux jours furent emploiés à « recognoistre si on pourroit bastir un fort sur le « *Mont-Cenis*, suiuant le premier dessein qui auoit « esté pris. Ce projet ayant été jugé impraticable « on résolut de rebrousser chemin, et donner à « l'autre costé de ceste vallée qui tourne contre « *Montmélian*, et prendre là le canon qu'on faisoit « venir de *Grenoble*. »

JUILLET. — 1er. Mgr vient coucher à *Saint-Michel*, dont il donne le commandement au capitaine GRENETIER, « un des asseurés soldats de l'ar« mée. » — 2. A *Saint-Jean de Maurienne*, « où il « trouua les s^rs DU POET et LA BAUME, auec leurs « compagnies de gens d'armes, et celle du Vic^te de « CHAMOIS conduitte par son lieutenant, auec deux « régiments de *Languedoc* conduits par BIMAR et « FONTCOUUERTE. » —3. « Mgr fait dessiner trois forts « autour de *Saint-Jean de Maurienne*. » — 4. « Après « auoir faict les ordonnances militaires qu'il vou« loit estre obseruees, tant entre les soldats et les « habitants de la *Sauoye*, » Mgr part de *Saint-Jean de Maurienne* et arrive à *La Chambre*. Ce même jour, le duc de Savoie arrive à *Montmélian*. — 5. Mgr va reconnaître *Aiguebelle* et *Argentine*. — 6. Il en fait rétablir les ponts. CRÉQUY se loge dans *Aiguebelle*, et le s^r de ROSANS s'empare du fort de *Sainte-Hélène*, situé aux environs.—7. La cavalerie pousse une reconnaissance jusqu'à *La Rochette*. Ce même jour, le capitaine TRIADONS, ayant appliqué un pétard à *Chamousset*, est tué d'un coup de mousquet. Le s^r de *La Murette* y reçoit aussi un coup de mousquet dont il mourut le lendemain. — 8. Le duc de Savoie vient à *Conflans*, « pour y dresser le gros de « son armée. » —9-10. « On battit encore la strade « jusqu'à *La Rochette*, dont le château saluoit les « nostres à coups de petites pièces; on fit aussi les « aproches autour du chateau d'*Aiguebelle*. » —11. A la nouvelle que le s^r D'AURIAC était arrivé à *Allevard* avec son régiment et trois cornettes de cavalerie, Mgr lui va au-devant jusqu'à *La Rochette*. — 12. « Ce jour furent exécutés à *Grenoble* un chartreux « et un nommé VALLIER, traistres. Dépesches à la « cour portée par le s^r EXPILLY. » — 15. D'AURIAC arrive à *La Rochette* amenant trois grosses pièces d'artillerie. Aussitôt Mgr attaque cette place avec 1200 fantassins et toute sa cavalerie : CRÉQUI était chargé de poursuivre le siége d'*Aiguebelle* avec le reste de l'infanterie. *La Rochette* est enlevée de vive force, « par le moïen d'un pétart qui fut applicqué « à la muraille auprès de la porte sur les 4 heures « du soir. » —16. « Le chasteau faisant contenance « de vouloir tenir bon, ayant arboré 2 enseignes « rouges, » Mgr fait avancer une pièce de canon : au 3e coup, la garnison demande à capituler. Mgr va pendant la nuit avec sa cavalerie et 400 arquebusiers de FONTCOUVERTE, jusqu'au pont de *Montmélian* « qu'il fit rompre bien 40 pas de long. » — 17. A son retour, il signe la capitulation du château, qui n'était défendu que par 25 ou 30 hommes commandés par le s^r DU POISSON.—18. On apprend que le duc de Savoie devait passer l'*Isère* au-dessous de *Miolans* et se loger à *Chamousset* pour empêcher la jonction de Mgr avec CRÉQUI.—19. Mgr part de *La Rochette*, dont il laisse le commandement au s^r de BARDONENCHE, et vient à *Chamoux*. Chemin faisant, il s'empare, après une vive résistance, d'un fort de gazon que les troupes du duc de Savoie construisaient. Soumission du château de *Villarsallet*.—20. Le fort de *Chamousset*, situé près

de là, où se trouvait une garnison de 15 hommes seulement, commandés par Le Grand, de *Montmélian*, se rend à discrétion. Mgr y établit le capitaine Pierre André et vient à l'*Argentine*.—21. La pièce de canon qui avait servi dans ces affaires arrive au bord de l'eau à *Aiguebelle*.—22. La journée est employée à lui faire franchir le torrent.—23. D'Auriac s'avance au delà de *Chamousset* pour reconnaître les forces du duc.—24. La pièce de canon engagée dans le torrent d'*Aiguebelle* est enfin tirée hors de l'eau. —25. On commence à battre en brèche le fort d'*Aiguebelle*, dont la garnison, composée de 150 hommes demande à capituler.—26. Capitulation.—27. Sortie de la garnison. D'Arces y est établi avec 200 hommes.—28. On commence à diriger l'artillerie vers le château de *Lueille* (Leugli).—29. L'infanterie et quelques cavaliers vont se loger autour de *Chamousset*.—30. Mgr se rend pendant la nuit à *Eyton* pour arrêter les troupes du duc qui devaient passer l'eau à *Conflans*. — 31. L'armée arrive à *Villarsallet* et Mgr à *Argentine*. — Effectif de l'armée :

INFANTERIE.

Le régiment de M. de Crequi......	10	compagn.
M. D'Auriac.......	6	
M. De Bone.......	9	
M. De Pasquiers...	10	
M. De Verdun.....	5	
M. De Bardonenche	4	
M. De Rosans.....	6	
M. De Fontcouverte	8	
M. De Bimar......	5	
M. De Montmorin .	3	
M. De Saint-Jean..	4	
M. De la Roche...	4	
M. De Pierre André	4	
Le capit. St-Laurens	2	

CAVALERIE.

Escadron de M. du Poet, maistre de camp des chevau-légers;
Sa compagnie.
M. de la Buisse.
M. de Saint-Jurs.
M. du Rival.
M. de Vallouse.
La compagnie de carabins de Cève.

Escadron de M. Des Crottes;
Sa compagnie.
Celle de M. de Créqui.
Celle de M. de Morges.

Escadron de M. d'Auriac.
La cornette blanche.
La compagnie de M. de Lesdiguières.
Celle du sieur d'Auriac.

Escadron de M. de la Baume;
Sa compagnie.
Celle de M. du Passage, commandée par le sr de la Frette;
Celle de M. de Saint-Jullien, commandée par le sr de Grammont;
Celle du vicomte de Chambris, commandée par le sr du Buisson.

Aout. — 1er. Mgr ayant appris par une lettre interceptée que le duc de Savoie se préparait à une action générale, vient prendre position à *La Rochette*. — 2. Il se loge à *Chamousset*, qu'il choisit pour champ de bataille.—3. Siége du fort de l'*Euille*. « Cette place appartient de toute ancienneté au « marquis de *La Chambre*. » — 4. Capitulation du fort, où Bay commandait. — 5. Mgr vient visiter ce fort et y établit le capitaine Blanc avec 100 hommes. Le même jour, le duc de Savoie ayant reçu un renfort de 2000 Suisses et de 1200 Milanais ou Napolitains, ce qui élevait ses troupes à 6 ou 7000 fantassins et à 8 ou 900 chevaux, vient se ranger autour de *Montmélian*. — 6. Mgr va reconnaître les positions du duc. — 7. Il choisit les *Molettes* pour champ de bataille et prend son quartier aux *Essods* (Essals).—8. Les troupes du duc se rangent en bataille dans une prairie au-dessous des *Molettes*.— 9 et 10. Mgr fait fortifier son camp par des ouvrages en terre. — 11. Don Philippin, bâtard de Savoie, fait défier Créqui en combat singulier.— 12. Autre défi entre le sr de Saint-Jurs et Turnavas, frère naturel du duc.—13. Combat de dix cavaliers français contre une vingtaine d'ennemis.— 14. Combat des *Molettes*. Les troupes du duc attaquent celles de Mgr qui étaient retranchées derrière des travaux de gazon et un ruisseau non guéable : elles se retirent sans avoir pu les forcer, laissant 4 à 500 morts. « La perte des nostres fut fort petite d'aultant qu'ils « estoient couuerts de leurs retranchements et n'y « eut que 5 ou 6 de tués entre lesquels fut le sr de « Nardoti d'un coup de fauconneau. Ce mesme « jour, Mgr dépesche par tout le *Dauphiné* pour « connier tous gentilshommes et contraindre tous « ceulx qui estoient propres à porter les armes de « se rendre en l'armée du roy. » — 15. Les deux « armées se tindrent en bataille chacune en son « logis sans rien entreprendre, ayant pris l'alarme « l'une de l'autre. » — 16. Le duc lève son camp pendant la nuit, passe sur le pont de *Montmélian* et se dirige vers la vallée de *Graisivaudan*. Après son départ, les troupes de Mgr mettent le feu au village et au château de *Sainte-Hélène*.—17. En représailles, le duc fait incendier divers lieux dans la vallée de *Graisivaudan*. — 18. Mgr envoie une dépêche à la cour. — 19. Quelques cavaliers qui avaient passé l'*Isère* à gué, en face de *Praquin*, « tuent une tren-« taine qui alloient à l'armée du duc, et entre aultres « le sr de La Tour, marchand d'*Argentine*, riche « de cent mille escus, et se retirèrent sans aucune « perte chargés de butin et avec quelques prisonniers » entre lesquels estoit le sr Bay, qui commandoit « autrefois à *Euille*. » — 20. Mgr prend position à *Bayard*; le duc fait placer deux couleuvrines au-dessus du port de *La Gache*.—22. « Mgr eut aduis « de quelques desseings et entreprise des mauuais « seruiteurs du roy sur *Romans*. » — 23. Dépêche envoyée à la cour.— 24. Le duc fait commencer à *Barraux* la construction d'un fort à cinq bastions. — 25 et 26. Mgr va à *Grenoble*. — 28. Retour au camp. Ce même jour « un courrier fut surpris en « *Tarentaise* allant de *Turin* au duc, portant force « lettres par le moïen desquelles on descouurit « beaucoup de desseins du duc et de la duchesse, « tant en *Pragelas* qu'au *Bas-Daufiné*. »—29 et 30. « La peste sestant prise aux meilleures maisons de « *Grenoble*, chacun abandonne la ville, et quelques « jours après la chambre des vacations s'établit à *Ro-« mans*.» —31. Dépêche à la cour portée par M. de Lus.

Septembre. — 1-3. Le duc ayant appris que le colonel Ponte était entré dans la vallée de *Pragelas* fait faire des feux de joie.—4. Il fait descendre quelques bateaux jusqu'au port de *La Gache*. —5. « Un gentilhomme arrive à *Bayard* de la part « du comte d'Egmont pour le mariage de luy avec « Mlle de Saut.» —6-8. Défaite de la cavalerie du duc.

PORTRAITS (1).

I. *Franciscvs Bonna Lesdigverivs. Regi patriæq. fidiss. virtvte meritoq. svo peramabilis. Æt. A° Lii. 1595.* Il est en buste de 3/4, tourné à G. couvert de son armure : dans un ov. de

(1) Les portraits de Lesdiguières sont fort nombreux : nous nous bornons à signaler ceux qui, par leur ancienneté ou leur mérite artistique, offrent quelque intérêt.

134 mill. de H. - à D. le monogramme du graveur Mathieu Greuter.

II. *FRANCISCVS BONNA LEDIGVERIVS. REGI PATRIÆQ. FIDISS. VIRTVTE MERITOQ. SVO PERAMABILIS. ÆT. SVÆ LIII.* En bas, un distique latin :

Gallus et Allobroges, de te dicentque Salassi,
LESDIGVERI, *magni gloria martis eras.*

Il est en buste de 3/4, tourné à D., couvert d'une armure et sans écharpe. H. 172 mill., L. 125 mill.

III. *FRANÇOIS DE BONE, SEIGNEUR DE LESDIGVIERES, AGE LIII, 1596.* En bas, quatre vers :

En l'honneur de son roy ce guerrier indonté
Maintes fois a battu les ennemis de France,
Cet oeil que ie te montre et ce front redouté
Donne a l'estranger crainte au Francois assurãce.

Thomas de Leu fe. Il est en buste de 3/4, tourné à G., couvert de son armure; il a une écharpe en baudrier dont les extrémités flottent à G. - H. 150 mill. L. 101 mill.

IV. *François de Bone, seigneur de Lesdiguières.* Copie même sens du préced, *Tho. de Leu fecit.* H. 65 mill. L. 45 mill.

V. *FRANÇOIS DE BONE, SEIG. D'ESDIGVIERES, AGE 55. 1598.* En buste de 3/4, tourné à G.; dans un ov. autour duquel est la légende, H. 91 mill. L. 65 mill. *Thomas de Leu fecit.* En bas ce quatrain :

O France, tu ne produits pas
Tant de lauriers en cent années
Que ce guerrier en ses journées
A pour toy gaigne de combats.

VI. *FRANÇOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, CONNESTABLE DE FRANCE.* Il est en buste de 3/4, tourné à G., dans un ov. autour duquel est la légende. Au-dessous de l'ov., le monogramme du graveur Michel Lasne. En bas, *N. de la Mathonière ex.* et ce quatrain :

PRUDENT COMME UN NECTOR, (*sic*) VAILLANT COMME [POMPÉE,
PAR VOS EXPLOITS GUERRIERS VOUS AUEZ MÉRITÉ
LE RANG DE CONNESTABLÉ, ET D'EN PORTER L'ESPEE
LE VOSTRE AYANT NOZ ROYS AU BESOING ASSISTÉ.

Il y a des épreuves avec le nom de *I. Honeruogt ex.* H. 144 mill. L. 114 mill.

VII. *FRANÇOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, PAIR ET CONNESTABLE DE FRANCE.* Il est en buste de 3/4, tourné à G dans un ov. placé sur un fond d'architecture et entouré de trophées militaires. Au-dessous les vers suivants :

C'est icy que tu voys l'image véritable
D'vn Vlysse prudent, d'vn Achille indomptable,
Qui de tous les honneurs atteignit le sommet :
Mais come son portraict regarde son histoire,
Tu verras que son bras acquitte avecques gloire
Tout ce que son visage heureusement promet.

En bas, trois petits médaillons représentant la prise du fort d'Exilles, celle du fort Barraux et le combat de Pontcharra. *A Paris, chez Pierre Rocolet... M.DC.XXXVIII. D. Dumoustier pinxit. Huret f.*, in-f°. Se trouve en tête de son histoire, par L. Videl. Il y a trois états de cette planche : 1° avec les médaillons blancs et sans adresse; ces épr. sont très-belles; - 2° avec l'adresse de *Rocolet*; - 3° celui que nous avons décrit.

VIII. *François de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair et connestable de France. Daret ex. cũ priuil. Reg. christ.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D., couvert d'une armure, une écharpe et une fraise au cou; derrière lui, à G., une draperie; en haut, ses armes. In-4°.

IX. *FRANCOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES, pair mareschal....* 18 lignes de texte. *Daret ex. cũ priuil Reg. 1652*, dans un ov. de 141 mill. de haut. En buste, même sens que le précédent et même composition, mais sans la draperie et les armes du fond.

X. *FRANCESCO DE BONNE, DUCA DELL' EDIGUIERA, PARI, MARESCIALLO, E CONTESTABILE DI FRANCIA.* En buste, même composition que le précédent, mais en contre-partie, dans un encadrement octogone; in-4°.

XI. *FRANCESCO DE BONE, SIGNOR DELLA DIQVIERA.* Copie en contre-partie du n° III : mêmes dimensions. En bas, ce distique latin :

Aetas prima togam, sagum tulit altera, utraque
Sat foelix, sed in hac nomen et omen habes.

XII. *FRANCESCO DI BONA, CONTE STABILE DE LA DIGHIERA.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G.-En H., dans le coin D., ses armes : en bas, le n° *122.* H. 133 mill., L. 93 mill.

XIII. *FRANCOIS DE BONNE, DVC DE LESDIGVIERES.* Il est en buste de 3/4, tourné à G.; dans un méd. rond sur un fond d'architecture. Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les Triomphes de Louis XIII, contenant ses plus grandes actions....* par Jean Valdor. Paris, 1649, in-f°.

XIV. *FRANCISCVS DE LESDIGVIERES, COMES STABVLI.* Il est en pied, en grand costume de cérémonie. Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les portraits des hommes illvstres francois qvi sont peints dans la galerie du palais cardinal de Richeliev.* Paris, 1655, gr. in-fol.

ÉCRITS RELATIFS A LESDIGUIÈRES OU QUI LUI SONT ATTRIBUÉS.

I. *Discovrs de ce qvi s'est passé en Davlphine depuis le mois de may dernier, par le sieur Desdiguieres, contre le Duc de Sauoye.* A Tovrs, chez Iamet Mettayer, M. D. LXXXX, in-8°, 24 pp

II. *Articles accordez svr le fait de la reddition de la ville de Grenoble en l'obeïssance du Roy. Entre le sieur Desdiguieres & les commis du païs.* A Tovrs, chez Iamet Mettayer, M. D. XCI, in-8°.

III. *Discours de la desfaicte de l'armee du Duc de Sauoye, faicte par le seigneur Des-diguieres en la plaine de Pontcharra, pres le chasteau de Bayard, vallee de Graisiuodan, le 18. jour du mois de septembre 1591.* A Grenoble (s. n.) M.D.XCI, in-8°, 15 pp.

III bis. *La bataille de Pontcharra et journée de Salbertrand, gaignées par monseigneur le duc d'Esdiguières, pair et mareschal général aux armées du roi, et lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, descrites par messire Claude Expilly.* Grenoble, Marniolles, 1621, in-4° de 1 f. et 4 pp.

IV. *La desfaicte des troupes du duc de Savoye, par Monsieur des Diguières, lieutenant général pour le roy, ès armées de Piedmont et Sauoye, le 14 d'aoust 1597.* Paris, Iamet Mettayer, 1597, in-8°.

V. *Le vray discovrs de la deffaicte de neuf compagnies de cauallerie du Duc de Sauoye par l'armee du Roy, commandee par le sieur des Diguieres, le 8. septembre 1597. Enuoyé du camp de Pontcharrat & de Bayard.* A Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8°, 8 pp.

VI. *Advis de la deffaite de l'arriere-garde du Duc de Sauoye par l'armee du Roy à Barraux. Extraict d'vne lettre escripte par le seigneur Desdiguieres, lieutenant general de sa Maiesté du camp de Pontcharras, le 6. d'octobre 1597.* A Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8° de 1 f. et 5 pp.

VII. *Advis de la desfaicte de partie des trouppes du duc de Sauoye par l'armee du Roy au port de la Gasche depuis la desconfiture de l'arriere-garde dudict Duc. Extraict d'vne lettre escripte par le seigneur Desdiguieres lieutenant general de sa Maieste en ladite armee, du 17 octobre 1597.* Paris, chez Iamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1597, in-8°, 7 pp.

VIII. *Sommaire recit des progres de l'armee dv Roy en Sauoye, & de la prinse des places & victoires obtenues en icelle.* A Lyon, par Thibavd Ancelin. M.D.XCVII, in-8°, 19 pp.

IX. *Brief discours de la prinse faicte par Monsieur de Lesdiguieres, le dimanche 15 mars 1598, du fort que le duc de Savoye avoit fait faire à Barraux en l'an 1597.* A Lyon, par Thibault Ancelin, M. DXCVIII, in-12. Reproduit dans l'*Album du Dauphiné*, t. IV, pp. 134 et suiv. = Autre éd. sous ce titre: *Brief discours de la prise de Barravx faicte svr le Dvc de Sauoye, par Monsieur Desdiguieres, lieutenant general du Roy ès armees de Dauphiné & Sauoye, le iour de Pasques fleuries, 1598.* Rouen, imp. de R. du Petit-Val, M. D. XCVIII, in-8°, 15 pp.

X. *Le discovrs veritable de la reduction du chasteau de Montmillan, à Sa Majesté Treschrestienne Henry IIII. Roy de France & de Nauarre.* A Lyon, par Gvichard Ivllieron, 1600, in-8°, 13 pp.

XI. *Discours de l'art militaire, faict par Monseigneur le connestable de Lesdiguières.* Manuscrit in-f° (Bib. Imp.). Ce discours fut composé par Lesdiguières sur la demande de Henri IV.

XII. *Panegyric a Monseignevr Desdigvieres, mareschal de France, & lieutenant general pour le Roy en Daulphiné. Par le s^r D'AVITY, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy.* A Lyon, pour Guillaume Linocier, M. DCXI, in-8°, 61 pp.

XIII. *Coppie de la lettre escritte à Monsieur Desdiguieres, par la Royne,* 1614 (s. n.), in-8°, 7 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Lettre de la Royne envoyee au Mareschal Desdiguieres.* Imprimé à Paris, chez Pierre Des Hayes, M. DC. XV, in-8°, 8 pp.; relative à la retraite du Prince de Condé.

XIV. *Extraict de la lettre envoyée av Roy en la ville de Bovrdeavx, par Monsievr le mareschal Desdigvieres.* A Paris, par Iean Bovrriqvant, M. DC. XV, in-8°, 6 pp. = Autre éd.: Paris, *jouxte la copie imp. chez J. Bourriquant*, 1615, in-8°. = Autre, sous ce titre: *La lettre envoyée av Roy en la ville de Bourdeaux...* Lyon, *Iouxte la copie imp. à Paris*, (1615), in-8°, 11 pp.

XV. *Advis donné par Monsievr le mareschal Des Digvieres, a Messieurs les Deputez de la Religion, assemblez a Grenoble* (s. n.), 1614, in-8°, 16 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Advis donné par Monsieur le mareschal des Diguieres, à l'assemblée de Grenoble* (s. n.), M. DC. XV, in-8°, 13 pp. = Nous connaissons quatre autres éd. de cette pièce; trois sont datées de 1615; la quatrième est sans date.

XVI. *Lettre de Monsievr de Lesdigvieres au Roy* (s. l. ni d.), in-4°, 3 pp., suivie d'une *avtre lettre de Monsievr de Lesdiguieres a la Royne*. En faveur du duc de Savoie et datée de Grenoble, le 14 nov. 1616.

XVII. *Lettre dv Roy a Monsievr de Lesdiguieres* (s. l. ni d.), in-4°, 4 pp. Le roi le prie de ne pas aller au secours du duc de Savoie. Cette lettre est suivie de la réponse de Lesdiguieres.

XVIII. *Copie de lettre de Monseignevr le mareschal d'Esdigvieres, av Roy*. A Vienne, par Iean Poyet, 1617, in-8° 13 pp. — Cette lettre datée du 9 déc. 1616, est relative au duc de Savoie et au traité d'Asti.

XIX. *Lettre de Monsievr le mareschal Desdiguieres enuoyee tant à Messieurs de La Rochelle, qu'autres chefs de la Religion pretenduë reformée. Le 28 décembre dernier*. Paris, de l'impr. d'Anthoine du Breuil, 1616, in-8°, 8 pp. = Autre éd. : Lyon, *Iouxte la copie imp. à Paris*, in-8°, 7 pp. — Il engage ses anciens coréligionnaires à se séparer du Prince de Condé.

XX. *Relation de ce qui est arrivé en l'armée du duc de Sauoie, depuis le 27. Ianuier 1617, iusques à la fin de ce mois. Auec l'entrée du Prince de Piedmont & des trouppes de Monsieur Desdiguieres au Milanois, & la prise de la ville & chasteau de Creue-Cœur & autres places...* A Lion (s. n.), 1617, in-8°, 7 pp. = Autre éd. sous ce titre : *Relation des exploits de Monseigneur le Prince de Piedmont, depuis le 27. de Ianuier, iusques au dernier iour de ce mois.* (s. n.) M. DC. XVII, in-8°, 7 pp.

XXI. *La conqveste de la cité d'Albe Pompée : faicte par le Duc de Sauoye, & monsieur le Mareschal de Lesdiguieres, depuis le 22. de feurier, iusques au 6. de mars 1617. Traduitte de l'italien, imprimé à Thurin, par Louys Pizzamiglio, imprimeur ordinaire de Son Altesse*. A Lyon, par André Bergier, 1617, in-8°, 15 pp.

XXII. *Les victoires et conqvestes de Son Altesse de Sauoye, et de monseigneur le Mareschal de Lesdiguieres, sur l'Estat de Milan. Auec la deliurance d'Ast, & cinq places prinses par force ; plusieurs uilles gagnees, & l'armée Espagnole diminuee de cinq mille hommes en moins de six iours*. A Lyon, par Claude Morillon, M. DC. XVII. in-8°, 15 pp. — On lit à la fin : *Iouxte la copie imprimee à Turin, par Louys Pizzamiglio, imprimeur Ducal*, M. DC. XVII.

XXIII. *Lettre de Monsieur le mareschal Desdiguieres av Roy*. A Paris, Pierre Lattus, 1618, in-8°. = Autre éd. (s. l. ni d.), in-8°. = Autre : *Lettre... sur ce qui se passe en Sauoye*. A Paris, *par l'autheur* (sic), M. DC. XVIII, in-8°, 6 pp, = Autre : *Lettre... touchant le traité qui avoit été fait et conclu entre le duc de Sauoye et le roi d'Espagne*. Paris, P. Lattus, 1618, in-8°. = Autre : *Lettre... sur l'infidélité de l'Espagnol* (s. n. de l.), 1618, in-8°.

XXIV. *Coppie de deux lettres escrites, l'vne av Roy & l'autre a la Royne mere. Par Monsievr le marechal Desdigvieres* (du 3 avril 1619). A Lyon, *Iouxte la coppie imprimée à Paris*, 1619, in-8°, 8 pp.

XXV. *Lettre et advis envoyé av Roy, par Monsieur le mareschal de Lesdiguieres*. A Tovrs, 1619, in-8°. = Autre ed. : Tours, 1619, in-8°. = Autre, sous le titre de : *Lettre... touchant l'assemblée de Loudun*. Tours, 1619, in-8°.

XXVI. *Recit veritable de ce qvi s'est passé au Lovvre a l'arriuee de Monsieur le mareschal de les Diguieres. Ensemble les noms des seigneurs qui luy ont esté au deuant*. A Paris, chez Anthoine du Breuil, M. DC. XX, in-8°, 8 pp.

XXVII. *La reception solennelle de Monsievr le mareschal de l'Esdiguieres, en la qualité de duc & pair de France*. A Lyon, chez Claude Armand dit Alphonse, M. DC. XX, in-8°, 8 pp. signé à la fin, PELLETIER. = Autre éd. : à Paris, par Antoine Estienne, M. DC. XX, in-8°, 8 pp.

XXVIII. *Lettre escrite a Monsievr le Duc de L'Esdigvieres par Messievrs de l'assemblee. De Loudun ce 26 mars 1620* (s. n.), M. DC XX, in-8°, 5 pp.

XXIX. *Copie de devx lettres escriptes de Lovdvn a Messieurs le dvc d'Esdiguieres, pair & mareschal de France, & de Chastillon colonnel de l'infanterie françoise aux Païs-Bas. Auec l'extraict du second article du cahyer de l'assemblée generale des Eglises de ce royaume & de la souueraineté de Bearn. & quatre lettres de l'assemblee politique de Pau contre les accommodements & surseance qu'on propose en l'affaire de la main leuée des biens ecclesiastiques de la dicte souueraineté* (s. n.). *Imprimé l'an mil six ans vingt*, in-8°, 38 pp.

XXX. *Lettre de Monsievr le mareschal de Lesdigvieres, envoyee le neufiesme decembre 1620. Aux rebelles du pays de Bearn. Sur les assemblées par eux faictes contre le seruice du Roy*. Paris, *suivant la coppie imprimée à Bourdeaux*, par Iacques Chataignier, 1620, in-8°. = Il

y a trois autres éd. de cette pièce avec l'adresse du même imprimeur : l'une d'elles porte la date de 1621.

XXXI. *La response de Monsieur le duc Desdiguieres, aux plaintes à luy enuoyees par ceux de l'assemblee de la Rochelie* (1er févr. 1621). A Paris, chez Antoine Vitré, 1621, in-8°, 13 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.) in-8°.

XXXII. *Lettre de Monsieur le duc d'Esdiguieres escritte a Nostre S. Pere le Pape, sur son aduenement au souuerain pontificat.* A Paris, chez Antoine Vitray, 1621, in-8°, 5 pp.

XXXIII. *Seconde lettre de l'assemblée de la Rochelle a Monsieur le duc de Desdiguieres 2. auril 1621* (s. n.), M. DC. XXI, in-8°, 7 pp. = Autre éd. : in-8°, 7 pp. — Ces 2 éd. ne diffèrent entre elles que par les caractères du titre.

XXXIV. *Dernier advis de Monsievr le mareschal Desdiguieres, a Messieurs de La Rochelle. svr la derniere resolution du Roy, du 5 may, mil six cens vingt vn.* A Paris, chez Adr. Bacot, 1621, in-8°, 12 pp.

XXXV *Lettre de Monseignevr le dvc D'Esdigvieres, au sieur de Montbrvn, luy enjoignant expressement de la part du Roy, d'auoir à desarmer dans son gouuernement du Dauphiné : Et à faute de ce, déclaré criminel de leze maiesté, & perturbateur du repos public. Escrite du camp Royal de sa Maiesté, deuant Montauban, ce 19. nouembre 1621.* A Paris, *Iouxte la coppie imprimee à Lyon, par Pierre Marniolles,* chez Robert Fevgé, M. DC. XXI, in-8° 7 pp.

XXXVI. *Lettre de Messievrs de* [illegible] *semblee de la Rochelle, a Monsievr* [illegible] *de Lesdigvieres.* A Larochelle, par Pierre Pie de Dieu, 1621, in-8°, 15 pp.

XXXVII. *La palme a Monseignevr le dvc de Lesdigvieres pair, & mareschal de France, mareschal general des camps & armees royalles, & lieutenant general pour le Roy au gouuernement du Dauphiné. Pour n'auoir voulu accepter la charge de connestable de France, à condition de se faire Catholique Romain. Le Iuste fleurira comme la palme dans la maison du Seigneur.* A Paris, l'an M. DC. XXI, in-8°, 14 pp. Signé, à la fin, des initiales L. V. (Louis Videl?)

XXXVIII. *Lettre à Mr d'Esdiguières, l'exhortant à recevoir la charge de connestable, et à se faire catholique : en responce d'un advis qui luy a esté donné au contraire.* (par DE QUAIS). Grenoble, Pierre Verdier, 1621, in-4° de 23 pp. (Bib. de Grenoble). = Autres éd. : Grenoble, P. Verdier, 1621, in-8°, 20 pp. = Paris, *impr. de F. Huby, jouxte la copie imp. à Grenoble, par P. Verdier,* 1621, in-8°, 16 pp. = Vienne, J. Poyet. in-8°, 29 pp.

XXXIX. *La conversion de tovte la maison de Monsieur D'Esdiguieres a la foy catholique, apostolique et romaine.* Paris, Silvestre Moreau, 1621, in 8°, 14 pp.

XL. *La fvitte donnee au regiment du sieur de Mont-brun, chef des rebelles en Dauphiné. Par Monsieur le mareschal de L'Esdigvieres. Ensemble la prise des principaux de leur caballe. La deffaite & desroutte de quelques compagnies. L'ordre qui est de présent tenu en la Prouince, par le commandement dudit seigneur Mareschal, contre lesdicts rebelles.* A Paris, chez Isaac Mesnier, M. DC. XXI, in-8°, 16 pp.

XLI. *La redvction des villes dv Povsin et Bay à l'obeyssance du Roy. Par Monsieur le duc de Lesdiguieres, apres un furieux assaut. Ensemble les articles de la capitulation.* A Paris, chez Ioseph Bovillerot, M. DC. XXII, in-8°, 14 pp.

XLII. *Ordonnance de Paix en Davphiné, donnée par Monseigneur le duc de Lesdiguieres, pair & mareschal de France, lieutenant general pour le Roy au gouuernement de ceste province.* A Paris, chez P. Mettayer, M. DC. XXII, in-8°, 11 pp.

XLIII. *Lettre et dernier advis de Monsievr le mareschal Dédiguieres avx rebelles et Partialistes de Montauban, Languedoc, Viuarets & la Rochelle. du 26 mars 1622.* A Paris, chez Germain Drvot, 1622, *Iouxte la copie imprimée à Lyon,* in-8°, 13 pp.

XLIV. *Lettre de Monsievr le dvc de Lesdiguieres, escritte au duc de Rohan, le 10 Iuillet 1622.* A Paris, par Iean Bessin, 1622, in-8°, 14 pp. = Il y a une autre éd. que nous ne connaissons pas, in-8° de 12 pp.

XLV. *Harangve a Monsievr le connestable* (s. l. ni d.), in-8°, 4 pp. Par les députés de Genève en 1622.

XLVI. *Response de Monseigneur le connestable aux remonstrances et articles à luy proposés par les ministres du Dauphiné sur le subject de sa conversion* (s. n.), 1622, in-12, 13 pp.

XLVII. *Histoire de la conversion au giron de l'Église catholique, apostolique romaine, de François de Bonne, duc d'Esdiguieres, pair et mareschal de France, lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, mareschal général aux armées de Sa Majesté, & conestable de France.* Grenoble, Pierre Verdier, 1622, in-8° 11 pp. (Bib. de Grenoble).

XLVIII. *Recit veritable de tovtes les ceremonies observees dans la ville de Grenoble. A la protestation de foy de Monseigneur le duc de l'Esdiguieres. Ensemble les ceremonies de sa reception à l'Estat de connestable de France, & à celles de l'ordre du Sainct Esprit. Avec les magnificences & celebrités faites tant à Grenoble que par tout le Dauphiné sur ce subject.* A Paris, chez Ioseph Boüillerot, M. DC. XXII in-8°. 16 pp.

XLIX. *Le lys d'allegresse, et l'oliue de Reconciliation sur l'heureuse conuersion de Monseigneur le duc de Lesdiguiéres, à la foy catholique, apostolique & romaine, auec le fidele rapport de toutes les ceremonies qui ont esté obseruées tant à l'acte de son abiuration de l'heresie, qu'à la receptiõ du collier de l'ordre du S. Esprit, & l acceptation de l'espée de conestable, à luy enuoyee par le Roy. Le tout arriue dans la ville de Grenoble, par quatre iours consecutifs, qu'a duré toute ceste belle ceremonie.* A Paris, chez Denys Langlois, M. DC. XXII, in-8°, 30 pp.

L. *La conversion de Monseignevr le dvc d'Esdigvieres à la religion catholique, apostolique & romaine. Ensemble le Breuet de l'estat de connestable de France à luy enuoyé par Sa Maiesté, le septiesme de ce mois de Iuillet 1622.* A Paris, chez Pierre Rocollet, M.DC. XXII, in-8°, 14 pp. et 1 f. = Autre éd. : Paris, *le même*, in-8°, 14 pp. et 1 f. = Autre sous ce titre : *Breuet de l'estat de connestable de France enuoyé du Roy à Monseigneur le duc de Lesdiguieres, le quinziéme iour de Iuillet 1622. Ensemble l'heureuse conuersion dudit seigneur de Lesdiguieres à la Religion catholique, apostolique & romaine.* A Roven, Ghez (*sic*) Iacques Besongne & David Ferrand, M. DC. XXII, in-8, 14 pp. et 1 f.

LI. *La conversion de Monseignevr le duc de Lesdiguieres, connestable de France, à la Foy catholique, apostolique, romaine. Auec ce qui s'est passé puis peu en Languedoc, Dauphiné & ailleurs.* A Bourdeavs, par Simon Millanges, 1622, in-8°, 11 pp.

LII. *Lettre de congratvlation a Monseignevr le duc de L'Esdiguieres, pair & connestable de France, sur son heureuse & desiree conuersion à la foy catholique, apostolique & romaine.* A Paris, chez Antoine Estienne, M. DC. XXII, in-8°, 18 pp. (Signé PELLETIER.)

LIII. *Portrait de Mr le duc d'Esdiguières, où, sous le discours fait en honeur de la bien-méritée reception de Mr le comte de Sault, en la charge de lieutenant général de Roy en Dauphiné, se descouvrent les traits de leur semblance; par* VALANTIER. Grenoble, Pierre Verdier, 1622, in-4° de 22 pp. (Bib. de Grenoble).

LIV. *Discours de l'heureus succèz des armes du roy, contre la rebellion, suscitee dans son estat. Ensemble les raisons & motifs de la conversion de Monseigneur le duc de L'Esdiguieres, connestable de France.* Paris, Ant. Estienne, 1623, in-8°, 97 pp. A la suite se trouve : *Double d'une lettre escritte à Monseigneur le duc de l'Esdiguieres, connestable de France, lorsqu'il se convertit à la foy catholique, apostolique & romaine* (signé PELLETIER). 19 pp. (Bib. de Grenoble).

LV. *Tableav historiqve, dans lequel sont contenuës, quelques remarques d'Estat: Et comment le Roy, a fait Monsieur le mareschal de Lesdiguieres, connestable de France. Par F. F. P. D. V.* (F. François Pradier de Vic). Paris, impr. B. Martin, 1623, in-8°.

LVI. *Recveil des Briefs envoyez par Nostre S. Pere le pape Grégoire XV à Monseignevr et dame la connestable de Lesdiguiéres. Touchant sa conuersion au giron de la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine. Auec la translation d'iceux du latin en françois. Ensemble deux lettres missiues par lesquelles Monsieur l'abbé de S. Rambert rend compte de son ambassade à Rome pour ce subiect.* Paris, impr. de Hierosme Blageart, 1623, in-8°, 23 pp.

LVII. *Récit véritable de ce qui s'est passé en l'armée du roi, conduite par M. le connétable delà les monts; ensemble la prise de Novi, la defaite de leur secours et de celui de Gavy.* Lyon, G. Armand, dit Alphonse, 1625, in-8°.

LVIII. *Relation veritable de ce qui s'est passé en l'armée dv roi étant en Italie, commandée par M. le connétable; ensemble la furieuse défaite des Napolitains envoyés du Milanais pour sécourir la seigneurie de Genes.* Paris, P. Ramier, 1625, in-8°. = Il y a une autre éd. sous la même date et chez le même libraire.

LIX. *Lettre et advis de M. le connétable de Lesdiguières au sieur de Soubize. Escrite du camp de Gaui le vingt-unième auril.* Paris, veufve du Carroy, 1625, in-8°.

LX. *La prise et redvction de la ville de Gavi, par Monseigneur le connestable de l'Esdiguieres. Auec l'estrange fatalité de la guerre qui se fait en ceste presente année, contre la Republique de Genes.* A Paris, chez Adrian Bacot, 1625, in-8°, 13 pp. et 3 pp. non chiff.

LXI. *La prise de la citadelle et fort de Gavy, par monseigneur de l'Esdiguieres, connestable de France.* A Paris, chez Adrian Bacot, M.DC.XXV, in-8°, 8 pp.

LXII. *La grande et signalee victoire obtenve par l'armee dv Roy, soubs la conduitte de Monseigneur le connestable, & son Altesse de Sauoye deuant la ville d'Otagio & Gauy, contre les Espagnols & Genois. Auec la liste des noms des seigneurs, capitaines & enseignes: & du général qui conduisoit l'armee. Ensemble la prise de plusieurs villes, chasteaux & rencontres qui ont esté faictes depuis le 9. d'auril 1625, iusques à maintenant.* A Paris, de l'impr. de Claude Hulpeau, M. DC. XXV, in-8°, 15 pp. = Autre éd. sous ce titre: *Les prosperitez des armes du roy, et de celles de son altesse de Sauoye en Italie, sous la conduite de monseigneur le connestable. Auec la défaite de l'armée des Espagnols & Genois. Et la liste des noms des seigneurs, capitaines...* A Paris, *le même*, M.DC.XXV, in-8°, 15 pp.

LXIII. *Récit veritable de ce qui s'est passé en l'armée de monseigneur le connétable, depuis la prise de Gavi; auec un prodige étrange arrivé en la ville de Gennes, le 30 avril.* Paris, veuve du Carroy, 1625, in-8°.

LXIV. *Les expeditions guerrieres et militaires faites en Italie par l'armée de France et celle de Savoye, sous la conduite de monseigneur le connétable; avec les villes et chateaux rendus à l'obéissance de son altesse et du seigneur connétable; ensemble la prise faite par les galères de son altesse, vaisseaux et galions de monseigneur le duc de Guise, de quatre cent mille écus, et autres munitions de guerre qui sortoient d'Espagne pour sécourir la ville de Genes.* Paris, imp. de C. Hulpeau, 1625, in-8°.

LXV. *La sommation de la ville et seigneurie de Gennes, faite par monseigneur le connétable; ensemble ce qui s'est passé à la Valtoline par l'armée du roi commandée par M. le marquis de Cœuvre.* Paris, J. Martin, 16'5, in-8°.

LXVI. *Lettre de monseigneur le connestable au Roy.* Paris, J. Bessin, 1625, in-8°.

LXVII. *Lettre de Monseignevr le connestable, au Roy. Ensemble vne lettre de Monsieur le mareschal de Crequy enuoyee à sa Maiesté, sur la retraitte du duc de Feria & de ses troupes d'alentour de la ville d'Ast* (s. n.). 1625, in-8°, 13 pp.

LXVIII. *La levee dv siege de Verne* (sic), *auec la desfaicte de l'armée Espagnoles* (sic), *par Monseigneur le connestable, & monseigneur le mareschal de Crequy.* A Paris, chez P. Rocoler, 1625, in-8°, 11 pp.

LXIX. *La levee dv siege de Verve, et la defaicte des Espagnols, par monseigneur le connestable, & monsieur le mareschal de Crequy. Ensemble le nombre des morts & des prisonniers.* A Paris, chez Henry Sara, M. DC. XXV, in-8°, 13 pp.

LXX. *Relation av vray, particvliere et ample de tout ce qui s'est faict iour par iour au siege de Verrve, depuis le commencement du mois d'aoust, iusques au dix-huictiesme de nouēbre, l'an 1625. Traduit de l'italien, imprimé à Turin.* A Lyon, par Iacqves Rovssin, M. DC. XXVI, in 8°, 103 pp.

LXXI. *Lettre de Monseignevr le connestable euvoyee av Roy* (s. n.). 1626, in-8°, 11 pp.

LXXII. *Advertissement tres-important d'vn gentil-homme François, en forme de responce, aux demandes d'vn caualier curieux. Sur le iuste suiet de la guerre d'Italie. Auec la iustification de Monseigneur le connestable* (s. n.). M. DC. XXVI, in-8°, 40 pp., signé à la fin: *D. C.* = Autre éd. sous ce titre: *La response d'vn gentilhomme François, aux demandes d'vn caualier curieux. Sur le suiet de la guerre d'Italie* (s. n.). M. DC. XXVI, in-8°, 40 pp.

LXXIII. *Histoire des exploits généreux faits par les armées, tant du roy, que de son altesse, soit en Piedmont, sur les terres de Gennes, siege de Verrüe, qu'en Dauphiné · sous l'heureuse conduite de feu monseigneur le conestable de les Diguieres, son trespas, & enterrement.* Redigée par F. BOUCHET. Grenoble, Richard Cockson, 1626, in 8° de 208 pp. (Bib. de Grenoble).

LXXIV. *Lettre dv sievr de Vergnes, prievr de S Marie de Belleveve, a Messieurs de la prouince du Dauphiné. En laquelle est contenu au vray toutes les actions vertueuses & chrestiennes, que le grand Conestable de Lesdiguieres a pratiquées en sa maladie derniere; & la glorieuse & tres chrestienne fin qu'il a faite en la religion catholique, apostolique & romaine, dont il auoit fait profession depuis l'annee mil six cens vingt deux.* Grenoble, P. Verdier, 1626, in-8°, 24 pp.

LXXV. *Discours svr la mort de fev messire François de Bonne, dvc de Lesdigviere, pair et connestable de France. Av Roy. Par le sieur* PELLETIER. Paris, Edme Martin, 1626, in-8°, 15 pp.

LXXVI. *Oraison funebre de François de*

Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France, par **Claude Brenier**, jésuite. Grenoble, 1626, in-12. (*Bib. Hist.* de Lelong.)

LXXVII. *Histoire de la vie dv Connestable de Lesdigvieres contenant toutes ses actions, depuis sa naissance, jusques à sa mort. Avec plvsievrs choses memorables seruant à l'intelligence de l'histoire générale. Le tovt fidellement recveilli par Lovis Videl, secretaire dvdit Connestable.* Paris, Pierre Rocolet, M. DC. XXXVIII, in-f° avec portrait. = Autres éd. : *Histoire dv connestable de Lesdigvieres, contenant tovte sa vie, auec plusieurs choses memorables, seruant à l'histoire générale. II. Edition, reueüe & augmentée.* Grenoble, J. Nicolas (Impr. de P. Fremon), 1649, in-8°. = *III. Edition, reueüe & augmentée.* Grenoble, J. Nicolas, 1650, in-8°. C'est l'édition précédente pour laquelle on a fait un nouveau titre. = A Paris, chez François Mauger, 1666, 2 vol. in-12. - Ces réimpr. ne contiennent pas, comme l'éd. in-f°, une table alphabétique des matières.

LXXVIII. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair et dernier connétable de France*, par J. C. **Martin**. *On a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard*..... Grenoble. impr. de David, an X (1802), in-8°, 180 pp. C'est un mauvais abrégé de l'ouvrage précédent.

LXXIX. *La Diguiéréade, a l'honneur de tres haut et très puissant seigneur messire François de Bonne, seigneur des Diguieres, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Daufiné*, par noble **Guigues Basset**. Manuscrit in-4° non achevé. (Bib. de Grenoble). Il en a été publié de longs extraits dans l'*Album hist. archéol. et nobiliaire du Dauphiné*, par MM. Champollion-Figeac et Borel-d'Hauterive, 1re part., pp. 58-68 Ce poëme s'arrête au combat de Pontcharra.

LESTANG. — Voy. **Murat.**

LE VACHET (**Jean-Antoine**), instituteur de la congrégation des sœurs de l'Union chrétienne, naquit à Romans en 1603, de Gabriel Le Vachet et d'Alix Cot. Après qu'il eut terminé ses humanités chez les jésuites de Grenoble, un de ses oncles, qui habitait cette ville, voulut lui faire, mais inutilement, embrasser la carrière du barreau. Plus tard, il résista aussi aux prières de sa famille qui désirait le marier; il s'enfuit de la maison paternelle, alla à Rome, en mendiant le long de la route, revint ensuite en France de la même manière. Ses parents n'apprirent que par hasard qu'il était chez les jésuites de Dijon, où, reçu d'abord comme homme de peine et portier, il terminait ses études théolog. Son père étant mort peu après, il revint à Romans, vendit tous ses biens, dont il donna le prix aux pauvres, selon un biographe; puis, sa mère étant entrée à son instigation dans une communauté religieuse, il partit pour Paris. — Ordonné prêtre le 3 mars 1635, il fut successivement confesseur des dames de la Roquette (faubourg Saint-Antoine), sulpicien et prédicateur dans les campagnes, directeur de l'hôpital et des religieuses hospitalières de Saint-Gervais (1646). En 1661, il créa le séminaire des sœurs de l'*Union chrétienne*, communauté séculière composée de veuves et de filles, dont la mission était de travailler à l'éducation des jeunes personnes nouvellement converties. Cette maison, d'abord établie à Charonne, puis transférée, en 1685, à l'hôtel Saint-Chaumont, près la porte Saint-Denis, fut l'origine d'un grand nombre d'autres du même genre qui s'élevèrent en France sous les auspices du gouvernement. Le Vachet mourut à Paris, en odeur de sainteté, le 6 février 1681.

Sa vie a été écrite par Richard, sous ce titre : *La vie de messire Jean-Antoine Le Vachet prêtre instituteur des sœurs de l'Union chrétienne, dédiée au T. R. P. de La Chaise, confesseur du roi.* Paris, Antoine Warin, 1692, in-12. Cette vie est précédée du portrait de Le Vachet. Il y est représenté en buste, vêtu d'un surplis, les mains jointes et tourné à D. devant un crucifix; au bas, une légende de 8 lignes : *Mre Jean-Antoine Le Vachet, prêtre de la ville de Roman... Trouvain sc.*

On a de lui quelques ouvrages ascétiques, dont voici les titres : I *L'Exemplaire des enfants de Dieu.* Paris, J. de la Caille, 1653, in-12. — II. *La voye de Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et de tous les prédestinés ses enfants adoptifs.* Paris, Fr. Muguet, 1666, in-12. — III. *L'Artisan chrétien ou la vie du bon Henri M., cordonnier à Paris, instituteur et supérieur des frères cordonniers et tailleurs.* Paris. Desprez, 1670, in-12. Les 2e et 3e parties de cette vie contiennent des détails intéressants sur le compagnonnage au XVIIe siècle. — IV. *Réflexions que doivent faire les personnes qui communient souvent, données aux sœurs du*

séminaire de l'Union chrétienne, par messire Jean-Antoine Le Vachet... et imprimées par les soins de l'auteur de sa vie. In-12 de 38 pp. Ce petit écrit est imprimé avec une pagination séparée à la fin de sa vie, par Richard, et un faux titre dont nous venons de reproduire le texte en entier; à la fin, on lit ce qui suit : *On donnera bientôt au public des lettres que M. Le Vachet a écrites à plusieurs personnes dont il dirigeoit la conscience, sur différens sujets d'instruction morale.* Nous ignorons si ces lettres ont paru.

LIONNE, et non **LYONNE**, famille noble de Dauphiné, dont Chorier, par une flatterie de généalogiste, semble vouloir reculer l'origine jusqu'à l'époque de l'occupation romaine. « Lionne, « dit-il (*Estat politique*, t.III), estoit une « famille de Nismes sous les Romains. « On voit encore cette inscription, *T. « Homuleio Lioni, Varinus libertus* ». Cependant, malgré toute sa complaisance, il ne peut la faire remonter au-delà de Guillaume de Lionne, qui était abbé de Boscodon en 1133 : cette antiquité nous paraît déjà assez respectable. — Après avoir donné le jour à quelques hommes remarquables dont on trouvera les notices ci-après, cette famille s'est éteinte, selon les généalogistes, en 1731. Voy. ci-apr. p. 86 (1).

LIONNE (HUMBERT DE), né vers 1597, fut pourvu, vers 1620, d'une charge de conseiller à la chambre des comptes de Grenoble. Il s'appliqua à de sérieuses études sur l'hist. de notre province, et le fit avec assez de succès pour mériter d'être regardé par ses contemporains comme un fort savant homme. C'est l'éloge que Guy-Allard fait de lui dans sa *Bib. du Dauphiné*. — D'après Chorier, qui lui a consacré quelques lignes parmi les amis lettrés de Boissat, Humbert de Lionne vivait encore en 1680. Il était alors doyen de la Chambre des Comptes.

De son mariage avec Geneviève Rabat, il eut un fils, *Joachim*, qui, après avoir été conseiller au parlement de Grenoble, embrassa le parti des armes, et mourut le 31 mars 1716, premier écuyer de la grande écurie. (Voyez le *Journal de Verdun*, mars 1717.)

LIONNE (ARTUS DE), né le 1er sept. 1583, de Sébastien de Lionne et de Bonne Des Portes, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble. Ayant perdu en 1612 Isabeau Servien, sa femme, âgée de 21 ans (2), qu'il aimait tendrement, il chercha des consolations dans la religion, et finit par entrer dans les ordres sacrés. Le 13 août 1634, le roi le donna pour coadjuteur à Ch.-Salomon Duserre, évêque de Gap, et le nomma ensuite à cet évêché en mai 1637; mais, pour des motifs qui nous sont inconnus, Artus de Lionne ne fut sacré qu'en 1639, et il ne fit son entrée solennelle à Gap que le 19 avril de l'année suivante. — Ce prélat s'appliqua d'une manière toute particulière à réparer les ravages que les guerres de religion avaient faits dans son diocèse. Par ses soins, et en grande partie de ses propres deniers, la vieille cathédrale de Gap, ruinée par les protestants en 1577, fut presque entièrement rétablie sur de nouveaux plans; le P. Vincent Léotaud, jésuite, avait donné, selon M. Gautier (3), les dessins d'après lesquels on reconstruisit le clocher. Son attachement pour le diocèse qui lui était confié le détermina, dit-on, à refuser l'archevêché d'Embrun, auquel le roi l'avait nommé en 1649, après la mort de Guillaume d'Hugues, mais, en 1661, les infirmités de la vieillesse l'obligèrent de donner sa démission. Il se retira à l'abbaye de Solignac (dioc. de Limoges), seul bénéfice qu'il possédât, et y mourut le 18 mai 1663, âgé de 80 ans. — Il avait eu de son mariage avec Isabeau Servien un fils, *Hugues de* LIONNE, qui fut ministre d'État. (Voy. ci-apr.)

Artus de Lionne est le premier qui ait tiré de l'oubli les noms des évêques de Gap, ses prédécesseurs. A la prière des frères de Sainte-Marthe, qui préparaient les matériaux de leur *Gallia Christiana*, il fit faire des recherches non-seulement dans toutes les archives du Gapençais, mais encore dans celles de la Chambre des Comptes d'Aix, et rédigea un *Rolle des evesques de Gap desquels nous avons pu avoir quelque mémoire.* Les archives de l'évêché de Gap possèdent encore, croyons-nous, une

(1) Il existe à Paris une famille *De Lionne* qui prétend, nous ne savons sur quels fondements, se rattacher à celle-ci.

(2) Elle était sœur d'Abel Servien surintendant des finances. Sa mort prématurée donna lieu aux deux opuscules suivants : *Discours consolatoire à M. Artus de Lyonne, conseiller au parlement de Dauphiné, sur la mort d'Isabeau de Servien, son épouse.* Par J. Bufevent de Murinès Paris, 1612, in-4° (Bib. de Grenoble). — II. *Discours sur la mort de madame de Lionne, Isabeau de Servien.* Par Jérome de Bénévent. Paris, 1612, in-4° (*Bib. hist.* de Lelong, IV, n° 48110.)

(3) *Précis de l'hist. de Gap*, p. 340.

copie de ce rolle. — Il s'occupait aussi des mathématiques, et en composa un traité qui fut publié par le P. Vincent Léotaud : *Curvilinæorum amœnior contemplatio.* Lugduni, G. Barbier, 1654, in-4°. — Nous connaissons encore de lui l'opuscule suivant : *Oraison funèbre, svr le trespas dv reverendissime pere en Dieu messire François de Sales, Evesque, & prince de Geneve. Prononcée aux sœurs de la visitation de Saincte Marie de Grenoble, le 9 Ianvier 1623. Par messire Artvs de Lyonne, sieur d'Aouste, prebstre & chanoine en l'Eglise cathedrale de Nostre Dame de Grenoble, & cy devant conseiller en la cour de Parlement de Grenoble.* Grenoble, imp. de Pierre Verdier, 1623, in-8°, 91 pp.

Son oraison funèbre fut prononcée à Gap et imprimée avec ce titre : *Oraison funèbre d'Artus de Lionne, par le prieur de Charmes.* Grenoble, 1675, in-4° (*Bib. hist.* de Lelong, I, n° 7908).

La Bib. Imp. possède son portrait dessiné à l'encre de Chine. (Collect. des évêques.)

LIONNE (Hugues de), fils du précédent, marquis de *Fresnes* et de *Berny*, célèbre diplomate, et ministre des affaires étrangères, né à Grenoble le 11 oct. 1611, fut élevé auprès de son oncle maternel, Abel de Servien, contrôleur-général des finances, qui en fit son premier commis, dès qu'il eut atteint l'âge de 18 ans. Richelieu ayant remplacé assez brutalement Servien par Desnoyers, Lionne refusa de servir dans les bureaux de celui-ci, et partit pour Rome où il se lia avec Mazarin d'une amitié qui ne devait finir qu'avec leur vie. Le cardinal, nommé plénipotentiaire à Munster, se l'associa en qualité de secrétaire. Devenu premier ministre, il l'envoya, en 1642, auprès des princes italiens, pour terminer les différends d'Urbain VIII et du duc de Parme, mission qui fut couronnée de succès. Toute l'Italie admira le discours qu'il prononça, en cette occasion, en plein sénat de Venise, et à la suite duquel la résistance des vieux patriciens fut vaincue par l'éloquence persuasive d'un diplomate de 25 ans. Créé, à son retour, secrétaire des commandements de la reine-mère, il partagea la disgrâce momentanée de son protecteur pendant les troubles de la Fronde, devint grand-maître des cérémonies et commandeur des Ordres du roi, puis fut chargé, comme ambassadeur extraordinaire, d'appuyer, à Rome, l'élection du pape Alexandre VII (1654), qu'il réussit à faire triompher. En 1656, Louis XIV lui donna des pouvoirs illimités pour traiter de la paix avec la cour de Madrid. Ces pouvoirs, témoignage de confiance sans exemple, étaient écrits de la main du roi, et consistaient en ce peu de mots : « Je « donne pouvoir au sieur Lionne de « traiter, de conclure et de signer les « articles de paix entre moy et mon « frère et oncle le roy d'Espagne, et « promets, en foy et parole de roy, « d'approuver, de ratifier et d'exécuter « tout ce que ledit sieur de Lionne « aura accordé en mon nom, en vertu « du présent pouvoir. » L'ambassadeur obtint tous les articles qu'exigeaient les intérêts de la France, sauf celui du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, qui ne devait être arraché que plus tard, à l'aide de nouveaux efforts des armées et de la diplomatie. Lionne avança beaucoup la conclusion de la paix, en formant à Francfort, en 1658, de concert avec le maréchal de Grammont, la fameuse Ligue du Rhin qui ruinait les espérances des Espagnols en mettant la maison d'Autriche dans l'impossibilité de leur porter secours dans les Pays-Bas. Nommé ministre d'État la même année, il eut enfin la gloire de terminer, avec Mazarin, par le traité des Pyrénées (1659), l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance par le cabinet français.

Le cardinal, en mourant (1661), désigna Lionne à Louis XIV comme le seul homme capable de le remplacer à la tête des affaires étrangères, par sa haute capacité, sa fidélité, sa discrétion, et la possession exclusive qu'il avait de tous les secrets de la diplomatie. Le roi lui confia, en effet, la direction de ce département, dont le vain titre et la signature étaient laissés à M. de Brienne, qui vendit sa charge à Lionne en 1663. Le successeur de Mazarin montra, dans les débuts de son administration, une fermeté à laquelle une politique cauteleuse avait peu accoutumé les esprits. Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant insulté (10 oct. 1661) le comte d'Estrades, notre représentant à la même cour, pour une question de préséance, le ministre exigea et obtint la révocation du baron, et força le roi d'Espagne à déclarer qu'à l'avenir ses ambassadeurs céderaient le pas à ceux de la France. Un an après, à l'occasion

d'une autre insulte, faite à Rome par les gardes corses au duc de Créqui, 20 août 1662, il infligea une humiliation encore plus sanglante à ce même Alexandre VII, sur la tête duquel il avait placé la tiare. La même année, à la suite d'une négociation habile, il fit restituer Dunkerque à la France par le roi d'Angleterre Charles II, moyennant une somme de cinq millions. C'est le dernier acte éclatant auquel ce ministre ait attaché son nom : il mourut à Paris le 1er septembre 1671 (1), laissant la réputation de l'un des plus grands diplomates français. Tous les historiens lui ont décerné cet éloge, qu'il sut réussir avec la seule bonne foi dans des négociations où la ruse traditionnelle eût été impuissante. On ne lui a pas encore consacré une notice digne de lui. Eugène Sue (*Hist. de la Marine Fr*) et Mignet (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*) sont les premiers, croyons nous, qui l'aient apprécie à toute sa valeur.

Lionne, pour nous servir d'un mot de Saint-Simon, ne fut heureux ni en femme ni en enfants. Sa femme, *Paule* Payen, d'une famille bourgeoise de Paris, scandalisa la cour et la ville par les desordres de sa vie privée. A la suite d'une incroyable aventure, dont Bussy-Rabutin fait le récit dans son *Hist. amoureuse des Gaules*, elle fut enferméedans un couvent. Après la mort de son mari, elle devint presque folle, mangea tout son bien et mourut en 1704 laissant quatre enfants :

L'aîné, *Louis*, qui recueillit, en 1675, les biens de la branche aînée de la famille par son mariage avec *Jeanne-Renée*, sa cousine, fut maître de la garde-robe du roi, et mourut le 22 août 1708, agé de 62 ans, laissant un fils unique, *Charles-Hugues*. Celui-ci devint brigadier des armées du roi en 1710, épousa une servante d'auberge de Phalsbourg, et mourut sans enfants en 1731. En lui s'éteignit la famille de Lionne.

Jules-Paul, abbé de Marmoutier, de Châlis, de Cercamp, et prieur de Saint-Martin des Champs, fut mis en curatelle à cause de ses prodigalités, et mourut, en 1721, par suite de l'habitude singulière qu'il avait prise, dit-on, de boire vingt pintes d'eau de rivière par jour. Il faisait à Lesage une pension de 600 liv., la seule qu'ait jamais reçue le celèbre romancier. — On a gravé le portrait de cet abbé, *Jouvenet pinx. Edelinck. sc.* Gr. in-fol.

Madeleine, marquise de Cœuvres, morte en décembre 1684. On a imprimé son oraison funèbre sous ce titre : *Oraison funèbre de la marquise de Cœuvre, prononcée en présence de M. l'évêque de Laon, en l'église des PP. Feuillans de Soissons, le 20 déc. 1684.* Par M. Villette, chanoine de Laon. Laon, Rennesson, 1685, in-4° et in-8°. — Comme sa mère, elle s'était adonnée à une vie des plus licencieuses et partageait souvent ses parties de débauche. Le *Chansonnier* de Maurepas (ms. de la Bib. Imp.) contient sur elles de bien singulières chansons.

Artus, né à Rome en 1655 pendant l'ambassade de son père, mort le 2 août 1713, s'engagea dans les missions d'Orient, fut évêque de Rosalie et vicaire apostolique de la province de Suchuen (Chine). Il fut mêlé à la grande polémique qui s'eleva vers la fin du 17e s., au sujet des cérémonies superstitieuses tolerees par les missionnaires dans le Céleste-Empire. Voici, d'après les PP. de Backer (2), la liste des opuscules auxquels son nom est attaché : I.* *Relation de ce qui s'est passé à la Chine en 1697, 1698 et 1699, à l'occasion d'un établissement que M. l'abbé de Lyonne a fait à Nien-Tcheou, ville de la province de Tche Kiang.* Liége, Dan. Moumal, 1700, in-12. — II. *Lettre de M. l'abbé de Lyonne... a Monsieur Charmot, directeur du séminaire des Missions étrangères à Paris... à présent procureur-général en cour de Rome des missions des euêques françois dans les Indes* (s. l.). m. dcc., in-12, 257 pp. sans les prélim. — III.* *Lettre à Madame de Lionne, sur le libelle des Jésuites, contre M. l'évêque de Rosalie, son fils.* Rome, 10 fév. 1701, in-12, 84 pp., 1 fig. — IV. *Lettre de Madame de Lionne aux Jésuites* (s. n.). Signé à la fin : *Payen de Lionne, à Paris, ce 23 avril 1701*, in-12, 36 pp. Plusieurs fois reimpr. — V.* *Lettre à Messieurs des missions étrangères, sur celle qu'ils ont écrite à Mme de Lionne* (s. n.). mdcci, in-12, 68 pp. — VI * *L'apotheosi Melchiorrica fatto curioso advenuto in recanati nell' ottobre del 1700 colla giunta d'una riposta alla lettera di madama di Lionne* (s. n.), in-12. 15 pp.

Portraits. — I (Sans légende.) *De La Roussiere sc.* Il est en buste, de 3|4,

(1) Il mourut, dit Saint-Simon, à l'âge de 60 ans, pour avoir voulu imiter cette austère diète qui a rendu Cornaro célèbre.

(2) *Bib des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 2, p. 137.

tourné à D., dans un octogone de feuilles de chêne. In-fol. — II. Suite de Montcornet, in-4°. — III. *P. de Jode sc.*, in-8°. — IV. *Hugo de Lionne, marchese di Fresnes. Maurit. Lang sc.*, pet. in-f°. Rare.

ÉCRITS RELATIFS A H. DE LIONNE.

I. *Récit de ce qui se fera à Berny à l'arrivée du roi, de la reine, de Monsieur et de toute la cour.* « Ce manuscrit, lit-on dans la *Biblioth. hist.* de Lelong (II, n° 26459), est conservé dans la biblioth. de M. Jardel à Braisne. C'est le récit d'une fête magnifique donnée vers 1665 au roi dans cette maison par M. de Lyonne, à qui elle appartenait. » — II. *Relation de l'audiance donnée par le sieur de Lyonne, à Soliman Musta Féraga, envoyé au roy par l'empereur des Turcs, le mardy 19 nov. 1669. A Suresne.* A la fin : *Iouxte la copie imprimée à Paris au bureau d'adresse, le 23 novembre 1669, avec permission* (s. n. de l.), in-4° de 4 pp. — III. *Arrêt du conseil d'Etat du roi, rendu entre M. l'archevêque de Paris et MM. Hugues de Lyonne, seigneur de Servon.* Paris, 1666, in-4°. Nous ignorons à propos de quelle affaire fut rendu cet arrêt dont nous donnons le titre d'après le catalogue de la Bib. de Grenoble, n° 7443 — IV. *Essai Biographique sur M. Hugues de Lionne*, par M. Felix Real. Grenoble, impr. Prudhomme, 1857, in-8°, de 23 pp. C'est un tirage à part du *Bulletin de l'Acad. Delphinale*, 1857.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Memoralia bina : privs ad deputationem statvm ordinariam. Posterivs, ad collegivm electorale directa et exhibita a sacræ Regiæ christianissimæ maiestatis per totam Germaniam et regna septentrionalia extra ordinem legatis plenipotentiariis, Antonio Duce de Grandmont, pari et mareschallo Franciæ, status ministro, etc., etc. Hvgone de Lionne, ex conciliariis status, torquatorum regiorum ordinum commendatore, marchione de Fresne, domino de Berny, etc.* (s. n.), M. DC. LVIII, in-4°, 12 pp. (Bib. de Grenoble, n° 5638.)

II. *Négociations de paix de Messieurs les électeurs de Mayence et de Cologne, faites à Francfort par leurs Altesses électorales, entre le maréchal duc de Grammont et de Lionne, ambassadeurs extraordinaires du roi de France et* (Gaspard Bracamonte), *comte de Pegnaranda, ambassadeur d'Espagne, en 1658.* Paris, Cramoisy, 1658, in-4°. = Autre édit. augmentée des *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais.* Paris, Cramoisy, 1659, in-12. = Trad. en latin sous ce titre : *Acta anno 1658 pro pace sancienda agentibus mareschallo de Gramont et D. de Lionne regis christianissimi extra ordinem et summa cum potestate legato, interventu DD. Electorum Moguntii et Coloniensis.* Parisiis, Cramoisy, 1659, in-4°.

III*. *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais.* Paris, Cramoisy, 1658, in-4°. C'est une réponse à la pièce suivante composée par le cardinal de Retz pour decrier le cardinal Mazarin : *Remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la France entre les mains des Anglais.* 1658, in-4°. — Ces remarques ont été reproduites dans la 2e éd. des *Négociations de paix*, ci-dessus.

IV.* *Mémoires et instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du roi de France.* Paris, 1665, in-12. = Autre éd. : Amsterdam, 1665, in-12 (Bib de Grenoble). = Nous ne savons si c'est le même ouvrage que celui dont la *Bib. hist.* de Lelong (III, n° 30903) donne ainsi le titre : *Mémoires, instructions, etc., pour les négociations et affaires concernant la France, par M. de Lionne.* Paris, Le Febvre, 1689, in-12.

V. *Mémoires de Monsieur de Lyonne au roy, interceptez par ceux de la garnison de Lille la campagne passée. Le sr Heron, courrier du cabinet, les portant de l'armée à Paris.* M. DC. LXVIII (s. n. de l.), in-12 de 76 pp.

§ II.

VI. *Négociations en cours de Rome.* Manuscrit in folio appartenant à la Bib. pub. de Lyon. « Il renferme les traités, l'extrait des dépêches et tous les actes de l'ambassade du marquis de St-Chamond, de Lyonne, des cardinaux d'Este et de Grimaldi, et de l'abbé Arnauld dans les affaires de la cour de France avec le saint-siége, depuis 1644 jusqu'à 1655 (*Cat. des mss. de la Bib. de Lyon, par Delandine*, n° 865).

VII. *Négociations de Hugues de Lionne, ambassadeur extraordinaire en Italie, depuis l'an 1654 jusqu'en 1656.* 3 volumes in-fol. manuscr. Ce recueil est à la Bib. imp.

VIII. *Registre des minutes de 1663, du temps de M. de Lionne, secrétaire*

d'Etat. In-fol. manuscr. à la Bib. de la ville de Paris.

LIOTARD (Pierre), botaniste, naquit à Saint-Etienne de Crossey (Isère), en 1729, d'une famille de laboureurs. Il travailla d'abord comme ouvrier tisserand chez divers fabricants de Grenoble, mais, dégoûté de sa profession, il s'engagea dans un régiment, et fit quelques campagnes. Une blessure qu'il reçut en 1756 à la prise de Mahon l'obligea de quitter l'état militaire pour reprendre son métier de tisserand. Étant venu se fixer à Grenoble auprès de son oncle, marchand herboriste, il fut employé comme aide dans les excursions que ce dernier faisait chaque année dans les montagnes pour se procurer des plantes. Ces excursions développèrent en lui le goût de la botanique, et, quand il en eut saisi les principes généraux, il aima et étudia cette science avec passion. La vente de plantes usuelles qu'il se mit à cultiver dans un petit jardin dont on lui avait procuré la jouissance, la formation de quelques herbiers, les bienfaits des botanistes auxquels il servait de guide dans les montagnes, et une pension d'invalide que lui fit obtenir Joseph Pouchot, lui permirent d'abandonner peu à peu son métier pour se consacrer entièrement à la botanique. Quoique sans éducation, et connaissant à peine sa langue, il avait bientôt connu toutes les plantes des Alpes, et était même parvenu à comprendre le latin de Linnée. Il accompagna Guettard, Villars et Faujas de Saint-Fond, chargés par le gouvernement d'explorer les montagnes du Dauphiné pour en constater les richesses en histoire naturelle. — En 1782, il fut chargé de cultiver le Jardin des Plantes établi à Grenoble. Ce fut dans cette position, conforme à ses habitudes et à ses goûts, que s'écoula le reste de sa vie. Il mourut, le 18 avril 1795, à la suite d'une blessure occasionnée par la chute d'un globe de pierre qui ornait l'entrée du jardin de botanique.

En 1768, lors de son séjour à Grenoble, J.-J. Rousseau fut voir Liotard, et se lia d'amitié avec lui. Sa brusque franchise était de nature à plaire au sauvage philosophe. « Après leur séparation, lit-on dans la *Biogr. univ.*, ils restèrent en correspondance. Plusieurs personnes ont vu les lettres de Rousseau : quelques-unes étaient relatives à des commissions de plantes, mais d'autres offraient, sur les beautés de la nature et sur la Providence, des pages d'une éloquence comparable à ce qu'il a écrit de plus remarquable. Celles de Liotard étaient simples comme lui. Un jour, pressé par un mauvais démon, il emprunta une main plus exercée pour écrire à Rousseau. Celui-ci n'ayant pas répondu, Liotard piqué lui en fit des reproches dans son ancien style : « Puisque vous êtes redevenu vous-« même, mon cher Liotard, je m'em-« presse de vous répondre », lui écrivit Rousseau ». M. Berriat Saint-Prix, qui lui a consacré une longue notice dans le *Magasin encyclopéd.* (4e année, t. II, p. 505-610), rapporte encore l'anecdote suivante : « Il se fâchait un jour contre un élève qui avait traversé une de ses plates-bandes. J'entrepris de l'apaiser en lui remontrant qu'elle n'en éprouvait aucun dommage. Quand Rousseau, me cria-t-il en me serrant fortement le bras, quand Rousseau venait dans mon jardin, il se tenait au milieu des allées comme ça. En même temps, il imitait le philosophe avec un geste expressif, joignant, ainsi que lui, les talons et les pointes des pieds. C'était, reprit-il, un homme qui respectait les plantes! »

LISLE (de). — Voy. Rigaud.

LISLE DE LA DREVETIERE (de). — Voy. Delisle.

LIVACHE (Daniel de), l'une des célébrités de l'ancien barreau de Grenoble, florissait dans la première moitié du 17e s. « Il a fait voir, dit Guy-« Allard, par ses sages et solides *con-« seils*, que peu de personnes l'ont « égalé pour la science du droit qu'il « a possédée dans toute son étendue. » Les *conseils* dont parle notre biographe étaient le recueil manuscrit de ses consultations, qui jouissaient d'une si grande autorité que Basset les cite fréquemment à l'appui de ses conclusions. — Livache avait embrassé la religion protestante; l'éclat de ses succès au barreau lui donna une grande considération auprès de ses co-religionnaires, qui le nommèrent membre du conseil politique de la province, et le chargèrent de diverses missions. Député en 1615 à l'assemblée politique de Grenoble, il fut envoyé à Lesdiguières pour lui faire agréer la résolution qui y avait été arrêtée par les pasteurs de transférer leurs séances dans une autre ville : c'était, dit Videl (1), « un habile homme

(1) *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières* (éd. in-fol.), p. 270.

et le serviteur *confident* » du maréchal. Le 3 mai 1617, il assista à une autre assemblée tenue aussi à Grenoble, qui le chargea du dépôt des actes et papiers relatifs aux églises de la province, et lui alloua une somme de 36 livres « pour « achepter une garde-robbe ou archi- « fue pour serrer lesdicts papiers » (1). En 1619, il fut encore député à l'assemblée de Loudun (2), mais s'il faut s'en rapporter au récit de Videl, que nous allons transcrire, sa conduite y aurait été assez équivoque. « L'assemblée de « Loudun, dit cet historien (3), estant « desormais la principale occasion en « laquelle le roy désiroit les auis et les « soins du duc de Lesdiguières, il com- « mença d'y trauailler auec les depu- « tez, qui estoient alors auprès de Sa « Maiesté, et quelle auoit retardez ius- « ques à son arriuée, afin qu'il les ren- « dit plus capables des bons mouue- « ments qu'on vouloit leur inspirer, « pour le bien de son seruice. D'ail- « leurs, il auoit esté desia confidem- « ment informé de leurs intentions par « l'aduocat Liuache, qui l'auoit ren- « contré à Lyon ». En 1620, il assista au synode des églises du Graisivaudan, convoqué à La Mure le 23 juillet, et au mois d'août de la même année, à l'assemblée politique de Grenoble, dans laquelle il rendit compte de sa députation à Loudun. En 1643, le roi lui accorda des lettres de noblesse (4). Il mourut, au rapport de Guy-Allard (*Bib. du Dauphiné*), vers 1675.

Si l'ambition paraît avoir ébranlé le zèle de Livache pour la cause de ses co-religionnaires, ses descendants, du moins, persévérèrent dans leur foi. On lit dans un rapport de l'intendant Bouchu, contenant l'état des nouveaux convertis de la ville de Grenoble en l'année 1686 : « M. LIVACHE. Il se tient « presque toujours à Varce, et l'on dit « qu'il va à la messe, mais on le con- « noit toujours pour huguenot. Il es- « toit juge des terres de M. le duc de « Lesdiguières, et il s'est deffaict de « son employ à cause de la religion. Sa « femme est sœur de M. le conseiller « Du Roure. Il avoit des garçons qui « désertèrent au commencement du « bruit des abjurations. Son aisné, qui « estoit advocat, est officier dans les « troupes de Brandebourg ; une gran- « de fille qu'il avoit, a aussy déserté ; « l'on dit qu'il l'a fait conduire à Ge- « nève et qu'il envoye à ses enfants de « quoy subsister pardelà. »

LIVARROT.—Voy. ARCES (*Jean* D').

LOMBARD (PIERRE), plus connu sous le nom de **LOMBARD-LACHAUX**, pasteur protestant et député à la Convention, naquit à Beaufort (Drôme), le 4 juin 1744. Nous ne savons rien de précis sur les années de sa vie antérieures à 1789. S'il fallait s'en rapporter à un volumineux pamphlet dirigé en grande partie contre lui (5), il était à cette époque garçon tailleur à Grenoble, et ce fut par hasard, en faisant son tour de France, qu'il s'arrêta et se fixa à Orléans. Quoi qu'il en soit, il remplissait dans cette ville les fonctions de pasteur protestant, lorsque éclata la révolution dont il devint un apôtre enthousiaste. Ses discours chaleureux lui acquirent bientôt dans les sociétés populaires une influence à la faveur de laquelle il fut nommé, en 1792, maire d'Orléans. Dans une émeute qui éclata les 16 et 17 sept. de la même année, et où le peuple, irrité par la cherté des subsistances, saccagea les maisons de ceux auxquels il attribuait ses maux, et en massacra même plusieurs, il déploya le caractère d'un magistrat à la fois populaire et conciliant. Il refusa, pendant ces deux journées, d'employer la force armée contre des malheureux égarés par la misère, évita à la cité une conflagration générale, et finit par apaiser les esprits en se transportant partout, sans appareil militaire, à la tête de quelques officiers municipaux seulement. Nommé député à la Convention par les Orléanais, il siégea à la Montagne, à côté de son collègue et ami Léonard

(1) Actes originaux de cette assemblée. Mss. de la Bibl. de Grenoble.

(2) Les autres députés du Dauphiné étaient *Charles* MARTIN, sieur de *Champoléon*, *Denys* BOUTEROUE, pasteur de Grenoble, et BERNARD, avocat à Montélimar. — Nous connaissons le titre d'un opuscule auquel son nom est attaché : *Harangue des sieurs de Denonville, de Maurice, de Livache, députés vers le roi par l'assemblée générale de Loudun, et prononcés à Sa Majesté par le Sieur de Denonville, le lundi* 30 *mars* 1620 (s. n. de l.) 1620, in-8. = Autre éd. sous le titre de *Dernière harangue des sieurs....* (s. n. de l.) 1620, in-8° (Bib. Imp.)

(3) *Loc. cit.*, p. 337

(4) On lit dans le *Dict.* (ms.) *du Dauphiné*, par Guy-Allard : « LIVACHE, famille de Grenoble anoblie en 1643 en la personne de Daniel Livache, l'un des plus savants avocats qu'ait eu le parlement de Dauphiné. *D'or à la bande de gueules chargée de 3 chevrons alaisés d'argent.* »

(5) *Compte-rendu au directoire du district d'Orléans, des événements des journées des* 16 *et* 17 *sept.* 1792, *par un administrateur*. Orléans, an III, in-4° de 84 pp.

Bourdon. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la peine de mort, contre l'appel au peuple et le sursis. « Il en « coûte sans doute beaucoup à un cœur « sensible, dit-il, de prononcer la mort « de son semblable; mais ici l'homme « disparaît, et je ne trouve qu'un grand « coupable; j'étouffe en moi le gémis- « sement de la nature pour n'écouter « que la voix de la justice et celle des « victimes immolées à la rage du « tyran. » Le 20 brum. an II, il monta à la tribune, et abjura, en même temps que plusieurs prêtres et évêques catholiques, « des fonctions qui ne peuvent « plus convenir à un honnête homme. » Il fit décréter, le 4 pluv., la répartition d'une somme de 100,000 fr. entre les spectacles de Paris qui venaient de donner, pendant 4 jours, des représentations gratuites pour l'anniversaire du 21 janvier. Le 15 therm. an III, R. Lindet, attaqué par la réaction, trouva en lui un défenseur. — Après la session conventionnelle, il fut successivement commissre du directoire et fournisseur des hôpitaux de la République. En 1820, il vint à Crest, reprit les fonctions du ministère évangélique, et les exerça jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville le 16 août 1807. La *Statistique de la Drôme*, par Delacroix, qui nous donne ces derniers détails (éd. in-4°, p. 429), ajoute: « Il possédait l'éloquence de la chaire « à un degré très-remarquable. »

LONG (Jean-Denis), docteur en médecine, savant archéologue, est né à Die, le 2 octobre 1776 (1). Il se destinait à la carrière médicale, lorsque les événements de la révolution le forcèrent d'interrompre ses études pour entrer dans les armées. Il fut attaché, nous ne savons avec quel emploi, au service médical de l'une des divisions de l'armée d'Italie, avec laquelle il fit plusieurs campagnes; il se trouva notamment au siége de Peschiera, sous le général Brune, en 1796. La paix l'ayant rendu à la vie civile, il reprit ses études médicales et alla ensuite à Montpellier où il reçut le diplôme de docteur le 3 août 1808.— M. Long était né avec le goût des recherches historiques; il eût dû vivre dans un grand centre littéraire, au milieu des érudits. Condamné à habiter une petite ville que des routes impraticables isolaient alors du reste de la France, sans relations avec le monde savant, privé du secours des bibliothèques publiques, il lui fallut renoncer à entreprendre aucun de ces grands travaux d'érudition qui appellent la gloire et la renommée sur leurs auteurs. Il donna pour aliment à sa passion d'investigations le seul sujet qui fût à sa portée, l'histoire de la ville de Die à l'époque de l'occupation romaine. Dès lors, avec la patience particulière aux archéologues, il s'occupa à recueillir et à décrire les inscriptions, les médailles, les poteries et autres vestiges de l'antiquité qui se rencontrent presque à chaque pas sur cet ancien sol. La science et l'érudition ne vont pas vite en besogne : M. Long mit bien des années, près de 40 ans, à amasser les éléments de son travail à les coordonner entre eux. Ce fut vers 1840 seulement qu'il commença à mettre en œuvre les résultats de ces longues investigations; il les résuma en quatre mémoires auxquels il donna le titre de *Recherches sur les antiquités Romaines du pays des Voconciens*, et les adressa à l'Institut pour le concours de 1846. L'Institut, après avoir entendu le rapport flatteur de M. Lenormant, organe de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés, décerna à notre savant compatriote la médaille d'or. Quatre ans après il reçut la décoration de la Légion d'honneur (11 déc. 1850).

Encouragé par ce succès, M. Long s'occupa bientôt d'un nouveau travail; cette fois, il prit pour sujet une époque qui a laissé dans notre province de profonds et vivaces souvenirs, les guerres de religion du XVIe siècle. Son livre parut en 1856 sous le titre de *la Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné*; malheureusement, nous devons le dire, il est resté bien au-dessous du mérite du mémoire sur les Voconces. M. Bourquelot en a fait une appréciation sévère, mais juste, dans le *Bulletin de la Société de l'Hist. du Protestantisme fr.*, année 1858. Nous n'ajouterons rien à cette critique, nous exprimerons seulement un regret : M. Long avait entre les mains de précieux documents manuscrits, un journal où sont racontés, par des témoins oculaires, la plupart des événements qui ensanglantèrent le Diois dans ces temps désastreux; pourquoi n'avoir pas publié purement et simplement ce journal en l'accompagnant de notes? Lui qui a passé tant d'années à étudier l'histoire de Die, qui a pu lire

(1) Delacroix (*Statistique de la Drôme*, éd. in-4°, pp. 483), le fait naître, par erreur, le 3 oct. 1766.

une foule de documents aujourd'hui détruits ou perdus, qui a recueilli de la bouche des vieillards des traditions maintenant oubliées et qui ne vivent plus que dans sa riche mémoire, M. Long, disons-nous, aurait ainsi doté sa ville natale d'une chronique pleine d'intérêt que tous les amis des lettres dauphinoises auraient bien certainement préférée au savant, mais inutile, abrégé des guerres de religion qu'il nous a donné.

Voici la liste de ses ouvrages : I. *Monnaies inédites du Valentinois et du Diois*, avec 1 pl. (inséré dans la *Revue de Numismatique* de 1844.) — II. *Remarques sur les monnaies du Valentinois*, avec 1 pl. (Même revue, année 1846.) — III. *Médaillon d'argent inédit de Magnence, par M. le Dr Lelong* (sic), in-8° de 10 pp. (Impr. de Dezairs, à Blois). Tirage à part de la même revue, année 1850. — IV. *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconticns*, insérées dans le tome 2 de la 2e sie des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il en a été fait un tirage à part. (Paris, Imp Nat., 1849, in-4° de 205 pp. et 3 pl.). M. Ludovic Vallentin (de Die) a donné un extrait de ces recherches sous le titre suivant : *Notice sur quelques lieux de l'arrondissement de Die*. Die, impr. de Jules Chevalier, MDCCCLI, in-8° de 76 pp. (tiré à 25 ex.) — V. *La Réforme et les Guerres de religion en Dauphiné, de 1560 à l'Edit de Nantes (1598)*. Paris, typog. F. Didot, 1856, in-8° de *vii* et 319 pp.

LOQUE (BERTRAND DE), pasteur protestant, écrivain controversiste, naquit, selon Guy-Allard, dans le duché de Champsaur. Sa vie est peu connue : son nom même ne serait qu'un pseudonyme, s'il fallait s'en rapporter à ce passage du jésuite Bordes, son antagoniste : « J'advise en passant les doctes qu'afin « que le nom que Cubricus avoit estant « serf, ne lui peut point estre reproché, « il se surnomma luy-mesme Manes. « Ce que j'ay dict plus volontiers pour « l'amour de Loque, afin qu'il reprenne le beau nom de Saillans, qu'on « dict auoir esté de son feu père catholique, et quitte ce nom de fol en « espaignol (1) que pour se voir déshérité, ou autrement, il s'est chargé « depuis, à ce qu'on dict (2) ». Quoi qu'il en soit, Loque alla se fixer en Guienne, où il paraît avoir joui d'une certaine importance dans le parti protestant : en 1572, lors de la fameuse conférence de Sédan, il fut l'un des pasteurs chargés de lutter contre Maldonat, et l'on voit, en outre, par un document cité dans la *France protest.*, qu'en 1581 Turenne le chargea d'une mission à Genève, « pour avertir la « seigneurie de l'Etat des affaires des « églises de France ». En 1594, nous le trouvons pasteur de l'église de Casteljaloux : il fut ensuite appelé à Sédan par Turenne. — L'époque de sa mort nous est inconnue. Il paraît, d'après cet autre passage du P. Bordes (*Loc. cit.*, p. 417), qu'en 1598 il était déjà fort âgé : « Par ainsi, le ministre de « Castel-Jaloux ne desséchera plus sa « froide vieillesse pour l'attente affamée de response, et je ne viuray plus « en crainte qu'il ne meure de ceste « faim. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Traicté de l'église, contenant un vrai discours pour connoistre la vraie église et la discerner d'avec l'Eglise romaine et toutes les fausses assemblées*. Genève, Eust. Vignon, 1577, in-8° (Bib. imp.). = Trad. en anglais, London, 1581, in-8°. — II. *Deux traités, l'un de la guerre, l'autre du duel, auquel est vuidee la question, a sçavoir s'il est loisible aux chrestiens de desmesler un différent par le combat singulier, ou aussi est desmelee la dispute du poinct d'honneur, dediés au Roy de Navarre*. 1588, petit in-8° de 104 pp. — III. *Les principaux abus de la messe, où sont découvertes et refutees les plus remarquables erreurs de l'Eglise romaine touchant la doctrine*. La Rochelle, Hierosme Haultin, 1596, in-8° (Bib. imp.). - Cet ouvrage donna lieu à la réfutation suivante : *Les vrais abvs des pretendvs abvs de la messe, pour response à B. de Loque, ministre de Castel-Geloux. Par Iean de Bordes, natif de Bourdeaus, de la compagnie de Iesvs*. Bourdeavs, S. Millanges, CIↃ. IↃ. XCVIII, in-8° de 8 ff. non chiffrés, 423 pp. et 8 ff. non chiffr. (Bibl. Sainte-Geneviève). - Il a encore été attaqué dans celui-ci : * *Les et cætera de Dv Plessis, parsemez de levrs qvi pro qvo, avec avtres de l'orthodoxe mal-nommé, Rotan, Loque, Vignier, & quelques pretendus ministres : le tout sur les poincts de la S. Messe, evcharistie, & autres principaux, controuersez de present en la religion chrestienne. Par un prestre natif de Bourdeaus* (le P. Bordes, jésuite). Iouxte

(1) *Loco*, fou, en espagnol.
(2) *Les vrais abvs des prêtendvs abvs de la messe*, p. 76 (ci-après n° III).

la coppie imprimée à Tolose, 1600, in-8° de 133 pp., sans les liminaires. (Bib. imp.). — IV. *Reponse aux trois discours du Iesuite Lois Richeome, sur le sujet des miracles, des saincts, et des images.* A La Rochelle, par Hierosme Hautin, 1600, in-8° de 32 et 772 pp. (Bib. Mazarine). Cet ouvrage, dédié aux pasteurs de l'Eglise réformée de Bordeaux, lui avait été, dit-il, commandé par un synode de Guienne. — V. *Tropologie, ou propos et discours sur les mœurs, contenant une exacte description des vertus principales.* Lyon, Gabriel Cartier, 1606, in-8°. — La *France protestante* cite une édition de Genève, même année, et dit qu'on « a aussi attribué à Bertr. de Loque, mais sans « preuves suffisantes », l'ouvrage suivant : — VI. *Traicte orthodoxe de l'Eucharistie et sainct sacrement du corps et du sang de N. S. J. C.* Lyon et La Rochelle, 1595, in-8°.

LORME (DE), — Voy. DELORME.

LORRAINE. — Voy. SOMMERIVE.

LOULLE (PIERRE DE), jurisconsulte du 17e s., fut président en l'élection de Romans, juge civil et criminel de la même ville, et mourut vers 1680. Le roi l'avait anobli, nous ne savons pour quels services, par lettres du mois de septembre 1654. — On a de lui un ouvrage intitulé : *Le digeste du droit et pratique de France.* Paris, 1619, in-8° (Bib. de Grenoble.)

LOUVAT (CLAUDE DE), maréchal de camp, appartenait à une famille de Chirens (Isère) anoblie en 1623. Nous ne connaissons ses services militaires que par la *chronologie* de Pinard (t. VI, p. 382). — En 1650, il était au siége de Bellegarde avec le grade d'aide de camp des armées du roi; en 1651, il était sergent de bataille à l'armée de Guyenne; le 20 sept. 1652, il fut nommé maréchal de camp et l'année suivante il reçut le commandement de Belle-Isle qu'il conserva jusqu'à la paix. Par commission du 23 juillet 1662, il eut la lieutenance de Philisbourg, dont il se démit en août 1673 pour rentrer dans la vie privée. Il mourut le 16 avril 1693. — Il avait un frère, *Blaise de* LOUVAT, *sieur de* ROSSET, qui fut capitaine au gouvernement du fort Barraux.

Nous ne savons s'il faut rattacher à cette famille un *de* LOUVAT, né à Grenoble, auquel la *France litt.* de Quérard, d'après une note signée P. C. (Paul Colomb de Batines), attribue la pièce suivante : *Almodis et Amicie, héroï-comédie en vers et en cinq actes, avec des notes historiques intéressantes et curieuses par M. de L***, avec un discours préliminaire.* (s. n.), 1771. in-8° de XXIV et 125 pp. Cette comédie, jouée sur le théâtre de Grenoble, en 1771, n'eut qu'une seule représentation.

LOUVIER, ou **LOVIER** (ATOINE DE), né à Revel (Isère), doyen du chapitre de St-Maurice de Vienne, en 1386, après la mort de Guillaume de Virieu, fut nommé évêque de Maguelonne (1), le 19 octobre 1389. C'était, d'après les écrivains ecclésiastiques, un homme vertueux, appliqué à l'étude, et très-habile dans le droit civil et canonique. Malgré son éloignement, il n'oublia pas l'église de Vienne; il fit réparer une chapelle à Saint-Maurice, appelée depuis chapelle de Maguelonne, y fonda douze obits, la fit orner de riches peintures et la dota de biens considérables (1390). Après sa mort, arrivée à Maguelonne le 23 octobre 1405, son corps fut transporté à Vienne où on l'inhuma dans la chapelle qu'il avait rétablie. « On plaça, dit Charvet, sur la pierre qui couvroit son sépulcre sa figure en marbre vêtue pontificalement et couchée; mais les calvinistes la brisèrent dans le XVIe siècle et il n'en reste plus (1761) que la tête et la moitié du corps que l'on a mis debout à côté de l'autel ». (Charvet. *Hist. de la sainte Église de Vienne,* pp. 493-94 et 788).

LUBAC (SÉVERIN DE), mathématicien du XVIe siècle et habitant à Romans, ne m'est connu que par l'ouvrage suivant dont j'emprunte le titre à la *Bibliothèque fr.* de Duverdier : *Tables montrant la somme d'argent que doit avoir un chacun enfant, par droit de légitime, et ce, depuis deux enfants jusques à vingt, n'excédant la valeur du bien dix cent mille livres : non seulement profitables et nécessaires à gens proffesseurs, mais à tous autres :* Lyon, Benoist Rigaud, 1575, in-8°.

LYONNARD (CLAUDE), dominicain. — Chalvet le croyait Dauphinois et l'a inséré dans sa *Bibliothèque du Dauph.*, mais c'est une erreur. Ce religieux naquit à Paris en 1622. Après avoir fait profession, il vint à Grenoble dans la maison de son ordre, où il enseigna pendant plusieurs années la philosophie. S'étant ensuite retiré à Paris,

(1) Voy. sur cette ville, qui n'existe plus aujourd'hui, le *Dict. des Gaules* de l'abbé Expilly.

il y mourut le 21 déc. 1681. — (Voy. Echard. *Script. ord. præd.* T. 2, p. 692).

On a de lui: *Galliæ Delphinatusque Panegyricus. VI idus Decembris 1658 coram illustrissimo primo præside D. Dionisio Legoux de la Berchère, Senatuque Gratianopolitano dictus in collegio FF. Prædicatorum.* Gratianopoli, Joh. Petit, 1661, in-12 de 40 pp. (Bib. de Grenoble.)

M

MABLY (Gabriel Bonnot de), célèbre publiciste, naquit à Grenoble, paroisse St-Hugues, le 14 mars 1709, de Gabriel Bonnot, sécrétaire du Roi au parlement, et de Catherine de Lacoste (1). Après avoir fait ses classes à Lyon, chez les Jésuites, il revint à Grenoble où il commença à se livrer aux sérieuses études qui ont occupé toute sa vie. Il partit ensuite pour Paris. Sa famille le destinait à l'état écclésiastique et il entra au séminaire de St-Sulpice; mais se sentant peu de goût pour la théologie, il refusa de s'engager dans les ordres et se contenta du sous-diaconat. A Paris, il fut admis dans la société de madame de Tencin, au nombre de ces hommes d'élite qu'elle appelait ses bêtes. En l'entendant parler des affaires publiques et raisonner avec sagacité sur les événements politiques du jour, elle jugea que le jeune abbé était l'homme qu'il fallait au cardinal son frère, entré récemment au ministère. Ce triste personnage, occupé jusqu'alors d'affaires d'Eglise, était fort peu instruit des intérêts de l'Europe; il sentait lui-même sa faiblesse dans le conseil du Roi et avait besoin de quelqu'un qui pensât pour lui. Mably se chargea volontiers de ce soin. Caché derrière le rideau et mobile invisible de toutes les opérations de la diplomatie, il dressait les dépêches du ministre, ses rapports et ses mémoires, sur les affaires traitées au conseil (2). Ce fut lui qui, en 1734, négocia secrètement avec le ministre du roi de Prusse et rédigea le traité que Voltaire alla porter ensuite à ce prince. Ce fut encore lui qui, en avril 1746, posa les bases des négociations du congrès de Bréda. Peu de temps après il se brouilla avec Tencin à propos d'un mariage protestant; celui-ci ne considérant que sa pourpre romaine, voulait le casser; Mably, au contraire, lui conseillait d'agir non en prince de l'Eglise, mais en homme d'Etat. Voyant que son avis n'était pas suivi, il quitta brusquement son cardinal et ne le revit plus.

Mably avait reçu de la nature un caractère d'ancien Romain; le commerce des hommes futiles parmi lesquels il vécut donna plus de ressort à ce caractère et le rendit tout-à-fait républicain. C'était en quelque sorte un contemporain de Caton et de Fabricius au milieu des Sybarites d'une vieille monarchie; il eût dû naître à Rome ou à Sparte. Plus fait pour écrire l'histoire avec Polybe qu'après Voltaire, sa place comme homme d'Etat était moins dans un conseil présidé par un Tencin, qu'auprès des Ephores qui envoyèrent Léonidas aux Thermopyles. Son âpreté républicaine lui fit toujours éviter la société des grands; il refusa même d'entrer à l'académie française, afin de n'être pas obligé de louer Richelieu, son fondateur (3). On a recueilli plusieurs mots de lui, nous en rapporterons un: Le bruit avait couru qu'on lui proposerait, comme à l'abbé de Condillac son frère, l'éducation d'un prince héritier d'un grand empire. Quand ses amis lui en parlèrent, il dit hautement que la base de son éducation serait « que les rois sont « faits pour les peuples, et non les peu- « ples pour les rois », et que ce serait un principe sur lequel il reviendrait sans cesse. Avec de semblables théories, inutile de dire qu'il ne fut pas nommé. — Il mourut à Paris avec la constance d'un stoïcien, le 23 avril 1785.

ICONOGRAPHIE

Portraits — I. *Pujos del. Vinsac sc.* en man. noire, in-4°. — II. Suite de Bonneville. — III. *Bonneville del. Dela-*

(1) Il était frère du célèbre *Condillac*; son autre frère, grand-prévôt de la maréchaussée de Lyon, eut J.-J. Rousseau pour précepteur de ses enfants. Dans un voyage qu'il fit dans cette ville en 1741, il vit pour la première fois le philosophe de Geneve qui se rendait à Paris, et lui donna des lettres de recommandation pour Fontenelle et le comte de Caylus. (*Confessions*, liv. 7.)

(2) On prétend que ce fut pour l'instruction de ce ministre qu'il rédigea son traité du *droit public de l'Europe*.

(3) Il ne fut membre que de l'Académie de Lyon.

tour sc., in-18. — IV. *Ransonnette sc.*, in-8°. — V. *Pujos del. Duvalsc.*, in-8°; il y a des épr. av. la lettre. — VI. *Alix sc*, in-folio, gr. en couleurs. — VII. *R. D. f*, in-18. — VIII. (*Gal. univ.* de Blaisot), lith. in-4°.

PIÈCE HISTORIQUE. — IX. *Mirabeau arrive aux Champs-Elysées.* On y voit l'abbé de Mably au milieu des grands hommes qui s'avancent pour recevoir Mirabeau. *Moreau le j. inv. Masquelier sc.* in-fol. en tr.

BIBLIOGRAPHIE

ECRITS RELATIFS A MABLY. — I. *Eloge historique de M. l'abbé de Mably qui a partagé le prix extraordinaire proposé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour l'année 1787, à la prière d'une personne qui ne veut point être connue* (1), par Levesque. Paris, Guillot, MDCCLXXXVII, in-8° de 103 pp. — II. *Eloge historique de l'abbé de Mably, discours qui a partagé le prix au jugement de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1787*, par l'abbé Brizard. Paris, Demonville, M. DCC. LXXXVII, in-8° de 122 pp. — III. *Vie privée de Mably, précédée du Destin de la France*, par Barthélemy (de Grenoble), 1791, in-8°. — IV. *Esprit de Mably et de Condillac relativement à la morale et à la politique*, par L. B. Béranger. Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8° — V. *Théories sociales et politiques de Mably, avec une introduction et des notes*, par Paul Rochery. Paris, G. Sandré, 1849, in-12.

ECRITS DE L'ABBÉ DE MABLY.

§ I.

I.* *Parallèle des Romains et des Français, par rapport au Gouvernement.* Paris, Didot, 1740, 2 vol. in-12. — II. **Lettres à Mme la marquise de P*** sur l'Opéra.* Paris, Didot, 1741, in-12 — III. *Le Droit public de l'Europe fondé sur les traités.* 1748, 2 vol. in-12 = *Nouvelle édition corrigée et augmentée.* Genève, 1748, 2 vol. in-12. = Lahaye, 1757, 2 vol. in-12. = Genève, 1764, 3 vol. in-12. = Avec des remarques par Rousset. Genève (Paris, Bailly), 1776, 3 vol. in-12. = 1792, 3 vol. in-8°. — Un passage de cet ouvrage relatif au maréchal de Belle-Isle fut attaqué dans l'opuscule suivant: *Lettre de M. l'abbé Rome à M. l'abbé de Mably* (s. n.), 1764, in-8°, 28 pp. Mably se défendit par le suivant: *Réponse de M. l'abbé de Mably à M. l'abbé Rome* (s. l. ni d.), in-12, 22 pp. Rome répondit par celui-ci: *Réplique de M. l'abbé Rome à M. l'abbé de Mably* (s. n.), 1764, in-8°, 34 pp. — IV. *Des principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe.* Lahaye, 1757, in-12. = *Ibid.*, 1777, in-12. = Trad. en allemand, Copenhague, 1759, in-8°. — V. **Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique, traduit du grec de Nicoclès, avec des remarques.* Amsterdam (Paris), 1763, in-12. - C'est une traduct. supposée. = 2e édit. *Ibid.*, 1763, avec le nom de l'auteur. = Zurich, Meidelgner, 1766, pet. in-8° = La *Fr. litt.*, de Quérard, cite plusieurs autres éditions. = Trad. en allemand par Ch. H. Vogelin, 1764, in-8°; = en anglais, par W. Maclean, 1770, in-8°; = en espagnol, par Samoza y Ulloa. Madrid, 1788, in-8°. — VI. *Réponse à l'abbé Rome.* Voy. ci-dessus, N° III. — VII. *Observations sur l'histoire de France.* Paris, Nyon, 1765, 2 volumes in-12. = 2e édit. Kell, 1788, 4 vol. in-12. = Nouvelle édition continuée jusqu'à la mort de Louis XIV (par Rulhière) et augmentée de l'éloge de Mably par Brizard. Kehl, 1788, 6 vol. in-12. = Kehl, *imp. des privilégiés*, 1791, 4 vol. in-12. = M. Guizot en a donné une nouv. édit. (Paris, Brière, 1823, 3 vol. in-8°) et un complément intitulé: *Essai sur l'hist. de France pour servir de complément aux observations sur l'hist. de France par l'abbé Mably.* Paris, *le même*, 1823, in-8°. = Trad. en allemand par Walz. Dantzig, 1768, in-8° — VIII. *Observations sur l'histoire de la Grèce, ou des causes de la prospérité et des malheurs des Grecs.* Genève et Paris, Nyon, 1766, in-12. = Trad. en allemand. Zurich, 1767, in-8° — IX. *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques.* Paris, Nyon, 1768, in-12. - Cet ouvrage a donné lieu au suivant: **Les doutes éclaircis, ou réponse aux objections de l'abbé de Mably sur l'ordre naturel des sociétés politiques* (par Lavauguyon). 1768, in-12. — X. *Principes de Morale*, Paris, 1774, in-12. = Trad. en espagnol par Penafiel. Paris (Bruxelles), 1830, in-12. — XI. *De la législation, ou principes des lois.* Amsterdam, 1775, 2 vol. in 12 = Amsterdam et Paris, 1776, 2 vol. in-12. = Amsterdam et Bouillon, 1777, 2 part. in-12 Paris, Desray, 1792, 2 part. in-12. = Lyon, 1804, in-8°. = Trad. en allemand. Nuremberg, 1779, in-8° — XII. *De l'Etude de l'histoire.* Ce traité composé pour le

(1) L'abbé de Chalut.

jeune prince de Parme, dont son frère était précepteur, fut d'abord inséré dans le cours d'études de ce dernier. On l'imprima séparément en 1778, Maestricht et Paris, in-12.=Il avait été trad. en allemand, Berne, 1777, in-8°.—XIII. *De la manière d'écrire l'histoire*. Paris, Alex. Jombert, 1783, in-12.=Autre éd. avec un supplément de Gudin de la Brunellerie. Paris, impr. de la soc. litt. typogr., 1784, 2 part. in-12.=Trad. en anglais. 1783, in-8°;=en allemand par Solzman. Strasbourg, 1784, in-8°,=en hollandais par L. V. Limbourg. Amsterdam, 1788, in 8°—XIV. *Observations sur le gouvernement et les lois des Etats-Unis d'Amérique*. Amsterdam et Paris, Hardouin, 1784, in-12.=Autre éd. avec des remarques. Dublin, 1785, in-12.—XV. *Des droits et des devoirs du citoyen*. Kehl, 1789, in-8°.

§ II.

XVI. *Collection complète de ses œuvres*. Londres (Paris), 1789, 12 vol. in-8°.=La même, *revue et augmentée*. Toulouse et Paris, 1793, 24 tom. en 26 vol. in-12. —XVII. *Collection complète de ses œuvres*. Paris, Desbrieres, an XIII, 15 vol. in-8°. Cette éd. a été publ. par l'abbé Arnoux, l'un des exécuteurs testamentaires de Mably et sur les mss. autographes. Le 21 prairial an 3, il se présenta a la barre de la Convention pour lui en offrir le premier exemplaire et demander pour l'auteur les honneurs du Panthéon.=Une partie des exemplaires ont un nouveau titre portant les mots, *Œuvres complètes*, et l'adresse du libraire Guillaume. — XVIII. *Œuvres complètes accompagnées de son éloge historique par l'abbé Brizard*. Dijon, impr. Frantin (Paris, Delaunay), an v, 5 vol. in-8°, ou 12 vol. in-8°.=La même, Paris, 1797, 12 ou 24 vol. in-8°.—XIX. *Œuvres posthumes*. Paris, Barrois, 1790-91, 4 vol. in-12; ou Paris, Guillaume, 1797, 3 vol. in-8°.

MAGALLON LA MORLIÈRE (Alexis de), maréchal de camp, naquit à Grenoble, en 1707. Il appartenait a une famille noble de l'Embrunois, dont nous ne connaissons pas l'origine. La Chesnaye des Bois, qui lui consacre une notice généalogique dans son *Dict. historique de la noblesse*, ne l'a fait remonter qu'à Daniel Magallon, seigneur du Rosset et de la Morliere, premier consul d'Embrun en 1630, mort en 1610 : il dit cependant que les ancêtres de ce Daniel avaient possédé en div[illegible] la même charge « pour « [illegible]'a jamais été tiré qu'une « [illegible] rang de la noblesse. » — Al[illegible]llon entra au service le 30 mar[illegible] en qualité de lieutenant au régiment de Rouergue (infanterie), et servit avec ce grade sous le maréchal de Berwick, en 1731, à l'attaque des fameuses lignes d'Etlingen et au siege de Philisbourg. Capitaine au même régiment le 26 août 1738, il fut employé en Bavière, de 1741 à 1743. Il fit, en 1744, la campagne de Flandre sous le marechal de Saxe, et obtint le 16 décembre de la même année une commission de lieutenant-colonel. En 1645, il continua à servir sous le maréchal de Saxe, se trouva au siége de Tournai, à la bataille de Fontenoi, et à la prise de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende et de Nieuport sous le comte de Lowendhal. A la fin de la campagne, le roi lui donna, par brevet du 16 oct., le grade de colonel et la permission de lever un régiment de troupes legères de son nom (*La Morlière*), composé de mille hommes d'infanterie et de six cents chevaux (1). En 1746 et 1747, il servit, a la tête de ce régiment, au siége d'Anvers et a la bataille de Rocoux (1746), à la prise de l'Ecluse, de Philippine, d'Hulst, à la bataille de Lawfeld, à la prise de Berg-op-Zoom (1747). Pendant le siége de cette dernière place, il reçut le brevet de brigadier des armées du roi (27 juillet), et contribua puissamment l'année suiv. à la prise de Maestricht, qui amena la cessation des hostilites. Quelques années après, il obtint une nouvelle récompense de ses services; il fut nommé, le 6 avril 1750, grand-maître de la garde-robe de la reine. A cette époque, il fut aussi chargé, dit La Chesnaye des Bois, « du rétablissement des troupes de la marine, et fit passer, dans différentes colonies, 7000 hommes des sujets du roi, rappelés des pays étrangers, qui coûterent si peu, que S. M. lui fit la grâce de lui accorder une pension de 1200 livres sur la marine. » Peu après, on l'employa dans le midi de la France à faire la chasse aux contrebandiers et faux-sauniers : il contribua puissamment à la prise de Mandrin (1755), et ce fut lui qui l'emmena pri-

(1) On créa tout exprès pour ce corps une décoration particulière, et l'on raconte que lorsque Magallon La Morliere se disposait à une affaire difficile et dangereuse, il parcourait les rangs tenant à la main plusieurs de ces décorations et disant : « Eh bien! mes enfants, qui est-ce qui en veut aujourd'hui? »

sonnier à Valence (1). Ce service, dont aujourd'hui on apprécie difficilement l'importance, lui valut toutes les bonnes grâces de la cour. De 1757 à 1760, il servit dans le Hanôvre, et se trouva aux batailles de Hastembeck, de Lutzbourg (1758) et de Corbach (1760). Le 10 février 1759, il avait été nommé maréchal de camp : il se retira à la cour, eu 1761, pour y remplir ses fonctions de grand-maître de la garde-robe.

En 1791, quoiqu'il fût très-vieux et très-cassé, Louis XVI lui donna le commandement de la division de l'armée occupant les départements de l'Allier, de l'Indre, de la Vienne et de la Creuse. « Il s'y conduisit, lit-on dans la *Biogr. moderne*, avec toute la faiblesse d'un homme qui n'a plus assez d'énergie pour se déclarer en faveur d'une faction, et qui, par amour de la paix, croit devoir les ménager toutes. Son penchant naturel l'entraînait vers le roi; mais un aide-de-camp, qui lui servait de mentor, l'entraînait vers le parti populaire. » En 1792, ayant passé au commandement de l'Alsace, il fit arborer, au milieu de son camp, le drapeau tricolore surmonté d'un bonnet rouge, et, aussitôt après cette cérémonie, il écrivit au roi, qu'il appelait « chef suprême de la nation et de l'armée », pour l'assurer de sa fidélité et lui offrir ses services. Louis XVI récompensa le dévouement de ce vieux serviteur, en le nommant grand-croix de Saint-Louis; mais le ministre de la guerre le destitua bientôt après. En 1793, il obtint cependant une pension de retraite. Il est mort en 1799. — De son mariage, contracté à Paris avec *Henriette-Louise-Catherine* DE SEGENT, il laissa, entre autres, un fils qui est devenu général: *François-Louis* MAGALLON, c^te^ de La Morlière, né à L'Ile-Adam (Seine-et-Oise), le 27 oct. 1754, mort à Paris, le 30 décembre 1825.

MAGRET (GUILLAUME), troubadour, né dans le Viennois, écrivait après la mort de Pierre III, roi d'Aragon, c'est-à-dire après 1213. Comme celle de la plupart de ses confrères en *gaye science*, sa vie est peu connue. Les manuscrits de Saint-Palaye nous apprennent seulement que ses poésies le firent bien accueillir et honorer des grands, mais que jouant et dépensant tout ce qu'il gagnait, il était toujours presque nu. Il se rendit ensuite en Espagne et y mourut, on ne sait précisement où, dans un hôpital fondé par un seigneur nommé Ruy Pedro de Gambiras. — Il reste de Magret quelques pièces de vers peu intéressantes. Dans l'une d'elles il se plaint du peu de prix qu'on attachait de son temps aux chansons et aux sirventes, et s'étonne fort sérieusement qu'on ne les prenne pas dans les auberges pour de l'argent comptant. « Avec deux sous dans ma bourse, dit-il, je serois mieux venu qu'avec cent vers et deux cent chansons. Car de mes douze deniers j'aurai de quoi boire et manger; de huit autres, du feu et un lit pour me coucher; et des quatre derniers, j'aurois plûtot les bonnes grâces de mon hôte, que si je lui donnois les plus beaux vers (2). » Avec des idées de ce genre, il ne faut pas s'étonner que notre pauvre troubadour ait marché presque nu et soit mort à l'hôpital.

MAIRONIS, MAYRONIS ou **MEYRONIS** (FRANÇOIS), surnommé *le docteur illuminé*, religieux franciscain, fut l'un des grands théologiens du XIVe siècle. Les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de sa naissance : l'historien de son ordre, Waddingus (*Script. ordinis min.*) le fait naître à Digne; d'autres, à Meyrones dans la vallée de Barcelonnette; quelques-uns enfin, au Lizet, paroisse dépendant autrefois du diocèse d'Embrun. Nous ne possédons pas de données suffisantes pour décider cette question; toutefois, comme la plupart de nos écrivains le font dauphinois, nous lui consacrerons quelques lignes. — Maironis professa la théologie à Paris avec un grand éclat; c'est lui qui mit en usage vers 1320 ce qu'on appelait *l'acte sorbonique*, « qui s'exécute aujourdhuy, dit Guy Allard (*Bibl. du Dauphiné*), avec tant d'exactitude dans la réception des docteurs; car tous les vendredis de l'esté, depuis les cinq heures du matin jusques à sept heures du soir, sans président, sans compagnon, et sans disner, on répond à tous les opposants, principalement aux bacheliers du premier et du second ordre, qui sont pour le moins soixante. » Il vint ensuite à Apt, dans le couvent de son ordre, où il passa une partie de sa vie. S'étant attaché à Elzéar de Sabran, il devint

(1) La *Biographie des Contemporains* (Arnault, Jay, Jouy) dit que son fils conservait le fusil de ce célèbre contrebandier et qu'il lui fut enlevé par les Cosaques, en 1814. Il est à présent, dit-on, dans le cabinet de l'empereur de Russie.

(2) Traduction de l'abbé Millot (*Hist. litt. des Troubadours*, t. 2, p. 247).

son confesseur, et à la mort de ce chaste personnage, arrivée le 27 septembre 1325, il prononça son oraison funèbre dans l'église des Cordeliers d'Apt, et adressa, en 1327, au nom du clergé de cette ville, une supplique au pape Jean XXII pour demander sa canonisation. Il devint alors le confesseur de sa veuve, la bienheureuse Delphine. D'après Waddingus, il mourut peu de temps après, le 26 juillet 1327, à Plaisance, en Italie. — (Voyez Papon, *Hist. de Provence*, t. III, p. 472. Expilly, *Dict. des Gaules*, au mot *Meyrone*. Barjavel, *Dict. hist. de Vaucluse*. Albert, *Hist. du dioc. d'Embrun*. L'abbé Féraud, *Biographie des hommes remarquables des Basses Alpes*.)

Maironis avait composé un grand nombre d'ouvrages, mais qui n'ont pas été tous imprimés. Les bibliographes citent les suivants : I. *Quadragesimale*. Venetiis, Bern. Novariensis, 1491, in-4°. — II. *Sermones de sanctis*. Venetiis, 1493, in... — Basileæ, 1598, in... — III. *De festivitate sanctorum sermones*. Venet., Pelegrini de Pasqualibus, 1493, in-4°. — IV. *In quatuor libros sententiarum*. Venetiis, 1520, in-fol. (1). — V. *De Decem præceptis explicatio*. Parisiis, Joh. Frelonius, 1619, in... — VI. Waddingus dit qu'un recueil de plusieurs de ses traités a été publié à Bâle, chez Jac. Pfortzen, en 1498.

La *Biographie des Basses-Alpes* cite encore un *François* MAYRONIS qui, après avoir exercé la médecine, embrassa l'état ecclésiastique, devint professeur de théologie à Embrun, et travailla à la rédaction du bréviaire de cette église.

MAMERT (SAINT), archevêque de Vienne, fut appelé au gouvernement de cette église en 440. Presque tous nos historiens le font dauphinois; quoique nous n'ayons pas de preuves contraires, nous pensons qu'il était originaire de l'Orléanais. On voit en effet, d'après sa légende (2), qu'il était disciple de saint Martin d'Orléans, qu'il avait été élevé auprès de lui, et, qu'après sa mort, cette église réclama son corps comme lui appartenant. Quoi qu'il en soit, les premières années de l'épiscopat de saint Mamert furent troublées par une querelle avec saint Hilaire, évêque d'Arles, qui soutenait la suprématie de son église sur celle de Vienne. Le lecteur curieux de connaître cette affaire, aujourd'hui sans intérêt, la trouvera racontée avec d'assez grands détails dans l'historien Charvet, p. 64-69. Il fut l'instituteur d'une cérémonie religieuse qui s'est conservée jusqu'à nos jours, nous voulons parler des Rogations. Voici, d'après l'historien précité, les causes qui y donnèrent lieu : « Quelques saints exemples qu'il pût donner, la licence s'étoit introduite dans les mœurs par le mélange des nations, et la grossièreté des nouveaux maîtres de ce pays (les Bourguignons). Les crimes de jour en jour multipliés lassèrent enfin la puissance divine, et attirèrent les fléaux les plus redoutables de la vengeance de Dieu. Des tremblements de terre continuels jetèrent la consternation dans tous les cœurs; des spectres affreux qui sembloient sortir des enfers se présentèrent sous mille figures effrayantes; on entendit des cris et des hurlements que la nuit rendoit encore plus épouvantables, et des voix lugubres répandues dans l'air parurent annoncer les morts les plus funestes et la ruine entière de la ville; des volcans s'ouvrirent de tous côtés, et les sommets des montagnes, emportés par la violence des matières enflammées, tombèrent les uns sur les autres, et changèrent la face de la nature; on vit en plein jour des loups, des ours et des cerfs courir dans les rues, et se jeter au milieu de la foule dans les places publiques; enfin, la nuit de la veille de Pâques, tout le monde étant rassemblé dans l'église pour se préparer à cette grande solennité, le feu du ciel tomba sur le palais impérial, et y prit avec tant de rapidité, que toute la ville et les montagnes voisines en furent bientôt éclairées ; le peuple effrayé sortit avec précipitation, les uns pour éteindre le feu, les autres pour veiller à la sûreté de leurs propres maisons. Saint Mamert demeura seul, et plein de con-

(1) La bibliothèque de la ville de Laon possède un exemplaire manuscrit de ce commentaire, petit in-fol. sur vélin et papier, écriture du XVe siècle. Nous le mentionnons à cause d'une particularité assez plaisante que l'on remarque à la fin du volume. Le scribe (moine ou clerc), chargé d'en faire la copie, a écrit immédiatement après le dernier mot de ce grave commentaire, le vers suivant :

Detur pro penâ scriptori pulchra puella !

N'ayant probablement reçu, pour prix de sa copie, qu'un maigre salaire au lieu de l'autre récompense qu'il convoitait, le même scribe ajouta cet autre vers à la suite de la table des matières, soit comme consolation philosophique, soit comme épigramme contre son ignorant supérieur :

Scribere qui nescit nullum putat esse laborem.

(2) Recueils de Bollandus et de Baillet au 11 mai.

fiance en Dieu, prosterné aux pieds de l'autel, par ses prières, ses larmes, et la grandeur de sa foi, arrêta le progrès de ce terrible incendie. Ce fut alors que ce saint prélat résolut d'instituer dans son diocèse des prières et des processions annuelles, accompagnées de jeûnes, afin d'apaiser la colère de Dieu, et de mériter ses bénédictions. Pour donner à ce pieux établissement une parfaite solidité, saint Mamert assembla cinq ans après le concile de la province; les évêques approuvèrent cette institution, et elle eut lieu dans tous leurs diocèses. »

Cette institution est l'événement le plus mémorable de son épiscopat. Il mourut à Vienne le 11 mai 474 ou 475. Son corps ayant été réclamé, comme nous l'avons dit, par l'église d'Orléans, il y fut transporté, et on créa dans l'église Sainte-Croix un collége de clercs appelés *Mamertins*, qui chantaient jour et nuit l'office en son honneur. Ce collége subsista jusqu'en 1583, époque où les protestants brûlèrent sa châsse. — Ce prélat était rempli d'instruction, il avait composé plusieurs ouvrages qui paraissent aujourd'hui perdus; on lui attribue cependant deux sermons insérés dans la bibliothèque des pères, l'un sur les Rogations, l'autre sur la pénitence des Ninivites.

— *Claudien*, son frère et son grand vicaire, était géomètre, astronome, musicien, poëte et controversiste. Il mourut vers 474. — Il reste de lui un *Traité de la nature de l'âme*, divisé en trois livres, et dédié à Sidoine Appollinaire; il avait aussi composé des hymnes pour toutes les fêtes de l'année, et réglé le chant des Psaumes. Quelques critiques lui attribuent l'hymne *Pange lingua*. — (Voyez sur saint Mamert et Claudien *l'Hist. litt. de la France*, t. II, pp. 442-53 et 480-86.)

MANDRIN (Louis), chef de contrebandiers, naquit à Saint-Etienne de Saint-Geoire (Isère), le 30 mai 1724. Ce célèbre personnage a été l'objet d'une réprobation et d'une espèce de culte également exagérés. Pour le plus grand nombre, son nom, accolé à celui de Cartouche, ne rappelle qu'un brigand, l'effroi des populations, dont la vie ne fut qu'une longue suite de crimes. Pour quelques-uns, au contraire, il a partagé le sort de la plupart des hommes qui osent s'attaquer, les armes à la main, aux institutions de leur pays et qui succombent dans la lutte; vaincus, ils sont des misérables; vainqueurs, ils eussent été des héros. Un célèbre écrivain, M. Louis Blanc, n'a pas craint d'écrire les lignes suivantes dans son *Histoire de la Révolution française*, t. IV, pp. 43-44: « Qui « n'a entendu parler de Mandrin, le « *colonel général des Faux-sauniers et* « *contrebandiers de France?* De même « qu'autrefois on avait vu Bertrand « Duguesclin prendre le commande- « ment de ce ramas de brigands intré- « pides qui, sous le nom de *Grandes* « *compagnies*, infestaient alors la « France, de même, au milieu du « XVIIIe siècle, Mandrin s'était mis à la « tête d'une armée d'hommes farou- « ches ou de victimes irritées, non « pour s'en aller, comme avait fait Du- « guesclin, détrôner un roi d'Espagne « au profit de son frère, mais pour « délivrer le peuple de l'épouvantable « tyrannie des fermiers généraux. Or, « quand la révolution vint, il n'y avait « pas quarante ans que Mandrin était « mort, et son nom, toujours répété « avec mystère parmi le peuple supers- « titieux des campagnes, leur était « moins un sujet d'effroi qu'un sujet « d'admiration ou de regret. On se « rappelait comment, du haut des mon- « tagnes du Dauphiné, sonnant de la « trompe, il avait fait accourir et se « ranger autour de lui des bandes [illegible] « doutables, et qu'il avait condu[illegible] « guerre aux impôts à la manièr[illegible] « grands capitaines, livrant bat[illegible] « mettant en fuite des troupes réglées, « forçant des villes à capituler, tenant « le pays enfin depuis la Franche- « Comté jusqu'à l'Auvergne; si bien « que cent cinquante mille hommes « n'avaient pas suffi pour le réduire, « et qu'il avait fallu recourir contre « lui à la trahison. Puis, lorsque livré « par la femme qu'il aimait, il avait « été traîné au supplice, comme il s'é- « tait montré fier, éloquent, inaccessible « à la peur! Comme il était bien mort!»

Dans un écrit publié contre les fermiers généraux en 1755, l'année même du supplice de Mandrin, et qui a eu jusqu'à sept éditions (1), l'auteur lui fait dire: « Je pourrois impunément « me comparer à Alexandre, à César, « et à tous les autres perturbateurs de « l'univers. Dans le fond, si la cause « des troubles qu'ils excitèrent fut dif- « férents, du moins les effets furent

(1) *Testament pol. de L. Mandrin* (ci-apr., n° VIII).

« les mêmes. D'eux à moi toute la dif-
« férence est dans l'importance de l'ob-
« jet. Je puis dire même que j'ai des
« endroits supérieurs à ces Mandrins
« de l'Asie. Ceux-ci, en troublant le
« monde, se virent toujours les pre-
« miers; leur ambition rapporta tout
« à eux-mêmes, au lieu que dans les
« révolutions que j'ai excitées, je n'ai
« envisagé que le bien public. » Les apologies en ce genre sont nombreuses et toutes plus extraordinaires les unes que les autres; mais elles sont toutes dépassées par un poëme fait en son honneur, que nous reproduisons plus loin à titre de curiosité bibliographique.

On ne peut s'empêcher d'être surpris, pour ne rien dire de plus, en lisant ces apologies d'un homme dont le nom ne rappelle qu'assassinats, vols et brigandages, et l'on se demande comment il a pu se rencontrer des écrivains qui aient osé à ce point salir leur plume. Pour s'en rendre compte, il est nécessaire de se reporter au temps où Mandrin parut sur la scène, c'est-à-dire au milieu du 18e siècle; de se rappeler en quel état se trouvait alors la France aux mains des fermiers généraux, et surtout quelle irritation profonde avait dû soulever au sein du peuple des campagnes le despotisme tracassier et spoliateur des employés des fermes. Or que fit Mandrin? Il introduisait en contrebande des marchandises prohibées, ou dont le commerce n'était pas libre en France, telles que des indiennes, du sel, du tabac, et les vendait aux paysans à meilleur marché que les débitants autorisés. Puis, se faisant, si l'on veut, le champion des ressentiments populaires, il déclara une guerre acharnée à tout ce qui tenait de près ou de loin à l'administration détestée de la Ferme; il harcela les employés, leur livra bataille, et poussa l'audace, ce que l'un de ses apologistes appelle « de forts plaisans « tours », jusqu'à forcer, les armes à la main, les entreposeurs eux-mêmes à lui acheter ses marchandises. Le succès et l'éclat de ses entreprises, dont plusieurs eurent un retentissement immense, éveillèrent, on le conçoit aisément, de profondes sympathies dans le peuple, et quand, vaincu dans la lutte, il eut payé de la vie son audacieuse révolte, son nom dut rester en effet pour les campagnes, comme le dit M. L. Blanc, moins un sujet d'effroi qu'un sujet d'admiration et de regret. Dans une sphère plus élevée, les économistes, les ennemis du système de la ferme, virent en lui un libre échangiste; ils donnèrent à ses actes un caractère politique, ils le regardèrent en un mot comme le représentant de l'opposition contre un régime détesté; et c'est en se plaçant à ce point de vue que des écrivains ont pu rédiger les étranges apologies qui nous étonnent. — De leur côté, les fermiers généraux ne négligèrent rien pour donner le change à l'opinion publique: leurs partisans se mirent à l'œuvre, et au lieu de représenter Mandrin comme un simple contrebandier, ils en firent un brigand, auquel ils attribuèrent des assassinats accomplis avec des circonstances si atroces, que la plume se refuse à les retracer. Alors, tandis que leurs écrits publiés sous le patronage et la protection de la police circulaient librement par le colportage, les apologies sorties furtivement d'imprimeries clandestines, ou de l'étranger, ne pouvaient se distribuer qu'avec la plus extrême circonspection, et ne rencontraient nécessairement qu'un bien petit nombre de lecteurs.

Désirant nous mettre à même de dire quelque chose de neuf et d'exact sur Mandrin, nous avons lu avec la plus grande attention les divers écrits dont il a été l'objet, mais aucun d'eux ne nous paraît avoir les caractères de la vérité; tous sont évidemment ou trop hostiles, ou trop en sa faveur. Celle de ses vies qui est la plus détaillée, et en même temps la plus répandue, a été rédigée par l'abbé Regley, sous le patronage des fermiers généraux : elle contient des contes de bonne femme, elle est moins une histoire sérieuse qu'un petit livre destiné à être vendu par les colporteurs dans les foires de village. Nous avons alors recherché le dossier de son procès, qui fut instruit par une commission spéciale établie à Valence; mais nous l'avons fait demander inutilement aux greffes et aux archives où il aurait pu se trouver; depuis longtemps il a disparu; il n'en reste pas la moindre trace. L'arrêt qui le condamne a été imprimé, il est vrai, mais, comme nous le dirons, il ne peut pas inspirer une grande confiance. — En l'absence de documents auxquels on puisse ajouter une foi entière, nous imiterons la prudente réserve du rédacteur de sa notice (M. Weiss), dans la *Biographie universelle* : nous reste-

rons dans les généralités, en écartant les récits d'assassinats et de brigandages que lui attribuent les écrits publiés avec l'approbation de la police et des fermiers généraux.

Il paraîtrait qu'à l'âge d'environ vingt ans il s'engagea comme soldat; mais, bientôt dégoûté de l'état militaire, ou pour tout autre motif que nous ignorons, il déserta et revint dans son pays où il se livra à la contrebande, genre d'industrie que le voisinage de la Savoie a toujours rendu assez actif dans cette partie de notre province. Doué d'une force prodigieuse, d'une éloquence naturelle qui persuadait, d'une imagination vive, de courage et d'audace, il eut bientôt réuni autour de lui une bande nombreuse d'aventuriers (1) sur lesquels il sut prendre le plus grand ascendant. A leur tête, il commença, vers les premiers jours de janvier 1754, à parcourir les villages et les bourgs du Dauphiné pour vendre ses marchandises. Les employés des fermes qui voulurent l'arrêter furent repoussés à coups de fusil; il mit également en fuite les détachements de troupes réglées envoyées contre lui. Il parcourut ainsi une partie du Languedoc, du Forez, de la Bresse, du Bugey, du Lyonnais, de la Bourgogne, du Rouergue, de la Franche-Comté et de l'Auvergne. Quelquefois, il établissait son camp dans une forte position, et là, en plein jour, à la vue des commis des fermes qui le regardaient de loin ébahis, il tenait boutique ouverte, vendant des marchandises prohibées aux habitants des localités environnantes. Enhardi par le succès, il poussa l'audace jusqu'à attaquer des villes telles que Bourg (5 oct.), Beaune, Autun (18 et 19 déc.), força les entreposeurs à lui acheter du tabac pour des sommes énormes, fit sortir des prisons les détenus pour contrebande, « et écroua « de nouveau, dit une relation con« temporaine, tous les voleurs qui s'y « trouvaient ». Quelques-unes de ses expéditions offrent des circonstances fort singulières : il emporta réellement d'assaut la ville de Beaune après une vigoureuse résistance de la garde bourgeoise, et le maire lui offrit, dans l'hôtel de ville, *le vin d'honneur*, comme à un grand personnage. A Autun, on lui demanda de quel droit il levait des contributions sur les entreposeurs. « Il répondit qu'il avait sur les fermes le droit qu'Alexandre avait eu sur les Perses, et celui de César sur les Gaules ». Mais partout, ses exactions n'atteignirent que les employés de la Ferme; il respecta toujours la personne et les biens des simples particuliers. L'abbé Regley (*Hist. de L. Mandrin*) rapporte à ce sujet le fait suivant : « Au Puy en Velay, on « lui dit que l'entreposeur avoit des « greniers pleins, il ordonna qu'on les « vidât pour la subsistance de sa trou« pe. Comme on mettoit la main à « l'œuvre, on vint lui annoncer que ce « blé n'étoit qu'un dépôt, et qu'un « marchand le réclamoit; il parut le « relâcher, et ne demanda que 600 liv. « au propriétaire, seulement, disoit-il, « pour lui apprendre à ne plus se trou« ver confondu avec des commis ». — Ces audacieuses entreprises ayant fini par alarmer sérieusement les fermiers généraux, on songea à prendre des mesures énergiques pour en arrêter le cours : un de nos compatriotes, Magallon-Lamorlière fut envoyé tout exprès avec son régiment pour lui donner la chasse; mais, averti secrètement par les paysans des embuscades qui lui étaient tendues, et connaissant d'ailleurs parfaitement tous les passages des montagnes, Mandrin réussit à lui échapper. Le 20 décembre 1754, il eut un engagement sérieux avec des dragons et des hussards de la légion de Fitscher, près du village de Grenand. A la tête de ses gens, il chargea les troupes du roi à la baïonnette, et leur fit éprouver de grandes pertes en officiers et en soldats. Obligé cependant de céder au nombre, il battit en retraite dans les montagnes. Pour le réduire, on eut recours à la trahison : sa maîtresse (2) ayant donné avis qu'il devait coucher au château de Beauregard, en Savoie, des commis de la Ferme réunis à un détachement du régiment de Lamorlière se glissèrent sur le territoire sarde, et s'emparèrent de lui, après une énergique résistance. Les habitants du village de Saint-Denis d'Aost, par lequel on le fit passer pour l'amener à Valence, prirent les armes et essayèrent sans succès de le délivrer (3). — Nous

(1) Il choisissait ses hommes avec soin, donnant toujours la préférence aux déserteurs, parce qu'ils connaissaient le maniement des armes et avaient plus d'intérêt à ne pas se laisser prendre. Il les payait régulièrement à raison de six liv. par jour.

(2) Madame ****, femme d'un conseiller au Parlement de Grenoble.

(3) Cette violation d'un territoire étranger et l'échauffourée de Saint-Genis-d'Aost, donnèrent lieu à des réclamations de la part du roi de Sar-

allons laisser l'annaliste de Valence, Michel Forest, nous faire le récit de son arrivée dans cette ville (1) :

« Il arriva un mardi 13e du moys (mai) à 9 heures du matin. La curiosité étoit si grande qu'on s'étouffoit pour le voir. Quelques heures après, on laissoit entrer dans sa prison cinq à six personnes à la fois où l'on pouvoit faire la conversation avec lui à travers une fenêtre grillée. Il avoit beaucoup d'esprit; la réponse sûre et prompte; la physionomie des plus guerrières et des plus hardies, l'œil vif, enfin la figure montroit qu'il étoit capable d'entreprendre ce qu'il avoit fait, de la taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, cheveux blonds, les épaules larges, bien tourné, une jambe des mieux. Aucun étranger en passant, de quelle distinction qu'il fût qui ne s'arrêtât pour le voir, et, après l'avoir vu et conversé avec lui, ne se retirât en plaignant son sort. (2) »

« M. Levet, son juge, se hâta vite de luy instruire son procès; il répondit toujours à toutes les interrogations avec une intrépidité et une présence d'esprit sans égale. *Son instruction fut faite en douze jours*, puisqu'on le jugea le 24 may un samedi, et il fut exécuté le lundi suivant (26 mai 1755). »

Michel Forest dit avec raison qu'on se *hâta vite de lui instruire son procès*. En effet, tant d'entreprises accomplies dans tant de localités différentes et dans huit à dix provinces, exigeaient, pour être bien faites, une instruction longue et compliquée qui ne pouvait être terminée en douze jours. Il est évident qu'on le jugea à la hâte, d'après des *on dit*, et peut-être sur les aveux qui lui furent arrachés par la torture. Cet arrêt ne nous inspire donc pas grande confiance : toutefois nous allons le reproduire *in extenso*, comme un document rare et curieux.

JUGEMENT SOUVERAIN

Qui a condamné à la roue Louis Mandrin, *du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes et désordres mentionnez audit jugement.*

Du 24 mai 1755.

GASPARD LEVET, seigneur de Malaval, conseiller, secrétaire du roy, commissaire du conseil, nommé par arrests des 3 déc. 1738, 2 octobre 1742 et 2 avril 1743, pour instruire et juger souverainement, et en dernier ressort, les procès criminels des contrebandiers, employés infidèles, et ceux des faux-sauniers, leurs fauteurs et complices, dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue et Quercy.

VEU ledit arrest du conseil du 3 déc. 1738 et la commission du grand sceau sur icelui du mesme jour, etc.

NOUS, COMMISSAIRE du conseil susdit, par jugement souverain, et en dernier ressort, en vertu du pouvoir attribué par ledit arrest du 5 déc. 1738, de l'avis des gradués, juges, assesseurs de la commission, au nombre requis par l'ordonnance, avons déclaré led. LOUIS MANDRIN, natif de St-Etienne de St-Geoirs, en cette prov. de Dauphiné, dûëment atteint et convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement et port d'armes depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre lui pour raison d'accusation de fabrication et exposition de fausse monnoye et d'un assassinat : et notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détachèrent au village de Curson, le 7 janvier de l'année dernière, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laissèrent approcher, croyant qu'ils étoient de quelque autre brigade, et, profitant de cette surprise, les fusillèrent, en tuèrent deux, en blessèrent deux autres, dont un mourut deux jours après ses blessures; volè-

daigne. Il s'ensuivit une négociation diplomatique fort curieuse dont fut chargé un membre de la maison de Noailles.

(1) *Michel* FOREST et *François*, son fils, tous deux habitants de Valence, ont laissé un journal inédit fort curieux de tous les événements qui se sont passés dans cette ville de 1736 à 1788.

(2) Voici le portrait que l'abbé Regley fait de Mandrin « On lui trouvoit de l'esprit, une adresse admirable et du bonheur. Il avoit une éloquence naturelle qui persuadoit; l'imagination vive, du courage pour former de grandes entreprises, et de l'audace dans le succès. Un crime lui coûtoit peu, lorsqu'il le jugeoit nécessaire à sa vengeance ou à ses projets. Cependant il avait l'art de montrer de la candeur; on eût pris son front pour le siége de la candeur même; il falloit étudier ses yeux pour y démêler cette humeur farouche qu'il cachoit avec soin, et qu'il ne déployoit que dans ses fureurs Ses discours rouloient toujours sur la probité, et jamais homme n'en eut moins. On lui donne une taille avantageuse, les cheveux noirs, les sourcils épais, le nez aquilin. les traits réguliers, la poitrine large, la jambe belle et une force prodigieuse. Talens malheureux, qui marquoient une méprise de la nature, ou une corruption plus grande dans celui qui en abusa par l'usage qu'il en fit. Tel étoit le fameux brigand dont j'écris les actions. »

rent les armes desdits employés, le cheval du brigadier qui fut du nombre des morts, son manteau et son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté; et, la nuit du 8 au 9, allèrent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand-Lemps, et, après l'avoir maltraité et menacé de la mort, volèrent ses armes et obligèrent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret; de celle de plus de trente, qui le 7 juin suivant, attaqua les employés dans leur corps de-garde au pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise; tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes et effets, ainsi que quelques-uns appartenant à un particulier qui avait son habitation près dudit corps-de-garde; de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande qui, le 10, firent feu près du village de Laine sur les employés de la brigade de Taulignan qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montélimar, pour se rendre à leur poste, en tuèrent un, en blessèrent trois autres, dont un mourut peu de jours après; du nombre des trois de la même bande, qui le lendemain 11, étant restez au cabaret de Tioulle, paroisse de St-Bazille en Vivarès, fusillèrent devant ledit cabaret un sergent du régimt de Belzunce, le supposant être un employé ou un espion; laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres et, entre autres, le 23, tua une femme enceinte à Saint-Rome de Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, força l'entreposeur de Rhodez à prendre de ses tabacs, et de les payer au prix que ledit Mandrin fixa; et elle écrivit au subdélégué de l'intendance pour faire rendre des armes déposées de la maison de ville, saisies quelques années auparavant sur d'autres contrebandiers; le 3 juillet suivant, fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende; et, le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin se retirant en Savoye ou en Suisse, et passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond Jacques Moret, ci-devant employé, et un enfant de dix-huit mois qu'il tenait entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin, son frère, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoye, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa et vola plusieurs employes des brigades de Mouthe et Chauneuve; et aussi le principal chef de celle qui pénetra de Savoye en France, le 20 août suivant; força, le 26, l'entreposeur de tabacs à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous le prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques ballots de tabac; le 28, des débitants de Craponne à lui payer aussi une somme pour raison de la remise de quelques tabacs, ainsi que l'entreposeur de Montbrison, où elle força les prisons, et en fit sortir onze prisonniers; arrêta le 2 septemb. passant par Pont-de-Velle en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointements de la brigade, dont ils étoient porteurs; et, le 5, tira, près du château de Joux, sur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué et d'autres blessez; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey, la nuit du 3 au 4 octobre dernier, fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicataire-général des fermes du roi, sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques ballots de faux tabacs, le 4 à Nantua; le 5 à Bourg-en-Bresse (1); le 6, à Châtillon-les-

(1) Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains une relation inédite de l'expedition de Bourg-en-Bresse, redigée par un témoin oculaire, et que nous avons tout lieu de croire fort exacte. Nous la reproduisons d'après le manuscrit original.

« La capitale de Bresse n'a pas été respectée par le terrible Mandrin, chef des contrebandiers. Lui cent dousième sont arrivés ce matin en cette ville, et ensuite à la porte de l'intendance y faisant marcher devant eux la directrice des fermes, jeune et jolie femme qu'ils ont surprise à sa toilette, et qu'ils ont fait voyager par les rües fort indecemment, à patte et peignoir, les cheveux epars. Cette pauvre creature récalcitrante aux ordres de Mandrin, a manqué d'être assassinée sur le seüil de la porte de M. de Vareime, où loge Monsieur l'intendant. Je précédois cette incivile bande de trente pas; j en ai donné avis le premier à M. de Fleury, dans sa chambre, accompagné de trente gentilshommes, de Madame d'Atignat de Lyon, de l'une de ses cousines. La loy du plus fort étant la meilleure, et toujours à craindre, l'on décida sur-le champ que M. l'intendant, M. de Choin, gouverneur de Bourg, les dames et toute la compagnie deguerpiroient la maison et s'iroient réfugier aux Capucins. Cette évacuation finie, j'allai accompagné du chevalier Chossa, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, me présenter à Mandrin qui nous fit des excuses d'être oblige de faire tapage à la porte d'un intendant, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de continuer ses actes d'hostilités envers les protégés de Jean-Baptiste Bocquillon (*), jusqu'a ce qu'on lui eût compté la somme de vingt mille livres pour marchandises qu'il offroit de livrer. Mon collègue et moy

(*) Adjudicataire général des fermes.

Dombes; le 9, à Charlieu; à Roanne, le même jour (1); les 10, 11, 12, 13 et 14, à Thiers, Ambert, Marsal, Arlan et la Chaise-Dieu; le 16, fit payer une somme de six cents livres aux propriétaires des grains qui étaient dans les greniers de la maison occupée par l'entreposeur du Puy pour ne pas les enlever; les 17, 18, 20, 21 et 22, continua ses exactions sur les receveurs, entreposeurs et débitants à Pradelle, Langogne, Tance, St-Didier, St-Bonnet le Château; le 23, à Montbrison et Boën, et, le 24, pour la seconde fois, à Charlieu; tira le 7 sur le postillon conduisant la diligence par eau de Lyon à Châlons, blessa un des chevaux, et ledit Mandrin monta sur ladite diligence pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas; le 9, passant à

priâmes Mandrin de rester tranquille, et nous l'assurâmes que nous allions faire part de ses intentions à M. l'intendant, lequel donna ordre à M. Vareime, receveur des tailles, de compter les vingt mille liv. audit Mandrin. Le capitaine et l'ingénieur de Bresse reçurent l'argent des mains du receveur, et les firent porter par des valets de ville au sieur Mandrin, tel qu'on présente le vin d'honneur à l'intendant. »

« Mandrin, qui avoit quitté l'intendance pour s'emparer du gouvernement, en recevant l'argent livra la marchandise qu'il avoit destinée pour Bourg, et nous délivra un reçu en ces termes :

« Je déclare auoir reçué de Monsieur le chevalier « Chosat, quapitaine au régt de Nice, la somme de « vingt mille liures pour marchandise que j'ay liuré « à Madame La Roche. A Bour, le 5e octobre 1754. »

« L. Mandrin. »

« Au moyen de cette recepte, Mandrin nous rendit Madame de la Roche, et nous la mîmes coucher au gouuernement chés M. Le Noir, commissaire des guerres. Toute cette opération dura depuis dix heures et demie environ jusqu'à deux heures; Mandrin fit retirer tout son monde et alla dîner dans le faubourg du côté de Besançon. Tout le monde rentra dans l'intendance dans l'espérance d'être tranquille, mais à peine M. l'intendant eut-il tenu la table une demi-heure, qu'on vint l'auertir que Mandrin proposoit de livrer encore à l'entrepreneur du tabac, six ballots pour la somme de trois mille liv. Nouvelle députation des sieurs Chossa et St-André qui trouuèrent Mandrin à table avec deux de ses compagnons de fortune et de misère. Après bien des propositions de part et d'autres, et beaucoup de marques d'amitié et de considération, l'on se sépara sans rien décider, mais le chef Mandrin alla : 1° faire sortir onze prisonniers pour faux-sel, dettes ou affaires particulières, qu'il emmena avec lui, *et il écroua de nouveau tous les voleurs qui se sont trouvés dans les mêmes prisons*; 2° il vint faire monter à cheval toute sa troupe, et, toujours au nombre de cent douse, se préparoit à rentrer dans la ville de Bourg pour supplier le sieur François, entreposeur de tabacs, d'en prendre pour son compte trois charges contenant six balots, moyennant la somme de trois mille livres, bon marché; « ne pouvant en conscience, disoit-il, passer dans une ville telle que Bourg sans laisser du tabac à l'entrepreneur. » Avec de pareilles dispositions, Chossa et Saint-André proposèrent à nouveau les trois mille livres à Mandrin à condition que toute sa cohorte feroit le tour de la ville pour gagner le grand chemin de la principauté de Dombes. — Cette proposition ayant été acceptée, M. l'intendant fit remettre trois mille livres, lesquelles furent portées de nouveau à Mandrin qui donna à Saint-André un reçu en cette forme. »

« Je reconnois avoir reçu de M. François la somme « de trois mille livres pour trois charges de tabac « que je luy ai livré, de laquelle somme il se fera « compte par MM. les fermiers-généraux. Fait à « Bourg, le 5 octobre 1754. »

« L. Mandrin. »

« L'argent reçu, Mandrin et sa bande se séparèrent des députés et prirent tous joyeusement la route de la principauté de Dombes sur les quatre heures après midy. Voilà le récit véritable de ce qui s'est passé à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 1754, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après midy. »

M. Sirand donne d'intéressants détails sur l'expédition de Bourg, dans ses *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain* (Bourg, 1850, in-8), pp. 73 et suiv. Il y reproduit le fac-simile du reçu dont nous venons de faire connaître les termes. « Malgré quelques fautes d'orthographe, dit-il, Mandrin écrivait le français couramment; son écriture est facile et assurée ». Il ajoute : « Après son départ, les employés de la régie se mettent gravement en devoir de compter les ballots laissés et de vérifier si leur poids était un équivalent des sommes enlevées. Soigneusement pesés et numerotés, lesdits ballots se trouvèrent faire un poids de 4,918 liv. » Les employés les rangèrent dans un magasin dont ils remirent la clé à M. de Varenne, pour lui servir de nantissement jusqu'à ce qu'il fût payé de ses avances au trésor. « Le 24 sept. 1755, près d'un an après l'événement, ils étaient encore chez M. de Varenne qui, sur un ordre écrit, signé Joly de Fleury, en fit la délivrance, et ils furent transportés à Lyon. Mais il apprit que Mandrin, en loyal marchand, fit bon poids; car sur les pesées du 5 oct. 1754, comparées avec celles du 24 sept. 1755, on ne trouva qu'une différence de 32 liv. Le tabac s'était desséché et avait naturellement produit cette diminution. La note des pesées, faite au crayon, est encore jointe au dossier, et ce n'est pas là une des moindres curiosités de l'aventure. » Les pièces, d'après lesquelles M. Sirand a écrit sa relation, sont entre les mains de la famille de Varenne, dont l'un des auteurs a joué un rôle dans cette affaire.

(1) *Lettre* (inédite) *du sieur* Forest, *entreposeur du tabac à Roanne.*

« Roanne, ce 10 octobre 1754.

« Monsieur, j'ay l'honneur de vous informer qu'il arriva hier en cette ville sur les 4 à 5 heures du soir, 150 contrebandiers bien armés avec des chevaux chargés de faux tabac. Comme je me trouvai en campagne, ils obligèrent ma fille de prendre leur tabac et lui demandoient vingt mille livres. Ils firent enfoncer une armoire de mon bureau dans laquelle ils trouuèrent une somme de mille livres. Ils promenèrent ensuitte ma fille de maison en maison, le fusil toujours prêt à tirer, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé à emprunter une somme de douze cent six livres revenant à la totale de deux mille cinq cent une livres, dont ils passèrent quittance, et laissèrent cinq ballots de tabac pesant environ quatre cents livres Ils frapèrent mon valet et ma servante, et vouloient mettre le feu à la maison. Ma fille ne leur pouvant trouver une somme plus considérable, ils ont fait trouver à M. Hue, de Roanne, mille livres et à M. Hue, Descottes de Charlier, quatre mille cinq cents livres. Ils sont partis la même nuit, sur les dix heures du soir, allant du côté de Cervières. Si je m'étois trouvé à Roanne, ils m'auroient forcé à emprunter jusqu'à dix mille livres. Je vous enverrai expédition du procès-verbal avec coppie de leur quittance par le premier ordinaire, après quoy j'attendrai vos ordres. »

« Forest. »

Saint-Just-en-Chevalet, y fit perquisition des employés sur lesquels il fut tiré, et l'un d'eux blessé dangereusement; ses armes et effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés et volés; força, le 16, le bureau de l'entrepôt du Puy et maison de l'entreposeur, vola, pilla ou brisa le tabac, effets et meubles duditentreposeur; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt; pilla aussi, le 21, à Saint-Didier, le 22, à St-Bonnet, le 25, à Cluny, et, le 27, à St-Trivier, les maisons de différents employés desdits lieux, ainsi que, le 28, à St-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employa, vola aussi différents effets dans une maison d'Orgelet, le 27; força les prisons de Bourg, Roüane, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour et Orgelet, et y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté, la nuit du 14 au 15 décembre dernier; tira, le 16, sur des cavaliers du régimᵗ d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habits, chapeau et manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de son appartement, et commode; força les receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt du tabac à lui païer une somme d'argent, et ce dernier à lui donner une reconnaissance d'un nombre de ballots de faux-tabacs qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força, le 18, la garde bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y reüssir, sur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde; tua deux bourgeois qui en faisoient partie, et en blessa d'autres; tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se trouva par hasard sur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt du tabac d'apporter la somme convenuë et fixée par ledit Mandrin a 20,000 livres, ce qui fut exécuté par lesdits receveurs; laquelle bande força encore, le 19, le maire et les habitants d'Autun, à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu et à sang, et d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrez à quelque distance de la ville allant recevoir les ordres à Châlon, qu'elle avoit obligez de revenir avec elle et gardez par forme d'ôtage jusques à ce qu'elle eût reçu la somme qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel et de l'entreposeur du tabac, laquelle fut réglée et convenuë dans la maison de ville, où ledit Mandrin et deux autres de sa troupe se rendirent, la plus grande partie de la bande étant demeurée au-devant duditl hôtel-de-ville; combattit, le 20, au village de Grenand, paroisse de Brion, contre les troupes du Roy, sur lesquelles elle fit feu la première, tua et blessa plusieurs officiers, soldats, dragons et hussards; et tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons et fit sortir les prisonniers; d'avoir rassemblé ensuite 31 ou 32 contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels ledit Mandrin se mit, lesquels volèrent le 21, 4 chevaux, armes et équipages de 4 cavaliers de maréchaussée au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, asssassinèrent au lieu de Breuil 5 employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier, au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour et le 24, obligèrent par différentes violences et menaces, les receveurs de Servière et de Noiretable à leur compter une somme d'argent, et, dans le dernier lieu, tirèrent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blessèrent sa femme qui étoit derrière pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25, firent exaction sur un des débitants de la Chaise-Dieu; et, le 26, firent feu sur la cavalerie des volontʳᵉˢ de Flandre et de Dauphiné, au lieu de la Sauvetat, dans le Velay, et tuèrent un maréchal-des-logis; et enfin, ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit et signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs et débitants, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences et de menaces; et d'avoir écrit lui-même sur les registres d'écroüe des prisons de Bourg et de

Seurre l'attentat par lui fait sur lesdites prisons.

Pour réparation de quoi et des autres crimes, et cas résultant du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le mènera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau, où seront ces mots, en gros caractères : *Chef des contrebandiers, criminels de lèze-majesté, assassins, voleurs et perturbateurs du repos public*, et tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au-devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville qui fait face à la rue de la Perollerie, où ledit Mandrin, nue tête, et à genoux, fera amende honorable, et déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au roy et à la justice, de tous ses crimes et attentats; sera ensuite conduit à la place des Clercs, et là aura les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, sur un échafaut qui y sera à cet effet dressé; mis ensuite sur une rouë, la face tournée vers le Ciel pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuteur exposé aux fourches patibulaires de cette dite ville; préalablement ledit Mandrin appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultant du procès, et la révélation de ses complices, déclarons tous et chacun de ses biens confisquez au roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende en cas que la confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; et encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean-Bap[te] Bocquillon, adjudicat[re]-gén[l] des fermes et les dépens du procès; èsquels amendes et dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu, publié et affiché dans toutes les villes et lieux dénommez en icelui, et partout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la chambre criminelle du présid[l] de Valence en Dauphiné, le 24 mai 1755. Signé *Levet*, *Gaillard*, *Luillier*, *Bolozon*, *Bachasson*, *Rouveyre de Létang* et *Gozon*.

Et au bas est écrit : *Le 26 mai* 1755, *le jugement ci-devant a été lu par moi greffier de la commission soussigné*, audit Louis Mandrin, et exécuté le même jour suivant sa forme et teneur.

Signé *Léorier*.

Nous allons reprendre où nous l'avons laissé, le récit de Michel Forest, qui nous donne d'intéressants détails sur l'exécution de Mandrin, à laquelle il paraît avoir assisté :

« Il vint à Valence pour voir cette exécution plus de 6,000 étrangers, de plus de 15 lieues à la ronde. De la vie on a vu arriver à la fois tant de monde.

« Si Lyon avoit su le jour de sa mort, il en seroit venu un tiers, mais on ne croyoit pas qu'il fût sitôt exécuté, eu égard à ce que le roy de Sardaigne le demandoit, ce qui hâta son jugement. Il y avoit un monde sur la place à étouffer, sur les toits tout autour des maisons, qui sont sur ladite place. On avoit fait jusque des échafauds qu'on louoit 12 sols par personne. Les portes de la ville furent fermées pendant l'exécution. Tout le régiment de Tallaru en garnison prit les armes, ainsi que les bas-officiers; les brigades des maréchaussées de Tournon et Saint-Vallier l'accompagnèrent.

« Mais s'il a été intrépide dans toutes ses expéditions et à la tête de sa troupe, il ne le fut pas moins à la mort. Il fit amende honorable à la porte de l'église St-Apollinaire avec cet air aussi fier et aussi martial qu'il avoit lorsqu'il se battoit étant libre; ce qui étonna les assistants, il fut très-résigné. Ce fut le P. Gasparini, jésuite italien, de famille, à Tournon, qui vint par ordre de Monseigneur Milon, notre évêque, pour le confesser et le conduire à la mort. Il ne vouloit voir auparavant ni prêtre ni religieux; lorsqu'il eut entendu lire son jugement, il demanda un confesseur. Comme on le conduisoit à l'échafaud, le P. Gasparini s'attendrissoit, ayant la larme à l'œil et, s'en apercevant, lui dit : « Quoi, mon père, vous pleurez ! moi je ne pleure pas, pleurez donc pour tous deux. Ce n'est pas la mort qui me fait de peine, ni le jugement qu'on vient de prononcer, qu'on va exécuter et qui ne durera qu'un instant; mais j'ai à subir celui de Dieu qui décidera de mon sort pour une éternité. » Monté sur l'échafaud, il s'étendit sur la croix de Saint-André, défit le bouton de ses manches lui-même, retroussa sa chemise et sa culotte, avec autant de fermeté et d'assurance que si c'eût été pour quelque chose de bien moins dangereux. Il reçut huit coups sur les bras et cuisses en vie, un sur l'estomac, avec une constance et une patience sans égale qui étonna tous les spectateurs. Il fut

étranglé après huit minutes d'intervalle des coups. » — Avant son exécution, l'évêque de Valence l'avait fait peindre par Treillard, peintre de Lyon. C'est d'après ce portrait qu'a été gravée l'estampe indiquée ci-après, n. IX.

Nous avons fait allusion au commencement de cette notice, à un opuscule dans lequel Mandrin est exalté outre mesure. L'excessive rareté de cet écrit, dont on trouvera la description bibliogr. ci-après (n° X), nous a engagé à le reproduire. Il est intitulé : *La Mandrinade en vers héroïques, adressée aux partisans de Mandrin*, avec cette épigraphe remarquable : *Scribantur hæc in generatione alterâ*. Au verso du titre, on lit ce quatrain :

Du fier Catilina Cavalier eut l'audace.
Le terrible Mandrin remplaça Cavalier :
Mais après ses malheurs, du glorieux guerrier
Qui prendra désormais la place?

Après une épitre dédicatoire en vers adressée à Thémire, commence une sorte de poème que voici tout entier :

Que d'auteurs odieux, d'un coupable pinceau,
Fassent d'une belle âme un difforme tableau,
Que par eux la vertu soit transformée en vice,
Qu'ils prêtent sans pudeur leur voix à l'injustice,
Que, pour suivre le faux, quittant la vérité,
Ils prennent la valeur pour l'inhumanité :
Pour moi, je veux chanter la honte de la France,
Immolant la grandeur à l'injuste finance.
Mais, pourquoi si souvent retracer des forfaits
Qu'il faudrait pour toujours couvrir d'un voile épais?
Ah ! ne m'accuse point, trop aveugle patrie,
D'éterniser ici ta noire barbarie ;
Non, non, je la déteste, et loin de t'outrager
C'est ta gloire, en vrai fils, que je prétends venger.
Mandrin... ce fameux nom te reproche ton crime,
En offrant à nos yeux une noble victime.
Ne crains rien toutefois : s'il enrichit mes vers,
Il ne semble pas moins dire à tout l'univers,
Qu'un crime, quel qu'il soit, quand la force l'arrache,
Est pour un peuple esclave une légère tache.
Esclave, je l'ai dit, non du meilleur des rois,
Que la tendresse guide, en lui gardant ses droits;
Mais de ces scélérats, colosses de puissance (1),
Abhorrés des mortels, nourris de leur substance,
Formés d'un sang obscur, nés dans la vanité,
Instruits par l'ignorance et la brutalité :
Ces monstres odieux, en proie à tous les vices,
Ne sçavent même pas voiler leurs injustices.
C'est d'un tel tribunal que partit cette loi
Qui de l'argent français restreint l'utile emploi :
Etoffes et tabac, aujourd'hui contrebande,
Ne viennent sur nos bords qu'au péril de l'amende;
Contre de bons marchands, droits et laborieux,
On arme des poltrons oisifs et vicieux (2);
On en a fait partout un infâme assemblage,
Dont l'unique sçavoir est l'art du brigandage.
Du peuple helvétien, rien ne passe chez nous (3);
On change en joug affreux le règne le plus doux.
Cependant dans l'Etat l'indienne devient rare;
On la vend chèrement, le riche seul s'en pare,
On s'afflige d'abord; mais le Français galant,
S'il s'agit de parure, est toujours opulent.
On vent le caranka, la belle mousseline;
On presse le marchand, et l'or le détermine,
Le grand appas du gain porte chez l'étranger
Tout commerce, soldat, laboureur et berger.
Les fermiers sont instruits, ils frémissent de rage
Ils forment un sénat, ministre du carnage :
La cruauté bientôt s'échappe des enfers,
Elle met l'industrie et l'innocence aux fers.
La force est peu pour elle : elle y joint l'artifice,
Empruntant le secours de sa sœur l'avarice.
Répandus toute part, les gardes inhumains
Cherchent honteusement à se remplir les mains.
On voit à cent endroits une brigade avide
Accabler de son nombre un colporteur timide,
Sur les premiers rapports, sur de faibles raisons,
De mille malheureux on peuple les prisons.
La commission juge, et c'est la violence,
L'erreur, l'ambition, qui tiennent la balance.
On fait parler les uns durement mutilés;
D'autres sont loin des leurs tristement exilés :
Ceux-ci sont condamnés à périr dans les chaînes;
Et ceux-là sont flétris par de honteuses peines,
Plusieurs vont sur les mers mourir à tous moments;
Beaucoup perdent le jour dans d'horribles tourments.
Toutes teintes de sang, l'on entend quelques villes
Pousser sur tant d'horreurs des sanglots inutiles. (4)
Chacun fuit, chacun craint; on maudit les traitants,
Et l'indignation passe du peuple aux grands.
La pitié, l'équité, gémissent du ravage,
Et, pouvant l'arrêter, n'en ont pas le courage.
Mais attendons... en France il était un héros,
Qu'une trop longue paix tenait dans le repos;
Près de lui meurissaient d'éclatantes merveilles :
Le cri de l'innocent vint frapper ses oreilles;
La douleur réveilla ce lion endormi.
Mandrin se lève, il part : la terre en a frémi.
Où sont ces citoyens dispersés par la fuite ?
Il les a rassemblés, ils marchent à sa suite,
Il les harangue ainsi pour la première fois,
Et tous les sentiments leur parlent par sa voix :
« Marchands infortunés, la ferme vous opprime ;
« D'un talent nécessaire elle vous fait un crime :
« Persécutés, trahis, vous tombez sous ses coups,
« Sans que personne encor se soit armé pour vous.
« J'en rougis... il est temps que mon bras vous secoure. »
Il dit, et ce discours inspire la bravoure :
Plus de négociants, ce sont tous des soldats,
La soif de l'or le cède à l'ardeur des combats.
Ils s'arment à l'instant : une course rapide
Les mène à l'ennemi, le surprend, l'intimide,
Ils en viennent aux mains : les gardes, repoussés,
Dans ce choc vigoureux sont tous morts ou blessés (5).
La porte de la gloire alors leur fut ouverte;
De leurs persécuteurs ils jurèrent la perte.
Derrière des remparts la frayeur a cachés (6)
Cent de ces hommes vils à la ferme attachés.
On marche droit vers eux. Un pont, une rivière
Couvrent les assiégés d'une double barrière,
Obstacles impuissants, Mandrin a menacé,
Les employés ont fui : nos guerriers ont passé.
Jadis à leur parti Rhodez pilla des armes (7);

Les notes suivantes, imprimées en italiques, sont de l'auteur du poëme.

(1) *On doit reconnaître à ces traits Messieurs les fermiers.*

(2) *Les gardes, qu'on appelle plus communément* emploiés. *On a compté qu'il y en a environ quarante mille dans le roiaume.*

(3) *La Suisse nous fournit la plus grande partie de la contrebande.*

(4) *Valence, Rheims et Saumur, plus touchées que les autres villes du roiaume de tant de cruautés, parce qu'elles les avaient sous les yeux. Il y a dans chacune de ces villes une commission, mieux nommée* chambre ardente.

(5) *L'affaire de Curson, village près de Romans, qui se passa le 7 janvier 1754, fut le coup d'essai de la troupe mandrine, et sa première victoire.*

(6) *Le passage du pont de Claix sur le Drac, à une lieue de Grenoble, le 7 juin 1754. Les emploiés qui le gardaient et quelques soldats de troupes réglées faisaient mine de se bien défendre; mais au premier coup de feu qui en blessa deux, cette lâche garnison capitula en prenant la fuite.*

(7) *Mandrin força la ville de Rhodez de lui re-*

Elles lui coûteront bien du sang et des larmes.
Déjà maître des murs, un terrible ennemi
Les réclame. On les donne, et des trésors aussi.
D'une injuste action cette ville punie,
Ils poursuivent ailleurs l'affreuse tyrannie,
Qui tremblante d'effroi se sauve à Montbrison (8).
Dans ces barbares lieux, une sombre prison
Dérobait au grand jour une troupe de braves;
L'aspect seul des vainqueurs fit tomber leurs entraves,
La ligue s'attacha ces mortels aguerris,
Forts par leur désespoir, dans les fers endurcis.
Fiers de tant de succès, dans l'ardeur qui les presse,
Ils ne font qu'un grand pas du Forez dans la Bresse.
Pauvres Bressans, tremblez d'un projet étonnant;
Bourg surpris en sera le prélude éclatant (9).
MANDRIN y fait la loi, suivi de la victoire.
Infatigable chef, portant plus loin sa gloire,
Il triomphe, en trois jours, de Rouanne, de Charlieu (10)
De Langogne, de Thiers et de la Chaise-Dieu.
Torrent impétueux, nul rempart ne l'arrête,
Le Puy devient bientôt sa facile conquête;
Il s'y montre en vainqueur, qu'anime la fierté,
Redoutable ennemi de toute cruauté,
Sa grande âme sent bien que la fureur dégrade.
La noire trahison l'attend en embuscade (11);
Elle le voit, se trouble, et d'un bras égaré,
Lui porte lâchement un coup mal assuré.
Frappé du plomb meurtrier, MANDRIN lui seul l'ignore,
Averti par les siens, il veut douter encore :
Le tumulte et son sang, en lui parlant aux yeux,
Lui découvrent enfin l'attentat odieux.
Il court vers le danger, armé par la vengeance :
Il trouve ce qu'il craint, une faible défense.
Son courroux disparait. La magnanimité
Rougirait de combattre avec la lâcheté.
A quitter ce séjour son courage l'invite.
Il part dans les douleurs, et n'en va pas moins vite (12).
Il sçait que la Bourgogne est l'asyle constant
D'un peuple belliqueux, libéral, éloquent.
Il y porte ses pas, et captivant la Saône,
Est maître de Seurre, et le vainqueur de Beaune (13).
Le soleil est encor sur le même horizon,
Qu'il s'empare d'Autun, et fait trembler Dijon (14).
Le bruit de ses exploits retentit jusqu'au trône :
Tous, excepté LOUIS, craignent pour la couronne.
La finance troublée arrache au souverain
L'ordre d'un camp volant pour repousser MANDRIN.
Des soins si sérieux nourrissent nos allarmes :
Etrangers, citoyens, tout l'état est en armes.
On emplit de soldats les villes et les forts,
On garde les chemins, on veille sur les ports.
Les Grassins, les Fitschers, turbulente milice,
Que l'honneur conduit moins que la basse avarice,
S'engagent, éblouis par l'argent des fermiers,
De détruire à jamais tous les contrebandiers.
Contre ces conquérants, ils vont en grande hâte;
D'un butin précieux l'indigne espoir les flate.
Leur nombre les rassure, et s'accroît en marchant (15);
La rage, de leur glaive aiguise le tranchant.
Tant d'ardeur, qui l'eût cru ? devait être stérile.....
MANDRIN les vit venir d'un air fier et tranquille.
Ainsi dans les hazards se montrent les grands cœurs.
Il n'a que vingt soldats, mais autant de vainqueurs (16)
Il leur fait ce discours d'un ton mâle et rapide :
« Généreux compagnons, dit ce chef intrépide,
« Nous voici pour le coup dans les champs de l'honneur
« Qu'ils soient notre tombeau creusé par la valeur. »
Il se tait. Pour signal, il tire son épée.
Dans le sang des Fitschers elle est bientôt trempée.
Il frappe, il court, il vole, et la mort sur ses pas;
D'abord les ennemis ne se défendent pas;
La surprise finie, ils retrouvent leur âme,
Et répandent par-tout et le fer et la flâme (17).
MANDRIN en est plus fort; défiant le trépas,
Lui seul dans un moment livre plusieurs combats.
Il divise, il disperse, il renverse, il terrasse;
L'ennemi consterné déjà ne fait plus face.
Le général le voit; content de ses lauriers,
Il cesse de frapper, rappelle ses guerriers.
Ce vainqueur pacifique arrête le ravage;
Il voulait la victoire, et non pas le carnage.
« Ces malheureux vaincus, hélas ! dit-il aux siens,
« Sont sujets des BOURBONS, et nos concitoïens !
« Nous devons sur leur sort consulter la clémence;
« Pour ne les plus combattre, abandonnons la France;
« Pour leur sang répandu laissons leur nos trésors (18). »
Ces mots furent suivis des plus tendres transports.
Il commanda sa troupe, et marchant à la tête,
Il fit dans la Savoie une habile retraite.
Il y vivait paisible, admiré, respecté,
Mais la fraude tramait contre sa liberté;
Née avec l'artifice, inhumaine, cruelle,
Les droits les plus sacrés ne sont rien devant elle.
Elle arma dans la nuit trois cents lâches soldats;
Sur les bords étrangers elle guida leurs pas,
En ouvrant dans les eaux une route nouvelle;
Et les vils instruments de son barbare zèle,
Méditant la surprise, et non pas le combat,
Sous un habit de paix couraient à l'attentat.
Leurs ordres et l'effroi les tenaient en silence.
Traitres, que craignez-vous? MANDRIN est sans défense

mettre des armes saisies sur des contrebandiers, et déposées à la maison de ville. Il obligea l'entreposeur de prendre du tabac au prix qu'il fixa, le 30 juin 1754.

(8) *Le 13 juillet 1754, Mandrin ouvrit les prisons de Montbrison, délivra les contrebandiers qu'on y tenait au nombre de douze, écrouant de nouveau les voleurs, assassins et autres malfaiteurs.*

(9) *Bourg, capitale de la Bresse, mise à une contribution de 22,000 livres, le 5 octobre 1754. M. l'intendant y était alors.*

(10) *Expédition semblable à celle de Bourg, faite dans ces cinq villes, depuis le 9 jusqu'au 12 octobre. On ne parle point de bien d'autres endroits où il est allé chercher de l'argent et ses ennemis; cette longue énumération appartient à un autre genre d'ouvrage.*

(11) *Le matin du 16 jour de novembre, on apprit au Puy que Mandrin s'avançait vers les murs. Une compagnie de gardes courut en armes se retrancher dans la maison du bureau de tabac. Ils firent une décharge où Mandrin fut le premier blessé à l'épaule; il les força ensuite sans presque tirer l'épée.*

(12) *Sa blessure était des plus douloureuses, bien qu'elle ne fut pas mortelle.*

(13) *Il rançonna les receveurs du grenier à sel et de l'entrepôt de tabac à Seurre. Le 18, il força les gardes des portes de Beaune, et emporta 20,000 liv. par composition avec M. le maire, qui lui présenta le vin d'honneur. Mandrin le reçut d'un air à peindre la plus vive reconnaissance et voulut le boire avec lui.*

(14) *Lui troisième, il se rendit à l'hôtel de ville d'Autun où il fit demande de la somme qu'il exigeait, laquelle lui fut comptée sans délai; car il avait un précieux ôtage, les ministres naissants de l'église d'Autun. Qu'on se rappelle que cette ville résista autrefois à Jules César, et l'on ne sera pas surpris que Dijon fut dans les allarmes.*

(15) *Outre la troupe de M. de Fitscher, il y avait un escadron de dragons de Beaufremont, des cavaliers de maréchaussée, et deux autres compagnies d'un régiment qu'on ne met pas en compte, à cause du peu de part qu'elles voulurent avoir à l'action.*

(16) *Selon la déposition de Mandrin, il n'avait que dix-huit combattants à la bataille de Grenand. On a de la peine à croire qu'il ait pu être victorieux. On ne s'est jamais avisé de disputer à M. de Fitscher que ses soldats ne fussent braves, et qu'il ne soit lui-même un habile commandant. Il est vrai que sa troupe était plus nombreuse, mais le gros composé de soixante-dix hommes était à deux lieues de là.*

(17) *Les Fitschers mirent le feu à une maison de campagne, d'où huit à neuf contrebandiers faisaient pleuvoir une grêle de balles; ils aimèrent mieux se laisser dévorer par les flâmes, que de porter d'indignes fers.*

(18) *Mandrin se mit peu en peine d'arracher aux Fitschers vingt-deux chevaux dont ils s'étaient emparés, chargés pour la plupart; il était assez riche de ses lauriers.*

Oui, ce héros plongé dans un fatal sommeil,
Se trouva dans les fers à son triste réveil;
Plus honteux que frappé d'un subit esclavage,
Il rougit de céder sans montrer son courage.
Songeant d'abord aux siens, il ne regretta qu'eux;
Il jetta sur sa garde un regard dédaigneux.
Investi, menacé de tous ces satellites,
Il ne se plaignit point de leurs basses poursuites.
Les cruels triomphoient, loin d'en être allarmé,
Il se fit redouter quoique tout désarmé.
Sans peine il les suivit vers le séjour profane (19)
Où l'injustice accuse, et l'intérêt condamne.
Comment s'y montra-t-il? Avec la fermeté
Qu'inspire aux malheureux la fière intégrité :
Le public étonné de son peu de tristesse,
Voyait le grand Mandrin, et le cherchait sans cesse.
Des hommes qu'autrefois il chargea de bienfaits (20)
Vinrent lui présenter leurs biens et leurs respects.
Il leur dit noblement qu'on doit perdre de vue
Les services rendus et l'offense reçue.
Sur son sort à ses pieds chacun versait des pleurs (21),
Sans qu'il parut jamais touché de ses malheurs.
Lorsqu'à son tribunal Levet le vit paraitre,
Pénétré de respect il crut de voir son maitre;
Mais usant d'un pouvoir qu'il rendit abusif,
Il traite indignement son illustre captif.
Dans cent interrogats il cherche à le confondre (22).
Mandrin calme l'écoute, et daigne lui répondre :
« Reconnais, lui dit-il, libre dans ses liens,
« L'extrême éloiguement de mes pensers aux tiens;
« Tu me poursuis par-tout, et ta haine inquiète,
« Pour me perdre plutôt, a mis à prix ma tête.
« J'apprends en te plaignant tes barbares desseins,
«Je les sçais, et deux fois ta vie est dans mes mains (23),
« Je pouvais en couper la trame méprisable :
« De pareille noirceur je ne suis point capable;
« Un cœur tel que le mien ne saurait s'avilir :
« S'il m'en était venu le plus léger désir,
« Je m'en serais puni par un juste homicide :
« Ton prisonnier est brave, et n'est point parricide.
« Je n'entends point au reste exciter tes remords;
«Tant de vertus te blesse, envoie-moi chez les morts.»
Le juge alors pâlit, il reconnut son crime,
Et malgré ses efforts sentit naître l'estime;
Mais sa fortune était attachée à ses jours,
Il fut impatient d'en arrêter le cours.
L'arrêt en est porté, l'exécution presse;
On l'annonce au proscrit, il l'apprend sans faiblesse.
D'incontestables droits à l'immortalité
Lui font envisager avec tranquillité
La mort qu'il crut toujours digne de son envie.
Il a vécu sans tache, il meurt sans infamie.
Las de vivre en esclave, il prévient son bourreau,
Et d'un pas ferme, égal, monte sur l'échaffau.
Longtemps tout attendri, l'exécuteur l'admire;
Puis il lève la main, et bientôt la retire.
Dans un si noble sang, il n'ose la tremper :
Mais Mandrin qui languit, l'anime à le frapper.
Il frappe enfin, ôtant, par trop d'obéissance,
Un émule aux fermiers, un grand homme à la France.

(19) *On ne donne une qualification aussi odieuse à Valence qu'à cause de la commission qui y est, et dont elle gémit; cette ville est d'ailleurs aimable par la politesse de ses habitants, et respectable par son goût pour la vertu et les lettres.*

(20) *Plusieurs personnes à qui Mandrin avait sauvé la vie, ou qu'il avait tiré d'embarras par ses générosités, se rendirent près de lui avec des présents, pour lui témoigner leur reconnaissance et leur douleur de le voir entre les mains de ses persécuteurs.*

(21) *La prison était toujours pleine de curieux, qui, pour la plupart, arrosaient de leurs larmes les chaînes du glorieux prisonnier; il les essuyait luimême.*

(22) *On faisait subir à Mandrin deux interrogats par jour, de quatre heures chacun; cruelle précipitation, qu'on ne peut pas s'empêcher de faire remarquer.*

(23) *Dans un des interrogats, M. Levet demanda à Mandrin s'il n'avait pas voulu attenter à sa vie. Il lui répond't ému pour la première fois, que la plus grande injure qu'il lui eût jamais fait, était de le soupçonner d'une action si lâche.* Je vous pardonnerai sans peine, *dit-il en élevant sa voix,* ma sentence de mort, mais il m'en coûtera bien des efforts pour oublier ce soupçon insultant. *Il poursuivit en disant qu'un tel jour, à telle heure, M. Levet promenait sur la place des Clers, il parlait du téméraire Mandrin, il lui rapporta toute sa conversation. Il le pouvait bien; Mandrin avait de la mémoire, et il était derrière lui. Première occasion dont il ne profita pas pour le mettre à mort.*

Une autre fois, *ajouta-t-il,* vous étiez dans une maison de campagne, *qu'il nomma;* on vint nous l'apprendre, j'en fus fâché; et moi qui payais si généreusement mes espions, je laissai celui-là sans récompense. Plusieurs de mes gens, animés de tout autre sentiment que de ceux que je tâchais de leur inspirer, voulaient vous aller plonger le poignard dans le sein; je me servis de toute mon autorité pour l'empêcher; je me félicite d'avoir réussi. *Cette grandeur d'âme toucha le commissaire, qui aurait bien voulu alors n'être pas le juge de son conservateur. On doit ici un témoignage à la vérité : quoique M. Levet soit peint dans cet ouvrage avec les plus sévères couleurs, il est néanmoins constant que la cruauté qu'il exerce est moins de son caractère que du triste devoir de sa charge. Quand il aura assez de force pour la quitter, il sera digne de toute notre vénération.*

ÉPITAPHE

DU FAMEUX MANDRIN

Passants, honorez de vos pleurs
Celui qui fit la guerre aux vices :
Il couroit après les honneurs,
Il ne trouva que des supplices.
Si, pénétrés de ses malheurs,
Vous voulez sçavoir son histoire,
Interrogez-en l'Univers,
Ou la déesse de Mémoire
Qui parle dans ce dernier vers :
Ci-git Mandrin, ci-git la gloire.

Portraits.

I. *Louis Mandrin, chef des contrebandiers, peint et gravé à Bourg, tel qu'il y a paru à la tête de sa troupe, le 6 octobre 1754.* Il est à mi-corps et tient un fusil de la main D.; sa main G. est appuyée sur l'un des pistolets de sa ceinture. - H. de la grav., 190 mill., L. 151 mill.

II. *Louis Mandrin, chef des contrebandiers.... exécuté le 26 may 1755.* Copie grossière du précédent; même sens. - H. de la grav., 182 mill., L. 137 mill.

III.

Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande
Dans Bourg, Autun et Baune il porte la terreur,
Ce téméraire fait valoir sa contrebande
Aux yeux du partisan, commis et controlleur.

A Paris, chez Basset..... Mandrin est en pied, tenant un pistolet de la main G. et une épée de la D. Dans le fond, l'*action d'Autun* et le *combat de Baune.* Pet. in-fol. L'encadrement est formé par des ornements.

IV. *Mandrin, capitaine des contrebandiers*. Ces mots sont gravés dans l'intérieur de l'estampe, sur le ciel. En bas, les 4 vers ci-dessus : *Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande*..... Il est en pied, tenant un pistolet de chaque main, armé jusqu'aux dents. A ses pieds, des ballots de marchandises; au fond, à D., une tour en flammes. - H. de la grav., 260 mill., L. 163 mill.

V. *Voicy Mandrin le chef d'une troupe brigande*, etc.

Il est à cheval, dirigé vers la D. Le fond est occupé par la ville d'Autun, devant laquelle on voit une mêlée de combattants. *A Paris, chez Basset*. - H. de la gravure, 233 mill., L. 174 mill.

VI. *Louis Mandrin, né a St-Etienne de Saint-Geoire en Dauphiné, dessiné tel qu'il a paru à Bourg-en-Bresse*... En buste, copie en contre-partie du numéro I; dans un ov. autour duquel est le texte ci-dessus. En bas, ce quatrain :

Toi qui sçus forcer les prisons
A Pluton ne fais pas la guerre
Ne va pas des Enfers délivrer les démons
Il en est assez sur la terre.

A Paris, chez Petit. - H. de la grav. 159 mill. L. 94 mill.

VII. Copie du précédent, mais sans adresse. H. de la grav., 140 mill. L. 77 mill.

VIII. *Mandrin (Louis), fameux contrebandier, né en Dauphiné, roué le 26 mai 1755. Delaistre sc. A Paris, chez Vignères*. Même composition que les deux précédents (mod.). - H. 123 mill., L. 93 mill.

IX. *Louis Mandrin.*

Ce téméraire, chef d'une troupe brigande
De murtriers et d'assassins,
Fut l'effroy des traitans, et de sa contrebande
Remplit leurs magazins.

Refractaire à l'État, toujours fier et tranquille,
Suivi partout de ses brigands
A Beaune il sut forcer le maire de la ville
De lui porter vingt mille francs.

Gravé d'après un portrait fait dans la prison de Manin par M. Treillard. Il est avec le maire d'Autun, en costume presque militaire, un fusil à la main. In-f.

X. *Louis Mandrin.*

Tu frapas le faux or à l'empreinte des rois
Tu portas dans Grenan les horreurs du carnage
A la ferme, aux commis tu prescrivis des loix.
Qui sçut mieus d'Ixion disputer l'héritage?

Il est en pied, tenant une épée de la main droite et tirant un coup de pistolet de la gauche. Au fond, à D., une ville. H. 150 mill. L. 81 mill. Se trouve en tête de son *Histoire* ci-apr. n° I.

ÉCRITS RELATIFS A MANDRIN.

I. **Histoire de Louis Mandrin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort : avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages & de son supplice*. Chambéry, chez Gorrin, Paris, Delormel, M. DCC. LV, in-12 de 159 pp., avec portr. Il y a des exempl. de cette même édit. sans l'adresse de *Paris, Delormel*. = Très-souvent réimprimée pour être vendu par le colportage. — Cette histoire, écrite sous le patronage des fermiers-généraux, est généralement attribuée à Terrier de Cléron, président au parlem^t de Dôle; d'après M. Richard, elle serait plutôt de l'abbé Regley. = L'abbé Chiari l'a traduite en italien, avec quelques modifications, sous le titre suivant : *Storia di Luigi Mandrino celebre contrabbandiere di Francia e suo processo ultimamente seguito in Valenza. Traduzione dal Francese dell' abbate Pietro Chiari*. MDCCLVII, nella stamperia Fenziana, in-8° de 126 pages, avec une pl. représentant ses compagnons déguisés en ours surprenant à table le capucin et les abbés. = Autre éd. *In Venezia* (s. n.), MDCCXCIV, in-12 de 148 pp. = Trad. en allem. : Breslau, 1755, in-8°; Iena, 1758, in-8°.

II. *Abbrégé de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers en France*. (s. n.) M. DCC. LV, in-12 de 128 pp. C'est un recueil de 3 opusc. : 1° sa vie, 2° son *Oraison funèbre* (la même indiquée ci-apr. n° VII); 3° la *Mandrinade*, poème en 4 chants, en vers burlesques, et différent des 3 opuscules cités plus loin sous le même titre. L'*Abbrégé de la vie* contenu dans ce recueil, attribué généralement à l'abbé Regley, serait, d'après M. Richard, de Terrier de Cléron; c'est de toutes les notices sur Mandrin celle qui paraît s'éloigner le moins de la vérité. (Bib. imp.)

III. *Précis de la vie de Louis Mandrin, chef de contrebandiers, avec un récit de sa prise et l'exécution de son jugement*. On lit à la fin : *Permis d'imprimer et distribuer au public, ce 24 juin 1755. Signé Champflour*. In-4° de 4 pp. — Il y a d'autres éd. dans lesquelles on a supprimé tout le passage relatif à la prise de Mandrin sur le territoire sarde et à l'échauffourée qui eut lieu à St-Genis-d'Aost, quand on le conduisait en France.

IV. *Motifs et conduite de M de Fischer dans l'attaque des contrebandiers à Grenan* (*Publié dans le journal de l'Ain du*

17 septembre 1856, et tiré à 25 exempl.). Bourg-en-Bresse, imprim. de Milliet-Bottier, 1856, in-8° de 7 pp. C'est la réimpr. faite par les soins de M. Sirand, d'un opuscule fort rare publié sous le même titre, en 1786; Pont-de-Vaux, impr. de Borjon de Scellery, in-18 de 10 pp. (*Bibliogr. de l'Ain*, n° 662.)

V. *Jugement souverain qui a condamné à la roue Louis Mandrin*... C'est la pièce que nous reproduisons plus haut. Il en existe plusieurs éditions de 4 pp. in-4°, et sans noms d'imprim. Nous en connaissons une à la fin de laquelle on lit : *A Dijon, de l'imprim. de L. Hucherot.*

VI. *Mandrin et Echinard*, par Gabriel de Mortillet (Annecy), typog. de L.-Philippe, in-8° de 10 pp. C'est un tirage à part du *Bulletin de l'association florimontane d'Annecy* (Savoie). 1855.

VII. *Oraison funèbre de messire Louis Mandrin, colonel-général des faussauniers et contrebandiers de France.* On lit à la fin : *Permis d'imprimer. A Lyon, le 5 juin 1755.* DELAFRASSE. In-4° de 8 pp. Cet opuscule est terminé par une chanson en 28 couplets sur la vie et la mort de Mandrin. = Autre édit. A la fin : *Permis d'imprimer. A Lyon, le 24 juin 1755.* DELAFRASSE. In-4° de 4 pp. Cette édit. ne contient pas la chanson.

VIII. * *Testament politique de Louis Mandrin, generalissime des contrebandiers, écrit par lui-même dans sa prison* (par le chev. Goudar). A Genève (s. n.), M. CC. LV. (sic), in-12 de *vj* et 90 pp. = *Septième édition.* A Genève (s. n.), M. DCC. LVI, in-12 de 48 pp. — C'est un pamphlet contre les fermiers généraux.

IX. *Analyse du testament politique de Mandrin. Ouvrage dans lequel cet homme extraordinaire a prédit & prouvé que le système de la Ferme-générale finiroit par appauvrir & ruiner l'Etat & le souverain. Dédié aux représentants de la nation, à l'Assemblée des Etats généraux.* (s. n.) 1789, in-8° de 62 pp.

X. *La Mandrinade en vers héroïques, adressée aux partisans de Mandrin, dédiée à Mme la c. de R****. (s. n.) MDCCLV. In-8° de 18 pp. — C'est l'apologie de Mandrin que nous avons reproduite.

XI. **La Mandrinade, poeme héroï-comique en six chants, par M. D***. A Valenciennes, chez Jacq. Le Camus, 1758, in-8° de 63 pp. — Poème différent du précédent.

XII. * *La Mandrinade, ou l'histoire curieuse, veritable et remarquable de la vie de Louis Mandrin* (en prose). A Saint-Geoirs, M. DCC. LV., in-12 de 48 pp. Dans le but de rendre Mandrin odieux, l'auteur de cette prétendue *histoire véritable* lui attribue des actes de férocité inventés à plaisir.

XIII. **Dialogue entre Cartouche et Mandrin, où l'on voit Proserpine se promener en cabriolet dans les enfers.* A la fin : *impr. de Jean Garnier, rue du Temple* (A Troyes), in-12, de 12 pp. = Autre éd. *La Barre, chez La Roue*, 1755, in-8° de 15 pp. = Reprod. à la fin de plusieurs des éditions modernes du n° 1.

XIV. **Lettre de Cartouche et de Mandrin sur les affaires présentes* (s. l. ni d.), in-8°.

XV. *Leben, Thaten, Liebschaften, Verbrechen und Ende L. Mandrin's.* Ilmenau, 1828, in-8°.

XVI. *Mandrin.* Par Clémence Robert. Paris, Arnaud de Vresse, 1845-46, 4 vol. in-8°. = Autre édit. Paris, le même (1858), in-12 de 286 pp. = Ce roman avait paru primitivement dans l'*Echo agricole* et le *Magasin litt.*

XVII. * *Mandrin, comédie nouvelle en cinq actes et en prose.* Londres (s. n.), MDCCLV, in-12 de 4 et 69 pp.

XVIII. **Mandrin, ou les effets de la Vangeance, comédie en trois actes, par M****. La Haye, Rutgerus van Laak, 1755, in-8°.

XIX. **Mandrin pris, comédie en un acte* (en vers) (par dom Duplessis). Amsterdam, MDCCLV, in 8° de 30 pp.

XX. **La mort de Mandrin, tragi-comédie en deux actes* (en vers), *représentée pour la première fois à Nancy, sur le théâtre, le troisième février 1756, par M. L**** (Nic. Lagrange) (s. n. et s. d.). *Sur la copie imprimée à Valence.* In-8° de v et 36 pp.

XXI. *Mandrin, mélodrame*, par Benjamin A. et Et. Arago. Paris, Bezou, 1827, in-8°.

XXII. *Cartouche et Mandrin, comédie-vaudeville en un acte, de MM. Dartois et Dupin, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 19 avril 1827.* Paris, Barba, 1827, in-8° de 35 pp.

XXIII. *Les aventures de Mandrin, mélodrame en cinq actes et dix tableaux, par MM. Alphonse Arnault et Louis Judicis, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 9 mai 1856* (Lagny, impr. Vialat), (s. d.), in-4° de 25 pp. (Collect. Michel Lévy.)

La vie de Mandrin offre la matière d'une curieuse étude historique (1);

(1) M. Richard, de la Bibliothèque impériale, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches

rien n'est moins connu ; et quand on pénètre dans l'intimité des faits, on y rencontre à chaque instant les incidents les plus singuliers et les plus inattendus. Nous recommandons vivement ce sujet à l'attention des investigateurs de notre province, dussions-nous effaroucher ceux de nos lecteurs qui pensent avec un biographe du 16e siècle (André Thevet), « qu'il ne fault faire « que le craïon des hommes dont l'exem- « ple puisse insciter et esguillonner à « la vertu ».

MANGIN-DOINS (JEAN-BAPTISTE), né au Blanc (Isère), le 18 octobre 1746, entra au service en 1762 comme simple grenadier dans le régiment de Picardie (infanterie), et fit la campagne d'Allemagne sous le maréchal d'Estrées. En 1764, il fut reçu à l'école d'artillerie d'Auxonne, d'où il sortit en 1767 avec le grade de sous-lieutenant. Il fit les guerres de Corse de 1768 à 1769 et celles d'Amérique de 1777 à 1784. Nommé major-chef de brigade du régimt d'artillerie des colonies, il passa à Saint-Domingue en 1790, et servit dans cette île en 1791 et 1792. Chargé d'armer et de mettre en état de défense la ville de Cayes, il remplit cette mission avec beaucoup d'intelligence ; il se fit aussi remarquer dans plusieurs actions contre les noirs, notamment le 12 janvier, où il repoussa une attaque vigoureuse dirigée contre son camp, et, le 18 février suivant, où il prit d'assaut des terrassements fortifiés que les insurgés défendirent avec le plus extrême acharnement. Cette dernière affaire lui valut une lettre des plus flatteuses de la part de l'assemblée coloniale (4 mars 1792). — Rentré en France à la fin de cette année, et nommé colonel-direct. d'artillerie en 1795 il fut employé en France dans plusieurs arsenaux ; en l'an IV, il était à celui de Paris en qualité d'adjoint au directeur. En l'an V, le ministre de la guerre lui confia la direction de l'artillerie de Rennes, qu'il quitta de l'an VII à l'an X pour remplir diverses fonctions à l'armée de l'Ouest. En 1808, l'Empereur l'arracha encore à sa direction pour lui donner le commandement de l'artillerie de l'armée de Portugal ; Mangin-Doins passa l'année suiv. au 2e corps de l'armée d'Espagne dans lequel il servit jusqu'en 1811, époque où il revint à Rennes. — En 1814, il commanda pendant quelque temps le département d'Ille-et-Vilaine et fut mis à la retraite le 13 févr. de l'année suivante avec le grade de maréchal de camp. Il est mort le 23 févr. 1839. L'empereur l'avait créé baron (1).

Un ancien capitaine d'état-major, nommé MANGIN-DOINS, retraité en 1823 après 17 ans de services, a été député d'Ille-et-Vilaine en 1831. Nous ignorons quels liens de parenté l'unissaient au maréch. de camp dont nous venons d'écrire la notice.

MANISSY (THÉODORE DE), gentilhomme dauphinois (2), né à Romans, était co-seigneur des terres de Venasque et de St-Didier (comtat Venaissin), qu'il avait achetées en 1591 d'Ant. de Rostagnis. « Dès ses jeunes ans, dit M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*), il habita [illegible]pentras, où il fut élu deuxième c[illegible] en 1593, et où il mourut à l'âge d[illegible] de soixante-dix ans, dans les prem[illegible] années du XVIIe siècle. » D'après Guy Allard, il vivait encore en 1612. Il fit avec sa 2e femme, Eléonore de Baroncellis, plusieurs fondations dans la chapelle N.-D. de Pitié à Carpentras, où l'on voyait encore, du temps de Pithon-Curt (1743), leurs portraits et leurs armes.

Ce Manissy est auteur des trois ouvrages suivants : I. *Le Bovquet de belles et diverses fleurs d'vne senteur merueilleuse, tié d'vn filet historial et propre aux amateurs de la vertu. Composé par Theode de Manissy Théophile.* A Lyon,

historiques sur la contrebande en France, et a réuni une riche collection de documents imprimés et manuscrits sur Mandrin, nous a fourni de nombreuses notes pour la rédaction de cette notice. Ce n'est pas la première fois que, en dehors de ses fonctions de bibliothécaire, et avec une complaisance inépuisable, il a bien voulu nous aider dans nos recherches. Nous saisissons avec empressement cette occasion de lui témoigner publiquement toute notre gratitude.

(1) ÉTATS DE SERVICES DE MANGIN-DOINS.

Grenadier au régiment de Picardie..	15 avril 1762
Aspirant à l'école d'Auxonne..........	[illegible] mai 1764
Élève..........................	[illegible] juill. 1766
Lieutenant en 2e..................	[illegible] oct. 1767
Lieutenant en 1er..................	6 nov. 1771
Capitaine provisoire...............	5 avril 1780
Capitaine titulaire................	19 mai 1782
Chevalier de Saint-Louis...........	1er fév. 1784
Major chef de brigade..............	1er nov. id.
Chef de bataillon..................	1er juill. 1792
Colonel directeur d'artillerie.......	22 fév. 1795
Commandant en chef d'artillerie....	6 sept. 1799
Chef d'état-major d'artillerie.......	23 juill. 1800
Membre de la Légion d'Honneur....	11 déc. 1803
Officier du même ordre............	14 juin. 1804
Commandant du département d'Ille-et-Vilaine..................	1814
Maréchal de camp et retraité.......	13 fév. 1815

(2) Il appartenait à une famille noble originaire de Savoie dont un membre, Humbert de Manissy, s'était établi à Romans vers la fin du XIVe siècle. (Voy. Pithon-Curt. *Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin*, t. II. pp. 226-27).

par Jean Pillehotte, M. D. XCIX, in-12 de 651 pp. C'est un traité de morale et de philosophie en prose.

Les bibliographes lui attribuent encore les deux suivants que nous n'avons pas vus : II. *Traités moraux, ou Diverses leçons philosophiques*. Lyon, 1625, in-8°. — III. *La Théréuque contre l'athéisme*.

MANNE (MATHIEU-LAURENT-MICHEL), chirurgien, naquit à Gap le 23 mars 1734. Ses parents, le voyant d'une constitution faible et délicate, le destinèrent à l'état ecclesiastique, et dirigèrent d'abord ses études vers ce but ; mais bientôt ayant ressenti un goût décidé pour la médecine, il alla à Toulon suivre les leçons des chirurgiens de l'hôpital de la marine. En 1759 il y fut nommé ce qu'on appelait chirurgien entretenu, en 1767 chirurg.-maj., en 1773 professeur démonstrateur au Collége royal de chirurgie, en 1776 chirurgien démonstrateur de la marine. En 1779, lors de la guerre de l'indépendance de l'Amérique, le comte d'Estaing le choisit pour chirurgien en chef de sa flotte. A son retour en France, il reprit modestement ses fonctions à Toulon, refusant les offres du comte d'Estaing qui lui proposait de l'attirer à la cour. Le 1er vendém. an IX, le premier consul le nomma chirurgien en chef du 6e arrondissement maritime, au port de Toulon, et lui donna quelques années après la croix de la Légion d'honneur. Il mourut dans cette ville, le 19 mars 1806. — C'était un fort habile opérateur, qui, placé sur un plus vaste théâtre et rempli de plus d'ambition, eût certainement acquis un nom dans la science. Paisible et modeste, il préféra l'obscurité. Un célèbre chirurgien, Heurteloup, a publié sur sa vie une notice de[illegible]ue assez rare, dont voici le titre : [illegible]ice *sur Manne..... lue à la séance pu[illegible]que de la société de médecine de Paris, le 1er nov.* 1807. Berlin, 1808, chez Umlang, et à Paris, chez Léopold Collin, in-8° de 27 pp.

On a de lui : I. *Traité élémentaire des maladies des os*. Toulon, Mallard, 1789, 1 fort vol. in-8°. — II. Il avait adressé plusieurs mémoires à l'academ. de chirurgie de Paris, dont il était membre correspondant.

M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*) a consacré une notice fort intéressante à un *Louis-François* MANNE, habile chirurgien, mort à Avignon le 28 décembre 1755. Nous ignorons s'il appartenait à la même famille.

MARBOS (FRANÇOIS), né à Valence le 23 février 1739, était avant la révolution, curé du Bourg, l'une des paroisses de cette ville. D'après une note confidentielle, adressee en 1810 au ministre de l'intérieur, par le préfet de la Drôme, « c'était un prêtre très- « chéri de ses paroissiens et générale- « ment estimé pour son esprit sage « et raisonnable, son caractere calme, « désintéressé et vraiment pastoral. » Le 21 février 1791, les électeurs de la Drôme le nommèrent évêque du département, en remplacement de G.-M. de Messey, qui venait de refuser de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, et, l'année suivante, député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement; après la paix, ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les événements du 31 mai, il fut décrété d'accusation et incarcéré jusqu'au 9 thermidor, époque à laquelle il rentra à la Convention. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, où il fut continué par une double élection des départements de la Drôme et de l'Ardèche. — Sorti de cette assemblée en mai 1797, Marbos revint à Valence, mais il ne reprit pas ses fonctions épiscopales. Trois ans après, à l'organisation des Conseils de préfecture, il sollicita et obtint une place de conseiller dont il remplit exactement les fonctions pendant le reste de sa vie. On prétend qu'en 1819, lors d'une mission prêchée à Valence, il se décida, à la grande joie de ses anciens paroissiens, à aller à l'église, où il n'avait mis les pieds depuis près de trente ans. — Il est mort à Valence, le 27 février 1825.

MARC (FRANÇOIS), jurisconsulte, issu d'une famille noble du Graisivaudan, fut conseiller au parlement de Grenoble, sous Louis XII et François Ier. Tous nos historiens parlent de lui comme d'un fort savant homme, mais ils ne nous apprennent aucune circonstance de sa vie. Epilly (*plaidoy*. 31, n° 35) dit qu'il mourut en 1525. — Il avait fait une compilation des arrêts du parlement, qui jouit pendant longtemps d'une grande autorité; elle fut publiée après sa mort (Gratianopoli, 1532, in-fol.), et eut ensuite plusieurs éditions (Lugduni, 1562, 1579, 1584 et 1600). Nous ne connaissons que celle de 1579, dont voici le titre :

D. N. FRANCISCI MARCI decisiones

avreae in sacro Delphinatvs senatv iampridem discvssæ, ac promvlgatæ. Nunc recens maiori quam vnquam studio castigatæ & illustratæ, summariis multis quæ desiderabantur locupletatæ, & nonnullis doctissimorum aliquot Iurisconsultorum lucubrationibus adauctæ..... PARS PRIMA. Lvgdvni, apud Joannem Jacobi Juntæ F., M. D. LXXIX, in-fol. — La deuxième partie ne parut que sept ans après. *Lugduni, ex officina Jvntarvm, et Pavli Gvittii*, M. D. LXXXVI, in-fol.

MARC-AUREL, famille de typographes dauphinois. — Le premier connu, *Pierre*, s'établit en 1762 à Valence, où J. J. Viret était alors, croyons-nous, le seul imprimeur. C'était un homme de beaucoup d'esprit et plein d'instruction. Bonaparte se lia avec lui d'une manière assez intime pendant le séjour qu'il fit dans cette ville en 1785, 1786 et 1791 : il venait presque chaque jour chez lui travailler dans sa bibliothèque, et plus tard, en 1808, il rappela ce souvenir à Erfurt, lors de son entrevue avec l'empereur de Russie et les souverains de la Confédération germanique (1). En 1793, Pierre Marc-Aurel fonda à Valence, sous le patronage du Directoire du département, un journal intitulé *la Vérité au Peuple*, le premier qui ait paru dans la Drôme. Ce journal, interrompu par suite des événements politiques, est devenu l'un des recueils périodiques les plus rares et des plus recherchés par les bibliophiles dauphinois (2).

MARC-AUREL (JOSEPH-EMMANUEL), fils du précédent, né à Valence le 13 janvier 1775, fut nommé, en 1793, imprimeur de l'armée par les représentants du peuple en mission au siége de Toulon. Quoique livré à ses seules ressources et à sa faible expérience (il n'était âgé que de dix-huit ans), son activité et le désir d'être utile à la patrie le mirent peu de jours après à même de satisfaire aux demandes des représentants. C'est lui qui imprima à cette époque la fameuse brochure de Bonaparte intitulé *le Souper de Beaucaire*. Le 8 floréal an 2, il fut attaché à l'imprimerie de l'armée navale de la Méditerranée et s'embarqua en cette qualité sur le vaisseau amiral le *Sans-Culotte*; mais la mort de son père et l'inaction de la flotte, alors bloquée par les Anglais, le déterminèrent bientot à se retirer au sein de sa famille. Le souvenir de Bonaparte vint l'y arracher : une ordonnance du malheureux de Sucy, commissaire ordonnateur de l'armée d'Égypte, rédigée en termes les plus flatteurs et les plus honorables, le nomma imprimeur du général en chef et de l'expédition (6 floréal an 6). Il partit de Toulon avec l'armée ; le 19 messidor, il débarqua avec son matériel, et le 28 thermidor suivant l'imprimerie était installée au Caire et fonctionnait pour la première fois sur l'antique terre des Pharaons. Notre compatriote eut encore l'honneur d'être le fondateur des deux premiers journaux qui y aient paru, *le Courrier de l'Égypte* (12 fructidor an 6) et *la Décade égyptienne* (5 vendémiaire an 7), dont les colonnes se remplirent de toutes les opérations de l'armée et des travaux des savants que Bonaparte avait amenés avec lui. Ce ne fut que cinq ou six mois après la conquête que fut établie l'imprimerie du gouvernement. Marc-Aurel conserva le titre d'imprimeur de l'armée jusqu'au 28 floréal an 8, époque de son départ d'Égypte. — De retour à Valence, les rapports qu'il avait eus avec Bonaparte lui donnèrent une grande influence sur la direction de l'opinion publique dans cette ville. En 1804, il fut l'un des trois délégués du dép. de la Drôme, envoyés à Paris pour assister au sacre. Son attachement à la personne de Napoléon l'engagea à fonder peu d'années après, sous les auspices du préfet, Descorches de Sainte Croix, une publication périodique toute dévouée à la dynastie nouvelle, le *Journal de la Drôme* (3).

Sous l'Empire, il vécut retiré au sein de sa famille occupé uniquement de son imprimerie; loin d'imiter tant d'autres ambitieux, il se refusa aux avantages que les moindres démarches n'auraient pas manqué de lui faire obtenir. En 1815 seulement, il se mêla aux affaires publiques : nommé à cette époque commandant du détachement de la garde nationale de Valence envoyé contre les insurgés du Midi, il se trouva aux en-

(1) Voy. les *Mémoires* de Beausset, t. IV, et la statistique de la Drôme, par Delacroix (éd. in-4, p. 620).

(2) Voici le titre exact de ce journal : *La Vérité au Peuple, journal des départements de la Drôme et de l'Ardèche.* Avec cette épigraphe :

Aux armes, citoyens, volez à la victoire.
En mourant pour l'État, vous vivrez pour la gloire.

Valence, impr. de Pierre Aurel, in-4. Le 1er numéro est du 1er janv. 1793, et le dernier du 12 mars 1797. (Voy. *Mélanges Biogr. et Bibliogr. relatifs à l'hist. du Dauphiné*, pp. 64 et suiv.) Il a été inconnu à Deschiens. (*Bibliogr. des Journaux.*)

(3) Le premier numéro est du 3 juin 1807

gagements qui eurent lieu sous les murs de Montélimar (30 mars), au pont de Loriol (2 avril), et fit constamment partie du corps de troupes commandé par le général Debelle jusqu'à l'évacuation de Valence par les volontaires royaux (7 avril). Cette ligne de conduite l'exposa aux ressentiments du gouvernement de la Restauration, qui le dépouilla non-seulement de tous les travaux administratifs dont il était chargé, mais encore de la propriété du *Journal de la Drôme* (1). Les journées de Juillet le trouvèrent jeune de patriotisme et de dévouement: en 1831, il fut nommé membre du conseil municipal, et en 1833 premier adjoint à la mairie de Valence. L'année précédente, il avait fondé *le Courrier de la Drôme et de l'Ardèche* (2), seul journal politique qui paraisse actuellement dans le premier de ces départements; mais le mauvais état de sa santé vint l'obliger tout à coup d'interrompre ses travaux auxquels une ère nouvelle allait lui permettre de donner une extension plus considérable. Il mourut à Avignon le 21 septembre 1834, laissant à ses fils l'un des établissements typographiques les plus importants du Dauphiné par le nombre et la belle exécution des ouvrages sortis de ses presses.

MARCEL-BLAIN (Louis de), baron du *Poët-Célard*, seigneur de Baris, Mornans, Saou et Châteauneuf-de-Mazenc, fut l'un des plus braves capitaines protestants pendant nos guerres de religion. Il appartenait à une famille de Marsanne, anoblie par Louis XI, en 1473, dont le nom primitif était *Marcel*. Son père, Pierre de Marcel, ayant épousé une Marguerite *Blain*, ajouta ce dernier nom au sien, qui est ensuite resté à sa postérité. — Du Poët, c'est toujours ainsi qu'il est appelé par nos historiens, fut l'un des gentilshommes du Dauphiné qui, après la Saint-Barthélemy, coururent les premiers aux armes. Il combattit à côté de Montbrun dans la plupart de ses expéditions; il fit partie notamment des troupes qui, en 1570, le suivirent à l'armée des princes en Guyenne. Après la mort de ce dernier (1575), il se rallia à Lesdiguières dont il devint l'un des plus chers lieutenants. On le trouve employé dans presque toutes les entreprises hasardeuses et difficiles. En 1585 il assiégea, avec Gouvernet, la citadelle de Die et en chassa le gouverneur, de Veaune, qui s'y était barricadé et se livrait à des actes arbitraires (3). La même année (25 août), il se trouva au siége de Montélimar, sous Lesdiguières, qui lui en donna le gouvernement. — En 1586, il prit part au combat livré près de Crest, où Lavalette et Maugiron furent défaits. — En 1587, lorsque les catholiques s'emparèrent de Montélimar par intelligence, il se trouvait avec S. Genis, l'un de ses lieutenants, dans le haut Dauphiné, où il était allé recevoir des troupes suisses amenées par Cugie. « Lesdiguières, dit Videl, estoit à Vif « lorsqu'il eut la nouuelle de cette « perte; l'ayant donnée au Poët avec « vn grand soupir, celluy-cy, la larme « à l'œil, luy fit la réponse d'vn capi« taine à César en la journée de Phar« sale: *ou ie mourray bientost, ou ie feray « mon devoir.* » Il partit aussitôt avec Blacons et de Salles, à la tête de deux compagnies d'arquebusiers à cheval, se jeta dans la place, et après une mêlée terrible dans laquelle deux mille morts restèrent sur la place, les catholiques furent contraints d'évacuer leur conquête. — En 1588, il s'empara, avec l'aide de Morges et de Vachères, de la petite ville d'Etoile; mais il échoua devant le château, malgré plusieurs assauts désespérés, et abandonna la ville après avoir cependant battu un détachement de la garnison de Valence qui était venu la secourir. — En 1590, lors de la tentative de Lesdiguières et de d'Ornano sur Vienne, il fut chargé, pour faire une diversion, d'assieger Condrieu, et l'emporta après six jours de siége. — Attaché à la fortune de Lesdiguières, Du Poët avait embrassé comme lui le parti de Henri IV contre les ligueurs. Il assista à la prise des Echelles, sur le duc de Savoie, en 1591. La même année, au combat de Sparron, il commanda une partie de l'avant-garde. — En 1592, lors de l'expédition du Piémont, il commanda également un corps de troupes, à la tête duquel il défit, sous les murs de Château-Dauphin, les secours envoyés par le duc de Savoie pour en faire lever le siége. — Pendant la campagne suivante, il rendit les plus grands services, notamment au siége de Cavours.

(1) Par un arrêté du... ce journal fut donné à l'imprimeur Joland entre les mains de qui il s'est éteint (en 1848?)

(2) Le premier numéro est du 1er mai 1832.

(3) Dans la notice de Gouvernet (ci-dev. p. 33), nous avons placé, par erreur, cet événement sous la date de 1584.

Lesdiguières lui donna le commandement de Briqueras, dans lequel il fut bientôt confirmé par des lettres du roi qui le nommaient en même temps lieutenant-général au marquisat de Saluces (30 janvier 1593). — En 1597, il conduisit l'avant-garde pendant la nouvelle guerre du Piémont. La même année, il rendit un service des plus signalés : avec Saint-Ferréol, il chassa de la citadelle de Romans son gouverneur, le comte de La Roche, qui, sous pretexte de quelques mécontentements, avait comploté de livrer cette ville au duc de Savoie.

A dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré le nom de Du Poët dans nos historiens. Il fut tué en 1601 par Gouvernet, dans un duel dont nous avons raconté les details à la notice de ce dernier (p. 34, note). Sa veuve, au désespoir, courut à Paris se jeter aux pieds du roi lui demandant vengeance. — Près de 20 ans après, cette famille donna un grand scandale à ses coreligionnaires, en abjurant le protestantisme. Cette conversion fit grand bruit, et donna lieu à un écrit fort rare dont voici le titre : **Le Mercure reformé apportant consolation à Messieurs & reuerends pères, les ministres du Dyois & Valentinois, desolez, helas! pour la perte de Mme Du Poët & de cent autres reduicts à l'Eglise catholique, l'an 1619, en ces pays. Auec la vie & images, près du naturel, de quinze, ou tant de saincts ministres du mesme païs, prests a estre canonizé, si la Pyra Apotheoseos ne mãque. Auec aduis aux scyndics & anciens des églises, touchant liurels & procedures des pasteurs, en ces accidents. Y adioincte la composition des charmes qu'on pretend avoir esté employez à ces conversions, c'est à dire voyes aisées, pour treuuer, aymer & embrasser la vraye église de Dieu. Enfin Cornices aux pourtraicts des ministres Vinays & Martinet, sur deux faits heroïques qu'ils ont entrepris ce caresme. Le tout par Iacob d'Horel, ministre de la parole de Dieu* (le P. Isnard, jésuite), a La Rochelle, par Guillaume Du Coing (s. d.), in-12 de 12 ff. prélim. non chiff. et 359 pp.

Quoiqu'il n'ait jamais été revêtu de commandements bien importants, Du Poët jouissait de la plus grande considération dans son parti. Henri IV l'avait nommé l'un de ses chambellans par lettres du 25 décembre 1584; il était aussi chevalier des ordres du roi. De hauts personnages entretenaient avec lui une correspondance suivie. Plusieurs écrivains, entre autres l'abbé d'Artigny (*Nouv. Mém.*, t. III, p. 313 et suiv.), ont fait grand bruit à propos de deux lettres étranges qui lui auraient été écrites par Calvin, mais la critique moderne a démontré qu'elles ne pouvaient émaner du célèbre réformateur. On en a donné trois raisons sans réplique : Dans une de ces lettres, datée de 1561, Calvin donne à Du Poët les titres de *grand chambellan de Navarre, gouverneur de la ville de Montélimar*. Or, Du Poët ne fut nommé, comme nous l'avons dit, chambellan du roi de Navarre qu'en 1584, et gouverneur de Montélimar qu'en 1585. Dans l'une seconde, datée de 1557, il est appelé *général de la religion en Dauphiné*; en 1557, les réformés étaient encore trop peu nombreux en Dauphiné pour avoir un général; ce titre ne pouvait être donné, au plutôt, qu'en 1562, lors de la prise d'armes du baron des Adrets. Enfin, la signature apposée au bas de ces lettres n'est pas celle de Calvin, qui est bien connue : *le Bulletin de la Société de l'Hist. du protestantisme fr.* (année 1855, pp. 7 et suiv.) a donné le fac-simile des unes et des autres. Il est à regretter que des raisons aussi convaincantes aient échappé à l'attention de l'un de nos plus savants archéologues, M. Long, qui, dans son histoire de la Réforme en Dauphiné, reproduit ces lettres *in extenso*. Ce n'est pas que des soupçons sur leur authenticité ne se soient élevés dans son esprit : « Du Poët, dit-il, ne pouvait être qualifié en 1557, sous Henri II, de *général de la religion en Dauphiné* »; mais il les a repoussés par cette reflexion qui témoigne de la loyauté de son caractère : « On doit penser que la famille respectable de Du Poët ne se sera pas prêtée à une lâche imposture, en publiant ces lettres étranges, pour insulter à la mémoire de Calvin. » Personne n'a jamais songé à soupçonner la famille Du Poët de s'être prêtée à cette imposture; mais peut-on en dire autant des jesuites et des moines qui entourèrent Mad. Du Poët après sa conversion? Au XVIIe siècle, dans le feu des conférences et des controverses, de petites supercheries de ce genre étaient de bonne guerre.

MARCELIN (Jean-Esprit), sculpteur, né à Gap, le 24 mai 1821, montra dès son enfance les plus grandes dispositions pour le dessin et les arts plas-

tiques. M. Allier, son compatriote, qui avait vu quelques uns de ses ouvrages, s'intéressa vivement à lui et le recommanda auprès du conseil municipal de Gap et du conseil général. M. Marcelin obtint alors une subvention qui lui permit d'aller étudier la sculpture à Paris, dans l'atelier de Rude, dont il est devenu l'un des élèves les plus distingués. Il débuta par un buste qui parut au Salon de 1847. Depuis, il a exécuté : *le berger Cyparisse*, statue en plâtre; *portrait de Mme M...*, médaillon en marbre (Salon de 1848); *Couronnement d'épines* (1849); *Avant l'Hymen* (1852); *Cypris allaitant l'Amour*, statue en marbre (1853); *le Retour du printemps*, envoyé avec le sujet précédent à l'Exposition universelle de 1855; *Zénobie retirée de l'Araxe* (1857); *Jeune fille tressant une couronne* (1859). Il a exécuté aussi, pour la décoration du Louvre, les statues de *Grégoire de Tours* et de *Joinville*, *l'Art moderne* (allégorie), et deux œils-de-bœuf (sciences et industrie, géométrie et astronomie). Il a obtenu une deuxième médaille en 1850, et une autre de seconde classe à l'Exposition universelle.

MARCELLIN, capucin, né au pont de Beauvoisin vers 1565, s'occupa avec un grand zèle de la conversion des protestants. Il séjourna longtemps à Grenoble dans le couvent de son ordre, et donna fort à faire, à ce qu'il paraît, à deux pasteurs de cette ville, Murat et Bouteroue. Il y mourut en 1623.

On a de lui : I. * *La piperie des ministres & faussetés de la religion prétendue, ensemble la vérité catholique recogneue par le Sr DE PASTHÉE, gentilhomme dauphinois, aduocat au parlement de Grenoble.* Lyon, M. DC. XIII, in-8° de 7 ff. prélim. non chiff. 682 pp. et 4 ff. non chiff. Les biographes de l'ordre de Saint-François donnent à entendre que ce nom de *Pasthée* est un pseudonyme dont s'est servi le P. Marcellin. *Pasthée* paraît être, en effet, un nom de fantaisie formé de deux mots grecs signifiant *tout de Dieu*, ou *tout en Dieu*.

II. *L'Artifice merveillevx dont se sont servis les ministres de la R. P. R. pour piper les catholiques et les retirer du giron de l'église manifesté à la France, par le sieur DE PASTHÉE, gentilhomme & aduocat de Grenoble.* Lyon, chez Lovis Mvgvet, M. DC. XXXVI, in-8° de 3 ff. prél. non chiff., 585 pp. et 4 ff. non chiff.

Nous n'avons pu comparer ensemble ces deux volumes; cependant nous croyons que celui-ci n'est que la réimpression du précédent. Les approbations de l'un et de l'autre sont datées de *Valence, le 15 janvier 1618.*

Bernard de Bologne (1) lui attribue encore les deux ouvrages suivants qui probablement sont écrits en français, mais dont il donne les titres traduits en latin : III. *Responsio solidissima adversus quandam narrationem ministri Gratianopolitani Calvinistæ circa collationem inter se habitam die 12 novembris, anno 1614, de sacrosancto Eucharistiæ sacramento, aliisque fidei mysteriis et controversiis.* Gratianopoli, apud Guill. Verdier, 1615, in-4°. = *Sermones habiti in civitate Lugdunensi de augustissimo Eucharistiae sacramento.* Lugduni. apud Jo. Lautret, 1620, in-8°.

MARCHAND (JEAN-GABRIEL), général de division, né à l'Albenc (Isère), le 10 déc. 1755, était, à l'époque de la Révolution, avocat au parlement de Grenoble, et l'ami intime de Barnave, dont il épousa depuis une cousine germaine. Nommé, en 1791, capitaine de la compagnie d'éclaireurs du 4e bataillon de l'Isère, il prit part l'année suivante à la rapide conquête de la Savoie (août 1792), fit partie du camp de Tournous, où il eut l'occasion de se signaler dans des engagements fréquents avec les Austro-Sardes et suivit son bataillon au siége de Toulon, puis à l'armée d'Italie, où il fut attaché à l'état-major du général Cervoni. A Loano (23 nov. 1795), il contribua, avec Lannes, alors simple colonel, au succès de la journée : ils enlevèrent à la baïonnette, à la tête de 200 grenadiers, une redoute défendue par 1200 hommes et 6 pièces de canon, et, tournant ces pièces contre l'ennemi, jetèrent dans ses rangs l'épouvante et la confusion. Ce brillant fait d'armes le fit nommer, sur le champ de bataille, chef de bataillon par le général en chef Schérer.

Pendant la glorieuse campagne d'Italie de 1796 et 1797, il servit dans la brigade de Joubert, auquel il sut inspirer une grande estime. Le 5 juillet 1796, à la Madona de la Corona, avec 300 hommes seulement, il surprit et mit en déroute 10000 Autrichiens retranchés dans un camp, et ramena, en se repliant, 400 prisonniers. Frappé d'une balle dans la poitrine le 29 du même mois, mais rétabli l'année suivante, il se fit remarquer à la bataille de Rivoli (14 janv.). Son bataillon for-

(1) *Bib. Script. Capucc.* (Venet., 1747, in-fol.), p. 177.

mait la tête d'une colonne destinée à repousser des forces ennemies qui attaquaient le plateau. Il avait recommandé de ne faire usage que de la baïonnette, mais ses hommes, accablés par la fusillade, hésitent et s'arrêtent pour riposter; alors il saisit un soldat au collet, et le pousse en avant : le soldat est frappé à mort entre ses bras; il en prend un second, qui tombe aussitôt. Ce sang-froid ayant électrisé le bataillon, il se précipite sur les pas de son intrépide chef, et met les Autrichiens en fuite. Marchand fut fait prisonnier au milieu de l'action, mais Bonaparte obtint quelques jours après son échange, et le nomma chef de demi-brigade (colonel).—Mis à la tête de la 11e demi-brigade d'infanterie légère, il fit partie du corps d'occupation de Rome, et tomba en disgrâce, avec Gouvion-Saint-Cyr, pour s'être opposé aux déprédations des commissaires du Directoire (27 messidor an VI); il se retira alors dans son village de l'Albenc.

Joubert, qui venait de recevoir le commandement de l'armée de Mayence, se hâta de le demander comme premier aide de camp, et eut le bonheur d'obtenir qu'il vînt le rejoindre en cette qualité (30 fructidor). Il l'emmena avec lui en Italie; mais la fatale journée de Novi (29 therm. an VII) enleva à Marchand son ami et son chef. — Nommé général de brigade le 27 vendémiaire an VIII, il fit la campagne d'Allemagne sous Moreau, et commanda le département de l'Isère après la paix d'Amiens. — A la reprise des hostilités, Marchand fut mis à la tête d'une brigade de la division du général Dupont, avec lequel il se signala aux combats d'Hoslach, d'Albec, de Dirnstein; il reçut le grade de général de division le 31 déc. 1805. — Dans les campagnes de Prusse et de Pologne, il commandait la 1re division du corps de Ney. Les bulletins de la grande armée citent avec éloge sa belle défense du pont de Deppen, sur la Passarge, pendant la mémorable retraite opérée par Ney devant 80000 Russes (6 juin 1807). Dix jours après, à Friedland, il prit la tête de cette colonne française qui se dirigea, l'arme au bras, sur le village, sous un feu effroyable d'artillerie : 3000 hommes de sa division tombèrent, tous les officiers de son état-major furent blessés, lui-même eut son cheval percé de trois balles. Après la paix de Tilsitt, Napoléon lui donna, en récompense de sa belle conduite, la décoration du Grand-Aigle de la Légion d'honneur (13 juillet), celle du Mérite militaire de Wurtemberg, le titre de comte (19 mars 1808), auquel il ajouta, en juillet 1809, une rente annuelle de 20000 francs sur les domaines de Diepenau, Bahrenburg et Ehremburg (Hanovre).

Le général Marchand fit ensuite les guerres d'Espagne et de Portugal, dans le corps d'armée du maréchal Ney, dont il eut souvent le commandement en chef en l'absence de ce dernier. Il prit part à la campagne de Russie, d'abord comme chef d'état-major du roi Jérôme, ensuite à la tête des Wurtembergeois, et montra son courage acoutumé à Smolensk, à Walutina-Gora, à la Moskowa. Dans la campagne de 1813, il eut sous ses ordres deux divisions des troupes de la confédération du Rhin.

En 1814, Napoléon le chargea, par décret du 4 janv., d'opérer la levée en masse dans le départ. de l'Isère et la Savoie, et, le 15 du même mois, il le nomma au commandement de la septième division militaire, en remplacement du général Laroche. Marchand, secondé par le général Dessaix, et n'ayant sous la main que 4000 conscrits, chassa de Chambéry les 10000 Autrichiens de Bubna, les tint un mois bloqués dans Genève; mais, apprenant bientôt l'évacuation de Lyon par Augereau et sa retraite sur Valence, il dut songer à se replier sur la vallée de l'Isère (23 mars), où lui parvint la nouvelle de l'abdication de l'Empereur. S'étant rallié à Louis XVIII, il fut maintenu à la tête de la 7e division militaire et créé chevalier de Saint-Louis (1er juin 1814). — Le retour de Napoléon, en 1815, le mit dans la position la plus pénible où un brave soldat et un homme d'honneur puisse se trouver. Il apprit, à Grenoble, dans la soirée du 4 mars, le débarquement, à Cannes, de l'Empereur. Fidèle au serment qu'il avait prêté aux Bourbons, redoutant pour la France la conséquence de nouvelles guerres, il fit afficher, le 6, dans l'après-midi, à cinq cents exemplaires, une proclamation où se révèlent les funestes pressentiments qui agitaient son âme. Elle est ainsi conçue :

« Soldats! Bonaparte a débarqué sur nos côtes; il s'avance dans l'intérieur de la France. Souvenons-nous qu'i nous a dégagé de nos serments, et qu. nous en avons prêté d'autres au roi

vous serez fidèles à l'honneur et à votre devoir, et cet orage sera bientôt dissipé. Nous verrons alors notre belle patrie redevenir puissante et heureuse. Si, au contraire, vous vous laissiez aller à des conseils perfides, tous les malheurs viendraient fondre sur nous : la France serait encore envahie par les armées étrangères, vos parents pillés, vos villages ravagés, et nos ennemis se partageraient notre pays. Soldats! vous connaissez vos chefs; vous savez qu'ils sont incapables de vous conduire ailleurs que sur le chemin de l'honneur. Vos chefs ont une entière confiance en vous. Ecoutez toujours notre voix : la patrie ne deviendra pas la proie de l'ennemi.»

En même temps, il prit toutes les mesures nécessaires pour la défense de Grenoble. Dès le 5, il avait donné des ordres pour la concentration des troupes de la division; il fit placer sur les remparts 42 pièces d'artillerie chargées à mitraille, et ne négligea rien de ce qui pouvait exciter les troupes à les défendre contre l'ennemi. Le préfet du département, le savant Fourier, l'aida dans ces préparatifs de tout son pouvoir : l'un et l'autre multipliaient les ordres, s'efforçaient de pourvoir à toutes les nécessités « autant, dit « M. Champollion Figeac (*Fourier et « Napoléon*, p. 200), que le leur permet« taient toutefois les nombreux impor« tuns qui venaient manifester leur « zèle pour le roi, non en prenant les « armes et en marchant à la rencontre « de l'ennemi (1), mais en rédigeant, « à la sueur de leur front et de leur « génie, de grands projets d'attaque et « de défense contre le *relaps de l'île « d'Elbe* ». Cependant celui-ci, parti de Gap le 5, à deux heures après midi, s'avançait vers Grenoble, au milieu des acclamations enthousiastes des paysans accourus sur son passage. Le même jour, le général Marchand envoya le chef de bataillon Delessart à la tête d'un détachement composé du 3e bataillon du 5e régiment de ligne et d'une compagnie de mineurs, pour faire sauter le pont de Ponthaut, situé à 1 kilomètre au delà de La Mure. Ce détachement, parti à 3 heures de l'après-midi, arriva trop tard : l'avant-garde impériale, commandée par Cambronne, occupant déjà La Mure, il rétrograda jusqu'au village de Laffrey, où il prit position. Ce fut là que Napoléon le rencontra ; marchant droit à lui, il s'écria : « *Soldats! je suis votre Empereur; ne me reconnaissez-vous pas? S'il en est parmi vous qui veuillent tuer leur général, me voilà !* » (2) Tout le détachement, par un mouvement spontané, présenta les armes aux cris de : « *Vive l'Empereur!* » On apprenait cette défection à Grenoble, le 7, à 4 heures du soir, quand il s'en manifesta une autre d'un caractère infiniment plus grave, celle de Labédoyère, colonel du 7e de ligne, qui sortit, à la tête de son régiment, drapeau tricolore déployé, tambour battant, pour aller à Brié grossir le cortége impérial. Désespéré de cet événement, ce fut en vain que le général Marchand redoubla de précautions et multiplia ses ordres : il ne fut pas obéi.

A sept heures et demie du soir (7 mars) arriva enfin devant la porte de Bonne, qui avait été fermée et palissadée au delà du pont du fossé, l'avant-garde impériale, composée de lanciers polonais. Nous allons emprunter à M. Albin Gras (*loc. cit.*) le récit de cet événement; quoique les détails en soient connus du plus grand nombre de nos lecteurs, nous ne les croyons pas déplacés ici : « Bientôt l'Empereur paraît lui-même, suivi de toutes les populations des faubourgs et de la banlieue, portant des torches de paille allumées et poussant les cris mille fois répétés de : « *Vive l'Empereur!* » Quelques voix isolées répétaient ce cri parmi les soldats : un reste de discipline enchaînait encore la garnison; et elle obéissait aux commandements donnés par les chefs, sauf à l'ordre de faire feu sur Napoléon et sur les braves qui l'accompagnaient. Quelques hommes se glissaient du haut en bas du rempart et venaient toucher la main et les vêtements de l'Empereur; d'autres, en grand nombre, jetaient leurs cartouches dans le fossé. A l'extérieur, après avoir ren-

(1) Dans un rapport du 4 avril 1815, le général Ernouf, commandant à Sisteron sous les ordres de monseigneur le duc d'Angoulême, écrivait cette réflexion : « Ce qu'il y a de remarquable, c'est que pas un « seul gentilhomme du Dauphiné ne s'est réuni à « nous. » (*Moniteur* du 12 avril 1815, page 415, col. 3.) (Note de M. Champollion-Figeac).

(2) On a placé près du village de Laffray, à l'endroit même où la rencontre a eu lieu, un marbre noir sur lequel cette allocution a été gravée, avec la date du 7 mars 1815. C'est la rédaction officielle; mais les témoins oculaires ne sont point d'accord sur les mots dont s'est servi l'Empereur. (Voyez, à ce sujet, *Grenoble en 1814 et 1815*, par M. Albin Gras, page 26.)

versé là palissade du pont, la foule demandait à grands cris que l'on ouvrît la porte. Des gens des faubourgs, s'étant emparés d'une pièce de sapin étendue près de là, allaient s'en servir comme d'un bélier pour l'enfoncer; tout à coup, à la suite d'un mouvement sur le rempart, une terreur panique s'empare pour un instant de la foule, qui s'enfuit de tous côtés, laissant l'Empereur, seul avec sa suite, sur le bord du fossé; mais, bientôt rassurée, et honteuse d'avoir cédé à la crainte, elle se presse de nouveau autour de lui. Eymard, officier en demi-solde, frappe alors la porte à coups de hache; on dit en même temps à l'Empereur qu'on allait la goudronner et y mettre le feu. « *C'est inutile*, répliqua-t-il, *on l'ouvrira : attendez.* » Les clefs arrivèrent en effet bientôt, et la porte fut ouverte (1). Napoléon entra alors au milieu de l'enthousiasme et des acclamations universelles. Il était neuf heures et demie du soir ». Un témoin oculaire, M. Champollion-Figeac, qui, dans un ouvrage déjà cité, donne de fort curieux détails sur le passage de Napoléon à Grenoble, raconte cet événement avec quelques différences. Voici son récit : « L'Empereur, à cheval, s'avança, presque seul de sa personne, vers la porte qui était fermée; frappa avec sa tabatière, en s'écriant : « *Ou-* « *vrez !... ouvrez donc !... Mais on n'ou-* « *vre pas !* On lui fit entendre que les clefs avaient été portées chez le général Marchand; mais la porte céda presque aussitôt sous les coups qui la sapèrent simultanément en dedans et en dehors; et Napoléon, porté par les flots et l'enthousiasme populaires, se rendit, au petit pas, à l'hotel des *Trois-Dauphins*, tenu par un ancien guide de la garde des consuls (Labarre); son logement y était préparé d'avance. »

Pendant que ces événements se passaient, le préfet et le général Marchand se hâtaient de quitter Grenoble presque en fugitifs. Celui-ci, après avoir donné des ordres pour la retraite des troupes sur le fort Barraux, envoya sa démission à l'Empereur et sortit vers les neuf heures du soir par la porte St-Laurent, emmenant avec lui trois compagnies d'artilleurs et une partie du 11e de ligne. Mais ces troupes se débandèrent en route, de telle sorte que leurs officiers arrivèrent à Barraux suivis seulement de trois tambours et du porte-drapeau. Quant au général, il s'était arrêté à sa maison de campagne de St-Ismier; il y demeura pendant les Cent Jours, étranger aux affaires publiques; exemple rare en ces temps de consciences faciles; il était resté sourd à toutes les avances qui lui furent faites.

A la seconde Restauration, Louis XVIII le rétablit dans le commandement de la 7e divis. milit. et lui confia en outre (août 1815) la présidence du collège électoral du départem. du Mont-Blanc. Mais ces faveurs furent de courte durée. Un inspecteur aux revues, J. A. Rostaing, qui se trouvait à Grenoble dans les premiers jours de mars, avait publié, le 2 avril suivant, un mémoire sur la conduite du général Marchand à cette époque. Ce mémoire était une véritable dénonciation; il fut le prétexte de sa destitution (4 janv. 1816), et le fit traduire devant le conseil de guerre de Besançon. On l'accusa d'avoir défendu de faire feu sur les troupes de Bonaparte lorsque ce dernier était entré à main armée dans la 7e division militaire; de n'avoir pris aucune mesure propre à arrêter ses progrès; d'avoir agi dans cette circonstance avec une faiblesse coupable. Le lieutenant-général Vilatte présidait le conseil, le baron Protay était rapporteur. Celui-ci conclut à l'acquittement, qui fut en effet prononcé, à la confusion du dénonciateur. L'instruction avait duré six mois; soixante-quinze témoins à décharge avaient été entendus.

Mis en disponibilité le 30 déc. 1818, il fut admis à la retraite le 17 mars 1825; réintégré sur les cadres de l'armée le 17 février 1831, il obtint définitivement sa retraite le 11 juin 1832. Il fut, en 1837, élevé à la dignité de pair de France et mourut à St-Ismier le 12 novembre 1851. Les habitants de cette commune lui avaient donné une marque de leurs sympathies pour son honorable caractère en le nommant maire, dans les premiers jours de févr. 1848. Le nom de ce brave général, l'une des gloires militaires de notre province, est sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté sud.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *Exposé de la conduite du lieutenant-général Marchand*,

(1) Il est certain qu'elle fut ouverte, et non pas enfoncée, comme on le dit. Ce fait nous a été attesté par plusieurs témoins oculaires. Enfin, c'est aussi par erreur qu'on a imprimé que cette porte avait été portée et offerte le soir à l'Empereur. (*Note* de M. A. Gras.)

commandant en chef à Grenoble, antérieurement à l'entrée de Bonaparte dans cette ville, contenant des détails intéressants et propres à éclairer l'opinion publique sur la cause de cet événement, cause trop exclusivement attribuée à la défection du colonel Labédoyère, par J. A. Rostaing. Lyon (impr. Kindelem), 1815, in-8° de 38 pp. — II. *Mémoire justificatif pour M. le comte Marchand, lieutenant-général des armées du roi,* par Curasson, avocat. Besançon (impr. de Ve Couché), in-4° de 104 pp. — III **Le général Marchand.* (*Extrait de l'Ami de l'ordre* du *30 novembre 1851.*) Grenoble, impr. Maisonville, 1851, in-8° de 20 pp. Cette notice est signée à la fin : G. Réal.

PORTRAIT.—En pied, lith. in-8°. (De la *Galerie hist. des bulletins de la grande armée.*)

MARCIEU est une branche de la famille **EMÉ**, dont nous avons déjà parlé dans le premier volume de cet ouvrage (1) ; voici à quelle occasion elle prit ce nom :

Guy Balthazar Ier de MONTAYNARD, avait épousé, en 1558, *Joachime de* GUIFFREY, fille et unique héritière des biens de ce chevalier Boutières, compagnon d'armes de Bayard, auquel nous consacrons une notice au mot GUIFFREY. De ce mariage naquit un fils, *Guy Balthazar II*, lequel laissa une fille unique, *Virginie*. Celle-ci épousa, en 1622, *Ennemond* EMÉ DE SAINT-JULLIEN, son cousin germain et lui apporta tous les biens de sa branche, entre autres la terre de Marcieu et celles de Boutières et du Touvet, provenant de Joachime de Guiffrey, son aïeule. De ce mariage naquit un fils, *Guy-Balthazar III*, qui, après avoir obtenu, en 1676, l'érection en marquisat, *sous le nom de Boutières*, de ses terres de Boutières et du Touvet, ajouta, par obligation ou autrement, à son nom patronimique d'*Emé* ceux de *Guiffrey de Montaynard*; puis, au lieu

(1) Depuis l'impression de ce volume, M. l'abbé Galloix a publié dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère* (2e sér., t. III, pp. 353 et suiv.), une notice sur un personnage que nous ne connaissions pas alors, extraite d'un manuscrit inédit de l'an 1360, intitulé : *Histoire, saincte vie et glorieulx trepassement de très noble seigneur JEHAN ESMÉ, sire de Mollines.* D'après ce manusc., la famille Emé serait originaire de Venise. Un de ses membres, nommé *Anterpian*, vivant au commencement du XIe siècle, reçut de l'empereur Henri V, en récompense de ses grands services, les châteaux et terres de Molines et d'Aiguilles, dans le Queyras, où Aymon, son troisième fils, se fixa, tandis que le reste de la famille continua d'habiter Venise. Jehan Esmé, dont la vie fait le sujet du manuscrit, était le sixième descendant de cet Aymon, et il naquit en 1307.

L'un des plus grands guerriers de son temps, il suivit en 1328 le dauphin Guigues dans l'expédition contre les Flamands. Il accompagna aussi Humbert II dans ses voyages de Hongrie et de Naples. D'après M. l'abbé Galloix, personne ne posséda aussi intimement que lui l'estime et l'affection de ce prince. Ses biens immenses lui permettaient de se livrer, comme lui, aux plus grandes libéralités envers les monastères, au point qu'Humbert en prit de l'ombrage et lui dit un jour: *Messire, vous jouez le rôle de dauphin.* En 1345, il le suivit dans l'expédition d'outre-mer contre les infidèles, et fit la traversée sur sa galère. A Venise, où la flotte relâcha, Esmé fut reçu avec la plus grande distinction par le chef de la branche aînée de sa famille, Nicolas Esmé. Ce dernier avait un jeune fils qu'il voulut confier à son parent pour qu'il lui apprît le métier des armes. « La ville de Venise, dit M. Galloix, pour témoigner sa satisfaction de voir ce jeune homme confié à un maître si grand et si digne, fit don au sire de Molines d'une galère tout équipée ». Ce sire de Molines était en effet un grand maître : dans une mêlée, son jeune parent ayant été attaqué par un infidèle qui voulait lui enlever sa bannière, il tomba sur l'infidèle, et, d'un coup de hache, lui fendit la tête qui tomba en deux parties sur ses épaules.

Après avoir chassé les Turcs de l'île d'Embro, Jehan Esmé, aussi pieux que brave, s'en alla en pèlerinage aux lieux saints, « accompagné de deux varlets, d'un ménestrel qu'il avait pris à Rhodes, et de ses écuyers ». Chemin faisant, il eut l'occasion de déployer sa valeur contre un ennemi d'un genre tout nouveau : il tua d'un coup de lance un monstrueux crocodile qui allait se jeter sur son ménestrel. Cet exploit lui valut les félicitations du grand-maître de Malte, Dieudonné de Gozon, qui s'était illustré aussi en terrassant un dragon après un combat demeuré fameux dans les légendes de l'ordre. Jehan Esmé revint ensuite en Dauphiné, non sur la galère que la ville de Venise lui avait donnée, mais sur un vaisseau de commerce de Marseille. Le reste de sa vie s'écoula dans l'accomplissement d'œuvres pies, et il s'endormit dans le Seigneur, à Molines, le 5 janvier 1359.

Telle est en substance la vie de Jehan Esmé. Quant au manuscrit d'où elle est tirée, nous ne le connaissons pas, mais, d'après M. l'abbé Galloix, il a été rédigé par le chapelain de ce noble seigneur; « l'authenticité en est évidente, elle a frappé nos paléographes les plus habiles ». S'il en est ainsi, ce manuscrit aurait une certaine importance pour l'histoire du Dauphiné, car il jette un jour tout nouveau sur plusieurs événements de la vie d'Humbert II, et il renverse certaines données généalogiques trop légèrement adoptées, à ce qu'il paraît, en nous apprenant qu'il y a une lacune de plus dans la salle des croisades au Musée de Versailles. Mais nous craignons bien que ce soit plutôt une sorte de roman de chevalerie qu'une histoire sérieuse; il est très-extraordinaire, en effet, qu'un puissant seigneur tel que Jehan Esmé, qui fut l'un des plus intimes conseillers de Humbert II, dont le nom était si connu dans la chrétienté, que la ville de Venise lui fit cadeau d'une galère tout équipée, qui s'en allait visiter les lieux saints avec une suite d'écuyers, de varlets et de ménestrels; il est très-extraordinaire, disons-nous, qu'un aussi grand seigneur n'ait pas laissé la moindre trace dans l'histoire de Humbert II. Valbonnays, qui a minutieusement enregistré les moindres actions de ce prince, n'en dit pas un mot, et nous n'avons même pas trouvé son nom une seule fois dans les actes nombreux qu'il rapporte. Nous avons lu également, sans plus de succès, le volume de l'inventaire des archives de la Chambre des comptes, contenant l'indication des titres du Queyras, où étaient situées les terres d'Aiguilles et de Molines. Au reste, nous reviendrons sur cette question dans notre *Supplément.*

de porter le titre de *marquis de Boutières*, il prit celui de *marquis de Marcieu*, que ses descendants ont conservé. — Cette branche a donné plusieurs officiers distingués, entre autres les suivants :

MARCIEU (PIERRE **EMÉ** DE), lieutenant-général, né vers 1675, servait en Italie sous le comte de Tessé, dont il était aide-de-camp, en 1702. Nommé sous-lieutenant au régiment de la Couronne, en janvier 1703, il fit partie de l'armée d'Espagne, passa ensuite sous le maréchal de Berwick et assista à la prise de plusieurs places en Portugal, en 1704. Lieutenant en décemb. de cette dernière année, il se trouva au siége de Gibraltar (1705), au secours de Badajos (1706), au siége et à la prise de Cartagène (nov. 1706). Capitaine dans le même régiment le 20 avril 1707, il continua à servir à l'armée d'Espagne jusqu'en 1709. En 1710, il se trouvait avec son régiment sur les frontières du Dauphiné sous le maréchal de Berwick; il revint à l'armée d'Espagne en 1711 et continua à en faire partie jusqu'en 1719, époque où il devint colonel-lieutenant du régiment Royal-Vaisseaux par commission du 6 mars. L'année suivante, il fut nommé inspecteur général de cavalerie par commission du 11 avril. Brigadier d'infanterie par brevet du 3 avril 1721, et gouverneur de Valence par provisions le 10 septembre suivant, il fut employé à l'armée du Rhin par lettres du 1er avril 1734, et servit aux lignes d'Etlingen, au siége de Philisbourg, et à Clausen (1735), où il fut blessé. Pendant cette campagne, il obtint le grade de maréchal de camp (1er août 1735). En juillet 1741, il fut attaché à l'armée de Bohême; mais le mauvais état de santé l'obligea de rentrer en France deux mois après. — Lieutenant-général des armées du roi le 20 février 1743 et commandant en chef en Dauphiné par ordre du 1er août suivant, le comte de Marcieu conduisit quatorze bataillons à l'armée d'Espagne, au camp de La Bessé, et revint ensuite à Grenoble. En janv. 1745, il se démit de son gouvern. de Valence en faveur de son neveu (Pierre-Louis), et le reprit le 30 oct. 1753, lorsque ce dernier eut passé à Grenoble; il se démit de son commandement en Dauphiné au mois de novembre 1761 et mourut en 1778 à l'âge de 93 ans. Il était grand'croix de l'ordre de Saint-Louis (20 novembre 1746), et commandeur de la Commanderie de Reims (ordre de Saint-Lazare). (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard T. v.)

PORTRAIT. — *Marcieu* (*le marquis de*), *lieutenant-général, inspecteur général d'infanterie. Imp. Lemercier, Bénard et Ce.* En pied, lith. in-fol.

MARCIEU (PIERRE-GUY-BALTHAZAR **EMÉ** DE), neveu du précédt, né vers 1718, était en 1731 enseigne au régiment royal des vaisseaux. Il se trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen, au siége de Philisbourg (1734), où il se signala en enlevant une redoute à l'ennemi. En 1739, il succéda à son père dans le gouvernement de Grenoble et, en même temps, il entra dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi en qualité de 3e guidon. Il fit avec ce corps les campagnes de Flandre, de 1742 à 1746, prit part à la bataille de Dettingen, où il fut blessé (1743), aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes et de Fribourg (1744), à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde et de Dendermonde (1745), et obtint le grade de brigadier au mois de novembre de cette année. Employé en Italie par lettres du 21 juin 1747, il y servit jusqu'à la paix et fut nommé maréchal de camp par brevet du 10 mai de l'année suivante; il était alors deuxième sous-lieut. de la compagnie des gendarmes du Roi. — Il épousa en deuxièmes noces, le 3 juillet 1753, Marie-Marthe de Landry. Mais cette union fut de bien courte durée: il mourut le 25 octobre suivant au château du Touvet en Dauphiné, à l'âge de 35 ans, et sa jeune épouse le suivit deux ans après, le 1er octobre 1755, à l'âge de 21 ans.

MARCIEU (PIERRE-LOUIS **EMÉ** DE), frère du précédent, lieutenant général, naquit à Grenoble le 12 février 1728. Entré au service le 10 Juin 1740 avec le grade de cornette dans le régiment de Fouquet (cavalerie), il fit la campagne de Bohême, assista au siége de Prague en 1741, au combat de Sahay (25 mai 1742), à la défense et à la retraite de Prague en 1742. Nommé capitaine au régiment de Royal-Pologne (cav.), le 28 août 1743, il servit l'année suivante sous le maréchal de Coigni à la reprise de Weissembourg (5 juillet), à l'attaque des retranchements de Suffelsheim (23 août), et au siége de Fribourg (30 sept.). En 1745 et en 1746, il fit partie de l'armée du Rhin et se trouva au siége de Mons et à la bataille de Rocoux (11 oct. 1746),

—Nommé colonel d'un régiment d'infanterie le 3 avril 1747, il le commanda au camp de Briançon, à l'attaque du col de l'Assiette où nous fûmes repoussés par les Piémontais (19 juillet) et à Mont-Dauphin.—Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom par commission du 1er janvier 1748, il servit la même année au siége de Maëstricht sous le maréchal de Saxe. En 1757, pendant la guerre de Hanôvre, il commanda son régiment à la bataille d'Hastenbeck (29 juillet), à la prise de Minden, au camp de Closterseven, à la marche sur Zell; en 1758, à la bataille de Crewelt (23 juin). Le 1er août 1759, il se trouva à celle de Minden, où il remplit les fonctions de brigadier dont le brevet lui avait été accordé le 10 février précédent: son régiment y fut presque entièrement détruit. — En 1760, il fut employé à régler les limites entre la France et le Piémont. La même année, il reçut la mission de faire enregistrer *de force* sur les registres du parlement de Grenoble deux édits du Roi établissant un nouveau *vingtième* et le doublement de la capitation ; il s'en acquitta le 12 nov. avec toute la roideur et la ponctualité militaires. Mais le parlement ayant protesté contre cette violence par des remontrances (20 nov.), le Roi désavoua hautement, par une lettre du 13 déc. suivant, la conduite de M. de Marcieu, qui probablement n'avait fait que suivre ponctuellement ses instructions (1). Cette disgrâce ne fut qu'apparente, car, en février 1761, il reçut un brevet de maréchal de camp; toutefois, par un reste de pudeur, le ministère ne lui reconnut officiellement ce grade qu'au mois de déc. suivant.—Lieutenant-général le 1er mars 1780 (2), il fut employé en Dauphiné en qualité de chef de division depuis le 1er avril jusqu'au 2 novembre 1788. L'année suivante, il y commanda quelque temps pendant l'absence du duc de Clermont-Tonnerre et de Blot, par commission du 27 août 1789. Il fut mis à la retraite et pensionné en vertu de la loi du 22 août 1790.

M. de Marcieu avait obtenu le gouvernement de Valence, sur la démission de son oncle, par provisions du 29 janvier 1745. A la mort de son frère aîné, il quitta ce gouvernement qui fut rendu à son oncle, et il reçut celui de Grenoble par provisions du 30 oct. 1753.)

MARGUERITE D'ALBON.— Voy. le *Supplément*.

MARIGNY (Joseph-Bernard), colonel de cavalerie légère, célèbre par ses actions d'éclat, naquit à Morestel (Isère), le 19 mars 1768. Il fut d'abord capitaine dans le 2e bataillon de volontaires de l'Isère (13 novembre 1791), et successivement adjoint à l'état-major général de l'armée d'Italie (4 avril 1792), aide-de-camp du général en chef de cette armée (10 juillet 1792), puis du général Dallemagne (3 nivôse an II), fonctions dans lesquelles il ne fut confirmé que le 29 pluviôse an IV. Dans les premières campagnes d'Italie, il se fit remarquer par sa bravoure au feu, son audace dans l'exécution des coups de main, son dévouement et la générosité de son caractère. Lorsque nos troupes entrèrent dans Braons (1793), il s'exposa, pour le salut de tous, en éteignant un incendie qui se communiquait déjà à des caissons de cartouches. Une autre fois, à la prise de Vernante, un soldat autrichien ayant tiré sur lui presque à bout portant et l'ayant manqué, il lui fit grâce de la vie. Les faits d'armes de ce brave soldat sont trop nombreux pour que nous puissions les enregistrer tous. A l'affaire de Codogno (19 floréal an IV), il eut un cheval tué sous lui ; sa conduite à la bataille de Lodi, où il passa deux fois sous le feu d'une batterie de 22 pièces de canon, lui valut les félicitations du Directoire; le général Vaubois rendit le compte le plus flatteur de l'énergie qu'il déploya à la prise de Saint-Michel (12 brumaire an V). Le général Dallemagne ayant été blessé, Bonaparte attacha Marigny à son propre état-major, et fut si satisfait de lui à la journée du Tagliamento, qu'il le nomma, sur le champ de bataille, chef d'escadron au 4e chasseurs. Le 22 fructidor an VII, il devint chef de brigade (colonel) de ce même régiment, à la tête duquel il combattit à l'armée du Rhin, sous Moreau, en l'an VIII et en l'an IX. Au début de la campagne, il eut un cheval tué sous lui. Enveloppé par 4000 Autrichiens, à la bataille d'Erbach, il leur tint tête pendant trois heures, et parvint, non-seulement à les disperser, mais à leur enlever un bataillon. A Hohenlinden, il faisait partie de la division Richepanse, qui contribua si

(1) Toutes les pièces relatives à cette affaire sont imprimées dans un opuscule dont nous avons donné le titre dans le t. Ier de cet ouvrage, p. 225, *note*.

(2) Nous avons pris cette date aux archives du ministère de la guerre; cependant le titre de lieutenant-général lui est donné, dès 1760, dans les pièces relatives à l'enregistrement des édits.

puissamment à la victoire (12 frimaire an IX). La paix d'Amiens le ramena en France. Il fit encore les campagnes d'Autriche et de Prusse, en 1805 et 1806, et périt sur le champ de bataille d'Iéna (14 octobre 1806). Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, et officier le 25 prairial suivant. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile, côté sud. — Les *Annales n crologiques de la Légion d'honneur*, par Lavallée (Paris, Buisson, 1807, in-8°), contiennent le récit d'un grand nombre de ses faits d'armes.

MARIN DE LA ROLANDIÈRE, écrivain du 17e s., appartenait à une famille de gentilshommes verriers, venus du duché de Montferrat en Dauphiné, pour y exercer leur art, sous le règne de François Ier, et de laquelle était, dit Guy-Allard (*Nobiliaire*), le poëte B. Marini, plus connu sous le nom de *Cavalier Marin*. — La Rolandière cultiva aussi la poésie : Chalvet lui attribue un recueil dont il donne ainsi le titre : *Recueil de poésies chrétiennes sur les mystères et les devoirs de la religion*. Grenoble, Dumon.

MM. Haag (*France protestante*) citent un personnage de ce nom, refugié à Genève, où il publia une *lettre sur l'invocation des saints et des songes* (S. de Tournes, 1668, in-8°). Ils pensent qu'il pourrait bien être le même qu'un Marin de La Rolandière, du Dauphiné, qui « après avoir été ruiné par les dragons et avoir souffert les plus indignes traitements, parvint à se sauver en Suisse, tandis que sa femme, moins heureuse, ne put franchir la frontière, et mourut à Lyon, où son cadavre fut traîné sur la claie. » — Nous ne possédons pas le moindre renseignement qui nous permette de décider si ces faits concernent le même personnage.

MARINS (Bertrand des) « de Chasteau-Neuf de Mazant, a fait », dit Guy-Allard, « un livre intitulé les Sept Parcelles d'amour, l'an 1539. » Quoique nous ne connaissions pas les ouvrages de cet auteur, nous ne pensons pas qu'il soit Dauphinois, car Brunet (*Manuel du Libraire*), qui cite son *Rousier des Dames, sive le Pélerin d'amours* (s. l. ni d., in-16 de 24 ff. goth.), l'appelle Desmarins *de Marsan*. Probablement Guy-Allard aura lu dans quelque ancien bibliographe *Masan*, au lieu de *Marsan*, et, sans autre information, il en aura fait Châteauneuf de *Mazant* (Mazenc). — *Les Cinq* (et non les sept) *parcelles d'amours* dont il parle ont été impr. à Paris, chez Denis Janot, 1539, in-16 (*Bib.* de Duverdier).

MARNAYS ou **MARNAIS**, famille de Dauphiné dont l'anoblissement ne remonte qu'au 17e siècle. — *Aimar* et *Antoine* Marnays étaient deux frères : le premier fut anobli par une charge de procur. général au parlement de Grenoble, dont il avait été pourvu par lettres du 28 avril 1604 et qu'il exerça jusqu'en 1646. Le second, *Antoine*, le fut en 1629, en récompense de ses services militaires; ses descendants embrassèrent de préférence le parti des armes, et plusieurs d'entre eux s'élevèrent à des grades élevés. Nous allons en citer quelques uns :

Jean-Baptiste de Marnays, comte de Verceil, chevalier de St-Louis, lieutenant des gardes du corps du roi, maréchal de camp, fut nommé gouverneur de Dôle en Franche-Comté. Il mourut le 12 janvier 1732.

Charles, fils du précédent, lui succéda au gouvernement de Dôle, le 15 octobre 1731. Il fut nommé brigadier des armées du roi en nov. 1744, maréchal de camp par brevet du 16 février 1748, et lieutenant général par pouvoir du 17 déc. 1759. Il fut aussi lieutenant d'une compagnie des gardes du corps du roi. Il servit au siége de Philisbourg, en 1734, aux batailles de Bettingen, en 1743, de Fontenoy, de Rocoux, où il se distingua par plusieurs actions d'éclat.

Joseph, oncle du précédent, appelé *le chevalier St-André*, fut successivement colonel du régiment Dauphin (cavalerie), maréchal des logis de la cavalerie de l'armée d'Italie en août 1705, mestre-de-camp par brevet du mois de février 1706, brigadier le 1er février 1719, inspecteur général de cavalerie le 9 sept. 1729, lieutenant de roi des Invalides le 1er juillet 1730, maréchal de camp le 20 févr. 1734, commandeur de St-Louis le 2 févr. 1737, gouverneur des Invalides en janvier 1738. Il mourut sans avoir été marié le 18 oct. 1742. — (Voy. le *Mercure de Fr.* de nov. 1734, et le *Dict. de la noblesse* de La Chesnaye des Bois.)

Philippe, marquis de St-André, entra au service en 1674, dans le régiment de Sault, et fit la campagne de Roussillon sous Schomberg. Enseigne de la colonelle du régiment de Grignan le 25 mars 1676, il servit au siége de Condé, de Bouchain, de Valenciennes et à la

bataille de Cassel en 1677. Il obtint, le 29 juin 1680, une compagnie dans le régiment Royal-Etranger, avec lequel il fit la guerre en Flandre et en Allemagne jusqu'en 1695. Il entra ensuite dans les gardes du corps du roi, fut fait brigadier par brevet du 10 février 1704, maréchal de camp le 20 mars 1709, enfin lieutenant général le 1er oct. 1718. L'année suivante, il obtint la première lieutenance d'une compagnie des gardes du corps. Il mourut le 2 déc. 1720. — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. V, p. 53.)

MARQUET (Barthélémy), d'une famille originaire de Valence, était en 1575 docteur agrégé en l'université de cette ville; il devint ensuite conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble, par lettres du mois de juillet 1582, en remplacement de Soffrey Calignon, député des églises du Dauphiné à l'assemblée politique de Saint-Jean d'Angely, et enfin président en la chambre de l'édit en 1603. Il fut anobli après vingt ans de magistrature. Par son testament de l'an 1605, il fonda dans l'académie protestante de Die un prix qui se distribuait à la fin de l'année scholaire aux plus forts élèves de latin et appelé *Prix Marquet*.

Un de ses parents, *François* Marquet, avait été pendu en 1560 comme l'un des premiers propagateurs de la Réforme à Valence. L'arrêt du parlement qui le condamnait au supplice ordonna que sa maison serait rasée et que l'inscription suivante s'élèverait sur ses ruines : *Ici estoit la maison de François Marquet, secrétaire des séditieux et rebelles qui furent exécutés le 25 mai 1560.*

Bart. Marquet avait épousé Jeanne de La Boisse, de laquelle il eut un fils, nommé *Alexandre*. Ce dernier laissa quatre enfants : *Louis*, capitaine au régiment de Louvigny; *Abel*, garde des sceaux au présidial de Valence; *Isaac*, lieutenant au régiment de Sault; *Gaspard*, lieutenant dans les chevau-légers de Candale.

MARSANNE (Jean-Louis-Charles-François, cte de), seigr de Fontjuliane et de St-Geniès, né à Montélimar en 1742, fut l'un des députés de la noblesse de Dauphiné aux états-généraux. Il quitta son ordre avec empressement pour se réunir aux communes; néanmoins, il se montra presque toujours hostile aux réformes décrétées par l'Assemblée. Cette ligne de conduite l'exposa aux ressentiments du parti populaire. C'est ainsi qu'au mois d'oct. 1789, se trouvant à Montélimar, il fut assailli par les patriotes et sa vie même aurait été, dit-on, en danger si la milice nationale n'était venue à son secours. Quoique l'un des membres les plus obscurs de l'Assemblée nationale, son nom rappelle une décision importante : il contribua puissamment à faire décréter que les biens des religionnaires fugitifs, encore entre les mains de la régie, seraient rendus à leurs familles. Nous ignorons entièrement ce qu'il devint après la session. Il mourut à Montélimar le 19 sept. 1815. — Il avait épousé, le 4 mars 1773, Marie-Anne de Faret, fille du comte de Fournès, mestre de camp de cavalerie. D'après les titres qu'il fournit pour les honneurs de la cour devant Cherin, généalogiste du roi, la famille de Marsanne serait des plus anciennes de notre province. Un de ses ancêtres, Humbert de Marsanne, accompagna à la première croisade Giraud Adhémar, seigneur de Grignan. — (Voy. l'*Album hist. et archéol. du Dauphiné*, p. 48-49).

Nous avons sous les yeux un opuscule du comte de Marsanne, dont voici le titre : *Motion faite à l'Assemblée nationale par M. de Marsane, député de Dauphiné* (s. l. ni d.). A la fin : *De l'imp. de Devaux*, in-8° de 4 pp.

Portraits. — Suites de Déjabin et de Levachez.

MARSE (Jacques) - (*Marsus*) - ne m'est connu que par le livre suivant, où il se qualifie de Dauphinois : *Computus manualis magistri Aniani : cum familiarissimo Iacobi Marsi Delphinatis commentario : cumq3 Magistri Nicolai Bonespei Kalēdario : & q̄ plurimis tabulis : pro ipsius notitia conducibilibus, nuper editus. Venundatur Parrhisiis ab Oliverio Baldo, in vico sancti Ioannis lateran̄ e regione collegii cameracen̄* (1526), in-4° de 56 ff. non chiffr. goth. fig. sur bois (Bib. Mazarine). C'est un commentaire sur le poëme astronomique d'Anianus. Marse y a ajouté un calendrier et des notes chiromanciques. Il était à ce qu'il paraît un très-habile homme en ces matières, s'il faut s'en rapporter à cette réclame de son imprimeur : « Hec hactenus, ut « pollicitus erat, Jacobus Marsus, *huius* « *rei peritorum nulli secundus*, recen- « suit. » — Voy. sur le poëme d'Anianus, la *Bibliog. astronon.* de Lalande, p. 41).

MARTEL (Philippe-André), maréchal de camp, né à Rives (Isère), le 31

juillet 1771, fut élu, le 3 novembre 1791, lieutenant du 4e bataillon de volontaires de l'Isère, assista à la conquête de la Savoie (1792), au siége de Toulon, et servit en Italie de 1794 à 1799. Fait prisonnier à Turin le 21 juin de cette dernière année, il ne recouvra sa liberté que le 6 mars 1801. Nommé chef d'escadron le 24 mars 1804, il accompagna, en qualité d'aide-de-camp, le général de division Fiorella, qui passait au service du royaume d'Italie. Il fit, dans ce pays, la campagne de 1805, puis celle de Dalmatie de 1806 à 1808, comme chef d'état-major des généraux Lauriston et Clausel, et remplit, en 1809, à l'armée d'Italie, les mêmes fonctions auprès du général Severoli. Le 16 avril, à la bataille de Sacile, Martel, qui avait été élevé au grade d'adjudant commandant le 2 février 1807, avait sous ses ordres le 1er régiment de ligne italien. Au moment où il chargeait à la baïonnette, il eut le sinus frontal fracassé par une balle, que l'on ne put extraire qu'au bout de cinquante jours. A peine rétabli, il reprit son service de chef d'état-major de division. Le prince Eugène le nomma général de brigade le 11 juillet 1811, le mit successivement à la tête des départements du Tagliamento, du Passeriano, du Haut-Adige, et le chargea d'apaiser des troubles dans ceux du Musona et du Fronto, mission dont il s'acquitta avec succès (1812). — Il combattit avec bravoure dans la campagne de 1813, à la tête de la 1re brigade de la division Fontanelli. Il concourut aux victoires de Lutzen et de Bautzen, eut ses habits criblés de balles et un cheval tué sous lui à la défaite de Jutterbock (6 septembre), assista à la bataille de Leipzig et fut fait prisonnier à celle de Hanau, en défendant un pont attaqué par des hussards hongrois (31 octobre). — Les événements de 1814 lui permirent de rentrer en France, où il fut confirmé dans son grade, en recevant, le 30 décembre, le brevet de maréchal de camp; mais il ne reprit du service qu'au retour de Napoléon. Employé dès le 29 avril 1815, dans l'armée du Jura, sous les ordres de Lecourbe, il fut gravement blessé et eut son cheval tué à l'affaire de Foussemagne (29 juin). Le 6 juillet, il enleva le village de Bavillier. Ce fut son dernier fait d'armes. La deuxième Restauration le mit en disponibilité. Il est mort en....— (Voyez le *Dict. des généraux français*, de Decourcelles).

MARTIN. — Nous avons eu en Dauphiné deux familles nobles de ce nom. Il a été déjà parlé de l'une d'elles à l'art. de *César de* DISIMIEU (1).

L'autre appartenait à ce qu'on appelait autrefois dédaigneusement *la noblesse du roi Louis*; Jean Martin, seigneur de Montorsier et de Champoléon avait été, en effet, anobli par Louis XI, et l'on sait que ce prince accordait fort souvent cette distinction pour les motifs les plus futiles. — Deux de ses membres prirent une part actives aux affaires protestantes.

Aubert MARTIN, plus connu sous le nom de CHAMPOLÉON, fut un des premiers gentilshommes du Dauphiné qui embrassèrent la réforme. Son nom se rencontre à chaque instant dans l'histoire de nos guerres civiles. Il avait épousé Madeleine de Bérenger; cette alliance le rendant beau-frère de Lesdiguières, il s'attacha à ce dernier et combattit dans toutes ses expéditions. Dès 1563 il servait sous ses ordres, avec deux de ses frères, à la prise de Romette; il le suivit en Guyenne, assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour, puis rentra en Dauphiné avec les débris des bandes protestantes. Il se trouva, à son retour, à la prise de Corps, en 1575 au combat du Pont-d'Oreille, en 1577 à la prise de Gap, dont Lesdiguières lui donna le commt.

Charles, son fils, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, fut député par les églises du Dauphiné à l'assemblée de Gergeau en 1608, au synode de Saint-Maixant en 1609, aux assemblées de Saumur en 1611, et de Loudun en 1619 (*France protestante*, de MM. Haag). — *Pierre*, son fils, capitaine des gardes du duc de Lesdiguières, était gouverneur d'Embrun en 1671.

MARTIN (GABRIEL), né Valence d'après Chalvet, fut abbé de Clausone, dioc. de Gap, dans la première moitié du XVIIe siècle. Nous ne possédons pas de renseignements sur sa vie; nous savons seulement qu'il fut un ardent controversiste. Voici les titres de quelques-uns de ses ouvrages :

I. *La banqueroutte du sieur Mestrezat, ministre de Charenton. Faicte à Messire Gabriel Martin, abbé de Clausone en Dauphiné, cy-deuant prieur de Nyons. Auec les noms & surnoms de ceux qui estoient present* (sic) *en ladite assemblée, tant ca-*

(1) Nous avons, par inadvertance, imprimé dans cet article le nom de Lesdiguières au lieu de celui du connétable de Montmorency.

tholique (sic) *que ceux de la religion*. Paris, imprimerie de Matthiev Colombel, M. DC. XXXII, in-8° de 16 pp. (Bib. Ste-Geneviève).

II *Le triomphe glorievx de la vérité catholique sur l'hérésie du caluinisme. Auec la sentence définitive obtenuë en contradictoire iugement, par messire Gabriel Martin, abbé de Clausone au diocèse de Gap en Dauphiné, cy deuant prieur de Nyons contre le sieur Boulle, ministre de Vinsobres, tant en son nom que des autres ministres, et faisant pour eux, donné par iuge convenu entre les parties*. A Paris, chez Mathiev Colombel, M.DC.XXXII, in-12 de 22 ff. prélim. et 178 pp.

Le ministre Boulle répondit à cet écrit par le suivant : *Arrests définitifs recveillis de la parole de Dieu par Gabriel Bovlle, ministre du S. Euangile en l'église réformée de Vinsobres en Dauphiné : par lesquels sont mises a neant les sentences forgées par le Sr Gabriel Martin, se disant iadis prieur de Nyons, & a present abbé de Clausone en Dauphiné*. Genève, P. Chouët, M. DC. XXXIII, in-8° de 16 ff. non chiff. et 258 pp. (Bib. Mazarine).

L'écrit de Boulle fut attaqué par François Véron : *Le baillon des qvatre ministres de Charenton les rendant muets toute leur vie : appliqué à Gabriel Boulle ministre de Vinsobres en Dauphiné, et à tous ses collègues en ceste prouince. Et demeuré en son entier contre les morsures dernières de Du Moulin, Mestrezat, Daillé, Chorin, Raineual, Boulle et autres : Auec une briefue response par ledit baillon, à tout le liure de ce ministre intitulé :* Arrests définitifs recueillis de la parole de Dieu, *envoyé en Dauphiné* (s. l. ni d.), in-8° de 24 pp.

III. *Grand dveil sans effusion de sang, arriué entre le sieur Mestrezat, ministre de Charanton, et le sieur abbé de Clausone en Dauphiné*. Paris, chez Mathiev Colombel, M. DC. XXXIII, petit in-8° de 16 pp. (Bib. Ste-Geneviève).

IV. *Inscription en faux par Gabr. Martin, abbé de Clausone, contre le livre intitulé* : De la puissance du pape et des libertés de l'église gallicane, *mis en lumière par Marc Vulson*. Grenoble, 1640, in-8° (Bib. de Grenoble). - Voy. le titre de l'ouvrage de Marc Vulson ci-après, à son article.

V. *La religion enseignée par les démons aux Vaudois sorciers*. Paris, 1641, in-8° (Bib. Imp.)

VI. Guy-Allard (*Bib. du Dauph.*) lui attribue un *diurnal à l'usage des catholiques* que nous ne connaissons pas.

MARTIN (Jean-Claude), ancien curé de Clansayes (Drôme), né à Grenoble le 4 mai 1766, se consacra d'abord à la carrière de l'enseignement. Au commencement de l'Empire, il était « professeur de langues anciennes à Lyon », comme il nous l'apprend sur le titre de l'un de ses ouvrages. Il enseigna ensuite les humanités au collége de St-Marcellin, et la classe de sixième au petit séminaire de Valence. Il remplissait ces dernières fonctions, lorsque la cure de Clansayes étant devenue vacante par le décès de son titulaire, M. Oriol, il fut chargé d'y aller faire *provisoirement* le service paroissial (1er decembre 1821). Le séjour de Clansayes lui ayant plu, il s'y fixa définitivement et en conserva la cure jusqu'à sa mort, arrivée le 21 avril 1847.

Quoiqu'il eut toutes les qualités d'un bon prêtre, M. Martin n'était guère propre à l'administration d'une paroisse; il ne prêchait jamais et ne s'occupait guères des réparations de son église et autres travaux du même genre qui sont de l'attribution des curés. Il passait tout son temps à lire ou à amasser des pétrifications et des objets d'antiquités. — Né avec le goût des recherches historiques, il avait pris le Dauphiné pour sujet de ses études, et se proposait de beaucoup écrire. Dans sa jeunesse, il avait rédigé quelques travaux de longue haleine, entre autres les histoires de Romans, Grenoble (1) et de Valence, mais elles sont restées manuscrites; de toutes ses élucubrations, il n'a fait imprimer qu'un petit nombre de brochures peu estimées, et n'offrant de l'intérêt que dans les interminables notes, résultat indigeste de ses grandes lectures, dont il les a farcies. Ses manuscrits et quelques paperasses intéressantes que renfermait son cabinet, se trouvent aujourd'hui entre les mains deux ou trois collectionneurs dauphinois. Malgré le peu de succès de ses écrits, ce bon et excellent homme se croyait sérieusement un archéologue de première force. Il se piquait aussi d'un peu d'originalité; dans son testament, il demanda à être enterré sous le seuil même de la porte du cimetière de Clansayes; ce philosophique désir a été fidèlement exécuté.

Portraits. — I (sans légende). *Dess. et gravé par Roy.... à Paris, l'an 1810*. Petit med. rond au physionothrace. Il

(1) Voy. la Notice de Nic. Charbot.

est en buste, de profil, tourné à G. Ce portrait se trouve ordinairement en tête de son *Hist. de Charles Dupuy*. — II. J. Ce. MARTIN, *de Grenoble*. Il est en buste, de 3/4, tourné à G., dans un encadrement formé par des tailles horizontales. H. 12 centim. — III. *Jean-Claude Martin, né à Grenoble le 4 mai 1766. Fait au phisionothrace par Bailly, en 1805.* Il est en buste, de profil, tourné à G.; au-dessous, on lit les vers suivants :

Doux vray sentimental vif, affable éloquent
Il chérit les anciens, honore le talent,
Il unit à la fois l'art d'instruire et de plaire,
Martin est immortel, n'en soyez pas surpris.
Il célébra dans ses écrits
L'intrépide Bayard et l'heureux Lesdiguières.
Par Jean Tur de Nimes.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Notices des antiquités de la ci-devant province de Dauphiné, et de ses hommes illustres.* (s. l. ni d.), in-8°, 16 pp.

II. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France; on a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard; une notice sur Vaucanson, Mably, Condillac, etc.* Grenoble, impr. de David, an X (1802), in-8° de 180 pp., avec les portr. de Lesdiguières et de Bayart.

III. *Histoire militaire et politique de François de Beaumont, baron des Adrets; avec notes.* Grenoble, impr. Peyronard, 1803, in-8° de 63 et 199 pp. La 2e pagination contient les notes.

III *Précis de la vie de madame de Chateaudouble, avec notes. On y a joint une notice sur le chimiste Dupré, et la vie du président Expilly.* Grenoble, impr. de J. H. Peyronard, 1803, in-8°. C'est la réunion, sous un titre commun, de trois opuscules de Martin. La notice sur madame de Chateaudouble a 15 pp. - Celle d'Expilly a un titre particulier ainsi conçu : *Histoire et vie de Claude Expilly, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'Etat, et président du parlement de Grenoble; avec notes.* Grenoble, impr. de Peyronard, 1803, in 8°. Cette notice a deux paginations, 24 et 18 pp., la première pour la vie et la seconde pour les notes. La notice de Dupré, qui la termine, occupe 2 pp. non chiffr. — Il a été fait un nouveau titre pour celle de madame de Chateaudouble sur lequel on a retranché les mots : *On y a joint...* Nous ignorons s'il en a été fait autant pour celle d'Expilly.

IV. *Coup d'œil rapide sur le Dauphiné et les exploits de ses héros, jusqu'aux temps du chevalier Bayard et du connétable de Lesdiguières.* Lyon, impr. Villeprend, 1804, in-8° de 32 pp.

V. *Histoire chronologique de Iovinzieux, de nos jours Saint-Donat, bourg du département de la Drôme, ancienne résidence des évêques de Grenoble, et notice de Peyrins.* Valence, Marc-Aurel, 1812, in-8° de 39 pp.

VI. *Histoire de Charles Dupuy, surnommé le brave, seigneur de Monibrun.* Paris, Michaud, M. DCCC. XVI, in-8° de 172 pp.

VII. *Antiquités et inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras. Nouvelle édit.* Orange, Jos. Bouchony, M. DCCC. XVIII, in-8° de 122 pp. Nous ignorons s'il y a eu réellement une édition antérieure à celle-ci.

VIII. *Fragments inédits de l'histoire du Dauphiné, publiés par Martin de Clansayes.* Orange, Escoffier, 1838, in-8° de 69 pp.

Il est auteur d'une traduction, en vers français, du prophète Baruch, que nous ne connaissons pas. Il a fourni la notice *Baume de Transy* à l'*Album du Dauphiné* et quelques articles à la *Revue de Vienne.*

MARTINEL (JEAN-MARIE-PHILIPPE), député, né à Rousset (Drôme), le 14 novembre 1762, était homme de loi avant la Révolution. Ayant embrassé avec chaleur les idées nouvelles, il fut nommé administrateur de la Drôme, puis (1792) député du même département à la Convention. Il ne s'y fit nullement remarquer. Dans le procès de Louis XVI il vota pour le bannissement et le sursis; il fut, à la fin de 1794, un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Carrier. Après la session conventionnelle, il entra au Conseil des Cinq cents, prit quelque part aux événements du 18 fructidor, et devint membre de la Commission provisoire des inspecteurs établie à cette époque. En l'an VI, il monta plusieurs fois à la tribune pour faire assimiler la position des émigrés du Comtat à celle des autres émigrés. Le 29 brum. il contribua à faire déterminer le costume des représentants du peuple, et fut élu secrétaire de l'Assemblée le 1er germ. Sorti des Cinq Cents, le 1er prair. an VI, il fut réélu les deux années suivantes. Après le 18 brumaire, il passa au Corps législatif d'où il sortit en 1803.— Martinel est mort à Avignon le 21 février 1833.

MARVILLE (ANTOINE DE), jurisconsulte, professa le droit à l'université de

Valence avec un grand éclat dès 1649. Il était né à Paris de Claude de Marville, sieur de Vignemonté et de Catherine Pièce. En 1680, époque de l'impression de la *Bibl. du Dauphiné*, de Guy-Allard, il était encore à la même université avec le titre de professeur royal. — Chorier, qui entretenait avec lui des relations littéraires, parle de son vaste savoir en divers endroits de ses *Adversaria*. Il nous apprend, à la page 194 de ce journal (éd. du *Bulletin de la Soc. de stat. de l'Isère*), un fait assez curieux qui tendrait à le disculper d'une imputation odieuse portée contre lui : d'après son dire, ce serait Ant. Marville qui lui aurait fait cadeau des cartulaires de Saint-Hugues que, plus tard, on l'accusa d'avoir volés.

On a d'Ant. de Marville plusieurs ouvrages; nous citerons seulement les deux suivants, qui se rattachent à l'histoire litt. du Dauphiné : I *Oratio de concordia armorvm et legvm adversvs paroemium silere leges inter arma. Ad illvstrissimvm Galliæ Cancellarivm.* Parisiis, Steph. Pepingvé, M.DC.LVII, in-4° de 28 pp. (Bib. de Grenoble). — II. *Selectæ sententiæ ex institutionibvs civilibvs cvm svpplemento definitionum, divisionum, et differentiarum ivris. Ad vsvm studiosæ Iuventutis.* Valentiæ, G. Mercadier, 1688, in-12.

MASSARD (Jacques), médecin, agrégé au collége des médecins de Grenoble, était né dans cette ville, d'après Chalvet. Il appartenait à la religion réformée; MM. Haag lui ont consacré une notice bibliographique dans leur *France protestante;* ils supposent qu'il sortit du Dauphiné à la révocation de l'édit de Nantes pour se réfugier en Hollande. Nous ne connaissons de lui que ses ouvrages dont voici les titres : I. *Panacée ov discovrs svr les effets singuliers d'un remede experimenté, & commode pour la querison de la pluspart des longues maladies; même de celles qui semblent incurables. Avec un traité d'Hypocrate de la cause des maladies, & de l'ancienne médecine, traduit en françois par l'auteur.* A Grenoble, chez l'auteur, rue Brocherie, 1679, in-12 de 7 ff., prélim. non chiff. et 200 pp. (Biblioth. de Grenoble). — II. *Traité des panacées, ou des remèdes universels, avec un traité des abus de la médecine ordinaire.* A Grenoble, chez l'autheur, 1679, 2 vol. in-12 (*Ibid.*). N'ayant pu comparer ces deux ouvrages, nous ne savons si celui-ci est une réimpression du précédent. = Traduit en angl., 1785, in-12. — III. *Harmonie et accomplissement des prophéties sur la durée de l'antéchrist et les souffrances de l'Église.* Cologne et Amsterdam, 1686-88, 5 part. in-12.

MM. Haag lui attribuent encore une traduction française du livre d'Hippocrate *De Veteri Medicina* et un traité *De Natura et curatione luis venereæ*, inséré dans le t. IV *des Miscell. medico-physic. gallic.*

MASSAS (Charles *de*), employé dans les douanes, écrivain. — Nous avions longtemps cherché des renseignements sur M. Charles *de* Massas, lorsque le hasard a fait tomber entre nos mains la profession de foi qu'il adressait aux habitants de Paris, en 1848, à l'appui de sa candidature à l'Assemblée nationale. Il y raconte lui-même *sa vie et ses pensées*. Ne pouvant recourir à une source plus authentique de renseignements, nous allons reproduire textuellement toute la partie biographique de cette pièce :

« Je suis né à Grenoble le 17 novembre 1798; ma mère était sœur de Mounier, député en 1789, à l'Assemblée constituante ; mon père est mort inspecteur de l'enregistrement.

« Placé à vingt ans dans les douanes, je leur donnai mes jours; mes loisirs, je les consacrai aux lettres.

« En 1825, quelques poésies sur la Grèce me signalèrent à l'attention publique. La cause des Grecs était alors celle de la liberté.

« En 1826, M. de Lamartine adressa à Casimir Delavigne une épître sur la liberté. Il la voyait encore au milieu des ombres de 1793. Comme Casimir Delavigne, je répondis à cette épître. Comme les siens, mes vers présentèrent la liberté telle que M. de Lamartine la conçoit et la sert aujourd'hui.

« En 1827, un ouvrage plus important sortit de ma plume. J'avais vu l'Empereur revenir de l'île d'Elbe. Ce souvenir me dicta le poëme des Cent Jours et Saint-Hélène, poëme, qui depuis a été réimprimé sous le titre des *Derniers jours de l'Empire*. Cet ouvrage m'ouvrit les portes de l'académie de Lyon.

« De 1828 à 1829, plusieurs satires politiques, écrites et publiées par moi, me donnèrent, dans les rangs de la littérature opposante, une place plus nette et plus avancée. MM. Méry et Barthélemy me rencontrèrent parmi leurs émules. Par suite de ces publications,

je crus devoir me séparer des douanes.

« La révolution de 1830 me trompa comme elle trompa toute la France : à peine vainqueur, le peuple s'éloigna de la lice. Vite des places, dirent les habiles, et pour avoir des places, vite un roi. — De là, l'avortement de cette révolution : ce fut une gloire perdue; elle n'amena qu'un changement de personnes.

« Je n'ai jamais compté au nombre des habiles. La seule position que j'aie véritablement ambitionnée, c'est celle de représentant du peuple. Entre elle et moi, le maintien de l'inique et immorale institution du cens électoral établissait une infranchissable barrière. Je fus heureux de rentrer dans les douanes. En 1832, cette administration me nomma vérificateur au Havre.

« Cet emploi était laborieux ; je ne pus cependant renoncer à mes goûts d'écrivain. Je devins publiciste, et, sous le titre d'*Archives du Havre*, je fondai une revue mensuelle où une foule de questions commerciales, d'économie politique, de politique même furent traitées.

« De l'ensemble de ces travaux sortit pour moi un glorieux suffrage. Une grande cause d'intérêt public m'avait surtout occupé : c'était celle de l'agrandissement et de la défense du port du Havre. En 1838, une pétition, rédigée par moi sur ce sujet, fut couverte de plus de 1500 signatures, et je fus choisi pour venir la présenter au chef du gouvernement d'alors. Peut être, aujourd'hui surtout, est-il à regretter que ce projet, dont les données principales ont été adoptées depuis, n'ait encore reçu qu'un commencement d'exécution. — Quoi qu'il en soit, j'accomplis la mission qui m'avait été confiée, et je le fis avec le seul sentiment qu'elle comportait, c'est-à-dire sans chercher d'autre récompense que l'honneur d'avoir été choisi pour elle.

« Tel est le sommaire de ma vie. Comme employé, j'ai rempli mes devoirs envers l'État. Comme écrivain, mes travaux, nulle part, ne sont restés inaperçus. Sous aucun pouvoir, je n'ai abdiqué mon indépendance; mes écrits en sont la preuve. Si j'avais autrement agi, je serais monté plus haut peut-être; mais comment pourrais-je en ce moment m'offrir aux suffrages de mes concitoyens ? »

M. Ch. *de* Massas, malgré tous ces titres à la confiance des électeurs de Paris, ne fut pas élu. Il s'occupa alors d'une propagande assez active en faveur de Louis Napoléon et, disons-le aussi, en faveur de ses propres ouvrages, car deux des placards qu'il fit distribuer sur la voie publique (ci-après nos XIV, XV, XVI, XVII) sont presque exclusivement remplis d'extraits de son poëme *les Derniers jours de l'Empire*. — Depuis 1848, époque où s'arrête son auto-biographie, nous n'avons pas de renseignements sur sa vie. Nous nous permettrons toutefois d'ajouter un mot : pourquoi ses premiers écrits sont-ils signés *Ch. Massas*, tout court, et les derniers *Ch. de Massas ?*

Bibliographie. — I. *Odes sur la Grèce, suivies de vers à M. de Lamartine, au sujet de sa lettre à M. Casimir Delavigne, insérée dans les derniers journaux.* Lyon, Faverio; Paris, Ponthieu, 1824, in-8° de 36 pp. — II. *Le siége de Lyon et poésies diverses.* Paris, Ladvocat, 1824, in-18. — III. *Un Français aux mânes de lord Byron*, 1824. (*Fr. litt.* de Quérard). — IV. *La Grèce moderne, messénienne.* Lyon, Favério et Chambet, 1826, in-8°, 15 pp. — V. *Fondation de l'Académie provinciale, poëme.* Paris et Lyon, Baron, 1826, in-8°, 16 pp. — VI *Les Cent-Jours, poëme. Sainte-Hélène, poëme.* Paris, Dupont, 1827, in-18. = Autre éd. sous le titre de : *les Derniers jours de l'Empire, poëme en 4 chants. L'île d'Elbe, le Retour, Waterloo, Sainte-Hélène, suivis de notes historiques et de poésies diverses; souvenirs de 1816 à 1830.* Paris, Schwartz et Gagnot, 1842, in-8°. = IVe éd., Paris, Brière, 1848, in-12. — VII. *Le Diable philosophe, ou adieux aux Jésuites* (en vers). Nantes, S. Coffinhal, 1828, in-8°, 16 pp. — VIII. *Epître à la Gazette de France.* Nantes, Vict. Mangin, 1828, in-8° de 16 pp — IX. *Le Commis-Poëte ou mes adieux aux Douanes.* Paris, 1829, in-18 de 18 pp. = La *Litt. fr. contemp.* cite une édition de 1845, in-12. — X. *Etudes sur le Havre, ou Examen des divers systèmes proposés pour l'extension de ce port en 1838.* Le Havre, imp. de Faure, 1838, in-4° de 28 pp. — XI. *Histoire des projets pour l'agrandissement, les fortifications et la rade du Havre.* Paris, Dumaine, 1846, in-8°. — XII. *Aux électeurs du département de la Seine. Ma vie et mes pensées, par Charles de Massas, auteur du poëme : Les Derniers jours de l'Empire, et de l'Histoire des projets pour l'agrandissement et la défense du Havre, Candidat pour l'Assemblée nationale.*

(imp. de Mme Lacombe), in-4° de 4 pp. C'est la profession de foi d'où est tirée l'auto-biographie que nous avons reproduite (1) — XIII. *L'Examen, revue politique, sociale, administrative et littéraire* (Imp. de Mme Lacombe), in-fol. Il n'a paru de cette Revue que trois nos, 28 mai, 3 et 10 juin 1848. Chaque no est de 4 pp.—XIV.* *La magie d'un nom. Vingt cinq-jours de la vie d'un grand homme. Ile d'Elbe, 25 février.* Placard in-fol., de 2 pp. (Imp. Nap. Chaix, 1848). C'est un extrait de son poëme *les Derniers jours de l'Empire*, signé du pseud. *A.-T. d'Esquiron de Saint-Aignan.*— XV. * *Le Banc de douleur, ou Revue des principales candidatures pour la présidence de la République, par M... Ed. Fleury* (Imp. Nap. Chaix). Dépôt chez Lévy, 13, place de la Bourse, in-fol., de 2 pp. — XVI * *Louis Napoléon et ses concurrents, dernier examen des candidatures pour la présidence de la République* (Imp. Nap. Chaix), in-fol. de 2 pp.. Signé à la fin *M...s* (*Ed. Fleury*). — XVII. *Aux électeurs du département de la Seine. Coup d'œil sur la République depuis sa fondation* (1849), in-4° (*Litt. fr. contemp*). — XVIII. *Manuel du Pêcheur à la mouche artificielle.* Paris, Dusacq, 1852, in-12.

M. Ch. de Massas a fondé un recueil mensuel intitulé *Archives du Havre* : il a rédigé pendant quelque temps, après 1848, le *Journal du 5e arrondissement de Paris.*

MATHIEU DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, carme, écrivain du dix-septième siècle. Devilliers, qui lui a consacré une notice dans la *Bib. Carmel.*, t. 2, ne l'appelle que par son nom de religion, et ne nous apprend pas celui de sa famille; il le qualifie d'*Allabrox*, sans nous dire s'il etait du Dauphiné ou de la Savoie. — Ce religieux fit profession à Rome en 1604, fut le premier prieur du couvent de son ordre, fondé à Meaux en 1622, et assista au chapitre provincial tenu à Paris en 1625. Il mourut à Toulouse au mois de décembre 1634.

On a de lui quelques traductions françaises d'ouvrages italiens et espagnols que nous n'avons pu nous procurer. Voici leurs titres en latin, tels que les donne Devilliers : I. *Sententiarum spiritualium circa viam purgativam, illuminativam et unitivam, libri tres, à Dominico à Jesu Maria Hispano, congregationis Italicæ præposito generali compositos.* Paris, Mich. Sonnius, 1625, 3 vol. in-12. — II. *Tres litteræ pastorales ad totam congregationem directæ ab eodem Dominico præposito generali.* Paris, Mich. Sonnius, 1624, in-16. — III. *De Jubilæo tractatus, ab Hieronimo Gratiano compositus.* En espagnol et en français. — IV. *Vita venerabilis Fr. Francisci à puero Jesu, Hispanicè per Josephum à Jesu Maria, allicè reddita.* Paris, Mich. Sonnius, 1624, in-8.

(1) Cette profession de foi a été aussi imprimée in-fol. et placardée sur les murs de Paris.

MAUGIRON, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du Dauphiné. — D'après une généalogie manuscrite conservée à la Bibliothèque impériale, et qui est peut-être celle rédigée au XVIIe siècle par Cl. de Trivio, dont parle Chorier. (*Estat pol.*, t. III), les Maugiron, comme un grand nombre d'autres familles de notre province, serait originaire d'Angleterre. Le premier de ses membres connu se nommait Henry, et vivait vers l'an 1260; ses descendants se fixèrent à Vienne et dans les environs où ils tinrent toujours le plus haut rang : quatre d'entre eux furent les compagnons d'armes du chevalier Bayart. — Après avoir donné le jour à des lieutenant-généraux et à des officiers distingués dont nous allons donner les notices, cette famille s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle. Le château d'Ampuis, où elle faisait son séjour le plus ordinaire, appartient aujourd'hui au marquis de Harenc de La Condamine.

MAUGIRON (GUY DE), né vers 1490, seigneur d'Ampuis, Beauvoir, Mérieu, Leyssin, lieutenant général en Dauphiné, commença à porter les armes en qualité de lieutenant des gens-d'armes de François de Bourbon, comte de St-Paul. En 1515 il se trouva à la bataille de Marignan : François Ier, qui fut témoin de ses actes de bravoure pendant cette journée, conçut pour lui une telle estime, qu'ayant créé peu de temps après une troisième compagnie de ses gardes, il lui en donna le commandement par lettres patentes du 20 octobre 1515. Par suite de ses fonctions, Maugiron suivit le roi dans toutes ses expéditions; à Pavie (1525) il tomba au pouvoir des ennemis, fut conduit prisonnier en Espagne, et n'obtint sa liberté que moyennant une rançon de 2000 écus d'or. Pour l'indemniser, le roi lui donna la charge de sénéchal du Valentinois, et, peu après, le comte de Saint-Paul, sous lequel il avait fait ses premières armes, le nomma son lieutenant géné-

ral en Dauphiné, dont il était gouverneur, par lettres du 1er nov. 1528 (1). Il fit ensuite sous l'amiral de Brion (Chabot), la campagne contre le duc de Savoie qui avait refusé le passage à nos troupes; les grands services qu'il rendit alors lui valurent, après la conquête, le gouvernement de cette contrée (1535). Ces nouvelles fonctions l'obligèrent de livrer divers combats aux Espagnols qu'il défit plusieurs fois. Créé chevalier de l'ordre de St-Michel, il obtint une compagnie de 50 hommes d'armes à la tête de laquelle il servit au siége de Landreci, en 1543. Après la prise de Boulogne par les Anglais, François Ier l'envoya (1545), avec l'amiral d'Annebaut et le prince de Melphe, inspecter les travaux du fort que le maréchal de Biez faisait construire pour reprendre cette ville (2); il fut un des hommes de guerre dont le roi demanda alors les conseils. A dater de cette époque nous ne retrouvons plus son nom dans les historiens. — « Il n'eut, dit Chorier (*Etat pol.* III), « aucune connoissance des lettres : il « ne sçavoit ny lire ny écrire. » Il savait au moins signer son nom; nous avons vu à la Bibl. Imp. (mss.) sa signature au bas d'une quittance de 1000 liv. tourn. qu'il avait prêtées au roi en 1545. Cette signature est presque illisible et annonce, en effet, une main plus habituée à manier une masse d'armes qu'une plume. — Il mourut le 30 déc. 1555, et fut enseveli dans l'église St-Maurice de Vienne, à côté d'Ozanne l'Hermite sa femme (3), morte le 2 janvier 1538. Charvet (*Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, p. 773), nous a conservé leurs épitaphes. Il laissa cinq enfants, entre autres les deux suivants :

MAUGIRON (Aymar de), 3e fils du précédent, embrassa l'état ecclésiastique. Il succéda, en 1527, à Pierre Palmier dans la dignité de doyen du chapitre de Vienne. En 1547, il fut fait abbé commendataire de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles : en 1554, il était évêque de Glandève; on ne sait en quelle année il avait été placé sur ce siége. Il mourut à Paris, le 28 avril 1564. (Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, p. 555.)

MAUGIRON (Laurent de), frère aîné du précédent, comte de Montléans, baron d'Ampuis, remplit pendant quelque temps, sur la fin de la vie de son père, la charge de lieutenant-général en Dauphiné, et fut remplacé par Antoine de Clermont le 5 février 1554 (1555). Il servit ensuite dans le Piémont, et lors de l'évacuation de cette contrée, en 1562, il fut chargé de ramener en France les troupes qui s'y trouvaient (4). Rétabli lieut.-gen. en Dauphiné par lettres du 2 mai 1562, il se hâta de rassembler des troupes pour s'opposer aux progrès du baron Des Adrets, et se porta sur Grenoble, que celui-ci venait de quitter. Sous prétexte de faire enregistrer au parlement ses provisions de lieutenant général, il demanda à entrer dans la ville, et y fut reçu après deux jours de négociations avec Brion et Ponnat, qui commandaient pour le baron. « Et ledict « seigneur, lit-on dans une relation « contemporaine (5), entra dans Gre- « noble ledit jour (dimanche), quator- « ziesme juin 1562, entre cinq et six « heures du soir, avec son frère, M. de « Layssins (6), accompagné de toute la « noblesse du Dauphiné, ou bien peu « il s'en falloit. Lors quand ledict sei- « gneur entroit, toutes les cloches de « Grenoble sonnoient, comme si eust « esté le jour de Noël, et chacun disoit « qu'il y avoit longtemps qu'on avoit « veu une si grande noblesse et si bien « montée et armée que celle-là es- « toit (7). Maître de cette ville, Maugiron se montra fort tolérant; il se contenta de faire faire une procession générale « où il y a eu, dit la même re- « lation, fort bonne compagnie, et on « portoit le *corpus Domini* à la manière « accoustumée », et, loin de persécuter les réformés, il défendit expressément

(1) Le 10 octobre 1536, il fut remplacé par le cardinal Fr. de Bourbon. François Ier le rétablit par lettres du 17 septembre 1544. Le 9 mai 1547, il fut remplacé par Guill. de Poitiers. Rétabli une dernière fois le 14 sept. 1548, il fut maintenu jusqu'à sa mort. Chorier (*État pol.*, t. 1er) et Guy Allard (*Gouv. et lieuten.-généraux*) ne parlent pas de ces nominations successives : nous les indiquons d'après M. Pilot (*Annuaire de la cour roy. de Grenoble*, 1842, p. 180).

(2) *Mémoires* de Du Bellay (Collection Petitot), t. XIX, pp. 427, 587, 588.

(3) Elle était petite-fille de Tristan l'Hermite, grand-prévôt de Louis XI.

(4) Dupleix, règne de Charles IX, p. 623.

(5) *Mémoire des désordres des Huguenots faits à Grenoble, l'an* 1562, par Collisieux, inséré par M. Gariel dans son *Delphinalia*, et par M. Pilot dans l'*Annuaire de la cour Roy. de Grenoble*, 1842.

(6) Annet de Maugiron, baron de Faverges, seigneur de Leyssin et Beauvoir, chevalier de l'ordre du Roi et baili du Viennois.

(7) M. Pilot (*loc. cit.*) dit qu'il avait avec lui 14 ou 1500 hommes d'infanterie et environ 200 chevaux, sous les capitaines Viriville, Ch. de Theys, Labastie, Tournet, Monteynard, Vergeyron (*sic*), Les Crottes, Miribel, Sainte-Marie, Saint-Marc, etc.

qu'on se servît envers eux de termes injurieux, tels que *papistes* et *huguenots*. — Le jeudi suivant, après avoir laissé le gouvernement de Grenoble à Laurent de Sassenage, il partit avec ses troupes pour parcourir la province et s'y faire reconnaître en qualité de lieutenant-général. Il s'arrêta d'abord à Moirans, puis se dirigea sur la Côte Saint-André; mais les habitants lui en fermèrent les portes et refusèrent de le recevoir. De Saint-Marcellin, où il fut, au contraire, « le bien venu et « bien reçu..., il envoya son trom-« pette à Romans pour savoir leurs « intentions et comment ils avoient « délibéré faire. La response fut qu'ils « ne prétendoient point que Maugiron « fût gouverneur du Dauphiné, et « qu'ils ne vouloient point de messes. « Lors ledict seigneur, voyant telle res-« ponse, respartit de Saint-Marcellin « et s'enva droit contre Romans; mais « il y trouva visage de bois, pied de « fer et de feu ». Sur ces entrefaites, ayant appris que Des Adrets accourait à Grenoble à la tête de ses troupes, il s'enferma dans Saint-Marcellin, en fit réparer à la hâte les fortifications et murer les portes, à l'exception d'une seule. Le baron arriva devant cette ville le 24 juin; mais, soit que trop inférieur en forces, le lieutenant-général craignît de ne pouvoir résister avec succès, soit pour tout autre motif « le « soir après estre venu, il troussa se-« crètement tout son bagage et ses gens « pour se sauver, et disoit à ses sol-« dats qu'ils eussent bon courage, et « qu'ils tinsent bon surtout, car il « s'en alloit au Pont-de-Beauvoisin « hastivement quérir des gens qu'il y « avoit pour le secourir, et ce faisant « se sauva et laissa ces pauvres gens à « la boucherie ». Des Adrets, en effet, s'empara de Saint Marcellin et en passa toute la garnison au fil de l'épée. — Le 16 septembre suivant (1562), Maugiron répara cet échec par la prise de Vienne, dont les habitants lui ouvrirent les portes, afin de se soustraire aux violences de Terrail de Bernin, qui y commandait pour les protestants. A cette nouvelle, Des Adrets, alors sous les murs de Montpellier, accourut en Dauphiné. Mais le duc de Nemours et Maugiron réunirent leurs forces, et l'attaquèrent près de Beaurepaire. Le combat fut sanglant et vigoureusement disputé : la victoire, pour la première fois, fut infidèle au terrible baron. Loin d'être abattu par sa défaite, celui-ci se hâta d'aller chercher des troupes à Lyon, et revint avec 4000 fantassins et 200 gens-d'armes; il fut encore battu près du même champ, avec une perte de 600 hommes (19 sept.). Dans un troisième effort qu'il tenta sous les murs de Vienne, il fut encore repousséavec perte. — Sur la fin du mois de février 1563, Maugiron, assisté du comte de Suze, s'approcha de Grenoble avec 8000 hommes et six pièces de canon : il espérait s'emparer de cette ville, qui n'était défendue que par 900 soldats protestants, commandés par Lacoche; mais, prévenu que Crussol s'avançait à la tête des bandes de Des Adrets, il n'osa pas l'attendre, leva le siége (3 mars) et se retira du côté de Vienne. — L'année suivante (1564), Charles IX lui ôta sa charge de lieutenant-général et la donna à Bertrand de Simiane, baron de Gordes; Henri II la lui rendit ensuite, après la mort de ce dernier, par lettres du 4 mars 1578. Maugiron eut alors à lutter contre Lesdiguières, qui venait de succéder à Montbrun dans le commandement des protestants de la province. D'après Videl, il chercha d'abord à le gagner en lui faisant des offres séduisantes; n'ayant pas réussi, il essaya de lutter contre lui, mais ne fut pas toujours heureux. En 1580, il s'empara de Beauvoir, dont le duc de Mayenne avait entrepris le siége. En 1585, Lesdiguières, ayant surpris Montélimar, il accourut à la tête de la noblesse catholique pour l'en chasser, sans pouvoir y réussir. L'année suivante, il se joignit à La Valette, que la Ligue avait envoyé en Dauphiné. Leurs forces réunies emportèrent quelques petites places, mais Lesdiguières les battit près de Crest, au moment où ils cherchaient à lui barrer le chemin. — Nous ne connaissons pas les autres événements de sa vie. Il mourut, d'après le *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piedmont, sur la fin de février 1589, pendant la tenue des États de la province.

On lit dans la généalogie manuscrite dont nous avons parlé : « Charles IX et Henry III le choisirent pour conseiller d'estat d'espée dans les estat-généraux, pour y assister pour eux et les y servir de ses conseils; ensuite de quoi il fut fait capitaine de cent hommes d'armes et chevalier du Saint-Esprit lors de son establissement, honneur duquel il ne put jouir, son âge et l'estat

où estoit la province de Dauphiné ne luy ayant pas permis d'aller à la cour et d'abandonner son gouvernement. Il avoit eu dans sa plus grande jeunesse l'ordre de Saint-Michel de la main de Henry II dans la création qu'il fit à Lyon, lorsqu'il donna le collier d'or de cet ordre au roy de Dannemarck et à plusieurs autres princes estrangers. »

Il avait épousé Jeanne de Maugiron, sa cousine, fille de Gabriel de Maugiron, seigneur du Molard et de Varacieu, dont il eut huit enfants, entre autres les deux suivants.

MAUGIRON (TIMOLÉON DE), né vers 1567, fut chargé aussi, sur la fin de la vie de son père, de l'intérim de la lieutenance générale en Dauphiné, par lettres du 29 mars 1588 (1). Cette même année, ayant reçu du duc de Mayenne le commandement d'un corps de troupes assez considérable destinées à soumettre les protestants de la province, il mit le siége devant le Bourg-d'Oisans, et, malgré les efforts de Lesdiguières pour la secourir, força cette place à capituler (18 nov.). La mort de Henri III, arrivée le 1er août 1589, fusionna en un seul parti les royalistes et les protestants; après plusieurs démarches fort équivoques, Maugiron s'unit alors à Lesdiguières et à d'Ornano, qui venait de recevoir la charge de lieutenant-général, pour combattre les ligueurs. Nommé gouverneur de Vienne, il faillit en être chassé par ceux-ci, qui, devenus maîtres de la ville et commandés par Chevrières Saint-Chamond, l'assiégèrent dans le château Pipet, où il s'était retiré. Lesdiguières et d'Ornano, accourus à son secours, ne purent le dégager; contraints de se retirer, « ils entendirent, dit Videl, à une com« position, par laquelle il fut dit que « ce château seroit rasé; mais il ne le « fut pas si bien, que Maugiron, qui « auoit vn secret et puissant party dans « la ville ne s'y accommodat peu après « par le moyen du chanoine Sauel et « de Luce, braves hommes. »

En 1591, il conduisit à Henri IV 400 hommes levés de ses propres deniers et servit sous ce prince au siége de Rouen. En 1592, il quitta brusquement le parti du roi et se jeta dans les bras de la ligue en livrant la ville et les forts de Vienne au duc de Nemours. Les motifs de cette conduite n'ont pas été clairement déterminés; on dit que ce fut de dépit de s'être vu préférer d'Ornano dans la lieutenance-générale de la province; son aïeul et son père avaient occupé cette charge, il la regardait en quelque sorte comme héréditaire dans sa famille, et la nomination de d'Ornano était à ses yeux un passe-droit. Quoi qu'il en soit, cet événement fit grand bruit, non-seulement en Dauphiné, mais dans toute la France; assez, pour que les rédacteurs de la *Satire Ménippée* y aient fait allusion dans ce passage de *la Vertu du Catholicon*, art. XIII : « Ayez la face honnie et le « front ulcéré, comme les infidèles con« cierges du Ponteau-de-Mer et de « Vienne, frotez-vous un peu les yeux « de ce divin électuaire, il vous sera « advis que vous serez preud'homme « et riche (2). » — Nous allons en emprunter le récit à Palma-Cayet, écrivain contemporain. (*Collect. Petitot*, 1re série, t. XLI, pp. 96 et suiv.)

« Au mesme temps que le duc de Mayenne gaigna le gouverneur de Ponteaudemer, le duc de Nemours aussi qui estoit à Lyon et toutesfois divisé de volonté auec ledit duc de Mayenne, voulant, ainsi que plusieurs ont escrit, s'y establir une souveraineté particulière... practiqua le sieur de Maugeron, lequel, contre la fidélité qui devoit au roy, prenant pour plainte et subiect que l'on luy auoit refusé un brevet de quelque benefice qu'il avoit demandé pour un des siens, nonobstant tout le bon accueil que luy avoit faict la majesté peu de jours auparavant, entra en praticque avec le duc de Nemours, et luy promit de luy livrer les forts qui sont dans Vienne, appelez Pipet, Saincte Colombe et La Bastie, moyennant, ainsi que plusieurs ont escrit, nombre de deniers. Le jour de l'exécution assigné entr'eux au dixiesme jour de juillet, le duc de Nemours fit sçavoir son entreprise au duc de Savoye son cousin, et, sur la proposition faicte entr'eux qu'il estoit facile, en joignant leurs forces et gaignant Vienne à leur devotion, de conquester tout le Dauphiné en l'absence du duc Desdiguières qui estoit lors en Provence, le duc de Savoye fit assembler ses troupes auprès du lac du Bourget, où se trouvèrent de sept à huict mille hommes Espagnols, Savoyards et Italiens, lesquels sous la conduite de Don Olivarès se rendirent tous à

(1) Pilot, *Annuaire de la Cour royale de Grenoble*, 1842, p. 181.

(2) Édition de Ratisbonne (1719), t. I, p. 7.

Lyon, où ils passèrent le Rosne et la Sosne, et s'en allèrent loger à Sainct Safforin d'Ozon. »

« La trefve entre le Lyonnois et le Dauphiné avoit esté jurée solennellement par les chefs, tant d'une part que d'autre, dès le 25 de may, mais quiconque veut rompre une trefve ne trouve que trop d'occasions. Le duc de Nemours en print une sur un homme d'armes qu'il disoit estre retenu prisonnier dans Sainct-Marcellin et de quelques demoiselles à Grenoble, contre les conventions de ladite trefve. Ce fut le subjet qu'il fit publier pour la rompre, et pour lequel, disoit-il, il reprenoit les armes. Ainsi les troupes de Savoye et les siennes joinctes ensemble, faisant bien 10000 hommes de pied et plus de 1500 maistres, s'acheminèrent vers Vienne. Maugeron, suivant son accord, leur livra lesdits forts qui commandent du tout à la ville, tellement que les habitans furent contraints de changer de party et recevoir M. le marquis de Saint-Sorlin pour gouverneur, et le sieur de Disimieu pour lieutenant. Le duc de Nemours, pensant que la surprise de ceste ville occasionneroit quelque remuement des autres places du Dauphiné voisines, se tint trois jours dans Vienne, et son armée aux environs; mais tous les gouverneurs des places qui tenoient pour le roy blasmèrent l'acte de Maugeron, et délibérèrent tous de se bien deffendre s'ils estoient attaquez. »

Henri IV ne tarda pas à lui pardonner cette équipée : l'année suivante (1593) il le nomma lieutenant au gouvernement du Forez; nous avons sous les yeux une quittance de 300 écus pour un quartier de ses appointements, datée du 20 oct. 1593. Ce prince l'employa en 1600 dans la guerre de Savoie; il fut l'un des ôtages donnés en attendant la ratification du traité de paix de Lyon (1601). — Il vécut depuis lors retiré dans ses terres jusqu'en 1621, où il reçut un brevet de maréchal de camp daté du 17 nov. pour servir dans l'armée du Dauphiné. L'année suivante il fit partie de l'expédition dirigée par Lesdiguières contre les protestants du Pousin. Chargé de conduire l'attaque de cette place (4 mars), il le fit « avec autant de malheur pour luy, dit Videl, que de bonne conduite et de courage; car s'estant auancé vers vne vieille église ruynée, fort près de la ville, il y fut blessé d'vne mousquetade au col, qui luy coupa la veine jugulaire, dont il mourut peu après. Comme sa valeur et sa prudence l'auoient fait estimer iusques à tel poinct, que le duc mesme rendoit ce témoignage de luy, qu'il ne connoissoit point d'homme en France qui eut de plus grandes parties de capitaine, sa perte ne put que produire de grands déplaisirs en tous ceux qui le connoissoient. »

Il avait épousé en premières noces Françoise de Tournon, fille et héritière de Louis-Just de Tournon, comte de Roussillon; en secondes noces, Jeanne de Sassenage, fille d'Antoine de Sassenage et de Louis de La Baume de Suze.

MAUGIRON (Louis de), frère du précédent, né en 1560, commença à porter les armes presque au sortir de l'enfance. Il s'attacha d'abord au duc d'Alençon : il servit sous ses ordres en 1577, au siége d'Issoire, et y perdit l'œil gauche en montant à l'assaut. A peine guéri de sa blessure, il abandonna ce prince pour aller se produire à la cour, où son extrême beauté, que la perte d'un œil n'avait pu altérer, « le fit également « aimer dans les deux sexes, » dit Chorier. Henri III s'éprit de lui, et l'admit au nombre de ces intimes et équivoques amis que l'histoire a flétris du nom de *mignons*.

Le fameux duel de trois contre trois, dans lequel il fut un des combattants, a donné à Maugiron une sorte de célébrité. On connaît la cause futile qui amena cette rencontre : Caylus (Levis) ayant vu Entragues (Balzac) sortir un soir de la chambre d'une dame de la cour, le provoqua en combat singulier à l'épée et au poignard. Caylus, mignon du roi, choisit pour seconds Maugiron et Livarrot (Arces); Entragues, partisan des Guise, choisit Riberac (Aidie) et Schombert. Le 27 avril 1578, jour désigné, les deux adversaires se rendent au Parc-aux-Tournelles avec leurs seconds. Voici d'après Wulson de la Colombières (1) quel rôle joua Maugiron dans ce drame : « Les partis s'entreuoyans de loin, Ribérac s'auance vers Caylus, et parlant à Maugiron, luy dit: *Il me semble que nous deurions plus tot accorder et rendre amis ces deux gentilshommes que de les laisser entretuer;* sur quoi Maugiron (que la furie Alecton possedoit desia), répondit en ces termes :

(1) *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, 2e part., pp. 474 et suiv.

Par la mort Dieu, Riberac, ie ne suis pas venu icy pour enfiler des perles, et resolument ie me veux battre; l'autre plus modéré luy répartit : *Contre qui te voudrois tu battre, Maugiron? Tu n'as point d'intérest en la querelle, et qui plus est, il n'y a personne ici qui soit ton ennemy.* Alors Maugiron, iurant encore plus fort, réplique : *C'est contre toy que ie me veus battre.* Adonc Riberac qui estoit braue gentil-homme, et qui ne peut endurer l'audace de ce ieune fou, respondit : *A moy?* Et soudain comme l'autre mit l'espée à la main, il tira aussi la sienne du fourreau et son poignard, et les croisant à terre l'vn sur l'autre, dit à Maugiron : *Prions Dieu, et puis nous nous battrons, pvisque tu le veux.* Et lors se iettant à genous, il fit sa prière assez courte, et toutefois trop longue au gré de Maugiron, qui en iurant encore luy dit *que c'estoit trop prié.* Alors Ribérac, prenant son espée et son poignard, s'en alla à Maugiron, et tout à l'abord luy enfonce furieusement vn coup d'estoc, lequel se sentant blessé, recule en arrière le plus vite qu'il peut, poursuiuy touiours par son ennemy, iusques à ce que tombant par terre, et tendant la pointe de son espée contre l'autre il mourut : mais par malheur, Ribérac, pensant qu'il ne tomberoit pas sitost, comme il le poursuiuoit avec grand courage, s'enferra luy-mesme dans les armes de son ennemy. » — Maugiron et Schomberg restèrent morts sur la place; Caylus, Livarrot et Ribérac succombèrent à leurs blessures; Entragues, sorti sain et sauf de cette boucherie, prit la fuite pour se soustraire à la colère du roi.

La perte de ses mignons avait, en effet, brisé le cœur de Henri III et lui fit faire des folies indignes d'un roi. « Il portoit surtout, dit l'Estoile, une merveilleuse amitié à Caylus et à Maugiron. » Il baisa tendrement leurs cadavres, coupa leurs blondes chevelures, et s'en fit faire des bracelets, qu'il porta le reste de sa vie. Il ôta à Caylus des pendants d'oreilles qu'il lui avait donnés et attachés de ses propres mains. On connaît ces deux vers que pendant longtemps, dit-on, il adressa à Dieu après ses prières du soir :

> Seigneur, reçois en ton giron
> Schomberg, Caylus et Maugiron!

Il ordonna en leur honneur de magnifiques funérailles où toute la cour assista. Les poëtes n'oublièrent pas de faire pleurer leurs muses : on se ferait difficilement une idée de toutes les sottises que l'adulation leur fit dire en français, en latin et en grec. Voici les vers qui terminent une pièce de Desportes sur la mort de Maugiron :

> Plusieurs ont soutenu que la mort rigoureuse
> Pour plaire à Iupiter n'avança son trespas :
> Mais que de ses beautez elle estoit amoureuse
> Et voulant en iouir le ravit d'icy-bas.

Les pamphlétaires et les prédicateurs de la Ligue se moquèrent de la douleur inconvenante de Henri III. L'Estoile raconte que Poncet, curé de St-Pierre des Arcis, dit en pleine chaire « qu'il falloit traîner à la voirie Maugiron et ses compagnons, morts en reniant Dieu. » On leur éleva dans l'église Saint-Paul des statues de marbre qui furent ensuite abattues par les Parisiens après la mort du duc et du cardinal de Guise (1).

On voit encore, dans une des salles du château d'Impuis, résidence ordinaire des Maugiron, un portrait en pied du mignon de Henri III. « Il est remarquable, dit M. de Terrebasse, par le naturel de la pose, la perfection des détails, et ne peut sortir que de la main d'un des plus habiles peintres de l'époque. — La Bib. imp. possède aussi son portrait (Dessin).

MAUGIRON (Claude de), comte de Montléans, lieutenant-général, leva par commission du 27 mars 1630, un régiment de son nom avec lequel il servit cette année en Provence. Ce régiment ayant été licencié en 1631, il obtint celui d'Auvergne. En 1633, il était mestre-de-camp, et fit avec ce grade la guerre en Italie jusqu'en 1643. Maréchal-de-camp, par brevet du 27 septembre de cette année, il passa à l'armée d'Allemagne, commanda une des quatre attaques au siége de Rothweil, se trouva au combat de Tuttlingen et au siége de Gravelines en 1644, à la journée de Mariendal (5 mai 1645), à Nortlingen (3 août), au siége d'Augsbourg et à la prise de Tubinge (1647), au combat de Zusmarhausen (1648). Le 12 juin 1651, il fut créé lieutenant-général et servit en Catalogne. En 1653, il se trouva à la prise de Vervins et de Rethel; en 1654, à la prise de Belfort (23 fév.), à la levée du siége d'Arras par les Espagnols (25 août), à la prise du Quesnoy

(1) On trouve une vue du tombeau et de la statue de Maugiron dans l'ouvrage intitulé : *Sépulture des roys et roynes de France,* par Jean Rabel. Paris, 1588, in-8°.

(6 septemb.); en 1655, au siége de Landreci (14 juillet), de Condé (18 août), de Saint-Guilain (25 *id.*); en 1656, à la levée du siége de Valenciennes (16 juil.) à la prise de La Capelle (27 sept.)

On lit dans la généalogie manuscrite de cette maison : « Il servit en qualité de lieutenant général au siège de Bordeaux (1653) et fut depuis enuoyé diverses fois par S. M. traiter avec le duc de Lorraine vers lequel s'acheminant il mourut de maladie. » — Voy. aussi la *Chronol. milit.* de Pinard, t. IV.

MAUGIRON (FRANÇOIS DE), maréch. de camp, entra au service dans le régiment d'Auvergne commandé par Claude de Maugiron, son parent, et servit avec lui en Italie. Il se trouva, en 1635, à la prise de Candie et du château de Sartirane; en 1636, à celle d'Ollegio et au combat de Buffarola; en 1637, à la défense d'Asti et au combat de Montbaldon. Le 5 août de cette dernière année, il leva un régim[t] de son nom qu'il commanda aux combats de Brême (1638), et de Cencio, au secours de Casal et à la prise de Chivas, en 1639. S'étant démis de son régiment, il leva par commission du 20 février 1640 une compagnie de chevau-légers, et en obtint une autre d'infanterie dans le régim[t] de Castellane, avec lequel il servit sous le maréchal de la Meilleraye aux siéges d'Arras (juillet-août 1640), d'Aire (27 juillet 1641), de Collioure (13 avril 1642), de Perpignan (6 sept. *id.*), et sous le prince Thomas de Savoie à la prise de Trin (1643) et de Santia (1644). Créé maréchal de camp par brev. du 16 juil. 1646, il alla servir en Catalogne sous le comte d'Harcourt, se trouva au combat du 21 septembre, où ce général fut défait par Léganez et à la levée du siége de Lerida. Il se retira après cette campagne, et ne reprit du service que pendant les troubles de la Fronde, en 1652, où il leva un régiment de son nom qui fut licencié après la campagne.

MAUGIRON (LOUIS-FRANÇOIS, c[te] DE), lieutenant-général, était entré au service le 23 juin 1738 comme simple mousquetaire. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom (28 septembre 1740) sur la démission de Ch.-Fr. de Sassenage, son beau-père, il servit en Bavière sous le duc d'Harcourt et le comte de Saxe, puis, sur les frontières de Bohême, sous le maréch. de Maillebois (1742). Il rentra en France en 1743 et finit cette campagne dans la Haute-Alsace sous le maréchal de Coigny. En 1744, il se trouva à l'attaque des lignes de Weissembourg (5 juill.), à l'affaire d'Anguenum, au siége de Fribourg (sept.-nov.). En juin 1745, il se rendit sous Maubeuge avec son régim[t]; ayant ensuite rejoint l'armée, il prit part aux siéges d'Ath (octobre) et de la citadelle d'Anvers (mai-juin 1746) et à la bataille de Rocoux (11 octobre). — Nommé brigadier des armées du roi le 20 mars 1747, il partit du camp de Malines, au mois de juill. suiv., pour Berg-op-Zoom, où il servit sous Lowendhal jusqu'à la prise de cette place forte (11 juillet-16 septembre). En 1754, il fut employé au camp de Sarre-Louis. De 1757 à 1763, il fit partie de l'armée d'Allemagne, se trouva à la bataille d'Hastenbeck (29 juillet 1757), à celles de Crewelt (23 juin 1758) et de Minden (1[er] août 1759), où les Français furent défaits par le prince de Brunswick; aux affaires de Corbach (10 juillet 1760), où ce dernier fut battu à son tour par le maréchal de Broglie, et de Warburg (31 juill.), où une division de notre armée fut encore obligée de battre en retraite devant lui. Il prit part aussi à plusieurs autres actions moins importantes jusqu'à la paix de 1763. — Pendant cette guerre, il avait été créé maréchal de camp par brevet du 1[er] mai 1758 et lieutenant-général des armées du roi, le 25 juillet 1762. — (Pinard. *Chronol. mil.*, t. VI).

Le comte de Maugiron était, à ce qu'il paraît, un franc épicurien dont la vie s'était usée par l'abus des plaisirs. Nous emprunterons à M. de Terrebasse le récit de ses derniers instants (1): « Il était tombé malade chez l'évêque de Valence, son parent. Comme la maladie prenait une tournure sérieuse, tout le clergé de la cathédrale s'apprêtait à lui donner le saint viatique avec la plus grande solennité. Pendant que l'on faisait les préparatifs de la cérémonie, le comte dit à son médecin qui était au chevet de son lit : *Je vais bien les attraper; ils croient me tenir et je m'en vais.* Il se tourna de l'autre côté et passa » (15 mars 1767). — On prétend qu'il fit les vers suivants une heure avant sa mort :

Tout meurt, je m'en aperçois bien,
Tronchin, tant fêté dans le monde,
Ne saurait prolonger mes jours d'une seconde,
Ni d'Aumont en retrancher rien.

(1) *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, p. 136.

Voici donc mon heure dernière.
Venez, bergères et bergers,
Venez me fermer la paupière.
Qu'au murmure de vos baisers
Tout doucement mon âme soit éteinte.
Finir ainsi dans les bras de l'Amour,
C'est du trépas ne point sentir l'atteinte,
C'est s'endormir sur la fin d'un beau jour.

En lui s'éteignit le dernier rejeton mâle de la maison de Maugiron. De son mariage contracté le 8 octobre 1740 avec Marie-Françoise de Sassenage, il n'avait eu qu'une fille mariée au vicomte de Rouault Gamaches.

MAUREL (Jacques-Jean-Raymond), né à Grenoble le 11 novembre 1758, était avocat général au Parlement de cette ville au moment de la Révolut. Il fut nommé conseiller de préfecture en 1800, député de l'Isère en 1809, et continué à la Chambre jusqu'en 1815, époque où Louis XVIII le fit président de la Cour royale de Grenoble. Sur la fin de sa vie, M. Maurel prenait, nous ne savons pourquoi, le titre de *baron de Rochebelle*. Il est mort à Grenoble en 1842 ? Il était membre de la Légion d'honneur.

On a de lui : I. * *Le Monument*. Grenoble. Giroud, an VI, in-8°, 16 pp. — II. *Traduction en vers français de la huitième églogue de Virgile*. Grenoble, an 6, in-8°. (Bib. de Grenoble, n° 15403.) — III. *Traduction de la quatrième églogue de Virgile* (Pollion). Grenoble, an VII, in-8°. — IV *. *Eloge de Gabriel-Joseph-Xavier Ricard, préfet du département de l'Isere, décédé le 12 pluviôse an X*. Grenoble, Giroud, an X, in-8°, 44 pp. — V. *De l'Influence de la poésie sur le bonheur public et privé*. Paris, Blaise, 1814, in-8°. Tiré à 100 ex. — VI *Opinion de M. le président Maurel, député de l'Isère, sur la proposition faite à la Chambre, concernant la responsabilité des ministres*. (s. d.) A la fin : Hacquart, imprimeur. In-8°, 23 pp. — VII. *Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Grenoble*. Grenoble, Baratier, 1816, in-8°, 12 pp. (Sur le respect et la soumission dus aux lois.) — VIII. *Le Problème important*. Grenoble, 1820, in-8° (Bib. de Grenoble). — IX. *Pétition adressée à la Chambre des pairs*. Montpellier, Aug. Richard, 1831, in-fol., 14 pp.

Le *règlement de la Société des sciences et arts de Grenoble* (Grenoble, Allier, 1806) donne la liste des mémoires qu'il lut devant cette société, de l'an IX à l'an XIII.

MAZET (André), médecin, naquit à Grenoble le 28 décembre 1793. Son père, simple restaurateur dans cette ville, le destinait à la carrière médicale, et déjà il était élève de l'Ecole pratique des hôpitaux de Paris, lorsque, atteint par la conscription, il fut appelé au service militaire. Toutefois, grâce à ce commencement d'études, il fut assez heureux pour obtenir d'entrer dans un régiment en qualité de chirurgien aide-major ; il resta pendant quelque temps attaché au 11e de ligne. Le licenciement d'une partie de l'armée l'ayant rendu à la vie civile, il revint à Paris et y fut reçu docteur en médecine, le 3 juillet 1819. — Vers la fin de la même année, le célèbre Pariset, avec lequel il s'était lié d'amitié, le fit nommer par le ministre de l'intérieur pour l'accompagner à Cadix où il allait observer la fièvre jaune. Les deux médecins n'arrivèrent en Espagne que lorsque la maladie était dans sa période de décroissance: leurs observations ont été consignées dans un ouvrage que nous indiquons ci-après. En 1821, il fit partie d'une nouvelle commission envoyée à Barcelone pour observer la même maladie (1). On raconte qu'au moment de son départ, il se sentit saisir par de mystérieux pressentiments de sa fin prochaine ; pendant la traversée, ces pressentiments le dominèrent au point qu'il ne craignit pas d'en faire part à ses collègues, et il débarqua en Espagne avec la conviction que son dévouement à la science allait lui être fatal. En effet, deux jours après son arrivée, avant même d'avoir mis le pied dans un hôpital, et n'ayant encore vu que deux malades, il fut atteint du terrible fléau (22 oct.). Malgré les soins les plus empressés de ses collègues, il expira le 22 du même mois (1821) : il venait d'accomplir sa 28e année (2). Il fut enseveli à Barcelone, où, par les ordres du gouvernement espagnol, un monument lui a été élevé.

La nouvelle de sa mort souleva en France un sentiment de douleur mêlé d'admiration. Les théâtres et les feuilles publiques en retentirent. Des souscriptions furent ouvertes à Grenoble et à Paris pour élever des monuments à sa mémoire et le gouvernement accorda une pension à sa mère, à titre de récompense nationale.

(1) Les autres membres de la commission étaient MM. Pariset, Rochoux, François et Bally. Nous avons consacré une notice à ce dernier.

(2) Voy. une histoire de sa maladie, par M. Bally, dans la *Revue médicale*, t. VII, p. 393.

On a de lui : *Observations sur la fièvre jaune, faites à Cadix en 1819* (avec Pariset). Paris, Audot, 1820. gr. in-4° avec 5 pl. color. — « Il a fourni quelques articles insérés dans le *Journal complémentaire du Dict. des sciences méd.*, et notamment dans les nos 31, 34, 36, 38. L'article du n° 31 est intitulé : *Relation abrégée du voyage fait en Andalousie pendant l'épidémie de 1819.* » — (*Annuaire nécrolog.* de Mahul, année 1821).

ICONOGRAPHIE. — I. *Les médecins français. Mort de Mazet.* Lith in-4° en tr. (du journal *le Miroir*). — II. *A la mémoire d'André Mazet, de Grenoble.* De jeunes médecins apportent des couronnes sur son tombeau. *Lith. de Villain*, in-fol. en tr. (1).

ECRITS RELATIFS A SA MORT.

I. *La mort de Mazet. Hommage au dévouement français* (en vers), par André (de Nanteuil). Paris, Babeuf, Eymery, 1822, in-8°, de 18 pp. — II. *Ode sur la peste de Catalogne et la mort du docteur Mazet*, par Aimé Dupont. Cambray, imp. Hurez, 1822, in-8°. — III. *Le Dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille*, par Adélaïde Dufrénoy. Paris, Delaunay, Eymery, 1822, in-8°, de 16 pp. — IV. *Ode sur le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille, à l'occasion de la fièvre jaune de Barcelone*, par Calixte Julien (d'Allevard). Grenoble, 1822, in-4°. (Bib. de Grenoble). — V. *La Peste de Barcelone, ou le dévouement français* (en vers), par André (de Nanteuil). Paris. imp. Bailleul, 1822, in-8° de 20 pp. — VI. * *La peste de Barcelone, poëme élégiaque, dédié à M. Chavarri premier corregidor et commandant de la garde nationale de Barcelone*, par le chev. A. P. (Alphonse Péronneau). Paris, Hubert, 1821, in-8° de 32 pp. — VII. *La peste de Barcelone ou le Dévouement français, poëme suivi de notes retraçant les circonstances les plus intéressantes de ces événements*, par Ourry. Paris, Eymery, 1821, in-8° de 40 pp. — VIII. *Le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille dans la peste de Barcelone, poëme qui a concouru avec distinction pour le prix extraordinaire de poésie en 1822*, par J.-J. Boudet (de Riom). Paris, Le Normant. MDCCCXXII, in-8° de 16 pp.

(1) La Bib. pub. de Grenoble possède un médaillon en plâtre de Mazet. D'après une note qui y est attachée, il serait unique.

MÉCOU (JOSEPH), graveur en taille-douce, né à Grenoble en 1774, a joui d'une certaine réputation sous l'Empire et la Restauration. Il était élève de Godefroy et Royer. Quelques-unes de ses estampes exposées aux salons, notamment des portraits gravés au pointillé, eurent un succès qu'elles n'auraient certainement pas de nos jours où tant d'habiles artistes ont poussé ce procédé à un si haut degré de perfection.

Il a exposé en 1806 : *Arlequin égoïste et gourmand.* — *Pierrot qui se brûle.*

En 1808 : *Des enfants en pénitence dérobant des confitures.* — *Une chanteuse et l'Amour déguisé en pierrot.*

En 1810 : *Pierrot fouillant dans la poche de son père.* Cette estampe et les précédentes sont d'après Sicardi.

En 1812 : Plusieurs portraits d'après Isabey, entre autres ceux en pied de *Napoléon* et de *Marie-Louise.*

En 1814 et en 1822, plusieurs portraits, entre autres ceux de divers membres de la famille imp. russe.

Nous citerons encore de lui : *Vénus et Ascagne ; Psyché et l'Amour*, d'après Debois-Fremont ; *Vénus blessée*, d'après le Guide ; le portrait du *vicomte d'Arlincourt* et celui de la *duchesse d'Orléans* (L. M. A. de Bourbon-Penthièvre), d'ap. Madame Dumerai.

MENEY (ETIENNE), dominicain, né en Dauphiné, fit profession dans la maison de son ordre, à Grenoble, où il paraît avoir passé la plus grande partie de la deuxième moitié du XVIIe siècle. On ne possède pas d'autres renseignemens sur sa vie. (Voy. Echard, *Script. ord. Præd.*, t. 2 p. 690.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Instruction chrétienne pour les confrères du Rosaire ordinaire et perpétuel de la sainte Vierge, mère de Dieu.* Grenoble, P. Fremon, 1680, in-12. — III. *De l'Oraison mentale.* Grenoble.... C'est une traduction du traité italien de N. Ridolfi, intitulé : *Breve modo di far l'orazione mentale.* Roma, 1642, in-12.

Il a édité, et non traduit, comme Chalvet le dit par erreur, quatre ouvrages de Savonarola, qui ont été imprimés à Grenoble : I. *Tractatus de simplicitate vitæ christianæ.* Gratianop., 1667, in-12. II. *Triumphus Crucis.* Ibid, 1666, in-12. — III. *Dialogus spiritus et animæ.* Ibid., 1668, in-12. — IV. *Expositio orationis Dominicæ.* Ibid., 1669, in-12.

Il avait fait une histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, mais elle n'a pas été imprimée, et

j'ignore ce qu'elle est devenue. G. Allard, qui l'avait vue, en parle comme d'un travail fort curieux. Voy. l'avis au lecteur de sa *Vie d'Humbert II* et sa *Bib. du Dauphiné.*

MÉNILGRAND (N...), auteur patois du XIXe siècle, né à Voreppe, y est mort vers 1816. On a de lui un opuscule dont voici le titre et la description, d'après Colomb de Batines (1) : *Poésies et morceaux de prose en patois de Grenoble.* (Grenoble, impr. d'Allier, vers 1808), in-8° de 16 et 40 pp. Ce recueil est anonyme et a deux paginations. Il contient les pièces suivantes : 1re pag. *Lo chapitro broullia, dialogo entre deu comare; - Sermon, plouron, plouron ames chretiennes, la religiou iêt tot-afa parduia; - Lo chapitro tenu pe Monseigneur l'évêque.* — 2e pag. *Chanson du borliou; - Parodia; - A Mousieu Lambert, missionnerou; - Chanson sur Napoléon. - A l'empero de Franci; - Dialogou de dou payzan de ley Granges; - Dialogou, municipalita de V..... pou; - Bleze lou savati, acta uniqua. - Reflexion din payzan sur la revolution* (en prose). La chanson du *borliou* (2e pag) a été réimpr. dans un recueil de chansons patriotiques intitulé : *Abrégé du réveil du peuple* (Grenoble, s. d., in-8° de 8 pp.) sous le titre de : *Complainte patriotique en patois de Grenoble, sur la révolution française, chantée par un pauvre aveugle, l'an III de la République.* Cette réimpression a une orthographe différente de celle de l'original et 16 couplets au lieu de 10.

Voici le jugement porté par M. Champollion-Figeac sur les pièces de Ménilgrand. « Elles ne laissent supposer à leur auteur, ni esprit ni connaissance des règles de la grammaire et de la poésie, rien enfin de ce qui constitue un talent naturel et cultivé; quelques pièces ont eu le mérite de l'à-propos, mais dans un temps déjà loin de nous, et c'est un malheur de plus pour l'auteur. » (*Rech. sur les patois*, p. 99.)

MENTEL (N...), médecin de Grenoble, dit Chalvet, a laissé en vers latins une description des merveilles du Dauphiné. Nous avons cherché inutilement cet ouvrage dans les bibliothèques de Grenoble et de Paris. En voici le titre tel que le donne la *Bibliothèque hist.* de Lelong (III, n° 3685) : *Mentelii medici, septem miracula Delphinatus.* Gratianopoli, Charvys, 1656, in-8°. Nous ignorons si ce médecin est le même que Jacques Mentel, né à Château-Thierry, mort en 1671, auteur d'un ouvrage bien connu sur l'origine de la typographie.

MENURET (JEAN-JACQUES), dit MENURET DE CHAMBAUD (2), médecin distingué, naquit à Montélimar le 23 janvier 1739. Il étudia la médecine à Montpellier sous Ant. Fizes, dont il adopta peut-être trop exclusivement les opinions hardies, sinon bizarres. Après avoir été admis au doctorat, il revint à Montélimar faire de la clientèle. C'était un homme actif, laborieux, fort instruit, doué d'une grande imagination, à qui le séjour d'une petite ville de province ne pouvait longtemps convenir. Ses premiers ouvrages, qui eurent du succès, et un assez grand nombre d'articles fournis par lui à l'Encyclopédie de Diderot, quoique remplis d'idées paradoxales, mais écrits d'un style pur et correct, le firent remarquer; ils le mirent surtout en grandes relations avec les encyclopédistes. Cette circonstance lui permit de quitter Montélimar et de venir tenter la fortune à Paris. Là, les nombreux amis qu'il s'y était faits ne l'abandonnèrent pas, et grâce à leur protection, il fut d'abord médecin des écuries du roi, puis médecin de la comtesse d'Artois. Les événements de la Révolution vinrent tout-à-coup troubler son repos et le forcer à s'expatrier. Il était devenu médecin des armées, et se trouvait auprès de Dumouriez, lorsque des commissaires de la Convention vinrent signifier à ce général de se rendre à Paris pour y faire juger sa conduite. Dumouriez, assez embarrassé de sa position, et peut-être n'ayant pas encore pris son parti, aperçut en se promenant Menuret, et s'approchant de lui, s'écria gaîment : « Eh bien! docteur, quel topique conseilleriez-vous de mettre sur cette plaie? La même que l'année passée au camp de Maulde, » répondit Menuret, « un grain de désobéissance (3). » On sait comment le général usa de l'ordonnance de son médecin; mais il raconta l'anecdote, et Menuret, compromis, fut obligé de chercher un asile à

(1) *Mélanges biogr. et bibliogr.*, pp. 212 et suiv.

(2) On lit à la fin de sa notice dans le *Journal des Sciences médicales* (mars 1816) : « J'oubliois de dire, et je rappelle à regret, qu'entraîné par un petit mouvement de vanité, ou par une coutume non moins ridicule que générale, Menuret avoit eu la faiblesse d'allonger son nom de famille en croyant l'illustrer : le docteur se faisant appeler M. Menuret de Chambaud. »

(3) *Mémoires de Dumouriez*, Ed. Baudouin, t. IV, p. 158.

l'étranger. Il se retira à Hambourg.

Rentré en France après le 18 brum., il se fixa à Paris où plusieurs sociétés savantes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Nous emprunterons au *Journal des sciences médicales* (mars 1816, p. 386), quelques lignes qui peignent la bonté de son cœur : « Ceux qui l'ont connu particulièrement assurent qu'appelé dans les somptueux palais des princes et dans l'humble asile du pauvre, il consacrait à celui-ci sa première visite. Devenu septuagénaire, il jouissait encore d'une bonne santé ; cependant un de ses confrères, le voyant plus triste que de coutume, lui demanda s'il éprouvait quelque malaise, quelque indisposition : Non, mon ami, répondit Menuret; grâces au ciel, je me me porte assez bien, mais j'ai un chagrin, la vieillesse m'enlève ma plus douce jouissance : je ne puis plus monter au cinquième étage. » — Il est mort à Paris le 15 décembre 1815.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Nouveau traité du pouls*. Amsterdam (Paris, Vincent), 1767, in-12. — II. *Avis aux mères sur la petite vérole et la rougeole, ou Lettre à madame *** sur la manière de traiter et de gouverner ses enfants dans ces maladies ; suivies d'une question proposée à MM. de la Société royale des sciences de Montpellier, relativement à l'inoculation*. Lyon, Périsse, M. DCC. LXX, in-12 de *viij* et 363 pp. Une partie de l'édition ne porte pas de date. = Trad. en allemand, Leipsig, 1772, in-8°. — III. * *Eloge de M. Venel, médecin*. Grenoble, 1777, in-8°. — IV. *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses, qui a remporté le prix proposé par la Société royale de médecine*. Paris, rue et hôtel Serpente, M. DCC. LXXXI, in-12 de *xxiv* et 112 pp. = Trad. en allemand, Leipsig, 1784, in-8°. — Cet ouvrage a été couronné par l'Acad. roy. de médecine de Paris dans sa séance du 15 févr. 1780. — V. *Réflexions sur l'arsenic, tendantes à déterminer la suppression du débit de ce minéral venimeux*. Grenoble, v^e Cuchet, 1784, in-8°. Ces réflexions furent publiées à l'occasion de l'empoisonnement de madame de Valernod et de la famille de Murat. Voy. les *Affiches de Dauphiné*, n° du 2 avril 1784. — VI. *Essais sur l'histoire medico-topographique de Paris, ou Lettres à M. d'Aumont, professeur en médecine à Valence, sur le climat de Paris, sur l'état de la médecine, sur le caractère et le traitement des maladies et particulièrement sur la petite vérole et l'inoculation*. Paris, rue et hôtel Serpente, M. DCC LXXXVI, in-12 de *xij* et 293 pp. = *Nouvelle édition, augmentée de quelques lettres sur les changements et objets nouveaux que Paris présente depuis 1785, sur la vaccine, le galvanisme, etc.* Paris, Méquignon et Bouvier, 1804 (an XIII), in-12 de *xxxvj* et 360 pp. Voy. un compte-rendu de cet ouvrage dans le *Journal général de médecine*, t. XXIII, pp. 78-80. — VII. *Mémoire sur la culture des jachères, couronné par la Société royale d'agriculture*. Paris, 1790, in 8°. — VIII. *Observations sur le débit du sel après la suppression de la gabelle, relative à la santé et à l'intérêt des citoyens*. 1790, in-8°. — IX. *Essais sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société ; partie d'un projet d'éducation nationale relative à cette profession*. Paris, chez l'auteur et chez Belin, M. DCC. XCI, in-8° de *xvj* et 150 pp. = *Nouv. édit. revue et augmentée de quelques notes relatives aux changements survenus dans cette partie depuis la première en 1791*. Paris, Potey, 1814, in-8° de 168 pp. On a dit de cet ouvrage : « L'esprit et le cœur ont concouru à sa rédaction ; en le lisant, « l'un et l'autre sont intéressés et satisfaits. » — X. *Essai sur la ville de Hambourg considérée dans ses rapports avec la santé, ou lettres sur l'histoire medico-topographique de cette ville*. Hambourg, P. Chateauneuf, 1797, in-8° de 119 pp. = Trad. en allemand par M. G. Hermann. Hambourg, 1797, in-8°. — XI. *Discours sur la réunion de l'utile et de l'agréable, même en médecine, lu à la séance publique de la Société philotechnique, précédé d'un avant-propos et de quelques considérations sur l'état de la médecine et des médecins en France*. Paris, Colas, 1809, in-18. — XII. *Notice nécrologique sur P. Chappon, docteur en médecine*. Paris, 1810, in-8°.

Il a donné beaucoup d'articles aux dix derniers volumes de l'*Encyclopédie*, parmi lesquels on remarque ceux d'*inflammation*, de *mort*, de *pouls* et de *somnambulisme*; — au *Recueil d'observations de méd. des hôpitaux milit.*, par Richard de Hautesierck (Paris, 1766-1772, in-4°), les suivants : *Observations de méd. faites à l'hôpital de Montélimar en 1765* (t. I, pp. 331-348), *Hist. médico-topogr. de la ville de Montélimar* (t. II, pp. 121-190), *Mémoire sur une maladie*

épidémique observée à Montélimar en 1767 (t. II, pp. 231-258); — au *Dict. des Gaules*, par Expilly, l'article *Montélimar* (t. IV, pp. 827-841); — aux *Affiches du Dauphiné*, plusieurs articles, entre autres sur cette question qui rappelle les passes magnétiques employées de nos jours : *Si l'application de la main peut calmer des douleurs rhumatismales ?* (nº du 5 janvier 1780).

— MM. Haag consacrent, dans leur *France protestante*, une notice à un *Jean* MENURET, avocat de Montélimar, appartenant probablement à la famille de notre médecin, qui périt à Valence, en avril 1687, par suite des mauvais traitements que lui aurait fait subir d'Hérapine pour l'obliger à abjurer la religion protestante.

MERCY (MARIE-CHARLES-ISIDORE de), archevêque de Bourges, naquit à Maubec (Isère) le 3 février 1736. Admis de bonne heure dans le chapitre de Saint-Pierre de Vienne, il était archidiacre et vicaire-général du diocèse de Sens lorsque le roi le nomma en 1775 évêque de Luçon. A l'époque de la Révolution, il fut élu député aux Etats généraux par le clergé du Poitou. Il se rangea parmi les adversaires des innovations de l'Assemblée, et fut l'un des signataires des fameuses protestations des 12 et 15 septembre 1791. Réfugié en Allemagne après la session, il y resta, disent les uns, entièrement étranger aux événements politiques; d'après d'autres, au contraire, il serait venu secrètement en France, et y aurait joué un rôle assez actif dans les guerres de la Vendée. Quoi qu'il en soit, M. de Mercy fut l'un des premiers qui, après le retour de l'ordre, fit entendre les maximes les plus propres à rallier tous les cœurs. Il adressa même, du fond de l'Allemagne, à ses diocésains une lettre-circulaire qui produisit un excellent effet. Bientôt après, en septembre 1801, il donna sa démission de l'évêché de Luçon, et fut appelé, au mois d'avril de l'année suivante, sur le siége archiépiscopal de Bourges. De mauvais plaisants firent alors courir des copies manuscrites de ce quatrain :

Toi que j'ai vu naguère un poignard à la main,
Tu portes une croix à ton cou suspendue!
Je l'avouerai, Mercy, ma bile en est émue,
A la croix suspendu l'on doit voir l'assassin.

Dans son nouveau diocèse, M. de Mercy eut tout à reconstituer. Nous nous bornerons à dire qu'il donna au chapitre de sa cathédrale une organisation nouvelle, érigea 52 cures de canton et 322 succursales. Nous citerons de lui un acte de tolérance religieuse qui témoigne à la fois de sa sagesse et de sa raison. Le 17 septembre 1802, trois mois après avoir pris possession de l'archevêché de Bourges, on lui annonça la mort de Michel-Joseph Dufraisse, ancien évêque constitutionnel du Cher. Quoique cet ex-prélat eût refusé les secours de la religion dans ses derniers instants, et accompagné ce refus de propos inconvenants, M. de Mercy donna des ordres pour que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée. Il considéra que la religion n'avait déjà que trop d'ennemis, et qu'il importait de ne pas en augmenter le nombre par des procédés contraires à la charité. « J'ai peut-être été trop loin, disait-il à cette occasion, dans un de ses rapports, mais j'ai cru devoir prévenir tout prétexte de trouble et empêcher un grand scandale. » — Ce prélat est mort à Bourges le 10 février 1811. Napoléon l'avait nommé officier de la Légion d'honneur le 15 janvier 1805, et comte de l'Empire le 1er mars 1808.

PORTRAIT (sans légende). *Dess. p. Quenedey, gr. p. Chrétien, inv. du phys.* Pet. méd. rond. - M. de Mercy est en buste, de profil et tourné à D. En bas, à G., le nº *H. 2.*

MEREUIL (ARNAUD DE), troubadour du 12e siècle, était, dit Guy-Allard, fils du seigneur de Mereuil, dans les baronnies voisines de la Provence. Notre biographe a été trompé par une ressemblance de noms : ce troubadour est né au château de *Marveil* en Périgord, et n'appartient par conséquent pas à notre province. Voy. Millot, *Hist. litt. des troubadours*, t. I, p. 70.

MERLIN (JEAN-RAYMOND) dit MONROY, pasteur protestant, né à Romans, vers le commencement du 16e siècle, sortit de France dans sa jeunesse et s'établit à Lausanne où il fut nommé professeur d'hébreu en 1537. En 1558, ses collègues Viret et Valier ayant été destitués par le gouvernemt de Berne, il abandonna volontairement sa chaire pour se retirer à Genève. D'abord pasteur à Peney (1559), il fut appelé dans la ville l'année suiv. pour y remplir les mêmes fonctions et celles de professeur d'hébreu à l'Académie (1).

(1) Sénebier. *Hist. litt. de Genève.* — Lettre de P. Martyr à Calvin, du 25 nov. 1561.

En 1561, sur la demande de l'amiral de Coligny, il vint en France, fut chargé par le consistoire de l'Eglise de Paris d'une mission à La Rochelle, exhorta en passant les réformés du Mans et assista à son retour au colloque de Poissy. Après la clôture de cette fameuse assemblée, Merlin se rendit dans le Béarn pour y prêcher les principes de la réforme. En 1564 il revint à Genève, mais, sur la fin de la même année, ayant osé résister aux magistrats de cette ville qui invitaient les pasteurs à s'acquitter avec plus de zèle de leurs devoirs en ce qui concerne la visite des malades, on le déposa. Il resta dès lors sans emploi jusqu'à sa mort, arrivée à Genève en décembre 1578.

On a de lui : I. *Les dix commandemens de la loy de Dieu, translatez d'hébreu en françois* (Genève), J. Revery, 1562, in-8° de 291 et 59 pp. (*Dict.* de P. Marchand, t. II, p. 63.) — II. Une traduction fr. des *Commentaires d'Œcolampade sur Job et Daniel*. Genève, 1561, in-8°. — III. *Catéchisme extrait de celuy de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la sainte scene, auec la translation en langue Béarnoise*. Limoges, Guilly de la Noaille (s. d.), in-8°.

— Il laissa un fils nommé *Pierre*, dont on ne connaît ni la date ni le lieu de naissance. Il fut chapelain de l'amiral de Coligny et mourut en 1603. On a de lui quelques sermons. — (Voy. le *Dict.* de P. Marchand et la *Fr. protestante* de MM. Haag.)

MERMET (THOMAS), né à Vienne, le 21 décembre 1780, entra vers 1802 dans les bureaux de la s.-préfecture de cette ville. Il y resta quatorze ans et en devint le secrétaire en chef. D'ordinaire, l'employé de sous-préfecture paraît fatalement condamné à une honorable et paisible obscurité; mais le mérite réel de M. Mermet perça hors des bureaux, et le fit appeler en 1814 et 1815 à de difficiles fonctions. Nous allons emprunter à la notice biographique dont il sera parlé plus loin, un passage relatif à cette époque orageuse de sa vie : ce morceau nous a particulièrement charmé par le lyrisme du début.

« Doué d'une âme fortement trempée, on vit M. Mermet, aux jours néfastes de la patrie, alors que les hordes étrangères foulaient l'antique sol des Allobroges, opposer aux exacteurs une résistance énergique! Nommé sous-préfet par le prince de Hesse-Hombourg, généralissime de l'armée du Sud, qui lui délégua des pouvoirs très étendus, il se conduisit avec une fermeté et une habileté telles, qu'il sut obtenir le respect des personnes et des propriétés, assurer les approvisionnements, maintenir l'ordre dans le désordre; et une écharpe d'honneur, votée par acclamation fut décernée à celui qui, pouvant disposer de la fortune publique, ne disposa de rien qui ne fût destiné à être profitable au pays. Le jour du départ des troupes étrangères, M. Mermet donna sa démission de la sous-préfecture; mais, lors du retour de l'Empereur, il accepta encore *le titre de sous-préfet par interim*, et sut éviter à son arrondissement toute commotion politique. Bientôt ses compatriotes lui tinrent compte de sa belle conduite, et en 1815 l'appelèrent à faire partie de la représentation nationale. »

De retour à Vienne, M. Mermet se trouva en butte aux rancunes de la réaction royaliste. Dénoncé comme bonapartiste, il perdit son emploi de secrétaire de la sous-préfecture et prit celui de greffier du tribunal de commerce, occupé auparavant par son père, et qu'il conserva jusqu'en 1836. Il se livra alors tout entier à l'étude de l'histoire et des antiquités de sa ville natale. Laborieux et fort instruit, il le fit avec ardeur, presque avec passion; malheureusement, soit légèreté apportée dans les recherches, soit défaut de discernement et de critique dans le choix des sources, il n'a su imprimer le moindre caractère d'autorité à ses travaux. Une supercherie littéraire, un enfantillage, dont il a eu la faiblesse de se rendre coupable, a achevé de les discréditer complétement. Dans le premier volume de son *Histoire de Vienne*, ouvrage où l'on remarque d'ailleurs bien des recherches curieuses, il donne la traduction d'une histoire inédite de cette ville sous les douze Césars, écrite dit-il, vers l'an 110 de l'ère chrétienne par Trébonius-Rufinus, sénateur, et ancien duumvir. Or, cette prétendue histoire est purement et simplement une invention de sa part, qui lui a permis, sous la garantie du nom de son duumvir, d'arranger les annales de Vienne comme il lui plaisait, et de débiter tous les faits que lui suggérait son imagination (1). L'historien capable d'une supercherie de cette force ne

(1) Voy. à ce sujet un article critique de Dugat-Montbel, dans le *Bulletin* de Férussac (Sciences hist., t. XII, 1829, pp. 108-112).

peut réellement inspirer aucune confiance, alors même qu'il dit la vérité. — M. Mermet n'en a pas moins été correspondant du ministère de l'intérieur pour les travaux historiques, membre de la société des antiquaires de France, de celles des sciences et arts de Grenoble et de statistique de l'Isère, enfin chevalier de la Légion d'honneur.

Il est mort à Vienne le 31 mars 1846. « En l'appelant à lui, » lit-on dans sa notice biographique, « Dieu lui épargna la « nouvelle et bien douloureuse épreuve « qui, huit mois plus tard, accablait sa « famille en deuil : il n'eut pas le mal- « heur de voir descendre dans la tombe « le dernier de ses fils. » Ses filles ont fait pieusement tout ce qui dépendait d'elles pour honorer et rappeler sa mémoire. Elles ont repris la publication de l'histoire de Vienne restée interrompue, et donné en 1853 un troisième volume qui embrasse une période de huit siècles (de 1040 à 1801) ; ce volume est précédé d'une *Notice historique sur M. Mermet aîné, extraite, en partie, de plusieurs articles biographiques*, et de son portrait lith. (Buste de 3/4 tourné à D., avec le fac-simile de sa sign.) Elles ont encore publié une *Chronique religieuse de Vienne* trouvée parmi ses manuscrits, et le catalogue de sa bibliothèque, sous le titre de *Catalogue très-abrégé des livres de la bibliothèque de feu M. Mermet. La vente aura lieu le 21 novembre 1848.* Lyon, Fontaine, 1848, in-8°.

On a de lui : I* *Notice sur l'église métropolitaine et primatiale de Saint-Maurice de Vienne.* Vienne, 1825, br. in-4°. (Bib. de Grenoble.)

II. *Notice sur Posthumus et son élévation à l'empire.* Lyon, 1827, in-8° de 8 pp.

III. *Histoire de la ville de Vienne.* 1828, 1833, 1853, 3 vol. in-8°. Ces volumes ne portent pas de tomaison, et ont chacun des titres différents que nous allons donner :

— *Histoire de la ville de Vienne, durant l'époque gauloise, et la domination romaine dans l'Allobrogie, contenant une notice sur l'Allobrogie; la traduction d'une Histoire inédite de Vienne, sous les douze Césars, par* Trebonius Rufinus, *sénateur et ancien duumvir de ladite ville, et une chronique des Gaules jusqu'en 438 de l'ère chrétienne.* Paris, F. Didot, 1828, in-8° de 495 pp., et 2 ff. pour la table des matières.

— *Histoire de la ville de Vienne, de l'an 438 à l'an 1039, contenant un précis historique sur les Bourguignons, une chronique de Vienne sous les rois Francs, et l'histoire du second royaume de Bourgogne.* (Lyon, Impr. de Perrin), chez l'auteur, 1833, in-8° de 374 pp., plus deux pl. et 3 ff. pour la table des matières.

— *Histoire de Vienne, de l'an 1040 à 1801, contenant l'histoire de Vienne, sous les archevêques seigneurs suzerains, les rois de France et la République, ouvrage posthume publié par M*lles Mermet. Chez les principaux libraires de Vienne, Grenoble, Lyon et Paris, 1853, in-8°.

IV. *Rapport sur les monuments remarquables de l'arrondissement de Vienne, contenant les réponses à une série de questions proposées par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.* Vienne, impr, Timon, 1828, in-8° de 76 pp.

V. *Les Prélats espagnols, épisode de l'invasion de 1814.* Lyon, imp. de L. Perrin, 1835, in-8° de 61 pp.

VI. *La Vie de l'homme, poëme de 1509, et la destruction de Jérusalem, légende de la même époque, avec des remarques.* Vienne, impr. de Gemelas, 1838, in-8° de XIV et 34 pp.

VII. *Chronique religieuse de la ville de Vienne, ouvrage posthume publié par* Mlles Mermet. Chez les principaux libraires de Vienne, Grenoble, Lyon et Paris. 1856, in-8°, de IX et 338 pp.

M. Mermet a été l'un des rédacteurs de l'ancienne *Chronique de Vienne*; on trouve aussi des articles de lui dans les *Archives historiq. et statistiq. du Rhône*, l'*Album* et la *Revue du Dauphiné*, le *Bulletin archéol. des arts et monuments*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, etc.

MEUILLON (Raymond de), - *de Medullione*, - né vers 1235 (1), fut destiné dès l'enfance à la profession monastique et entra chez les dominicains, à la Baume de Sisteron, ordre religieux pour lequel sa famille avait une grande affection (2). Après avoir fait profession, il ne tarda pas à être revêtu de divers emplois : en 1264, un chapitre provincial tenu à Avignon, le nomma prédicateur général de l'ordre et il assista à divers autres chapitres en qua-

(1) La *Biographie des Hommes remarquables des Basses-Alpes* le fait naître près de Sisteron.

(2) Son père, nommé Raymond comme lui, ayant perdu Sibille, sa femme, était déjà entré dans ce couvent où il mourut vers la fin de 1273. — Voyez au sujet de ces deux religieux que des écrivains ecclésiastiques ont confondus à cause de la conformité de leurs noms, l'*Hist. du Dauphiné*, par Valbonnays, t. II, p. 106.

lité de définiteur général. L'un d'eux l'envoya en mission en Angleterre pour faire une enquête sur des religieux que l'on accusait de s'être écartés de la doctrine de saint Thomas. Il rendit compte de cette mission au chapitre tenu à Paris en 1279. Elu évêque de Gap en 1281 ou 1282, il fut chargé de quelques négociations; c'est ainsi qu'en 1283 le prince de Salerne (Charles II, comte de Provence), alors prisonnier à Barcelone, le choisit pour restituer aux habitants de Gap, en son nom, les droits que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains (1); le pape le choisit aussi, en 1286, pour l'un des médiateurs entre Louis de Savoie, Guillaume de Valence archev. de Vienne, et Guillaume de Sassenage évêque de Grenoble. — Après avoir gouverné l'église de Gap jusqu'en 1289, il fut transféré au siége d'Embrun. En 1294, il s'était rendu à Montpellier à un chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique, auquel il se faisait toujours gloire d appartenir (2); à son retour il voulut visiter le couvent fondé au Buis par un de ses neveux, mais à peine arrivé dans cette ville il tomba malade et y mourut le 28 juin 1294. D'après ses dernières volontés, son corps fut transporté à la Baume de Sisteron et inhumé dans l'église des dominicains, chapelle de Sainte-Madeleine. — (Voy. Touron, *Hommes ill. de St-Dominique*, t. I, p. 560 et suiv. — Echard, *Script. ord. præd.*, t. I, p. 434 et suiv. - L'abbé Aucel, *Circulaires de Mgr Arbaud*, p. XLV.)

MICHAL (BLAISE), « natif du Viennois, dit Chalvet, mort dans un voyage « qu'il fit en Italie vers le milieu du « XVIe siècle, a laissé sur les *successions* « *réciproques* des frères un ouvrage en « latin, estimé des jurisconsultes, dont « la seconde édition a été publiée à Genève en 1665, chez Samuel Chouet. » Nous n'avons pas le moindre renseignement sur ce Michal, mais nous trouvons dans le catalogue de la Bib. pub. de Grenoble le titre d'un ouvrage qui paraît être la deuxième édition dont parle notre biographe: *De fratribus, a* B. MICHALORIO, Genève, 1654. in-fol.

MICHOUD (JEAN-CLAUDE-LUC), né à Brangues (Isère), était négociant à Grenoble lorsque la Révolution éclata. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles (3), il fut élu juge de paix de sa commune et l'un des administrateurs de l'Isère. En 1791, les électeurs du départem' le nommèrent député à l'Assemblée législative, mais il n'y joua aucun rôle. Nous n'avons trouvé son nom au *Moniteur* que dans deux circonstances : le 9 avril 1792, il se prononça en faveur du ministre Bertrand de Molleville contre l'admission des soldats de Châteauvieux aux honneurs de la séance, et, le 8 août suiv., il s'opposa à la mise en accusation de Lafayette. — Après la session, Michoud fut nommé juge de paix à Morestel, et continua à faire partie du Conseil général de l'Isère. En 1808, il obtint une place de conseiller auditeur à la cour impériale de Grenoble et devint titulaire en 1811. Au mois de novembre 1827, les électeurs de l'arrondissement de Crémieu l'élurent député, mais il mourut sans avoir siégé le 13 mars 1828 et fut remplacé par le comte de Meffrey.

MIGNOT (MARIE-FRANÇOISE-CLAUDINE), plus connue dans les traditions populaires du pays sous le nom de *la Lhauda* (la Claude), naquit vers 1631 dans un petit village des environs de Grenoble, nommé le Bachet, de parents de la plus basse condition. Quelques biographes disent que sa mère était herbière, ou marchande d'herbes; d'autres, au contraire, qu'elle était lingère à Grenoble. Sa destinée fut des plus singulières; douée de tous les avantages extérieurs dont la nature se montre parfois prodigue envers quelques êtres privilégiés, rusée et ambitieuse, elle sut tirer parti de ses charmes avec tant d'habileté, qu'elle se fit épouser par un roi. Elle justifie le vieux dicton: « On voit quelquefois des rois épouser des bergères. »

D'après une note manuscrite du XVIIe siècle, attachée à un exemplaire de la *pastorale et tragi-comédie de Janin* à la bibl. pub. de Grenoble, elle fut d'abord recherchée et aimée par le secrétaire de M. Des Portes d'Amblérieux, trésorier et receveur général en Dauphiné. D'après une autre note manuscrite que nous possédons (4), elle était,

(1) Voy *Hist. de Gap*, par Gautier, p. 28.

(2) Malgré son élévation à l'épiscopat, il avait continué à se faire appeler *Frater Raimundus*.

(3) Dans une liste de députés à l'Assemblée législative, que nous avons sous les yeux, il est qualifié de *Citoyen patriote à l'épreuve*.

(4) Cette note, d'une écriture du siècle dernier, nous paraît être une de ces feuilles que l'on appelait *nouvelles à la main*. Elle a été certainement rédigée par une personne bien au courant des cancans du grand monde, et elle donne sur notre héroïne quelques détails demeurés inconnus aux biographes. Est-elle inédite ou bien est-elle extraite de

comme sa mère, lingère à Grenoble, et fut aimée, non par le secrétaire de M. d'Amblérieux, mais par un de ses valets de chambre, nommé Besson. Quoi qu'il en soit, les deux amants étaient à la veille de se marier, lorsqu'un fort plaisant accident amena entre eux une rupture. Nous allons laisser Mme Dunoyer nous en faire le conte (1) : « On n'étoit occupé que des réjouis« sances de la noce qui devoit se faire « le lendemain, lorsqu'en dansant la « fiancée eut le malheur de lâcher un « de ces soupirs qui choquent le nez et « l'oreille. Son futur en rougit pour « elle et en eut tant de confusion, qu'il « ne voulut point achever son mariage; « il falloit que son ardeur ne fut pas « bien forte, puisqu'un si foible vent « put l'éteindre. Quoi qu'il en soit, « comme la chose étoit risible, on en « rit beaucoup dans la ville, et le vieux « *conseiller* (2) eut la curiosité de voir « cette amante délaissée. Il la vit et la « trouva fort à son gré, il blâma la fo« lie de son secrétaire, et en fit une « bien plus grande, car il épousa lui« même cette petite grisette qui, dès « qu'elle se vit Mme la *conseillère*, prit « des manières convenables à son rang, « et travailla à acquérir à force de « soins ce que sa naissance et l'éduca« tion de ses parents n'avoient pu lui « donner. Elle eut toutes sortes de maî« tres, elle apprit toutes les sciences, « et elle employa à se former l'esprit « tout le temps qu'elle fut auprès de « ce vieux mari. Comme elle avoit su « le bien ménager, il lui donna en mou« rant (1653) tout son bien qui étoit fort « considérable. » Notre manuscrit dit 200,000 écus.

Le testament de M. d'Amblérieux ayant été attaqué par ses deux frères, l'un président de la Chambre des Comptes, l'autre chanoine de la cathédrale de Grenoble, la belle veuve se rendit à Paris pour solliciter un arrêt d'évocation. D'après notre manuscrit, elle avait une lettre de recommandation pour le P. Louvet, supérieur des Jacobins. Ce religieux s'employa avec ardeur à lui procurer des amis; il pensa qu'un moyen de lui assurer une puissante protection pour le gain de son procès, était de lui faire épouser l'intendant du maréchal de l'Hôpital. Cet intendant en parla à son maître qui l'aimait et avait en lui toute sa confiance, et lui demanda son appui; mais le vieux maréchal, il était alors âgé de soixante-dix ans, ayant eu la curiosité de voir Claudine, fut si frappé de sa beauté qu'il jugea devoir suivre l'affaire pour son propre compte, et l'épousa par contrat du 25 août 1653. François de l'Hôpital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier et de Baine, chevalier des ordres du roi, était alors gouverneur de Paris et lieutenant-général en Champagne et Brie.

M. Champollion-Figeac, qui a consacré à Claudine Mignot une longue et intéressante notice dans *l'Album hist. et archéol. du Dauphiné*, rapporte plusieurs lettres adressées par l'amoureux maréchal à sa belle. Le spectacle de cet amour de vieillard cause une impression pénible; voici deux de ses lettres écrites *avant* le mariage :

« Madame, il est vray que j'ai passé la plus grande partie de ma vie dans les armes et avec assez d'honneur; mais toute cette gloire n'approche point du tout de celle d'avoir conquis votre cœur, et d'avoir contraint cette belle bouche et cette pudeur innocente de dire : Je vous aime, mon papa. Cette sensation m'est mille fois plus agreable que le gain d'une bataille. »

« Madame, sy un fâcheux a troublé vostre contentement chez moy, un plus importun vous arrestant chez vous m'a privé du seul bien que j'estime au monde; que Dieu par sa bonté nous délivre bientôt de l'un et de l'autre, nous mettant en estat que avec liberté nous puissions nous entretenir et jouir des délices permises même par nos confesseurs. C'est ce que souhaite la personne du monde qui est le plus à vous, et qui le veut estre entièrement. »

Le mariage n'affaiblit pas la passion du maréchal, et il eut de sa *bonne fille*, de sa *fille bien-aimée* comme il l'appelle dans d'autres lettres, un fils, qui mourut peu de jours après sa naissance. Lui-même ne tarda pas à le suivre; il s'éteignit le 20 avril 1660, à l'âge de soixante-dix-sept ans. « Le maréchal « de l'Hôpital, dit Mme Dunoyer, dont « les affaires étoient fort décousues, « crut qu'il pourroit les accommoder « en l'épousant..... mais au lieu de les « raccommoder, il gâta celles de sa « femme, et mourut après lui avoir « mangé tout son bien. » D'après notre

quelque ouvrage que nous ne connaissons pas? nous avons fait d'inutiles recherches à cet égard.

(1) *Lettres historiques et galantes* (éd. de Londres, 1741, in-8°), t. I, pp. 243 et suiv.

(2) Mme Dunoyer se trompe en faisant M. d'Amblerieux conseiller au parlement.

manuscrit, ce serait elle au contraire qui se serait ruinée. Voici cette version : « Son mariage la rendit riche à millions, elle vécut en duchesse, avec magnificence, et, à la mort du maréchal, se trouva dans l'état le plus heureux. Mais, par l'avis et les conseils de l'avocat-général Talon, elle entreprit de racheter toutes les terres de la maison de l'Hôpital, et en gâta et en brouilla de plus en plus les affaires. Talon s'était flatté qu'en l'engageant ainsi dans de grands procès, il pourrait la porter à l'épouser. On fit alors sur eux ce couplet, sur l'air *des Rideaux de votre lit*, ou *du duc de Beaufort* :

Veuve d'un illustre époux,
Vous nous la donnez bonne,
De faire ainsi les yeux doux
Au petit pédant qui vous
Talonne, talonne, talonne.

Mais la maréchale n'y voulut pas entendre; ils se brouillèrent, plaidèrent longtemps l'un contre l'autre, et elle en demeura ruinée au point de ne pouvoir plus se soutenir que par la vente de ses pierreries et de ses meubles. » Il y a là, comme dans le récit de Mme Dunoyer, de l'exagération, car elle possédait en 1672 l'hôtel de l'Hôpital, sis à Paris, rue des Fossés-Montmartre, où nous allons la voir se marier pour la troisième fois.

Jean Casimir, roi de Pologne, était venu chercher un asile en France. Louis XIV l'accueillit et lui donna les abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin de Nevers. Dans le grand monde, il rencontra la belle veuve qui n'avait cessé d'y être reçue et en fut si charmé qu'il se résolut à l'épouser. « Quoiqu'il se fût fait d'Eglise, « dit Mme Dunoyer, comme il n'est point « de loi dont les souverains ne prétendent pouvoir se dispenser, il l'épousa « secrètement. » Un mariage de la main gauche, béni dans la chapelle de l'hôtel de l'Hôpital, les unit le 14 décembre 1672 Cette date nous est donnée par Saint-Simon et le P. Anselme, mais elle soulève une difficulté bien difficile à résoudre. En effet, Jean Casimir mourut à Nevers, le *16* décembre 1672, et il est évident qu'il n'a pu se marier à Paris le 14, et aller mourir à Nevers deux jours après. Pour écarter les doutes qui pèsent sur ces deux dates, M. Champollion-Figeac pense qu'il y a une erreur dans celle de l'année du mariage, événement secret, dit-il, dont l'époque doit être moins authentique que la date de la mort d'un roi, même d'un roi dépouillé de ses États, mais possesseur des plus riches abbayes; et il suppose que ce mariage doit être placé entre l'année 1667 où Jean Casimir devint veuf, et l'année 1669 où il fut nommé abbé de Saint-Germain, car on ne peut admettre facilement, malgré les priviléges dont parle Mme Dunoyer, que ce prince se soit marié depuis qu'il avait accepté l'abbaye. Dans tous les cas, dit-il, l'indication du P. Anselme doit être rectifiée d'après ces éléments historiques. Nous lisons dans notre manuscrit : « Il l'épousa secrètement *au château de Bène à quatre lieues de Versailles*, elle y fut mariée avec le manteau royal et la couronne sur la tête. » Cette divergence dans l'indication du lieu où la bénédiction nuptiale aurait été donnée semble confirmer l'hypothèse de M. Champollion-Figeac.

Devenue veuve pour la troisième fois, Claudine continua à fréquenter le grand monde. « J'étois chez Mlle d'Aleirac avec elle, dit Mme Dunoyer, et je remarquai qu'en parlant du roi Casimir, elle dit toujours, le roi mon seigneur, pour faire voir par là qu'il étoit son époux. Elle est bien aise que personne ne l'ignore, mais il ne lui est pas permis de prendre la qualité de reine qu'elle ne pourroit pas non plus soutenir. » Elle se retira ensuite comme pensionnaire dans la maison des Petites-Carmélites, et y mourut le 30 novembre 1711. Dangeau annonce ainsi sa mort : « La vieille maréchale de l'Hôpital est morte à Paris aux Petites-Carmélites, où elle étoit retirée depuis assez longtemps, elle avoit quatre-vingt-ans passés. »

Son portrait est au Musée de Versailles et a été gravé.

MILLET (JEAN), poète patois, né à Grenoble, et mort vers l'an 1675. « Il « n'avoit point estudié, dit Guy Allard, « mais la nature luy avoit esté si favora- « ble pour la poésie, que quelques ou- « vrages au langage du pays ont esté « admirez. » Ses poésies ont les beautés et les défauts que l'on remarque en général dans tous les ouvrages écrits en patois : de la naïveté, des expressions pittoresques, de la trivialité et des plaisanteries grossières. Nous n'avons pas de renseignements sur sa vie; nous savons seulement que Sébast. Pourroy, président du parlement, fut son Mécène, et l'aida de ses conseils et de sa bourse.—Nous allons emprunter la

liste de ses ouvrages aux *Mélanges biogr. et bibliogr., relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné* (pp. 207 et suiv.), en supprimant tous les ravaudages bibliographiques dont Colomb de Batines a cru devoir l'enjoliver.

I. *La faye de Sassenage*. Grenoble, 1631, in-4°.

II. *La pastorale de la Constance, de Philin et Margoton, dédiée à M. le comte de Sault*. Grenoble, Ed. Raban, 1635, pet. in-4° de 132 pp. Pièce fort rare.

III. *La Bovrgeoisie de Grenoble, comédie dédiée à Monseignevr le comte de Savlt*. Grenoble, Charvys, 1665, in-8° de 12 ff. non chiff., 145 pp. et à la fin 3 pp. non chiff. Cette pièce fut composée à l'occasion de la prise de possession du gouvernement de Dauphiné par le comte de Sault.

IV. *Pastorale et tragi-comédie de Ianin, représentée dans la ville de Grenoble, dédiée à Monseignevr le Président de Povrroy*. Grenoble, R. Cocson, 1633, pet. in-4° de 122 pp. C'est la pièce de Millet la plus connue. On prétend qu'elle a trait à l'histoire de *Claudine* MIGNOT, dite la *Lhauda*, mais c'est évidemment une erreur. En effet, d'après Dangeau, la Mignot avait en 1711, époque de sa mort, 80 ans passés; elle naquit parconséquent vers 1631 ou 1630. Or, comme nous venons de le voir, la 1re éd. de la *Pastorale* est de 1633; une enfant de deux ou trois ans pouvait-elle être recherchée par un amoureux? — Cette pièce a eu un grand nombre d'éditions:

= Grenoble, Edouard Raban, 1636, pet. in-8°.

= Grenoble, I. Nicolas, 1642, in-8° de 144 pp.

= Grenoble, chez Cl. Bvreav, pour Iean Nicolas, 1648, in-8° de 144 pp.

= Lyon, Nic. Gay, 1650, in-8° de 120 pp.

= *Dernière édition reueüe et corrigée par l'autheur*. Grenoble, André Gales, 1659, in-8° de 126 pp.

= Grenoble, Edouard R. Dumon, 1676, pet. in-8° de 127 pp.

= Lyon, Louis Servant, 1686, in-8°.

= *Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur*. Lyon, Louis Servant, 1692, pet. in-8° de 126 pp.

= Grenoble, 1700, in-8° de 119 pp.

= *Dernière édition, revue et corrigée par l'auteur*. Lyon, Ant. Besson, 1706, pet. in-8° de 126 pp.

= Grenoble, 1706, in-12.

= Lyon, 1738, in-8°.

= Grenoble, chez Lemaire, colporteur (vers 1800), in-8° de 119 pp.

V. *La vénérable abbaye de Bongovvert de Grenoble, sur la reiouissance de la paix et dv mariage dv Roy*. Grenoble, imp. d'And. Galles. 1660, in-4° de 20 pp., plus 4 autres pp. pour le titre et l'avis au lecteur.

VI. *Lo dialogo de le quatro comare*. Grenoble (s. d.), in-8°. = Autre éd. : Montbéliard, Imp. de Deckerr (s. d.), in-16 de 16 pp. — Ce dialogue a été réimp. à la suite du *Grenoblo malherou*, de BLANC, dit la *Goutte*.

MITALIER (CLAUDE), savant helléniste, né à Vienne (1), étudia le droit à Toulouse, sous Cujas, en 1554. Dans une épître adressée par Amariton à ce dernier, il est désigné comme l'un de ses élèves les plus distingués. En décembre 1563, il jouissait d'une si haute considération, qu'il fut l'un des arbitres choisis pour tâcher de ménager un accord entre les protestants et les catholiques de Vienne. Il devint ensuite vice-bailli du Viennois, nous ne savons précisément en quelle année, peut-être après la mort de Boissat Ier. Il occupait cette charge le 30 juin 1576, époque à laquelle il complimenta, au nom de la ville, l'archevêque P. de Villars. D'après Charvet (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 568), c'était un homme remarquable par son savoir et son intégrité. Il avait pris pour devise une lampe allumée avec ces mots : *Quod vigili datur studio accrescit vita*. Chorier (*Estat pol.*, t. III) nous apprend qu'il mourut a l'âge de trente-six ans, mais sans nous dire en quelle année. (Voy. *Histoire du droit romain*, par Berriat Saint-Prix, pp. 478 et 562).

De son mariage avec Marguerite de La Tour, il laissa un fils, *Pierre* MITALIER, qui devint conseiller à la Chambre des comptes de Grenoble. « Il sçavoit, dit Chorier (*loc. cit.*), presque « toutes les langues. Il avoit fait un « poëme françois de plus de quatre « mille vers, à la louange du roy Henry IV et du connestable de Lesdiguières, et s'estant proposé l'exemple du « poëte Porphyrius, tous ses vers y « commencent et finissent par un C. » Nous ne pensons pas que cette œuvre de patience ait été imprimée.

On a de Claude Mitalier : 1. *Valerii*

(1) Son père, nommé *Claude* comme lui, cultiva aussi les lettres. Il entretint avec Cujas une correspondance en grec et en latin. — Guy Allard paraît avoir confondu le père avec le fils.

maximi, dicta factaque memorabilia cum emendationibus et notis Claudii Mitalerii et Stephani Pighii. Lugduni, 1581, pet. in-8°. (Bib. de Grenoble.) = Autre éd. *Valerii Maximi dictorvm factorvmqve memorabilivm libri nouem. Olim à Stephano Pighio emendati : nunc vero post Lipsii & Mitallerii aliorumqq; Spicilegia, ad vetustissimum V. Cl. Petri Danielis I. C. exemplar collati...* Hanoviæ, Typis Wechelianis. M. DC. XIV, in-8° de 8 ff. prélim., 621 pp. et 8 ff non chiff. pour la table. Il y a dans les 8 ff. prélim. une Vie de Valère-Maxime par Cl. Mitalier, dédiée à J. de Buffevant, président au Parlement de Grenoble. (Bib. Mazarine.) — II. *Hypomneses de Gall. lingua, peregrinis eam d scentibus necessariæ : quædã vero ipsis etiam Gallis multum profuturæ... autore Henr. Stephano : qui & Gallicam patris sui grammaticam adiunxit. Cl. Mitalerii Epist. de vocabulis quæ Iudæi in Galliam introduxerunt.* (s. n de l.) M. D. LXXXII. In 8° de 8 ff. prélim. non chiff., 215, 11 et 109 pp.; plus, à la fin, 8 ff. non chiff. pour la table. La lettre de Mitalier occupe les 11 pp. de la 2e pagination ; il y prend le titre de *Regius provinciæ Viennensis juridicus.* (Bib. Mazarine.)

MOLARD (le capitaine).—Voy. ALLEMAN (*Soffrey*).

MONIER DE LA SIZERANNE (JEAN-PAUL-ANGE-HENRI), député de la Drôme, est né à Tain, le 31 janvier 1797, d'une famille qui, seule et dernière alliée de celle de *Chastaing de la Sizeranne*, a été, par ordonnance royale, autorisée à en porter le nom. Il achevait à peine ses études, lorsque les événements de 1815 vinrent l'appeler pour quelque temps dans l'état militaire. D'abord aide-de-camp du comte d'Urre inspecteur des gardes nationales de la Drôme (1815), il entra ensuite dans les gardes du corps du Roi; mais, une fracture du bras droit lui ayant rendu le maniement des armes difficile, il renonça à cette carrière et reprit ses études interrompues. Né artiste et poëte, lié avec plusieurs écrivains distingués qu'il avait connus dans les salons de Paris, M. de la Sizeranne ne tarda pas à céder à l'entraînement de ses goûts littéraires. Dans une de ses charmantes causeries (*les Eaux d'Aix*), il nous apprend que vers ce temps-là il fit, comme tout étudiant, une tragédie bien classique et bien romaine, qui fut représentée avec succès sur l'un des principaux théâtres de province. Nous ne pousserons pas l'indiscrétion jusqu'à soulever le voile dont l'auteur a voulu envelopper ce péché de sa jeunesse en recherchant le nom du théâtre et le titre de la tragédie.

En 1825, les conseils d'Alexandre Duval décidèrent tout à fait sa vocation littéraire, en l'engageant à aborder de préférence la comédie, genre auquel se prête mieux, en effet, sa plume facile et légère. *L'Amitié des deux âges*, dont le sujet lui avait été inspiré par La Bruyère, fut son premier essai. Lue au comité du Théâtre-Français, et reçue avec une sorte d'enthousiasme, cette pièce fut représentée le 8 février 1826, non sans quelques-unes de ces tribulations que le caprice des comédiens n'épargne pas aux jeunes débutants. Le succès fut aussi complet qu'incontesté, et la vive polémique soulevée dans les journaux au sujet des caractères mis en scène par l'auteur vint encore en rehausser l'éclat. — Encouragé par ce succès, M. de la Sizeranne se remit à l'œuvre et composa presque sous les yeux de Mlle Mars, qui désirait se charger du principal rôle, un drame tiré de la *Corinne* de Mme de Staël. Cette nouvelle pièce, dont Mme Récamier, retirée à l'Abbaye-aux-Bois, voulut d'abord entendre la lecture, fut représentée au Théâtre-Français le 23 septembre 1830. Une circonstance malheureuse était venue entraver les répétitions : la célèbre actrice pour laquelle *Corinne* avait été écrite et dont chaque scène avait été pour ainsi dire approuvée par elle, où tout était un peu sacrifié au succès qu'elle voulait s'y ménager, se retira brusquement à propos de l'une de ces questions d'argent auxquelles les déesses de *la rampe* sont ordinairement très-sensibles. Le rôle de *Corinne* fut donné à une doublure, Mme Valmonzey, une fort belle créature sans doute, mais qui, le jour de la représentation, se borna à faire preuve de beauté. La pièce réussit; toutefois, l'auteur persista à vouloir garder l'anonyme, malgré les instances du parterre à demander son nom. C'était presque au lendemain de la révolution de juillet : « Tout tendait en « ce moment, dit M. de la Sizeranne. « (*Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*, p. 99), « à me dégoûter du genre de littérature « qui avait eu pour moi tant d attraits. « Presque toutes les réunions publiques « donnaient lieu à des manifestations « de circonstance ; nul théâtre ne

« croyait pouvoir se dispenser de faire « entendre à satiété, chaque soir, la « *Marseillaise*, ou la *Parisienne*, qu'une « partie des spectateurs répétait en « chœur, en provoquant du geste et du « regard celle qui se montrait moins « enthousiaste. Au milieu de ce tohu- « bohu sans cesse renaissant, ma pau- « vre *Corinne* qui, par aucun détail, ne « touchait à la politique, était évi- « demment un hors-d'œuvre, et je de- « mandai qu'on interrompît ses re- « présentations. Il fallait au surplus, « pour en reproduire avec succès le « principal personnage, l'un de ces ta- « lents complexes et hors ligne qui ap- « paraissent si rarement sur la scène, et « il ne s'en trouvait pas en ce moment « à la Comédie-Française. Et puis, des « idées de députation germaient déjà « dans ma tête. »

M. de la Sizeranne débuta dans la vie politique en 1822. A cette époque, il reçut du gouvernement une mission, toute gratuite et de dévouement relative à des répartitions de secours aux communes décimées par le choléra, et qui lui valut la décoration de la Lég. d'hon. (1er mai 1833). C'est vers ce temps-là aussi, croyons-nous, qu'il fut chargé de rédiger pour les propriétaires de vignobles de la Drôme un mémoire destiné à défendre leurs intérêts menacés. Ce mémoire lui prépara l'entrée du Conseil général du département; il en devint membre en 1836, et, depuis lors jusqu'à ce jour, il n'a cessé d'en faire partie et de le présider chaque année. En 1837, il fut élu député par les électeurs de l'arrondissement de Die, en remplacement de M. Réalier-Dumas. Dès cette première session, il montra beaucoup de zèle et de connaissances spéciales, lorsque la question de la conversion des rentes se présenta devant la Chambre. Il prit une part active aux délibérations qui eurent lieu dans le sein de la commission dont il était membre, et le discours, nourri de chiffres et de solides raisonnements, qu'il prononça à la tribune, contribua puissamment à entraîner les convictions de la majorité. L'un des membres les plus laborieux et les plus éclairés de la Chambre, il a, depuis lors, fait partie chaque année de commissions importantes, a été nommé plusieurs fois rapporteur, et a toujours pris part aux discussions, même les plus irritantes, avec une modération et une mesure qui lui ont concilié l'estime de ses adversaires eux-mêmes. On lui doit la présentation de divers amendements d'une haute moralité, tels que celui qui a définitivement interdit sur les chemins de fer l'emploi de ces wagons découverts où le voyageur pauvre, moins bien partagé qu'un colis, était transporté à la manière du bétail; et celui qui a fait adopter dans la loi du 31 mars 1847, sur les pensions de retraite, la disposition qui prive de ses droits à la pension tout fonctionnaire convaincu de s'être démis de son emploi à prix d'argent. Ses vives instances, plusieurs fois réitérées, malgré le mauvais vouloir du gouvernement d'alors, ont préparé la bienfaisante mesure de l'abaissement du prix, et de la taxe uniforme, du transport des lettres. La liste bibliographique ci-après donnera l'indication de plusieurs autres de ses travaux parlementaires, dont l'examen détaillé exigerait des développements trop étendus pour le cadre étroit de cet ouvrage.

La révolution du 24 février vint momentanément interrompre le mandat que les électeurs de Die lui continuaient depuis onze ans. Partisan du régime constitutionnel, M. de la Sizeranne appartenait à cette opposition modérée qui rend service au pouvoir lui-même en l'empêchant de faire abus de sa force et de ses succès. A ce titre, il avait refusé en 1847 de présider le banquet réformiste de Valence, et, comme il nous le dit lui-même (1), « diverses circonstances ayant donné à ce refus une grande publicité, il se trouva classé, par l'éloge ou le blâme des opinions extrêmes, dans ces partis intermédiaires qui, après la chute d'un gouvernement, ont l'inévitable destinée de déplaire à la fois à ceux qui l'ont renversé et à ceux qui n'ont pu suffire à le maintenir ». D'ailleurs, croyant à la nécessité, pour conserver l'œuvre nouvelle, d'un président irresponsable et de deux assemblées, et cette opinion n'étant pas alors tout à fait à l'ordre du jour, il ne voulut pas augmenter le nombre déjà assez considérable des candidats aux élections d'avril 1848 (2), et fit connaître publiquement son abstention. Toutefois, après la promulgation de la constitution, qui réalisait une partie de ses idées, il consentit à être porté sur la liste du *comité central* de la Drôme; mais il n'obtint que 24,561 suffrages, et ne fut pas

(1) *Premiers et derniers Souvenirs litt.*, p. 168.

(2) Les candidats du dépt de la Drôme étaient au nombre de *cinquante* pour huit députés à élire.

élu. C'est alors qu'éloigné des affaires publiques, et se réfugiant dans le culte des lettres, où tant d'intelligences d'élite ont trouvé l'oubli des malheurs de leur pays, il consacra ses loisirs à écrire la comédie de *Régine*, qui termine le recueil de ses *Premiers et derniers souvenirs littéraires*. Une plume plus compétente que la nôtre a fait de cette œuvre nouvelle, digne sœur de ses deux aînées, une appréciation que nous reproduirons plus loin. Enfin, des jours plus calmes s'étant levés, M. de la Sizeranne fut élu, en 1852, député de la deuxième circonscription électorale de la Drôme. Sous ce nouveau régime, il a conservé ses habitudes laborieuses, son entier désintéressement et, disons-le aussi, l'indépendance de ses votes. En 1858, à propos d'un projet de loi relatif à de nouveaux embellissements pour Paris, il a fait entendre de bien justes et bien profondes pensées. « Le moment est-il « bien choisi, dit-il, pour étaler aux « yeux des départements et des villes « où le manque de ressources fait ajour- « ner tant d'indispensables améliora- « tions, des projets qui se distinguent « peut-être plus par la grandeur que « par la nécessité, et de mettre une « partie de leur exécution à la charge « de toute la France ?» Nous regrettons de ne pouvoir reproduire entièrement ce remarquable discours, où le philosophe le dispute à chaque instant à l'homme d'Etat. Nous citerons cependant la pensée, nous allions presque dire la sinistre prédiction, par laquelle l'orateur termine : « On disait dernièrement de- « vant un homme d'esprit, précisément « à l'occasion du sujet qui nous occupe : « Mais *si l'époque actuelle enfante tant* « *de merveilles, que restera-t-il à faire à* « *nos neveux? — A les payer,* s'empres- « sa-t-il de répondre. Le mot, par mal- « heur, n'est pas seulement spirituel : « il emprunte un bien sérieux carac- « tère à de bien tristes souvenirs ; car, « ne l'oublions pas, Messieurs, le siècle « qui vit bâtir Versailles légua au siècle « suivant des impossibilités financiè- « res d'où sortit une affreuse révolu- « tion. Je vote contre le projet de loi. » — Voici la liste de ses ouvrages :

§ I.

I. *L'Amitié des deux âges*, *comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 8 février 1826*. Paris, Ladvocat, 1826, in-8° — *Deuxième édition*. Paris, Amyot, 1830, in-8° de 66 pp.

II. *Corinne, drame en trois actes et en vers, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 23 septembre 1830. Deuxième édition*. Paris, Amyot, MDCCCXXX, in-8° de 70 pp. = La première édition est anonyme.

III.* *Une Sœur, comédie en un acte et en vers*. Cette pièce, non représentée, a été publiée dans le t. Ier de la *Revue du Dauphiné*. Il en a été fait un tirage à part sans nom d'auteur. Valence, Borel, MDCCCXXXVII, in-8° de 42 pp.

IV.* *Un député à un député*. Paris, Amyot, 1845, in-12 de 8 pp. Epître en vers adressée à M. de Lamartine.

V. *Mes premiers et derniers souvenirs littéraires*. Paris (impr. Lahure), 1854, in-8° de 290 pp. — Ce volume, imprimé avec luxe, n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires pour les amis de l'auteur. Il contient : *les Eaux d'Aix en 1825*, en prose ; la réimpression de *l'Amitié des deux âges ; Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*, en prose; la réimpression de *Corinne; Régine*, ou *Vienne et Paris en 1815*, comédie en cinq actes et en vers, avec épilogue, précédée d'*Un mot sur le sujet de cette pièce et sur les circonstances dans lesquelles il a été traité*. — Cette comédie a été tirée à part. Paris, Amyot, 1854, in-8°, 128 pp.

M. de la Sizeranne a eu le bonheur de rencontrer, pour juger son livre, l'un des hommes les plus capables de l'apprécier et de le faire connaître, un autre poëte que ses œuvres ont placé très-haut dans notre littérature moderne, Emile Deschamps. On nous saura gré de reproduire quelques passages de l'article critique que ce charmant esprit lui a consacré (1) :

« Voici un livre, un beau livre, dont l'auteur occupe depuis longtemps une place éminente dans la littérature et dans la politique, et, par nous ne savons quel scrupule ou quelle modestie, il n'est pas publié, dans l'acception réelle du mot, ou plutôt il n'a qu'une publicité intime, pour quelques amis; il ne se vend pas, enfin, et c'est dommage de toute façon, car il se serait beaucoup acheté, à l'inverse des ouvrages en bon nombre qui s'achètent peu, quoiqu'ils se vendent partout. — Trois œuvres dramatiques composent ce volume et forment les *Premiers et*

(1) Cet article, publié d'abord dans l'*Union de Seine-et-Oise*, a été reproduit dans le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*, n° du 1er juin 1854.

derniers souvenirs de l'auteur. Ils sont tous en vers, et en vers qui sont de la poésie, notons cela. C'est d'abord l'*Amitié des deux âges*, qui obtint les applaudissements du parterre et les suffrages des connaisseurs et de la critique, comédie dont la donnée est neuve, ingénieuse, et dont l'action, les caractères et le dialogue révèlent une grande connaissance du théâtre, du monde et du vrai style littéraire. Nul doute que cet ouvrage, repris avec de bons acteurs, ne fît le plus grand plaisir et ne variât très-agréablement et très-honorablement le répertoire actuel. Vient ensuite *Corinne*, drame en trois actes, représenté au même théâtre, presque le lendemain de la révolution de 1830, et dont le succès ne put s'épanouir librement sous la pression des circonstances d'alors. Tous les amateurs de l'art pur ont du moins applaudi à l'habileté rare avec laquelle l'auteur avait réduit, sans le déformer ni le décolorer, aux proportions unitaires du drame, le célèbre roman si développé de Mme de Staël, et on a très-justement admiré avec quel bonheur, c'est-à-dire avec quel talent, M. Monier de la Sizeranne avait reproduit dans ses vers les phrases et jusqu'aux expressions les plus caractéristiques de la prose si inspirée et si pittoresque de la Corinne française! Ce drame est un beau titre de poëte et d'écrivain. — Enfin, arrive une comédie en cinq actes, que l'on peut appeler historique, intitulée : *Régine, ou Vienne et Paris en 1815*. C'est une intrigue compliquée et un doux et puissant intérêt d'amour jeté à travers le congrès de Vienne, qui se trouve brisé tout à coup par la nouvelle foudroyante du débarquement de l'Empereur. L'époque et les caractères sont peints de main de maître ; les figures de Talleyrand et de Fouché se détachent du tableau sous des noms supposés, mais en traits d'un relief satisfaisant, et les personnages tout inventés de *Régine* et d'*Arthur d'Aubray*, son amant, passent comme deux rayons de candeur et de noblesse au milieu des brumes épaisses de la diplomatie et des roueries de toutes sortes.—De ces divers éléments résulte un ensemble imposant, palpitant et touchant à la fois, et où le comique coudoie à tout moment le pathétique, sans que l'intérêt en soit jamais dérangé. Nous avons été on ne peut plus frappé des vastes dimensions et des mille détails de cette œuvre, et il est à remarquer que le style et la versification de l'auteur se sont encore élevés et fortifiés avec le sujet. —L'*Amitié des deux âges* et *Corinne* sont précédés de deux avant-propos d'une véritable importance, et faits pour piquer au dernier point la curiosité publique, sous les titres, le premier, de : *Un auteur dramatique à la grande Chartreuse* ; le second, *Une lecture à l'Abbaye-aux-Bois*. Ce sont des mémoires littéraires remplis de faits aussi attachants que peu connus, et qui feraient à eux seuls la fortune d'un livre. M. Monier de la Sizeranne s'est naturellement trouvé en rapport avec toutes les célébrités de l'époque, et ce qu'il a recueilli de ses relations est relaté dans cet avant-propos de la manière la plus séduisante comme la plus convenable à la fois. On sent, à toute page, l'homme du monde sous l'homme de lettres, et l'homme d'une exquise délicatesse sous l'homme politique. »

§ II.

VI. *Discours dans la discussion générale de la proposition de M. Gouin, relative à la conversion des rentes*. Séance du 17 avril 1838. (Imp. veuve Agasse.) In-8° de 11 pp.

VII. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif aux fortifications de Paris*. Séance du 22 janvier 1841. (Impr. Panckoucke.) In-8 de 15 pp.

VIII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre des travaux publics un nouveau crédit de 1 million 500,000 fr. pour réparer les dommages causés par la crue et le débordement des eaux*. Séance du 11 mai 1841. (Impr. Henry.) In-8° de 7 pp.

IX. *Discours à l'appui de son amendement ainsi conçu :*

Nous étudierons, en outre, les causes du malaise social qui s'est récemment révélé par de déplorables symptômes; nous rechercherons les moyens de tempérer les ambitions de toute nature qui travaillent en ce moment la société, et, jalouse de concourir, autant qu'il est en elle, à tout ce qui peut imprimer aux esprits une salutaire direction, la chambre des députés usera, au besoin, de son initiative pour donner au pays une preuve nouvelle de son patriotisme et un gage certain de son désintéressement.

Séance du 28 janvier 1842. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 7 pp. Cet amen-

dement est relatif à ce qu'on appelait alors les *incompatibilités*. En le repoussant, la majorité de la Chambre des députés prouva qu'elle n'était pas disposée à donner « une preuve nouvelle de « son patriotisme et un gage certain de « son désintéressement. »

X. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner un projet de loi portant demande d'autorisation d'un prêt de 2 millions à faire à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.* Séance du 11 mars 1843. (Imp. Henry.) In-8° de 15 pp.

XI. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Lyon.* Séance du 4 juillet 1843. (Impr. Henry.) In-8° de 5 pp.

XII. *Discours dans la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Rémusat.* Séance du 21 fév. 1844. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 7 pp.

XIII. *Discours dans la discussion de la proposition de M. de Saint-Priest, relative au tarif de la poste aux lettres.* Séance du 7 février 1845. (Impr. Panckoucke.) In 8° de 8 pp.

XIV. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif à la suppression du décime rural et à la réduction de la taxe sur les envois d'argent.* Séance du 8 juin 1846. (Impr. Panckoucke.) In-8° de 8 pp.

XV. *Discours dans la discussion de la proposition de M. Glais-Bizoin, relative au tarif de la poste aux lettres.* Séance du 24 mai 1847. (Imp. Panckoucke.) In-8° de 8 pp.

XVI. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant réduction de la taxe des lettres de Paris pour Paris.* Séance du 18 mars 1853. (Impr. de H. et Ch. Noblet.) In 8° de 12 pp.

XVII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la taxe des lettres.* Séance du 1er mai 1854. (Impr. H. et Ch. Noblet.) In-8° de 22 pp.

XVIII. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garantie d'un emprunt à contracter par le gouvernement ottoman.* Séance du 10 juillet 1855. (Impr. H. et Ch. Noblet.) In-8° de 10 pp. Ce rapport valut à M. de la Sizeranne d'être nommé par le grand-turc commandeur de l'ordre du Nedjidie (1857).

XIX. *Discours dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture ou l'achèvement de diverses grandes voies de communication dans la ville de Paris.* Séance du 8 mai 1858. Paris, impr. du Corps législatif, 1858, in-8° de 15 pp.

MONTAGNE (Claude-Louis), sulpicien et docteur en Sorbonne, naquit à Grenoble le 17 avril 1687 et mourut le 30 avril 1767. Il a donné divers abrégés du *Cursus theologicus*, de Tournely, théologien célèbre du commencement du XVIIIe siècle, et c'est par erreur que Barbier et Quérard donnent ce nom de Tournely pour un pseudonyme de notre compatriote. — Voici les titres de ces abrégés :

I *De septem ecclesiæ sacramentis*. Parisiis, 1729, 1730, 1732, 2 vol. in-12. — II. *Prælectiones theologicæ de Deo ac divinis attributis... opus cardinali de Fleury dicatum.* Parisiis, 1730, in-12. — III. *De opere sex dierum; accessit appendix instar supplementi ad loca theologica.* Parisiis, 1732, 1743, in-12. — IV. *De gratiâ.* Parisiis, 1735, 1738, in-12. — V. *De mysterio sanctissimæ trinitatis, et de angelis.* Parisiis, 1741, 1750, in-12.

MONTALIVET. — Cette famille, illustrée de nos jours par deux ministres, est originaire de Valence, où elle occupait encore, à la fin du siècle dernier, un rang distingué dans la bourgeoisie; son nom patronymique est BACHASSON. Nous avons fait, mais sans grands résultats, bien des recherches pour connaître son origine et sa filiation; voici tout ce que nous avons pu en découvrir.

A la fin du XVIIe siècle, un *Pierre* Bachasson était professeur à l'Université et juge-mage de Valence; vers le milieu du siècle suivant, ses descendants étaient divisés en deux branches, l'une nommée Bachasson de la Chafine, l'autre Bachasson, tout court. La première a donné un échevin de Valence, de 1780 à 1784. La seconde, l'aînée, croyons-nous, a donné un chanoine de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, vivant en 1770, et un autre professeur à l'Université que nous avons pu suivre pendant une période de 8 ans, c'est-à-dire de 1769 à 1776. Il était à cette dernière époque juge seigneurial d'Étoile, de Chabeuil, d'Allex, de Bourg-lès-Valence, de Portes, de Fiancey, de Faventines et de La Vache. Nous ne saurions dire s'il est le même qu'un Bachasson, membre de la commission instituée à Valence pour juger les contrebandiers et faux-sauniers, et l'un des magistrats qui firent le procès de

Mandrin, en 1755. Nous avons encore trouvé un BACHASSON, procureur du roi à la maréchaussée de Valence, en 1769. — C'est là tout ce que nous savons des ancêtres de MM. de Montalivet. Quant à la noblesse de leur famille, nous avons déjà dit qu'elle appartenait à la bourgeoisie; toutefois, il paraît qu'elle avait, dès la fin du XVIIe siècle, des prétentions nobiliaires, puisque dans l'immense recueil connu sous le nom d'*Armorial général* (Mss. de la Bib. Imp.), le professeur de droit dont il a été parlé, *Pierre* BACHASSON, y figure avec des armoiries (*d'azur, à un griffon d'or, langué et onglé de gueules*) (1). Mais ces prétentions restèrent à peu près à l'état latent jusqu'en 1785, où *Jean-Pierre* BACHASSON, ayant acquis une charge de conseiller au parlement de Grenoble, se fit appeler BACHASSON DE MONTALIVET. Ce dernier nom provenait d'une terre située près de Montmeyran (Drôme), qui depuis longtemps a été morcelée et vendue par la *bande noire*. Aucun membre de cette famille ne figura parmi les députés de la noblesse aux Etats de Vizille et de Romans : bien plus, si nous sommes bien informé, un BACHASSON rédigea pendant la révolution un factum pour établir que ni lui ni les siens n'avaient jamais appartenu à la classe nobiliaire. Napoléon régularisa cette position en nommant M. *de* MONTALIVET comte de l'Empire, par un décret du......, et en lui donnant à peu près les mêmes armes que celles adoptées au XVIIe siècle par le professeur *Pierre* BACHASSON, c'est-à-dire d'*azur, au griffon ailé grimpant d'or*.

MONTALIVET (JEAN-PIERRE BACHASSON DE), ministre de l'intérieur, comte de l'Empire, naquit le 5 juillet 1766 à Sarreguemines (Moselle), où son père, disent les biographes, était commandant d'armes avec le grade de maréchal de camp (2). Destiné à la carrière des armes, il servit successivement dans les hussards de Nassau et les dragons de La Rochefoucauld; mais, en 1784, il quitta le service et acquit l'année suivante, moyennant dispense d'âge, une charge de conseiller au Parlement de Grenoble. En 1791, les décrets de l'Assemblée constituante ayant supprimé ces anciennes cours, M. de Montalivet revint auprès de sa famille. En 1794, il s'engagea comme volontaire dans un régiment, fit une campagne avec le grade de caporal, et à son retour à Valence, après le 9 thermidor, fut nommé officier municipal, puis maire de cette ville. Napoléon, qui l'y avait connu pendant son séjour en 1791, l'arracha à ces fonctions pour lui donner successivement celles de préfet de la Manche et de Seine-et-Oise (1804), de conseiller d'Etat, de directeur général des ponts et chaussées (1805), enfin de ministre de l'Intérieur (1er oct. 1809) (3). M. de Montalivet prit une part active à tous les grands travaux d'utilité publique qui furent entrepris sous son administration. Nous rapporterons à ce sujet un fragment de son éloge prononcé à la chambre des Pairs : « Paris seul « a vu, pendant son ministère, 40 mil« lions consacrés à prolonger les quais, « à jeter des ponts, à multiplier les fon« taines, et, tandis que la Bourse et que « les arcs de triomphe s'élevaient, les « abattoirs étaient construits, les mar« chés, les greniers, les entrepôts étaient « mis à la disposition du commerce. « Il n'est probablement aucun minis« tre, dans les temps modernes, qui ait « laissé après lui autant de monuments, « que M. de Montalivet. Si on additionne « avec les sommes dont il a dirigé « l'emploi pendant les trois ou quatre « ans qu'il s'est trouvé à la tête des « travaux publics, les ouvrages qui ont « été exécutés dans la ville de Paris pen« dant son ministère, on arrive à une « dépense de 110 millions, qui n'est « encore que le tiers de ce qu'a coûté « l'achèvement de ces grands ouvra« ges ». Il s'occupa aussi avec le plus grand soin de la question des subsistances; ses nombreuses circulaires adressées aux autorités sur cette partie si importante de l'administration, les décrets promulgués sur sa proposition, ont formé pendant longtemps la jurisprudence administrative du ministère de l'intérieur. S'inspirant des hautes pensées de Napoléon, il protégea les gens de lettres et les artistes. « Aucun « ministre, lit-on dans la *Biogr. Univ.*, « ne savait accueillir avec plus de grâce

(1) Quatre autres professeurs, ses collègues, y figurent aussi avec des armoiries. Ce sont : *Pierre-André* SERRET, *Charles-François* FOURNET DE FONTEVILLE, *Claude* FOURNET, *Jean* DE BAUX. A cette époque, presque tous les professeurs de droit prétendaient à la noblesse.

(2) Nous n'avons pu trouver le moindre renseignement sur cet officier dans les archives du ministère de la guerre. Il était de Valence.

(3) Il ne prit possession du ministère que le 12 octobre. L'intérim du 1er au 12 fut rempli par Fouché, ministre de la police.

« et de distinction ces hommes d'élite « que les égards de la puissance tou- « chent plus vivement que les faveurs « les plus utiles ». Jamais aussi l'industrie française et ses nouveaux procédés ne rencontrèrent plus de protection et d'encouragement. — En 1814, il suivit Marie-Louise à Blois et resta auprès d'elle jusqu'au 3 avril. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon ne lui rendit pas son portefeuille qu'il donna à Carnot, mais il le nomma intendant général de la couronne et pair de France. Rétabli dans cette dignité en 1819, sous le ministère de M. Decazes, il fit partie de la majorité constitutionnelle et coopéra assidument à tous les travaux de la Chambre, jusqu'à sa mort, arrivée le 22 janvier 1823, dans sa terre de La Grange, en Berry. M. de Montalivet était sincèrement attaché à la personne de Napoléon, aussi les historiens royalistes lui ont-ils reproché de s'être parfois associé avec trop d'abandon à sa politique.

Le comte de Montalivet avait épousé *Louise-Françoise-Adélaïde* LAUBERIE SAINT-GERMAIN (1), sa cousine, dont il eut trois fils :

Simon, l'aîné, lieutenant au 2e régiment de ligne, mort à Gironne le 12 octobre 1832.

Marthe-Camille, dont la notice est ci-après.

Charles-Camille, né à Paris le 10 novembre 1810, mort à Naples le 22 novembre 1832. C'était un jeune homme de la plus belle espérance, qui laissa de sensibles regrets dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu. Il a été l'objet des deux opuscules suivants : *Regrets et souvenirs*, par Charles Chabot. Paris, imprimerie Pihan Delaforest, 1834, in-8°. — *Notice nécrologique sur Camille-Charles de Montalivet, capitaine d'état-major de la garde nationale de Paris, membre du comité pour le placement en apprentissage des jeunes orphelins de la Société de la morale chrétienne*... par M. Gustave de Gérando. (Paris, impr. de la Chambre des députés), in-8° de 23 pp.

MONTALIVET (MARTHE-CAMILLE BACHASSON de), ministre de l'intérieur, pair de France, naquit à Valence le 25 avril 1801. Après avoir terminé ses études au lycée Napoléon (collége Henri IV), il fut admis en 1820 à l'Ecole polytechnique ; mais, n'ayant pas réussi aux examens, il se destina aux ponts et chaussées, et entra dans cette école en 1823. La mort de son père et de *Simon*, son frère aîné, survenue dans le courant de la même année, et qui le faisait héritier des titres de comte et de pair de France, vint le faire changer de direction. Entré en 1826 seulement à la Chambre des pairs, il se montra partisan des libertés constitutionnelles, surtout de la liberté de la presse, en faveur de laquelle il publia un écrit devenu aujourd'hui assez rare, intitulé: *Lettre d'un jeune pair de France* (1827). En 1829, il combattit le ministère Polignac et s'associa avec beaucoup de chaleur au mouvement électoral d'où sortirent les 221. En 1830, il fut l'un des premiers à courir au Palais-Royal offrir ses services au nouveau roi, qui, reconnaissant dans le jeune pair, dit un de ses biographes, «une dextérité naturelle que le temps développerait», lui confia l'intendance provisoire de la dotation de la couronne (2). Le 2 novembre 1830, il fut appelé au ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au 13 mars 1831, époque où il passa à celui de l'instruction publique. Après la mort de Casimir Périer, en 1832, il reprit le portefeuille de l'intérieur dans des moments difficiles : le choléra couvrait la France de deuil, la duchesse de Berry parcourait la Vendée et le parti républicain faisait les journées des 5 et 6 juin. A l'avénement du minis. Thiers et Guizot, M. de Montalivet se retira. Ce fut alors que le roi lui donna (11 oct.

(1) C'est à cette famille de Saint-Germain qu'appartenait, croyons-nous, le personnage suivant :

SAINT-GERMAIN, dit DE VILLEPLAT, (*Claude-Joseph*), né à Valence en 1728, fut nommé, en 1787, fermier-général de la province de Dauphiné. Lorsque, le 19 floréal an II, le tribunal revolutionnaire envoya à l'echafaud trente de ses collègues, parmi lesquels se trouvait Lavoisier, il vivait tranquillement dans sa maison de Fontainebleau, où il se croyait à l'abri de tout danger ; mais, arrêté immédiatement après, et traduit lui-même au redoutable tribunal, on lui reprocha d'avoir commis, de complicité avec les autres fermiers-généraux, toutes sortes d'*infractions*, de *fraudes* et d'*infidélités*, de *rapines*, de *vols* et de *dilapidations*, particulièrement en prélevant un intérêt de 6 et de 10 p. 100 au lieu de celui de 4 p. 100 qu'autorisait la loi, et d'avoir mêlé de l'eau et des ingrédients nuisibles dans la préparation du tabac. En vain prétendit-il avoir blâmé la conduite peu scrupuleuse et l'avidité de ses collègues ; il fut condamné à la peine de mort le 22 floréal an 2, et exécuté le même jour.

(2) Pendant cette intendance provisoire, il lui arriva une fort désagréable aventure, au sujet de laquelle on peut consulter l'opuscule suivant : *Trésor des Tuileries. Mémoire à consulter et consultation de Mes Jules Favre, Marie et Ledru-Rollin, pour M. Gros, avocat, contre M. le comte de Montalivet, l'un des commissaires provisoires de l'ancienne liste civile*... Paris, Dacaste, 1838, in-8.

1832) l'intendance générale de la liste civile qu'il conserva jusqu'à la révolution du 24 février. Il fit encore partie des ministères désignés sous le nom de *22 février*, de *6 septembre* et de *15 avril*. Sous ce dernier, il eut à lutter contre les attaques de la *coalition*, qui l'accusa de n'être que l'instrument passif des volontés du roi. A dater de 1840, il ne fut plus compris dans aucune combinaison ministérielle, et se renferma exclusivement dans ses fonctions d intendant de la liste civile. Il contribua avec un grand zèle à la création du Musée de Versailles. Après la révolution de 1848, il resta à l'écart des affaires publiques, et ne renia pas, comme tant d'autres, le roi qu'il avait servi ; il lui resta fidèle, et même le défendit dans un écrit dont nous allons donner le titre.

M. de Montalivet est grand'croix de l'ordre de la Légion d'honneur depuis le 30 avril 1843, et membre de l'Institut.

Nous connaissons de lui les écrits ci-après : I. *Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge*. Paris, impr. Le Normant, 1827, in-8° de 16 pp. Fait partie des publications des *Amis de la liberté de la presse*. — II. *Rapport adressé au roi, concernant la présence de la duchesse de Berry et de l'ex-maréchal de Bourmont en France*. Paris, Adolphe (s. d.), in-4°. — III. (Réponse au comte Jaubert, datée du 28 février 1839, commençant par ces mots) : *M. le comte Jaubert ayant publié....* Paris (impr. Fain), in-4° — IV. *Discours dans la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement*. Séances des 2 et 3 mai 1844 (impr. Henry), in-8° de 27 pp. — V. *Discours concernant l'administration des forêts de la couronne*. Séance du 3 août 1847. Paris, impr. Panckoucke, 1847, in-8° de 16 pp. — VI. *Le roi Louis-Philippe et sa liste civile*. Paris, Michel Lévy, 1850, in-12 de 108 pp.

MONTAUBAN. — Voy. LA TOUR-DU-PIN (ci-dev., pp. 37 et suiv.).

MONTAUBAN. — Il y a eu en Dauphiné une grande famille de ce nom, dont l'origine est inconnue et se perd dans les ténèbres du moyen âge. Guy-Allard en a donné quelques degrés, assez peu certains, dans le premier volume de son recueil de généalogies, mais il n'a pu remonter au delà de 1192. A cette époque, elle était l'une des plus puissantes de notre province, où elle possédait *en toute souveraineté* la baronnie de Montauban. Vers la fin du XIII[e] siècle, elle était divisée en deux branches qui paraissent avoir fini à peu d'intervalle l'une de l'autre : l'aînée, qui tenait la baronnie, s'éteignit en la personne de *Dragonnet*, dont les biens passèrent à *Randonne*, sa fille unique (1). L'autre finit par *Mabille*, fille de *Raymond*, seigneur de Montmaur, et de Guillemette de Saignes. Cette *Mabille* (2) épousa un *Guillaume* ARTAUD ; elle en eut un fils nommé *Izoard*, qui recueillit tous les biens de la branche dont elle était la dernière héritière (3), et prit le nom et les armes de Montauban.

Ainsi se forma une seconde famille de Montauban qui est beaucoup mieux connue que la première ; Guy Allard a donné la filiation de tous ses degrés jusqu'en 1672, et d'après quelques généalogistes modernes, l'une de ses branches subsisterait encore de nos jours. Son patrimoine était considérable : outre un très-grand nombre de terres dans le Gapençais, elle possédait dans le Diois celles de Montmaur, de Boulc, de Glandage, de Lus, etc., etc. Héritière d'un nom illustre, formée par les ARTAUD qui descendaient de ces IZOARD anciens comtes de Die dont l'autorité souveraine ne relevait que des empereurs d'Allemagne, elle tirait de cette origine princière, et en même temps de sa richesse territoriale, un privilége partagé par un bien petit nombre de familles dauphinoises telles que les barons de Sassenage et de Clérieu, celui de pouvoir conférer la noblesse (4). Ce rare privilége ne lui fut pas contesté dans la grande recherche de 1666, et toutes les familles anoblies par elle et encore existantes, et qui présentèrent leurs titres pour être vérifiés, furent maintenues dans leur noblesse. Ces anoblissements sont assez

(1) Elle fit donation de la baronnie de Montauban à son fils, *Ronsolin de Lunel*, qu'elle avait eu d'un premier mariage, par acte du 4 des nones de novembre 1284 (Valbonnays, t. II, p. 118). *Ronsolin* n'ayant pas eu d'enfants de *Béatrix de Genève*, sa femme, fit héritier de ses biens *Hugues Adhémar*, seigneur de *Loubiers*, son oncle. Mais, pour se décharger des dettes dont la succession était grevée, ce dernier céda la baronnie à *Humbert I*[er], par acte du 3 août 1302. C'est ainsi que cette terre entra dans le patrimoine des Dauphins.

(2) Elle avait un frère, nommé *Dragonnet*, qui fut évêque de Gap de 1328 à 1349.

(3) Il en fit hommage au Dauphin, le 22 mars 1334.

(4) Voy. sur ce droit d'anoblir qu'avaient certains seigneurs en Dauphiné, l'*Estat politique* de Chorier, t. III, p. 11, et le *Supplément*, pp. 301 et suiv.

nombreux; en voici quelques-uns pris seulement dans la terre de Lus :

En 1323, *Pierre* BOGNOT et *Guillaume* ODDE, dont les descendants, par suite d'une alliance, ont formé la famille ODDE DE BOGNOT, à laquelle appartenait, croyons-nous, *Claude* ODDE DE TRIORS, écrivain du XVIe siècle dont on trouvera plus loin la notice. — En 1385, *Pons* LUSSET; *Lantelme* GAY, de qui sont descendus les deux frères *Thomas* et *Gaspard* GAY, auteurs de mémoires manuscrits dont M. Long cite plusieurs fragments dans son histoire de *la Réforme en Dauphiné; Guigues* LAURENS, dont la famille a occupé pendant trois cents ans la charge de châtelain de la terre de Lus, et qui est représentée de nos jours par M. *Emile* LAURENS, maire de Die, membre du conseil général de la Drôme. — En 1389, *Guillaume* GUEYRAUD et *Guillaume* AMAT, son beau-père. — Chorier cite encore dans son *Supplément à l'Estat politique*, p. 316, deux autres anoblissements dont il ne donne pas les dates, ceux de *Guillaume* BOURE et de *Béatrix* MALICORDIS, sa femme.

Malgré le haut rang qu'elle occupait dans la noblesse du Dauphiné, la famille de Montauban ne nous fournira pas un aussi grand nombre d'illustrations que certaines autres familles moins anciennes et moins illustres. Les généalogistes et les biographes nous signalent les deux suivants :

François de MONTAUBAN (*d'Agoult*), l'un des plus grands seigneurs de son temps, fut élevé dans les pages de François Ier, obtint en 1551 une compagnie de chevau-légers, et deux ans après, le gouvernement de Marsal. En 1554, il devint pannetier de Henri II. En 1561, Charles IX érigea en sa faveur la terre de Sault en comté, le nomma chevalier de son ordre et lieutenant-général au gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il commandait à Lyon lors des troubles occasionnés par les premières prédications de la reforme, mais, soit par esprit de tolérance, soit qu'il goûtât secrètement les doctrines des réformateurs, il ne prit que des demi-mesures pour prohiber l'exercice du nouveau culte. Dénoncé par les magistrats de Lyon, tous zélés catholiques, il refusa, à ce qu'il paraît, d'exécuter les ordres sévères que la Cour lui transmit à ce sujet; néanmoins, il se retira à l'approche du baron des Adrets, le 30 juin 1562. Il se jeta ensuite ouvertement dans le parti protestant, servit dans l'armée du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, et périt à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. MM. Haag lui ont consacré une notice dans leur *France protestante*, ainsi qu'au suivant.

— *Gaspard de* MONTAUBAN (*Jarjayes*), suivit le parti des armes dès sa jeunesse. Gouverneur de Serres, en 1576, puis de Gap, en 1581, il servit sous Lesdiguières contre les ligueurs, et se trouva en 1590 aux sièges de Condrieu et du château Pipet, à Vienne. La même année, il eut la charge de grand-maître de l'artillerie en Dauphiné, puis, celles de commissaire général de l'artillerie (1591) et de grand-bailli des montagnes (1597). Il se trouva au combat de Molettes, où il conduisit l'arrière-ban. Pendant la guerre du duc de Savoie et des Genevois, il eut un commandement dans les troupes de ces derniers, qui le nommèrent gouverneur de Saint-Genis d'Aoste (1er avril 1603). De retour en Dauphiné, Montauban reprit ses fonctions de gouverneur de Gap, qu'il paraît avoir exercé jusqu'à sa mort, arrivée probablement vers la fin de 1618; son testament est du 22 novembre de cette année-là, et son fils *Joseph*, ancien officier au service de la Hollande, lui succéda en 1619.

MONTAUQUIER. — Voy. PHILIBERT.

MONTBRUN. — Voy. DUPUY-MONTBRUN.

MONTCHENU est une ancienne et puissante famille qui, dès le commencement du XIIe siècle, tenait déjà un rang considérable en Dauphiné, où elle possédait, outre la terre de Montchenu, celles de Moras, de la Roche-de-Glun et de Châteauneuf-de-Galaure. Le premier de ses membres dont on ait conservé le souvenir se nommait *Amédée*, et vivait en 1119. Son fils, *Claude*, fut l'un des principaux seigneurs de la première croisade qui se fixèrent en Palestine. Son nom et ses armes sont dans la salle des Croisades, à Versailles. Voici l'article qui lui a été consacré dans le livret du Musée : « Claude de Montchenu se distingua à la première croisade. Il mourut en Terre Sainte, en 1122, ainsi qu'on le lisait sur son tombeau, qui existait encore au siècle dernier dans l'église de Saint-Jacques-le-Mineur, hors des portes de Jérusalem. Ce fait se trouve aussi mentionné dans les preuves faites par la famille de Montchenu, pour être ad-

« mise aux honneurs de la Cour. » — Parmi les illustrations qu'elle a produites, nous citerons encore :

— *Barthélemy,* d'abord religieux de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, fut nommé évêque de Béziers vers 1384, et mourut en odeur de sainteté au mois de juin 1402.

— *Falque* (*Falco*), prit aussi l'habit de Saint-Antoine et fut envoyé avec Robert de Saint-Agnin, en qualité de député de l'ordre, au concile de Constance, en 1414. A son retour, en 1418, il fut nommé abbé général de Saint-Antoine et mourut la même année.

— *Falque,* mort vers 1477, fut l'un des gentilshommes dauphinois que Louis XI poursuivit avec le plus d'acharnement après son avénement au trône. Les persécutions dont il fut l'objet de la part de ce prince vindicatif sont racontées avec de fort grands détails par Chorier, dans son *Hist. gén*, t. II, pp. 464 et suiv.; elles offrent un curieux tableau des mœurs du XVe siècle. Le mariage de Georgette de Montchenu, sa fille, épousée de vive force, sur l'ordre du roi, par Humbert de Bastarnay et traînée malgré ses pleurs au château de Charmes, jette sur cette sombre histoire un vif intérêt dramatique : nous recommandons ce sujet à l'attention de nos romanciers dauphinois.

— *Jean* fut évêque de Viviers de 1479 à 1484 (1). D'après La Chesnaye-des-Bois (*loc. cit.*) qui lui donne le prénom de *Philibert,* il fut aussi de l'ordre de Saint-Antoine et commandeur de Rovère en Piémont. « Le duc de Savoie, » dit-il, le chargea de quelques négo- » ciations auprès du roi Louis XI, qui » l'envoya en qualité de son ambassa- » deur, auprès de François II, duc de » Bretagne, et le récompensa en lui » donnant l'évêché de Viviers. »

— *Antoine,* frère du précédent, servit sous Charles VIII dans l'expédition du royaume de Naples, et se signala surtout à la prise de Capoue et à la bataille de Fornoue (1495). Il reçut en récompense de ses services la charge de bailli du Viennois et du Valentinois.

— *Marin,* fils du précédent, fut l'un des grands personnages de son temps. François Ier le nomma son maître d'hôtel, sénéchal du Limousin et de la Basse-Marche, bailli du Viennois et commandant dans le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais. Il rendit de grands services à ce prince, avec lequel il combattit à Agnadel et à Marignan (1515). Il avait levé, par son ordre, 12 000 lansquenets et les commanda à la bataille de Pavie (1525), où il fut fait prisonnier et conduit en Espagne. Rendu à la liberté après le traité de Madrid, il reçut du Roi une commission pour lever 6,000 Suisses, ce qu'il fit avec un désintéressement bien rare, car il engagea pour cette levée plusieurs de ses terres qui furent ensuite saisies et vendues par ses créanciers. Il fut choisi pour médiateur entre le duc de Savoie et le comte de Genève, et réussit à arranger leurs différends. Enfin, après avoir rempli diverses autres missions honorables, il mourut à Saint-Germain-en-Laye, et le roi, qui avait pour lui une grande affection, voulut, par une faveur bien rare, qu'il fût enterré à Saint-Denis.

— Cette famille a eu encore quelques maréchaux de camp, entre autres *Abel,* marquis de Montchenu, mort à Grenoble, le 12 octobre 1769; des chambellans et des chevaliers des ordres du Roi. —Un de ses derniers membres, *Claude-Marie-Henri,* né en 1757, embrassa la carrière militaire, émigra au commencement de la révolution, servit dans l'armée des princes, et rentra en France à la première restauration. Le 25 octobre 1815, il fut nommé commissaire du gouvernement français auprès de Napoléon à Ste-Hélène. Il remplit cette mission de manière à ne mériter ni blâme, ni éloges. Le général Montholon dit dans ses *Mém. de la captivité de Napoléon :* « Le marquis de Mont- « chenu était le type du colonel du rè- « gne de Louis XVI, et tel que je me « représente les Lafayette, les Noailles, « les Lameth, partant pour servir « comme volontaires sous les ordres « de Washington. L'empereur l'avait « beaucoup connu à Valence, où son « régiment s'était trouvé longtemps en « garnison avec le régiment de cavale- « rie dont le marquis de Montchenu « était colonel... Nous eûmes lieu « en toute occasion de nous louer « de lui.... Dès qu'il recevait des « journaux de France, il s'empressait « de les envoyer à l'Empereur avant « même de les avoir ouverts. Il y joi- « gnait des extraits de sa correspon- « dance particulière ». A la mort de Napoléon, il était le seul représentant de la Sainte-Alliance à Sainte-Hélène, tous ses collègues lui avaient successi-

(1) *Gallia christ.* (1re éd.), t. III, p. 1186.

vement remis leurs pouvoirs en partant pour l'Europe. Il est mort à Dieppe le 18 août 1831, laissant un fils, *Charles-Henri-Gaston*, marquis de Montchenu.

MONTCHOISI.—Voy. CHOIN-MONTCHOISI.

MONTÉLÉGIER — Voy. BERNON.

MONTEUX (JERÔME DE) - *Montuus* -, seigneur de Miribel et de Rivoire, célèbre médecin, naquit en Dauphiné vers le commencement du 16e s. (1). Son père, Sébastien de Monteux, médecin aussi et auteur de quelques ouvrages, était originaire de Rieux en Languedoc (2). Après avoir étudié la médecine à Montpellier, il vint se fixer à Paris où il fut, dès 1530, l'un des médecins de François Ier, et successivement de Henri II et de François II. Il nous raconte dans la dédicace de ses *Opuscula juvenilia*, qu'ayant eu l'honneur, en 1543, d'accoucher Catherine de Médicis de ce dernier prince, il avait reçu la mission spéciale de veiller sur sa débile santé; mais tous ses soins ne purent lui prolonger la vie au-delà de sa seizième année. Sous Henri II, grâce peut-être à la protection de son jeune malade, qui portait le titre de *roi-dauphin*, ou à celle de Diane de Poitiers, il avait été nommé médecin de l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois. Quoique ses fonctions auprès de ces deux princes l'appelassent souvent à Paris, on voit par divers passages de ses écrits qu'il faisait son séjour ordinaire en Dauphiné. Sa réputation y était des plus grandes; l'on venait des provinces voisines le consulter dans des cas désespérés. D'après le *Catal. des Lyonnais dign. de mém.*, « il fit un assez long séjour à Lyon et y exerça sa profession. » Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort.—De son mariage avec Françoise Fournier, il laissa, entre autres enfants, deux filles qui s'allièrent à deux grandes familles de notre province. L'une, *Marguerite*, épousa, le 28 avril 1555, Antoine de Beaumont, seigneur de Barbières; l'autre, *Françoise*, épousa, en 1558, Gaspard Alleman, seigneur de Dantesieux.

Nous avons sous les yeux presque tous les ouvrages de ce médecin. En voici une liste plus complète et plus exacte que celles données par les biographies médicales.

I. *Dialexeon medicinalivm libri duo, nunc recens in lucem prolati. Adiectus est de his quæ ad rationalis medici disciplinam, munus, laudes, consilia & præmia pertinent, libellus longe utilissimus*. Lvgdvni, svb scvto Basilienci, apvd Mich. Parmenterivm. M. DXXXVII. Pet. in-4° de 4 ff., prelim. non chiff., 184 pp. et 12 ff. non chiff. pour l'*index*, etc.

II. *OPVSCVLA IVVENILIA*. Lugduni, apud J. Tornæsium et Gvliel. Gazeivm, M. D. LVI, in 8° de 7 et 32 pp. C'est une dissertation sur la fontaine ardente, dédiée à Aymar Falcoz, historien de l'ordre de St-Antoine de Viennois. Elle a été l'objet d'une réfutation par Aréod. médecin de Grenoble. — Ces *Opvscvla Ivvenilia* sont au nombre de 5, et forment chacun un petit vol. ayant des titres et des paginations séparés. Nous venons de donner le titre du premier, voici ceux des autres :

III. *De admirandis facvltatibvs. qvarum causæ latentes, cæcæq; ac plerisq; omnibus ignotæ sunt, centuriæ duæ cum aliquot decurijs*. Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsium et Gvliel. Gazeivm, M.D.LVI, in-8° de 56 pp.

IV. *Selecta aliqvot in aphorismos redacta. quorvm sectiones tres sunt*. Lvgdvni, apvd Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M DLVI, in-8° de 56 pp. Les pp. 28 à 56 contiennent un éloge de la médecine, par Erasme.

V. *De his qvæ ad rationalis medici disciplinam, munus, laudes, consilia, & præmia pertinent libellus cum appendice*. Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeium, M. D. LVI, in-8° de 38 pp.=Cet opuscule avait déjà paru sous le titre suivant : *De medicis* ΕΞΑΛΟΓΟΙ, *id est sermones sex, iam recens in lucem proluti. Eivsdem de humorum differentiis atque indicijs Epitome longe utilissima*. Lvgdvni, excvdebant Melch. et Gasp. Treschel, M. D. XXXIIII, in-8° de 52 pp.

VI. *De medica theoresi liber primvs*. Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvlielm. Gazeivm, M. D. LVI, in-8° de 122 pp. Ce volume est terminé par 8 ff. non chiffr. pour la table des matières des 5 traités formant les *OPVSCVLA IVVENILIA*.

(1) Il se dit lui-même *Delphinensis* sur le titre de son *compendiolvm cvratricis scientiæ* (n° VII).

(2) D'après le *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piémond (ms de la Bibl. Imp.), il était, au contraire, de Saint-Antoine, en Viennois Cet annaliste raconte ainsi sa mort : « Noble Sébastien, seigneur « de Monteux, seigneur de Miribel, natif de Saint-« Antoine, s'estant rendu ennemy de ses voisins, « et recherchant d'en tuer ung, il recent luy mesme « un coup d'arquebuze aux reings, le 21 décembre « 1581, duquel coup il mourust 22 iours après sa « blessure. Qvelqves iours auant sa mort, il se feit « bailler certains papiers et les feit jetter au feu. « Diev luy pardonne ses favltes. »

VII. *Compendiolvm cvratricis scientiæ longè vtilissimvm. Autore D. Hieronimo Montuo Delphinensi, Mirebelli Rivoriæq; domino, artis et medicinæ doctore, adiecta insuper est eiusdem sylloge de purgationibus.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M. D. LVI, in-8° de 254 pp., plus 3 ff. non chiffr. pour l'*index* et l'*errata*.

VIII. *De activa medicinae scientia commentarii dvo, quorum primus de salubritate non modo tuendæ sanitatis, uerum etiam producendæ ad multos annos uitæ rationem modumq; docet alter uero uniuersales, qui ad morborū curationes pertinent, canones explanat.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvliel. Gazeivm, M. D. LVII, in-8° de 8 ff. prelim. non chiffr., 323 pp. et 13 autres pp. non chiffr. pour la table.

Ces Commentaires ont été trad. en français par Claude Valgelas sous le titre suivant : *Commentaire de la conservation de santé et prolongation de vie.* A Lyon, par Ian de Tovrnes, M. D. LIX, in-4°. = Autre édit. : Paris, Simon Calvarin, 1572, in-12.

IX. *De infantivm febribvs, atque alijs plerisque omnibus malis,* πραγματεια. Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvli. Gazeivm, M. D. LVIII, in-4° de 4 ff. prelim. non chiffr. et 25 pp. = Réimpr. dans le Recueil publ. à Venise en 1626 (n° XIV).

X. *De morbo Gallico liber.* Lugduni, apud Tornæsium et G. Gazeium, 1558, in-4°. (Cité par Vander-Linden.)

XI. *Chirvrgica avxilia, ad aliquot affectus, qui repentinam exigunt curationem. Morbi item venerei, ac eorum, qui huic vicini sunt, curationes.* Lvgdvni, apud Ioan. Tornæsivm et Gvl. Gazeivm. M. D. LVIII, in-4° de 4 ff. non chiffr. et 78 pp. = Reprod. la même année dans le Recueil suivant, et, en 1626, dans celui publ. à Venise (n° XIV).

XII. *Halosis febrivm, quæ omnium morborum grauissimæ sunt, libri IX. Chirurgica auxilia ad aliquot affectus, qui repentinam exigunt curationem. Morbi item venerei, ac eorum, qui huic vicini sunt, curationes. De infantium febribus et plerisq; omnibus aliis malis,* πραγματεια Lugduni, apud Joh. Tornæsium et Gul. Gazeivm, M. D. LVIII, in-4° de 8 ff. prél. non chiffr. et 166 pp. La dédic. adressée par J. de Monteux au cardinal de Lorraine, est datée *ex castro nostro Rivoriæ.* = Reprod. dans le Recueil publ. à Venise en 1626 (n° XIV).

XIII. *Anaceves morborvm.* Lvgdvni, apvd Ioan. Tornæsivm typogr. Regivm, M. D. LX. Quatre tomes en un vol. in-8, de 535 pp., plus 10 pp. non chiffr. contenant l'*index* et une lettre de Bruyerin-Champier à l'auteur.

XIV. *Clarissimi viri Hieronymi Montvi christianissimi Galliarum regis medici & consiliarij, practica medica a doctis viris div desiderata & nunc primum in lucem edita, in sex partes diuisa.*

I. *De profligandis humani corporis morbis particularibus.*
II. *De deprehendis & expurgandis febribus.*
III. *De curandis infantium morbis & febrib.*
IV. *De chirurgicis auxiliis ad affectus, qui repentinam exigunt curationem.*
V. *De tuenda sanitate, seu de salubritatis tutela.*
VI. *Compendium curatricis scientiæ, et de purgatione juxta doctrinam, etc.*

In quibus omnia, quæ ad practicam ipsam exquisite exercendam sunt necessaria, methodo mirabili enodantur, ac illustrantur. Venetiis, apud Variscos, MDCXXVI, in-4° de 18 ff. prélim. non chiff. et 339 pp.

MONTEYNARD, illustre famille qui descend, dit-on, de ces anciens *Aynard*, dont la fameuse querelle avec les *Alleman* divisa toute la noblesse de Dauphiné dans les premières années du règne de Humbert II (1335-1340). — Nous ne connaissons pas les documents sur lesquels s'appuient les généalogistes pour faire cette jonction, ni surtout pourquoi les *Aynard* quittèrent un nom dont l'illustration remontait aux temps d'Izarn, évêque de Grenoble, c'est-à-dire vers l'an 965, pour prendre celui de *Monteynard*. Nous savons qu'on a cherché à expliquer ce changement à l'aide d'une histoire de deux montagnes, mais nous n'avons pu discerner nettement si c'est un *Aynard* qui donna son nom à une montagne, ou une montagne qui donna son nom aux *Monteynard*. Quoiqu'il en soit, le premier seigneur de *Monteynard* se nommait *Raymond*. L'un des favoris de Louis XI pendant le séjour de ce prince en Dauphiné, il fut nommé lieutenant-général de la province, par lettres datées de Grenoble, le 28 juillet 1455, et destitué trois ans après par le gouverneur Louis de Laval, sur un ordre du roi Charles VIII. Il testa le 24 février 1489 et fut enterré à Prébois. Sa nombreuse postérité s'est divisée en plusieurs branches, dont une seule, encore existante, est représentee de nos jours, croyons-nous, par *Hector-Joseph*, marquis DE MONTEYNARD, né le 16 mars

1770, maréchal de camp le 2 avril 1817, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, le 20 novembre 1820, pair de France, par ordonnance du 5 novembre 1827. — Un grand nombre de personnages distingués sont sortis de cette famille, entre autres un secrétaire d'Etat au département de la guerre dont nous allons parler.

MONTEYNARD (Louis-François de) naquit au château de La Pierre (près de Tencin), le 13 mai 1713 (1), de *Joseph-Louis*, seigneur de Champs, et de Claudine de La Bastie. Destiné à la carrière militaire, il entra au service le 12 janvier 1728, avec le grade de lieutenant dans le régiment de Royal-Vaisseaux. En 1733, il leva une compagnie à la tête de laquelle il servit avec une grande distinction pendant les guerres d'Allemagne jusqu'en 1743. Attaché à l'armée d'Italie par ordre du 1er septembre de cette année, il obtint en 1744 le régiment d'Agenois, fut chargé en 1745 de reconnaître les chemins praticables pour pénétrer dans l'Etat de Gênes, se trouva au passage des Alpes, à la prise d'Acqui, de Saravalle, de Plaisance et de Pavie. Sa brillante conduite à l'affaire de Rivaronne (27 septembre 1745) le fit choisir pour en porter la nouvelle au Roi, qui le récompensa par le grade de brigadier. Le marquis de Monteynard rejoignit bientôt l'armée d'Italie et se fit encore remarquer, le 27 avril 1746, en s'emparant des bains d'Acqui où il fit prisonnier 300 Piémontais. Il fit ensuite la campagne de Provence sous le maréchal de Bellisle, prit part, en qualité de brigadier et de maréchal général des logis, à la conquête du comté de Nice, et resta sur la frontière jusqu'à la paix. — Déclaré maréchal de camp en décembre 1748, il fut employé à l'intérieur comme inspecteur de cavalerie, au camp de Beaucaire (13 juin 1753), à celui de Valence (31 juillet 1755), sur les côtes de la Méditerranée (25 mars 1756). Il servit sous le duc de Richelieu dans l'île de Minorque, où il se distingua à l'assaut du fort Philippe. Bientôt après il passa à l'armée du Rhin, concourut à la conquête de l'électorat de Hanovre, et fut enfin récompensé de ses longs services par le grade de lieutenant-général, que le roi lui donna le 10 février 1759. — Après la retraite du duc de Choiseul, il fut appelé au ministère de la guerre le 6 janvier 1771. Quoique son passage aux affaires ait été d'assez courte durée, il fit adopter plusieurs réformes et institutions nouvelles; on lui doit notamment l'école de cavalerie de Saumur. Il sortit du ministère le 27 janvier 1774 (2), et fut depuis, croyons-nous, gouverneur de Sarrelouis et gouverneur général de l'île de Corse. — Il est mort au château de Tencin, en mai 1791, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec *Marie-Françoise de* Monteynard, sa cousine.

Portrait. — En buste, de profil, tourné à D. dans un ov. surmonté d'attributs militaires; en bas, ses armes. Petit in-4o très-rare.

MONTJOUX. — Voy. Vesc.

MONTLUC (Jean de), seigneur de Balagny, maréchal de France, naquit, d'après Chorier, en Dauphiné. Il était fils de Jean de Montluc, evêque de Valence et de Die, qui avait séduit et même épousé secrètement, dit-on, une belle jeune fille nommée Anne Martin (3). Il fut légitimé en janvier 1567. — En 1572, lors de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, élection dont le succès fit tant d'honneur à l'évêque son père, Catherine de Médicis l'envoya dans cette contrée pour y préparer les esprits. Il se trouvait alors à Padoue, où il étudiait, avec plusieurs autres gentilshommes français, la langue italienne et le maniement des armes. « Dans ce voyage, » dit J. Choisnin, secrétaire de son père, « fut avec luy, un gentilhomme du Dau

(1) Quelques généalogistes disent, le 15 mai 1716. Nous avons suivi la *Chronologie mil.* de Pinard (t. V, pp. 632 et suiv.)

(2) On fit, à l'occasion de sa sortie du ministère le couplet suivant :

Quel bruit! quel train au séjour
De la cour!
Serait-ce donc de l'amour
Encore quelque miracle!
Non, non, non, non, non, non,
Non, ce n'est qu'une débacle;
C'est monsieur de Monteynard
Qui repart,
Après avoir par hasard
Occupé le ministère,
Sans penser, sans penser,
Sans penser et sans rien faire.

(3) On a prétendu qu'elle était abbesse de Soyon. — Outre le peu de régularité de ses mœurs, ce évêque, l'un des hommes les plus remarquables du xvie siècle, montra beaucoup de penchant pour les doctrines de la réforme. Le doyen du chapitre de Valence, Félix de Vermoud, le dénonça au pape Pie IV et le fit condamner comme hérétique; mais n'ayant pu produire des preuves authentiques à l'appui de sa plainte, il fut condamné à lui faire amende honorable par arrêt du conseil du 14 oct. 1560 — Jean de Montluc occupa les siéges de Valence et de Die de 1553 à 1579, époque de sa mort. On a publié plusieurs écrits pour et contre lui.

« phiné nommé Charbonneau, homme « de moyen âge, et un autre appelé Du « Belle, baillif de Valence, et moy. » A son retour il s'attacha à la personne et aux intérêts du duc d'Alençon, qui le fit gouverneur de Cambrai, en 1581. Ayant ensuite embrassé le parti de la ligue, il conduisit un secours de 4000 hommes au duc d'Aumale, qui voulait surprendre Senlis, mais il fut battu devant cette ville (17 mai 1589), ainsi qu'à la journée d'Arques; il servit aussi pour ce parti à la levée du siége de Paris et de celui de Rouen, en 1592. Après l'avénement de Henri IV au trône, sa femme, Renée de Clermont-d'Amboise, alla trouver ce prince à Dieppe et lui obtint non-seulement son pardon, mais encore l'érection en sa faveur de la ville de Cambrai en souveraineté, et la dignité de maréchal de France (20 nov. 1593). Malheureusement Balagny ne sut pas conserver longtemps sa principauté : il se rendit tellement odieux aux habitants de Cambrai que, pour se délivrer de son oppression, ceux-ci ouvrirent leurs portes aux Espagnols (1). Dans cette circonstance, Renée, sa femme, montra plus de cœur que lui; elle se conduisit en héroïne, comme le devait faire une sœur du brave Bussy-d'Amboise. Après avoir défendu la ville une pique à la main, mêlée aux quelques soldats restés fidèles à son mari, quand elle vit que la citadelle était prise et qu'on rédigeait les articles de la capitulation (9 oct. 1595), elle s'enferma dans son cabinet et y mourut de désespoir : « Perdant ainsi « la vie, dit un biographe, avant d'a- « voir perdu le titre de princesse. » Quant à Balagny, il supporta très philosophiquement sa chute et se remaria ensuite avec Diane d'Estrées, fille du grand-maître de l'artillerie de France.

(1) Palma-Cayet (Collection Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 97) attribue l'irritation des habitants de Cambrai contre Balagny, « à ce qu'il avoit fait battre, « dit-il, certaine monnoie de cuivre du poix de demy- « once, où d'un costé il avoit fait mettre les armes « du roy comme protecteur, et de l'autre les siennes « comme prince; laquelle monnoye il faisoit valoir « vingt sols, et la bailloit pour la paye de ses sol- « dats, voulant que les habitants de Cambray re- « ceussent ceste monnoye d'eux à l'achapt de leurs « nécessitez, promettant que sitost que le siege se- « roit levé qu'il feroit retirer toutes les pièces de « cuivre, et qu'il leur en feroit bailler la valeur en « bon argent. Cela engendra beaucoup de disputes « entre les soldats et les habitants... Car le mares- « chal de Balagny ne voulant la recevoir en paye- « ment pour les impôts et autres subsides qu'il « avoit mis dans cette ville, cela les altéra tellement « qu'ils ne songèrent plus qu'à trouver le moyen de « se venger. » etc.

Il eut de ces deux mariages des enfants dont la postérité s'éteignit à la deuxième génération. — Il mourut en juin 1603. L'Estoile dit qu'on lui fit cette épitaphe :

> Cy-gist Balagny sans couronne,
> Bien que son père l'ait porté,
> L'Espagnol dans Cambray luy donne
> Pour mieux honorer sa personne
> Le titre de prince avorté.

MONTOISON. — Voy. CLERMONT.

MORAND (JEAN-ANTOINE), né à Briançon le 10 novembre 1727, fut destiné par sa famille à embrasser l'état ecclésiastique ; mais se sentant un goût plus décidé pour les arts, il s'enfuit secrètement de la maison paternelle, et se rendit à Lyon où il commença à étudier le dessin. Il vint ensuite à Paris, et y prit des leçons de perspective et de décoration sous Servandoni, le père de notre Servandoni d'Hannetaire, et passa ensuite dans l'école de Soufflot, l'architecte du Panthéon. Ses études terminées, il revint à Lyon; ce fut lui qui y fit exécuter sur les dessins de son dernier maître, la belle salle de spectacle appelée aujourd'hui *le grand théâtre.* Commencée en 1754, elle fut terminée en 1756. Le succès de cette entreprise l'ayant favorablement fait connaître, il fut appelé en 1759 à Parme pour y construire un théâtre à machines et dessiner les diverses décorations de la fête ordonnée à l'occasion du mariage de l'archiduchesse avec l'Empereur. Il profita de cette circonstance pour parcourir une partie de l'Italie et fortifier son talent par l'étude des monuments de l'antiquité. De retour à Lyon, il fut chargé de la construction des édifices du quai Saint-Clair, dont les dessins avaient été fournis par Soufflot, Munet et Milanois. En 1762, il soumit au consulat un projet pour l'agrandissement de la ville, qui consistait principalement à attirer la population dans la plaine des Brotteaux, mais on lui préféra celui de Perrache. En 1774, et malgré les oppositions qu'il rencontra, il construisit le pont en bois sur le Rhône, auquel son nom est resté attaché ; c'est encore l'un des plus beaux de ce genre qui existent en France : il a 13 mètres de largeur et 209 de longueur. En 1793, pendant le siége de Lyon, l'armée républicaine ayant lancé une espèce de machine infernale pour l'incendier, Morand qui avait à se conserver les droits de péage que lui concédait un arrêt du conseil du 4 janvier

1771, le défendit avec assez de succès pour le préserver d'une destruction totale. Mais cet acte, si naturel en lui-même et si étranger à la politique, fut regardé comme une hostilité envers la République. Arrêté après le siége comme l'un des défenseurs de la ville, il fut condamné à mort le 24 janvier 1794.

Son fils, *Antoine* MORAND DE JOUFFREY, conseiller honoraire à la cour roy. de Lyon, est mort à Chasselay, au château de Machy, le 22 février 1838, à l'âge de 76 ans. — Un fils de celui-ci, *Aimé-Jean-Jacques* MORAND DE JOUFFREY, né à Lyon, le 16 septembre 1787, procureur gén. à Douai (1826) et à Grenoble (1829), fut pendant quelque temps premier président de cette dernière cour en 1830. Il est mort le 5 août 1845.

PORTRAIT.— *Couturier del. Quenedey*, in-8°. Man. noire.

ÉCRITS PUBLIÉS A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION DU PONT-MORAND :

1.* *Précis pour les recteurs de l'hôpital général de la ville de Lyon* (signé d'*Augy*). Paris, Knapen, 1772, in-4 de 22 pp. — II. *Inconvénients du pont projeté par le sieur Morand, relativement aux alignements et nivellements du port Saint-Clair, du quai de Retz...* Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 12 pp. — III. *A nos seigneurs du conseil supérieur de la ville de Lyon.* (Signé *Brac fils, avocat.*) Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 38 pp. C'est une supplique des recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon contre la construction du pont-Morand. — IV. *Observations du sieur Morand sur le projet du pont de bois sur le Rhône, avec les réponses pour servir aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, dans l'instance, au conseil de S. M.*, par Brac fils. Lyon, Buisson, 1772, in-4° de 31 pp. — V.* *Nouvelles réponses aux observations du sieur Morand, sur le projet du pont de bois sur le Rhône, pour les pauvres de Lyon.* (Signé Brac fils.) Lyon, L. Buisson, 1772, in-4° de 30 pp. — VI.* AU ROI, Paris, Knapen, 1772, in-4° de 50 pp. C'est une requête par les recteurs et administrateurs de l'hôpital général de Lyon, signé *d'Augy, avocat.* — VII. *Requêtes et pièces présentées par MM. les recteurs et administrateurs de l'hôpital général et grand Hôtel-Dieu de Lyon, à MM. les Prevôts des marchands et échevins de la ville de Lyon.* Lyon, A. Delaroche, 1772, in-4° de 22 pp.

MORARD, famille noble de Dauphiné, qui paraît remonter à la fin du 11e siècle, et dans laquelle se sont fondues deux autres très-anciennes familles, celles d'ARCES et de GALLES, dont elle a relevé les noms et les armes. Nous avons déjà parlé de la première dans le T. Ier de cet ouvrage. Pierre de Morard ayant épousé, le 13 mars 1605, *Madeleine de* GALLES, seule héritière des biens de sa maison, ajouta ce nom au sien en 1636, après la mort de *Du Bellier*, le dernier de ces trois illustres frères auxquels nous avons consacré des notices.

MORARD DE GALLES (JUSTIN-BONAVENTURE, comte DE), vice-amiral, né le 30 mars 1741, à Goncelin (Isère), fut destiné à la carrière des armes, que plusieurs de ses frères avaient déjà embrassée. Inscrit, à l'âge de 11 ans, dans les gendarmes de la garde, connus aussi sous le nom de *compagnies rouges*, il obtint, en 1757, de servir dans la marine, vers laquelle l'entraînait son goût. Il y entra comme garde du pavillon et fut nommé enseigne l'année suivante. Il était à cette époque sur la frégate l'*Hermine*, en croisière sur les côtes de Barbarie pour y surveiller les pirates. Le comte de Grasse lui ayant donné l'ordre de brûler un corsaire qui était en vue, il se dirigea, au milieu de la nuit, vers ce bâtiment, et réussit à y appliquer une chemise soufrée, qui détermina l'explosion une demi-heure après. Il se distingua au bombardement de Larache (26 juin 1765), fit diverses campagnes dans l'Inde et en Amérique, fut attaché, à son retour, à la direction des constructions du port de Brest, passa dans l'escadre de Duchaffault en 1776, devint lieutenant l'année suivante, assista au combat d'Ouessant sur le vaisseau *la Ville de Paris* (27 juillet 1778), et à ceux que livra la flotte combinée sous les ordres de M. de Guichen, les 17 avril, 15 et 19 mai 1780. Capitaine en second en 1781, il montra un courage héroïque au combat de la Praya livré le 16 avril. Le vaisseau qu'il montait avait été séparé de l'escadre et entouré par cinq bâtiments ennemis. M. de Trémigon, qui le commandait, avait été grièvement blessé dès le commencement de l'action; Morard de Galles, quoique lui-même couvert de blessures, remplace son chef, lutte en désespéré, parvient à rejoindre l'escadre, et contribue puissamment au succès de la bataille. En récompense de cette belle conduite, il reçut, du bailli de Suffren, le grade de capitaine de vaisseau, pro-

motion que le roi s'empressa de ratifier. Dans les combats des 17 février, 21 avril, 6 juillet et 3 septembre 1782, il fut trois fois blessé. Il combattit ensuite dans la mer des Indes, particulièrement devant Gondelour, le 20 juin 1783.

Rentré en France en 1790, nommé contre-amiral en juillet 1792, et vice-amiral l'année suivante, il eut pour mission de protéger les bâtiments du commerce qui revenaient dans nos ports. Il subit une courte détention pendant la Terreur. Bientôt réintégré et nommé commandant d'armes à Brest, puis chef d'une division de la flotte destinée à opérer un débarquement en Irlande (1797), il appareilla le 15 décembre de cette année, mais fut obligé de rentrer à Rochefort le 17 janvier suivant, après avoir vu ses vaisseaux battus et dispersés par la tempête. A la suite de cette expédition malheureuse, il encourut une sorte de disgrâce que fit cesser le 18 brumaire.

Il devint membre du Sénat le 9 novembre 1799, secrétaire de cette assemblée en 1803, et, en 1804, grand-cordon de la Lég. d'honneur, comte de l'Empire, titulaire de la sénatorerie de Limoges. Retiré à Gueret (Creuse), il y mourut presque subitement le 23 juillet 1809, regretté des habitants, qui élevèrent dans la ville un monument à sa mémoire. Les états de service de Morard de Galles sont des plus honorables ; ils mentionnent 37 campagnes, 11 commandements, 15 combats, 8 blessures. — Guy Allard et Chalvet (*Bib. du Dauphiné*) citent un *François de* MORARD vivant à la fin du 16e siècle, qui aurait laissé des *Mémoires fidèles et exacts de l'histoire de son temps*. — Nous conaissons encore *Alexandre de* MORARD, né à Grenoble, auteur d'un opuscule qui remporta, le 5 juillet 1810, le prix de poésie proposé par la Société d'agriculture, sciences et arts du departement de l'Eure. En voici le titre : *Le rétablissement de la pyramide de Henri IV dans la plaine d'Ivry, par les ordres du premier consul, le 7 brumaire, an XI*... Evreux, impr. d'Ancelle, 1810, in-8°, de *viij* et 33 pp. avec 1 pl. La *France litt.* de Quérard le nomme par erreur *Morand*.

MOREAU DE VÉRONE (MARTIN-JOSEPH-BRUNO), archéologue distingué, naquit à Vinsobres (Drôme), le 28 janvier 1739. Passionné pour l'étude de l'antiquité, il commença dès sa plus tendre jeunesse à ramasser les vestiges épars de l'occupation romaine dans la contrée qu'il habitait. L'âge ne fit que fortifier cette passion : nommé en 1779 président de la Chambre des Comptes de Grenoble, il lui consacra tous ses loisirs. Il fit exécuter des fouilles dans le territoire des antiques cités de Vaison et de Saint-Paul-Trois-Chateaux, qui amenèrent la découverte d'un très-grand nombre d'objets archéologiques, et il forma de toutes ces reliques un cabinet fort curieux, que les savants s'empressèrent d'aller visiter dans son château de Vérone. Il avait aussi conçu le projet d'écrire quelque chose sur l'histoire du Dauphiné, et dans ce but, il compulsa les archives de la chambre des comptes. Toutes les notes qu'il avait amassées sur l'histoire et les lettres, ne forment pas moins de 23 vol. in-4°; Jules Ollivier, qui avait feuilleté cette volumineuse collection, en a tiré une dissertation sur les Voconces qu'il a fait insérer dans le *Bulletin de la Soc. de Statistique de la Drôme*, t. I (Valence, Borel, 1837, in-8°), avec une notice biographique sur Moreau de Vérone. — Après la suppression des Parlements, ce savant magistrat se retira à Vinsobres, et mourut dans son château de Vérone le 25 décembre 1796. — Chalvet a écrit sa vie sous le titre d'*Eloge historique*. Cet opuscule est fort rare et nous n'avons pu nous en servir pour la rédaction de cette notice : Jules Ollivier n'en soupçonnait même pas l'existence. — Voici la liste de ses recueils de notes :

I. MÉLANGES : *Philosophie, poésie, histoire, littérature, médailles, antiquités, histoire naturelle.* 3 vol. in-4°. « Ces « mélanges renferment une foule de « pièces diverses relatives à l'histoire « littéraire des contemporains de l'au- « teur, et beaucoup de notes et disser- « tations archéologiques. »

II. *Catalogue des médailles du cabinet de M. de Vérone, avec les légendes et la description de chaque médaille.* 1 vol. in-4°.

III. *Mélanges de littérature et d'histoire.* 1 vol. in-4°.

IV. *Mélanges de littérature* (prose et vers). 1 vol. in-4°.

V. *Mélanges historiques sur le Dauphiné* (par ordre alphabétique). 1 vol. in-4°.

VI. *Mélanges de littérature et d'histoire* (par ordre alphabétique). 1 vol in-4°,

renfermant beaucoup de pièces relatives au ministère de Necker.

VII. *Mélanges de littérature et d'histoire.* 1 vol. in-4°.

VIII. *Extraits des registres et titres de la Chambre des Comptes de Dauphiné* (par ordre alphabétique). 1 vol. in-4°.

IX. *Mélanges de littérature et d'histoire.* 1 vol. in-4°.

X. *Mélanges.* 1 vol. in-4°, renfermant des jugements sur divers ouvrages.

XI. *Mélanges.* 1 vol. in-4°, renfermant une bibliographie des auteurs dauphinois, beaucoup de notes sur le Dauphiné, et des pièces diverses sur la littérature et l'histoire.

XII. *Antiquités, inscriptions et médailles.* 1 vol. in-4°, renfermant des dissertations sur des inscriptions romaines découvertes en Dauphiné, particulièrement à Die, et sur les médailles du cabinet de l'auteur.

XIII. *Mélanges sur le Dauphiné.* 1 vol. in-4°, renfermant l'histoire des *Voconces*, la géographie ancienne de ce peuple et des *Cavares*, et des notes sur l'histoire ancienne et moderne du Dauphiné.

XIV. *Notice sur les monnaies anciennes des ducs, comtes, évêques, princes et rois de France. Mémoires et pièces sur l'histoire naturelle du Dauphiné.* 1 vol. in-4°.

XV. *Catalogue des médailles du musée de Lyon et notes sur d'autres médailles.* 1 vol. in-4°.

XVI. *Recueil de poésies, d'anecdotes, de bons mots et d'autres pièces.* 1 vol. in-4°.

XVII. *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Vérone.* 4 vol. in-4°.

XVIII. *Voyage en Suisse.* 1 vol. in-4°.

MOREL. — Guy Allard cite, dans sa *Bib. du Dauphiné*, trois jurisconsultes de ce nom, qui, par leur savoir, paraissent avoir joui d'une grande considération à Valence et à Grenoble aux XVIe et XVIIe siècles.

— MÉRAUD fut successivement professeur de l'université de Valence, avocat et conseiller au parlement. Il occupait cette charge en 1519.

— PIERRE, fut d'abord avocat au parlem^t^. « Ayant gagné du bien dans sa profession, » dit Guy Allard, il fonda, en 1541, auprès de l'université de Valence un collége de treize écoliers, sous la dénomination de Collége royal Delphinal. Il l'établit dans sa propre maison, lui donna sa bibliothèque et fit les fonds nécessaires pour entretenir les écoliers pendant sept ans à l'étude du droit civil et du droit canon. « Cette institution, dit Gueymar Du Palais (*Ann. de la « Drôme*, an XIII, p. 158), aurait pu « être avantageuse à la province; néan- « moins elle a été négligée depuis : de « là son anéantissement. » P. Morel quitta ensuite le barreau pour entrer dans les ordres sacrés, et devint chanoine de Valence, puis de Romans. En reconnaissance de ses bienfaits l'université lui avait donné le titre de docteur agrégé.

— FRANÇOIS « parut glorieusement « dans le barreau du même parle- « ment, » dit Guy Allard. Il plaidait dès 1635 : J. G. Basset le cite plusieurs fois avec de grands éloges. Chorier le nomme dans ses *Adversaria* comme l'un des plus savants avocats de Grenoble en 1659. Il mourut de 1660 à 1666, laissant, dit encore Guy Allard, « de « sçavants témoignages de ses estudes « en plusieurs volumes manuscrits sur « les appellations comme d'abus, et « autres questions du droit canon, que « sa mort a empêché de donner au pu- « blic. »

MOREL (JEAN DE), seigneur de Grigni et du Plessis-le-Comte, bel esprit du XVIe siècle, naquit à Embrun vers 1511. Dans sa jeunesse, il s'attacha à Érasme, sous la direction duquel il acheva ses études ; il se trouvait à Bâle en 1536, au moment de la mort de cet homme célèbre, « et lui ferma les yeux », disent les biographes. Après avoir voyagé quelque temps en Italie, il vint se fixer à Paris où l'appelaient ses goûts littéraires. Catherine de Médicis, à laquelle on le présenta, goûta son esprit et lui confia l'éducation de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, fils naturel de Henri II : admis à la cour, Morel y obtint bientôt les charges de maréchal-des-logis de la reine, de valet de chambre; puis, de maître d'hôtel du roi. Sa maison était un Parnasse, dont on le regardait comme l'Apollon; sa femme et ses trois filles faisaient des vers et en étaient les muses; les meilleurs poëtes du temps, Ronsard, Baïf, Belleau, Sainte-Marthe, du Bellay s'y donnaient rendez-vous. Il était surtout lié d'une étroite amitié avec ce dernier, dont il fit, au rapport de Duverdier, publier les œuvres. Le même biographe ajoute : « Il a écrit quelques vers françois que j'ai vus autrefois imprimés. »

Morel était devenu aveugle sur la fin de sa vie. Il mourut à Paris, le 19 novembre 1581, âgé de soixante-dix ans

Aussitôt, les poëtes s'empressèrent de chanter son mérite en français, en latin, en grec, en hébreu. Leurs vers ont été réunis en deux volumes fort rares dont voici les titres : I. *V. C. Ioan. Morelli Ebredun. consiliarij oeconomiq; regij moderatoris illustrissimi principis Henrici Engolismei tumulus.* Parisiis, apud Fed. Morellvm, 1583, in-4° de 56 pp.— II. *Le royal Mausolée, ou Recueil des épitaphes faites en l'honneur de Jean Morel, gouverneur de Henri d'Angoulême, grand prieur de France,* par Jean Marquis (1), in-4°.

Il avait épousé *Antoinette* DE LOYNES, née à Paris, veuve de Lubin Dallier, avocat au Parlement de Paris. « Elle a « écrit, dit Lacroix du Maine, quelques « poëmes françois desquels je n'ai vu « que ceux-là qui sont imprimés avec « le *Tombeau de la reine de Navarre, Mar-* « *guerite de Valois,* imprimés à Paris, « chez Michel Fezandat, l'an 1551. » Elle mourut avant lui, et laissa trois savantes filles qui ont été chantées par les poëtes :

— CAMILLE, l'aînée, était au rapport de ses contemporains un prodige de science. Elle savait le grec et le latin, et composait des vers dans ces deux langues; on en trouve quelques-uns sur la mort de son père dans le premier recueil cité plus haut. Nous les avons lus, mais nous devons dire que l'on n'y remarque pas une seule pensée, pas un sentiment venant du cœur : de l'amphigouri, de la déclamation et voilà tout. J. Morel qui l'aimait tendrement l'avait recommandée en mourant à Jean Marquis. Elle vivait encore en 1584. — On a prétendu qu'elle était fille de Henri d'Angoulême, l'élève de son père.

— DIANE, la cadette, était la moins lettrée des trois sœurs. Lacroix du Maine se borne à nous apprendre qu'elle mourut à Paris, « l'an 1581 ou environ. »

— LUCRÈCE, la plus jeune, faisait aussi des vers en français, en grec et en latin. Elle mourut à Paris, le 29 juin 1580.

MORET DE BOURCHENU (JEAN-PIERRE), marquis de VALBONNAYS, président de la Chambre des comptes de Dauphiné, historien, naquit à Grenoble le 23 juin 1651 (2). Il fit ses études chez les PP. de l'Oratoire, à N.-D. de Grâce en Forez, et voyagea ensuite pendant quelques années pour compléter son éducation. Parti à l'âge de 16 ans (1667) sous le patronage de quelques amis de sa famille, il parcourut l'Italie, visita Rome, Naples, Bayes, Cumes, Pouzzol, Bologne; à Venise il résida plusieurs mois auprès de l'ambassadeur de France, Prunier St-André, premier président du parlement de Grenoble, qui se plut à le produire dans le monde et à le mener, à sa suite, dans toutes les cérémonies publiques. De retour en France, Valbonnays médita de nouveaux voyages, surtout celui de Paris; mais il trouva dans sa famille une si opiniâtre résistance, que, désespérant de la vaincre, il partit clandestinement, un matin, sur un cheval d'emprunt, avec le peu de ressources qu'il avait économisées sur ses plaisirs. Arrivé à Paris, il écrivit à son père et réclama des secours qu'il n'était plus possible de lui refuser, mais qui lui furent accordés sous la condition expresse qu'il serait de retour à Grenoble dans trois mois. L'argent reçu, Valbonnays ne pensa plus qu'à satisfaire sa passion pour les voyages. Il passa, vers la fin de 1671, en Flandre, en Hollande, puis en Angleterre où le comte de Canaples, dernier duc de Lesdiguières, que quelques mécontentements tenaient éloigné de la France, l'accueillit avec distinction et le présenta à la cour du roi Charles II. Ce succès inattendu, en flattant son amour-propre, surexcita son courage et lui donna le désir de monter sur l'un des vaisseaux de la flotte anglaise qui, de concert avec celle de France, avait ordre d'aller chercher les Hollandais jusque sur leurs côtes. Son désir fut exaucé : il assista, le 7 juin 1672, au combat naval de Soultsbaie. Ce spectacle terrible fit sur lui une vive impression et refroidit considérablement son enthousiasme belliqueux. Dégoûté de la guerre, il forma le dessein d'aborder d'autres combats moins périlleux, mais non moins animés, ceux du barreau, et il se rendit à Paris pour étudier le droit.

Ses études terminées, il revint à Gre-

(1) Il était né à Condrieu d'une famille originaire de Vienne. Il fut principal du collége d'Autun à Paris, professa la médecine à Lyon et à Vienne, où il mourut le 4 mai 1625, âgé de 72 ans.

(2) Jules Ollivier a consacré au président de Valbonnays une belle et intéressante notice dans les *Mélanges Biographiques et Bibliogr. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné,* pp. 295 337. N'ayant rien de nouveau à y ajouter, et dès lors obligé de raconter les mêmes faits avec d'autres termes, nous avons préféré reproduire purement et simplement cette notice en élaguant toutefois certains développements qui ne pouvaient trouver place ici.

noble où, sur la démission de son père, doyen du parlement, il eut, en 1677, la charge de conseiller, qu'il abandonna ensuite (1690) pour celle de 1er président à la Chambre des comptes. Ses goûts littéraires, qui devaient faire le charme de sa vie, s'éveillèrent alors: il ouvrit sa maison aux hommes studieux et forma des conférences où se débattaient des questions d'histoire et de littérature. Il s'était pris de passion pour les mathématiques, et, de concert avec un de ses collègues, Vachon de la Roche, conseiller au parlement, il fit venir à Grenoble le mathématicien Ozanam et le conserva deux ans auprès de lui. Mais l'application constante avec laquelle il se livrait à l'étude affaiblit considérablement sa vue; en 1701 il était complétement aveugle. Ce malheur n'abattit point son courage : moins distrait par les objets extérieurs, son imagination, naturellement vive, se porta avec plus d'ardeur vers le but de ses méditations, et son jugement acquit une maturité qui fut le résultat des propres réactions qu'il était obligé de faire sur lui-même. Contraint de faire ses lectures par des organes étrangers, il en recueillit avec plus de fruit la substance, et enrichit sa mémoire d'une foule de connaissances dont il a fait usage avec une étonnante exactitude dans tous ses ouvrages d'érudition. Jaloux d'être toujours le centre du mouvement intellectuel de sa ville natale, il rassembla dans sa maison toutes les ressources que l'art peut offrir aux personnes de goût pour les captiver. Trois fois la semaine des concerts réunissaient dans ses salons l'élite de la société, et les conférences littéraires dont il était l'âme devinrent plus fréquentes et surtout plus instructives.

Ce fut au milieu de ces nobles délassements de l'esprit et de ces savantes occupations, que Valbonnays conçut le projet d'écrire une nouvelle histoire du Dauphiné d'après les titres et les documents qu'il avait pu, à la faveur de ses fonctions de président, compulser aux archives de la Chambre des comptes; projet immense, car il s'agissait de créer et d'asseoir sur des bases nouvelles un système historique entier, de combattre et de renverser, à l'aide de témoignages authentiques, les opinions accréditées jusque-là par Chorier; projet bien propre à exciter l'étonnement quand on songe qu'il était privé de la vue. Son travail fut publié en 1711 sous le titre de : *Mémoire pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins de la maison de La Tour-du-Pin*. Pour l'exécuter, il s'était tracé une règle des plus sages : à ses yeux, la version de l'historien n'était pas une garantie suffisante de la vérité : le témoignage même des écrivains contemporains ne lui semblait pas à l'abri de la critique : il voulait que les récits fussent étayés d'actes originaux afin que chaque fait fut accompagné de la pièce justificative qui devait démontrer sa véracité. Les journaux savants, répandus alors dans toute l'Europe littéraire, firent à cet ouvrage l'accueil le plus flatteur (1) et applaudirent surtout à l'excellente méthode adoptée par son auteur, de ne rien avancer sans pièces authentiques à l'appui.

Ces *Mémoires* étaient à peine publiés qu'il conçut le dessein de les reproduire sur un plus vaste plan et dans un ordre chronologique plus méthodique, et, pour arriver à ce but, il entreprit de nouvelles recherches qui lui demandèrent onze années de travaux. Dans cet intervalle, beaucoup d'autres productions de moins longue haleine, mais qui sont une preuve de son érudition et de la variété de ses connaissances, émanèrent de sa plume. Ces diverses productions, dont on trouvera la liste ci-après, sont presque toutes insérées dans les journaux scientifiques qui s'honoraient de sa collaboration; elles traitent de questions académiques agitées dans les controverses des gens de lettres avec lesquels il entretenait un commerce épistolaire régulier. Ces travaux ne le détournèrent pas des recherches qu'il s'était imposées pour la reproduction des *Mémoires sur le Dauphiné*. Il y travaillait avec ardeur depuis plusieurs années, faisant fouiller par des commis les archives de la chambre des comptes, lorsqu'il reconnut la nécessité d'avoir recours à un collaborateur éclairé pour classer les matériaux que sa cécité ne lui permettait pas de vérifier lui-même. Il se rendit alors à Paris pour y consulter, à ce sujet, les gens de lettres avec lesquels il était en relation; leurs suffrages unanimes lui désignèrent le sous-bibliothécaire du collége Mazarin, Antoine Lancelot,

(1) Voy. *Bib. ancienne et moderne* de J. Leclerc, 1719, t. XIII, pp. 320 et suiv. - *Mem.* de Trévoux, 1711, pp. 1741 et suiv. - *Acta erud.* de Leipsick, 1712, pp. 491 et suiv.

qui devait bientôt devenir un des plus doctes membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lancelot céda facilement aux instances de Valbonnays; il le suivit à Grenoble où, pendant cinq années, il se consacra sans relâche à d'immenses investigations paléographiques. L'étroite amitié que la communauté de travaux littéraires forma entre ces deux hommes si dignes de s'estimer, suggéra à Valbonnays le dessein de déterminer Lancelot à se fixer en Dauphiné, en lui faisant accepter une pension. La chambre des comptes, qui avait eu recours à son aptitude pour procéder au recollement et dresser l'inventaire des archives de Die, de Gap et de Valence, dont les évêchés avaient vaqué pendant son séjour à Grenoble, lui offrit aussi de lui faire une position honorable; mais de puissants motifs qui le rappelaient à Paris, ne lui permirent pas d'accepter ces propositions (1).

De tous les matériaux recueillis et mis en ordre sous sa direction par Lancelot, Valbonnays ayant fait surgir un immense faisceau de faits historiques, ne tarda pas à leur donner, dans une rédaction générale, une distribution chronologique, et dès l'année 1722, il les livrait au public sous le titre d'*Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race*. Cet ouvrage, accueilli avec plus de faveur encore que ne l'avait été l'édition de 1711, fut analysé dans la plupart des journaux scientifiques français et étrangers (2). Quelques courtes observations prouveront qu'il méritait les éloges qui lui furent décernés. Il suffit de parcourir l'œuvre de Chorier pour être convaincu de la légèreté avec laquelle cet écrivain avait exploré cette partie de notre histoire, et y remarquer une foule d'anachronismes, de fables puériles, d'erreurs, de faits controuvés ou dénués de preuves, d'appréciations dépourvues de critique. Ce fut dans le but de purger la vérité des mensonges dont elle avait été souillée que Valbonnays entreprit ses recherches avec une persévérance digne de quelque étonnement, si l'on réfléchit aux obstacles que lui créait sans cesse la cruelle infirmité dont il était atteint; aussi, sous sa plume, l'histoire de la province, l'histoire des faits, acquit-elle une autorité que l'authenticité des preuves sur lesquelles elle repose a rendue incontestable. Sa savante exactitude renversa les assertions conjecturales de Chorier sur l'origine des Dauphins et leur filiation généalogique, et rectifia, en l'augmentant de nouveaux et curieux développements, toute la période qu'embrassent les règnes de nos quatre souverains de la troisième race, Humbert Ier, Jean II, Guigues VIII et Humbert II. C'est surtout sous le rapport de la découverte patiente et de l'exactitude des faits que son œuvre est irréprochable et forme un des monuments les plus précieux de notre histoire nationale; œuvre digne d'être mise en parallèle avec les trésors de science et d'érudition mis au jour par cette savante école de travailleurs, les Bénédictins. Mais vouloir étendre cet hommage jusqu'aux jugements qu'il a portés sur les faits, et aux conséquences qu'il en a tirées, ce serait sortir des bornes d'une sage impartialité et se livrer aux exagérations systématiques du panégyrique; car il est arrivé que certaines de ses appréciations sont empreintes d'une tendance paradoxale un peu puérile. C'est ainsi que le caractère de Humbert, prince inconsidéré s'il en fut jamais, sans énergie de cœur, sans élévation d'esprit, prodigue par vanité et par irréflexion, devient presque héroïque sous sa plume. Il s'était si vivement épris de lui qu'il fit une ridicule querelle à l'abbé de Vertot, qui, appréciant avec plus de philosophie et de critique les tristes résultats de la croisade commandée en 1343 par ce prince, avait osé les attribuer à son incapacité et à son inexpérience.

La réputation scientifique qu'il s'était faite par ses travaux avait attiré sur lui les regards du premier corps savant de la France, l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette célèbre compagnie lui décerna, en 1728, l'hommage le plus flatteur auquel il pût aspirer. Sur ses instances, le roi l'autorisa à accorder au président de Valbonnays le titre d'académicien correspondant honoraire, sous la clause que cette faveur *ne tirerait pas à conséquence*; exception qui rendait plus honorables encore pour celui qui en était

(1) *Eloge de Lancelot*, par de Boze, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI, 1re part, pp. 251 et suiv.

(2) *Acta erud.* Lipsiæ, in-4o, 1723, pp. 1 et suiv. - *Mém. hist. et crit.*, t. II, 1722, nov., pp. 35 et suiv. - *Journal des Sçavants* (édit. in-18), 1729, févr., pp. 211 et suiv.; mars, pp. 396 et suiv. - *Mém. de Trévoux*, janvier, 1723, pp. 104 et suiv.

l'objet, les suffrages qu'il venait d'obtenir.

Ce témoignage de haute estime lui fut un motif puissant de redoubler de zèle, et, dès cette époque, il ouvrit avec l'Académie des communications sur divers sujets d'histoire et d'archéologie. Mais un travail bien plus considérable qu'il se proposait de soumettre à sa révision, fut celui qu'il avait entrepris sur les périodes de l'histoire du Dauphiné antérieures à celles qu'il avait déjà traitées. Sentant bien que le tableau qu'il avait présente des Dauphins de la troisième race ne formait cependant qu'une partie des annales de la province, il avait fouillé plus avant dans le moyen âge, et, remontant à l'origine des royaumes d'Arles et de Bourgogne, il racontait la formation des seigneuries indépendantes et des fiefs compris dans les limites territoriales du Dauphiné et l'histoire des Dauphins de la première et de la seconde race. Ce corps immense d'événements, étayé d'actes originaux selon la méthode de l'auteur, devait venir se rattacher à l'histoire des Dauphins de la troisième race et compléter ainsi les annales de notre province dans leur plus large extension, jusqu'à la cession de Humbert II. Il avait aussi trouvé le temps de rédiger pour le duc d'Orléans, qui l'en avait prié, un nobiliaire composé de près de quarante généalogies des maisons les plus illustres du Dauphiné, accompagnées de titres authentiques et d'éclaircissements (1). Enfin, sa correspondance littéraire avait pris des développements plus étendus, et peu de questions importantes s'agitaient dans le monde savant qu'il n'y prît part.

Mais il vint une époque où son courage et son ardeur pour l'étude furent trahis par les infirmités de la vieillesse, qu'il avait éloignées jusqu'alors par une grande régularité de mœurs et beaucoup de frugalité. Son extrême sobriété et l'exercice presque continu dont il s'était fait une loi avaient toujours été la sauvegarde de sa santé, et ce fut la puissance de ce régime qui le préserva, en 1722, des suites toujours si graves d'une attaque d'apoplexie accompagnée pendant huit jours de paralysie. Il repoussa tous les moyens curatifs employés en semblable circonstance, redoubla de sévérité, et, au bout de trois mois, eut recouvré la plénitude de ses facultés. Mais le 17 février 1730, il fut atteint d'une rétention d'urine; il refusa d'abord les soins de la médecine, dont il n'avait jamais fait usage, et se soumit ensuite à l'opération de la sonde, qui lui procura quelque soulagement. Bientôt la fièvre survint; alors Valbonnays ne se dissimula plus la gravité de son état, et, avec le calme de l'âme et de l'esprit que lui donnait une vie irréprochable, il attendit la mort qui vint le frapper à l'âge de 79 ans, le 2 mars 1730. Ses restes furent déposés dans une chapelle de l'église des Minimes près de Grenoble (2). — Pendant les dernières années de sa vie, il s'était dépouillé d'une partie de sa fortune pour en faire jouir sa famille, ou la consacrer au soulagement des pauvres de Grenoble. Il avait constitué une somme de 20,000 livres dont le revenu était destiné à fournir du pain aux indigents honteux, et la plupart des hôpitaux et des maisons religieuses de cette ville recueillirent par ses dispositions testamentaires des marques de son humanité.

Outre la notice de Jules Ollivier, dont celle que nous venons de donner n'est qu'un abrégé, on peut consulter encore sur Valbonnays les ouvrages suivants : *Mém.* de Niceron, t. IX, p. 29; t. XX, p. 171. — *Dict* de Moreri. — *Biogr. univ.*—*Eloge*, dans la *Bibl. franç.* de Du Sauzet, t. XV, 1re partie, pp. 349-357. — *Bibl.* de Lelong. — *Eloge*, par M. de Boze, dans le *Mercure de France*, mai 1730; et dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VII, in-4°, p. 429, et dans l'*Histoire* de cette académie, 1740, t. III, pp. 113-134, ou *édit. d'Amst.*, t. IV, p. 671. — *France litt.* de Quérard. — *Notice biogr.* dans l'*Album du Dauph.* — *Notice biogr.*, par Berriat Saint-Prix, dans le *Magasin encyclop.*, 1801, t. I, pp. 154, et à la suite des *Recherches sur la législation en Dauphiné*, du même auteur, 1836, pp. 47-56.

PORTRAIT. — En buste, presque de face, en robe, la main appuyée sur un livre. *Victor Cassien del.*, d'après le tableau original appartenant à M. Du-

(1) On ignore ce que sont devenus les manuscr. de ces deux importants ouvrages. Tout ce qui nous reste de l'hist. du Dauphiné se borne à un fragment de l'introduction que Valbonnays communiqua au président Bouhier en 1730, et que Jules Ollivier a publié dans sa correspondance (ci-apr. p. 170, n° XVI).

(2) Cette chapelle, dans laquelle avait été enseveli le chevalier Bayart, était passée, par droit de succession, de la famille des Alleman à celle de Bourchenu.



bouchage, in-4° (dans l'*Album du Dauphiné*).

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné sous les Dauphins de la maison de la Tour-du-Pin, où l'on trouve tous les actes du transport de cette province à la couronne de France, avec plusieurs observations sur les usages anciens et sur les familles; le tout recueilli des registres de la Chambre des Comptes et de divers cartulaires de la même province.* Paris, Imbert de Bats, 1711, in-fol.

II. *Histoire abrégée de la donation du Dauphiné, avec la chronologie des princes qui ont porté le nom de Dauphins, jusqu'en 1706.* Ce précis exact, mais sans importance historique, est inséré dans le *Recueil de pièces intéressantes... trouvées dans les papiers de l'abbé de Longuerue.* (Genève, 1769, in-12), pp. 237 et suiv.

III. *Mémoire pour établir la juridiction du Parlement et de la Chambre des Comptes du Dauphiné sur la principauté d'Orange, avec les preuves, depuis l'an 1105 jusqu'en 1569.* Grenoble, Giroud, 1715, in-fol. de 29 p. de texte et 35 de preuves.

IV. *Première lettre de M. de Valbonnays... à un de ses amis sur une inscription découverte à Lyon depuis peu.* Insérée dans les *Mémoires* de Trévoux, mai 1715, p. 737.

V. *Seconde lettre..... sur l'inscription trouvée à Lyon, où l'on établit la distinction de deux espèces de gladiateurs dans la même personne qui fait le sujet de l'épitaphe, pour servir d'éclaircissement aux difficultés proposées dans une dissertation envoyée à Lyon, avec quelques remarques sur le mot* ASSIDARIUS. Ibid., juin 1715, pp. 1024 et suiv.

VI. *Troisième lettre... où l'on examine le sentiment proposé sur la formule* SUB ASCIA, *et où l'on apprécie par de nouvelles raisons la conjecture d'un ancien auteur sur le même sujet. On relève à cette occasion une erreur de M. Perrault dans sa traduction de Vitruve.* Ibid., juin 1715, pp. 1034 et suiv.

VII. *Nouveaux éclaircissements donnés par M de Valbonnays sur le sens de l'épitaphe, au sujet de la différente situation du point entre les lettres* RV *et* I, *observée dans la figure envoyée à Lyon en dernier lieu.* Ibid., juin 1715, pp. 1058 et suiv.

VIII. *Lettre de M. de Valbonnays à M. Bon, premier président de la Cour des aydes de Montpellier, sur un article des Mémoires du mois de juillet 1715.* Ibid., décembre 1716, pp. 2226 et suiv.

IX. *Dissertation sur le lieu de la découverte d'Epaone, où a été tenu un concile de ce nom.* Ibid., février 1715, pp. 232 et suiv. Valbonnays, place Epaone, près de Vienne.

X. *Nouvelle explication d'un endroit de la neuvième satire d'Horace, où il est parlé du trentième sabbat des Juifs.* Ibid., avril 1716, pp. 703 et suiv.

XI. *Mémoire pour servir à l'Histoire du Dauphiné. Généalogie de la maison de la Tour-du-Pin, justifiée par titres* (1). Paris, 1717, in-fol. de 61 pp. Ce Mémoire est le fruit de recherches consciencieuses exécutées avec une rigoureuse exactitude dont se piquent en général fort peu les généalogistes. Les énonciations qu'il renferme soulevèrent une polémique assez vive entre son auteur et le savant Baluze. Valbonnays ne faisait remonter la maison de la Tour-du-Pin qu'à l'année 1105, et il fondait son opinion sur l'absence de documents authentiques dont le témoignage aurait pu donner à cette famille une antiquité plus reculée. Baluze, au contraire, avait adopté et développé dans son *Hist. généalog. de la maison d'Auvergne* (Paris, 1708, 2 vol. in-fol.) le système de Chorier qui, sur la foi d'un titre dont il ne produisait pas l'original, établissait l'existence de la maison de la Tour-du-Pin en 1004. Valbonnays développa avec beaucoup de force et de raison, dans une lettre qu'il écrivit à Baluze le 30 mai 1717, les motifs qui lui faisaient suspecter la bonne foi de Chorier. Sa lettre et la réponse de son adversaire ont été reprod., ainsi que le *Mémoire* qui leur avait donné lieu, en tête de l'*Hist. du Dauphiné*, ci-après.

XII. *Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisième race, descendus des barons de la Tour-du-Pin, sous le dernier desquels a été fait le transport de leurs états à la couronne de France. On y trouve une suite de titres disposés selon l'ordre des temps, pour servir de preuves aux événements et dont on peut tirer divers éclaircissements sur l'Histoire de France des papes d'Avignon, des états et provinces voisins, avec plusieurs observations sur les mœurs et coutumes anciennes et sur les familles.* Genève, Fabri

(1) Nous rappellerons ici que cette maison de la Tour du Pin, d'où sont sortis les Dauphins de la 3e race, n'a aucun rapport avec celle qui porte aujourd'hui le même nom.

et Barillot, 1722, 2 vol. in-fol. — La circonstance que Lancelot avait aidé Valbonnays à réunir et à classer les matériaux de cet ouvrage, a porté plusieurs bibliographes à croire qu'il en était le principal auteur, ou qu'il en avait été l'éditeur; mais il suffit de comparer l'édition de 1711 des *Mém. sur le Dauphiné,* avec l'édition de 1722 de *l'Histoire du Dauphiné*, pour voir que ce dernier ouvrage n'est que la reproduction fort augmentée du premier. D'ailleurs, De Boze, secrétaire de l'Acad. des inscript. et B.-lettres, et bien instruit de toutes les particularités littéraires de la vie de Lancelot, n'eût pas oublié, dans l'éloge qu'il nous a laissé de cet académicien, de révéler cette circonstance, tandis qu'il se borne à rapporter que Valbonnays associa Lancelot aux recherches qui devaient produire les matériaux classés et mis en ordre dont il s'est servi pour la rédaction de son *Hist. du Dauphiné*.

XIII. *Lettre écrite à M. l'abbé de Vertot par M. de Valbonnays*, insérée dans la *Continuation des Mém. de litt.* du P. Desmolets, t. VI, pp. 149 et suiv. Elle est précédée d'une autre lettre adressée à M. Moreau de Mautour, sous la date du 14 juillet 1727, dans laquelle Valbonnays lui fait part du but de la lettre qu'il écrit à l'abbé de Vertot.

XIV. *Recherches concernant Raymond Dupuy, deuxième grand-maître de l'ordre de Malte*. Ibid., pp. 154 et suiv.

XV. *Observations sur une inscription antique appelée le monument de Ventavon.* Ces observations avaient été adressées à Lancelot par Valbonnays en 1727 et 1728; elles ont été analysées dans les *Mém. de l'Académie des inscript. et B.-lettres*, t. VII, pp. 257 et suiv., et reproduites en entier dans les *Mém.* de Trévoux, avril 1728, pp. 734 et suiv.

XVI. *Correspondance littéraire de Valbonnays*. C'est un recueil de lettres adressées au président Bouhier sur divers points d'histoire ou d'archéologie, et publiées par Jules Ollivier, d'après les originaux conservés à la Bib. imp. Elles sont insérées dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (pp. 338-441), à la suite de la notice biogr. dont nous venons de donner un abrégé.

MORETON-CHABRILLAN, l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de notre province, dont la filiation remonte par des titres authentiques aux premières années du 12e siècle. *Aynard* de Moreton et ses deux fils, *Jehan* et *Jacques* reçurent en 1123 de Guillaume Adhémar, baron de la Garde, l'investiture d'une partie de la seigneurie de Pierrelatte, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus dans la guerre qu'il soutenait contre Girard de Vesc. Cette terre fut ensuite apportée en dot à *Pierre* de Moreton par Agnès Adhémar de Monteil; l'un de ses descendans, *Antoine Ier*, l'échangea, en 1450, avec le dauphin Louis (Louis XI), contre celle de Chabrillan, qui fut érigée en marquisat en faveur de *Joseph* de Moreton par lettres patentes du mois d'octobre 1674, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble les 18 juillet et 27 août 1676. — Parmi les illustrations qu'a produites cette maison, nous citerons :

— *Guigues* fut l'un des chevaliers qui en 1190 suivirent Philippe-Auguste en Palestine. Son nom et ses armes sont au musée de Versailles.

— *Reymond* se distingua en Espagne sous les ordres de Du Guesclin, en 1366. Sommé de rendre un fort qu'il commandait, il fit cette fière réponse castillane qui est devenue ensuite la devise de sa maison : *Antes quebrar que doblar* (plutôt rompre que ployer).

— *Aynard* fut l'un des chevaliers dauphinois qui combattirent à la bataille de Ravenne, en 1512. Il y périt glorieusement les armes à la main.

— *Sébastien,* chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes de sa porte, et gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il fut capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Provins et de Chateau-Gaillard. Il testa en 1586.

— *Claude*, frère de *Joseph* en faveur de qui Louis XIV érigea la terre de Chabrillan en marquisat, fut grand prieur de Saint-Gilles (ordre de Malte). Il commanda les galères de l'ordre et celles de la république de Venise, et battit les Turcs en plusieurs rencontres. Il commanda aussi les troupes du pape Alexandre VIII. En 1702, il vint en Dauphiné à la tête d'une nombreuse et brillante escorte de gentilshommes et de soldats, déposer solennellement, dans la chapelle de N.-D.-de-l'Osier, son étendard de bataille, comme un hommage à la sainte Vierge.

— *Bertrand*, chevalier de Malte, leva, en 1704, un régiment de son nom, qui fut entièrement détruit à la bataille de Hochtet. Lui-même y perdit la vie avec deux de ses parents.

— *François-César* servit d'abord dans les mousquetaires et fit la campagne d'Espagne avec le grade de capitaine réformé de cavalerie, dont la commission lui avait été expédiée le 20 févr. 1719. Le 27 février 1722, il fut nommé capitaine titulaire du régiment de Grammont (cavalerie), servit au camp de la Sambre en 1727, et obtint, le 10 décembre de la même année, la lieutenance du château de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. En 1733, il prit part au siége de Kehll, à l'attaque des fameuses lignes d'Ettlingen et au siége de Philisbourg en 1734, au combat de Clausen en 1735. Il fit ensuite la campagne de Bohême, à la tête d'un régiment de cavalerie de son nom qu'il avait levé par commission du 16 avril 1738 Il se trouva à la prise de Prague (1741), au combat de Sahay, au ravitaillement de Frawemberg, à la défense de Prague, et à son évacuation (1742), à la bataille de Dettingen (1743); il prit part aux opérations destinées à couvrir les siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes (1744), et combattit avec une grande bravoure à la bataille de Fontenoy (1745). Au mois de juin de la même année, il fut déclaré brigadier des armées du roi, dont le brevet lui avait été expédié le 1er mai précédent. En 1746, il servit au siége de Mons, sous le prince de Conty, et à la bataille de Rocoux. En 1747 et 1748, il fut employé sur les côtes d'Aunis et du Poitou. Ses longs et honorables services furent recompensés par le brevet de maréchal de camp (10 mai 1748). Le marquis de Chabrillan quitta alors le service et ne fut plus employé depuis. (*Chronologie milit.* de Pinard, t. VII, p. 296.)

— *Joseph-Dominique Guigues*, fils du précédent, né en 1744, fut colonel du régiment de Barrois, chevalier de Saint-Louis, commandeur de Saint-Lazare, maréchal de camp et premier écuyer de la comtesse d'Artois. Les dames de la cour l'avaient surnommé le *gros chat*. Il mourut le 9 mars 1793 avec le grade de général de brigade.

— *Hippolyte-César Guigues*, fils du précédent, né le 8 novembre 1767, émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 dans l'armée de Condé. Rentré en France avant d'avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il fut jeté en prison et y resta jusqu'au 18 brumaire. Napoléon en fit un de ses chambellans vers 1809; à la première restauration, le comte d'Artois en fit un gentilhomme de sa chambre. En 1815, M. de Chabrillan fut élu par le département de la Drôme député à la Chambre introuvable, et conserva ce mandat jusqu'en 1827. On raconte qu'il ne prit qu'une seule fois la parole pendant tout le cours de sa carrière législative : ce fut pour protester contre le titre de *représentants du peuple* donné aux députés par un pétitionnaire. « Non, s'écria-t-il avec indigna- » tion, nous ne sommes point les re- « présentans du peuple! » — Il mourut à Paris, le 16 octobre 1835, laissant deux fils, dont l'un, *Alfred-Philibert-Victor*, fut nommé pair de France en 1824.

— *Charles-Jacques-Aymar*, né le 10 janvier 1729 (1), entra dans les pages de Louis XV en 1742. Il obtint en 1745 une compagnie dans le régiment de Talleyrand (cavalerie) et la commanda au siége de Mons, à la bataille de Rocoux (1746), à celle de Lawfeld, aux siéges de Berg-op-Zoom (1747) et de Maestricht (1748). L'année suivante, il leva un régiment de cavalerie de son nom. En 1757, il fit la campagne de Hanôvre et se trouva aux batailles de Crevelt et de Lutzelberg (1758). Nommé brigadier par brevet du 20 févr. 1761, il leva la même année un régiment de dragons de son nom avec lequel il servit en Bretagne pendant la campagne de 1762. Il reçut un brevet de maréchal de camp, en mai 1763. Il devint ensuite capitaine d'une compagnie des gardes du corps du comte de Provence. A sa mort, arrivée au château de Pierre (Saône-et-Loire), le 21 oct. 1802, il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de Saint-Lazare.

— *Jacques-Henri-Sébastien-César*, fils du précédent, né le 5 mai 1752, fut dabord capitaine dans les gardes du corps du comte de Provence (2), puis colonel du régiment de la Fère (infanterie), à la tête duquel il fit deux campagnes contre Gibraltar. Sous le ministère de Brienne, il fut destitué (24 juin 1788), nous ne savons sous quel

(1) Il appartenait à une branche cadette dite DE BOISSON.

(2) Pendant qu'il remplissait ces fonctions, il eut un assez singulier démêlé avec un procureur qu'il avait fait arrêter de son autorité privée, pour prendre sa stalle au théâtre. Voy. à ce sujet un factum intitulé : *Faits de la cause, pour Me* PERNOT-DUPLESSIS, *procureur en la cour; contre le comte de* MORETON-CHABRILLANT, *capitaine des gardes de* MONSIEUR, *en survivance.* (Paris, P.-G. Simon, impr. du Parlement, 1782), in-4° de 8 pp.

prétexte, d'une manière assez arbitraire. Au moment de la révolution, il porta ses plaintes à l'Assemblée nationale, qui nomma un conseil de guerre pour examiner son affaire, mais qui se sépara sans rien décider. Il publia en cette circonstance un factum destiné à faire ressortir l'injuste mesure dont il avait été l'objet; ce factum est intitulé : *Précis par J. H. Moreton.* (De l'Impr. du Cercle social, 1791), in-4° de 8 pp Il réussit à se faire réintégrer sur les cadres de l'armée avec le grade de maréchal de camp. — Dès 1789, il avait cherché à jouer un rôle dans les affaires de Paris, après les journées des 5 et 6 octobre. Il fut l'un des députés envoyés par la commune pour féliciter l'assemblée, et lui rendre compte de la tranquillité de la ville depuis l'arrivée de Louis XVI. En 1791, après la fuite de ce prince, il se présenta encore à la barre pour protester de son obéissance. La même année, il écrivit plusieurs fois à l'assemblée pour lui annoncer divers événements militaires, entre autres la levée du camp de Maulde, l'évacuation de Saint-Amand et la retraite du général Ferrand (1). Malgré le zèle dont il paraissait rempli, Marat demanda (séance du 2 avril 1793) un décret d'accusation, ou du moins de destitution « contre Moreton, cette âme « damnée de Lafayette ». L'assemblée passa à l'ordre du jour. — Il mourut quelques jours après à Douai, dont il avait le commandement.

Les bornes étroites de ce livre ne nous permettent pas de mentionner toutes les autres illustrations sorties de la maison de Moreton. Nous regrettons surtout de ne pouvoir consacrer quelques lignes à M. Jules de Chabrillan, officier supérieur de cavalerie, dont le zèle pour tout ce qui se rattache à la littérature et à l'histoire du Dauphiné est sans bornes.

MORGES. — Voy. BÉRENGER DE MORGES.

MORGES (le comte de). — Voy. ROUX.

MORIN (PIERRE-CLAUDE), en religion *Morin de Sainte-Françoise*, né à N.-D. de Vaux (Isère), en 1728, entra dans la congrégation des Augustins réformés de France, dont il devint visiteur et procureur général. Doué d'une grande facilité pour l'étude, mais en même temps d'une imagination trop vive pour s'appliquer longtemps au même travail, il cultiva tour à tour la théologie, la philosophie, les mathématiques et la poésie française. Les agréments de son esprit lui procurèrent l'amitié de J.-J. Rousseau, de Piron, du maréchal de Senectère et de plusieurs autres personnages distingués. Il mourut à Bourgoin, dans le couvent de sa congrégation, en 1785. — Nous connaissons de lui les ouvrages suivants :

I. * *Épître à M. Piron* Grenoble, chez André Giroud, 1764, in-8° de 15 pp. Le titre de départ porte : *Épître... sur la nomination de M. le maréchal, comte de Clermont-Tonnerre, à la lieutenance générale et au commandement du Dauphiné, par le P. Morin Augustin.* Cette épître est ordinairement accompagnée de la suivante : — II. * *Épître à M. de Voltaire en lui envoyant la lettre philosophique sur les mystères, par le même* (s. l. n. d.), in-8° de 4 pp. (Voy. ci-apr. n° VII). — III. * *Épître à M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble* (sur son discours sur les mœurs) (s. l. n. d.), in-8° de 13 pp.—IV. *Catéchisme philosophique, ou Essai sur l'existence de Dieu, sur la nature de l'âme, sur la possibilité des mystères du christianisme* (en vers). Avignon, A. Aubanel, 1781, in-12 de 108 pp.

Chalvet, qui donne sur ce religieux des renseignements que nous n'avons pas trouvés ailleurs, lui attribue en outre les ouvrages suivants : V. Une *Ode* présentée à la comtesse de la Marche à son passage à Bourgoin, le 21 février 1759, et imprimée la même année. — VI. Une *Thèse philosophique en vers latins,* 1761. — VII. Une *Lettre philosophique sur les mystères,* 1763. — VIII. Des *Vers* et une *Ode* sur le retour du parlement du Dauphiné. — IX. *Ode à la comtesse d'Artois,* lorsqu'elle passa à Bourgoin —X. *Ode* à M de Vergennes.

D'après le même biographe, il laissa en manuscrit deux tragédies en cinq actes, intitulées *Mérovée* et *Adelle et Philippe-Auguste*, et un petit *Essai sur la quadrature du cercle*, dont une partie a été publiée dans le *Journal encyclopédique*, n° de juillet 1769, et dans les *Affiches de Dauphiné*, 1775, n° 36.

MOTET (JEAN), né à Briançon en 1590, entra dans la Société de Jésus en 1609, et prononça ses vœux en 1626. Il professa longtemps les belles-lettres dans diverses maisons de son ordre, et

(1) Voy. *Moniteur* de 1791, n°s 256, 258, 259, 275.

se livra aussi à la prédication Nommé recteur du collége de Dijon, il assista, avec le droit de suffrage, au dixième chapitre général tenu à Rome. Il fut ensuite provincial de Champagne, et mourut dans la maison de Pont-à-Mousson en Lorraine, le 15 décembre 1662 (1).

On a de lui : *Combat d'honneur concerté par les quatre éléments, sur l'heureuse entrée de Mme la duchesse de La Valette* (Gabrielle de Bourbon), *en la ville de Metz; ensemble, la réjouissance publique concertée par les habitants de la ville et du pays, sur le même sujet.* Metz, 1654, in-fol., fig.

MOTTE (ROBERT), général de brigade, baron de l'Empire, né à Fresny (Calvados), le 4 décembre 1754, entra au service en 1780, comme simple soldat dans le régiment de Lasarre; en 1783, il était caporal. Les guerres de la révolution, en lui donnant l'occasion de se faire remarquer, lui procurèrent un avancement rapide; mais comme il n'appartient pas à notre province, nous glisserons rapidement sur cette période de sa vie pour arriver à l'événement qui nous a engagé à le mentionner dans la *Biographie du Dauphiné* : nous rappellerons seulement un fait peu connu, c'est qu'en l'an II il s'était dé baptisé, et avait échangé son prénom de *Robert* contre celui de *Cèdre* : plusieurs de ses lettres que nous avons sous les yeux portent en tête ces mots imprimés en gros caractères : CÈDRE MOTTE, *général de brigade.* Il avait été élevé provisoirement à ce grade par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, et il y fut confirmé le 25 prairial an III (13 juin 1795). — Du 1er octobre 1804 au 4 décembre 1806, il commanda le département de la Drôme et successivement les 13e, 7e, 20e et 27e divisions militaires.

Mis à la retraite le 24 décembre 1812, le général Motte vivait retiré à Romans, où il s'était marié, lorsque les événements de 1815 vinrent le rappeler au service (15 mai). Nommé d'abord commandant du département de l'Isère, puis seulement de la place de Grenoble, il déploya en cette circonstance, malgré son âge déjà avancé, la plus grande énergie. L'invasion du côté de la Savoie par les Austro-Sardes était accomplie, et Grenoble, menacé d'un siége, n'était pas, malgré les préparatifs de défense commencés depuis plus d'un mois, en état de présenter une résistance sérieuse. « Depuis plus d'un siècle, dit M. Albin Gras, les fortifications étaient négligées, les fossés avaient été comblés, les murailles des remparts tombaient en ruines; deux faubourgs couvraient les abords de la place; enfin des habitations remplissaient les ouvrages extérieurs et les pentes des glacis. » Motte prit rapidement toutes les mesures qui lui parurent nécessaires pour mettre la ville, non pas en état de résister à un siége régulier, mais à l'abri d'un coup de main. De nombreux ouvriers furent mis en réquisition pour faire les travaux d'art et de terrassement les plus urgents; il porta des corps d'observation sur les points par où l'ennemi pouvait se présenter; en même temps il ranimait par des proclamations le patriotisme des Grenoblois. Ce fut le 6 juillet que l'action s'engagea entre les gardes nationaux mobilisés de l'Isère, et les Austro-Sardes, à l'entrée du faubourg Très-Cloîtres; après une lutte de trois heures, ceux-ci, qui avaient éprouvé des pertes sérieuses, se virent contraints d'abandonner l'attaque du faubourg et de demander un armistice de trois jours. Motte accorda cet armistice et en profita pour compléter les fortifications de la place; mais tous les habitants étaient loin de partager son ardeur patriotique, et celle des gardes nationaux et des jeunes volontaires qui combattaient sous ses ordres. Quelques obus lancés par les Autrichiens avaient effrayé les propriétaires et les marchands; d'autre part, le conseil municipal n'était pas sans inquiétudes sur l'avenir, en sorte que deux partis divisaient la ville, l'un de résistance à tout prix, l'autre, de prudence et de paix, demandant à capituler. La majorité du conseil partagea bientôt les sentiments de ce dernier : une réunion eut lieu à l'hôtel-de-ville le 8 juillet, et une députation composée de MM. Renard, de Barral, Paganon, Beyle (père de Stendhal), Rampin, avocat, Sappey, avoué, et Lemaître, fut envoyée au général Motte pour lui exprimer les vœux de la majorité des habitants. Le vieux général, dont la seule préoccupation était de résister à l'ennemi, fit d'abord une réponse évasive, mais la députation étant revenue dans l'après-midi du même jour faire de nouvelles instances, il dut céder aux exigences de la situation. En

(1) Nous ignorons s'il appartenait à la famille d'un *Jean* MOTET, député de Dauphiné aux États de Tours en 1483.

conséquence, il eut une entrevue le lendemain matin avec le général des troupes piémontaises, et signa (9 juillet) une capitulation qui accordait aux assiégés des conditions honorables et avantageuses (1). — Après cet événement, il se retira à Romans, où il mourut le 30 mai 1829, emportant l'estime et la considération générales.

MOTTET (Dominique), plus connu sous le nom de **MOTTET DE GÉRANDO** (2), naquit à Valence le 3 avril 1771. Après avoir terminé ses études au collége de Tournon, il suivit les cours de droit de l'université de Valence, et y fut reçu licencié le 9 août 1790. Son but était d'être avocat au présidial de cette ville, mais les événemens de la révolution, en supprimant ce siége, le firent renoncer à la carrière des lois. En 1793, il servit pendant quelque temps dans l'administration des vivres, et se fixa à Lyon, où il passa le reste de sa vie. « Les « services qu'il y a rendus, dit son « biographe, n'ont pas ce brillant éclat « dont l'histoire aime à décorer ses « pages, mais leur importance réelle, « et leur longue continuité, ont de « grands droits à la reconnaissance « publique et méritent un souvenir « durable. » Peu après son arrivée à Lyon, il fut nommé membre de la chambre de commerce et successivement : administrateur des hôpitaux, membre du conseil municipal et du conseil général du département, administrateur du comptoir d'escompte de la banque de France, membre du conseil général du commerce, directeur de la caisse d'épargnes, membre de l'académie de Lyon, etc., etc. Ses services dans les diverses administrations dont il fit partie, lui acquirent l'estime et la considération générales; son nom est encore des plus connus à Lyon. En 1828, il y reçut un nouveau témoignage de confiance : il fut élu député du Rhône; mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de se rendre à son poste. La mort l'enleva peu de temps après son élection, le 14 mars 1828.

M. Regny prononça son éloge, qui a été imprimé sous ce titre : *Eloge de M. Mottet de Gérando, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, lu par M. Régny dans la séance publique du 10 juillet 1828.* Lyon, impr. Barret, 1828. In-8° de 15 pp.

Nous connaissons de lui les deux opuscules suivans :

I. *Discours prononcé le 21 septembre* (lors des élections de 1817). In-4°. — II. *De l'alliance du commerce avec les sciences et les arts, discours de réception lu dans la séance publique de l'académie de Lyon, du 2 mai 1820.* Lyon, Ballanche, 1820. In-8°, de 46 pp.

MOUNIER (Jean-Joseph), célèbre député à l'Assemblée constituante, naquit à Grenoble le 12 novembre 1758, de François Mounier, marchand drapier, et de Marie Priez. Après avoir étudié les premiers principes du latin sous son oncle maternel, curé de Rives, il entra (1770) au collége dit *Royal-Dauphin*, à Grenoble; mais, soit dégoût pour tout ce qu'on lui enseignait, soit que son intelligence n'eût pas encore acquis assez de développements, il fut un très-mauvais élève, et n'annonça point ce qu'il devait être un jour. Il ne donna quelques satisfactions à ses maîtres que dans la classe de rhétorique, où il fut assez fort dans les amplifications. Ses études terminées, il choisit la carrière du barreau, de préférence à celle du commerce que sa famille désirait lui voir embrasser. Grenoble n'ayant pas alors de Faculté de droit, l'enseignement y était confié de fait à des professeurs particuliers, ou bien, les jeunes gens qui se sentaient des dispositions et du courage se servaient eux-mêmes de professeurs, en travaillant chez des avocats dont la bibliothèque, les recueils manuscrits et les conseils étaient leurs seuls guides.

Mounier suivit ce dernier parti; il étudia pendant trois ans chez MM. Anglès et Mallein, et alla ensuite prendre ses grades *per saltum* à l'Université d'Orange. Reçu avocat au parlement en 1779, il essaya d'abord de se livrer à la plaidoirie; mais la faiblesse de son organe l'obligea d'abandonner l'audience après avoir défendu deux ou trois causes seulement : il ouvrit alors un cabinet de consultations et acheta, quelques années après (1783), la charge

(1) Le texte de cette capitulation a été publié dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, 2e série, t. III, pp. 411 et suiv. On peut voir dans un ouvrage de M. Albin Gras, où nous avons puisé les détails qui précèdent, avec quelle insigne mauvaise foi la capitulation fut violée par les Austro-Sardes. (*Grenoble, en 1814 et 1815*, pp. 63 et suiv.)

(2) Il avait pris ce dernier nom en 1801, lors de son mariage avec une demoiselle *de Gérando de Chateauneuf*, fille d'un ancien conseiller à la sénéchaussée de Lyon, cousin du baron de Gérando.

de juge-royal de Grenoble (1). Il remplissait ces fonctions depuis cinq années, les plus heureuses de sa vie, disait-il plus tard, partageant ses nombreux loisirs entre l'étude de l'histoire naturelle et celle du droit public, lorsque l'exil du parlement de Grenoble en 1788 vint tout-à-coup l'arracher à cette vie doucement studieuse pour le lancer dans l'arène politique. Nous prendrons de plus haut le récit de cet événement (2).

Depuis 1628, époque des agitations causées par le procès des tailles, les anciens états de la province avaient cessé d'être convoqués. Maintes fois cependant leur rétablissement avait été sollicité (3), lorsque, par un édit du mois de juillet 1787, le roi, pour répondre à ce vœu, créa une assemblée provinciale, et renvoya à un règlement le soin de l'organiser et de déterminer ses attributions. Le parlement avait vérifié et enregistré cet édit (11 août 1787), *à condition* que le règlement annoncé serait également soumis à sa vérification et à son enregistrement; mais la chambre des comptes, après des considérants fort remarquables, avait nettement refusé de l'enregistrer jusqu'à ce qu'il eût plu au roi de faire connaître ce règlement (29 septemb. 1787). Malgré la teneur de ces deux enregistrements, le ministère ne présenta point le règlement en question; il se hâta seulement de le mettre en vigueur en faisant tenir à Grenoble la première séance de l'assemblée provinciale, et en y faisant lire ce règlement. Le parlement, voyant dans cette mesure une atteinte portée aux priviléges de la province, rendit deux arrêts, l'un en vacation (6 oct.), l'autre, toutes chambres assemblées (15 déc.) (4), par lesquels il sursit de son autorité à l'exécution du règlement jusqu'à ce qu'il plût au roi de le lui envoyer pour être enregistré aux formes ordinaires. Le roi, en son conseil, cassa ces arrêts (5 janvier 1788), et des lettres de cachet pour se rendre à la suite de la cour furent adressées au président d'Ornacieux et au conseiller de Meyrieu (5), qui étaient signalés comme ayant montré le plus d'ardeur à soutenir les priviléges de la province et les droits du parlement. La lutte ainsi engagée, toute la province y prit part. On s'émut du sort de ces deux magistrats, dont l'un, âgé de 75 ans, n'avait pas même concouru à l'arrêt de vacation, et l'autre, atteint depuis cinq mois d'une grave maladie, semblait ne pouvoir supporter jusqu'au bout les fatigues d'un tel voyage accompli au milieu des rigueurs de l'hiver. Le parlement s'assembla de nouveau et délibéra d'adresser au roi de très-humbles remontrances sur les lettres de cachet (24 janv. 1788). Répandues bientôt par toute la France et lues avec avidité, ces remontrances causèrent une profonde sensation (6). Elles débutaient ainsi : « La Cour, considérant « que les actes d'autorité que l'on voit, « avec effroi, se multiplier chaque jour, « ébranlent la constitution de la monarchie; que l'autorité légitime du « monarque n'est distinguée du pouvoir absolu du despote, que parce « qu'elle est réglée par les lois, qui garantissent à chaque citoyen la sûreté « de sa personne, la première et la plus « sacrée des propriétés; que la nation « est blessée par la violence faite au « moindre des citoyens, parce que « l'oppression d'un seul les menace « tous, » etc., etc. Jamais, à aucune époque, les dépositaires de la puissance publique n'avaient parlé un langage plus ferme et plus élevé. Cette résistance du parlement recevait une grande force de l'appui unanime de la province, qui, tout entière, clergé, noblesse et tiers-état, exprimait alors les mêmes pensées: résistance à l'oppression, réforme des abus.

Le garde-des-sceaux fit à ces remontrances (7) la réponse suivante (4 mars

(1) D'après une transaction de l'année 1313, entre le dauphin Jean II et l'évêque Guillaume de Ruyn, la justice civile et criminelle de la ville et du territoire de Grenoble était administrée alternativement, pendant une année, par les officiers du roi, et une année par ceux de l'evêque. Les appellations étaient portées au Parlement

(2) Les événements qui précédèrent, en Dauphiné, l'assemblée des États généraux de 1789, n'ont pas encore eu d'historiens. M. Berenger (de la Drôme), dans sa *Notice sur Barnave*, en a présenté le résumé le plus exact et le mieux étudié; nous allons le suivre et le reproduire en partie.

(3) Voy. notamment un arrêté du Parlement à ce sujet, du 12 juin 1787.

(4) Voy. *Arrêt du Parlement de Dauphiné concernant les assemblées provinciales. Du 15 décembre* 1787 (s. n. de l.), in-8 de 16 pp.

(5) Ce magistrat avait déjà été mandé à la cour en 1784, à la suite d'un rapport qu'il avait fait au Parlement, dans l'interminable procès des chartreux de Bouvantes contre les habitants de ce lieu, relativement à une contestation de propriété de bois. Voy. à ce sujet des remontrances du Parlement, en date du 23 juin 1784.

(6) Voy. *Remontrances du Parlement de Dauphiné concernant les lettres de cachet* (s. n. de l.), in-8 de 15 pp. = Il y a eu plusieurs éditions.

(7) Elles avaient été renouvelées par le Parlement, le 23 février 1788.

1788) : « Messieurs, le roi a pris connaissance de vos remontrances. Sa « Majesté m'ordonne de vous dire « qu'elle est fort étonnée que ses cours « regardent comme une punition pour « ceux des magistrats qu'elle a appelés près de sa personne, l'ordre qu'ils « reçoivent de s'y rendre pour le bien « de son service. La liberté légitime de « tous ses sujets est aussi chère au roi « qu'à eux-mêmes; mais il ne souffrira « pas que ses cours s'élèvent contre « l'exercice d'un pouvoir que l'intérêt « des familles et la tranquillité de l'État réclament souvent, que des magistrats eux-mêmes ne cessent d'invoquer, et dont le roi a la douce satisfaction de penser qu'il a usé avec « plus de modération qu'aucun de ses « prédécesseurs. Le roi a trouvé toutes « vos remontrances écrites dans un « style et d'après des principes aussi « éloignés du respect dû à sa personne « que de la soumission dont vous devez l'exemple à ses peuples. »

Le ministère ne donna pas, pour l'instant, d'autre suite à cette affaire; « mais bientôt une sourde rumeur vint agiter vivement les esprits. Il se répandit qu'on préparait un coup d'État, et que les anciennes lois de la monarchie, déjà si souvent violées, allaient être renversées. Ce bruit acquit une plus grande consistance lorsque, vers les premiers jours de mai, on apprit que des convocations individuelles adressées par la cour à tous les membres du parlement leur enjoignaient de se trouver le 10e jour du mois au palais où le duc de Clermont-Tonnerre porterait les ordres du roi, lesquels ne devaient être connus que par l'ouverture qui en serait faite sur le bureau; on fut en même temps instruit que de semblables ordres avaient été adressés à tous les parlem., cours des aides et chambres des comptes du royaume. Justement alarmé, le parlement se réunit le 9 (mai 1788), et, considérant que le mystère qui accompagnait les projets du gouvernement, et les mesures prises au même instant dans toute l'étendue du royaume, annonçaient que le coup qui allait probablement frapper toutes les cours à la fois, ne pouvait être que funeste à la nation et destructeur de la magistrature, déclara : « Tenir pour maximes constitutionnelles qu'il ne pouvait être levé « d'impôts que de l'octroi et du consentement de la nation, représentée par « ses députés librement élus, et légalement convoqués; qu'aucun citoyen « ne pouvait ni ne devait être jugé que « par des juges compétents, et suivant « les formes prescrites par les ordonnances, sans qu'on pût provisoirement « lui ravir la liberté; qu'aucune loi ne « pouvait être mise à exécution qu'après vérification, enregistrement et « publication en la manière accoutumée. » En conséquence, il protesta contre tout ce qui adviendrait de contraire à ces maximes; déclara nulles et illégales toutes transcriptions d'édits, ordonnances, etc., faites sur ses registres contre les formes reçues; fit défense de les exécuter; déclara enfin traîtres à la patrie tous officiers du parlement qui rempliraient des places dans le tribunal qui pourrait être substitué à ladite cour. » Le lendemain (10 mai) de cette déclaration solennelle, le duc de Clermont-Tonnerre, accompagné de M. Caze de la Bove, intendant de la province, se présenta au palais avec un grand appareil de forces militaires, et fit lire par le greffier plusieurs édits et déclarations rendus le 1er du mois qui sanctionnaient le coup d'État redouté (1). Ces édits transmettaient à une cour plénière l'autorité politique du parlement, établissaient de grands bailliages chargés de prononcer en dernier ressort jusqu'à la valeur de vingt mille livres, et, pour avoir le temps d'organiser ces nouveaux corps de judicature, interrompaient le cours de la justice, en mettant les tribunaux en vacances jusqu'au moment où, les grands bailliages étant établis, il en serait autrement ordonné. Puis, pour faire passer ces grandes et impopulaires innovations, abolissaient les tribunaux d'exception, les corvées, la question préalable; interdisaient aux juges de prononcer pour les cas résultant du procès, leur ordonnaient d'énoncer les crimes des accusés, etc. Mais le sentiment national était blessé par l'atteinte portée à ses institutions les plus chères; tout devait être repoussé indistinctement par l'opinion.

Après cet enregistrement à main armée, le parlement resta en séance toute la nuit. A trois heures et demie du matin, il lui fut signifié de se séparer, avec défense de tenir aucune assemblée tendant à suspendre ou empêcher l'exécu-

(1) Voy *Procès verbal de la séance de M. le comte de Clermont-Tonnerre, assisté de M. Case de la Bove*. 1788, in-4° — *Esprit des Edits enregistrés militairement au parlement de Grenoble, le 10 mai* 1788, par Barnave, in-8 de 24 pp.

tion des édits, mais la cour n'en persista pas moins dans ses précédents arrêtés : elle enjoignit à ses officiers, présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts, de continuer à faire chacun leurs fonctions. Dix jours après (20 mai), ayant voulu se réunir de nouveau, elle trouva le palais fermé en vertu d'un ordre du roi, et les portes gardées par un détachement de la garnison. Procès-verbal fut dressé de cette violence faite à la justice, et les magistrats se retirèrent aussitôt dans l'hôtel du premier président, où, « la matière ayant été mise en délibération, la Cour persista de plus fort dans ses précédents arrêtés, dénonça les auteurs des édits au roi, aux états-généraux, et à tous les tribunaux, comme perturbateurs du repos public, fauteurs du despotisme, coupables de la cessation de la justice, de la subversion des lois, du renversement de la constitution de l'État, et déclara que tous ceux qui en favoriseraient l'exécution seraient réputés traîtres au roi et à la nation, et, comme tels, poursuivis et notés d'infamie. »

Irritée de cette attitude énergique du parlement de Grenoble, la Cour décerna contre chacun de ses membres des lettres de cachet qui les exilaient dans leurs terres. A cette nouvelle, le peuple s'ameuta et manifesta l'intention de s'opposer au départ de ses magistrats : il se porta à l'hôtel du premier président (M. de Bérulle), détacha ses malles qui étaient déjà prêtes, démonta sa voiture et en porta les pièces dans une remise dont il prit la clef. De là il se rendit successivement aux demeures de plusieurs magistrats et enleva de force les voitures chargées et les conduisit à bras dans la cour de l'hôtel de M. de Bérulle, dont il occupait et gardait les portes. Cela fait, il se précipita vers l'hôtel du duc de Clermont-Tonnerre pour demander les clefs du palais et la réintégration du parlement. Alors un détachement de troupes s'avança pour le repousser, une collision sanglante s'ensuivit (7 juin 1788) : « Dans cette émeute, qui prit le nom de *Journée des Tuiles*, dit M. Bérenger, fut versé le premier sang qui coula au nom de la liberté (1). »

Ce fut dans ces circonstances que Mounier commença à paraître sur la scène politique. Dès longtemps déjà il s'était préparé, sans le savoir, au rôle important qu'il devait jouer dans les événements qui nous restent à exposer.

A peine sorti du collége, son attention avait été attirée par le soulèvement des colonies d'Amérique pour conquérir leur indépendance. Il lisait avec une avidité extrême les gazettes qui donnaient les détails de cette lutte et les débats du Parlement d'Angleterre, où les plus grands orateurs proclamaient des principes qu'on résumait alors sous la dénomination de *droits de l'homme*. Animé dès lors d'une vive passion pour la liberté, il avait dirigé ses méditations vers le droit public, sur les questions qui touchent au fondement de l'ordre social, telles que l'origine du gouvernement, les droits des peuples, les limites de l'obéissance, questions ardues dont on s'occupait fort peu en France, où tout dépendait des caprices du monarque. Pour se fortifier dans ces études, il avait lu les ouvrages des plus célèbres publicistes, ceux surtout qui traitaient des lois et de la constitution anglaises. — Peu après la *journée des Tuiles* (14 juin), le conseil et les trois ordres de la ville de Grenoble s'étant réunis pour adhérer aux arrêtés du Parlement et protester contre les mesures despotiques de la Cour, Mounier, qui fit partie de cette assemblée, se révéla tout à coup comme un homme nouveau. On n'avait presque aucune idée dans notre province du droit public et constitutionnel, on ignorait la méthode à suivre pour opiner et voter dans les réunions nombreuses, pour y maintenir l'ordre, pour la former par élection, etc. Familiarisé dès longtemps avec ces questions, il étonna tous les esprits par la profondeur de ses connaissances en droit politique et des habitudes de la vie parlementaire. Il devint l'âme, le mobile de l'assemblée de Grenoble, et ce fut en partie par ses conseils qu'elle eut la hardiesse de prendre une délibération que le Parlement lui-même n'eût pas osé. Elle convoqua de sa seule autorité les trois ordres de la province, à l'effet de « délibérer sur leurs droits et intérêts « et réunir leurs supplications auprès « de Sa Majesté. Le 2 juillet suivant, une 2e réunion, qui eut lieu à Grenoble, fixa l'ouverture des Etats au 21 du même mois. Mounier fut le rédactr des procès-verbaux de ces deux assemblées dont les décisions hardies marquèrent

(1) Voy. *Procès-verbal de ce qui s'est passé à Grenoble le 7 juin 1788* (s. n. de l.), in-8° de 4 pp.

le commencement de la Révolution française.

Le 20 juillet, les députés des villes et communautés, n'ayant pu se réunir à Grenoble, par suite des mesures prises par le maréchal De Vaux, se donnèrent rendez-vous à Vizille, dans l'ancien château de Lesdiguières, où M. Périer, dérogeant à ses habitudes d'économie, les reçut, dit-on, avec magnificence. Cette mémorable assemblée commença par se constituer; elle choisit le comte Roux de Morges pour président et Mounier pour secrétaire. « Procédant au nom des trois ordres, dit M. Bérenger, elle posa avec netteté les principes du droit public de la province, qui étaient ceux de toute la France. Elle etablit que l'un des priviléges les plus précieux des habitants étaient de s'assembler pour délibérer sur les affaires publiques, privilége frappé de mort par les nouveaux édits, qu'une des règles fondamentales de l'ancienne monarchie était que les Etats du Dauphiné accordaient les tributs et consentaient à l'exécution des nouvelles lois, mais que les États généraux pouvant seuls proportionner les impôts aux besoins réels, il n'appartenait qu'à eux d'en régler la mesure; que si les États de la province devaient subir des changements, les trois ordres seuls avaient le droit de les indiquer; que nul ne pouvait être privé de sa liberté, hors le cas où il était accusé d'un délit prévu par les lois, et ne pouvait être jugé que dans les formes qu'elles prescrivent; que les lettres de cachet et les ordres arbitraires étaient des actes de violence, des attentats contre la sûrete publique, et qu'on ne saurait les respecter sans mépriser les lois.... Ces principes proclamés, les trois ordres protestèrent contre les nouveaux édits qui ne pouvaient lier leur obéissance, parce qu'ils renversaient la constitution du Royaume, et que leur enregistrement était illégal; ils arrêtèrent d'adresser des représentations au roi pour le supplier de les retirer, de rétablir le Parlement, de convoquer au plus tôt les Etats généraux, ainsi que les Etats de la province, déclarant qu'ils n'octroieraient les impôts par dons gratuits ou autrement, que lorsque leurs représentants en auraient délibéré dans les Etats généraux du Royaume. Il fut arrêté, en outre, que dans les Etats de la province, les députés du Tiers seraient en nombre égal à ceux des premiers ordres réunis; que l'Assemblée « serait « prorogée et ajournée par intervalle, « jusqu'au temps où les nouveaux édits « auront été retirés, et les tribunaux « rétablis dans leurs fonctions. » En conséquence, elle se sépara en s'ajournant au 1er septembre suivant. — Tels furent les principaux arrêtés de l'assemblée de Vizille, où les suffrages furent comptés par tête et non par ordre; ils eurent un grand retentissement, et servirent d'exemple et de modèle à toute la France. Ce fut encore Mounier qui en rédigea le procès-verbal ainsi que les représentations adressées au roi.

En présence de résolutions si énergiques, le ministère, dans l'espoir de diriger à son gré l'Assemblée définitive des Etats, prit le parti (1) de la convoquer lui-même dans la ville de Romans pour le 30 août. Il la composa de 180 membres, auxquels il donnait pouvoir de préparer un projet pour la formation définitive des Etats. Cette mesure souleva de vives réclamations (2); alors, persistant dans les voies d'intimidation, il fit marcher des troupes vers Grenoble, et envoya l'ordre à M. de Clermont-Tonnerre d'enlever Mounier, le comte de Morges et cinq autres gentilshommes qui s'etaient fait le plus remarquer dans ces événements. Mais la chute de M. de Brienne (25 août) ayant fait prévaloir d'autres conseils, les arrestations n'eurent pas lieu; la convocation fixée par ordre ministériel au 30 août resta sans effet, et les membres du Parlement rentrèrent dans Grenoble au milieu de démonstrations de joie qui tenaient du délire (3). Cependant les trois ordres, fidèles à l'engagement contracté à Vizille, se réunirent à Saint-Robert le 1er septembre, jour fixé pour la prorogation, et là ils déclarèrent qu'ils se transporteraient à Romans le 5 du même mois; ils s'y rendirent en effet. L'assemblée s'ouvrit le 10 sous la présidence de l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan. Elu secrétaire par acclamation,

(1) Arrêt du 2 août 1788.

(2) Voy. *Assemblée des trois ordres de la ville de Grenoble* (s. l. ni d.) (13 août 1738). in-8° de 8 pp. — *Délibération de l'assemblée de la noblesse de Dauphiné, tenue à Grenoble les 25, 26 & 27 août 1738, & présidée par M. le comte de Morges* (s. l. ni d.), in-8° de 6 pp.

(3) *Récit des fêtes données à Grenoble les 11 et 20 octobre 1788 au retour du parlement. Ensemble les compliments ou discours prononcés...* (s. l. ni d.), in-8° de 56 et 32 pp. = Il y a plusieurs édit. de ce recueil.

Mounier prépara encore les plus importantes résolutions qui y furent prises : et c'est lui qui rédigea les articles du plan de la nouvelle formation des Etats de la province. L'assemblée adopta ce plan presque sans modification dans la séance du 27 septembre, et arrêta de le soumettre à la sanction du roi, qu'elle supplia de convoquer les Etats sans délai, pour fonctionner d'après la nouvelle organisation ; puis, convaincue que ce vœu serait exaucé, elle nomma par avance l'archevêque de Vienne pour président et Mounier pour secrétaire, se prorogea au 2 novembre suivant, après une session de dix-neuf jours.

En conséquence, le 2 novembre, l'assemblée se réunit de nouveau à Romans. Le plan présenté au roi avait été sanctionné, sauf quelques modifications, par des lettres patentes du 24 octobre précédent; elle consacra six séances à examiner ces modifications, et chargea Mounier de rédiger les observations qu'elle crut devoir y faire, ainsi qu'une adresse au roi. — Bientôt le ministre Necker, jaloux de répondre aux espérances que son avénement au pouvoir avait fait naître, annonça l'ouverture des Etats généraux pour le 1er mai 1789. Ceux du Dauphiné s'assemblèrent à Romans pour procéder à la nomination de leurs députés. Il se passa alors un fait qui prouve combien était grande la popularité de Mounier, quelle confiance et quelle estime il avait su s'acquérir; peu d'élections ont été accompagnées de circonstances aussi honorables. A la séance du 31 décembre 1788, un des membres des Etats, le chevalier de Murinais, proposa à l'Assemblée de l'élire par acclamation, comme une récompense due à ses talents, à son zèle, et aux nombreux services rendus par lui à la liberté. Cette motion, interrompue presque à chaque instant par des applaudissements redoublés, fut approuvée par des acclamations universelles. Pendant cette scène touchante, raconte M. Berriat St-Prix, Mounier avait le cœur serré d'attendrissement; il tenait sa tête dans ses mains, et essuyait ses larmes. Recouvrant enfin son sang-froid, il s'opposa avec force a la délibération, et demanda qu'elle fut rapportée. Le règlement, observa-t-il, exigeait qu'on votât au scrutin : fallait-il que la première assemblée formée par les suffrages libres du peuple donnât l'exemple de la violation des règles, et que ce fût précisément en faveur de celui à qui on faisait l'honneur d'avoir rédigé une partie de ces règles? L'Assemblée consentit alors à passer au scrutin; mais le dépouillement, qui eut lieu le lendemain (2 janvier), constata qu'il avait obtenu l'unanimité des suffrages; il ne lui manquait que deux voix, la sienne et celle de son père.

Sa modestie se montra ensuite dans la rédaction du procès-verbal des séances. Il pouvait, sans crainte d'être taxé de vanité, y énoncer son élection à l'unanimité; loin de là, il plaça son nom après ceux de l'archevêque de Vienne et de MM. de Blacons, de Langon et de La Blache, qui furent élus le même jour, mais à la simple majorité; en sorte que ceux qui ignorent cette circonstance seraient, à la lecture du procès-verbal, portes à croire qu'il fut élu le cinquième seulement, et par une majorité peu considérable.

Les Etats se séparèrent pour ne plus se réunir (16 janvier 1789), après avoir nommé les membres d'une commission intermédiaire qui devait siéger à Grenoble. Depuis cette époque jusques à la fin d'avril, où les députés se rendirent à Paris, aux Etats généraux, Mounier remplit auprès de la commission les fonctions de secrétaire. Jamais peut-être il ne fut accablé de tant de travaux. Outre la rédaction des procès-verbaux des assemblées de Vizille, de Saint-Robert, de Romans, et de ceux de la commission intermédiaire, il dut entretenir une correspondance immense relative aux affaires du temps sur lesquelles il était consulté de toutes les parties de la France; il écrivit pour les trois ordres du Dauphiné et pour certaines corporations, plusieurs lettres où il éclairait diverses classes de citoyens sur leurs intérêts, et où il discutait de très-délicates questions sur la représentation et l'élection aux Etats généraux. Vers le même temps, plusieurs membres du clergé et de la noblesse ayant protesté contre la constitution des Etats, qui était presque entièrement son ouvrage, il publia une réponse à ces protestations, et fit un voyage à Paris pour la soutenir auprès du ministère. — Enfin arriva le jour fixé pour l'ouverture des Etats généraux dont la convocation était depuis un an l'objet de ses désirs les plus ardents. Il partit emportant les vœux de la province, précédé à Paris par une réputation immense. Mais ici nous res-

serrerons notre récit; les faits que nous venons de rapporter sont notre propre histoire, *domestica facta*, et nous avons dû leur consacrer d'assez grands développements, parce qu'ils sont en général trop peu connus, et qu'ils étaient nécessaires pour l'intelligence de plusieurs notices pour lesquelles nous renvoyons à celle-ci. Désormais, les travaux de Mounier à l'Assemblée constituante rentrent dans l'histoire générale, et ont pour nous un intérêt moins direct. Dailleurs ils sont connus de tous; on les trouve dans une foule d'écrits; lui-même nous en a laissé un long récit dans l'*Exposé de sa conduite*.

Mounier arriva à Paris plein de cette idée qu'il fallait reformer la monarchie et non la renverser; il voulait la suppression des abus, une sage liberté, et pour atteindre ce but, donner à la France une constitution basée comme celle de l'Angleterre, sur la balance du pouvoir, et qui, en assurant les droits du prince et ceux de la nation, par le concours de l'un et de l'autre pour la formation des lois, prévint désormais l'arbitraire. — Dès les premières séances de l'assemblée, il exerça une sorte d'empire sur les délibérations de son ordre. Il y soutint d'abord cette opinion qu'il avait réussi à faire triompher dans les Etats du Dauphiné, que l'on devait opiner par tête et non par ordre, et ne pas reconnaître aux membres du clergé et de la noblesse le droit de délibérer séparément. Le 15 juin, la Chambre des communes ayant décidé qu'elle se constituerait définitivement, agita la question de savoir quelle dénomination elle prendrait; Mounier proposa celle-ci, qui lui parut dictée par la prudence: *la majorité des députés délibérant en l'absence de la minorité des députés dûment invitée*. Accueillie d'abord avec faveur, sa proposition fut rejetée le lendemain, et les communes, sur la proposition d'un député obscur nommé Legrand, se constituèrent *assemblée nationale*. — Le 20 juin la salle de l'Assemblée ayant été fermée aux députes sous prétexte d'y faire des arrangements pour une séance royale, il fut un des provocateurs de la fameuse séance du Serment du Jeu de paume. « J'ai toujours eu pour système, dit-il dans l'*Exposé de sa conduite*, qu'il faut opposer une résistance égale à l'oppression, sauf à rentrer dans les bornes de la modération lorsqu'on n'est plus menacé par l'autorité arbitraire. Je reconnais au roi le droit de dissoudre les assemblées de représentants, en prononçant aussitôt une convocation nouvelle. Mais comme rien de ce qui empêche un peuple de reprendre ses droits ne peut être légitime, je crus, avec raison, que le roi ne pouvait renvoyer les députés actuels avant l'établissement de la constitution. Les mesures violentes auxquelles on avait recours semblaient annoncer, de la part du ministère, le dessein de porter les actes d'autorité jusqu'à la dissolution; il était prudent de rendre impossible l'exécution d'un pareil projet. L'assemblée ayant été obligée de se rendre dans la salle du Jeu de paume, je proposai le serment de ne pas se séparer avant que la constitution fût établie. » Après avoir réclamé plusieurs fois l'attention de l'Assemblée sur la constitution, il fit nommer, dans la séance du 6 juillet, un comité chargé d'indiquer un ordre de travail sur cet important sujet; chaque bureau devait fournir un de ses membres pour sa formation. Mounier fut choisi par le sien pour commissaire, et par le comité pour rapporteur. Pendant qu'il s'occupait de ce travail avec ardeur, il monta plusieurs fois à la tribune pour appuyer des propositions tendant à sauvegarder la liberté et en même temps le respect dû à la royauté. Ce fut le 31 août qu'il fit le rapport du comité de constitution; le 4 septembre suivant, il développa dans un long discours, parfois éloquent, deux principaux articles de ce rapport relatifs au *veto* qu'il voulait absolu, et à l'organisation d'un corps législatif divisé en deux chambres, l'une de représentants, l'autre du sénat. « J'avais donné quelques soins à ce projet, dit-il, et s'il était défectueux, j'ose au moins avancer que tout peuple qui aura un corps législatif organisé de cette manière, ne sera jamais un peuple esclave. » Mais ses efforts pour le soutenir ayant été inutiles, il donna sa démission de membre du comité de constitution, motivée sur ce qu'il ne pouvait plus continuer à faire partie d'une commission dont le zèle et les lumières avaient inspiré si peu de confiance. Toutefois, il n'en conserva pas moins l'estime de ses collègues, qui l'élevèrent à la présidence le 28 sept.

Il occupait ce poste pendant les journées des 5 et 6 oct., lorsque les femmes de Paris, exaspérées par la cherté des subsistances, se rendirent à Versail-

les pour demander du pain et ramener le roi aux Tuileries. Il fit tous ses efforts pour maintenir l'ordre dans l'assemblée quand ces femmes l'envahirent; mais c'est à tort que plusieurs biographes ont avancé qu'il avait été couché en joue, comme le fut plus tard Boissy d'Anglas à la Convention, le 1er prairial an 3. Mounier, qui a exposé lui-même avec les plus minutieux détails toute sa conduite dans ces moments difficiles, ne raconte rien de semblable. Toutefois, soit que les scènes de désordre dont il avait été témoin lui eussent frappé trop vivement l'esprit, soit que l'extrême fatigue qui l'accablait après avoir occupé le fauteuil de la présidence trois jours et trois nuits consécutifs, presque sans prendre de repos, eussent abbattu son courage en épuisant ses forces, il se sauva précipitamment en Dauphiné (10 octobre). Cette fuite, cette lâche désertion comme l'appelèrent certains journalistes, fut presque un événement. Mounier chercha à se justifier en disant que la tribune et la presse n'étant plus libres, il ne pourrait protester contre les crimes dont s'étaient rendus coupables les brigands mêlés aux patriotes de Paris; que le secret des lettres étant violé, il lui devenait impossible d'instruire ses commettants du véritable état des choses. « Tout ce que j'avois vu, dit il, tout ce que j'avois entendu, avoit tellement ébranlé mon imagination qu'elle s'exagéroit peut-être les dangers auxquels alloit être exposée la patrie. Il me sembloit qu'à une certaine distance je serois plus utile; qu'en disant la vérité je contribuerois peut-être à prévenir les maux dont nous étions menacés, à exciter le zèle des bons citoyens, à contenir l'activité des méchants, à donner à ceux qui dans la capitale veillent sur la sûreté du roi et sur l'indépendance des suffrages, de nouveaux moyens de force, quand ils sauroient que la vérité avoit fixé les regards des citoyens de toutes les parties de l'Empire, sur les complots des factieux... D'ailleurs, qu'on nomme si l'on veut faiblesse de caractère le sentiment qui me dominoit; mais, après tant d'atrocités, il m'étoit impossible de ne pas m'éloigner pour ne pas respirer un autre air: j'en éprouvois le besoin le plus impérieux; il me sembloit que je cédois tout à la fois à un devoir et à une impulsion invincible. »

Arrivé en Dauphiné, Mounier publia l'*Exposé de sa conduite*, et envoya quelques jours après (15 nov.) sa démission de député; la lettre qui l'annonçait fut reçue à l'assemblée par des applaudissements. Il reprit ensuite ses fonctions de secrétaire auprès de la commission intermédiaire des Etats, qu'il chercha à entraîner dans une voie contre-révolutionnaire, en lui représentant que la personne du roi était en danger, que l'assemblée était asservie par les factieux, et qu'il fallait se hâter de protester contre ses actes La commission intermédiaire suivit ses instructions; elle adressa à Paris une protestation, et déjà plusieurs autres, redigées dans le même sens, étaient imprimées, lorsque le roi défendit toute espèce d'assemblée d'états et annula les résolutions qui auraient pu y être prises. Cette ligne de conduite ne permit pas à Mounier de jouir en Dauphiné de la tranquillité et de la paix qu'il venait chercher. Lui qui en était encore aux idées et aux principes proclamés en 1788 aux états de Vizille et de Romans, s'aperçut bientôt que l'esprit public, pour nous servir de son expression, y était aussi perverti qu'à Paris. Dans son adresse *aux Dauphinois*, il nous apprend qu'il fut signalé à Grenoble comme un aristocrate. « On affichoit contre moi, dit-il dans cet écrit, des placards injurieux, et l'on me donnoit publiquement un nom qu'on prenoit pour un outrage, et que j'étois bien éloigné de considérer comme tel, car il ne me retraçoit que d'honorables souvenirs. On m'appeloit à grands cris *M. Veto. M. Veto à la lanterne!* » Sur ces entrefaites, une lettre à son adresse trouvée parmi les papiers de Bonne-Savardin, qui venait d'être arrêté sur la frontière de Savoie (30 avr. 1790), fut un nouveau prétexte dont on se servit pour le rendre odieux au peuple. « Quand je sortois, dit-il encore, j'étois publiquement suivi : c'étoit un crime que de se montrer avec moi. Partout où j'allois avec deux ou trois personnes, on disoit qu'il se formoit une assemblée d'aristocrates; j'étois devenu un tel objet de terreur, qu'on avoit menacé de mettre le feu dans une maison de campagne où j'avois passé vingt-quatre heures, et que pour calmer les esprits il avoit fallu promettre qu'on n'y recevroit ni mes amis ni moi. Dans un autre lieu, je fus soupçonné d'être venu pour accaparer les grains. » Dès lors, croyant sa vie en danger, il se réfugia en Suisse où il séjourna succes-

sivement, à Genève jusqu'en 1792, et à Berne jusqu'à la fin de 1794. Dans cette dernière ville, il fut reçu avec une distinction particulière; le conseil, après l'avoir consulté maintes fois sur le gouvernement et les affaires du canton, vota en son honneur une médaille d'or dont l'exergue portait : *J.-J. Mounier, civi Gallico, de republicâ bene merito*. Il dut songer ensuite à exercer une profession qui lui procurât des moyens d'existence. On lui offrit une éducation à faire, celle d'un jeune Anglais, petit-fils de l'amiral Hawke, avec des honoraires considérables. Il accepta, se rendit à Londres pour y chercher son élève (1793), et, après un court séjour dans cette ville, retourna à Berne avec lui. Mais bientôt, ne se croyant plus en sûreté en Suisse, il quitta Berne vers la fin de 1794, et se retira dans un pays neutre, d'abord à Dresde, puis à Weymar où le duc lui fit l'accueil le plus flatteur. Ce prince l'engagea à monter un établissement d'éducation et lui céda un de ses châteaux, le Belvédère, où accoururent des élèves appartenant aux familles les plus distinguées de l'Allemagne et de l'Angleterre. On y donnait une éducation complète et dans tous les genres d'instruction propres à des personnes riches, ou appelées à jouer un grand rôle dans la société. Mounier en était non-seulement le directeur, mais encore il y professait lui-même le droit public, la logique, la métaphysique et la morale.

Le 18 brumaire ayant ramené le calme en France, Mounier sollicita sa radiation de la liste des émigrés, et revint en Dauphiné au mois d'oct. 1801. Il avait le projet de fonder à Lyon un établissement dans le genre de celui qu'il venait d'abandonner; mais, d'après l'avis de ses anciens amis, il se rendit à Paris, décidé à accepter des fonctions publiques sous un gouvernement qui lui paraissait devoir bannir le retour de scènes pareilles à celles qui l'avaient tant impressionné en 1789. Le premier consul lui offrit et il accepta les fonctions de préfet du département d'Ille-et-Vilaine (13 avril 1802). Ce département, où la guerre civile avait pendant longtemps étendu ses ravages, était encore divisé en deux partis. Mounier s'appliqua d'une manière particulière à les rapprocher et à les concilier; d'heureux succès couronnèrent ses efforts. Il fit de longues et fréquentes tournées, mit de l'ordre dans tous les services administratifs; il encouragea, par un arrêté spécial, les cérémonies funéraires tombées en désuétude pendant la révolution. La conservation des propriétés rurales, les chemins vicinaux, la mise en activité de la conscription, l'organisation du lycée de Rennes, l'extinction de la mendicité, furent de sa part l'objet d'autant d'arrêtés spéciaux. — Sur la fin de 1804, Napoléon l'appela à Paris et lui donna une place de conseiller d'État (1er février 1805) : ce fut, dit-on, la récompense des nombreux services qu'il avait rendus dans l'administration du département d'Ille-et-Vilaine; on lit, au contraire, dans la *Biographie nouv. des contemporains* : « Appelé à Paris sur la fin de 1804, il demanda à passer dans un départem. dont le climat lui fût plus favorable; la crainte sans doute de ne le pas trouver assez docile aux mesures du gouvernement fit écarter sa demande, et Napoléon, par forme de compensation, le nomma conseiller d'État. » Quoi qu'il en soit, Mounier goûta enfin le bonheur dans la capitale, au milieu de sa famille et de ses nombreux amis; malheureusement le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'en jouir longtemps. Atteint d'une hydropisie de poitrine, il expira subitement le 26 janvier 1806, à l'âge de 47 ans.

Imbu des principes politiques qui régissent l'Angleterre, Mounier regardait le gouvernement constitutionnel comme le seul applicable en France; il en fit constamment la règle de sa conduite à l'Assemblée constituante; il développa ses idées à cet égard dans plusieurs de ses écrits. « Il est, dit M. Bérenger (de la Drôme), une des plus chastes figures de ces premiers temps; elle nous apparaît à travers le sang et les ruines, non-seulement pure de tout excès, mais même de toute erreur. Ce qu'il proposa, ce qu'il voulut, la raison publique l'a voulu aussi, lorsque, délivrée des passions qui la comprimaient, et après bien d'impuissants essais, elle a pu choisir librement les institutions qui seules devaient assurer le bonheur de la France. »

ICONOGRAPHIE. — I. Dans l'*Album du Dauphiné*, *Vict. Cassien del.*, lith.. in-8°. — II. *Lith. Delpech*, in-8°, — III. Le même in-fol.

IV. *Mounier, président de l'Assemblée nationale* (*5 et 6 oct. 1789. Alex. Delcelle delin.* Lith. in-4°, dans l'*Album* du Dauphine. — V. *Mounier travesti en joc-*

kei, désertant l'Assemblée nationale. La lanterne est en croupe et galoppe avec lui. Caricature in-8°, tirée des *Révol. de France et de Brabant* de Camille Desmoulins.— VI. Copie du précédent dans le *Musée de la Caricature.*

Bio-bibliographie. — *Eloge historique de M. Mounier, conseiller d'Etat*, par M. Berriat Saint-Prix. Grenoble, Allier; Paris, Goujon, 1806, in-8°, 70 pp.

Ecrits de Mounier.

I. * *Délibération de la ville de Grenoble, du samedi quatorze juin mil sept cent quatre-vingt-huit, à l'hôtel-de-ville de Grenoble, sur les dix heures du matin* (s. n. de l.), in-8° de 7 pp. = Autre éd. (s n. de l.), in-8° de 4 pp.; elle ne contient pas les noms des membres de l'assemblée. — II. * *Lettre de MM. du clergé, de la noblesse et autres notables citoyens de Grenoble, au Roi* (s. n. de l.), (2 juillet 1788), in-8° de 24 pp. — III. * *Assemblée des trois ordres de la province de Dauphiné* (s. n. de l.), 1788, in-8° de 18 pp. — IV. * *Arrêté des trois ordres de la province de Dauphiné assemblés au château de Vizille* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp.— V. * *Très-respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné* (s. n. de l.), in-8° de 8 pp. non chiff. — VI. * *Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné, tenue à Romans, par permission du Roi*, Grenoble, imp. Cuchet, 1788, in-4° et in-8°. — VII. * *Plan pour la formation des Etats du Dauphiné, arrêté & rédigé par les Etats assemblés à Romans, le 14 septembre 1788* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. Ce plan ne contient que LV art.; après avoir été modifié et augmenté, il fut publié sous ce titre : *Projet d'un Plan pour une nouvelle formation des États du Dauphiné, présenté par les trois ordres de la province assemblés à Romans, le 5 septembre 1788* (s. n. de l.), in-8° de 61 pp. — VIII. * *Lettre écrite par plusieurs citoyens du clergé, de la noblesse et des communes de Dauphiné, à MM. les syndics génér. des Etats de Béarn* (s. l. ni d.), (24 oct. 1788), in-8°, 8 pp. = Il y a plus. édit. de cet opuscule. — IX. * *Réponse des négociants de la ville de Grenoble à MM. les juges-consuls de Montauban, Clermont-Ferrand...* (s. l. ni d.), in-8°, 11 pp. Cet opuscule est relatif à la question de savoir si le commerce devait avoir des députés particuliers aux états généraux de 1789. — X. * *Second procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la province de Dauphiné, tenue dans la ville de Romans le 2 novemb. 1788.* Grenoble, impr. de J. M. Cuchet, in-8° et in-4°. — XI. * *Lettre écrite au Roi par les trois ordres de la province de Dauphiné, sur les Etats généraux* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. Cette lettre avait d'abord paru dans le *second procès-verbal* qui précède (1). — XII. * *Pouvoirs des députés de la province de Dauphiné aux Etats généraux* (s. n. de l.), in-8° de 26 pp. — XIII. * *Réponse des députés de la province du Dauphiné aux Etats généraux, au nouveau Mémoire intitulé : Mémoire pour une partie du clergé et de la noblesse de Dauphiné* (s. l. ni d.) (Paris, 1789), in-8° de 48 pp.—XIV. * *Nouvelles observations sur les états généraux de France* (s n.), 1789, in-8° de 287 pp. et 3 pp. non chiffr. — XV. *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui convient à la France.* Grenoble, imp. de J M. Cuchet, M. DCC. LXXXIX, in-8°, 64 pp. = Autre édit. : Versailles, impr. de Ph. D. Pierres, 1789, in-8°, 66 pp.

XVI. *Motion faite à l'ouverture de la séance du 13 juillet 1789.* (Paris, Baudouin), 1789, in-8°, 4 pp. — XVII. *Récit lu dans la séance du 16 juillet 1789* (s. l. ni d.); in-8°, 8 pp. Relatif à la mission dont il avait été chargé avec quelques autres membres de l'Assemblée nationale, pour le rétablissement du calme dans Paris. — XVIII. *Projet des premiers articles de la Constitution, lu dans la séance du 28 juillet 1789.* (Paris, Baudouin), in-8°, 14 pp. — XIX. *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* (Paris, Baudouin), in-8°, 4 pp. C'est le 1er chap. du projet de Constitution dont il était l'un des rapporteurs.—XX. *Rapport de M. Mounier* (s. l. ni d.), in-8°, 29 pp. C'est le chap. 2 du projet de Constitution. Ce rapport a été réuni à un autre de Lalli-Tolendal sur le même sujet, et publ. avec un titre commun que voici : *Rapports du comité de constitution présentés à l'Assemblée nationale le lundi 31 août 1789, par MM. le comte de Lalli-Tolendal et Mounier, membres de ce comité.* Versailles, Baudouin (s. d.), in-8° de 49 et 29 pp.—XXI. *Motifs présentés dans la séance de l'Assemblée na-*

(1) Elle a donné lieu à l'écrit suivant : * *Observations sur la lettre des Etats du Dauphiné au Roi, sur les Etats généraux* (s. l. ni d.), in-8° de 47 pp.

tionale du 4 septembre 1789, au nom du comité de Constitution, sur divers articles du plan du Corps législatif, et principalement sur la nécessité de la sanction royale. (Versailles, Baudouin), in-8°, 42 pp. = Autre édit. (de l'impr. de J. M. Cuchet, imprimeur des Etats de la province du Dauphiné), in-8°. 32 pp. —XXII. *Rapport du comité chargé du travail sur la Constitution.* (Paris, Baudouin, 1789), in-8°, 16 pp. = Autre édit. (s. l. ni d.), in-8°. 15 pp.— XXIII. *Appel au tribunal de l'opinion publique du rapport de M. Chabroud et du décret rendu par l'Assemblée nationale le 2 octobre 1790. Examen du mémoire du duc d'Orléans et du plaidoyer du comte de Mirabeau, et nouveaux éclaircissements sur les crimes des 5 et 6 octobre 1789.* Genève, 1790, in-8°.= Londres, 1791, in-8°.—XXIV. *Exposé de la conduite de M. Mounier dans l'Assemblée nationale, et des motifs de son retour en Dauphiné.* (Grenoble, impr. veGiroud, 1789), in-8°, 123 pp.=Autres édit.: Paris, chez Buisson, 17 nov. 1789, in-8, 123 pp. = Autre, *édition exacte.* Paris, Desenne, 1789, in-8° de 62, 40 et 39 pp.—XXV. *Aux Dauphinois.* (s. l. ni d.), in-8°, 31 pp.=Autre éd. (s. l. ni d.), in-8°, 24 pp. — XXVI. *Lettre de M. Mounier, député aux états généraux de 1790.* (s. l. ni d.), in-8°, 93 pp.—XXVII. *Réflexions politiques sur les circonstances présentes.* Genève, impr. Barde, Manet... (s. d.), in-8°, 83 pp. = Autre éd. *ibid.* (s. d.), in-8. 62 pp.—XXVIII. *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté.* Genève et Paris, 1792, 2 vol. in-8°. — XXIX. *Adolphe, ou principes élémentaires de politique, et résultats de la plus cruelle des expériences.* Londres (Genève), 1795, in-8°.— XXX. **De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés, sur la révolution de France.* Tubinge, J. G. Cotta, 1801, in-8°. C'est une réfutation des *Mémoires pour servir à l'hist. du Jacobinisme,* par Barruel.= Autre éd., avec un avertissement et des notes, publ. par Al. Mahul. Paris, Ponthieu, 1821, in-8°. Il y a des exempl. pour lesquels on a fait un nouveau titre portant : *seconde édit.* Paris, Schubart et Heidelaff, 1821, in-8°. - Cette réimpr. porte le nom de Mounier.

MOUNIER (Claude-Édouard-Philippe, baron), fils du précédent, naquit à Grenoble le 2 décembre 1784. Son père, qu'il avait suivi dans l'exil, mourut en 1806, ne lui laissant pour tout héritage qu'un nom pur et honoré, mais Napoléon, qui avait pour ce dernier une grande estime, se hâta de venir au secours du fils : il le nomma auditeur au Conseil d'État en février 1806, un mois après la mort de son père. *L'auditoriat* était alors une sorte d'école où se formaient des jeunes gens appelés par leur nom ou leur fortune à occuper plus tard de hautes fonctions publiques. Quoique l'un des plus jeunes de ses collègues, Mounier, qui avait reçu la forte éducation de l'exil et du malheur, ne tarda pas à se faire remarquer de ses supérieurs. Pendant la campagne de Prusse, il fut nommé intendant du duché de Weimar, puis administrateur-adjoint de la Silésie, et enfin intendant de Glogau. En 1808, par suite des conférences d'Erfurth, l'administration de cette dernière province ayant été remise aux autorités prussiennes, Mounier revint à Paris, où Napoléon l'attacha à son cabinet en qualité de traducteur des gazettes étrangères, aux appointements de 50,000 fr. par an. Ces fonctions le rapprochaient sans cesse de l'Empereur, qu'il suivit dans les campagnes de 1809, de 1812 et de 1813. Sa fidélité et son dévouement lui valurent successivement des récompenses et des marques de faveur; il fut nommé maître des requêtes, baron (1), officier de la Légion d'honneur, et doté d'un domaine en Poméranie; à la fin de 1813, il reçut une des plus importantes places de la liste civile, celle d'intendant des bâtiments de la couronne.

Le baron Mounier paya l'Empereur de la plus grande ingratitude. En 1814, il se hâta de prêter serment à Louis XVIII, qui lui conserva ses places et ses titres. En 1815, il suivit la famille royale à Gand, et fut nommé à son tour conseiller d'État. En 1817, il fit partie de la commission mixte, chargée de liquider les créances contractées pendant l'occupation étrangère; cette délicate opération le mit en rapport avec Wellington et le duc de Richelieu, qu'il accompagna en 1818 au congrès d'Aix-la-Chapelle. Les services qu'il avait rendus en cette circonstance lui valurent, au mois de mars de l'année suivante, la dignité de pair de France. S'il fallait s'en rapporter à

(1) Décret du...... On lui donna les armes suivantes : *De sinople au sautoir d'or, cantonné aux trois premiers de trois roses, et en pointe d'un meunier* (poisson, *en fasce : le tout d'or.*

quelques historiens, Louis XVIII voulait l'élever plus haut encore : on raconte que lors de la crise qui amena la chute de M. Decazes, ce prince lui proposa le portefeuille de ce ministre, mais que, par une modestie bien rare chez les hommes politiques, il aurait refusé Quoi qu'il en soit, on rétablit tout exprès pour lui (21 fév 1820) la direction gén. de la police, dont il remplit les fonctions jusqu'au 9 janvier 1822.

A la révolution de 1830, le baron Mounier perdit sa place d'intendant des bâtiments de la couronne; mais il prêta serment à la royauté nouvelle, et conserva son siége à la Chambre des Pairs. Dès lors, il se consacra tout entier aux travaux législatifs; l'un des membres les plus laborieux et les plus éclairés de la Chambre, il prit la parole et fut nommé rapporteur dans un grand nombre d'affaires importantes. En 1831, il fit le rapport sur le projet de loi relatif à la répression de la traite des noirs. En 1836, il parla dans la discussion sur l'administration municipale, et la même année, en examinant la situation de l'Algerie, à propos du budget des dépenses, il osa, au nom de l'humanité, flétrir un acte de barbarie qui avait soulevé l'indignation publique; il demanda « que la guerre y « fût ramenée, autant que possible de « notre part, aux règles observées par « les peuples civilisés. » En 1837 et 1838, il fut rapporteur dans le projet de loi sur les attributions des conseils généraux. En 1839, il soumit à la Chambre une proposition tendant à limiter le nombre toujours croissant des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. En 1841, ce fut encore lui qui fit le rapport dans le projet de loi concernant les fortifications de Paris; il conclut en faveur de l'amendement ayant pour objet la suppression de l'enceinte continue. La même année, à l'occasion d'une pétition, il demanda que le système de la taxe des lettres fût revu, et que la France jouît d'une taxation uniforme et modérée. — C'est au milieu de ces travaux que la mort vint le surprendre. Atteint, vers la fin de 1842, d'un commencement de paralysie que tous les secours de l'art ne purent dissiper, il succomba quelques mois après à Passy (banlieue de Paris), le 11 mai 1843. A la nouvelle de sa mort, la Chambre des Pairs ordonna à l'unanimité que son buste serait placé dans la salle de ses séances.

ÉCRITS RELATIFS AU BARON MOUNIER.

I. *M. le baron Mounier.* (Paris, aux bureaux de *la Renommée*, juillet 1843), in-8°, 32 pp.—II. CHAMBRE DES PAIRS.- *Eloge de M. le baron Mounier, par M. le comte Portalis.* (*Séance du 28 juin 1844*) (Impr. de Crapelet), in-8°, 50 pp.=Autre édit., avec ce titre : *Eloge de M. le baron Mounier, prononcé à la Chambre des pairs...* Paris, impr. de Crapelet, 1844, in-8°, 48 pp.— III. *Notice sur M. le baron C. P. E. Mounier.* (Paris, impr. Fain et Thunot), in-8°, 20 pp. Cette notice a été rédigée par M. de Barante pour la nouvelle édit. de la *Biogr. univ.*, publiée par Thoisnier-Desplaces.

IV. * ADRESSE AUX CHAMBRES. *La police sous MM. les duc de Cazes, comte Anglès et baron Mounier.* Paris, l'auteur, Lenormand, Pichard, etc., 1821, in-8°, 216 pp., signé à la fin, *M. Robert.*

OPINIONS ET DISCOURS DU BARON MOUNIER.

I. *Séance du 11 avril 1826.- Rapport fait à la Chambre au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de St.-Domingue.* (s. n.), in-8°, 32 pp. — II. *Séance du 21 avril 1826.- Résumé de M. le baron Mounier, rapporteur de la commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des colons de St-Domingue.* (s. n.), in-8°, 11 pp.— III *Séance du 17 juin 1828. - Opinion sur le projet de loi relatif aux listes électorales.* (s. n.), in-8°, 22 pp. — IV. *Séance du 26 juillet 1828. - Rapport fait à la Chambre des pairs au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen des trois projets de loi relatifs à l'ouverture de crédits extraordinaires pour 1827.* (s. n.), in-8°, 20 pp — V. *Séance du 15 octobre 1830. - Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le marquis de Lally-Tolendal.* (s. n), in-8°, 13 pp. — VI. *Opinion de M. le baron Mounier sur l'organisation de la Chambre des pairs.* (Séance du 26 déc. 1831.) (Impr. Didot), in 8°, 30 pp. — VII. *Séance du 14 janv. 1833.- Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le comte Fabre (de l'Aude).* (s. n.), in-8°, 8 pp.—VIII. *Séance du 19 mars 1835. - Rapport fait à la Chambre au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi sur les at-*

tributions municipales. (s. n.), in-8°, 151 pp. — IX. *Séance du 11 mars 1836. - Développement d'une proposition faite à la Chambre, relativement à la compétence et au mode de procéder de la Cour des pairs*. (s. n.), in-8°, 15 pp.—X. *Séance du 4 avril 1836. - Discours prononcé à l'occasion du décès de M. le vicomte Lainé*. (s. n.), in-8°, 17 pp. = Il a été fait un tirage avec le titre suivant : *Discours prononcé par M. le baron Mounier, dans la séance de la Chambre des pairs du 4 avril 1836, à l'occasion...* (Impr. de Crapelet), in-8°, 17 pp. — XI. *Séance du 10 mai 1839. - Développement d'une proposition faite à la Chambre et relative à l'ordre royal de la Légion d'honneur*. (s. n.), in-8°, 50 pp. — XII. *Séance du 7 février 1840. - Eloge de M. le marquis de Sémonville, grand référendaire honoraire*. (s. n.), in-8°, 26 pp. Cet éloge fait partie des impressions ordonnées par la Chambre des pairs (1840, n° 13). Il a été tiré aussi avec un titre ainsi conçu : *Eloge funèbre de M. le marquis de Sémonville, grand référendaire honoraire de la Chambre des pairs, prononcé... dans la séance de la Chambre des pairs du 7 février 1840*. (De l'impr. de Crapelet), in-8°, 26 pp.—XIII. *Rapport sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris, fait à la Chambre des pairs, dans la séance du 16 mars 1841*. Paris, Leneveu, 1841, in-8°, 80 pp.

Cette liste des discours imprimés du baron Mounier est probablement fort incomplete : il a notamment prononcé à la tribune de la Chambre l'éloge funèbre de Pelet (de la Lozère), que nous ne connaissons pas. Il a fourni l'article du duc de *Richelieu* à la *Biogr. univ.* de Michaud.

MOYDIER (Gabriel-Mathieu-Simon), général du génie, né à la Côte-Saint-André, le 26 septembre 1760, entra à l'Ecole de Mézières, en 1782, et sortit en 1788, avec le grade de lieutenant (1). Au commencement de la Révolution, il fut attaché à la commission chargée du sondage de la rade de Cherbourg. De 1791 à l'an II, il fit les campagnes de Corse et se distingua particulièrement au combat de Fornali, contre les Anglais, où il gagna le grade de chef de bataillon. Après l'évacuation de l'île, il fut employé à l'armement de Toulon, passa ensuite à l'armée d'Italie, dans laquelle il servit de l'an III à l'an IV. Il assista au passage du Mincio, eut la direction des attaques de la citadelle de Mantoue, prit part au combat de Castiglione et de la Favorite, fut chargé des dispositions nécessaires au passage de l'Adige; enfin, il combatit a la bataille de Rivoli, et, peu de mois après, fut fait prisonnier à Vérone, où il faillit être une des victimes de l'insurrection de cette ville. — Nommé chef de brigade (colonel) en 1801, Moydier revint en Corse avec le titre de directeur des fortifications de Bastia, et y resta jusqu'à la fin de 1805, époque à laquelle un ordre le rappela à l'armée d'Italie, où il remplit les fonctions de chef d'état-major du génie jusqu'au 4 mai 1807. La même année, il se rendit à l'armée de Dalmatie, où divers travaux de défense, dans l'Etat de Raguse et l'Albanie vénitienne, et uné route militaire destinée à ouvrir une communication avec Zara, furent exécutés sous sa direction. Le prince Eugène et le maréchal Marmont lui témoignèrent leur satisfaction particulière pour le zèle, l'activité et les talents qu'il avait déployés dans cette circonstance. — Au commencement de 1809, il fut envoyé de nouveau en Italie, où il eut le commandement supérieur de Palma-Nova pendant toute la campagne; à la paix de Vienne (14 oct. 1809), il rentra à Milan et fut continué dans ses fonctions de chef d'état-major de l'armée d'Italie. Nommé, le 11 juin 1813, commandant en chef du génie de l'armee d'observation, il se trouva à la prise de Willach (29 août 1813), et prépara, par les ouvrages du pont de Tschernuss, sur la Save, la belle défense du passage de cette rivière tenté inutilement par les Autrichiens le 25 sept. Il dirigea aussi les opérations de son arme, destinées à couvrir le mouvement de retraite de nos troupes depuis Laybach jusqu'à Vérone, et rentra en France après l'évacuation de l'Italie, en mai 1814. = Ayant prêté serment à Louis XVIII, il reçut de ce prince la croix de Saint-Louis (1814).

(1) ÉTATS DE SERVICES DE G. M. S. MOYDIER.

Élève sous lieutenant à l'École de Mézières	1er janv. 1782
Aspirant lieutenant en 2e	1er janv. 1784
Lieutenant	24 mars 1788
Capitaine	1er avril 1791
Chef de bataillon	20 fév. 1794
Chef de brigade	23 juill. 1801
Directeur des fortifications à Bastia	23 nov. 1801
Membre de la Légion d'honneur	11 déc. 1803
Officier de la Légion d'honneur	14 juin 1804
Décoré de l'ordre de la cour. de fer	1813
Chevalier de Saint-Louis	20 août 1814
Command. de la Légion d'honneur	31 janv. 1815
Mis à la retraite	1er août 1815
Intendant de la marine à Brest	16 déc 1815
Maréchal de camp honoraire	24 juin 1816

L'année suivante, il obtint sa pension de retraite et fut compris dans la nouvelle organisation des ports en qualité d'intendant de la marine à Brest, fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de 1817: il avait reçu, en 1816, le grade honorifique de maréchal de camp. Cet officier supérieur est mort en...

MOYDIEU DE MALISSOLES (FRANÇOIS BERGER DE), né en 1676, à Vienne où son père était vice-bailli, embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord vicaire général de Gabriel de Cosnac, évêque de Die. Il remplissait les fonctions de doyen du chapitre de cette église lorsque le clergé de la province de Vienne le choisit pour son député à l'assemblée du clergé de France, en 1705. Nommé évêque de Gap, le 3 avril 1706, après la démission de Ch.-Bén. d'Hervé, il fut sacré le 2 janvier 1707, prêta serment le 2 février suivant, et prit possession de son évêché le 13 avril. La province ecclésiastique d'Aix le députa aux assemblées du clergé de 1725 et 1735, et il fut l'un des présidents de cette derniere. Ce prélat, que l'on appelait *le saint des Alpes*, s'occupa avec un grand zele des besoins temporels et spirituels de son diocèse : d'après M. Gautier (*Hist. de Gap*, p. 127), on lui doit la restauration de son église cathédrale, ruinée par les troupes alliées, lors de l'invasion de 1692. Il organisa des missions pour la conversion des protestants; mais, plein de l'esprit de charité de l'Evangile, il n'employa jamais contre eux les mesures de rigueur que les édits lui permettaient de prendre. Quand il apprenait que de nouveaux convertis quittaient son diocèse pour aller se marier à Genève, il s'en plaignait, il est vrai, au parlement de Grenoble ou au chancelier de France ; on lui donnait alors les moyens de sévir, mais, ajoute l'historien déjà cité, « s'il levait la main, en bon père il « frappait toujours à coté ». Il mourut à Gap le 21 septembre 1738, emportant le respect et une vénération profonde que ses vertus lui avaient conciliés.—Il publia des ordonnances synodales qui ont réglé la discipline ecclésiastique de Gap jusqu'en 1791. En voici le titre : *Ordonnances synodales du diocèse de Gap, publiées en 1712*. Grenoble, Alex. Giroud (s. d.), in-12 de 12, 8, 300 et 263 pp. Le mandement qui les précède est daté du 1er mai 1712.

— Nous connaissons encore un *Gaspard François* BERGER DE MOYDIEU, conseiller au parlement de Grenoble de 1775 à 1790, qui a laissé un ouvrage manuscrit dont voici le titre d'après le *catalogue de la Bib. Lyonnaise*, de M. Coste, nº 2764 : *Tableau historique de l'abbaye royale de Saint-Pierre, second manuscrit, revu corrigé et augmenté, 1783*, 3 vol. in-fol. Nous ignorons si ce conseiller est le même qu'un *Berger de Moydieu*, auteur d'un mémoire sur la circulation des grains, mort à La Verpillière le 23 nov. 1807.

MURAT (FRANÇOIS) fut l'un des pasteurs de l'église réformée de Grenoble, de 1620 à 1645 (1). En 1622, il assista au synode provincial du Pont-en-Royans et fut désigné pour recueillir dans le Graisivaudan « les mémoires des « églises touchant les faits mémorables « arrivés en icelles depuis la réforma- « tion. » Il assista aussi, en 1644, au synode de Charenton comme député de l'église de Grenoble.

On a de lui : I. *Prières et méditations extraites de la S. Escriture*. Genève, J. Chouet, 1621, in-8. — II. *La Conversion à Dieu*. Grenoble, 1623, in-8. — III. *Sermon du devoir des pasteurs*. Genève, 1627, in-8º. (Bib. de Grenoble). — IV. *Les Soupirs des créatures, ou trois sermons sur ces mots de saint Paul aux Romains : Nous savons que toutes créatures soupirent et sont en travail ensemble jusques à maintenant*. Geneve, 1639, in-16. (Ibid.) — V. *La nasselle de l'Eglise agitée, ou deux sermons sur l'histoire du chapitre 8, v. 23, etc., de S. Mathieu*. Genève, J. de la Pierre, M.DC.XLIII, in-12 de 156 pp. (Bib. Ste-Genev.).

Nous trouvons encore un pasteur du même nom, à Valence, en 1609. Sur les plaintes de cette église, le synode de Saint-Maixent le censura vivement « pour avoir trop légèrement prêté l'oreille aux recherches de l'église de Nîmes et trop pressé par des moyens déshonnêtes celle de Valence, pour avoir son congé ; et lui enjoignit de retourner à Valence dans trois mois, sous peine de suspension du ministère ». Nous ignorons s'il est le même qu'un *Pierre* MURAT, pasteur à Romans en 1637, « qui, d'après *la France protestante*, de MM. Haag, commença à Genève, en 1626, ses études en théologie, exerça son ministère à Nyons et alla achever sa carrière à Genève, où il fut reçu bourgeois gratis, en 1665, avec ses

(1) En 1626, il fut donné pendant quelque temps à l'église de Besse, près le Bourg-d'Oisans.

fils, *Jacques*, ministre de l'Evangile, et *Jean*, marchand de soie ».

MM. Haag nous signalent encore un *François* MURAT, de Grenoble, qui fut immatriculé à l'académie de Genève, en 1652. Ils présument que l'on peut lui attribuer l'ouvrage intitulé : *Armes de Sion, ou prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise.* Saint-Gall, André Lhonorat, 1688, in-12 de 320 pp. Réimpr. sous ce titre : *Armes de Sion, ou prières très-convenables pour consoler et fortifier les fidèles qui gémissent sous la croix.* (Amsterdam, 1737, in-12), et probablement encore sous cet autre titre : *Nouveau thrésor de prières propres en tous tems, et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise.* 7e édit., corrigée. Amsterdam, J. Desbordes, 1731, in-24.

Nous pensons, sans pouvoir toutefois l'affirmer, que ces pasteurs appartenaient à une famille noble du Dauphiné, celle de MURAT DE LESTANG, qui a produit quelques militaires distingués, entre autres : *Antoine* DE MURAT, qui conduisit, en 1587, par ordre d'Henri III, un corps de troupes du duc de Joyeuse. Cet *Antoine* était maréchal de camp dès 1576, et il en fit les fonctions auprès du duc de Nemours, puis dans l'armée conduite en Dauphiné par le duc de Mayenne, en 1580. Il avait obtenu l'érection de la seigneurie de Lestang (Dauphiné), en marquisat, par lettres du mois de juillet 1643, enregistrées au parlement de Grenoble le 26 décembre suivant, et à la chambre des comptes le 3 décembre 1646.

MURINAIS (ANTOINE-VICTOR-AUGUSTIN **D'AUBERJON**, c^{te} DE) (1), né à Murinais le 27 août 1731, fut d'abord reçu chev. de Malte (langue d'Auvergne), le 2 juin 1751. Il devint ensuite cornette des chevau-légers de Berri en 1759, enseigne des gendarmes de Bourgogne le 9 février 1760, et successivement aide-major et major dans le même corps. Nommé colonel du régiment Dauphin en 1766, il fut brigadier de dragons le 3 janvier 1770 ; enfin maréchal de camp le 1er mars 1780. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, il prêta le serment civique exigé des officiers généraux. — En l'an V, les électeurs royalistes de Paris l'élurent membre du conseil des anciens. Il s'y rangea dans le parti Clichien ; aussi fut-il l'un des députés atteints par le coup d'état du 18 fructidor. Des agents l'arrêtèrent dans la rue, au moment où, ignorant ce qui s'était passé, il se rendait au conseil, et le conduisirent au Temple. Désigné pour être déporté à la Guyane (2), il fut embarqué à Rochefort sur la frégate *la Vaillante*. Sa proscription fut celle dont l'opinion publique accusa le Directoire avec le plus d'amertume. Arrivé à Cayenne le 11 nov. 1797, il fut ensuite transféré à Sinamary, où il obtint la faveur d'habiter une case séparée. Mais il était débarqué malade ; son état s'aggrava rapidement sous l'influence délétère du climat, et il expira le 17 décembre suivant, entouré de ses compagnons d'exil, auxquels il dit ces paroles remarquables : « Plutôt mourir à Sinamary sans reproches que vivre coupable à Paris ». Il fut le premier des déportés enlevés par la mort ; l'abbé Brothier l'assista à ses derniers moments, et Tronçon-Ducoudray, qui devait bientôt le suivre, prononça son oraison funèbre.

En tête de l'ouvrage intitulé *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, in-8°, se trouve une estampe où il est représenté mourant, entouré de ses amis. Au bas sont ses dernières paroles citées plus haut.

MURINAIS (GUY-JOSEPH-FRANÇOIS-TIMOLÉON **D'AUBERJON** DE), né à St-Marcellin le 9 novembre 1759, fut nommé député de l'élection de Romans à l'assemblée des états convoquée dans cette ville en 1788. Elu l'année sui-

(1) Il y a eu en Dauphiné une ancienne famille noble du nom de MURINAIS, dont nous ne connaissons ni l'origine ni la filiation. Son dernier représentant, *François*, mourant sans enfants, en 1429, institua héritier *François* DUPUY-BELLECOMBE, son cousin, et le chargea de porter le nom et les armes de MURINAIS. Ainsi se forma une nouvelle famille à laquelle appartient un *Jean de* MURINAIS, seigneur de Bozancieu, procureur des trois ordres de la province, le même, croyons-nous, qui fut député aux Etats de Paris, en 1614, et a laissé un manuscrit intitulé : *Histoire du Dauphiné, divisée en traités*, in-4°, écriture du XVIIe s. (Bib. imp. Fonds Saint-Germain, 1563). M. Gariel en a publié un fragment (*des Etats*), dans son *Delphinalia* de janvier 1852.

Une fille de cette famille, *Claude* ou *Claudine de* MURINAIS, ayant épousé en 1550 *Aimar* D'AUBERJON, les descendants de celui-ci formèrent une branche qui prit le nom D'AUBERJON DE MURINAIS, à laquelle appartiennent les deux personnages dont nous donnons les notices.

(2) Voici d'après l'ouvrage de J.-J. Aymé (*Déportation et naufrage*), la liste des personnes originaires de notre province qui furent déportées avec Murinais : AYMÉ (Voy. sa notice) ; BROCHIER (*Hugues-Joseph*), âgé de vingt ans, domestique à Grenoble ; CHAPPUIS (*Joseph*), âgé de 46 ans, ex-curé de Saint-Julien, domicilié à Vienne, mort le 28 brumaire an VII ; FAYET (*Benoît*), apothicaire à Vienne, âgé de 18 ans, mort le 18 frimaire an 7 ; GENTET (*Jean-Pierre*), ex-curé de Meyrié, domicilié à Vienne, âgé de 45 ans ; PEYRAS (*Pierre*), capucin à Valence, âgé de 39 ans, mort le 25 brumaire an 7.

vante, par la noblesse de Dauphiné, député suppléant à l'assemblée constituante, il devint membre titulaire au commencement de 1790. Son dévouement à la monarchie, l'emportement qu'il mit à la défendre attirérent quelquefois l'attention sur lui; mais quoique doué d'un certain talent et de beaucoup d'imagination, il n'obtint aucune influence, parce que, se laissant entraîner par trop de chaleur, il fut rarement assez maître de lui pour développer ses idées et leur donner le poids qu'elles auraient pu avoir. Il se fit constamment l'avocat des contre-révolutionnaires à propos des désordres excités par ceux-ci en différentes provinces; mais si des troubles et des excès se produisaient dans un sens opposé, il ne manquait jamais de demander avec force que les auteurs en fussent punis. Défenseur de l'ancienne discipline de l'armée, il voyait avec peine les réformes libérales introduites dans la législation militaire. C'est ainsi que, le 19 août 1790, après des observations faites par Robespierre sur quelques articles du code pénal maritime, qui établissaient une trop grande disproportion de peines entre l'officier et le matelot, il s'éleva avec véhémence contre ce député, le traita de *factieux*, de *tribun du peuple*, et demanda son rappel à l'ordre. La pression exercée par les patriotes parisiens était de sa part l'objet de fréquentes sorties. Son caractère impétueux et irascible le fit un jour rappeler à l'ordre (1er mars 1791), à la suite d'une interruption violente, et le président, se levant, déclara *à la Nation* qu'il troublait l'assemblée. Dans la séance du 14 août de la même année, il demanda que le titre de Dauphin fût conservé au fils de Louis XVI, mais Chabroud fit rejeter sa proposition. Ce fut le dernier acte de sa carrière législative: après la session, il tomba dans l'obscurité et ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il est mort à Murinais le 28 février 1831.

PORTRAIT. — *Moreau del. Courbe sc.* (Suite de Déjabin).

N

NANTES (DE) ou, peut-être mieux, **DENANTES** (MARC), avocat à Vienne, et non chanoine de Saint-Maurice, comme l'avance M. Mermet (*Hist. de Vienne*, III, p. 461), mort vers 1720, s'occupa beaucoup de poésie, et jouit, à ce qu'il paraît, d'une certaine réputation. L'abbé d'Artigny, qui avait entretenu avec lui des relations littéraires, dit que c'était un « homme de beaucoup d'esprit, « d'une agréable littérature, et qui avait « de grands talents pour la poésie fran- « çaise... On pourroit, ajoute-t-il, for- « mer un assez gros recueil de ses « poésies manuscrites. Il en est peu « qui ne méritent de voir le jour. J'es- « père d'en donner bientôt une édition, « avec un discours préliminaire, où je « tâcherai de faire connoître cet auteur, « aussi estimable par les qualités du « cœur que par celles de l'esprit ». (*Nouv. Mém. d'Hist. de crit. et de litt.*, t. 2, p. 23). D'Artigny n'a pas mis ce projet à exécution, mais il a publié quelques pièces de vers de sa façon, notamment une critique de la satire de Boileau sur l'Équivoque, dans le t. 7 de ses *Nouv. Mém.*, pp. 369 et suiv. On trouve aussi des vers de De Nantes en tête de plusieurs ouvrages de ses contemporains, et un petit poëme intitulé *Polichon*, dans le *Nouveau choix de pièces de poésies*, publié à Amsterdam, 1715, 2 vol. in-12. — Chorier et Guy Allard citent dans leurs nobiliaires du Dauphiné un *Claude de* NANTES, brigadier dans les gardes du corps, anobli en 1664 pour ses services militaires, et qui portait d'*argent à la licorne d'azur chargée sur l'épaule senestre d'une fleur de lis d'or*. Nous trouvons dans l'*Armorial général* (Mss. de la Bib. Imp.) dressé à la fin du XVIIe siècle l'article suivant, qui concerne évidemment notre poëte : « *Marc de* NANTES, avocat au « parlement de Grenoble, conseiller du « roy et son procureur en la juridic- « tion des droits d'entrée et sortie de « la ville de Vienne, porte d'*azur à une* « *licorne saillante d'argent.* » D'après la différence des couleurs des armes, il est évident que ces deux personnages appartenaient à la même famille, mais à des branches différentes.

NICOLAI ou **NICOLAY** (NICOLAS DE), seigneur d'*Arfeuille* et de *Belair*,

voyageur et géographe, naquit, d'après la *Bib. du Dauphiné* de Guy-Allard, à la Grave, en Oisans. Chorier (*Hist. gén.*, II, pp. 733) le fait, au contraire, naître « à *Soissons*, hameau de la paroisse de « Saint-Siméon, dépendant de la terre « de Bressieu »; mais nous pensons que c'est une erreur, car il n'existe pas, du moins à notre connaissance, de hameau du nom de *Soissons* en Dauphiné. Le même historien ajoute : « La famille « des Nicolaï, illustre dans Paris par « les charges qu'elle a eues dans la cour « des aydes et dans la chambre des « comptes, descend de lui. » Nous avons consulté plusieurs généalogies imprimées et manuscrites de cette famille; les unes reculent son origine jusqu'à un Guido Nicolaï, né au château de Saint-Jean, dans l'État de Florence, qui sortit d'Italie en 1305 à la suite du pape Clément V. D'autres la font descendre d'un Jean Nicolaï, chancelier du royaume de Naples sous Charles VIII, puis président au parlement de Paris en 1505; quelques-unes enfin prétendent qu'elle a simplement pour tige un nommé Nicolas, patron sur le Rhône, qui après s'être enrichi dans la navigation, « habilla son nom à l'italienne », selon l'expression de Bertin du Rocheret; mais, loin d'adopter l'opinion de Chorier, aucune d'elles ne mentionne même le nom de notre voyageur. Nous ne possédons pas de renseignements suffisants pour trancher cette question généalogique, non plus que la difficulté soulevée relativement au lieu de sa naissance par les assertions contradictoires de nos deux historiens. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude sur son origine, c'est qu'il était Dauphinois, comme il nous l'apprend sur les titres de ses ouvrages, et qu'il naquit en 1517.

Dans la préface de ses *Navigations et pérégrinations orientales*, il donne lui-même une notice de sa vie : « Ie, dit-« il, Nicolas de Nicolay du Daulphiné, « l'an de grace 1542, de mon age le 25, « sorti du ventre du dauphin et passé « par la gueule du Lyon, commençai à « entrer en mes voyages dès la guerre « et siége de Perpignan, à la suite du « vaillant et magnanime seigneur d'An-« doin; au retour duquel siége persé-« vérant et continuant au desir de mes « pérégrinations estrangeres par l'es-« pace de 15 à 16 ans ès royaumes et « provinces de la haute et basse Ger-« manie, Danemarck, Prusse, Lyvonie, « Suède, Gothie, Zélande, Angleterre, « Ecosse, Espagne, Barbarie, Turquie, « Grèce et Italie, outre autres divers « voyages que j'ay faits en la pluspart « des armées terrestres et maritimes « sous les commandements des rois « très-chrestiens mes souverains ». Le poete Ronsard, son admirateur et son ami, raconte aussi ses voyages dans une pièce de vers placée en tête du même ouvrage. En voici un fragment :

Doncques des ton enfance aymant les choses belles,
Et curieux de voir mille terres nouvelles,
Amoureux de vertu, ennemy de repos,
Ayant comme le corps, l'esprit sain et dispos,
Tu courus voir premier les nations prochaines,
Ceux qui vont habitant les Bourguignonnes plaines,
Hennuyers, Brabançons, Liegeois et Flamans;
Puis tu passas le Rhin, et vis les Alemans,
Les Hongres, et tous ceux qui d'une bouche froide
Boyuent les eaux d'Ister de glace tousiours roide.
Tu vis les Transiluains Daces et Palonnoys,
Et les Franconyens les ayeux des Francoys.
Tu vis Hongrie, Prusse, et Suede et Gothie,
Les Vandales, Alains grands peuples de Scythie.
Puis gaillard, retournant en un païs plus chault,
Tu as veu l'Ibérie, où le soleil d'en haut
Plonge en l'eau ses coursiers, et tournoyant la terre
Comme ce grand flambeau tu as veu l'Angleterre,
L'Escosse, l'Ibernie, et tout ce que la mer
Peut en se promenant de ses bras enfermer;
Delà tu vis l'Italie, et la belle contrée
Qui iadis chef du monde au monde s'est montrée:
Et n'est ores plus rien, sinon serve de ceux,
Qui iadis lui servoient de triomphes pompeux.
Puis tu osas dompter la tempeste enragée
Des ondes d'Ionie et de la mer Aegée,
Et l'humide fureur des Proponti·les eaux,
Qui bornent aux deux bouts les Bosphores iumeaux.
Puis laissant le travail de la mer escumeuse
Tu vins surgir au port de la ville fameuse,
Que le grand Constantin accroissant son renom
Enrichit de l'Empire et orna de son nom.
Delà tu allas voir les royaumes d'Asie
Infidèle demeure aux peuples de Turquie, etc., etc.

Dans ces diverses pérégrinations, Nicolaï observa avec soin les mœurs et les usages des contrées qu'il visita; sachant le dessein « en lequel, dit-il, « dès mon premier aage i'ay esté in-« struit et exercé », il releva avec beaucoup de fidélité les costumes et ornements des deux sexes chez les divers peuples. — En dehors des renseignements fournis par les deux documents que nous avons cités, les biographes apprennent peu de chose sur sa vie; on ignore les époques de chacun de ses voyages et des expéditions militaires auxquelles il prit part. D'après la dédicace de la *Navigation du roi d'Ecosse*, en 1546, lord Dudley l'emmena en Angleterre, où il resta un an. De retour en France à l'avénement de Henri II, il présenta à ce prince une description des côtes d'Angleterre, et fut aussitôt envoyé, avec ce document, auprès de Léon Strozzi, général des galères, qui

était chargé de secourir les Ecossais contre les Anglais. « Et allâmes, dit-il, « avec seize galères et autres forces, assiéger le chasteau de S.-André, détenu par les rebelles (qui y avoient « tué le cardinal d'Albrot), suivant les « mémoires que j'en avois dressés en « Angleterre et envoyés à sadite Majesté, et prîmes ledit chasteau à composition après bresche faite sur le « point qu'on devoit donner l'assaut » (1547). A cette époque, il avait les charges de valet de chambre et de géographe du roi. — En 1551, il fut attaché à Gabriel d'Aramont, envoyé par Henri II en ambassade à Constantinople, et c'est d'après les notes recueillies dans ce voyage qu'il publia ses *Navigations et pérégrinations orientales* qui eurent un grand succès, et dont l'exactitude des dessins fait encore rechercher aujourd'hui les exemplaires. — Quelques années après, Catherine de Médicis, sa protectrice, lui donna un logement dans le château de Moulins, et le chargea de faire la description de toutes les villes, châteaux et abbayes de France (1). Nicolaï commença ce vaste travail par le Berri (1567) et le Lyonnais (1573), mais il s'en tint là : une telle entreprise était alors trop au-dessus des forces d'un seul homme. Ces deux statistiques sont restées manuscrites; nous en donnons plus loin les titres d'après les exemplaires originaux conservés à la bib. imp. — Toutes les biographies le font mourir le 25 juin 1583, mais elles ne s'accordent pas sur le lieu ; les modernes, celle de Michaud, notamment, disent que ce fut a Soissons, où il était commissaire d'artillerie. Sans savoir sur quoi repose cette assertion, nous ne la croyons pas fondée; elle doit provenir de quelqu'une de ces singulières bévues dont les biographes se rendent parfois coupables avec tant de candeur en se copiant les uns les autres, la même bévue probablement qui a conduit Chorier à créer en Dauphiné un hameau du nom de Soissons. — Les biographies anciennes le font au contraire mourir à Paris; cette opinion, à laquelle nous nous rangeons, s'appuie sur le témoignage de La Croix du Maine, l'un des contemporains de Nicolaï, qui s'exprime ainsi dans sa *Biblioth. fr.* : « Il mourut à Paris du mal de gravelle « ou calcul, l'an 1583, le vendredi 25 « juin, âgé de 67 ans, et fut enterré le « jour suivant en l'église Saint-Sulpice « au côté gauche du grand autel ». Des détails aussi précis nous paraissent devoir trancher la question.

Nicolaï était marié avant 1542, époque où il quitta le Dauphiné pour commencer ses voyages. Nous ignorons s'il laissa plusieurs enfants : nous ne connaissons que sa fille, *Isabelle*, femme d'Antoine Mathé de Laval, poète Foresien, qui l'aimait éperdument, et fit en son honneur quelques douzaines de sonnets qu'on peut lire à la fin de l'ouvrage suivant : *Isabelle. Imitation de l'Arioste, a tres illvstre et tres vertvevse princesse Henriette de Cleves, duchesse du Nivernois*. Paris, Lucas Breyer, 1576, pet. in-8°.

(1) Il lui fut expédié à ce sujet des lettres-patentes. Nous les avons cherchées avec soin aux archives de l'empire sans en trouver la moindre trace. D'après des notes manuscrites mises par Cochard sur un exemplaire de la *Bibliothèque du Dauphiné*, de Chalvet, que nous avons eu sous les yeux, elles seraient du 22 janvier 1570; mais elles doivent être d'une date antérieure, car sa description du Berri, offerte à la reine en 1567, fut faite en exécution de ces lettres-patentes, comme la dédicace ne permet pas d'en douter.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Double d'vne lettre missive envoyée par le seigneur Nicolas Nicolai, géographe du roy, a monseigneur dv Buys, vice-baillif de Vienne; contenant le discours de la guerre faicte par le roy nostre sire, Henri deuxiesme de ce nom pour le recouurement du païs de Boulongnoys en l'an mil cinq cens quarante neuf*. Lyon, G. Roville, 1550, in-4° de 11 ff. non chif. = D'après la *Bib. hist.* de Lelong (II, 17646), cette piece aurait été publiée la même année sous le titre de *Discours de la guerre faite par le roi Henri II pour le recouvrement du pays de Boulonnois-sur-Mer, en 1549*. Lyon, Rouille, 1550, in-8°.

II. *L'art de naviguer de maistre Pierre de Médine, espaignol : contenant toutes les reigles, secrets, & enseignemens necessaires, à la bonne navigation, tradvict de castillan en françois, auec augmentation & illustration de plusieurs figures & annotations, par Nicolas de Nicolai, du Dauphiné, géographe du tres-chrestien roy Henri II de ce nom : et dédié à sa tres-auguste maiesté*. A Lyon, par Gvill. Roville. M.D.LXI., in-4° de 4 ff. non chiff. 225 pp. et 6 pp. non chiffr pour la table, fig. dans le texte.—D'après le privilége, Nicolaï aurait eu des collaborateurs pour cette traduction. On y lit : « Lequel (ouvrage) auec l'aide de plusieurs gens doctes et entendus ès ma-

« thematiques, et à la navigation, il « a traduit d'espaignol en françois. » Ce privilége est daté du 11 sept. 1550. = Les deux premières éditions, que nous ne connaissons pas, sont de *Lyon, 1554*, in-4°, et de *Rouen, 1557*, in-4°, = Autres éd. : *Lyon, par Guill. Roville.* M. D. LXIX., in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. 225 pp. et 6 pp. non chiff. pour la table. = Autre éd. : *Reveu nouuellement & corrigé par ledict s. de Nicolai, auec amendement de plusieurs figures, & mieux qu'aux precedentes editions.* A Lyon, par Guill. Roville, M.D.LXXVI., in-4° de 4 ff. prélim. non chiff., 258 p. et 5 p. non chiff. pour la table.=Autre: *Nouvellement reveu, corrigé & augmenté de plusieurs figures, principalement pour la longitude de l'est à l'ouest : Ensemble reformé selon le retranchement des dix jours, par Iean de Seville, dit le Souci, médecin mathematicien, géographe & hydrographe du roy.* A La Rochelle, de l'impr. de Hierosme Havltin, par Corneille Hertman, 1618, in-4° de 3 ff. prélim. non chiff. et 232 pp. = Autre : *A Roven, chez Mannassez de Preavlx*, M. DC. XXVIII, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. 227 pp. et 3 ff. non chiff. pour la table.

III. *Les qvatre premiers livres des navigations et peregrinations orientales, de N. Nicolay, dauphinoys, seigneur d'Arfeuille, varlet de chambre, & geographe ordinaire du roy. Avec les figures au naturel tant d'hommes que de femmes, selon la diuersité des nations, & de leur port, maintien, et habitz.* A Lyon, par Gvillavme Roville, 1568, in-fol. de 7 ff. prélim. non chiff. et 181 pp. avec 60 fig., dessinées sur les lieux par Nicolaï, et gravées par L. Danet. — Brunet (*Man. du libraire*) dit que la 1re édit. est de *Lyon, Roville, 1567*, in-fol. (7 ff. et 181 pp.)

= Autre éd. avec ce titre : *Les navigations, peregrinations et voyages faicts en la Tvrqvie, par Nicolas de Nicolai..... contenants plusieurs singularitez que l'autheur y a veu & obserué. Le tout distingué en quatre liures, auec soixante figures au naturel, tant d'hommes que de femmes selon la diuersité des nations, leur port, maintien, habits, loyx, religion, & façon de viure, tant en temps de paix comme en guerre. Auec plusieurs belles & memorables histoires aduenuës en nostre tems.* En Anvers, M. D. LXXVI., par Guill. Silvius, in-4° de 12 ff. prélim. non chiff. 305 pp. et 13 ff. non chiff. pour la table. — Il y a des exempl. de cette édit. portant la date de 1577. Les fig. de ces deux éditions (gr. sur bois) ont été copiées d'après celles de l'édit. in-fol.

= Autre édit. sous ce titre : *Discours et histoire véritable des navigations, pérégrinations et voyages faits en Turquie.* Anvers, Coninx, 1586, in-4° (Brunet, *Manuel du Libr.*). = Les fig. de l'éd. in-f° ont été copiées et reprod. avec une partie du texte de Nicolaï dans l'*Hist. gén. des Tvrcs*, trad. de Chalcondyle par Bl. de Vigenaire. Paris, D. Béchet, 1762, 2 vol. in-fol.

Cet ouvrage a été trad. en plusieurs langues : = En allemand. Nuremberg, 1572, in-fol. = En flamand sous ce titre : *De Schipvaert ende reysengedaen int landt van Turckeyn.* Anvers, Silvius, M. D. LXXVI., in-4° de 4 ff. prélimin. non chiff., 322 ff. et 4 ff. non chiff. pour la table. = En italien, sous ce titre : *Le navigationi et viaggi, fatti nella Tvrchia..... nouamente tradotto di Francese in Italiano da Francesco Flori da Lilla, arithmetico.... ....* In Anversa. M. D. LXXVII. Appresso Guiglielmo Silvio. In-4° de 7 ff. prélim. non chiffr. 325 pp. et 15 ff. non chiffr. pour les tables.—Autre édit. : *In Venezia, presso Francesco Ziletti.* MDLXXX., in-fol. Il y a des exempl. de cette édit., dans lesquels l'épître dédicatoire de l'imprimeur Ziletti a subi des modifications; dans les uns, cette épître ne porte pas de date, tandis que, dans d'autres, on lit à la fin *Di Venetia, il di primo d'agosto.* MDLXXX = En anglais, sous ce titre : *The navigations peregrinations, and voyages made into Turkie... Translated out of the French, by T. Washington.* London, T. Dawson, 1585, in-4°.

— M. Honoré Pallias en a publié un abrégé précédé de quelques notes sur la vie de Nicolaï, dans le *Bulletin officiel des chemins de fer du Dauphiné et de la Savoie.* Il en a été fait un tirage à part avec ce titre : *Voyage en Orient au XVIe siècle de Nicolas de Nicolay, Dauphinois* (Grenoble, impr. Maisonville), in-8° de 16 pp.

IV. *La navigation dv roi d'Escosse Iaqves cinqviesme dv nom, avtovr de son royaume, & Iles Hebrides & Orchades, soubz la conduicte d'Alexandre Lyndsay excellent pilote escossois. Recueillie & redigee en forme de description hydrographique, & representée en carte marine, & routier ou pilotage, pour la cognoissance particulière de ce qui est necessaire & considérable a ladicte nauigation, par Nicolay d'Arfeville, seignevr dudict lieu et de Be-*

davlphinois, premier cosmographe du roy, commissaire ordinaire de son artillerie, & a la visitation & description généralle du royaume de France. Dediée à tres-illustre, & tres-vertueux seigneur Anne dvc de Ioyevse, pair & admiral de France. Paris, chez Gilles Beys, M.D.LXXXIII., in-4° de 37 ff., avec une carte. Très-rare. — Brunet (*Manuel du libr.*) donne par erreur à cet opuscule *6 ff. prélim.*, outre les 37 ff. que nous indiquons.

§ II.

V. *Description generale dv pais et dvche de Berry et diocese de Bovrges, auec les cartes geographiques dudict pais, des baillages royaulx de Bourges, Yssouldum, Dun le Roy, Vierzon, Mehun & Concressault, & le plan releué de l'antique & moderne cité de Bourges. Le tout faict & obserué de lieu en lieu par expres comandemēt du tres puissant & tres chrestien roy de France Charles de Valoys, IXe du nom & de la tres haulte & tres vertueuse royne Catherine de Médicis, sa tres honnoree Dame & mère, 1567.* Manuscrit in-fol., sur parchemin, de 55 ff., avec cartes et plans. Exempl. de dédicace. (Bib. imp.)

VI. *Generalle description de l'antiqve et celebre cité de Lyon, dv païs de Lyonnois et dv Beaviollois, selon l'assiette, limites et confins d'icevx païs. 1573.* Manuscrit in-fol. de 271 pp. sans les prélim. Cet ouvrage, dédié à Catherine de Médicis, est précédé d'un long discours en vers à la louange de Nicolaï par Mathé de Laval, son gendre. Exempl. de dédicace (Bib. imp.).

VII. *Le breviere des anciens droictz, hoñevrs et prerogatives dv Daulphin de Viennoys, extraits et recueillis de plusieurs documens et ecritz trez-autenticques, tant de la chambre des comptes de Grenoble : que de la maison de la ville de Vienne et aultres divers lieulx.* Manuscrit in-8°, sur pap., de 36 ff. (Bib. imp.). — Cet ouvrage, qui n'a pas de date, n'est à proprement parler qu'une chronique de Vienne depuis sa fondation par un certain Venerius, consul romain, jusqu'au règne du dauphin Guigues IV. Il est dédié à Jacques d'Albon, sieur de Saint-André, comte de Fronsac; il se termine par un petit discours contenant l'abrégé de l'histoire des dauphins de Viennois jusqu'à Humbert II, dont le but paraît être de faire descendre Jacques d'Albon des anciens comtes d'Albon d'où sont sortis les dauphins de la première race.

NICOLAS (JEAN), jurisconsulte du XVIe siècle, est auteur d'un ouvrage plusieurs fois réimprimé, sur le titre duquel il se dit Dauphinois. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa personne. Voici le titre de cet ouvrage, d'après les bibliographes : *Tractatus juris patronatus Beneficiorum.* Tolosæ, 1546, in-4°. = Autre édition sous ce titre : *Flores juris patronatus pensionum et permutationum beneficiorum.* Lugduni, 1551, in-8° (Bib. de Grenoble). = Autre : Lugduni, 1573, in-8° (Ibid.). = Autre, sous ce titre : *Jurisprudentiæ tractatus et flores, in quibus continentur omnia quæ ad illam materiam spectant : auctoribus Rocho de Curte, Paulo de Citadinis, Joanne Nicolai.* Lugduni, 1573, in-8° (Ibid.). = Autre : Lugduni, 1579, in-fol. (Ibid.). = Autre : Francofurti, 1609, in-8° (Bib. imp.). = Reprod. dans la deuxième édition de la compilation intitulée : *Lectura et tractatus de jure patronatus.* Francofurti, 1581, in-fol.

NICOLAS (JEAN), imprimeur-libraire du 17e siècle, tenait boutique à Grenoble, rue du Palais, à l'enseigne de la Palme. Il professait la religion protestante, et fut député en 1659 par les marchands et bourgeois de cette ville au synode de Loudun, pour se plaindre de la conduite du consistoire, relativement à une question de préséance (1). C'est lui qui imprima la première édition de l'*Aloysia* de Chorier. M. Du Mey, avocat général du parlement, amateur de ce genre de littérature, en avait fait les frais, mais se voyant soupçonné, et craignant d'être compromis, il ordonna des poursuites contre le pauvre imprimeur qui fut condamné à fermer ses magasins, et n'échappa à de plus rudes châtiments que par l'intervention d'amis puissants (2). C'est ce qui a fait dire à Chalvet : « Les productions de Chorier le ruinèrent ». Le rédacteur de la notice de ce dernier dans la *Biog. univ.* (Michaud), interprétant mal la phrase de Chalvet, a commis une erreur quand il a prétendu que le manuscrit de l'*Aloysia* fut donné au libraire Nicolas pour le dédommager des pertes que lui avait fait éprouver le premier volume de l'*Histoire de Dauphiné*; ce premier volume fut imprimé et vendu par Philippe Charvys et non par Nicolas.

Chorier fait son éloge dans ses *Adversaria*, p. 215, à propos de la publi-

(1) Aymon. *Synodes nat.* T. II, p. 768.
(2) *Mélanges biogr. et bibliogr.*, par J. Ollivier et Colomb de Batines, p. 16.

cation de l'*Histoire généalog. de la maison de Sassenage* : « Joannes Nicolaus, bi« bliopola, dit-il, edendam curavit. Is « ingenio præstans, aptè et limatè, « singularum gallicæ linguæ adeptus « cognitionem, scribebat. Igitur elegan« ti proloquio, id opus scitè et inge« niosè commendavit. » Guy Allard lui a aussi consacré quelques lignes dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, mais en s'excusant longuement d'oser mettre un imprimeur parmi les illustrations de notre pays. « Il connoit, dit-il, par« faitement les livres. Quelques pré« faces qu'il a faites en ceux qu'il a fait « imprimer ont esté estimées. Il est « l'autheur d'une petite nouvelle inti« tulée *la Belle Hollandoise*, et de la *Re« lation des eaux de Prangin* ». Nous connaissons un de ces ouvrages, en voici le titre : **L'heroïne incomparable de notre siècle, représentée au naturel dans la belle Hollandoise, par mademoiselle S****. Grenoble, 1680, in-12. = Autre éd. : La Haye, Duré, 1713, in-8, et 1714, in-12.

D'après le passage précité de Guy Allard, il vivait en *1680*, époque de l'impression de la *Bibliothèque du Dauphiné*, et cette même année il avait publié sa *Belle Hollandoise*. Nous hésitons donc à admettre qu'il ait été consul de Grenoble en *1621*, comme l'avance le rédacteur de la table des *Adversaria* de Chorier (1). S'il faisait encore des romans en 1680, à quel âge aurait-il donc été consul en 1621?

Il eut un fils, avocat au parlement de Grenoble, qui fit la première traduction française de l'*Aloysia*. L'un et l'autre moururent dans un grand dérangement d'affaires.

NICOLAS (Jean-François), médecin. — Voy. le *Supplément*.

NUGUÉ (Antoine-Laurent) était homme de loi à Vienne au commencement de la Révolution. En 1791, il fut élu administrateur de l'Isère, et, en septembre 1795, député de ce département au conseil des Cinq-Cents. Il y travailla dans les comités des impositions et de la comptabilité, et prononça quelques discours qui ont été imprimés et dont nous donnons ci-après la liste. Sorti du conseil en mai 1799, il se retira, croyons-nous, à Lyon. Nous ne connaissons ni l'époque ni le lieu de sa naissance.

Bibliographie. — I. *Opinion sur le rapport de Siméon, tendant à rapporter l'article 4 de la loi du 15 thermidor an IV*. (Séance du 21 flor. an V.) (Impr. nat.) In-8 de 18 pp. — II. *Opinion sur l'apurement de la comptabilité arriérée*. (Séance du 9 fructid. an V.) (Impr. nat.) In-8° de 30 pp. — III. *Opinion sur le second projet de la Commission tendant au rapport de l'article IV de la loi du 15 thermidor an 4*. (Séance du 7 brum. an VI.) (Impr. nat.) In-8° de 22 pp. — IV. *Rapport fait au nom d'une commission spéciale, sur les réclamations contre les tableaux des papiers-monnoie, formées par les administrations centrales en exécution de la loi du 5 messidor an 5*. (Séance du 13 fructid. an VI.) (Imp. nat.) In-8° de 18 pp. — V. *Opinion sur le rapport de Duchâtel (de la Gironde), relatif au mode de purger les hypothèques sur les contrats déposés en exécution de l'édit de 1791, antérieurement à la publication de la loi du 11 brumaire an 6*. (Séance du 28 vent. an VII.) (Imp. nat.) In-8° de 16 pp. — VI. *Rapport sur la pétition du citoyen Gererd, contenant différentes questions relatives aux lois des 24 août 1793 et 24 frimaire an 6*. (Séance du 28 vent. an VII.) (Impr. nat.) In-8° de 6 pp.

NUGUES (Cyr). — Voy. Saint-Cyr Nugues.

O

ODDE DE TRIORS (Claude), écrivain du XVIe siècle, né probablement à Triors (Drôme), appartenait à une famille originaire de Lus-la Croix-Haute, dans le Diois, qui avait été anoblie en 1323 par Guillaume de Montauban. Elevé dans la religion catholique, il s'en montra d'abord un très-zélé défenseur, comme le témoigne un petit pamphlet de sa façon dirigé contre les huguenots, que nous avons sous les yeux, et dont voici le titre : *Le bannissement et adiev des ministres des huguenotz, sur le depart du pays de France. Où est contenu le piteux despart du ministre de Castanet.*

(1) Dans le t. IV du *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*. D'après cette table, il aurait été encore consul en 1638, 1654, 1655 et 1686.

Faict par C. Odde de Triors, dauphynoys. A Lyon, par Benoist Rigavd, 1572, pet. in-8° de 12 pp. non chiff. Mais quelques années après, séduit par les nouvelles doctrines religieuses qui s'agitaient si fort autour de lui, il abjura, au grand scandale de l'un de ses voisins, messire Charles de Clavéson. Ce dernier essaya vainement, en 1584, de le ramener au giron de l'Eglise en organisant, dans son château de Triors, une conférence entre Paul Agard, ministre de Jonchères, et un jésuite de Tournon (Voyez T. I, p. 251). Claude Odde resta inébranlable; bien plus, il prit les armes dès l'année suiv. pour le soutien de ses nouvelles croyances, et s'en alla guerroyer contre ses anciens coreligionnaires. Voici quelques passages du *Mémorial perpétuel* d'Eustache Piedmont, relatifs à ses expéditions.

« Le lundy 13e jour du mois de may 1585, à Saint-Antoine eumes advertissement que ceus de la religion s'estoient élevés et prins les armes, et avoient passé l'eau de l'Isère à Eymeu, conduits par le sieur *de Triols*, où ils s'estoient assemblés. Incontinent nostre ville ayant conféré avec messieurs du chapitre y envoyèrent sieur Aymard Mignoz et Pilloton à cheval pour en sçavoir la vérité, et rapportèrent que les sieurs *de Triols* et de la Jonchère avoient passé avec troupes et s'estoient logés à Eymeu, comme ils les avoient veus. La mesme nuict nous en donnasmes advis à M. le lieutenant de Lagrange à Saint-Marcellin... Deus ou trois jours après, les dicts de la religion s'estant assemblés deus ou trois cents conduits par les dicts sieurs *de Triols* et la Jonchère, ils se rendirent à Saint-Jehan de Royans sans user de violence, mais vivre sur le peuple à discrétion, là attendant mandement, et là se renforçant d'heure en heure...

« Les amis de M. *de Triols* desplaisants qu'il eust prins ce party, et notamment M. de St Jehan d'Octavéon, son plus proche voysin, désirant le retirer en sa maison et le détourner du dict party duquel il n'avoit point encore faict profession, mais avoit toujours porté les armes pour le roy contre ceulx du dict party de la dicte religion, luy manda de le venir trouver près la Jonchère, où il l'attendoit pour luy communiquer quelque chose, et pour ce, le dict sieur de St Jehan luy manda son cheval au Royans. Sur quoy il (Triors) ne faillist point de venir avec trois soldats d'où il y en avoit ung nommé La Cuve. Estant au Pas de la Roche, venant pour parler audict sieur de St Jehan, il fut chargé par gens incogneus qui luy tuèrent son cheval entre les jambes et fut tué le dict La Cuve et ung sien serviteur blessé; il se sauva à St Lazaire. L'on ne sceut jamais qui l'avoit chargé, sinon par présomption qu'on disoit que c'estoit de leurs troupes (les Huguenots) parce qu'ils eurent opinion qu'il se vouloit retirer et les laisser là, estant marrys qu'il les abandonnast; et après, à beaux pieds se retira aus dictes troupes. Le dict sieur de St Jehan en fut grandement marry.

« Le jeudy 6e de juing 1585, sur la nuict, les Huguenots qui estoient au Royans conduicts par les sieurs de Cugy, *de Triols*, de Laye et Vachères, passèrent le port à Beauvoir deça la rivière, vindrent jusques à Bertiquière, St Servoz et autre lieux, ravager. Ils prindrent quelque bétail qu'ils rendirent estant au port, de retour.

« Ceulx du party de la religion en la première sepmaine de juillet 1585, se essayèrent de surprendre Embrun, mais descouverts à leur retour allèrent surprendre une petite ville nommée Chorges où ils tuèrent une vingtaine de soldats, et après la fortifièrent pour faire la guerre au quartier d'Embrun : voilà comme petit à petit le fer s'eschauffoit. Et quelques jours après, les Huguenots du Royans revenus de l'entreprinse d'Embrun, sçavoir les troupes des sieurs de Vachères, Cugy et *Triols*, vindrent loger à Cognin, St Jehan des Essards, vivant icelles à discrétion et, sommées de se retirer par M. de Maugiron suivant l'intention de Sa Majesté, dirent qu'ils n'estoient levés non pour faire cas d'hostilité, ny pour nuire aucunement, mais qu'ils vouloient avoir leur retraite et avoir les armes en main pour défendre Sa dicte Majesté contre l'armée des princes et à ceste occasion ne se voulurent desbander, mais vivoient à discrétion mangeant le peuple à la barbe de tout le païs.

« Le sieur *de Triols* qui s'estoit trouvé à la surprinse du Montélimart et qui s'estoit jeté dans Eurre pour nuire à ceulx du camp, craignant y estre surprins, s'en revint au Royans et passant près le chasteau de la Baume, sur le matin advant le jour, essaya le surprendre, mais il en fut bien repoussé

et y perdit quelques soldats, et de là s'en alla du costé d'Armieu pour effrayer le peuple le long du rivage et, en mesme temps, causant la stérilité de la saison, plusieurs des troupes des Huguenots qui ne pouvoient vivre en Royans passoient deça la riviére et tenoient les bois y faisant plusieurs assassins. »

Delacroix (1) le fait mourir en *1581*. « On voit encore, dit-il, son tombeau « dans l'église de Triors, avec des in- « scriptions qui n'ont rien de remar- « quable ». Notre personnage n'était pas mort en 1581, puisque en 1584 Ch. de Clavéson cherchait à le convertir, et qu'il guerroyait dans les rangs des huguenots en 1585. Cette assertion est fondée sur la date placée à la fin de l'une des inscriptions funéraires de l'église de Triors que Delacroix, probablement d'après quelque tradition locale, croit avoir été faites pour Claude Odde. Voici ces inscriptions, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Giraud, de Romans. L'une, gravée sur le devant de l'autel d'une chapelle, est ainsi conçue :

SPES.ALTERA.VITÆ.

L'autre, placée loin de celle-ci, est un sixain gravé sur un marbre blanc encastré dans le mur de l'église :

✠ ✠

APRES.AVOIR.PAYE.LE TRIBVT.DE.NATVRE.
NOVS.AVONS.ESTE.MIS.EN.CETTE.SEPVLTVRE.
D'OV.NOVS.CROYONS.SORTIR.POVR.REVIVRE.EN.NOS.CORPS.
QVAND.DIEV.VIENDRA.IVGER.LES.VIVANS.ET.LES.MORTS.
CAR.NOSTRE.FERME.FOY.A.TOVIOVRS.ESTE.TELLE.
QVE.D'ESPERER.AV.CIEL.VNE.VIE.ETERNELLE.
1581 ✠

Comme on le voit, rien dans ces deux inscriptions n'annonce qu'elles aient été faites pour Odde, et d'ailleurs, nous le répétons, la date de 1581 ne peut être celle de sa mort, puisqu'il vivait encore en 1584 et 1585. Le pluriel employé dans le sixain, surtout les mots NOS CORPS, nous semble indiquer plutôt une sépulture de famille. Si c'était celle des Odde, seigneurs de Triors, les traditions locales en auront conservé le souvenir, et ce sera peut-être ce souvenir, mais altéré, que Delacroix aura reproduit.

Ses goûts poétiques et ses croyances religieuses l'avaient mis en relations d'amitié avec l'un des personnages les plus importants du parti réformé, Soffrey Calignon, qui lui dédia sa satire contre les femmes. Outre le rarissime pamphlet que nous avons cité plus haut, on a encore de lui deux autres écrits, presque aussi rares, dont voici les titres : *Les distiches moraux du tres docte poete espagnol Michel Vérin, traduits de latin en langue vulgaire, par beaux quatrains francoys*. Lyon, Cloquemin, 1577, petit in-8°. Colletet, qui parle de cette traduction dans son *Discours de la poésie morale*, tance assez vertement Claude Odde à propos de l'épithète de *beaux* qu'il a donnée à ses quatrains : il trouve que ses vers « sont durs et gothiques ». — * *Les joyeuses recherches de la langue tolosaine*. Imprimé à Tolose (1578), petit in-8° de 46 ff. non chiff. L'auteur y donne des étymologies curieuses de mots qui du languedocien ont passé dans le français. Il ne se nomme pas sur le titre, mais son nom se lit à la fin, dans des vers qui lui sont adressés commençant ainsi : *Triors, tu fais grād tort aux Tectosagiens* (Brunet, *Manuel du libr.*).—Chalvet lui attribue *un ouvrage contre les jésuites* que nous ne connaissons pas.

ODIER (PIERRE-AGATHANGE), écrivain, né à Saint-Marcellin vers 1774, embrassa jeune encore la carrière des armes, et entra ensuite dans l'administration militaire. Il remplit successivement et avec distinction les fonctions de commissaire des guerres et d'inspecteur aux revues pendant les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. En 1815, il fut élu député par le département de l'Isère. Attaché depuis, comme professeur d'administration militaire, à l'Ecole d'état-major, il publia ses leçons sous les titres que nous allons donner. Il est mort à Paris, le 8 mars 1825. — *Le Moniteur* de 1815 le nomme ODIER-LAPLAINE.

I. * *De la réforme dans l'administration militaire*. Paris, Tastu, Anselin et Pochard, 1818, in-8°. — II. * *De l'administration de l'armée d'Espagne et du système des entreprises*. Paris, les marchands de nouveautés, 1823, in-8° de 56 pp. — III. *Cours d'études sur l'administration militaire*. Paris, Anselin et Pochard, 1824-1825, 7 vol. in-8°. « Cet « ouvrage, » dit Mahul (*Annuaire nécrol.* 1825), « le plus complet qui existe en « son genre, est estimé des militaires. » La *Revue encyclop.*, t. XXVII, pp. 351-63, en a donné une analyse étendue.

OGIER (N...), prêtre de l'ancien diocèse de Vienne, mort au commence-

(1) *Statistique de la Drôme*, p. 615.

ment de l'année 1821 après une vie toute consacrée aux fonctions de son état, est auteur des ouvrages suivants dont nous empruntons la liste à l'*Annuaire nécrol.* de Mahul (1822) et à la *France litt.* de M. Quérard :

I. * *Moyens de perfection pour une vierge chrétienne.* 5e édit. Lyon et Paris, Rusand, 1827, in-12. C'est une traduction libre du *Memoriale vitæ sacerdotalis* de l'abbé Arvisenet. — II. * *Moyens de salut pour les chrétiens de tous les sexes, de tous les états et de tous les âges, justes ou pécheurs, tièdes, faibles ou imparfaits.* Par l'auteur des « Moyens de perfection pour une vierge « chrétienne. » Lyon, Rusand, 1817, in-12. = Réimpr. sous le titre de *Sagesse chrétienne, traduction libre et abrégée du Sapientia Christiana.* 3e édit. Troyes, Goblet, 1818, in-12. — III. * *Préparations et actions de grâces à l'usage des personnes pieuses qui font leurs délices de la fréquente communion : ouvrage tiré en partie d'un opuscule latin* (d'Arvisenet) *qui a pour titre :* Preces ante et post missam. Lyon et Paris, Rusand, 1817, 1825, in-18. — IV. * *Conférences et discours sur divers points de morale, à l'usage de MM. les ecclésiastiques.* Par un ancien missionnaire. Paris, Rusand, 1821 ou 1822, 2 vol. in-12.

OGIER, nommé aussi **OGIERS, AUGIERS** et **UGIER**, troubadour de la fin du XIIe siècle, était de St-Donat (Drôme). Comme la plupart de ses confrères en gaie science, il quitta son pays pour aller chanter à la cour des princes. Il résida longtemps en Lombardie. Nous avons de lui huit tensons ou sirventes qui n'ont rien de remarquable. L'abbé Millot en a traduit des fragments dans son *Histoire litt. des Troubadours*, t. Ier, pp. 340 et suiv.

OGIER (LÉONARD) était un brave notaire de Grenoble, qui, dans ses moments de loisir, et comme diversion à ses paisibles fonctions, s'amusa à rechercher un moyen de se servir sans danger du terrible liquide inventé par son compatriote Dupré. L'ayant découvert, il le proposa au gouvernement, qui en fit faire l'expérience aux environs de Grenoble, et lui accorda ensuite une gratification en lui ordonnant de cesser ses recherches sur une découverte qu'il importait à l'humanité d'anéantir. — Ogier cultivait aussi les lettres : il mourut en 1785, laissant, dit Chalvet, qui nous a conservé ces détails, des manuscrits qui ne sont pas sans mérite.

OLLIVIER (FRANÇ.-ANT.-JOSEPH), député, magistrat, naquit à Loriol (Drôme), le 21 juin 1762 (1). Destiné à la carrière du barreau, il vint étudier le droit à Grenoble sous la direction d'un savant jurisconsulte, Barthélemy d'Orbanne, et se fixa dans cette ville en qualité d'avocat. Issu d'une classe plébéienne, il prit une certaine part à cette fermentation des esprits qui, surexcitée par la résistance du parlement aux exigences de la cour, amena l'assemblée de Vizille (1788). Il assista à cette fameuse assemblée avec presque tous ses collègues du barreau; mais quand arrivèrent les orages de la Révolution, il se retira auprès de son père à Allex, où il resta dans l'obscurité, et livré tout entier à l'étude, jusqu'après le 9 thermidor. Il sortit alors de sa retraite pour ouvrir à Valence un cabinet d'avocat consultant. Ses profondes connaissances en droit lui obtinrent bientôt une clientèle considérable, et, en même temps, des témoignages de la considération publique : le 16 oct. 1795, il fut élu procureur général syndic du Directoire du département de la Drôme. Il devint ensuite successivement : juge au tribun. de Die (1800); juge à la cour de justice crimin. spéciale de la Drôme (1802); candidat au Corps législatif (1804); député de 1805 à 1815; avocat général à la cour impériale de Grenoble (1811); officier de la Légion d'honneur (6 nov. 1814); conseiller à la cour de cassat. (1er fév. 1815); député de 1820 à 1823. — Il prit sa retraite après trente-un ans de services judiciaires, et se retira à Allex (Drôme), où il mourut le 10 septembre 1839.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Nécrologie.* (s. l. ni d.) (Valence, Borel), in-8o de 8 pp. Cette notice biographique, rédigée par son fils, est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, t. VI.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Rapport sur la naturalisation des habitants des départements séparés de la France* (16 septemb. 1814), in-8o de 12 pp. — II. *Rapport sur les boissons* (22 oct. 1814), in-8o de 67 pp. — III. *Opinion sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus* (26 oct. 1814), in-8o de 22 pp. — IV. *Opinion sur le projet de loi concernant la réduction du nombre des juges à la cour de cassation* (24 déc. 1814), in-8o de 24 pp. — V. *Opinion sur le dégrève-*

(1) Delacroix (*Stat. de la Drôme*) le fait par erreur naître à Allex (Drôme), et plusieurs biographes, à Grenoble.

ment de 1821, in-8° de 16 p. — VI. *Opinion sur les évaluations du revenu imposable*, in-8° de 15 pp. — VII. *Opinion sur le budget des recettes de 1821*, in-8° de 5 pp. — VIII. *Opinion sur le projet de loi tendant à modifier l'art. 351 du Code d'instruction criminelle* (8 mai 1821), in-8° de 12 pp.

Il a fourni des articles à quelques recueils judiciaires, sans jamais y attacher son nom; il n'en a signé que deux relatifs aux tribunaux maritimes et militaires insérés dans le *Répertoire de jurisprud.* de Favard de Langlade, t. v.

OLLIVIER (Jules), fils du précédent, magistrat, l'un des hommes qui se sont occupés avec le plus d'ardeur de l'histoire du Dauphiné, naquit à Valence le 24 février 1804. Destiné à la carrière de la magistrature, il commença ses études à Grenoble et vint à Paris, où son père, conseiller à la Cour de cassation, était fixé, suivre les cours de la Faculté de droit. Né avec une imagination des plus vives et des goûts artistiques, tourmenté d'aspirations littéraires, la magistrature lui convenait peu; aussi, pendant son séjour à Paris, rechercha-t-il avec avidité la société des gens de lettres; il y noua avec plusieurs d'entre eux des relations qui n'ont fini qu'avec sa vie. Son père, homme assez froid et très-positif, s'inquiétait fort de ses fréquentations; nous avons sous les yeux une curieuse correspondance qu'il entretenait avec un juge de Valence, et dans laquelle il se plaint amèrement de son fils: « Il veut », dit-il dans une de ces lettres, « se faire auteur! Il fréquente « plus les bibliothèques publiques que « l'Ecole de droit. Il n'est pas un com« mis-libraire qui ne le connaisse, et, « le malheureux! il ne connaît même « pas le nom de ses professeurs. » Ces récriminations paternelles, et d'autres encore d'un genre tout différent, mais dont nous nous dispenserons de faire connaître le sujet, étaient des plus fondées: Ollivier était en effet l'un des habitués les plus assidus des bibliothèques publiques. Ses aspirations littéraires avaient pris pour but l'histoire du Dauphiné: il compulsa tous les catalogues imprimés ou manuscrits, pour y prendre note des ouvrages relatifs à cette province; devenu bientôt collectionneur passionné, il fit lui-même, ou fit faire, dans les grands recueils de manuscrits de la Bibliothèque impériale, des copies de pièces inédites; il suivit avec persévérance les ventes publiques de livres, il fréquenta les boutiques des libraires, et se forma ainsi une collection dauphinoise des plus riches en curiosités bibliographiques. Hâtons-nous de dire que, malgré ses préoccupations littéraires, et même ses goûts un peu trop artistiques, il acheva ses études de droit et subit d'une manière distinguée son examen de licence, à la grande joie de son père. « Ouf! » s'écriait un jour ce dernier, « le voilà « enfin avocat! Cela m'enlève un poids « énorme de dessus la poitrine. Je vais « tâcher de le vite placer à Valence « ou aux environs: l'éloignement de « Paris lui fera oublier peu à peu tou« tes ses paperasses et ses livres qui « ne peuvent le mener à rien de bon. »

J. Ollivier fut nommé, le 30 septembre 1829, juge au tribunal de Largentière (Ardèche), et deux ans après (28 mai 1831) à celui de Valence. Mais, contrairement aux prévisions de son père, l'éloignement de Paris ne lui fit négliger ni ses paperasses, ni ses bouquins. Au contraire, fixé dans la province même dont l'histoire et les produits littéraires faisaient ses plus chères préoccupations, sa passion de collectionneur n'en devint que plus vive. Il fouilla avec avidité les greniers, les bibliothèques particulières, et les archives des communes, pour enrichir ses cartons de quelques curiosités nouvelles. Bientôt, justifiant les craintes de son père, il se fit auteur et paya sa bienvenue à Valence par des *Essais historiques* sur cette ville, ouvrage d'un jeune homme, il est vrai, mais qui atteste de sérieuses études et, aujourd'hui encore, le seul de quelque étendue qui existe sur les annales Valentinoises. Loin de se laisser décourager par le peu de succès de ce premier ouvrage, il fonda en 1836 la *Revue du Dauphiné* (1), belle et noble entreprise qui se plaça dès son apparition, par le caractère sérieux de sa rédaction, au nombre des meilleures publications de ce genre. Elle donna une forte impulsion aux études historiques dans notre province; un grand nombre de laborieux investigateurs s'empressèrent d'y publier leurs utiles travaux;

(1) Il avait eu d'abord le projet de publier un recueil non périodique destiné à reproduire des documents rares ou inédits sur le Dauphiné. En 1835, il lança un prospectus intitulé: *Archives historiques, littéraires et statistiques du Dauphiné*. (Grenoble, Prudhomme,) in-8 de 8 pp.; mais le défaut de souscripteurs lui fit abandonner ce projet.

Ollivier, lui-même, usant largement du pouvoir discrétionnaire que lui donnait sa qualité de directeur, y inséra quantité d'articles dont nous indiquerons ci-après les principaux. Son activité ne s'en tint pas à cette création importante; il fut, en 1837, l'un des fondateurs de la *Société de statistique de la Drôme* et s'efforça d'en diriger les travaux vers les sciences historiques de préférence au mûrier et au ver à soie. Il commença aussi la même année, avec Colomb de Batines, qui s'était fait son Pylade, les *Mélanges biogr. et bibliogr. relatifs à l'Hist. litt. du Dauphiné.* C'était sous ce titre, et sous la forme d'articles séparés et sans liaison entre eux, qu'il se proposait de publier le résultat de ses investigations sur la biographie et la bibliographie de la province. Mais ayant bientôt conçu le projet d'en faire deux ouvrages tout à fait distincts, il abandonna cette publication après en avoir donné un volume seulement.

Le 14 juin 1838, une ordonnance royale le transféra au tribunal civil de Grenoble. Ce changement fut pour lui un grand sujet de joie : voici en quels termes il l'annonce à un de ses amis de Paris, dans une lettre que nous avons sous les yeux : « Je nage dans « le bonheur. Ne va pas croire que « c'est parce que ma translation au « siége plus important de Grenoble est « en réalité un avancement pour moi, « non; c'est parce que je vais avoir « sous la main des instruments de tra- « vail qui me manquent ici. Je vais « trouver une des bibliothèques de pro- « vince les mieux fournies en grands « ouvrages d'érudition, une de celles « dont la composition a été faite avec « le plus d'intelligence, où l'on peut « réellement travailler. » Arrivé à Grenoble, Ollivier se livra en effet au travail avec une nouvelle ardeur; ce fut l'ère la plus brillante de la *Revue*, celle où il l'enrichit de ses meilleurs articles. Malheureusement, ni son zèle, ni celui de Colomb de Batines qu'il s'était adjoint en qualité de directeur, ne purent prolonger son existence au delà de la fin de 1839. A cette époque, ses accointances avec des partisans des idées napoléoniennes qui lui occasionnèrent de fort désagréables tracasseries, puis le nombre insuffisant des abonnés, l'obligèrent de laisser s'éteindre cette utile publication qui n'a pas été reprise depuis, et ne le sera peut-être jamais, au grand regret de tous les amis des lettres dauphinoises.

Ses idées napoléonniennes, venons-nous de dire, lui occasionnèrent de désagréables tracasseries. D'après un journal de Toulouse, *le Capitole* (n° du 9 nov. 1839), voici, au contraire, quelle en aurait été l'origine: « Un ancien conseiller à la cour de cassation vient, en mourant, de léguer à son fils, magistrat à la cour de Grenoble, la correspondance et les papiers que son parent, l'infortuné Didier, parvint à lui faire remettre du fond de sa prison (1). Ces papiers, d'après la volonté expresse de Didier, sont devenus la propriété du dépositaire, qui, à sa mort, en a disposé comme nous l'avons dit. Le plus haut intérêt s'attache à ces documents, dont la publication déchirera enfin le voile que les *Mémoires de Peuchet* et la *Biographie de M. Berrier* ont à peine soulevé. Ils feront apprécier la perfidie, l'insatiable ambition et la cupidité des personnages qui devaient recueillir sans péril le bénéfice de ce drame sanglant. Ils jetteront aussi une vive clarté sur l'intérêt qu'ils ont eu à ensevelir le secret de leurs trames dans la mort silencieuse du malheureux qui fut la dupe de leur lâcheté. Enfin, ils apprendront à quel prix le silence fut extorqué à la piété paternelle de la victime, à sa dernière heure. Nous ne doutons pas que la correspondance de Didier n'excite un vif intérêt. Elle nous fera connaître le personnage qui eut l'heureuse idée de placer le mouvement dont Didier n'était que l'instrument, sous la popularité du grand nom de Napoléon. »

Cet article causa dans le monde politique une vive sensation : on allait donc enfin connaître le secret de la conspiration de Grenoble, le nom de celui qui avait poussé Didier en avant! Mais aussitôt, dit-on, de hautes influences se mirent à l'œuvre pour empêcher la publication de ces lettres. Sous le prétexte de rechercher les traces d'un complot bonapartiste, le parquet fit faire une perquisition dans les bureaux du *Capitole*. Le 5 février suivant, pendant que la conspiration de Grenoble était l'objet de vives polémiques dans la presse, une visite du même genre était faite chez Jules Ollivier. « Mercredi dernier, lit-on dans le *National* du 12 février 1840, le jour

(1) Ollivier père avait épousé une sœur de Jean-Paul Didier.

précisément où nous parvenait la nouvelle de la mise en liberté de M. Charles Durand et du comte de Crouy-Chanel (1), une voiture s'est arrêtée à la porte du domicile qu'occupe provisoirement, à la Grande-Tronche, M. Jules Ollivier, juge au tribunal de première instance de Grenoble, fils d'un conseiller à la Cour de cassation, mort récemment, et neveu du malheureux Didier. De cette voiture sortirent cinq hommes, de noir tout habillés : M. Blanchet, avocat-géneral ; M. Fauché, conseiller à la Cour royale ; M. Aumond, commissaire de police, avec un de ses agents et un commis greffier, lesquels, après avoir exhibé à M. Ollivier un mandat signé Zangiacomi, se répandirent dans la maison pour remplir leur mission avec conscience. Alors, pendant plusieurs heures, mais avec les formes les plus polies, tout fut visité, fouillé, inquisitionné, tourné, retourné, et non-seulement le cabinet de monsieur, mais la chambre de madame; et non-seulement les papiers du mari, mais les effets particuliers des époux, et non-seulement les correspondances politiques, littéraires et d'affaires, mais les lettres intimes, les secrets de famille. M. Ollivier leur avait dit en souriant, nous a-t-on rapporté : « Je sais ce que « vous cherchez, mais vous ne le trou- « verez pas »; et quand ils n'eurent rien trouvé, il se croyait quitte : mais un nouveau mandat de comparution cette fois, signé également Zangiacomi, ne lui laissa que le temps de réunir à la hâte quelques effets de voyage, de retenir une place dans la malle-poste, et de partir le même soir pour Paris. »

Ces perquisitions pour découvrir des papiers de Didier ayant besoin d'être justifiées par une cause avouable, l'on s'avisa de comprendre Ollivier dans le complot napoléonien qu'on instruisait pendant l'emprisonnement de M. de Crouy-Chanel et de quelques-uns des rédacteurs du *Capitole*, journal qui avait annoncé la publication prochaine de ces lettres. Puis, afin de donner une apparence de justice aux mandats décernés contre lui, on l'accusa d'avoir voulu vendre à M. de Crouy-Chanel la *Revue du Dauphiné* pour en faire un organe du parti napoléonien. Arrivé à Paris, Ollivier eut à subir un long interrogatoire qui fut suivi d'une ordonnance de non-lieu; mais s'il échappait à une action criminelle, restait le mécontentement du garde-des-sceaux, dont l'intention était, sinon de le destituer, du moins de l'envoyer dans une cour hors de France. L'intervention des députés de la Drôme, notamment du maire de Valence, Delacroix, rendit le ministre plus traitable, et il en fut quitte pour ce qu'on appelle, en termes de bureaux, une *mise à pied* de six mois.

Nous venons de raconter cette mésaventure d'Ollivier en lui laissant la couleur que les journaux du temps et la *Biographie des hommes du jour* (t. VI, 2e part., pp. 224-25) ont cru pouvoir lui donner. Mais, des lettres provenant de Didier en étaient-elles bien réellement la cause secrète? Nous ne le pensons pas. Possesseur de tous les papiers de Delacroix, qui entretenait avec Ollivier d'actives relations littéraires et d'amitié, et dont les démarches contribuèrent à lui éviter un pénible exil, nous y avons trouvé plusieurs lettres de ce dernier relatives aux poursuites dirigées contre lui ; dans toutes, il attribue le mécontentement du garde-des-sceaux à ses accointances avec des partisans du prince Louis-Napoléon, mécontentement qui avait commencé, dit-il, à prendre un certain caractère de gravité à propos des quelques lignes dont il fit précéder la publication d'une lettre inédite de la reine Hortense (2) : mais dans aucune d'elles, il n'est question de Didier. Si des lettres de celui-ci eussent été pour quelque chose dans les tracasseries dont il était l'objet, il n'aurait certainement pas manqué d'en parler à Delacroix, son ami, dont il invoquait les conseils et l'intervention.— Nous irons plus loin : nous doutons fort qu'il ait jamais eu en sa possession des papiers relatifs à la conspiration de Grenoble, aussi importants qu'on l'a dit. S'il en eût été ainsi, il aurait su quelque chose des secrets de cette conspiration. Or, l'on voit par une lettre adressée par lui, le 7 mai 1840, à M. Madier-Montjau (3), qu'il n'en connaissait rien de plus que ce que les documents imprimés peuvent apprendre au premier venu. Voici un fragment de cette lettre :

« Me permettrez-vous de réclamer de votre bienveillance des conseils et des appréciations que, par des circon-

(1) Voy. la *Biogr. des hommes du jour*, t. VI, 1re partie, pp. 373 et suiv.

(2) *Revue du Dauphiné*, t. III (1838), p. 162.

(3) Cette lettre a été publiée par M. Ducoin dans son *Histoire de la Conspiration de 1816*, p. 226.

stances particulières je ne puis trouver qu'auprès de vous seul? Ayant dessein de mettre au jour une biographie du Dauphiné, dans laquelle doit entrer la notice de Paul Didier, mon oncle, j'ai dû m'adresser à celui qui étant l'ami de sa famille, doit nécessairement être le dépositaire de bien des confidences propres à guider ma plume. Vous avez lu sans doute, monsieur, tout ce qui a été publié sur la conspiration de Grenoble et les jugements divers qui ont été formulés sur les motifs de cette entreprise. Il est bien établi aujourd'hui que Didier ne pouvait agir ni pour le compte de Napoléon, ni pour le triomphe de la république. Deux opinions partagent les esprits: l'une...... (1); l'autre laisse le duc d'Orléans en dehors de l'action, mais elle affirme que Didier et ses complices agissaient dans son intérêt, sans sa participation, avec le ferme dessein de le placer sur le trône. C'est l'une de ces deux opinions que je dois choisir, mais dans le doute où me jette la diversité des jugements, je me suis fait un devoir de soumettre mes appréciations aux vôtres, si vous daignez m'en faire part. »

Il est évident que si Ollivier avait possédé des documents sur la conspiration de Grenoble tellement importants que, pour s'en saisir, le gouvernement crut nécessaire de faire pratiquer chez lui une visite domiciliaire, il est évident, disons-nous, qu'il n'aurait pas été réduit à consulter M. Madier-Montjau pour savoir à quoi s'en tenir, et quelle opinion il devait embrasser. — « C'est Didier lui-même », dit-on, « qui parvint, du fond de sa prison, à faire remettre ces documents « à Ollivier père. » Toutes les entrevues que Didier eut dans sa prison, soit avec sa famille, soit avec des personnes étrangères, se passèrent en présence de M. Bastard de Lestang, alors commissaire général de police à Grenoble. Ces entrevues étaient surveillées avec trop de soin pour qu'il lui fût possible de confier des papiers, ou de faire des recommandations secrètes à qui que ce soit. Un singulier hasard nous ayant mis à même de compulser, au moment d'écrire cette notice, toute la correspondance, tous les documents officiels relatifs à la conspiration de Grenoble, nous avons pu en quelque sorte descendre chaque jour dans le cachot de Didier et voir tout ce qui s'y est passé; or, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'a remis ni pu faire remettre secrètement des papiers à personne (2).

De retour à Grenoble, et assez refroidi à l'égard des idées napoléoniennes qui avaient failli le faire envoyer dans une colonie, Jules Ollivier reprit ses études historiques. Il s'occupa dès lors activement à préparer les matériaux d'un ouvrage auquel il attachait la plus grande importance, une *Biographie du Dauphiné*, et ce fut dans le but d'en faciliter la rédaction aux hommes spéciaux dont il se proposait de solliciter la collaboration, qu'il engagea Colomb de Batines à publier le *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*. Malheureusement la mort l'arrêta avant qu'il eût commencé l'exécution de cette entreprise qu'il était si capable de mener à bonne fin: il avait usé sa santé dans l'étude et les plaisirs, une cruelle maladie l'emporta avant l'âge, le 20 avril 1841; il n'avait que 37 ans. Il se proposait de publier en même temps un travail plus vaste encore, qu'il regardait comme le complément nécessaire de sa *Biographie*, c'était une *Bibliothèque historique du Dauphiné*, contenant la nomenclature, par ordre de matières, de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire de cette province. Dès 1838, il en avait fait l'objet d'un rapport au ministre de l'instruction publique où il signalait toute l'importance d'un semblable travail et indiquait les divisions et subdivisions qu'il avait adoptées; ce rapport a été publié dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 114-125. C'était là l'œuvre capitale d'Ollivier, elle lui avait coûté vingt années de laborieuses recherches: son manuscrit, formant 21 vol. in-8°, est aujourd'hui à la bibliothèque publique de Grenoble (3). On a dit bien sou-

(1) Cette première opinion n'est exprimée que par des points dans le texte donné par M. Ducoin.

(2) Nous publierons à la fin de ce volume, en *Appendice*, quelques pièces inédites d'un grand intérêt, entre autres le *Testament politique* de Didier. Ces pièces nous paraissent de nature à le faire descendre un peu du piédestal que les écrivains lui ont élevé. En rédigeant sa notice, dans notre premier volume, nous avons adopté, faute de documents nouveaux, le système de M. Ducoin, dont l'argumentation nous paraissait sans replique; mais aujourd'hui, les pièces officielles que nous venons de compulser ont modifié complétement notre manière de voir. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre *Supplément*.

(3) La bibliothèque d'Ollivier, dont le prix avait été fixé à 3,000 fr. par ses héritiers, fut achetée en 1842 par la ville de Grenoble. Le conseil municipal accorda pour cet objet 2,000 fr., et le conseil général du département 1,000 fr. Nous regrettons

vent que l'histoire générale du Dauphiné était entièrement à refaire ; rien n'est plus vrai. Aussi tous les amis des lettres dauphinoises regrettent-ils vivement qu'il n'ait pas eu le temps de publier ce vaste répertoire bibliographique où les investigateurs auraient trouvé l'indication de toutes les sources à consulter sur toutes les parties de nos annales. Très versé dans la connaissance des livres, instruit et doué du goût particulier des recherches, il pouvait, quoique réduit à ses seules forces, donner à ce travail la plus grande perfection. La bibliographie avait pour lui un attrait particulier, car cette science se rattachait à son étude de prédilection, l'histoire littéraire. Exhumer un livre oublié et le faire connaître, était pour lui un bonheur ; aussi ses articles critiques, ceux surtout relatifs à nos vieux auteurs, sont ses meilleures productions ; l'histoire de la querelle de Térisse et de Terrasson (*Revue*, t. 1) est, selon nous, son chef-d'œuvre. Il cherchait à imiter Ch. Nodier, mais il n'avait ni la légèreté de style, ni la fine plaisanterie, ni la grâce de ce charmant écrivain. Sa phrase, trop travaillée et péniblement construite, est, en général, lourde et embarrassée ; ses expressions recherchées visent un peu à l'effet. — Quant à ses connaissances historiques, il avait encore beaucoup à apprendre, et il s'est fait battre plus d'une fois pour avoir pris, comme il le dit lui-même quelque part, *Vaugirard pour Rome*.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. * *Essais historiques sur la ville de Valence, avec des notes et des pièces justificatives.* Valence, Borel ; Paris, F. Didot, 1831, 1 vol. in-8° de *xvij* et 340 pp. — Il en a été publié un *prospectus* (Valence, Borel), in-8° de 4 pp. — Voy. la *France litt.* de Ch. Malo, t. II, pp 663-67.

II. * *Notice sur un monument funéraire connu sous le nom de pendentif de Valence.* Valence, imp. de Borel, 1833, in-8° de 13 pp. = Reproduit avec quelques changements dans le premier vol. du *Bull. de la société de statist. de la Drôme.*

III.* *De la fondation de la ville de Valence* (s. l. ni d.) (Valence, Borel, 1835), in-12 de 11 pp. Tiré à 12 exempl.

IV. *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné.* Valence, Borel ; Paris, Téchener et J. Renouard, M DCCC XXXVI, in-8° de 38 pp. et 1 f. non chiff. Tiré à 101 exempl. Cet *Essai* avait déjà paru dans la *Fr litt.* de Ch. Malo. = Il a été reproduit avec des additions et des changements dans la *Revue du Dauph.*, t. IV, et de nouveau, la même année, dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (n° IX). Il a été fait un tirage à part à 24 ex. de cette troisième reproduction, sous ce titre : *Essai sur l'origine.... suivi d'une bibliographie des patois de cette province*, par M. Paul Colomb de Batines. Valence, Borel, 1838, gr. in-8° (ou in-4°) de *vj* et 95 pp.

V. *Revue du Dauphiné publiée sous la direction de M. Ollivier Jules.* Valence, Borel, 1837-39, 6 vol. in-8°. Il y a inséré un très-grand nombre d'articles dont nous allons indiquer les principaux :

TOME I (1837). — *Introduction.* Elle contient (pp. 15-39) un *Essai sur l'histoire littéraire du Dauphiné pendant les 17e et 18e siècles.*

— *Lettre à M. Reynaud sur le séjour des Sarrazins en Dauphiné.*

— *Une Dispute scientifique en 1672, au* sujet des eaux de Die entre Terrisse et Terrasson.

d'être obligé de dire que le préfet d'alors, M. Pellenc, s'opposa à cette allocation, en disant qu'une semblable acquisition ne devait pas paraître « suffisamment justifiée, en ce sens qu'elle ne serait d'aucune importance pour la rédaction de la statistique du département ; parce qu'il avait acquis la certitude que les rédacteurs chargés de la publication de cette statistique ne feraient aucun usage des matériaux qui pouvaient se trouver dans la bibliothèque de M. Ollivier. » Le rapporteur de la commission, s'élevant à des considérations d'un ordre plus élevé, combattit l'opinion de M. le préfet par ces nobles paroles, que nous sommes heureux de reproduire : « En admettant même que les rédacteurs de la statistique du département ne voulussent pas fouiller dans ces documents, jugés précieux cependant par des hommes à ce connaissant, il resterait encore au conseil général un motif suffisant dans l'importance de la bibliothèque de M. Ollivier, pour faciliter par le secours de 1,000 fr. l'acquisition entière de cette bibliothèque, qui promet d'enrichir si puissamment nos annales dauphinoises ; et pour le cas improbable où la ville de Grenoble et la bibliothèque ne compléteraient pas la somme nécessaire pour l'acquisition totale de la bibliothèque de M. Ollivier, votre commission a pensé que le conseil général aurait suffisamment témoigné de l'intérêt qu'il porte à la science, aux arts et à l'accroissement de la richesse bibliographique de la ville de Grenoble, pour se trouver à l'abri du reproche qui pourrait lui être adressé de méconnaître l'importance d'encourager et de faciliter l'acquisition dont il s'agit. » (*Procès-verbal des délibérations du Conseil général du département de l'Isère. Session de 1842.* Grenoble, typogr. Allier, 1842, in-8°, p. 446). Le *Rapport de la commission* qui se trouve pp. 440 et suiv. de cet ouvrage, contient d'assez grands détails sur toutes les collections de la bibliothèque d'Ollivier, d'après un inventaire fait par M. Gariel, aujourd'hui bibliothécaire de Grenoble,

— *Article critique sur la statistique du départem. de la Drôme, de M. Delacroix.* Cet article avait déjà paru dans la *Fr. litt.* de Ch. Malo. Nov. 1836, p. 365-379.

Tome II (1837). — *Valence* (1er art.). Avait déjà paru dans l'*Album*, t. II.

— *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence.* Cet article a été tiré à part (ci-après, no VI).

Tome III (1838).— *Valence* (2e et 3e *articles*). Le 2e avoit déjà paru dans l'*Album*, t. III.

— *Alexandre de Pontaymeri.*

— *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur le plan d'une bibliothèque historique du Dauphiné.*

Tome IV. (1838.)— *De l'importance des recherches à faire sur l'histoire générale de la France et en particulier sur l'histoire du Dauphiné.*

— *De l'origine et de la formation des dialectes vulgaires en Dauphiné.* Voy. ci-dessus, no IV.

Tome V. (1839.) *Souvenirs littéraires de la révolution en Dauphiné.*

— *Une dédicace excentrique.* C'est la dédicace du poème *le Grand tombeau du monde* adressé par Jude Serclier à la Ste-Vierge. Cet article a été inséré la même année dans le *Bullet. du Bibliophile* (avril 1839, pp. 583-87).

— *Notice historique et litt. sur Valbonnays.* Reproduit la même année dans les *Mélanges biogr. et bibliogr.* (no IX).

— *L'église de Saint-Apollinaire, à Valence.*

Tome VI. (1839.) — *Expilly.* - *Aymar du Rivail.* - *Le Pays.* - **Ollivier* (son père) -*Championnet.* Cette dernière notice a été reproduite avec quelques coupures dans l'*Album*, t. IV.

VI. *Recherches historiques sur le passage de quelques rois de France à Valence.* Valence, Borel; Paris, Téchener, 1837, in-4o de XLVIII pp. C'est un tirage à part, à 30 exemplaires, de la *Rev. du Dauphiné*, t. II, augmenté de la réimpression d'un opuscule très-rare dont voici le titre : *Description des deuises qui estoient en la ville de Valence, à l'entrée du tres-chrestien roy Charles IX, rédigées par escrit en l'honeur de sa maiesté. Par Iehan de La Maison Neufue de Berri.* Imprimé en Avignon par Pierre Roux. 1564, in-8o de 16 pp.

VII. *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme pendant l'occupation des Gaules par les Romains.* Valence, impr. de Borel, MDCCCXXXVII, petit in-8o de 35 pp. C'est un tirage à part, avec quelques corrections, d'un article inséré dans l'*Annuaire de la Drôme* de 1837.

VIII. **Glyptique. Sceaux inédits des évêques de Valence et de Die, et de quelques dignitaires ecclésiastiques de ces deux églises* (s. l. ni d.), in-8o de 8 pp. C'est un tirage à part de la *Revue du Dauphiné*, t. IV.

IX. *Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné*, par MM. Colomb de Batines et Ollivier Jules, t. I (seul paru). Valence, Borel; Paris, Téchener. MDCCCXXXVIII, 1 vol. in-8o de *xx* et 467 pp. — Il en a été publié un *prospectus* (Valence, imp. Borel, in-8o de 4 pp.) — Voici l'indication des articles fournis par J. Ollivier :

— *Introduction historique.*

— *Histoire de la vie et des ouvrages de Nicolas Chorier.*

— **Attribution de deux auteurs à un seul ouvrage.* (Voyez la notice de *Clément* Durand t. I, p. 351).

— *Eclaircissements bibliographiques sur l'archéologie de Mons Seleucus, ville romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui la Batie-Mont-Saléon* (*H.-Alpes*).

— *Essai sur l'origine et la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné.* - Voyez ci-dessus, no IV.

— *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires inédits de saint Hugues.* - Voy. ci-après, no X. = Un premier jet de cette notice avait paru dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France.*

— *Correspondance littéraire de Valbonnays... avec une notice historique et littéraire sur Valbonnays, et des notes.* (Il en a été fait un tirage à part (ci-après, no XI). La notice historique avait déjà paru dans la *Revue du Dauphiné*, t. V.

X. *Notice historique et bibliographique sur les cartulaires de Saint-Hugues, évêq. de Grenoble, manuscrits inédits de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe.* Valence, impr. Borel, MDCCCXXXVIII. In-8o de 62 pp. C'est un tirage à part des *Mélanges biogr. et bibliogr.*

XI. *Correspondance littéraire de Valbonnays, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, membre correspondant honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, avec une notice historique sur Valbonnays et des notes.* Valence, Borel; Paris, Crozet, 1839, in-8o de CLI pp. C'est un tirage à part des *Mélanges biog. et bibliogr.*

XII. *Annuaire statistique de la cour roy.*

de Grenoble et du département de l'Isère, pour l'année 1839. Grenoble, Baratier, 1839, in-12 de 310 pp.— Il a été analysé dans le *Courrier de l'Isère*, n° du 24 janv. 1839 et dans le *Journal de Vienne,* n° du 26 janv.

§ II.

Il a fourni des articles à quelques ouvrages périodiques. Nous allons citer ceux qui se rattachent uniquement à l'histoire de notre province (1).

Annuaire de la Drome (Valence, Borel, 1832 et années suiv.)

1832. — *Bibliographie historique et critique de la ville de Valence. Article extrait d'une bibliographie générale inédite du Dauphiné.* La continuation de cette intéressante bibliographie devait paraître dans les annuaires suivants, et aurait compris la liste des Chartes conservées aux archives de la mairie et de la préfecture de Valence. Mais ce travail étant apparemment peu goûté des notaires, avoués et autres gens de loi, auxquels s'adresse plus particulièrement l'annuaire, l'imprim.-éditeur, M. Borel, crut devoir insérer dans celui de 1833 l'avis suivant, que nous reproduisons sans commentaire : « Cette « nomenclature ne pouvant offrir de « l'intérêt qu'à l'antiquaire ou au bi« bliographe, et par conséquent n'étant « point d'un intérêt général, nous » croyons pouvoir nous dispenser de « l'insérer sans déplaire à nos lec« teurs.»

1833. — *De l'état commercial de Valence dans le courant de la première partie du 18e siècle.* Cet article est suivi d'un *Extrait des mémoires rédigés par M. de Fontanieu sur la province de Dauphiné*, qui a été reprod. dans le *Bullet. de la Société de Statistique de la Drôme*, t. Ier.

1834. — *De quelques traditions populaires du département de la Drôme.* Extr. d'un article publié dans la *France litt.* de Ch. Malo, année 1833, t. VIII et IX; il est relatif au *château de Livron*, au *Lac de Palladru*, au *Vent-Ponthias*, aux *Géants.*

1835. — *Les écoliers de l'Université de Valence au* XVIe *siècle.*

1836. — *Archéologie.* Article sur deux inscriptions antiques trouvées à Beaufort et à Die.

(1) Entre autres recueils étrangers, il a écrit dans la *France littéraire*, de Ch. Malu, le *Bulletin du Bibliophile*, publié par Téchener, le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*

1837. — *Mémoire sur les anciens peuples qui habitaient le territoire du département de la Drôme...* Il en a été fait un tirage à part. Ci-dessus, n° VII.

Quelques-unes de ses notices historiques sur des localités du départem. de la Drôme, publ. dans l'*Album*, ont été reproduites dans les *annuaires* de 1836 et années suivantes.

Album du Dauphiné (Grenoble, Prudhomme, 1835-1839, 4 vol. in-4°).

Tome Ier. — *Crest.* - *Pontaix.* - *Romans.* Ces trois notices historiques ont été reprod. dans l'*Annuaire de la Drôme*, de 1836.

— *Saillans.* Reprod. *Ibid.*, ann. 1837.

Tome II. — *Allex.* Reprod. *Ibid.*, année 1836.

— *Mirabel et Blacons.* Reprod. *Ibid.*, année 1837.

— *Valence* (Introd. et chap. Ier). Reproduit dans la *Revue du Dauphiné*, t. II.

Tome III. — *Valence. Deuxième article* (et dernier). Il s'arrête à l'invasion des Alains en 440. Reprod. dans la même *Revue*, t. III.

Tome IV. — *Le baron des Adrets.* — *Les Dauphins.*

— *Championnet.* C'est la reproduction, avec quelques coupures, d'une notice publiée dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI.

— *Livron.* Reprod. dans l'*Annuaire de la Drôme* de 1840.

— *Die.* - *Pierrelate.* Reprod. *Ibid.* année 1841.

— *Etoile.* Reprod. *Ibid.*, année 1842.

— *Saint Donat.* Reprod. *Ibid.*, année 1843.

— *Grignan.* - *Orange.* - *Palais de Justice de Grenoble.*

Bulletin de la Société de Statistique de la Drome, t. 1 (Valence, Borel, 1837, in-8°).

— *Discours pour servir d'introduction aux travaux de la Société.*

— *Mémoire sur les moyens à mettre en usage pour rendre Valence une ville de commerce, par M. de Fontanieu, intendant de la province de Dauphiné* (1727); *précédé d'observations préliminaires.* Un extrait de ce mémoire avait déjà paru dans l'annuaire de la Drôme de 1833.

— *Mémoire sur un monument funéraire situé à Valence... et sur les moyens de le restaurer et de le conserver.* C'est la reproduction, avec quelques additions et changements, d'un opuscule publié en 1833 (ci-dessus, n° II).

Notice sur Moreau de Vérone.

Observations sur un mémoire de M. Dupré Deloire relatif aux moyens de prévenir la mendicité à Valence.

L'année suivante, Ollivier ayant été transféré au tribunal de Grenoble, donna sa démission de secrétaire de la société de statistique de la Drôme, et cessa de prendre part à ses travaux.

ORBANNE (BARTHÉLEMY D'). — Voy. BARTHÉLEMY.

P

PACIUS (JULIUS), ou **PACIUS A BERIGA**, savant jurisconsulte, naquit à Vicence, en Italie, le 3 avril 1550. Après avoir professé le droit civil avec un grand éclat aux universités d'Heidelberg (1585-1595), de Sedan (1596-1597) et de Montpellier (1601-1616), il fut appelé à celle de Valence, vers le commencement de l'année 1617, pour y occuper la chaire illustrée 40 ans auparavant par Cujas. Il y était à peine installé, que le sénat de Venise chercha à l'attirer à Padoue, avec de gros appointements et des indemnités de voyage. De leur côté, les Valentinois firent beaucoup de démarches pour le retenir; ils envoyèrent des députés au roi et au parlement de Grenoble, et obtinrent pour lui une place de conseiller honoraire dans cette cour, et une pension assez considérable. Rien ne put retenir Pacius; il partit pour Padoue au mois d'avril 1620; mais vers la fin de l'été de l'année suivante, il revint à Valence et fut rétabli dans sa première chaire avec des appointements de 3,000 liv., somme plus élevée que tous les appointements de ses confrères réunis. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée en 1635. D'Elisabeth Veuturine, sa femme, il laissa deux fils, *Paul* et *Jacques*. Nous ignorons la destinée du premier; le second, qui était docteur en droit, s'établit en qualité d'avocat à Die, où l'un de ses descendants habitait encore il y a une vingtaine d'années.

M. Berriat Saint-Prix, qui a consacré à Julius Pacius une notice intéressante dont nous avons donné le titre dans le t. Ier de cet ouvrage (p. 128, no LXXII), s'est vivement préoccupé de la question de savoir si ce professeur était noble, et il paraît se prononcer pour la négative. Nous ne connaissons pas de document qui nous permette d'affirmer le contraire, mais voici un fait qui a échappé à ce savant investigateur. Lors de la grande recherche des usurpateurs de noblesse, en 1666, *Alexandre, Pierre, Jules-César* et *Louis*, petits-fils de *Julius*, obtinrent de Dugué, commissaire chargé de cette opération, un jugement de maintenue de noblesse. Ils portaient pour armes : *Coupé au 1er d'azur à la colombe essorée d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople; au 2e bandé d'argent et de sinople de six pièces, à la trangle de gueules brochant sur le tout.* Devise : *MUSÆ PACIS AMICÆ.* — Voy. les Nobiliaires de Chorier et de Guy Allard.

PALU, ou **LA PALU** (PIERRE DE) - *De Palude*, célèbre dominicain. C'est à tort que Guy Allard et Chalvet le font Dauphinois. Il est né à Priay, dans la Bresse, vers 1280, et est mort à Paris, le 31 janvier 1342. (Voy. Echard, *Script. ord. Prœd.*, t. I, pp. 603 et suiv. - Guichenon, *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3e part., p. 287.)

PAPE (GUY), ou **DE LA PAPE**, - *Guido Papa*, - célèbre jurisconsulte, issu d'une famille originaire de Lyon (1),

(1) C'est ce que Guy Pape lui-même nous apprend dans l'un de ses ouvrages : « In patria Lugdunensi « unde sum oriendus », dit-il (*Decisiones*, quæst. DLII); mais on ne sait rien de bien précis sur ses commencements. D'après une notice fort curieuse sur le château de La Pape publiée par Cochard dans les *Archives du Rhône*, t. 2, pp. 157 et suiv., cette famille se serait enrichie dans le commerce. Un de ses membres, *Guillaume* Pape, bourgeois de Lyon, obtint, le 8 oct. 1487, des lettres patentes de Philippe, comte de Bresse, qui lui accordaient la faculté de construire un petit port sur le Rhône, au lieu appelé Moyffon, d'y établir des bateaux, barques, etc., pour aller en Dauphiné, et de percevoir les émolumens qu'il tirerait des passagers. Par d'autres lettres du 15 août 1489, le même prince lui *abénévisa* la permission d'établir deux moulins sur le Rhône au-devant de ses propriétés. C'est ce lieu de Moyffon qui fut ensuite appelé La Pape, du nom de son possesseur. Or, quels liens de parenté unissaient ce *Guillaume*, vivant en 1487 et 1489, au jurisconsulte, son contemporain, dont nous écrivons la notice? Chorier et Chauffepié, qui ont dressé la généalogie de ce dernier d'après des papiers de famille, ne nous fournissent aucune donnée à cet égard; ils remontent sa filiation à *Jean*, père de *Guy*, qui testa en 1400, mais l'un ne mentionne pas ce *Guillaume*, et l'autre ne le fait que pour mémoire, sans savoir à quel degré le placer. Il est évident qu'il y a eu, sinon deux familles du nom de Pape, du moins une branche dont l'histoire est inconnue.

naquit vers le commencement du xv[e] siècle (1), à St-Symphorien d'Ozon (2), où *Jean*, son père, s'était marié avec Catherine Aimar (3) et avait fixé sa résidence. Il apprit les premiers élémens du droit sous la direction de son oncle paternel, *Pierre* PAPE, official de l'archevêché de Lyon, chantre de Saint-Nizier et sacristain de l'église de Vienne, qui avait exercé la profession de jurisconsulte avant d'entrer dans les ordres (4); il se rendit ensuite en Italie pour y achever et perfectionner ses études dans l'une de ces fameuses universités dont l'enseignement jetait alors le plus vif éclat et attirait des auditeurs de toutes les parties de l'Europe. Il choisit celle de Pavie et y suivit les cours de Pierre de Bezucchio et de Jean de Gambaro, qui lui donnèrent le bonnet de docteur en 1430. Ses études terminées, il passa par Turin pour y entendre Jean de Grassis, célèbre professeur de ce temps-là; il y fit lui-même quelques leçons publiques qui furent applaudies, et revint à Saint-Symphorien d'Ozon, auprès de sa famille (5).

Guy Pape se fixa ensuite à Lyon. Il y *consultait* avec un grand succès, lorsque Etienne Guillon, président du conseil delphinal, son compatriote et son ami, lui proposa de venir s'établir à Grenoble. Pour un débutant, le patronage d'un magistrat si haut placé était trop précieux pour être refusé; il vint donc à Grenoble et, en effet, la fortune ne tarda pas à lui sourire. Les seigneurs des terres les plus considérables lui en donnèrent la judicature; son protecteur lui fit épouser Louise Guillon, sa fille, et il acquit, le 29 nov. 1439, la terre de Saint-Auban, dans le Gapençais, de Lancelot, bâtard de Poitiers (6). Mais ce mariage et cette terre lui causèrent de bien grands embarras. « Sa femme, « dit Chorier, ne fut pas longtemps « heureuse; son mary étoit sévère, et « sa sombre sévérité participoit quel« quefois de cette rude dureté qui fait « tant de peur à ce sexe doux et timi« de, qui n'attaque que par les foibles « armes de sa beauté, et qui ne se dé« fend que par ses larmes. Il rendit, « par son peu de complaisance, sa « femme moins raisonnable; son juge« ment s'affoiblit et se troubla... L'ac« quisition de la terre de Saint-Auban « ne l'exerça pas moins cruellement; « elle lui donna des inquiétudes qui « firent plus de bruit que ses chagrins « domestiques. Le bâtard de Poitiers « publioit qu'il avoit été surpris lors« qu'il avoit fait les conventions en « vertu desquelles Guy Pape s'étoit mis « en possession de cette terre. Cette « pensée lui avoit été inspirée par de « secrets ennemis de la fortune et de « la vertu de Guy Pape : mais ces con« ventions avoient été jurées, et ce « sçavant jurisconsulte tira du serment « de sa partie une exception péremp« toire. Le serment soutient dans la « jurisprudence les actes nuls : il les « fait subsister comme ils feroient par « eux-mêmes, s'ils n'étoient affectés « d'aucun vice. Ce fut le bouclier de « Guy Pape contre Lancelot... L'official « de l'évêque de Saint-Pol-Trois-Châ« teaux jugea pour le serment; et la « cause ayant été portée par l'appel de « Lancelot à la métropole d'Arles, ce « jugement fut confirmé. On fut alors « persuadé que Lancelot étoit dans la « mauvaise foy qu'il imputoit à son « adversaire, qui se maintint dans sa « possession. Sa postérité n'y a pas été « troublée depuis, et cette terre est en« core dans sa famille » (1692).

Ce procès terminé, Guy Pape se livra tout entier aux travaux de sa profession; la réputation qu'il s'y était acquise était si grande qu'il fut bientôt après appelé en qualité de conseiller au conseil delphinal (1440). Mais la tranquillité que lui promettaient ces paisibles fonctions ne fut pas de longue durée. Vers ce temps-là, le dauphin Louis (Louis XI) ayant envoyé des commissaires en Dauphiné (7) pour examiner la conduite des officiers employés

(1) Colonia dit, nous ne savons d'après quel document, en 1402.

(2) On lit dans la *Revue du Lyonnais* (tom. III, p.) : « On ne sait rien sur le lieu de sa nais« sance, malgré les conjectures des divers écri« vains, faites en l'air, et qui ne reposent sur au« cun fondement ». Nous avons suivi Chorier et Chauffepié qui ont écrit, non pas sur des conjectures, mais, comme nous l'avons dit dans une note précédente, sur des papiers de famille.

(3) Chauffepié dit *Adhémar*.

(4) Guy Pape (*Decisiones*, quæst. CXII) dit que *Pierre*, son oncle, avait *pratiqué* à Lyon : « et in « aliis locis Franciæ. » Il faisait grand cas de son savoir, car il cite souvent son opinion à l'appui de ses décisions.

(5) Peu de temps après son retour, la mort lui enleva coup sur coup sa mère et son oncle l'official. Ce dernier lui légua sa bibliothèque, dont plusieurs des manuscrits qui la composaient étaient annotés de sa main. (*Decisiones*, quæst. CXVII.)

(6) Il acquit aussi, nous ne savons précisément à quelle époque, les terres de Montclar, dans le Diois, et de Cornillon, près de Grenoble, qui furent ensuite vendues par François, son fils, et Philibert, son petit-fils.

(7) Olivier Fretard et Cassin de Chasses.

dans cette province, Guy Pape et son beau-père, le président Guillon, furent du nombre de ceux qui attirèrent le plus l'attention des agents du prince. De quoi les accusait-on? Il est fort difficile de le discerner nettement à travers la phraséologie de Chorier, qui nous a conservé ces détails (1); mais il paraît que, abusant de leur position au conseil delphinal, ces deux graves personnages s'étaient quelque peu compromis dans des tripotages d'affaires. On leur fit leur procès; Guillon, le plus coupable apparemment, fut destitué; quant à Guy Pape, « sa fortune, dit « Chorier, fut plus heureuse, et ce fut « à son innocence qu'il fut redevable « de son bonheur. » Il conserva sa place et, bien plus, lorsque le dauphin Louis se retira en Dauphiné, il fut en grande faveur auprès de ce prince, qui l'employa en diverses occasions. En 1447, il l'envoya à Rome pour complimenter Nicolas V sur son avénement au pontificat et lui rendre les devoirs d'obédience filiale. Guy Pape repartit de Rome au commencement d'octobre de la même année, et continua à être employé dans les affaires du Dauphiné. En 1448, notamment, il fut l'un des commissaires chargés de terminer un conflit de juridiction qui s'était élevé entre Louis de Poitiers, évêque de Valence, et le Dauphin, à l'occasion de deux faux monnoyeurs détenus par ordre du prélat (2). Mais ses services ne l'empêchèrent pas d'être poursuivi de nouveau, ainsi que Guillon qui avait réussi, par suite de la vénalité où étaient alors toutes choses, à se faire rétablir dans sa charge. Cette fois, outre des tripotages d'argent, on les accusait de s'être opposés à l'exécution de certaines ordonnances du dauphin avant d'avoir obtenu l'agrément du roi son père. On remit sur le tapis l'affaire de la terre de Saint-Auban; on prétendit que Guy Pape avait abusé de la facilité et de l'ignorance du bâtard de Poitiers, dont il avait été, disait-on, le conseil. A ces griefs on en ajoutait un autre assez singulier; on l'accusait de n'avoir pas payé les hôteliers chez lesquels il avait logé pendant les diverses missions dont il avait été chargé. Il réussit encore à se tirer sain et sauf de ce mauvais pas, et, tandis que son beau-père était condamné à sortir de la province (1451), il se mit encore plus avant dans les bonnes grâces du dauphin, qui le nomma maître des requêtes de son hôtel.

En 1453, le conseil delphinal ayant été érigé en parlement, il y conserva les fonctions de conseiller qu'il remplissait depuis treize ans. L'année suiv., il fut envoyé à Crest pour instruire le procès d'un juif « accusé, dit Cho« rier, d'avoir commis une irrévérence « insolente devant une image de la « sainte Vierge. » Nous avons été curieux de savoir en quoi consistait cette « irrévérence insolente, » et nous l'avons trouvé dans l'une des questions de Guy Pape (*Decisiones*, quæst. LXIII); c'est la chose du monde la plus plaisante. « Inculpabatur Iudæus », dit le grave jurisconsulte », quod ipse, in vilipen« dium beatæ Virginis Mariæ, fecerat « *turpem sonum* ante ejus imaginem. » Le juge ecclésiastique s'attribua la connaissance de cette affaire et le malheureux juif fut renvoyé de la prévention parce que, ajoute Guy Pape, « ejus inten« tionem non probavit. » En 1455, une affaire plus sérieuse l'amena à Gap; il s'agissait d'apaiser les troubles que les prétentions du roi René à la souveraineté de cette ville y avaient occasionnés. D'après Chorier, « il arrangea cette affaire »; d'après l'historien de Gap, au contraire, il fut obligé de s'en aller sans avoir rien terminé. « Guy Pape, « honteux et confus, dit M. Gautier (3), « remonte sur son âne, et prend la « route de Grenoble l'oreille basse, ne « sachant comment résoudre à l'avan« tage de son seigneur et maître cette « question de fait et de droit. » En 1456, le dauphin l'envoya à Angers, auprès de Charles VII, qui était à la veille d'entrer en Dauphiné avec des troupes, pour essayer de l'apaiser et le détourner de cette résolution. Il échoua dans sa mission, et les troupes du roi, commandées par Ant. de Chabannes, c[te] de Dammartin, furent en Dauphiné, avant même son départ d'Angers. Alors, redoutant d'une part la colère du dauphin pour n'avoir pas réussi, et de l'autre celle du roi pour avoir servi le dauphin, il jugea prudent de se réfugier en Suisse, où il resta jusqu'à la fin des troubles. Toutefois, Louis XI, devenu roi, ne le comprit pas dans le nombre des officiers du parlement sur lesquels

(1) Voy. la notice de GUILLON.

(2) Voy. au sujet de cette affaire, très-mal exposée par Chorier (*Vie de Guy Pape*), l'ouvrage de Columbi : *De rebus gest. episc. Val. et Diens.* (ed. in-4°), pp. 185 et suiv.

(3) *Précis de l'Hist. de la ville de Gap*, p. 51.

il vengea ses injures. Il lui laissa sa place, mais la destitution du président Jean Baile, son ami (1461), l'affecta vivement, et dès lors il cessa d'assister aux séances du parlement. Il passa le reste de sa vie dans l'étude et à donner des consultations de droit aux plaideurs que sa réputation immense et son vaste savoir lui amenaient de toutes les parties de la province.

On ne connaît pas l'époque précise de sa mort. Son testament est du 27 juillet 1472, mais il vivait encore en 1475, car il cite dans l'une de ses décisions un arrêt du 25 septemb. de cette année-là. La *Revue du Lyonnais* le fait mourir en 1476; Doujat dit en 1485, à l'âge de 83 ans, et Denis Simon, en 1487. Nous ne possédons pas de documents qui nous permettent de décider cette question, et nous pensons avec Niceron (*Mém.*, t. 36), que ces deux derniers auteurs retardent beaucoup trop le temps de sa mort; il est probable, en effet, qu'il survécut peu à l'an 1475, puisque, à dater de cette époque, on ne trouve plus de traces de son existence. Chorier nous apprend seulement qu'il mourut à Grenoble, dans une maison de la rue des Clercs, et qu'il fut enterré dans l'église des FF. Prêcheurs. Par son testament il avait légué à ces religieux une pension perpétuelle, à la charge que celui d'entre eux qui prêcherait la passion le jour du vendredi saint, recommanderait à son auditoire de prier Dieu pour lui. Il avait aussi fondé, onze ans auparavant, dans la cathédrale de Grenoble, un anniversaire perpétuel pour le repos de son âme.

Nous avons dit qu'il avait épousé Louise Guillon. Cette femme mourut en 1461 : « Il ne la perdit guère mieux « par la mort, dit Chorier, qu'il l'avoit « déjà perdue par sa haine, qu'elle « écouta en mourant. Elle insulta à son « mary par son testament, instituant « Jean et Etienne Guillon, ses frères, « ses héritiers, et n'y faisant aucune « mention de lui ». Guy Pape n'avait pas eu d'enfants de ce mariage. Devenu libre, il se remaria avec Catherine de Cizerin, qui lui donna quatre fils et deux filles, dont les descendants furent seigneurs de Saint-Auban, Sahune, Vercoiran, Sainte-Euphémie, Autane, Allan, et coseigneurs de Bésignan. Ils se divisèrent en deux branches; l'une, restée en Dauphiné, s'éteignit en 1752; l'autre, réfugiée en Hollande, s'éteignit en la personne de *Guy*, mort à la fleur de l'âge, le 9 juillet 1727, à la suite d'une longue et singulière maladie, dont Boerhave a fait l'historique. C'est par erreur, ou autrement, que M. de Magny, dans son *Livre d'or de la noblesse de France*, t. IV, pp. 358-359, avance qu'une branche de cette famille subsiste encore dans le duché de Nassau. Il donne pour auteur de cette prétendue branche un *Albert* Pape, second fils de Philibert et de Claudine de Bésignan. Philibert n'a pas eu de fils nommé Albert; nous croyons même qu'il n'y a jamais eu personne de ce nom parmi les descendants de notre jurisconsulte.

OUVRAGES DE GUY PAPE.

I. *Decisiones Guidonis Papæ*. On lit à la fin : *Hoc opus decisionū excellentissimum parlamēti dalph. fuit gracionopoli per Stephanū Foreti deo fauente ante ecclesiam sancte clare impressum et finitū die penultima mens' aprilis, anno dñi M M° cccc LXXXX*, in-4° goth. de 400 ff., sans frontispice, ni pagination. Volume extrêmement rare, l'un des incunables typographiques de Grenoble. Le seul exemplaire connu est à la Bib. publ. de cette ville. (Voy. *Lettre à M. Jules Ollivier..... contenant quelques documents sur l'origine de l'imprimerie en Dauphiné* (par Colomb de Batines), Gap, 1835, in-8°, pages 8 et 9.)—Voici la description de deux autres éditions des *Decisiones* que nous avons sous les yeux :

= *Decisiones per excellentissimū legū doctorem Dominū Guidonē Pape olim composite nuperq3 recensite et correcte: suisq3 in locis oportunis perutilibus apostillis a domino Antonio Rambaudi, jurium professore aduocato consistoriali eximii parlamenti dalphinalis in margine undiq3 superadditis. Venundantur Lugduni ab Jacobo Huguetano*. On lit à la fin : *Lugduni feliciter impresse per magistrum Jacobum Sacon, anno dñi millesimo cccccciiij die xv mensis maij*, in-4° de *ccxxxiij* ff., sans les prélim. (Bibl. de l'Arsenal.)

= Autre éd. : *Decisiones..... Venundatur Lugduni a Stephano Gueynard*. A la fin : *Lugduni feliciter impresse per magistrum Johannem de Vingle, anno dñi millesimo cccccvj. Die vero xviij mensis aprilis*, in-4° de *clxxxiii* ff. (Ibid.)

Les éditions de cet ouvrage sont extrêmement nombreuses. Voici une nomenclature probablement fort incom-

plète de toutes celles qui ont été faites au XVIe siècle :

= Lugduni, 1520, in-4° goth.
= Genevæ, excud. Steph. Gamonetus, 1532, in-fol.
= Lugduni, 1542, in-4° goth.
= *Ibid.*, Huguetan, 1544, in-4°.
= *Ibid.*, apud hæredes Jac. Juntæ, 1550 et 1554, in-8°.
= *Ibid.*, 1562, in-8°.
= Francoforti, 1573, in-f° de 404 pp. sans les lim.; éd. donnée par le jurisconsulte Matt. Antonianus.
= Lugduni, 1575, in-8°.
= Francofurti, 1591, in-fol.
= *Ibid.*, Hug. à Porta, 1593, in-4°.
= Lugduni, 1593, in-fol.
= Voici le titre de l'une des éditions publiées au siècle suivant, avec les notes de tous les commentateurs : *Decisiones Gvidonis Papæ I. C. consvltissimi, consiliarii regii in senatv Grationop. Antonii Rambaudi, Fr. Pisardi, Stephani Ranchini, Lavrentii, Rabotii in eodem senatu consiliarij, & P. Matthaei I. V. D. annotationibus elucidatæ. Accesserunt Iacobi Ferrerii... nec non N. Bonnetonii V. C. olim trium ordinum Delphin. procuratoris; et... I. a Cruce regij consistorij meritissimi, & dudum præsidis eiusdem senatus dignissimi, nunc vero episcopi Grationop. notæ doctissimæ.* Lvgdvni, ex officina Hug. à Porta, sumpt. I, de Gabiano. M.DC.X. in-fol. de 573 pp. sans les lim.

Les décisions de Guy Pape ont fait longtemps autorité, non-seulement au parlement de Grenoble, mais dans plusieurs autres parlements de France. Les nombreuses éditions qui en ont été faites attestent en quelle estime nos pères les tenaient. Chorier en a donné un abrégé en français qui a eu deux éditions dont on trouvera l'indication dans le premier volume de cet ouvrage p. 248, n° XIX.

II. *Commentaria in statutum delphinale.* Nous ne connaissons pas la première édition de cet ouvrage, qui parut en 1496. Hain (*Repertorium bibliogr.*) en donne ainsi le titre : *Commentaria et apparatus super statuta Dalphi. : si quis per litteras. Anno domini M.CCCCXCVI et die mensis...... expliciunt ad laudem et gloriam omnipotentis dei qui per infinita secula gloriosus vixit et regnat.* In-fol. —Voici les titres de trois éditions postérieures qui sont à la Bib. imper.

= *Decisiones Gvidonis Papæ Iurisconsvlti Grationopolitani. Commentaria in statvtvm delphinale, si quis per litteras. Hac postrema editione recognita, & summariis locupletata.* Lvgdvni, ex offic. Q. Hvg. a Porta, svmpt. Io. de Gabiano. M.DVII. in-4° de 111 pp.

= Autre éd..... *Accessit pro hac vltima editione statutum Delphinale de Donationibus, notis D. Ioannis a Crvce, nuper præsidis, nunc episcopi Grationop. illustratum. Omnia nunc denuò recognita.* Lvgdvni, ex officina Hug. à Porta, sumpt. I. de Gabiano, M.DC.X., in-fol. de 74 pp.

= Autre éd. sous le même titre : Lvgdvni, sumptibus Ioannis de Gabiano, M.DC.XIII., in-fol. de 74 pp.

III. *Consilia singularia et quarum materia quotidie in practica in oībus curijs tam ecclesiasticis q̄ secularibus versat : per bone memorie quondam domini Guidonis Pape Il. doctorem et parlamēti Dalphinalis consiliarium; tempore quo ante adeptum officium annis triginta quinq̄ practicauerat edita. et ex ei⁹ proprijs typis sumpta. in quibus veras iuris vtriusq̄ cōclusiones et determinationes quicquid dictum parlamētum dalphinale. tota quoq̄ et Tholosane questiones decidunt : late ventilatum comperiet lector. Cum priuilegio amplissimo.* On lit à la fin : *Lugduñ p fidelissimū in arte calcographia magistrum Stephanū Baland. Anno post ꝟgineum partū decimo quinto supra mille ꝛ quingentos.* In-4° de 26 ff. prélim. non chiffr. et LIX ff. goth. Le privilége placé au verso du titre, est du 16 août 1515.

Autre éd. sous ce titre : *Consiliorvm D. Gvidonis Papae doctoris in vtroqve ivre eximii ac celebratissimi, parlamenti delphinalis consiliarii quondam, et præsidis longè prudentissimi atq̄ dignissimi, summiq̄ per Galliam practici, Volvmen integrvm : controversiis tam canonicis qvam civilibus, in eo admiranda solertia atq̄ dexteritate pertractis, & conclusionibus, cùm in Delphinali, tùm in Tholosano Parlamento discussis, refertum....* Francof. ad Mœnum, anno M.D.LXXIIII, in-fol. de 476 pp. sans les lim.

Les bibliographes citent encore les éditions suivantes que nous n'avons pas vues :

= Lugduni, Jac. Mareschal, 1519, in-8°.
= *Ibid.*, J. Crespin, 1533, in-8°.
= *Ibid.*, Jac. Grimeti, 1542, in-8°.

IV. *Singularia dni Guidonis Pape pontificij ac Cesarei iuris doctoris eximij : in vtroq̄ foro quorum materia maxime practicatur : q̄nquidē ex vtroq̄ iure ea excusserit : tā eo tēpore quo practicabat q̄*

postq} in parlamēti Delphiñ, curia assumtusē; ex ipsius authoris sumta archetypo. On lit à la fin: *In celeberrimo Lugdunēsiū emporio anno a nativitate dñi* MDXVI *iiij id. Martias Joānes Ionuelle dictus Piston imprimebat*, in-4° de LXVI ff. Ce recueil a été publié par les soins de Nicole Boyer, conseiller au grand conseil. (Bib. de l'Arsenal). Le privilége est du 16 août 1515.

= Autre éd.: on lit à la fin: *Ex officina Nicolai Petit, et Hectoris Penet, Lvgdvni, anno* M.D.XXXIII. In-8° de 27 ff. prélim. non chiff. et 113 ff. (Bib. Imp.)

V. *Lectura subtilis et aurea super codice cum additionibus J. Thierry.* Lugduni, 1517, in-4° goth. = Autre éd.: Francofurti, 1576, in-fol. (*Mém.* de Niceron.) Nous ne connaissons pas ces 2 édit.

VI. *Guido Pape super decretales. Lectura singularis* τ *aurea dñi Guidonis Pape cōsulis dalphinalis super Decretales in qua singulares* τ *autētice materie enucleantur: cū additionibus cōcordantiis numeris summariis ante capi. et para affixis quatenus cūcta elucescāt: necnō cū repertorio alphabetico dñi Joānis Thierry Lingonēsis iuriū clarissimi interpretis primū in lucem suū fortiter effectum. Cum privilegio regio.* On lit à la fin: *Impressum Luguduni impensis Symonis Vincentij eiusdem ciuitatis ciuis* τ *bibliopole arte* τ *industria Anthonij Dury eiusdē artis chalcographi. Sub anno dñi millesimo quingēlesimo decimo septimo.* In-4° de 8 ff. prélim. non chiff. et CXCV ff. goth. Le privilége, placé au v° du titre, est du 16 août 1515. (Bibl. Imp.)

= Ce traité a été reproduit dans le recueil intitulé: *Perillvstrivm doctorvm tam vetervm, quàm recentiorvm, in lib. Decretalivm avrei commentarii.* (Venetiis, apud Iuntas, 1688, in-fol.), t. 2, ff. 215-317.

VII. *De appellationibus, et item de attentatis appellatione pendente, tractatus tres doctissimi & vtilissimi, trium clarissimorum Iureconsultorum, Gvidonis Papae Hieronymi Manfredi, Francisci de Hercvlanis, quibus ea, quæ ad hasce materias pertinent, quàm solidissimè & absolutissimè traduntur & explicantur...* Coloniæ, apud Geruinum Calenium, M.D.LXXIII, in-8° de 711 pp. sans les prélim. Le Traité de Guy Pape occupe les pp. 1 à 65. = Niceron cite une édit. de Mulhouse, 1602, in-4°.

VIII. *Tractatus singulares et in praxi frequentissimi cum additionibus Joann. Thierry.* Francofurti, 1576, in-fol. (*Mém.* de Niceron.)

IX. *Lectura et commentarii in Infortiatum cum additionibus Joann. Thierry,* Francofurti, 1576, in-fol. (*Ibid.*)

X. On trouve une dissertation de Guy Pape sur cette question: *An hæres teneatur ultra vires hæreditarias*, dans l'ouvrage intitulé: *De Beneficio inventarii ac eivs conficiendi forma. Tractatvs varii.* Coloniæ Allobrogum, sumptibus Ioannis Antonii et Samuelis de Tournes, 1673, in-fol., pp. 31-35.

XI. Le grand Recueil de Fr. Ziletti, intitulé: *Tractatus illustrium jurisconsultorum.* (Venetiis, 1584, 28 vol. in-f°), contient plusieurs traités de Guy Pape:

— *De rescriptis.-De compulsoriis litteris.-De primo et secundo decreto.* — T. III, 2e part. (De judiciis).

— *De presumptionibus.* — T. IV (De probat.).

— *De appellationibus.* — Tom. V (de sentent. et re jud.).

— *De usuris.* — T. VII. (De contract. et aliis illicit.).

— *De inventarii confectione.*—T. VIII, 2e part. (De ult. volunt.).

PAPE (GASPARD) (1), seigneur de SAINT-AUBAN, fils de Philibert Pape et de Claudine de Bésignan, embrassa comme son père la carrière des armes. Henri II lui donna, le 6 juin 1552, une commission de capitaine de 300 homm. d'armes à la tête de laquelle il servit en Italie sous Blaise de Montluc. En 1554, il se trouva au blocus de la ville de Sienne, assiégée par les troupes de l'empereur, commandées par le marquis de Marignan. Pendant ce siége, Montluc se plaignit maintes fois de lui parce qu'il ne tenait pas sa compagnie au complet; il se figura que sa négligence devait être cause de la prise de l'un des forts de la ville, celui de Comolia. « Croy-« riez-vous,» dit-il, dans ses Commentaires (2), « qu'il me va toujours de-« vant les yeux que nous devons perdre « ce fort par la faute du capitaine Sainct-« Auban et sa compagnie? Je ne la voy « jamais entrer que la fiévre ne me « prenne, du mauvais présage que j'en « ay. Je ne le pouvois estimer dans mon « cœur, pour ce qu'il n'avoit jamais « vingt hommes d'apparence en sa « compagnie: car il aimoit mieux un

(1) Il était arrière-petit-fils du précédent. — De Thou lui donne par erreur, en plusieurs endroits, le prénom d'*Albert*, sans se douter que ce prétendu *Albert* n'était autre que *Gaspard* dont nous écrivons la notice. Un généalogiste s'en est emparé, comme il a déjà été dit, pour en faire le chef d'une famille du duché de Nassau.

(2) Collection Petitot, 1re série, t. XXI, p. 216.

« teston qu'un homme de bien; et de « luy-mesme ne vouloit bouger de son « logis, quelque chose que je lui re- « montrasse, et ses compagnons luy re- « montroient aussi. Je l'eusse voulu « loing de là, tant je l'avois à contre- « cœur ».

Il s'en fallut de peu que ces pressentiments ne fussent confirmés. Pendant une nuit, les Impériaux vinrent donner l'assaut au fort de Camolia, où se trouvait la compagnie de Saint-Auban; mais au lieu de la commander lui-même, « il estoit dans son lict bien à son « aise, » dit Montluc, et avait mis à sa place Combourcier, son neveu, jeune homme sans expérience, qui ne put empêcher l'ennemi d'escalader le fort. Montluc était occupé à combattre pour regagner ce poste important, lorsqu'il aperçut tout à coup à ses côtés St-Auban, qui, éveillé par le bruit du combat, accourait en toute hâte. « Paillard, mes- « chand, » cria-t-il, en lui mettant l'épée à la gorge, « tu es cause de nous « faire perdre la ville; ce que tu ne « verras jamais, car je te tueray tout « à ceste heure, ou tu sauteras dedans.» Saint-Auban, reconnaissant sa faute, se hâta d'obéir et répara sa négligence à force de bravoure. Le fort fut sauvé, mais Montluc lui en garda rancune; aussi en parle-t-il avec assez de dédain comme on vient de le voir.

Le 5 juillet 1558, le comte de Tende, gouverneur de Provence, lui fit expédier une commission de mestre-de-camp, et, le 15 septembre suivant, il lui donna le commandement de Barcelonnette. Vers ce temps-là, St-Auban ayant embrassé les principes de la réforme, pour laquelle il montra par la suite un grand zèle, reçut des comtes de Tende et de Crussol, le 11 février 1562, une commission pour lever et commander mille hommes de pied. A la tête de ce corps de troupes, il contribua puissamment, le 7 mars suiv., à la prise de Barjols, marcha ensuite vers Orléans avec les protestants du Languedoc et de la Provence, emporta Villefranche, et échoua devant Moulins. Le 13 décembre de la même année, le prince de Condé le choisit pour commander en Dauphiné, à la place du baron des Adrets dont les excès faisaient le plus grand tort à la cause protestante. Mais St-Auban ne put se mettre en possession de ce commandement, il fut fait prisonnier en route, près de Tarare, par les catholiques qui lui enlevèrent ses lettres de provision et les envoyèrent au baron dont elles déterminèrent le changement de parti. — Le 15 mai 1563, Crussol lui fit expédier une commission pour commander dans le Comté Venaissin et la principauté d'Orange. Il enleva aux catholiques de cette contrée un grand nombre de petites places, entre autres celle de Bedouin où il mit pour gouverneur Jean Stoard de Cheminades par lettres datées de Malaucène le 8 juillet 1653. Le P. Justin (*Histoire des guerres du Comtat*, t. I) nous a conservé le texte de ces lettres, remarquables par le ton de modération qui y règne. En voici un fragment : « Gaspard Pape, seigneur de « Saint-Auban, gouverneur et lieute- « nant général pour le roy ès païs du « comté de Venisse et principaulté « d'Orange, défenseur des chrestiens « oppressés qui veulent se retirer en « leurs maisons, et tous autres au dict « païs qui veulent viure en paix sous « l'obéissance de Dieu et du roy... Ayant « pleu à Dieu de nous faire la grace « d'entrer au lieu de Bédouin, et ice- « luy bien gagné par amiable compo- « sition et consentement des habitants « d'illec, qui par mauvais conseils « avoient esté auparavant restifs à « condescendre à la fréquentation et « commerce entre les hommes sans » laquelle nous ne pouvons vivre en « paix, qui est la chose que nous « poursuivons. Pour entretenir icelle « paix, et éviter les meurtres et scan- « dales qui sans cela se commettent « journellement, il est bien nécessaire « pourvoir audit lieu de Bedouin, pour « l'importance d'iceluy, d'un bon, fi- « del et suffisant personnage pour non- « seulement le garder, mais, y com- « mandant, entretenir les habitans en « telle modestie, paix et douleceur, que « le tout revienne à la gloire de Dieu, « au repos et a la tranquillité pu- « blique, » etc., etc. : Il conserva, croyons-nous, le gouvernement d'Orange, jusqu'en 1567, époque où il fut tué au siége de Montpellier. Son testament est du 2 octobre de cette année. — De son mariage contracté le 4 mai 1545 avec Blanche de Poitiers, il eut 4 fils, entre autres le suivant.

PAPE (Jacques), fils du précédent, avec lequel on l'a souvent confondu, fut élevé, comme il nous l'apprend lui-même, dans la maison de l'amiral Coligny. Le 24 août 1572, il se trouva

auprès de ce dernier lors de la tentative de Maurevert; il se précipita l'un des premiers dans la maison d'où l'arquebusade avait été tirée et poursuivit l'assassin, sans pouvoir l'atteindre, jusqu'à Corbeil, à sept lieues de Paris. Son attachement à Coligny lui fit courir de grands dangers pendant le massacre de la Saint-Barthélemy.

« Pour moy,» dit-il dans ses Mémoires, « je fus fait prisonnier par le pre-
« vost de La Mardeille, et conduit en sa
« maison près la porte de Bussi, où
« je veis massacrer quantité de gens
« près de moy à coups de poignard.
« Soudain qu'il en avoit tué un, on me
« prenoit par le collet avec le poignard
« tout sanglant; par trois fois je feus
« pris et par trois fois laissé, et de-
« meuray en cette incertitude de la vie
« durant quinze sepmaines : Dieu sçait
« comme quoy gardé et en continuelles
« alarmes. Pour les mestre au long, il
« s'en feroit un volume..... Enfin, je
« feus conduit à la Conciergerie et feus
« accaré (confronté) à Messieurs de
« Briguemaud et Cavaigues le jour
« qu'ils furent deffaits, lesquels on
« sollicita bien fort de m'accuser, mais
« jamais ne le voulurent faire, ains
« desadvouerent que ce feust moy
« qui eusse suivy Mauravel, car il ne
« me falloit pas plus grand crime pour
« me faire pendre. »

Pour sauver sa vie, Saint-Auban abjura. Mis aussitôt en liberté, il se retira en Dauphiné et fut l'un des premiers qui, en 1573, prirent les armes à l'appel de Dupuy-Montbrun. Il fut chargé de quelques expéditions dans les Baronnies; il échoua devant le Buis, mais il prit par capitulation, après un siége de huit jours, la Roche-sur-Buis, défendue par les capitaines Falet (d'Avignon) et Fauchet (de Die). Nommé ensuite gouverneur du comté Venaissain par commission du 12 septembre 1577, il conduisit des secours dans Menerbe bloquée par les catholiques, déposa J.-B. Ferrier, qui y commandait, ainsi que Fusteri, son secrétaire (1), et ne rendit cette place que le 9 décembre 1578, après une longue et vigoureuse résistance (2).

Nous ignorons ce que fit Saint-Auban de 1578 à 1586. Peut-être vécut-il retiré dans ses terres, car nous n'avons trouvé son nom mêlé à aucun des événements accomplis pendant cette période. Il ne nous apprend rien à ce sujet dans ses Mémoires; après avoir raconté les dangers qu'il courut pendant la Saint-Barthélemy, il se contente de dire : « Dès que je fus sorti
« de prison, je revins à ma maison en
« Dauphiné, où je séjournay quelque
« temps. »

En 1586, il se rendit en Rouergue, auprès de Chatillon, qui lui donna le commandement de Milhaud ; mais les habitants, qui avaient à se plaindre de ses violences, résolurent de le faire périr pendant qu'il serait au prêche. Heureusement pour lui, il était sorti pour une course militaire au moment où le complot éclata; il échappa à ce danger, mais ses équipages, restés dans la ville, furent pillés. L'année suivante, il accompagna Chatillon, qui allait en Lorraine au devant d'un secours de troupes allemandes. Ces troupes ayant été dispersées par le duc de Guise, Chatillon et lui se replièrent sur le Languedoc après une habile retraite qui leur fit le plus grand honneur. — A dater de cette époque, Saint-Auban ne paraît plus avoir été employé. Son testament est du 15 janvier 1594; nous ignorons s'il mourut cette année-là.

Il a rédigé des Mémoires sur les événements dont il fut témoin; ils sont écrits sans art, mais ils intéressent par les détails. On n'en a publié que trois fragments : les deux premiers, dans lesquels il raconte les dangers qu'il courut pendant la Saint-Barthélemy et l'habile retraite dont nous avons parlé, ont été d'abord insérés par du Boucher, dans un recueil intitulé : *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartres de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy* (Paris, J. Dupuis, 1662). Ce sont ces deux fragments qu'on a reproduits dans diverses collections de mémoires relatifs à l'histoire de France, sous le titre de *Mémoires de Saint-Auban.* Un troisième fragment, inséré dans les Mémoires de la Ligue, t. 2, est intitulé : *Mémoires de ce qui s'est passé en Dauphiné, depuis le mois d'avril jusqu'au vingtième de déc. 1587.*

PARA (FRANÇOIS), dit **PARA DU PHANJAS**, philosophe et mathématicien, l'un des savants les plus remar-

(1) Ce *Fusteri*, dit *Torgon*, était de Grignan.

(2) Quelques écrivains disent que, pendant ce siége, Saint-Auban laissa massacrer un grand nombre de catholiques par ses soldats, et, qu'en abandonnant Menerbe, il dévalisa les prisonniers.

quables du XVIIIe siècle, naquit le 15 janvier 1724, au Phanjas, hameau de la commune de Chabottes (H.-Alpes). Après avoir terminé ses études au collége d'Embrun, sous la direction des jésuites, il entra dans cette compagnie et fut ensuite envoyé pour professer les mathématiques et la philosophie dans les maisons de Grenoble, de Marseille et de Besançon. Il avait acquis une profonde connaissance des langues hébraïque, grecque et latine, des sciences naturelles, morales et mathématiques; aussi professa-t-il avec le plus grand éclat. M. Chérias dit, dans la Notice (1) qu'il lui a consacrée pour le venger des injustes dédains de M. Gautier: « A Besançon, son cours de philosophie réunit jusqu'à trois cents élèves, et de plus, tous les savants de la ville; il fit de cette simple académie de province, comme une Sorbonne nouvelle d'où sortirent presque en même temps les d'Olivet, les Bullet, le P. Elisée, Nonotte, André de Gy, et tant d'autres. » Après la suppression de sa compagnie, Para du Phanjas vint se fixer à Paris, où il se lia avec la plupart des savants de l'époque. La princesse Adélaïde, tante de Louis XVI, et Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, lui firent une pension. A la révolution, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et ne fut pas inquiété. Il mourut en mai 1797.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Eléments de métaphysique sacrée et profane, ou Théorie des êtres insensibles*. Besançon, Chabot, 1767, in-8o. = Autre éd. sous ce titre : *Théorie des êtres insensibles, ou Cours complet de mathématiques sacrées et profanes, mises à la portée de tout le monde*. Paris, Cellot et Jombert, 1779, 3 vol. in-8o. — II. *Théorie des êtres sensibles, ou Cours complet de physique spéculative, expérimentale, systématique et géométrique, mise à la portée de tout le monde*. Paris, Jombert, 1772, 4 vol. in-8o. = *Nouv. édition*. Paris, Didot, 1788, 4 vol. in-8o. — III. *Principes du calcul et de la géométrie, ou Cours complet de mathématiques, mis à la portée de tout le monde; volume formant le t. V de la physique de l'auteur*. Paris, Jombert, 1773, in-8o. = Autre éd.: Paris, 1779, 3 vol. in-8o. = Autre, *augmentée et perfectionnée*. Paris (Didot), 1783, in-8o. — IV. * *Les éléments généraux de mathématiques nécessaires à l'artillerie et au génie, réformés et rectifiés avec plus d'ordre et de goût par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles*. Paris, Jombert, 1773, 2 vol. in-4o. — V. * *Odes, chants lyriques et autres bagatelles fugitives. Par l'auteur de la T. D. E. S.* Paris, Jombert, 1774, in-12. — VI. * *Les principes de la saine philosophie conciliés avec ceux de la religion, ou la Philosophie de la religion. Par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles*. Paris, Jombert, 1774, 2 vol. in-8o. — VII. *Institutiones philosophicæ, ad usum seminariorum et collegiorum*. Parisiis (Didot), 1780, in-8o. — VIII. *Eléments de métaphysique sacrée et profane, ou Abrégé du cours complet de métaphysique et de la philosophie de la religion, du même auteur*. Paris, Cellot, 1780, in-8o de 776 pp. — IX. * *Tableau historique et philosophique de la religion, depuis l'origine des temps et des choses jusqu'à nos jours. Par l'auteur de la Théorie des êtres sensibles*. Paris, Cellot (Didot), 1784, in-8o. — X. *Théorie des nouvelles découvertes en physique et en chimie, pour servir de supplément à la Théorie des êtres insensibles*. Paris, Moutard (Didot), 1786, in-8o.

Il a donné une nouvelle édition du *Traité du nivellement*, par Picard, 1780, in-12. (*France litt.* de Quérard.)

PARIS (les frères), célèbres financiers du 18e siècle, appartenaient à une famille originaire du village de Charnècle (Isère); ils naquirent à Moirans, où leur père, Jean Paris, avait épousé une Justine Trenonay, et s'était établi comme aubergiste, dit-on.

L'aîné se nommait ANTOINE.

Le second, CLAUDE, dit *La Montagne*.

Le troisième, JOSEPH, dit *Duverney*.

Le quatrième, JEAN, dit *Montmartel*.

D'après le marquis de Luchet, qui a écrit une histoire de leur vie sur des documents laissés par eux-mêmes (2), voici quelle fut l'origine de leur fortune. C'était en 1690, pendant la guerre faite par le maréchal de Catinat à Victor-Amédée, duc de Savoie. Le service des vivres avait été établi en Dauphiné et le munitionnaire Jacquier y fut envoyé en qualité de directeur général. Arrivé à Grenoble vers la fin de décembre, celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui était impossible de remplir les

(1) *Aperçu sur les illustrations Gapençaises*, pp. 43 et suiv.

(2) Voici le titre de cet ouvrage : *Histoire de messieurs Paris. Ouvrage dans lequel on montre comment un royaume peut passer, dans l'espace de cinq années, de l'état le plus deplorable à l'état le plus florissant*, par M. de L**** (Luchet), ancien officier de cavalerie. (s. l. et s. n.) (Lausanne), M.DCC.LXXVI, in-8o de xvj et 166 pp.

instructions dont les ministres l'avaient chargé. Les grains des frontières d'Italie consommés pendant la dernière campagne n'avaient point été remplacés; la rigueur de l'hiver rendait les rivières impraticables et, eussent-elles été navigables, il n'y avait sur l'Isère que 18 bateaux, à peine suffisants pour le service des gabelles et les besoins de la province. Jacquier confia son embarras à l'aubergiste Paris, homme actif et intelligent, et lui demanda des conseils. Après en avoir conféré avec ses deux fils, celui-ci assura au munitionnaire qu'avec la plus extrême activité il lui serait possible de remplir sa mission. En effet, *Antoine*, son fils aîné, alors agé de 22 ans, se rendit à Lyon; « Il propose », dit Luchet (*loc. cit.*) « aux magistrats de céder les blés conservés dans les magasins d'abondance, à condition qu'ils seroient remplacés immédiatement après le dégel par ceux que les glaces retenoient en Bourgogne. Les habitants saisissent avec empressement l'occasion de servir les projets du roi. On dispose le transport par terre, six mille sacs couvrent le chemin de Grenoble. Pendant que cette opération s'exécute, le jeune Paris (*Claude*) est déjà dans le Vivarais où il achète mille mulets destinés aux équipages de campagne; ils arrivent en Dauphiné chargés de 3,000 sacs de bled. La rigueur de la saison rendoit toujours les rivières inutiles. Cet obstacle va disparoître; les bateaux marchent par convois : cent hommes leur ouvrent un canal en rompant la glace. Pour augmenter la navigation, on abat les forêts des montagnes de Sassenage; les bois nécessaires à la construction de 200 bateaux descendent dans la plaine; il arrive des chanvres de toutes parts, on les convertit en cordages; ailleurs, on prépare des tentes, tandis que les voitures déchargent les ferremens; tout est conduit avec tant d'harmonie, de prévoyance, d'activité, que dans le cours de quelques semaines les 200 bateaux furent en pleine navigation; les engagements du sieur Jacquier sont tenus, les vues du ministre remplies, les projets du roi assurés. »

Les services que l'activité et l'intelligence d'*Antoine* et de *Claude* Paris venaient de rendre ne furent pas récompensés, malgré que le munitionnaire, avec une loyauté assez rare, eût cherché à leur en laisser tout le mérite. Ce fut pour eux l'origine de persécutions sur lesquelles Luchet s'explique d'une manière assez vague. Voici ce qu'il dit : « Des talens qui s'annonçoient d'une façon si brillante se perdoient dans l'obscurité de la province, s'ils n'avoient pas excité la jalousie d'un intendant despote (Bouchu) qui les lassa par une persécution sourde. Ce magistrat ne blâma pas assez hautement l'inconduite d'un secrétaire auteur d'un monopole sur le bled... L'intendant est mandé, son secrétaire est renfermé à Pierre-Encise. Ces sortes de disgraces aigrissent l'humeur... Les sieurs Paris étoient les victimes que l'intendant réservoit à sa vengeance, lorsqu'ils vinrent chercher à Paris l'occasion d'être utiles, et une tranquillité dont ils ne pouvoient plus se flatter dans leur patrie. »

Saint-Simon donne sur les circonstances qui permirent aux frères Paris de se faire connaître des détails différents de ceux racontés par Luchet, mais assez conformes pour le fond ; il les place 12 ans plus tard, c'est-à dire en 1702. Nous reproduirons son récit, qui renferme des particularités intéressantes qu'on ne trouve point ailleurs.

« Ils étoient fils d'un hôtelier qui tenoit un cabaret au pied des Alpes, qui étoit seul et sans village ni hameau, dont l'enseigne étoit *à la Montagne* (1) ; ses fils lui servoient, et aux passants, de garçons de cabaret, pansoient leurs chevaux et servoient dans les chambres, tous quatre fort grands et bien faits ; l'un d'eux se fit soldat aux gardes, et l'a été assez longtemps : une aventure singulière les fit connoître. Bouchu, intendant de Grenoble, étoit aussi intendant de l'armée d'Italie, lorsque, après la capture du maréchal de Villeroy à Crémone (1702), le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée. Bouchu, quoique âgé et fort goutteux, mais qui avoit été beau et bien fait, n'avoit pas perdu le goût de la galanterie ; il se trouva que le principal commis des munitionnaires chargé de tout le détail et de faire tout passer à l'armée, étoit galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adresser à celle que l'intendant aimoit, et qu'il

(1) D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. *Ravanat*, maire de Moirans, cette auberge était située dans le bourg même, contiguë au couvent des Cordeliers, et avait pour enseigne, *A St-François*. Jean Paris ayant touché 3,000 liv. pour la dot de sa femme, l'avait affermée de Jacques Trenonay, son beau-père, dit *La Montagne*, moyennant 300 liv. par an : mais l'exploita-t-il lui-même, comme le dit Saint-Simon? Les représentants actuels de la famille Paris s'en défendent vivement, et prétendent qu'il la sous-loua.

lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il étoit plus jeune et plus aimable. Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses par toutes les remises et toutes les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée, ou plutôt dès qu'il la voulut mouvoir. Le commis, qui se vit perdu et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourroit en attendant le reste; heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret esseulé *de la Montagne*, et s'informa là comme il faisoit partout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils qui étoient aux champs, ils pourroient lui trouver quelque passage. Vers la fin du jour, ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désiroit. Il manda son convoi de mulets au plus vite, et il passa avec eux conduit par les frères Paris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connoissoient, à la vérité fort difficiles, mais courts; en sorte que, sans perdre une seule charge, le convoi joignit M. de Vendôme arrêté tout court faute de pain, et qui juroit et pestoit étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avoit rejeté toute la faute. Après les premiers emportements, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avoit projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter le commis, qui lui fit valoir sa vigilance, son industrie et sa diligence à traverser des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu, qu'il avoit gardées et portées, combien il l'avoit pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'étoit la faute unique de l'intendant à cet égard qui avoit mis l'armée dans la détresse où elle s'étoit trouvée; et fit en même temps confidence au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps se loua beaucoup de l'intelligence et de la volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devoit l'invention et le bonheur du passage de ce convoi. Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venoit d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fît pendre pour avoir joué à perdre l'armée du roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'a force de bassesses, et qui au bout de deux ans se vit forcé de se retirer; ce fut aussi le premier commencement de la fortune de ces frères Paris. Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi, et, par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancèrent promptement, leur donnèrent leur confiance et leur valurent de gros profits; enfin ils devinrent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le Duc, et qu'après de courtes éclipses, ils sont redevenus les maîtres des finances et des contrôleurs généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et défait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu la cour à leurs pieds, la ville et les provinces ».

Arrivés à Paris, les quatre frères prirent d'abord des carrières différentes : les deux cadets, *Joseph* (Duverney) et *Jean* (Montmartel), se firent militaires, et les deux aînés, *Antoine* et *Claude*, entrèrent dans les bureaux des munitionnaires des armées. L'avancement d'*Antoine* fut des plus rapides; il devint bientôt directeur général des vivres pour l'armée de Flandres et se fit surtout remarquer après la funeste bataille de Ramillies (1706). Nos troupes, en se retirant derrière l'Escaut, se trouvaient fort éloignées des magasins formés pour leurs subsistances; mais en cette fatale circonstance il déploya tant de ressources, se multiplia avec tant d'habileté, que les vivres ne manquèrent pas un seul jour. En 1708, après la perte de la bataille d'Oudenarde, notre armée ayant été coupée par l'ennemi, se vit sans communications avec nos frontières et nos places, sans vivres, sans équipages, sans argent. *Antoine* Paris trouva dans son crédit personnel de quoi satisfaire à ce pressant besoin; il emprunta, en un seul jour, à Gand et à Anvers, 100 mille écus qui lui permirent de fournir des subsistances pendant un mois.

A l'ouverture de la campagne de 1709, le Dauphin, qui devait en prendre le commandement, voulut, avant son départ, connaître la situation des magasins sur la frontière. Chamillard, ministre de la guerre, fournit un état de 240 mille sacs de blé, et l'on dirigea le plan de la campagne en conséquence. Mais le maréchal de Villars, nommé pour commander sous le Dauphin, pensa que dans des affaires de cette importance, il fallait voir par des yeux plus expérimentés, et il demanda à *Antoine* Paris un état fidèle des magasins ; ils ne renfermaient en réalité que 7 mille sacs de blé. Cette nouvelle décida le renvoi de Chamillard, et *Antoine* Paris reçut en même temps l'ordre de partir pour la frontière. Le temps qui lui restait pour former des magasins était fort court ; il partit néanmoins avec ses trois frères, qu'il s'adjoignit pour coopérateurs, et, secondé par de riches financiers qui lui avancèrent des sommes considérables, il fit tout ce qu'il était possible en l'état des choses. Le blé était à cette époque trop rare pour que le service des vivres eût lieu avec régularité, mais, à force de prévoyance, de combinaisons et de zèle, le soldat eut pendant cinq mois une demi-ration par jour. Ils continuèrent à être chargés des vivres pendant les campagnes suivantes et réussirent à faire face à toutes les nécessités à l'aide de leur propre crédit. Nos finances se trouvaient dans un état tel, que la cour leur avait déclaré qu'il était impossible de leur fournir un louis d'or en espèces; on les remboursait de leurs avances avec des billets d'Etat payables en 1716. « Si on recherche, dit leur historien, la cause d'un crédit aussi extraordinaire et aussi prompt, il faut l'attribuer à diverses causes. La première est leur liaison avec le chevalier Bernard (Samuel), qui jugea leurs talents, les encouragea par des services, fit rejaillir sur eux une partie de la confiance publique dont il étoit dépositaire; il mit quelquefois dans leur caisse jusqu'à trois millions. L'autre, est l'exactitude et la perfection de leur comptabilité. Ils avoient tellement prévenu les abus ordinaires dans cette partie, que, sur une consommation de 44 millions de rations de pain, il n'y en eut que 154 mille en perte pour le roi ». — La paix d'Utrecht (1713) ramena les frères Paris dans la capitale.

Au commencement de la régence, la fortune considérable qu'ils avaient acquise les exposa aux recherches de la chambre de justice. Une commission spéciale les condamna à payer une taxe de 200,000 liv.; mais comme les idées du temps et de nombreux précédents ne laissaient aucun caractère de gravité à de semblables condamnations, leur réputation n'en subit aucune atteinte. Ce fut sur eux que les adversaires de Law cherchèrent à s'appuyer pour combattre l'influence chaque jour croissante de ce dernier. Dans ce but, on les décida à se rendre adjudicataires du bail général des fermes. Le public les regarda dès lors comme les chefs d'une ligue secrète formée pour renverser *le système* et ce n'était pas sans raison. En effet *Joseph* Paris (Duverney), fit remettre au régent un mémoire où il démontrait qu'en moins de 18 mois, la dette de l'Etat s'était accrue d'un huitième, qu'il fallait nécessairement détruire *le système* et tâcher de réparer les maux dont il était la cause. Ce mémoire ayant été vu par Law, les quatre frères reçurent des lettres de cachet qui les exilaient en Dauphiné (juillet 1720).

Ils furent rappelés six mois après, à la chute de Law. La réaction qu'amena cette catastrophe financière les fit considérer comme des victimes, on leur rendit les fermes générales, et leur influence ne connut plus de bornes. Ils furent alors chargés de la fameuse opération du *Visa*, c'est à dire de réduire la fortune de tous ceux qui seraient convaincus d'avoir fait des bénéfices exagérés pendant *le système*. Voltaire a parfaitement apprécié les difficultés et l'importance de cette grande affaire: « On fit, dit-il, un recensement de toutes les fortunes des citoyens, ce qui était une entreprise non moins extraordinaire que *le système*. Ce fut l'opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez un peuple. On la commença vers la fin de 1721 ; elle fut imaginée, rédigée et conduite par quatre frères qui, jusque-là, n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques et qui, par leur génie, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'Etat. Ils établirent assez de bureaux, de maîtres des requêtes et d'autres juges; ils formèrent un ordre assez sûr et assez net pour que ce cahos fût débrouillé. 511,009 citoyens, la plupart pères de famille, portèrent leur fortune à ce tribunal. Toutes les dettes in-

nombrables furent liquidées à près de 1631 millions numéraire effectifs en argent dont l'Etat fut chargé. C'est ainsi que finit le jeu prodigieux de la fortune qu'un étranger avait fait jouer à toute une nation. »

Duverney avait dirigé tous les détails de cette gigantesque opération, qui, selon l'expression d'un biographe (M. Clément), tint la société parisienne sur des charbons ardents pendant près de trois ans. On conçoit aisément combien elle dut augmenter l'influence des frères Paris; jamais en effet on n'avait vu quelques hommes décider ainsi souverainement de la fortune de leurs concitoyens. Sur ces entrefaites, il se présenta l'occasion de déployer dans une autre sphère leurs talents d'organisateurs. En 1720, la peste avait désolé la Provence, mais les esprits étaient alors tellement absorbés par les spéculations financières, que l'on n'avait fait aucune disposition pour secourir cette province. Les frères Paris, que leur exil avait rapprochés du théâtre du fléau, y envoyèrent un secours de 600 mille livres. Quelques mois plus tard, la contagion s'étant rapprochée des villes voisines du Languedoc et menaçant de se répandre dans le reste du royaume, la terreur saisit tous les esprits, le gouvernement sortit de son indifférence et organisa un conseil de santé. Les frères Paris furent chargés de dresser un projet de soulagement et d'établir des communications de secours entre les provinces chargées de les fournir et celles qui devaient les recevoir. Ce projet fut bientôt dressé, mais la difficulté était de trouver des fonds. Le contrôleur-gén., à qui ils s'adressèrent d'abord, n'avait rien dans ses caisses et ne trouva rien de mieux que de proposer une augmentation de la capitation. Le clergé, à qui ils demandèrent ensuite de s'imposer par forme de don gratuit, refusa de contribuer lui-même à cette œuvre charitable autrement que par des prières; mais il annonça qu'il allait faire une quête générale. Ces expédients et ces promesses n'étant ni assez prompts ni assez assurés, les Paris assemblèrent les receveurs-généraux des finances et en obtinrent une somme de 3 millions. *Antoine* se chargea de l'exécution du plan arrêté; dès lors tous les secours en blé, en bestiaux, en médicaments, en linges, en médecins et en prêtres arrivèrent en peu de temps et en abondance, dans les provinces où régnait le fléau.

Pour récompenser ces divers services, le cardinal Dubois leur offrit de créer exprès pour eux quatre charges d'intendants des finances; mais ils refusèrent, et se contentèrent de demander que le roi voulût bien écrire au pape pour le prier d'autoriser le mariage de l'un deux, *Joseph*, avec la fille d'*Antoine*, leur aîné. La permission fut accordée, et ces habiles financiers, comme fait remarquer avec raison M. Clément, furent dispensés d'initier un étranger au secret de leurs affaires : c'est ce qu'ils voulaient surtout éviter par ce mariage (1).

Le régent eut plusieurs fois recours à leurs lumières dans des questions relatives aux finances. C'est ainsi qu'ils furent chargés d'un projet de diminution des monnaies, qu'ils vérifièrent les comptes assez embrouillés des trésoriers-généraux de l'extraordinaire des guerres, et firent rejeter un nouveau projet de banque proposé par un nommé Roland, projet qui n'était, dit-on, qu'une modification de celle de Law. Après la mort du régent (1723), ils jouirent, par l'influence de la marquise de Prie dont ils étaient les conseillers intimes, du plus grand crédit pendant le ministère du duc de Bourbon; *Joseph* (Duverney) fut secrétaire des commandements de ce prince. Ils firent par son ordre un relevé des pensions payées par la cour. Leur travail, qui forma sept vol. in-folio, ne consacrait qu'une seule

(1) Voici le texte de la lettre du roi.

« Très-Saint Père,

« Les services importants que les sieurs Paris nous rendent depuis longtemps, leur application à nous les continuer, et les témoignages que nous recevons en toute occasion de leur désintéressement et de leur zèle, nous engagent à accorder à leurs instances la protection qu'ils nous ont fait demander auprès de Votre Sainteté, pour obtenir d'elle la dispense qu'ils demandent pour le mariage de J. Paris, l'un d'entre eux, avec sa nièce, fille d'Antoine Paris, son frère, et nous nous prêtons d'autant plus volontiers à appuyer leurs instances auprès de Votre Sainteté, que nous savons qu'ils ont des raisons de famille très-fortes de désirer l'accomplissement de ce dessein, qui peut seul prévenir un grand dérangement dans leurs affaires domestiques, et même nous priver d'une partie essentielle des avantages que nous tirons des services que leur union les met en état de nous rendre avec plus de succès. Nous attendons cette grâce de Votre Sainteté, et nous continuerons de demander à Dieu qu'il conserve longtemps au giron de son Église un pape aussi digne de la gouverner. Ecrit à Paris, le 10 sept. 1721.

« Votre dévot fils, le roi de France et de Navarre,

« Louis. »

C'est vers ce temps-là, croyons-nous, qu'ils reçurent des lettres de noblesse. Ils prirent pour armes : *D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une pomme d'or.*

ligne à chaque pensionnaire; il constata plus de 12 millions de doubles emplois. Vers la même époque, ils conçurent deux vastes projets dont la mise à exécution eût rendu les plus grands services à l'Etat. L'un était la fondation d'une caisse d'amortissement de la dette publique; l'autre, destiné à prévenir les disettes qui ravageaient alors presque périodiquement la France, était un bureau de correspondance qui, en faisant connaître régulièrement au contrôleur-général le prix des grains dans tous les marchés du royaume et de l'étranger, et l'état des récoltes, l'aurait mis à même de pouvoir, selon les besoins, empêcher ou permettre l'exportation. Mais ces deux projets n'eurent pas de suite; les obstacles que rencontra l'établissement d'un impôt du cinquantième des revenus adopté sur leur proposition, firent ajourner la création de la caisse d'amortissement : quant à leur bureau de correspondance, l'organisation en était déja terminée et il allait fonctionner, lorsqu'il se répandit tout à coup le bruit que cette nouvelle administration n'avait été établie par eux qu'afin de mieux spéculer sur les grains. Il serait fort difficile de dire si cette accusation était fondée, car les Paris cachaient avec un soin et une habileté extrême le secret de leurs affaires. Mais, c'était en 1725, la récolte avait été des plus mauvaises, les esprits s'exaltaient, on parlait d'accaparements, et, fondés ou non, ces bruits populaires prirent assez de consistance pour que le gouvernement crût devoir leur donner satisfaction; les opérations du bureau de correspondance furent donc interdites.

En 1726, la disgrâce du duc de Bourbon entraîna celle des frères Paris. Le cardinal Fleury, qu'ils avaient cherché à faire éloigner de la cour, s'empressa, dès son arrivée au ministère, de se débarrasser d'eux en les exilant tous les quatre en des lieux differents (juin 1726). « Les quatre frères Paris, dit Barbier (1) sont exilés : l'un va en Périgord, l'autre en Dauphiné, le troisième à Saumur, et le dernier par delà Vitry-le-Français. Enfin on a mandé en cour M. d'Ombreval qui est à présent intendant à Tours, pour rendre compte de son administration lorsqu'il était lieutenant de police, au sujet de la cherté du pain. Chacun politique et fait des contes sur ces grands événements. L'on dit hautement que M. le duc avait fait un traité avec les Paris et d'autres, pour acheter tous les blés du royaume en vert, c'est à dire sur pied ». Duverney s'était retiré près de Langres et il y attendait depuis quelques mois la fin de ce nouvel orage, lorsque sur l'ordre du roi il fut arrêté et jeté à la Bastille. « Hier à dix heures du soir (28 août 1726), dit encore Barbier, on amena à la Bastille Paris-Duverney, que M. Langlois, grand-prévot de la maréchaussée d'Alsace, a arrêté dans l'endroit où il était exilé, et qu'il a fait conduire à petites journées, avec bonne escorte de maréchaussée. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. On dit qu'on va remuer l'affaire du pain, qui est terrible et qui crie vengeance, car non-seulement on a mangé du pain à un prix exorbitant, mais encore c'était du mauvais blé ».

Duverney avait été arrêté comme accusé d'avoir pris part à un tripotage de billets souscrits par le trésorier des états de Languedoc et passés successivement à divers traitants. Ce fut sur cette accusation que le Parlement de Paris eut ordre d'instruire son procès; mais ce n'était là qu'un prétexte, car, après un examen attentif de l'affaire, les magistrats ne trouvèrent pas matière à le poursuivre. Les vrais motifs on n'osait les dire ouvertement : les Paris avaient été les conseillers de la marquise de Prie, et une partie de l'animosité qui s'était accumulée sur elle et sur le duc de Bourbon rejaillissait sur Duverney, quel on regardait avec raison comme le plus intelligent des quatre frères et le directeur de toutes leurs opérations. Puis, leur grande fortune avait fait naître dans le public des rumeurs fâcheuses sur la manière dont elle avait été acquise : le fragment précité du journal de Barbier nous laisse entrevoir quel était à ce sujet l'état de l'opinion publique. On voulut donc à toute force trouver Duverney coupable. Acquitté sur le fait des billets de Languedoc, on lui rechercha d'autres griefs, on visita tous ses papiers, on fit un inventaire minutieux de ses biens : le public lui supposait une fortune immense; mais soit qu'en prévision d'une enquête de ce genre il eût prudemment fait disparaître tous moyens de vérification, soit qu'après avoir manié tant de richesses il n'eût pas succombé à la tentation, il se trouva, au dire de Luchet, que toutes vérifications faites, « sa for-

(1) *Journal histor. et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, avoc. au parlement de Paris.*

tune ne consistait qu'en rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville et sur la Compagnie des Indes, et encore une assez grande quantité de dettes en diminuait la réalité ». On revint sur l'affaire du *visa*, sur les comptes de l'extraordinaire des guerres, sur toutes les affaires traitées par lui sous le ministère du duc de Bourbon ; plus de cent employés recherchèrent en vain des traces de sa culpabilité. Enfin, après des incidents sans nombre et malgré toutes les préventions qui existaient contre lui, Duverney fut déchargé de toute accusation par arrêt du 11 mars 1728; il était à la Bastille depuis 17 mois. Mais à peine cet arrêt était-il prononcé qu'un exempt lui remit dans le greffe du Parlement une lettre de cachet qui l'exilait à 30 lieues de Paris. « Il traversa la ville, dit Luchet, en recevant des témoignages publics de joye. Ses mémoires avoient démontré si clairement son innocence, que ses plus cruels ennemis se firent une espèce de vanité de publier qu'ils s'étoient trompés. Il se rendit au lieu de son exil, et une terre en Champagne fut le port où le laissa ce grand orage. »

Son exil ne fut pas de longue durée. A la mort de Leblanc, min^re de la guerre (19 mai 1728), qui ne lui pardonna jamais de s'être immiscé dans les comptes de son administration, on lui permit, ainsi qu'à ses frères, de revenir à Paris. Peu à peu ils participèrent de nouveau aux affaires de finances, et lorsque le cardinal de Fleury fut mort à son tour (1743) ils reprirent la même influence qu'autrefois. Malheureusement l'on manque de renseignements sur cette nouvelle période de leur vie : Luchet qui nous avait servi de guide jusqu'ici s'arrête au procès de Duverney. Le peu de détails que nous transmettent désormais les mémoires du temps ont été recueillis et groupés par M. Pierre Clément dans un recueil des plus intéressants intitulé *Portraits historiques* (Paris, Didier, 1854, in-8°), où nous puiserons une partie de ce qui nous reste à dire.

Après leur retour aux affaires, les Paris devinrent les inévitables fournisseurs des armées. Duverney, qui est désormais le seul dont parlent les historiens, se mêla aussi, paraît-il, d'intrigues de cour; on prétend que c'est dans sa maison de campagne de Plaisance que la duchesse de Châteauroux eut sa première entrevue avec Louis XV. Il devint l'un des conseillers de la marquise de Pompadour, qui l'appelait familièrement son *Cher Nigaud*. Pendant le règne de cette favorite, il régla presque souverainement toutes les affaires de finances. Son influence s'étendait même sur les opérations militaires. « M. Duverney, dit Mme du Hausset, était l'homme de confiance de Mme de Pompadour pour ce qui concernait la guerre, à laquelle on dit qu'il s'entendait fort bien, quoique n'étant pas militaire. Le vieux maréchal de Noailles l'appelait avec mépris *le général des farines*, et le maréchal de Saxe dit un jour à Madame que Duverney en savait plus que ce vieux général ». Il contribua par ses conseils à entraîner la France dans la guerre de 7 ans, et, ne consultant que son amitié pour le duc de Richelieu, il lui fit donner le commandement de l'armée d'Allemagne en remplacement du maréchal d'Estrées. C'est lui aussi qui eut le malheur de contribuer au choix de l'abbé de Bernis pour ministre des affaires étrangères.

On lui doit la fondation de l'Ecole militaire de Paris. Ce projet, qu'il avait conçu pendant le ministère du duc de Bourbon et auquel il attachait une importance toute particulière, avait rencontré de graves obstacles. Il profita de la faveur dont il jouissait auprès de Mme de Pompadour pour en poursuivre la réalisation, et obtint au mois de janvier 1751 un édit de création. Le but de cet établissement était ainsi déterminé dans l'édit : « Nous avons résolu de fonder une *Ecole royale militaire* et d'y faire élever sous nos yeux cinq cent jeunes gentilshommes nés sans biens, dans le choix desquels nous préférerons ceux qui, en perdant leur père à la guerre, sont devenus les enfants de l'État. » Duverney en fut nommé intendant; mais, malgré tous ses soins, l'Ecole militaire languit pendant plusieurs années frappée en quelque sorte de discrédit par suite de l'indifférence des ministres et de la cour. Dans l'espoir de la relever il désirait une visite officielle du roi et ne pouvait l'obtenir; Mme de Pompadour, alors sur son déclin, ne s'intéressait plus assez à cette œuvre pour y décider Louis XV. Le vieux financier était au désespoir, il avait employé sans succès pendant 9 ans tous les moyens possibles pour amener cette visite tant désirée ; à bout d'expédients il eut l'idée de s'adresser à Beaumarchais, qui jouissait alors d'une grande faveur auprès de Mesdames de France, dont il était le harpiste et le maître de chapelle. « M. Duverney sou-

haita de me connaître, dit ce dernier; il m'offrit son cœur, ses secours et son crédit, si j'avais celui de faire réussir ce que tout le monde avait en vain essayé depuis 9 ans ». Beaumarchais réussit : il décida Mesdames de France à visiter l'Ecòle militaire et bientôt après le roi en fit autant. Duverney tint sa parole. Le jeune harpiste eut dans plusieurs de ses opérations un intérêt de 60,000 livres dont il recevait l'intérêt à 10 p. 100. « Il m'initia, dit-il encore, dans les affaires de finances où tout le monde sait qu'il était consommé. Je travaillai à ma fortune sous sa direction, et je fis par ses avis plusieurs entreprises. Dans quelques unes, il m'aida de ses fonds ou de son crédit ; dans toutes de ses conseils (1) ».

Cette affaire de l'Ecole militaire est, croyons nous, la dernière où soit mêlé le nom de Duverney. Il mourut le 17 juillet 1770 à l'âge de 86 ans (2), ne laissant pas d'enfants de son mariage avec sa nièce. Il institua héritier le comte de La Blache, son petit neveu par les femmes (3); sa succession ne s'éleva, dit-on, qu'à 1,500,000 liv., mais nous avons tout lieu de croire qu'elle était en réalité bien plus considérable (4). On sait qu'elle donna lieu au fameux procès qui commença la réputation de Beaumarchais ; nous en avons dit quelques mots dans le t. Ier de cet ouvrage, p. 366.—Dans l'acte de naissance du marquis de Brunoy dont il fut parrain, Duverney prend les titres de seigneur de Mont Saint-Père et de Plaisance, de conseiller d'Etat et d'administrateur général des subsistances des armées du roi. Il était aussi comte de Ferrières et baron de Guessier, deux terres situées en Bourbonnais qu'il avait achetées par contrat du 3 fév. 1720, au prix de 126 mille liv.

PORTRAIT. — *Joseph Paris Duverney*,

(1) *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie. Paris, Michel Lévy, 1855, 2 vol. in-8o. — Vingt ans auparavant, Duverney avait aussi contribué à la fortune de Voltaire, en lui accordant un intérêt dans les fournitures de l'armée d'Italie.

(2) Il était né le 9 avril 1684.

(3) Une sœur des frères Paris avait épousé un M. Boucaud, ont elle eut une fille qui se maria à M. de Boissy, beau-père du comte de La Blache.

(4) Au moment où ces lignes étaient sous presse, nous apprenons de source certaine une anecdote assez singulière.

La fortune peu considérable laissée par Duverney alors que, d'après l'opinion publique, il était riche de plus de vingt millions, causa un profond étonnement. On se demanda ce que pouvaient être devenues les immenses richesses de ce financier si habile, toujours si heureux dans ses spéculations, et il courut d'étranges rumeurs; on parla de trésors enfouis pour une destination mystérieuse. Ces bruits s'éteignirent au milieu des tempêtes de la révolution, et le souvenir de Duverney s'effaça si bien, que, il y a quinze ans encore, son nom même était tout à fait inconnu dans cette Ecole militaire dont il était le fondateur.

Une circonstance fortuite est venue rappeler à la fois et son nom et ses trésors.

En 1846, pendant des réparations que l'on faisait au pavé de la chapelle de l'École militaire, une vieille femme vint rapporter qu'elle se souvenait d'avoir ouï dire à son père, sacristain avant la révolution, qu'il devait exister, tout près de l'autel, un caveau contenant des cercueils. Cette assertion parut d'abord peu croyable, car il n'y avait dans la chapelle ni monument, ni inscription funéraires, rien même ne paraissait indiquer qu'il y en eût eu autrefois. Cependant on fit quelques recherches, et on découvrit bientôt, à droite de l'autel, une dalle qui recouvrait l'ouverture du caveau signalé par la vieille femme. On y descendit, et le garde du génie qui conduisait les travaux, trouva, en effet, deux cercueils. L'un était celui de Duverney (*) : on lisait sur une plaque de cuivre qui y était attachée l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS DE MESSIRE PARIS DUVERNEY, SEIGNEUR DE PLAISANCE ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER D'ÉTAT, CONSEILLER SECRÉTAIRE DU ROY, MAISON, COURONNE DE FRANCE ET DE SES FINANCES, INTENDANT DE L'HOTEL DE L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE, DÉCÉDÉ LE 17 JUILLET 1770, AGÉ DE 86 ANS, 3 MOIS, 9 JOURS.

Les deux cercueils étaient dans un état de conservation parfaite; ils paraissaient déposés là de la veille seulement. On voyait encore nettement dessinées sur la poudre du sol des traces de pas, celles peut-être du dernier prêtre ou du dernier ami qui, quatre-vingts ans auparavant, s'était retiré après leur avoir rendu les honneurs funèbres. Ils furent laissés dans le même état où ils avaient été trouvés, l'on se contenta de fermer l'entrée du caveau avec une dalle d'une couleur différente de celles du reste de l'église.

Ce petit événement que l'on aurait cru devoir rester inaperçu, se répandit dans un certain monde, et alla reveiller, nous ne savons dans quelles mémoires, le souvenir des prétendus richesses mystérieusement enfouies. Il paraissait entièrement oublié, lorsque, en 1848, un général qui porte l'un des noms les plus illustres du premier empire, se présenta à l'Ecole militaire avec une autorisation de l'autorité supérieure, à l'effet d'y rechercher un trésor. Tous les bâtiments furent fouillés avec soin d'après des données sur lesquelles nous nous garderons bien de nous expliquer, afin de ne pas éveiller de nouvelles convoitises ; mais les recherches ne pouvaient être et ne furent couronnées d'aucun succès.— Ce n'est pas tout. L'année dernière, un inconnu se croyant mieux renseigné, et favorisé par l'absence de l'aumônier, alors à la suite de l'un des régiments de l'armée d'Italie, s'introduisit furtivement la nuit dans la chapelle, souleva la dalle du caveau, et y pratiqua en tous sens des sondages considérables. Irrité sans doute du peu de résultats de ses efforts, cet homme, en proie à une sorte de démence, s'imagina tout à coup que Duverney devait avoir avec lui, dans ses mains peut-être, un papier, un signe quelconque capable de servir de fil conducteur dans ces recherches livrées au hasard des hypothèses. Il porta sans hésiter une main sacrilége sur le cercueil, le brisa, et interrogea minutieusement les habits du cadavre .. Le cadavre garda son secret.

Quelques jours après, quand on s'aperçut de cette violation de sépulture, la justice fut appelée et commença une enquête qui, nous assure-t-on, se poursuit encore au moment où nous écrivons ceci (mai 1860). Nous reviendrons peut-être un jour sur cette affaire, dont nous avons dû taire quelques détails.

(*) Nous n'avons pu savoir de qui était l'autre cercueil, mais tout nous porte à croire que c'est celui de J.-B. Paris de Meyzieu, dont nous parlerons ci-après dans une note.

conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole royale militaire. Juillet 1757. Il est en buste, tourné à G., de 3/4.-*P. M. Vanloo pinx. P. Aveline sculp.*-H. 149 m. L. 85 m.

On a publié quelques parties de sa correspondance dans les ouvrages suivants : I. *Correspondance particulière et historique du maréchal de Richelieu, en 1756, 1757 et 1758, avec M. Paris-Duverney; suivie des mémoires relatifs à l'expédition de Minorque*, publ. par le général Grimoard. Paris, 1789, in-8°. — II. *Correspondance inédite de Mme de Chateauroux avec le duc de Richelieu, le maréchal de Belle-Isle, MM. Duverney et de Chavigny...* par Mme Gacon-Dufour. Paris, L. Collin, 1806, 2 vol. in-12. Les lettres de ce recueil sont regardées comme apocriphes.—III. *Correspondance du cardinal de Bernis avec M. Paris-Duverney, depuis 1752 jusqu'en 1769, précédée d'une notice historique.* Londres et Paris, 1790, 2 part. in-8°.

Il travailla avec ses frères à plusieurs grands ouvrages qui n'ont pas été imprimés. « Messieurs Paris, dit Luchet, cherchoient et disposoient les matériaux, monsieur Duverney ordonnoit le plan de l'édifice et veilloit à ce qu'il s'élevât sur de justes proportions. » Voici la liste de ces ouvrages, qui sont peut-être aujourd'hui perdus:

I. *Traité des Monnoyes, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au premier janvier 1724.* 4 vol. in-fol.

II. *Traité des Domaines du roi, depuis leur origine jusqu'au premier janvier 1725.* 4 vol. in-fol.

III. *Traité des Gabelles de France, depuis leur commencement jusqu'au premier janvier 1726.* 4 vol. in-fol.

IV. *Traité des rentes depuis François Ier jusqu'à l'année 1725.* 3 vol. in-fol. Les deux premiers étaient relatifs aux rentes du roi, l'autre à celles du clergé.

V. *Traité des colonies françoises et de leur commerce depuis leur fondation jusqu'en l'année 1723.* 1 vol. in-fol.

VI. *Traité des charges créées ou supprimées depuis 1689 jusqu'au premier décembre 1721.* 5 vol. in-fol.

VII. *Dépouillement des droits existants sur les marchandises contenues dans le tarif de 1664 jusqu'à l'an 1726, avec les variations arrivées sur chaque espèce.* 4 vol. in-fol.

« Il reste encore de lui, dit Luchet, un *Traité de l'origine des droits des fermes*, qui n'est pas tout à fait achevé ; divers *traités des gabelles*, avec des cartes géographiques pour les greniers à sel; divers *projets pour les ministères de la guerre et de la marine*; enfin, un *projet sur la ferme des poudres*, des produits de laquelle le roi n'avoit jamais eu connoissance; un projet sur la ferme des postes, qui étoit dans le même cas, lorsque monsieur le duc de Bourbon en exigea des Etats le produit tous les trois mois. » On ignore ce que sont devenues toutes ces vastes compilations.

Les bibliographes lui attribuent: * *Examen du livre intitulé: * Réflexions politiques sur les finances.* La Haye, Vaillant frères, 1740, 2 vol. in-12. C'est une réponse à un écrit de Dutot dirigé contre les opérations du visa. — Il y a un mémoire de lui dans l'ouvrage suivant (pp. 8-30) : *Dissertation de la compagnie des architectes experts des bâtimens à Paris, en réponse au mémoire de M. Paris Du Verney, conseiller d'Etat, intendant de l'Ecole royale militaire, sur la théorie & la pratique des gros bois de charpente, dans leur exploitation & dans leur emploi. Rédigée par MM. Babuty-Desgodetz & Le Camus de Mezières.* Paris, Babuty, *M.DCC.LXIII.* In-12 de 128 pp. (Bib. imp.). Cette dissertation est relative aux bois de charpente employés dans la toiture des bâtiments de l'École militaire (1).

Paris - Duverney paraît avoir eu la principale direction de toutes les affaires dont nous venons de crayonner une rapide et insuffisante esquisse, mais il serait bien difficile de déterminer quelle fut précisément sa part de coopération et celle de chacun de ses frères. Probablement associés tous les quatre, dans le sens commercial du mot, très-jaloux du secret de leurs opé-

(1) Nous avons sous les yeux deux autres écrits relatifs à cette Ecole : I. * *Lettre d'un ancien colonel françois à M*** sur l'Ecole royale militaire.* A Londres (s n.), 1755, in-8° de 90 et 12 pp. — II. *Mémoire sur l'Ecole royale militaire, inséré dans le Dictionnaire encyclopédique, par* M. Paris de Meyzieu, *directeur général des études de l'Ecole royale militaire, & intendant en survivance.* (s. n. de l. ni d'impr.). 1756, in-8° de 32 pp.

L'auteur de ce dernier écrit, *Jean-Baptiste* Paris de Meyzieu, sortit du service avec le rang de lieutenant-colonel et obtint la survivance de l'intendance de l'Ecole militaire. Il mourut le 6 sept. 1778. Nos recherches n'ont pu nous apprendre quels liens de parenté l'unissaient aux frères Paris; d'après la *Biogr. univ.*, il était leur neveu. Les bibliographes lui attribuent une pièce de théâtre intitulée : * *Le Tremblement de terre de Lisbonne, tragédie en cinq actes* (en vers), *par M. André, maître perruquier.* Lisbonne, de l'impr. du public, 1755, in-8° de 88 pp.; et Amsterdam, et se vend chez l'auteur. 1756, in-8°. Il a fourni à l'*Encyclopédie* l'article concernant l'Ecole militaire, et quelques autres dans divers recueils. C'était un grand amateur de livres. Le catalogue de sa riche bibliothèque a été publié sous le titre de : *Bibliotheca elegantissima Parisina*, en anglais et en français. (Londres et Paris, 1779, in-8°).

rations, travaillant tous dans un but, dans un intérêt commun, ils se présentent en quelque sorte comme formant une seule individualité. Nous avons donc été obligé de nous écarter, à leur égard, de la forme biographique ordinaire, et de les présenter comme un être collectif, presque comme une raison sociale.

Nous allons terminer par quelques détails qui n'ont pu trouver place dans notre récit.

— *Antoine* PARIS, comte de *Sampigny*, baron de *Dagonville*, né le 9 février 1668, acheta en 1722, au prix d'un million de livres, la charge de garde du Trésor royal créée par un édit du mois de janvier de cette année-là ; il s'en démit en faveur de JEAN (*Montmartel*), son plus jeune frère, en 1724, et fut alors nommé conseiller d'Etat. Le *Mercure de France* du mois de septembre 1733 (p. 2085) lui donne le titre de trésorier général des finances de la province de Dauphiné. Il mourut le 29 juillet 1733 dans la terre de Sampigny, près de Commercy, en Lorraine, qu'il avait achetée, avec ses frères, le 26 janvier 1720, de René d'Issoncourt en faveur de qui elle avait été érigée en comté par lettres du 13 juillet 1712. En sa qualité d'aîné de la famille, c'est lui qui portait le titre attaché à cette seigneurie. Il avait obtenu, le 2 mars 1730, que la terre de Dagonville, située dans le bailliage de Bar, fût unie aux villages de Cousance-au-Bois, Triconville et Salmague, pour ne faire qu'un même fief avec le titre de baronnie. Il avait épousé en 1706 *Elisabeth-Jeanne* DE LA ROCHE, fille de *Geoffroy* DE LA ROCHE qui remplissait dans le parc de Versailles les fonctions de commandant des gardes des plaisirs du roi. Il eut de ce mariage un fils qui obtint à l'âge de 17 ans la survivance de la charge de garde du trésor royal, et mourut peu de temps après de la petite vérole en 1745, et une fille mariée vers 1721 à JOSEPH (*Duverney*), son frère, comme nous l'apprend la lettre du roi que nous avons reproduite ci-dev., p. 217. D'après le *Mercure de France*, au contraire (*loc. cit.*), et le *Dictionnaire de la Noblesse* de Lachesnaye des Bois (v° *La Roche*), cette fille, morte avant 1720, aurait épousé son autre frère, JEAN (*Montmartel*). Nous n'avons pu concilier ces deux assertions contradictoires.

— *Claude* PARIS, dit *La Montagne*, né le 7 août 1670, sieur de *Moirans* et de *Trois-Fontaines* (1), ne joua qu'un rôle fort secondaire. D'après Luchet, « il n'avoit que ces talents aussi nécessaires dans le cours des opérations que ceux qui les imaginent, mais qui trouvent difficilement leur place dans une histoire. » Il épousa en 1710 *Elisabeth de la Roche*, sœur de la femme d'ANTOINE, son frère aîné, dont il eut trois fils et une fille nommée *Anne-Justine*, qui épousa en 1735 *Jean Maximilien*, comte de *Choiseul*. Nous ne connaissons que deux de ses fils : l'un, dit *le Bossu*, se livra aux plus grandes dissipations. Son père le fit enfermer au fort l'Evêque en 1741. L'autre, nommé *Guislain*, sieur de *Morin*, né vers 1722, fut envoyé dans les colonies. Les documents manuscrits du Cabinet des titres (Bib. imp.), qui nous ont fourni ces derniers renseignements, ne disent pas le nom du troisième fils. Il paraît que *Claude* PARIS fut ruiné par ses enfants; obligé de vendre ses terres, il se retira en Dauphiné, en 1742, avec 8 mille livres de rentes seulement. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

— *Jean* PARIS, seignr de *Montmartel*, né le 1er août 1690, eut, en 1730, la terre de Sampigny, et obtint qu'elle fût érigée de nouveau en comté, par lettres du 2 mars de cette année. Il était aussi marquis de Brunoy, seigneur de Buson, Villers, Trucy, Fontaines et Château-neuf. Il eut, le 16 juin 1724, sur la démission d'*Antoine*, son frère, la charge de garde du trésor royal, charge supprimée par un édit du mois de juin 1726, et rétablie en sa faveur par un autre édit du mois de novembre 1730. Il y fut reçu en dernier lieu par lettres-patentes du 3 décembre suivant (2). Le *Mercure de France* (sept. 1733) lui donne le titre de « ci-devant trésorier général des ponts et chaussées. » Il épousa en premières noces *Marguerite-Françoise* MÉGRET, fille d'un maître des requêtes; elle mourut en juin 1720, peu de temps après son mariage, n'étant

(1) Le domaine de *Treffonds* (trois fontaines), situé sur le territoire de Charnècle, était un bien patrimonial de la famille Paris, dont une branche, établie à Réaumont, a pris le nom.

(2) Voy. *Lettres-patentes, portant que Jean Paris de Montmartel fera l'exercice de garde triennal du trésor royal, cy-devant supprimé, et depuis rétabli par édit de novembre 1730, et ce, sur ses anciennes provisions, sans qu'il soit tenu de se faire recevoir de nouveau en la chambre des comptes. Donné à Versailles, le 3 décembre 1730. Registré en la chambre des comptes, le 19 décembre 1730.* Paris, Ve Saugrain et P. Prault, M.DCC.XXXI. In-4° de 7 pp.

âgée que de 16 ans. Il se remaria le 17 février 1746 avec *Marie-Armande de* BÉTHUNE; il en eut un fils dont nous allons parler, et mourut le 10 septembre 1766, laissant plusieurs millions de fortune. La *Biogr. univ.* dit qu'on trouve une notice sur sa vie, accompagnée de son portrait, dans la *Galerie française* (1771, in-fol.) Nous ne savons si cette indication est bien exacte : nous avons feuilleté huit exemplaires différents de ce recueil biographique sans y trouver la notice de Paris de Montmartel.

PORTRAITS. — I. *Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, comte de Senpignie, baron d'Angouville, conseiller d'Etat, etc.* Il est à mi-corps, presque de face, un peu tourné à G. En bas, ses armes; in-fol. *Pelletier del. Villain sculp.* Il y a des épr. à l'eau-forte avant toutes lettres et sans les armes. — II. *Messire Jean Paris de Montmartel, c^{er} d'Etat, marquis de Brunoy, comte de Champigny, baron de Dagouville, seigneur de Chateaumeillan, Chateauneuf et autres lieux.* Il est assis, les jambes croisées, le corps tourné à G. et la tête à D. Gravé par L.-J. Gathelin, d'après Latour et Cochin le fils. Gr. in-fol. Très-beau portr. — Il y a des épr. fort rares avant la lettre.

Son fils, ARMAND-LOUIS-JOSEPH, né à Paris, le 25 mars 1748 (paroisse Saint-Roch), est ce *marquis de* BRUNOY, si célèbre par ses excentricités. On raconte qu'il cherchait à consoler son père mourant en lui détaillant toutes les belles cérémonies qu'il se proposait d'ordonner pour ses funérailles. Le lendemain de sa mort, il fit habiller de noir les statues de son parc de Brunoy et jeter dans la Seine plusieurs tonneaux d'encre. Il avait le goût des processions; un jour il en fit faire une qui lui coûta 500 mille liv. Ses folles prodigalités faisant craindre à ses parents qu'il ne dissipât entièrement son immense fortune, ils demandèrent son interdiction et l'obtinrent après de fort curieux débats qui occupèrent vivement l'attention publique. On ne sait trop ce que devint ensuite ce bizarre personnage. Il fut, dit-on, enfermé dans une prison d'Etat. On prétend qu'au commencement de la révolution, lors de l'occupation du château de Pierre-Encise par les patriotes lyonnais, on le trouva dans l'un des cachots de cette prison. Vraie ou fausse, il parut à l'occasion de cette découverte, l'opuscule suivant : *Résurrection de M. le marquis de Brunoy, retrouvé à Pierre-Encise.* (Impr. Delormel, s. d.), in-8° de 8 pp. On y lit que ce marquis de Brunoy était détenu sous le sceau du plus grand secret : « Quels étoient les « crimes de cet infortuné? D'avoir une « grande fortune et de l'avoir mise aux « pieds d'une femme de grand nom. » Un anonyme a publié *les Folies du marquis de Brunoy*, 2 vol. in-12. Il y a une longue notice sur sa vie dans l'ouvrage intitulé : *Brunoy et ses environs*, par M. Jeannet Saint-Hilaire. Paris, Martinon, 1849, in-8°.

PARME. — Il y a eu autrefois dans notre province une famille de ce nom à laquelle appartenait un *François de* PARME, qui, après la mort de Jacques Brunier, lui succéda dans la charge de chancelier du Dauphiné, au mois d'octobre 1348. — Par suite de sa légèreté habituelle, Guy Allard rattache à cette famille les deux personnages suivants :

« *Antoine de* PARME, de l'ordre des « Frères Prêcheurs, estoit, dit-il, de « Gapençois, et fils du seigneur d'As« prémont. Il a écrit en latin des ser« mons sur les Evangiles des diman« ches de l'année. Il vivoit en 1314. » Ce religieux, dont le nom est AZARO, était de *Parme*, en Italie. (Voy. Echard, *Script. ord. præd.* T. 1, p. 529.)

Jean de PARME, du Gapençois, dit encore Guy Allard, « fit un livre intitulé « l'*Evangile éternel*, qui fut brûlé par le « commandement du pape Alexandre « IV, l'an 1258. » Ce religieux était de l'ordre des Frères mineurs; or, on lit dans Waddingus (*Script. ord. min.*, p. 208) : *Joannes* GENESIUS DE QUALEA, aliàs *Joannes* PAULINUS DE QUAYA, communiter nuncupatus *Joannes de* PARMA, *in Bononiensi tractu natus est.* »

Comme on le voit, notre biographe a pris la ville de Parme pour un nom de famille.

PARMISSON (LAURENT) « de Mon« teillimart, dit Guy-Allard, a fait une « rhétorique l'an 1584. »

Notre biographe a commis à propos de ce personnage une grave erreur. Il avait lu dans le supplément à la bibliothèque de Gessner, par Duverdier, un article ainsi conçu : *Laurentii* PARMICENI *Rhetorica. Valentiis, apud Jo. Mey, 1564.* Convaincu que *Valentiis* signifiait là Valence en Dauphiné, il a pris l'auteur pour un Dauphinois, et a francisé son nom de *Parmicenus* en *Parmisson;* mais il nous serait difficile de dire pourquoi il a choisi Montélimart, plutôt que toute autre localité du Dau-

phiné, pour son lieu de naissance.—Ce *Parmicenus* n'est autre que Laurent *Palmirenus*, Espagnol, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'une rhétorique latine en 5 liv. imprimée à Valence (en Espagne), è typogr. Joan Mey, 1564, in-8°, et réimpr. plusieurs fois. — Voy. Nic. Antonio, *Bib. Hispana Nova.*, et le *Magas, Encyclop.* de Millin, 1798, IVe année, t. I, p. 347.

PASCHAL ou **PASCAL** (CLAUDE), sieur de *Valantier*, jurisconsulte, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, puis (1551) premier président de celui que François Ier avait institué en Savoie. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1554, et eut Jean Truchon pour successeur. On a de lui une décision sur la clause codicillaire qu'on a nommée à cause de lui : *Décision Paschaline;* elle a été publiée avec celles de Guy Pape. Il s'occupait aussi de poésie latine. Dans ses annotations sur l'histoire de Bayard, Videl cite une pièce de vers latins composée par ce magistrat (1) en l'honneur du chevalier Boutières : « Ils ne doivent rien, dit-il, à ceux de l'antiquité. » Chalvet, qui avait lu ce passage avec sa légèreté habituelle, commet une plaisante bévue. Ne se doutant pas le moins du monde, lui qui écrivait une biographie du Dauphiné, de ce que pouvait être le chevalier Boutières, il fait de ce compagnon d'armes de Bayard, un écrivain, et termine la notice de Claude Paschal par ces mots : « Dans les notes de Boutières « à l'histoire du chevalier Bayard, on « a publié les vers qu'il fit en l'hon« neur de l'annotateur. »

— Guy Allard cite encore un *Pierre* PASCAL, auteur de divers ouvrages, qu'il fait naître à Saint-Geoirs. D'après Lacroix du Maine, cet écrivain serait de Sauveterre, dans le Bazadois; La Monnoye ajoute dans ses notes qu'il mourut le 16 février 1565, dans sa quarante-troisième année.

PASQUET (ARNAUD).— Voy. la notice de PICTOUR (*Georges*).

PASSIS (DE), médecin à Crest. — Voy. la notice de TERRISSE (*Théophile*).

PASTÉE, avocat au parlement de Grenoble, est un pseudonyme adopté par le P. MARCELLIN, capucin, auquel nous avons consacré une notice: Guy Allard a pris ce Pastée pour un personnage réel. Chalvet le nomme *Pastel*.

PASTOR (DANIEL), pasteur protestant, exerça d'abord le ministère à Beaufort (Drôme), et assista en qualité de député de cette église au synode provincial tenu au Pont-en-Royans, le 29 juin 1622. Vers 1626, il fut transféré dans la vallée Pragelas, où il paraît avoir passé le reste de sa vie. Guy Allard, qui écrivait sa *Bibliothèque du Dauphiné* en 1680, dit : « Il est encore « vivant ; » il lui donne par erreur le prénom de *David*.—On a de lui un ouvrage de controverse intitulé : *Manuel du vray chrétien opposé au diurnal du S. Jean Balceti*. Genève, 1652, in-8°. *La France protestante*, où nous prenons ce titre, ajoute que l'auteur avait fait ses études à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1616.

PATIN (JOSEPH), né à Chabeuil, prit l'habit de l'ordre de Saint-Dominique à Grenoble et fit ensuite profession à Bordeaux. En 1672, il fut envoyé au noviciat général de la maison de Paris pour y professer la théologie. Le biographe des Dominicains, le P. Echard, qui, à cette époque, noua avec lui des relations d'amitié, s'exprime ainsi (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 806) : « Cum « eo sesquiannum circiter familiariter « convixi, nec memini me vidisse un« quam hominem et ad dicendum ex « tempore magis expeditum, aut in « venustis sententiis acutèque dictis, « ex historicis, oratoribus, poetis aptè « congruenterque promendis, felicio« rem. » De Paris, il fut transféré à Avignon vers la fin de l'année 1681 et y professa successivement la philosophie et la théologie. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort; Chalvet la place en 1681, mais c'est une erreur, comme ne permet pas d'en douter cette phrase du P. Echard : « Theologiam « anno 1693, *quam etiam nunc hoc* « *anno 1720*, regit ac moderatur. »

On a de lui les ouvrages suivants : I. *Theologia evangelica, seu opuscula de vita, morte, resurrectione et ascensione Christi, quæ ab evangelistis enarrantur. Sumptibus discipulorum doctoris angelici.* Avenione, Fr. Mallard, 1705, in-12. — II. *Theologia clericalis, seu opuscula moralia de habitu et disciplina clericorum, scilicet de beneficiis, simonia, censuris, horis canonicis.* Avenione, Jos. Car. Chastanier, 1710, in-12. — III. *Theologia exegetica, seu opuscula de sacris Bibliis.* Avenione, Offray, 1712, in-12.

M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*) lui attribue encore l'ouvrage suivant : IV. *Theologia positiva... seu opuscula de*

(1) Il lui donne le prénom d'*Étienne*.

historia ecclesiastica. Avenione, 1713, in-12.

— Ce dominicain était fils de *Jean-Antoine* PATIN, savant avocat au parlement de Grenoble, mort vers 1675, auquel Guy Allard a consacré quelques lignes.

PATRAS (ABRAHAM), né à Grenoble, d'une famille protestante (1), sortit du Dauphiné lors de la révocation de l'édit de Nantes, et s'engagea comme simple soldat, en 1690, au service de la Hollande. Son intelligence et son activité l'élevèrent à une haute position. Entré dans les bureaux de la Compagnie des Indes, il fut successivement : assistant en 1696, teneur de livres en 1698, sous-commis en 1703, commis en 1709, premier commis en 1713, visiteur général en 1720, directeur du Bengale en 1724 et en 1730, conseiller extraordinaire en 1732, enfin gouverneur général des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales en 1735. Il mourut le 3 mai 1737.

Nous avons emprunté ces détails à un ouvrage intitulé : *Vies des gouverneurs généraux, avec l'abrégé de l'histoire des établissements hollandais aux Indes-Orientales*, par J. P. J. Du Bois. La Haye, P. de Honde, 1763, in-4°. Son portrait se trouve en tête de sa notice. Il est dans un pet. ov., entouré d'ornements, en buste, de 3/4, tourné à G. On lit au-dessous : XXIV. ABRAHAM PATRAS. A° 1735 à 1737.

PAULIN (le capitaine). — Voy. LAGARDE.

PAYAN (CLAUDE-FRANÇOIS DE), né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 mai 1766 d'une famille noble (2), fut destiné à la carrière militaire dans laquelle plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués (3), et entra dans un régiment d'artillerie. Doué d'une âme ardente et généreuse, il montra, dès les premiers jours de la révolution, un enthousiasme qui tenait du délire, et abandonna le service, vers la fin de 1790, pour se jeter avec toute la fougue d'une tête brûlée par les feux du midi, dans le parti des hommes les plus exagérés. Il s'occupa avec un zèle extrême de l'organisation des sociétés populaires du Comtat-Venaissin : son frère, dont la notice est ci-après, nous apprend dans une de ses lettres (4) qu'il avait été administrateur et *missionnaire* dans le district de Louvèze. Nommé en 1793 administrateur du département de la Drôme, il vint à Paris dans le courant de cette année comme chargé d'une mission particulière. Cette vaste arène où les opinions les plus hardies pouvaient alors se produire en toute liberté, le spectacle des luttes ardentes qui avaient lieu chaque jour dans le sein de la Convention et dans les clubs, étaient de nature à plaire à ce caractère exalté, impétueux, né pour la lutte; il resta donc à Paris. Robespierre devint son idole (5); il s'attacha

(1) Voici une note concernant cette famille que nous trouvons dans un *Estat* (inédit) *des nouveaux convertis de la ville de Grenoble*, dressé en 1686 par Bouchu, intendant du Dauphiné :

« Le sieur *Patras*, cy devant notaire, a sa femme et quatre grands garçons; l'aîné est advocat, le second est médecin, et les deux autres n'ont point d'employ. Il en avoit un cinquiesme qui estoit cannonnier dans les troupes : il a déserté. Il est des montagnes de Gap. Autresfois, ils alloient tous à la messe, mais on ne les y voit plus. »

(2) Elle remontait à un *François* PAYAN qui vivait vers le milieu du XVIe siècle, et dont les descendants ont occupé jusqu'à la Révolution les charges de vice-bailli et de procureur du roi au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Dans un ouvrage intitulé : *Armorial de la noblesse de France, par une Société de généalogistes paléographes, sous la direction de* M. D'AURIAC (Paris, 1855, in-4°), il a été publié une notice généalogique sur cette famille; l'auteur en fait une branche cadette d'une autre famille noble du même nom établie dès le XVe siècle dans le Comtat Venaissin. Nous n'avons pas à examiner ici sur quels fondements s'appuie M. D'Auriac pour établir cette jonction, mais elle ne nous paraît pas suffisamment justifiée. Pour rester dans le cadre de notre travail, nous nous bornerons à relever deux omissions : à l'article de FRANÇOIS DE PAYAN, *écuyer, avocat au Parlement, conseiller du roi, vice-bailli, juge royal et criminel au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, etc., etc., qui épousa, le 9 février 1754, Marthe d'Iscard, il a oublié deux de ses enfants : *Claude-François*, celui précisément dont nous écrivons la notice, et *Esprit-François*, dit PAYAN-DELONES, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 20 février 1772, agent d'affaires à Paris, en 1803, auquel la *Biographie moderne* (Leipsig, 1807), a consacré, t. IV, page 6, quelques lignes peu faites pour illustrer les degrés d'une généalogie.

(3) Nous citerons, entre autres, *Joseph de* PAYAN DE LESTANG, colonel, tué en 1746 à la tête de son régiment au camp de Cinq-Etoiles, en Flandres, et *Louis Samson de* PAYAN, commandant de Salins, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

(4) *Papiers trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois* (dans la *Collect. des Mém. relatifs à la Révol. fr.*, publ. par Baudoin), Paris, 1828, in-8, t. II, p. 355-56.

(5) Il lui écrivit un jour : « Je n'ai pu entendre hier sans attendrissement plusieurs morceaux de votre rapport; le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé lui donnait un nouveau prix; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait; les idées en sont grandes, neuves, sublimes; l'ironie est maniée avec une noblesse, une finesse qui serviront de modèle à nos orateurs : il va rallier à la même doctrine les patriotes des départements, incertains et divisés; il ne crée point une religion et des prêtres, mais prouve que les législateurs ne veulent point ravir au peuple le dogme consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Ce que vous dites des rois doit produire un effet étonnant chez

à lui et publia sous sa direction le journal *l'Anti-Fédéraliste*. Il devint ensuite juré au tribunal révolutionnaire, puis agent national de la commune par arrêté du Comité de salut public, en 1794.

Quoique éloigné du département de la Drôme, il fut le centre d'une assez active correspondance relativement aux mesures à prendre pour y propager les idées à l'ordre du jour. Il provoqua l'établissement du tribunal révolutionnaire d'Orange, et fournit, ainsi que son frère, au représentant Maignet, des notes confidentielles sur les patriotes de la Drôme et de Vaucluse qui pouvaient être choisis pour juges. C'était un établissement auquel il attachait une grande importance pour l'affermissement de la révolution dans cette contrée. Quand l'un de ses amis, Roman-Fonrosa (1). fut désigné pour en faire partie, il crut de son amitié de lui adresser des recommandations, tant sur l'importance de ces fonctions pour la chose publique, que sur la manière dont il les devait remplir. Voici la lettre étrange dans laquelle ces recommandations sont exposées (2) :

« J'ai été longtemps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire (3), et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. *Il ne doit y exister aucunes formes, la conscience du juge est là, et les remplace.* Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, s'il a été entendu paisiblement et longtemps, lors de sa justification; il s'agit de savoir s'il est coupable. En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs : elles doivent être aussi des tribunaux politiques; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. *Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser*, elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la république. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : Prenez garde, sauvez l'innocence; et moi je leur dis, au nom de la patrie : Tremblez de sauver un coupable.

« Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et ses ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. Je t'en conjure, au nom de la république, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerais au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devait en parler lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, laisse des formes étrangères à ta place; *n'aie de l'humanité que pour ta patrie*; marche d'un pas égal avec tes collègues. Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal; il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours à sa justice, et les aristocrates seuls, dont il détruisait les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a pas de milieu; il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la république. Tu as une grande mission à remplir : *oublie que la nature te fit homme et sensible*. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis : elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur; et, *dans les commissions populaires l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime*. Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux que deux sortes d'hommes : les uns qui trahissaient les intérêts de la liberté, et les autres qui voulaient la faire triompher. Tous ceux qui prétendaient être plus sages et plus justes que leurs collègues étaient des conspirateurs adroits, ou des hommes trompés, in-

les peuples étrangers. » (*Papiers trouvés chez Robespierre*, p. 353.)

(1) Ce personnage était, croyons-nous, originaire de Die; il y avait été maire et président du tribunal. Avant la Révolution, il signait *Roman de Fonrosa*.

(2) *Papiers trouvés chez Robespierre*..... (loc.cit.), p. 370 et suiv. La réponse de Roman-Fonrosa est insérée dans le même volume, pp. 405 et suiv.

(3) Il avait été juré au trib. révol. de Paris.

dignes de la république. Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, la nature ne t'a pas destiné à être libre. Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie, et par l'estime que j'ai conçue de toi ; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. Lis-les sans cesse, et surtout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper. »

L'homme qui osait développer de tels sentiments était doux, affable, bienveillant, d'une pureté de mœurs extrême. Nous avons sous les yeux un garde-note écrit en entier de sa main (1), sorte de *memento* où il consignait chaque jour, pendant qu'il était agent de la commune de Paris, les noms des personnes et la liste des affaires dont il avait à s'occuper. D'après ces notes qui nous dévoilent ses pensées les plus intimes, il était sans cesse préoccupé du bonheur des hommes, de l'amour de la patrie, de tout ce qui pouvait épurer les mœurs publiques. Malheureusement la violence de ses sentiments républicains l'entraînait beaucoup trop loin (2). A la commune de Paris, ses discours et ses motions, toujours improvisés, étaient couverts d'applaudissements et cités par les journaux de son parti comme des chefs-d'œuvre d'éloquence. Parmi les diverses mesures de police qui furent adoptées sur sa proposition, nous en rappellerons une qui lui concilia l'estime de toutes les âmes honnêtes : il fit proscrire la vente des gravures indécentes et des livres obscènes qui, à la faveur de la liberté dont jouissait alors la presse, s'étalaient publiquement aux vitres des marchands. — Lors du 9 thermidor il se prononça, avec ses collègues de la commune, pour Robespierre, fut mis hors la loi le jour même et exécuté avec lui le lendemain (28 juillet 1794). Il n'était âgé que de 28 ans.

Il a rédigé, comme nous l'avons déjà dit, le journal intitulé *L'Anti-Fédéraliste, ou le Correspondant des sociétés populaires et des armées* (26 janvier 1793 - 30 nivôse an II), in-4°. Fourcade et Julien ont aussi travaillé à cette publication. — La *Biogr. nouv. des contemporains* dit qu'on a de lui plusieurs écrits en prose et en vers. Nous ne connaissons que les deux suivants : I. *Aux citoyens réunis en sociétés populaires, par Claude Payan, administrateur du département de la Drôme.* (Valence, impr. J. J. Viret, 1792), in-4° de 11 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.), in-4° de 11 pp. — II. *Adresse de la municipalité de Paris à la Convention nationale dans la séance du 27 floréal l'an second de la république.* (De l'impr. de la commission exécutive de l'instruct. publ.), in-8° de 8 pp. C'est un discours plein de hautes pensées philosophiques sur *l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.*

PAYAN (Joseph-François de), plus connu sous le nom de Payan-Dumoulin, frère aîné du précédent, naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 19 févr. 1759. Il était depuis 1788 conseiller à la chambre des comptes de Grenoble, lorsque la révolution éclata ; il en adopta les principes avec enthousiasme et, en 1790, après la suppression des anciennes cours, il revint à St-Paul-Trois-Châteaux, où, comme son frère, mais d'une manière plus modérée, il se fit apôtre de la liberté (3). Elu successivement maire de sa ville natale, en 1790, administrateur de la Drôme en 1792, et procureur syndic en 1793, il se prononça vivement après le 31 mai pour le parti de la Montagne, et devint alors président de l'administration départementale. Vers la fin de germinal an II (avril 1794) il fut appelé à Paris par le Comité de salut public, qui le nomma directeur (ministre) de l'instruction publique. « Il s'employa dès lors, lit-on dans la *Biogr. nouv. des contemp.*, avec un grand zèle à remplir les fonctions qui lui étaient confiées, et à contribuer autant qu'il était possible en ces temps malheureux, à l'encouragement des lettres, des sciences et

(1) Il en a été publié des fragments dans le vol. déjà cité (*Papiers trouvés chez Robespierre*), p. 376 et suiv.

(2) Nous citerons à ce sujet la lettre suivante qu'il adressait à Robespierre le 9 germ. an II : « Je vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police, relativement à la pièce de *Timoléon*, de Chénier. Je vous prie de la lire avec attention. La représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets ; les poètes se modèleraient sur Chénier, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des rois honnêtes gens et des républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple ! Beaux exemples à lui donner ! » (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pp. 353-54.)

(3) Voyez toutefois une lettre adressée par lui à Maignet, le 22 germ. an II, sur les patriotes de la Drôme et de Vaucluse, dont on peut faire choix pour la composition du tribunal révolutionnaire d'Orange. (*Papiers trouvés chez Robespierre*, pp 354-59).

des arts. Il obtint par ses instances réitérées auprès du comité de salut public la mise en liberté de plusieurs hommes de lettres et artistes recommandables injustement détenus. » Mais le rôle que jouait son frère à la commune de Paris suffit pour le compromettre au 9 thermidor : il fut aussi mis hors la loi. Il avait passé la nuit au Petit-Luxembourg dans les bureaux de la commission de l'instruction publique sans se douter des graves événements qui s'accomplissaient en ce moment. En ayant été instruit dans la matinée du 10, il se hâta de sortir de Paris, erra longtemps dans les environs et essaya même, dit-on, de se noyer. Quand il eut recouvré plus de calme, il se détermina à sortir de France, se réfugia en Suisse et y resta jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire an IV (15 oct. 1795). Il revint alors à Paris, et obtint un emploi de directeur dans les contributions directes qu'il remplit pendant 18 ans dans divers départements. — Retiré dans la Drôme en 1816, Payan-Dumoulin resta entièrement étranger aux affaires publiques jusqu'en 1830, époque où il fut nommé maire d'Alixan. A la révolution de 1848, il donna sa démission par une lettre adressée au commissaire du gouvernement, où l'on voit que les glaces de l'âge n'avaient pas affaibli les convictions de sa jeunesse. La voici : « Citoyen commissaire, mon grand âge « et l'altération de ma santé ne me « permettant plus de diriger l'administration de la commune d'Alixan, « je vous prie de recevoir ma démission des fonctions de maire et l'expression de ma vive sympathie et de « mes vœux pour la gloire et la prospérité de la république, que j'ai eu « le bonheur de voir inaugurer pour » la seconde fois dans ma longue carrière. Salut et fraternité. Payan-Dumoulin. Alixan, 14 mars 1848. » — Il est mort à sa campagne de Liseau, commune d'Alixan, le 20 mai 1852, âgé de 94 ans.

Payan-Dumoulin aimait les lettres : il a publié différentes pièces en vers et en prose dans le *Mercure*, le *Courrier de l'Europe* et autres ouvrages périodiques. — Nous avons sous les yeux deux opuscules émanés de lui. I. * *La Commission d'instruction publique aux artistes* (s. l. ni d.) (de l'impr. de la commission), in-8° de 10 pp. Signé à la fin : *Payan, commissaire.* — II. *Précis historique sur Agricola Viala.* (De l'Impr. de la commission de l'Instruct. publ. an II), in-8° de 6 pp.

PORTRAIT. — *Jules Varnier del. 1838, à Valence.* Lith. in-fol. Rare.

— Un de ses fils, *Charles-François-Félix-Ernest*, né en 1811, après avoir rempli les fonctions du ministère public successivement à Valence et à Moulins, a été nommé présid. du tribunal de 1re instance du Puy (Ardèche). Ami passionné des beaux-arts, et héritier des goûts littéraires de sa famille (1), il est auteur, outre un grand nombre de mémoires judiciaires, de quelques écrits. Nous connaissons les suivants : I. * *Notice sur quelques volcans de l'Italie méridionale* (s. l. ni d.), in-8° de 19 pp. — II. * *Recherches sur l'origine de l'Imprimerie* (s. l. n. d.). (Valence, 1840), in-8° de 24 pp. — III. * *Le château de Grignan en 1837* (s. l. ni d.), in-8° de 21 pp. — IV. * *Considérations sur l'organisation politique, administrative et judiciaire du royaume des Deux-Siciles et sur la législation napolitaine comparée avec les lois françaises.* Imp. L. Borel, à Valence (s. d.), in-12 de 32 pp.

PÉLISSON. — Nos historiens mentionnent quelques personnages de ce nom.

Jean, né à Condrieu, et non à Vienne, comme le dit par erreur Guy Allard, était professeur de belles-lettres, ou plus simplement grammairien, à Lyon, vers le milieu du XVIe siècle. Il fut lié avec le savant Pierre Palmier, archevêque de Vienne, qui cultivait les lettres, et aimait à s'entourer de personnages distingués. Lorsque ce prélat entreprit de faire réviser les livres de chœur de son église, *Jean* Pélisson l'en félicita par deux épîtres latines datées de Lyon, le 4 des nones et le 5 des calendes de juillet 1534, et imprimées, l'une au verso du titre, l'autre à la fin du *Graduel de l'église de Vienne*, qui parut la même année. Nous avons sous les yeux un exemplaire de ce Graduel remarquable par la beauté de l'exécution typographique. En voici le titre : *Gra-*

(1) C'est un *de* PAYAN qui a publié les *Memoires de Genton sur les fossiles du Bas-Dauphiné*. (Voy. t. I, p. 421.)

Nous citerons encore *Marie-Henriette de* PAYAN DE L'ESTANG, plus connue dans le monde littéraire sous le nom de BOURDIC-VIOT, auteur d'un *Éloge de Montaigne* (Paris, an VIII, in-18), et d'un grand nombre de poésies insérées dans l'*Almanach des Muses*. Elle était fille du colonel de l'ESTANG, dont nous avons dit quelques mots dans une note précédente (p. 225, note 3). Née à Dresde en 1746, elle mourut près de *Bagnols*, le 9 août 1802.

duale secundum ritum ac venerabilem vsum sancte Viennensis ecclesie nunc primum recens impressum. Quod oïbus partibus absolutissimum ac tersissimum cōgruenti ordine continet : primum dñicalia et ferialia : deinde sanctorū propria et cōia : adiectis ad hec multis votiuis missis. Postremo Prosalia : Kyrialia : et id genus reliqua. Cum indice copiosissimo et ordinatissimo. — Venundantur Vieñ. prope maximā edē sancti Mauricij per Corneliū de septem grangijs. In-fol. gothique, de *cclxxiij* ff. et 5 ff. non chiff. On remarque sur le titre une grande et belle gravure sur bois représentant saint Maurice et ses compagnons.

Ce Pélisson enseigna les premiers éléments de la langue latine à Pierre de Villars, qui devint archevêque de Vienne. Il professa ensuite les belles-lettres, à Condrieu, et devint principal du collège de Tournon. On a de lui : *Rudimenta prima latinæ grammatices*. Lugduni, 1541, in-8°. — Guy Allard en fait deux personnages différents et lui attribue encore un ouvrage que je ne connais pas : « Il a écrit en françois, dit-il, « un petit *traité de l'institution des en-« fants estant au collège* ».

— *Charles*, conseiller au parlement de Grenoble, fut employé, vers la fin du XVII[e] siècle, dans la grande opération de la révision des feux du Dauphiné. On voit par un édit du mois de juin 1706, qu'il mourut vers 1697.

— *Antoine*, né à Vienne « a esté con-« sidéré dans cette province, » dit Guy Allard, « par son sçavoir dans la ju-« risprudence, soubs Henry IV ». Ce jurisconsulte est probablement le même que celui dont parle Chorier, dans son *Hist. du Dauphiné abrégée*, t. 2, p. 263 : « Pélisson, dit-il, estoit le Papinien du « barreau de Vienne. Aussi le fameux « président Faure luy donna, dans un « de ses livres, le titre de jurisconsulte « papinianien. Mais il n'estoit pas seule-« ment légiste, il avoit d'autres con-« noissances. Aussi avoit-il un fréquent « commerce avec Virgile et Horace ».

PELLAPRA (Jean-Louis), général de division, naquit à Montélimar, le 11 janvier 1739. — Les nombreuses biographies que nous avons parcourues ne contiennent pas de notice sur ce général. Nous ne possédons qu'une nomenclature fort sèche de ses services tirée des archives du ministère de la guerre, et que, faute de mieux, nous allons reproduire.

Soldat au régiment de Champagne, le 28 avril 1754, il fit les campagnes d'Allemagne de 1757 à 1761. En 1767, il passa au régiment de Bourgogne, et servit l'année suivante en Corse, où il reçut une blessure au bras droit, qui lui valut le grade de sous-lieutenant de grenadiers. Lieutenant en avril 1772, capitaine en août 1780, il fut employé à l'armée des Alpes dès 1792, et l'année suivante y obtint successivement les grades de chef de bataillon (juin), de général de brigade (sept.) et de général de division (oct.). Il eut pendant quelque temps le commandement en chef de cette armée en remplacement de Carteaux, et y resta ensuite à la tête d'une division jusqu'à l'an IV. Il fut mis en traitement de réforme le 28 ventôse an V (18 mars 1797), après 43 ans de services militaires. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

PELOUX (Imbert), savant avocat du parlement de Grenoble, au 17[e] siècle, dont nos arrétistes, Basset et Expilly, ne parlent qu'avec les plus grands éloges. Guy Allard lui a consacré dans sa *Bibl. du Dauphiné* les lignes suivantes : « Il aimoit ceux qui cherissoient l'estu-« de, sa maison estoit toujours ouverte « aux jeunes postulants à qui généreu-« sement il faisoit part de son sçavoir, « qui fut si grand que le roy Henry IV « luy envoya pour récompense des let-« tres de noblesse l'an 1596. On luy a « élevé un éloge en lettres d'or dans « l'Eglise de Saint-André de Grenoble. » J. Cl. Martin nous a conservé le texte de cette épitaphe (1) : on y lit qu'Imbert Peloux mourut le 10 des calendes de mars 1613. Il était seigneur de Clairvaux (Claræ Vallis). Chorier (*Estat pol. du Dauphiné*, t. III) nomme cette famille *Du Peloux Clerivau*.

PÉRACHON, famille qui a subsisté avec quelque éclat dans le Lyonnais et le Dauphiné. Elle a pour tige *Pierre* Pérachon, riche orfèvre, originaire du Piémont, qui vint s'établir à Lyon, sur le pont-de-pierre; il était de la religion reformée et vivait sous Henri IV. Il laissa deux fils :

Jean, le cadet, fit une grande fortune dans la douane de Valence, à l'établissement de laquelle il contribua beaucoup, et dans plusieurs autres affaires. Il fut ensuite receveur général des consignations de Lyon et obtint des lettres de noblesse en 1644.

De Françoise Thomé, sa femme, il eut quatre fils, entre autres : *Marc*, pour-

(1) *Vie du baron des Adrets*, p. 149 des notes.

vu d'un office de conseiller à la chambre de l'Edit de Grenoble, par lettres du 3 avril 1639, mort en 1664, dont le fils, *Jean* sieur *Du Collet*, fit dresser par Guy Allard la généalogie de sa famille; et *Pierre*, seigneur de Saint-Maurice, qui acquit de grandes terres, et mourut en 168...

Marc Ier, fils aîné de *Pierre* (l'orfèvre), eut quatre enfants: *Jacques*, le cadet, fut s'établir à Grenoble, où l'attira Daniel Livache, célèbre avocat, qui avait épousé Louise Pérachon, sa sœur. Il fut lui-même un des meilleurs avocats de son temps. « Il y a paru comme un « oracle pendant 55 ans. » dit Guy Allard (généalogie de Pérachon). Il fut anobli par lettres du mois de décembre, 1653, vérifiées par la cour des aides de Vienne, le 2 décembre 1654. Il obtint ensuite un brevet de conseiller d'Etat, le 27 août 1656, et la charge de procureur du roi en la commission de l'aliénation des domaines en Dauphiné, par lettres du 30 avril 1659.—*Marc IIe*, frère aîné de *Jacques*, ci-dessus, eut trois enfants, entre autres le suivant :

Marc IIIe naquit en 1630 à Lyon, et non à Grenoble, comme il est dit dans plusieurs biographies : nous relevons cette erreur d'après des notes manuscrites du 17e siècle que nous avons sous les yeux, et dont nous n'avons pas de motifs de suspecter l'exactitude. Ce *Marc* fut attiré à Grenoble par *Jacques* Pérachon, son oncle, dont nous avons parlé, et y plaida avec un certain éclat. Il s'établit ensuite à Paris, où ses démêlés avec le poète Gacon et son abjuration firent quelque bruit. Le roi lui accorda une pension de 1,200 livres, par brevet du 14 novembre 1687, « en « considération du travail qu'il avoit « fait pour les conversions de plusieurs « religionnaires, et des ouvrages qu'il « a composés ». Peu après il se retira à Lyon, et y mourut le 25 août 1709. Par son testament, de l'an 1700, il avait légué sa bibliothèque au collège de la Trinité de Lyon, avec une rente annuelle destinée à acheter des livres (1). — Le catalogue de ses nombreux écrits n'a pas été donné avec exactitude par les bibliographes. On trouvera de grandes indications à ce sujet, ainsi que pour sa biographie, dans l'opuscule suivant, rédigé, dit-on, par Pérachon lui-même, du moins par un de ses amis, à l'occasion d'un sonnet satirique de Gacon : *Le faux satyrique puni, et le mérite couronné, dans une lettre d'Ariste, à l'un de ses amis, contenant l'apologie de M. Pérachon l'avocat, contre les fausses satyres du prétendu poète sans fard, & la juste critique de ses satyres, & des faux satyriques avec la défense de plusieurs personnes qu'il a satyrisées : & le brevet du roy pour M. Pérachon.* A Lyon, chez Claude Rey. M. DC. XCVI. In-8° de 3 ff. prélim. non chiff. et 84 pp. Cet opuscule a un titre gravé sur lequel on voit le buste de Pérachon couronné, et Gacon en satyre fustigé par Mercure (Bib. imp.).

(1) Voy. à ce sujet le catalogue des *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, par Delandine, t. I, p. 12.

PÉRAULT (GUILLAUME), célèbre dominicain, florissait vers le milieu du XIIIe siècle. Son nom était *Guillaume*; il fut surnommé *Pérault*, du lieu de sa naissance, le village de Pérault dans le Languedoc, qui dépendait autrefois du diocèse de Vienne. (Voy. Echard, *Script. ord. præd.* T. I, p. 131.) Il n'appartient donc pas à notre province, et Guy Allard se trompe en le faisant naître dans le Viennois. Chalvet, qui répète la même erreur, va plus loin : il en fait deux personnages différents, l'un nommé *Pérault*, l'autre *Pérard*. Les rédacteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par suite de l'une de ces erreurs auxquelles se laissent aller si volontiers les biographes, le font naître à Vienne; et parmi les sources à consulter auxquelles ils renvoient à la fin de leur article, ils citent précisément Echard que nous avons déjà invoqué. Or, cet écrivain dit positivement le contraire : « Guillelmus... diœcesis Viennensis Allobrog oppido vernaculè Perault... infra Viennam *ex altera fluminis parte*... ortus. »

PERIER (DU). Voy. DUPÉRIER.

PERIER. Cette famille, célèbre dans la finance et la politique, est originaire de Mens (Isère). Le premier de ses membres que nous connaissions était notaire au Villard de Lans; il eut un fils, nommé *Jacques*, qui se fit commerçant à Lyon et vint s'établir à Grenoble. Celui-ci mourut vers le milieu du siècle dernier, laissant trois enfants et une fortune de six cent mille livres tournois, qui fut partagée suivant l'usage d'alors, c'est-à-dire que l'aîné eut quatre cent mille livres et ses deux frères chacun un legs de cent mille livres.

L'aîné, nommé CLAUDE, né à Grenoble en 1742, se livra au commerce des mousselines et des articles de la Suisse et des Indes. Dirigées avec sagesse et

habileté, toutes ses entreprises furent couronnées des plus heureux succès. L'élévation de son frère *Augustin*, dont nous parlerons tout à l'heure, à la place de directeur de la compagnie des Indes, vint contribuer à leur donner une extension plus grande encore. Placé par sa fortune à la tête du commerce de Grenoble, il y fut fréquemment revêtu de fonctions municipales. « Aucune af- « faire domestique », lit-on dans son éloge prononcé par Pison du Galland, « ne le détourna de ce que ses conci- « toyens attendaient de ses soins et de « son zèle; et son crédit personnel fut « plus d'une fois la ressource des hô- « pitaux et de la commune elle-même. » — En 1775, il acheta du duc de Villeroy, dernier héritier des Créqui-Lesdiguières, le château de Vizille: et, sans respect pour l'ombre du grand connétable, il y établit une fabrique de toiles peintes (1). Avec ce manoir seigneurial et sa fortune, il ne lui manquait, pour aller de pair avec les grandes familles de notre province, que d'être noble. Il se mit en mesure de le devenir en achetant la survivance d'une charge de conseiller au Parlement de Grenoble; malheureusement, le titulaire ne mourut que pendant la révolution, après la suppression des anciennes cours.

Telle était la position de Claude Périer lorsque survinrent les événements de 1788. Il se rangea dans le parti de l'opposition, et ouvrit avec empressement la salle du jeu de paume de son château de Vizille pour la fameuse assemblée des Etats du 21 juillet 1788; il en fit même les honneurs d'une manière assez convenable, contrairement à ses habitudes parcimonieuses. C'est là, croyons-nous, la seule part qu'il ait prise aux agitations dont notre province fut alors le théâtre; mais elle suffit pour lui donner une réputation de patriotisme qui, augmentée par quelques sacrifices pécuniaires (2), lui permit de traverser sans être trop inquiété les plus mauvais jours de la révolution. — Après le 9 thermidor, il vint à Paris exploiter sa fortune, et sut mettre à profit toutes les chances avec un esprit d'épargnes qu'il ne crut jamais assez rigoureux. Il fut bientôt l'une des notabilités financières de la capitale; c'est lui qui fonda la *caisse des comptes-courants*, devenue ensuite la *banque de France*. En 1799 il entra au Corps législatif comme député de l'Isère, et mourut bientôt après, le 6 février 1801. Pison-Dugalland prononça son éloge à la tribune du Corps législatif; il a été imprimé sous ce titre : *Discours prononcé par A.-F. Pison-Dugalland, à l'occasion du décès du citoyen Périer, membre du Corps législatif, séance du 18 pluviôse an IX*. (Impr. nat.) In-8° de 3 pp.

La notice qui lui a été consacrée par M. Audiffret dans la *Biogr. univ.* (Michaud), donne de fort curieux détails sur ses habitudes parcimonieuses. Nous allons en reproduire quelques passages : « C'est ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur la vie privée du chef d'une famille devenue célèbre dans le commerce et la politique, d'un homme qui fut doué d'excellentes qualités, mais dont l'extrême parcimonie eût offert des traits nouveaux à Molière. Quand il dirigeait sa maison de Grenoble, il allait tous les ans à la foire de Beaucaire, où il avait un magasin à l'année, rempli de diverses étoffes; et en passant et repassant à Avignon, il était toujours hébergé chez un de ses correspondants, où jamais il n'avait donné un sou d'étrennes aux domestiquee. Il n'était pas plus généreux envers les ouvriers qu'il employait, et le mot *pour-boire* n'était pas dans son dictionnaire... Lorsqu'il eut acheté la maison des Feuillants, il fit le triage de ses locataires et voulut d'abord renvoyer un boulanger dont le voisinage pouvait être dangereux; il consentit à le garder, moyennant une assez forte augmentation de loyer et sous la clause expresse qu'il lui fournirait *gratis* chaque jour un pain de 4 livres. Ce pain tenait lieu de gages à sa vieille gouvernante qui en vendait au moins 5 par semaine... Il ne mangeait presque jamais chez lui, ne recevait point de visites, n'ayant qu'un chétif mobilier, au 5e étage de sa maison. Il ne dépensait pas 300 fr. par an. Il n'avait pas de plus grand plaisir que de paraître pauvre; son costume et son logement étaient analogues à cette manie... Il n'avait jamais été malade, mais comme

(1) Cette destination donnée au plus beau château historique de notre province, fut la cause du terrible incendie qui le consuma entièrement, ainsi que tous les objets d'art qu'il renfermait, dans la nuit du 9 au 10 nov. 1825. Voy. une intéressante notice sur cet incendie en tête du roman de Barginet, intitulé : *la Cotte rouge* (Paris, 1828, 4 vol. in-12).

(2) En 1791, notamment, il abandonna en faveur de différentes victimes des troubles de Vannes, pour 20 mille liv. de domaines nationaux. Sur la proposition de Delay d'Agier, le président de l'Assemblée nationale lui écrivit à ce sujet une lettre de félicitations.

il était très-replet, très-intempérant quand il dînait en ville, et très-sobre quand il prenait à ses dépens un modeste repas, il éprouva un dérangement dans sa santé. Ne voulant pas payer de médecin, il acheta chez un pharmacien les purgatifs les moins chers dont il ne connaissait pas les effets, et qu'il avala sans préparation. Le mal s'aggrava. Mme Périer appela alors un médecin qui lui fit appliquer des vésicatoires aux jambes. Comme il était pénible de laisser un malade au 5e étage, sa femme le décida à se faire porter au premier de son autre maison (1). Il y consentit, mais il voulut auparavant faire l'examen et le triage de ses papiers. Il se livra pendant deux heures à ce travail, vêtu d'une simple robe de chambre, sans bas, sans pantalon. Le froid le saisit, l'écoulement des vésicatoires fut répercuté et il mourut le lendemain. »

Il avait épousé *Marie* PASCAL, sœur d'un député au Corps législatif, et en eut dix enfants, huit garçons et deux filles (2). Le chiffre de sa fortune s'élevait à 3,650 000 fr.; il donna à chacun d'eux 365,000 fr., et avantagea l'aîné, *Augustin*, d'un préciput d'un million.

— Nous dirons quelques mots d'un frère de Claude Périer, nommé AUGUSTIN, dont la vie assez accidentée est peu connue (3). Après avoir dissipé ou perdu dans de mauvaises spéculations les 100,000 livres qui formaient sa légitime, il se sentit pressé par l'aiguillon de la misère ; elle le rendit industrieux. Il alla frapper à la porte d'un financier généreux, M. Delaborde, qui l'envoya dans l'Inde avec de vieux vaisseaux radoubés à Lorient. Doué comme tous les Périer d'une haute intelligence et d'une activité infatigable, Augustin ne tarda pas à faire sentir le poids de sa concurrence à la compagnie des Indes, qui se l'attacha en qualité de directeur. Fixé à Lorient au milieu des affaires et des richesses, son esprit ne fut point encore satisfait. Travaillé par une inquiétude morale qui était l'effet de son organisation physique, il déclamait toujours, même pendant son sommeil, contre les lois du Dauphiné qui donnaient tout aux aînés. Cette prédisposition lui fit accueillir avec enthousiasme la révolution, et tandis que son frère Claude se tenait prudemment à l'écart, il se jeta, selon l'expression du biographe que nous reproduisons, à corps perdu dans le mouvement. Apprenait-il l'incendie des châteaux, c'était une conséquence de l'égalité proclamée, ce n'était après tout que l'habitation d'un privilégié. Cependant il vint un jour où il se posa cette question : Que vais-je devenir avec mes six millions? C'était en 1793. Il fut convaincu du discrédit où il était tombé, malgré sa fortune, lorsque les sans-culottes de Lorient procédèrent à la réélection des officiers de la garde nationale. Depuis 1789, il en avait été le commandant; malgré ses sacrifices de table, on lui préféra un simple distillateur nommé Reysser. Son orgueil en fut tellement humilié, que sa raison s'égara. D'un autre côté, le genre de vie qu'il menait n'était guère propre à la lui ramener. Pour s'étourdir sur sa position, il s'adonnait à toutes sortes d'excès : il avait relégué sa femme et sa fille à Paris, et il vivait à Lorient à l'auberge de l'Epée; sa table était ouverte à toutes sortes de gens. Ce genre de vie fut couronné d'une manière tragique : il se brûla la cervelle.—A cette nouvelle, sa femme et sa fille qui vivaient, comme nous l'avons dit, retirées à Paris, partirent en poste pour Lorient, accompagnées d'une servante. Arrivées dans le Morbihan, un coup de fusil tiré sur la chaise de poste par des chouans tua en même temps la mère et la fille. D'après nos lois, cette dernière était censée avoir survécu à sa mère, mais la servante et le postillon ayant déclaré, dans l'enquête ouverte sur cet événement, que la mère avait survécu, la riche succession d'*Augustin* qui, après l'inventaire, s'éleva à 4 millions, au lieu d'être partagée entre le frère de sa femme, M. Carrier-Bezard (4) et les enfants Périer, revint tout entière au premier. Il paraît que le désappointement de *Casimir* fut à son comble, et qu'il en parla toute sa vie, comme son oncle *Augustin* parlait du droit d'aînesse en Dauphiné.

PÉRIER (AUGUSTIN), fils du précédent (Claude), né à Grenoble le 12 mai 1773,

(1) C'était une maison contiguë à celle des Feuillants qu'il avait achetée à fonds perdu et qu'il avait en pour un an ou deux de rente viagère. »

(2) Ses deux filles épousèrent, l'une *Savoie Rollin*, et l'autre *C. Teissère*.

(3) Nous tirons ces renseignements d'une *Notice nécrologique sur Casimir Périer* (voy. ci-apr. p. 239, n° XII) rédigée par un ami de cette famille qui paraît avoir été bien au courant de ses affaires.

(4) C'était un des plus riches banquiers de Paris: il avait eu une fortune de 12 millions. A quelque temps de là, il fit faillite et fut ruiné complétement.

entra à l'École polytechnique dès sa création, et se retira ensuite à Grenoble, où il s'occupa d'opérations de banque et d'entreprises commerciales qui imprimèrent une forte impulsion à un grand nombre d'industries dans le département de l'Isère, notamment à la fabrication des toiles. En 1819, il voulut entrer dans la carrière politique et se présenta comme candidat à la députation; mais, appuyé seulement par un petit nombre de libéraux, il échoua. En 1820 et 1824, il ne fut pas plus heureux. En 1827, il fut amplement dédommagé de ces échecs; le même jour, les électeurs de trois arrondissements de l'Isère le nommèrent député. Il opta pour Grenoble et vint s'asseoir à côté de son frère Casimir, sur les bancs de la gauche. Dès les premières séances, il se fit remarquer en dénonçant, à propos de la vérification des pouvoirs, une foule d'actes arbitraires commis par les préfets. Il montra de grandes connaissances pratiques dans les discussions de lois de finances, et contribua beaucoup aux essais de lois municipales et départementales qui furent discutées alors. Après la révolution de 1830, quand son frère fut arrivé au ministère, il convertit toute son ardeur en modération et en amour de l'ordre. Il s'opposa notamment à l'abaissement du cens électoral à 200 fr., et participa à toutes les mesures adoptées par la Chambre pour restreindre et comprimer les aspirations libérales. Les journaux de l'opposition ont prétendu qu'il avait discipliné les centres, qu'il les réunissait dans ses salons, leur donnait des instructions, et qu'à la Chambre, sur un signe de lui, ils se levaient et votaient comme un seul homme. En 1831, il ne fut pas réélu. Pour le consoler, Louis-Philippe le nomma pair de France le 16 mai 1832, le jour même de la mort de son frère Casimir. — Augustin Périer mourut au château de Fremigny, le 2 décembre 1833, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Villemain prononça son éloge à la Chambre des pairs, dans la séance du 22 février 1834 (*Moniteur* du 23 février).

PORTRAIT. — *Augustin Périer, pair de France.* En buste de 3/4, tourne à D., dans un ov. Lith. Kaeppelin. Se trouve dans l'*Album hist. et archéol. du Dauphiné,* de MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive.

PÉRIER (ANTOINE-SCIPION), négociant, frère du précédent, naquit à Grenoble, le 14 juin 1776. Il fit ses études chez les Oratoriens de Lyon; plus tard, il voulut se préparer pour entrer à l'École polytechnique, mais une maladie des yeux que lui causèrent ses études trop assidues et que les secours de l'art ne purent jamais dissiper entièrement, vint lui interdire cette carrière. Il s'attacha dès lors aux branches des connaissances humaines qui exigent moins de lecture, telles que la physique, la chimie et l'anatomie. Ses progrès y furent des plus rapides; bientôt l'occasion se présenta de passer de la théorie à l'application. Son père lui ayant cédé les biens qu'il possédait dans le département de l'Isère, à Laval, il s'occupa de traiter d'une manière mieux entendue les minerais de fer, et essaya le premier d'introduire en Dauphiné les forges à la catalane. En 1801, devenu avec sa famille possesseur d'une part considérable dans les mines de houille d'Anzin, il fut appelé au nombre des administrateurs de ce grand établissement. Les réformes et les améliorations qu'il y introduisit sont nombreuses : il y fit adopter l'usage des machines à vapeur et un système mieux entendu pour les travaux des puits, qui mettait les ouvriers à l'abri d'une partie des dangers auxquels ils étaient auparavant exposés; par une sage organisation, il imprima l'unité à tous les mouvements de cette immense exploitation et porta l'ordre le plus régulier dans ses moindres détails. Né avec le génie du commerce, il avait fondé à Paris, avec *Casimir,* son frère, une maison de banque qui s'occupait de toutes sortes d'opérations financières et industrielles. Les deux frères devinrent propriétaires de deux raffineries de sucre, à Choisy et à Paris; de deux filatures de coton et de laine; d'une distillerie où l'on rendait à l'humanité le service de fabriquer de l'eau-de-vie avec des pommes de terre et des farines avariées; d'une fonderie à Chaillot. Scipion Périer s'occupait spécialement de la direction et de l'administration de ces établissements : il y appliqua tous les procédés de perfectionnement dont on est redevable aux découvertes de la mécanique et de la chimie. Il s'occupa aussi de l'introduction en France de l'éclairage par le gaz; il fut l'un des promoteurs de la Compagnie qui se forma pour essayer en grand ce procédé, et l'un des fondateurs et des administrateurs de la première Compa-

gnie d'assurances. L'un des premiers souscripteurs de la Société d'encouragement, il fut nommé membre du comité des arts chimiques. La juste réputation que lui avaient acquise ses grandes connaissances sur l'application de la chimie et de la mécanique, le fit appeler comme membre honoraire au comité consultatif des arts et manufactures près le ministère de l'intérieur. Il siégea aussi dans le jury des deux premières expositions des produits de l'industrie, en 1802 et 1806. Il fut appelé au conseil général des manufactures dès son institution; enfin, les suffrages unanimes du commerce le firent nommer l'un des régents de la banque de France. Au moment où il fut saisi de la maladie qui devait l'emporter, il s'occupait activement de l'organisation d'une société par actions, pour accélérer et achever en France la construction des canaux. La mort ne lui permit pas de mettre ce vaste projet à exécution : il succomba à Paris, le 2 avril 1821, âgé seulement de 45 ans. M. de Gérando, qui prononça son éloge au nom de la Société d'encouragement, dans sa séance du 18 avril 1821, parle longuement de ses vertus publiques et privées. Nous renvoyons le lecteur à cet éloge, qui a été imprimé dans le bulletin de la Société, et tiré à part sous le titre de : *Eloge de M. Scipion Périer; par M. le baron de Gérando, secrétaire.* (Paris, impr. Ve Huzard), in-4° de 10 pp.

Scipion Périer a donné plusieurs articles aux *Annales de chimie*.

PORTRAIT, — Lith. in-8°.

PERIER (CAMILLE), frère des précédents, né à Grenoble le 15 août 1781, fit ses études au collége de Tournon, et entra à l'Ecole polytechnique en 1799. Nommé auditeur au conseil d'Etat en 1809, il devint ensuite intendant de Saltzbourg, et, en 1811, préfet de la Corrèze. A la première restauration, il fut destitué, mais la réaction libérale qui suivit l'ordonnance du 5 sept. 1816 le ramena aux affaires. Le 10 février 1819, M. Decazes lui donna la préfecture de la Meuse, dont il se démit en 1822, à l'avènemt de M. Corbière au pouvoir. En 1828, les électeurs de Mamers l'envoyèrent à la Chambre des députés; il y siégea à gauche et vota avec les 221 contre le ministère Polignac. Réélu en 1830 et en 1831, il quitta les rangs de l'opposition pour se faire, à la suite de son frère Casimir, l'un des plus ardents champions de la résistance. Aux élections de 1834, les électeurs de Mamers le remplacèrent par Garnier-Pagès. Il alla alors se présenter aux électeurs d'Ussel (Corrèze), qui le nommèrent en 1835, grâce, dit-on, aux manœuvres de M. Persil. Le 3 octobre 1837, une ordonnance royale l'appela à la Chambre des pairs, où ses connaissances pratiques en affaires lui permirent de rendre quelques services dans les travaux des bureaux. — Il est mort le 14 sept. 1844.

Plusieurs de ses rapports et discours à la Chambre des pairs ont été imprimés séparément. Nous connaissons les suivants :

I. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture des crédits extraordinaires pour le service des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* (Séance du 3 juillet 1838). (Impr. Crapelet), in-8°, de 18 pp. — II. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les dépenses des exercices 1838 et 1839 et des exercices clos.* (Séance du 22 juillet 1839). (Impr. Crapelet), in-8° de 8 pp. — III. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour 1841.* (Séance du 9 juillet 1840). (Impr. Crapelet), in-8° de 27 pp. — IV. *Rapport au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 7,000,000 fr. pour secours aux étrangers réfugiés en France.* (Séance du 31 decemb. 1840). (Impr. Crapelet), in-8° de 11 pp.

PERIER (CASIMIR), frère des précédents, banquier et ministre, naquit à Grenoble, le 12 octobre 1777. Il commença ses études chez les Oratoriens de Lyon, où se trouvaient déjà trois de ses frères, et les termina ensuite à Paris, en 1795, lorsque son père vint se fixer dans cette ville. La conscription l'atteignit en l'an 7 : il partit pour l'armée d'Italie avec le colonel Veyron-Lacroix (devenu plus tard conseiller de préfecture à Grenoble), et servit d'abord comme garde des fortifications, puis comme adjoint à l'état-major du génie. Nature ardente et impétueuse, il se conduisit avec bravoure en plusieurs circonstances, notamment au combat de Santo-Giuliano livré sous les murs de Mantoue.

A la mort de son père, en 1801, Casimir Périer renonça à la carrière militaire et vint se fixer à Paris. Possesseur des trois cent soixante-cinq mille fr. provenant de la succession paternelle, il monta une maison de commerce en société avec son frère *Scipion* et M. Flory, de Grenoble, qui avait été l'un des collaborateurs de son père, sous la raison sociale *Périer freres et Flory*. Une grande et belle opération, couronnée des plus heureux succès, tripla bientôt sa fortune : ce fut la succession de la maison de Villeroy qu'il acheta, actif et passif, avec M. Usquin de Versailles. Cette affaire terminée, il vint se marier à Lyon avec la petite-fille de l'architecte Loyer-Ponthus, qui lui apporta 25,000 fr. de rentes. Dès lors, riche de deux millions et pouvant se passer de l'apport d'un étranger, il rompit avec M. Flory pour rester avec son frère *Scipion*, sous la raison *Périer frères*.

En 1821, à la mort de ce dernier, Casimir s'entendit avec sa famille pour conserver la raison *Périer frères*, et continua seul ses opérations. « Tout était de son ressort, » dit M. Fleury-Bourget dans la notice déjà citée; « il « faisait tout, il embrassait tout : arme- « ments maritimes, banque, spécula- « tion sur les propriétés, sur les créan- « ces publiques et particulières; ma- « nufacture, fonderie de métaux, ver- « rerie, raffinerie de sucre, fabrique de « savon, mouture, le tout sur une « très-grande échelle. Tout lui a réus- « si, à l'exception de la mouture à la « vapeur qu'il avait établie aux Bons- « Hommes, malgré les représentations « des experts dans le métier; mais il « s'en défit bien vite et oublia sa perte « dans de nouvelles spéculations. Cette « perte fut réparée dans une seule af- « faire... En juin, il acheta des exploi- « tateurs du Morvan 70,000 cordes de « bois, et en novembre suivant, il ven- « dit 30 fr. ce qui lui en avait coûté « 13. »

Sa fortune faite, il songea à entrer dans les fonctions publiques. Il fut d'abord juge au tribunal de commerce de Paris, membre de la chambre de commerce et régent de la banque de France. Il se montra très-sévère sur les escomptes et organisa un comité d'enquête rigoureuse sur la solvabilité des commerçants; « en cela, » dit malicieusement le biographe déjà cité, « il se servait lui-même, car il faisait beaucoup d'escomptes. » Bientôt il entra dans la carrière parlementaire, qu'il ne devait plus quitter et où l'attendait une grande renommée. C'était en 1817, le gouvernement venait de décréter un emprunt de 300 millions destiné à payer aux alliés une partie de la rançon de la France; cet emprunt conclu à l'étranger, sans concurrence et à des conditions onéreuses pour le trésor, fut vivement attaqué par Casimir Périer au point de vue financier et patriotique dans deux brochures qui firent sensation et appelèrent sur lui l'attention publique. Aux élections générales faites d'après la loi du 5 février 1817, les électeurs de Paris l'envoyèrent à la chambre des députés.

Pendant les premières années de sa carrière parlementaire, Casimir Périer, placé dans les rangs du parti monarchique constitutionnel et satisfait de la marche générale du gouvernement, se borna presque exclusivement à prendre la parole dans les questions de finances. Appartenant à la classe bourgeoise, et très-jaloux des libertés qu'elle avait conquises pendant la révolution, il ne demandait que l'exécution loyale de la charte, mais en repoussant énergiquement toutes les conséquences que l'on voulait tirer de *l'octroi royal*. L'avénement de M. de Villèle au pouvoir et les prétentions de cette majorité royaliste que les manœuvres ministérielles amenèrent dans la chambre en 1824, le rejetèrent violemment dans l'opposition. Il s'assit à côté de ces huit à dix hommes qui, seuls, avec une courageuse persévérance, au bruit des vociférations et des huées de 400 fanatiques, osaient lutter sans relâche et sans succès pour la défense de nos libertés. Il fut le champion le plus énergique et le plus tenace de cette cause désespérée. Un biographe à tracé une piquante esquisse de ses luttes journalières contre M. de Villèle (1).

« Parmi ces quelques champions de « la France, perdus au milieu de l'ar- « mée parlementaire de M. de Villèle, « un surtout brillait par l'ardeur, « l'impétuosité, la tenacité et l'in- « domptable persévérance de ses atta- « ques. Quand, se levant brusquement « du petit groupe de gauche, cet Ajax « de l'opposition s'élançait à la tribune « pour y remplacer son adversaire de

(1) *Galerie des Contemporains illustres, par un homme de rien.* (Paris, René et comp., 1843, in-12), t. VI, pp. 33 et suiv.

« tous les jours; quand sa grande taille, « ses larges épaules, sa belle figure « brune, ardente et hautaine, sa parole « accentuée, impétueuse et sonore ve- « naient faire contraste avec la stature « grêle et mesquine, la physionomie « rusée, mais laide et vulgaire, la voix « nazillarde et calme de M. de Villèle, « on éprouvait comme l'impression « d'un contre-sens historique, en « voyant l'aristocratie en France re- « présentée par une tête de procureur, « et la bourgeoisie par une sorte de « patricien de Venise, imposant, iras- « cible et fier; ou plutôt l'on compre- « nait alors tout ce qu'il y avait de « décrépit et d'impuissant dans ce « vieux parti féodal et sacerdotal, ré- « duit à conférer son salut aux mains « d'un bourgeois de la veille, d'un « gascon sceptique et madré qui, « n'ayant de son parti que les intérêts « sans en avoir les passions, s'épuisait « à chercher dans la ruse le ciment « d'un amalgame monstrueux entre « les ruines du passé et les vices du « présent, appelait l'agiotage au se- « cours du droit d'aînesse, et appuyait « la loi du sacrilége sur les combinai- « sons du trois pour cent. Ce sont ces « deux adversaires dont la lutte rem- « plit six années de l'histoire parle- « mentaire de la restauration; l'un, « M. de Villèle, pétri de sang-froid, « de prudence et d'astuce, également « habile à préciser le point du débat, « quand la précision lui était favorable, « et, quand il se sentait faible, à « échapper à son adversaire en parlant « de tout, hormis de la question; tandis « que l'autre, constamment et impé- « rieusement dominé par sa pensée ou « son émotion, poussait droit à son « ennemi, avançant toujours, toujours, « au risque de s'enferrer, plutôt que de « rompre d'une semelle. Ajoutons que « si, dans ce long combat, Périer avait « la France pour auxiliaire, il avait « contre lui une assemblée qui faisait « au moins autant de bruit que la « France. Il arrivait souvent que sa « seule présence à la tribune suffisait « pour soulever un brouhaha assour- « dissant de cris : *A la clôture ! encore* « *du scandale ! à l'ordre le factieux !* Et « lui, toujours plus opiniâtre au com- « bat, dominant les clameurs de sa « voix puissante, ripostant au sarcasme « par le sarcasme, à l'injure par l'in- « jure, escarmouchant tour à tour avec « l'auditoire, le banc des ministres, le « président, puis reprenant le fil de son « discours. Vaincu sur la question, il « se retranchait derrière un, deux, « trois amendements; vaincu sur les « amendements, il parlait contre la « clôture; vaincu sur la clôture, il « retournait à son banc pour recom- « mencer le lendemain. »

Pour justifier cette épithète de *factieux* que ses adversaires lui jetaient, on cite un mot qui lui échappa : il venait de soutenir une pétition, et la majorité ayant demandé l'ordre du jour, quelques membres du côté gauche se levèrent contre: des rires ironiques partirent de la droite et des centres, et une voix s'écria dédaigneusement : « Ils « ne sont que six! » Exaspéré, Casimir Périer répondit d'une voix tonnante : « Il y a en France trente millions « d'hommes qui se lèveraient avec « nous! » Mais en cette circonstance son caractère emporté et irascible l'avait entraîné au-delà de sa propre pensée, et il s'en expliqua le lendemain avec une franchise qui lui valut l'approbation générale. Malgré la rudesse de leur forme, ses discours étaient au fond remplis de la plus grande modération, d'un profond respect pour les institutions; riche banquier, personne n'était plus ennemi que lui des agitations de la rue, toujours si fatales aux spéculations financières. Sans arrière-pensée envers les Bourbons, son opposition passionnée n'avait d'autre but que de défendre les libertés conquises par la bourgeoisie contre les prétentions d'une noblesse irritée par vingt-cinq ans d'exil, et qui, ne se rendant compte que très-imparfaitement des changements opérés dans nos idées et nos institutions, était impatiente de ressaisir ses anciens priviléges. Aussi se rallia-t-il franchement au ministère Martignac (1828), qui vint tenter l'œuvre si difficile de concilier les deux classes rivales (1). Il se rapprocha alors si bien du pouvoir, qu'on le vit au cercle des Tuileries faisant la partie de whist de Charles X. Les journaux de l'opposition s'égayèrent beaucoup d'un mot que ce prince, séduit de l'élégance des manières du terrible député, aurait dit un jour en parlant de lui : « Mais il est né cet homme là. » Il figura alors sur la liste des candidats à la présidence de la chambre, et

(1) Aux élections générales qui eurent lieu cette année-là, Casimir Périer fut élu député par les départements de l'Aube et de la Seine.

même, dit-on, le portefeuille des finances lui fut promis; c'est ainsi que l'on explique son silence pendant les sessions de 1828 et de 1829.

Le ministère Polignac (août 1829) le rejeta dans l'opposition et il fut l'un des signataires de la fameuse adresse dite des 221. Son immense popularité l'appelait à exercer une large part d'influence pendant les journées de juillet 1830; mais, aux diverses réunions de députés qui eurent lieu chez Laffitte, il n'essaya de s'en servir que pour arrêter le mouvement; à ceux qui poussaient à la résistance, il conseillait d'ajourner leur courage, de céder à la force, de dire adieu aux libertés confisquées, tout au plus de négocier avec Charles X pour en obtenir des concessions. Le renversement des Bourbons était tout à fait éloigné de sa pensée; ami de l'ordre matériel comme tout riche commerçant, l'insurrection l'effrayait, il songeait à sa caisse et ne voyait dans les insurgés que des pillards. Le 28, un groupe d'étudiants qui étaient venus l'applaudir et l'acclamer furent chargés par les gendarmes sous les fenêtres de son hôtel, et il les laissa tomber sanglants contre les portes impitoyablement fermées. Cependant, quand l'insurrection fut victorieuse, il accepta, mais en hésitant, les faits accomplis. Nommé membre de la commission municipale provisoire, il refusa avec une sorte d'épouvante le ministère de l'intérieur qu'il avait d'abord accepté (1); comme beaucoup d'autres députés, il croyait encore à la possibilité d'une transaction en faveur du duc de Bordeaux. Rallié enfin au duc d'Orléans, et nommé président de la chambre des députés, il lut non sans un vif sentiment de joie, dans la séance solennelle du 9 août, la déclaration qui établissait une nouvelle monarchie. Quelques jours après, il fit partie du cabinet, mais sans portefeuille, et se retira lors de la formation du ministère Laffitte qu'il trouva trop révolutionnaire. (2 novembre 1830.)

L'émeute du 13 février 1831, les désordres et les discussions parlementaires qui en furent la suite, achevèrent d'enlever à ce ministère la confiance de la chambre. Casimir Périer, qui attendait cet instant avec impatience, fut appelé à former un nouveau cabinet en qualité de ministre de l'intérieur avec la présidence du conseil (13 mars). Il posa ses conditions et, dès qu'elles furent acceptées, il inaugura une ère nouvelle pour le gouvernement de Juillet, ère sans dignité, mesquine et bourgeoise qu'on a flétri du nom de *juste-milieu*. Au dedans, faire régner l'ordre en contraignant par la force le torrent révolutionnaire à rentrer dans son lit, faire taire les aspirations du prolétariat qui réclamait sa part des bénéfices d'une révolution accomplie au prix de son sang, tout sacrifier à la boutique et au commerce; au dehors, la paix à tout prix, fût-ce à la honte de la France; tel fut en résumé son programme, et il employa à le faire triompher toute son énergie, toute sa volonté de fer. Alors recommencèrent dans le sein de la chambre les scènes d'emportement et de fureur, comme au temps de ses luttes contre M. de Villèle. Ces scènes étaient presque journalières; nous en citerons deux exemples, parce que les noms de deux de nos compatriotes s'y trouvent mêlés :

« Un jour M. d'Argout, plusieurs fois « ministre, à défaut de l'acceptation de « plus digne ou de plus capable, s'élançait à la tribune pour répondre à « une interpellation relative au département que les circonstances du moment lui avaient confié. M. Casimir « Périer flaire une maladresse de son « inexpérimenté collègue, et d'une voix « stridente il le rappelle à son banc : « *Ici! d'Argout, ici!* Ce mot fit la joie « des petits journaux et le désespoir du » malheureux ministre intérimaire, « dont on ne parlait jamais sans ajouter « à son nom la phrase impertinente du « président du conseil. — Une autre fois, « c'était le tour de l'opposition. M. de « Montalivet, jeune ministre de 25 ans, « défendait devant les députés les intérêts de la couronne dan la discussion « de la loi sur la liste civile; soit qu'il « eût été entraîné par la chaleur de l'improvisation, soit qu'il voulût introduire dans le langage parlementaire « un terme consacré par l'étiquette des « cours, il prononça le mot *sujet* en « opposition au mot *souverain*. - Des « excuses à la chambre! Le ministre « à l'ordre! - S'écriaient au milieu d'un « désordre inexprimable les libéraux « de la gauche. M. de Montalivet ne « faiblissait pas; mais les opposants, « passant graduellement des interruptions aux insultes, envahissaient les « abords de la tribune. *Montalivet!*

(1) Voyez à ce sujet l'*Histoire de dix ans*, par M. Louis Blanc, t. I, ch. VIII.

« s'écrie M. Casimir Périer, les poings « crispés, *Montalivet, tenez bon, et le « premier qui vous insulte f.....-lui votre « verre d'eau sucrée à la figure* (1). »

Nous devons ajouter que ses emportements n'avaient pas toujours cette façon extra-parlementaire, ils s'élevèrent quelquefois jusqu'à la grandeur.

Nous n'exposerons pas tous les actes du ministère de Casimir Périer, car ce serait peut être exagérer un peu sa valeur politique. Secondé par une chambre transformée en instrument passif de ses volontés, il exécuta de point en point, malgré les immenses difficultés de la situation, le programme qu'il s'était imposé. L'ordre régna à l'intérieur; il brisa les résistances des royalistes et des républicains, et consolida la monarchie de juillet en lui donnant pour appui l'égoïsme et le culte des intérêts matériels; il fut l'homme de la bourgeoisie. A l'extérieur, son amour de la paix à tout prix lui fit abandonner l'héroïque Pologne, et laisser la politique anglaise triompher dans les affaires de la Belgique. Il crut racheter notre abaissement aux yeux de l'Europe par les vaines démonstrations du Tage et d'Ancône.

Ses émotions violentes de chaque jour avaient fini par altérer profondément sa santé. Au commencement d'avril 1832, au moment où le choléra sévissait avec le plus d'intensité, la cour décida que le duc d'Orléans visiterait les hôpitaux, et il dut accompagner ce jeune prince; et lui, qui frappé de terreur par le terrible fléau n'eût pas osé seulement s'approcher du lit d'un ami qui en aurait été atteint, qui dans son intérieur se soumettait aux plus puériles prescriptions de l'empirisme, il lui fallut trouver dans son énergie et sa volonté assez de force pour dominer ses terreurs secrètes et accomplir jusqu'au bout ce devoir officiel. Mais sa nature nerveuse et impressionnable à l'excès en fut affectée d'une manière ineffaçable. Rentré dans son hôtel, il avait la fièvre; quelques jours après il se mit au lit, pour ne plus se relever.

Les plus célèbres médecins de l'époque, Broussais, Marjolin, Esquirol et cinq à six autres, furent appelés auprès de lui; ces savants docteurs, ainsi qu'il arrive si souvent en pareil cas, ne purent s'entendre; chacun d'eux chercha à faire prévaloir ses théories: l'un prouva que le malade était atteint du choléra, celui-ci d'une affection cérébrale, celui-là d'une gastro-entérite. Par courtoisie les uns pour les autres, ils le traitèrent successivement pour ces trois maladies et pratiquèrent si bien à son égard le *jus purgandi et seignandi* (historique), qu'il expira entre leurs mains, le 16 mai suivant (1832), avant qu'ils fussent arrivés à se mettre d'accord entre eux (2). Sa mort produisit une grande sensation : on lui fit de magnifiques funérailles où assistèrent les ministres, les deux chambres, les hauts fonctionnaires civils et militaires et presque toute la garde nationale de Paris et de la banlieue. Un grand nombre de commerçants fermèrent ce jour-là leurs boutiques en signe de deuil. Le conseil municipal de Paris vota la concession d'un terrain choisi dans la partie la plus apparente du cimetière du Père-Lachaise, où un monument lui a été élevé avec les fonds provenant d'une souscription. On raconte qu'à la nouvelle de sa mort, Louis-Philippe se serait contenté de dire : « Casimir Pé- « rier est mort : est-ce un bien, est-ce « un mal? l'avenir nous l'apprendra ». — On trouvera une longue notice sur sa vie politique rédigée par M. de Rémusat, dans le premier volume du recueil de ses opinions et discours publiées par sa famille en 1834.

Il laissa deux fils : l'un nommé *Paul* a suivi la carrière de la banque, l'autre nommé *Casimir* a été le chargé d'affaires de la France dans le Hanovre, et député de l'Aube à l'Assemblée législative de 1849.

ÉCRITS RELATIFS A CASIMIR PÉRIER.

I. *Le contre-amiral Lebret, baron d'Imbert, à ses juges; sa correspondance avec l'incarcérateur Casimir Périer.* Paris, Çremière fils, 1821, in-8° de 38 pp.

II. *Procès des Fusils-Gisquet. Plainte en diffamation de MM. Casimir Périer et Soult, ministres du roi, contre M. Armand Marrast, rédacteur en chef de la Tribune.* Paris, Mie (1831), in-8° de 15 pp.

(1) *Casimir Périer*, par Hippolyte Castille, pp. [illegible] et [illegible].

(2). Casimir était atteint de l'une de ces affections que l'on est convenu d'appeler nerveuses; il avait simplement besoin d'anti-spasmodiques. Sa maladie et le traitement qui lui fut prescrit soulevèrent de vives controverses dans le monde médical et donnèrent lieu à plusieurs écrits dont les conclusions rappellent ce mot d'un empereur romain : *Turba medicorum me perdidit.* (Voy. *Hist. de la maladie de M. Casimir Périer*, dans la *Gazette Médicale de Paris*, [illegible], pp. [illegible].)

III. *Plainte en diffamation de M. Casimir Périer et de M. le maréchal Soult. Plaidoirie de Me Dupin (Philippe), avocat de M. Casimir Périer.* (Impr. Pihan-Delaforest) (1831), in-8° de 27 pp.

IV. *Casimir Périer jugé par les carlistes, les philippistes et les républicains, ou le jugement des différents partis. L'ordre et la marche du convoi, les noms des rues, places et boulevarts où le cortège passera : cérémonies, messe en musique, discours qui doit être prononcé.* (Paris, impr. Sétier, 1832), in-8° de 4 pp.

V. *Notice historique sur la vie de M. Casimir Périer, histoire de sa carrière politique, honneurs militaires à son convoi rendus par des bataillons d'infanterie, des escadrons de cavalerie, des bataillons de gardes nationales. Troubles et grandes réunions en Angleterre.* (Paris, impr. Sétier, 1832), in 8° de 4 pp.

VI. *Le dix-neuf mai* (1). *Chant funèbre sur la mort de Casimir Périer.* (Paris, impr. Lenormant, 1832), in-8°.

VII. *Vie privée et politique de Casimir Périer, contenant son éducation chez les Oratoriens de Lyon, ses premières armes dans les campagnes de la République, etc.* Par E. P**. Paris, impr. Chassaignon, 1832, in-18 de .. pages avec 1 pl. représentant un char funèbre traîné par des citoyens et des gardes nationaux (2). Ce volume ne contient que six des sept discours prononcés sur les marches de la chapelle du cimetière du Père-Lachaise. Le discours omis est celui de M. Dupin aîné.

VIII. *Du ministère du 13 mars.* Par M. Constans. Paris, impr. Pihan Delaforest Morinval, 1832, in-8° de 15 pp.

IX. *Bilan du 13 mars, dressé quelques jours après la mort de M. Casimir Périer, par M. Cormenin, député de l'Ain, et imprimé par les soins des patriotes de Bourg (Ain).* Lyon, impr. Boursy, 1832, in-4° de 7 pp.

X. *La réforme anglaise : 200,000 hommes dans les plaines d'Angleterre : explications sur ce que veut le peuple anglais, brochure par le père* André. *Mort de M. Casimir Périer. Details intéressants.* Paris, impr. Sétier (1832), in-8°.

XI. *Vengeance des Grenoblois. Publication dans Grenoble à 3,000 exemplaires, des discours de MM. Dupin aîné & Casimir Périer, sur les événements des 11, 12 et 13 mars, prononcés dans la séance de la Chambre des députés du 20 mars 1832. Extrait textuellement du Moniteur.* Grenoble, impr. Barnel, 1832, in-8°.

XII. *Notice nécrologique sur Casimir Périer, par Nicolas-Fleury Bourget.* Lyon, impr. L. Perrin, 1832, in-8° de 16 pp.

XIII. *Stances sur la mort de Casimir Périer*, par Théophile Raffy, clerc de notaire. Rouen, impr. de Baudry, 1832, in-8° de 16 pp.

XIV. *Eloge de Casimir Périer, ministre d'Etat; ode.* Par A. de Coinces. Paris, impr. de Pinard, 1833, in-8°.

XV. *Portraits historiques au dix-neuvième siècle.* Casimir Périer. Par Hippolyte Castille. Paris, Ferd. Sartorius, 1858, in-16 de 60 pp. avec port. et autogr.

MÉDAILLES.

I. — Buste de C. Périer. - Légende : *Casimir Périer, né à Grenoble, en 1777, mort à Paris, en 1832.* - Exergue : *Barre fecit.* — Revers : couronne de chêne et de lauriers, et au milieu, ces mots : *Je suis entré au ministère en homme de cœur, j'en sortirai en homme d'honneur.* Légende : *Député de la Seine en 1817, député de l'Aube en 1827, président du conseil des ministres* 1832.

II. — Buste de C. Périer. — Revers : couronne de chêne avec ces mots : *Président du conseil des ministres, député de l'Aube, né à Grenoble, le* 11 *octobre* 1777. 1832.

PORTRAITS (3).

I. — *Casimir Périer, député du dépt de la Seine.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. - *Maurin del. Lith. de Villain*, in-fol.

II. — *M. Casimir, Périer député du dépt. de la Seine.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D. *A Paris, chez Demaison*, lith. in-4.

III. — *Casimir Périer.*

Non, je ne puis garder un coupable silence,
Quand plus d'un faux Sully veut dévorer la France.

Il est en buste, de 3/4, tourné à D. Lith. in-12.

IV. — *Casimir Périer.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. *Lith. Villain*, in-4°.

V. — *Casimir Périer.* Il est en costume de ministre, en buste, de 3/4, tourné à G. Lith. in-8°.

VI. — *Casimir Périer, député du dépar-*

(1) C'est la date du convoi.

(2) Cela n'est pas exact : les chevaux du char funèbre ne furent pas dételés.

(3) Les portraits de Casimir Périer sont extrêmement nombreux, et, en général, fort mal exécutés. Nous nous bornons à décrire ceux que nous avons sous les yeux.

tement de la Seine. En buste, de 3|4, tourné à D. - *Delorieux 1823. Lith. Villain*, in-4°.

VII. — *Casimir Périer* (*député du département de la Seine*). Il est en buste, de 3|4, tourné à D. *Delorieux del*. Lith. in-8°.

VIII. — CASIMIR PÉRIER... *Puisse l'annulation de ce contrat attester à jamais, qu'en politique comme en finances...* En buste, de 3|4, tourné à G. - *Alfred D. 1823. Lith. Villain*, in-8°.

IX. — *Casimir Périer, président de la chambre des députés 1831*. En buste, de 3|4, tourné à G. - *Maurin del. Lith. Lemercier*. In-8°.

X. — *M. Casimir Périer, député du département de la Seine, élu en 1817*. Il est en buste, de 3|4, tourné à G., dans un ov. Suite de Tardieu. In-8°.

XI. — *Lith. Delpech*, in-8°.

XII. — *M. Casimir Périer*. En tête de sa notice publiée dans la *Galerie des Contemporains illustres*, in-12.

XIII. — *Casimir Périer*. En tête de sa notice, par Hippolyte Castille, in-18.

ÉCRITS DE CASIMIR PÉRIER.

I. *Développement de la proposition de M. Casimir Périer, sur l'exécution de l'article 115 de la loi de finances du 28 avril 1816*. (Séance du 16 mars 1815). Paris, impr. Lebel, 1815, in-8° de 16 pp. (*France littéraire* de Quérard.)

II.* *Réflexions sur le projet d'emprunt*. (Impr. Bailleul) (1817), in-8° de 23 pp. =Autre éd sous le titre de *Réflexions sur l'emprunt de 16 millions*. Paris. Imp. d'A. Bailleul, 1818, in-8°.

Ces *réflexions* donnèrent lieu à l'écrit suivant :* *Un mot sur l'écrit intitulé : Réflexions sur le projet d'emprunt*. (Impr. Bailleul). (1er février 1817), in-8° de 15 pp. Signé à la fin, *Victor Cassas, syndic des courtiers de commerce*.

III. *Dernières réflexions sur le projet d'emprunt, ou réponse à un anonyme du Moniteur*. (Impr. Bailleul), in-8° de 37 pp. « Cet écrit et le précédent ont été réimprimés à la suite d'un discours de Laffitte sous ce titre : *Opinion de M. Laffitte... sur le budget de 1817, prononcée dans la séance du* 10 *févr. 1817; et premières et dernières réflexions de M. Casimir Périer, banquier, sur le projet d'emprunt*. Paris, A. Eymery, 1817, in-8°.

IV. *Opinion sur la liberté de la presse, prononcée dans la séance du 13 décembre 1817*. Paris, Plancher, 1818, in-8° de 8 pp.

V. *Réflexions sur l'emprunt de seize millions*. Paris, impr. Bailleul, 1818, in-8° de 16 pp.

VI. *Discours de M. Casimir Périer*. (Séance du 11 mai). Paris, impr. Baudouin, 1819, in-fol. de 2 pp.

VII. *Seconde opinion sur le projet de loi relatif à la fixation des comptes des années 1815, 1816, 1817 et 1818*. (Séance du 13 mai 1819). (Paris, impr. Hacquart), in-8° de 22 pp.

VIII. *Opinion sur le budget du ministère des finances*. (Séance du 14 juin 1819). (Impr. Hacquart), in-8° de 13 pp.

IX. *Discours sur le projet de loi relatif aux reconnaissances de liquidation ; prononcé dans la séance du 12 février 1821*. (Impr. Ve Agasse), in-8° de 16 pp.

X. *Opinion sur le projet de loi relatif au remboursement et à la réduction des rentes cinq pour cent, prononcé* (sic) *dans la séance du 28 avril 1824*. Paris, impr. Lachevardière, 1824, in-8° de 32 pp.

XI. *Opinion sur l'article 5 du projet de loi relatif à l'indemnité, prononcée dans la séance du 7 mars 1825*. Paris, impr. de Lebel, 1825, in-8° de 20 pp.

XII. *Discours prononcé à la séance du 12 mai 1826, en développement de sa proposition sur l'amortissement*. Paris, impr. de Tastu, 1826, in-8° de 64 pp.

XIII. *Opinion prononcée dans la discussion sur le projet d'adresse à Sa Majesté*. (Séance du 28 décembre 1826). Paris, impr. David, 1827, in-8° de 13 pp.

XIV. *Discours de Mgr l'évêque d'Hermopolis sur l'existence de la congrégation des Jésuites en France. Suivi de la réfutation de M. Casimir Périer*. Paris, Janson, 1826, in-32. — M. de Fraissinous fit la réponse suivante : *Discours prononcé à la chambre des députés, dans la séance de 27 mai 1826, en réponse à un discours de M. Casimir Périer*. Nantes, impr. de Mellinet-Malassis, 1826, in-8° de 4 pp.

XV. *Discours prononcés dans le comité secret du 31 janvier 1831, par MM. Manuel, le général Sébastiani, Chauvelin, Camille Jordan, B. Constant, le comte Alexandre de Lameth, le général Foy, Stanislas de Girardin, le général Demarçay, Casimir Périer*. Paris, Brissot-Thivars, 1821, in-8°.

XVI. *Communication du gouvernement au sujet des événements de Lyon, présentée à la chambre des députés, dans la séance du 17 décembre 1831, par M. le président du conseil des ministres*. (Paris), impr. de E. Duverger (s. d.), in-8°.

XVII. *Discours pour la formation des réserves; ordonnance du roi pour orga-*

niser dans toute la France trois cent mille hommes de garde nationale mobile. (Séance du 7 nov. 1831), impr. Chassaignon (s. d.), in-4°.

XVIII. *Nouvelles politiques du matin.— Discours prononcé par M. Casimir Périer à la chambre des pairs, dans la séance du 25 décembre* (1831), *sur le projet de loi pour l'hérédité. — Jugements intéressants extraits de la Gazette des Tribunaux.* Nantes, impr. de Mellinet (s. d.), in-8°.

XIX. *Discours et opinions parlementaires de M. Casimir Périer, précédés d'une notice sur sa vie politique, et accompagnés de documents et de notes pour servir à l'histoire de notre temps.* Par J. Lingay, secrétaire du président du conseil depuis le 13 mars. (Impr. Fournier, 1832) in-8°. C'est le prospectus d'un recueil de ses œuvres qui devait former 2 vol. in-8°; nous ignorons s'il a paru.

XX. *Opinions et discours de M. Casimir Périer, publiés par sa famille, recueillis et mis en ordre par M. A. Lesieur, et précédés d'une Notice historique par M. Ch. de Remusat.* Paris, Paulin, 1834, 4 vol. in-8°.

PÉRIER (Alexandre et Alphonse), frères des précédents. — Voy. le *Supplément*.

PÉRIER (Jean-François) cousin des précédents, naquit à Grenoble, le 16 juin 1740. Après avoir terminé ses études, il entra chez les Oratoriens, devint supérieur de l'École militaire d'Effiat, dirigée par cette congrégation, puis curé de Saint-Pierre d'Etampes. Au commencement de la révolution, ses idées avancées le firent nommer par le clergé de ce bailliage député aux Etats-Généraux. En 1791, il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fut élu la même année évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Plus tard, après le concordat, il passa à l'évêché d'Avignon, dont il prit possession le 27 juin 1802. Il s'employa avec le plus grand zèle à rétablir l'exercice du culte dans le département de Vaucluse; mais sa qualité d'ancien évêque constitutionnel lui suscita bien des tracasseries. Le passage suivant que nous empruntons à la *Minerve française*, t. vi, p. 158-159, en donnera une idée au lecteur :

« Les dévotes de l'endroit l'accusent d'indifférence ; les esprits forts, de soumission aveugle ; et les missionnaires, de jansénisme. Aux yeux des hommes qui aiment la patrie et la religion, M. Périer est un Français et un chrétien. Lorsque le Pape passa par Avignon sous la conduite d'un détachement de gendarmes, qui défendaient l'approche de sa voiture, l'évêque d'Avignon ne craignit pas de se compromettre aux yeux de l'autorité, en forçant tous les obstacles pour arriver jusqu'au pontife, et pour déposer à ses pieds une somme considérable, que S. S. n'accepta pas toute entière. Il est pénible d'ajouter que, dans ces derniers temps, la nouvelle circonscription des diocèses ayant déterminé ce prélat à envoyer sa démission au chef de l'église, celui-ci l'a acceptée sans la moindre hésitation (1). La reconnaissance n'est pas la vertu des papes. La vie pieuse et retirée de l'évêque d'Avignon ne l'a point préservé de la persécution en 1815. Pendant les Cent-Jours, M. Périer avait osé inviter ses ouailles à la soumission, en s'appuyant de l'autorité des saintes écritures et d'un passage de Tertullien en faveur du sénat persécuteur; les représentants de la vieille anarchie féodale n'ont pas perdu une si belle occasion de se venger d'un apôtre de la tolérance; à la seconde rentrée du roi, un détachement de portefaix s'empara du palais épiscopal et y séjourna plusieurs jours aux frais de Mgr. l'évêque. Il prenait quelquefois envie à ces commensaux en blouse d'inviter Monseigneur à la table qu'il leur faisait servir, et le prélat septuagénaire, bravant leur grotesque férocité, s'est plus d'une fois rendu à leur insolente invitation. »

M. Périer continua néanmoins à siéger jusqu'à l'arrivée de M. de Mons, son successeur, qui fut installé comme archevêque, le 21 novembre 1821. Pour le dédommager de la perte de son évêché, le gouvernement l'avait nommé chanoine de Saint-Denis, mais il préféra rester à Avignon dans une maison qu'il y possédait. C'est là qu'il est mort le 30 mars 1824.

portraits. — Suites de Déjabin et de Levachez.

PÉROUSE (Pierre-Annet de), né à Vienne en 1699, était conseiller-clerc au parlement de Grenoble, lorsqu'en 1754 le roi le nomma évêque de Gap, en remplacement de M. de Condorcet, appelé à Auxerre. Il fut sacré le 16 mars 1755. mais il ne se rendit dans sa ville épiscopale que l'année suivante, sans avoir prévenu le clergé de son arrivée,

(1) Le pape lui fit, dit-on, cette réponse laconique: *Accepimus; solvemus, dùm tempus erit.* »

et par conséquent sans les solennités usitées en pareil cas. Ce prélat avait le goût de l'étude et des recherches historiques; il s'occupa de la réformation du bréviaire de l'église de Gap, dans lequel ses prédécesseurs avaient conservé des légendes fort édifiantes sans doute, et vénérables par leur antiquité, mais qui, basées presque uniquement sur la tradition, lui paraissaient ne pas présenter assez de motifs de crédibilité pour autoriser un culte public envers les saints personnages qui en étaient l'objet. Eclairés par les travaux des savants critiques des XVII[e] et XVIII[e] siècles, un grand nombre d'évêques faisaient alors subir à leurs bréviaires de semblables réformes; c'était le plus grand service qui fût donné à la science de rendre à la religion, que de purger ses annales des récits sans authenticité, et des fables souvent puériles dont les avaient semées l'ignorance et la pieuse crédulité des premiers chrétiens. A leur exemple, Annet de Pérouse supprima dans son bréviaire, publié en 1764, plusieurs légendes, entre autres celle d'un ami de saint Jean l'évangeliste, saint Démètre (Démétrius), qui, d'après la tradition, serait venu le premier annoncer l'évangile dans le Gapençais, où il aurait reçu le martyre vers l'an 86 de notre ère.

Cette réforme n'a pas trouvé grâce devant Mgr. Depéry, évêque actuel de Gap; dans son élégante *Hist. hagiologique* publiée en 1852, il s'élève avec quelque vivacité contre la suppression du culte rendu à saint Démètre : c'est, dit-il « l'acte injustifié d'une réforme « sans autorité, comme sans motif, qui « tendait à anéantir un culte de dix-sept « siècles, et à ravir aux hommages de tout « un diocèse la mémoire de celui dont « le sang avait scellé la foi dans nos « pays ». Il nous apprend en même temps que, s'appuyant sur la tradition et les anciens bréviaires de l'église de Gap, il a rétabli son culte par un mandement du 29 sept. 1845. C'était en effet un bien grand saint que ce Démètre, car Dieu permit en sa faveur un miracle qui doit certainement être regardé comme l'un des plus merveilleux événements dont fasse mention, nous ne dirons pas les annales du Dauphiné, mais les annales du monde entier. On lit dans sa légende, racontée par Mgr. Depéry (*loc. cit.*, pp. 12 et 13) : « Bientôt la tête de l'apôtre tomba « sous la hache du bourreau, et le sang « du martyr jaillit sur cette terre ido« lâtre. Si nous en croyons une tradi« tion qui est arrivée jusqu'à nous, « *Démètre se releva de terre, prit sa* « *tête entre ses mains, et la porta jus*« *que dans la ville....* Un ancien ta« bleau, encadré dans un des piliers de « la cathédrale de Gap, retrace ce fait « merveilleux, et nous transmet la date « de l'an 86 ». En effaçant de son bréviaire un semblable légende, quelles furent les raisons de Mgr. de Pérouse? Nous n'avons pas le loisir de les rechercher; nous supposons seulement qu'il ne jugeait pas la foi des Gapençais assez robuste. Pour la rétablir, ainsi que bien d'autres encore, Mgr. Depéry en a jugé, à ce qu'il paraît, tout autrement.

Nous avons de ce prélat deux dissertations, qui témoignent de ses fortes et savantes études : la première est une *Lettre de M. l'evêque de G***, insérée dans le *Journal écclésiastique* de déc. 1762, pp. 224-31, relative à la *Notice abrégée de l'ancienne géographie de la Gaule*, par le P. Longueval, publiée dans le même recueil (oct. 1762, pp. 1-27) ; la seconde est intitulée : *Mémoire sur la situation du lieu d'Epaone, où se tint un concile nombreux en 517, par M. l'évêque de G*** (même recueil, févr. 1763, pp. 176-84).

PERREAU (JEAN), « médecin, es« toit d'auprès de Valence, dit Guy Al« lard. Il traduisit du grec en latin le « traité des mois attiques de Théodore « de Gaza, l'an 1530. » Voici le titre de cette traduction que nous avons sous les yeux : *Theodori Gazae Thessalonicensis Liber de Mensibus Atticis, Ioanne Perrello interprete. Eivsdem interpretis de ratione Lunæ & Epactarum secundum Gazam, cum tabula perfecti ambitus annorum intercalarium; accessit praeterea in studiosorum gratiam idem Theodori libellus græce, multis locis q; antehac emendatior*... Basileae, M. D. XXXVI, in-8° de II ff. prélim. non chiff. et 151 pp. La dédicace est adressée à Pierre Palmier, archevêque de Vienne. Mais Guy Allard a commis deux erreurs dans sa notice : ce traducteur se nommait *Perelle* et non *Perreau*, et il était de Châtillon-sur-Seine en Bourgogne (1). Pérelle avait été élevé dans la maison de Pierre Palmier; il vint à Vienne auprès de ce prélat, son Mécène, et il se

(1) Voy. *Dict.* de Moréri; *Dict. des Auteurs de Bourgogne*, de Papillon; *Biogr. univ.*, etc.

peut qu'il ait fait quelque séjour dans les environs de Valence. C'est là probablement ce qui aura porté Guy Allard à en faire un Valentinois.

PERRIN (JEAN-PAUL) pasteur protestant, est né à Lyon et non en Dauphiné comme plusieurs écrivains le disent par erreur. D'abord pasteur dans le Diois, il fut donné vers 1603 à l'église de Nyons où il était encore en 1622. Nous croyons qu'il passa ensuite à Serres, car l'on trouve dans une liste de pasteurs arrêtée au synode de Castres, en 1626, un Jean-Paul Perrin, dans le colloque du Gapençais, à *Serrat*, comme l'écrit fautivement Aymon (*Synodes nat.*). — Il est surtout connu par son histoire des Albigeois et des Vaudois qu'il rédigea, sur le refus de Chamier et de Cresson, d'après les documents réunis par les pasteurs des vallées vaudoises et du Dauphiné. Ce fut cette province qui avança les frais de l'impression, ensuite d'une décision du synode de Vitré, en 1617. Une partie du travail de Perrin parut l'année suivante sous le titre de *Histoire des chrétiens albigeois, contenant les longues guerres et persécutions qu'ils ont souffertes à cause de la doctrine de l'Evangile*. Genève, Barjon, 1618, in-8°. En 1619, parut son *Histoire des Vaudois*. Genève, Chouet, in 8°. « L'auteur, disent MM. Haag (*Fr. protest.*), remonte à l'origine de ces deux sectes, expose leurs croyances, raconte toutes les persécutions qu'elles souffrirent pour leur foi, fait ressortir les conformités qu'offrent leurs doctrines et leur discipline, et réfute les accusations de leurs ennemis. Selon M. Muston, Perrin n'a pas su profiter des riches matériaux qui lui avaient été remis ; il n'a, comme écrivain, qu'un talent très-contestable, et son ouvrage n'est précieux que par les fragments des anciens traités vaudois qui terminent le volume. Nous croyons que son livre a d'autres mérites encore, tout en reconnaissant d'ailleurs que Perrin n'était peut-être pas l'homme qu'on aurait dû charger d'un semblable travail. Aussi éprouvons-nous peu de regret qu'il ait renoncé à son projet d'écrire une histoire universelle, comme il en avait annoncé l'intention au synode national d'Alais.»

PERRINET, ancienne famille noble de Die (1), dont la filiation remonte, d'après des titres que nous avons sous les yeux, à *Jean* de Perrinet, sieur de Sainte-Casette, mort en 1470. *Laurent*, son arrière-petit fils, qui testa, le 3 juin 1574, eut cinq enfants, entre autres :

1° *Jean*, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Provence et en Piémont, mort en 1626 à Gari, en Gênois. Il continua la branche aînée de sa famille qui resta à Die et s'éteignit le 8 juin 1817 par la mort de *Marie-Magdeleine*, femme de Henri-Bernard Rochas, qu'elle avait épousé le 13 juin 1785.

2° *Gaspard*, sieur de Barsac, pourvu en 1609 d'une charge de président en la chambre des comptes de Grenoble, mourut à son château de Laragne en 1654; il fut la tige d'une branche cadette qui se fixa à Laragne (Hautes-Alpes) et à Sisteron, et à laquelle appartiennent les deux personnages suivants :

— *Alexandre*, fils du précédent, marquis d'Arzeliers, embrassa la carrière militaire, fut guidon des gendarmes de Lesdiguières (1625), lieutenant dans la compagnie des gendarmes de Créqui, puis capitaine de chevau-légers. Ayant levé un régiment de dragons de son nom (Arzeliers), par commission du 24 janvier 1638, il le commanda de 1638 à 1641 dans les guerres d'Italie. En 1648, ce régiment fut licencié; d'Arzeliers passa alors dans la compagnie des gendarmes de Vendôme avec le grade de capitaine-lieutenant. Créé maréchal de camp le 19 novembre 1651, il tint le parti de la cour pendant la Fronde. En 1652, l'influence dont il jouissait à Sisteron le fit choisir pour engager les habitants à reconnaître le duc de Mercœur en qualité de gouverneur de la Provence. Son intervention fut couronnée d'un plein succès, et il obtint en récompense de ce service le commandement de la ville et de sa citadelle (2). D'après la *France protestante*, de MM. Haag, il remplit, de 1644 à 1653, les fonctions de député général des églises, « auxquelles Mazarin, contrai« rement à l'usage, l'avait appelé sans « le consentement de ceux dont il était « chargé de défendre les intérêts. » D'après Pinard (3), il quitta le service en 1655. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

(1) Quelques années avant la révolution, une famille noble du même nom, originaire du Bourbonnais et fixée à Paris, entreprit, de concert avec celle de Die, de grandes recherches à l'effet de découvrir si, conformément à une ancienne tradition, elles descendaient d'un auteur commun. Nous n'en connaissons pas les résultats.

(2) *Biographie des Basses-Alpes*, p. 14.

(3) *Chronologie militaire*, t. VI, p. 326.

— *Gaspard*, fils du précédent et de Suzanne de Launay, naquit en 1645. Il eut, après la mort de son père, le marquisat d'Arzeliers et suivit comme lui le parti des armes. En 1685, il était commissaire de l'Edit en Dauphiné pour le parti protestant; mais il paraît qu'il ne tarda pas à abjurer, car, dès 1686, on le trouve porté pour une somme de 2,000 livres sur une liste de nouveaux convertis pensionnés par le gouvernement (1). On sait combien ces conversions étaient en général peu sincères. Dès qu'il en trouva l'occasion, Perrinet sortit du royaume et se réfugia à La Haye, où il se hâta de rentrer dans la communion de ses pères. MM. Haag (*loc. cit.*) nous apprennent qu'envoyé en 1703 à Genève pour servir d'intermédiaire entre les gouvernements d'Angleterre et des Provinces-Unies, et les Cénévols insurgés, il fut spécialement chargé de faire passer des secours à ces derniers. Il mourut à Genève, le 24 mars 1710.

PERROTIN (Jean de), abbé de Longueterre, né à Saint-Geoirs (Isère), d'une famille originaire de cette commune et anoblie en 1612, s'était occupé avec une grande ardeur de recherches généalogiques. « Il avoit dressé, dit Guy « Allard, des généalogies et plusieurs « traitez en faveur de la noblesse du « Dauphiné; mais ses recherches et ses « ouvrages sont ensevelis dans la pou- « dre, et parmy les autres papiers de « ses héritiers ». Chorier parle aussi de lui dans ses *Adversaria*, p. 173, et dans son *Estat pol.* t. III. p. 434. — Il mourut vers 1675.

— *Antoine* PERROTIN, d'une famille différente de la précédente, quoique originaire aussi de Saint-Geoirs, et anoblie en 1608, fut maréchal de camp, et lieutenant général au gouvernement de Pignerol vers 1670.

PETITY (Jean-Raymond), ecclésiastique, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux vers 1715, se livra d'abord à la prédication; mais, y obtenant peu de succès, il l'abandonna pour cultiver les belles-lettres. Il mourut en 1780.

On a de lui : I. *Panégyrique de saint Jean Népomucène*. 1757, in-8°.—II. *Panégyrique de sainte Adélaïde*. 1757, in-8°. — III. *Etrennes françaises, dédiées à la ville de Paris, pour l'année jubilaire du règne de Louis le Bien-Aimé*. Paris, P.-G. Simon, 1766, in-4° de 68 pp., avec plusieurs gravures et médaillons. — IV. *Bibliothèque des artistes et des amateurs, ou Tablettes analytiques et méthodiques sur les sciences et les beaux-arts, ouvrage utile à l'instruction de la jeunesse, à l'usage des personnes de tout âge et de tout état; orné de cartes et d'estampes en taille-douce; avec une table raisonnée des auteurs, sur l'usage et le choix des livres, dédié au Roi*. Paris, P.-G. Simon, 1766, 2 tomes en 3 vol. in-4°, avec fig. par Gravelot. « Cette compilation, dit M. Quérard (*France littéraire*), ayant eu peu de succès, fut reproduite l'année suivante sous le titre d'*Encyclopédie élémentaire, ou Introduction à l'étude des sciences et des arts*. 3 vol. in-4°. Chaque partie est précédée d'une figure allégorique et d'un tableau qui explique le plan de l'auteur. Le traité d'écriture est de *Paillason*, celui d'architecture est de *Soufflot*, le mémoire sur lés langues est du savant *Deshauterayes*. »—V. **Manuel des artistes et des amateurs, ou Dictionnaire historique et mythologique*. Paris, Costard, 1770, 4 vol. in-12, — VI. *Les vœux de la France et de l'Empire, médaillons allégoriques pour le mariage de Mgr le Dauphin*. Paris, 1770, in-4°. — VII.* *Sagesse de Louis XVI, ouvrage moral et politique sur les vertus et les vices de l'homme*. Paris, Gueffier, 1775, 2 vol. in-8°.

PHILIBERT (François), l'un des officiers les plus distingués de Lesdiguières, joua un certain rôle pendant les guerres civiles. Nos historiens l'appellent tantôt le Cadet de Charence, tantôt Montauquier. Né à Gap, il servit d'abord la cause catholique et se signala dès les premiers troubles, en 1563, au combat de Romette, où la milice Gapençaise fut défaite par Furmeyer et Lesdiguières. Dix ans après, aidé du capitaine Beauregard, il défendit avec plus de courage que de bonheur le château de Serres, assiégé par Montbrun. Mais bientôt, ayant embrassé la réforme, il s'attacha à la personne de Lesdiguières, et ce fut lui qui, dans la nuit du 2 au 3 janvier 1577, l'aida à s'emparer de Gap. Il était, dit Videl « l'un « des plus braves hommes de son « temps. » Il se signala en 1585 à la prise de Montélimar, où il entra le premier, à la tête d'une compagnie d'arquebusiers. L'année suivante, il fut choisi pour une expédition qui demandait autant de bravoure que de pruden-

(1) La famille Perrinet avait embrassé la réforme dès les premières années de son introduction à Die. La branche restée dans cette ville abjura aussi, mais elle persévéra dans sa nouvelle foi.

ce; il s'agissait de ravitailler Chorges assiégée par les troupes de Lavalette. Il réussit dans cette entreprise difficile en trompant par des contremarches, et à la faveur de la nuit, la vigilance des ligueurs (21 nov. 1586). Il suivit ensuite Lesdiguières dans toutes ses expéditions : la grande bravoure qu'il déploya au combat de Pontcharra (18 sept. 1591) lui fit obtenir le gouvernement d'Embrun, et l'année suivante, des lettres de noblesse (déc. 1592). Il fut ensuite l'un des capitaines des gardes de Lesdiguières.—Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

PICHAT (Michel), auteur dramatique, né à Vienne en 1786, ne nous est connu que par ses ouvrages; nous n'avons pu nous procurer que des renseignements fort vagues sur sa vie. Assez riche pour faire de la littérature en amateur, il se fixa à Paris et débuta, de 1822 à 1824, par quatre pièces de théâtre composées en collaboration avec les grands faiseurs du temps. Une tragédie pleine de sentiments patriotiques, intitulée *Turnus*, que la censure n'avait pas permis aux Français de représenter, et dont quelques scènes furent intercalées dans une pièce jouée en 1824, à l'ouverture du théâtre de l'Odéon, commença à attirer sur lui l'attention. L'année suivante, il obtint dans sa tragédie de *Léonidas* l'un des plus brillants succès qu'on ait vus au théâtre, succès dû beaucoup sans doute à l'enthousiasme que la cause des Grecs soulevait alors en France, mais que méritaient de beaux vers et de nobles sentiments exprimées avec éclat et vigueur. Nous reproduisons une tirade qui, débitée par Talma, chargé du rôle de Léonidas, était surtout accueillie avec des applaudissements frénétiques. Elle donnera une idée des qualités et des défauts du poëte. — C'est Léonidas qui harangue ses compagnons. (Act. III, scène VI) :

Eh bien! écoutez donc l'espoir qu'un Dieu m'inspire,
Et le but salutaire où notre mort aspire!
Contre ce roi barbare et qui compte aux combats,
Autant de nations que nos rangs de soldats,
Que pourraient tous les Grecs? Puissance inattendue,
Il faut qu'une vertu, même à Sparte inconnue,
Frappe, étonne, confonde un despote orgueilleux;
De notre sang versé va sortir, en ces lieux,
Une leçon sublime : elle enseigne à la Grèce
Le secret de sa force, aux Perses leur faiblesse.
Devant nos corps sanglants on verra le grand roi
Pâlir de sa victoire et reculer d'effroi;
Ou, s'il ose franchir le pas des Thermopyles,
Il frémira d'apprendre, en marchant sur nos villes,
Que dix mille, après nous, y sont prêts pour la mort.
Mais que dis-je, dix mille? O généreux transport!
Notre exemple en héros va féconder la Grèce,
Un cri vengeur succède au cri de sa détresse.
Patrie! Indépendance! à ce cri tout répond,
Des monts de Messénie aux mers de l'Hellespont,
Et cent mille héros, qu'un saint accord anime,
S'arment en attestant notre mort unanime;
Au bruit de leurs serments, sur ces rochers sacrés,
Réveillez-vous alors, ombre qui m'entourez!
Voyez, en fugitif, sur une frêle barque,
L'Hellespont emporter ce superbe monarque,
Et la Grèce, éclipsant ses exploits les plus beaux,
Rassurer son Olympe aux pieds de nos tombeaux.
Si de tels intérêts j'ose un moment descendre,
Amis, je vous dirai quel culte à notre cendre
Va consacrer l'histoire et la postérité.
Oui, nous nous emparons d'une immortalité
Où nulle gloire humaine encor n'est parvenue;
Et, quand de Sparte enfin l'heure sera venue,
De ses débris sacrés qui ne se tairont pas,
Les tyrans effrayés détourneront leurs pas.
Alors, des temps fameux levant les voiles sombres,
Le voyageur sur Sparte évoquera nos ombres,
Et de Léonidas, et de ses compagnons,
Les échos n'auront pas oublié les grands noms.

Pichat avait des opinions républicaines très-avancées dont l'influence se fait ressentir dans ses tragédies de *Turnus* et de *Léonidas*. Il leur demanda encore le sujet d'une troisième tragédie, *Guillaume Tell*, qui fut reçue aux Français et jouée avec succès, le 22 juillet 1830. Il était mort peu de temps après la réception de cette pièce et avant sa mise à l'etude, le 26 janvier 1828. — Voici la liste de ses ouvrages :

I. * *L'Indépendant, à M. le comte Decazes*. Paris, l'Huillier, 1819, in-8°. C'est un recueil de deux lettres formant 80 pp., qu'il rédigea avec la collaboration de M. Avenel.

II. * *Ali-Pacha, mélodrame en trois actes*, par Afred (pseud. de Pichat) et Decomberousse. Paris, J. Esneaux, Barba, 1822, in-8°.

III. *Louise, ou le Père juge, mélodrame en trois actes et à spectacle*. Paris, Pollet, 1823, in-8°. Avec (Villain) de Saint-Hilaire et Hyacinthe (pseud. de Decomberousse).

IV. * *Eudore et Cymodocée, tragédie en cinq actes et en vers*, par Gary (et Pichat). Paris, Barba, 1824, in-8°.

V. * *Les Trois Genres, prologue en un acte, par M. Scribe, représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 27 avril 1824*. Paris, Blosse, 1824, in-8°. La scène de tragédie est de Pichat, qui y a inséré, comme nous l'avons déjà dit, des scènes de *Pyrrhus;* la scène de comédie est de Dupaty, celle de vaudeville est de Scribe.

VI. *Léonidas, tragédie en cinq actes, représentée pour la première fois, sur le Théâtre Français, le 26 novembre 1825*. Paris, Ponthieu, 1825, in-8°. Avec une fig. lith. représentant Talma dans le

rôle de Léonidas. = Il a été fait plusieurs édit. de cette pièce. La 2e, que nous avons sous les yeux, est de IX et 75 pp.

On a encore de lui une pièce de vers intitulée *aux Mânes de Mazet*, qui a été inserée dans *la Muse Française*, recueil publ. par V. Hugo. (1823, in-8o.) T. 1. pp. 65-76.

PICTOUR (GEORGES). — Voici encore un Dauphinois de l'invention de Guy Allard; on lit dans sa *Bib. du Dauphiné :* « *Georges* PICTOUR, *Ambrunois*, a « fait sept dialogues latins l'an 1571. » Il veut certainement parler d'un médecin nommé Georges Pictorius, qui a écrit un traité intitulé : *Tuandæ sanitatis ratio, septem dialogis, per sex rerum non naturalium ordinem conscripta* (Basileæ, H. Petrus, 1554, in-8o); mais ce médecin était né à *Villingen*, en Allemagne, comme le disent tous les biographes et comme il nous l'apprend lui-même sur les titres de ses ouvrages où il se qualifie de *Villinganus*. Je ne sais vraiment comment notre biographe a été amené à le faire Embrunois. Ce n'est pas tout : il dit dans un article précédent : « *Arnaud* PASQUET, de Voy- « ron, a traduit les sept dialogues la- « tins de Georges Pictour, l'an 1580. » Cet Arnaud Pasquet était, non pas de Voiron, mais de *La Rochefoucaut*, comme on peut le voir dans la Bibliothèque de Duverdier qui donne le titre de sa traduction. (Paris, Gilles, Gourbin, 1557, in-8°.)

PIE (FRANÇOIS).—En parcourant les nombreux procès-verbaux et récits imprimés des fêtes populaires célébrées dans la Drôme pendant la république, on voit souvent apparaître le nom de ce personnage. Il ne se prononçait pas un discours patriotique sur le triomphe de nos armées, sans que le nom du *brave* Pie ne fût rappelé par les orateurs. Son buste en plâtre était porté comme en triomphe dans les fêtes civiques, il ornait les salles des séanees de presque tous les clubs, et son portrait, gravé en imagerie, était colporté et distribué à profusion dans les campagnes. La gloire de Pie faillit plus d'une fois faire naître de graves querelles entre les frères et amis de Livron et ceux de Valence qui, eux aussi, avaient un héros de prédilection, *Martin* VINAY, dont nous parlerons en son lieu. Or, voici ce que nous avons pu recueillir sur ce *brave* Pie :

Il naquit à Livron vers 1764. Engagé dans un des bataillons de volontaires de la Drôme, en 1791, il faisait partie du 74e régiment de ligne en 1792, et fut grièvement blessé dès l'ouverture de la campagne à la retraite de Quiévrain. Moins touché de ses blessures que du désordre de l'armée qui venait de s'insurger et de massacrer un de ses chefs, il dit à Beauharnais, alors adjudant général : « Mon général, achevez- « moi, que je ne voie pas la honte de « cette journée. Vous le voyez, je meurs « à mon poste, à côté de mon fusil, « avec le regret de ne pouvoir plus le « porter. » Quand ce trait fut connu à Paris, la garde nationale vota à Pie un sabre d'honneur qu'elle fit d'abord présenter à l'assemblée par une députation ; nous reproduirons, d'après le *Moniteur* (14 mai 1792) le discours prononcé à la barre par l'orateur de cette députation :

« Nous venons déposer entre vos « mains un sabre que nous destinons « au brave grenadier Pie. Nous ne le « lui envoyons pas directement. Les « hommes tels que Pie sont une pro- « priété nationale; c'est aux représen- « tants du peuple à les récompenser. « Nous rendons hommage à la souve- « raineté dont le peuple vous a exclu- « sivement investis. Puisse cette dé- « marche prouver à toute l'armée que « la garde nationale, que la troupe de « ligne de Paris reconnaissent la né- « cessité et le prix de la discipline. »

Ce discours fut couvert d'applaudissements; l'Assemblée décréta l'inscription de son nom au procès-verbal, lui envoya le sabre d'honneur voté par la garde nationale et lui fit écrire par le président une lettre de félicitation. — Pie ne mourut pas de ses blessures : il fut transporté à l'hôpital de Valenciennes, où Rochambeau et Luckner lui apprirent l'honorable distinction dont il venait d'être l'objet. Après son rétablissement, il rejoignit l'armée et fut tué quelque temps après sur un champ de bataille.

PORTRAITS. — I. FRANÇOIS PIE, *natif de Liveron* (sic), *district de Valence. ... dessiné d'après nature à Valenciennes, par Momal*. Il est en buste, de 3/4, tourné à D., dans un ov. in-4o — II. *Mon officier, achevez-moi...* Estampe le représentant blessé. *Labrousse, del. et sc.* gr. en couleur, in-4o.

PIEDMOND (EUSTACHE), notaire à Saint-Antoine, en Viennois, est auteur d'un journal inédit des guerres civiles

du Dauphiné, dont voici le titre : *Mémorial perpétuel de plusieurs choses advenues à cause des guerres civiles de ce royaume de France, et de ce qui particulièrement est advenu en Dauphiné, et notamment en notre pauvre ville de Saint-Antoine, en Viennois* (*recueillies par moi, Eustache Piedmont, notaire royal, dalphinal, de la ville de Saint-Antoine, recueilli depuis l'année 1572, que je fus de retour de Poitou, où j'avois demeuré onze ans, lorsqu'un oncle, nommé Jean Piedmont, m'y avoit attiré, y estant marié dès l'an 1560.* En dehors des quelques renseignements que nous fournit ce titre, nous ne savons presque rien sur la vie d'Eustache Piedmont; nous voyons seulement dans son journal qu'il fut employé plusieurs fois dans les affaires municipales de St-Antoine, et n'hésitait pas, dans l'occasion, à endosser la casaque militaire pour prendre part à de petites excursions contre les huguenots. Son journal s'arrête à l'an 1608; comme il enregistrait chaque jour avec soin, et une régularité notariale les événements dont il était témoin, ou dont il entendait parler, on peut avec probabilité placer sa mort à cette époque; il nous semble, en effet, difficile à admettre qu'un notaire de la vieille roche, tel que lui, se fût départi, sans une cause aussi majeure que celle de son trépas, d'une habitude contractée depuis 36 ans.

Au XVIII[e] siècle, le manuscrit original était entre les mains du petit-fils de l'auteur, Melchior Piedmont, avocat au parlement de Grenoble, mort le 9 mars 1745. En 1742, le P. Nic. Louis Hussenot, chanoine régulier et archiviste de l'abbaye de Saint-Antoine, en fit faire une copie qu'il déposa dans ses archives. Vers la même époque, Fontanieu, intendant du Dauphiné, et zélé collectionneur, en fit faire aussi une copie. C'est la seule, croyons-nous, qui reste aujourd'hui ; elle est conservée à la Bibliothèque impériale. Quant à celle de l'abbaye de Saint-Antoine et au manuscrit original, ils ont disparu à l'époque de la révolution (1).

Ce journal embrasse une période de 36 ans; il est divisé en alinéas précédés chacun d'un titre explicatif, de la date de l'année, du mois, et quelquefois du jour; il donne de minutieux détails sur tous les petits siéges, attaques, prises et reprises des innombrables places de guerre qui bordaient les deux rives du Rhône, sur les assauts éphémères qu'essuyèrent les bourgades, les combats de quelques instants, les révolutions intérieures des cités dont l'obscurité a presque toujours échappé aux historiens. Piedmont fut souvent témoin des événements qu'il raconte; aussi son journal est-il d'une grande importance pour fixer les incertitudes et les erreurs de dates qui pèsent sur un grand nombre d'événements arrivés dans notre province pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. « Il est non-seulement précieux, dit « Jules Ollivier (2), comme monument « historique, il offre encore des dé« tails intéressants sur les usages, les « mœurs et les croyances de la société. « Le notaire de Saint-Antoine ne s'é« lève pas à des considérations litté« raires d'une haute portée, mais s'il « écrit sous l'influence de ses apprécia« tions bourgeoises, c'est toujours avec « bon sens et franchise. Les phéno« mènes célestes, les révolutions at« mosphériques, sont à ses yeux des « enseignements précurseurs des évé« nements politiques, et jamais il n'o« met de les rapporter avec une sim« plicité religieuse qui ne manque pas « de bonhomie. »

La publication du *Mémorial* de Piedmont serait d'une haute utilité pour l'histoire de notre province, mais il serait nécessaire d'y joindre des notes pour expliquer certains événements et surtout de corriger les fautes nombreuses qui, dans la copie de Fontanieu, défigurent les noms d'hommes et de lieux.

PILATI ou **PILAT** (HUMBERT), fut secrétaire, ou notaire, du dauphin Guigues VIII, vers l'an 1325, et remplit le même emploi sous Humbert II, de 1333 à 1349. Il signait les actes rédigés en latin *Humbertus Pilati*; quelquefois il ajoutait *De Buxeria.* Il signe l'acte de confirmation du transport du Dauphiné qui est en français, *Humbert Pilat de la Buxere, clerc de la Dyocèse de Graignoble.* La confiance dont les dauphins l'avaient honoré lui fut continuée sous les rois de France. Il fit partie avec Guillaume, évêque de Genève, Didier de Sassenage, Guy Copier, Reynaud Reymond, Amédée de Lamothe, Reynaud Fallavel et Jean des Saules d'un conseil

(1) Nous avons ouï dire que l'original faisait partie de la bibliothèque laissée par M. Mermet, auteur de l'*Histoire de Vienne.*

(2) *Revue du Dauphiné,* t. 1[er], p. 144.

de lieutenance-générale en Dauphiné, créé le 19 août 1369 par le gouverneur Raoul de Loupy, pour administrer en son absence. Le 19 juillet 1371, il fit encore partie d'une commission du même genre créée par le gouverneur Jacques de Vienne, et où étaient Guy de Morges, seigneur de Larochette; Amédée de Lamothe; Reynaud Reymond, juge majeur des appellations; Jacques des Roys, juge majeur du Graisivaudan, et Jean des Saules, auditeur des comptes (1). Il mourut en 1373, étant alors prévôt de l'église St-André de Grenoble et auditeur des comptes. « Les registres qu'on a dans les archi- « ves de la Chambre », dit Valbonnays (*Hist. de Dauphiné*, t. II, p. 362) « et qui « sont intitulés de son nom, fournissent « une ample moisson de titres depuis « 1325 jusqu'en 1370. On le fait auteur « d'un journal de la vie de Humbert « sous le nom de *Memorabilia Pilati*, « dont on n'a pu recouvrer que quel- « ques fragments ou pièces informes (2). « C'est une perte qu'on a d'autant plus « sujet de regretter qu'il y a eu peu « d'affaires considérables de son temps « où il n'ait été employé. »

PILOT DETHOREY (Jean-Joseph-Antoine), archiviste du département de l'Isère, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'histoire de notre province, est né le 18 mai 1805 à Alexandrie (Piémont), alors chef-lieu du département de Marengo (3). Son père, officier dans l'armée française, chevalier de l'Empire, issu d'une famille originaire de Toulois en Lorraine, s'était marié dans cette ville; il s'y retira lorsqu'il prit sa retraite; mais bientôt après, en 1814, époque de l'évacuation de l'Italie, il revint en France et, pour ne pas s'éloigner du Piémont où il avait des affaires d'intérêt, il se fixa à Grenoble, où l'année suivante il appela sa famille. Dès ce moment, M. Pilot appartient à la cité qui est devenue sa patrie adoptive.

Entré de bonne heure dans les bureaux de la mairie de Grenoble, il ne tarda pas à sentir s'éveiller en lui le goût des investigations historiques; il s'y livra avec passion, et, à l'âge de vingt-quatre ans, il publia le premier fruit de ses études, sous le titre d'*Histoire de Grenoble et de ses environs, depuis sa fondation sous le nom de Cularo jusqu'à nos jours* (1829). Au milieu des éloges et des encouragements flatteurs que cet ouvrage valut au jeune historien, il s'éleva quelques critiques dont les auteurs ne tenaient pas assez compte de l'âge de celui qui l'avait rédigé et des peines infinies qu'il avait dû rencontrer pour réunir, presque sans travaux antérieurs, le faisceau des faits dont se composent les annales de cette ville. Quatre ans après, il fit paraître ses *Rercherches sur les Antiquités dauphinoises*, ouvrage qui atteste une immense lecture, le seul où l'on trouve groupé et dégagé des rêveries des chroniqueurs, l'ensemble de l'histoire des anciens peuples qui occupèrent le Dauphiné avant et après la conquête des Romains.

Des publications de ce genre sortaient tout à fait des habitudes d'un employé ordinaire; aussi, M. Pilot attira-t-il l'attention de ses chefs. L'honorable M. Berriat lui confia dès sa nomination à la mairie de Grenoble (1834) plusieurs travaux importants, entre autres le dépouillement et le classement des papiers de la commune. Encouragé dans ses goûts, doué d'une grande activité, M. Pilot s'adonna aux investigations historiques avec une nouvelle ardeur, et depuis lors il est peu d'ouvrages périodiques publiés dans notre province auxquels il n'ait fourni des articles. Son aptitude l'appelait à l'important dépôt des archives du département confié alors aux soins de M. Michallet; il y entra d'abord en qualité d'archiviste adjoint, par arrêté préfectoral du 8 janvier 1845, puis il obtint le titre d'archiviste en chef par un second arrêté du 20 juillet 1850.

(1) Notes de M. Pilot dans l'*Annuaire de la Cour royale de Grenoble*, de 1842, pp. 175 et 176.

(2) Ces fragments ont été publiés par Valbonnays, *loc. cit.*, pp. 622 et suiv.

(3) Voici sur la naissance de M. Pilot une anecdote que raconte *le Patriote des Alpes*, numéro du 20 juin 1840 :

Lorsque l'empereur Napoléon arriva à Alexandrie, le 1er mai 1805, se rendant à Milan pour y être couronné roi d'Italie, Mme Pilot présenta à S. M. I. un placet où elle exposait le désir que son mari, dans ce moment absent (il était attaché à l'armée navale, sous les ordres de l'amiral Villeneuve), pût obtenir un congé à l'effet de se trouver dans sa famille pour la naissance prochaine de son premier né. L'Empereur ne dédaigna point ce souhait d'une mère : il y fut sensible; il fit répondre peu de jours après qu'il était impossible, à cause du trop grand éloignement des lieux, que le père fût de retour pour l'époque désignée; mais qu'il n'était pas d'avis qu'on renonçât pour cette absence à la joie d'une fête de famille; qu'il prenait part à cette fête et qu'il recommandait de ne point oublier, après la cérémonie du baptême, la collation d'usage; qu'il voulait qu'on y prît une tasse de chocolat à sa santé. Cette réponse était accompagnée d'un mandat de 15 napoléons pour les frais de la collation.

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Hist. de Grenoble et de ses environs, depuis sa fondation, sous le nom de Cularo, jusqu'à nos jours*. Grenoble, Baratier, 1829, in-8°.

II. *Recherches sur les Antiquités Dauphinoises*. Grenoble, Baratier, 1833, 2 vol. in-8°.

III. *Annuaire de la Cour royale de Grenoble et du département de l'Isère*. Grenoble, Baratier, in-12. M. Pilot a rédigé cette utile publication pendant les années 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844; il y a inséré plusieurs notices historiques d'un grand intérêt. Nous allons indiquer les principales.

— 1840. *Éphémérides du Dauphiné, où les principaux événements de l'histoire de cette province sont classés, suivant leurs dates, sous chacun des jours de l'année*. Il en a été fait un tirage à part.

De l'ancien clergé en Dauphiné. Cet article contient une nomenclature des *abbayes, chapitres d'églises collégiales, monastères, couvents, prieurés et autres maisons religieuses ayant existé dans l'étendue actuelle du diocèse de Grenoble*.

— 1841. *Usages, fêtes et coutumes, existant ou ayant existé en Dauphiné pendant chaque mois de l'année*. Il en a été fait un tirage à part.

Intendants du Dauphiné, depuis leur création en 1628 jusqu'à leur suppression en 1790.

Liste des gouverneurs du Dauphiné, depuis la réunion de cette contrée à la France, en 1349, jusqu'à leur suppression en 1790.

— 1842. *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble, en l'année 1562, époque de l'occupation de cette ville par les protestants*. C'est la reproduction d'un ancien manuscrit avec un grand nombre de notes de M. Pilot, tirées des registres de l'hôtel de ville de Grenoble et d'autres dépôts publics, de titres et de documents inédits. Il en a été fait un tirage à part —M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, a donné une nouvelle édition de ce manuscrit, dans son *Delphinalia*, pp. 93 et suiv., sur une copie ayant appartenu à Guy Allard.

Liste des *présidents uniques de la chambre des comptes du Dauphiné, depuis 1434 jusqu'en 1544, et premiers présidents de cette cour, depuis 1544 jusqu'en 1790, époque de sa suppression*.

Prix de quelques denrées, marchandises et autres objets du Dauphiné, et journées de l'ouvrier à Grenoble au XIVe siècle, avec les noms et valeurs des monnaies delphinales de 1301 à 1336.

Liste des *lieutenants-généraux au gouvernement du Dauphiné, depuis la réunion de ce pays à la France, en 1349, jusqu'en 1790, époque de leur suppression*.

— 1843. *Mœurs et coutumes anciennes en Dauphiné*.

Etudes statistiques sur le département de l'Isère comparé avec le département moyen de la France, et sur les quatre arrondissements de ce même département de l'Isère, comparé entre eux.

Evêques de Grenoble depuis saint Domnin jusqu'à saint Hugues.

— 1844. *Idiome dauphinois*. Cet article contient des pièces en patois parlé dans diverses localités du Dauphiné.

Proverbes ou adages dauphinois sur quelques observations anciennes faites sur le climat, la croissance des jours, la température, etc.; lesdits adages ou proverbes usités en Dauphiné et consignés dans de vieux manuscrits antérieurs au quinzième siècle.

Ministère public. Cet article contient les listes des avocats fiscaux, procureurs fiscaux et avocats généraux au conseil delphinal, au parlement et à la cour de Grenoble.

Etudes statistiques sur le département de l'Isère et sur les quatre arrondissements de ce département comparés entre eux.

Paroisses de Grenoble. Cet article contient la liste des curés des cinq paroisses de cette ville.

Généraux de brigade ou maréchaux de camp ayant commandé dans le département de l'Isère depuis 1800 jusqu'à nos jours.

IV. *Histoire municipale de Grenoble*. Grenoble, 1843, 1846, 2 part. in-8°.

V. *Statistique générale du département de l'Isère*. Grenoble, Allier, 1844 et années suiv. L'un des collaborateurs de cette importante publication, M. Pilot, a rédigé les t. III (1846) et IV (1847), et l'appendice à ces deux tomes (1851). Il est aussi l'auteur d'un nouveau tome actuellement sous presse (février 1860), contenant la statistique des communes.

VI. *Le Bugey*. Grenoble, 1852, in-4° avec pl.

VII. *Grenoble inondé*. Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° Il en a été fait une 2e édit. la même année avec gr. s. bois.

Publ. à l'occasion de l'inondation du 2 novembre 1859.

§ II.

M. Pilot a inséré dans divers ouvrages ou publications périodiques imprimés en Dauphiné un grand nombre de notices. La plupart d'entre elles sont de fort curieuses monographies puisées dans des titres ou documents inédits, et relatives à des points d'histoire locale qui n'avaient pas encore été explorés. Les personnes peu versées dans la bibliographie dauphinoise nous sauront gré de leur en donner la liste.

ALBUM DU DAUPHINÉ.

T. I. — *Château de la Sône*; *Chorges*; *Crémieu*; *Crypte de l'église Saint-Laurent de Grenoble*. Cette notice a été tirée à part. *Guillestre*; *Mont-Dauphin*; *Ruines du château de Beauvoir*.

T. II. — *Marsanne*.

T. III. — *Le Casset*; *Claps-de-Luc*; *Mont-Genèvre*; *les Piles*; *Pont-de-Brion*; *Le Queyras*.

T. IV.— *Alivet*; *Cascade et Château de Craponneau*; *Ruines du château de Bressieux*; *La Tour du Pin*; *Tullins*.

COURRIER DE L'ISÈRE, journal.

Réponse à une lettre où l'on prétend démontrer que l'étymologie de Grenoble ne dérive point de Gratianopolis; *que cette ville ne doit point son nom à l'empereur Gratien*. (Nos des 14 juillet et 4 août 1836).

Lettre sur l'orthographe du mot VOCANÇON. (No du 9 févr. 1837.)

Découverte d'un reste d'arche de l'ancien pont de pierre de Grenoble renversé en 1651. (No du 27 avril 1837.)

Lettre à M. Berriat, maire de Grenoble, sur quelques bustes des anciens Dauphins de Viennois. (No du 20 janv. 1838).

Lettre au même *sur le tombeau de l'abbé Gattel au cimetière de Grenoble*. (No du 6 juin 1840.)

Notice sur la cathédrale de Grenoble. (Nos des 2, 4, 9, 11, 18, 23 mai et 3 juin 1845.) Il en a été fait un tirage à part, in-8o de 35 pp. = Reprod. avec des additions et des rectifications dans le *Bullet. de la Soc. de statist. de l'Isère*, t. III.

Note sur le marquis de Ragny (*Jacques Bourdin*). (Nos des 1er et 10 oct. 1857.)

Anciennes portes et anciens remparts de Grenoble. (Nos des 15 et 17 sept. 1859.)

Lettre à M. le rédacteur du Courrier de l'Isère, *sur les inondations de 1733, 1740 et 1778*. (No du 10 nov. 1859.)

PATRIOTE DES ALPES, journal.

Lettre à M. Berriat, maire de Grenoble, sur l'indication des maisons où sont nés, dans cette ville, quelques hommes distingués. (No du 13 sept. 1836.) = Reprod. avec additions et rectifications dans le *Bull. de la Soc. de statistique de l'Isère*.

Des tour et tourelles de l'hôtel de ville de Grenoble. (No du 27 avril 1837.)

Onzième siècle. Saint Hugues, évêque de Grenoble. (No du 14 déc. 1837.)

Coup d'œil sur le Dauphiné au xe *siècle*. (Nos des 25 et 27 janvier 1838.)

Note sur la trouvaille faite dans l'une des piles du pont de pierre de Grenoble. (No du 13 mars 1838.)

REVUE DU DAUPHINÉ.

T. II. (1837). — *Lettre à M. Ollivier* (*Jules*), *directeur de la* Revue du Dauphiné, *sur l'occupation de Grenoble et du Graisivaudan par une nation payenne, désignée sous le nom de Sarrazins*. (Tiré à part. Valence, 1837, in-8o de 28 pp.).

T. VI (1839). — *Jeux de l'arbalète, de l'arc et de l'arquebuse à Grenoble*.

— *Notice sur les bustes des anciens Dauphins de Viennois, placés dans le vestibule de la Bibliothèque de Grenoble*.

GAZETTE DU DAUPHINÉ, journal.

Nouveaux renseignements sur des ossements humains et des armes de silex trouvés dans une grotte de rochers de la Balme, à la Buisse. (No du 14 avril 1841.) = Reprod. dans le *Bulletin de la Soc. de statistique de l'Isère*, t. II.

LE MESSAGER DAUPHINOIS, journal.

Notice sur l'église Saint-André de Grenoble. (Nos des 3, 6 juillet 1851 et suiv.). = Tiré à part. Grenoble, 1851, in-8o de 108 pp.

Notice sur l'ancienne église de la Tronche. (Nos des 25 avril et 2 mai 1852.) = Tiré à part, à 100 exempl. Grenoble, impr. Maisonville, 1852, in-8o de 7 pp.

Boiseries et anciens vitraux de l'ancienne chambre des comptes de Grenoble. (Nos des 27 mai et 3 juin 1855 et suiv.). = Tiré à part. Grenoble, impr. de Maisonville, 1855, in-8o.

Documents historiques et généalogiques sur quelques familles du Dauphiné. ADHEMAR DE MONTEUIL. (Nos des 15 juillet, 5 août 1855 et suiv.). — D'AGOULT. (No du 20 avril 1856.)

Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère, depuis 1217 jusqu'à nos jours. (Nos des 27 juillet, 10 août 1856 et suiv.) = Tiré à part. Grenoble, Impr. Maisonville, 1856, in-8o de 144 pp.

Bulletin de l'Académie delphinale.

Rapport sur les principaux monuments de Grenoble et de l'arrondissement de cette ville. (T. I, 1838.) = Reprod. dans le journal *le Patriote des Alpes*, nos des 8, 10 et 13 mars 1838.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.

T. I. — *Notice sur les médaillons et figures découpées, trouvés dans l'une des piles de l'ancien pont en pierre de Grenoble, lors de sa démolition.*

T. II. — *Notice sur des ossements humains et des armes en silex trouvés dans une grotte des Balmes, commune de La Buisse.*

— *Nouveaux renseignements sur les ossements humains et les armes en silex trouvés dans la grotte de La Buisse.*

Notice sur des ruines de bains romains découverts à La Buisse. Inséré aussi dans le *Courrier de l'Isère*, no du 11 mai 1841.

— *Ordonnances et lettres inédites du roi Charles IX, relatives aux troubles religieux survenus en Dauphiné.*

— *Capitulation de Grenoble en 1590.*

— *Lettres à M. Berriat, maire, renfermant des recherches sur les maisons où sont nés, ou qu'ont habitées plusieurs hommes célèbres à Grenoble.*

— *Note sur l'orthographe du nom de Vaucanson, et lettres inédites de cet homme célèbre.*

— *Notice sur les anciens plans de la ville de Grenoble.* = Tiré à part. Grenoble, 1843, in-8o de 31 pp.

— *Note sur des médailles trouvées dans le canton de Meyzieu.*

T. III. — *Notice sur la cathédrale de Grenoble.*

— *Précis statistique des antiquités du département de l'Isère.* = Tiré à part. In-8o de 47 pp.

— *Notice sur l'ancien couvent de Chalais.* = Il en a été fait un tirage à part.

T. IV. — *Indication de quelques lieux du département de l'Isère qui ont eu à souffrir de la peste et des épidémies à une époque ancienne.*

2e Série, T. I. — *Séjour de Chépy à Grenoble.*

— *Entrée et séjour de Charles VIII à Vienne, en 1490, avec les histoires jouées en cette ville à l'occasion de l'arrivée de ce prince.* = Il en a été fait un tirage à part.

— *Détails sur la mort du prince de Rohan, fusillé à Grenoble en l'an VIII.*

— *Notice sur l'origine de la ganterie à Grenoble.*

— *Contrat de vente de l'hôtel de Villeroy, aujourd'hui l'hôtel de ville de Grenoble.*

— *Mémoire et titres à l'appui pour justifier des honneurs dus aux membres du parlement de Grenoble investis du commandement du pays, et où est écrit le cérémonial usité dans ces circonstances.*

2e Série, T. II. — *Description de quelques monnaies de Grenoble.* Fig.

— *Taxe des denrées et de la main-d'œuvre à Grenoble, en 1738.*

— *Reglement concernant le fait de la police en Dauphiné, en 1600.*

— *Rapport sur une pierre tumulaire chrétienne trouvée à Saint-Marcel, près de Barraux.*

2e Série, T. III. — *Bienheureux et saints du Dauphiné.*

— *Note des décès qui ont eu lieu à Grenoble de 1810 à 1851.*

— *Recherches sur les anciennes universités du Dauphiné et de la généralité de Grenoble.*

— *Notice sur des inscriptions trouvées depuis peu à Grenoble.*

— *Capitulation de Grenoble en 1815.*

2e Série, T. IV. — *Notice sur Richier, sculpteur, et sur quelques-uns de ses ouvrages.*

— *Sur la méridienne dans l'escalier du lycée de Grenoble.*

— *Notice sur Dominique Villar ou Villars, d'après des renseignements inédits.*

— *Note sur une inscription gallo-romaine existant à Vif et sur quelques autres inscriptions anciennes.*

— *Sur les pierres gallo-romaines du musée lapidaire de Grenoble.*

— *Sur quelques actes et procédures d'excommunication en Dauphiné.*

— *Notice sur les joyaux des Dauphins et l'ancienne bannière de Saint-Georges, étendard du Dauphiné.*

— *Sur la famille d'Aymar du Rivail.*

— *De la part que le Dauphiné a prise aux guerres d'Italie, sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et de François Ier.*

Procès-verbal des séances du congrès scientifique tenu à Grenoble en 1857.

Quelle fut en Dauphiné la condition des villes au moyen âge?

Sur le palais de justice de Grenoble.

Hôtels des monnaies en Dauphiné.

Note sur une inscription à Grenoble.

Revue des Alpes, journal.

Le chevalier de Grave (no du 16 oct. 1858).

Dubois-Fontanelle (nº du 13 nov. 1858).
Maires de Grenoble (nº du 4 déc. 1858).
Découverte archéologique à Grenoble (nºˢ des 25 sept., 2 et 9 oct. 1859).

PINA (Jean-François-Calixte, *marquis* de), né à Grenoble en 1779, appartenait à une famille anoblie vers le commencement du xviᵉ siècle, en récompense de services militaires. Son père, Joachim de Pina, marquis de Saint-Didier, capitaine de cavalerie, avait porté les armes avec la plus grande distinction; sa mère se nommait Marie-Thérèse-Gabrielle de Garagnol. M. de Pina fut maire de Grenoble de 1816 à 1818, et eut à cette époque M. Royer de Loche pour successeur. De nouveau maire en 1824, et député de l'Isère en 1827, il conserva ces fonctions jusqu'à la révolution de 1830. Il vécut dès lors entièrement éloigné des affaires publiques, et mourut à Grenoble le 30 juillet 1842. C'était un homme fort instruit, passionné pour la numismatique. On a de lui les deux écrits ci-après, dont les connaisseurs font un grand cas :

I.* *Leçons élémentaires de numismatique romaine, puisées dans l'examen d'une collection particulière*. Paris, Poley, 1823, in-8º.—II. *Monnaies inédites ou peu connues des évêques de Valence et des comtes de Valentinois*. (Valence, Borel, 1837), in-8º de 8 pp. avec 1 pl. Tirage à part, à 12 exemplaires seulement, d'un article publié dans la *Revue du Dauphiné*, t. iii, pp. 58-64, et qui avait d'abord paru dans la *Revue de numismatique fr.* (1837, 2ᵉ année).

M. de Pina s'occupait de la rédaction d'une histoire numismatique du Dauphiné, dont il avait presque tous les éléments dans son riche médaillier; mais cette belle entreprise, qu'il pouvait mener à si bonne fin, n'a pas été achevée.

— *Emmanuel*, l'un de ses fils, est auteur d'un petit ouvrage très-intéressant, intitulé : *Souvenir des dernières expéditions Russes contre les Circassiens*. Valence, Borel; Paris, Vaton, 1837. In 8º.

PINSON (Nicolas), peintre et graveur, né à Valence vers le milieu du xviiᵉ siècle, alla étudier la peinture en Italie et fit un assez long séjour à Rome. De retour en France, il se fixa dans le Midi où il parait avoir exercé son art. Mariette dit de lui, dans la description du cabinet de Boyer d'Aguilles (1) :
« Pinson est un maître presque ignoré « et il a cela de commun avec tous les » artistes qui se confinent, comme il « l'a fait, dans le fond d'une province. « Sur tout autre théâtre il eût paru « avec quelque sorte d'éclat, car il ne « manquait pas de mérite, et il inven- « tait même assez facilement. Il suivait « la manière de Pierre de Cortone qu'il « avait étudié dans Rome. » Boyer-d'Aguilles possédait de lui un tableau représentant l'ange Raphaël et le jeune Tobie ; il a été gravé par Coelemans et fait partie du recueil dont nous donnons le titre ci-dessous. On lit dans la marge du bas de cette estampe : *Tobie grave d'apres le tableau de N. Pinson, par Iac. Coelemans*. H. 148 mill. L. 198 mill., marges comprises.

« Cet artiste gravait aussi à l'eau « forte d'une pointe qui ressemble plus « à celle dont s'est servi Carle Maratte « qu'à toute autre, » dit M. Robert Dumesnil. On ne connaît de lui que les deux estampes suivantes qui sont de la dernière rareté :

— *L'Assomption de la Vierge*. Assise sur des nuées, entourée d'anges et de chérubins, elle pose la main gauche sur son sein et étend l'autre en contemplant l'éternelle félicité. En bas, à gauche : *N. Pinson, inuent. et sculp.* H. 160 mill. L. 125 mill. (Bib. imp.)

Le Christ mort. Il est étendu la tête à D, entouré des saintes femmes. Dans la marge, une dédicace signée *Nicolaus Pinsonus ex Valentia in Gallia*. H. 222 mill. H. 267 mill. (Ibid.).

PISON DU GALLAND (Alexis-François), député, l'une des gloires de l'ancien barreau de Grenoble, naquit dans cette ville le 23 février 1747. En 1788, lors des démêlés du parlement avec le ministère à propos de l'enregistrement des édits, il fut un des hommes qui se mirent à la tête du mouvement. Ses profondes connaissances en droit, son habileté à traiter les affaires, et l'éclat de ses plaidoiries lui avaient donné une réputation qui s'étendait dans toute la province; dans le bailliage du Graisivaudan, seulement, il était juge épiscopal, et d'environ 50 seigneuries comprenant plus de 100

(1) *Recueil d'estampes d'après les tableaux des peintres les plus célèbres d'Italie, des Pays-Bas et de France, qui sont à Aix dans le cabinet de M. Boyer d'Aguilles, procureur du roi au Parlement de Provence, gravées par J. Coelemans d'Anvers, par les soins et sous la direction de M. J.-B Boyer d'Aguilles, conseiller au même Parlement, avec une description de chaque tableau et le caractère de chaque peintre*. Paris, J.-P. Mariette, 1744, gr. in-fol.

paroisses. Ses talents et sa réputation lui donnèrent une grande influence sur les événements de cette époque, et il s'en servit pour diriger les esprits dans la voie de la résistance. Il prit une part active aux délibérations de l'hôtel de ville de Grenoble des 14 juin et 2 juillet, qui provoquèrent la réunion des états, et il assista aux assemblées de Vizille et de Romans. — Nommé député du Tiers aux états généraux en 1789, il fut, dès les premières séances, secrétaire provisoire. Il prit souvent la parole sur les questions de législation ; il se mêla aussi parfois aux discussions purement politiques, mais ne donna jamais dans les partis extrêmes et parut toujours vouloir balancer l'influence de la capitale par celle des provinces. Nous allons indiquer, d'après le *Moniteur*, les principales circonstances dans lesquelles il monta à la tribune :

En 1789, il demanda l'admission provisoire des 12 députés coloniaux, qu'il ne fût plus reçu de députations à la barre de l'assemblée et que les réclamations fussent communiquées par le comité des rapports; sur sa motion, un comité fut organisé pour liquider les droits féodaux et les rentes foncières ; il demanda que la partie de l'impôt applicable à la dette publique et à la liste civile fût définitivement assurée; il provoqua la division du royaume en départements; dans la discussion des articles de la constitution, il proposa la fixation du nombre des électeurs et qu'une propriété territoriale quelconque fût une condition essentielle d'éligibilité à la représentation nationale; il se plaignit du comité de constitution qui, en présentant ses articles d'une manière isolée, empêchait d'en saisir les rapports entre eux; enfin, il combattit un article additionnel tendant à restreindre les réunions des citoyens. — En 1790, il fit adopter une réduction sur l'emploi de la loi martiale, développa les avantages des tribunaux d'appel, demanda qu'il n'y eût pas de juges d'office, et présenta des observations sur la suppression des offices de judicature et l'organisation judiciaire. — En 1791, comme rapporteur du comité des domaines, il fit annuler l'acte qui engageait la propriété de Fenestranges à la famille Polignac, et décréter le remboursement des engagements des greffes domaniaux et des offices de même nature. Sur la fin de la session, il présenta le plan d'une nouvelle administration forestière qui fut adopté.

De retour à Grenoble, Pison du Galland fut nommé président du tribunal du district (1792). La modération de sa conduite à l'assemblée constituante l'exposa à des tracasseries. En juillet 1794, la société populaire, où dominait le parti montagnard, le dénonça comme fédéraliste et faisant partie d'une prétendue commission des délégués immédiats du peuple de l'Isère. Il fut en conséquence mandé à la municipalité et obligé de se justifier. La dénonciation n'eut pas d'autres suites, mais quelque temps après le comité de surveillance le fit emprisonner pour les mêmes motifs.

En 1797, il fut élu député de l'Isère au conseil des Cinq-Cents dont il devint secrétaire, puis président (21 mars 1798). Durant cette session, il s'occupa beaucoup des questions de législation, mais surtout de celles relatives aux finances et, comme membre du comité de ce nom, il fit plusieurs rapports. Il prit part aussi à un grand nombre de discussions sur divers objets; ainsi, il demanda que les artistes fussent soumis, comme les marchands, au droit de patente; il présenta une motion d'ordre sur la célébration du décadi par des jeux, des fêtes, et des exercices populaires; il s'opposa à l'indemnité de 25,000 fr. accordée à Faujas de St-Fond; il combattit l'établissement des écoles secondaires; fit une motion pour la création d'un système de secours à accorder aux indigents; il s'éleva contre les dénominations grecques données aux poids et mesures, etc., etc.

Réélu au corps législatif sous la constitution consulaire en l'an VIII, il ne tarda pas à quitter Paris pour se retirer à Grenoble, où il avait été nommé juge au tribunal d'appel le 12 prairial an VIII. Il fut confirmé dans ces fonctions par ordonnance royale du 22 mars 1816. Pison du Galland les conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Grenoble le 31 janvier 1826.

PORTRAIT. — Suite de Déjabin.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Opinion d'A. F. Pison du Galland, sur l'organisation politique du royaume.* (10 novembre 1789) (impr. nat.), in-8°, 24 pp. — II. *Articles presentés à l'Assemblée nationale sur l'organisation politique du royaume, par A. F. Pison du Galland, à la suite de son opinion dans la séance du 10 novembre, dont elle a ordonné l'impression.* (A Paris,

chez Baudouin), in-8°, 3 pp.—III. *Rapport fait à l'Assemblée nationale au nom des cinq comités des domaines, de marine, des finances, d'aliénation et d'agriculture, sur le nombre, la répartition et le traitement des agents de l'administration forestière.* (Impr. nat.), in-8°, 8 pp. — IV. *Opinion sur le plan de division du royaume et le nouveau règlement pour son organisation*, 1790, in-8°. (*Fr. litt.* de Quérard.) — V. *Projet de décret sur la liquidation des greffes et autres offices domaniaux, présenté à l'Assemblée nationale au nom de ses comités des domaines et de judicature réunis.* Paris, impr. nat., 1791, in-8°, 8 pp. — VI. *Opinion sur le renouvellement des bureaux centraux.* (19 niv. an V) (impr. nat.), in-8°, 8 pp. — VII. *Opinion sur le projet d'établissement d'avoués.* (9 frimaire an VI) (impr. nat.), in-8°, 15 pp.—VIII. *Rapport sur l'ordre du travail relatif au Code civil.* (4 prairial an VI) (impr. nat.), in-8°, 6 pp.— IX. *Rapport concernant les expropriations pour cause de service public.* (17 fruct. an VI) (impr. nat.), in-8°, 8 pp. — X. *Rapport fait sur le message du Directoire exécutif pour la translation des tribunaux civil et criminel du département des Hautes-Alpes.* (24 vendém. an VI) (Imp. nat.), in-8°, 6 pp.— XI. *Rapport au nom d'une commission sur diverses questions relatives aux séances tenues en comité secret par le corps législatif, sur la demande du gouvernement.* (18 niv. an IX) (impr. nat.), in-8°, 8 pp.– XII. *Discours prononcé à l'occasion du décès du citoyen Périer, membre du corps législatif.* (18 pluv. an IX) (impr. nat.), in-8°, 3 pp.

« Nous connaissons encore de Pison du Galland un travail fort considérable et très-bien fait. Ce sont les *Observations de la commission de Grenoble sur le projet de code rural*, rédigées en 1809 et imprimées dans les *Observations des commissions consultatives*... publiées par M. de Verneihl. (Impr. imp. 1810, 2 vol. in-4°), t. II, pp. 569-751. Ces observations, beaucoup plus étendues que toutes les autres insérées dans ce recueil, contiennent un nouveau projet de code rural que la commission de Grenoble proposait de substituer à celui du gouvernement. Divisé en 2 liv., 10 sect. et 37 tit., ce projet comprenait 531 art., plus 15 art. sur la conservation des bois; en tout 546, au lieu de 280 du projet du gouvernement. Une partie de ce remarquable travail est devenue depuis inutile, par suite de la promulgation des codes pénal et forestier et des différentes lois sur la pêche fluviale, sur la chasse, sur les chemins vicinaux et sur les vices rédhibitoires ; cependant le plus grand nombre des articles et observations de Pison du Galland concernant spécialement les biens ruraux et la police rurale, pourront être utilement consultés lorsque l'on s'occupera d'un nouveau code rural. » (Note de M. Ch. Berriat-Saint-Prix.)

PLANEL (Claude-François Jean-Baptiste-Henri), né vers 1753, ancien professeur de droit civil à l'Université de Valence, puis doyen de celle de Grenoble, mort dans cette dernière ville le 14 décembre 1828, est auteur des deux ouvrages suivants :

I. *Dissertation sur la nature et les effets de la donation des biens présents et à venir, dans le rapport de la substitution en faveur des enfants nés du mariage*, Grenoble, imp. C.-P. Baratier, 1816, in-8° de 25 pp. — II. *Dissertation sur la question de savoir si la femme a une hypothèque légale sur les immeubles de son mari à raison de ses biens paraphernaux exigés ou perçus par son mari pendant la durée du mariage.* Grenoble, imp. d'Allier, 1818, in-8° de 48 pp.

PLANELLI DE LA VALETTE (Charles-Joseph-Laurent-Marie, *marquis de*), d'une famille originaire de Lyon, naquit à Grenoble le 30 avril 1763. Destiné à la carrière militaire, il entra fort jeune encore dans un régiment de cavalerie. En 1790 il était capitaine et émigra, croyons-nous, pendant les orages de la révolution. Rentré en France après le 18 brum., il fut adjoint à la municipalité de Grenoble, de 1803 à 1815. En 1814, il exerça pendant quelque temps les fonctions de maire; c'est lui qui, le 10 juin de cette année, arrêta le programme de la fête pour la publication de la paix et de la charte constitutionnelle, programme dont M. Albin Gras a reproduit le texte dans son ouvrage intitulé : *Grenoble en 1814 et 1815*, pp. 73 et 74. En 1815 il fut un des membres de la municipalité qui, le 8 juillet pressèrent vivement le général Motte-Robert de signer une capitulation avec les Austro-Sardes, et il se chargea d'en négocier les préliminaires. Ce zèle pour la cause royale lui valut deux jours après l'honneur d'être nommé par Raviczki, intendant de l'armée d'occupation, maire et inspecteur général des gardes nationales de l'Isère. « Il faut pourtant lui rendre « cette justice, dit M. Albin Gras (*loc.*

« *cit.* p. 65), que non-seulement il fut « étranger à toutes les persécutions « dont nos concitoyens furent victimes, « mais qu'il résista courageusement à « une foule d'exigences, surtout de la « part des chefs des alliés. Sa qualité « d'inspecteur des gardes nationales lui « donnait un certain ascendant et lui « permettait d'employer même la me- « nace. Les hommes de tous les partis « ont été d'accord pour reconnaître qu'en « cette occasion il rendit de grands « services à la ville ; cette résistance, « dit-on, ne fut même pas toujours « sans danger pour lui. » — Nommé député de l'Isère en 1815, il fut continué à la chambre en 1816, 1819, 1824 et 1829. Inutile de dire que par suite de ses sentiments monarchiques il siégea constamment aux centres et vota pour le ministère ; toutefois il s'associa à plusieurs réformes libérales ; c'est ainsi que pendant la session de 1818 il appuya l'amendement du général Dupont et demanda qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement. — Nommé préfet du Gard le 7 avril 1824, il ne fut pas heureux dans cette préfecture. Il vit se renouveler les insurrections catholiques et ne sut pas opposer une résistance assez énergique à ces fanatiques. Il fut remplacé par ordonnance royale du 12 nov. 1828. — A la révolution de 1830 il s'éloigna de la scène publique et vécut retiré dans son château de Varces. Il est mort en 1855.

La *Fr. lit.* de Quérard lui attribue l'opuscule suivant, que nous ne connaissons pas : *Opinion sur l'article nouveau proposé par M. le comte Dupont, pour faire suite au titre VI du projet de loi relatif au recrutement de l'armée ; prononcée à la séance du 5 février, immédiatement après l'adoption du titre VI.* Paris, imp. Lenormant, 1818, in-8° de 8 pp.

PLANTA. — Voy. FALQUET-PLANTA.

PLUVINEL (ANTOINE DE), le créateur des manéges en France, naquit à Crest, vers 1555. — Chorier lui a consacré dans son *Estat pol.*, t. III, pp. 439 et suiv., une notice intéressante que presque tous les biographes ont copiée, ou paraphrasée, sans se donner la peine d'en citer l'auteur. N'ayant pas de faits nouveaux à y ajouter, nous allons la reproduire *in extenso,* laissant à Chorier tout le mérite d'en avoir, le premier, réuni les éléments :

« Il mérite que la noblesse françoise ne l'oublie jamais, & que cette province le mette au rang de ses hommes illustres. C'est luy qui le premier a ouvert en France à la noblesse ces escholes de vertu, de civilité, & d'adresse, sous le nom d'Académies, qu'elle étoit contrainte de chercher en Italie pour son instruction. Il avoit acquis tant de réputation dans celle de Jean-Baptiste Pignatelli, à Naples, son âge favorisant son mérite, car il n'avoit pas alors plus de dix-sept ans, qu'il passa dès ce temps-là pour le meilleur escuyer qui fut en Italie. Le duc d'Anjou le désira, & il fut son premier escuyer. Il le suivit en Pologne, et après la mort du roy Charles IX (1574), il fut son premier escuyer, et fut un des quatre qui l'accompagnèrent à son retour. Depuis, il fut si agréable à ce prince, dans l'âme duquel il n'y avoit rien que de royal, que les bienfaits dont il le combla relevèrent également son nom et sa fortune : il voulut entr'autres qu'il écartela ses armes au premier de celles de Pologne (1). Ce fut sous ce règne qu'il forma le dessein d'une Académie qu'il ne peut néanmoins exécuter que sous celuy de Henry IV. Son premier establissement fut à Paris dans le fauxbourg St-Honoré auprès de la grande escurie du roy (2), qui luy en donna la direction et le commandement ; il le fit aussi son chambellan, second gouverneur du Dauphin, qui fut le roy Louis XIII, conseiller dans ses conseils, et l'envoya en Hollande au prince Maurice, tant pour contenter la curiosité que témoignoit ce prince de voir un homme dont la renommée disoit tant de bien aux peuples estrangers, que pour négocier auprès de luy quelques importantes affaires. A son retour de ce voyage, le roy lui donna le gouvernement de César, duc de Vendôme, & celuy de la tour de Bourges. Ce furent

(1) Tout ce passage est une flatterie de généalogiste. D'abord Pluvinel n'était pas noble avant son arrivée à la cour et n'avait, par conséquent, pas d'armes qu'il pût écarteler. Ensuite, il y a, il est vrai, aux deuxième et troisième quartiers de l'écu de Pologne, *un cavalier armé, tenant une épée haute et nue à la main, le tout d'argent,* et, dans les armoiries que le roi donna à Pluvinel, en l'anoblissant, également *un cavalier tenant une épée haute et nue à la main, le tout d'or* (aux 1er et 2e) ; mais ce *cavalier* ne lui fut pas donné en récompense des services qu'il avait rendus en Pologne, mais simplement, comme nous l'apprend le P. Ménestrier, « pour avoir introduit en France les exer« cices des académies, et appris au feu roy « (Louis XIII) à monter à cheval. » (*Le veritable art du blason et origine des armoiries,* édit. de 1672, p. 246.)

(2) Notre PONTAIMERY a écrit à ce sujet une sorte de réclame dont on trouvera le titre dans la liste de ses ouvrages.

les derniers témoignages de l'estime de ce grand prince, & de la bienveillance qu'il avoit pour luy. Le parricide qui le ravit à l'estat auroit été un coup mortel à la fortune de Pluvinel, si elle n'avoit esté l'ouvrage d'un excellent mérite... La vertu ne paroît jamais mieux que dans la perte de ses protecteurs, & quand elle est réduite à estre même sa protection à soy-même. Tous les grands qui en avoient des sentimens accoururent de toutes parts à Pluvinel, comme à celuy qui seul estoit plus capable que nul autre d'en faire germer et d'en cultiver heureusement les semences. Il avoit toutes les qualités nécessaires pour cela. Il estoit bon, prudent & judicieux, sincère & d'un esprit merveilleusement accommodant. Il mit à cheval le roy Loüis XIII, & rëüssit avec tant de succez que jamais homme n'y a esté mieux que ce prince. On peut dire qu'il estoit à son art, ce que par luy son art estoit aux autres: il inspiroit même de la raison, & non seulement de la docilité, aux chevaux les moins traitables (1). Il en dressa pour le célèbre Carrousel de l'an 1612 d'un manège si extraordinaire qu'on ne l'admira pas moins de l'avoir imaginé, que de l'avoir exécuté. Le 24 du moi d'aoust de l'an 1620 fut le dernier jour de sa vie. »

Antoine de Pluvinel ne laissa que des filles de son mariage avec Marie de Mansel de St-Ligier. — *Jean*, son frère aîné, maître d'hôtel du roi, n'eut aussi qu'une fille, *Catherine*; elle épousa *Gabriel de* La Baume, conseiller à la chambre des comptes qui fut la tige d'une branche de sa maison, qui prit le nom de La Baume Pluvinel. Un fils de celui-ci, nommé *Antoine*, fut nommé écuyer de la petite écurie le 11 nov. 1628, gouverneur de Crest le 22 août 1642, l'un des écuyers de la grande écurie le 30 oct. 1648; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Dugué du 6 août 1668. Le roi érigea en faveur de son fils *Joseph*, la terre d'Egluy, près de Crest, et ses dépendances en marquisat sous le nom de Pluvinel, par lettres du mois de juin 1693, enregistrées au Parlement de Grenoble, le 5 septembre 1695 (2).

(1) Tallemant des Réaux dit quelque part dans ses *historiettes* qu'il était presque aussi *butor* que ses chevaux. Il était peu causeur : Le même chroniqueur raconte que Des Yvetaux et lui « firent un « voyage de Paris à Nantes et en revinrent, jouant « toujours aux échecs, sans se dire mot pour cela. »

(2) Quelques généalogistes ont avancé que la maison de La Baume était une branche cadette de celle de La Baume Montrevel; mais nous ne pensons pas que cette assertion soit suffisamment justifiée. Dans les preuves qu'ils fournirent en 1688, devant Dugué, les La Baume de Dauphiné, anoblis, croyons-nous, par des charges de robe, ne cherchèrent nullement à s'attribuer une si illustre origine; ils établirent simplement qu'ils étaient originaires de Bretagne et ne remontèrent leur filiation qu'à *Antoine*, mort en 1586, époux de Jeanne de Broë, sœur d'un président du parlement de Paris. La prétendue communauté d'origine qu'on a cru pouvoir donner à ces deux maisons ne nous paraît pas avoir d'autres fondements que la similitude des noms et une ressemblance dans les armes; les La Baume Montrevel portaient *d'or à la bande vivrée d'azur* : et les La Baume de Dauphiné, *d'or à la bande vivrée d'azur accompagnée en chef d'une moucheture d'hermine*.

Portrait. — *Ant. de Pluvinel eqves regis christianiss : eqvorum magist.* Il est en buste, de trois quarts, tourné à D., dans un cartouche ov., sur la bordure duquel est la légende. Au-dessous du cartouche on lit : *A° 1623*, et en bas, dans la marge, les vers suivants :

Talis erat vultu princeps moderator equorum
Regibus acceptus qui PLUVINELLUS erat
Ipse sibi sortem fecit virtute benignam,
Audijt et FRANCÆ nobilitatis amor.

Simon Passeus sculpsit. - H. de la pl. 205 mill. L. 118 mill. Ce portrait a été fait pour la première édition du *Maneige royal.* = Copie, même sens, *Chri. Hagens sculpsit*, avec divers changements dans le cartouche et sans les mots. *A° 1623.* H. de la pl. 179 mill. L. 129 mill.

Pluvinel est mis en scène dans la plupart des exercices représentés dans son ouvrage.

BIBLIOGRAPHIE.

Maneige royal ov lon pevt remarqver le defavt et la perfection dv cavalier en tous les exercices de cet art, digne des princes, fait & pratiqué en l'instruction du roy, par Antoine Pluvinel son escuyer principal, conseiller en son conseil d'Estat, son chambellan ordinaire et sous-gouverneur de Sa Majesté. Le tout gravé & représenté en grandes figures de taille-douce, par Crispian de Pas, flamand, à l'honneur du roy à la mémoire de Monsieur de Pluvinel. Imprimé à Paris avx frais de Crispian de Pas, et se vendent chez Gvillavme-le-Noir. M.DC.XXIII, gr. in-fol. oblong de 69 pp. impr. sur deux colonnes, et 66 planches, dont un titre gravé, le portrait de Louis XIII et celui de Pluvinel, à côté duquel on lit son *epitaphe*, par *P. de Reclus*, *procureur du roy au siege de Crest*. Ce P. de Reclus était, en son temps, à ce qu'il

paraît, un des beaux esprits de notre province. Possédé de la manie des vers, il en adressait à tous ses amis qui faisaient des livres. Nous l'avons aperçu si souvent sur notre route sans prendre garde à lui, que, saisi cette fois d'une sorte de remords, nous ne pouvons nous décider à passer outre, sans donner au lecteur un spécimen des produits de sa *Minerve*. Voici donc l'*epitaphe* qu'il a rimée en l'honneur de son illustre compatriote :

Crest, Dauphinois mon bers, Naples fut ma nourrice,
Ma demeure Paris :
Trois roys ont recogneu mon fidelle seruice
D'inestimable prix.

Paris, cet œil du monde, et mon académie,
S'honorans de mon los,
Ont ma cendre en leur tombe endormie
D'un eternel repos.

A ma chere moitié, mes filles et mon gendre,
Ie laisse honneurs et biens;
A mon ame mon Dieu la demeure a faict prendre
Au ciel entre les siens.

A mon frere et nepueu, à ma chere patrie
I'ai redonné mon cœur.
Les autheurs de mon tout ont chacun la partie
Dont j'estois leur debteur.

Passant, couure de fleurs le front de cette roche;
Là mon frere pieux
A mis, comme en dépost de son cœur le plus proche,
Mon cœur deuotieux.

L'édition dont nous venons de donner le titre est la première. Pluvinel ayant résolu de publier ses préceptes sur l'équitation, les rédigea par écrit; mais comme, selon l'expression de l'un de ses éditeurs, « les discours n'estoient « pas son fort, » il confia son manuscrit à René Menou de Charnizay, l'un de ses amis, pour le revoir et le mettre en état de se produire à la cour. En même temps, il chargea de l'exécution des planches, Crispin de Pas, l'un des meilleurs artistes de ce temps-là. Sa mort arriva sur ces entrefaites. Alors Crispin de Pas, qui avait déjà gravé une partie des planches et ne voulait pas perdre le fruit de plusieurs mois de travail, se hâta de terminer celles qui restaient à faire et, ayant obtenu de J. D. Peyrol, « serviteur domestique de Pluvinel, » une copie incomplète du manuscrit de son maître, il publia le tout à ses frais. Cependant, quoique incomplète, cette première édition est la plus recherchée des curieux, à cause des figures qui sont en premières épreuves. Elle a été réimpr. en 1624 (Paris, Guill.-le-Noir), in-fol., et trad. en allemand en 1626 (Brunswick, aux dépens de Gotfried Müller), in-fol.

En 1625, Menou de Charnizay ayant enfin achevé la révision du manuscrit de Pluvinel, en donna une édition exacte et complète sous ce titre : *Instruction du roy en l'exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel... lequel respondant à Sa Majeste luy faict remarquer l'excellence de sa methode... le tout enrichy de grandes figures en taille-douce... desseignees et gravees par Crispian de Pas le jeune*. Paris, Michel-Nivelle, 1625, in-fol. Cette édition contient, de plus que la première, les portraits de Roger de Bellegarde et de Menou de Charnizay. Elle a été plusieurs fois réimpr. et trad. en allemand.

POET (DU). — Voy. MARCEL-BLAIN.

POINT (FRANÇOIS-HILARION), général de brigade, naquit à Montélimar, le 15 avril 1759. Entré comme simple soldat, le 1er avril 1779, dans le régiment de Royal-Champagne, il obtint le grade de maréchal des logis en septembre 1784 et celui d'adjudant titulaire en janvier 1789. Au mois d'août 1790 il quitta le service, mais il s'engagea de nouveau, au mois de décembre de la même année, et fut élu (nov. 1791) capitaine du 1er bataillon des volontaires de l'Isère, avec lequel il fit la campagne de Savoie en 1792. Chef de bataillon au 2e des volontaires du Mont-Blanc, en mai 1793, il devint la même année adjudant général (sept.) et général de brigade (oct.). Il servit avec ce dernier grade au siége de Toulon (déc.), à l'armée des Pyrenées-Orientales (1794), puis à celles des Alpes et d'Italie, de l'an II à l'an VII (1). Il fut tué à l'attaque de Popoli dans les Abruzzes, le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799). (Note du dépôt de la guerre.)

— Un artiste nommé POINT, que nous avons tout lieu de croire de la même famille, était peintre en miniature à Paris, sous le Consulat et l'Empire. Il ne manquait pas de talent; quelques-uns de ses ouvrages ont été gravés, entre autres les portraits de deux généraux dauphinois, Championnet et Emman. Rey. Il était membre de la Société des sciences et arts de Grenoble.

POISIEU, ancienne famille dont les généalogistes font remonter la filiation à *Amé*, vivant en 1184, qui épousa Agathe de Virieu. Après avoir tenu un rang distingué dans la noblesse de Dauphiné, elle s'est éteinte vers la fin

(1) Le *Moniteur* du 22 nivôse de cette dernière année contient l'extrait d'une lettre du général Point, datée d'Aquila, le 28 frimaire, relative aux victoires des Français en Italie.

du XVIIe siècle. Parmi les illustrations qu'elle a produites, nous citerons les suivantes :

POISIEU (AYMAR DE), surnommé *Capdorat*, à cause de la couleur de ses cheveux, servit avec éclat sous Charles VII contre les Anglais. Tous nos historiens disent qu'il se signala par sa bravoure, en 1429, au siége d'Orléans; mais nous ne savons quelle part il prit à cet événement mémorable. Louis XI lui accorda sa confiance et sa faveur, deux choses qu'il n'était pas facile d'obtenir et surtout de conserver. Etant encore dauphin, ce prince le nomma son maître d'hôtel et l'envoya en Savoie avec Yves de Scépeaux pour régler les articles de son mariage avec Charlotte, fille du duc Louis II. En 1449, il fut l'un des commissaires qu'il nomma pour défendre ses intérêts dans la grande question du partage de la juridiction de Vienne. — Nous ne connaissons ni les autres circonstances de sa vie, ni l'époque de sa mort.

POISIEU (ANTOINE DE), frère du précédent, était abbé de Saint-Pierre de Vienne, lorsqu'il fut élu, le 22 janvier 1453, archevêque de cette ville. Il paraîtrait que l'influence du dauphin Louis, alors retiré dans notre province, avait beaucoup contribué à son élection; aussi, à peine intronisé, le nouveau prélat se hâta-t-il de ratifier le traité conclu le 31 octobre 1449, par lequel l'archevêque Jean de Poitiers cédait à ce prince la moitié de la juridiction de la ville et du comté de Vienne (23 février 1453). Très-sensible à cet empressement, le dauphin lui donna, par lettres du 20 mars suivant, les terres de Revel, d'Azieu et de Génas, et lui conserva, par la suite, ses bonnes grâces et sa confiance. En 1465, lorsque éclata la ligue du bien public, c'est lui qu'il envoya en Italie pour demander des secours au duc de Milan. — En 1473, Antoine de Poisieu profita de la faveur dont il jouissait auprès de Louis XI pour se démettre de son archevêché en faveur de Guy, son neveu. Il se retira alors dans l'abbaye de St-Pierre; il fit bâtir dans l'église de ce monastère (1476) une chapelle dédiée à la sainte Vierge, qu'il orna de deux statues d'argent et de plusieurs joyaux précieux. Il fit aussi reconstruire, dit Chorier (*Estat pol.*, t. I, p. 322) la maison de l'abbé. Il mourut le 28 octobre 1495, et fut enterré devant l'autel de sa chapelle qu'il avait fondée. « Sur la « pierre qui couvroit son tombeau, dit « Charvet (*Hist. de la sainte Eglise de* « *Vienne*, p. 515), on avait placé sa « statue de bronze, et il était envi- « ronné d'un bas-relief qui représen- « tait les douze apôtres. Mais ce res- « pectable monument fut détruit sur « la fin du XVIe siècle par les calvi- « nistes, dont la fureur insensée fit la « guerre aux morts aussi bien qu'aux « vivants, et, par les ravages qu'elle « exerça, nous a plongés dans des té- « nèbres sur l'antiquité, qu'il n'est plus « possible de dissiper. »

POISIEU (GUY DE), neveu du précédent, lui succéda en l'archevêché de Vienne en 1473. Il avait été chanoine-sacristain de l'église Saint-Maurice, et s'était ensuite démis de ces fonctions pour entrer dans l'abbaye de Saint-Pierre. Il mourut le 27 octobre 1480 et fut enterré dans la chapelle de N.-D., dans le petit cloître de la cathédrale. Son épitaphe, que Charvet a conservée (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 639), nous apprend qu'il fut conseiller du roi-dauphin et son chancelier en Dauphiné, qu'il fut employé dans les affaires de l'Etat et rendit de grands services en diverses négociations dont il fut chargé. Nous ne possédons pas de renseignements sur ces diverses circonstances de sa vie.

POISIEU (ETIENNE DE), frère du précédent, seigneur de Septème et d'Hauterive, fut conseiller et chambellan du roi, bailli des montagnes du Dauphiné, capitaine de cent lances des ordonnances de Charles VII et de 4,500 francs-archers sous Louis XI. Il mourut le 3 octobre 1499 et fut enterré dans la même chapelle que son frère. Charvet (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 640) et Delorme, dans un écrit dont nous allons parler, ont publié son épitaphe.

En 1842, son tombeau, qui avait échappé à la destruction des cloîtres de l'église Saint-Maurice, fut démoli par les soins de l'administration municipale et transporté dans une des chapelles de cette église. Ce déplacement et les fouilles qu'il nécessita ont été l'objet d'un rapport fort intéressant de M. Delorme, dont voici le titre : *Rapport sur le déplacement d'Etienne de Poisieu, lu devant la commission des beaux-arts de Vienne (Isère), le 8 février 1843*. Vienne, impr. Roure, 1844, in-8o de 38 pp. avec une pl.

POISIEU (AYMAR DE), seigneur du

Passage, d'une autre branche que les précédents, fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de la citadelle de Lyon par lettres du 18 novembre 1584, de la ville et citadelle de Valence, par lettres du 17 mars 1590, lieutenant général en Provence, en l'absence du duc d'Epernon, par autres lettres du 20 décembre 1593, et dans le marquisat de Saluces, par brevet du 25 avril 1598. (Chorier, *Estat pol.*, t. III, p. 448.)

POISIEU (Aymar de), petit-fils du précédent, marquis du Passage, seigneur de Saint-Georges-d'Espéranche, de Manzet et de Hardecourt, entra au service avec le grade de capitaine, dans le régiment de Maugiron, le 5 août 1637, et servit en Italie contre les Espagnols en 1638 et 1639. Vers le milieu de cette dernière année, ayant obtenu le régiment de Maugiron sur la démission du chevalier de Maugiron, il continua à servir en Italie jusqu'à la prise de Santia en 1644. L'année suivante, il passa à l'armée d'Allemagne, fut nommé sergent de bataille, prit part aux combats de Mariendal (5 mai), de Nortlingen, à la prise d'Hailbron et de Trèves. Maréchal de camp le 10 mars 1646, il servit au siége d'Augsbourg, à la prise de Tubingen (1647), au combat de Zusmarhausen (17 avril 1648). En 1652, il fut employé à l'armée commandée par le maréchal d'Hocquincourt, se trouva à l'affaire de Bléneau (6 avril), et, après la jonction de ce corps d'armée avec celui de Turenne, aux combats d'Etampes et du faubourg Saint-Antoine (2 juillet). Le 10 du même mois, il fut créé lieutenant général, et servit à la prise de Vervins, de Rethel, de Mouzon et de Sainte-Menehould. En 1654, il commanda un corps de troupes sur les frontières de Picardie. Ayant rejoint, au mois de juin de cette année, l'armée de Flandres, il se trouva à la levée du siége d'Arras, à la prise du Quesnoy; au siége de Landrecies, en 1655, il se fit remarquer en chassant les Espagnols d'une demi-lune dont ils s'étaient emparés. Nommé commandant de la place de Condé (7 sept. 1655), il y fut assiégé en 1656 par le prince de Condé lui-même, et fit une si vigoureuse résistance que ce dernier fut obligé de se déterminer à la prendre par famine. Le marquis du Passage en sortit le 19 août suivant à la tête de la garnison et avec tous les honneurs de la guerre. En 1657, il servit au siége de Saint-Vénant, à la levée du siége d'Ardres, à la prise de La Mothe-aux-Bois, de Mardick, au siége de Dunkerque, de Bergue-sur-Vinoc, de Dixmude, de Furnes, de Gravelines, d'Oudenarde, de Menin et d'Ypres en 1658. En 1667, il passa à l'armée de Flandres et contribua à la prise de plusieurs places. Le 30 mars 1668, le roi lui donna le commandement de la province de Roussillon, qu'il conserva jusqu'à la paix; il se retira à Lyon, où il mourut le 8 juin 1688. (*Chronologie militaire de Pinard*, t. IV.)

— Son fils, capitaine au régiment d'Orléans (cavalerie), par commission du 1er mai 1651, fit toutes les campagnes de Flandres jusqu'à la paix des Pyrénées. Il servit en Catalogne, sous ses ordres, avec le grade de maréchal de camp, dont le brevet lui avait été expédié le 27 mars 1668.

POITIERS. — L'ancienne famille de ce nom qui posséda autrefois les comtés de Valentinois et de Diois, fut la plus illustre et la plus puissante de la province, après celle des Dauphins. Son origine est enveloppée de la plus épaisse obscurité; presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire des comtes de Poitou, ducs de Guyenne, pensent qu'elle en est une branche, mais ils n'apportent pas de preuves satisfaisantes à l'appui de cette assertion. Il serait, croyons-nous, sans intérêt de rappeler les diverses conjectures émises à ce sujet, aux XVIIe et XVIIIe siècles; de semblables recherches sont aujourd'hui peu goûtées (1). Nous nous bornerons à reproduire une légende chevaleresque relative à l'établissement du premier des Poitiers en Dauphiné, tirée d'une enquête faite à Romans en 1421, et insérée parmi les preuves de la généalogie des comtes de Valentinois, dans l'*Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*, par André Duchesne. (Paris, Cramoisy, 1628, in-4o.)

(1) Voici toutefois, pour les amateurs de ce genre de recherches (s'il en existe encore), une dissertation inédite de Fontanieu, intendant de la province, que nous trouvons dans le t. I des Preuves de son *Histoire* (manuscrite) *du Dauphiné*, conservée à la Bibl. Imp.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DES SEIGNEURS DE POITIERS.

« J'ay dit qu'entre les seigneurs de Dauphiné sous le régne de Rodolphe III, dit le Fainéant, roy de Bourgogne, *Guillaume* de Poitiers, fils de Raymond, comte de Toulouze et de Berthe, niéce de Hugues,

« Aynart Chabert escuyer, capitaine « de la tour de Crest, demourant à « Crest, dit qu'il a ouy dire plusieurs « fois à son père, que, ainsy comme il « avoit ouy reciter aux anciens du « pays de Valentinois et de Dioys, an« ciennement auoit esté une dame au« dit pays de Valentinois nommée *la « comtesse de Marsanne*, lequel lieu de « Marsanne est assis audit pays; au« quel, elle estant venue, les euesques « de Valence et de Dye firent forte « guerre. Durant laquelle il passa par « la ville de Montélimart un surnommé

roy d'Italie, tenoit le premier rang au commencement du onziéme siécle.

« L'origine des seigneurs de Poitiers, souverains dans le Valentinois et le Dyois, a été l'objet de grandes recherches infructueuses de la part des sçavans, et on me trouveroit trop hardy avec grande raison si je donnois mon sentiment autrement que pour une conjecture vraysemblable. Ce sentiment n'est pas uniquement à moy, je conviens que je l'ai pris dans Chorier, *Hist. de Dauph.*, livre X, chap. XIX, p. 749, et quoyque je sois plus en garde que personne contre les opinions de cet écrivain, j'ay cru cependant devoir le suivre sur ce point et même le défendre.

« C'est un fait attesté par Luitprand, liv. V, chap. IV, que Hugues, roy d'Italie, s'étant retiré en France pour fuir la tyrannie de Béranger II, Raymond, comte de Toulouze, se rendit son vassal, moyennant mil mines d'argent, et que Hugues étant mort peu de tems après, laissa ses trésors à Berthe, sa niéce, veuve de Bozon, comte d'Arles, qui épousa en secondes noces le même Raymond.

« Ce fait une fois établi, il est naturel de penser qu'un des enfans de Raymond se soit fixé dans le pays de sa mere, pays dont elle avoit apporté de si grands biens et dont il étoit lui-même vassal. Ce sentiment est confirmé par le témoignage de Ditmar, évêque de Marspurg, dans ses *Chroniques*, livre VII, où il fait un espéce de lieutenant général du royaume de Bourgogne, *Guillaume* de Poitiers, que Chorier prétend avoir été fils de Raymond, comte de Toulouze et de Berthe, et auquel par cette raison il donne des pretentions assez bien fondées à la couronne. Je ne saurois trop répéter que, moins hardy que Chorier, je ne donne cette opinion que pour une conjecture, on verra sur quoy je la fonde dans un moment.

« Je sais que Guichenon, *Hist. de Savoye*, t. Ier, page 184, donne le même titre de lieutenant-général du royaume de Bourgogne à Bérold de Saxe, qui étoit la tige de l'auguste maison dont il écrit la généalogie, et qu'il se fonde sur le manuscrit de la chronique de Hautecombe, qu'il dit être entre ses mains, et dont il rapporte les termes, *Geraudus* ou *Beraudus non fuit Comes sed officialis Regum Arelatensium;* mais n'en déplaise à Guichenon, je ne sais où il a pris que ce mot *officialis* signifie le lieutenant-général de l'Etat. Il me paroît qu'il ne sait pas mieux entendre la dignité d'un des principaux officiers de la couronne, et il n'étoit pas nécessaire d'ériger Bérold en lieutenant général de Bourgogne pour en faire descendre la maison de Savoye : je vais même plus loin : je ne trouve pas que le mot *Geraudus*, que Guichenon change de son autorité privée en celui de *Beraudus* pour l'accommoder au systéme qu'il a pris, convienne moins à mon *Guillaume* qu'à son Bérold; enfin Guichenon lui-même est obligé de contredire son propre manuscrit, et d'avancer que l'auteur s'est trompé en ce qu'il dit que *Geraudus* ne fut pas *Comes regum Arelatensium*, ce que Guichenon entend de la simple qualité de comte, et qui veut dire certainement qu'il ne fut pas connestable du royaume de Bourgogne. Je soutiens que loin que ce soit une erreur, c'est une vérité, puisque *Guillaume* de Poitiers possédoit la même charge dans le même temps Il me paroît que Guichenon n'a pas entendu sa chronique, car je ne lui vois aucun intérêt pour feindre de ne la pas entendre. Il étoit en effet assez indifférent à la maison de Savoye de descendre de Bérold, connestable de Bourgogne, ou de Bérold à portée par sa naissance, ses dignités et ses vertus, de le devenir.

« Quant au nom de Poitiers, que Ditenar, évêque de Marspurg, donne au *Guillaume* dont il s'agit, il ne surprendra pas ceux qui seront instruits que ce nom étoit originairement celui de la maison des comtes de Toulouze. Les comtes de Toulouze étoient une branche des ducs de Guyenne, et les ducs de Guyenne sortoient des anciens comtes de Poitiers par Ebleu IIe du nom, suivant le témoignage du sr de Beslay, avocat du roy au siége de Fontenay, en Poitou, adopté par André Duchesne, *Histoire des comtes de Valentinois*, page 6, et il n'est pas étonnant que dans des temps voisins de la séparation de ces branches le nom s'y fut conservé.

« Il est vray qu'André Duchesne, que je viens de citer, n'a pas démêlé luy-même l'origine des comtes de Valentinois qu'il trouve enveloppee de l'obscurité la plus épaisse, et qu'il ne fait commencer qu'à *Aymar*, qui vivoit du temps de Philippe-Auguste, Mais la raison en est démontrée en ce qu'il est certain que Duchesne n'a jamais eu connoissance de *Guillaume*, fils de *Raymond*, comte de Toulouze, et par conséquent il me suffit pour n'être pas contraire à luy qu'il ait aperçu quelque chose avant *Aymar*, sans le distinguer parfaitement. Il dit en effet que la tradition du pays autorisee par une enquête de l'an 1421 est qu'anciennement un seigneur de Poitiers ayant secouru une comtesse de Valentinois ou de Marsanne lieu principal alors du comté de Valentinois) contre les évêques de Valence et de Dye qui luy faisoient la guerre, elle luy offrit pour récompense sa fille unique et toute sa terre, et que de ce mariage naquit un fils, nommé *Guillaume*, comme son père, que le comte de Toulouse reconnoissoit pour son parent proche. Il y a bien de l'apparence que cet heureux défenseur de la comtesse de Marsanne fut le *Guillaume*, fils de *Raymond*, que l'évêque de Marspurg nous donne comme si puissant dans le royaume de Bourgogne, ou quelqu'un de ses descendans avant *Aymar*, mais ce qui fortifie extrêmement cette vraisemblance est la parenté très-prochaine reconnue par le comte de Toulouse.

« Je conclus de ce que je viens de dire, qu'il faut ajouter à la généalogie des comtes de Valentinois donnée au public par André Duchesne plusieurs degrés dont le *Guillaume* dont il s'agit doit être certainement le premier, et un autre doit être formé par *Guillaume*, fils de l'héritière de Marsanne ou de Valentinois, sans qu'on sache en quel tems placer ce dernier; car il faut convenir que ces deux degrés de génération connus ne suffisent pas pour remplir l'intervalle de près de 200 ans, entre le premier *Guillaume* et l'*Aymar* par lequel commence André Du Chesne sous le règne de Philippe-Auguste. Peut-être arrivera-t-il quelque jour que de plus grandes lumières perceront ces ténèbres, et l'on doit s'estimer heureux d'avoir fait un pas de plus qu'André Duchesne à travers une si grande obscurité.

« Ce qui nous reste d'*Aymar* sert encore à confirmer mon opinion. Une seconde enquête de la même date que la précédente, nous apprend que, par un testament de l'an 1189, Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouze et marquis de Provence, donna audit *Aymar* le comté de Dyois pour le tenir de luy en fief et hommage, et dans l'attestation de ce fait, je trouve une nouvelle preuve aussy évidente que les autres, des possessions que

« *de Poitiers,* accompagné de plusieurs « gens, auquel elle fist requerir qu'il « la voulust secourir et aider en la- « dite guerre. Lequel luy fist très grant « secours, et conquist plusieurs chas- « teaux et villes esdiz pays de Valen- « tinois et de Dioys, auquel *de Poitiers,* « pour le recompenser des seruices « qu'il luy auoit faiz, elle offrit don- « ner la moitié de toute sa terre, ou « qu'il luy pleust la prendre toute en « prenant aussy à femme une jeune « fille qu'elle auoit seulement. La- « quelle fille il prist par mariage et « fut seigneur de toute ladite terre. »

Un assez grand nombre d'écrivains se sont occupés de la généalogie des Poitiers. Le premier en date, croyons-nous, est un Dauphinois, Jacques Vincent (de Crest); il le fit au XVI[e] siècle par ordre de *Diane.* Son travail, resté inédit, était conservé autrefois à la Bibliothèque impériale, où nous l'avons recherché inutilement. Au siècle suivant, un autre Dauphinois, Guy Allard, dressa une généalogie qui n'a pas été publiée et paraît être perdue aussi. Parmi les ouvrages imprimés, l'*Histoire des ducs de Bourgogne,* d'André Duchesne, donne une filiation à partir du XIII[e] siècle, appuyée sur des titres de famille et d'autres preuves, mais ses notices sont fort sèches et n'apprennent presque rien sur notre histoire locale. Dans son *Histoire généal. de la maison de France,* le P. Anselme a repris ce sujet en s'aidant de tous les travaux antérieurs et de divers titres originaux conservés à la Bibliothèque impériale.

les comtes de Toulouze avoient conservées dans le royaume de Bourgogne depuis le mariage de Berthe avec un de leurs ancêtres, et des liaisons qu'ils entretenoient avec les comtes de Valentinois, leurs parens.

« Il ne me reste plus enfin pour finir cette dissertation que de relever Chorier luy-même d'une erreur dans laquelle il est tombé après Ditenar qu'il a suivy trop exactement. Il s'est trompé évidemment en donnant pour père à *Guillaume* de Poitiers, connétable ou lieutenant général du royaume de Bourgogne sous Rodolphe le Fainéant, Guillaume, prince de Gothie, c'est-à-dire de Languedoc, mary, dit-il, de Berthe, nièce de Hugues, roy d'Italie. Il est clair par le témoignage de Luitprand, auteur contemporain, et infiniment plus croyable que les autres du même temps, que le second mary de Berthe se nommoit Raymond, et qu'il étoit comte de Toulouze, ce qui revient au même que la qualité de prince de Gothie que luy donne Chorier, puisque les comtes de Toulouze prenoient aussy cette qualité.

« Il n'y a rien de plus commun que ces erreurs de noms dans ces temps reculés, et par cette raison, je suis persuadé que le nom *Gerandus,* dans la Chronique de Hautecombe citée par Guichenon, n'est autre chose que celuy de *Guillelmus* altéré par des copistes.

Cette généalogie est la plus ample et la plus complète; elle ne se borne pas à enregistrer des naissances, des mariages et des décès, elle fait la biographie de tous les membres de chaque degré, et ses récits, remplis de faits intéressants, sont surtout précieux pour l'histoire et la transmission d'un grand nombre de fiefs.

Les notions les plus reculées que l'on possède sur les Poitiers remontent à *Gontard* et *Ermengarde,* sa femme, premiers bienfaiteurs du monastère de Saint-Marcel de Sauzet, vivant vers le milieu du X[e] siècle. Leur petit-fils, PONCE, était évêque de Valence en 1037 et 1044. Un neveu de celui, *Gontard,* lui succéda, et siégeait en 1095. On ne connaît pas très-bien la filiation de ces premiers Poitiers; il paraît qu'ils appartenaient à une branche différente de celle de *Guillaume,* premier comte de Valentinois dont nous allons parler.

Ce *Guillaume,* qui vivait à la fin du XII[e] siècle, reçut de l'empereur Frédéric, par une bulle du 3 des cal. d'août 1178, le péage depuis Valence jusqu'à Montélimar (1). Le même empereur avait déjà fait de semblables libéralités aux évêques de Die et de Valence, ce qui donna lieu par la suite à d'interminables querelles entre ces prélats et les comtes de Valentinois. — Les documents historiques permettent d'établir tous les degrés de la nombreuse postérité de *Guillaume* de Poitiers; mais, pour rester dans le plan de notre ouvrage, nous devons nous borner à mentionner les illustrations sorties des deux branches restées en Dauphiné.

BRANCHE DES COMTES DE VALENTINOIS

— *Louis,* fils d'*Aymar III* et de Polie de Bourgogne, fut nommé évêque de Langres vers le mois d'avril 1319. Il paraît que les chanoines ayant refusé l'entrée de leur église à son procureur qui venait en prendre possession, ce dernier en fit enfoncer les portes. Un arrêt du Parlement, en date du 17 juin 1322, condamna le prélat à une amende de 56,000 liv. Il fut ensuite transféré à l'évêché de Metz (3 avril 1324), où il fit son entrée solennelle le 1[er] février 1325, et mourut à Montélimar, en 1327.

— *Othon,* neveu du précédent, était fils d'*Aymar IV* et de Sybille de Baux. Il fut d'abord seigneur de la terre de

(1) C'est le péage appelé plus tard *Péage d'Etoile.*

Montmeyran, qu'il céda à son frère aîné, par acte du 11 juin 1342. Nommé abbé de Saint-Pierre-du-Mont, à Châlons-sur-Marne, il s'attacha plus tard au pape Clément VI, qui lui donna un office de rote, puis l'évêché de Verdun, malgré l'opposition du chapitre, qui avait élu un autre évêque. Il en prit possession en 1350; mais il s'en démit l'année suivante, et retourna à la cour du pape, à Avignon, où il mourut en 1352.

— *Guillaume*, frère du précédent, embrassa aussi l'état ecclésiastique, et devint prieur de La Charité sur Loire (Cluny). En 1345, il fut nommé évêque de Langres. En 1353, il se trouva compromis dans l'affaire de Jean et de Thibault de Chauffour, qui avaient tenté de s'emparer à main armée de la ville de Langres pour la piller. Pendant l'enquête ouverte à ce sujet, le procureur général fit saisir son temporel, et conclut à ce qu'il fût déclaré coupable de lèse-majesté et retranché du corps des Pairs de France; ce titre était attaché à son évêché. Mais il réussit à se disculper et son temporel lui fut rendu en 1354. Il confirma les priviléges des bourgeois de Langres par un acte de 1358, fit les fonctions de Pair au sacre de Charles V, en 1364, et mourut dans sa ville épiscopale, le 6 sept. 1374. — Avant sa promotion à l'épiscopat, il avait eu d'une fille nommée Marguerite quatre enfants naturels, qu'il légitima en 1358. L'aîné de ces enfants, *Guillaume*, se distingua dans les armes. Froissard, qui l'appelle le *Bâtard de Poitiers*, le met au rang des plus vaillants chevaliers de son temps; il se trouva à la défaite des Flamands, à Rosebecq, en 1382. Il était seigneur de la terre d'Eygluy, que son cousin germain, *Louis II*, dernier comte de Valentinois, lui donna en 1391. Il vivait encore en 1421. Son frère, nommé *Jacques*, avait eu aussi du même *Louis II* la terre de Saint-Secret, par acte du 14 juin 1381.

— *Henry*, frère du précédent, fut élu évêque de Gap, le 8 juillet 1349. L'année suivante, un bâtard de sa maison, que les historiens nomment *Haut-de-Cœur*, ayant traitreusement assassiné Ismidon de Montauban, les habitants de Gap se soulevèrent avec indignation, prirent les armes et le chassèrent de son palais épiscopal. Le prélat revint bientôt avec des forces, livra plusieurs combats à la milice urbaine et rentra en vainqueur à Gap, où il se livra à de cruelles vengeances. Transféré à l'évêché de Troyes, en 1354, il trouva dans son nouveau diocèse de fréquentes occasions de satisfaire son humeur guerroyante, en s'escarmouchant avec les Anglais qu'il battit plusieurs fois, surtout près de Nogent-sur-Seine, en 1358. Il mourut le 25 août 1370, et fut enterré dans sa cathédrale. — Il avait eu d'une religieuse du Paraclet, nommée Jeanne de Chenery, quatre enfants naturels qui furent légitimés peu de temps après sa mort, par lettres du roi données à Paris, en octobre 1370.

— *Louis I*, frère aîné des précédents, fut nommé lieutenant-général en Languedoc, avec pouvoir d'y anoblir, par lettres de Philippe de Valois du 15 décembre 1340. Il servit dans l'armée du duc de Normandie, au siége d'Auberoche, où il fut fait prisonnier en 1344, et dans la Saintonge, en 1345. Il mourut dans le courant de cette dernière année. Il avait épousé, en 1319, Marguerite de Vergy, qui lui apporta la terre de *Vadans*, en Bourgogne, dont une branche de sa maison prit le nom. (Voy. ci-après, p. 279.)

— *Aymar V*, dit *le Gros*, fils du précédent, prit le titre de comte de Valentinois à la mort de son père, en 1345, étant alors âgé de plus de dix-huit ans. Il renouvela les vieilles querelles qui, depuis si longtemps, divisaient sa maison et les évêques de Valence; mais il rencontra dans Pierre de Chastellux un redoutable adversaire. Ce prélat n'attendit pas que le comte eût assemblé ses forces; il entra le premier en campagne et se porta à l'improviste sur la ville de Crest, dont il forma le siége. A cette nouvelle, le pape envoya sur les lieux, en qualité de médiateurs, les évêques de Lisbonne et d'Uzès; leurs sages représentations ne purent pacifier les deux adversaires, qui se livrèrent un sanglant combat où l'évêque fut battu, perdit deux cents hommes et un plus grand nombre encore de prisonniers. Loin d'être abattu par sa défaite, ce dernier n'en devint que plus irrité contre le comte. Les envoyés du pape, renonçant dès lors à l'espoir d'amener un accommodement, se retirèrent, les laissant libres l'un et l'autre de donner un libre cours à leur animosité. Les hostilités reprirent donc avec un nouvel acharnement. L'archevêque de Lyon offrit sans plus de succès sa

médiation : comme pour le braver, Pierre de Chastellux fit incendier sous ses yeux le village de Barcelonne (1). Cependant, effrayé par une intervention armée du gouverneur du Dauphiné, il finit par devenir plus traitable et consentit à faire la paix (2). — Le 15 mars 1349, *Aymar* obtint une bulle de l'empereur Charles IV, par laquelle ce prince, en lui confirmant toutes ses seigneuries, défendait à l'évêque de Valence de s'en qualifier comte et le nommait vicaire général de l'Empire au royaume d'Arles. Le 7 août 1353, il fut nommé *lievtenant de M. le Dauphin de Viennois*, c'est-à-dire lieutenant-général en Dauphiné; il conserva ces fonctions jusqu'au 26 octobre 1356. Les généalogistes de sa maison lui reprochent d'avoir dissipé beaucoup de biens et vendu un grand nombre de terres (3). Certaines de ses aliénations furent attaquées; le parlement de Grenoble le condamna notamment à une amende de 1,000 marcs d'argent envers le roi Charles V, pour avoir engagé et livré plusieurs de ses châteaux au comte de Savoie. — Son dernier testament, car il en fit plusieurs, est du 9 février 1373. N'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Alix Rogier de Beaufort, il institua héritier de ses biens *Louis II*, son cousin germain.

— *Louis II*, né en 1353, était fils d'*Aymar* et de Sybille de Baux. Il eut les comtés de Valentinois et de Diois, que lui avait légués *Aymar V*, son cousin germain; mais ce ne fut pas sans peine qu'il put s'en mettre en possession. Ils lui furent disputés par *Charles* de Poitiers, seigneur de *Saint-Vallier*, son oncle, qui prétendait, avec raison, avoir des droits à l'hérédité d'*Aymar V* en vertu de substitutions faites par leurs ancêtres. Par l'entremise d'amis communs, les deux parents transigèrent sur leurs droits et prétentions réciproques (11 août 1374); *Louis* céda à *Charles* les terres de Pisançon et de Mareuil, avec les châteaux de Saint-Nazaire (Royans) et de Flandin ; moyennant cet abandon *Louis* se mit en possession des deux comtés. En 1376, *Charles* prétendit que les terres dont son neveu lui avait fait cession n'étaient pas une indemnité suffisante, et renouvela ses prétentions; le pape Grégoire XI réussit à les mettre d'accord, mais il fallut que *Louis* se dépouillât de nouvelles terres. — Ces exigences brouillèrent profondément les deux familles; le comte *Louis* jura une haine mortelle à son oncle *Saint-Vallier*, et comme il n'avait pas d'enfants de sa femme Cécile Rogier de Beaufort, qu'il était accablé de dettes, il chercha par tous les moyens à frustrer son avide parent d'une succession qu'il devait nécessairement, tôt ou tard, être appelé à recueillir. Dans ce but, il commença par aliéner un grand nombre de terres : ainsi, il vendit à Béatrix de Bressieu celles de Saint-Auban, et à Guillaume de Roussillon celle de Charpey; il inféoda à deux bâtards de sa maison, *Guillaume* et *Jacques*, les chateaux d'Eygluy et de la Roche Saint-Secret, etc., etc. Ce moyen ne lui paraissant ni assez prompt ni assez sûr, il songea à faire comme le dauphin Humbert II, à céder ses domaines au roi de France. Charles VI chargea de cette négociation le seigneur de La Rivière, et les bases de la cession furent jetées lors d'une entrevue qui eut lieu le 13 novembre 1391 entre ce seigneur et le comte *Louis*. — Cette résolution alarma *Charles de Saint-Vallier*, dont elle allait détruire à tout jamais les espérances. Il déclara s'y opposer, et il fallut entrer de nouveau en arrangement avec lui. Le comte *Louis* lui céda les terres de Clérieu et toutes celles qu'il possédait sur la rive droite du Rhône ; à ce prix, *Charles* declara renoncer définitivement à toutes ses prétentions par acte du 19 juin 1404. En conséquence, le 11 août suivant, les procureurs fondés du roi et ceux de *Louis* de Poitiers signèrent un traité par lequel celui-ci cédait, ou plutôt vendait à la Couronne de France les deux comtés de Valentinois et de Diois, moyennant la somme de cent mille écus d'or.

Les choses demeurèrent en cet état pendant le reste de la vie de *Charles de Saint-Vallier;* mais à sa mort, arrivée vers 1410, *Louis*, son fils, ne crut pas devoir s'en tenir aux diverses transactions dont nous venons de parler. Suivi de l'évêque de Valence, son frère, il entra un jour de vive force dans le chateau de Grane, où habitait le

(1) Chorier. *Hist. gén.*, t. 2, p. 320 et suiv.

(2) En parlant de cet évèque et d'Henri de Villars, son predécesseur, le P. Columbi avance ceci : « Neuter alia re quam pace memorabilior, atque « summa utraque diœcesi quiete. » (*De rebus gest. Valent. et Diensium episcoporum.* Lugduni, 1658, in-4°, p. 168)

(3) Voy. à ce sujet l'*Histoire généal. des comtes de Valentinois*, par A. Duchesne, pp. 56-57.

vieux comte *Louis*, se saisit de sa personne et le contraignit de faire un nouveau traité (13 août 1416) en présence de plusieurs chevaliers et docteurs ès-lois, par lequel il fut convenu que dans le cas où il viendrait à mourir sans enfants mâles légitimes, les deux comtés reviendraient à la branche de SAINT-VALLIER. — Cet acte de violence porta à son comble la haine du comte *Louis* contre ses parents; plus que jamais il chercha à les frustrer de son héritage. Il s'avisa de se remarier (1) et épousa en 1417 Guillemette de Gruères, malgré son âge avancé qui paraissait lui enlever tout espoir d'avoir des enfants. Ce mariage fut en effet stérile. Deux ans après, se voyant malade et sentant venir sa fin, il fit un testament par lequel, dérogeant au dernier traité fait avec le roi Charles VI, il instituait purement et simplement pour héritier universel le dauphin, fils de ce prince (22 juin 1419). Le 4 juillet suivant, il expira au château de Bais et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Crest. En lui s'éteignit la branche aînée des POITIERS. Nous raconterons plus loin la suite des événements auxquels donnèrent lieu les prétentions des SAINT-VALLIER.

Si le comte *Louis* ne put réussir à avoir des enfants légitimes, il eut du moins un nombre assez respectable de bâtards. Les généalogistes en comptent six : cinq filles et un fils. Ce dernier, nommé *Lancelot*, reçut de lui la seigneurie de Château-Neuf de Mazenc, à condition de ne faire jamais aucun accommodement avec *Louis de Saint-Vallier*, ni avec *Jean*, son frère, évêque de Valence.

Deux des témoins de l'enquête de 1421, dont nous avons déjà rapporté un fragment, donnent quelques détails sur le caractère et les habitudes de ce dernier comte de Valentinois. Le lecteur ne les lira peut-être pas sans intérêt :

« Maistre Bertrand Rabot, notaire « impérial, demourant à Crest, dit : « que combien que ledit comte oyst « chacun iour messe, et deist ses heures deuotement comme il sembloit, « et qu'il se confessast et ordonnast « chacun an, toutesfois il estoit conuoiteux et leuoit plusieurs tailles sur « ses subjets, et le redoubtoient moult « sesdits subjets, pour ce qu'il estoit « aucunes fois moult rigoureux et mal « gracieux, et de plusieurs d'eux a « exigé plusieurs sommes de deniers, « aucunes fois pour petite occasion, et « aucunes fois sans cause. Et par plusieurs fois a osté à ses juges et officiers la cognoissance des causes criminelles pendantes par devant eulx, « pour en auoir grant proufit par composition ou autrement. Dit de plus, « que lui estant jeune enfant, il veid à « Crest deus monnoyers, l'un nommé « Guillaume Sestre, l'autre Pierre Bodin, et un estranger demourant à « Chabrillan, duquel il ne scet le nom, « lesquels on disoit communément « forger monnoye pour ledit comte « audit lieu de Chabrillan, ou de Upie, « ne scet lequel. Et veit de la monnoye « que on disoit qu'ils auoient forgée, « c'est assauoir des deniez gros, des « quarts de gros, et des doubles, et « des deniez, qui estoient tous aus « armes dudit comte (2). — Pierre « Bourguignon, escuier, demourant « à Romans, dit qu'il a ouy dire « communément, et en est voix publique et renommée esdits pays de « Valentinois et de Dioys, que ledit « comte dernier trespassé estoit et « auoit esté partout lontemps très « auaricieux, grand exacteur de finances sur ses subjets, et autres où il « pouuoit, indeuëment et sans cause. « Il estoit coustumier de contraindre « tous ceus qui aucunement delinquoient en ses dits pays, fussent religieux, d'Eglise, ou seculiers, à luy « payer grosses et excessives sommes « d'argent, ou autrement il les trauailloit tant par prison, que autrement « en plusieurs manières. Et estoit très « négligent de faire justice à ses subjets, et là où il la debuoit faire. »

BRANCHE DE SAINT-VALLIER.

— *Charles*, huitième fils d'*Aymar IV*, comte de Valentinois, et de Sybille de Baux, fut la tige de cette branche. Il suivit d'abord le parti des armes, servit à Auberoche en 1344, et fut fait prisonnier en diverses rencontres. Par des lettres du 26 novembre 1364, le roi Charles V lui donna mille francs d'or pour l'aider à payer l'une de ses rançons; il y est qualifié de

(1) Sa première femme, *Cécile de Beaufort*, était morte en 1410.

(2) On trouvera la description de quelques monnaies des comtes de Valentinois dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 62 et suiv., 185 et suiv.

chambellan de ce prince. Nous avons parlé ci-dessus de ses démélés avec *Louis*, son neveu : c'est de lui qu'il tenait la terre de Saint-Vallier. Il testa à Valence le 18 mars 1410 et mourut la même année, laissant de Simonne de Méry six enfants, entre autres les trois suivants :

— *Charles*, embrassa l'état ecclésiastique, eut l'évêché de Châlons et, après l'avoir occupé près de vingt ans, passa à celui de Langres : ce dernier siége, comme nous l'avons déjà dit, était un duché-pairie. Il fut reçu par son chapitre le 17 novembre 1413. Il suivit le parti de Jean, duc de Bourgogne, contre le dauphin, et l'accompagna à l'entrevue de Montereau. Il mourut à Dijon le 7 septembre 1433.

— *Jean*, frère du précédent, embrassa aussi l'état ecclésiastique, fut d'abord prévot de l'église de Saint-Omer, et obtint l'évêché de Valence le 7 septembre 1390, n'étant âgé que de 22 ans. Il remplit, pour le pape, pendant seize ans les fonctions de recteur du Comté-Venaissin. L'empereur le nomma comte palatin et son vicaire dans les deux évêchés de Valence et de Die; il lui donna aussi le pouvoir de nommer les notaires et de légitimer les bâtards. En 1448, il se démit de son évêché en faveur de *Louis*, son neveu, et fut transféré à l'archevêché de Vienne, où il fit son entrée solennelle le 15 août de la même année. Le dauphin Louis, alors retiré dans notre province, profita de l'influence qu'il avait sur ce prélat, âgé d'environ quatre-vingts ans, pour le faire consentir au partage de la juridiction temporelle de la ville et du comté de Vienne. L'acte en fut passé le 31 octobre 1449. Ce partage enleva aux archevêques l'indépendance féodale dont ils avaient joui jusque-là : leurs juges et leurs officiers alternèrent avec ceux du dauphin, et les appels furent portés au vice-bailli établi par ce dernier, tandis qu'ils l'étaient auparavant à l'official. *Jean* de Poitiers mourut le 8 novembre 1451, et fut enterré dans la cathédrale de Valence. — Le P. Anselme (*généal. de Poitiers*) se trompe en disant qu'il ne fut point archevêque de Vienne, et qu'on l'a confondu avec Gérard, transféré sur ce siége après avoir occupé celui d'Embrun.— (Voy. une note tirée d'un missel manuscrit et publiée par feu M. Rousset dans la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 186-187; Columbi, *De rebus gestis Valent. et Diens. episc.* (Lugduni, 1652, in-4°), pp. 181 et suiv.; Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, pp. 507 et suiv.)

—*Louis*, frère aîné des deux précédents, ne montra pas moins de ténacité que *Charles*, son père, à poursuivre l'héritage du comte *Louis* ; nous avons raconté l'acte de violence dont il se rendit coupable à son égard. A peine ce dernier eut-il fermé les yeux qu'il prit le titre de comte de Valentinois et de Diois, en vertu de cette donation arrachée par la force et sans égard au testament qui l'avait annulée. Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné, et le conseil delphinal réclamèrent ces domaines au nom du dauphin Charles, soutenant la validité de l'acte de dernière volonté qui l'avait institué héritier universel. Les deux comtés furent mis *sous la main delphinale*.

Louis de Poitiers offrit alors de s'en rapporter à la décision du conseil delphinal et un acte de cette offre fut passé le 16 juillet 1419 à la Combe-Bellion; mais ayant bientôt changé d'avis, il forma opposition à la prise de possession des deux comtés que Henri de Sassenage voulait faire, et assigna le roi-dauphin par devant le parlement de Paris. Il y obtint un arrêt, le 1er juillet 1422, qui lui adjugeait l'héritage du comte *Louis*. Les Etats du Dauphiné et le procureur général du conseil delphinal déclarèrent aussitôt s'opposer à l'exécution de cet arrêt; enfin, après des procédures que les historiens rapportent assez diversement, le dauphin fut restitué contre l'arrêt du parlement de Paris, et il fit à Bourges, le 4 mai 1423, un traité avec *Louis* de Poitiers par lequel celui-ci abandonnait tous ses droits et prétentions sur les deux comtés, moyennant une rente annuelle de 7,000 florins d'or. — Pendant que ces événements se passaient, deux autres compétiteurs s'étaient mis sur les rangs. Ce fut d'abord le Pape Martin V, qui fit saisir par l'évêque de Valence (27 janvier 1422) les terres mouvantes de son comté d'Avignon. Puis, ce fut Amé, duc de Savoie. Par le testament du comte *Louis*, il avait été substitué au dauphin Charles, dans le cas où celui-ci ne remplirait pas toutes les obligations du testateur; l'une de ces obligations était que les *Saint-Vallier* n'auraient aucune part à son héritage; or le dauphin étant entre en accommodement avec eux, il prétendit qu'il

était entièrement déchu de la succession, que la substitution était ouverte à son profit; en conséquence, il envoya prendre possession des comtés et y établit un gouverneur. De nouvelles procédures s'ensuivirent. Le pape, qu'il avait fallu désintéresser d'abord, se porta médiateur et amena une transaction entre le dauphin et le duc de Savoie; celui-ci se départit de toutes prétentions moyennant l'abandon de l'hommage du Faucigny et une indemnité de 54,000 écus d'or. Ainsi se termina cette laborieuse affaire des deux comtés; Charles VII les unit au Dauphiné par lettre du 7 février 1424, et c'est depuis lors que les rois de France ont pris dans le protocole des actes adressés à cette province, le titre de *comtes de Valentinois et de Diois*.

Louis de Saint-Vallier mourut quatre ans après sa transaction avec le dauphin; du moins, son testament est du 24 janvier 1427 et à partir de cette époque l'on ne trouve plus d'actes où il soit intervenu. Il fut marié deux fois : 1° avec Catherine de Giac, 2° avec Polixène de Ruffo, et laissa onze enfants.

— *Louis*, fils du précédent, fut chanoine de Saint-Barnard (de Romans), abbé de Saint-Ruf, puis évêque de Valence après la translation de *Jean*, son oncle, à l'archevêché de Vienne, c'est-à-dire en 1448. Son épiscopat ne rappelle aucun souvenir remarquable. En 1456, Louis XI renouvela les privilèges de l'église de Valence et lui fit don de la terre de Pisançon (1). Il assista aux Etats de Tours, en 1467, et mourut à Amboise au mois d'avril de l'année suivante.

— *Guillaume*, neveu du précédent, deuxième fils de *Charles* de Poitiers et d'Anne de Montlaur, fut chambellan du roi, bailli de Rouen et gouverneur de Paris; il prêta serment pour cette dernière charge, le 30 novembre 1478. Louis XI lui donna la terre de Baissur-Bais en récompense de ses services, mais Charles VIII la lui reprit moyennant 4,000 liv. de pension à titre d'indemnité. Ce prince le chargea d'une mission diplomatique en Espagne et en Ecosse, et lui fit ensuite don des terres de la Roche-de-Glun et de Beaumont-Monteux. Il était déjà seigneur de Clérieu et marquis de Cotron, en Calabre. Il mourut à Lyon, le 2 juin 1503.

— *Jean*, neveu du précédent, naquit vers 1471; il était fils d'*Aymar*, sénéchal de Provence (1484 à 1494), et de Jeanne de La Tour. Il suivit la carrière militaire avec distinction, fut chevalier de l'Ordre, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, et remplit, jusqu'au 20 janvier 1515, l'*intérim* de la lieutenance générale du Dauphiné, par lettres datées de Blois le 1er mai 1512. Un acte de l'an 1513 lui donne le titre de grand sénéchal de Provence. Cette même année, il suivit François Ier dans l'expédition du Milanais. Dix ans plus tard, s'étant fortement compromis dans la conspiration du connétable de Bourbon, conspiration qui avait été dénoncée au gouvernement par le grand sénéchal de Normandie, son gendre, il fut arrêté à Lyon, le 5 septembre 1523, et conduit au château de Loches. Se sentant apparemment assez coupable pour qu'il crût sa vie en danger, *Saint-Vallier* eut peur et, à peine arrivé à Loches, il se hâta d'écrire à son gendre, à *Diane*, sa fille, et à l'évêque de Lisieux, pour les prier d'intercéder auprès de la reine. Deux de ces lettres, que nous allons reproduire, témoignent du profond accablement dans lequel il était tombé (2).

(1) L'acte est rapporté par Columbi, dans son *Hist. des évêques de Valence et de Die* (édit. de 1652, in-4), pp. 187 et suiv.; il contient l'énumération de la plupart des terres qui composaient alors le patrimoine de ces deux églises. Ces terres étaient : *Alixan*, *Livron*, *Loriol*, *Châteauneuf*. *Mont-Vendre*, *Aouste*, *Mirmande*. *Beaumont*, *Mirabel*, *Bourdeaux*, *Crupies*, *Besaudun*, *Vesc*, *Saillans*, *Aurel*, *Chamaloc*, la Bastie de *Vercors*, *Montmaur*, *Chatillon*, *Poyols*, *Jonchères*, *Valdrôme*, *les Chanaux*.

(2) Ms. Dupuy, T. 484, ff. 120 v° et suiv.

A monsieur le grand Séneschal.

Monsieur mon fils, je sçay que estes assez aduerty de ma fortune, c'est que le roy m'a faict prendre sans nulle raison (je le prens sur la dampnation de mon âme), à l'occasion de ce que monseigneur le Connestable s'en est allé, et m'a faict mener icy au chasteau de Loches comme un faulx traistre, ce qui m'est si horrible regret que je m'en meurs. Je prie à Dieu qu'il me veuille donner bonne pacience et au roy cognoissance de la honte qu'il me faict. Puis qu'il luy plaist, la raison veut que je prenne pacience. Et pour ce que vous estes la personne du monde que j'ayme le plus et à qui j'ay plus de fiance, je vous ay bien voulu aduertir de ma malheurté à cette fin que vous veuillez avoir pitié de moy à me vouloir oster hors de la misere où je suis, et s'il vous estoit possible de pouuoir venir parler à moy jusqu'icy, vous à moy conclurrions ce qui s'y deuroit faire. J'ay peur que vous ne puissiez venir jusqu'icy. Sy vous ne le pouuez faire, je vous requiers, en l'honneur de Dieu, que vous me veuillez envoyer vostre femme, elle pourra passer à Bloys et demander congé à Madame de me venir veoir sans luy dire aultre chose, et elle et moy conclurrions ce qu'elle dira à Madame. Et aussy de vostre costé escrivez au roy et à Madame pour mon affaire tout ainsy que le sçaurez bien faire, et vous requiers faictes que M. de Lisieulx vienne. J'ay le cœur si serré qu'il me creve,

Il chercha aussi à se rendre ses juges favorables en faisant une entière *confession* de la part qu'il avait prise aux intrigues du connétable de Bourbon (23, 24 et 25 octobre), mais on ne lui tint pas compte de ses aveux. Transféré à Paris, le Parlement lui fit son procès et le condamna à avoir la tête tranchée, le 16 janvier 1524 (1). Il y avait dans l'arrêt un *retentum* par lequel la cour ordonnait qu'avant son exécution il serait « mis en torture et question ex- « traordinaire pour sçavoir la vérité « plus ample des autres complices de « ladite conspiration. » Le 17 février, au moment où la cour allait faire procéder à l'exécution de son *retentum*, un huissier vint lui annoncer que *Saint-Vallier* était trop malade pour subir la question. Pour vérifier ce fait, Loys Braillon, médecin de la Conciergerie, fut chargé d'aller visiter le prisonnier « lequel rapporta qu'il auoit la colique

que je ne vous sçay que je vous doibs mander. Je vous requiers ayez pitié de moy. L'on m'a dict que l'on a demandé ma confiscation au roy, vous y adviserez, car le cas vous touche : ce sont mes bons amys. Je vous requiers faictes diligence et m'enuoyez de vos nouuelles. Je prie à Dieu, Mons. mon fils, vous donner ce que plus desirez.

A Loches, le 19 de septembre.

Votre bon père,

POICTIERS.

A madame la grand'Seneschale.

Madame la grand'Seneschale, depuis que ne vous escrips suis icy arriué au chasteau de Loches aussy mal traicté que pauure prisonnier sçauroit estre, et sy rien ne m'ayde je n'en bougeré de longtemps ; et pour ce que toute mon esperance est à vostre mary et à vous, je luy prie qu'il veuille venir parler à moy ; s'il ne luy est possible, je vous prie que vous veuillez venir. Vous ne me sçauriez faire plus de plaisir que de me venir veoir ; et vous et moy conclurons ce que deurez dire à Madame ; et quand vous passerez deuers elle, vous luy pourrez demander congé de venir me veoir. Je vous requiers ayez tant de pitié de vostre pauure pere que de le vouloir venir veoir, et s'il vous est possible, amenez Mons. de Lizieulx à qui je me recommande à sa bonne grâce. J'ay le cueur qui me creue que je ne vous puis mander aultre chose fors que je prie à Dieu qu'il vous donne ce que desirez.

A Loches, le 19 de septembre.

Vostre bon père,

POICTIERS.

« et un desuoyement d'estomac » et ne pouvait pas être appliqué à la question sans danger. La cour députa alors deux de ses membres pour prévenir le chancelier et prendre ses ordres ; mais celui-ci ordonna qu'il fallait ne pas avoir égard à sa maladie, et lui faire subir la torture après son *exauctoration* (dégradation) de l'ordre. En conséquence, le même jour (17 février), la cour conclut que la question serait donnée à *Saint-Vallier*. Aussitôt après que le collier de l'ordre lui eut été enlevé par Ch. de Luxembourg, le premier président du Parlement, assisté de plusieurs de ses collègues, entra dans sa prison et commença son interrogatoire ; mais, contrairement aux ordres du chancelier et comme si une protection occulte se fût déjà étendue sur lui, il fut simplement *présenté* à la question. « Et pour luy donner crainte, » lit-on dans le procès-verbal de son interrogatoire, « ont été faict venir en « ladicte chambre les *géhenneurs* aux- « quels a esté commandé apprester et « dresser leur affaire... Et a esté en- « suite délaissé sans luy faire aucun « grief, après que la question appelée « *les Brodequins* luy a esté monstrée « qui ne luy a este appliquée aucune- « ment (2). »

Cet interrogatoire terminé, il fut placé sur une mule avec un soldat derrière lui pour le soutenir, et conduit sur la place de Grève au milieu d'un grand déploiement de forces. Le malheureux était déjà sur l'échafaud et il allait recevoir le coup fatal, lorsque survint un archer de la garde du roi, porteur de lettres de rémission qui commuaient sa peine en une prison perpétuelle. Nous reproduirons le procès-verbal du greffier, chargé de l'exécution de l'arrêt, d'après le manuscrit précité, ff. 339 v°, et suiv :

En ensuiuant l'arrest donné contre messire Jehan de Poitiers, le seiz° jour de janvier dernier passé, je, Nicole Malon, notaire et secrétaire du roy nostre sire, et greffier criminel de sa court de parlement, le mercredy dix-sept° jour de feburier audict an mil cinq cent vingt-trois, accompagné de maistre Jehan de Vignolles, aussi notaire et secrétaire dud. seigneur, et l'un des quatre notaires d'icelle court, et de plusieurs huissiers et archers de la ville, me suis transporté environ l'heure de deux heures de releuée. en la grande chambre de la tour carrée des galleryes du palais ou illec estoit détenu prisonnier Jehan de

(1) Quelques pièces de ce procès ont été publiées par M. Gariel, dans son *Delphinalia*, de sept 1856 (Grenoble, Maisonville, in-8), d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, collect. de Brienne, t. 106. Mais ce manuscrit est bien loin de contenir toute la procédure. On en trouve une copie complète à la même Bibliothèque, collect. Dupuy, t. 484.

(2) Ms Dupuy, ff. 337 R° et V°, 339 R° et V°. — Le *retentum* ne fut pas exécuté, dit Pasquier, « ce « qui me fait croire que dès lors le roy auoit dé- « claré sous main à la Cour quelle estoit sa volonté « sur ce suiet. » (*Recherches de la Fr.*, liv. 8, ch. 39.)

Poitiers, n'agueres cheualier de l'ordre du roy, seigneur de Sainct-Vallier, auquel ay prononcé ledict arrest, présent ledict de Vignolles... et ce faict, l'ay requis et admonesté de dire vérité desdicts cas, et nommer ses alliez et complices, et mesmement qui estoit celuy lequel luy auoit dict huict jours par auant qu'il fust prins, que sy le seigneur de Bourbon ne venoit à Lyon il seroit prins, et s'il sceut jamais qu'il fust nouvelles de mettre la main à la personne du roy et de ses enfans... Et il a dict qu'il n'en scauoit aultre chose que ce qu'il auoit dict par ses confessions, et qu'il n'auoit jamais faict chose pour endurer la mort. Et outre ce, a dict qu'il vouloit faire quelques laiz (legs), lesquels il a requis estre mis par escript.

(Suit la désignation de divers legs faits par Saint-Vallier à ses serviteurs.)

Et une heure après, ou environ, me suis de rechef transporté en la compagnie que dessus en ladicte tour carrée, et ay de rechef très-instamment requis ledict de St-Vallier de dire la vérité des interrogatoires que ce jourdhuy luy auoient esté faicts par lad. court, et il a respondu qu'il ne scet aultre chose, synon ce qu'il a confessé par son procez, et qu'il donne congé à son confesseur de dire et desclarer toute sa confession qu'il a faicte par deuant luy; et ce faict, a esté, ledict de Sainct-Vallier. prins et mené jusques sur le perron des grands degrez du palais ou illec, après son cry faict, a esté mis et monté sur une mule, et derrière luy, en croupe, un archer de cette ville de Paris, et de là mené en la place de Greue; et à le mener et conduire estoient les archers, arbalestriers, sergens à verge et du guet de cette ville de Paris, et illec a esté monté sur l'échaffault illec préparé pour faire mettre ledict arrest donné à l'encontre de luy à exécution. Et incontinent est suruenu François Gobe, archer de la garde du roy, lequel m'a présenté deux lettres du roy, l'une patente scellée de cire verte sur lacs de soye, et auec aultres lettres missiues, par lesquelles lettres patentes ledict seigneur commuoit la peyne de mort en laquelle estoit condamné ledict de Sainct-Vallier, à prison. Pourquoy ay différé faire mettre ledict arrest à exécution, et illec délaissé ledict de Sainct-Vallier sur ledict eschaffault auec l'exécuteur, assistans plusieurs huissiers de ladicte court, auxquels ay laissé en garde ledict Sainct-Vallier, en deffendant audict exécuteur ne attempter à la personne dudict de Sainct-Vallier. Incontinent, je, accompagné dudict de Vignolles et d'aucuns huissiers d'icelle court, me suis transporté en la maison de monseigneur le premier président auquel ay exhibé lesdictes lettres, lesquelles, par luy veues et leues, m'a ordonné faire lire lesdictes lettres patentes deuant le peuple, et, ce faict, remener ledict de Sainct-Vallier en sa prison pour estre ordonné sur lesdictes lettres ce que de raison. Et ce faict, me suis retourné en la place de Greue, où illec assistant grand multitude de peuple ay monté sur ledict eschaffault, ledict de Sainct-Vallier estant auec ledict exécuteur, en la présence duquel de St-Vallier ay faict lire sur ledict eschaffault lesdictes lettres patentes, et après ramener ledict de Sainct-Vallier en sa prison, en ensuiuant l'ordonnance de mondict seigneur le premier président.

Nous avons vu que *Saint-Vallier* était déjà atteint d'une incommodité, effet ordinaire de la peur; l'anxiété poignante qu'il éprouva sur l'échafaud pendant que l'huissier allait prendre les ordres du premier président, fit, dit-on, blanchir ses cheveux et lui donna une fièvre qu'il conserva le reste de sa vie. Ce fut l'origine d'une expression proverbiale : on appela *fièvre de Saint-Vallier* le tremblement qu'éprouve un homme en présence du danger. (*Voy.* Quittard. *Dict. des Proverbes.* Paris, Bertrand, 1842, in-8°.)

Les lettres de rémission étaient ainsi conçues :

François, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présens et aduenir salut. Comme puis n'agueres nostre cher et feal cousin, conseiller et chambellan, le comte de Mauleurier, grand seneschal de Normandye, et les parens et amys charnels de Jehan de Poictiers, seigneur de Sainct-Vallier, nous ayent en très-grande humilité supplié et requis auoir pitié et compassion dudict de Poictiers, et en faueur et contemplation d'eulx et des seruices par eulx faicts aux rois nos prédécesseurs, à nous et nostre royaulme, puis nostre aduenement à la couronne, et mesmement puis n'agueres ledict grand seneschal, lequel en monstrant la loyauté et fidélité qu'il a à nous et à nostre dict royaulme nous a descouuert les machinations et conspirations faictes contre nostre personne, nos enfans et nostre dict royaulme, et en ce faisant nous a préserué des maux qui par icelles nous pouuoient en suiure, nostre plaisir soit commuer et changer la peyne de mort en laquelle led. de Poictiers auroit esté ou pourroit estre cy après, par arrest de nostre court de parlement, condamné comme crimineux de leze majesté, à aultre peyne;

Scauoir faisons, que nous à ces causes, ayant regard et considération auxdicts seruices, et principalement à celuy que ledict grand seneschal nous a faict comme dict est, ladicte peyne de mort auons de nostre certaine science, grâce especial, plaine puissance et autorité royale, commué et commuons en la peyne cy après desclarée. C'est à sçauoir, que iceluy de Poictiers sera mis et enfermé perpétuellement entre quatre murailles de pierres massonnées dessus et dessoubs, esquelles n'y aura qu'une petite fenestre par laquelle on luy administrera son boire et son manger, demourant au reste le contenu en l'arrest de ladicte court contre luy donné ou à donner, en toutes aultres choses en sa force et vertu, et en tout et partout exécuté entièrement.

Sy donnons en mandement à nos amez et feaulx conseillers, les gens tenans nostre dicte court de parlement, que ladicte commutation ainsy par nous faicte que dicte est, et tout le contenu en ces dictes présentes, ils facent entretenir gardes et observer sans uenir au contraire en quelque manière que ce soit, mettant au surplus, ou faisant mettre le reste dudict arrest à pleine et entière exécution, car tel est nostre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et establie à tousiours, nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mettre nostre scel, sauf en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Blois, au mois de feburier, l'an de grâce mil cinq cent vingt-trois, et de nostre règne le dixième.

François.
Par le roy, *Robertet.*

Comment *Saint-Vallier* avait-il obtenu cette grâce inespérée? D'après les plus graves historiens, *Diane*, sa fille. s'était jetée aux genoux de François Ier et avait désarmé le courroux de ce prince au prix de son honneur. Nous reviendrons plus loin sur ce honteux marché qui a été assez vivement controversé. Le monarque « étendit la « grâce du père » dit Michelet (1) « à « mesure que les sollicitations de la « fille acquéraient plus d'empire sur

(1) *Revue des Deux-Mondes*, livr. de mars 1860, p. 270.

« lui : » par lettres du 25 février, il fit surseoir à l'emprisonnement et, le 23 mars suivant, il ordonna, par de nouvelles lettres, que le prisonnier fût remis entre les mains de Jean de Bacle, seigneur de Vaulx, capitaine de ses gardes, « pour le mener au lieu que « nous avons ordonné (1). » Enfin, au mois d'août 1527, il lui fit grâce entière et le rétablit dans tous ses biens, titres et dignités. *Saint-Vallier* se retira alors en Dauphiné, où il vécut dans l'obscurité, complétement étranger aux affaires publiques. Le seul acte que nous connaissions où son nom soit attaché, est la vente qu'il fit le 9 avril 1528, des terres de Puygiron, Saint-Sauveur, Chastel-Arnaud, Bais-sur-Bais et Vieux-Chenet, à Louis de Salvaing, pour le prix de 40,000 écus. Il testa au château de Pisançon, le 26 août 1539 (2), et fut enterré au prieuré de Saint-Vallier. — Il fut marié trois fois : 1° avec Jeanne de Bastarnay ; 2° avec Françoise de Chabanes ; 3° avec Françoise de Polignac. Les deux derniers mariages furent stériles : il eut du premier un fils nommé *Guillaume*, et une fille qui fut la célèbre *Diane de Poitiers*.

— *Guillaume*, comte d'Albon, fils du précédent, fut nommé lieutenant-général en Dauphiné, par lettres du 9 mai 1547, et remplit ces fonctions jusqu'au 14 septembre 1548, époque probable de sa mort. Son testament est daté d'Etoile, le 14 avril 1547. Il fut enterré à côté de son père dans le prieuré de Saint-Vallier. N'ayant pas eu d'enfant de son mariage avec Claude de Miolans, il institua *Diane*, sa sœur, héritière de ses biens. En lui s'éloignit la descendance mâle de la branche de SAINT-VALLIER.

— *Diane*, sœur du précédent, *duchesse* de VALENTINOIS, maîtresse de Henri II, naquit le 3 sept. 1499 (3). En chantant ses amours, en la reproduisant sous les traits d'une merveilleuse beauté, les poëtes, les romanciers et les artistes ont fait à cette célèbre favorite une sorte d'auréole poétique contre laquelle la sévérité de l'histoire doit se défendre. L'amour, ce tendre sentiment qui, malgré nous, sollicite notre indulgence pour les faiblesses des femmes, fut précisément ce qu'elle connut le moins; et même, dussions-nous heurter bien des préjugés, nous croyons qu'elle était très-loin de posséder cette beauté dont l'imagination se plaît à la douer. Elle passa sa jeunesse auprès de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et entra ensuite au service de la reine Claude en qualité de dame d'honneur. Elle épousa le 29 mars 1514, n'étant âgée que de quinze ans, Louis de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, veuf et âgé de plus de quarante-quatre ans, dont elle eut deux filles, *Françoise* et *Louise*.

La *grand'sénéchale*, comme on l'appelait à la cour depuis son mariage, resta dans l'obscurité jusqu'à l'époque du procès de Jean de Poitiers, son père (1523-1524), dont elle obtint la grâce en faisant à François Ier le sacrifice de son honneur. Il n'existe pas, nous le savons, de preuves positives de ce fait (4), mais il était, pour ainsi dire, de notoriété publique au XVIe siècle, et nous n'hésitons pas à l'admettre,

(1) Ms. Dupuy, *loc. cit.*, f° 411.

(2) Il avait fait un testament à Paris, le 17 févr. 1524, quelques instants avant de marcher à l'échafaud, où il est question d'un fils naturel nommé *Etienne*. (Ms. Dupuy, *loc. cit.*, f. 340 V°.)

(3) Quelques historiens la font naître à Saint-Vallier, nous ne savons d'après quels documents.

(4) Dans un ouvrage intitulé : *Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie... et correspondance du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour* (Paris, Impr. royale, 1847, in-4°), M. Aimé Champollion-Figeac a publié quatre lettres, qu'il dit adressées, par François Ier, à Diane, et dix-sept, de cette dernière, adressées au roi, tirées de l'un des plus précieux recueils de la Bib. imp., *S. F.*, n° 2722. Si cette correspondance, que M. Champollion dit « entièrement autographe », était réellement celle du roi et de Diane, elle ne laisserait aucun doute sur leurs rapports. Voici deux passages des lettres de celle-ci pris au hasard :

« Et afin que vous congnoysés que le maleur « m'est dutout contreyre, vous veus bien dyre que « je pars aujourd'huy pour aler après mon mary, « en Pycardye. Et fuse allé avecques luy, n'eust « esté pour atandre vostre réponse, et ay faint de « me trouver mal, pour avoyr ocasion de savoyr de « vos nouvelles. »

« Et afin que la main, *dont tout le cors est « vostre*, ne enze de trop longue escrypture, re« metré en la seureté du prevost à vous oyre la ré« solue voulonté en quoy je suys d'obeyr à vos « commandemens... vous suplyant très humble« ment fere vostre voyage ausy bref comme le peult « desyrer vostre, sy vous playst, et quand vous ne « le voudryez, éprouvée, afecsyonnée et obeysante « amye. »

Mais ces lettres ne peuvent pas être de Diane. En effet, elle parle en deux ou trois endroits de son beau-père et de sa belle-mère, comme existant encore au moment où elle écrivait. Or, Jacques de Brezé, son beau-père, était mort à Nogent-le-Roi, le 14 août 1494, par conséquent depuis environ trente ans ; et sa belle-mère, Charlotte (*), avait été tuée, près de cinquante ans auparavant, par ce dernier, qui la surprit en adultère avec l'un de ses veneurs, le 16 juin 1470. Ces lettres n'ont donc pas été écrites par Diane et ne peuvent être invoquées dans la question dont il s'agit.

(*) Fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

après de graves historiens, tels que De Thou, Le Laboureur et Mézeray. Des écrivains plus modernes, à qui sans doute il répugnait de voir la même femme passer successivement dans les bras du père et du fils, ont essayé d'argumenter pour prouver le contraire. Voici les deux principales considérations alléguées en faveur de cette opinion. On dit : « La profonde douleur témoignée par Diane à la mort de son mari prouve qu'elle l'aimait trop sincèrement pour lui être infidèle. » Nous admettrons pour un instant qu'elle aimait son mari, mais l'on oublie qu'au lieu d'une de ces faiblesses de pure galanterie dont les femmes savent se défendre quand leur cœur est déjà épris, il s'agit ici d'un acte de dévouement filial où les entraînements de la passion n'étaient pour rien, et dont la durée ne paraît pas d'ailleurs s'être prolongée au delà du jour où la vie de son père fut tout à fait hors de danger (1). — La seconde considération est tirée des lettres de rémission accordées par François Ier à Jean de Poitiers. De ce que Diane n'y est pas expressément nommée, on en veut conclure que ce ne furent pas ses instances, mais uniquement celles du grand sénéchal, son mari, qui désarmèrent la colère du roi. Le texte même des lettres de rémission répugne à cette interprétation : sans doute, le nom du grand sénéchal y figure seul; mais Diane n'est-elle pas comprise dans cette désignation collective : « Les parens et amys charnels de Jehan de « Poitiers? » S'il en était autrement, il faudrait donc admettre qu'indifférente au sort de son père, elle ne prit pas la peine d'intervenir pour lui. — M. Niel, auteur de l'un des meilleurs travaux qui aient été faits sur elle, invoque cet argument (2) : « Le grand sénéchal, « dit-il, n'était pas homme à permettre « le jeu qu'on lui suppose; les Brezé « avaient le sang vif... Son père, Jac« ques, surprenant en adultère sa « femme, la propre fille de Charles VII « et de la belle Agnès, l'avait sans « marchander tué de sa main. » Nous ignorons si le grand sénéchal était homme à permettre ce jeu, puisque jeu il y a, mais tout le monde sait fort bien que les femmes n'ont pas l'habitude de prévenir leurs maris de ces sortes de choses. Et Diane, qui fut assez habile pour conserver, même dans un âge avancé, le plus grand empire sur le cœur d'un jeune roi, pourquoi voudrait-on que pour arracher son père à l'échafaud elle ait manqué de cette habileté que la plus ingénue des femmes sait trouver si aisément en des cas moins avouables? Appuyé sur les plus graves historiens, et à défaut de preuves contraires, nous ne lui enlèverons donc pas le mérite d'une faute inspirée par la piété filiale et en laisserons tout l'odieux au roi chevalier, qui mettait un tel prix à sa clémence.

Lenglet Dufresnoy, dans son édition des œuvres de Clément Marot, a bâti tout un roman sur ses prétendues amours avec ce poëte. Ce serait elle qui lui aurait fait les premières avances; mais comme il s'épuisait en madrigaux et en élégies, au lieu de répondre d'une manière moins poétique, elle se lassa d'attendre, le prit en haine, le dénonça pour ses opinions religieuses et provoqua son emprisonnement en 1526. Ce roman ne repose que sur des hypothèses; il suffira de faire remarquer qu'en 1526 François Ier était éperdument amoureux de la duchesse d'Estampes, et que celle-ci protégeait Clément Marot. Or, Diane pouvait-elle être alors assez puissante pour faire poursuivre le protégé d'une maîtresse en faveur?

Des écrivains se sont perdus en grands raisonnements pour lui trouver d'autres amants : hormis son acte de dévouement pour sauver son père, il ne paraît pas qu'elle ait été infidèle au grand sénéchal tant qu'il vécut. A sa mort, arrivée à Anet, le 23 juillet 1531, elle parut éprouver une grande douleur : elle lui fit élever dans l'église Notre-Dame de Rouen un magnifique mausolée avec cette tendre inscription :

Hoc, Lodoice, tibi posuit, Braesoee, sepulchrum,
Pictonis amisso mœsta Diana viro.
Indivulsa tibi quondam et fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Ses démonstrations de douleur ne s'en tinrent pas là. Le 29 août 1534, elle fonda en son honneur une messe commémorative et assigna à cet effet une rente annuelle de 45 livres. Plus

(1) L'auteur des *Galanteries des rois de France* prétend, mais sans preuves, qu'elle régna sur le cœur de François Ier jusqu'à l'expédition du Milanais, c'est-à-dire jusque vers la fin de 1524.

(2) *Portraits des personnages français les plus illustres du XVIe siècle, reproduits en fac-simile sur les dessins originaux ...avec des notices par* P. G. J. Niel. (Paris, Lenoir, 1848, 2 vol. in-fol.) t. I.

tard, au faîte de la puissance et des grandeurs, elle lui fit faire un service solennel et graver sur la façade de son château d'Anet l'inscription suivante :

> Brezæo hæc statuit pergrata Diana marito,
> Ut diuturna sui sint monumenta viri.

Enfin, elle porta le deuil le reste de sa vie, en adoptant pour ses couleurs le noir et le blanc.

Cet étalage de regrets pour un mari âgé de plus de trente ans qu'elle, n'était-il pas affecté, et Diane ne visait-elle pas à poser en veuve désolée? Nous le soupçonnons fort. Il semble en effet que si sa douleur avait été réelle, profondément sentie, elle n'aurait pas eu l'idée inconvenante, alors qu'elle acceptait publiquement la position de maîtresse de Henri II, de consacrer à la mémoire d'un époux si regretté une sentimentale inscription sur la façade de ce château d'Anet, si souvent le théâtre de ses scandaleuses amours, tout au milieu des D et des H amoureusement enlacés. Brantôme, qui ne songeait nullement à médire d'elle, insinue le même soupçon à propos du deuil qu'elle porta pendant le reste de sa vie : « Elle s'habilla, dit-il, un peu « plus à la modeste, mais de soye tou- « jours, afin qu'elle put mieux couvrir « et cacher son jeu... Si ne se refor- « moit-elle point tant, ni si a l'austérité, « qu'elle ne s'habillast gentiment et « pompeusement, mais tout de noir et « blanc, et il parcissoit plus de mon- « danité que de reformation de vefve, « et surtout montroit toujours sa belle « gorge. »

Restée veuve à trente-deux ans (1531), et quoique mère de deux enfants, et *dans son automne*, comme disaient les poëtes, Diane avait conservé tout l'éclat, nous ne dirons pas de sa beauté, mais de la jeunesse. Henri, deuxième fils de François Ier, dont elle devait remplir le cœur si longtemps, n'était alors âgé que de treize ans ; par conséquent, il faut reporter à quelques années plus tard l'époque du commencement de leurs rapports, malgré cette precocité extraordinaire dont on prétend que les enfants des rois sont doués. Cette époque importe sans doute peu à l'histoire; toutefois, comme bien des gens attachent une extrême importance à de semblables faits, il s'est rencontré de fort honnêtes historiens qui ont cru devoir disserter gravement et savamment pour la déterminer d'une manière précise. Selon les uns, Henri l'aima avant son mariage avec Catherine de Médicis (1533), et ce serait elle qui lui aurait donné ce qu'on appelle en style galant « les premières leçons de l'amour ; » selon d'autres, ce ne fut qu'après son mariage. Mais tous les beaux raisonnements faits à ce sujet ne nous paraissent reposer que sur des conjectures plus ou moins probables ; tout ce qu'on en peut dire de plus certain, c'est qu'en 1536, au plus tard, leurs rapports étaient un fait notoire à la cour, comme le prouvent ces vers adressés à Diane pour étrennes, au commencement de l'année 1537, par Clément Marot :

A MADAME LA GRAND'SENESCHALE.

> Que voulez-vous Diane bonne,
> Que vous donne?
> Vous n'eustes, comme i'entens,
> Iamais tant d'heur au Printemps
> Qu'en Automne.

Clément Marot ne fut pas le seul poëte dont la muse complaisante célébra, à leur aurore, les adultères amours du jeune prince. Un de ses confrères, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, chanta « le matin où Diane faillit » en ces vers pleins de fraîcheur et de grâce :

> Voici vraisment qu'amour un beau matin,
> S'en vint m'offrir flourette très-gentille;
> Lors se prit-il à me ourner le teint,
> Et vistement violiers et jonquille
> Me rejetoit, à tant que ma mantille
> En estoit pleine, et mon cœur se pasmoit ;
> (Car, voyez-vous, flourette si gentille
> Estoit garçon frais, dispos et jeunet).
> Ains tremblotante et détournant les yeux...
> Nenni... disois-je... Ah ! ne serez déçue,
> Reprit amour, et soudain à ma vue
> Va présentant un laurier merueilleux.
> Mieux vault, lui dis-je, estre sage que reyne :
> Ains, me sentis et frémir et trembler.
> Diane faillit, et comprendrez sans peine,
> Duquel matin je praitends reparler,

La mort du dauphin François (1536), en laissant à son frère Henri les marches du trône libres, vint donner à ces amours une importance extrême. La duchesse d'Estampes, aimée de François Ier, était alors dans tout l'éclat de la faveur. La cour se divisa en deux partis : l'un resta fidèle à celle-ci, l'autre se groupa autour de Diane et de son amant, devenu l'héritier présomptif de la couronne. Ce fut un triste spectacle ! Les deux rivales se déchirèrent comme des furies ; leur jalousie et leur haine donnèrent lieu à des scènes scandaleuses,

pour ne rien dire de plus. La duchesse, plus jeune de 8 à 9 ans, l'appelait *vieille ridée* et lui reprochait de se peindre la figure, de porter de fausses dents et de faux cheveux. L'une et l'autre eurent des écrivains à leurs gages qui se firent les organes de leurs ressentiments et dont elles se servirent pour s'accabler, en vers et en prose, des plus grossières injures. Voici un spécimen des jolies choses que la duchesse adressait à sa rivale par le ministère de Jean Voulté, l'un de ses poëtes (1) : les aménités de ce genre ne peuvent se dire qu'en latin :

IN PICTAVIAM ANUM AULICAM.

Empto quæ faciem colore pingis,
Quæ ornas dentibus os tuum paratis,
Quæ cælas capitis niues, redempto
Crine, vt te iuuenes sequantur, ipsa
Stulta es, non trahit esca ficta prædam.
Emas, consilium sequuta nostrum,
Cunnum, vel minimo annulo minorem,
Ne viuam, nisi quos voles habebis.

IN EAMDEM.

Deformosissima cum sit aulicarum,
Vetustissima cumque anus sit, et cum
Sit spurcissima, tritiorque ineptæ
Simiæ natibusque, clunisque,
Cum sit sordidior lupis, venusti
In se nihil quæ habeat, vel elegantis,
Arrectum modo respuat nec ullum
Penem, PICTAVIA aulica illa pellex
Impurissima, et omnium improbarum
Improbissima, credit attamen se
Pulchritudine, gratia, decore,
Forma splendidiore, ditiore
Cultu, perfacile aulicas puellas
Omnes vincere, quod probare gestit
Fuco, quo faciem indecenter ornat.
Sed hanc, per Venerem, velim rogatam,
Num vestis lacera esse queit quod ipsa est
Vestis integra? Calceus venustus,
In cujus solea patent fenestræ
Amplæ, num poterit videri et esse?
Num mammæ vacuæque, pendulæque,
Num rugæ innumeræ queunt placere?
Id me PICTAVIA audiat, docente
Nullo tempore fœminas renasci.
Nam quæ temporibus cadunt in usum,
Illæ temporibus cadunt ab usu,
Nec, postquam cecidere, suscitantur.

Les apologistes de Diane mirent plus de réserve dans leurs attaques; ils se contentèrent de reprocher à la duchesse ses infidélités envers le roi, et à s'égayer sur le rôle complaisant joué par Jean de Brosse, son mari. Malheureusement la division de ces deux favorites ne se borna pas à produire des épigrammes et des satires, elle fut plus d'une fois fatale à la France; elle amena, notamment, le honteux traité conclu avec Charles-Quint à Crespy, le 18 septembre 1544.

La mort de François Ier (1547) et l'avénement de Henri II au trône auraient permis à Diane de se venger de sa rivale, mais ce dernier, par respect pour la mémoire du roi, ne le voulut pas permettre; il exila simplement la duchesse après lui avoir réclamé les bagues et pierreries dont les rois étaient alors dans l'usage de parer leurs maîtresses et qu'ils leur reprenaient ensuite, quand ils ne les aimaient plus, pour les prêter à un autre. Mais si elle ne put assouvir sa haine sur celle qui l'avait si longtemps bravée, elle poursuivit du moins ses créatures. Tous ceux qui lui avaient éte attachés furent disgraciés et remplacés par ses propres partisans dans le ministère et le parlement. Le connétable de Montmorency, exilé par François Ier, fut rappelé et partagea, avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, la puissance militaire. Charles, cardinal de Lorraine, dont elle avait été, dit-on, la maîtresse, eut aussi la plus grande part à sa faveur. Quoique âgée de plus de 47 ans, elle avait conservé sur le cœur de Henri II le même empire qu'aux premiers jours de leur liaison. Ses belles formes, son habileté, et surtout l'humeur lascive du monarque expliquent suffisamment cet empire extraordinaire, sans être obligé de recourir, comme quelques historiens l'ont fait, à l'usage des philtres et à des opérations magiques (2). Henri II était tellement épris d'elle qu'il la voulait toujours à ses côtés, même dans les cérémonies publiques. La France, paraît-il, s'accommodait complaisamment de cette fantaisie royale, car dans plusieurs entrées solennelles, elle fut fêtée à l'égal de la reine. En 1548, la ville de Lyon se fit surtout remarquer par sa galanterie : les emblèmes et les décorations étaient à ses couleurs, noir et blanc ; sur une pyramide allégorique on voyait des croissants, des D et des H enlacés ; et l'on donna le spectacle d'une chasse où figurait la Diane mythologique (3). Dès l'année 1548, on

(1) Io. VULTEI RHEMENSIS, *Hendecasyllaborum libri quatuor* (Parisiis, apud Sim. Colinæum, 1538, in-16,) ff. 17 et 48.

(2) Le grave De Thou lui-même est tombé dans cette erreur : « Cum jam, dit-il, inclinata esset « ætate, philtris et magicis, ut creditur, adeo sibi « animum Henrici devinxit, ut is, nunquam alienata voluntate, ad exitum vitæ in amore illo « constanter perseveraverit. »—Bayle fait à ce sujet de fort scabreux raisonnements dans son *Dict. hist. et critique*, au mot POITIERS, remarque C.

(3) Godefroy, *Cérémonial fr.*, t. I pp. 823 et suiv.

frappa des médailles à son effigie, dont l'exergue portait cette allusion à la passion du roi : *Omnium Victorem vici.* Enfin, on a été jusqu'à dire que Catherine de Médicis en était réduite à la prier de lui *prêter* son époux (1). Les poétes, sans prendre souci de ces turpitudes y trouvaient maints prétextes pour faire chanter leurs muses, et, confondant poétiquement la Diane chasseresse avec la favorite, ils puisaient dans ce rapprochement le sujet d'interminables allégories. La fadeur de la plupart de ces pièces, les plates adulations dont elles sont remplies provoquent l'ennui et le dégoût ; à peine en trouve-t-on çà et là quelques-unes où la chaste muse, dégagée un instant de la boue dont on la souille, fait entendre des accents plus purs. En voici une de Melin de Saint-Gelais :

SUR UN BOUQUET DE DIANE.

Contentez-vous, heureuses violettes,
De recevoir honneur et parement
De la blancheur du beau sein où vous estes,
Sans luy cuider apporter ornement,
Car elle est même honneur du firmament :
Et si, sachant qu'à elle devez estre,
En ce froid tems nature vous fait naistre,
Ce fut afin que vostre nouueauté
De plus en plus au monde feit congnoistre
Que le tems fait en DIANE apparoistre
Nouuelle grace et nouuelle beauté.

Mais la vieille favorite n'était pas femme à s'endormir au murmure flatteur de ses louanges ni à se contenter purement et simplement de la tendresse du roi. Ayant passé le temps d'aimer, d'un esprit froid et calculateur, ambitieuse et avide de richesses, elle usa largement de son influence pour s'enrichir. A peine Henri II était-il monté sur le trône, qu'elle se fit donner, le 19 juin 1547, des lettres-patentes par lesquelles ce prince lui abandonnait le droit de confirmation, sorte d'impôt dû à titre de joyeux avénement; la reine-mère seule partagea avec elle cette faveur extraordinaire. Le 8 octobre de l'année suivante, la terre de Saint-Vallier et les autres domaines de sa famille, situés dans le Valentinois, furent érigés en sa faveur en duché, pour en jouir sa vie durant (2), et plus tard (1552), afin de relever encore l'importance de ce fief, elle obtint des lettres de subrogation, qui lui permettaient de racheter les biens aliénés en divers temps par ses ancêtres. Unie au connétable Montmorency au duc de Guise et au maréchal de Saint-André, elle organisa, selon l'expression de M. Niel, une sorte de cordon de sûreté autour du roi, qu'il n'était guère possible d'approcher sans leur permission (3); titres et faveurs, tout passait par leurs mains. « Il ne « leur eschappoit, » dit Vieilleville dans ses *Mémoires*, « non plus qu'aux aron-« delles les mouches, estat, dignité, « abbaye, office ou quelque autre bon « morceau, qui ne fust incontinent en-« glouty (4). » Ennemie acharnée des protestants, on attribue généralement à son influence les persécutions dirigés contre eux sous le règne de Henri II. Sa haine était poussée à ce point qu'elle descendait jusqu'à assister à leurs interrogatoires dans les prisons, et qu'elle déshérita par son testament ses filles et ses petits-fils dans le cas où ils embrasseraient les nouvelles doctrines. Hâtons-nous de dire que la conviction n'était pour rien dans ce beau zèle religieux; elle persécutait les protestants parce que la duchesse d'Estampes les avait protégés, peut-être aussi par superstition, comme le devait faire plus tard Louis XIV, pensant accomplir des actes méritoires qui, dans la balance divine, seraient un contre-poids à ses propres fautes; puis elle y trouvait son intérêt, car elle se faisait donner les confiscations de ces malheureux. Elle avait obtenu pour ses créatures les plus hautes fonctions de l'administration des finances, et Dieu sait à quels tripotages, à quelles complaisances les protéges durent se laisser aller pour leur protectrice! Sans doute, les plus actives investigations de la critique ne sauraient soulever le profond mystère dont ces coupables manœuvres ont été couvertes,

(1) Quelques auteurs ont soutenu cette singulière thèse, à savoir, que ses relations avec Henri II ne dépassèrent pas, selon l'expression de Bayle « la belle amitié ». Ce serait uniquement, dit-on, par les charmes de son esprit, par la sagesse et la maturité de son jugement, qu'elle aurait captivé le roi, et son ascendant sur lui aurait eu quelque chose de maternel.

(2) Les lettres d'érection sont insérées dans l'*Hist. généal. de la maison de France*, du P. Anselme, t. v, p. 596 et suiv.

(3) La faiblesse du roi pour sa maîtresse et ses favoris, donna lieu à l'épigramme suivante :

SIRE, si vous laissez comme CHARLES (*) désire,
Comme DIANE veut, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, mollir, refondre, retourner,
Sire vous n'êtes plus, vous n'êtes plus que *cire*.

(4) *Mémoires de Vieilleville*, collection Petitot, t. XXVI, p. 186 et suiv.

(*) *Charles*, cardinal de Lorraine frère de *François*, duc de Guise.

mais le procès scandaleux d'un nommé Alleman, dont nous parlons plus loin, autorise toutes les conjectures sur son peu de scrupule en cette matière. Recevant de toutes mains, puisant à volonté dans le trésor de l'État, elle ne se livra pas à des dépenses inutiles et folles, mais elle s'amassa du bien dont elle fut toujours fort soigneuse. Ses seules prodigalités, peut-être, furent pour le château d'Anet qui lui venait du grand sénéchal, son mari; elle le fit reconstruire, et les plus célèbres artistes du temps, les Delorme, les Cousin et les Goujon y déployèrent à l'envi toutes les merveilles de leur art (1). Henri II lui avait donné le magnifique château de Chenonceaux, bâti sur le Cher; elle posséda aussi un hôtel à Orléans (rue des Albanais) et trois à Paris, l'hôtel Barbette, l'hôtel des Tournelles qui avait appartenu à la duchesse d'Estampes, et celui de Roquencourt (rue d'Orléans-Saint-Honoré). Encore si elle s'était bornée à amasser des richesses! mais son influence s'étendait sur les plus importantes affaires de l'État : les historiens n'hésitent pas à lui attribuer tous les malheurs de ce règne.

Le cours de ses prospérités fut brusquement interrompu, le 10 juillet 1559, par la blessure mortelle de Henri II. Elle était alors âgée de soixante ans; mais l'âge ne lui avait rien enlevé de son empire sur le cœur et l'esprit du monarque. Une hygiène sévère, un grand soin de sa personne, et peut-être aussi la froideur de son tempérament, lui avaient permis de conserver fort tard ses belles formes. On dit qu'éveillée le matin à six heures, même pendant la plus grande rigueur de l'hiver, elle se lavait le visage avec de l'eau de puits; elle montait ensuite à cheval, faisait quelques lieues et revenait se mettre au lit, où elle restait jusqu'à midi. « Je vis cette dame, dit « Brantôme, six mois avant qu'elle « mourut, si belle encore que je ne « sache cœur de roche qui ne s'en « fut ému, encore qu'auparavant elle « se fut rompu une jambe sur le « pavé d'Orléans, allant et se tenant à « cheval aussi dextrement et dispostement comme elle avoit jamais fait; « mais le cheval tomba et glissa sous « elle, et par telle rupture et maux et « douleurs qu'elle endura, il eut semblé que sa belle face s'en fut changée, « mais rien moins que cela; car sa « beauté, sa grâce, sa majesté, sa belle « apparence étoient toutes pareilles « qu'elle avoit jamais eu, et surtout « elle avoit une très grande blancheur, « sans se farder aucunement; mais on « dit que tous les matins elle usoit de « quelques bouillons composés d'or « potable, et autres drogues que je « ne sçais pas comme les bons médecins et doctes apoticaires. Je crois « que si cette dame eut encore vécu « cent ans, qu'elle n'eut jamais vieilli, « fut de visage tant il estoit bien composé, fut de corps, caché et couvert, « tant il étoit de bonne trempe et « belle habitude. C'est dommage que « la terre couvre de si beaux corps. » Dès que l'état du roi fut jugé désespéré, Catherine de Médicis lui ordonna de se retirer de la cour, et de rendre ces pierreries dont nous avons parlé et qu'elle avait eues après la duchesse d'Estampes (2). «Le roi est-il mort?» lui fait dire le même chroniqueur. — « Non, madame, répondit le porteur de « cet ordre. — Je n'ai donc point encore « de maître! » s'écria-t-elle avec hauteur. « Que mes ennemis sachent que « je ne les crains point; quand ce « prince ne sera plus, je serai trop « occupée de la douleur de sa perte « pour que je puisse être sensible au « chagrin qu'on voudra me donner. » Quand le roi fut mort, les courtisans et les flatteurs, naguères prosternés à ses pieds, se hâtèrent de l'abandonner pour se tourner vers Catherine de Médicis dont le règne commençait. La réaction fut si violente, que cette princesse elle-même fut obligée de modérer le zèle de ces serviteurs de fraîche date. Quelques-uns allèrent jusqu'à l'ignoble : on raconte que Tavannes offrit sérieusement d'aller lui couper le nez pour la défigurer. Seul, le connétable de Montmorency, qu'elle avait fait rappeler, lui resta jusqu'à la fin, rachetant ainsi par une fidélité qui n'était pas sans grandeur, un trop long oubli de sa propre dignité (3).

Diane se retira à Anet, où elle vécut désormais entièrement étrangère aux

(1) Ce château, l'un des chefs-d'œuvre de la renaissance, fut démoli au commencement de la révolution. Une partie de façade a été transportée à Paris et reconstruite dans la cour de l'École des Beaux-Arts. Voy. *Rapport hist. sur le château d'Anet*, par Alex. Lenoir. (Paris, s. d., in-fol.).

(2) La reine lui reprit aussi le château de Chenonceaux, mais elle lui donna celui de Chaumont, qu'elle acheta exprès de la maison d'Amboise. Le contrat d'échange fut passé à Blois en 1559.

(3) Voy. *Lettres inédites de Henri II*, *Diane de*

affaires publiques. En 1564, l'attention publique fut une dernière fois attirée sur elle lors du procès d'un nommé Alleman, dont nous avons déjà dit un mot. Cet Alleman, président en la cour des comptes, était accusé d'avoir, pendant 25 ans, exercé le plus effronté brigandage dans les gabelles; convaincue de lui avoir vendu sa protection, Diane fut mise en cause avec lui, et l'avocat général Du Mesnil conclut contre elle à la restitution de sommes énormes; mais, protégée par le duc d'Aumale, son gendre, elle réussit à éviter une honteuse condamnation, et les conclusions de l'avocat-général n'eurent pas de suite (1). Elle passa le reste de sa vie à Anet, uniquement occupée de l'administration de ses biens et de minutieuses pratiques de dévotion. C'est là qu'elle mourut, le 22 avril 1566, dans sa 67e année; elle y fut enterrée dans une chapelle qu'elle avait fondée, sous un magnifique tombeau de marbre (2). En elle s'éteignit la branche des Poitiers Saint-Vallier.

Nous avons dit en commençant qu'elle eut deux filles du grand sénéchal, son mari : l'aînée, *Françoise*, épousa, en 1538, Robert de Lamarck, duc de Bouillon; la seconde, *Louise*, épousa, en 1546, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, frère de François, duc de Guise. Ce dernier mariage fut le lien des intérêts qui unirent la favorite avec les ambitieux princes lorrains et l'un des fondements de la puissance colossale à laquelle ceux-ci arrivèrent sous les successeurs de Henri II. Elle n'eut pas d'enfants de ce prince; cependant on a prétendu qu'elle lui donna une fille, nommée Mlle *de la Montagne*. Duchesne en parle dans ses manuscrits et dit qu'elle était âgée de 76 ans au moment où il écrivait. On ajoute que le roi, ayant voulu la reconnaître, Diane lui aurait fait cette fière réponse : « Par « ma naissance, j'étois en droit d'avoir « de vous des enfants légitimes; j'ai « été votre maîtresse parce que je vous « aimois, mais je ne souffrirai pas qu'un « arrêt me déclare votre concubine. » L'existence de cette fille n'est rien moins que prouvée (3).

Elle avait fait son testament à Limours, le 6 janvier 1564. Cette pièce, que nous croyons inédite, ou du moins très-peu connue, est doublement curieuse : d'abord, parce que, rédigée sans l'intervention d'un notaire, elle l'a été probablement par Diane elle-même, puis, à cause de certains passages assez singuliers qu'on y lit avec surprise, entre autre celui où elle parle des biens acquis *par son labeur*. Les minutieuses prescriptions qu'elle fait à ses héritiers nous ont paru de nature à intéresser vivement les lecteurs et à achever de leur faire connaître cette femme célèbre, devenue, sur la fin de sa vie, toute confite en dévotion, et cherchant à expier, par des œuvres pies, les scandales de sa conduite. Voici ce testament que nous avons collationné avec un grand soin sur deux anciennes copies conservées dans les manuscrits de la Bib. Imp., collect. Baluze, no 8476, et Brienne, no 308.

4

Au nom de Dieu, du Père, du Fils et du benoist Sainct-Esperit, et de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, et de tous les saincts et sainctes du paradis noz aduocatz et intercesseurs enuers luy à nous fere pardonner de nos faultes et pechés depuys nostre naissance jusque a la fin de nostre vye en attendant le passaige qui est diuers à tous humains.

Saine de mes entendemens et de mon corps, moy Diane de Poitiers ay bien voullu fere cestuy mon testament et declaration de ma dernière volunté, tant pour fere pryer Dieu nostre Seigneur pour mon ame, et enfans et heritiers qui me succederont et jouyront de mes biens leur fere entendre ma derniere volunte, afin de nen prendre aucune excuse pour eulx, ny par ignorance de ce que je ordonne et dispose icy apres; et sy aulcun deulx, ou tous ensemble, iront au contraire et naccomplisse icelle mienne et derniere volonte, dès a présent je priue celluy ou celle qui contreuiendra encontre de mon intention; et les priue de tout mon bien et le donne ans Hostels-Dieu de Paris, de Chartres, de Rouen, de Lyon, de Grenoble, d'Auignon, d'Estoille, de Saint-Vallyer, Annet, parceque ne cuyde fere chose préjudiciable à mes enfans veu les biens que je leur laisse, et que ces biens venant en partye de mon labeur que j'en peulx bien disposer d'une petite portion comme il me semble, et celluy jestime mon vray heritier qui le trouuera bon, car cest de mon bien que jay acquis, autrement je les priue de ma succession s'ils ne veulent accomplir ceste mienne volunsté de ce que jordonne cy apres.

Et premierement je veulx et ordonne que de quelque lieu quil plaira a Dieu m'appeler, que mon corps soit emporté cinq jours apres mon deceds au lieu ou jay esleu estre enterree; et je pense, si ma volunté ne change, que sera au lieu d'Annet où jay faict fere une esglise, si jay le temps de ce fere, mais sy elle nest commancee, jordonne à mes heritiersde

Poitiers, Marie Stuart..... adressées au connétable Anne de Montmorency, ou Correspondance secrète de la cour de Henri II... Paris, 1818, in-8o, fig. Cette correspondance fait partie du 5e volume de l'indigeste compilation de Gail, intitulée *le Philologue*, en 22 vol. in-8o.

(1) Voy. Dreux du Radier, *Mém. hist. et crit. des reines et régentes de France*, t. IV, p. 320.

(2) On plaça sur ce tombeau, non point la Diane de Jean Goujon, comme on l'a écrit plusieurs fois, mais une autre statue dont il sera question plus loin à propos de ses portraits.

(3) On l'a probablement confondue avec une fille que Henri II, étant encore dauphin, eut d'une demoiselle piémontaise nommée *Diane* Duc, et à laquelle on donna le nom de *Diane*, en souveuir de sa mère.

ce fere et leur en donne le moyen où je veulx que largent soict prin pour la fere, et je charge mes deus filles, ou leurs heritiers, enfans les plus prochains deulx, payer, ny faillir; et que les frais et despences soient faicts par ensemble jusques a la somme de vingt mille livres, dedans deus ans apres mon deceds, et non plus tard; et dedans icelle ferez fere ung tumbeau sepulture de marbre faict à mes armes et deuises bien faictes, ou dedans jentends y estre mise sy je ne change d'opinion, ou mon cueur sera mis et amene apres auecques cellny de feu monsieur le grand senechal mon mary. Cependant que ma sepulture et esglise soit faicte, je veulx que mon corps soict gysant dedans la grande esglise d'Annet dedans un tombeau de bois painct a mes armes et devises en attendant que ma sepulture soit faicte, a cette fin que tous mes subiects prient tousiours Dieu pour moy; et je veulx et entends que des le lendemain de mon trespas, quil me soict dict cent messes sil se peust fere, sans les troys grandes messes que jentends estre dictes comme lon a de coustume, et le libera et comandataire des morts, avecque vigilles et le reste comme lon a de coustume, et pour chacune petite messe trois sols; et entends que quand lon fera mon conuoy, que sy lon est en lieu pour en auoir, que lon y appelle les quatre mendiens, et si cest en lieu de nen pouuoyr auoir sans grands frais, je veulx leur estre enuoyé à leur conuent cent liures qui feront pour quatre quatre-vingts francs, a la charge quils me diront à leur conuent ung seruice des morts pour le repos de mon ame et que Dieu aye pytié de moy; mais jentends que ce soict pour les plus pauures conuents qui soient, sy ny peuuent assister a mes services; plus, jordonne a mes executeurs de faire habiller cent pauures des lieux au lieu aupres ou je mouray, de troys aulnes de drap blanc pour robbe et chapperon, et aussy leur sera déliuré a chacung ung cierge de cyre blanche de liure et demy qu'ils tiendront en la main, et leur sera aussy donné ung chappelet de patenostres qu'ils tiendront en l'autre main qui les diront pour moy en l'honneur de Nostre Dame mère de Nostre Saulueur et la requeront estre mon aduocate enuers luy; Et sy d'aduenture, je deceddois a Paris, je veulx que mon corps soict porté a leglise des Filles Repenties et que la me soict faict ung seruice des trespassés comme lon a accoustumé le fere, auec les recommandataires, vigilles et libera comme ils font quand elles enterrent des religieuses, et autres oraisons qui appartiennent en cela; et, à cette fin qu'ils aient meilleure volunté a cela, je leur donne cinq cents francs pour achepter quelque rente pour tous les jours, m'estre dict a leur couuent une messe basse, et apres celle de monsieur de Rocquem l'heure qu'il y aura plus de gens, et apres *Dominum non secundum peccata*, disant l'une à lautre *Priez Dieu pour Diane de Poitiers.*

Apres, sy estes a Paris, ferez dire ung service a ma paroisse de St-Honoré de 3 messes uigilles, libera, auec 5 petites messes comme sy mon corps estoit la; et aux quatre mendians aultant, et aussi a l'Ave Maria, aultant aux Filles-Dieu; et le plus tost que tout cela sera faict, que mon corps soict emporté la ou je veulx estre enterree; et sy, de cas d'aduenture que ma mort ne soict a Paris, et que ce soict en autre lieu, je veulx estre portee a la plus prochaine esglise ou je seray, et y ferés dire les cent messes basses et fere le service de troys messes, vigilles, libera et autres choses qu'il est requis, tant de jours que y demeureray; mays, le plus tost que fere se pourra, que je sois portee la ou il fault que je sois enterree, et mesque icy (*sic*) sois donnans l'aumosne tous les jours aux pauures allans et venans oultre ceulx qui auront les robbes blanches tant pain que vin, et laisse a chacun le reste qui sera des cerymonyes je laisse a mes heritiers (*sic*); mais le moings de triomphe que lon pourra quil en soict faict, et m'en rapporte a mes enfans et a mes executeurs; mais que je sois bien servie en l'eglise je me contenteray des pompes de ce monde. Et apres que tous mes services et enterrement sera faict, en attendant que ma sepulture soict faicte de pierre, lon fera ung tombeau de bois painct de mes armes et deuises la ou sera mys mon corps; a icelle fin que mes subiects pryent Dieu de plus grande affection, en attendant que ma sepulture de pierre soict faicte et que mon corps soict encores sur terre, je veulx que lon dye cinq messes basses tous les jours en l'honneur de la passion de Notre Redempteurs et feres l'aumosne a cinq pauures trouues donnant cinq deniers disant prier Dieu pour Diane de Poitiers.

Plus, les jours de lundy de chacune sepmaine quil soict dict ung seruice de morts complet, assavoir vigilles et les troys messes de libera, et, quand le bout de lan, lon fera comme de mesme comme lon auoit faict quand je mourus, reste les cent pauures vestus, mays bien donner l'aumosne aux pauures allans et venans la somme de cent liures bien fidellement baillee.

Et sy ma sepulture n'estoit faicte encores, lon continuera comme lon a faict tout lan, jusques à ce quelle soict faicte, et que mes heritiers s'aduancent de la fere adcheuer; et, de l'heure quelle sera faicte, je veulx estre dedans mise; et apres, mes chanoines disent selon leur fondation par moy faicte, et qu'il soict continué, pour jamays, si lon peult tant continuer, comme ils en sont chargez en leur fondation par moy ordonnee, pour pryer Dieu pour monsieur mon mary et moy et mes bienfaicteurs et enfans, pere et mere, freres et sœurs et mes amys, en recompense de navoyr faict mon debuoir estant en ce monde.

Aussy je veulx que tous mes seruiteurs et seruentes soyent tous habillez de dueil, tant robbe que chapperon et cacucchez selon leurs qualites estans auprès de moy tant presens que absens qui ont gaiges de moy, tant Daulphiné que ailleurs; et aussy je leur donne une annee a chacun de leurs gaiges pour chercher.

Aussy je ordonne que toutes mes debtes soient entièrement payees et en charge mes heritiers et heritieres sur peine de les priuer de leur legitime, et que mes executeurs sen tiennent pour contans et que mon ame en soict deschargee; mais que ce soict le plus tot que fere se pourra suiuant mon intention, autrement je les priue de ce que leur peust appartenir; et que mes executeurs en soient creus pour ce faire, comme je leur remets sur leurs consciences, et entends que mes enfans useront de bon conseil pour satisfaire a cecy, ou bien ils vendront la terre le moings dommageable pour y satisfaire.

Et pareillement, je veulx que mes filles et ceulx qui se melleront de leur partaige, prennent des sy gens de bien qu'ils ne mettent nul discord entre elles deulx, mais quelles partent teste pour teste sans fere tort à l'une plus qu'à l'autre; et celle qui yra au contraire je la priue de tout ce que je luy puys donner et le donne a celle qui suyura ma volonté; et quelle soict de la religion bonne, ancienne et catholique comme mes predecesseurs ont faict; et aussy jentends que le partaige qui a este faict des terres de feu mon mary ayt lieu pour tout ce qui me peult appartenir, aultrement je ne trouuerois bon de rechanger car je donne des acquests et conquests que je n'eusse faict à la terre d'Ennet tant des grands bastimens que autres choses qui ne se peust nombrer; pour aultant, je veulx que mes filles partent du bien que j'ay au Daulphiné, Languedoc, Viuaretz et autres terres que je tiens de pere et frere, estant amyes, par teste, selon quil sera dict, par gens de bien et dhonneur, sans se mettre en nul proces, et quil ny aye nulle faueur tant d'un costé que dautre, et qu'ils seront estimés de genz a ce cognoissans accause de l'amityé de monsieur Daumalle mon filz.

Et quant au bien que jay en France, en Normandye, au val de Galye et Champaigne, je veulx que ma fille Francoise, mon aisnee, ayt les terres de Beyne, Lymours Bienuille, Arcys, Rouuray, et ma fille Loyse, Yvry, Breudepont Garannes, Boncourt et quils se contentent chacun de leurs terres sans dire lune veult plus que l'autre, car c'est mon in-

tention d'en faire ainsy; et veulx toutes deux jouyssent de toutes mes terres que jay en cest endroict nommé, et quelles en jouissent comme jen faisois moy, en toutes les facons qui se peuuent fere; et quant aux terres de Lymours, et Beyne et autres terres que je viens perdre par proces, sy de cas d'aduenture jeu etois euincée je veulx quelle aye recours aux biens de sa sœur LOYSE cinquante mil francs pour sa perte; sy elle neu est euincee dedans six ans apres ma mort ne luy en sera donné recompense. Parquoy, fault que chacun garde le bien l'un de l'autre; et voyant que ma fille FRANCOYSE *duchesse de* BUILLON na une telle maison que celle d'Ennet et que jay employé beaulcoup de bien pour la fere, je donne la terre de Chaumont et toutes ses dépendances comme jen jouys, et en la mesme qualité que la *Royne* CATHERINE, femme du *roy* HENRY, me la baillee pour eschange de Chenonceau, a ma fille FRANCOYSE DE BREZÉ pour en fere a son plaisir et la bailler aquel de ses eufans luy seroit le plus obeyssant; et sy lautre de mes filles, LOYSE, ou ses heritiers, en yront fere instance, je reuoque tout le bien que je luy ay faict tant en Daulphiné qu'ailleurs, et donne tout ce que je puys donner a ma fille FRANCOYSE comme laisnée; et comme cest ma volunté que celle qui ne se contentera des biens que je luy faitz, je les donne à l'autre, je les donne à l'hostel-dieu de Paris sy elles ne veullent trouuer bon ce que je faictz, car je leur donne assez de bien pour se contenter sans se mettre en facherie les uns et les autres aulcunement; silz le font, ceux qui yront aucontraire je les priue de tout mon bien et le donne aux hostel-dieu de Paris, de Grenoble, d'Estoille, d'Ennet, de Rouen; et pour suyure ma volunté, je desire que lon prenne troys personnes de leur costé et deux autres par dessus, pour en juger a la vraye verité, et si cela ne les peult accorder je donne au roy ce qui sera en contention et quil luy playse fere pryer Dieu pour mon ame comme pour sa plus affectionnee et humble seruante et subiecte.

Et apres auoir considéré aux enfans que ont mes deulx filles sont venuz et sont sortis beaulcoup denfans, dont ma fille FRANCOYSE en a deux filz masles, LOYSE en a quatre, dont je leur charge sur toute lobeissance quils me doibuent porter, que ceux qui seront de la nouuelle religion je les excluds de ce bien là et le donne a toutes leurs filles qui ne le seront, et que ma fille DIANE DE LORRAINE et de DAUMALLE en ayent elles deux la moictyé, et les autres sœurs qui ne seront relligieuses, le reste; par tel, sy que quand elles seront maryées que leurs enfans mettront ung escusson de leurs armes, mais je nentends que les filles qui tiendront la nouuelle religion soient du nombre. Et sy de cas d'aduenture les filz venant de mes filles retournoyent a estre gens de bien et quils ne fussent plus de ceste mauuaise secte, je ne vouldrois leur fere tort et mettront lescusson de mes armes au leur; mais, sils meurent en ceste méchanceté, je les priue de tout mon bien et le donne aulx hostel-dieu dont jay faict mention ycy-deuant, et les peuuent demander comme chose a eulx acquise par le deub de ma volunté et comme bien que jay acquis.

Plus, veulx que l'hostel-Dieu que jay commencé à Ennet soict acheué et fondé de troys cens francs, et que mes deulx filles se accordent a cela, et quil soict payé par moictyé des fraiz qui se feront pour lacheuer, et s'y mettent les treize pauures femmes et cinq filles que lon mettra pour apprendre, et demeureront jusques a dix ans, et que ce soient les plus pauures de mes terres que lou trouuera qui n'auront pere ny mere; et, apres dix ans, on leur baillera dix francs pour leurs marys et mettre a rente jusqu'à ce qu'elles trouuent mary, et quand on les mettra à l'hostel-Dieu elles auront sept ans, et comme elles deuiendront grandes lon les sortira d'an en an.

Plus, je donne à mes chanoines que je funde à Ennet quatre cens liures de rente, et en attendant quil leur soict baillé terre vallant cela, je leur donne douze mil liures pour acheter de la rente de quatre cens liv. de rente ou ce quil en pourra auoir de douze mil francs, et cela sera prins sur une maison affectee pour mes fundations qui est mon hostel de Paris nommé Rocquancourt que je donne pour funder mes chanoines et Hostel-Dieu, Et celuy de mes heritiers qui la vouldra auoir baillera trente mil francs, et les meubles qui seront dedans de la maison yront tout ensemble, par ce moyen il ne perdra rien; et sils faillent à ce fere, je ipoteque Boncourt pour ma fille LOYSE et Marc pour ma fille FRANCOYSE que ou ils faillent de leur achepter les terres quil conuiendra achepter selon la vallue de trente mil liures tant pour mes chanoiues et Hostel-Dieu deus ans apres s'ils ne l'executent selon ma volunté et fundation; je ordonne a mes executeurs icy nommez, si mes heritiers faillent de fere dilligence a ecsecuter les charges de mon testament et quil y aye de la dispute en cela, jordonne quil me soict vendu la plus proche des terres tant de ma fille FRANCOYSE que de LOYSE pour satisfere a cela, et que les terres que lon acheptera pour mes chanoines et hospital soient le plus pres deulx que fere se pourra; et sy pour la sollicitude que pourront fere mes executeurs enuers mes heritiers ils naccomplissent ce que jay ordonné, je veulx que par rigueur de justice qu'ils soient mes héritiers contreincts, et prens en mon ayde le procureur du roy pour estre a mon ayde et fere jouyr de la puissance que je donne a mes exeéuteurs, et leur prye de prendre le meilleur de mon bien et terres pour ce faire, et a ceste occasion je donne au procureur du roy, sy mes heritiers faillent d'executer ce mien testament, cinq cens francs pour fere les mises et deppenses pour fere accomplir ce que jentends que mes heritiers facent moy decedée.

Le plustost que fere se pourra, que lon enuoye en Daulphiné, et que lon mande à tous mes officiers de fere dire par mes terres les seruice qui s'ensuict, et fere pryères par toutes mes terres, cest assauoir, ung seruice solempnel auec les commandataires des morts, et que à chacune place soict deliurée aux plus pauures de ceulx qui ne peuuent gaigner leur vye dix francs, aussy sera deliuré troys cens francs pour marier des pauures filles qui nayant chose du monde pour les departir ainsy qu'il sera bon de fere et que ce ne soict par faueur de personne, mays pour acquitter et comme l'aumosne sera le mieulx employee.

J'ordonne que a Saint-Vallier mon service soict tout ainsy faict que sy mon corps y estoit en terre, avec cent pauures vestus de blanc pour l'honneur de Nostre-Dame, et quon leur baille a chascung ung chappelet a la main et le dire à ma deuotion pour moy et pour tous ceulx qui me touchent.

Et veulx et ordonne que par mes heritiers soit baillé et donné à l'Hostel-Dieu d'Estoille la somme de cinq cens francs, sil y auoit faulte que je n'eusse faict et accomply ce que mons. mon pere et frere mont chargé de fere, et que largent soict mis aux choses les plus nécessaires de fere pour l'augmentation dud. Hostel-Dieu d'Estoille. Et charge a mes filles et heritiers sil y a quelque chose quil faille exécuter aux deux testamens de mon pere et de mon frere dont il me pourroit auoir charge. si ja ne l'auois accomply, je leur commande de le fere; sil y a de ma negligence j'en demande a Dieu pardon, car ce n'est faute de bonne volunté et vous commande, mes deux filles, ne faillir à tout ce que vous ordonne sons peine de désobeissance et en descharge ma conscien e; Et surtout que les seruices de mes predecesseurs soient continuez comme leur testament le porte.

Et pour accomplir ce mien testament, je veulx et entends que mon nepueu de MEAULX et mons. le présid nt DORSAY soient mes executeurs, auecques le procureur du roy seulement pour tenir la main que mon testament soict accomply de poinct en poinct, auquel je donne entière, pleine puissance de l'accomplir et fere accomplir selon les clauses que jay mises icy dans mon testament; et en refusant mes filles et heritieres de ne l'accomplir comme je l'entends et comme il est escript, je donne et sy ample

puissance à mes executeurs quil est requis en icelle affaire et selon les clauses d'icelny, pour ne faillir a les fere exécuter comme icy ay intention qu'il soict faict de poinct en poinct; et à cette cause, je donne puissance à mes executeurs sur toute ma succession au cas que mes heritieres soient negligentes de mettre une fin pour la descharge de ma conscience, je donne plain pouuoir a mes exécuteurs de se saisir des terres qui sont icy nommées, cest de la terre et baronnie de Garannes pour ma fille Loyse, et la seigneurie de Lymours pour ma fille Francoyse, et reuenus d'icelles entierement, et s'ils ny suffisent a executer le mien testament en prendre d'autres plus commodes pour y satisfere, et charge mes exécuteurs d'y mettre peyne de ce faire, et sy mes héritieres ou héritiers en font du refus je veulx que le procureur du roy se adioingne comme exécuteur, auquel, apres y auoir mis fin a mon testament, je lui donne pour ses peines cinq cens francs pour donner conseil pour le bien fere exécuter sans que mes héritieres ny puissent rien fere diminuer ; aussy mon nepueu Loys de Brezé, pour la bonne amour qu'il a congneu que je luy ay porté, qu'il face son plain pouuoir sans user de faueur, pour sur peine que je luy charge sa conscience, et en descharge la mienne sil ne met peine de accomplir ce que cy de dans mys, Et pour auoyr souuenance de moy je luy donne ung poinctu esmaillé de noir, le plus gros que jaye qui soict poinctu. Aussy, je donne a mons. le président Dorsay douze cens francs pour tant de peine qu'il pourra prendre pour ceste affaire, et que les fraiz qu'il pourra fere, sy mes héritiers luy en font fére, a cause des reffus, quils luy soient rendus, sur peine de n'estre mes heritiers; et mes exécuteurs jouiront de ces deux terres de Garannes et de Lymours et les vendront silz ne veulent exécuter mon testament et les convertir a ce que je ordonne que je m'assure quilz n'en feront difficulté, si non je requiers encore le procureur général du roy nostre sire à Paris y tenir la main, porter ayde et faveur à ce qu'il conuiendra fere pour le mien testament selon que mes exécuteurs l'aduertiront, Et leur en charge et descharge ma conscience silz font autrement qu'ils ne doibuent aux choses qui concernent ma dernière volunté de poinct en poinct et entiere disposition de mon corps.

Et entendant j'ay signé de ma main et scelleray de mon scel. Faict le jour des Roys à Lymours lan mil cinq cens soixante et quatre.

Diane de Poitiers.

ÉCRITS RELATIFS A DIANE.

I. *Notices sur Agnès Sorel*, *Diane de Poitiers*, *Gabrielle d'Estrées*, *depuis duchesse de Beaufort* (par Q. Craufurt). Paris, J. Gratiot, 1819, in-8° avec portr.

II. *Diane de Poitiers*, *ou Deux Fous et un Roi*, *drame en trois actes*, par MM. Ch. Desnoyers et Hip. Rimbaut, *représenté sur le théâtre du Panthéon*, *le 3 janvier 1835*, *et repris au théâtre Saint-Antoine*, *le 5 août 1837*. Paris, Morain, 1837, in-8°.

III. *Les secrets de beauté de Diane de Poitiers*, *confessions archéologiques et cosmétiques*, par P. L. Jacob (bibliophile). Paris, Ad. Delahays, 1858, in-18 de 197 pag. Le titre de ce petit ouvrage est une amorce qui a dû tromper plus d'un lecteur; le facétieux bibliophile y parle à peine de Diane.

IV. *Diane de Poitiers*, par M. Capefique. Paris, Amyot, MDCCCLX, in-18 angl. de 305 pp. La couverture porte : *Très-haute et très-puissante dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.*

MÉDAILLES DE DIANE.

I. — Buste de Diane; elle est tournée à D., coiffée en cheveux, avec un voile retombant sur sa poitrine. Sans légende, revers lisse, médaillon ovale de 37 mill. de H. sur 28 de L.

II. — *DIANA. DVX. VALENTINORVM. CLARISSIMA.* Buste de Diane, tournée à G., la gorge nue. - Exergue : *Æ. 26.* - Revers : *OMNIVM. VICTOREM. VICI.* Diane chasseresse foule aux pieds l'Amour. - Module : 52 mill. — L'âge de *26* ans que lui donne cette médaille est une flatterie par trop forte : Diane fut créé duchesse de Valentinois, en 1548; or, en supposant que la médaille ait été frappée cette année-là, elle aurait été âgée non point de *26* ans, mais de *49*.

III. — *DIANA. DVX. VALENTINORVM. CLARISSIMA.* Buste de Diane, tournée à G., un collier de perles au cou. - Même revers, légende et module qu'à la précédente.

IV. — *DIANA. DVX. VALENTINORVM. CLARISSIMA.* Même coin que la face du n° II ci-dessus, mais sans l'exergue *Æ. 26* qui a été effacé. - Revers : *OMNIVM. ET. LACTE. VIRESCIT.* Junon arrose un lis de son lait, à côté de la France représentée sous la figure d'une femme assise. - Module : 53 mill. — Cette médaille a été frappée avec une lance rompue et la légende : *LACRYMÆ HINC, HINC DOLOR.* Nous ne connaissons pas cette variante.

V. — *HENRY II ROY DE FRA.* Buste de Henri II, coiffé d'un casque à la romaine. - Revers : *IVSQUES A SA PLENITVDE 1551.* Un croissant surmonté de la couronne royale. - Module : 28 mill.

VI. — *HENRICVS II GALLIAR. REX CHRISTIANISS. PP.* Buste de Henri II; il est couronné de lauriers, couvert de son armure, tourné à D. - Revers : *NOMEN. AD. ASTRA. 1552.* Diane chasseresse, la gorge nue, le carquois sur l'epaule, tenant d'une main une fleche et s'appuyant de l'autre sur son arc. - Module : 36 mill.

VII. — *HENRICVS. II. GALLIAR. REX. CHRISTIANISS. PP.* Buste de Henri II. - Revers : *DONEC TOTVM COMPLEAT ORBEM. 1558.* Un croissant surmonté de la couronne royale. - Module : 32 mill.

Portraits de Diane.

Ses véritables traits sont loin d'être aussi connus qu'on pourrait le croire. Sans doute, on rencontre dans les musées et les collections particulières un très-grand nombre de portraits qu'on prétend être le sien; mais, quand on les examine avec la moindre attention, on ne peut s'empêcher d'être frappé de l'extrême différence qu'ils présentent entre eux, non-seulement dans chacun des traits, mais dans tout l'ensemble de la figure; différence si grande qu'il devient évident que ce n'est pas la même femme dont tant d'artistes ont voulu représenter l'image (1). Ces portraits ne peuvent donc pas être tous authentiques; quels sont dès lors ceux qu'il faut regarder comme tels? quel était le vrai caractère de cette célèbre beauté? Pour éclairer cette difficulté, on doit recourir aux monuments historiques dont l'autorité est toute autre que celle des poëtes et des rêveurs. Or, ces monuments, d'une authenticité incontestabe, sont au nombre de deux :

1° Les médailles. Elle est représentée sur les trois premières que nous avons décrites, et ces trois effigies sont si ressemblantes entre elles qu'on les croirait sorties du même coin.

2° Sa statue placée sur son tombeau dans la chapelle d'Anet, et dont un moulage est au musée de Versailles. Cette statue rappelle parfaitement les traits et l'air du visage des médailles.

A ces deux monuments irrécusables, M. Niel, à qui nous empruntons ces remarques, en ajoute un troisième qu'il n'hésite pas à regarder comme tel. C'est un ancien dessin aux deux crayons, attribué à Janet, peintre de François Ier, tiré de l'un des plus précieux recueils de la Bibliothèque Impériale, et représentant Diane jeune encore, alors qu'elle portait le titre de grand'sénéchale. Ce dessin offre en effet dans les traits du visage « ces « tournures particulières qui caractérisent la réalité, cet aspect individuel à l'impression duquel il est « impossible de se soustraire (2). » C'est d'ailleurs bien la figure des médailles et de la statue.

Quelle idée maintenant faut-il se faire de la beauté traditionnelle de Diane? Helas! on éprouve un grand désenchantement après avoir contemplé ces trois images. Au lieu de cette chevelure noire que les biographes et certains portraits lui donnent, elle était blonde ou rousse (3). Elle avait des yeux gris et assez petits, le nez disgracieusement relevé, les lèvres minces, l'air commun. D'après les médailles, ses épaules et sa gorge devaient être splendides, et c'est évidemment dans les beautés de son corps qu'il faut chercher le secret de ce long et inexplicable attachement qu'elle inspira à Henri II. M. Niel a formulé avec moins de brutalité que nous son opinion sur sa beauté. « Pour conclure, « dit-il, trois effigies, les médailles, « la statue, le crayon, portent un ca- « ractère d'authencité irrécusable. Ce « n'est pas notre faute si, à la place « d'une femme belle par le charme « sévère de la ligne grecque, par le « le port et l'élégance traditionnelle « des déesses de la fable, par cet en- « semble de perfections surhumaines « que rêvent les esprits délicats, les « monuments dont il s'agit et qui ne « mentent pas de propos délibéré, ne « nous offrent que la vraie Diane, belle, « certes, mais belle Gauloise, qui com- « pense une certaine vulgarité de « traits par la hardiesse de son air, « par la puissance de son encolure, par « la fraîcheur de ses chairs et l'apti- « tude merveilleuse de sa constitution « propre et de sa race. »

BRANCHE DES BARONS DE VADANS
Issue des Poitiers Saint-Vallier.

Cette branche fut formée par *Philippe*, fils de *Charles*, seigneur de Saint-Val-

(1) Le grand nombre de portraits que l'on dit être de Diane s'explique aisément. Parce que la favorite du roi portait le nom de la déesse de la chasse, et que, dans un siècle tout de renaissance mythologique, les poëtes s'emparèrent, pour la célébrer, d'une coïncidence de noms si favorable à leurs compositions, on se figure généralement que toutes les anciennes représentations de chasseresses sont des portraits, depuis celles du Primatice ou de son école jusqu'au magnifique groupe de J Goujon. Mais c'est une erreur que la différence des types suffit, ce nous semble, à démontrer.

(2) M. Niel en a donné un *fac simile* qui reproduit exactement l'original, en tête de la notice de Diane On en connaissait déjà une gravure, mais peu ressemblante, exécutée par Tardieu, in-8° avec ce titre : Diane de Poitiers. *dessiné d'après le portrait original de Janet, qui est à la Bibliothèque du roi, et gravé par Ambroise Tardieu.*

(3) Dans le dessin, les cheveux sont au crayon rouge. Il ne faut pas voir là un reste de cette habitude contractée par les miniaturistes du XVe siècle, de réchampir en or la chevelure de leurs portraits; une épigramme de J. Voulté ne peut laisser de doute à cet égard (*Epigr.*, p. 62) :

.... Tinctam comparat illa comam,
Canos atque tegit flavis an osa capillis
Cavatque, quae fuerat aurea facta nitet.

LIER et de *Simonne de Méry*, qui eut, entre autres terres, celle de VADANS, en Bourgogne, dont ses descendants prirent le nom et où ils continuèrent à demeurer. Elle s'est éteinte par la mort de *Ferdinand-Joseph*, mort à Paris, le 29 oct. 1715, à l'âge de dix-neuf ans, ne laissant qu'une fille de son union avec *Marie-Geneviève-Henriette de Bourbon-Malause*. Cette fille, l'une des plus riches héritières du royaume (1), épousa, le 13 juillet 1728, *Guy-Michel de Durfort*, duc de *Lorges* et de *Randan*, dont elle n'eut qu'une fille morte sans enfants, de son mariage contracté en 1751 avec le duc de *la Trémouille*.

POLIGNY (JACQUES DE) « s'est par« ticulièrement adonné aux mathéma« tiques » dit Guy Allard « où il s'est « rendu extrêmement sçavant. L'em« ploy *qu'il a* de la part du Roy pour « faire travailler à l'ouverture de nos « rochers pour le chemin de l'Italie, « est un témoignage assuré de sa suf« fisance, et que son mérite est connu « plus loing que dans cette province. » Il est évident, d'après les deux mots que nous avons soulignés, que cet ingénieur travaillait, en 1680, époque où Guy Allard écrivait, à la route des Alpes; c'est donc par erreur que Chalvet le fait vivre sous Henri IV, environ 70 ans plus tôt. Cette erreur a été reproduite par M. Gautier dans son *Précis de l'histoire de Gap*, p. 147, et M. Chérias (*Illustr. Gapençaises*, p. 26) a oublié de la signaler.—Nous ne savons rien de plus sur Jacques de Poligny.

Cette famille, dont Chorier ne fait remonter la filiation que vers la seconde moitié du XVe siècle, était originaire de Corps; l'une de ses branches se fixa à Gap. Guy Allard (*Nobiliaire*) cite un *Jean* de Poligny, abbé de Boscodon en 1415. Nous trouvons encore un *Jacques* de Poligny, qui paraît avoir joué un certain rôle pendant les guerres de la ligue. En 1580, Lesdiguières le chargea de conduire un secours dans La Mure assiégée par le duc de Mayenne. Le 15 avril 1591, il commanda un régiment au combat d'Esparron, et fut la même année gouverneur de Gap. En 1592, pendant l'expedition de Provence, il fut blessé (le 13 mai) d'un coup de mousquet à la tête, « en allant, » lit-on dans le *journal* de Calignon, « reco« gnoistre auec Monseigneur » (Lesdiguières) « un lieu propre pour loger le « canon, et mourut le 15. » (Videl, *Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., pp. 43, 115, 120). Enfin, J.-Cl. Martin donne l'épitaphe d'un *Louis* de Poligny, conseiller au Parlement de Grenoble, vicaire-général du diocèse sous le cardinal Le Camus, chanoine de la collégiale de Saint-André (15 mars 1705), mort le 21 décembre 1725, et enterré dans cette église (*Hist. du baron des Adrets*, p. 152 des notes).

(1) Elle apporta en dot les biens des maisons de Rye, de Poitiers et d'Anglure-Coublans.

POLLIN (JEAN-BAPTISTE), romancier et moraliste, naquit à Grenoble le 12 décembre 1729. Nous ne possédons que fort peu de renseignements sur sa vie. Entré dans les ordres, il passa sa vie dans l'étude, la retraite et l'accomplissement de ses devoirs religieux. Dans son *Hameau de Laguelas*, il a écrit un chapitre intitulé : *de l'Enfance, de la Puberté*, etc., *de J.-B. Pollin* : l'on n'y trouve aucune particularité biographique digne d'être signalée, mais en revanche on ne peut s'empêcher d'être touché de la candeur et de la simplicité des récits de cet excellent homme. Il mourut à La Tronche, près de Grenoble, le 22 octobre 1807. On raconte que sur la fin de sa vie il travaillait à une nouvelle édition de son *Citoyen des Alpes* et qu'il expira en prononçant le mot *vertu*.

Son portrait, qui est une des raretés iconographiques de notre province, est exposé dans la salle de lecture de la bibliothèque publique de Grenoble. Pollin est en buste, le corps tourné à G., et la tête à la D.; il désigne de la main une tablette sur laquelle on lit : *Faites mieux que je ne dis*. Derrière lui, un fond de paysage. Au-dessous de l'ov. on lit : *J.-B. Pollin, mort le 22 octobre 1807, dans la 80e année de son âge.* Dans la marge, *Point Pinx. Delarue, sculp.* - Gr. au point. Pet. p. en H.

On a de lui : I. *Le Citoyen des Alpes, ou Observations morales et politiques*. Paris, 1 89, 2 vol. in 8o. (Bibl. de Grenoble). = 2e éd. Paris, Buisson, 1791, 2 vol in-8o. — II. * *Le Hameau de l'Agnelas, suivi du Ruisseau, de Cécile et Blondel ou l'Oratoire, du Nid de la fauvette, etc., par l'auteur du Citoyen des Alpes.* Paris, Perlet, 1792. in 18. = Autre éd. Grenoble, Allier, an VI, 2 vol. in-12. (Bib. de Grenoble.)

« Il a laissé en manuscrit, un roman moral intitulé *Polidore* dont il avait lu quelques fragments à l'Acad. Delphinale. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

POLLOUD, et non **POLLOUX**-*Pollodi* - famille noble dont Chorier (*Estat. pol.*, t. III) fait remonter la filiation au 13e siècle. « *Louis* de Polloud, dit-il, fut « un de ceux qui firent, l'an 1279, le « voyage de la Terre-Sainte avec Eu- « des, fils aîné de Hugues IV, duc de « Bourgogne. Il s'y acquit tant d'hon- « neur par sa vertu et par son courage « contre les infidèles, que l'on ne douta « pas que l'Eglise qu'il avoit utilement « servie ne fût obligée de l'en récom- « penser elle-même. Les dixmes de la « paroisse de Saint-Laurens dans la « terre de Maubec luy furent inféodez, « et le nom de Saint-Agnan, corrompu « en celui de *Saint-Agnin*, estant alors « propre à cette paroisse, sa postérité, « qui dans le progrez des temps y a « acquis d'autres biens, s'en est fait un « titre ». Je ne connais pas autrement ce chevalier croisé, dont le nom a été omis au musée de Versailles (salle des croisades). — Guy Allard mentionne dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, deux membres de cette famille :

— *Scipion*, sieur de Saint-Agnin, de Vignettes et de la Jaquetière, grand-prévot des maréchaux de France en Dauphiné, et bailli de robe-courte, fit élever, vers le milieu du XVIIe siècle, dans le chœur de l'église des Minimes de La Plaine, un tombeau au chevalier Bayart, surmonté de son buste en marbre blanc, avec une épitaphe latine contenant l'abrégé de sa vie. « Sans être « ni son parent ni son allié, dit M. de « Terrebasse (*Histoire de Bayart*), il « acquitta à ses frais la dette négli- « gée de ses concitoyens ». Guy Allard, qui écrivait sa *Bib. du Dauphiné* en 1680, dit : « Il est mort il y a quelques « années ».

— *Arnaud*, sieur de Foissy, fils du précédent, embrassa la carrière des armes, et fit la guerre en Hollande, en Flandre et en France. Retiré du service, il se livra avec ardeur à l'étude et à la collection des restes de l'antiquité. Guy Allard, son contemporain, nous apprend qu'il connaissait parfaitement « la rareté, l'antiquité, la « beauté, l'utilité et l'histoire des « médailles dont il a fait grand amas. » Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de Boissat (*Boessatii vita*, pp. 254-55).

PONNAT, famille de robe, originaire du Gapençais, qui a donné un grand nombre de magistrats au parlement de Dauphiné.

— *André*, conseiller à ce parlement (1), embrassa de bonne heure les principes de la reforme (2). En avril 1562, il était à Grenoble l'un des meneurs du parti, et, le 2 du même mois, il demanda aux consuls, avec son collègue, Paul Rémy, les clefs de la ville « pour ce « qu'ils vouloient faire doresnavant le « guet du soir aussi bien que du jour ; « et alors les consuls, pour obvier à « tout scandale, sans aucune difficulté, « baillèrent auxdits conseillers lesdi- « tes clefs de ladite ville. » Dès lors le conseiller Ponnat quitta la robe pour l'épée : il se mit à recruter des soldats pour *la cause*, et, le 27 juin, le lendemain de l'entrée de Des Adrets à Grenoble, il lui amena six compagnies venues des montagnes. Ce zèle, et l'importance qu'il avait su s'acquérir, lui firent donner par ce dernier, au moment de son départ pour Lyon, le commandement de la ville et du Graisivaudan. Mais ce choix ne fut pas heureux ; « meilleur littérateur que bon guer- « rier, » comme l'appelle de Thou, il se montra constamment au-dessous de ses fonctions. Le 22 juillet suivant, il partit, sur un ordre de Des Adrets, à la tête de neuf enseignes d'infanterie et d'une compagnie de *chevaux Argoulets*, pour aller au secours des habitants de Sisteron, pressés vivement par le comte de Sommerive, après avoir laissé le commandement de Grenoble à Pierre de Ponnat, son frère. Il arriva sans obstacle à Sisteron, le 31 du mois. « Il assista le 5 août, dit M. Pilot, à l'attaque du camp des catholiques, formée par Cardet, pour les engager à accepter le combat ; mais, soldat aussi lâche et timide qu'il était mauvais administrateur, il se débanda le premier, et reprit incontinent le chemin de Grenoble, où il fut de retour le 11 du même mois. Quelques jours après, Montbrun, qui venait du côté de Valence, étant passé à Grenoble pour s'approcher de Sisteron assiégé de nouveau par les catholiques, Ponnat se réunit à lui ; toutefois, cette nouvelle entreprise ne lui réussit pas mieux que la précédente. Au lieu de suivre Montbrun, qu'un secours, quel-

(1) Il avait d'abord été avocat. Ce fut sur sa requête que le Parlement vérifia, le 24 déc. 1547, les lettres d'érection de la terre de Clermont en comté.

(2) La plupart des faits et des citations de cette notice sont empruntés au *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble en l'année 1562*, publié par M. Pillot dans l'*Annuaire de la cour roy. de Grenoble, pour 1842*.

que faible qu'il fût, aurait empêché d'être surpris et défait auprès de Lagrand, à deux lieues d'Orpierre, il s'arrêta avec ses troupes au Bourg-d'Oisans, dont les habitants, surchargés d'impôts, venaient de manifester leur mecontentement. Ponnat voulut les châtier et essaya d'entrer dans leur bourg; il fut repoussé, ce qui l'obligea de retourner sur ses pas, et qui fut cause que ces mêmes habitants, dans la crainte d'être inquiétés de nouveau par ce gouverneur, appelerent à eux des troupes catholiques qui firent de ce lieu un de leurs principaux boulevards. » — De retour à Grenoble, après ses expéditions guerrières, il s'occupa avec assez de zele de l'approvisionnement de la ville « par tous les « moyens et par toutes les voies pos-« sibles. » M. Pilot rapporte le texte de l'une de ses ordonnances, datée du 19 août 1562. Les pièces de ce genre sont curieuses et ne sauraient trop être reproduites. La voici : « André de « Ponnat, seigneur de Saint-Égrève, « colonel des compagnies estant au « baillage du Graisivaudan et gouver-« neur pour le roy en la ville de Gre-« noble et baillage susdit, au capi-« taine Jacques Bompar, salut en Jé-« sus-Christ. Nous vous mandons par « ces présentes que vous ayez à prendre « et saisir tous et chacuns les moutons « et brebis estant ès montagnes, pa-« quérages et aultres lieux de nos-« tre gouvernement, appartenant aux « Provençaulx, lesquels moutons et « brebis vous ferez conduire secrète-« ment en cette ville de Grenoble. » Le 16 septembre, sa négligence faillit être cause de la prise de Grenoble par les catholiques. Il dormait fort paisiblement lorsque ceux-ci, conduits par le seigneur de Vinay, tentèrent un coup de main pour s'emparer de la ville. Déjà le faubourg Très-Cloîtres était envahi, lorsque les capitaines Lacoche et Saint-Murys (1) répandirent l'alarme et repoussèrent les assaillants. Peu de temps après, le baron Des Adrets, sur les plaintes réitérées des protestants, lui enleva son commandement qu'il donna à ce même Lacoche, capitaine distingué et d'une valeur à l'épreuve. Le conseiller Ponnat cessa probablement alors de prendre part aux affaires publiques; son nom ne se rencontre plus dans nos historiens.

(1) Chorier (*Hist. gén.*, t. 2, p. 569) écrit *Saint-Maurice*.

— *François*, conseiller au parlement, né vers 1609, fut, à ce qu'il paraît, l'un des savants hommes de son temps. Chorier (*Estat pol. I*, p. 76) dit de lui : « La passion qu il avoit pour les lettres « françoises mérite qu'elles en ayent « pour sa mémoire. Outre qu'il estoit un « fort grand jurisconsulte, et tres-habile « dans l'art de rendre la justice, il avoit « une érudition non commune, et son « sçavoir une étendue si grande qu'il « se pouvoit égaler à ceux qui ont eu « le plus de reputation entre les sça-« vans. » Le même écrivain dit encore (*Estat pol. III*, p. 455) : « Il a esté le « cinquième des conseillers que cette « maison a donnés au parlement... Les « lettres, en le perdant, ont perdu un de « leurs protecteurs dans cet illustre « corps où elles en ont si peu. » Enfin, Salvaing de Boissieu, qui avait fait avec lui, à Paris, une partie de ses études, lui a consacré quelques lignes dans son autobiographie, que nous allons reproduire : « Le 13 décembre 1669, François « de Ponnat, doyen du parlement, hom-« me de grand sçavoir et de grande in-« tégrité, et mon ancien amy, mourut « de mort subite, mais non pas impré-« veüe, n'estant point de semaine qu'il « ne pratiqua le sacrement qui fait nos-« tre principal different avecque les « calvinistes. Je n'ay connu personne « de sa profession dont la piété fut « plus sincère et sans scrupule que la « sienne. La douleur que j'eu de sa « mort fut telle que je n'eu pas la force « d'accompagner son corps à la sépul-« ture, estant le dernier de ceux auec « qui j'auois fait une amitie fraternelle « dez nostre jeunesse. » (2) (Voy. encore *Vita Boessatii*, par Chorier, p. 166.) — Son frère *Jean-Louis* se distingua aussi par son amour pour les lettres.

— Guy Allard cite encore un *Claude de* Ponnat, d'une famille du Gapençais, differente de la précédente, chanoine de Gap en 1520, auquel il attribue l'*Histoire du petit Jehan de Saintré*. Barbier et autres bibliographes attribuent cet ouvrage, avec beaucoup plus de fondement, à Antoine de Lasalle.

PONS (Jean-Louis), astronome, né à Peyre (H.-Alpes), le 25 décembre 1761, mort à Florence, le 14 octobre 1831, ne nous est connu que par l'article suivant de l'*Annuaire biographique* d'Henrion :

« Il entra en 1789 à l'Observatoire de

(2) *Relation des principaux événements de la Vie de Salvaing de Boissieu*, publié par M. de Terrebasse. Lyon, impr. *Perrin*, 1850, in-8°, page 60.

Marseille; et, à la mort de Jacques, en devint le directeur. Doué d'un zèle infatigable, l'aspect du ciel lui était devenu si familier, qu'il reconnaissait à la première vue le moindre accident arrivé dans toute son étendue. En sept années, de 1801 à 1809, il découvrit au moins 17 comètes. En 1819, Marie-Louise de Bourbon, duchesse de Lucques, le choisit pour diriger l'Observatoire qu'elle avait fondé à Marlia. A la suppression de celui-ci, en 1825, Léopold II, grand duc de Toscane, le nomma directeur de l'Observatoire, du musée royal de Florence. C'est là qu'il termina sa carrière, à l'âge de 70 ans. Le nombre des comètes découvertes par Pons, en 26 ans, a été de 37, dont 23 à l'Observatoire de Marseille ».

PONSARD (François), auteur dramatique, membre de l'Académie française, est né à Vienne, le 1er juin 1814. Destiné par son père, avoué dans cette ville, à suivre la carrière du barreau, il vint faire son droit à Paris, vers 1833. Les biographes prétendent qu'au collége il témoignait déjà les plus heureuses dispositions pour la poésie : ces dispositions se fortifièrent avec l'âge, il les cultiva, et elles devinrent une véritable vocation. Il débuta par la traduction en vers français du *Manfred* de Byron, qu'il fit imprimer à Paris, en 1837. Cet essai passa inaperçu : M. Ponsard, qui a toujours dédaigné les petits moyens employés trop souvent par les gens de lettres pour se faire prôner, abandonna son petit volume à sa destinée : il ne fit pas de visites, ne sollicita pas des comptes-rendus, ne se fit patroner par personne; aussi les critiques des journaux ne daignèrent pas s'occuper de son œuvre. Ce début alarma peut-être un instant sa famille; le culte des muses est d'ordinaire si incompatible avec l'étude des lois, qu'il était à craindre que le jeune homme n'eût pas toujours été fort assidu aux cours de la Faculté : la rocailleuse prose de feu MM. Blondeau et Ducaurroy offrait si peu de charmes à des oreilles de poëte! Mais il n'en etait pas ainsi : M. Ponsard avait suivi, sinon avec plaisir, du moins avec assiduité, les doctes leçons de ces messieurs; il acheva son droit dans le temps voulu, prit le grade de licencié et vint se faire inscrire au tableau des avocats de sa ville natale.

Nous ne saurions dire s'il plaida souvent, et de quelle manière il se tirait d'une question d'hypothèque ou de mur mitoyen; mais il est permis de supposer que toutes ces belles choses étaient peu de son goût, et que le soir, loin de l'œil paternel, il mettait de côté, avec bonheur, son Code et ses dossiers, pour ouvrir aux muses la porte de son cabinet. La *Revue de Vienne*, fondée en 1837, reçut la confidence de ces delassements poétiques. Il fut l'un de ses plus actifs collaborateurs, et y inséra, tantôt sous les initiales F. P., tantôt sous son nom, un tres-grand nombre d'articles de prose et de vers dont nous donnerons plus loin la liste complète; une de ces pièces (*la Déclaration*), qu'on ne saurait lire sans le plus vif plaisir, est certainement l'une de ses plus fraîches et plus gracieuses compositions.

Comme il devait le dire lui-même plus tard dans son discours de réception, le *romantisme* avait eu ses premiers enthousiasmes ; mais, chez lui, l'homme de goût avait fini par être révolté des exagérations que les fougueux et échevelés champions de cette école apportaient dans leurs œuvres dramatiques, exagerations qui conduisaient au monstrueux, à la décadence. En même temps, homme de son siècle et de libre examen, sachant bien que l'art n'est pas fatalement asservi à telle ou telle école, à telles ou telles lois, il se demanda s'il n'était pas possible de lui ouvrir une voie nouvelle entre le *Romantisme* et le *Classicisme;* sans le ramener aux formes aristoteliques et compassées des anciens maîtres, adopter, sauf leurs exagérations, les allures plus libres et dégagées d'entraves des nouveaux; faire de l'éclectisme dans l'art; prendre, qu'on nous permette cette expression, ce qu'en politique on appelait encore alors un juste-milieu. Il formula lui-même ses idées à cet égard, son programme littéraire, allions-nous dire, dans un article de la *Revue de Vienne*, que voici :

« La littérature dite *classique* peut-elle revivre dans sa forme exclusive et aristotélique ? Non, à mon avis.

« Il y a, en premier lieu, quelque chose de tué à tout jamais, c'est la friperie du bagage littéraire de l'Empire, vieux galons dédorés, paillettes prétentieuses, mais sans éclat, ramassées par Chénier dans la facture flasque des vers de Voltaire, quand ils n'etaient pas soutenus par le sentiment, et léguées, encore plus usées, par Chénier à ses continuateurs, jusqu'à ce qu'elles

se soient ensevelies dans l'*Arbogaste*. La déclamation des acteurs tels que M. David convenait parfaitement à ces périodes sans nerf, à ces périphrases qui avaient pour les mots et les idées même habitude sans art, même routine sans âme.

« Quant au franc vers Cornélien et à la sentimentale musique de Racine, c'est bien different. Voilà de la vraie et belle poésie; si elle survit glorieusement aux ruines du système classique, c'est par cela même qu'elle n'était pas dans les conditions serviles de cette prétendue *noble* phraséologie; c'est qu'elle puisait sa noblesse dans l'idée, et non pas dans des expressions *distinguées*, alignées par un chevillage de convention. Ce qui le prouve, c'est que rien ne lui sied mieux qu'un débit naturel et que, quand il s'est rencontré une tragédienne qui a osé être simple, jamais cette poésie n'a paru plus belle. La prétention des classiques modernes d'honorer Corneille et Racine par leurs imitations, me rappelle l'honneur qu'on voulait faire au musée (de Vienne) en lui clouant une baraque sur les flancs.

« Pourtant, quoique ces grands génies aient été au large dans leur propre grandeur, est-ce une raison pour ne rien essayer au delà? Ont-ils donc concentré toutes les faces du beau dans leur horizon? Ne reste-t-il rien au dehors qui mérite une exploration? Je crois pouvoir affirmer hardiment le contraire, car cette question n'est plus controversée aujourd'hui. L'élément du sublime a été richement travaillé par Corneille, et l'élément de la passion par Racine. Mais il y a d'autres éléments qui leur ont échappé; et entre autres cette gracieuse naïveté, ce laisser-aller de l'épanchement, ce bavardage du cœur, dont on trouve tant de délicieux exemples dans un grand poëte d'une littérature opposée, dans Shakspeare. Je pourrais citer aussi les effets obtenus par des moyens que les regles de l'exposition dramatique proscrivaient alors en France. Bornons-nous à l'expression du sentiment. Assurément Racine savait tirer de cette corde de puissantes et mélodieuses vibrations. Mais Shakspeare a des scenes où l'amour, ne se tenant pas toujours sur les hauteurs de l'abstraction, comme dans les dialogues de Racine, ne craint pas de descendre dans les petits détails de la causerie, et trouve dans ces détails un babil, moins noble si l'on veut que les peintures triées par le goût delicat du poëte français, mais plus attendrissant parce qu'il se rapproche plus de la nature... Ne serait-il pas beau qu'un poète surgît, qui corrigeât Shakspare par Racine, et qui complétât Racine par Shakspeare? En ce sens, l'école de M. Hugo a rendu à l'art d'importants services. Je ne parle pas des plats imitateurs qui sont toujours à la queue de toute création puissante; de ces impuissants reproducteurs de la forme extérieure, déjà plus vieillis que les classiques dont ils se moquent sans intelligence; je ne parle que des maîtres de l'école. Sans doute on est allé trop loin. Mais les excès sont inséparables de l'ardeur d'une révolution. Il fallait un coup de vigueur exagérée pour secouer les esprits engourdis. L'ébranlement a été donné, puis viendra la réaction, si elle n'est déjà venue; puis la litterature, longtemps oscillante, se reposera dans les bienfaits de l'eclectisme. »

La tragédie de *Lucrèce* fut conçue et écrite d'après ces tendances. Un camarade de collége de l'auteur, confident secret de ses travaux, Charles Reynaud, se chargea, avec un dévouement bien rare, de la présenter au théâtre, d'affronter pour son ami, qui n'en aurait peut-être pas eu le courage, les refus, les déboires et les difficultés de tout genre que rencontre toujours l'œuvre d'un inconnu; et il se rendit à Paris avec *Lucrèce*. Nous ne rappellerons pas les grotesques récits que les petits journaux firent dans le temps à propos de la présentation de cette pièce, les pipes et les chopes du café Tabourey, l'enthousiaste Ricourt déclamant à la lueur des bols de punch, et la figure consulaire du comédien Bocage en camisole de flanelle. — *Lucrèce* fut déposée chez Mlle Rachel, mais la célèbre tragédienne ne prit même pas la peine d'ouvrir le manuscrit. Heureusement, Ch. Reynaud trouva dans le directeur de l'*Artiste*, Achille Ricourt, un protecteur qui lui aplanit les voies. Lireux, directeur de l'Odeon, reçut la pièce et la mit aussitôt à l'étude, malgré qu'elle eût été refusée par le comité de lecture. Une active propagande en répandit bientôt la nouvelle dans le monde littéraire. C'était, disait-on, la contre-partie des *Burgraves*, de V. Hugo, qui venaient d'échouer au Théâtre-Français. Grâce

à ces manœuvres, il n'était bruit que de *Lucrèce*, même avant sa représentation; déjà il y avait des *Ponsardistes* et des *Hugolatres*. Le jour de la première représentation (22 avril 1843), fut un véritable événement; comme aux jours d'*Hernani*, de véritables tempêtes s'élevèrent au parterre, où les deux partis s'étaient donnés rendez-vous; on en vint aux injures et aux coups. Le succès fut complet, immense; M. Ponsard s'était rendu à Paris le jour où *Lucrèce*, avait été mise a l'étude; il n'eut que la peine de recueillir les bravos préparés par le dévouement de Ch. Reynaud. Il lui dédia la pièce, et, plus tard, il rappela ce dévouement dans des vers consacrés à sa memoire(1).

Reynaud prit dans ses bras la naissante *Lucrèce*,
Et l'emportant ainsi qu'un amant sa maitresse,
Il la promena dans Paris
Quand il eut entassé miracles sur miracles,
Épuisé les dégoûts, renversé les obstacles,
Je vins en recevoir le prix.

La lutte commencée au parterre, entre les *classiques* et les *romantiques*, continua le lendemain et se prolongea longtemps encore dans les journaux, les revues et les brochures. *Lucrèce* eut ses admirateurs enthousiastes et ses détracteurs acharnés (2), mais les uns et les autres nous paraissent avoir été trop absolus dans les jugements qu'ils en portèrent. Si cette pièce renferme de grandes beautés, il faut convenir aussi que ce fut pour elle un grand mérite d'être venu à propos et que l'heure de son apparition sur la scène de l'Odéon contribua beaucoup à son succès. Le public était las des excentricités du drame moderne, il avait soif de réaction, *Lucrèce* répondit à ce besoin. Nous n'essaierons pas de résumer les opinions contradictoires émises par les critiques; dans ces hautes questions d'art un peu étrangeres à nos études, ce serait nous exposer trop souvent, selon l'expression du fabuliste, à prendre « Vaugirard pour Rome ». Renfermé dans le rôle plus modeste du biographe, nous nous bornons à l'exposé des faits.

En un jour, M. Ponsard avait conquis la place éminente qu'il occupe aujourd'hui dans les lettres(3). De retour à Vienne, où ses compatriotes le reçurent avec de grands honneurs, il s'occupa de la composition d'une autre tragédie, *Agnès de Méranie*, dont le sujet était tiré de l'histoire du moyen-âge. Il la presenta à l'Odeon et elle fut jouée pour la première fois 22 décembre 1846. Comme *Lucrèce*, *Agnès de Méranie* avait attire l'attention du monde littéraire, même avant le jour de sa représentation. Elle avait eu pour prologue un double proces entre deux actrices (M[mes] Dorval et Araldi), à propos du rôle principal; puis, les amis et les adversaires de M. Ponsard l'attendaient avec une curieuse impatience, car le second ouvrage d'un auteur qui a débuté par un succès d'éclat, est l'épreuve, qu'à tort où à raison, on considère comme décisive, et d'après laquelle on prétend le juger en dernier ressort. Une société nombreuse et choisie s'empressa donc d'accourir pour l'entendre. Malheureusement, soit qu'après son éclatant début on attendit trop du poëte, soit que l'œuvre nouvelle manquat, comme on l'a dit, de mouvement et de vie, elle fut loin d'obtenir le succès de son aîné. Le 23 mars 1850, il fit jouer au Théâtre-Français une troisième tragédie, *Charlotte Corday*, dont le sujet lui avait été inspiré par les *Girondins* de M. de Lamartine, encore dans toute leur vogue. Malgré des scènes et des portraits tracés de main de maître, cette pièce ne réussit pas. Il ne fut pas plus heureux dans *Horace et Lydie* (19 juin 1850), bluette en un acte, tirée d'Horace et écrite à la hâte pour M[lle] Rachel. Son *Ulysse* (18 juin 1852), tragédie avec chœurs, empruntée à l'Odyssée, n'aurait peut-être pas eu deux représentations sans la belle musique de Gounod (4); l'immense majorite du public français n'est pas assez lettrée pour accepter sans sourire, la rusticité d'allures et la naïveté des héros d'Homère.

(1) *Jean-Louis-Charles* REYNAUD, né à Vienne, mourut le 22 août 1853, à l'âge de trente-deux ans. On publia à l'occasion de sa mort un opuscule intitulé: *Obsèques de Charles Reynaud* (Vienne, impr. Timon) grand in-16 de 48 pp. Il y a un eloge funèbre signé A. Fabre, et une pièce de vers de M. Ponsard.

(2) Un écrivain caché sous le pseudonyme de *Philoradix* ami de Racine se donna la tache de critiquer *Lucrèce*, vers par vers, pour signaler les fautes de français et de versification, les bévues archéologiques, etc., etc. Nous donnons plus loin le titre de ce singulier factum.

(3) *Lucrèce* lui valut la décoration de la Légion d'honneur, le 26 avril 1845, et, au mois de mai suivant, l'Académie française lui décerna, sur le rapport de M. Villemain, le grand prix de tragédie, de 10,000 fr.

(4) Pour s'indemniser des grands frais de mise en scène que, contre ses habitudes, l'administration du théâtre français avait fait pour *Ulysse*, elle essaya de le reprendre le 22 mars 1854; il n'eût que trois représentations.

Après la chute d'*Ulysse*, M. Ponsard avait une revanche à prendre. « Ses « amis, a dit un critique, auraient pré- « féré qu'il la demandât à la tragédie, « ne fût-ce qu'afin de prouver que le « premier pas qui marqua triomphale- « ment son début, n'avait pas égale- « ment marqué son apogée » ; mais il préféra s'adresser à la muse comique. Il écrivit une comédie, *l'Honneur et l'Argent*, et quittant le Théâtre-Français, où il n'avait pas été fort heureux, il la porta à l'Odéon. Sur cette scène il retrouva un succès comparable à celui que, dix-ans auparavant, *Lucrèce* y avait obtenu. Cette comédie, étude spirituelle et honnête d'un vice du siècle, pleine de nobles sentiments et de maximes morales exprimées en fort beaux vers, mais sans caractères largement dessinées et taillés dans le vif, comme l'ont fait les grands maîtres, cette comédie, disons-nous, eut un succès de bourgeoisie incroyable (1). Trois ans après, le 6 mai 1856, il donna, au même théâtre, une nouvelle comédie que l'on peut regarder en quelque sorte comme la suite de la précédente, intitulée *la Bourse*. L'auteur n'y dessine qu'un épisode de cette ardente chasse à l'argent, seul dieu qu'adore la génération présente, mais il l'a fait avec une vigueur de pinceau supérieure à tout ce qu'il avait produit jusques-là. La forme est châtiée et irréprochable, il y parle la langue des maîtres avec plus de netteté et de pûreté que jamais. Tous les héros de Bourse furent des premiers à l'applaudir, mais ne s'en allèrent pas corrigés. La comédie a-t-elle jamais corrigé quelqu'un ?

La popularité que *l'Honneur et l'Argent* acquit à M. Ponsard, lui ouvrit, en 1855, les portes de l'Académie française, où il remplaça Baour-Lormian. Dans son remarquable discours de réception (4 décembre 1856), il sut unir à l'éloge difficile de cet académicien, celui de deux grands poëtes, victimes de l'ingratitude et des révolutions, V. Hugo et Lamartine. Il osa aussi faire entendre quelques paroles auxquelles on est peu habitué dans cette enceinte : il parla du génie de Voltaire, et s'avouant pour un de ceux « qui gar- « dent le culte des principes conquis en 89 (2), » il prononça les mots de tolérance, d'égalité des droits et de libre examen. La franche et loyale expression de ces sentiments rencontra les plus vives sympathies, non-seulement dans l'illustre l'assemblée, mais encore

(1) La première représentation eut lieu le 11 mars 1853. Elle fut reprise, la même année, à la réouverture du théâtre, avec un égal succès.

(2) Nous placerons ici une pièce que nous croyons peu connue : c'est la *profession de foi* que M. Ponsard adressa aux électeurs de l'Isère, en 1848, comme candidat à l'Assemblée nationale.

AUX ÉLECTEURS DE L'ISÈRE.

« Si j'avais l'honneur de vous représenter, voici comment je voterais.

« La république est hors de question. elle existe de droit et de fait, il ne s'agit plus que de la constituer.

« La forme républicaine étant la seule expression réelle de la souveraineté nationale, puisqu'elle seule permet à la volonté de tous de se manifester constamment et paisiblement, la souveraineté nationale ne peut s'abolir elle-même par l'abolition de la république. Cette forme, d'ailleurs, est la seule durable, parcequ'elle se prête aux progrès des idées et dispense des insurrections en donnant toute liberté à la discussion.

« Quant à la constitution politique, je l'entends ainsi : une seule chambre, émanée du suffrage universel ; un président temporaire et responsable nommé par le pays tout entier, et nommant lui même et révoquant ses ministres ; de sorte que la nation serait doublement représentée : comme puissance législative, par la chambre : comme puissance exécutive, par le président.

« La politique est l'instrument de l'œuvre sociale. Il importe avant tout de bien organiser l'instrument : cela fait, toutes les questions sociales produites en plein jour, éclairées par la libre discussion seront jugées et résolues par le bon sens public.

« *Liberté. égalité, fraternité*, voila les trois principes de toute réforme sociale. La voix populaire les a proclamés depuis longtemps, ils sont désormais consacrés par deux révolutions, il faut songer maintenant à les appliquer.

« Cette profession de foi ne peut être qu'un exposé sommaire des principes ; je dirai de vive voix dans nos assemblées préparatoires, comment je les crois applicables à chaque question particulière. Par exemple l'instruction primaire gratuite, l'impôt progressif, les objets de première nécessité affranchis de l'impôt, la sollicitude de l'État pour les travailleurs, etc., m'en semblent les conséquences naturelles.

« J'ajoute un dernier mot.

« La république française à enseigné la liberté à l'Europe. Outre son exemple et ses leçons, elle doit son active sympathie à toute cette famille de démocraties qui sont nées d'elle, et ne peut sans trahir la révolution européenne, dont elle est responsable, s'isoler dans son égoïsme. mais il faut qu'elle accorde sa protection, et ne s'impose pas, il faut qu'elle attende, assiste, et respecte la volonté spontanée des autres nations indépendantes chez elle. Le temps des conquêtes par la force est passé, celui de la conquête pacifique par les idées commence. Quelles que soient les fortunes diverses de notre république, quels que soient ses prospérités ou ses revers, ses triomphes, ou ses dangers intérieurs ou extérieurs, n'oublions jamais, dans l'ardeur même des crises, qu'au-dessus des passions du moment il y a quelque chose de sacré et d'inviolable :

« La liberté de la pensée.

« La vie du citoyen.

« La propriété.

« Le peuple a montré d'une manière assez éclatante qu'il savait les respecter. Avec lui je les respecte. Je repousse cette maxime que le salut

parmi les adversaires du poëte, parmi ceux qui n'appartenaient pas à l'*école du bon sens* (1), et qui se font gloire de préférer *Hernani* ou *Ruy-Blas* à *Lucrèce*. En effet, si son talent dramatique est sujet à contestation, son caractère ne l'est pas. Il n'a jamais cherché à faire métier et marchandise de sa réputation, ne s'est jamais compromis dans des tripotages d'argent. Il se distingue par la dignité de la tenue et une véritable élévation de sentiments, ce qui est rare, fort rare. Son indépendance, sa dignité d'écrivain, il tient à les faire respecter. Après le 2 déc. 1851, il fut nommé, sans l'avoir sollicité, bibliothécaire du Sénat. Un petit journal, le *Charivari*, croyons-nous, ayant attribué cette nomination aux démarches bienveillantes d'une actrice, il provoqua en duel le rédacteur de l'article et, en même temps, pour faire cesser tous propos malveillants, il donna sa démission. — (Juin 1860).

public puisse être acheté par l'oppression ou la mort d'un innocent Ce qui n'est pas juste n'est pas utile, et, plus heureux que nos devanciers, nous avons pu inscrire la clémence et la magnanimité à la place d'une maxime enfouie dans le passé, et que personne ne veut ressusciter de nos jours.»

— Pour recommander sa candidature, M. Ponsard fit imprimer en même temps la lettre suivante que lui avait adressée M. de Lamartine :

« Mon cher ami,

« Vous étiez comme moi républicain avant la république. Les noyers de Saint-Point savent depuis plusieurs années vos pensées et les miennes. Notre pensée, éclose en trois jours au feu de l'âme du peuple, veut aujourd'hui des âmes comme la vôtre pour la défendre et l'accomplir. Je fais donc les vœux les plus sincères pour que l'Assemblée Nationale se fortifie d'hommes comme vous.

« Cette république ne doit ressembler qu'à elle-même; c'est une révolution d'intelligence et de moralité. Elle a été à la fois l'idéal des hommes de lettres et l'œuvre héroïque du peuple. Il faut qu'elle rende au peuple et à l'intelligence ce qu'elle leur doit. Les poëtes l'ont rêvée, qu'ils la sauvent. Mais, pendant les jours de sa lutte, vous avez fait plus que des vœux pour elle, vous avez combattu à la fois pour qu'elle fût victorieuse et pour qu'elle fût modérée, magnanime. Venez lui donner ce double caractère dans sa législation.

« Je ne vous écris pas comme membre du gouvernement ou comme ministre, je vous écris comme citoyen; le gouvernement, selon moi, ne doit peser dans les élections sur le pays que par la confiance libre qu'il s'efforce de lui inspirer. Mais je reste, avant tout et après tout, citoyen; et, à ce titre, rien ne m'empêchera jamais de professer l'estime, la confiance et l'amitié que j'ai pour vous. LAMARTINE. »

— Ces deux pièces ont été insérées dans le *Courrier de l'Isère*, n° du 13 avril 1848.

(1) Les amis de M. Ponsard l'ont voulu faire chef d'une école à laquelle ils donnèrent ce nom L'idée n'était pas des plus heureuses Les *Ponsardistes* et les *Hugolatres* en firent tour à tour la pointe de maintes épigrammes.

PORTRAITS. — I. *H. Lehman pinx. Aug. Lemoine del.* Lith. in-4° avec le fac-sim. de sa signature. — II. In-18, en tête de sa Notice biogr. par Eug. de Mirecourt (ci-après, § III.)

BIBLIOGRAPHIE.

§ I.

I. *Manfred, poëme dramatique en trois actes, de Byron, traduit en vers français*. Paris, Gosselin, 1837, in-18 de 180 pp.

II. *Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, Furne, 1843, in-8° de 83 pp. = 2e, 3e et 4e éditions. Paris, *le même*, 1843, gr. in-18 de 104 pp. = *Nouvelle édition*. Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 anglais de 93 pp. (Typogr. Claye.) = *Nouvelle édition*. Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 anglais de 93 pp. (Typ. Dondey-Dupré.)

La tragédie de *Lucrèce* a été traduite en allemand par A. Philippi. (Hambourg, R. Rittler, 1844, in-8° de 80 pp.); en Polonais, sous ce titre : *Lukrecya tragedya w pieciu aktach w jezyku francuzkim wie szem, tlumaczenie Alexandra Litynskiego*. Paryz, Wsiegarni polskiéj., 1852, in-8° de 115 pp.

III. *Agnès de Méranie, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, Furne, 1847, in-8°. = 2e éd. Paris, le même, 1847, in-18.

IV. *Charlotte Corday, tragédie en cinq actes et en vers*. Paris, Blanchard, 1850, gr. in-8° de 156 pp. = *Nouvelle édition*. Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 de 355 pp. (Typogr. Claye.) = *Nouvelle édition*. Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 de 355 pp. (Typogr. Dondey-Dupré.)

V. *Horace et Lydie (une ode d'Horace), comédie en un acte et en vers*. Paris, Blanchard, 1850, in-8°.

VI. *Théâtre complet de F. Ponsard*. Paris, Mich. Lévy frères, 1851, gr. in-18 de 395 pp. Ce recueil contient : *Lucrèce, Agnès de Méranie, Charlotte Corday, Horace et Lydie*. = Il y a un tirage de cette édit. portant sur le titre : *Deuxième édition* et la date de 1852. = *Troisième édition*. Paris, *les mêmes*, 1854, gr. in-18 de 395 pp. (Impr. Claye.) = *Quatrième édition*. Paris, *les mêmes*, 1859, gr. in-18 de 395 pp. (Impr. Tinterlin.)

VII. *Homère, poëme*. Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 142 pp. = *Troisième édition*. Paris, *les mêmes*, 1853, in-16 de 89 pp.

VIII. *Ulysse, tragédie mêlée de chœurs*,

en trois actes, avec prologue et épilogue, par F. Ponsard; la musique des chœurs est de Ch. Gounod. Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 112 pp. = *Seconde édition.* Paris, les mêmes, 1852, gr in-18 de... pp.— Les chœurs ont été imp. à part sous le titre de *Chœurs d'Ulysse.* Paris, Mich. Lévy frères, 1852, in-8° de pp.

IX. *Études antiques. Homère-Ulysse.* Paris, Mich. Lévy frères, 1852, gr. in-18 de 256 pp. C'est la réimpr. d'*Homère* et d'*Ulysse.* (Impr. Claye.) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1858, gr. in-18 de 256 pp (Impr. Tinterlin.)

X. *L'Honneur et l'Argent, comédie en cinq actes et en vers* Paris, Mich. Lévy frères, 1853, gr. in-18 de 134 pp. (Impr. Claye.) = Il y a eu la même année (1853) plusieurs tirages (ou éditions) de cette pièce; mêmes libraires, gr. in-18 de 134 pp Nous avons sous les yeux un exemplaire dont le titre porte : *septième édition.* = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1856, gr. in-18 de 134 pp. (Typogr. Dondey-Dupré) = *Nouvelle édition.* Paris, *les mêmes*, 1859, gr. in-18 de 134 pp. (Impr. Pillet.)

XI. *La Bourse, comédie en cinq actes en vers, par François Ponsard, de l'Académie française.* Paris, Mich. Lévy frères, 1856, gr. in-18 de 142 pp.

XII. *Discours de M. F. Ponsard, prononcé à sa réception à l'Académie française, le 4 décembre 1856.* Paris, Mich. Lévy frères, 1856, in-8° de 35 pp.

§ II.

Voici la liste complète des morceaux de prose et de vers fournis par M. Ponsard à la *Revue de Vienne.*

Tome I. — *Exhortation* (en vers), sign. F. P. (pp. 31-34). — *Poésie*, dialogue, sign. F. P. (pp. 65-68). — *Eglogue* (pp. 164-67) — *Eglogue. La déclaration d'amour* (pp. 237-40).

Tome II. — *Nécrologie. M. Lombard de Quincieux.* Notice biogr. en prose, sign. *Francisque Ponsard avocat* (pp. 68-80). — *A M. Delorme, bibliothécaire* (en vers) (pp. 239-40). — *La Roche de Vezerance.* Nouvelle, sign. F. P. (pp. 324-44).

Tome III. — *Pierre et Marie.* Nouvelle (pp. 140-144). — *Une noce ancienne* (en vers), sign. F. P. (pp. 152-54). — *Une clé d'or n'ouvre pas toutes les portes*, proverbe (en prose en quatre scènes), sign. F. P. (pp. 155-61). — *Cogi-Hassan et la princesse Bredoul-Badoul.* Conte (imité des Mille et une Nuits) (pp. 240-251 et 285-296). — *Les Maïanches.* Nouvelle en prose (pp. 324-331). — *La Rose blanche*, nouvelle, sign. F. P. (pp. 464-78). — *De Mlle Rachel. De Corneille. De Racine. De Shakspeare.* Prose et vers (pp. 490-94).

§ III.

ÉCRITS RELATIFS A LA VIE ET AUX OUVRAGES DE M. PONSARD.

— *Ponsard*, par Eug. de Mirecourt. Paris. G. Havard, 1855, in-18 de 96 pp. avec portr. et fac sim.

— * *Analyse de* Lucrèce, *tragédie en cinq actes, par M. Ponsard.* Bordeaux, impr. Pr. Faye. MDCCCXLIII in-8° de 15 pp., signé des initiales A. M. D. — * *L'anti-Lucrèce.* Paris, Tresse, 1843, in-8° de 31 pp. — *Examen et appréciation impartiale de la tragédie de Lucrèce de M. Ponsard, avec des observations*, par Hermann Sieglerschmidt, ancien précepteur de S. A. R. le prince Georges de Prusse. Paris, Tresse, 1844, in-8° de 64 pp. — *L'anti-Lucrèce, ou Critique raisonnée de Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers, de M. Ponsard*, par Aristophane Philoradix. Paris, Tresse, Masgana et Vilette, 1844, in-8° de 172 pp. — *La Lucrèce de M. Ponsard, racontée par Jérôme Paletot, petit-fils de Cadet Buteux.* (Paris, typogr. Appert), in-8° de 4 pp. signé à la fin, *S. H. Chabenat.* Facétie en vers.—*Lucrèce Collatin, ou la Vertu mal récompensée, complainte*, par A. Eyraud. Paris, 1844, in-8°.

—* *La Nièce de* Mélanie, *tragi-bouffonnerie, mêlée de prose, de vers, de couplets et vignettes, et un prologue, cinq actes et cinq épilogues.* Paris, chez tous les libraires, 1847, in-12 de 63 pp. — *Agnès de Méranie et les drames de M. Hugo, étudiés et comparés*, par Alexandre Dufaï. Paris, Furne, 1847, gr. in-8° de *iv* et 84 pp. — *Turlupinades à l'encontre des pédagogues et des cuistres de l'école du Bon-Sens*, par Alfred de Bougy, *de l'école de l'imagination.* Paris, chez tous les libraires, 1847, in-12 de 30 pp. C'est une réponse à l'écrit précédent.

— Ulysse, *ou les Porcs vengés. Steeple chasse.* — *Les bals publics*, par Louis Huart. Paris, Garnier frères, 1852, in-12 de 99 pp. avec des vignettes de Daumier, Cham et Beaumont (1).

(1) La tragédie d'*Ulysse* a eu les honneurs d'une parodie en deux actes, intitulée *les Compagnons d'Ulysse*, représentée pour la première fois, au théâtre du Vaudeville, le 5 juillet 1852. Nous ignorons si elle a été imprimée.

— *Épître à M. Ponsard sur sa comédie de* L'HONNEUR ET L'ARGENT, par A. Guichon de Grandpont. (Rochefort, impr. de Devois, 1855), in-18.

— *Examen critique de* LA BOURSE, *comédie en cinq actes, en vers, de M. François Ponsard...* par M. Jules Maret-Leriche. Paris, Alph. Taride, 1856, in-12 de 95 pp. — *Epître à M. François Ponsard, de l'Académie française, à l'occasion de l'examen critique de La Bourse,* par M. Prosper Poitevin. Paris, chez tous les libraires, 1856, in-8° de 24 pp. en vers. — *La Bourse, compte-rendu en prose d'une pièce en vers (parodie) chantée au théâtre des Folies-Dramatiques, par Ch. Rondelet*, paroles et musique de Ch. Blondelet (s. d.). Heu et Cassanet, éditeurs, in-4°, lith.

PONSON DU TERRAIL, romancier. —Voy. le *Supplément*.

PONSONAS.—Voy. BOREL DE PONSONAS.

PONTAIMERY (1) (ALEXANDRE de), seigneur de *Foucheran, Faucheran* ou *Focheran*, écrivain de la fin du XVI[e] siècle, né, d'après Chalvet, à Montélimar, était « gentilhomme de naissance » comme il nous l'apprend dans l'un de ses écrits. Dans sa jeunesse, il voyagea pendant près de deux ans en Italie dont il visita les principales villes, et fut fort scandalisé, à ce qu'il paraît, des mœurs des habitants. A son retour, il s'attacha à Lesdiguières et le suivit en quelques-unes de ses expéditions ; il combattit en 1591 à la bataille de Pontcharra. Il nous dit encore qu'il avait toujours eu beaucoup de zèle pour sa patrie et en particulier pour Henri IV, quoiqu'il n'eût jamais reçu de faveurs de ce prince. Nous ne savons rien de plus sur sa vie.

On a de lui quelques écrits qui sont de la plus grande rareté. Le plus connu, la *Cité dv Montélimar*, est un poëme dans lequel il chante en style imité de Ronsard et de Du Bartas, la prise de cette ville par les protestants en 1585, et sa prise et reprise par les catholiques et les protestants, en août 1587. A proprement parler, c'est moins un poëme qu'une sorte de gazette rimée ; il a été écrit au milieu du tumulte des camps, et l'auteur déclare, dans un avis au lecteur, qu'il n'y a mis qu'un mois. « Te protestant, dit-il, que tout « tel qu'est ce mien œuure, ie l'ai « conceu et enfanté en un seul mois. « Bref, c'est le crayon de mon ame « qui ne souspire que la mesme impa- « tience ; car ie te iure que l'original « qu'en a eu l'imprimeur n'est que le « simple brouillard de mes premières « conceptions touchant ce livre. » En ces sortes de choses « le temps ne fait « rien à l'affaire », et les impatiences de son âme n'ont pas attendri Jules Olliver, qui s'est fort égayé sur ce poème dans un article de la *Revue du Dauphiné*, t. III, pp. 86 et suiv. (2); mais, si *la Cité dv Montélimar* est détestable comme œuvre poétique, elle nous paraît devoir présenter quelque intérêt comme document historique. Pontaimery prit une part active aux événements qu'il chante, il fut notamment l'un des protestants qui s'enfermèrent dans la tour de Narbonne. Il cite une grande quantité de noms propres, et fournit sur certains incidents des détails qui peuvent servir à compléter les récits de nos historiens. M. Fortia d'Urban lui a consacré, dans le supplément de la *Biographie univ.*, une notice où il dit ceci : « Il a été « confondu par Allard, dans sa *Biblio-* « *thèque du Dauphiné*, avec *Faucherand* « *de Montgaillard*, qui naquit à Nyons. « Si Allard eût lu les éloges pompeux « que Faucherand donne au duc de Guise « dans ses vers, il ne l'eût pas pris pour « Pontaimeri, qui ne cesse, dans les « siens, d'invectiver Guise, les guisards « et les ligueurs. » Ce qu'il y a de plaisant dans la rectification de M. Fortia-d'Urban, c'est que Guy Allard n'a pas consacré de notice à Pontaimery, et que dans celle de Faucherand il ne dit rien qui puisse faire soupçonner une confusion de ce genre. M. de la Boissière, à qui l'on doit une réimpression de *la Cité dv Montélimar*, et qui, dans sa notice préliminaire, aurait dû, ce semble, étudier avec plus de soin la vie de l'auteur, reproduit, de confiance et sans prendre la peine de vérifier le fait, la prétendue rectification de M. Fortia-d'Urban. — Voici une liste de ses écrits, plus complète que toutes celles données par les biographies :

I. *La Cité dv Montélimar, ov les trois prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran* (s. n. de l. ni d'imp.).

(1) Sur les titres de ses ouvrages, son nom est écrit *Pont.Aimery* et *Pont-Aymery*. — La *Statistique de la Drôme*, par Delacroix (p. 557) et l'*Album du Dauphiné* (t. 3, p. 43) lui donnent par erreur le prénom d'*Aymar*.

(2) Cet article avait déjà paru dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener, 3[e] série, pages 9 et suiv.

M. D. XCI, in-4° de 252 pp.—A la page 238 commence un autre poëme du même auteur, intitulé : *Le triomphe des victoires obtenues par le sievr Desdigvières en toutes les prouinces du Daulphiné. A monsieur de Calignon, conseiller du Roy, et son président en la souveraine court de Daulphiné.* M. D. XCI. (Bib. de Grenoble.) = M. de la Boissière en a fait faire une réimpression lithographique; s. n. de l. (Fontainebleau, lith. Lechalat, 1845). gr. in-8° de XIV et 283 pp. Elle est précédée d'une notice sur l'auteur et les événements qu'il chante, et se termine par des notes sur Montélimar et les personnages dont il est parlé dans le poème. Nous croyons cette réimpression presque aussi rare que l'original.

II. *Le Roy triomphant, où sont contenues les merveilles du très-invincible Henri IIII, par la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, dédié à Sa Majesté.* Lyon, Th. Ancelin, 1594, in-4°. = Autre éd. : Cambrai, Ph. Des Bordes, 1594, gr. in-8° de 146 pp. Le portrait d'Henri IV est au v° du titre.

III. *Tombeau du cardinal de Bourbon, décédé le 28 juillet* 1594. Paris, Est. Le Mur 1594, in-4°.

IV. *L'image dv grand capitaine. Tel que les Grecs, les Romains & toutes les nations glorieuses par les armes l'ont figuré, le tout rapporté à la conduite des grandes charges, & à la practique des affaires d'estat. De l'inuention du sieur Alexandre de Pont-Aimery, seigneur de Focheran,* A Paris, par Claude de Montr'œil & Iean Richer, 1594, in-8° de 4 ff., prélim. non chiff. et 92 ff. (Bib. Mazarine.)

V. *Paradoxe apologetiqve, ov il est fidellement demonstré que la femme est beaucoup plus parfaicte que l'homme en toute action de vertu. Dedié à tres-illustre, & vertueuse Dame Madame la Marechale de Reths. Par Alexandre de Pont-Aymery, seigneur de Focheran.* A Paris, chez Abel L'Angelier, M. D. XCIIII., pet. in-8° de 52 pp. et 2 ff. non chiff. (Ibid.) = Le *Manuel* de Brunet dit qu'il y a une éd. de *Lyon, Beublin, 1598,* in-12.

VI. *L'Académie ov institution de la noblesse françoise, où toutes les vertus requise à vn seigneur de marque sont déduites, auec vne curieuse recerche des plus belles & riches matières qui se puissent tirer des sciēces diuines & humaines.* (Avec cette épigraphe :)

Toutes choses sont communes aux bestes, auec nous, hormis la raison, qui ne vit qu'auec ceux qui l'entretiennent & la cerchent (*sic*), mesme l'ayant trouuée. (*A.* 8, *ch.* 7, *l.* 1.)

A Paris, chez Iamet-Mettayer, M D XCV ; in-12 de 90 ff. (Ibid.)

Ce livre, dédié à Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, n'est à proprement parler qu'une réclame en faveur du manége, ou académie, fondé à Paris par Pluvinel (de Crest). Pontaimery dit dans cette dédicace : « Vous êtes l'unique mouvement et la première ame de l'Académie que le sieur de Pluvinel érige en faveur de la noblesse, laquelle vous en demeure d'autant plus redevable que vous avez surmonté les difficultés qui naissoient parmi le berceau de cette illustre et glorieuse entreprise, mieux achevée par votre moyen qu'elle ne fut commencée par ledit Pluvinel en qui vous avez produit une seconde volonté de continuer son premier dessein ». Il entre ensuite dans des détails assez singuliers sur les dangers auxquels sont exposés les jeunes gentilshommes qui vont perfectionner leur éducation dans les académies d'Italie, dangers que les familles peuvent éviter à l'avenir en envoyant leurs enfants chez Pluvinel où ils trouveront des maîtres d'équitation, d'escrime, de musique, de danse, etc. Puis, viennent de longs développements sur les vertus et qualités que doit avoir un parfait gentilhomme.

VII. *Discours d'Estat sur la blessure du roy.* Paris, Mettayer, 1595. in-8°. = Reprod. dans le t. VI des *Mémoires de la Ligue*, dans le recueil des *œuvres* de l'auteur, et dans le t. VI des *Mémoires de Condé.*

VIII. *Discours d'Estat, ou la nécessité et les moyens de faire la guerre en Espagne.* Paris, Mettayer, 1595, in-8° (Bib. Imp.). = Reprod. dans le t. VI des *Mémoires de la Ligue.*

IX. *Livre de la Parfaicte Vaillance, divisé en chapitres. De l'invention du sieur Alexandre de Pontai-Mery, seigneur de Fochery.* A Paris, pour Lucas Briel (1596), pet. in-12 de 4 ff. prélim. non chiff. et 176 pp. La dédicace est adressée à Franç. de Galles, seigneur du Bellier, dauphinois (Bib. Mazarine).

X. *Les œuvres d'Alexandre de Pont-Aymery, sievr de Focheran.* A Paris, par Jean Richer, M. D. LXXXXIX, in-12 de 2 ff. prélim. non chiff., 270 ff. et pp.. et 52 ff. et pp. (1). C'est un recueil des œuvres en prose de l'auteur dont nous avons donné ci-dessus les titres, n°s VI, IX, IV, VII, V ; il contient en outre deux pièces de vers, une *Hymne au roy* (2 ff. prélim.) et *Hymne de l'avthevr à madame la maréchale de Reths* (pp. 50-52 de la fin.)

PONTIS (Louis de), naquit vers

1578, au château de Pontis (Basses-Alpes). Cette terre était autrefois comprise dans la circonscription de l'archevêché d'Embrun, mais ne faisait point partie du Dauphiné, comme Chalvet paraît l'avoir cru. Il n'appartient donc pas à notre province, et nous ne lui consacrerons pas de notice. Ce militaire, après avoir passé 56 ans dans les armées et à la cour, se retira à Port-Royal, où il mourut, en 1670, âgé de 92 ans. Il a laissé des Mémoires sur sa vie, qui ont eu plusieurs éditions : la 3e, que nous avons sous les yeux, est d'Amsterdam, 1749, 2 vol. in-12. La *Biographie des Basses-Alpes* en contient un abrégé fort exact. — Un écrivain de grand talent, M. Aug. Maquet, a fait de Pontis le héros d'un roman plein d'intérêt, intitulé : *La Belle Gabrielle.*

PORTEFAIS (Pierre), médecin et apothicaire, né à Die, sortit du Dauphiné, avec ses deux fils, *Charles* et *Pierre*, je ne sais à quelle époque, pour aller s'établir à Yverdun, en Suisse, où il obtint, d'après *la France protestante*, le 25 août 1621, l'autorisation d'exercer sa profession, et fut reçu bourgeois le 2 mars de l'année suivante. En 1646, il était encore à Yverdun, « accablé de vieillesse et proche de ma fin, » dit-il, dans la dédicace de ses poésies. Je ne sais rien de plus sur sa vie. Guy Allard ne l'a pas connu.

On a de lui : *Méditations, paraphrases, cantiques, prières et versions chrestiennes, par Pierre Portefais, Dauphinois, édition seconde reueue et augmentée.* A Geneue, par Iaqves de la Pierre, M. DC. XLVI., in-12 de 181 pp. et 1 f. non chiff. Très-rare. (Bib. de l'Arsenal.). — Goujet donne dans sa *Bibliothèque francaise* (t. XIV, p. 495) le titre de la 1re éd., que je ne connais pas : *Méditation sur la penitence, avec l'hymne de la patience et autres cantiques, paraphrases et prières chretiennes.* Genève, Paul Marceau, 1623, in-8o.

POUCHELON (Etienne-François-Raymond), maréchal de camp, baron de l'empire (2), naquit à Romans le 25 octobre 1770. Il appartenait à une famille de notaires, et il faisait ses études pour se préparer à cette profession, lorsque les événements de la révolution vinrent l'en détourner. En 1791, il s'engagea dans l'un des premiers bataillons de volontaires de la Drôme, et fut bientôt nommé sergent-major par ses camarades (12 octobre 1791). D'abord quartier-maître-trésorier dans une compagnie de canonniers volontaires (29 juin 1793), puis dans la 118e demi-brigade de ligne (30 niv. an III), il fit les campagnes de 1792 à l'an II à l'armée des Alpes, et celles de l'an III à l'an V à l'armée d'Italie, où il se distingua plusieurs fois, notamment à Montenotte, à Lodi, à Lonato, à Rivoli et à Tagliamento. — En l'an VI, il fit partie de l'expédition d'Egypte, se trouva à la prise de Malte et d'Alexandrie, où il fut nommé capitaine (19 messidor), à la bataille des Pyramides, à Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre. Le 10 germinal an VII, il fut blessé d'un coup de feu à la joue gauche : le 8 germinal de l'an IX, devant Alexandrie, sa bravoure lui fit donner le grade de chef de bataillon. — A la fin de l'an IX, il rentra en France et fit partie du camp d'Ostende avec le grade de major qu'il avait reçu le 30 frimaire an XII. En 1806, il commanda un régiment provisoire de dragons à Iéna, puis le 33e de ligne qui marchait en Pologne et dont il obtint le commandement définitif le 7 janvier 1807, en récompense de sa belle conduite à Nazielsk, où il avait été blessé le 24 décembre précédent. Pouchelon fit les campagnes de Prusse et de Pologne; il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur à la bataille de Friedland (1807)—Après le traité de Tilsitt, son régiment étant cantonné à Bromberg, il se maria avec une jeune veuve appartenant à une grande maison, et nommée, croyons-nous, *Béatrix-Sophie* Koplin. En 1809, il fit la campagne d'Autriche et se couvrit de gloire à Eckmuhl et à Wagram. Il fit aussi celles de Russie, pendant laquelle Napoléon le nomma général de brigade (8 oct. 1812), et de Saxe en 1813. Grièvement blessé à la bataille de Leipsick (18 octobre), il dut rentrer en France, à la fin de ce mois, pour soigner sa santé.— En 1814, il fit partie de la division commandée par le géné-

(1) La pagination est numérotée par feuillets, au recto, jusqu'au 258e, où finit *l'image du grand capitaine*. Le *discours d'Estat sur la blessure du roi*, qui vient après, continue la pagination, non point par feuillets, mais par pages. Après la 270e page vient une nouvelle pagination par feuillets, qui s'arrête au 49e, où finit le *paradoxe* apologétique; elle reprend alors par pages (50 à 52) pour l'*hymne à la maréchale de Reths.*

(2) Napoléon lui donna les armes suivantes : *D'argent, semé d'étoiles de sinople, au sautoir surmonté d'un croissant d'azur, ajouré d'or et terrassé d'azur; franc-quartier de baron militaire.*

ral Musnier, et fut ensuite mis à la retraite par le gouvernement de la Restauration le 7 octobre 1816. — A la révolution de 1830, il obtint le commandement du département de la Drôme (6 décembre) et fut replacé sur les cadres d'activité le 22 mars 1831. Ce brave militaire est mort à Valence le 4 septembre de la même année.

POUCHOT (N...), né à Grenoble en 1712, capitaine au régiment de Béarn, servit dans les guerres d'Italie, de Flandre et d'Allemagne, passa ensuite en Amérique où il se distingua à la défense des forts de Niagara et de Lévis. A son retour en France, il obtint une pension de retraite. Plus tard, ayant repris du service, il fut employé en Corse et périt dans une embuscade en 1769.— On a publié après sa mort l'ouvrage suivant : *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale entre la France et l'Angleterre*. Yverdun, 1781, 3 vol. in-12.

— Un de ses parents, *Joseph* POUCHOT, né à Grenoble le 9 novembre 1720, curé de la Tronche en 1749, fut élu évêque constitutionnel de cette ville le 2 mars 1791, et y mourut le 7 septembre 1792.

POULOTI (ESPRIT-PAUL **DELAFONT**, dit DE ROUSSETTE, dit), écrivain (1), né à Gap, appartenait à une ancienne famille de bourgeoisie de cette ville, où son père avait été subdélégué de l'intendance. *Pouloti* (sorte d'abréviation de *Paul*) était un surnom d'enfance qu'il conserva pendant toute sa vie; quant à celui de *de Roussette*, il l'avait pris lui-même pour se distinguer de son frère, *P. Joseph-Marie*, mort en 1837, à l'âge de 89 ans, après avoir été maire et juge au tribunal de Gap. Il embrassa la carrière militaire, devint officier de cavalerie, premier écuyer du prince de Ligne, et mourut à Paris, le 20 avril 1793. D'après des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Amat, il a laissé des mémoires manuscrits sur sa vie, mais il paraît que ce document est plutôt un recueil d'anecdotes plus ou moins graveleuses, qu'une auto-biographie ; tout ce qu'on en peut apprendre c'est que, doué de beaucoup d'esprit naturel, il eut une jeunesse des plus orageuses. Il était membre de plusieurs académies provinciales et de l'étranger.

(1) Par suite d'une erreur dans le classement alphabétique de cet ouvrage, nous avons oublié de le mettre à DELAFONT, où il devrait être.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Nouveau régime pour le haras, ou Exposé des moyens propres à améliorer et à propager les races de chevaux, avec la notice de tous les ouvrages écrits ou traduits en français, relatifs à cet objet.* Turin et Paris, 1787, in-8°.—II. **Mémoire inutile sur un sujet important.* Londres, 1788, in-8° de 58 pp. Sur les courses de chevaux et les haras. —III. *De la Régénération des haras, ou Mémoire contenant le développement du vice radical du régime actuel, et un plan pour propager et améliorer la race des chevaux en France*, par M. le chevalier de La Font Pouloti. Paris, Vallat la Chapelle, 1789, in-8° de 76 pp.—IV. *Mémoire sur les abus et les dangers de la contrainte personnelle en matière civile.* Paris, Lejay, 1790, in-8° de 16 pp.—V. *Mémoire sur les courses de chevaux et de chars en France, envisagées sous un point de vue d'utilité publique, présentés, à l'assemblée nationale, au département et à la municipalité de Paris.* Paris, 1791, brochure in-8°.

POURROY, famille de robe dont l'anoblissement ne remonte pas au-delà des premières années du 17e s. A cette époque vivaient deux frères, *Abraham* et *Paul* POURROY. Le premier, ayant été pourvu, par lettres du 26 sept. 1600, d'un office de secrétaire audiencier (greffier) en la chambre des comptes de Grenoble, fut anobli par suite d'un arrêt du conseil du 29 nov. 1611, ordonnant « qu'il jouiroit des mêmes pri« viléges que les quatre secrétaire du « roy, maison et couronne de France. » Il est la tige de la branche de l'AUBERIVIÈRE. Le second fut également secrétaire de la chambre des comptes, puis receveur des Etats de la province et maître ordinaire en la même chambre. Il obtint des lettres de noblesse datées du mois de juin 1609, vérifiées par arrêt du 15 février 1610. (Chorier, *Nobiliaire de Dauphiné*.) Il est la tige de la branche de QUINSONAS, la seule, croyons-nous, qui subsiste aujourd'hui.

Cette famille a donné naissance à des militaires distigués et à plusieurs magistrats qui se sont fait remarquer par leur amour pour les lettres.

POURROY (PHILIPPE), sieur de l'AUBERIVIÈRE (2), fut d'abord avocat général, puis conseiller en la chambre des comptes; il remplissait cette dernière charge en 1670 et 1680. Il s'occupa de

(2) Il était fils d'*Abraham* POURROY, dont nous avons parlé plus haut, lequel mourut en 1644, et de *Marie de* VERDONNAY.

belles-lettres. Guy Allard dit qu'on a imprimé le *discours* qu'il prononça lors de l'hommage du comte de Clermont; Chalvet ajoute : « Il a laissé une *paraphrase du Dies iræ.* » Nous ne connaissons pas ces deux ouvrages. On trouve une pièce de vers latins de sa façon, composée lors du mariage de François de Maugiron avec Catherine-Thérèse de Sassenage, dans la vie de Salvaing de Boissieu, par Chorier, pp. 158-63. Mais il est un autre ouvrage dont Pourroy s'occupait, qui mérite de fixer plus particulièrement l'attention, c'était une *Biographie des hommes illustres du Dauphiné;* malheureusement son manuscrit n'est pas parvenu jusqu'à nous; d'après Chalvet, il l'aurait lui-même brûlé avant de mourir. Les amis de notre littérature nous sauront gré de recueillir ici tout ce que nos historiens ont écrit à propos de ce travail. Chorier dit dans le 1er vol. de son *Estat politique*, imprimé en 1661 (p. 71) : « L'Auberivière a écrit les éloges de « la pluspart des héros à qui (cette « province) a donné la naissance, et on « aura sujet d'avouer, quand cet ou- « vrage verra le jour, qu'il le leur a re- « donné, et la vie qu'il leur rendra « sera d'autant plus favorable à leur « vertu, qu'elle ne sera plus sujette à « la mort. » On lit dans l'éloge que le même auteur lui a consacré parmi les amis lettrés de Boissat (1) : « Gallica « lingua illustrium Delphinatum lau- « des et res gestas conscribebat : in- « stitutum vero opus, et magnis illis « animis et sibi injurius, verbo sit ve- « nia, non absolvit : quod si esset per- « sequutus, ut patria postulabat, per- « petuam nominis celebritatem esset « assecutus et sempiternam in fami- « lias et domos nobilissimorum he- « roum gloriam invexisset. Sed ad a- « lia, vir minime ambitiosus, nec glo- « riæ cupidus, animum convertit. » Un autre de ses contemporains, Guy Allard, s'exprime ainsi dans sa *Bibliothèque du Dauphiné* : « Il a composé « quelques vies des hommes illustres « de cette province, qui ne sont pas « imprimées. » La perte de ce travail est d'autant plus regrettable que nous ne possédons que des renseignements incomplets et très-insuffisants sur la plupart des écrivains et autres célébrités de notre province au XVIIe siècle.

POURROY (SÉBASTIEN) fut vice-sénéchal, lieutenant-général au siége de Crest, puis conseiller et président à mortier au parlement de Grenoble (2). « Sa bonté, dit Guy Allard, l'a fait ap- « peler le père du peuple; il aimoit « les beaux ouvrages, accueilloit agréa- « blement ceux qui se distinguoient « par leur sçavoir, parloit de tout avec « connaissance, faisoit fort bien les « vers françois, et n'a pas esté inutile « à Millet quand il a voulu donner « au public les siens au langage du « pays (3). — Ses nobles inclinations « sont passées jusques à *Aymar*, son « fils, aussi président en ce parle- « ment (1680), car il aime les livres; « il est de plus nay avec la douceur de « sa famille, s'applique à l'estude, et « dans les grands mémoires qu'il a « déjà de sa lecture et de ses recher- « ches, on y trouve ce que notre lan- « gue a de fin et ce que la jurispru- « dence a de sçavant, entre autres un « recueil d'arrêts de ce parlement. » Chalvet dit par erreur que ce recueil d'arrêts a été publié.

POURROY (FRANÇOIS-ZACHARIE), chevalier de Malte, né à Grenoble le 5 novembre 1719, est auteur de l'opuscule suivant qu'il publia sous le pseudonyme de MOMUS : *La Capilotade, ou tout ce qu'on voudra. 78e édition.* A Fontenoy, 1745, in-8°.

POURROY (JOSEPH-GABRIEL), *marquis* de QUINSONAS (4), né à Grenoble en 1738, fut président au parlement du Dauphiné. S'étant démis de cette charge vers 1771, il se livra entièrement aux belles-lettres. Chalvet, son contemporain, qui lui a consacré une notice, s'exprime ainsi : « Son esprit « cultivé, son âme généreuse et son « zèle pour l'agrandissement de la Bi- « bliothèque publique, l'ont rendu di- « gne de l'estime de tous les amis des « sciences. C'est à ses soins et à ceux « de M. le duc de Tonnerre qu'on est « redevable du privilége d'avoir un « exemplaire de tous les ouvrages im- « primés au Louvre. » Il avait pris une part active à l'organisation de la souscription au moyen de laquelle des citoyens de Grenoble achetèrent, en 1772,

(1) *Boessatii vita* (Gratianopoli, 1680), pp. 169-70.

(2) Il était fils de *Paul* POURROY, tige de la branche de Quinsonas, dont il a été parlé plus haut, et de *Elisabeth* DU FAURE. Ce *Paul* fut seigneur de Cras, de Vausserre et de Montferrier. Il testa en 1634 et mourut en 1638.

(3) Millet lui dédia en 1633 sa *Pastorale et tragi-comédie de Janin*.

(4) Nous n'avons pas rencontré dans nos recherches l'époque de l'érection de cette terre en marquisat.

la belle bibliothèque de l'évêque Jean de Caulet. Il fut ensuite l'un des directeurs chargés d'administrer cette bibliothèque. Il est mort, non pas à Lyon, comme on l'a écrit plusieurs fois, mais à Venissieu, près de cette ville, le 8 juillet 1786. (Voy. la *Gazette de France* du 25 juillet 1786.)

POURROY (Joseph-Octavien-Marie), marquis de Quinsonas, né à Grenoble le 9 octobre 1766, entra au service dans le régiment des gardes-françaises en 1783. Pendant la révolution, il émigra et alla offrir son épée à l'impératrice Catherine de Russie. Il servit en Pologne, fut nommé colonel le 2 octobre 1794, et le 24 du même mois reçut la décoration de l'ordre de Saint-Georges (4e classe) en récompense de sa belle conduite au siége de Prague. Général-major le 13 févr. 1798, puis chef du régiment de dragons d'Ingrie, il fut promu au grade de lieutenant-général le 25 janvier 1800. L'Empereur Alexandre lui donna la direction de la route militaire de Géorgie, et des travaux de fortification qui la protégent jusqu'à Tiflis. Rentré en France vers 1820, il fut nommé par Louis XVIII lieutenant-général honoraire, le 26 août 1827, et pair de France le 5 nov. de la même année. A la révolution de 1830, il ne fit pas partie de la nouvelle chambre, et se retira dans son château de Grégy (Seine-et-Marne), où il est mort, le 31 juillet 1854.

POURROY (Emmanuel-Victor), comte de Quinsonas, frère du précédent, naquit à Grenoble le 3 oct. 1775. D'abord chevalier de Malte, il fit ses caravanes sur les galères de l'ordre de 1792 à 1796, et y obtint le grade de lieutenant-colonel. En 1799, il alla rejoindre son frère en Russie, où il prit aussi du service, fut nommé colonel et fit avec ce grade les campagnes de 1806 et de 1807 contre les Turcs. Général-major le 12 septembre 1807, il fut employé à la défense des côtes à Archangel, en 1809 et 1810. L'année suivante, il rentra en France, et resta étranger aux affaires publiques jusqu'à la première Restauration. A cette époque, il alla offrir ses services au roi, qui le nomma maréchal-de-camp honoraire et chevalier de Saint-Louis. En 1815, il suivit la famille royale à Gand, et, à la seconde Restauration, il obtint successivement le commandement militaire des départements du Bas-Rhin, du Morbihan et du Pas-de-Calais. Mis en disponibilité en 1820, puis inspecteur d'infanterie en 1821, il fut employé dans la guerre d'Espagne en qualité de commandant de la 3e brigade d'infanterie de la 5e division. Sa belle conduite à l'attaque de l'un des faubourgs de Pampelune le fit nommer officier de la Légion-d'Honneur et commandeur de Saint-Louis (19 sep. et 18 nov. 1824). — Rentré en France à cette époque, le comte de Quinsonnas fut élu député par le dép. de l'Isère, (Crémieu). Inutile de dire qu'avec ses convictions royalistes il siégea au centre, et vota avec la majorité. Cependant, entraîné par son noble caractère, il s'en éloigna quelquefois sur des questions importantes : c'est ainsi qu'il émit un jour le vœu que les députés nommés à des fonctions salariées fussent soumis à une réélection. Il prit aussi la parole dans les questions relatives à l'organisation de l'armée et pour défendre ses intérêts menacés.— En nov. 1827, il ne fut pas réélu. Le 28 juillet 1830, il reçut l'ordre d'occuper, avec la 1re brigade d'infanterie de la garde, dont le commandement lui avait été donné en janvier 1824, le marché des Innocents. Dans ce poste, assailli de tous côtés par une vive fusillade qui partait des fenêtres des maisons environnantes, cet officier se signala par un trait qui l'honore plus qu'un brillant fait d'armes. Comme on lui conseillait d'employer l'artillerie contre les maisons occupées par les insurgés, il fit cette belle réponse: *Pour une centaine d'hommes qui tirent là-haut, il faudrait tuer des milliers de femmes et d'enfants*. Et il refusa. — Après avoir accompagné Charles X jusqu'à Dreux, il demanda sa retraite (15 sept. 1830), et fut mis à la réforme en 1832. — Voy. sa notice dans l'*Annuaire hist. et biogr. des souverains*... **1844,** t. I, 4e part., p. 88.

PRACOMTAL ou **PRECOMTAL**, famille noble originaire de Montélimar, dont Guy Allard (*Recueil de généal.* t. III), et d'Hozier (*Reg.* III, 2e part.), font remonter la filiation à un Guillaume de Pracomtal qui y acheta en 1290 une propriété située paroisse de Sainte-Croix, *versùs Pratum Comtale*, et possédait vers la même époque une maison appelée primitivement Château-Sablier, et depuis tour de Pracomtal. Un de ses descendants, *Guigard*, ou *Guichard*, possédait à Valence une maison nommée *le Palais*, qu'il céda au

dauphin Louis le 17 avril 1454, pour y établir l'auditoire et la prison de la sénéchaussée, et reçut en échange la terre d'Ancone, près de Montélimar. — Quelques membres de cette famille se sont fait remarquer dans les armes.

PRACOMTAL (ANTOINE DE), seigneur d'Ancone, embrassa la réforme, et combattit sous les ordres de Dupuy-Montbrun. Ayant levé un régiment, il le conduisit en Guienne, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Montcontour (1568 et 1569) ; il avait mis sur son enseigne cet obscène jeu de mots qui est devenu ensuite la devise de sa famille : *Partout vit Ancone*. D'après Guy Allard (*loc. cit.*), il commanda longtemps dans Angoulême. Chorier (*Etat pol.* III, p. 466), qui lui donne par erreur le prénom de *Jean*, le fait mourir en 1581.

PRACOMTAL (JEAN DE), frère du précédent, servit dans sa jeunesse sur les galères du baron de La Garde, et prit ensuite quelque part à nos guerres civiles, mais dans les rangs des catholiques. En 1585, il était enfermé dans la tour de Narbonne, à Montélimar, assiégée par les protestants commandés par Lesdiguières, et ne se rendit que pressé par la famine et après avoir vu échouer les efforts de Maugiron pour le secourir. En 1587, nous le retrouvons encore à Montélimar lors de la surprise de cette ville par les catholiques (16 août) ; il y combattit à côté du comte de Suze, et fut blessé comme lui lorsque les protestants s'en rendirent maîtres de nouveau (19 août). Pendant la nuit du 26 au 27 décembre de l'année suivante, ceux-ci allèrent mettre le siége devant Ancone, où il s'était retiré. On lit dans le *Journal* de Calignon : « Le 28, la batterie com« mence enuiron 5 heures du matin « d'une couleuvrine, deux bastardes et « deux fauconneaux, et y fut tiré en« viron 80 ou 100 canonnades. La bat« terie dura jusques enuiron deux heu« res après midy ; la bresche n'estoit « pas raisonnable, toutesfois la place « fut emportée d'assault. Le seigneur « du lieu et toute la garnison tuée; il y « eut enuiron six yingt hommes des « nostres que tués que blessés; l'as« sault dura trois heures. » Pracomtal fut enterré à Rochemore, en Vivarais. — Dans les relations contemporaines il est appelé, ainsi que son frère qui précède, *le capitaine* ANCONE.

PRACOMTAL (ARMAND DE), seigneur d'Ancone et de Château-Sablier, lieutenant-général des armées du roi, connu sous le nom de *marquis* de Pracomtal, entra au service en 1671 avec le grade de capitaine dans le régim[t] de Lyonnais, et fit les campagnes de 1672, sous Condé, de 1673, 1674 et 1675, sous Turenne. Il avait levé une compagnie dans le régiment de la reine-dragons par commission du 2 janvier 1674, et s'était trouvé au combat de Turkeim, où Turenne fut tué. Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, le 11 mars 1677, il servit la même année à la prise de Gand et d'Ypres. Le 8 août 1679, son régiment ayant été réformé, il passa avec sa compagnie de la reine-dragons dans celui de Bartillat, et fit la guerre dans les Pays-Bas, de 1682 à 1688. Le 20 août de cette dernière année, il obtint la permission de rétablir son régiment, avec lequel il servit au camp de Florainville (Flandre) en 1689, puis à l'armée d'Allemagne sous le maréchal de Lorges. Brigadier par brevet du 10 mars 1690, il fut employé à l'armée de Flandres en 1691, se trouva au siége de Namur et au combat de Steenkerque en 1692. Maréchal de camp par brevet du 30 mars 1693, il se démit de son régiment et combattit à Nervinde, où il fut blessé, au siége de Charleroy, et commanda à Mons, par ordre du 29 octobre. En 1695, pendant le siége de Namur, il fut mis à la tête d'un camp volant pour protéger les lignes françaises, prit ensuite part au bombardement de Bruxelles sous le maréchal de Villeroi, et passa en 1696 et 1697 sous les ordres du maréchal de Boufflers. En 1699, il fut nommé gouverneur de Menin. Le 26 décembre de l'année suivante, il fit partie de l'armée du Milanais, où il se couvrit de gloire dans plusieurs engagements de cavalerie. Lieutenant-général des armées du roi par pouvoir du 29 janvier 1702, il resta en Italie sous le duc de Vendôme, et se distingua à la bataille de Luzzara. En 1703, il passa en Flandres sous le maréchal de Villeroy ; il y commanda un camp volant avec lequel il fut chargé de défendre les lignes de Mehaigne. Il conduisit ensuite à l'armée du Rhin vingt-quatre escadrons, opéra sa jonction avec le maréchal de Tallard le 15 nov. 1703, à quatre heures du matin ; la bataille de Spierbach se donna le même jour, il y fut tué dès les premières charges. « La lenteur de la marche de Pracomtal, dit

le président Hénault (*Abrégé chronol.*) que le maréchal de Villeroi avait détaché malgré lui de son armée de Flandres, et à qui il avait ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard; et cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. » — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. IV.)

— Son fils, *Léonor Armand*, lieutenant au gouvernement du Nivernais (4 mars 1717) et lieutenant dans les chevau-légers de la garde du roi (3 févr. 1720), vendit en 1735 et 1738 la plupart des terres patrimoniales de sa famille. Celle de Pracomtal fut acquise par François de La Coste, seigneur de Maucune (1738).

PRAVAZ (Charles-Gabriel), savant médecin orthopédiste, naquit au Pont-de-Beauvoisin, le 24 mars 1791, de Guillaume Pravaz, médecin, et d'Elisabeth Montfalcon. Après avoir fait ses études classiques d'abord sous la direction de deux de ses oncles, anciens religieux, puis au séminaire de Chambéry et au lycée de Grenoble (1809), il entra comme professeur de mathématiques au collége du Pont-de-Beauvoisin. Quelque temps après, sur les conseils de Dode de La Brunerie, son parent, il quitta l'enseignement pour se livrer d'une manière plus particulière à l'étude des mathématiques, vers laquelle un goût très-prononcé l'entraînait alors; il s'engagea dans un régiment du génie, et se fit ensuite recevoir à l'école réglementaire de Metz, et à l'école polytechnique. Mais le régime de la Restauration ne paraissant pas lui présenter assez de chances d'avancement, il donna sa démission et se retira dans sa famille (1815). Vers 1820, Pravaz vint à Paris suivre les cours de la faculté de médecine; il termina ses études par une thèse brillante, sur la phthisie laryngée, terrible maladie dont était morte sa mère. Reçu docteur en médecine, il se fixa à Paris. Une série d'articles qu'il publia à cette époque dans les *Archives générales de médecine* sur des anomalies de la vision, le firent remarquer parmi ses collègues et lui valurent bientôt une place de médecin à l'asile royal de la Providence, hospice de vieillards (1825), qu'il occupa pendant dix ans.

Vers ce temps-là, une circonstance toute particulière vint décider et fixer la spécialité de ses études. Il avait épousé une demoiselle Gambès dont l'aïeule maternelle dirigeait un pensionnat de demoiselles. Ayant été appelé dans cet établissement pour surveiller le traitement orthopédique auquel plusieurs jeunes filles étaient soumises, il jugea avec raison que la méthode et les appareils employés jusque-là étaient défectueux sinon dangereux. Il rechercha dès lors avec l'ardeur et l'intelligence qu'il apportait en toutes choses, cette branche de l'art de guérir, perfectionna les appareils connus, en les rendant plus conformes aux exigences de l'organisme humain, en inventa de nouveaux dont il combina les effets avec certains exercices gymnastiques, et publia le résultat de ses découvertes dans un ouvrage intitulé: *Méthode nouvelle pour le traitement des déviations de la colonne vertébrale*. Les heureux résultats qui couronnèrent ses réformes, et deux rapports favorables de l'académie de médecine sur ses nouveaux procédés, lui donnèrent l'idée de fonder l'institut orthopédique du château de la Muette, à Passy, dont une succursale fut établie aux environs de Lyon, à Sainte-Foy. Les malades affluèrent dans son établissement: il avait, selon l'expression de l'un de ses confrères, *décharlatané* l'orthopédie. Malheureusement, il avait été obligé de prendre un associé pour ces deux fondations, et l'on sait combien peu il existe d'entente parfaite dans toute association, soit commerciale, soit scientifique. Pravaz en fit la triste expérience : menacé de n'être plus que le second dans un établissement dont la création était entièrement son ouvrage, il abandonna l'institut de la Muette pour aller diriger la succursale de Lyon. Là, comme à Paris, l'académie encouragea ses travaux par des rapports les plus flatteurs, et l'établissement de Sainte-Foy devint bientôt florissant. — Esprit actif et investigateur, il ne se borna pas à l'application de ses découvertes dans un art qu'il avait totalement transformé; la science lui doit plusieurs heureuses innovations. C'est lui qui le premier a signalé le moyen de guérir les anévrismes par la coagulation du sang au moyen du perchlorure de fer; le premier aussi, il a guéri par des procédés à lui, les luxations congénitales du fémur; il a proposé un instrument nouveau pour la lithotritie et l'emploi de l'électricité pour neutraliser le virus rabique : enfin, il a appelé l'atten-

tion des médecins sur les bains d'air comprimé dans la guérison du rachitisme. Cette dernière découverte lui valut en 1852, le grand prix de chirurgie; déjà, ses procédés pour les luxations du fémur lui avaient obtenu un prix de 1,500 fr. et la décoration de la Légion d'honneur (25 avril 1847).—Pravaz était un de ces hommes qui enrichissent les autres, mais ne savent pas s'enrichir eux-mêmes. Il resta dans les hauteurs de la science, évita la publicité et les réclames pour son établissement, dont il ne voulut jamais faire une *auberge médicale*. Des concurrents plus habiles, ayant plus de *savoir-faire*, ont profité de ses inventions et les ont exploitées depuis lors avec grands succès et profits. Il est mort à Lyon le 24 juin 1853.

La belle et intéressante notice biographique qui lui a été consacrée par le docteur Munaret donne une liste de ses titres scientifiques que nous allons reproduire : Il était membre correspondant des soc. méd. de Genève (1826) et de Dijon (1836); de la soc. roy. d'agriculture, hist. nat. et arts utiles de Lyon (1836); de celle de méd. (1837), et de l'acad. roy. des sciences, belles-lettres et arts de la même ville (1841), des soc. de méd. de Turin (1842), de Marseille (1842), de Besançon (1845), de celles de chirurgie de Paris (1851), et d'émulation de Lons-le-Saulnier (1852). — Il avait successivement été président des sociétés d'agriculture et des sciences de Lyon.

Bio-Bibliographie.—*Eloge historique de Charles Pravaz, lu à l'association des médecins du Rhône dans la séance générale annuelle du 18 mai 1854*. Par le Dr Munaret. Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1854, in-8°, de IV et 58 pp.

Bibliographie. — I. *Considérations sur quelques anomalies de la vision*. Paris, 1827, in-8°, de 28 pp. (Extr. des *Archives gén. de méd.*). — II. *Méthode nouvelle pour le traitement des déviations de la colonne vertébrale précédée d'un examen critique des divers moyens employés par les orthopédistes modernes*. Paris, 1827, in-8° de 217 pp. avec 4 pl. lith. — III. *Mémoire sur l'orthopédie*. Paris, (1828), in-8° de 28 pp. — IV. *Note sur l'orthopédie*. Paris, 1828, in-8° de 18 pp. (Extr. des *Archives gén. de méd.*).— V. *Mémoire sur les moyens mécaniques propres à prévenir l'absorption des virus, présenté et lu à l'académie de médecine le 9 sept. 1828*. Paris, 1828, in-8° de 17 pp. — VI. *Mémoire sur la somascétique dans ses rapports avec l'orthopédie*. Paris, 1834, in-4° de 20 pp. (Extr. des *Mém. de l'ac. roy. de méd.* t. III). — VII. *Note sur de nouveaux moyens de rétablir la régularité du thorax dans les cas de déviation latérale du rachis*. Paris, 1835, in-4° de 16 pp. avec pl. (Extr. du même recueil, t. IV).—VIII. *Mémoire sur le traitement des luxations congénitales du fémur, lu à l'acad. roy. de méd., le 7 mars 1835*. Paris (1835), in-8° de 21 pp. avec fig. — IX. *Mémoire sur l'application de la gymnastique au traitement des affections lymphatiques et nerveuses, et au redressement des difformités, présenté à la soc. de méd. de Lyon*. Lyon, (s. d.), in-8°, 64 pp. — X. *Rapport sur l'ouvrage de M. Humbert, présenté à la soc. de méd. de Lyon, le 22 janvier 1838*. Lyon (1838), in-4° de 27 pp.—XI. *Mémoire sur l'emploi des bains d'air comprimé, associé à la gymnastique dans le traitement du rachitisme des affections strumeuses et des surdités catarrhales*. Paris, 1840, in-8° de 67 pp. (Extr. du journal l'*Expérience*. — XII. *Mémoire sur l'emploi médical du bain d'air comprimé, présenté à la soc. de méd. de Lyon, dans sa séance du 19 juillet 1841*. Lyon (1841), in-8° de 32 pp. — XIII. *De l'influence de la respiration sur la santé et la vigueur de l'homme, et des moyens de favoriser le développement des organes de cette fonction*. Lyon (1842), in-8° de 40 pp. C'est son discours de réception prononcé devant l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, le 31 mai 1842. — XIV. *Mémoire sur la réalité de l'art orthopédique et ses relations nécessaires avec l'organoplastie, lu à la soc. de méd. de Lyon. le 26 août 1844*. (s. l. ni d.), in-8°, 76 pp. avec 5 pl. — XV. *Traité théorique et pratique des luxations congénitales du fémur, suivi d'un appendice sur la prophylaxie des luxations spontanées*. Lyon, 1847, in-8° de 289 pp. avec pl. — XVI. *Essai sur l'emploi médical de l'air comprimé*. Lyon, 1850, in-8° de 377 pp.

Pravaz a fourni des art. à la *Gazette méd. de Paris*, au *Dict. de méd.*, et à plusieurs autres recueils de médecine.

PRÉVOST (Antoine), écrivain du XVIe siècle, que Guy Allard, pour n'avoir pas lu avec assez d'attention la *Bibliothèque* de Lacroix du Maine, fait naître à Valence. Il était de Valréas (Vaucluse).— On a de lui un livre intitulé : *l'Amant deconforte, cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes, auec plusieurs pre-*

ceptz et documenz contre l'amour. Impr. à Lyon par J. Lambanis (s. d.), in-8°. = Il y en a une autre édition également sans date, Lyon B. Chaussard, in-8°.

Guy Allard cite encore un *Robert* PREVOST, qu'il dit être né à Chatonnay dans le Viennois, traducteur de l'*Epistre apologétique de Didier Erasme de Roterodam touchant la défense de manger chair*. Lyon (s. n.), 1561, in... Cet écrivain, sur lequel nous ne savons rien, paraît avoir fait d'autres traductions. (Voy. les *Bibliothèques fr.* de Lacroix du Maine et de Duverdier).

PRIMARD (EDOUARD). Voy. le *Supplément*.

PROMPSAULT (JEAN-HENRI-ROMAIN), aumônier de l'hospice des Quinze-Vingts, l'un des plus savants canonistes des temps modernes, naquit à Montélimar, le 7 avril 1798, de *Jean-Henri* PROMPSAULT et de *Marie-Anne-Marcelle* DOURILLE. Sa famille, originaire de Montboucher (Drôme), était alliée à la petite noblesse du pays; elle se transporta à Montélimar vers la fin du règne de Louis XIV, puis à Bollène (Vaucluse), vers 1806.

Ses parents, tous très-religieux, veillèrent à ce que depuis sa plus tendre enfance il ne connût que deux chemins, celui de l'église et celui de l'école; aussi montra-t-il de bonne heure des goûts studieux et des marques de vocation très-prononcées pour l'état ecclésiastique. Le *Mémorial de Vaucluse* (1) raconte que, pouvant à peine parler, il disait déjà à sa mère, à la vue d'un prêtre : « Quand je serai grand, je veux qu'on me fasse un habit comme celui que porte ce monsieur. » Il commença ses études à Bollène et les continua au petit séminaire de Valence, où les plus brillants succès ne tardèrent pas à réaliser les espérances que ses heureuses dispositions avaient fait concevoir. Il passa ensuite au grand séminaire de Romans; dès la seconde année, il fut chargé de faire des répétitions de théologie. Entré dans les ordres, le 2 juillet 1821, il reçut la prêtrise le 4 novembre suivant, et fut nommé le même jour vicaire à Grane, avec le titre de vice-gérant du canton de Crest (Sud). Il ne resta pas longtemps dans cette commune; son mérite déjà bien connu dans le diocèse de Valence, le fit appeler quelques mois après au grand séminaire, en qualité de professeur de théologie. Mais, soit que l'enseignement le fatiguât, soit pour d'autres motifs, il se dégoûta bientôt de sa chaire, et donna sa démission moins d'un an après. Son désir était alors d'entrer dans l'Université. D'après le *Mémorial de Vaucluse* précité, le recteur de l'académie de Grenoble, ayant été instruit de ce fait, lui proposa l'emploi de sous-censeur au collége royal de cette ville, en attendant la vacance d'une chaire de rhétorique ou de philosophie. Mais l'évêque de Valence (M. de la Tourrette) s'opposa formellement à son éloignement du diocèse et insista pour qu'il reprît sa chaire de théologie au grand séminaire. L'abbé Prompsault persista dans sa démission, qui fut enfin acceptée à condition qu'il irait desservir la cure de Réauville (1er sept. 1824). Dans cette paroisse, il acquit par son vaste savoir et l'aménité de son caractère un grand ascendant sur les esprits; en moins de trois mois, il ramena à la pratique de la religion cette petite population de 4 à 500 habitants, qui avaient tant souffert des scandales de l'abbé Brochery. Pour assurer la durée de ses succès, il refusa la cure plus importante de Rochegude, à laquelle il fut nommé le 9 décembre 1824. Cependant, tourmenté du désir d'entrer dans l'Université, il demanda un emploi au ministre de l'instruction publique. Une chaire *provisoire* de philosophie, au collége royal de Tournon, lui fut accordée en mai 1827, et le mois suivant, ayant enfin réussi à obtenir l'autorisation de l'évêché de Valence (27 juin), il quitta la cure de Réauville, emportant le regret de tous ses habitants. Cette autorisation ne lui avait été accordée qu'après de vives instances souvent réitérées, et encore *à prix d'argent!* On lui fit souscrire quatre billets s'élevant ensemble à la somme de 2,000 fr., sous prétexte de *satisfaire aux obligations qu'il aurait pu contracter envers le diocèse*. Ce fut à ce prix que l'administration de l'évêché (nous nous exprimons ainsi, afin de ne pas laisser soupçonner un instant le vénérable M. de la Tourrette d'avoir trempé dans ce tripotage d'argent), ce fut, disons-nous, à ce prix que l'administration de l'évêché lui permit d'entrer dans l'Université et de sortir du diocèse (2).

(1) Numéro du 23 janvier 1859, reproduit dans *la Ruche* (d'Orange), n° du 6 févr. suiv.

(2) M. de la Tourrette ne fit exercer aucune

L'abbé Prompsault était à Tournon depuis dix-huit mois à peine, lorsque M. de Vatisménil prit un arrêté qui renvoyait des colléges royaux tous les ecclésiastiques non encore titulaires. Comme il se trouvait dans ce cas, il fut l'un des premiers congédiés. Il vint alors à Paris pour solliciter la conservation de sa chaire, mais elle était déjà promise à un autre, et on lui proposa, en échange, de le nommer régent de philosophie dans un collége communal, avec des appointements égaux à ceux qu'il avait à Tournon, ou bien de lui donner une charge de principal. Désirant rester à Paris, dont les grandes bibliothèques étaient indispensables à ses études, il refusa les offres du ministre, et grâce aux actives démarches de ses amis, entre autres de M. l'abbé D'Audiffred, il entra quelques mois après dans la grande aumônerie du roi, en qualité de troisième chapelain de l'hospice des quinze-vingts aveugles.

A l'époque de la révolution de 1830, l'organisation de cette maison ayant été complétement modifiée, il y resta seul chapelain (2 juin 1831). Il eut alors à lutter contre le nouvel administrateur, qui, non content d'avoir voulu supprimer la chapelle, d'en avoir vendu à l'encan les vases sacrés et les ornements, essaya de faire supprimer l'hospice même, qu'il comparait à « une ménagerie dans laquelle on nourrissait et faisait produire des animaux. » Trouvant que l'entretien des aveugles internes était trop onéreux, et que la plupart d'entre eux préféreraient recevoir une pension à domicile, cet administrateur proposait de ne plus nommer aux places vacantes, de laisser le nombre des internes se réduire de lui-même, ou par leur mort, ou par leur sortie volontaire; que dès le jour où ce nombre serait assez réduit pour qu'on ne pût plus tenir raisonnablement à conserver l'hospice, on en vendrait les bâtiments; de la sorte, pensait-il, des pensions pourraient être accordées à un plus grand nombre d'externes. Ces idées étaient sans doute inspirées par les meilleures intentions, mais elles ne pouvaient être appliquées dans le plus grand nombre des cas de cécité. L'isolement où place cette cruelle infirmité exige en effet des soins et une sollicitude toute particulière, que les malheureux qui en sont atteints ne sont pas toujours certains de rencontrer, livrés sans défense à des étrangers. Les bureaux du ministère partagèrent néanmoins ces idées, et la suppression de l'hospice fut arrêtée en principe. M. de Rambuteau, dans son rapport sur le budget de l'Intérieur pour l'année 1833, le représenta comme un établissement mal conçu et plus mal organisé, où l'on dépensait beaucoup sans profit véritable pour l'aveugle, et demanda aux chambres de suspendre les admissions d'internes. L'abbé Prompsault entreprit la défense de cet antique établissement (2), et rédigea à ce sujet une brochure où il réfute pied à pied et avec ce talent remarquable dont il était doué pour la discussion, toutes les allégations de M. de Rambuteau. Cette brochure, imprimée aux frais des aveugles, était intitulée : *Un mot sur la partie du rapport de M. de Rambuteau qui est relative à l'hospice royal des quinze-vingts aveugles*. Il en envoya un exemplaire à la reine Amélie, qui le lut et le recommanda à l'attention du roi. Grâce à cette puissante intervention, le ministre retira son projet et les Quinze-Vingts furent conservés; ainsi l'abbé Prompsault marqua son début dans la carrière littéraire par un service éminent rendu à l'un des plus philantropiques établissements dont la France puisse s'honorer.

Vers le même temps, il eut à soutenir une lutte d'un tout autre genre, et peut-être plus difficile encore, contre le curé de Saint-Antoine et l'archevêque de Paris. L'un voulait que la chapelle des Quinze-Vingts fît partie de sa paroisse, l'autre voulait la faire entrer dans sa juridiction. Or, en vertu d'anciens priviléges, concédés par les

poursuites pour faire payer ces billets; mais, dix-sept ans plus tard, son successeur, M. Chatrousse, très entendu en matière de rentrées de fonds, les remit purement et simplement à un avoué. Celui-ci en présenta un seul, au lieu de quatre, divisant ainsi une obligation indivisible par son origine, afin d'enlever à l'abbé Prompsault le bénéfice de l'appel. Mais celui-ci, avec qui il fallait toujours marcher droit, s'indigna d'une semblable façon d'agir, surtout à propos d'une dette qu'il avait contractée l'épée sur la gorge. Condamné par le tribunal de première instance, il en appela à la cour de cassation, et publia à cette occasion un mémoire où il raconte dans tous ses détails cette triste affaire : nous en donnons ci-après le titre, p. 306, n° XXI. L'évêque Chatrousse eut le bon esprit de s'arrêter à temps et de proposer une transaction, qui fut acceptée. Sans cela, l'évêché de Valence allait probablement offrir le spectacle de l'un de ces gros scandales dont il est trop souvent le théâtre.

(2) Il fut fondé par saint Louis, au retour de la croisade, pour trois cents chevaliers qui avaient perdu la vue en Egypte.

papes Innocent VI et Clément VII, cette chapelle jouissait des mêmes droits curiaux que les paroisses; de plus, elle était exempte de la juridiction de l'ordinaire. Il maintint ces priviléges avec une grande vigueur, et malgré que la grande aumônerie eût été supprimée, il réussit, après plusieurs années de discussions tenaces, à les faire respecter et à conserver l'indépendance de sa petite chapelle.

Dans cette modeste mais honorable position, l'abbé Prompsault se livra avec ardeur à son amour pour l'étude. Il avait suivi les cours de l'école des Chartes, et ce fut d'abord aux anciens monuments de la langue française qu'il s'appliqua. Une édition complète des *Œuvres de maistre François Villon* (1832) et un *Discours sur les publications littéraires du moyen âge* (1835) le firent connaître au monde savant comme un habile paléographe, malgré les protestations, nous allions presque dire les injures, de l'imprimeur Crapelet. Il entreprit aussi d'immenses recherches sur la langue latine, et rédigea une *Grammaire raisonnée* qui aurait formé cinq fort volumes in-8, mais dont le premier seulement a été publié. Il devait compléter ce vaste travail par un *Dictionnaire universel* de la même langue, comprenant tous les mots qui se rencontrent dans les écrivains latins des différents âges; malheureusement, cette gigantesque entreprise n'ayant pas rencontré assez d'encouragements, ne fut pas continuée; il n'en parut que le prospectus-spécimen. Dans l'intervalle de ces importantes publications, il avait fait dix traductions de livres ascétiques et de morale, dont nous donnerons les titres plus loin.

Infatigable pour l'étude, l'abbé Prompsault ne se reposait qu'en la variant : avec ces grandes recherches de linguistique et ces traductions qui eussent suffi, elles seules, à remplir la vie d'un homme ordinaire, il menait de front d'autres travaux plus sérieux encore. Il s'occupait de l'étude du droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil français. Son goût l'entraînait plus particulièrement vers cette science, et il lut tout ce qu'ont écrit les théologiens et les jurisconsultes dans tous les temps, presque dans toutes les langues : il y acquit les connaissances les plus vastes. Vers les premiers jours d'avril 1846, il inséra dans un journal, *la Voix de la vérité*, une série d'articles sur la constitution civile du clergé, les articles organiques et les fameux articles de Pithou. La manière remarquable avec laquelle ces hautes et délicates questions étaient traitées attira vivement l'attention du monde religieux; le parti ultramontain s'en émut, car l'auteur, se déclarant hautement pour les libertés de l'église gallicane, apportait dans leur exposition et leur défense une science peu commune unie à une dialectique inexorable. Mais ce n'était rien encore. Bientôt (août 1846) il commença dans le même journal une longue suite de consultations sur une foule de questions de droit civil ou canonique qui lui étaient adressées de toutes parts (1). Les curés, dans leurs différends avec l'autorité civile ou dans leurs luttes contre l'arbitraire des évêques, recouraient à lui comme à l'homme le plus capable de les conseiller et de les défendre. Il ne refusait ses avis à personne; obliger était pour lui un bonheur, démasquer l'hypocrisie, poursuivre l'injustice, un devoir; il avait adopté cette belle devise, à laquelle il resta fidèle toute sa vie : *Pro justitia et veritate ad finem usque certemus.* Les ultramontains poussèrent les hauts cris et ne lui épargnèrent ni les injures ni les calomnies: ils le traitèrent de protestant, de janséniste, surtout de gallican parlementaire, lui qui ne cessa de protéger de tous ses efforts le pouvoir ecclésiastique contre les envahissements du pouvoir civil. Ne pouvant le réduire au silence par leurs clameurs et, encore moins, répondre à ses arguments, ils s'en prirent à M. l'abbé Migne, qui, avec ce noble empressement qu'on est toujours sûr de trouver chez lui quand il s'agit de servir une cause juste ou de protéger une infortune, lui ouvrait les colonnes de *la Voix de la vérité*. En 1852, les menaces de leurs évêques finirent par l'effrayer, et il se vit à regret obligé de fermer son journal à la suite de ces consultations.

A cette époque, sa lutte contre l'ultramontanisme prit un caractère plus décidé, plus ardent; nous allons en rappeler les principaux épisodes.

Il s'attaqua d'abord à l'un des enfants terribles de ce parti, Dom Gué-

(1) Le nombre des ecclésiastiques qui le consultaient de tous les diocèses de France était quelquefois si considérable que nous avons compté jusqu'à vingt-cinq réponses ou consultations dans le même numéro.

ranger, abbé de Solesmes, auteur d'un ouvrage sur les *institutions liturgiques*. Encouragé par M. Sibour, archevêque de Paris, alors très-prononcé en faveur du gallicanisme et de la liturgie parisienne, et qui même paya en partie les frais d'impression, il publia quatre *Lettres* pour relever des erreurs de toute sorte dont les *Institutions* sont remplies. — L'année suivante (1853), il fit paraître des *Observations* sur une *Encyclyque du 21 mars*, dans laquelle le pape Pie IX attaquait les coutumes et libertés de l'église gallicane et invitait les évêques à accorder leur prédilection aux écrivains et aux journaux qui combattaient pour faire rendre au Saint-Siége ses anciens droits dans toute leur force. Ce fut aux yeux des ultramontains une bien criminelle audace de la part d'un simple prêtre : les termes manquaient pour la qualifier. Un gentilhomme breton, le marquis de Regnon, se fit l'adversaire acharné de cet opuscule : dans une revue intitulée *l'Unité catholique*, il l'attaqua pendant trois mois avec une violence extrême; le numéro du 1er septembre 1853 de cette revue lui était entièrement consacré. L'abbé Prompsault répondit par un écrit d'une grande portée, le plus remarquable, selon nous, de tous ceux qui sont sortis de sa plume, intitulé : *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de J.-C. Lettres à M. le marquis de Regnon*. Il y établit, les livres saints à la main, que saint Pierre ne reçut pas le pouvoir de gouverner seul l'Église ; que ce pouvoir souverain appartenait au collége apostolique, et qu'on devait simplement reconnaître à cet apôtre une primauté d'honneur; qu'en résumé, la doctrine de l'Eglise gallicane, relativement au siége du pouvoir ecclésiastique, s'appuyait sur la discipline des premiers siècles. Ces propositions n'avaient certes en elles-mêmes rien de neuf, car elles ont été répétées dans bien des livres; mais la manière dont elles étaient développées, puis, certains aperçus neufs sur l'agrégation des apôtres deux par deux, firent pousser un *tolle* général : l'archevêque de Lyon, M. de Bonald, dénonça l'ouvrage au Saint-Siége et en condamna la lecture, comme contenant des propositions fausses, erronées, etc., etc., par mandement du 11 nov. 1853. Le zélé prélat s'efforçait d'y prouver, contrairement aux assertions du savant abbé, que saint Pierre avait reçu le pouvoir de décider seul dans l'Eglise, en matière de foi. Celui-ci se défendit avec calme et dignité, surtout avec sa vigueur et sa logique habituelles (1). Nous avons remarqué dans sa réponse un passage qui nous paraît résumer cette discussion, dont quelques incidents furent, du reste, loin d'être honorables pour l'archevêque de Lyon : « Je n'ai attaqué, dit-il, autre chose que l'erreur, et je l'ai combattue, non pas avec des subtilités scolastiques ou avec des armes moins convenables encore, mais en lui opposant un *résumé complet, fidèle et aussi exact que possible des faits évangéliques*. Je n'ai pas à me reprocher, grâce à Dieu, d'avoir rien fait ou dit pour amoindrir ou effacer la personne de Pierre. S'il paraît un peu moins grand dans mes *Lettres* qu'il ne l'est dans les écrits des ultramontains, c'est probablement parce que ceux-ci auront fait quelque chose de semblable à ce que S. Em. me reproche sans fondement. Ils auront eu le tort d'amoindrir et d'effacer la personne des autres apôtres au profit de celle de Pierre. »

Sur ces entrefaites, Mgr Sibour était revenu aux idées ultramontaines, et, par suite, ses bonnes dispositions pour l'abbé Prompsault s'étaient singulièrement modifiées. L'affaire de l'archevêque de Lyon l'indisposa fortement; toutefois, il ne jugea pas le moment venu de sévir contre le courageux écrivain ; il se contenta de lui demander des explications, qu'il parut trouver satisfaisantes, et attendit une autre occasion pour rompre avec lui.

Les 1er mars et 22 juin 1854, l'abbé Prompsault publia en faveur de deux prêtres interdits, MM. Bordier et Régnier, deux consultations où il s'attachait à prouver qu'ils n'avaient pas été condamnés selon les règles du droit; qu'en conséquence leurs évêques avaient agi despotiquement, comme ne le devraient pas faire les ministres de J.-C. Il blâmait en particulier l'archevêque de Paris de n'avoir pas reçu, en sa qualité de métropolitain, l'appel de M. Régnier. C'était là l'occasion qu'attendait M. Sibour. Le 10 août 1854, il publia une ordonnance, dans laquelle, se faisant juge en sa propre cause, il

(1) Sa réponse est du 2 août 1854. Elle est imprimée à la suite du mandement de M. de Bonald, dans le *Siége du pouvoir ecclésiastique*, pp. 193 et suiv.

condamnait la doctrine des deux consultations d'une manière générale et sans indiquer une seule proposition digne de censure ; quant à la personne de l'auteur, « il suspendait à son égard toute peine, espérant de sa foi de sa piété qu'aussitôt que ce jugement serait arrivé à sa connaissance, il s'empresserait de s'y soumettre et de désavouer tout ce qu'il y a de répréhensible dans les mémoires condamnés. » Cette ordonnance avait été rendue sur un rapport anonyme, sans que l'accusé eût été mis en demeure de se défendre ; elle était imprimée et communiquée par la voie de la presse à tout l'univers catholique, avant même qu'il en eût eu officiellement connaissance : elle est datée du 10 août, et elle ne lui fut signifiée que le 17. Il y avait dans cette brutale manière d'agir une sorte de combinaison tyrannique et de calcul d'oppression. Affligé, mais non deconcerté, l'abbé Prompsault fit insérer dans *la Voix de la vérité* une lettre pour démontrer combien une semblable conduite était contraire, non-seulement à l'esprit de l'Evangile, mais aux plus simples notions du juste et de l'injuste. Au lieu de répondre, l'archevêché le suspendit de toutes fonctions ecclésiastiques dans le diocèse de Paris (8 sept. 1854).

Le courageux abbé essaya de lutter; la sentence de Mgr Sibour était contraire aux principes du droit canon et aux règles de l'officialité diocésaine; il se sentait soutenu par les vœux secrets de milliers de prêtres exposés comme lui à être chaque jour les victimes des caprices de leurs évêques, et il voulut rester fidèle jusqu'à la fin à la noble devise qu'il avait adoptée. En conséquence, il interjeta appel au concile provincial (23 août) et se pourvut au conseil d'Etat (5 oct.); puis, comme l'ordonnance qui le frappait soulevait une grave question, celle de savoir si, ayant reçu ses pouvoirs de la grande aumônerie, l'archevêque de Paris pouvait lui retirer ce qu'il ne lui avait pas donné, il se décida à porter ses griefs aux pieds du pape lui-même, à le faire juge entre lui et ce prélat. Mais, hélas! ce pauvre abbé, qui avait tant lu d'in-folios, qui était si savant, n'avait apparemment jamais lu la fable du *Pot de terre et du pot de fer,* sans quoi il ne fût pas allé à Rome. Il n'y put rien obtenir; on lui fit des politesses, on le complimenta sur sa vaste science, on le fatigua par d'interminables délais de procédure, mais on ne décida rien (1). D'ailleurs, le pape, le représentant par excellence de l'autorité, pouvait-il donner raison à un simple prêtre contre un archevêque de Paris?

De retour de ce malheureux voyage, le cœur froissé par l'injustice et désenchanté aussi par tout ce qu'il avait vu dans la ville éternelle, il prit la résolution de quitter Paris pour aller vivre à Bollène auprès de sa famille, au milieu de ses livres, tout entier à ses chères études. Il obtint donc sa mise à la retraite, et, le 1er septembre 1855 il dit adieu aux aveugles des Quinze-Vingts, dont il était le directeur depuis vingt-six ans. A Bollène, où il avait fait transporter à grands frais sa riche bibliothèque, il reprit ses travaux interrompus; il s'occupa à terminer plusieurs ouvrages commencés, entre autres une compilation très-considérable qui lui avait été commandée par le gouvernement, le *Recueil général des lois relatives aux affaires ecclésiastiques de France.* — En 1857, un acte d'arbitraire incroyable exercé par l'évêque de Valence contre deux prêtres de ce diocèse vint l'arracher un instant à ses études et lui donner encore une fois l'occasion de mettre au service de la justice et de la vérité ses profondes connaissances en droit civil et canonique. Nous rapporterons cette affaire avec quelques détails : elle est un des épisodes de l'administration d'un évêque du Dauphiné, et à ce titre elle rentre dans le plan de cet ouvrage.

Voici les faits tels qu'ils résultent des divers écrits publiés par les parties.

Le 24 avril 1835, une demoiselle Agrenier, du Bourg-du-Péage, fit un testament olographe par lequel elle instituait légataire universel de ses biens un abbé Clément, desservant la paroisse de Saint-Michel (Drôme). Ce testament n'était en réalité qu'un fidéicommis ; elle chargeait son fiduciaire de remettre, selon les intentions qu'elle lui avait déclaré verbalement, la presque totalité de sa fortune à une famille pauvre de Valence et au bureau de bienfaisance du Bourg-du-Péage ; elle le chargeait en outre d'acquitter quel-

(1) Mais quelques mois après son départ, quan il ne fut plus là pour se défendre, la Congrégatio de l'Index condamna son livre, le *Siége du pouvoir ecclésiastique*, qui lui avait été dénoncé pa l'archevêque de Lyon (16 juin 1855).

ques legs de moindre importance. Toutefois, soit méfiance, soit simple précaution, elle consigna dans une lettre et dans une note supplémentaire ses véritables intentions. Elle fit une copie de ces deux pièces; le tout fut confié par elle aux Dames de Sainte-Claire de Romans, pour être remis après sa mort, savoir : le testament à son notaire, et la lettre, la note et leurs copies à l'abbé Chapot, curé de la paroisse. Le jour même de sa mort (5 septembre 1838), ces dépôts furent faits. L'abbé Chapot retint les deux copies et se déchargea de la lettre et de la note, en les remettant entre les mains de l'un des vicaires généraux du diocèse.

Les choses restèrent en cet état pendant 14 ans; l'abbé Clément jouit paisiblement de la riche succession (elle s'élevait à 160,000 fr. environ), sans exécuter aucune des intentions de la demoiselle Agrenier, et cela au vu et au su de l'Evêque et des grands vicaires qui n'ignoraient pas ces intentions, puisqu'ils avaient entre leurs mains la lettre codicillaire et la note où elles étaient consignées. Comment expliquer cette complaisance, cette patience, si l'on veut, de l'administration diocésaine à l'égard d'un prêtre infidèle? C'est là une matière trop délicate à manier et qui d'ailleurs ne rentre pas dans notre sujet; nous ne chercherons pas à l'approfondir. Nous dirons seulement qu'il est ressorti des débats un fait qui paraît fort grave pour la mémoire de M. Chatrousse, c'est que le 1er février 1852, deux de ses grands-vicaires se firent faire par l'abbé Clément deux donations testamentaires, par lesquelles il donnait à l'un le domaine des *Chaux*, et à l'autre celui des *Charnauds*; or, ces deux ecclésiastiques ne pouvaient être et n'étaient certainement que des légataires nominaux. —Mais voilà que tout à coup il circula dans le public de sourdes rumeurs : on avait appris, nous ne savons par suite de quelle indiscrétion, que le testament de la demoiselle Agrenier n'était qu'un fidéicommis, que ses biens étaient détenus par un dépositaire infidèle, que l'évêché le savait et ne disait rien, etc., etc. Dieu sait comme les nombreux oisifs de Valence, gens en général peu religieux, s'en donnaient à gloser! Ces bruits arrivèrent à l'évêché. Dès lors il était à craindre que les vrais légataires ne se présentassent pour exiger la communication du codicille de la testatrice et en même temps demander la raison pour laquelle on leur avait caché si longtemps les dispositions faites en leur faveur. Qui sait même si quelque malin d'avoué ne leur conseillerait pas d'intenter une action en dommages-intérêts? La position était difficile, le cas pressant, mais Sa Grandeur s'en tira en habile homme. Au moment où les parents de la demoiselle Agrenier, auxquels une partie de la succession était attribuée, et quelques autres légataires se déterminaient à entamer des poursuites judiciaires et venaient lui demander ces papiers restés si longtemps cachés, il s'avisa du bon tour que voici : au lieu de les leur remettre, il les envoya sous bande et sans lettre d'avis à l'abbé Chapot. C'était là un véritable coup de maître qui, en même temps, le déchargeait de la responsabilité qu'il avait encourue et la rejetait tout entière sur ce dernier. En effet, quand, sur son indication, les légataires eurent trouvé chez lui les papiers qu'ils cherchaient, ils le rendirent responsable de l'inexécution du testament, et l'appelèrent en justice avec l'abbé Clément. —Après de longs délais, l'affaire fut plaidée au tribunal de Valence, le 1er décembre 1856. L'avocat de celui-ci nia que son client eût eu connaissance des dispositions testamentaires en vertu desquelles on le poursuivait; il feignit de croire qu'elles étaient restées pendant 14 ans entre les mains de l'abbé Chapot, et conclut à ce qu'il fût condamné à 20,000 fr. de dommages et intérêts pour l'indemniser du tort qu'il lui avait causé en les lui célant. Dans cette position, il n'y avait qu'un seul moyen de défense pour l'abbé Chapot, qu'on jouait d'une façon aussi indigne, c'était d'assigner les ministres responsables de l'évêque, les vicaires généraux, pour qu'ils vinssent confondre la partie qui mentait si audacieusement, et le dégager de la responsabilité qu'on voulait faire peser sur lui. En conséquence, il demanda le renvoi de la cause et les fit assigner pour l'audience du 27 janvier 1857. « Mais son avocat, malgré « des recommandations souvent réitérées, affecta de marcher avec l'avocat de MM. les vicaires généraux, « plaida la question testimoniale, et, « par oubli, *ou par des considérations* « *que l'on ne connaît pas*, ne plaida pas « contre eux l'action en garantie que

« l'on avait intentée ; il ne prit, quant « à ce dernier point, le plus impor- « tant de la cause, aucune conclu- « sion contre MM. les vicaires géné- « raux (1). » Ce que considérant, le tribunal les mit hors de cause, condamna l'abbé Clément à faire la délivrance des legs réclamés, et comme il s'était volontairement rendu insolvable (2), l'abbé Chapot fut déclaré garant de sa solvabilité. En d'autres termes, le pauvre abbé fut condamné à payer 20,000 fr. — Mais ce n'est pas tout. M. Chatrousse, indigné qu'un prêtre eût osé appeler en justice ses vicaires généraux, fulmina contre lui un mandement (3 février 1857), dans lequel nous avons remarqué cette phrase singulière que nous avons dû lire plusieurs fois avant d'en croire nos yeux; nous la signalons à l'attention de nos lecteurs : « *Osera-t-on faire observer que les grands- « vicaires sont, comme les autres ci- « toyens, sujets aux lois civiles et, par « conséquent, aux répétitions judiciaires? « Nous ne répondrons pas à une pareille « objection.* » Ce mandement était suivi d'une ordonnance qui, en vertu d'une bulle de Martin V (non reçue en France), retirait à l'abbé Chapot le titre d'archiprêtre, le suspendait pour toujours de ses fonctions de curé du Bourg-du-Péage et le remplaçait par un pro-curé. Puis, comme une seule victime ne suffisait pas à son ressentiment, il s'avisa de frapper en même temps un autre prêtre de son diocèse qu'il supposait lui avoir donné des conseils, l'abbé Crozat, propriétaire et principal d'un collége florissant établi au Bourg-du-Péage. Par une seconde ordonnance datée du même jour, il lui retira le pouvoir d'entendre les confessions de ses élèves, et l'autorisation d'une chapelle privée dans l'intérieur de son établissement. C'était le déconsidérer dans l'esprit d'un grand nombre de pères de famille, et porter peut-être une atteinte irréparable à ses intérêts. Nous passerons sous silence les insinuations malveillantes et injurieuses qu'il fit répandre en même temps par tout le diocèse, pour discréditer ces deux respectables ecclésiastiques dans l'opinion publique; la calomnie, savamment organisée, fut conduite avec cette extrême habileté qu'un personnage de comédie a rendue proverbiale.

Atteints dans leur honneur et leurs intérêts, ces deux prêtres se pourvurent auprès de l'archevêque d'Avignon, leur métropolitain; mais ce prélat se déclara incompétent et leur conseilla d'en appeler à Rome. Ce fut alors qu'ils s'adressèrent à l'abbé Prompsault. Jamais peut-être une aussi criante injustice ne s'était offerte au zèle du savant et vertueux abbé : il accepta avec empressement, et, dans plusieurs écrits publiés pour leur défense, il broya, il pulvérisa les pauvres arguments de l'évêque, les vengea dans l'opinion publique et prépara l'éclatante réhabilitation à laquelle ils avaient tant de droits (3). Dans cette circonstance, son langage ne cesse pas un instant d'être calme et digne, comme il convient à la défense de la justice et de la vérité; mais on sent qu'à chaque instant l'indignation le déborde, et que c'est à grand'peine qu'il parvient à se contenir et à ne pas s'armer du fouet de Juvénal.

L'affaire Agrenier fut la dernière à laquelle le laborieux abbé ait apporté le secours puissant de sa science. Depuis quelque temps, sa santé, ébranlée par un travail trop assidu et par les ennuis en tout genre que ses ennemis ne lui avaient pas épargnés, donnait des inquiétudes à sa famille. Un cancer se déclara dans la cavité de l'œil et il vint à Paris, décidé à se soumettre à la cruelle opération de l'extraction (2 oct. 1857). L'opération réussit, la plaie se cicatrisa promptement et il reprit avec bonheur ses études; mais il fut bientôt obligé de les interrompre pour toujours. La cicatrisation n'avait été si rapide que parce que le principe du mal s'était porté sur les organes intérieurs. En peu de jours, les plus graves symptômes se manifestèrent, et il fut trop certain que le savant prêtre ne tarderait pas à terminer son existence. Doué d'une énergie extraordinaire, il supporta les plus atroces souffrances avec la résignation d'un

(1) *Requête à S. Ex. Mgr le Ministre des cultes*, p. 6.

(2) M. Chatrousse poussa l'oubli de toutes convenances jusqu'à lui faire une pension sur la caisse diocésaine, comme s'il eût voulu le récompenser d'avoir retenu sciemment pendant quatorze ans le bien d'autrui.

(3) Dans un travail particulier, que nous préparons sur l'abbé Prompsault, nous raconterons dans tous ses détails la suite de cette affaire. Nous n'ajouterons qu'un mot : M Chatrousse mourut peu de temps après avoir rendu ses deux ordonnances, au mois de mai 1857. Son successeur, l'évêque actuel, s'est empressé de réparer le mal qui avait été fait à ces deux ecclésiastiques : il a rétabli M. Chapot dans sa cure, et à visité deux ou trois fois collége de M. Crozat.

chrétien et la constance d'un sage. Une de ses dignes sœurs, qui, pendant son long séjour aux Quinze-Vingts, lui avait servi de secrétaire et s'était chargée des soins de sa vie matérielle, l'assistait dans ces douloureux moments et lui prodigua constamment tous les soins de l'amitié la plus dévouée et la plus tendre. L'archevêque de Paris actuel le visita deux fois et lui adressa des paroles d'estime et d'affection. Ce prélat, rempli des meilleures intentions à son égard, s'était proposé de réparer de toutes les manières le chagrin et les pertes matérielles que M. Sibour lui avait fait éprouver. Cette visite consola ses derniers instants et prouva une fois de plus à ses nombreux amis quelle haute estime les membres du clergé les plus éclairés avaient conçue pour lui malgré toutes les calomnies des Ultramontains. Il mourut le 7 janvier 1858 à l'infirmerie de Marie-Thérèse, maison destinée à recevoir les prêtres infirmes. Son corps fut ensuite transporté à Bollène et inhumé dans une sépulture de famille, à côté de sa mère, dont il avait reçu le dernier soupir trois ans auparavant.

Il avait amassé une bibliothèque, non pas de bibliomane, mais de travailleur; elle était d'environ vingt-cinq mille volumes. C'était son trésor, son paradis terrestre; il y passait ses journées, enfoncé derrière des montagnes d'in-folios. Il la légua par testament à son frère, M. J.-L. Prompsault, professeur au séminaire de Sainte-Garle (Vaucluse), en lui recommandant de ne pas la morceler et de faire tous ses efforts pour la céder en entier soit à un évêché, soit à un grand établissement religieux. Grâce aux soins et aux démarches de M. J.-L. Prompsault, qui a voué à sa mémoire un culte religieux, ce dernier désir a été rempli; sa riche bibliothèque n'a pas subi le sort réservé à la plupart des collections, amassées avec tant de peine par les savants : elle a été vendue vers la fin de décembre 1858 au P. Lacordaire, qui l'a fait transporter au couvent de dominicains de Saint-Maximien (Var), qui est la maison d'études de cet ordre en France (1). Cette acquisition donna lieu à une petite polémique qui est rapportée par le journal d'Orange, *la Ruche*, numéro du 27 février 1859.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — I. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de l'hospice royal des Quinze-Vingts.* (Imp. Worms et Cie, 1844.) In-8° de 16 pp. signé à la fin T. (Extr. du *Biographe des illustrations et des notabilités contemp.* 1844, t. II. — II. *M. l'abbé Prompsault, aumônier de la maison nationale des Quinze-Vingts.* (Impr. de Mme Lacombe.) In-8° de 16 pp. signé à la fin : TREMOLIÈRE, *de l'institut historique.* (Extr. des *Archives des hommes du jour*, publ. par MM. Tisseron et Quincy.)

Outre ces deux écrits, on trouve encore des notices sur l'abbé Prompsault dans la *Biog. du clergé contemporain*, par un solitaire, t. VII, avec portrait; *l'Observateur catholique*, n° du 1er février 1858. *La Voix de la vérité*, nos des 22-23 et 24-25 janvier 1858.

ECRITS DE L'ABBÉ PROMPSAULT.

I. *Un mot sur la partie du rapport de M. de Rambuteau, qui est relative à l'hospice royal des Quinze-Vingts aveugles.* Paris, impr. Casimir, 1832, in-8° de 12 pp.

II. *Le petit jardin des Roses et la vallée des Lis, traduit du P. Thomas à Kempis.* Paris, Gaume, 1833, in-18 de 304 pp. = 2e édit., Paris, 1834, in-18 de 303 pp. = 3e édit., Paris, 1836, in-32. = 4e édit., Paris, 1844, in-32. — Les frères Gaume ayant publié une contrefaçon de cet ouvrage sous le pseudonyme d'*Orsierde Lamagne*, l'abbé Prompsault, indigné contre ce qu'il appelle « ces « hommes d'argent qui, comme des « harpies, viennent salir et gâter tout « ce qu'ils ont le chagrin d'apercevoir entre les mains des autres, » publia au sujet de cette contrefaçon l'opuscule suivant : *Méthode simple et très commode pour traduire le latin en français.* (Dépée, impr. à Sceaux.) In-18 de 16 pp.

III. *Œuvres de maistre François Villon corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus ; précédées d'un mémoire, accompagnées de leçons diverses et de commentaires.* Paris, Téchener, 1832, 1 vol. in-8°.

IV. *Discours sur les publications littéraires du moyen âge, suivi d'un errata*

(1) M. l'abbé J. L. Prompsault a publié, sous le titre suivant, une petite notice sur cette bibliothèque : *Extrait du catalogue de la Bibliothèque de 25 à 23 mille volumes de feu M. l'abbé J. H. R. Prompsault...*, mai 1858. Pont-Saint-Esprit, impr. de Gros frères, in-8° de 36 et 1 pp.

comprenant près de 2,000 corrections à faire dans la collection des monuments de l'histoire et de la littérature française, publiée par Crapelet, tirée à un plus petit nombre d'exemplaires que la collection de Crapelet. Paris, Ebrard, Sylvestre, 1835, in-8° de 150 pp., plus 3 pp. non chiff. A la p. 43 commencent les *corrections et rectifications.* — Crapelet défendit sa *collection* et sa science de paléographe par un pamphlet intitulé : *Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon; démontrée par l'écrit qu'il a fait suivre d'un soi-disant errata, comprenant près de 2,000 corrections ou rectifications à faire dans la collection des monuments de l'histoire et de la littérature française éditée par Crapelet.* Paris. Imp. Crapelet, juillet 1835, in-8° de vj et 24 pp.

V. *Lettre à Monsieur Crapelet, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de France, pour servir d'appendice au Discours sur les publications littéraires du moyen âge, et de réponse à sa brochure intitulée : Villonie littéraire de l'abbé Prompsault, éditeur des œuvres de Villon.* Paris, Ebrard, 1835, in-8° de 35 pp.

VI. *Allons au Ciel! ouvrage contenant en substance la morale des pères et celle des philosophes anciens; composé en latin par le pieux et savant cardinal Bona, sous le titre de* : Manuductio ad cœlum. Paris, Jeanthon, 1836, in-18.

VII. *Traduction des prières de la messe et des vêpres du dimanche.* Paris, impr. Crété, 1837, in-18 de 36 pp.

VIII. *La Consolation des âmes timorées par le vénérable Louis de Blois, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

IX. *Le Code de la vie spirituelle, par le vénérable Louis de Blois, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

X. *Le Livre de la vie religieuse comprenant : le Traité de la vie religieuse, celui des exercices religieux, l'Asile de la pauvreté et l'Alphabet religieux spécialement composé pour les personnes qui vivent en communauté, par le B. Thomas à Kempis, traduit du latin et mis en ordre.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XI. *De la Charité, ou Explication de la loi de Dieu, par Saint Thomas d'Aquin, traduit pour la première fois du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XII. *Le Miroir de la vie spirituelle, par le vénérable Louis de Blois, traduit pour la première fois du latin.* Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XIII. *Le Pastoral de saint Grégoire, traduit du latin.* Paris, Gaume, 1835, in-18. = Autre édit., Paris, Jeanthon, 1837, in-18.

XIV. *Traité de ponctuation et de lecture.* Paris, Jeanthon, Ebrard, 1837, in-12 de 135 pp.

XV. *Motifs qui m'ont déterminé à préférer la religion catholique romaine aux religions protestantes, traduits du latin.* Paris, Jéanthon, 1838, in-12 de 142 pp.

XVI. *Principes et règles de la vie chrétienne, par le cardinal Bona, traduit du latin.* Paris, Jeanthon, 1838, in-18 (1).

XVII. *Dictionnaire universel de la langue latine, avec les explications en français.* (Sceaux, impr. Dépée.) Gr. in-8° de 10 et v pp. C'est le *prospectus-specimen* de ce gigantesque travail dont nous avons déjà parlé.

XVIII. *Grammaire générale et raisonnée de la langue latine.* Paris, G. Martin, 1842, 1 fort vol. in-8°. Il avait été publié un prospectus de cet ouvrage (Sceaux, impr. Dépée). In-8° de 16 pp.

XIX. *Prosodie latine, sur le plan de celle de M. l'abbé Lechevalier.* Paris, Martin et Maire-Nyon, 1843, in-12.

XX. *Bulletin de censure, tables mensuelles et critiques de tous les produits de la librairie française, publiées par une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres, sous la direction de M. l'abbé Prompsault et de M. le marquis de Méri de Monferrand.* Paris, impr. Crapelet, 1843, in-4°. Il n'a paru que 4 n^{os}.

XXI. *Mémoire à consulter pour M. l'abbé J. H. R. P..., défendeur, contre M. Alexis R..., négociant, poursuivant en première instance le paiement d'un billet à ordre souscrit à monseigneur l'évêque de V., en 1830.* (Saint-Cloud, impr. de Belin-Mandar. 1844.) In-8° de 32 pp.

XXII. *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile et ecclésiastique.* Paris, Migne, 1849, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage fait partie de l'*Encyclopédie théologique* publiée par M. l'abbé Migne.

XXIII. *Consultation pour M. l'abbé R..., curé de S..., diocèse de Bl...* (Paris, impr. Pillet.) 16 sept. 1849., gr. in-8° de 24 pp.

XXIV. *Bulletins de discipline ecclésiastique, canonique et civile. Année 1850.* Paris, rue de Charenton, 38, Saint-Cloud, impr. Belin-Mandar, gr. in-8°

(1) De nouvelles édit. de cette traduction et des neuf autres que nous indiquons sous les n°s II, VI, VIII, IX, X, XI, XII, XIII et XV sont sous presse; elles seront revêtues de l'approbation de l'archev. d'Avignon et de notices par M. l'abbé J.-L. Prompsault, frère du traducteur (août 1860).

de 3 pp. C'est le *prospectus* d'une publication périodique que l'abbé Prompsault se proposait d'entreprendre. Elle aurait dû trouver les plus vives sympathies dans le clergé ; mais elle ne fut pas encouragée. Il n'a paru qu'un spécimen de chacun des trois bulletins qui ont été distribués avec le prospectus ; ils sont de 4 pp. gr. in-8°, et portent ces mots au-dessous du titre: *N° 1, Juillet 1850.*

XXV. *Manuel législatif à l'usage des fabriques paroissiales.* Paris, Périsse, 1851, in-12.

XXVI. *Prospectus pour le collége arménien de Samuel Moorat, établi à Paris.* Paris, typogr. Plon, 1852, in-4° de 4 pp.

XXVII. *Les Mékhitaristes, à Venise, insultés par un auteur anonyme.* Paris, impr. Schiller, 1852, in-8° de 16 pp. (Extr. de la *Revue orientale.*)

XXVIII. *Des écoles dirigées par les Mékhitaristes et en particulier du collège Moorat.* Paris, imp. Thunot, 1852, in-8° de 12 pp. (Extrait de la *Revue orientale.)*

XXIX * *Histoire de l'Église arménienne.* Cette histoire lui avait été commandée pour les Arméniens fixés à Paris; l'impression, commencée à leurs frais, fut suspendue à la 5e feuille, parce que le nonce du pape s'y opposa. Nous ne pensons pas qu'elle ait été reprise depuis. Nous avons sous les yeux ces 5 feuilles (80 pp. in-8°) : elles contiennent 28 chap., embrassant une période de 60 ans, depuis l'apostolat de saint Grégoire en 302, jusqu'au supplice du patriarche Houssig en 362.

XXX. *Lettres au R. P. Dom Guéranger, auteur des institutions liturgiques.* Paris, impr. Pillet, 1852, in-12 de 248 pp. Ces lettres sont au nombre de quatre. La deuxième a un titre particulier ainsi conçu : *Le R. P. abbé sait-il ou ne sait-il pas le latin ?* Il en avait rédigé une 5e, restée inédite, qui devait être intitulée : *Comme quoi au 17e siècle l'Eglise de Paris se révolta, et, pour narguer celle de Rome, se fit composer une liturgie par des hérétiques* (*selon le R. P. Dom Guéranger*).

XXXI. *Observations sur l'encyclique du 21 mars, suivies d'une lettre à M. le ministre des cultes.* (Impr. Pillet.) In-12 de 24 pp.

XXXII. *Du siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ. Lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de l'Unité catholique.* Paris, Dentu, 1854, in-12 de 239 pp = La première de ces lettres avait déjà paru séparément. Paris, Dentu, 1853, in-8° de 36 pp.

XXXIII. *Nouvelle consultation pour M. l'abbé Regnier, curé de Salbris, et réponse canonique aux allégations produites contre lui par son évêque, son métropolitain et le ministère des cultes devant le conseil d'État.* Paris, impr. Lacour, 1854, in-12 de 84 pp.

XXXIV. * *Consultation pour M. l'abbé Bordier, prêtre du diocèse d'Angers, réclamant contre son excorporation.* Paris, impr. Dubuisson et Cie, 1854, in-12 de 24 pp.

XXXV. *Pourvoi, mémoire et requête pour M. l'abbé J. H. R. Prompsault, en instance au Conseil d'État pour faire déclarer abusifs 1° une ordonnance en date du 10 août 1854, par laquelle monseigneur l'archevêque de Paris condamne deux consultations sur recours en cas d'abus, données : l'une à M. l'abbé Régnier, curé de Salbris, et l'autre à M. l'abbé Bordier, prêtre du diocèse d'Angers ; 2° le retrait de pouvoirs dont cette ordonnance a été suivie, avec un appendice contenant l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris.* Paris, imp. Lacour, 1854, in-12 de 72 pp.

XXXVI. * *Consultation pour M. l'abbé Bourrel, curé-doyen de Bapaume* (*diocèse d'Arras*), *en instance au Conseil d'État.* Paris, impr. Lacour, 1854, in-8°, 31 pp.

XXXVII. * *Consultation canonique et civile pour Messieurs les abbés Chabot, chanoine, curé archiprêtre du Bourg-du-Péage, diocèse de Valence, et Crozat, principal et propriétaire du collége libre de la même ville, punis l'un et l'autre par ordonnance épiscopale, à la suite d'un mandement publié contre eux, le 3 février présente année, par Monseigneur l'évêque de Valence ; suivie 1° d'une note sur le rejet du pourvoi formé auprès du métropolitain ; 2° de l'énumération des abus contenus dans les actes de l'autorité ecclésiastique ; 3° du mandement et des ordonnances de Monseigneur l'évêque de Valence.* Lyon, impr. Vingtrinier, 1857, in-12 de 84 pp.

XXXVIII. * *Lettre de M. l'abbé Chapot à ses confrères, à MM. les vicaires généraux et à M. Blanc-Montbrun, curé et chanoine de Valence.* (Lyon, impr. Vingtrinier), avril 1857, in-12 de 11 pp.

XXXIX. * *Lettre de M. Chapot, curé du Bourg-du-Péage, chanoine honoraire, à MM. Chotain, Craissou et Michel, vicaires généraux du diocèse de Valence,*

au sujet de l'affaire de la succession de mademoiselle Agrenier et de l'action en garantie qui leur a été intentée le 7 décembre 1856. (Lyon, impr. Vingtrinier), 7 avril 1857, in-8° de 12 pp.

XL. * *Réponse de M. l'abbé Chapot à la circulaire de MM. les vicaires-généraux du diocèse de Valence, en date du 25 avril 1857.* Paris, typogr. Lacour, 1857, in-12 de 32 pp.

XLI. * *Requête à son Excellence Monseigneur le ministre des Cultes, en appel comme d'abus, pour M. l'abbé Chapot, chanoine, curé archiprêtre du Bourg-du-Péage, diocèse de Valence (Drôme), et M. l'abbé Crozat, propriétaire et principal du collége libre établi dans cette commune; contre 1° un mandement et deux ordonnances de Monseigneur l'évêque de Valence, en date du 3 février présente année; 2° une déclaration d'incompétence donnée à Monseigneur l'archevêque d'Avignon, notifiée par lettre le 18 mars suivant.* Lyon, impr. Vingtrinier, 1857, in-12 de 12 pp.

PRUNELLE (Clément-François-Victor-Gabriel), savant médecin, naquit à La Tour-du-Pin, le 22 juin 1777 (1). Après avoir fait ses études aux colléges de Vienne et de Lausanne, il alla, en 1794, suivre les cours de la Faculté de Montpellier, qui venait d'être réorganisée. Il s'y lia avec Dumas : admis dans son laboratoire, il eut le bonheur d'assister aux curieuses expériences faites sous les yeux de ce professeur, par le célèbre Humboldt sur l'électricité animale, la sensibilité et la contractibilité des tissus. Au mois d'août 1797, il fut nommé, à la suite d'un concours, aide-bibliothécaire de l'Ecole. Ces fonctions lui permirent de satisfaire son besoin d'apprendre, et il commença dès lors les immenses lectures qui lui acquirent une érudition des plus vastes, non pas seulement en médecine, mais sur toutes les branches des connaissances humaines. En 1799, il fut du nombre des médecins que le gouvernement appela en Égypte pour combattre la peste; mais, arrêté par les croisières anglaises, il ne put dépasser l'île de Malte, relâcha à Cadix et parcourut toute l'Espagne en touriste et en savant. — De retour de ce voyage, Prunelle se rendit à Paris, où il ne tarda pas à être en rapports avec les hommes les plus distingués dans les sciences et les lettres. Millin l'attacha à la rédaction de ses *Annales*. Il écrivit aussi dans la *Décade philosophique;* partisan de Locke et de Condillac, l'un des premiers il fit connaître en France les doctrines des grands philosophes allemands, Kant, Fichte et Schelling. En 1802, Chaptal, ministre de l'intérieur, lui donna la mission de choisir dans les dépôts littéraires qui avaient été formés dans le département de la Seine, après la suppression des maisons religieuses, les livres qui pouvaient convenir à la Bibliothèque de l'Ecole de Montpellier; mais Barbier et Alex. Lenoir en avaient déjà enlevé tous ceux qui avaient quelque valeur, et ses recherches furent à peu près infructueuses; elles n'eurent pas de plus grands résultats dans les dépôts de dix autres départements. En 1805, il fut adjoint, comme 3e commissaire, à Mauregard et à Chardon de La Rochette pour visiter et organiser dans les départements les collections littéraires, examiner les monuments artistiques et signaler leur importance et leurs besoins. Cette mission lui permit d'augmenter considérablement la bibliothèque de l'Ecole de Montpellier et de sauver un assez grand nombre de documents, entre autres la correspondance du président Bouhier qu'il envoya à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Un décret du 10 novembre 1807 lui donna la chaire d'histoire de la médecine et de médecine légale à la Faculté de Montpellier. Il cumula ces fonctions avec celles de bibliothécaire qu'il remplissait depuis 1803, et s'occupa surtout avec un grand zèle du classement des livres et de l'arrangement du dépôt littéraire dont la formation était presque entièrement son ouvrage. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1808; mais le ministre ayant alors nommé un nouveau bibliothécaire, il se trouva en concurrence avec lui à propos d'une misérable question de ménage qui devait plus tard amener sa destitution. Ce nouveau bibliothécaire convoitait le logement affecté

(1) Il était fils de *Joseph-François* Prunelle et de *Marie-Julie* Amat du Villard. Ce *Prunelle*, qu'il ne faut pas confondre avec un *Prunelle de Lière* dont il sera question plus loin, était originaire de Vienne ou des environs, et s'établit à La Tour-du-Pin, en 1775, à l'époque de son mariage. Il portait le titre de docteur en médecine sans en exercer les fonctions. Au commencement de la Révolution, il prit quelque part au mouvement, fut nommé juge de paix de La Tour-du-Pin et député suppléant du département de l'Isère à l'Assemblée législative, mais il ne prit pas séance. Il est mort en 1815 ou 1816 à l'âge d'environ 80 ans (Note de M. le maire de la Tour-du-Pin. Oct. 1859).

par le règlement de la Faculté au professeur chargé du soin des livres et occupé par Prunelle. De là, une lutte sourde, des dénigrements occultes, d'habiles manœuvres pour faire déloger ce dernier, tout un drame d'intérieur que nous avons entendu raconter, et dont les détails auraient offert le sujet d'une étude digne de la plume de Balzac. Prunelle réussit à se maintenir, malgré le mauvais vouloir du recteur de l'Académie; il conserva son logement et les clefs de la Bibliothèque. Mais, lors des événements de 1814 et 1815, ses opinions libérales servirent de prétexte à de nouvelles persécutions. On l'accusa de s'être rendu dans le département de l'Isère pour prendre part à l'organisation de la défense nationale, et l'on profita de cette circonstance pour lui enlever les clefs de la Bibliothèque et le logement tant convoité. Enfin, le 2 février 1819, quelques étudiants ayant sifflé une pièce de théâtre de M. Creuzé de Lesser, préfet de l'Hérault, on prétendit qu'il était le principal instigateur des troubles qui suivirent; l'auteur sifflé, de concert avec le recteur de l'Académie et l'inspecteur de l'Université, le dénoncèrent et obtinrent du conseil de l'instruction publique un arrêté qui le suspendait de ses fonctions (3 mai 1819). Prunelle publia deux mémoires pour se justifier, mais la franchise et la hardiesse de ses réclamations lui valurent une destitution complète.

Cette affaire avait eu un certain retentissement. Précédé par sa réputation de savant médecin et d'adversaire prononcé du ministère, Prunelle vint se fixer à Lyon où bientôt une nombreuse et lucrative clientèle lui firent oublier la perte de sa chaire de professeur. Bien plus, la popularité dont il jouissait le fit appeler aux fonctions de maire de cette ville aussitôt après la révolution de 1830, et la même année il fut nommé député de l'Isère, arrondissement de La Tour-du-Pin. Comme maire, il s'occupa principalement de tout ce qui touchait à l'instruction publique. Ainsi, il sollicita et obtint le rétablissement des Facultés des sciences et des lettres, que des motifs d'économie avaient fait supprimer au commencement de la Restauration; il prit sous son patronage la *Société d'instruction élémentaire du département du Rhône*, fondée pour instruire les enfants d'ouvriers, et soutint en même temps les frères des Ecoles chrétiennes. Il donn une forte impulsion à l'institution de salles d'asile. Il décida la création de l'Ecole dite de *la Martinière*, fondée par le major Martin, malgré les hésitations du conseil municipal. Comme député, loin de remplir les espérances du parti libéral qui l'avait nommé, il ne manifesta qu'un patriotisme des plus tièdes. On lui reprocha vivement de n'avoir pas voté pour l'adjonction des capacités dans la loi des élections, et, sur la question du rétablissement de la pairie, d'avoir émis l'opinion qu'il ne la concevait pas autrement qu'héréditaire. — Aux élections suivantes, il ne fut pas réélu. Nommé, vers la fin de 1833, inspecteur des eaux minérales de Vichy, il se retira dans cette commune et y mourut d'une attaque d'apoplexie le 20 août 1853. Par son testament, il légua sa bibliothèque à la ville de Lyon. Comme celles de beaucoup de savants, ses affaires domestiques étaient dans un fort grand désordre : il laissa environ 233,000 francs de dettes.

PORTRAIT. — Il est assis, en buste, de 3/4, tourné à D. In-fol.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Le docteur Prunelle. Sa vie et ses travaux. Notice historique lue dans la séance publique de la Société de médecine de Lyon, le 5 février 1855*, par le docteur A.-F.-F. Potton. Lyon et Montpellier, 1855, in-8° de 77 pp.

BIBLIOGRAPHIE. — *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine dans l'université de Montpellier*. Montpellier, J. Martel. An IX, in-4°. — II. *Lettre sur l'Art poétique d'Horace*. Paris, Delance, 1807, in-8°. — III. *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres. Discours prononcé à Montpellier, en 1809*. Montpellier, J. Martel, 1809, in-4°. — IV. *De la médecine politique en général, et de son objet. De la médecine légale en particulier, de son origine, de ses progrès et des secours qu'elle fournit au magisgistrat dans l'exercice de ses fonctions; discours prononcé dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine de Montpellier, le 19 avril 1814, à l'ouverture du cours de médecine légale*. Montpellier, Martel, 1814, in-4°, 64 pp. — V. *Eloge funèbre de M. Ch.-Louis Dumas, prononcé dans l'assemblée publique de la faculté de médecine de Montpellier, le 14 décembre 1813*. Montpellier, Martel, 1814, in-4°, 48 pp. = Autre éd. : Paris et Mont-

pe..ier, Gabon et Cie, 1823, in-8°, 116 pp. = Reprod. en tête de la *Doctrine générale des maladies chroniques*, par Dumas. — VI.* *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie*. Paris, Didot (s. d.) (1816), in-4°. — VII. *Des études du médecin, de leur connexion et de leur méthodologie; discours prononcé à la rentrée de la faculté de médecine de Montpellier, le 17 novembre 1815*. Paris et Montpellier, 1816, in-4°, 112 pp. — VIII. *Lettre à M. le baron Degérando, onseiller d'Etat, sur l'organisation future des écoles de médecine, et sur l'exercice de l'art de guérir en France*. Montpellier, imp. de ve Picot, 1817, in-8°, 32 pp. — IX. *De l'état des gens de lettres et des hautes sciences sous le régime actuel de la commission de l'instruction publique*. Paris, Méquignon-Marvis, 1819, in-8°, 64 pp.— X. *Lettre à M. Blanquer du Chayla, recteur de l'académie de Montpellier*. Montpellier, ve Picot, 1819, in-4°. — XI. *Du principe de la libre concurrence dans son application au choix des professeurs des écoles de médecine*. Paris, impr. Feugueray, 1820, in-8°. —XII. *De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture. Discours prononcé dans la séance publique de la Société royale d'agriculture, le 31 août 1827*. Lyon, 1828 in-8°.—XIII. *Lettre de M. G. Prunelle à ses commettants, membres du troisième collége électoral de l'Isère en 1830*. Lyon, impr. Brunet, 1831, in-8°, 64 pp. — XIV. *Discours prononcé à la cérémonie funèbre du Champ-de-Mars, en mémoire des victimes de juillet, par M. Prunelle, maire de Lyon*. Lyon, impr. Brunet, 1831, in-4°, 8 pp. = Autre éd.: Lyon, Boursy, in-4°, 4 pp.— XV. *Discours prononcé à la chambre des députés, dans la discussion du projet de loi sur les associations, et concernant les derniers événements de Lyon*. Lyon, imp. Boursy, 1834, in-8°, 8 pp.

« Outre les ouvrages que nous venons de citer de M. Prunelle, on a encore de ce professeur magistrat plusieurs excellents mémoires sur la biographie, la bibliographie, la médecine. la médecine légale, etc., insérés dans différents journaux, entre autres dans le *Magasin encyclopédique*, dans la *Revue médicale*, etc. Nous citerons en particulier des *Recherches sur les phénomènes et sur les causes du sommeil hivernal* de quelques mammifères, lues à l'institut, en deux mémoires imprimés dans les *Annales du muséum d'hist. nat.*, t. XVIII. »

« Comme éditeur on lui doit aussi : I. Une édition de la *Médecine pratique*, de Sydenham, précédée d'une notice sur la vie et les écrits de ce médecin (1816); II. un *Recueil de discours prononcés à la faculté de médecine de Montpellier, par des professeurs de cette faculté*, t. Ier (1820); III. Une nouvelle édition du *Traité de l'expérience en général*, de Zimmermann, revue sur l'original et augmentée de notes (1822). (*France litt.* de Quérard.)

PRUNELLE DE LIÈRE (Léonard-Joseph), député de l'Isère à la Convention, appartenait à une famille noble de Dauphiné, ou du moins réputée noble : on trouve un personnage de ce nom parmi les députés de la noblesse de l'élection de Grenoble aux Etats de Romans en 1788. Nous savons fort peu de chose sur sa vie. Il était avocat, fut élu maire de Grenoble en 1791 et député à la Convention. Il fut un de ceux qui se prononcèrent le plus ouvertement en faveur de Louis XVI; il vota pour le bannissement. Il avait déjà proposé de le faire juger par des commissaires nommés *ad hoc* dans les départements, lui réservant en outre le droit d'en appeler au peuple dans les assemblées primaires (1). M. Albin Gras (*Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 135) dit qu'il fut élu en 1795 administrateur de la commune de Grenoble, devint ensuite membre du corps législatif et se fixa à Paris.

Nous avons sous les yeux trois opuscules publiés par lui à l'époque du procès de Louis XVI. En voici les titres : I. *Observations et projet de décret sur l'établissement d'un tribunal de la conscience du peuple*. (Impr. nat., s. d.) In-8° de 12 pp. — II. *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*. (Impr. nat., s. d.) In-8° de 15 pp. — III. *Suite de l'opinion de Léonard-Joseph Prunelle, concernant le jugement de Louis XVI*. (Impr. nat., s. d.), in-8° de 8 pp.

M. Quérard, qui dans sa *France littéraire* lui donne le prénom d'*Auguste*, cite encore les ouvrages suivants :

IV. * *Pensées et considérations diverses*. Paris, Brajeux, Migneret, 1824, in-8°. = Autre édition, sous ce titre : *Pensées et considérations morales et religieuses*. Paris, 1826, in-8°. — V. *Traductions françaises des Psaumes, avec des notes et des considérations sur le*

(1) La Biogr. moderne (Leipsick, 1807), à qui nous empruntons ces détails, le confond avec *J. F.* Prunelle, dont nous avons parlé, p. 308.

Pater (1821), des *Prophéties d'Isaïe* (1823, in-8°), des *Quatorze épîtres de saint Paul et des sept epîtres catholiques* (1825).

PRUNIER, famille illustre de Dauphiné, qui paraît originaire de Touraine. D'après une tradition que d'Hozier (2e Registre, 2e part.) a hésité à admettre, un *Jean Prunier*, seigneur de Fouchaut, de Puischart, de la Brêche et de Pacé, était maître d'hôtel de Louis XI, qui, peu de temps avant sa mort, l'envoya en Italie chercher saint François de Paule. La filiation de cette famille n'est parfaitement établie qu'à partir d'un autre *Jean*, seigneur de Fouchaut, vivant en 1521. — *Artus*, son fils, seigr de La Buissière né vers 1506, épousa à Valence, le 6 mars 1537, Jeanne de La Colombière, fille de François de La Colombière, seigneur de Peirins, et ce fut à la suite de ce mariage qu'il se fixa en Dauphiné, où il devint trésorier et receveur général des finances, vers 1557. Il paraît que cette charge lui permit d'amasser une grande fortune, car, dans l'espace d'une douzaine d'années, il acheta les terres de *Saint-André de Rosans*, de Champevert, de Presles, d'Auberive, et celle de Virieu que lui vendit Antoine de Clermont, dont il fit hommage à la Chambre des comptes le 1er déc. 1573. Quelques-uns de ses descendants ont paru avec distinction dans la magistrature et les armes.

PRUNIER (Artus), seigneur de Saint-André, fils du précédent, étudia le droit à Bourges (1566) et à Valence (1567), sous le célèbre Cujas; puis, selon l'usage du temps, il se rendit, pour se perfectionner, dans une Université d'Italie, à celle de Padoue, en compagnie de Soffrey Calignon. A son retour en Dauphiné, il fut nommé conseiller au Parlement par lettres du 22 avril 1571, et, quelques années après, vers 1585, l'un des présidents de la même cour. Pendant les troubles de la Ligue, il s'attacha à Henri IV, et usa de l'influence que lui donnaient ses fonctions et sa grande fortune territoriale pour faire triompher sa cause dans notre province. Le 24 avril 1590, les députés de la noblesse, assemblés à Vienne, lui confièrent, sous le bon plaisir du roi, l'*intérim* de la lieutenance générale pendant l'absence d'Alphonse d'Ornano, prisonnier du duc de Nemours; il fut confirmé dans ces fonctions par des lettres du roi du 16 novembre suiv., et cinq jours après, par une assemblée des consuls des *dix villes*, tenue à Voiron. Le 4 du même mois, le roi l'avait nommé premier président du Parlement de Provence; mais il n'y fut reçu que par commission, le 26 juin de l'année suivante. Après avoir exercé ces fonctions jusqu'en 1593, il donna sa démission, assista à l'assemblée des notables, à Mantes, et à l'abjuration d'Henri IV, qui lui donna un brevet de conseiller d'Etat (4 oct. 1593), et l'employa avec Lafin à la réduction de Lyon sous son obéissance. Ce fut principalement à ses soins et à son adresse que l'on dut la soumission de cette ville, où il entra, en 1594, au nom du roi, avec d'Ornano, à la tête de la principale noblesse de Dauphiné. — Malgré sa nomination au Parlement de Provence, Artus Prunier avait conservé sa charge à celui de Grenoble dont il devint 1er président, en 1603, après la mort d'Ennemond Rabot, par lettres du 17 novembre. Il s'employa dès lors, avec Lesdiguières, à pacifier et à rapprocher les partis dans notre province; par suite des priviléges de sa charge, il y commanda plusieurs fois en l'absence de ce dernier, et lui fut adjoint dans toutes les opérations que nécessita l'exécution de l'édit de Nantes. Il mourut le 4 mai 1616, à l'âge de 68 ans (1), laissant la réputation de « l'un des plus grands hommes que « cette province ait produits », dit Chorier dans son *Estat pol.*, III, p. 467. Cet historien avait écrit sa vie en latin, mais nous ne pensons pas qu'elle ait été imprimée. — Artus Prunier était, à ce qu'il paraît, un très-savant homme. Guy Allard dit de lui : «Douze volumes in-folio qu'il a laissés par écrit, de différentes matières, sont des témoignages certains de son sçavoir. Il y en a où l'on trouve des versions des philosophes grecs, et surtout de Platon. Il estoit encore fort jeune qu'il traduisit son Traité de l'Immortalité de l'Âme. Il y en a deux en hébreu, car il possédoit admirablement bien cette langue et les autres de diverse littérature. » — (Voy. son éloge dans le *Suppl. à l'Estat pol.*, p. 182.)

Portrait. — I. *Mre Artvs de Prvnier premier président av Parlement de Provence*, *etc.*, *etc.*, *Davphiné*. Ces mots tout autour de l'ov.,

(1) On voyait autrefois son tombeau dans l'église Saint-André de Grenoble.

dans lequel il est représenté en costume de président, buste, 3/4, G. - *Cundier s.* H. 170 mill. L. 126 mill. — II. *Artus Prunier S. de Saint-André & de Virieu Dauphinois, ne fut reçu que par commission, le 26 juin 1591; il se retira en Dauphiné, où il fut nommé premier président du Parlement de Grenoble. Il mourut l'an 1616.* Il est en buste, de 3/4, en costume de président, tourné à D. - *J. Cundier sculpsit, 1724.* - H. 250 mill. L. 190 mill.

PRUNIER (NICOLAS), petit-fils du précédent, seigneur de SAINT-ANDRÉ, marquis de *Virieu*, né vers 1629, fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble et succéda, en 1650, à *Laurent*, son père, dans la charge de président. En considération des services de ses ancêtres, le roi lui donna un brevet de conseiller d'Etat en 1655, et érigea, au mois d'avril de la même année, sa terre de Virieu en marquisat. Nommé, en 1668, ambassadeur à Venise, il se fit remarquer par un acte auquel l'affaire encore récente du comte d'Estrades donnait une grande importance; il prit avec éclat le pas sur l'ambassadeur d'Espagne dans une cérémonie publique. Voici comment un témoin oculaire, Amelot de la Houssaie, raconte cet événement dans ses *Mém. hist., polit, et litt.*

« En 1669, le président de Saint-André ayant rencontré le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne, dans l'église des Jésuites, qui les avoient invités tous deux à la célébration de la fête de saint François-Xavier, le marquis, qui était arrivé le premier, se mit à la tête du banc, et y fit avancer sa chaise et ses carreaux pour montrer qu'il y vouloit tenir la première place. Ce banc était rangé près du grand autel, du côté de l'Evangile. Il y falloit aller par le balustre dont il étoit enfermé, ou par la sacristie qui est derrière le grand autel. On y alla par la sacristie, parce qu'en entrant par ce côté-là, on se trouvoit au-dessus du marquis, sans faire aucune violence. Il ne restoit plus qu'à entrer dans le banc, dont le marquis tenoit le haut bout; mais comme il falloit, pour cela, qu'il reculât volontairement ou qu'on l'y forçât, un secrétaire, qui accompagnoit le président, s'avisa d'un expédient assez naturel (1): ce fut de tirer le banc du côté de la porte de la sacristie, par où M. de Saint-André, qui ne remuoit point, non plus que s'il eût été de marbre, se trouva dans le banc sans y entrer, et les carreaux de velours du marquis espagnol devant lui comme si c'eût été pour lui qu'on les eût mis. Il s'y mit à genoux, sans faire semblant de savoir qu'ils appartenoient au marquis, lequel ne sachant plus quelle contenance tenir, se mit pareillement à genoux à côté de M. de Saint-André, auprès de qui il paraissoit un nain, non-seulement parce qu'il étoit petit, mais encore parce qu'il n'avoit point de carreau. Peu de temps après, on apporta à M. de Saint-André un grand fauteuil que l'on planta au-dessus de la chaise du marquis, où, par modestie, il ne s'étoit point assis. Alors ils se levèrent et s'assirent tous deux et s'entretinrent ensemble aussi amiablement en apparence que s'ils eussent été l'un et l'autre également contents. Et cela dura jusqu'à ce que le prêtre vînt à l'autel. »

Ces misérables questions de préséance, qui aujourd'hui nous font sourire, étaient alors de grosses affaires. Le tour d'écolier à l'aide duquel Saint-André avait, en cette circonstance, maintenu les prétentions de la France, lui fit le plus grand honneur, et Louis XIV lui témoigna dans plusieurs lettres combien il était satisfait de sa conduite. Voici l'une de ces lettres (2):

« Mons. le président de Saint-André,
« outre ce que vous verrez dans mon
« autre lettre de la satisfaction que
« j'ai de ce qui s'est passé entre vous
« et l'ambassadeur d'Espagne à la vue
« de tout Venise, où vous avez main-
« tenu mes justes droits et ma gloire
« avec tant de suffisance, de courage
« et de fermeté, j'ai voulu encore vous
« témoigner cette même satisfaction
« par cette lettre que j'ai signée de ma
« propre main, et qui serve à vous et
« à toute votre postérité non-seule-
« ment d'un titre très-honorable dans
« votre famille, mais d'un gage certain
« de ma singulière estime et de mon
« affection dont je serai très-aise d'a-
« voir lieu de vous donner des preu-
« ves réelles aux occasions qui s'offri-
« ront pour votre avantage. Sur ce, je
« prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le
« président de Saint-André, en sa

(1) Ce secrétaire était, dit-on, le jeune Valbonnays, le même qui, plus tard, fut président de la Chambre des comptes et écrivit l'histoire des dauphins

(2) D'Hozier. *Généalogie de Prunier Saint-André.*

« sainte garde. Versailles, le 30 dé- « cembre 1669. LOUIS. » — Prunier Saint-André resta à Venise jusqu'en 1671. Quelques années après son retour en France, le roi lui donna un brevet pour commander en Dauphiné en l'absence du gouverneur et des lieutenants-généraux (26 févr. 1677), et il commanda effectivement deux fois l'arrière-ban. Enfin, par lettres du 9 août 1679 (1), il fut nommé premier président du parlement. Il mourut dans l'exercice de ces fonctions, à Grenoble, le 22 août 1692 (2). Chorier, dont il était l'un des Mécènes, lui a consacré dans la Vie de Boissat un éloge de 9 pages (pp. 150-59); Guy-Allard a fait aussi son panégyrique dans le *Mercure galant* du mois de sept. 1692.

On lui attribue un recueil d'*Édits, déclarations concernant le Dauphiné depuis 1652 jusqu'en 1693*, 2 vol. in-4° (Bib. de Grenoble, n° 7216). — C'est lui, dit-on, qui donna au libraire Giroud l'idée de former sur la même matière le précieux recueil qui, commencé en 1690, s'est continué jusqu'en 1783 et forme 26 vol. in-4°.

PRUNIER (GABRIEL), frère du précédent, seigneur de Laval en Bauchène (ou Bochaine), puis marquis de Virieu, fut aussi président du parlement de Grenoble et conseiller d'Etat (1662). De son mariage contracté, le 6 août 1665, avec Anne de Lacroix de Chevrières, il eut 6 enfants; Chorier (*vita Boessatii*, pp. 159-66) fait un long éloge des uns et des autres. De ces enfants, l'un devint maréchal de camp; nous lui consacrons ci-après une notice. Un autre, connu dans le monde sous le nom de l'*abbé de Bochaine*, mourut dans une grande réputation de vertu; il avait refusé l'abbaye de Saint-Thiers de Saou, diocèse de Valence, qui lui avait été offerte en 1694. On a de lui l'ouvrage suivant : * *Le directeur d'un jeune théologien, ou règles d'étude et de piété, pour ceux qui se disposent à entrer dans les saints ordres*. Paris, 1723, in-12. C'est une traduction de l'ouvrage de J. Obstraet, intitulé *Theologus christianus* (Lovanii, 1698, in-12). (Bib. de Grenoble.)

PRUNIER (JOSEPH), fils du précédent, entra fort jeune dans l'ordre de Malte, servit ensuite dans les mousquetaires et fut nommé lieutenant, avec rang de capitaine, dans le régiment du commissaire général de la cavalerie, le 1er juillet 1705. Il servit avec ce grade à l'armée d'Italie, puis à celle du Rhin en 1707. Sa bravoure à la bataille d'Oudenarde lui fit donner quelques jours après une commission de mestre-de-camp (24 juillet 1708). Il passa l'année suivante à l'armée de Roussillon et prit part à toutes les actions qu'elle livra jusqu'en 1719; c'est lui qui apporta au roi la nouvelle de la prise d'Urgel. Nommé brigadier cette même année, il entra ensuite avec le grade de troisième enseigne (16 avril 1729) dans la compagnie des gardes du corps du roi, dont il devint premier enseigne le 13 janvier 1732. Le 15 septembre 1733, il fut employé à l'armée du Rhin, se trouva aux sièges de Kehl et de Philisbourg (1734), et obtint le grade de maréchal de camp par brevet du 1er août de cette année. En 1742, il servit dans l'armée de Flandres à la défense des frontières, et commanda à Avesnes par lettres du 1er décembre. Lieutenant-général par pouvoir du 20 février 1743, il fit partie de l'armée du Rhin, commanda à Givet par ordre du 1er novembre; passa en 1744 en Flandres, puis à l'armée du Bas-Rhin sous le prince de Conti, et commanda à Neubrisack par ordre du 1er novembre 1745. L'année suivante, il servit à l'arméede Flandres, où il eut sous ses ordres un détachement considérable avec lequel il battit un corps ennemi à Ramillies. Après la bataille de Rocoux (11 octobre 1746), il commanda en Alsace sous le maréchal de Balincourt et y commanda en chef en 1748 par ordre des 19 mai et 1er novembre. Ayant été nommé gouverneur de Montreuil-sur-Mer, le 1er janvier 1752, il quitta la deuxième lieutenance de la compagnie des gardes du corps du roi qu'il avait depuis le 13 mai 1742; il conserva ce gouvernement jusqu'à sa mort, arrivée le 27 août 1761. — Il avait été gouverneur de Vienne (Isère) du 27 juillet 1737 au 22 août 1738. — (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. v.)

PRUNIER (RENÉ-ISMIDON-NICOLAS), comte de SAINT-ANDRÉ, neveu du précédent, né le 10 avril 1702, servit d'abord dans les mousquetaires, puis dans la compagnie de gendarmes de Berri en 1719. Enseigne de la même compagnie par brevet du 5 septembre 1722, il servit à l'armée du Rhin de

(1) D'Hozier, *loc. cit.*
(2) Et non le 22 oct. ou le 31 août comme on l'a écrit. Voy. le *Mercure galant* de septembre 1692, pp. 105-192.

1733 à la fin de 1744; il avait été nommé maréchal de camp par brevet du 2 mai de cette dernière année. En 1745, il passa à l'armée d'Italie et se trouva au mois d'octobre sous les ordres du comte de Lautrec sur les frontières du Dauphiné. Pendant que ce général attaquait les ennemis campés à Jossaud, il fut détaché avec deux bataillons et deux compagnies de grenadiers pour couper aux Piémontais la communication avec Fenestrelles. En 1746, il marcha au secours de Valence (Piémont), à la reprise d'Acqui, et combattit à la bataille de Plaisance; à la fin de cette campagne, il prit part sous le maréchal de Bellisle à la défense de la Provence. Depuis lors, cet officier cessa d'être employé dans le service actif. Il fut nommé lieutenant-général par pouvoir du 10 mai 1748; se démit le 11 juillet 1753 du gouvernement de Vienne que lui avait cédé son oncle le 22 août 1738, et mourut à Grenoble dans la nuit du 24 au 25 novembre 1770. (Voy. la *Chronol. milit.* de Pinard, t. V.)

Q

QUATRE-SOUS (Anne), née dans le département de l'Isère, est l'une de ces héroïnes de la révolution que l'amour de la patrie conduisit sous les drapeaux. Les Romains lui auraient élevé une statue; chez nous, son nom s'est oublié, perdu parmi ceux de tant d'héroïques soldats qu'enfanta cette grande époque.

A l'âge de treize ans, elle s'habilla en homme et se fit recevoir dans l'un des bataillons de volontaires de l'Isère. Elle servit pendant trois ans. Mais à la suite d'une affaire où elle reçut une blessure, son sexe fut découvert, et elle dut abandonner les drapeaux. La Convention, dans sa séance du 3 floréal an II, lui accorda une pension sur le rapport du député Gossuin, dont voici un extrait (1) :

« La citoyenne Anne Quatre-Sous n'a pas seize ans : il y en a trois que, par une de ces inspirations soudaines que l'amour de la patrie peut seul inspirer, elle s'est, à la faveur d'un déguisement, rangée sous les drapeaux de la République. C'est en vain qu'elle fut d'abord repoussée par l'âge et la taille, lorsqu'elle se présenta en mai 1791 au milieu des citoyens de son canton pour servir comme volontaire; sa résolution s'est fortifiée par les obstacles même, et elle est parvenue à s'engager à la conduite des chevaux d'artillerie de la Vendée : elle fut ensuite à l'armée du Nord, et de là dans la Belgique. C'est dans cette contrée que cette courageuse citoyenne a concouru à nos premiers succès, et s'est exposée à tous les dangers, toujours à la conduite des canons, aux siéges de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Namur et de Maëstricht. De retour dans le Nord, elle a été au siége de Dunkerque et à la bataille d'Hondschoote, où elle eut deux chevaux tués sous elle, après avoir été elle-même renversée par le souffle du boulet. Lors du bombardement de Valenciennes, où elle se trouva, elle fut réduite à vivre de la chair de cheval pendant trois jours. Tels sont les principaux traits de civisme dont l'adolescence de cette intrépide républicaine se trouve déjà honorée.

« A juger de son exactitude à remplir ses devoirs, à la décence de son maintien et de sa persévérance à taire son secret, il n'y a pas de doute que son intention ne fût de rester à l'armée pendant toute la durée de la guerre. Mais quoiqu'elle n'eût confié son secret à personne, un hasard imprévu l'a trahi, et dès lors il ne lui a plus été possible de suivre son inclination belliqueuse, qui n'est pas moins digne d'admiration. C'est ainsi que s'exprime le certificat de tout le corps d'artillerie auquel cette jeune héroïne était attachée, et du général Fromentin, commandant une division de l'armée du Nord. Il constate qu'elle ne s'est jamais fait remarquer que par le courage et le patriotisme les plus prononcés... Dans le dénuement absolu où elle s'est trouvée en arrivant à Paris, elle s'est présentée au comité de la guerre de la Convention, qui l'a renvoyée auprès du ministre de l'intérieur pour une provision de 150 liv., qu'elle a obtenue; mais elle attend de la justice nationale le sort qu'elle es-

(1) *Moniteur*, an II, n° 215, page 871.

timera devoir lui accorder d'après le témoignage authentique des vertus civiques dont cette jeune citoyenne a constamment donné l'exemple pendant les trois ans qu'elle a combattu, ignorée et sans appui, sous les drapeaux de la République. »

Après la lecture de ce Rapport, la Convention rendit un décret portant « que la citoyenne Quatre-Sous jouira « pendant sa vie sur le Trésor natio- « nal d'une pension de 300 liv., la- « quelle sera augmentée de 200 liv. à « l'époque de son mariage. Il lui sera « en outre passé par la Trésorerie na- « tionale, sur la présentation du pré- « sent décret, une somme de 150 liv. « pour se procurer des vêtements. »

QUEIRAS (Humbert de). — Voy. Humbert.

QUINSONAS. — Voy. Pourroy.

QUIOT (Jérome-François), né à Alixan (Drôme), le 18 septembre 1748, d'une famille de riches propriétaires, s'occupait de la culture de ses terres et de l'éducation de ses enfants, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec le plus grand enthousiasme. Nommé député suppléant de la Drôme à la Convention, vers le commencement de frimaire an II, il siégea pour la première fois, dit-il dans la correspondance qu'il entretenait avec les officiers municipaux d'Alixan, le jour même du jugement de la Dubarry (17 frimaire an II). On voit, d'après cette correspondance, qu'il était membre de la société des Jacobins et votait avec la Montagne. Après la session, il se retira à Alixan et y mourut le 4 octobre 1806, conservant toujours la foi républicaine. Il a laissé dans cette commune la réputation d'un homme de bien, remarquable par son urbanité, la douceur de ses mœurs et son inépuisable charité.

QUIOT (Jérôme-Joachim), fils du précédent, lieutenant général, baron de l'empire, naquit à Alixan (Drôme), le 9 février 1775. A peine sorti du collége de Tournon, où il avait fait ses études, il s'engagea comme volontaire dans le 3e bataillon de volontaires de la Drôme, en 1791, y devint capitaine l'année suivante, servit de 1794 à 1795 à l'armée des Pyrénées-Orientales, prit part aux combats de Boulou, aux siéges de Collioure et de Roses, fut incorporé avec son bataillon dans le 18e de ligne, après la paix avec l'Espagne, et fit la campagne d'Italie, de 1796-97, en qualité d'aide-de-camp du général Victor. Il se distingua à la bataille de Rivoli, où il reçut une balle dans le bras gauche. Devant Mantoue, il obligea, avec des forces inférieures, deux mille Autrichiens, à déposer les armes, et fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour cette action d'éclat. Resté à l'armée d'Italie, il montra son courage ordinaire dans la malheureuse campagne de 1799, sous Schérer et Moreau, gagna le grade de chef d'escadron, dans le combat du 12 mai, assista à la bataille de la Trebbia et de Fossano, et enfin, l'année suivante, à celle de Marengo. De 1801 à 1802, il servit en Hollande; en 1805, le maréchal Lannes le prit pour aide-de-camp. Sa conduite dans la journée d'Austerlitz lui valut le grade de colonel. Mis à la tête du 100e régiment de ligne, et employé en Prusse (1806), une blessure grave qu'il reçut à la bataille d'Iéna ne lui permit de rejoindre son corps qu'en Pologne (1807). Il se rendit en Espagne en 1808. Lors du passage de la Sierra-Moréna, en 1809, il battit avec son seul régiment toute la division du général Lascy, à laquelle il enleva huit cents prisonniers. Pourvu en février 1811 du commandement de Campo-Mayor, il se vit peu après entouré de quinze mille Anglais ou Hanovriens; par une retraite habile, il réussit à leur échapper. Le maréchal Mortier le complimenta de ce succès inespéré, et l'Empereur le récompensa par le grade de général de brigade (19 mars 1811). Quiot ne quitta l'Espagne qu'en 1813, époque où il passa dans le 1er corps de la grande armée. A l'affaire de Kulin (30 août), il obtint d'abord de brillants succès sur le général Kleist; mais, par suite de l'incurie du général en chef Vandamme, sa brigade, abandonnée à ses propres forces, fut écrasée, et lui-même, blessé d'un coup de feu à l'épaule droite, tomba au pouvoir de l'ennemi. Retenu prisonnier en Hongrie, il ne put rentrer en France qu'en 1814.

Le 29 juin, il reçut de Louis XVIII le commandement du département de la Drôme. Au mois de mars de l'année suivante, il se trouvait à Valence, lorsqu'on lui apporta la nouvelle du débarquement de Napoléon. Aussitôt il rédigea un ordre du jour pour rappeler aux troupes placées sous ses ordres leur serment et leur devoir envers le roi, et fit afficher, en même temps,

dans les rues de la ville, une proclamation assez chaleureuse, dans laquelle il engageait les habitants à prendre les armes pour la défense du trône et de l'autel. Napoléon lui enleva le commandement du département; mais, bientôt après, le général Quiot réussit à se faire pardonner, et fut placé à la tête de la 1re brigade du 1er corps d'armée, sous les ordres du comte d'Erlon. Il se distingua à la bataille de Waterloo en s'emparant de la ferme de la Belle-Alliance. Au second retour du roi, il sut encore se faire pardonner, rentra en grâce et commanda ensuite successivement le département de la Haute-Vienne (3 janvier 1816); de nouveau celui de la Drôme (1er octobre 1817); la 7e division militaire, en attendant l'arrivée du général Ledru des Essarts (mars 1818); enfin, le département de l'Isère (21 avril 1820). Il conserva ce dernier commandement jusqu'en 1823, époque où il fut mis en disponibilité, avec le grade de lieutenant-général honoraire. Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 4 juin 1804, officier de cet ordre, le 14 mai 1807, commandeur, le 23 août 1814, et grand officier, le 17 août 1822. Il était aussi chevalier de St-Louis (29 juillet 1814). Créé baron, le 29 mars 1808, avec le titre de *Du Passage*, son anoblissement fut confirmé par ordonnance royale du 20 avril 1816. Il est mort aux Balmes-de-Fontaine (Isère), le 12 janvier 1849.

On lit dans une Notice nécrologique, reproduite dans le *Courrier de la Drôme*, no du 21 janvier 1849: «Longtemps membre du conseil général de l'Isère, il n'est resté étranger à aucune des entreprises qui ont eu pour but l'amélioration de l'agriculture. Son exemple, ses conseils, sa générosité, ont puissamment contribué à augmenter le bien-être des habitants de son canton, qui trouvaient toujours en lui un ami et un soutien.» — Il était membre de la *Société d'agriculture de La Tour-du-Pin;* nous connaissons de lui un Rapport *sur l'Amélioration de la race chevaline dans le département de l'Isère*, inséré dans le 3e bulletin de cette Société. (Bourgoin, Simonnet, 1838, in-8°.)

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice biographique sur M. le baron Quiot (Jérôme-Joachim), lieutenant-général, grand officier de la Légion d'honneur. - Extrait de la Revue générale biographique et nécrologique.* Paris, 1847, in-8°, de 8 pp.

— L'un de ses frères, *Casimir-Maximilien*, né à Alixan, le 4 février 1781, entra dans la marine comme novice à bord du *Peuple-Souverain*, le 21 pluviôse an VI, fit la campagne d'Egypte et de Malte sur *le Généreux*, en qualité de 2e chef de timonnerie, devint enseigne, le 11 germinal an XI, membre de la Légion d'honneur, le 15 pluviôse an XII, prit part à l'expédition de Saint-Domingue et de la Martinique, et assista ensuite au désastreux combat de Trafalgar (1805), pendant lequel il tomba au pouvoir des Anglais. Remis en liberté, et nommé lieutenant de vaisseau, le 12 juillet 1808, il continua de servir avec la plus grande distinction, et fut enlevé par une mort prématurée, après une campagne à l'Ile Bourbon, le 9 août 1817. (Voy. les *Fastes de la Lég. d'honneur*, t. VI.)

R

RABOT (JEAN) (1), l'un des plus grands magistrats du parlement de Grenoble, appartenant à une famille originaire d'Upie (Drôme). *Bertrand*, son père, et *Jean*, son aïeul, avaient été notaires à Crest, l'un dans la première moitié du XVe siècle (2), l'autre dans la seconde moitié du XIVe; ces deux notaires avaient eu une grande part au maniement des affaires des comtes de Valentinois et s'y étaient amassé du bien. Guy Allard dit que *Pierre*, son aïeul, qualifié noble dans un acte du 13 mars 1349, fut lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Louis de Poitiers, dont il épousa une fille naturelle nommée *Elise*.

Jean Rabot naquit vers 1444 (3). Des-

(1) Chalvet lui donne par erreur le prénom de *François*.

(2) Les protocoles de Bertrand Rabot étaient, au siècle dernier, conservés dans les archives de la chambre des comptes.

(3) Guy Allard (*Delphinalia*) le fait vice-sénéchal de Crest, en 1465, à l'âge de 20 ou 21 ans. D'après Chorier (*Estat, pol.* III, p. 482), qui le fait mourir à l'âge de 71 ans, en 1500, il serait né vers 1429. J'ai préféré suivre Allard, qui ayant écrit d'après des papiers de famille, a dû être mieux renseigné.

tiné à la carrière de la magistrature, il fut initié de bonne heure à l'étude du droit, probablement par son père, qui, le 26 mars 1438, avait quitté le notariat pour une charge de procureur fiscal (général) au parlement. A quinze ans, ses études étaient terminées, « et il fit « connoistre, dit Guy Allard, par des « actions qu'il fit publiquement en « qualité d'auocat, dans le parlement de « Grenoble, qu'il pouuoit parvenir à de « plus grands employs ». En effet, malgré sa jeunesse, il fut nommé, en 1465, vice-sénéchal de Crest, et, quelques années après, conseiller au parlement, par lettres patentes du 1er juin 1471. Son mérite réel le désigna au choix de ses collègues pour traiter des affaires qui ressortissaient de leur juridiction. Les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII lui accordèrent aussi leur confiance et l'employèrent en diverses circonstances.

Le 24 avril 1473, il fut chargé d'aller recevoir, au nom du roi, l'hommage de plusieurs barons et gentilshommes qui tenaient dans le Vivarais des fiefs relevant de la couronne. — Le 18 août de l'année suivante, le parlement l'envoya à Vienne pour y régler un différend survenu entre Pierre et Antoine Chevrier et quelques marchands, relativement à un droit d'asile. On sait qu'il existait autrefois dans cette ville un lieu appelé la *Table-Ronde*, où les débiteurs étaient à l'abri de toute exécution, non-seulement sur leur personne, mais encore sur leurs biens (1). Un malheureux, nommé Guillaume-Victor, s'y étant réfugié pour se soustraire aux poursuites de quelques marchands, ses créanciers, ceux-ci, ne respectant pas un lieu qui, dans les usages de ce temps-là était regardé comme sacré, l'en arrachèrent de force et le traînèrent en prison. Or, l'asile de la *Table-Ronde* appartenait aux Chevrier, en leur qualité de successeurs des Montléans, et ils avaient porté plainte au parlement de cette violation d'un antique privilége. C'est dans cette circonstance que Rabot fut envoyé à Vienne; il fit sortir Guillaume Victor de prison et maintint aux Chevrier la franchise de la *Table-Ronde*. — Le 14 févr. 1475, il fut l'un des membres du parlement qui vérifièrent l'édit de création des vice-baillis, en Dauphiné, et c'est lui qui, la même année, dressa le procès-verbal des procédures relatives aux différends du pape et de Louis XI, sur certaines clauses du testament du dernier comte de Valentinois. — Le 25 mars 1476, l'assemblée des Etats fit des lois et des ordonnances municipales pour la province. « Elles « furent presque toutes l'ouurage de « nostre Jean, » dit Guy Allard. « En- « fin, ajoute cet auteur, le Dauphiné fut « trop petit pour l'arrester aux seules « fonctions de sa charge; le roy, qui « connoissoit la sublimité de son génie, « luy voulut donner d'autres employs « que ceux de faire des arrêts ». En 1483, il l'envoya à Rome avec Guill. Briçonnet et le prince de La Roche-sur-Yon, pour y négocier quelques affaires auprès de Sixte IV. Ses deux collègues étant revenus en France, Rabot demeura quatre ans à Rome en qualité d'ambassadeur ordinaire; il y reçut entre autres témoignages de la bienveillance du pape, des bulles du 23 février 1483, qui accordaient à *Pierre*, l'un de ses fils, deux canonicats vacants dans les églises de Die et d'Embrun. — A peine de retour en France, il repartit pour l'Italie, chargé d'une mission confidentielle auprès des ducs de Milan et de Florence (18 janvier 1487). Après avoir parcouru la plupart des autres Etats de cette contrée, il se rendit de nouveau à Rome (1491), à la cour d'Innocent VIII, au sujet de quelques affaires bénéficiales, et y revint une seconde fois à l'avénement d'Alexandre VI, pour y préparer les conditions du traité d'alliance qui précéda l'expédition de Charles VIII. — En 1494, lorsque ce prince franchit les monts, il s'arrêta à Grenoble dans la maison de Rabot (2), qu'il emmena avec lui en qualité de maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Pendant cette expédition, il l'admit dans tous ses conseils, et les historiens ont remarqué que ce fut en partie d'après son avis qu'il commit la faute de délivrer la ville de Pise du joug des Toscans (3). Pendant qu'il marchait à la conquête du royaume de Naples, il le laissa à Rome avec Rostaing d'Ancezune, archevêque d'Embrun, pour veiller à ses intérêts auprès d'Alexandre VI, « qui n'estoit pas, dit Guy Al- « lard, en réputation de garder exac- « tement sa foy » ; il l'appela ensuite à

(1) Voy. les *Antiquités de Vienne*, pp. 83-85.

(2) Elle était située dans la rue *Bournolenc*, appelée aujourd'hui *Vieux-Jésuites*. Voy. à ce sujet une note de M. Gariel dans le *Delphinalia* précité, p. 21.

(3) Philippe de Comines, et quelques autres, prétendent que Rabot avait reçu de l'argent des Pisantins pour donner ce conseil au roi.

Naples, où il lui donna la charge de logothète, c'est-à-dire de chef de la justice, aux appointements énormes de 72 ducats d'or par jour (1495). Rabot remplit ces fonctions jusqu'au rétablissement de Ferdinand II et l'expulsion des Français. Il courut alors de grands dangers, de même que la plupart des officiers qui avaient été établis au moment de la conquête : ses meubles furent pillés, lui-même fut jeté en prison, et il n'obtint sa liberté qu'après plusieurs mois de la plus dure captivité et par l'entremise de Guill. Briçonnet, son ami, qui lui prêta l'argent nécessaire pour payer sa rançon. Charles VIII l'indemnisa de ses pertes en lui allouant diverses sommes, et par la charge d'administrateur des finances en Dauphiné (18 mars 1496.)

Depuis trois ans, il vivait à Grenoble uniquement occupé de ses fonctions de conseiller au parlement, lorsque Louis XII lui donna, par lettres patentes du 2 février 1499, la commission d'intendant d'une armée destinée à convertir ou à exterminer les Vaudois. S'il faut en croire Guy Allard, qui, en cette circonstance se montre très-zélé catholique, il reçut cette commission avec le plus vif empressement. « Pour vn « autre employ, dit-il, Rabot eut quitté « auecq regret, la douce vie qu'il me« noit en homme privé, mais s'agissant « de l'intérêt du ciel, et sa piété y es« tant engagée, il crie le premier aux « armes, et il eust aussy facilement « vestu la cuirasse qu'une robe de pa« lais. D'abord il fait croiser ceux qui « devoient combattre les Vaudois : vne « petite croix blanche qu'il fit mettre « sur leur espaule droite fut la marque « de leur expédition, et, la faisant en« core desployer dans les enseignes, il « se mit à la teste des troupes qui « debuoient marcher, où estoient Phi« lippes de Sauoye, gouuerneur de « Dauphiné, Hugues de la Palud, vicom« te de Saluces, comte de Varax, con« seiller et chambellan du roy et lieu« tenant au gouuernement de Dauphiné, « Hector de Monteynard et plusieurs « autres seigneurs et gentilshommes « de la province, et divers prélats. » Voici, d'après le même écrivain, quels furent les exploits de ces convertisseurs. Le 17 mars 1499, l'armée, forte de 8,000 hommes, « se rendit au lieu de « Sezane, et le lendemain l'archevesque « d'Ambrun célébra pontificalement la « messe dans l'église parrochiale de ce « lieu. On y fit plusieurs processions; « toutes les enseignes furent bénites. « L'indulgence plénière fut départie « par le nonce à tous ceux de l'armée « qui mirent leur main gauche sur « la croix qu'ils auoient sur l'es« paule droite, en criant tous qu'ils « uouloient combattre ». Le 24 mars, ces troupes envahirent la vallée de Prajelas; les malheureux Vaudois qui l'habitaient essayèrent en vain de résister, « ils furent tous mis au fil de l'es« pée, et ceux qui restèrent en vie « furent menés à Briançon, où ils furent « exécutés, et on ne peut jamais leur « faire abjurer leur erreur ». Nos missionnaires se transportèrent ensuite à Fressinières, « et, par cette douceur qui « lui estoit si naturelle, Rabot, » continue Guy Allard, « travailla si bien à la « vigne du Seigneur, que la plupart de « ses habitants se rangea auprès de « luy; l'autre promit de s'y ranger, et « l'autre méprisa ses discours. Ceux « qui le suivirent se jetèrent aux pieds « de l'archidiacre (Albert de Catanée), « qui leur donna l'absolution ; ceux qui « luy auoient résisté, et tous ensemble, « ils se jetèrent dans des cavernes voi« sines dont ils ne purent estre chassés « qu'après un combat de quatre heures, « fort sanglant, et dans lequel il demeu« ra plus de 200 hommes catholiques. « Rabot ne s'escartoit point pendant le « combat, et, ne pouuant combattre « auecq bienséance, il animoit de sa « voix et par ses gestes ; enfin ces mi« sérable Vaudois furent tous massa« crés, et ceux qui restèrent subirent « le mesme sort que ceux de Prajella ». De là, Rabot s'en alla dans la Vallouise travailler à la vigne du Seigneur. « Toute l'armée se transporta dans leurs « villages, et il y en eut de tués, de « pris et d'exécutés ». Restaient ceux de l'Argentière ; mais, effrayés par le sort de leurs coreligionnaires des autres vallées, et pressés par les exhortations d'Hector de Montainard, leur seigneur, ils se rendirent à Embrun où ils abjurèrent entre les mains du nonce.

Après ces massacres, commis pour la plus grande gloire de Dieu, Rabot fut employé par Louis XII dans la négociation de son mariage avec Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Il reçut encore deux autres missions, l'une auprès de Maximilien, empereur d'Allemagne, l'autre auprès de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon. En revenant d'Espagne, il eut ordre de passer par

Avignon, où s'étaient assemblés des députés du pape et du roi, chargés de déterminer les limites du Dauphiné et du comté Venaissin; ce fut la dernière affaire dont Rabot fut chargé. Il mourut dans cette ville le 27 juillet *1509*, d'après sa vie par Guy Allard, ou *1500* d'après Chorier (*Estat pol.*), et la généalogie dont il va être question.

Guy Allard avait écrit la vie de Jean Rabot, comme il nous l'apprend dans son *Nobiliaire* : « J'ai travaillé, dit-il, « à l'histoire de sa vie, où l'on verra « des pièces très-curieuses pour l'his« toire des roys Charles VIII et « Louis XII ». Ce travail, qui ne fut pas imprimé du vivant de l'auteur, s'est trouvé parmi les papiers dont M. Ant. Allard a fait don, en 1844, à la bibliothèque publique de Grenoble; M. Gariel l'a publié dans son *Delphinalia* du mois de mai 1852. C'est à cette vie que sont empruntées les nombreuses citations de la notice qu'on vient de lire. — Il existe encore un autre document où la vie de Jean Rabot est racontée avec de grands détails, je veux parler d'une généalogie de sa famille restée inconnue aux bibliographes. Cette généalogie n'a qu'un titre de départ ainsi conçu : *Généalogie de la maison de Rabot* (s. l. ni d.). In-4° de 79 pp; elle ne porte pas de nom d'auteur, mais, d'après le style, la manière dont sont présentés les degrés et plusieurs autres considérations, je l'attribue sans hésitation à Guy Allard (1); elle est identiquement pareille aux autres généalogies auxquelles il n'a pas attaché son nom. Quant à la date, sinon de l'impression, du moins de la rédaction, on peut l'inférer de ce passage du dernier degré où sont les noms des enfants de *Pierre* 3e : LOUIS, *né le 6 janvier 1676, est à présent âgé de quatorze ans*. Je dois la communication de cette rareté bibliographique à l'obligeance de l'auteur des *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, M. Long, de Die.

Jean Rabot eut, de son mariage avec Michelle d'Urre, dix enfants qui donnèrent des présidents, des avocats généraux et des conseillers au parlement de Grenoble. Guy Allard et Chalvet ont mentionné deux de ces magistrats dans leur *Bibliothèque du Dauphiné*.

— *Bertrand*, fils du précédent, conseiller au parlement, fut commis, le 1er novembre 1501, pour approuver et autoriser les statuts de l'Université de Valence. C'est lui qui acquit à Grenoble, le 1er décembre 1513, une tour appelée par la suite *tour Rabot;* elle lui fut vendue par Hugues Pinel, qui la tenait par succession d'Antoine Pradel, maître des comptes, dont les ancêtres l'avaient longtemps possédée. Il mourut à Grenoble le 7 décembre 1537 (2), laissant douze enfants d'Agnès Peccat, sa femme. Il a écrit des notes sur les questions de Guy Pape.

— *Jean*, seigneur de Veyssilieu, arrière petit-fils du précédent, fut nommé avocat général au parlement de Grenoble en 1645 et conseiller d'Etat en 1662. Il mourut le 28 janvier 1664. C'était, à ce qu'il paraît, un homme de grand savoir et fort éloquent : « les « manuscrits qu'il a laissez dit Guy « Allard (*Bibliothèque du Dauphiné*), en « sont de seurs témoignages ». D'après cet auteur, plusieurs de ses plaidoyers ont été imprimés. Je ne connais que les deux suivants, qui se trouvent à la bibliothèque publique de Grenoble : I. *Discours par de Veycilieu, avocat général, pour requérir la publication et l'enregistrement des articles de la paix générale, fait au parlement de Grenoble, le 25 mai 1660.* Grenoble, 1660, in-4°. (n° 15085). — II. *Discovrs svr le suiet de l'avbaine, prononcé par Monsievr l'aduocat general de Vessilieu, sur une cause pendante au parlement de Grenoble, entre les sieurs de Riuoire demandeurs en requeste, tendant à ce que la succession du sieur Des Abrets leur fut adjugée comme plus proches parens regnicoles, d'vne part : et les enfans du sieur de Beaumont Cara, défendeurs d'autre, avec l'arrest dudit parlement.* Grenoble, ant. Verdier, 1661, in-4° de 46 pp. (n° 7042). D'après une note manuscrite à la fin de l'exemplaire de la bibliothèque de Grenoble, un M. Morel aurait fait imprimer une réponse à ce discours.

RAILLON (JACQUES), archevêque d'Aix, naquit à Bourgoin (Isère), le 17 juillet 1762. Dès qu'il eut achevé ses classes, un ami de sa famille, M. de Mercy, récemment nommé à l'évêché de Luçon (1775), l'appela auprès de lui et le fit entrer dans son grand séminaire (1777). Ses études théologiques terminées, M. Raillon, trop jeune encore pour recevoir les ordres sacrés, fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire. C'est, croyons-nous, à cette

(1) Quand j'ai rédigé sa notice, je ne connaissais pas cette généalogie.

(2) Guy Allard le fait, par erreur, vivre sous Henri III, et Chalvet sous Henri IV.

humble et paisible carrière qu'il eût dû borner son ambition; ami des formes traditionnelles de l'école, admirateur passionné des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité, très-fort sur les amplifications oratoires, il eût fait un excellent professeur; mais les événements politiques devaient en décider autrement, et l'appeler à de plus hautes destinées.—Aussitôt après son ordination, il fut nommé curé de Montaigu dans le même diocèse, et en remplit les fonctions jusqu'en 1791. A cette époque, ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il sortit de France avec son évêque et se retira à Venise, d'où il laissa passer, sans les entendre, les orages révolutionnaires, charmant ses loisirs par la lecture de Théocrite et de Virgile, et en composant sérieusement des idylles, l'excellent homme! — Après le rétablissement du culte catholique, il vint se fixer à Paris. M. de Mercy, nommé à l'archevêché de Bourges, se proposait de le prendre pour grand vicaire, mais il préféra entrer chez Portalis, ministre des cultes, comme précepteur de l'un de ses enfants, et il fit bien. En effet, cette position le mettant en rapports fréquents avec celui de qui dépendaient les faveurs ecclésiastiques, il ne tarda pas à s'en faire apprécier, et fut nommé professeur d'éloquence à la faculté de théologie de Paris, puis chanoine de N.-D. Les idylles dont la composition avait charmé l'exil de l'abbé Raillon, et qu'il publia en 1803, lui donnaient une réputation d'éloquence qui le fit choisir pour prononcer plusieurs discours officiels; il fit notamment l'oraison funèbre du maréchal Lannes (mai 1809), du ministre Cretet (nov. 1809), du comte de Fleurieu (août 1818). Qui l'eût cru? Cet homme si simple, admirateur de Gessner, qui se figurait avec une naïveté d'enfant que Théocrite avait peint ses bergers tels qu'ils étaient autrefois, sut manœuvrer avec une grande habileté au milieu de ces amplifications officielles; il y mêla si adroitement et si à propos l'éloge de Napoléon, que celui-ci en eut l'oreille chatouillée et récompensa son admirateur en le nommant évêque d'Orléans (nov. 1810).

Dans son diocèse, M. Raillon se fit aimer et estimer, et il va sans dire qu'il continua de plus belle à encenser Napoléon dans plusieurs mandements écrits avec toute la pureté qu'on était en droit d'attendre d'un auteur d'idylles. Toutefois son admiration se refroidit subitement en 1814, et, le 20 mai de cette année, il publia un mandement portant qu'il serait chanté un *Te Deum* d'actions de grâces *pour l'heureuse arrivée de Sa Majesté Louis XVIII dans la capitale de ses Etats*. C'est une des pièces les plus curieuses qui parurent alors; il y traite les ennemis de *magnanimes souverains étrangers réprimant tout à coup l'orgueil de la Victoire*. Sa subite conversion politique, dont lui-même nous donnera plus tard la théorie, ne put le soustraire aux rancunes de la réaction. Pendant toute la durée de l'Empire et jusqu'à la seconde Restauration, ses actes comme évêque n'avaient pas soulevé de réclamations; mais en 1815, un grand nombre de ses prêtres s'avisèrent tout à coup de se souvenir qu'il n'avait pas reçu l'institution canonique, qu'il était simplement évêque *nommé*. Dans des libelles qui parurent alors et dont nous regrettons de ne pouvoir donner les titres, il fut traité de bonapartiste, de schismatique, d'intrus; tous les actes de son administration, disait-on, étaient nuls. Un abbé Chaboux, professeur de théologie au séminaire d'Orléans, voulant se donner le mérite du zèle au moment du rétablissement du trône et de l'autel, se mit à la tête de cette sorte de conspiration. Nous lisons dans la *Biographie du clergé contemporain* (t. VI, pp. 204 et suiv.): «Cet abbé essaya tous les moyens pour soulever contre lui, et ses grands vicaires qui lui étaient sincèrement attachés, et tous les membres du clergé. Diatribes, injures, avanies, taquineries de tous genres, rien ne fut épargné par le parti qu'il dirigeait. Lui et ses adeptes ne dirent plus, comme ils disaient si respectueusement quelques jours auparavant: *Monseigneur Raillon*; mais ils trouvaient qu'il était plus chrétien, et surtout plus orthodoxe de dire *Jacques Raillon*, sans faire précéder son nom d'aucune formule honorifique, pas même de cette formule qu'on accole au nom du dernier artisan; on fit défense aux séminaristes, bédeaux, suisses, enfants de chœur, de s'incliner devant la stalle qu'il occupait à la cathédrale; l'eau bénite lui fut donnée comme aux simples fidèles; ses armoiries en velours qui couvraient son prie-Dieu furent par son ordre égratignées, grattées, lacérées, polluées. Traité sans ménagement et sans égards dans des libelles sur les questions en litige, insulté en face

du haut de la chaire et jusque dans son palais épiscopal par des prêtres qui allaient ensuite par toute la ville se vanter de leur zèle et de leur courage, M. Raillon, quoique généralement aimé, sentit qu'il fallait céder à la tempête; il se retira, ne laissant après lui d'autres souvenirs que celui de ses talents et de ses vertus, de sa douceur et de son humilité. » Ces taquineries d'écolier décidèrent en effet le pauvre évêque à quitter Orléans en 1817.

Retiré à Paris, il y demeura plusieurs années sans emploi, uniquement occupé de douces études littéraires. Ce fut alors qu'il composa une *Vie de saint Ambroise*, qui lui valut de la part de Louis XVIII une gratification de 1,000 écus (1). En 1829, cependant, on se souvint de lui, et il fut nommé évêque de Dijon. Tous les journaux du temps reproduisirent la belle lettre pastorale adressée à ses nouveaux diocésains. La révolution de 1830 le surprit dans ces nouvelles fonctions, mais il n'en fut nullement étourdi, et, appuyé sur sa théorie en matière politique, il ordonna, au grand scandale des royalistes du pays, de chanter pour Louis-Philippe le *Domine salvum fac*, même avant l'injonction du ministre. La royauté de juillet fut-elle sensible à cet empressement? Il est permis de le croire; car peu de temps après, une ordonnance l'appela à l'archevêché d'Aix (14 déc. 1830).

Cette fois, sa lettre pastorale, toujours aussi pure de forme, avait quelque chose de plus que ses devancières. M. Raillon sentit qu'au moment d'entrer dans une ville aussi remplie de vieille noblesse, il devait quelques explications sur ses mandements bonapartistes, royalistes et philippistes. Or, voici la théorie à l'aide de laquelle il expliqua ses diverses évolutions politiques : « Nous ne voulons, dit-il, être parmi vous, N. T. C. F., que ce que nous avons tâché d'être parmi les peuples de Bourgogne, un ministre de concorde et de charité. Tous nos efforts tendront à la conciliation des esprits, au rapprochement des cœurs, à faire aimer et rechercher la paix, le premier besoin de toute société humaine, comme le premier bien que la religion promet sur la terre aux hommes de bonne volonté. Cette paix désirable, le moindre désordre l'altère le moindre trouble la corrompt pour longtemps; elle ne règne que là où les lois s'observent, où, selon le commandement de l'apôtre, tout se soumet à la puissance, où tout honore et respecte l'autorité, non-seulement par la crainte du châtiment, mais par devoir et par conscience. C'est la doctrine de l'Evangile; elle sera dans notre bouche, et nous donnerons l'exemple de cette soumission que notre devoir est de prêcher à tous. — A ces principes fondamentaux de toute société civile et religieuse se borne la politique pour un évêque; nous y bornerons la nôtre, fidèle du moins en cela aux saints exemples que nous ont laissés les saints évêques des premiers siècles. Osons invoquer une autorité plus haute et plus sacrée; osons dire qu'en cela, du moins, nous serons fidèle à l'exemple de Jésus-Christ. Qui ne sait à quel point le divin Seigneur a voulu rester étranger aux affaires de la terre? Deux frères l'invitent à faire entre eux le partage des biens de leur père; il leur répond : *Qui m'a établi votre juge?* On lui demande si l'on doit payer le tribut à l'empereur; il ordonne de *rendre à César ce qui est à César;* et, joignant l'exemple au précepte, il fait payer le tribut pour lui et pour saint Pierre. — C'est ainsi que la religion dégage ses ministres de toutes les querelles de la terre. Les principes de la foi, la règle des mœurs, le salut de nos frères, voilà les seuls intérêts qu'elle nous confie. Rien de tout le reste n'est de notre ressort; grâce à Dieu, nous n'avons pas à nous en mêler. Nous laisserons donc, comme disent les saints docteurs de l'Eglise, nous laisserons aux gens du dehors à régler les choses du dehors. Qui pourrait souffrir que des laïques prétendissent nous dicter des formules de foi, ou régler des cérémonies saintes? Le scandale ne serait guère moindre si, ce qu'à Dieu ne plaise! on nous voyait mettant, comme dit le saint concile de Trente, un pied dans les choses du ciel et l'autre dans les choses profanes, consumer en des intérêts purement terrestres une influence que nous devons tout entière aux grands intérêts du salut. Que la politique et ses disputes restent donc aux hommes du siècle; notre ministère est tout de paix et de conciliation. Ce ministère saint ne nous permet d'intervenir dans les crises politiques que pour essayer d'adoucir le

(1) Nous ignorons si cette *Vie* a été imprimée. En 1842, le manuscrit était encore entre les mains de l'un de ses neveux, M. Villars, procureur du roi à Grenoble.

parti qui triomphe, et l'empêcher, s'il est possible, d'abuser de la victoire. Voilà le seul rôle que la religion laisse à ses ministres dans les temps de trouble, et ce rôle est assez beau, puisque c'est celui de la charité. » Malgré cette sorte d'exposé de principes, M. Raillon fut d'abord assez froidement reçu à Aix, on le regardait comme un libéral; mais peu à peu sa bonté et sa douceur finirent par lui gagner tous les cœurs. Sa mort, arrivée quatre ans après à Hyères, le 13 février 1835, excita d'unanimes et sincères regrets.

PORTRAIT.—M. RAILLON. *Tailland sc. A. Appert, édit.* En buste, de 3/4, tourné à D., in-12. Se trouve en tête de sa notice, dans la *Biographie du Clergé contemporain.*

BIBLIOGRAPHIE. — I **Appel au peuple catholique.* 1792, in-8°.— II. *Idylles dans le genre de Gessner.* Paris, vᵉ Nyon, 1803, in-16. — III. *Discours pour la solennité du 15 août 1809, prononcé dans l'église métropolitaine de Paris.* Paris, Nicolle, 1809, in-8°. — IV. *Amynte, idylle inédite de M. Raillon, ancien archevêque d'Aix.* Paris, Appert, 1843, in-12 de 18 pp. Cette idylle a été publiée à la suite de sa Notice dans le t. VI de la *Biogr. du clergé contemporain.*

Son *Discours prononcé aux obsèques de M. le comte de Fleurieu* se trouve à la fin de la Notice sur ce dernier, par M. Frédéric Chasseriau. (Paris, F. Didot, 1856, in-8°.)

RAINAUD ou **RAYNAUD** (JEAN-FRANÇOIS), né à Romans, fut un célèbre avocat du Parlement de Grenoble, au commencement du XVIIᵉ siècle. Guy-Allard dit de lui : « Il écrivoit, playdoit « et consultoit doctement, ce qui luy « fit avoir des lettres de noblesse l'an « 1609. » (1). Scipion Guillet, son admirateur, composa en son honneur la pièce suivante, dont voici le titre, d'après le catalogue imprimé de la Bibliothèque de Grenoble : *Epos de Joanne Francisco Renaudo in supremo Delphinatus consistorio advocato.* Gratianopoli (s. d.), in-4°. Je n'ai pu avoir communication de cette pièce, où l'on trouverait peut-être quelques renseignements biographiques.

RAMBAUD. — Chalvet cite trois troubadours de ce nom qui n'appartiennent pas à notre province.

Le premier, contemporain d'Albertet de Sisteron et de Rambaud de Vaqueiras, qui florissaient au commencement du XIIIᵉ siècle, est auteur de deux tensons relatives aux idées de chevalerie et aux mœurs de son temps. Rien n'annonce qu'il soit originaire du Dauphiné (Chalvet, vᵒ *Troubadours.* Millot, *Hist. litt. des Troubadours,* t. III, p. 313).

Le second, connu sous le nom de RAMBAUD D'ORANGE, fut aimé par la comtesse de DYE (Voy. ce nom). Il était fils de Guillaume d'Omélas, de la maison de Montpellier et de Tiburge, fille unique de Rambaud, comte d'Orange. Il faisait son séjour ordinaire à Courteson, dans cette principauté, où il mourut vers 1173. On a de lui vingt-huit pièces. (Millot, *loc. cit.,* t. I, pp. 161 et suiv.).

Le troisième, RAMBAUD DE VAQUEIRAS, était fils d'un chevalier nommé Peirols, du village de Vachères, dans la principauté d'Orange. Il vivait au commencement du XIIIᵉ siècle. (Millot. *loc. cit.,* t. I, pp. 257 et suiv. Chalvet, vᵒ. *Vachères.* Notice par M. d'Arlatan-Lauris, dans le *Recueil de la soc. roy. académique* d'Aix, t. III, année 1827.)

RAMBAUD (ANTOINE DE), jurisconsulte, annotateur de Guy-Pape, nous a laissé lui-même quelques détails sur sa vie dans une épître latine imprimée en tête des *Decisiones* de ce dernier, et dont voici le sens : Après avoir fait ses études dans diverses académies et universités d'Italie, il rentra en France où il donna pendant sept ans des leçons publiques et particulières de droit civil et canon dans un grand nombre d'académies. Au milieu de ses pérégrinations, étant passé par Grenoble, il céda aux instances de quelques personnes qui l'engageaient à se fixer dans une province dont ses parents étaient sortis (2), et il se fit recevoir avocat au Parlement. Ce fut alors qu'on le pria de revoir et d'annoter les décisions de Guy-Pape. « En conséquence, dit-il, moi, Antoine Rambaud, issu de la noble famille des Rambaud de Montgardin, diocèse de Gap (3), quoique le plus obscur des jurisconsultes, j'osai entreprendre ce travail, et le terminai à la fin de la présente année 1503, vers la fête de tous les saints ». Les *Decisiones,* revues et corrigées par lui, parurent l'année suivante. On trouvera le titre de cette édition dans la notice bibliogr. des ouvrages de Guy-Pape (ci-dev. p. 208).

(1) Il ne lui a pas consacré d'article dans son *Nobiliaire.*

(2) Unde parentes mei digressi fuerant.

(3) Voy. sur cette famille l'*Estat pol. du Dauphiné,* t. III, p. 487.

RAMBAUD (Jacques de), appelé par nos historiens *le capitaine* Furmeyer, du nom de sa seigneurie, appartenait à la même famille que le précédent. Il était fils de Guélis de Rambaud et d'Anne de Matharon ; son frère, nommé *Jean*, périt en 1544 à la bataille de Cérisoles. — Le capitaine Furmeyer joua un certain rôle dans les rangs des réformés pendant nos guerres de religion, mais les renseignements que l'on possède sur sa vie sont assez confus et contradictoires. On le voit paraître dès 1562 parmi les gentilshommes dauphinois qui, les premiers, accoururent sous les ordres du baron Des Adrets. L'un des principaux lieutenants de ce dernier, il l'accompagna lors de sa première entrée à Grenoble, et c'est lui qui, le 4 juin, sous prétexte de prendre des armes cachées à la Grande-Chartreuse, pilla ce monastère, et, en se retirant, y mit le feu. Il fut ensuite envoyé à Sisteron, qu'il défendit avec une grande bravoure contre les catholiques commandés par le comte de Sommerive, mais le manque de munitions l'obligea bientôt d'évacuer cette ville et de se replier sur le Dauphiné. Lesdiguières, qu'il avait engagé à embrasser la religion nouvelle, fit ses premières armes dans cette expédition, avec le grade d'enseigne de la colonelle de son régiment. A quelque temps de là, les protestants ayant été expulsés de Gap, il se mit à leur tête, les conduisit successivement à Die, à Montélimar, à Romans et à Beaurepaire. Forcé d'abandonner cette dernière place, il était revenu à Romans, lorsqu'il apprit que Laurent de Sassenage et Vinai, lieutenant de Maugiron, pressaient vivement Grenoble, où commandait Lacoche. Il entreprit aussitôt de dégager ce dernier (novembre). A la tête de ses Gapençais, et de 3 ou 400 hommes qu'il réunit, il arriva sur les bords du Drac, et, à l'aide d'une ruse de guerre, il fit essuyer aux assiégeans une défaite complète qui rétablit les affaires des réformés dans le Graisivaudan (1). Après cet exploit, Furmeyer prit la route du Gapençais dont il venait de recevoir le commandement dans l'assemblée générale des Etats, convoquée à Valence, le 6 février 1653, et ne tarda pas à se signaler par la prise de Romette. Le recueil mentionné dans la note 1 ci-dessous (*Hist. lamentable*) donne sur cette expédition des détails qui complètent les relations de Videl (*loc. cit.*, p. 11), et de Gautier (*Hist. de Gap*, p. 74). Nous allons reproduire ce passage : « Au « mesme temps (2) une petite troupe « du capitaine Furmeyer surprint Ro« mette, petite place close, à deux « lieues de Gap, et chastia quelques « voleurs qui y estoient. Or, comme « Furmeyer envoyoit son infanterie à « la file pour se jeter dedans Romette, « au son des cloches que les voleurs « avoient branlées quelques heures « durant en un clocher, où ils s'es« toient sauvés, et d'où ils furent pré« cipités en bas, la garnison de Gap « tant de pied que de cheval sortit et « courut au secours. Furmeyer, ac« compagné de quatorze autres à che« val, assavoir le capitaine S. Germain, « les trois Champoléon, Lesdiguières, « les deux Chapans, Guyot (de Veynes), « David (de la Roche), Jean Bontoux « (de Corps), Claude du Vallog (*sic*), et « deux de Gap, appelés les Parisiens, « fut si hardi de tenir teste à toute « ceste troupe marchant en bataille, « qui fut esbranlée et mise à vau de « route, la fuite commençant par un « Piémontais, nommé le capitaine An« dré, tellement que Furmeyer et ses « compagnons n'eurent autre peine « que de frapper dessus, et de tuer « jusqu'aux portes de Gap, laquelle « demeura bridée de court jusqu'à la « paix, qui y fit rentrer ceux de la re« ligion. » Après avoir raconté cette expédition, Videl ajoute : « Si le lec« teur me demande conte de Romette « et de Furmeyer, ie luy diray que l'e« uie accabla cettuy-cy par vn assas« sinat, et qu'ensuite de la paix (3), « l'autre fut rendue aux catholiques. » Tous nos historiens disent en effet qu'il fut assassiné en 1564, et que sa maison fut rasée ; mais la date de cet événement est inconciliable avec certaines assertions de Chorier, dans la généalogie de la famille Rambaud (*Estat pol.*, III, p. 488). « Il fut, dit cet auteur, gouverneur de Gap en 1576. Sa femme légitime, Louise de Moustiers, ne lui ayant pas donné d'enfants, il eut, en

(1) Voy. Videl, *Histoire de Lesdiguières* (édit. in-fol.), p. 10. - M. Pilot, *Hist. de Grenoble*, pp. 161 et suiv. - *Histoire lamentable contenant au vrai toutes les particularités les plus notables*..... réimpression faite par les soins de M. Gonon (Lyon, 1848, in-12) p. 86.

(2) Pendant le deuxième siége de Grenoble, mars 1563.

(3) L'édit de pacification du 19 mars 1563

1570, un fils naturel, nommé *Jean*, qu'il institua héritier et qui fut légitimé par lettres de l'an 1595. » Nous ne connaissons pas de document qui nous permette de trancher cette difficulté. Peut-être n'est-ce pas le capitaine huguenot, dont nous nous occupons, qui fut assassiné à Gap, mais plutôt quelque *co-seigneur* de Furmeyer. Il y avait, notamment, un Gaspard de la Villette qui, ayant épousé en 1545 Isabeau Rambaud, devint l'un des seigneurs de cette terre, et a été confondu par Brizard (*Généal. de Beaumont*) et par nous-même (t. I, p. 98) avec notre capitaine.

RAMBAUD (Antoine) (1), né à Die, avocat et écrivain controversiste, fut l'un des défenseurs des intérêts populaires dans le procès des tailles. Comme presque tous les hommes courageux qui osèrent se faire les champions de cette cause, sa vie est peu connue. Il ne commence à paraître sur la scène qu'en 1598; à cette époque, il était avocat au parlement de Grenoble, et fut envoyé à Paris par les communautés de la province, avec Lagrange et Vincent, pour défendre aux conseils du roi, et aussi devant l'opinion publique, les cahiers de doléances présentés par l'infatigable Claude Brosses. Ses deux plaidoyers, les plus remarquables de tous ceux qui parurent en cette circonstance, sont éloquents, d'une logique serrée, surtout d'une grande vigueur de pensées et d'expressions. En voici quelques passages.

Après avoir établi que le Dauphiné était un pays de *franc-alleu*, et par conséquent non sujet à la taille, il dit au roi: « Ne vous offencez pas, Sire, de « ce que l'on ose dire librement en « la présence de Vostre Maiesté, que « la prouince du Dauphiné ne luy doit « aucunes tailles, car la vérité en est « telle, Vostre Maiesté la tient à cette « condition, et cette clause est vne « partie de vostre tiltre, laquelle ne se « peut effacer sans mettre le tout à « néant... Ce n'est pas à dire toutesfois, Sire, qu'en vostre nécessité, « pour la conseruation de l'Estat, voire « autrement, on voulust vous refuser « l'aide, secours et subuention que « tous bons et fideles sujets doiuent à « leurs souuerains et légitimes princes: « vous l'avez assez expérimenté en « ceux du tiers estat, lesquels nonobstant leurs si grandes charges et « calamitez, vous ont octroyé tous les « ans vn don gratuit. Mais telles subuentions ne sont pas des tailles, ainsi « que tesmoigne encore auiourd'huy « la façon de les accorder, et ainsy « l'ont déclaré vos prédécesseurs roys « dauphins. Et quoy, Sire, Vostre Maiesté n'aime-t-elle pas mieux prendre « par amitié que par force, recevoir « que ravir? Et ne vous est-il pas plus « honorable d'estre roy de libres que « de serfs? Non, non, Sire, Vostre « Maiesté n'en est pas amoindrie: car « ce grand Dieu mesme, de qui vous « représentés l'image viue entre les « hommes, veut auoir des enfans qui « luy rendent honneur par leur obéissance et service volontaire, non des « valets qui se facent traîner en le détestant. » Quelques lignes plus loin, dans une belle prosopopée, il introduit la province de Dauphiné qui adjure les trois ordres de se lever et de s'imposer pour la patrie: « Elle n'eust pas si « tost achevé, Sire, » continue Rambaud, « que ceux du tiers estat s'escrient hautement, qu'ils sont prests « de tout exposer, corps et biens pour « sa deffense, et dès l'instant mettent « en effet ce qu'ils ont promis; mais « toute la noblesse vnanimement a déclaré que pour ses biens elle n'y touchera pas, quoy qu'il en doiue arriver: car elle a priuilége qui les exempte de toute contribution publique « et rend lesdicts biens tellement consacrez à leur vsage particulier, que « c'est blasphême seulement que de « penser à les mettre à la taille. Et « quant à leurs personnes, qu'aucuns « d'eux monteront à cheual, pourueu « qu'on face une bonne imposition sur « le tiers estat qui doit tout. Messieurs « les officiers luy ont refusé tout à « plat, et l'assistance de leurs biens, « et le seruice de leurs personnes, asseurans qu'ils ont aussi priuiléges, « lettres plus expresses, et le droict à « commandement pour se garantir de « toutes charges. Quant aux ecclésiastiques, leur responce a esté, qu'ils « ne luy peuuent aider que de leurs « prières et oraisons, lesquelles ils ne « luy épargneront iamais, voire sans « en estre requis. » Selon lui, cette grande question des tailles est bien facile à décider: « Car, dit-il, sans

(1) J'ignore s'il appartenait ou non à la même famille que les précédents et s'il avait quelques prétentions à la noblesse. Mais quand il fut conseiller référendaire, il se fit appeler de *Rambaud*. Voy. le titre de son *Discours parénétique*.

« auoir appris autres loix que celles « dont chacun se trouve muny par la « nature, il n'y a personnage de bon « sens qui ne iuge estre raisonnable « que ce qui se fait pour les affaires et « conseruation de tous, soit par tous « supporté ; et ce qui regarde le profit « et manutention de tous les biens, « soit imposé sur tous les biens. Voilà, « Sire, en peu de parolles naïsuement « et sans artifice le faict esclarcy, et la « question preste à vuider, pour laquelle on broüille et remuë tant de « papiers, suant et haletant après comme si l'on vouloit remuer une montaigne. »

Dans son deuxième plaidoyer, Rambaud répond à la noblesse, qui motivait son exemption sur le service militaire auquel elle était tenue : « Il est « bien vray que plusieurs gentils-« hommes ont porté les armes pour la « conseruation de la prouince, mais « ça été comme colonels, capitaines, « lieutenants, hommes-d'armes, ou « simples soldats, couchez sur l'estat et receuant payes ordinaires, encore le nombre estoit bien petit selon « la grande multitude qu'il y en a dans « le pays : mais de gentilshommes simplement tels, suyuant l'armée pour « la seule considération de leur deuoir « ou pour s'acquitter de l'arrière-ban « sans tirer paye ou l'équiualent, il ne « s'en trouuera pas vn qui l'ait fait. « Mais quoy ! peut-être sont-ils accourus aux signalées occasions, et soustenu les principales nécessitez ? Dieu « le sçait..... Luy seul pourroit dire « combien il en manquoit à Pontcharra « et aux Molettes de ceux qui ne faillirent point de se trouuer à Grenoble le 1 nouembre 1599. Que si pour « la considération de tels seruices rendus à la guerre par les gentilshommes « il faut exempter la noblesse de toutes « charges, combien plus de franchises « seroient deuës au tiers estat, veu que « pour vn gentilhomme il y en auoit « tousiours plus de cent de sa condition ? Et néantmoins ceux-là receuoient grosse paye sans rien fournir, et ceux-cy n'estoient presque « rien payez en fournissant tout. » Et plus loin : « Qu'on regarde l'estat « ordinaire de la gendarmerie entretenue durant ces dernières guerres « en Dauphiné, on y treuuera pour le « moins 8 ou 10,000 hommes de pied, « et 1000 ou 1200 cheuaux, la despance « desquels estoit entièrement soustenue par le tiers estat. Mais lors où « estoit la noblesse ? Quel quartier « (comme vrais Fabiens) auoient pris « à deffendre les gentils-hommes ? « Quelle partie tenoit l'arrière-ban en « cette musique ? Puisque les deffendeurs crient si haut que leur seruice est personnel, que leur fonction « est le maniement des armes, et leur « fin la deffence du païs, que ne l'ont-« ils monstré par effect ? que n'ont-ils « deschargé le tiers estat d'une partie « de ce fardeau ? que n'ont-ils remply « la place de cette caualerie, ou de la « moitié, ou du tiers, pour en quelque « façon relever le pauure peuple ? c'estoient des esprits inuisibles en ce « temps-là, ils ne comparoissoient « poinct, ils n'occupoient ny lieu, ny « place : et maintenant ils font les « géans à cent bras, la terre est trop « petite pour eux, ils ont gasté tous « les ennemis, ils ont sauué tout le « monde, tant ils sçauent bien escrimer sur le papier, faire les rodomonts après le danger, et les bons « seruiteurs lorsqu'on n'a plus affaire « d'eux. »

Ces citations prises au hasard suffiront pour donner une idée de la manière de Rambaud : il fallait un grand courage pour oser, au XVIe siècle, parler ainsi au roi. Il semble voir là quelque peu de levain huguenot, mais l'auteur était catholique très-zélé. En effet, l'année même où paraissait son premier plaidoyer, il rédigeait un ouvrage de controverse pour démontrer qu'en matière de foi il fallait une autorité sur la terre, et nous allons le voir tout à l'heure s'escrimer contre les ministres du Diois en faveur de la papauté. — Ses efforts et ceux de ses collègues, en faveur du tiers état de la province, n'obtinrent pas aux conseils du roi un entier succès; ils réussirent seulement à arracher un arrêt du 15 avril 1602, qui laissait les choses dans le *statu quo*, mais dont la dernière disposition déchargeait les roturiers d'une partie des arrérages des rentes échues de 1588 à 1597. Dès lors, tandis que l'héroïque Claude Brosses continuait sans se lasser une lutte où il ne devait trouver que des persécutions et l'oubli, Rambaud abandonna la cause populaire et accepta des fonctions qui le rangeaient dans la classe de ces officiers du parlement exemptés des impositions en vertu de leurs privilèges. Etait-il un de ces habiles comme on en voit dans

tous les temps, qui se jettent dans l'opposition pour se faire ensuite acheter leur silence? Il répugne sans doute de jeter un blâme pareil sur un homme de ce mérite, mais les faits sont là : en 1611, il était *conseiller du roi*, *référendaire* au parlement de Grenoble et, comme tel, il jouissait de ces mêmes priviléges qu'il avait attaqués avec tant de verve dans ses plaidoyers (1). Quelque temps après, il obtint la charge de juge-mage de Die (avant 1615).

Ce fut alors que Rambaud entreprit de défendre, contre les professeurs de l'Académie de cette ville, l'autorité spirituelle du Pape. On trouvera ci-après l'indication des écrits qu'il publia à ce sujet: la polémique fit grand bruit et paraît avoir fort occupé les ministres du Diois. Ces écrits, qui annoncent plus de zèle que de science historique, sont aujourd'hui d'une rareté extrême; dans l'un d'eux, l'*Excellence de la succession*, il émet un sentiment qui l'honore; après avoir raconté qu'il a été vivement ému en voyant afficher publiquement dans les rues de la ville des thèses sur ce sujet, *Papa est Antechristus*, il ajoute qu'il a préféré réfuter avec la plume cette proposition scandaleuse et défendue par les édits, plutôt que de sévir comme un magistrat; « d'autant, « dit-il, que ce seroit une chose beau« coup plus utile, d'arracher cette opi« nion de l'esprit des hommes que de « brider la langue et la plume. »

Je ne connais pas l'époque de sa mort; à la fin du mois d'octobre 1625, il était encore juge-mage, et en 1630, cette charge était occupée par un nommé Jacques Panis. Trompés par Guy Allard, plusieurs de nos écrivains ont fait de lui deux personnages différents; d'après eux, l'avocat du tiers-état serait le père du juge-mage. J'ai sous les yeux des papiers de famille du médecin Villeneuve, dont Rambaud avait épousé l'une des filles, qui ne permettent pas de douter un seul instant que l'avocat et le juge ne soient le même homme. Chorier (*Histoire du Dauphiné abrégé*), t. 2, p. 226) a su se garder de cette erreur; mais Delacroix (*Statistique de la Drôme*, éd. in-4°, p. 483) en a commis une tout aussi grave en disant : Ram« baud, célèbre avocat du tiers-état du « Dauphiné a laissé des ouvrages *dans* « *lesquels il combat l'autorité des papes.*» C'est tout le contraire.

(1) En 1599, au moment où il défendait le tiers-état, il avait dédié son *Dialogue de la Vérité* à Ennemond Rabot, président du parlement de Grenoble, l'un de ces magistrats dont il voulait faire abolir les priviléges. On voit, en outre, par divers endroits de ses autres ouvrages, qu'il entretenait de grandes relations d'amitié avec Expilly, le défenseur le plus violent des privilégiés.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Plaidoyé povr le tiers-estat dv Davphiné au procès qu'il a pardeuant le Roy & nosseigneurs de son conseil priué. Contre les deux premiers ordres dudict pays. Auec vne lettre seruant d'apologie pour l'autheur.* A Lyon, par Berthélemy Vincent, M. D. XCIX, in-8°. de 127 pp. Ce plaidoyer est précédé d'une dédicace *à messievrs les consuls et communautez des dix principales villes de Dauphiné*, datée de *Paris, ce 16 d'aoust 1598*, et signée RAMBAUD. A la page 99 commence la *Lettre servant d'apologie ou déffense pour l'autheur du plaidoyé du tiers-estat de Dauphiné, escrite par iceluy à monsieur Vincent Preuost de l'église Sainct-Sauueur de Crest*, et datée de *Paris le 18 aoust 1598*; elle se termine à la pag. 120. Viennent ensuite: une lettre à *monsievr de Villeneuve, médecin du Roy*, beau-père de Rambaud, datée de *Paris, le 1 mars 1598*, et deux autres lettres *à monsieur Allian, docteur ès-droicts, & aduocat consistorial au parlement de Dauphiné*, datées de Paris, l'une du *1er mars 1598*, l'autre du *xxiij septembre 1598*. = La première édition de ce plaidoyer a été imprimée à Paris, 1598, in-4°. sans nom d'auteur. Il a été imprimé une troisième fois avec un autre plaidoyer de Rambaud, sous le titre suivant :

= * *Plaidoyez pour le tiers estat dv Davphiné au procez qu'il a pardeuant le Roy, & nosseigneurs de son conseil priué, contre les deux premiers ordres dudit pays.* A Paris, chez Jean le Blanc, M. DC., 2 part. in-8°. — La première a deux paginations : l'une de 26 ff. contient le plaidoyer dont la dédicace a été supprimée; l'autre de 23 ff., contient les lettres indiquées ci-dessus, excepté celle adressée à Allian sous la date du *xxiij septembre 1598*. La 2e partie a aussi une pagination séparée, et un titre que voici : * *Second plaidoyé pour le tiers-estat du Dauphiné.* A Paris, chez Jean le Blanc, M.D.C., in-8°, de 112 ff. Cette 2e part. est d'une impression différente de la 1re.

II. * *Dialogue de la vérité.* A Paris, chez Pierre Mettayer, M.D.XCIX, pet. in-12 de 8 ff. prélim. non chiff. et 46 ff. (Bib. Mazarine). L'épître dédicatoire,

adressée à Ennemond Rabot, premier président du parlement de Grenoble, est signée *Rambaud*, et datée de *Paris le xvij may 1599*. Viennent ensuite quatre à cinq pièces de vers composées par deux autres défenseurs du tiers-état de Dauphiné, Vincent et Lagrange. Ce dernier a formulé dans le quatrain suivant le but que s'est proposé Rambaud dans son opuscule :

L'homme trauaille en vain, s'il pense de trouuer
En soy la vérité : car elle est citoyenne
Du ciel, fille de Dieu. Ne pensez qu'elle en vienne
Si Dieu ne la transmet. Voicy pour le prouuer.

III. *Discovrs parénétique aux aduocats pour l'usage des citations du grec & du latin en leur plaidoyez contre le discours du sieur Alexandre Paul de Filaire, Thoulousain*. Paris, impr. de François Hvbi, M.DC.XI, in-12 de 95 pp. (Bib. de Grenoble). L'ouvrage de Filère est intitulé : *Discovrs contre les citations du grec et du latin ès plaidoyés de ce temps*. Paris, Hvby, 1610, in-12, de 65 pp.

IV. *Tradvction de devx epistres de S. Hierosme av pape Damase qui tenoit le siége en l'an 369, auec une paraphrase exemplifiée pour monstrer que l'authorité du pontife Romain estoit telle en l'ancienne église qu'elle est auiourd'huy*. A Tournon, par Claude Michel, M.DCXV. In-12, de 4 ff. prélim. non chiff. et 56 pp. (Bibl. de Grenoble). La dédicace est adressée à Expilly. Rambaud nous apprend, dans son *Rocher de Saint-Pierre* ci-après, qu'il rédigea cette traduction pour répondre à des thèses que Jean Scharp, professeur en théologie à l'académie de Die, avait fait afficher en 1612, et dans lesquelles le proposant soutenait que le pape était l'antechrist. Scharp ne répondit pas à cet écrit. « Ce « que voyant, dit Rambaud (*loc. cit.*), « ie recharge et prenant St Irénée i'en « compile le livret de l'excellence de la « succession, lequel ie luy envoye avec « ce cartel : *Debitor morosissime, ecce « creditorem indulgentissimum, qui ve- « teri super inducit obligationem, quas « neque tv, neque patres, neque liberi sol- « vere potestis*. » Voici le titre de ce nouvel écrit :

V. *L'Excellence de la svccession, où est monstré que par le moyen de la succession des personnes, on se peut asseurer infailliblement, qu'elle est la vraye Eglise, & la vraye doctrine de Iesvs-Christ*. A Lyon, chez Pierre Rigaud, M.DC.XVI, in-8° de 85 pp. (Bib. Mazarine). C'est un commentaire du ch. 3, liv. 2, de St Irénée ; il est précédé d'une épître dédicatoire au parlement et d'une relation du *Voyage du Père Arnoux* (jésuite) *au sinode de Die*. Les ministres de Die ne répondirent pas davantage, mais, ajoute Rambaud (*loc. cit.*), « ils susci- « tèrent un certain pédant, sans front, « sans barbe, et sans vergoigne, qui, « ne craignant de perdre ce qu'il eut « iamais, a ramassé toutes les iniures « et calomnies que les ennemis du « Christ ont inventé contre son lieute- « nant, les a fait imprimer et se vante « de m'avoir respondu... Il n'a pas eu « honte de m'adresser le corps de son « *libeau* diffamatoire avec le tiltre : *au « sieur Rambaud, salut*. C'est un salut « de Judas, etc. etc. » Le pédant dont il s'agit se nommait Jean Martinet et était ministre à Saillans ; malheureusement je ne puis donner le titre de son « libeau diffamatoire », qui est d'une rareté extrême et a échappé à toutes mes recherches ; il a dû être imprimé en 1617 ou 1618. Un Jésuite, le P. Biard, de Grenoble, vint prendre parti dans la querelle et réfuta en 1619 ledit « libeau diffamatoire » par un écrit extrêmement violent dont on trouvera le titre dans sa notice. De son côté, Rambaud ne laissa pas reposer sa plume, il répondit à Martinet par l'opuscule suivant :

VI. *Le rocher de S. Pierre, contre lequel les hérétiques se brisent la teste, où est monstré qu'il estoit du tout nécessaire qu'il y eust un chef visible en l'Eglise de Dieu ; & qu'il y est en effect, par son ordonnance expresse*. Lyon, chez Pierre Rigaud, M.DC.XXII. in-12 de 6 ff. prélim. non chiff., et 92 pp. La dédicace adressée à Alexandre Alleman, seigneur de Pâquiers, est datée du 1er janvier 1619. (Bib. de Grenoble).

On a encore de lui un petit écrit sur *sainte Paule* et un *discours à M. Lesdiguières* dont je ne connais pas les titres.

— J'ignore si l'on doit rattacher à la famille de ce Rambaud le personnage suivant, dont il est question dans la *France protestante* de MM. Haag. RAMBAUD (*Louis*), protestant converti, premier consul de Die, s'étant rendu coupable, pour la seconde fois, d'irrévérence envers le saint sacrement, fut condamné, comme impie et blasphémateur, à avoir la langue coupée, à être pendu, puis brûlé, et ses cendres jetées au vent ; en outre, à une amende de 1600 livres applicables à l'achat et à

l'entretien d'une lampe d'argent, destinée à brûler à perpétuité devant le maître-autel de la cathédrale. Il réussit à se soustraire à cette sauvage sentence et se réfugia à Genève, où il mourut.

RAMBAUD (HONORAT), grammairien, né à Gap dans les premières années du XVIe siècle, alla s'établir à Marseille comme maître d'école. En 1578, il y avait 32 ans qu'il exerçait cette profession. C'était, à ce qu'il paraît, un homme rempli de zèle pour la première éducation littéraire des enfants, qualité plus rare qu'on ne le pense, surtout chez les savants magisters sortis de nos écoles normales. S'étant pris d'enthousiasme pour les nouveaux systèmes orthographiques proposés par Pelletier et Maigret, systèmes qui avaient dû faire grand bruit dans le monde pédagogique, Rambaud osa rêver une réforme encore plus radicale. C'était une révolution dans la langue française : il voulait changer, non-seulement l'orthographe adoptée, mais les caractères eux-mêmes. Ses projets de réformes parurent en 1587 dans un honnête in-8o, dédié aux consuls de Marseille. En voici un aperçu que je suis forcé d'emprunter à la *Bib. fr.* de Goujet, t. 1, pp. 87-91, car ce bouquin est devenu si rare, que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pas eu le bonheur de le rencontrer (1).

« Le fond de la doctrine grammaticale de Rambaud est : Qu'il faudrait ôter peu à peu de l'alphabet les lettres superflues, et y ajouter celles qui sont nécessaires, afin, dit-il, de ne point mal écrire par beaucoup de lettres, ce que l'on peut écrire avec peu. Qu'un des principaux points pour bien corriger l'orthographe, c'est de bien nommer et de bien former les lettres, et se ressouvenir qu'une lettre ne doit jamais faire la fonction et l'office d'une autre, ni divers sons être représentés par les mêmes lettres; que la vraie orthographe et la bonne manière d'écrire est de représenter fidèlement tout ce que nous prononçons et rien de plus, et de ne pas prononcer une chose et en écrire une autre, comme nous faisons; qu'une même lettre devrait avoir une seule forme et diverses lettres diverses formes; que la différence d'une lettre à l'autre fût grande, afin que les enfants ne prissent point l'une pour l'autre; que les lettres capitales devraient être plus grandes, mais non pas de différentes formes; que la diversité de sons, de voix et de prononciation, requiert diversité de signes, de notes ou de lettres, mais que les lettres ne devraient avoir aucun surnom, ni double office, comme d'aigu, de muet, d'ouvert, ou de fermé; que le nom de chaque lettre ne devrait avoir qu'un seul coup de langue, et la forme un seul coup de plume, une lettre ne devant pas être une syllabe, mais une partie indivisible de la voix. » — « Rambaud distinguait les lettres en mâles et femelles, ou en consonnes et voyelles. Il mariait (c'est son expression) les consonnes avec les voyelles et n'exprimait jamais l'*e* muet : à l'égard des consonnes, il les mettait seules sans mariage. Quand l'enfant, dit-il, connaît bien toutes les lettres mâles et femelles, on doit lui dire que le mariage du mâle et de la femelle fait la syllabe; que le mâle est le premier, qu'il perd en quelque sorte son nom, de même que la femelle, pour, des deux noms incorporés ensemble, n'en faire qu'un seul. Il croyait qu'il était impossible de bien écrire, à moins que d'avoir environ 52 lettres, savoir, 8 femelles ou voyelles, 41 mâles ou consonnes, et 3 lettres neutres. Ceux qui seront curieux de connaître ces 52 caractères de Rambaud, et de voir l'usage qu'il en faisait, pourront recourir à son livre, dont un côté contient son discours avec les caractères ordinaires, et l'autre avec ses caractères particuliers qui paraissent aussi aisés à lire, que le serait l'hébreu à une personne qui n'en aurait aucune teinture. C'est ce qui révolta ses lecteurs et empêcha que l'on ne profitât d'ailleurs de ses opinions et de ses principes. » J'ajouterai qu'il trouva cependant de chauds partisans : notre Laurent Joubert, qui était tombé aussi dans ce travers de réformes orthographiques, faisait grand cas de Rambaud, qu'il appelle *un très-excellent personnage*, *un homme très-digne de louange immortelle*.. (Voy. une notice de M. Gautier dans la *Revue du Dauphiné*, t. V, pp. 273 et suiv.)

Voici, d'après les bibliographes, le titre de son ouvrage : *La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter, et représenter naïvement les paroles, ce que jamais homme n'a fait*. Lyon, J. de Tournes, 1578, petit in-8o de 351 pp.

(1) La Bib. pub. de Gap en possède un exemplaire.

RAMBEAUD, (FRANÇOIS), général de brigade, né à Voiron, le 20 mai 1745, fit avec une grande distinction les guerres de la Révolution. Il se fit remarquer le 14 février 1793 au combat de Sospello (Piémont); il était alors capitaine des grenadiers. Devenu adjudant général, il se couvrit de gloire en septembre 1795, au combat et à la prise du Mont-Genèvre et de Saint-Barnouil. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Egypte, dans la division de Lannes, avec le grade de général de brigade. Il périt au siége de Saint-Jean-d'Acre, le 8 mai 1799. C'était l'un des plus braves officiers de l'armée.

RAME (ANTOINE DE), seigneur DES CROTTES, joua un certain rôle pendant nos guerres de religon; mais nos recherches nous ont appris fort peu de chose sur sa vie. D'après Videl, il servait en 1579 pour le parti protestant dans le Haut-Dauphiné, tandis que d'après Chorier et Guy Allard (*Nobiliaire*), il était à la même époque gouverneur d'Embrun pour les catholiques. Quoi qu'il en soit, il commandait dans cette ville, lorsque, au mois de novembre 1585, Lesdiguières s'en empara par un coup de main. Chassé des barricades qu'il avait fait élever à la hâte dans les rues, Des Crottes prit le parti, ainsi que Gessans (de Chaste), commandant de la citadelle, de se retirer dans une tour dite la *Tour-Brune*, et il fit mettre le feu à l'église qui la joignait, afin d'empêcher les assaillants de s'y établir. Malgré ce moyen désespéré de défense, il fut obligé de se rendre. Nous le retrouvons plus tard à la tête d'un escadron de cavalerie, dans les expéditions de Lesdiguières en Savoie et en Piémont. Guy Allard dit qu'il avait reçu l'ordre de Saint-Michel en 1574, et que son fils, nommé *Matthieu*, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Digne en 1593. Ce dernier acquit quelques droits seigneuriaux dans la terre des Crottes au prix de 450 livres, par acte du 1er mai 1593.

La famille de RAME était fort ancienne. Chorier (*Suppl. à l'Estat pol.*) la fait remonter à un *Odon* ou *Eudes*, coseigneur de Savines, vivant en 1247. Albert (*Hist. du dioc. d'Embrun*, t. I, p. 164) dit que la ville de Rame ayant été détruite par les inondations de la Durance, il n'y resta qu'un château qui appartint à cette famille jusqu'au XVIIe siècle, et passa ensuite à divers seigneurs. Le dernier possesseur, un sieur Roman-Bellon, ayant été condamné par le Parlement de Grenoble, sur la poursuite des habitants du lieu de Chancellas, à le désemparer, il fut démoli de fond en comble.

RANDON (JACQUES-LOUIS-CÉSAR), maréchal de France, est né à Grenoble, le 25 mars 1795. M. Randon, que la fortune devait élever à la plus haute dignité militaire, n'est point sorti des écoles; il s'engagea à l'âge de dix-sept ans, et c'est, comme on dit, à la pointe de l'épée qu'il a conquis tous ses grades. Nommé sergent au 93e de ligne, le 11 avril 1812, il fit la campagne de Russie et se trouva à la sanglante bataille de Moskowa, où sa belle conduite lui valut le grade de sous-lieutenant (18 oct. 1812). Échappé avec bonheur aux désastres de la retraite, il servit l'année suivante pendant la campagne de Saxe avec le grade de capitaine; à la bataille de Lutzen (1813), il reçut deux graves blessures, au bras et à la cuisse. Après la campagne de France, il fut rejoindre à Grenoble le général Marchand, son oncle, commandant de la 7e division militaire, qui le retint auprès de lui en qualité d'aide de camp. Dans la notice de ce général, nous avons dit que le retour de Napoléon, en mars 1815, le plaça dans l'une de ces pénibles positions où un militaire se voit obligé de faire céder ses sympathies les plus chères à l'accomplissement de ses devoirs et à la fidélité à son serment. M. Randon eut sa part des difficultés de cette position. Dans la matinée du 7, le général Marchand l'avait envoyé à La Mure pour transmettre de nouvelles instructions à un corps de troupes qui s'y était porté dès la veille avec la mission d'arrêter la marche de Napoléon. Il arriva à Laffrey au moment même où ce dernier paraissait sur la route avec son état-major. Pendant un instant, il eut entre ses mains les destinées de l'Europe; les soldats du détachement royaliste hésitaient, leur fidélité n'était qu'ébranlée, et un certain nombre d'entre eux pouvaient encore obéir à un commandement donné avec énergie. M. Randon se renferma dans la stricte limite de ses instructions; il repartit au galop pour Grenoble, suivi de près par quatre lanciers polonais chargés de l'arrêter. Le gouvernement de la Restauration l'enveloppa dans la disgrâce de son oncle, et le laissa 15 ans capitaine.

La révolution de 1830 le tira d'un si long oubli. Nommé chef d'escadron, le 24 septembre de cette année, il passa en Algérie, où il resta pendant près de vingt ans et qu'il ne quitta qu'à de longs intervalles, pour quelques jours seulement. Il y gagna les grades de colonel (27 avril 1838), de maréchal de camp (1er sept. 1841) et de lieutenant général (22 avril 1847). Pendant cette période, il assista et prit part à tous les faits d'armes accomplis par nos soldats; il commanda et administra la subdivision de Bone, où ses soins actifs et vigilants imprimèrent à l'administration une marche plus régulière. En 1848, le gouvernement provisoire, voulant utiliser les profondes connaissances qu'un si long séjour en Algérie lui avait données de ses besoins, lui confia la direction des affaires de cette colonie près le ministère de la guerre. Il ne conserva toutefois ces fonctions que peu de temps : le 3 juin de la même année, il reçut le commandement de la 3e division militaire (Metz), et fut chargé à diverses reprises de l'inspection de la cavalerie.

Nommé ministre de la guerre, le 24 janvier 1851, M. Randon remit neuf mois après (24 oct.) son portefeuille au maréchal Saint-Arnaud et retourna en Algérie en qualité de gouverneur général. Il y resta jusqu'en 1858. D'importantes expéditions eurent lieu sous son commandement dans le Sahara et la Kabylie, entre autres la campagne de Babors et la prise de Laghouat; il détruisit la puissance du shérif Mohammed-Ben-Abdallah et celle du sultan de Tougourt. Il déploya aussi les talens d'un habile administrateur : il fut le persévérant promoteur d'une colonisation intelligente. Il dota l'Algérie de plusieurs établissements de la plus haute utilité : c'est ainsi qu'il créa une compagnie de forestiers-planteurs militaires, qui ont entrepris et exécuté d'importants travaux de reboisement, surtout dans la province d'Oran; il fit commencer par les troupes les travaux préliminaires pour les chemins de fer, dont la création fut décrétée en avril 1857, pendant un court voyage qu'il fit dans ce but à Paris. Il y fit aussi entreprendre l'établissement des lignes de télégraphe électrique. Ses nombreux et importants services lui ont mérité la dignité de maréchal de France, à laquelle il a été élevé par décret du 18 mars 1856. Depuis le 31 décembre 1852, il était sénateur.

Le gouvernement général de l'Algérie ayant été supprimé et remplacé par un ministère spécial, M. Randon rentra en France. Lors de la guerre d'Italie, il fut nommé major général de l'armée expéditionnaire; mais peu de jours après (7 mai 1859), il permuta avec le maréchal Vaillant, qu'il remplaça au ministère de la guerre.

RAYMOND (Jean-Michel), chimiste, né à Saint-Vallier (Drôme), le 24 mars 1766, fut destiné d'abord à la carrière médicale. Il prit le diplôme de docteur à la Faculté de Montpellier, et vint se fixer dans sa ville natale vers 1786; mais, passionné pour la chimie, il ne tarda pas à quitter ses malades pour aller étudier cette science à Paris, dans les laboratoires de Fourcroy, de Vauquelin et de Bertholet. Vers le commencement de 1789, il revint à Saint-Vallier y fonder un établissement pour le blanchiment des toiles d'après un procédé tout nouvellement découvert, et auquel il avait apporté quelques modifications. Cet établissement était à peine formé, lorsqu'un arrêté du comité de salut public le mit *en réquisition*, comme on disait alors, et l'envoya dans les départements du Midi en qualité d'inspecteur des poudres et salpêtres. Sa mission finie, il reprit ses travaux de blanchiment des toiles; toutefois le succès ne répondant pas à ses espérances, il les suspendit encore et retourna à Paris suivre les cours de l'Ecole normale, qui venait d'être ouverte avec éclat par les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres. Il passa ensuite successivement à l'Ecole polytechnique comme préparateur et répétiteur de chimie, à l'Ecole centrale de l'Ardèche établie à Tournon (1802), à la chaire de chimie appliquée à la teinture que venait de fonder la ville de Lyon. Dans ce dernier professorat, qu'il exerça avec une rare distinction, il rendit d'importants services à l'industrie lyonnaise. Napoléon voulant faire concourir la chimie au succès de son système continental, proposa, par un décret du 3 juillet 1810, un prix de 25,000 fr. à celui qui ferait connaître, selon les termes du programme, « un procédé sûr et facile « pour teindre la laine et la soie avec « le bleu de Prusse, de manière à « obtenir une couleur unie, brillante, « égale et inaltérable par le frottement « et le lavage à l'eau. » M. Raymond se

mit sur les rangs et indiqua un procédé qui résolvait complétement la question *pour la soie*, mais qui, appliqué à la laine, n'offrait pas l'éclat et la solidité de la couleur d'indigo. Cette découverte valut à son auteur une somme de 8,000 fr., à titre de récompense et d'encouragement, par décret du 2 juillet 1811. Ce fut pour la teinturerie lyonnaise un immense progrès; aussi la reconnaissance publique décerna-t-elle à la nouvelle couleur le nom de *bleu-Raymond*. En 1815, il quitta sa chaire pour aller diriger à Saint-Vallier un établissement de produits chimiques qu'il y avait fondé. En 1819, à l'exposition de l'industrie, il reçut une médaille d'or et la décoration de la Légion d'honneur, Il mourut à Saint-Vallier le 6 mai 1837.

ECRITS RELATIFS A J. M. RAYMOND.

I. *Notice biographique sur M. J.-M. Raymond, de Saint-Vallier*. (Valence, Borel), in-8° de 7 pp., signé *Delacroix*. Tirage à part d'un article inséré dans la *Revue du Dauphiné*, t. 1, pp. 344-48, et reproduit ensuite dans le journal *la Paix*, numéro du 23 juin 1837, et le *Biographe et le Nécrologe reunis*, numéro de juillet 1837. — II. *Rapport de la commission de chimie de la société des Amis du commerce et des arts de Lyon, sur les boules de bleu inventées par M. Raymond, sur une nouvelle teinture en cramoisi inventée par M. Guillermain, et sur une nouvelle teinture, extraite de la pellicule du raisin noir, par M. Deschamps, dont l'assemblée générale a voté l'impression collective dans sa séance du 1er avril 1807*. Lyon, Ballanche, 1808, in-8° de 31 pp, — III. *Description du procédé de M. Raymond, professeur de chimie à Lyon, pour teindre la soie avec le bleu de Prusse, d'une manière égale, solide et brillante, publiée par ordre de S. Exc. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, précédé du rapport fait à Sa Majesté sur cette découverte, et du décret impérial qui en récompense l'auteur*. Paris, impr. imp., 1811, in-8° de 32 pp. Le rapport et le décret sont suivis de la *description raisonnée* du procédé de M. Raymond, écrite par lui-même.

La *Notice biographique* dont j'ai donné le titre ci-dessus lui attribue les deux ouvrages suivants, que je ne connais pas : I. *Souvenirs d'un oisif*, 1836, 2 vol. in-8°.— II. *Essai sur le jeu considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel*, 1835, 1 vol. in-8°.

Il a fourni quelques articles au *Journal des mines* et aux *Annales de chimie*.

RÉAL (ANDRÉ), député à la Convention, né à Grenoble le 10 novembre 1755, était avocat au Parlement lorsque la Révolution éclata. Assez chaud partisan des idées nouvelles, il fut en 1789 l'un des fondateurs de la société populaire de Grenoble, dite *Société patriotique des amis de la Constitution*. Il devint ensuite administrateur du district de la même ville (1790), président du Directoire de ce district (1791), enfin député du département de l'Isère à la Convention (1792). Réal se rangea dans le parti modéré de cette assemblée. Lors du procès de Louis XVI, il vota, ainsi que ses collègues, *Boissieu*, *Prunelle* et *Servonat*, pour la détention de ce prince et son bannissement après la paix (1). Voici comment il motiva son vote : « Je « pense que je ne dois prononcer sur le « sort de Louis qu'en législateur ; qu'en « cette qualité je ne dois prendre à son « égard qu'une mesure de sûreté géné- « rale. Je pense encore que l'existence « ignominieuse de Louis, déclaré cou- « pable par un jugement national, sera « moins nuisible à ma patrie, que ne « pourrait l'être son supplice. J'aime « mieux que les droits dont il fut re- « vêtu reposent sur sa tête flétrie et hu- « miliée, que de les voir se réunir sur « celle de tout autre Bourbon. J'ajoute « que si le peuple français eût été con- « sulté sur la peine à infliger à Louis, « je ne doute point qu'entre la mort et « la prison, il n'eût choisi la peine la « plus douce. Une grande nation est « toujours généreuse; elle ne connaît « point la vengeance ; elle ne sent que « sa force et méprise le traître. Re- « présentant du peuple, j'exprime le « vœu que je présume devoir être le « sien. Je partage aussi l'opinion de « ceux qui pensent que la peine de mort « doit être effacée de notre Code pénal. « Ainsi, fort de ma conscience, et mû « par le seul intérêt de ma patrie, je « conclus à la détention de Louis, sauf « à la commuer en un bannissement « perpétuel dans des temps calmes. » Il vota contre le sursis et contre l'appel au peuple ; quelques biographes ayant avancé le contraire, nous allons reproduire textuellement, d'après le *Moniteur*, son opinion motivée, sur cette dernière question : « On n'a pas voulu que

(1) Les autres députés de l'Isère, *Amar*, *Baudran*, *Charrel*, *Genevois* et *Genissieu*, votèrent pour la mort.

« je fusse chargé de la responsabilité ; « je l'invoque sur ma tête, cette res- « ponsabilité, je l'appelle tout entière « cette responsabilité, et je ne crois pas « manquer à mes devoirs. Je suis per- « suadé que la mort d'un homme de « bien n'est jamais perdue pour les vrais « républicains. Je me sacrifie donc, s'il « le faut, conformément aux principes « et conformément à mes devoirs, pour « éviter les brigues et les factions qui « vont agiter la République ; je vote « pour *non.* » — Réal prit une part assez active aux travaux du comité des finances. En nov. 1792, il proposa d'autoriser un emprunt de 3,000,000 sur les citoyens riches de Lyon pour achat de subsistances. En février 1793, il fit rendre un décret du même genre pour la ville de Paris, et la même année, divers autres décrets relatifs aux pensionnaires de la liste civile de Louis XVI. A l'époque du 31 mai, il eut le courage de prendre la défense de Buzot. Au mois de juin suivant, il proposa d'accorder des indemnités aux administrateurs des Pays-Bas, que le retour des Autrichiens avaient obligés de s'enfuir. La *Biographie moderne* (Leipsig, 1807) prétend qu'au mois de mars 1795, il demanda l'*ajournement* de la question relative à la restitution des biens des condamnés. Cette imputation, que divers écrivains ont répétée depuis, n'est pas exacte. La Biographie moderne l'a avancée d'après les tables du *Moniteur*, qu'elle s'est bornée à copier sans examen, et où on lit en effet : « Il (Réal) provoque l'ajour- « nement de la discussion sur la resti- « tution des biens des condamnés. » Mais le rédacteur de ces tables avait mal compris le sens et la portée de l'opinion exprimée par Réal dans la séance du 4 germ. an III (*Moniteur*, n° 184, p. 750). Il demande, il est vrai, le renvoi de la proposition dont il s'agit *aux comités;* mais, dans l'espèce, d'après la marche de la discussion, c'était voter *contre* l'ajournement. — Envoyé la même année (1795) en mission auprès de l'armée des Alpes, il réprima les mouvements insurrectionnels survenus dans quelques villes du Midi, et fit part à l'assemblée des mesures qu'il avait prises en cette circonstance, et pour empêcher le débarquement des émigrés sur les côtes de la Méditerranée. Il lui annonça aussi l'envoi de quatre-vingt-huit émigrés de Toulon au tribunal criminel de Grasse.

Devenu ensuite membre du conseil des 500, il se fit remarquer par la chaleur avec laquelle il combattit la proposition de percevoir l'impôt foncier en nature, démontrant que ce mode de perception était à la fois plus dispendieux et plus onéreux pour les contribuables. Il prit part aussi à un grand nombre de discussions dont nous allons indiquer les principales. Il demanda que le Directoire fût autorisé à faire célébrer la fête de la Victoire ; il proposa un mode d'accuser les juges de la haute-cour de forfaiture. Il s'éleva contre l'envoi des garnisaires pour le paiement des contributions. Elu secrétaire du conseil le 21 décembre 1796, il appuya le recours en cassation contre les jugements des conseils de guerre ; il s'occupa surtout beaucoup du régime hypothécaire, et fit adopter comme rapporteur de la commission plusieurs dispositions qui ont été consacrées dans la loi du 11 brumaire an XI.

Réal sortit du conseil des Cinq-Cents le 1er prairial an V (20 mai 1797). Il fut presque aussitôt nommé commissaire du Directoire exécutif près de l'administration centrale du département de la Drôme (1). Le 12 prairial an VIII (1er juin 1800), le premier consul lui donna une place de juge au tribunal d'appel de Grenoble. Devenu président de chambre en 1811, il donna sa démission à la rentrée des Bourbons. Sa qualité d'ancien conventionnel le fit comprendre dans la liste de ceux qui devaient sortir de France, en exécution de la loi du 12 janvier 1816 ; mais comme il n'avait ni voté la mort du roi, ni signé l'acte additionnel pendant les Cent-Jours, il obtint d'abord un sursis indéfini qui l'autorisait à rester en France (11 avril 1816), puis une décision royale déclarant que la loi du 12 janvier ne lui était pas applicable (26 septembre 1819). Réal vécut depuis cette époque dans la retraite. Il mourut à Grenoble le 18 octobre 1832, avec le titre de président honoraire de la cour royale.

Un très-grand nombre des rapports et discours de Réal ont été imprimés séparément. Nous ne connaissons que les suivants :

§ I. — CONVENTION.

I. *Analyse des projets de décret présen-*

(1) M. Albin Gras (*Deux années de l'Histoire de Grenoble*, p. 136) dit qu'il fut encore inspecteur des contributions directes à Grenoble et sous-préfet de Saint-Marcellin.

tés sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard, suivie d'un projet de décret pour le recouvrement de cet emprunt. (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 8 pp.— II. *Projet de décret sur le mode d'exécution de l'emprunt forcé d'un milliard.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 7 pp. III. *Projet de décret concernant les gagistes & pensionnaires de l'ancienne liste civile, présenté au nom du comité des finances.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 3 pp.—IV. *Projet de décret sur les cautionnements et traitements des payeurs généraux, présenté au nom du comité des finances.* (Impr. nat.) (s. d.) In-8 de 7 pp.—V. *Projet de décret pour autoriser la municipalité de Lyon à faire un emprunt de 3 millions, présenté au nom du comité des finances.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 4 pp.— VI. *Rapport et projet de décret pour autoriser la municipalité de Paris à lever une contribution extraordinaire de quatre millions, présentés au nom du comité des finances.* (Imp. nat. (s. d.) In-8° de 8 pp.— VII. *Réflexions sur le meilleur mode d'élection.* (Imp. nat.) (s. d.) In-8° de 6 pp.

§ II. — CONSEIL DES CINQ-CENTS.

VIII. *Opinion de Réal sur le mode de paiement de la contribution foncière et des fermages de l'an IV.* Séance du 11 floréal an IV. (Imp. nat.) In-8° de 14 pp. — IX. *Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la pétition du citoyen Sauve et de la citoyenne Ducluzeau, relative à l'exploitation d'une mine de fer.* Séance du 30 flor. an IV. (Imp. nat.) In-8° de 4 pp. Cette mine de fer est sur le territoire de la Voulte (Ardèche). — X. *Projet de loi sur le code hypothécaire et le crédit cédulaire, présenté au conseil des Cinq-Cents au nom de la commission chargée de simplifier et améliorer le code hypothécaire décrété le 9 messidor an III de la République française.* Paris, imp. nat. Fructid., an IV, in-8° de *xxvj* et... pp. — XI. *Projet de résolution sur la publicité des hypothèques, présenté au nom d'une commission spéciale.* (Imp. nat. Pluviôse an V.) In-8° de 23 pp. — XII. *Réal, membre du conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif.* (Imp. nat.) (28 pluv. an V.) In-8° de 7 pp. C'est une réponse à une imputation calomnieuse, dont il avait été l'objet, dans un écrit intitulé : *Manuel des assemblées primaires et électorales de France.*—XIII. *Opinion sur l'établissement d'une inspection générale des contributions directes.* Séance du 21 germ. an V. (Imp. nat.) In-8° de 10 pp.

RÉAL (FÉLIX), député, fils du précédent.—Voy. le *Supplément.*

RÉALIER-DUMAS (JEAN-FRANÇOIS-IGNACE), magistrat et député, naquit à Valence, le 1er février 1788, d'une famille de robe originaire de Crest (1); son père, *François-Henri*, procureur au présidial de Valence avant la révolution, mourut en 1806, adjoint à la mairie de cette ville. — Après avoir terminé ses études de droit à la faculté de Grenoble, M. Réalier-Dumas fut appelé à Paris en qualité de secrétaire de M. de Montalivet, alors ministre de l'intérieur (1809). En 1811, il fut nommé conseiller assesseur à la Cour prévotale des douanes de Hambourg, et, au mois de juin de l'année suivante, l'empereur le désigna pour occuper une position administrative en Lithuanie; mais les revers de Moscou ne lui laissèrent pas le temps de se rendre à son poste. — En 1814, Louis XVIII le nomma conseiller à la Cour royale de Corse. M. Réalier-Dumas occupa les loisirs que lui laissaient ces fonctions à étudier les singulières mœurs de cette contrée, alors peu connue, et publia, en 1819, le résultat de ses observations dans un ouvrage intitulé : *Mémoires sur la Corse.* Ces observations, qui furent plus tard réimprimées, produisirent, dès leur apparition, une vive sensation et attirèrent l'attention du gouvernement sur l'auteur; le duc Decazes lui offrit la préfecture de ce département, mais, ne voulant pas renoncer à la magistrature, il refusa cette position et obtint, en oct. 1819, un siége de conseiller à la Cour de Riom. A cette époque, il se livra à une étude approfondie des lois romaines. Deux de ses parents, professeurs à l'université de Valence, vers la fin du siècle dernier (2), lui avaient transmis, comme un précieux héritage, un commentaire inédit de Cujas sur les Instituts de Justinien; c'étaient, d'après la tradition, les leçons que ce grand homme dictait deux siècles auparavant

(1) Nous avons sous les yeux des lettres patentes du 24 juin 1663 qui nomment un *Guillaume* RÉALIER notaire royal à Crest. Cette charge resta dans la même famille pendant trois générations.

(2) *Jean-François* RÉALIER, son oncle, né à Valence en 1740, docteur de l'Université de cette ville le 29 mars 1768, y occupa une chaire de droit, environ de 1775 vers 1786 ; il fut élu plusieurs fois recteur. Il devint ensuite conseiller au présidial, officier municipal, juge au tribunal de Montélimar, puis à celui de Valence, où il est mort en 1820.

N. VALETTI, son oncle maternel, professeur à l'Université de Valence, à la même époque. Au commencement de la Révolution, il se retira en Toscane d'où il était originaire.

aux étudiants de cette université et qui étaient, pour ainsi dire, attachées à sa chaire. M. Réalier-Dumas publia ces leçons en 1823 avec de savantes notes et une préface adressée à la jeunesse française. Cet ouvrage fut un événement pour le monde des jurisconsultes: de vives polémiques s'engagèrent au sujet du manuscrit, et l'on remarqua avec peine l'espèce d'acharnement avec lequel M. Ducaurroy en contesta l'authenticité dans la *Thémis*. M. Dupin aîné trancha la difficulté avec un mot qui apaisa divers amours-propres d'auteurs: « Si l'ouvrage, dit-il, n'est pas de « Cujas, c'est bien assurément le meil- « leur travail que l'on puisse trouver « sur la matière. »

La révolution de 1830 trouva M. Réalier-Dumas à la Cour de Riom. Partisan éclairé des idées libérales, il fut nommé député par les électeurs de Die, dont il conserva la confiance jusqu'en 1837. A la chambre, il prit une part active aux délibérations pendant ces sept années. Il fut l'un des principaux orateurs-jurisconsultes qui travaillèrent à la révision du Code pénal de 1810. En 1835, il reçut la mission d'aller installer la magistrature dans notre nouvelle conquête d'Afrique, en qualité de procureur-général directeur de la justice. Le séjour qu'il fit dans cette colonie lui ayant démontré toute l'importance qu'elle pouvait acquérir un jour, il ne cessa, comme député, de lutter contre les nombreuses attaques que l'opposition d'alors dirigeait sottement contre cet établissement; plusieurs fois, à la tribune, il combattit une évacuation qui eût été à la fois la ruine de nos intérêts et une honte pour nos drapeaux. Profondément versé dans les questions d'économie politique, il fut rapporteur de divers projets de loi importants, notamment sur les tabacs, les boissons, etc. En 1836, à son retour d'Alger, le gouvernement, voulant mettre à profit sa connaissance des besoins d'un pays où il avait passé plusieurs années, le nomma procureur général en Corse (1836) (1). Dans ces fonctions, M. Réalier-Dumas devança la réforme que, vingt ans plus tard, le gouvernement impérial devait obtenir par une loi bienfaisante. Il entreprit courageusement, par la seule jurisprudence de la Cour de Bastia, d'interdire le port d'armes pour arriver à l'extinction du banditisme. Pendant quatre années, il obtint les résultats les plus heureux et acquit des titres réels à la reconnaissance de ce pays. Ce fut le dernier poste qu'il occupa : des pertes de famille achevèrent d'ébranler sa santé, usée par les fatigues d'une carrière longue et si occupée, et il mourut à Livron, le 23 juin 1840. — Son fils unique, *Pierre-Paul-Henri*, né à Montluçon (Allier), le 4 mars 1834, a été nommé auditeur au Conseil d'Etat par décret du 16 février 1858.

(1) Il a été publié, à l'occasion de son installation, l'opuscule suivant: *Discours de M. Sorbier*, Ier *avocat général à la cour royale de Bastia, prononcé à l'audience solennelle du* 17 *août* 1836, *lors de l'installation de M. Réalier-Dumas, en qualité de procureur général près la même cour.* Bastia, impr. Fabiani, 1836, in-8 de 11 pp.

On a de lui: I. *Mémoire sur la Corse, par M. Réalier-Dumas, ancien conseiller à la Cour royale de Corse, actuellement conseiller à la Cour royale de Riom.* Paris, Plancher, 1819, in-8°. = 2e édit. Paris, Delaunay, 1828, in-8°. Ce mémoire a donné lieu à une réponse intitulée: *Observations au mémoire de M. le conseiller Dumas sur la Corse*, par P. J. Marsilj, Ajaccio, Marchi, 1820, in-8° de 70 pp.

II. *Jacobi Cujaccii prælectiones in institutiones Justiniani, opera et studio J. F. I. Réalier-Dumas, in regia Ricomagensi curia consiliarii; cum plurimis annotationibus editæ.* Claromonti, Aug. Veysset, 1824, in-8°.

III. *Discours sur l'amortissement* (séance du 26 janvier 1831), in-8°. — IV. *Rapport au nom de la commission chargée de régler la question du traitement et de la gratuité des fonctions de président et de questeur* (séance du 31 août 1831), in-8°. — V. *Discours sur le budget des recettes* (extrait du *Sténographe des chambres*, séance du 10 avril 1832), in-8° de 6 pp. (Impr. Dupont et Gaultier-Laguionie). — VI. *Amendement proposé par M. Réalier-Dumas* (Impr. Dupont et Gaultier-Laguionie), in-8° de 3 pp. Relatif à une augmentation de 100,000 fr. pour être affectée à la route de Paris à Antibes, par Lyon, Valence, Crest, Die, Gap et Sisteron. — VII. *Discours dans la discussion générale du projet de loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, prononcé dans la séance du 31 janvier 1833* (Impr. de Mme Ve Agasse), in-8° de 10 pp. — VIII. *Développements de la proposition de M. Réalier-Dumas sur les boissons* (séance du 13 févr. 1834), in-8°. — IX. *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au privilége exclusif de la fa-*

brication et de la vente du tabac (séance du 29 décembre 1834), in-8° de 20 pp. (Impr. Henry). — X. *Discovrs prononcé, le 25 octobre, par M. Réalier-Dumas, membre de la Chambre des députés, à l'occasion de son installation en qualité de procureur-général près les tribunaux dans nos possessions françaises du nord de l'Afrique* (Alger, impr. du gouvernement), in-8° de 8 pp.

RÉGNIER. — Voy. JARJAYES.

RÉGUIS (CLAIRE), femme du comte Lenoir-Laroche, naquit à Grenoble, le 19 août 1762. Dans le monde, elle s'était fait remarquer par les grâces de sa personne, son esprit et ses sentiments patriotiques; après son mariage, elle s'adonna, non pas à la piété, mais à toutes les exagérations du mysticisme. Une circonstance particulière avait contribué à développer en elle cette maladie : ayant connu Saint-Martin, qui était mort dans sa maison, elle avait adopté le *martinisme*, nom que l'on donna aux idées de cet illuminé, avec un singulier enthousiasme. Les *martinistes*, variété de philosophes chrétiens, prétendaient connaître les mystères de la nature et avoir des communications secrètes avec les morts; c'étaient à peu près les *spirites* de nos jours. Mme Lenoir-Laroche fit nous ne savons quel amalgame de ces folles rêveries avec la religion, les propagea avec une foi ardente parmi les personnes de son sexe, et chercha à fonder une sorte d'association qui aurait eu un costume particulier. Elle fit élever à grands frais le Calvaire d'Aulnay, près de Sceaux, où son mari avait une maison de campagne. C'est là qu'elle mourut, le 26 décembre 1821. — Elle a publié les deux ouvrages :

I. * *La Grèce et la France, ou Réflexions sur le tableau de Léonidas, de M. David, adressées aux défenseurs de la patrie par une Française, suivies de la correspondance d'un officier d'artillerie pendant la campagne de 1814, et de différentes pièces relatives à cette époque*. Paris, Rey et Gravier, 1817, in-8°. — II. * *Description du Calvaire des Lauriers, monument élevé au nom des mères, des veuves, des sœurs et des orphelines des guerriers français, sous l'invocation de la Vierge sainte, mère des affligés, à la gloire du Très-Haut, par la gloire de la croix*..... Paris, imp. Huzard-Courcier, 1820, in-8° de 576 pp. — « Ces deux ouvrages sont anonymes. Elle a dû laisser plusieurs manuscrits parmi lesquels on cite une interprétation mystique de la fable de l'Amour et de Psyché. » (*Annuaire nécrol.* de Mahul, 1821).

REINOARD (JOSEPH-PAUL), né à Gap, fut reçu officier de santé à la lieutenance de cette ville, devint chirurgien-major de marine et fit avec ce grade la campagne des Indes, sous le bailli de Suffren. S'étant ensuite retiré à Gap, il est mort au mois de mai 1826. Il était chevalier de la Légion d'honneur (1). — On a de lui.

I. *Léger développement sur l'hygiène, ou l'art de conserver sa santé.* Gap, Allier, an III, in-8° de 28 pp. — II. *Rapport des contre-épreuves en faveur de la vaccine, faites à l'hospice de Gap. 13 prairial an XII.* Gap, Allier, in-4° de 1 p. — III. *Jury médical, séance du 7 octobre 1818. Discours de M. Reinouard.* Gap, Allier, in-8° de 4 pp. — IV. *Nécrologie. Discours prononcé sur la tombe de M. d'Heralde.* Gap, Allier (s. d.), in-4° de 4 pp. — V. *Harmodius Reynoard, officier de santé de première classe de l'armée des Alpes, au conseil de santé, près le département de la guerre.* Embrun, P. F. Moyse (s. d.), in-4°.

C'est par erreur que M. Quérard (*France litt.*) lui attribue des *Observations sur les tremblements de terre* (Gap, 1808, an XII). Cet opuscule est de ROCHAS, juge à Gap (Voy. ce nom).

Notice communiquée par M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

RENAUD (ANDRÉ), ecclésiastique, doctr en théologie, né en Dauphiné, mort à Lyon, en 1702, est auteur d'un ouvrage de critique grammaticale assez rare, dont voici le titre : *Manière de parler la langue françoise selon ses différents styles, avec la critique de nos plus célèbres écrivains, en prose et en vers, et un petit traité de l'orthographe et de la prononciation françoise.* Lyon, 1697, in-12 (*Mémoires* de d'Artigny, t. VI, p. 99).

RENCUREL (BENOITE), pieuse bergère à qui l'on doit l'institution du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, naquit à St-Etienne d'Avançon (Hautes-Alpes), le 29 septembre 1647. Son père, Guillaume Rencurel, et sa mère, Catherine Matheron, étaient de simples paysans vivant du travail de leurs mains et n'ayant pour tout bien qu'une maison des plus humbles et quelques

(1) On trouverait peut-être quelques renseignements biographiques dans l'opuscule suivant, dont nous ne connaissons que le titre : *Rapport sur la conduite civique des citoyens Reinoard... Foderé et Vial.... fait à la société populaire d'Embrun*, in-8° de 8 pp.

petits champs. Guillaume Rencurel mourut laissant sa famille à peu près sans ressources, car il paraît, d'après les historiens du Laus, assez obscurs en cet endroit, que les huissiers s'étaient abattus sur son modeste patrimoine. Fort jeune encore, mais puisant dans ses sentiments religieux une raison au-dessus de son âge, Benoite consola sa mère, lui fit espérer des jours meilleurs et entra comme bergère chez deux habitants de St-Etienne. « C'était, dit l'un de ses biographes, un ange de candeur et d'innocence. Sa sérénité était inaltérable, et une touchante modestie relevait l'air de bonté qu'on remarquait en elle. Sa grande simplicité s'alliait à un rare jugement. Elle aimait la prière, et elle priait souvent avec une angélique ferveur pendant qu'elle gardait son troupeau. Sa dévotion envers la sainte Vierge croissait chaque jour : elle l'invoquait dans toutes ses peines avec la plus vive confiance. »

Elle avait atteint sa dix-septième année, lorsqu'un jour, faisant paître son troupeau sur la montagne de Saint-Maurice, auprès d'une chapelle en ruines dédiée autrefois à ce saint, elle aperçut tout à coup un beau vieillard drapé dans un manteau rouge, la tête couverte d'une mitre, la poitrine couverte d'une longue barbe blanche. Ce vieillard lui annonça que le lendemain elle verrait dans le vallon de Saint-Etienne la sainte Vierge elle-même. Voir la mère de Dieu était le plus ardent désir de la jeune fille; chaque jour, en effilant les grains de son rosaire, elle demandait naïvement cette faveur à Dieu. Aussi la promesse du mystérieux vieillard inonda-t-elle son cœur d'une immense joie, et le lendemain, dès l'aube du jour, elle conduisit son troupeau dans le vallon de Saint-Etienne. Nous allons emprunter à l'un des plus élégants biographes de Benoite, M. l'abbé Pron, le récit de cette merveilleuse entrevue. « Au fond « du vallon, dit-il, et à l'entrée du bois, « il y avait dans une roche à plâtre en « exploitation une petite grotte où elle « avait coutume de se réfugier pour « dire son chapelet. A peine arrivée en « face de la grotte, elle y voit tout à « coup une belle dame tenant un ad- « mirable enfant. Ce spectacle la ravit. « Mais pouvait-il entrer dans une âme « aussi simple, malgré son désir et la « prédiction du saint, que la glorieuse « Vierge descendrait du ciel pour la « visiter? Elle ne trouve donc rien au- « tre que son ingénuité native pour « s'écrier : Belle dame, que faites-vous « là? Voulez-vous acheter du plâtre? « Puis, lui offrant du pain, elle lui « propose de le tremper à la fontaine « pour l'engager à en manger. La « dame sourit de sa simplicité et ne « dit mot. Bientôt les paroles devien- « nent superflues entre la dame et la « bergère. Il s'établit entre elles une « communication intime et silencieuse « qui remplit celle-ci de bonheur. La « joie déborde sur ses traits; toute son « âme est dans ses yeux et la parole « expire sur ses lèvres, même pour de- « mander à celle qui la ravit qui elle « est. Pareille à une petite marguerite « qui, au lever du soleil, ouvre sa « riante corolle et tourne son sein doré « vers l'astre qui la réjouit et la fé- « conde, l'humble et gracieuse ber- « gère reste immobile et muette de- « vant la radieuse étoile qui s'est levée « dans ce vallon, et livre toute son « âme aux mystérieuses influences de « la vision qui l'éclaire, l'échauffe et la « réjouit. Voir, voir toujours ce qu'elle « voit, est sa nourriture, sa prière, son « repos et sa vie. Le pain, le temps, le « troupeau, tout, jusqu'au rosaire, est « oublié. Les étoiles la surprirent à la « même place... Le jour suivant même « spectacle, même bonheur, même ra- « vissement. Pendant près de quatre « mois, chaque jour il lui est donné « de contempler celle dont la vue lui « fait un paradis de la terre... Pendant « la nuit, seul temps qui sépare l'heu- « reuse bergère de l'objet de son « amour, elle en rêve et, tout en rê- « vant, elle se lève pour aller le voir. « Elle se surprend alors au milieu des « ténèbres, courant, les pieds nus, sur « les pierres du chemin et vêtue à « peine. Pendant qu'elle dort, son « cœur veille, et l'amour entraîne le « corps..... Lorsque la Mère de Dieu « se fut étroitement lié l'âme de la « jeune vierge par l'attrait silencieux « de sa beauté, elle commença à lui « parler, et ce fut pour l'instruire, « l'éprouver et l'encourager. Elle en « fait son élève avant d'en faire son « amie et la dispensatrice de ses grâ- « ces. » (1) — Après environ quatre mois d'entrevues dans le vallon de

(1) A la place de la grotte où la sainte Vierge s'est montrée si souvent à Benoite, on a élevé une petite chapelle dite *N.-D. des Tours*.

Saint-Etienne, la sainte Vierge annonça à Benoite qu'elle ne la reverrait plus que dans la petite chapelle du Laus (1), et lui fit part en même temps de ses desseins sur ce lieu. C'est là en effet qu'elle se montra désormais à la pieuse fille.

Cependant le bruit de ces apparitions s'était répandu au loin. Dès qu'on eut appris que la sainte Vierge voulait être plus particulièrement honorée au Laus, les pèlerins y accoururent de toutes parts : des villages entiers y arrivèrent en processions; chacun voulait visiter ce lieu privilégié où la Mère de Dieu était descendue, et prier dans l'humble chapelle consacrée par sa présence. Bientôt de nombreux miracles s'y opérèrent. Instruit de ces faits, le vicaire-général d'Embrun (A. Lambert), voulut s'assurer par lui-même de leur réalité afin d'interdire ou d'autoriser ensuite cette dévotion naissante. Il se rendit au Laus accompagné du recteur du collége des jésuites d'Embrun (le P. André Gérard) et du secrétaire de l'archevêché (Jean Bonnafoux). Une guérison miraculeuse, opérée presque sous ses yeux, lui donna la conviction que le doigt de Dieu était dans tout cela. Dès lors il devint le protecteur de l'œuvre sainte dont Benoite était l'instrument, et il retourna à Embrun plein du dessein de faire construire une église au Laus, ainsi que la sainte Vierge l'avait demandé. Un archidiacre de Gap, Pierre Gaillard, qui se retira ensuite au Laus et y passa le reste de sa vie, se donna tout entier à cette œuvre, offrant d'en diriger lui-même les travaux. Des mains généreuses offrirent de l'argent, les pauvres apportèrent des matériaux, et la construction de l'église, commencée en 1667, fut poussée avec une telle activité qu'on l'acheva la même année. Pierre Gaillard fit construire à côté une maison pour les prêtres attachés au service du sanctuaire et la dota de sa bibliothèque, et ensuite de tous ses biens. Benoite finit peu à peu par venir y demeurer tout à fait. Les faveurs extraordinaires qu'elle obtenait chaque jour du ciel, telles que visions, extases, familiarité avec la sainte Vierge et les anges, stigmates, etc., la faisaient regarder comme une sainte. Une foule immense de pèlerins accourait du fond des provinces les plus éloignées pour la consulter sur les choses du salut ou se recommander à ses toutes-puissantes prières Elle avait reçu le don précieux de lire dans les replis les plus cachés de la conscience humaine; plus d'une fois il lui arriva d'écarter de la sainte table des pécheurs qu'une fausse honte avait empêchés d'avouer quelque faute secrète à leur confesseur. On lui avait construit tout près de la nouvelle église une petite chambre où elle put, à l'ombre du sanctuaire élevé à sa Dame bien aimée, continuer sa vie de sainte. Cette chambre existe encore : « Elle est restée, dit M. Depéry, avec « son rustique ameublement en bois « de sapin : un étroit bahut, qui fut cependant assez vaste pour renfermer « toute sa garde-robe, et un lit dont les « colonnes ont été déchirées par le couteau des pieux visiteurs. Le seul ornement qu'on y remarque est un « portrait en pied de Benoite, peint par « un Italien, huit ans avant la mort de « la thaumaturge. Ce portrait, *ex-voto* « de l'artiste miraculeusement guéri, « fut offert à la sainte Vierge dans son « église du Laus. La bergère y est représentée en costume du tiers-ordre « Saint-François (2), la figure animée « par la vision céleste, à genoux devant la divine Mère qui lui apparaît « douce et gracieuse. Ce portrait, endommagé, vient d'être restauré par « les soins de Mgr Depéry. » Les innombrables pèlerins qui se pressent chaque année au Laus ne manquent pas d'aller visiter pieusement la modeste chambre de sœur Benoite, comme on l'appelait dans les dernières années de sa vie. C'est là qu'elle mourut, le 28 décembre 1718, à l'âge de 71 ans. Elle fut enterrée dans le sanctuaire même, tout près du maître-autel; l'on voit encore sur la modeste pierre qui recouvre ses restes l'inscription suivante, gravée par une main peu habituée à manier le ciseau :

TOMBEAU
DE LA SŒUR BENOITE
MORTE EN ODEUR DE SAIN
TETÉ, LAN 1718.

L'histoire de la vie de Benoite et les faits merveilleux qui se sont passés au Laus sont consignés, entre autres

(1) Cette chapelle avait été bâtie en 1640, en vertu d'une permission de Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun. Elle était dédiée à *N.-D. de Bon-Rencontre*,

(2) Quelques écrivains du Laus disent qu'elle était agrégée à l'ordre de Saint-Domque.

documents, dans quatre relations manuscrites rédigées par des contemporains qui ont été les témoins de tout ce qu'ils racontent. Ces quatres pieux chroniqueurs sont un juge de la baronnie d'Avançon, nommé Grimaud, et trois prêtres qui passèrent une partie de leur vie auprès de la sainte bergère, Pierre Gaillard, frère Aubin, ermite de Notre-Dame de l'Erable, et Peythieu. Leurs manuscrits sont conservés religieusement au Laus. Ce furent ces trois prêtres qui, pendant la vie de Benoite, firent le service du sanctuaire. Après la mort de Pierre Gaillard, le dernier survivant, l'archevêque d'Embrun y appela des prêtres jansénistes qui furent remplacés, en 1712, par des Pères de la congrégation de Sainte-Garde. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution. En 1791. l'église et la maison où ils logeaient furent vendues aux enchères; on transporta la bibliothèque et le trésor de la sacristie au bureau du district d'Embrun; quant aux tableaux et *ex-voto*, les sans-culottes de l'endroit les brûlèrent sur la place, devant l'église. En 1802, après la restauration du culte catholique, Mgr Miollis, évêque de Digne, dont la circonscription diocésaine renfermait alors le Laus (1), racheta à ses frais l'église et le presbytère et y établit trois prêtres. Plus tard, en 1817, M. Peix, curé de Gap, de concert avec les autres ecclésiastiques du diocèse, racheta l'ancien couvent des Pères de Sainte-Garde dans le but d'y établir un séminaire; mais ce projet n'ayant pu être mis à exécution, on s'adressa à l'évêque de Marseille qui y envoya des missionnaires appartenant à une congrégation placée spécialement sous l'invocation de la sainte Vierge et appelée *Oblats de Marie*. Ces prêtres desservent encore aujourd'hui le sanctuaire. Mgr Depéry, évêque actuel de Gap, n'a rien négligé pour rehausser encore l'éclat de ce pèlerinage que M. l'abbé Pron, au mépris des merveilles de la Salette, ne craint pas d'appeler « la plus belle « page de l'Eglise dans les temps mo« dernes, le plus fameux des pèlerina« ges, celui qui l'emporte sur tous les « autres du même ordre. » Sa pieuse sollicitude s'est étendue aussi d'une manière toute spéciale sur tout ce qui pouvait rappeler et honorer la mémoire de la bergère de Saint-Etienne d'Avançon.

(1) On sait que l'évêché de Gap, érigé en 1790, et supprimé dans la tourmente révolutionnaire, ne fut rétabli qu'en 1822.

ÉCRITS RELATIFS A BENOITE RENCUREL ET AU SANCTUAIRE DE N.-D. DU LAUS (2).

I*. *Recueil historique des merveilles que Dieu a exercés* (sic) *a N.-D. du Laus, près Gap, en Dauphiné, par l'intercession de la sainte Vierge, et des principaux traits de la vie de Benoite Rencurel*. Grenoble, Faure, 1736, in-18 de 124 pp.

II.* *Recueil des merveilles que Dieu a opéré à Notre-Dame du Laus*. Gap. Allier, 1823, in-12.

III.* *Notice historique sur Notre-Dame du Laus. H. Alpes*. Marseille, Olive, 1829, in-18 de 122 pp.

IV.* *Notice historique sur la fondation du sanctuaire et l'établissement du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, suivie d'une neuvaine à l'usage des pèlerins*. Gap, Allier (s. d.), in-16 de 128 pp. L'approbation de l'évêque de Gap est du 1er mai 1843.

V. *Histoire du sanctuaire de Notre-Dame du Laus* (*Hautes-Alpes*) *et de la pieuse bergère qui l'a fondé, approuvée par Mgr l'évêque de Gap*, par M. l'abbé Auguste Martel, chanoine et supérieur de la maison du Laus. Gap, Delaplace, 1850, in-12 de XVII et 347 pp., avec fig.

VI. *Précis historique de la maison de sœur Benoite, bergère de Saint-Etienne d'Avançon*, par l'abbé Depéry, aumônier de Mgr l'évêque de Gap. Gap, Delaplace, 1851, in-8° de 106 pp., avec une vue de la maison. L'auteur est le neveu de Mgr Depéry, évêque de Gap.

VII. *Histoire de Notre-Dame du Laus*, par le P. A. Maurel, S. J. Marseille, imp. Chauffard (s.d.), in-12 de X et 166 pp., avec pl.

VIII. *Couronnement de Notre-Dame du Laus* (Gap, Delaplace) (s. d.), in-8° de 31 pp. Cet opuscule contient les 3 pièces suivantes : *Discours prononcé par Mgr Depéry, à l'occasion du couronnement de la Vierge du Laus, le 23 mai 1855*; *Consécration du diocèse de Gap à Notre-Dame du Laus*; *Bonnes odeurs du Laus* (c'est le chap. 19 de l'*Hist. du sanctuaire du Laus*, par l'abbé Pron, alors inédit). Voy. le n° XIII ci-apr.

IX. *Précis historique du couronnement de Notre-Dame du Laus, diocèse de Gap*,

(2) Nous devons cette liste bibliographique à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

par l'abbé Lépine. Gap, Delaplace, 1855, in-8°.

X. *Couronnement de Notre-Dame du Laus, poëme en trois chants,* par l'abbé Jujat. Gap, Delaplace, 1856, in-8° de 62 pp.

XI. *Cantiques et poésies à l'occasion du couronnement de Notre-Dame du Laus.* Gap, Delaplace (s. d.), in-8° de 11 pp.

XII. *Les Fleurs du Laus, recueillies par Mgr Jean Irenée Depéry, évêque de Gap.* Gap, Delaplace, 1856, in-18 de 231 pp., avec fig.

XIII. *Histoire des Merveilles de Notre-Dame du Laus, tirée des archives du vénérable sanctuaire,* par l'abbé Pron, *sous la surveillance d'un comité historique, publiée par ordre et avec la haute approbation de Mgr. J.-I. Depéry, évêque de Gap.* Gap, Delaplace, 1856, in-12 de VII et 367 pp., avec fig.

XIV.* *Vie de Benoite Rencurel, fondatrice du sanctuaire,* par M. l'abbé R... Limoges, Ardant, 1857, in-18

REVEL (HUGUES DE) fut élu grand-maître de Malte en 1260. Tous nos historiens le font dauphinois, et le rattachent à une famille de Revel dont Chorier (*Etat pol.*, III) ne remonte la filiation qu'à un Jean de Revel, nommé parmi les nobles dans la révision des feux de Roibon en 1474. « On ne doute « pas, dit-il, qu'il ne fût de cette fa« mille. » Ce grand-maître assista en 1274 au deuxième concile de Lyon, convoqué pour les affaires de la Terre-Sainte, la réunion des Grecs et la réformation des mœurs. Son magistère ne rappelle aucun souvenir remarquable ; il tint cinq chapitres généraux et fit plusieurs règlements pour le gouvernement de l'ordre. Il mourut en 1278. Son nom et ses armes sont au Musée de Versailles, dans la salle des Croisades.

PORTRAITS.— Dans les Hist. de l'ordre de Malte de Vertot et de Bosio.

RÉVILASC ou **RÉVIGLIASC**, famille noble originaire de Piémont et fixée dans le Gapençais vers les premières années du XVe siècle. Guy Allard, qui a écrit sa généalogie, la fait remonter à l'an 1230. L'une de ses branches, celle de *Darne*, a donné naissance au personnage suivant.

RÉVILASC (GIRARD OU GIRAUD DE), plus connu sous le nom de DARNE (1), joua un certain rôle pendant nos guerres de religion dans les rangs du parti catholique. Il paraît qu'il laissa un journal de sa vie, que Guy Allard dit avoir eu sous les yeux et d'après lequel il lui a consacré une assez longue notice dans la généalogie de Révilasc. En voici la substance. — Darne naquit le 25 juin 1564. Il commença à porter les armes en 1577 dans la compagnie de J.-Ant. de Briançon, seigneur de Varces, et se trouva en 1580 au siége de La Mure. En 1585, il se jeta dans le château de Glandage avec plusieurs de ses amis, pour le conserver au roi. L'année suivante, il servit, sous Lavalette, aux siéges d'Eurre, de Vachères, de Saou, de Mirabel, de Monestier de Clermont et de Chorges, à la réduction de la citadelle de Valence, à la prise de Pierrelongue. En 1587, il fut mis en garnison à Crest et combattit à Aoste les troupes envoyées par Lesdiguières pour fortifier ce bourg. En 1589, il servit au secours d'Aubagne, à la prise du château d'Hyères, à l'attaque de Romans, au secours de Grane, au siége de Grimaud et à la prise de Fayols, en Provence, où il sauva l'honneur à trois filles de condition qui étaient entre les mains des soldats. En 1590, il prit part à la défense de Salon, de Barjoux, de Draguignan et de Fréjus, à la prise de Givors et au siége de Grenoble, où il fut blessé. En 1591, Lavalette l'envoya servir en Provence, où il resta jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée au siége de Roquebrune, le 11 février 1592. Alphonse d'Ornano lui ayant donné une commission pour lever deux compagnies, Darne rentra en Dauphiné et fut chargé d'un commandement à Beaurepaire. En 1594, il servit à Saint-Genis, pris sur les Savoisiens, et y commanda douze compagnies. Il se trouva ensuite à la soumission de Vienne et de Lyon. En 1598, il suivit à la cour, puis en Guyenne, le maréchal d'Ornano, auquel il s'était attaché et qui le chargea de diverses missions. A la mort de ce dernier (1610), il eut part aussi à la confiance de son fils, qui l'employa, en 1611, dans la négociation de son mariage. Lorsque le prince de Condé reçut le gouvernement de Guyenne, Darne fut nommé gouverneur du château Trompette (Bordeaux), où il demeura jusqu'en 1615 (2). Le roi lui donna ensuite le gouvernement de Moras, en Dauphiné, où il conduisit une compagnie de vieilles bandes corses que

(1) C'était le nom d'une terre que *Catherine de La Tour*, sa mère, avait apportée dans sa famille.

(2) Guy Allard dit qu'il avait été précédemment gouverneur du Pont-Saint-Esprit.

d'Ornano lui avait donnée, et il garda cette place jusqu'à l'époque de la destruction de ses fortifications, par ordre de Louis XIII. Il mourut en 1650; son testament est du 6 janvier de cette année.

RÉVILASC (Jean-Pierre de), issu d'une branche de la même famille, qui se fixa dans le comté Venaissin vers le commencement du XVIe siècle, était seigneur de Barroux. Guy Allard et Chalvet lui ont consacré une notice, mais il ne paraît pas appartenir à notre province; M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*) le qualifie *citoyen d'Avignon*. Ce gentilhomme cultivait la poésie et a laissé quelques ouvrages, entre autres une traduction en vers des psaumes (Grenoble, Ant. Bureau, 1646, in-12) et une *Exaygesse de tous les évangiles du Caresme, avec la Passion, composez par dixains*. Avignon, 1648, in-12.

REVOL (de), famille de Dauphiné dont nous ne connaissons la filiation qu'à partir de son anoblissement, c'est-à-dire de la seconde moitié du XVIe siècle. Elle était alors divisée en deux branches formées par deux frères, *Louis* et *Antoine*. Le premier, auquel nous allons consacrer une notice, fut anobli par une charge de secrétaire d'Etat et ne laissa qu'un fils, *Ennemond*, mort sans enfant en 1627. Le second, anobli par lettres du mois d'avril 1591, vérifiées par arrêt du 10 décembre suivant, fut la tige d'une nombreuse postérité qui a donné plusieurs prélats à l'Eglise (1).

REVOL (Louis de), né vers 1531, eut d'abord plusieurs emplois sous différents secrétaires d'Etat. En 1586, il fut nommé intendant de l'armée de Provence, sous le duc d'Epernon, dont il acquit l'amitié et qui le recommanda à Henri III, comme étant un parfait royaliste. Pendant la tenue des Etats de Blois, ce prince ayant résolu de se défaire du duc de Guise, renvoya son ministère qu'il ne jugeait pas assez disposé à appuyer ses projets, et donna à Revol la charge de secrétaire d'Etat au département de la guerre, par provisions du 15 septembre 1588; il y est qualifié *d'homme fidèle, de sainte réputation et accoutumé à le servir dès ses premières années*. Ce ministre fut, dit-on, le seul qui eut reçu l'entière confidence du coup d'Etat du 23 décembre. — Il eut aussi la confiance de Henri IV, qui le conserva dans ses fonctions et l'employa aux conférences de Noisy et de Suresnes. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1594, et fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Fauvelet du Toc (*Hist. des Secrétaires d'Etat*) rapporte son épitaphe, qui nous a permis d'indiquer l'époque de sa naissance. — Son portrait (buste) est au musée de Versailles.

Quelques dépêches de Revol ont été imprimées, notamment dans le recueil publié par Jean de Lannet (Paris, 1623, in-4°). Il en a existé plusieurs recueils manuscrits; nous ne connaissons que le suivant :

I. — *Lettres de Monsr de Revol, secrétaire d'Etat*, pet. in-4° de 200 ff. Ce recueil manuscrit contient des lettres et instructions diplomatiques, depuis le 1er janvier 1590 à la fin de 1593 (Bib. imp. S. F. *718*).

La *Bibliothèque hist.* de Lelong, t. III, en cite quatre autres dont elle donne ainsi les titres :

II. — N° 30237. *Lettres des sieurs Boivin du Villars, de Revol et Duval de Stors, employés pour le Roi auprès du duc de Savoie : au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou et au seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat, et d'eux auxdits sieurs, depuis août 1569 jusqu'en février 1588.* Ces lettres étaient conservées dans la bib. de Saint-Germain-des-Prés.

III. — N° 30291. *Diverses instructions, dépêches et expéditions sur les affaires importantes*, in-folio. Ces dépêches étaient dans la bibl. de M. de Caumartin (mort évêque de Blois, en 1733) et dans celle de M. le président Bernard, en 3 vol. in-4°.

IV. — Id. *Mémoires et Dépêches*, in-fol. Ces mémoires étaient dans la bibl. du chancelier Séguier, n° 207, et à St-Germ.-des-Prés.

V. — N° 30298. *Instructions à MM. de La Fin et de Chalesses, allant l'un au Lyonnais, Auvergne et Languedoc, et l'autre en Italie, auprès du duc de Toscane, après la conversion du roi Henri IV, tirées des manuscrits de feu M. de Revol, secrétaire d'Etat.* Ce manuscrit était dans la bibl. de St-Vincent de Besançon; l'instruction à La Fin était aussi à Dijon, dans la bibl. de Fevret de Fontette (aujourd'hui à la Bib. imp.).

— *Ennemond*, fils unique du précé-

(1) Les rédateurs du *Gallia christiana*, t. I, p. 779, citent un *Jean* de Revol, sacré évêque d'Orange, le 22 mars 1349, dans l'église Saint-Barnard de Romans, qu'ils rattachent à la famille dont il est question. Ne connaissant la généalogie des Revol qu'à dater du XVIe siècle, nous ne savons si cette assertion est bien fondée.

dent, conseiller au grand conseil, fut nommé évêque de Dol, en 1592, par Henri IV, qui faisait alors le siége de Rouen; mais il n'obtint jamais de bulles. Toutefois, il conserva cet évêché pendant onze ans, ou plutôt il en toucha les revenus et s'en démit, en 1603, en faveur d'*Antoine*, son cousin germain, moyennant une pension de 4,000 l. Il mourut à Paris le 13 octobre 1627 et fut inhumé, auprès de son père, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

REVOL (Antoine), cousin germain du précédent, né en 1548 dans le diocèse de Vienne, fut d'abord chanoine de Saint-Ruf. *Ennemond* ayant été pourvu de l'évêché de Dol, le nomma d'abord chanoine et chantre de sa cathédrale, et lui résigna ensuite son siége en 1603. Il fut sacré à Paris le 6 janv. 1604 et prit possession le 20 févr. suivant. Ce prélat résida dans son diocèse, qu'il visita souvent et où il convoqua de nombreux synodes. Il y fonda aussi quelques établissements, entre autres un couvent de Visitandines. Il mourut dans son château des Ormes, près de Dol, le 6 août 1629.

— Deux de ses neveux furent chanoines de Dol. L'un, *Ennemond*, était en même temps chantre de la cathédrale, prieur de Notre-Dame et protonotaire apostolique. L'autre, *Arthur*, mourut à Paris le 12 oct. 1625 et fut enterré dans l'église des Carmélites de la rue Chapon, au Marais.

REVOL DE LA RAMILLIÈRE (Louis de), autre neveu du précédt, fut docteur de Sorbonne, prieur de Villiers et de Moutilliers. C'était un bel esprit qui florissait au XVIIe siècle. L'abbé de Marolles parle de lui dans le chapitre de ses mémoires, intitulé : *Dénombrement de ceux qui m'ont donné de leurs livres ou qui m'ont honoré extraordinairement de leurs civilités.* « Il me donna, « dit-il, des vers de sa jeunesse, avec « son amitié qui me fut chère, n'ayant « rien fait imprimer depuis, que ses « thèses de théologie parce qu'il s'a« donna aux emplois de la chaire, et « prêcha même quelquefois avec suc« cès. » Chalvet prétend qu'il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

REVOL (Joseph de), de la même famille que les précédents, né en 1662, dans le diocèse de Vienne, était fils de Pierre de Revol, seigr des Avenières, qui fut successivement procureur général à la cour des aides de Vienne et à la cour supérieure de Bourg-en-Bresse, puis conseiller au parlement de Metz, et mourut en 1704. — Après avoir été vicaire général des diocèses de Belley et de Poitiers, il fut nommé, le 11 avril 1705, évêque d'Oléron, assista à l'assemblée du clergé de 1725 en qualité de député de la province d'Auch, obtint, le 29 mars 1727, l'abbaye de N.-D. de Pontaut (dioc. d'Aire), et se démit de son évêché, en avril 1735, en faveur de J.-Fr. de Chatillard, son neveu. Il mourut à Oléron, le 21 mars 1739, âgé de 77 ans. Son oraison funèbre, prononcé par le P. Day, jésuite, a été imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre de feu M. de Revol, évêque d'Oléron, prononcée le 21 mars 1740, jour de l'anniversaire de ce prélat.* Pau, 1740, in-4° (*Bib.* de Lelong, T. I, n° 8119).

On lui doit un *Recueil des anciennes et nouvelles ordonnances du diocèse d'Oléron.* Pau, Dupaux, 1712, in-12.

REVOL (François de), de la même famille, naquit au château de Terrebasse, dans le diocèse de Vienne, vers 1715. Il était vicaire général de son parent, M. de Chatillard, évêque d'Oléron, lorsqu'il fut appelé à lui succéder sur ce siége, le 2 avril 1742. La même année, il obtint l'abbaye de N.-D. de Pontaut, que son prédécesseur avait aussi possédée. Il mourut au mois d'avril 1783.

REVOL (Pierre), l'une des célébrités de l'ancien barreau de Grenoble, naquit à l'Albenc (Isère), le 10 avril 1748. Destiné de bonne heure à la profession d'avocat, il avait débuté à l'âge de vingt ans. Un style clair, rapide et serré, une discussion pleine de sagacité, une doctrine fondée sur les grands principes du droit, une grande force de dialectique, le placèrent bientôt au premier rang parmi ses collègues. Il brillait surtout dans les repliques improvisées, cette partie si difficile de la profession d'avocat. C'est lui qui donna lieu à ce fameux conflit entre le parlement et l'ordre des avocats, dont les conséquences furent d'interrompre à peu près le cours de la justice pendant une année. Au mois de juin 1780, pendant qu'il plaidait une requête civile à l'audience de la grand'chambre, trois conseillers l'interrompirent avec des mouvements d'inquiétude et d'ennui : *Cela est bien long... on ne plaide pas comme ça... on nous prend pour des oisons...* dirent-ils en s'agitant sur leurs siéges et assez haut pour être entendus. La chambre ne lui permit pas de

terminer sa plaidoirie, et son client perdit sa cause. Cette interruption inconvenante ayant été rapportée au conseil de l'ordre, il fut pris une délibération (11 juillet), par laquelle les avocats déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus continuer leurs fonctions. En conséquence, ils cessèrent de se présenter au palais; le parlement fut obligé d'autoriser les procureurs à plaider; mais comme la plupart de ceux-ci manquaient des connaissances nécessaires, les procès d'audience ne purent être jugés. Ce différend ne se termina que vers le milieu du mois de juin 1781, au moyen de concessions réciproques (1). — En 1788, il prit quelque part aux mouvements de résistance que l'enregistrement forcé des édits fit naître dans notre province, et assista aux assemblées de Vizille et de Romans. Elu député aux états-généraux, il n'y joua pas le rôle que ses talents oratoires et sa grande réputation semblaient promettre : il fut un des membres les plus obscurs de cette grande assemblée et ne parut jamais à la tribune; il n'est mentionné au *Moniteur* qu'une seule fois, croyons-nous : c'est à propos de la protestation du 12 septembre 1791, dont il fut l'un des signataires. Après la session, il retourna à Grenoble, où ses opinions modérées l'exposèrent aux soupçons des chauds révolutionnaires; il fut arrêté comme suspect en 1793 et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. — En 1800, il fut nommé suppléant au tribunal civil de Grenoble, et successivement substitut du procureur général et juge à la Cour d'appel de cette ville; enfin, à l'organisation de la Cour impériale, troisième président de chambre. Il est mort à Grenoble, le 22 septembre 1811. (*Nécrologie*, dans l'*Almanach de la Cour imp. de Grenoble* pour 1812, pp. 173 et 174.)

PORTRAIT.—Suite de Déjabin.

REVOLAT (ETIENNE-BENOÎT), chirurgien distingué, né à Vienne, le 21 mars 1768, fit ses études à l'école de Montpellier, et fut ensuite attaché au service médical militaire dans les armées de la République, entre autres dans celles des Pyrénées-orientales et d'Italie. En l'an VI, il était retiré dans sa ville natale, où il exerça pendant quelques années la médecine et s'occupa avec un grand zèle à propager la vaccine. Rappelé au service vers 1804, il fut d'abord nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Nice; il y demeura jusqu'à sa suppression et alla bientôt après remplir les mêmes fonctions à celui de Bordeaux, qu'il dut quitter pour suivre les armées en qualité de médecin principal. Après la campagne de 1815, il revint dans cette dernière ville, où étaient restés sa femme et ses enfants, et dont il ne devait plus sortir. Il y fut pendant longtemps médecin de l'hospice des aliénés, membre du jury médical, et président du conseil de salubrité publique. Il y est mort le 11 juillet 1848. — Le docteur Revolat était chevalier des ordres de la Réunion, de la Légion d'Honneur et de l'Eperon d'or. On trouve au bas de son portrait que nous indiquons ci-après une assez longue nomenclature des sociétés savantes ou littéraires dont il faisait partie : il était membre correspondant des Sociétés de Médecine de Paris, Lyon, Marseille, Evreux, Montpellier, Grenoble, Tours, Nîmes, Metz, Bruxelles et la Nouvelle-Orléans; de l'académie des sciences, lettres et arts de Turin et de Dijon; de l'académie des sciences, lettres et arts italienne; de l'académie royale de médecine de Madrid; du collége royal de médecine de Stockholm; membre honoraire des sociétés d'instructions médicale et Linnéenne de Bordeaux.

PORTRAIT. — *Mellis del. Jerreti sc.* Il est en buste, de 3/4, tourné à D., dans un pet. méd. rond. Point. Au-dessous, treize lignes de texte, contenant la nomenclature de ses affiliations académiques. = Il y a un second tirage avec des caractères différents pour le texte.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Essai sur la fièvre puerpérale par* TH. DENMAN..., *traduit de l'anglais sur la troisième édition imprimée à Londres en 1785*. Lyon, J.-T. Reyman et Cie, an VI, in-12 de XIV et 92 pp. — II. *Nouvelle hygiène militaire, ou préceptes sur la santé de l'homme de guerre considéré dans toutes ses positions, comme les garnisons, les cantonnements, les campements, les bi-*

(1) Les pièces de cette curieuse affaire ont été publiées par M. Gariel, alors bibliothécaire adjoint de la ville de Grenoble, dans un opuscule intitulé : *La Cour et le Barreau, journal de ce qui s'est passé en* 1780 *et* 1781, *au sujet de l'affaire de l'ordre des avocats au Parlement de Dauphiné, de la cessation en juillet* 1780 *et de la reprise en juin* 1781 *de leurs fonctions; avec la copie des interrogatoires, délibérations; arrêts, correspondance entre le procureur général et le garde des sceaux, etc.* Paris, Prudhomme et Blanchet, juin 1844, in-8° de 16 pp.

vouacs, les ambulances, les hôpitaux, les embarquements, etc. Lyon, Tournachon-Molin, 1803, in-8°. — III. *Observations médicales sur la fièvre régnante à Livourne, traduites de l'italien de G.* PALLONI, *et augmentées de notes.* Lyon, Reyman; Paris, Brunot, 1805, in-8° (*Fr. litt.* de Quérard). = Autre édition, Paris, Croullebois, in-4° de 47 pp. avec trois tableaux. Voy. un compte-rendu de cet ouvrage dans le *Journal général de médecine*, t. 23, pp. 68 et suiv. — IV. *Eveil et instruction sommaire sur la vaccine.* A Nice, chez la Société typograph., février. 1806, in-8° de 26 pp. — V. *Eloge historique de Jean-Marie Caillau, docteur médecin, lu dans la séance publique de la Société royale de médecine de Bordeaux, le 28 août 1830, et publié par cette compagnie.* Bordeaux, impr. Lawalle, 1820, in-8° de 32 pp. — VI. *Considérations sur l'hôpital des aliénés de Bordeaux.* Bordeaux, Gazay, 1838, in-8° de 50 pp. — VII. *Aperçu statistique et nosographique de l'asile des aliénés de Bordeaux.* Bordeaux, Lawalle, 1846, in-4° de 44 pp.

REY (CHARLES), né à Grenoble, était, d'après Chalvet, syndic et doyen des écrivains de cette ville, au XVIIe siècle. On a de lui l'ouvrage suivant, dont voici le titre, d'après le catalogue de la Bibliothèque publique de Grenoble : *Tarif pour la liquidation des Lods à toute sorte de deniers, avec l'explication d'iceux.* Grenoble, 1663, in-8°.

REY (JOSEPH-PHILIPPE-AUGUSTE), magistrat, publiciste, naquit à Grenoble le 24 octobre 1779, de Jean Rey, marchand confiseur, et de Françoise-Marie Chenavier. On dit que son père, désirant lui voir continuer son commerce, lui fit passer une grande partie de sa jeunesse au milieu des préparations de son officine, mais que sa mère, ambitieuse comme le sont toutes les mères pour leurs fils, ayant remarqué en lui une intelligence au-dessus de la confiserie, rêva de plus hautes destinées et réussit, après de bien longues instances, à obtenir que son Joseph serait un avocat. Nous ne nous portons nullement garant de ce cancan; tout ce que nous savons, c'est qu'il fit de bonnes études, fut reçu avocat, et que dès les premières années de l'empire il entra dans la magistrature. Voici l'énumération des diverses fonctions qu'il a remplies. Le 18 octobre 1807, il fut nommé substitut du procureur impérial à Plaisance (Taro); le 8 janvier 1810, premier substitut à Mayence (Mont-Tonnerre); le 8 mai 1812, procureur impérial au même siége; le 5 juin suivant, président du tribunal ordinaire des douanes à Lunebourg (Bouches-de-l'Elbe).

A la première restauration, il fit comme tant d'autres : il renia Napoléon auquel il avait prêté quatre fois serment de fidélité; il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma, le 13 nov. 1814, président du tribunal de première instance de Rumilly (Mont-Blanc), et il lui prêta serment de fidélité.

Au retour de l'île d'Elbe, la position de Joseph Rey comme magistrat était assez précaire, et il courait grand risque de perdre son siége de Rumilly. Une démarche hardie, inspirée par son patriotisme et par l'aversion que les douceurs du régime des Bourbons lui avaient probablement fait concevoir pour le gouvernement impérial, sembla devoir le compromettre encore davantage. Quelques jours après le passage de Napoléon à Grenoble, au moment où les colonnes du *Moniteur* s'emplissaient des *adresses* de félicitations de tous les corps constitués de l'empire, il osa, en son propre nom, en rediger une où, tout en exaltant le génie de l'empereur, il se permettait de lui donner les plus sévères conseils (31 mars 1815). Cette adresse produisit une grande sensation, elle fut lue par toute la France. En d'autres temps, semblable hardiesse n'eût pas manquer d'attirer un sévère châtiment sur la tête de son auteur; mais, à peine rétabli, le gouvernement ne crut pas devoir débuter par des mesures répressives. D'ailleurs la destitution de Joseph Rey eût peut-être fait plus de bruit que son *adresse* elle-même. On respecta donc sa courageuse indépendance; il resta président du tribunal de Rumilly, et prêta de nouveau serment de fidélité.

La seconde restauration le retrouva sur ce siége. Fut-il alors destitué, ou donna-t-il sa démission ? Nous ne le saurions dire. Tout ce que nous savons, c'est qu'il le conserva jusqu'au 31 juillet 1815 seulement.

Rendu à la vie privée, Joseph Rey renonça aux fonctions publiques et se fit conspirateur. En juillet 1816, il fonda à Grenoble la société secrète appelée *l'Union*, la première établie en France, et l'affilia, au mois de novembre 1817, avec la société publique dite des *Amis de la presse*, où figuraient MM. de Broglie, d'Argenson, Laffitte, Lafayette, etc.

Vers la même époque, il vint se fixer à Paris et s'y fit inscrire au tableau des avocats.

Sans être dénué de connaissances comme jurisconsulte il n'occupait qu'une place fort secondaire au barreau, et son nom n'aurait peut-être jamais franchi l'enceinte du palais, lorsqu'une nouvelle hardiesse vint une seconde fois appeler l'attention sur lui. Dans les premiers jours de mai 1819, il adressa au procureur du roi, près le tribunal de la Seine, au nom du fondé de pouvoirs de plusieurs habitants du département de l'Isère, une plainte contre le général Donnadieu, l'ancien préfet Montlivaut et plusieurs autres personnes comme complices d'un *assassinat judiciaire* commis à Grenoble, en 1816. C'est ainsi qu'était qualifiée la sévère répression de la conspiration de Didier. Cette plainte, à laquelle il donna le caractère d'un violent manifeste politique, eut un grand retentissement et lui attira le plus rigoureux des châtiments disciplinaires. Sur le réquisitoire du procureur général Bellard, le conseil de l'ordre des avocats décida, par un arrêté du 8 juillet 1819, que son nom serait rayé du tableau.

Joseph Rey s'occupa dès lors presque uniquement de conspirations. Il fit partie, avec Cadet-Gassicourt, Chatelain, Cauchois-Lemaire et Mérilhou, du *Comité secret* formé dans le sein de la société des *Amis de la presse*. Il essaya en même temps d'appeler à une vie plus active *les Unions* qui s'étaient maintenues dans l'Isère et dans la Drôme; et comme tout alors tendait à une véritable insurrection, il fut formé, pour la diriger, un *comité d'action* (févr. 1820) dont il fit aussi partie avec Lafayette, Voyez-d'Argenson, Manuel, Dupont de l'Eure, etc. Ce comité, qui devint ensuite *comité directeur*, s'unit au mouvement insurrectionnel militaire qui faillit éclater en 1820. Compromis dans cette affaire ainsi que plusieurs autres Dauphinois, tels que Gaudo-Paquet, Bérard et le colonel Dumoulin, il réussit heureusement à s'échapper et fut condamné, par contumace, à la peine de mort, par arrêt de la Cour des pairs.

Réfugié en Angleterre, il profita de son séjour forcé dans cette contrée pour en étudier la législation. Il retira de cette étude le sujet d'un ouvrage en deux volumes in-8°, qui parut en 1826, sous le titre d'*Institutions judiciaires en Angleterre*. Vers la même époque, fatigué de l'exil, il était rentré en France pour purger sa contumace. On raconte qu'il se présenta un soir, inopinément, chez M. Dambray, chancelier de la chambre des pairs lui demandant à être jugé. Grand fut l'embarras de ce dernier. La session venait de finir, il fallait convoquer la chambre tout exprès, et déjà un grand nombre de pairs étaient partis pour leurs terres; d'ailleurs, le gouvernement se souciait fort peu de rappeler l'attention publique sur le complot de 1820. M. Dambray alla confier son embarras à Charles X. *Qu'est-ce que ce Rey,* dit le roi, *est-il bien dangereux? — Pas plus que vous et moi, sire,* aurait répondu M. Dambray. *C'est un rêveur fort inoffensif. — Eh bien,* ajouta Charles X, *je vais le gracier, c'est le moyen le plus simple de trancher la difficulté.* Joseph Rey fut gracié en effet, et il passa les dernières années de la restauration à s'occuper principalement de théories et de réformes sociales, qu'il avait puisées dans les écrits des rêveurs anglais, théories dont il exposa une partie dans un petit volume publié en 1828, sous le titre de *Lettres sur le système de la coopération mutuelle.*

A la révolution de 1830, son ardent amour de la liberté, et l'avénement au pouvoir de ses anciens amis politiques, lui valurent une place de conseiller à la Cour royale d'Angers (25 octob. 1830); il y resta jusqu'au 20 déc. 1839, époque où on le transféra à la Cour de Grenoble. Pendant cette dernière période de sa vie, il conserva les convictions libérales qui l'avaient fait autrefois se jeter dans les sociétés secrètes; il se livra aussi plus que jamais à l'étude du malaise social, à la recherche de réformes dont l'urgence et l'importance lui paraissaient dominer toutes les questions de forme dans les gouvernements. Son ouvrage intitulé : *Théorie et pratique sociale* (1842), où il développa ses idées à ce sujet, fut remarqué. Admis à la retraite le 26 août 1844, il vit avec bonheur l'attention publique se porter, après la révolution de 1848, sur ces questions de réformes, et ce fut pour *apporter sa pierre,* comme il le disait, *à la reconstruction de l'édifice* qu'il publia, en 1847, un *Appel au ralliement des socialistes*. Il est mort à Grenoble, le 18 décembre 1855.

BIBLIOGRAPHIE. — I.* *De l'État actuel de la France, sous le rapport des idées politiques.* Paris, Delaunay, 1814, in-8°, de 23 pp.

II. *Adresse à l'Empereur*. Grenoble, mars 1815; Paris, Eymery, 1815; Paris, *le même*, 31 mars 1815, in-8° de 16 pp. Ce sont trois éditions différentes. = Trad. en allemand sous ce titre : *Adresse an der Kaiser*. Strasburg, gedr. bey Kœnig, 1815, in-8° de 8 pp.

III. *Des bases d'une constitution ou de la balance des pouvoirs dans un État*. Grenoble, Baratier; Paris, Jalion, avril 1815, in-8° de 111 pp.

IV. *Réflexions sur l'état présent de la France, moyen de remédier à ses maux, ou le Retour de l'âge d'or ; dédiées à tous les Français*. Paris, l'auteur, Nepveu, 1816, broch. in-8°.

V. * *Défense du colonel Michel, traduit au conseil de guerre. pour la capitulation d'Auxonne* (Dijon, Frantin, 1816), in-4° de 8 pp. (1).

VI. *Quelques vues sur l'équilibre politique des nations de l'Europe en particulier*. Paris, Lhuillier, 1818, in-8° de 74 pp.

VII. *Catéchisme de la charte constitutionnelle, à l'usage de toutes les classes de citoyens, ou dialogues entre un curé vendéen, devenu constitutionnel, et un grenadier de l'ex-garde, redevenu cultivateur*. Paris, Lhuillier, 1818, broch. in-8°.

VIII. *Discours sur le sujet présenté par l'Acad. de Lyon pour le concours de* 1817, Paris, imp. Renaudière, 1818, br. in-8°.

IX. *Défense du père Michel, prononcée par M. Tartarin, auteur; M. Rey (de Grenoble), avocat, et M. Poulet fils, éditeur ; précédée de la plainte rendue par M. l'avocat du roi*. Paris, Poulet, Plancher... 1818, in-12 de 124 pp. Au sujet d'un pamphlet politique intitulé : *Le petit livre à 15 sous, ou la Politique de poche, par le Père Michel*.

X. *De la responsabilité des agents du pouvoir d'après nos lois actuelles, et du droit de défense et d'indemnité des citoyens envers les agents du pouvoir*. Paris, Lhuillier, 1818, in-8° de 81 pp.

XI. * *Pétition adressée à la Chambre des Députés pour Pierre-François Régnier et autres habitants du département de l'Isère*. (Imp. Poulet), in-4° de 59 pp.

XII. *Requête à M. le garde des sceaux, tendant à décliner la juridiction du conseil d'État, pour Pierre-François Régnier et autres habitants du département de l'Isère, ensuite de la plainte par eux portée contre M. le vicomte Donnadieu et ses complices accusés d'assassinat* (Impr. Renaudière, 1819), in-4° de 23 pp.

XIII. *Mémoire par Joseph Rey, de Grenoble, avocat à la Cour royale de Paris, contre une décision du conseil de discipline des avocats près la même Cour, qui prononce sa radiation du tableau de l'ordre* (imp. Renaudière, 1819). In-4° de 50 pp.

XIV. *Préliminaires du droit, ou Introduction à un traité de législation générale*. Paris, Poulet, Comte, 1819, broch. in-8°.

XV. *Quelle est la classe de citoyens la plus intéressée au maintien du gouvernement ?* Paris, à la Librairie polit. 1820, broch. in-8°.

XVI. *Des Institutions judiciaires de l'Angleterre, comparées avec celles de la France et de quelques autres Etats anciens et modernes*. Paris, Nève, 1826. 2 vol. in-8°. = 2e édit. Paris, 1839, 2 vol. in-8°

XVII. *Du perfectionnement des études légales dans l'état actuel de la société*. Paris, Treuttel et Würtz, 1827, broch. in-8°.

XVIII. *Traité des principes généraux du droit et de la législation*. Paris, Gobelet, 1828, in-8°.

XIX. *Lettres sur le système de la coopération mutuelle et de la communauté de tous les biens d'après le plan de M. Owen*. Paris, Sautelet, 1828, in-18.

XX. *De la méthode Jacotot*. Paris, Pichon et Didier, 1829, broch. in-8°.

XXI. *Pétition à la Chambre des Députés pour l'adoption d'un nouveau plan d'éducation nationale, suivie de l'essai d'un projet de loi et de l'exposé des motifs*. Paris, A. Mesnier, 1830, broch. in-8°.

XXII. *Adresse au roi*. Paris, les marchands de nouveautés, 1832, broch. in-8°.

XXIII. *Du perfectionnement des modes actuels d'enseignement primaire* (Angers, impr. Lesourd), in-12 de 22 pp.

XXIV. *Lettres à ma femme sur les écoles de la première enfance, dites salles d'asile*. Grenoble, Prudhomme, 1836, in-8°, avec 1 pl.

XXV. *Traité d'éducation physique, intellectuelle et morale, suivi d'essais de cours sur les diverses branches de l'enseignement du premier et du second degré* (avec M. J.-A. Barré). T. I. Grenoble, Prudhomme; Paris, Delloye, 1841 in-8°. =Autre édit. avec des changements dans le titre. Paris, Dezobry et Magdeleine, 1852, in-8°

XXVI. *Théorie et pratique de la science sociale, ou Exposé des principes de morale, d'économie publique et de politique, et application à l'état actuel de la société de moyens généraux, immédiats et successifs d'améliorer la condition des travailleurs et même des propriétaires*. Grenoble, Prudhomme, 1842, 3 vol. in-8°.

(1) Le colonel MICHEL était de Grenoble.

XXVII. *Histoire de la conspiration de Grenoble en 1816, avec un fac-simile des dernières lignes écrites par Didier au moment de sa condamnation à mort.* Grenoble, Barnel, Vellot, 1847, in-8°.

XXVIII. *Appel au ralliement des socialistes.* Paris, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, 1847, in-8°.

REY (LOUIS-EMMANUEL), lieutenant général, baron de l'Empire, né à Grenoble, le 22 septembre 1768, entra comme simple soldat dans le régiment de *Monsieur* (75e d'infanterie), le 30 avril 1784, devint lieutenant le 1er juin 1792 et, le 15 du même mois, adjoint aux adjudants généraux employés à l'état-major de l'armée des Alpes. Nommé général de brigade le 20 germinal an IV, il commanda la même année le camp sous Lyon, formé pour l'organisation des troupes dirigées sur l'armée d'Italie. Le 21 fructidor an V, il eut le commandement supérieur des départements du Rhône et de la Loire, et fut placé sous les ordres directs du général en chef Bonaparte. Il passa ensuite à la 6e div. milit. (3 vent. an VII), mais rentra bientot dans la 19e (11 vendém. an VIII), où il resta jusqu'au 1er vendém. an X, époque où son opposition au consulat à vie le fit mettre en disponibilité. — Après une année de disgrâce, il reçut du premier consul le commandement du départt de Jemmapes, qu'il quitta en l'an XIII, pour celui de Bayonne. Sa brillante conduite dans les campagnes de 1805 à 1807 lui valut le titre de baron, le 23 mars 1808. Appelé, le 22 août de cette année, à remplir les fonctions de chef d'état-major du corps d'armée de Catalogne, il se distingua aux siéges de Barcelone et de Tarragone. Le 14 août 1811, l'Empereur lui confia le cinquième gouvernement de l'Espagne, ayant pour chef-lieu Saint-Sébastien, importante place forte. Sir Thomas Graham vint mettre le siége devant cette ville dans les premiers jours de juillet 1813; il avait avec lui 18,000 hommes, tandis que la garnison ne comptait que 2,731 combattants. Pendant deux mois, 60 pièces de gros calibre accablent la place de leur feu; cinq assauts successifs sont livrés, mais repoussés avec pertes; ce n'est qu'au sixième que les Anglais, profitant du trouble qu'une explosion épouvantable vient de jeter dans la ville, parviennent à y pénétrer; ils n'y trouvent plus que des ruines. Le général Rey, s'étant retiré dans le fort Lamothe, tint encore quelques jours. Il ne se rendit prisonnier qu'à la dernière extrémité, mais avec les honneurs de la guerre, dans la journée du 9 septembre; 1,026 des nôtres avaient été tués et 570 blessés. Quand Napoléon apprit cette héroïque défense, il éleva l'intrépide chef qui l'avait dirigée au grade de général de division (6 nov. 1813) et le nomma grand officier de la Légion d'honneur (19 nov.), bien qu'il fût alors captif en Angleterre.— Rendu à la liberté après la paix, le général Rey fut confirmé dans son grade par Louis XVIII, le 28 juin 1814, et créé chevalier de Saint-Louis. Au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur lui donna, par décret du 30 avril 1815, le commandement de Valenciennes. Les alliés retrouvèrent dans cette ville le héros de Saint-Sébastien: sommé de se rendre après le désastre de Waterloo, il fit sortir toutes les bouches inutiles et ne consentit à livrer la ville qu'après un bombardement qui détruisit un de ses faubourgs (1er juillet). — La deuxième restauration laissa le général Rey sans emploi; le gouvernement de juillet le rappela à l'activité le 7 février 1831, mais l'admit à la retraite le 1er octob. 1833. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté ouest.

PORTRAIT. — *Point pinx.*, in-8°.

REYMOND (HENRI), évêque de Grenoble et de Dijon, naquit à Vienne, le 21 novembre 1737. Après avoir professé quelque temps la philosophie au collége de cette ville, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Georges, et commença à cette époque à se faire remarquer par le talent qu'il déploya pour maintenir sa nomination contre le chapitre de Saint-Pierre, qui prétendait avoir seul le droit de disposer de cette cure. De 1776 à 1780, il publia trois ouvrages, destinés à exposer les plaintes des curés du Dauphiné, qui étaient presque tous à portion congrue et demandaient depuis longtemps le paiement du *24e des pauvres*. L'un d'eux, intitulé : *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue*, fut supprimé par ordre du parlement. Ses efforts furent couronné d'un plein succès : les fermiers des décimateurs durent délivrer aux pauvres de chaque paroisse la 24e partie du blé provenant de la dîme, et lui-même eut la satisfaction de recevoir pour ses paroissiens indigents cette aumône légale et imprescriptible. Quelques années plus tard, il provoqua,

de la part des curés de Dauphiné, d'unanimes réclamations sur l'évidente insuffisance de la somme de 500 liv. qui ne représentait plus la vraie valeur des vingt-cinq sétiers de blé, mesure de Paris, à laquelle la portion congrue était fixée par le dernier édit. Il fut chargé par ceux du diocèse de Vienne d'aller à Paris faire auprès du gouvernement les démarches propres à obtenir justice, et réussit à faire taxer cette portion à 800 liv. Il y fut envoyé une seconde fois par le même diocèse, pour obtenir du conseil que les curés eussent deux députés à la chambre diocésaine et que ces députés fussent nommés par eux. Il eut encore le bonheur de réussir au moyen de plusieurs écrits qu'il publia à cet effet, et il fut l'un de ces deux députés. Cette démarche eut pour résultat que les impositions des curés à portion congrue diminuèrent toutes à peu près de moitié, tandis qu'auparavant, l'assiette des impositions se faisant à la pluralité des voix, ils étaient énormément chargés aux décimes.

L'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, ne blâma point la conduite tenue par Reymond en ces circonstances : l'avant-veille de son départ pour les Etats-Généraux, auxquels il était député, il lui donna une preuve de sa confiance, en le chargeant officiellement de visiter, accompagné d'un promoteur et d'un greffier, les paroisses de son diocèse, à l'effet de réunir celles qui étaient trop peu considérables. A la même époque, il rédigea pour les curés qui n'avaient pas pu obtenir d'avoir un député pris dans leur sein, un cahier de leurs doléances destiné à être présenté à l'Assemblée constituante.

Ayant prêté, en 1791, le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut élu évêque de Grenoble, le 17 novembre 1792, par l'assemblée électorale tenue à Saint-Marcellin, et sacré le 15 janvier de l'année suivante, par l'évêque de Viviers, Lafont de Savines. Il s'attacha avec un grand zèle à détruire dans son diocèse l'esprit irréligieux, et on le vit plusieurs fois au club de Grenoble lutter contre Chépi (1), qui ne cesait de déclamer contre la religion. Mais ces sentiments n'étaient pas alors en grande faveur : aussi le *comité des vingt-un* le fit-il arrêter comme suspect, et il ne sortit de prison que le 22 octobre 1794, après onze mois et demi de détention.

Devenu libre, il se retira dans sa famille, à Gerbay, où il demeura jusqu'au moment où l'exercice du culte fut enfin toléré. Il se rendit, en 1797, au concile convoqué à Paris, et c'est lui qui fut chargé de publier les actes de cette assemblée en y ajoutant une préface et une lettre d'envoi à tous les évêques. Il vint ensuite à Grenoble reprendre ses fonctions, et, lorsque les actes du concile eurent été imprimés, il convoqua un synode dans lequel il les publia ; les actes de ce synode ont été publiés aussi (2). Bientôt après (1801), un second concile ayant été convoqué par la commission intermédiaire, il s'y rendit, et ce fut pendant sa cession que le gouvernement consulaire prit ses arrangements pour l'exécution du concordat. Reymond fut transféré par la nouvelle organisation sur le siége de Dijon (9 avril 1802).

Arrivé dans sa ville épiscopale, son premier soin fut d'employer tous ses efforts pour réunir les deux partis qui s'étaient formés dans le clergé : il y réussit jusqu'à un certain point. Il réorganisa son petit séminaire et le dota de ses propres deniers d'une somme annuelle de 1,000 fr. Son église cathédrale fut aussi l'objet de la sollicitude du pieux évêque ; telle était sa pénurie, qu'elle ne possédait pas même un calice d'argent ; par ses soins, elle fut bientôt convenablement dotée. Les besoins spirituels du diocèse ne fixèrent pas moins son attention : il le visita trois fois en entier ; il organisa des conférences ; il publia un grand nombre de *mandements, lettres* ou *instructions pastorales* (3). Catéchiser était à ses yeux le premier des devoirs de son état, il ne s'en déchargea jamais sur ses vicaires.

Il gouvernait avec sagesse et édification, lorsque survinrent les événements de 1814. Le 7 avril, les actes du sénat et du gouvernement provisoire n'étant pas encore officiellement connus à Dijon,

(1) Voy. sur ce personnage, qui vint de Paris s'établir à Grenoble, vers le milieu de 1793, une note de M. Albin Gras, dans *Deux années de l'histoire de Grenoble*, p. 125, et une notice de M. Pilot, dans le *Bulletin de la société de statistique de l'Isère*, 2e série, t. I.

(2) Nous connaissons l'opuscule suivant publié à l'occasion de ce synode : *Synode diocésain tenu dans l'église cathédrale de Grenoble, les* 18, 19 *et* 20 *juillet* 1797... *Il a commencé par ce discours*... (Grenoble, chez Cadou et David), in-8° de 16 pp.

(3) La dernière porte le n° 86.

il refusa expressément, malgré la délibération qui en avait été prise par le conseil municipal, de faire chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu du retour des Bourbons. Ce refus eut un certain retentissement, et il s'en expliqua avec prudence et dignité dans une lettre pastorale qu'il eut occasion de publier le mois suivant. — Lors du retour de l'île d'Elbe, il se prononça nettement en faveur de la révolution qui venait de s'opérer. Il assista à la cérémonie du Champ-de-Mai et signa l'acte additionnel. Cette conduite l'exposa à des persécutions. Pendant l'invasion étrangère, on suggéra à divers commandements de troupes alliées de lui faire éprouver plusieurs vexations et de le forcer à des dépenses considérables. En 1816, sur un ordre du ministre de la police, en vertu des lois d'exception alors existantes, il fut enlevé à son troupeau et transporté à Paris. Malgré de nombreuses démarches, il ne put jamais parvenir à faire expliquer l'autorité supérieure sur les motifs qui avaient pu dicter cette décision. Plongé dans la retraite, il s'occupa de rédiger un mémoire justificatif de sa vie, qui fut inséré dans la *Chronique religieuse* de 1820, t. IV, pp. 364-80 et 385-94 (1).

Il revint dans son diocèce en mars 1817, non par suite d'une autorisation, mais par le seul fait de l'abrogation de la loi du 30 octobre 1815. Il reprit avec le même zèle ses travaux apostoliques si brusquement interrompus. La fondation d'une école ecclésiastique à Flavigny et l'agrandissement de son séminaire l'occupèrent d'une manière toute spéciale. Il fit les plus grands sacrifices pécuniaires pour ces deux établissements. Il trouvait encore sur ses revenus les moyens de soulager les pauvres. Pendant l'hiver, il faisait distribuer chaque dimanche 800 livres de pain aux cent pauvres les plus nécessiteux de la ville. Ce pieux et respectable prélat mourut presque subitement, à Dijon, le 20 février 1820.

Bio-bibliographie. — *Mémoire justificatif pour Henry Reymond, détenu à Grenoble*, in-8°. Nous avons trouvé le titre de cette pièce, que nous ne connaissons pas autrement, dans le *Catalogue* de la bibliothèque de Cochard (Lyon, Perrin; Paris, Debure, 1834, in-8°), n° 1072.

Portrait. — En buste, de profil, tourné à G. En bas, trois lignes de texte. *Chez Blaisot, rue de Grammont*, in-8°.

Bibliographie. — I. * *Droits des curés et des paroisses considérés sous le double rapport spirituel et temporel*. Paris, 1776, 2 part. in-8°. = Autre éd., Paris (Nanci), 1780, in-8°. = 4e éd., 1791, 3 vol. in-12. — II. * *Mémoire à consulter pour les curés à portion congrue de la province du Dauphiné; suivi d'une consultation d'avocats de Paris, du 28 janvier 1780*, in-8°. — III. * *Droits des pauvres*. Paris, 1781, in-8°. — IV. * *Cahier des curés de Dauphiné adressé à l'Assemblée nationale....* Lyon, Delamollière, 1789, in-8° de XVI et 208 pp. — V. * *Du gouvernement de l'Eglise, et du droit des curés et des paroisses*. Constance, 1791, 3 vol. in-12. — VI. *Conférences sur les principales vérités de la religion catholique*. Dijon (vers 1805), un vol. in-8°.

Cette liste des écrits de Reymond, que nous donnons d'après les bibliographes, est incomplète, et les titres ne sont probablement pas très-exacts. Nous espérons être à même de la compléter pour notre Supplément, et d'indiquer aussi tous les mandements qu'il a publiés comme évêque de Grenoble.

REYNARD (Jean), dominicain, issu d'une famille noble de Die, fut prieur du couvent de cette ville et vicaire général de Gaspard de Tournon, qui occupa les deux évêchés réunis de Die et de Valence du 17 mars 1503 à 1519. Il mourut vers 1512.

On a de lui deux sermons latins pour le carême, l'un *De peregrinatione generis humani*, l'autre *De infirmitate generis humani*, qui ont été publiés ensemble et sous le titre commun de : *Sermones quadragesimales*. Il en existe trois éditions. La première est de 1510; je n'en connais que la seconde partie dont voici le titre : *Sermones quadragesimales de infirmitatib⁹ gñis humani, editi ab eodem fratre Johañe Reynardi ordinis predicatorum*. On lit à la fin : *Lugd. Delaplace millesimo quingentesimo decimo*. Pet. in-8°. Goth. de *lxxxiij* ff.

La seconde édition est indiquée par Echard (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 23), qui la décrit ainsi : « *De peregrinatione* « *generis humani*. Lugduni, Stephani « Baland et Simonis Vincentii, 1515, « in-8°, 258 pp. — *De infirmitate gene-* « *ris humani*. Lugduni, 1515, in-8°, « 165 pp. » Cette édition fut donnée

(1) Il y a un abrégé de ce mémoire dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, pour 1820.

par les soins de *Jean Appais* de Die (1), neveu de l'auteur et religieux dans le même couvent.

La troisième est de 1518; je n'en connais que la première partie dont voici le titre : *Sermones quadragesimales de peregrinatione generis humani, a venerabili patre fratre Joanne Reynardi, ordinis predicatorum conventus Dyensis sacrarum litterarum eximio professore eodemq; predicatore facundissimo feliciter editi nuperq; diligentissime recogniti & accuratissime castigati vna cũ tabula seu repertorio.* On lit à la fin : *Impressi Lugd. per Joannem Delaplace anno Dni* MCCCCCXVIII. Pet. in-8° goth. de 6 ff. prélim. non chiff. et *cxxix* pp.

La famille Reynard ou Renard, qui s'est éteinte au siècle dernier, était fort ancienne; elle tenait un rang assez élevé dans la noblesse du Diois. Chorier (*Suppl. à l'Estat pol.*, p. 183) rapporte que ce fut dans la maison d'Aymard Renard, à Die, que le dauphin Humbert Ier fit un traité d'alliance avec Artaud de Roussillon, en 1298. Au XVIIe siècle, elle était divisée en trois branches, dont l'une, celle d'Avançon, avait donné naissance à Florent Renard, personnage distingué qui eut de grands emplois. Il fut pourvu, en 1593, d'un office de trésorier général de France dans le Piémont, la Savoie et la Bresse. En 1598, le roi le nomma l'un des commissaires chargés de l'aliénation du domaine en Dauphiné. En 1599, il fut receveur général des finances dans le marquisat de Saluces, conseiller d'Etat et premier président de la chambre des comptes de Grenoble (20-29 déc. 1599).

REYNAUD (Jean-François), *comte de Villeverd*, maréchal de camp et député, naquit à Grenoble, paroisse Saint-Hugues, le 9 juillet 1731, d'Arthus Reynaud de Villeverd et de Marg.-Gabr. Fusselet. Entré au service le 1er janvier 1747 avec le grade de lieutenant dans le régiment de Rougé, il obtint le rang de capitaine le 15 août 1755, et celui de lieutenant-colonel le 27 septembre 1761. Il fit les campagnes d'Allemagne, de 1757 à 1761, pendant lesquelles il fut toujours employé dans l'état-major des places. En 1761, il remplissait les fonctions d'aide major général; la même année (1er oct.), il passa avec ce grade en Amérique où il eut ensuite celui d'aide-major de Saint-Domingue, le 3 mars 1763. Il fut depuis successivement : colonel, le 20 avril 1768; commandant général de Saint-Domingue, en oct. 1768; colonel du régiment du Cap, le 18 août 1772; brigadier à la marine, le 25 oct. 1776; lieutenant au gouvernement général de Saint-Domingue, le 4 janvier 1780; brigadier d'infanterie et commandant en chef des Iles-sous-le-Vent, les 1er mars et 24 avril de la même année. Ayant été rappelé en France, le 16 juillet 1781, le comte de Reynaud fut présenté à la cour et accueilli avec une distinction que lui méritaient les grands services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance des États-Unis (2). D'honorables récompenses ne tardèrent pas à lui être décernées. Le 20 janvier 1782, il eut une pension de 4,000 liv. sur le ministère de la guerre, et, le 31 du même mois, une autre de 6,000 liv. sur le ministère de la marine. Deux ans après, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp (1er janvier 1784).

En 1789, la colonie de St-Domingue le nomma député aux Etats-Généraux. Le comte de Reynaud se fit peu remarquer dans cette assemblée; membre du comité des colonies, il prit quelque part aux questions qui les concernaient. En 1791, il demanda que les membres de l'assemblée de Saint-Marc présents à la barre fussent obligés d'avouer ou de désavouer un écrit signé d'eux. Il s'opposa à l'ajournement du projet de loi qui créait une assemblée générale de toutes les colonies pour rédiger des lois en faveur des hommes de couleur et des nègres libres; et quand le décret eut été rendu à ce sujet, il signa, avec tous les autres députés de Saint-Domingue, la lettre par laquelle ils annonçaient vouloir s'abstenir d'assister aux séances jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des instructions de leurs commettants. Il reparut néanmoins aux séances après la fuite du roi à Varennes, et motiva ce changement de résolution sur les dangers de la patrie. — Mis à la retraite le 1er oct. 1791, avec une pen-

(1) Un membre de cette famille, Appais, né aussi à Die, embrassa la religion réformée, devint pasteur de Chatillon en Diois, et publia l'écrit ci-après, qui est fort rare : *D vx homelies, l'une des miracles de Chr st av ventre de la sainte et glorieuse Vierge sa mere, l'avtre de l'extreme cheute et merveilleux relèvement du roy Manassé. Item les frvits divers d'vne mase chrestienne.* (S. n. de l.), 1518 (1618), in 8°.— Voy. mes *Notes sur l'Académie de Die* (Paris, 1857, in-8°), p. 9.

(2) Il avait reçu la décoration de l'ordre de Cincinnatus.

sion de 3,000 fr., il resta désormais entièrement étranger aux affaires publiques. D'après une note ministérielle que j'ai sous les yeux, il paraîtrait que, sous l'Empire, il fit des démarches pour être reçu candidat au corps législatif pour le département de l'Isère; mais il ne réussit pas. — Il est mort à Paris, le 22 nov. 1812, laissant trois enfants.

PORTRAIT. — Suite de Déjabin.

RICHARD (ANTOINE-JOSEPH), né à Crest, le 26 avril 1734, était avocat à la sénéchaussée de cette ville, où il se faisait appeler RICHARD DE SOUBEYRAN, lorsque éclatèrent les événements de 1788. Ses sentiments patriotiques le firent nommer à cette époque député aux états de Vizille et de Romans, maire de Crest, colonel de la garde nationale, et, le 5 janvier de l'année suiv., député suppléant aux Etats-Généraux. C'est lui qui remplaça Mounier après sa retraite de l'assemblée. Il remplit son mandat sans se faire remarquer, et revint ensuite dans sa ville natale, où il mourut le 8 floréal an XI (28 avril 1803).

Son portrait, qui devait faire partie de la collection publiée par Dejabin, existe en dessin (*Turlure del.*) à la bib. imp.

RIGAUD (DAVID), poëte, naquit vers le commencement du XVII[e] siècle, non pas à Crest, ainsi que l'ont écrit tous nos historiens, mais à Crupies, petit village situé près de cette ville. C'est lui-même qui nous l'apprend par son épitaphe imprimée dans l'un de ses recueils de poésies :

Crupies fut mon lieu de naissance,
Le C'est celuy de mon séjour,
Et quatre lieues en l'entour,
Ma familière cognoissance;
Ou j'ai acheté et vendu
Tantot gaigné, tantot perdu;
Et comme à la fin tout décline,
Mon corps i'y gist à l'envers,
Mon ame à la grace divine,
Et l'Europe chante mes vers.

Il paraît, par quelques passages de ses poésies, qu'il sortit de son village comme colporteur ou marchand ambulant, une balle sur le dos, et allait vendre dans les environs de menus objets de mercerie, rubans, mouchoirs, etc. Cette petite industrie prospéra; il fit des bénéfices, les mit religieusement de côté; puis, quand il se vit à la tête d'un honnête pécule, il ouvrit, à Crest, une boutique de marchand de draps. Habitués à la sobriété, à l'ordre et à la plus sévère économie, les gens qui commencent ainsi réussissent presque toujours. Notre Rigaud fit de très-belles affaires, et, au moment où ses poésies nous révèlent son existence, car nous ne le connaissons pas autrement, on le voit gros marchand, fort content de lui-même, possédant plusieurs granges (1), faisant des vers par passe-temps et assez riche pour commettre une folie dont certes il se fût bien gardé au temps de sa jeunesse, celle de se faire imprimer à ses frais. Cet excellent homme, ayant été pris de la manie de rimer, s'y livrait à propos de tout et surtout avec la plus intarissable fécondité; il en poursuivait ses voisins, ses amis, leurs femmes, leurs enfants; il n'est pas jusqu'à l'impromptu qu'il ne se permît de temps à autre, tout en faisant l'article à ses pratiques. Malheureusement ce qu'il appelle des vers n'est rien autre que de la fort mauvaise prose rimée, sans pensées poétiques, sans élévation, sans délicatesse. Quand il vise à l'esprit, sa minerve tombe dans la plus vulgaire grossièreté, témoin ce quatrain :

Sur les qualités que doit avoir une figue.

Il faut qu'elle ait le col tordu comme un pendu,
Ses habits déchirés comme un gueux misérable
Et comme une p .... son ..l noir et fendu :
Ces trois conditions la rendent admirable.

Mais, comme il avait été lui-même l'artisan de sa fortune et qu'il était riche, il se croyait apte à tout et ne doutait de rien. C'est le faible de bien des gens. Il se regardait sérieusement comme un grand poëte; la fin de l'épitaphe que nous avons rapportée :

Et l'Europe chante mes vers

suffit pour donner la mesure de son immense confiance en ses talents poétiques. Il faut dire aussi que ses voisins et amis ne lui épargnaient pas les compliments et ne contribuaient sans doute pas peu à l'entretenir dans ces égarements d'amour-propre. Les grands seigneurs de Crest eux-mêmes, les Saint-Ferréol, les Pluvinel, les La Tour-Gouvernet, qui n'étaient pas sans se connaître en beau langage et en belles manières, prétendaient trouver ses vers fort beaux et en accueillaient

(1) Entre autres, celle de *Lisle*, dont ses descendants ont ensuite pris le nom, ce qui leur a valu, nous ne savons trop comment, d'être compris dans les rangs de la noblesse aux Etats de Vizille et de Romans, en 1788.

les dédicaces avec empressement. A l'honneur des lettres et du bon goût des Crétois du XVIIe siècle, nous ne pouvons nous empêcher de soupçonner que bon nombre des flatteurs de l'honnête marchand daignaient parfois lui acheter du drap à crédit.

On a de lui trois recueils de poésies. Le premier, qui est extrêmement rare, a pour titre : *Les œuvres poétiques du sieur David Rigaud, marchand de Crest.* A Lyon, chez Claude Rivière, en la rue Tupin, 1637; in-8° de 104 pp. Il est dédié à M. de Saint-Ferréol, gouverneur de Die. Nous ne connaissons que le titre de ce recueil; il nous a été donné par M. Long, de Die, qui le possède dans sa riche collection.

Le second recueil nous est complétement inconnu. Nous savons seulement qu'il existe ; Rigaud en parle dans la préface du suivant qui est le moins rare et le plus connu des trois.

Recveil des œuvres poétiqves dv sievr David Rigaud, marchand de la ville de Crest en Dauphiné, auec le poëme de la Cigale, autant merueilleux en ses conceptions qu'en sa suite. Lyon, Cl. La Rivière, 1653, in-8°. Le *poëme de la Cigale*, que Rigaud place sans cesse dans ce recueil au premier rang de ses écrits, est simplement un petit poëme de quatre strophes des plus insignifiantes, suivi d'un interminable cortége de *réponses* et de *répliques* entre l'auteur et son ami Vincent. Tout cela provoque le plus fastidieux ennui. Quelques strophes de ce débat poétique sont en patois; nous les signalons à l'attention des philologues, car il n'existe pas, croyons-nous, d'autres spécimens imprimés du patois de Crest au XVIIe siècle.

Nous ne connaissons pas l'époque de la mort de l'honnête David. Il appartenait à la religion réformée; un de ses parents, son fils peut-être, nommé *Jean*, fut persécuté à l'époque des dragonnades, et a laissé un journal, dont un fragment, plusieurs fois reproduit, a paru d'abord dans la *Revue trimestrielle* publiée par Buchon, t. III, 1830, pp. 207, 210. On y voit que ce *Jean* abjura le 1er obtobre 1685, que sa femme Isabeau Gounon et son fils Michel abjurèrent aussi peu de jours après et se réfugièrent à Genève au mois de mai de l'année suivante.

RIGAUD DE L'ISLE (MICHEL-MARTIN), de la même famille que les précédents, naquit à Allex (Drôme), le 4 avril 1704. Passionné pour l'agriculture, il passa sa vie dans la propriété de Lisle, qui lui était échue en partage ; il l'agrandit considérablement en s'emparant, au moyen de chaussées, d'une partie des vastes terrains usurpés par le lit de la Drôme; il en augmenta aussi les produits en perfectionnant les diverses cultures des terres à grains. Il y établit de vastes pépinières de mûriers, et donna une forte impulsion à l'éducation des vers à soie. Son exemple et ses conseils ont rendu d'immenses services à l'agriculture dans cette partie du Dauphiné. C'est lui qui contribua le plus à y répandre l'utile et avantageuse pratique des prairies artificielles. Dès 1768, il avait établi au 29 septembre, jour de Saint Michel, son patron, une sorte de fête de l'agriculture, où l'on accourait en foule des environs. « Tous les laboureurs, lit-on dans sa Notice par Duvaure, arrivés au rendez-vous dans de vastes champs, chacun d'eux traçait plusieurs sillons avec leurs charrues et attelages ; des commissaires choisis les examinaient, et les vainqueurs étaient proclamés en présence de tout ce que la contrée avait de plus marquant, soit dans la classe des agriculteurs, soit dans celle des personnes distinguées que Rigaud appelait à cette fête, qui fut plusieurs fois honorée de la présence de feu M. Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné... Les prix, au nombre de quinze ou vingt, donnés aux frais de Rigaud, consistaient en charrues de diverses formes, en herses, semoirs, faux, haches et autres instruments aratoires. » Ce patriarche de l'agriculture, comme Delacroix l'appelle dans sa *Statistique de la Drôme*, possédait toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Il mourut sans avoir été marié, à Allex, le 21 février 1782. Sa perte fut pour la contrée une calamité publique. Pour honorer sa mémoire, ses voisins firent placer au-dessus de la principale porte de son habitation de l'*Isle*, un marbre noir orné de divers emblèmes d'agriculture, avec cette inscription si honorable pour lui, mais où le rédacteur a laissé échapper une naïveté qui rappelle involontairement M. de La Palisse :

CETTE MAISON ÉTAIT L'HABITATION ORDINAIRE DE M. MICHEL-MARTIN RIGAUD DE L'ISLE. *De son vivant, il fut un excellent citoyen, l'ami des hommes et le père des pauvres. Ce marbre a été placé aux frais et par les soins de ses voisins de*

tous les ordres, qui ont voulu rendre hommage à ses vertus et en conserver la mémoire. Il était né le 4 avril 1704; il est mort le 21 février 1782.

Sa vie a été écrite par Duvaure. Nous en avons donné le titre à la Notice de ce dernier.

On a de lui : I. *Mémoire ou Manuel sur l'éducation des vers à soie*, par M. Rigaud, de l'Isle de Crest, en Dauphiné. Valence, imp. de J.-J. Viret, M.DCC.LXVIII, in-8° de 52 pp. Ce mémoire avait d'abord été inséré dans le *Journal d'agriculture*, de l'abbé Roubaud, numéro de février 1767. Les numéros des mois d'avril, mai et juin du même journal contiennent des *réflexions* à ce sujet par un auteur qui se qualifie de *Paysan des Cévennes*. = La *France littéraire*, de Quérard, cite une édition de Grenoble, 1767, in-8°, que nous ne connaissons pas. — II. *Mémoire sur la culture de l'esparcet, ou sainfoin*, par M. Rigaud de l'Isle, citoyen de Crest, en Dauphiné. Valence, P. Aurel; Lyon, Cellier, M.DCC.LXIX, in-8° de 43 pp. — III. *Discours prononcé en plein champ au domaine de l'Isle, le 18 octobre 1766, et adressé aux habitants d'Alès et d'Eurre, avant ou après le tirage des prix pour l'encouragement du labourage*. (Inséré dans le journal précité, numéro de mars 1767.)

RIGAUD DE L'ISLE (LOUIS-MICHEL), neveu du précédent, né à Crest le 4 sep. 1761, se prit d'un grand enthousiasme pour les principes de la révolut., et s'engagea en 1792 dans l'un des bataillons de volontaires de la Drôme. En 1796, il était chef de bataillon. Rentré à cette époque dans ses foyers, il se consacra exclusivement, comme son oncle, à l'exploitation de sa propriété de *l'Isle*; il s'occupa surtout de l'application des sciences physiques à l'art agricole. Les mémoires de la Société d'agriculture de Paris mentionnent divers écrits qu'il lui adressa sur la théorie des engrais et leur application pratique, sur la construction des charrues, les labours, etc., etc. On trouve en entier, dans le volume de 1814, un mémoire sur les effets du plâtre comme engrais, où il relève de nombreuses erreurs consignées à ce sujet dans l'ouvrage d'un fameux chimiste anglais. Nommé membre du conseil général du département à sa création, en 1800, c'est à ses sollicitations auprès du gouvernement que l'on a dû la reprise du projet d'encaissement de la Drôme, la construction de près de 3,000 mètres de digues sur les deux rives de cette rivière, la conservation des parties les plus précieuses des territoires d'Eurre, d'Allex et de Grane, et l'ouverture de plusieurs canaux d'irrigation. Il fit partie de ce conseil jusqu'en 1809. L'année suivante, le gouvernement l'envoya à Rome avec MM. de Prony, Yvart et autres, pour étudier les moyens de dessécher les marais Pontins, d'assainir la campagne de Rome et d'y ramener l'agriculture. Ces études lui fournirent les matériaux d'un mémoire sur les causes de l'insalubrité de l'air, qu'il lut à la première classe de l'Institut dont il était membre correspondant, et qui fut inséré dans la *Bibliothèque universelle*, années 1816 et 1817. Elu en 1811 député de la Drôme au Corps législatif, il fut continué à la Chambre en 1814, et fit partie de cette minorité constitutionnelle qui lutta avec tant de force et de persévérance contre les fausses mesures du ministère; il fut encore député pendant les Cent-Jours, et se retira après la session à sa propriété de *l'Isle*. En 1820, il se porta candidat au collége électoral de Montélimar, mais ne fut pas élu. Il est mort à Grenoble en juin 1826. Il a laissé dans la Drôme de durables souvenirs. Nous avons sous les yeux un rapport confidentiel adressé en 1810 au ministre par le préfet Descorches de Sainte-Croix, dans lequel on lit : « M. « Rigaud est un des hommes les plus « distingués du département, par son « instruction, sa sagesse et la jus« tesse de ses idées, peut-être quelque« fois trop moroses, par suite, je sup« pose, de ses illusions déçues; d'un « caractère loyal, il est doué de toutes « les qualités qui rendent propre à l'a« mitié. Libéral dans ses sentiments et « ses idées, il respecte les lois et est « un ami franc de son pays; seulement « il est un peu méfiant de tout ce qui « émane de l'autorité, qu'il croit en gé« néral plus disposée à s'occuper ex« clusivement d'elle que du bonheur « public. »

A l'occasion des élections de 1820, Rigaud de l'Isle fit rédiger sa biographie par Delacroix, en guise de circulaire électorale. On en trouvera le titre dans le 1er vol., p. 305, n° III. La Notice que nous venons de donner en est un extrait.

Sa famille a fait réimprimer, lors de la première invasion du choléra, le mémoire dont nous avons parlé, sur l'in-

salubrité de l'air. Il est intitulé : *Recherches sur le mauvais air et ses effets.* Paris, Millerand-Bouty; Delaunay et Garnier, 1832, in-8° de viij et 220 pp.

RIONS.—Voy. ALBERT DE RIONS (D').

RIVAIL (DU). — Voy. DU RIVAIL.

RIVIERE (DE LA). — Voy. LA RIVIÈRE.

RIVOIRE (IMBAUD DE), seigneur de Romagnieu et Du Palais, guerrier du XVIe siècle, était le 4e fils de Jacques de Rivoire et de Claudine ou Claude de Bletterans. Dès l'âge de dix-neuf ans, il commença à porter les armes et à chercher les occasions d'acquérir de la gloire. Plein des idées chevaleresques de son temps, il s'associa Antoine d'Arces, dit le Chevalier Blanc et Gaspard de Montauban, seigneur de Montmaur, et s'en alla avec eux courir le monde, en chevalier errant, cherchant les aventures, redressant les torts, et défiant les plus braves dans les tournois. Le président Salvaing de Boissieu, qui s'est fort ingénié à rehausser la gloire de ses ancêtres, a fait dire par Vulson de la Colombière qu'un Aymon de Salvaing, dit *Tartarin*, faisait partie de cette association, et ce dernier a même donné le texte (*Science héroïque*, p. 452) d'un défi publié à Edimbourg le 5 janvier 1505, où l'on voit figurer ce *Tartarin* ; mais comme je l'ai déjà fait remarquer ailleurs, il est probable que cette pièce est apocryphe; le président de Boissieu était homme à ne pas reculer devant un faux dès qu'il s'agissait de sa vanité.

Imbaud et ses trois compagnons d'aventures parcoururent l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, et rentrèrent en France vers 1507. Il fit partie des troupes conduites cette année-là par Louis XII contre les Génois révoltés. Il fut l'un des cent gentilshommes que choisit Bayart pour une entreprise périlleuse, l'escalade des forts de la ville de Gênes. Un tel choix témoigne de quelle réputation il devait jouir dans la noblesse française. En 1509, lors de la guerre contre les Vénitiens, il se trouvait en garnison à Treviglio, lorsque ceux-ci vinrent l'assiéger avec toutes leurs forces. Comme cette place n'était pas encore en état de défense, Michel d'Astarac, Antoine d'Arces et lui, obtinrent pour eux, la garnison et les habitants, une honorable composition; mais infidèles à la foi jurée, à peine les Vénitiens en furent-ils maîtres, qu'ils y mirent le feu et laissèrent périr la population au milieu des flammes. Fait prisonnier avec Antoine d'Arces, Imbaud fut conduit à Venise et obtint, quelque temps après, la liberté moyennant une rançon. En 1510, il suivit Gaston de Foix, duc de Nemours, gouverneur de Dauphiné, qui allait en Italie faire ses premières armes, et se trouva à la bataille de Ravenne (1512), où il commanda 500 hommes de pied. Il combattit encore à la bataille de Marignan avec trois de ses fils, Imbaud, Thibaut et Philibert (1515); il était en garnison à Milan en 1521, lors de la prise de cette ville par les troupes de Charles-Quint.

Les autres circonstances de sa vie ont échappé à mes recherches. Guy Allard lui donne dans son *Nobiliaire* les titres de chevalier de l'ordre du roi, de maréchal de ses camps et armées, de colonel de son infanterie delà les monts, et de lieutenant général à Savone. «Il fit, dit-il, tant de belles « et d'éclatantes actions sous Louys « XII et Francois Ier pendant les guerres « d'Italie que sa mémoire en sera éter« nelle. Je décriray dans mon *Histoire* « *généalogique* une partie de ses ac« tions. » Guy Allard a rédigé en effet une généalogie de la maison de Rivoire, qui n'a pas été imprimée, et dont j'ai une copie sous les yeux, mais il ne dit que fort peu de choses de ses actions; après avoir rapporté les titres qu'il lui avait déjà donnés dans son *Nobiliaire*, il se borne à ajouter ceci : « Il fut ambassadeur à Florence et lieu« tenant de cent hommes d'armes dans « la compagnie de M. de Saint-Vallier. « Il mérita par ses belles actions le « changement des anciennes armes de « sa maison qui estoient *d'or à trois* « *chênes arrachés de sinople*, en celles « qu'elle porte aujourd'huy, *fascé d'ar*« *gent et de gueules de six pièces, à la bande* « *de France brochant*. Il eut en outre de « nombreux priviléges qui luy furent « concédés par les deux roix Louys XII « et Francoys Ier, et par Charles, con« nestable de Bourbon, comte de Forez, « qui luy fit de nombreuses concessions « dans ceste province, et luy donna la « juridiction haute, basse et moyenne « de la Bâtie du Palais. » — Imbaud de Rivoire testa en 1521 et 1534. Il avait épousé en 1496 Jeanne du Chevalard, dame du Palais, en Forez, dont il eut neuf enfants : l'aîné, *Philibert*, qui continua la postérité, fut la tige des *marquis du Palais*.

La maison de Rivoire était l'une des

plus anciennes du Dauphiné. Son premier membre connu, *Berlion*, se croisa, dit-on, en 1112, avec Gérard de Briord et quelques autres seigneurs; elle se divisa en sept branches, dont il ne reste plus que celle de VACHÈRES, du CHATELARD et de LA BATIE, formée par *Simond de Rivoire*, qualifié chevalier dans un acte de 1317, par lequel le dauphin Jean confirme divers priviléges accordés à sa famille. Elle est représentée de nos jours par M. le marquis de LA BATIE (Joseph-Henri-Eugène), né le 13 sept. 1785, agronome distingué, l'un des auteurs de l'*Ornithologie du Dauphiné*.

ROBERT (DOMINIQUE), docteur agrégé en l'université d'Aix, entra dans l'ordre de Saint-Dominique, dont il sortit ensuite pour se faire généalogiste. Il prit alors le nom de ROBERT DE BRIANÇON, sous lequel il est plus particulièrement connu. Nous pensions qu'à l'exemple de beaucoup de généalogistes, il s'était servi du lieu de sa naissance comme d'un nom de terre, pour se donner une apparence de gentilhomme, et qu'il était né à Briançon, mais nous avons découvert qu'il était né à Aix (Bouches-du-Rhône). C'est lui-même qui nous l'apprend dans la seconde édition de son *Etat de la Provence* : la dédicace en est adressée aux conseils d'Aix, et il leur dit : *Pour moi qui ai le bonheur d'être né dans le païs et dans la ville que vous avez si bien gouvernée*, etc. Ce personnage fut employé pendant seize ans chez Ch. d'Hozier, et le quitta parce qu'il ne se trouvait pas suffisamment rémunéré. Il mourut à Talmont, en Poitou, le 25 septembre 1704. Ces renseignements résultent d'une note manuscrite de la main de d'Hozier, sur un exemplaire de l'*Etat de la Provence*, que possède la Bib. imp. La liste de ses ouvrages donnée par les bibliographes n'est pas complète.

ROCHAS (JOSEPH-DOMINIQUE DE), chroniqueur Gapençais, appartenait à une famille noble dont une branche se fixa à Digne (1) au XIIIe siècle, et où l'un de ses membres, *Jean de Rochas*, écuyer, acheta du roi Réné la seigneurie d'Aiglun. *André de Rochas*, fils cadet de celui-ci, vint s'établir à Gap en 1490, et c'est de lui que descend le chroniqueur dont nous nous occupons.

(1) Chorier (*Nobiliaire*), donne la filiation d'une branche fixée aux environs de Grenoble et à laquelle appartenait un *Hercule de Rochas*, bel esprit du 17e siècle, dont parlent Guy Allard et Chalvet.

Il naquit dans cette ville en 1732. M. Gautier, qui lui a consacré une notice dans son *Précis de l'hist. de Gap* (pp. 156-57), donne fort peu de renseignements sur sa vie. Il dit qu'il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, où son désintéressement, sa probité, son excessive délicatesse et une piété solide, profonde et éclairée l'avaient fait vénérer, et qu'il fut enlevé à ses concitoyens dont il était le modèle, le 27 août 1807. Son fils, dont la notice est ci-après, nous apprend qu'il fut pendant plusieurs années maire, premier échevin et consul. Mais Dominique de Rochas est aujourd'hui moins connu par ses qualités et ses vertus que par des *Mémoires* inédits *sur la ville de Gap* qui portent son nom et dont le manuscrit original a été donné par son fils à la Bibl. publ. de Grenoble.

Personne jusqu'à ce jour n'a songé à lui contester la paternité de ces Mémoires ; mais d'après M. Clém. Amat, celui de nos bibliophiles dauphinois qui connaît certainement le mieux l'histoire littéraire des H.-Alpes et qui a étudié attentivement la question, cet ouvrage ne serait pas de lui; il aurait eu en sa possession des mémoires inédits de Juvenis sur le même sujet, et après les avoir copiés, commentés et continués sous son nom, il en aurait détruit le manuscrit original. Ainsi s'expliquerait la disparition d'un ouvrage qui, comme nous l'avons déjà dit dans notre t. Ier (p. 464, no V), a échappé jusqu'à ce jour aux investigations.

— Son fils, né à Gap, bailli (en survivance) du Champsaur avant la Révolution, puis juge au tribunal civil de Gap, est auteur de l'ouvrage suivant : **Observations sur les tremblements de terre, contenant quelques détails relatifs à la capitale des Hautes-Alpes et aux contrées du département du Pô, dans lesquelles le phénomène du 2 août dernier et jour suivant du même mois, a fait éprouver des alarmes* (2). Par *M. R****, de Gap. Gap, J.-B. Genoux, mai 1808, in-12 de 48 pp. (3). L'auteur y ajouta le mois suivant un *supplément* dont la pagina-

(2) L'auteur dit dans sa préface : « Deux causes « différentes ont concouru à me déterminer à cet « essai; la première est le tremblement de terre « qui vient d'affliger pendant près d'un mois consécutif, le département du Pô; la deuxième, un « bruit populaire qui courait dans notre ville, que « Gap allait être englouti. »

(3) M. Quérard attribue, dans sa *Fr. Litt.*, cette première partie de l'ouvrage de Rochas à Reynoard, de Gap.

tion continue la précédente, et le tout forme un vol. de 292 pp. auquel il mit un nouveau titre ainsi conçu : * *Nouveau pas sur les sentiers de la nature. Concernant les causes des secousses reiterees des tremblemens de terre, système sur la materialite de l'axe du globe terrestre; le tout accompagne de quelques particularites qui ont rapport aux sciences physiques, naturelles, et à l'antiquite; traits d'histoire et reflexions morales. Ouvrage utile à l'enseignement de la jeunesse*, par un habitant des Hautes-Alpes. Gap, J.-B. Genoux, les 5 mai et 25 juin 1808. L'auteur, qui n'avait pas les plus simples notions des sciences naturelles, a inséré dans cet ouvrage les réminiscences indigestes de ses lectures accommodées avec ses propres systèmes.

RODON (DE). — Voy. DERODON.

ROGIER (CLAUDE), professeur à l'université de Valence vers le milieu du XVI[e] siècle, rédigea une *Description statistique* de cette ville, restée manuscrite, qui était conservée autrefois aux archives de la mairie; l'ancien catalogue la mentionne sous les lettres RRRR, *armoire 4, n° 2* (1). Cet ouvrage, qui, à raison de l'époque où il fut rédigé, serait d'un grand intérêt pour l'état ancien de Valence, a disparu depuis longtemps; nous le signalons aux recherches de nos collectionneurs. — Nous savons fort peu de chose sur l'auteur. D'après M. Berriat Saint-Prix, il essaya, en 1557 ou 1558, de disputer à Cujas la préséance dans l'université de Valence, où il avait été pourvu *anciennement* de la 1[re] chaire. (*Hist. du Droit romain*, pp. 385 (*note 65*) et 393 (*note 101*). Il fut aussi consul et avocat de la ville, et, pendant une épidémie qui la désola, il déploya un admirable dévouement.

ROGNIAT (JEAN-BAPTISTE), né à Chanas (Isère), était notaire dans cette commune lorsque la révolution éclata. Elu administrateur du département et député à l'assemblée législative, en 1791, il ne se fit nullement remarquer. Toutefois, la modération de ses opinions l'ayant exposé à des poursuites, il vint se cacher à Paris et y vécut dans l'obscurité pendant la Terreur. Après le 9 thermidor il retourna dans le département de l'Isère, y fut nommé membre du conseil général, et passa le reste de sa vie uniquement occupé de travaux agricoles. Il est mort en 1825.

Nous connaissons de lui les deux opuscules suivants : I. *Réflexions et projet de décret sur la sûreté générale de l'Etat.* (Impr. nat., s. d.) in-8° de 12 pp.—II. *Rapport et projet de décret sur le canal projetté* (sic) *par le sieur Chevalier dans le département de l'Ain, pour la continuité de la navigation du Rhône, interceptée entre Seyssel et Genève; fait et présenté à l'Assemblée nationale, au nom de ses comités d'agriculture et de commerce, le 18 juin 1792, l'an 4[e] de la liberté.* (Impr. nat.), in-8° de 16 pp.

La *Biogr. Univers.* dit dans la notice du général, son fils (voy. ci-apr.), qu'il était auteur d'un ouvrage intitulé: *Nouveaux moyens mécaniques, ou Moyens de tirer le meilleur parti possible de la force des vents, considérée comme force motrice à appliquer à un grand nombre d'usages et d'industries.* Elle ajoute : « Avant lui-« même fait l'application de quelques « parties de son système, il avait pris « un brevet d'invention. » Nous ignorons si cet ouvrage a été imprimé.

ROGNIAT (JOSEPH), fils du précédent, général du génie, pair de France, naquit à Saint-Priest (Isère), le 13 novembre 1776. Après avoir terminé ses études chez les oratoriens de Lyon où il eut Casimir Périer pour condisciple, il se fit recevoir à l'ecole de Metz et entra au service, dans l'arme du génie, au commencement des guerres de la Révolution. Nommé capitaine en 1795, il fit la campagne de Bavière dans la division du général Delmas, qui, appréciant tout son mérite, lui donna souvent les fonctions réunies de commandant du génie, d'aide de camp et de chef d'état-major, et le chargea même quelquefois de commander plusieurs colonnes. Il prit part à la belle retraite opérée par Moreau et se trouva à la défense de Kehl, qui termina la campagne (1797). Les années suivantes, il fut attaché à l'état-major de l'armée; il se signala particulièrement au combat de Neubourg à la tête d'une colonne d'attaque, et reçut, en récompense de sa belle conduite, le grade de chef de bataillon (1800). Après la paix de Lunéville, il fut employé à Brest aux préparatifs de la fameuse descente en Angleterre. Il fit la campagne de 1805 en qualité de commandant du génie du 7[e] corps de la grande armée, puis de la réserve de cavalerie sous Murat; enfin du corps d'observation sous Kellermann. En 1807, au siége de Dantzick, il remplit les fonctions de major de tranchée

(1) *Annuaire de la Drôme*, 1832, p. 221.

et fit les dispositions de plusieurs assauts. Ses services, pendant ce siége, lui valurent la confirmation du grade de major et, peu après, celui de colonel (....). En 1808, il fut attaché à l'armée d'Espagne. C'est lui qui, après la mort du général Lacoste, eut la direction des travaux du siége de Saragosse. Le maréchal Lannes, commandant le siége, le prit alors en affection, et, sur sa recommandation, Napoléon le nomma général de brigade (....). Appelé, en 1809, à la grande armée, Rogniat fit une partie de cette campagne; il dirigea la construction des ponts de l'île Lobau à la bataille d'Essling, et fut renvoyé en Espagne à la fin de la même année. Il y commanda le génie, sous le maréchal Suchet, aux siéges de Tortose, de Tarragone, de Sagonte et de Valence. La manière vraiment remarquable avec laquelle il avait conduit les divers travaux de son arme le fit élever au grade de général de division, le 9 juillet 1811. Les siéges étant terminés en Espagne, Rogniat demanda un congé et se rendit à Paris (1812).—Il se trouvait encore dans cette ville lorsque Napoléon y arriva après la malheureuse expédition de Russie (décembre 1812). Il reçut aussitôt l'ordre de partir pour aller prendre le commandement du génie à *la grande armée*. Il arriva sur les bords de l'Oder, où le prince Eugène était parvenu à réunir une quinzaine de mille hommes, tout ce qui restait des 710 mille dont se composait quelques mois auparavant la grande armée. Par ses soins les places de l'Oder et de la Vistule, que Napoléon ne voulait pas abandonner, furent mises en état de défense et approvisionnées. Il s'occupa aussi des fortifications de Dresde, qui plus tard permirent aux Français de remporter une victoire et de soutenir un siége. Il fit toute la campagne de 1813. Après la bataille de Leipsick, c'est lui qui fut chargé de la construction des ponts sur la Saale.

Pendant l'invasion de 1814, Rogniat resta sans emploi enfermé dans Metz, et, par ses avis, se rendit utile au général Durutte qui commandait cette place. Il fit ensuite, comme tant d'autres, sa soumission à Louis XVIII, qui le créa chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur et lui conserva son grade. Pendant les Cent Jours, il n'en accepta pas moins le titre de premier ingénieur de la grande armée, qu'il suivit à Waterloo. A la seconde Restauration, il devint membre du comité de la guerre, inspecteur du génie, membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique (1829), de l'Académie des sciences (1829), pair de France (1831). Il mourut à Paris le 10 mai 1840.

Le général Rogniat était un très-savant ingénieur, mais ce n'est pas uniquement à sa science et à ses services militaires qu'il dut la réputation dont il a joui. Une polémique dont nous allons parler a été, croyons-nous, la principale cause du bruit qui s'est fait un instant autour de son nom. En 1816, ayant publié un ouvrage intitulé *Considérations sur l'Art de la guerre*, dans lequel il examinait plusieurs opérations militaires de Napoléon, celui-ci, alors prisonnier à Sainte-Hélène, s'en irrita assez vivement et dicta aux compagnons de son exil, sous le titre de : *Dix-sept notes sur l'ouvrage intitulé* : « Considérations sur l'Art de la guerre », une réponse aux critiques dont il était l'objet. Cette réponse parut en 1823 dans les tomes I et II (2e sect.) des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité.* (Paris, Didot et Bossange, 1822, 8 vol. in-8°); elle est précédée d'une petite notice biographique sur Rogniat, dont nous extrairons ce passage : « ... Le « maréchal Suchet le recommanda « comme un bon ingénieur; il obtint « successivement pour lui le grade de « général de brigade, de général de division et le titre de baron; en 1813, « lors de la campagne de Saxe, il fut « désigné pour remplir, à la grande armée, les fonctions de premier ingé« nieur. Il n'y justifia pas l'opinion « qu'avait conçue de lui le maréchal « Suchet; il n'avait ni assez d'expérience « ni assez de solidité dans l'esprit; ce « qu'il faut surtout au premier ingé« nieur d'une armée, qui doit concevoir, « proposer et diriger tous les travaux « de son arme, c'est un bon jugement. » — Cette écrasante appréciation de son mérite, partie de si haut, fit bondir le général Rogniat; il prit la plume et rédigea *ab irato*, sous le titre de *Réponse aux notes critiques de Napoléon* (1823), un écrit où, sans doute, pour montrer qu'il avait tout à la fois « expérience, « solidité d'esprit et bon jugement », il s'efforça de démontrer qu'au moment de certaines actions décisives, Napoléon, tranchons le mot, ne savait ce qu'il

faisait. Nous n'entendons rien en si grave matière, aussi nous garderons-nous bien de prononcer sur le plus ou moins de valeur des observations critiques de Rogniat; mais le ton sur lequel il prend les choses nous a paru des plus curieux : à l'entendre, il semble vraiment que s'il eût commandé, lui, la grande armée à Leipsick et à Waterloo, les Français eussent remporté la victoire. Il se laisse aller aussi à des emportements d'une violence extrême : nous allons en donner un ou deux échantillons au lecteur : « Quoi ! « s'écrie-t-il, un despote, ivre d'orgueil, « fera périr des millions d'hommes dans « des expéditions insensées; blanchira « les champs de la Russie, de l'Espa- « gne, de l'Allemagne des os des Fran- « çais privés de sépulture; et il viendra, « ensuite, réclamer le silence! Non, cela « ne sera pas : nous parlerons, nous « publierons hautement ses iniquités, « afin que l'inexorable histoire, dérou- « lant le hideux tableau de ses vices « et de ses désastres aux yeux des races « futures, en épouvante les ambitieux « qui seraient tentés de l'imiter...» Et, plus loin : « Toutes les clameurs ou- « trées de ses panégyristes et de ses dé- « tracteurs passeront avec les intérêts « et les passions qui les inspirent. Un « jour viendra où il restera seul, en « présence de ses actions. L'impartiale « histoire les pèsera dans la balance de « justice : si elles ont contribué à ren- « dre les hommes plus libres, plus heu- « reux, meilleurs, plus éclairés, plus « civilisés, elle le rangera parmi les « bienfaiteurs de l'humanité, et trans- « mettra son nom glorieux à la recon- « naissance, à l'admiration de la posté- « rité; si, au contraire, elles ont immolé « des hécatombes d'hommes à une am- « bition délirante; si elles ont abreuvé « l'Europe de sang et de pleurs; si elles « ont humilié, dégradé, avili l'espèce « humaine sous la verge du despotisme; « si elles furent inspirées par un vil « égoïsme, qui faisait de sa personne « le centre de l'univers; si les froids « calculs de l'intérêt étaient leurs seu- « les règles, sans égard aux principes « de la justice et de la morale; si elles « ne reculaient point devant l'aspect « sanglant du crime, dès qu'il était « jugé utile : alors l'histoire, vouant « son nom aux malédictions de la pos- « térité, le placera parmi les fléaux de « l'humanité, à côté des Attila et des « Tamerlan. » — L'honneur d'avoir été réfuté par Napoléon et les violentes sorties de Rogniat donnèrent à cette polémique un retentissement qui a fait sans doute beaucoup, nous le répétons, pour la réputation de ce dernier.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Vie publique et privée de Napoléon Bonaparte, seconde édition, revue et augmentée d'une notice historique sur le général Rogniat*, par L.-G. Michaud. Paris, Michaud, 1846, in-8° de.... et 36 pp. C'est la réimpression, sous un titre commun, de deux notices publiées dans la *Biographie universelle*. Le but d'un semblable rapprochement n'échappera pas à ceux qui connaissent l'esprit d'après lequel ont été rédigées les vies des hommes politiques contenues dans ce grand répertoire biographique.

— La notice de Rogniat est précédée de son portrait; lith. in-8°.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose, par les Français, dans la dernière guerre d'Espagne.* Paris, impr. Didot, 1814, in-4° de 72 pp., avec 2 pl.

II. *Considérations sur l'art de la guerre.* Paris, Magimel, Anselin et Pochard, 1816, 1 vol. in-8°, de *xj* et 608 pp. = *Seconde édition revue par l'auteur*. Paris, *les mêmes*, 1817, in-8° de *xj* et 608 pp. C'est l'édition précédente remaniée. = On dit qu'il en avait paru une édition antérieure à 1816, avec une dédicace des plus louangeuses adressée à Napoléon. Cette prétendue édition n'est *décrite* par aucun bibliographe, et nous ne pensons pas qu'elle existe. — Voici l'indication des matières qui composent cet important ouvrage :

De la levée des troupes. — De l'organisation légionnaire. — Des gardes militaires. — Des armes. — Exercices et travaux militaires. — Ordre de bataille de la légion. — Des armées et de leur ordre en bataille. — Positions et campements. — Retranchements de campagne. — Des marches. — Retraites. — Stratagèmes. (Il y est question du général Moreau à Hohenlinden; du prince Charles à Essling; de Napoléon à Waterloo). — *Des batailles.* (L'auteur y traite, entre autres, de celles d'Eylau, d'Iéna, de Wagram, de Bautzen et de Leipsick; de Napoléon contre les mamelucks; d'Antoine et de Crassus contre les Parthes). — *Métaphysique de la guerre, ou l'Art d'inspirer du courage aux troupes. — Des grandes opérations de la guerre offensive en Europe.* (Il y est parlé de Napoléon à Moscou, en Saxe, à Austerlitz; on y trouve aussi un parallèle de l'expédition de Napoléon en Italie par le Saint-Bernard, avec celle d'Annibal). — *Des grandes opérations de la guerre défensive. — Notes.* (Elles sont relatives à la milice romaine).

Napoléon, comme nous l'avons dit plus haut, ayant critiqué les observations faites par Rogniat, sur quel-

ques-unes de ses opérations militaires, celui-ci fit la réponse suivante :

III.* *Réponse aux notes critiques de Napoléon, sur l'ouvrage intitulé : Considérations sur l'art de la guerre*. Paris, Anselin et Pochard, 1823, in-8°.

IV. *Situation de la France, en 1817*. Paris, Delaunay, 1817, in-8° de 48 pp.

V. *Des Gouvernements*, t. Ier (seul paru). Paris, Delaunay, 1819, in-8°. Cet ouvrage devait avoir quatre volumes.

VI. *Mémoire sur l'armement des places*. Paris, Fain, 1826, in-8°. (Ext. du *Mémorial de l'officier du génie*, n° 8.)

VII. *Mémoire sur l'emploi des petites armes dans la défense des places*. Paris, Fain, 1827, in-8°. « Ce mémoire et le « précédent ont été rédigés sous les « yeux et d'après les idées de Rogniat, « par son aide de camp, le capitaine « du génie Villeneuve. » (*Biogr. univ*.)

VIII. *Rapport fait à l'Académie des sciences sur l'ouvrage de M. le colonel Paixhans, intitulé : Force et faiblesse militaires de la France*. Paris, 1830... (*Biogr. univ.*)

IX. *Rapport fait à l'Académie des sciences sur le fusil Koptipteur* de M. Heurteloup. Paris, 1835, in-4°.

X. *Réponse à l'auteur de l'ouvrage intitulé : Du projet de fortifier Paris, ou Examen d'un système général de défense*. Paris, Corréard, 1840, in-8° de 30 pp. (Extr. du *Journal des sciences milit.*, n° de déc. 1839.)

XI. *A l'auteur de la réponse aux observations du général Rogniat sur les fortifications de Paris*... 1840, in-8°.

XII. *De la colonisation en Algérie, et des fortifications propres à garantir les colons des invasions des tribus africaines*. Paris, Gaultier-Laguionie, 1840, in-8° de 57 pp.

XIII. *Opinion de M. le lieutenant général vicomte Rogniat, sur la question de l'Algérie, à l'occasion des crédits supplémentaires*. Paris, Corréard, mai 1840, in-8° de 46 pp. « Discours qu'il devait « prononcer à la tribune de la Cham- « bre des pairs, et qui a été publié par « sa famille après sa mort. » (*Biogr. univ.*)

ROGNIAT (JEAN-BAPTISTE), frère du précédent, né à Saint-Priest (Isère), le 3 mai 1771, fit ses études au collége de Tournon, tenu alors par les Oratoriens, fut ensuite reçu à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit en 1811. Nommé à cette époque sous-préfet de Bonneville, dans le département du Léman, il remplit ces fonctions jusqu'au moment où la Savoie fut rendue au roi de Sardaigne. Il passa alors à la sous-préfecture de Vienne (Isère), puis aux préfectures du Puy-de-Dôme (30 mars 1815), et des Ardennes (14 juillet); l'année suivante s'étant trouvé en dissidence avec le ministre, dont il ne voulait pas suivre la ligne politique avec assez de docilité, il fut mis à la retraite. Le crédit de son frère le fit rentrer en grâce en 1819; il fut alors nommé préfet de la Vendée (9 janv.), et, successivement, de l'Ain (19 juill. 1820), et du Puy-de-Dôme (10 août 1830). Deux ans après, lors des événements des 5 et 6 juin 1832, il fut brutalement destitué pour s'être prononcé avec fermeté, lit-on dans la *Biogr. univ.*, contre la mise en état de siége de la capitale. Il se retira alors à Fontainebleau, où il mourut le 31 août 1845.

On a de lui : I. *Sixième livre de l'Énéide, traduit en vers français*. Paris, impr. Gros, 1839, in-8° de 62 pp. — II. *Essai d'une philosophie sans système, ou Inductions philosophiques d'après des faits généraux et non contestés*. Paris, Hachette, 1839, 2 vol. in-8°. — III. *Opuscules philosophiques et religieux, faisant suite à divers chapitres de l'Essai de philosophie sans système*. 1er, 2e, 3e et 4e opuscules. Paris, Hachette, 1840, 4 cahiers in-8°. — IV. *Principes élémentaires de la vraie logique à substituer aux traités de logique enseignés dans les écoles*. Paris, 1841, in-8°. — V. *Programme d'un cours d'instruction tertiaire à détacher de l'instruction secondaire actuelle, lorsque l'enseignement public, libre de droit, sera libre de fait*. Paris, Dentu, Hachette, 1842, in-8°. — VI. *Série d'articles présentés au Corps Législatif pour la défense de la liberté de l'enseignement contre le monopole de l'Université, avant et pendant la discussion de la loi à intervenir sur cette matiere*. Paris, 1843-44. 5 cahiers in-8°.

— *Alexis* ROGNIAT, neveu des deux précédents, ancien chef de bataillon, est auteur des deux ouvrages suivants:

I. * *Hermès, ou le génie des colonies. Essai politique, contenant les principes fondamentaux en matière de colonisation, par M. A. R.* Paris, Hivert, 1830, in-8°, avec 2 pl. — II. * *L'Italie conquise, ou Napoléon au champ de Marengo, poëme en* XIII *chants*. Paris, Delaunay. 1837, 2 vol. in-18, sous l'anagramme de A. NORGIAT.

ROLLAND (JEAN-MICHEL), ecclé-

siastique, député, naquit à Gap, le 13 février 1745, d'une famille d'artisans; son père était maréchal-ferrant. M. de Condorcet, évêque de Gap, le prit sous sa protection, lui fit faire ses études au collége de cette ville et l'y nomma ensuite professeur de rhétorique. Sorti, par l'éducation qu'il avait reçue, de son humble condition, Rolland se décida à embrasser l'état ecclésiastique, l'une des carrières ouvertes aux hommes instruits, mais sans fortune et sans nom. Avant d'être promu aux ordres sacrés, il alla à Lyon en qualité de précepteur dans une famille riche, puis au collége de Beaujeu, où il occupa une chaire, et, dès qu'il eut l'âge requis, il revint à Gap y recevoir la prêtrise. M. d'Hugues, alors maire de la ville, désirant le fixer auprès de lui pour l'éducation de ses enfants, le fit nommer vicaire de la Motte, et quelques années après curé du Caire (B.-Alpes), paroisse qui dépendait de l'évêché de Gap. En 1789, il fut élu député du clergé de la sénéchaussée de Forcalquier aux états généraux, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Il se réunit l'un des premiers de son ordre à l'assemblée du Tiers, et prêta plus tard le serment exigé par la Constitution civile du clergé; ce sont là, croyons-nous, les seuls souvenirs qu'il ait laissés de sa carrière législative. Après la session de l'assemblée constituante, il revint à sa cure, qu'il abandonna pendant la Terreur pour remplir les fonctions de commissaire du Directoire exécutif du canton de La Motte. Nommé, en l'an V, professeur de grammaire à l'Ecole centrale des Hautes-Alpes, puis directeur du collége, il conserva cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée à Gap, le 29 avril 1810. — Il était membre de la Soc. d'émulation des Hautes-Alpes et associé correspondant de celle d'agriculture de Paris.

PORTRAIT. — Suite de Levachez.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *Notice sur M. Rolland, ex-constituant, directeur du collége de la ville de Gap, associé correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine, membre résidant de la Société d'émulation des Hautes-Alpes.* (A Gap, chez Allier, 1811), in-8° de 18 pp. Signée : *Farnaud*.

BIBLIOGRAPHIE (1). *Exposé de la conduite de M. l'abbé Rolland, député à l'Assemblée nationale, et sa réponse à une fausse inculpation.* (Paris, impr. Moutard, 1790), in-8° de 7 pp. — II. *Observations sur les villes de Gap et d'Embrun considérées relativement à leur localité et à leur importance dans le département des Hautes-Alpes.* (Paris, impr. Moutard), in-8° de 8 pp. Cette brochure, rédigée avec la collaboration de Le Moynier du Bourg, a pour but de développer les droits de la ville de Gap, et les avantages qu'elle présente pour être le siége de l'évêché des H.-Alpes. — III. *Hymne pour la fête du 14 Juillet.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — IV. *Chants funèbres en l'honneur des braves Français morts sur le champ de bataille.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — V. *Hymne à la paix, pour être chantée le jour de la célébration de la paix conclue à Lunéville.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 4 pp. — VI. *Hymne funèbre pour être chantée à la cérémonie du 20 prairial.* (Gap. Allier, s. d.), in-8° de 6 pp. — VII. *Maximes pour régler sûrement sa conduite* (s. l. n. d.), in-12 de 10 pp. — VIII. *Hymne pour être chantée à la fête qui doit avoir lieu le 5 messidor à l'occasion des victoires remportées en Italie.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — IX. *Hymne pour être chantée à la fête de l'anniversaire de la République, le 1er vendémiaire an IX.* (Gap, Allier, s. d.), in-8° de 2 pp. — X. *Etablissement d'un pensionnat dans l'Ecole centrale des Hautes-Alpes.* Gap, Allier, an IX, in-8° de 7 pp.— XI. *Dictionnaire des expressions vicieuses et des fautes de prononciation les plus communes dans les Hautes et Basses-Alpes.* Gap, Allier, 1811, 1 vol. in-8°.

Notice communiquée par M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

ROLLIN (HUGUES) (2), ministre protestant à Veynes, vers 1630 à 1644, ne nous est connu que par un petit ouvrage de controverse, l'une des raretés bibliographiques du Dauphiné. En voici le titre :

Marseille sans miracles, ou véritable récit de la conférence tenue en Provence entre les sieurs Rollin, pasteur de l'église réformée de Veyne, en Dauphiné, et le sieur Bizot, jesuite prédicateur, le 21 et 24 août dernier, touchant les prétendus miracles du feu évesque de Marseille et les miracles en général, avec un traicte

(1) M. Quérard (*France litt.*) l'a confondu avec un J. F. Rolland, imprimeur-libraire de Lyon.

(2) Guy Allard et Chalvet lui donnent le prénom de *François*. Nous le nommons *Hugues* d'après un état des pasteurs dressé en 1637, au synode national d'Alençon. (Aymon, *Syn. nat.*, ad fin.)

qui montre que les miracles ne sont point une marque de la vraye Eglise, et pourquoi nous rejettons ceux dont l'Eglise romaine se vante. A Die, par Ezéchiel Benoît, imprimeur de l'académie des églises réformées de France, M.DC.XLIV, in-8° de 167 pp. Voici relativement à cet ouvrage un passage de l'*Hist. de l'Edit de Nantes*, par Elie Benoît (t. III, p. 20) :

« Il parut quelques livres cette an- « née qui firent des affaires à leurs « auteurs. Robin (*sic*), ministre de « Veines, fit imprimer un livre qu'il « intitula : *Marseille sans miracles.* Il y « réfutoit l'histoire qui fait arriver « Marie-Madeleine en Provence..... Le « procureur général fit rendre le 28 « juillet, à Grenoble, un arrêt qui dé- « claroit que les propositions contenues « dans ce livre étoient scandaleuses, « séditieuses, pleines d'impostures et « de calomnies; et en conséquence, « ordonnoit que le livre fût brûlé par « la main du bourreau, et défendoit de « le tenir ou le débiter. Il décrétoit « aussi prise de corps contre l'auteur « et contre l'imprimeur; et ajournoit « à comparoître personnellement Bou- « teroue et Murat, ministres de Gre- « noble, Cherlet, ministre de Gap, « Blanc et Dyse, professeurs à Die, « parce qu'ils avoient approuvé l'ou- « vrage. Pour donner plus de couleur « à cette sévérité, le procureur géné- « ral avoit exposé que la publication « de ce livre avoit pensé exciter une « sédition à Gap, et que ce malheur « avoit été prévenu par la prudence « de l'évêque. »

ROMAND (Balthazar de), général de brigade, né à Grenoble, le 6 janv. 1749, entra comme enseigne au régiment provincial de Valence, le 22 août 1771, y devint lieutenant le 5 mai 1772, mais fut réformé, avec son régiment, le 29 nov. 1775. Il obtint alors son admission à l'école d'artillerie de La Fère. Le 9 février 1780, il s'embarqua, en qualité de lieutenant en 3e, sur l'escadre du bailli de Suffren, et servit dans l'Inde jusqu'au 14 mars 1789. Nommé, à son retour en France, capitaine dans la garde parisienne soldée (1er sept. 1789), et chef de bataillon au 8e d'infanterie (8 juillet 1792), il fit la campagne de Belgique, fut blessé d'un coup de feu à la tête pendant la retraite (1793), passa, en l'an II, dans la Vendée, y acquit le grade de colonel, le 8 germ. an III, et le 28 messid. de la même année, celui de général de brigade, par sa brillante conduite au combat de Quiberon. Ayant été chargé, quelque temps après, de défendre Belle-Isle contre les Anglais, il sut conserver à la France cette importante position. Le général Romand fut depuis lors employé successivement dans les 13e div. milit. (1er vend. an V), la 8e (22 brum. an VII), la 7e (1er vendém. an XI), et la 22e (6 janv. 1806). Il est mort à Angers le 9 avril 1811. Il était commandant de la Lég. d'honneur depuis le 25 prairial an XII. — (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III.)

ROMANESCHE (Gaspard de), jurisconsulte du 16e siècle, né dans le Viennois, est auteur de l'ouvrage suivant dont nous trouvons le titre dans le *Suppl. à la Bibl. de Gessner*, par Duverdier : *Tractatus de origine et dignitate ordinis sacerdotalis, immunitate ecclesiastica, divina ultione in oppressores ecclesiarum, prælatorum præsertim, monachorum lascivia, factioneque, fugâ et clade Borboniæ.* Lugduni, 1529, in-8°. Chalvet fait par erreur de ce traité deux ouvrages différents. (Voy. aussi la *Revue de Vienne*, t. Ier, p. 323.)

ROMIEU (Antoine-Alexandre), adjudant général, diplomate, naquit à Nyons (Drôme), le 7 septembre 1764. A l'époque de la Révolution, il manifesta un assez grand enthousiasme pour les idées nouvelles, et fut élu successivement officier de la garde nationale de Nyons (1789), membre du directoire du district (1791) et de celui du département (1792). Au mois d'août de cette dernière année, il fut chargé, avec son collègue, César Caton, d'arrêter les menées contre-révolutionnaires du fameux marquis de Bésignan et de faire le siége de son château. Nous avons raconté ce singulier épisode dans un article précédent. (Voy. Duclaux.) En 1793, les administrations départementales ayant été composées d'hommes appartenant au parti le plus avancé, Romieu cessa de faire partie de celle de la Drôme, et s'engagea le 4 octobre dans le 8e bataillon des volontaires du département.

De 1793 à l'an IX, il resta constamment sous les drapeaux, sauf pendant quatre mois de l'année 1794, où il fut enfermé, comme suspect, à la conciergerie. Il fit toutes les campagnes des armées du Rhin, de Rhin et Moselle, de Sambre et Meuse, de Rome, de Naples, des Alpes, d'Italie, de l'Ouest et

d'observation du Midi. Ses états de services militaires, dont on fait usage ici pour la première fois, sont des plus honorables (1). Il gagna presque tous ses grades sur les champs de bataille pour des actions d'éclat. En 1795, il fut nommé sous-lieutenant par un décret de la Convention, motivé sur sa conduite militaire et les services qu'il avait rendus au département de la Drôme comme administrateur. En 1797, Hoche le fit capitaine après le passsage de la Lann. A la fin de la même année, il reçut le grade de chef d'escadron sur le champ de bataille, après l'affaire de la Storta, près de Rome. En 1798, Championnet, dont il était aide-de-camp depuis deux ans et auquel l'attachait une étroite amitié, le nomma adjudant-général chef de brigade, sur le champ de bataille, après la prise de Naples.

Ayant été compris dans la réforme des adjudants-commandants en 1801, il fut présenté dans le courant d'octobre de cette année à l'audience du premier consul qui, sur les vives recommandations du général Mortier, le nomma, quelques jours après, commissaire général des relations commerciales chargé d'affaires auprès de la république des Sept-Iles, par arrêté du 11 brumaire an x (2 nov. 1801). Romieu resta à ce poste jusque vers la fin de 1804. Napoléon lui confia alors une mission d'une haute importance, en Perse, mission terminée par une mystérieuse catastrophe, qui donna lieu dans le temps à de bien graves rumeurs, et que la plupart des historiens ont ignorée, ou du moins, dont ils ont évité de parler par suite de diverses considerations politiques. Elle est peu connue : tout ce qu'on en sait de plus certain a été réuni dans le premier chapitre d'une notice dont nous parlerons plus loin et à laquelle nous allons emprunter le récit qui va suivre (2). Cette notice est si rare qu'elle offre presque tout l'intérêt d'un document inédit.

Un jour de l'année 1804, un inconnu se présenta au chargé des affaires de France à Constantinople, M. Ruffin, lui demandant la faveur d'une audience particulière. Cette visite était bien faite pour surprendre notre représentant : l'inconnu, Arménien de Djulfa, avait bravé mille morts pour arriver jusqu'à lui, car il portait, caché dans un pli de sa robe, une lettre de Feth-Ali-Shah, roi de Perse, par laquelle ce prince implorait l'aide et l'amitié de *l'invincible Bounabarda* (l'empereur Napoléon), pour tenir tête aux envahissements que la Russie et la Turquie méditaient contre ses États. Habitué par un long apprentissage aux hommes et aux choses de l'Orient, M. Ruffin reconnut bientôt l'authenticité de la dépêche qui lui était remise, et se hâta de l'expédier à Paris.

« Cette lettre fut pour l'empereur le sujet de réflexions et d'espérances gigantesques : la situation difficile de la Perse et le cri de détresse de son souverain élargissaient soudain, dans sa pensée, le cercle de ses entreprises futures. L'alliance avec Feth-Ali-Shah contrariait évidemment les projets respectifs de la Russie et de l'Angleterre, et, l'hypothèse admise d'une rupture entre ces deux puissances, l'accord avec la Perse eût donné à l'empereur le moyen de se ménager le czar en favorisant ses vues sur l'Inde.

« Les ouvertures de Feth-Ali-Shah étaient trop avantageuses pour n'être pas immédiatement acceptées. Sans plus de retard, un jeune orientaliste, M. Amédée Jaubert, précédemment attaché au général en chef de l'expédition d'Egypte, reçoit de Napoléon l'ordre de porter sa réponse à Téhéran, et

(1)

Caporal-fourrier.........	2 nivôse an II
Sergent......................	2 pluviôse an II
Sergent-major de carabiniers de la 15[e] demi-brigade d'infanterie légère.................	vendém. an III
Sous-lieutenant dans la 16[e] (*bis*) brigade d'infanterie légère...	17 germin. an III
Lieutenant, d'après la loi du 14 germinal, et aide-de-camp de Championnet..............	5 ventôse an IV
Capitaine au 7[e] dragons........	thermid. an V
Chef d'escadron..............	frimaire an VI
Adjudant général chef de brigade	pluviôse an VI
Général (provisoire) de brigade.	12 germin. an IX
Chef d'état-major de l'armée d'observation du Midi...........	messid. an IX
Réformé......................	fructid. an IX
Membre de la Légion d'honneur	26 prairial an XII
Proposé pour le grade de général de brigade.................	26 ventôse an XIII

Ces dates, et les renseignements qui les complètent dans la notice, ont été recueillis tout exprès pour la *Biographie du Dauphiné*, sur des pièces officielles, par M. Turpin, archiviste au dépôt de la guerre. Ce n'est pas la première fois que M. Turpin a bien voulu nous venir en aide : en mainte circonstance, et avec une complaisance inépuisable, il nous a fait part de ses profondes connaissances dans l'histoire militaire de la France et nous a ouvert les riches archives du ministère de la guerre pour la rédaction des notices des généraux dauphinois. Nous le prions de recevoir ici l'expression de notre sincère gratitude.

(2) Nous en avons élagué quelques longueurs et supprimé le titre de *général* qui y est donné par erreur à Romieu.

on lui prescrit, pour gagner son poste, une voie dangereuse mais rapide, le chemin de l'est, c'est-à-dire la mer Noire, Trébizonde, l'Arménie et le Bayazid. Mais à peine M. Amédée Jaubert avait-il quitté Paris, l'empereur se prit à songer que l'entreprise était lointaine, les obstacles nombreux, et que, pour des expéditions de cette nature, la prudence commandait d'en agir avec les plénipotentiaires comme il le faisait en campagne avec ses aides-de-camp, en d'autres termes, d'envoyer plutôt deux ambassadeurs qu'un seul à la cour de Téhéran. »

Ce second agent fut l'adjudant-général Romieu.

« L'itinéraire qu'on lui traça était différent de celui assigné à son collègue. La route de l'ouest lui imposait un long détour par la Méditerranée, la Mésopotamie et le pachalik de Bagdad. Peu de semaines après, les deux envoyés se rencontraient et se serraient une dernière fois la main à Constantinople, chez le vénérable M. Ruffin; puis, se tournant le dos et prenant chacun une direction différente, ils s'abandonnaient à leur destin. »

Nous n'avons pas à raconter les phases diverses du voyage de M. Jaubert, ses alertes, ses marches et contremarches au milieu des hordes de barbares, et sa longue captivité : il a consigné tout cela dans son *Voyage en Arménie et en Perse*, publié à Paris en 1821. « Ayant un plus long trajet à accomplir, Romieu était en butte à plus de dangers, aussi avait-il multiplié les précautions et marchait-il sous bonne escorte, en compagnie d'un aide-de-camp et de M. Outrey, qui remplissait l'emploi de secrétaire de la mission. Fils d'un médecin français depuis longtemps établi à Bagdad, et lui-même alors vice-consul en cette résidence, M. Outrey parlait l'arabe et portait le costume oriental comme un véritable Osmanlis. Il ne fallut rien moins que son expérience et la bravoure de Romieu pour détourner les périls qui, à diverses reprises, se dressèrent sur leurs pas. Au cœur de la Mésopotamie, entre Orfa et Mardin, la caravane, malgré son travestissement turc, est assaillie par des brigands descendus à l'improviste des rocs presque inaccessibles, brigands dont la profession est de détrousser les voyageurs, à quelque pays qu'ils appartiennent. L'intrépide contenance de Romieu et de ses compagnons surmonte ce premier obstacle. Plus loin, c'est le tour des Arabes Anezeh, qui échouent dans leur tentative comme avaient échoué les bandits de Mardin. Mais, de toutes ces attaques et de toutes ces embûches, les plus sérieuses furent celles du résident anglais à Bagdad. Le ciel cependant fit un miracle, et permit que nos compatriotes échappassent à ce nouveau péril.

« Dès lors, la mission française n'avait plus qu'à marcher en avant, la voie était ouverte et toutes les mains étaient cordialement tendues sur son passage jusqu'à Téhéran. On devine l'accueil fait par le monarque persan à l'envoyé de Napoléon. Feth-Ali-Shah voulut recevoir Romieu en *calvat*, c'est-à-dire en audience secrète. Si grande fut la joie, si unanime fut l'enthousiasme excités par sa venue à Téhéran, que le vertige s'empara de presque toutes les têtes, et que ce haut renom de prudence et d'extrême circonspection dont jouissent les mahométans ne fut plus qu'un vain mot... Les Persans déclaraient tout haut, non-seulement qu'ils allaient reprendre les provinces perdues, mais encore reculer au nord et au sud les limites de leur empire... »

« Au milieu de ces transports, l'envoyé français avait pris congé de Feth-Ali, chargé de magnifiques présents pour lui-même et pour l'empereur, son souverain; il était à peu de distance de la capitale, où tant de cérémonies et de fêtes avaient eu lieu en son honneur, lorsque soudain, pris de douleurs atroces, il expire sur la route; son aide-de-camp, atteint du même mal, essaye de se traîner encore, et meurt à quelques pas de là, les regards tournés vers la France. En proie aux mêmes tortures que ses deux compagnons, mais habitué au climat, et doué d'ailleurs d'une constitution plus robuste, M. Outrey se fait porter à son vice-consulat de Bagdad, où les soins de sa famille et de la science parviennent à sauver ses jours. Quoi qu'il en soit, le bruit d'une catastrophe si inattendue et si mystérieuse n'avait pas tardé à se répandre dans Téhéran, où le corps du général Romieu avait été apporté avec l'ordre du shah de le déposer dans son propre palais. Voyant le corps de ce glorieux ami criblé de blessures profondes, Feth-Ali se répandit en sanglots et en larmes abondantes; il déplora avec amertume la destinée la-

mentable de ce soldat, qui, après avoir bravé tant de morts, venait de périr, obscurément frappé dans les ténèbres par la main du crime.

« Il n'était pas douteux, en effet, que Romieu et ses compagnons eussent été victimes d'un empoisonnement. Mais ce poison, qui l'avait versé? Etait-ce le domestique du général, dans un but cupide, afin de s'emparer des trésors de son maître, ou n'avait-il été dans ce triple forfait que le bras d'une nation ennemie qui lui avait généreusement payé le prix du sang? Près d'un demi-siècle s'est écoulé, et une nuit profonde entoure encore cette lugubre histoire. Sous le coup de l'événement, la mort de Romieu resta même pour sa famille une fable ou un problème; les incertitudes ne se dissipèrent qu'à l'arrivée en France de M. Outrey, qui eut la douleur de confirmer à madame Romieu la nouvelle de la fin tragique de son époux, en y ajoutant le détail des faits qui avaient précédé et suivi cette irréparable perte.

« Le désespoir de Feth-Ali-Shah ne s'était pas exhalé en larmes promptement taries ou en stériles amertumes; par sa volonté, la dépouille de l'ambassadeur français obtint les honneurs d'une sépulture princière. Un tombeau, ou sorte de marabout, dans le style ordinaire de ces monuments, formé de quatre murs avec porte mauresque, le tout dominé par une coupole, fut érigé près de Téhéran, à l'endroit même où le général avait rendu le dernier soupir. La vue du marabout fut dessinée en 1807 par le général du génie, Lamy, qui faisait partie de l'ambassade du général Gardanne.

« L'Orient est la terre du merveilleux; les récits que le mystère environne prennent aisément là-bas les formes de la légende. En Asie Mineure, il est peu de villes où le nom de Romieu ne soit connu : le peuple parle de sa mort comme en Egypte les Fellahs racontent l'assassinat de Kléber. Au mois d'octobre 1850, M. Félix Pigeory, traversant la Syrie dans son itinéraire vers la Palestine, a trouvé la mémoire et les malheurs de l'envoyé français vivantes encore à Damas.... Trente ans et plus s'étaient écoulés, lorsqu'un ami d'autrefois, M. Lottin de Laval, que le besoin des excursions, l'amour de l'histoire et les recherches de l'archéologie ont entraîné jusqu'aux extrêmes limites de l'Orient, fit une halte dans la capitale de la Perse. A Téhéran, la première pensée du voyageur fut, avant de se mettre en quête d'antiquités, de s'informer des causes certaines de la mort de notre compatriote. Mirza-Aboul-Hassan-Khan, en ce temps-là ministre des affaires étrangères, le même qui au commencement du siècle a rempli une mission en Europe et qui jusqu'à sa mort a touché, comme d'autres de ses concitoyens, une grosse pension fidèlement payée par une des grandes puissances, pour services jadis rendus à son abominable politique, cet homme d'Etat était mieux que personne en mesure de satisfaire aux questions qui lui étaient adressées. Mais Mirza-Aboul-Hassan-Khan, pour des motifs que l'on soupçonne, n'eut garde d'ouvrir la bouche. Un autre éminent dignitaire de la cour de Feth-Ali-Shah ne paraissait pas non plus étranger à ce secret; interrogé à son tour, le Persan, pour toute réponse, débita cet adage emprunté à la circonspection orientale :

> Quiconque veut vivre en paix,
> Doit être sourd, aveugle et muet.

« Dans les curieuses notes que M. Lottin de Laval a eu l'obligeance de me communiquer touchant le séjour et la fin subite du général Romieu en Perse, il est un passage que je ne saurais mieux faire que de transcrire ici : « Quant au tombeau du général, j'ai « voulu le voir; on me conduisit d'abord « dans la direction de Nigharistan où « se trouvent plusieurs cimetières. « Comme j'élevais quelques doutes sur « cette hospitalité de la mort, donnée « par des *chütes* à un *nesrâni* mort de « mort violente, un vieillard m'apprit « d'un ton mystérieux qu'en effet le « *kiafir* (l'infidèle) avait été porté sur « la route de Cheick-Abd-ul-Azim. « Nous nous dirigeâmes vers cet endroit, et alors, au milieu de tombeaux « sans style, on me montra un massif « quadrangulaire surmonté d'une simple coupole, et l'on me dit : « Voici « le tombeau de l'*eltchi* (l'envoyé). »

Romieu mourut le 4 avril 1805 On trouvera dans le *Moniteur* du 22 mai 1806 page 699, quelques détails plus précis sur la conduite du consul anglais en cette circonstance.

Il est auteur d'un écrit intitulé : *Eloge historique du général Championnet, commandant en chef les armées de Rome,*

de Naples, des Alpes et d'Italie. Dédié au général Bonaparte, premier consul de la république française. Paris, impr. Bailleul, an XI, in-8° de 86 pp. = *Deuxième édition.* Perigueux, Dupont, 1843, in-8° de 112 pp. La première édition est fort rare.

— Son fils, *Auguste* ROMIEU, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, a été préfet de la Haute-Marne, directeur des beaux-arts et inspecteur des bibliothèques impériales. Né à Paris, le 17 novembre 1800, il est mort à Nyons (Drôme), le 16 novembre 1855. Pendant qu'il était directeur des beaux-arts, on publia une notice sur sa vie intitulée : *M. Romieu et ses œuvres, par* GEORGES GUENOT, *auteur de l'Histoire moderne de la Belgique. (Extrait de la Revue des beaux-arts.)* Paris, Ledoyen, 1853, in-12 de 84 pp. avec portr. C'est le premier jet d'une suite d'articles publiés ensuite avec des modifications et des suppressions dans la *Revue des beaux-arts*. Il en a été tiré un très-petit nombre, cinq à six tout au plus. Nous devons la communication de cette rareté bibliographique à l'obligeance de M. Thoré, ancien secrétaire général d'Aug. Romieu : c'est de là que nous avons tiré la longue citation qui précède. — Aug. Romieu laissa un fils unique nommé *Edouard*, qui embrassa la carrière militaire. C'était un jeune homme de la plus belle espérance : à l'âge d'environ vingt-cinq ans, il fut décoré pour sa belle conduite à l'assaut de Laghouat (Algérie). Nommé lieutenant de zouaves, il a été tué en 1855 dans la tranchée devant Sébastopol.

ROSANS (le capitaine).— Voy. YSE.

ROSSIGNOL (JEAN-JOSEPH), jésuite, écrivain fécond, naquit, d'après Colomb de Batines, à La Pisse, dans la Vallouise, le 3 juillet 1726. On saurait fort peu de choses sur ce religieux, si lui-même n'était venu en aide à ses futurs biographes. Comme il avait le faible d'aimer beaucoup à entretenir le public de sa personne, il a rarement laissé passer l'occasion d'enregistrer minutieusement dans ses écrits chacun de ses faits et gestes. Il nous a ainsi mis à même de lui consacrer une notice assez développée, comme il était du reste convenable de le faire pour un homme qui n'a pas moins laissé de 80 et quelques ouvrages *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

Dans ses *Lettres sur la Vallouise* (p. 2), il nous apprend qu'il passa son enfance à La Roche (H.-Alpes), chez son grand-père maternel, et qu'il fut ensuite envoyé au collége d'Embrun tenu par les jésuites. Ses études terminées, il ne voulut pas se séparer de ses maîtres; il entra dans leur société en 1742, professa successivement la philosophie et la rhétorique dans ce même collége où il avait été élevé, et fut envoyé vers 1757 à Marseille pour y enseigner la philosophie (1). C'est là qu'il s'adonna avec ardeur à l'histoire naturelle et aux sciences exactes pour lesquelles il avait un goût très-prononcé; une thèse brillante sur ces matières, soutenue sous sa direction par un jeune homme de 16 ans, lui fit le plus grand honneur, et eut un grand retentissement dans les maisons de son ordre. Ce retentissement fut tel que les jésuites de Pologne jetèrent les yeux sur lui pour la réformation des études dans leurs établissements de Lithuanie, et le demandèrent au Général.

Il partit pour cette contrée dans le courant de l'année 1761 en compagnie du P. Fleuret, professeur de physique, son ami. Le recteur de l'Université de Wilna lui ayant fait tenir une somme considérable pour ses frais de route, il voyagea en poste comme un grand seigneur; dans ses *Lettres sur la Pologne*, il nous apprend encore qu'il passa par Paris, afin d'y établir des relations avec les savants, et qu'à son arrivée à Wilna il professa les mathématiques et l'astronomie, et que ce fut lui qui donna les dessins d'après lesquels on construisit l'Observatoire de cette ville. Ces *Lettres sur la Pologne* sont fort intéressantes; le bon Père y raconte à sa manière tout ce qu'il y a vu et entendu, et il n'oublie pas surtout les moindres particularités relatives à sa personne. « Il était convenu, dit-il (2), que je passerois quatre ans dans la Lithuanie. On avoit jugé que ce temps pourroit suffire pour l'objet de ma mission. Le premier hiver mit mon tempérament à une assez forte épreuve; cependant le retour de la belle saison me rétablit. Le second hiver m'accabla entièrement, et l'été ne put me rendre ni mes forces ni mon activité. Une attaque de poitrine me mit dans un danger imminent. Je me roidis jusqu'au mois de septembre; je consultai alors le médecin. *Son excellence*, c'est le titre

(1) *Histoire des œuvres de M. Rossignol*, pp. 2 et suivantes.

(2) *Lettres sur la Pologne*, p. 11.

d'usage, déclara mon départ indispensable, et prononça mon arrêt de mort si j'affrontois les risques d'un troisième hiver. » En conséquence, le P. Rossignol quitta la Pologne le 15 déc. 1763, traversa une partie de l'Allemagne, alla passer l'été de 1764 à Rome, pour se rétablir, et, la même année, fut appelé à Milan par le P. Boscowich, son ami, auquel il succéda dans la chaire de mathématiques, au collége *des Nobles*.

Il resta dans cette ville jusqu'en 1773. A cette époque « le bref du pape Ganganelli, » dit-il (1), « m'obligea à rentrer dans le sein de ma patrie. M. l'archevêque d'Embrun m'engagea avec les plus vives instances à me charger de la réforme des études du collége. J'employai un an à tracer un plan d'enseignement; et l'on en décida tout de suite l'exécution. Tout alla au mieux dans les commencements, mais l'harmonie ne fut pas de longue durée. Je l'ai dit ailleurs, l'inertie des esprits est cent fois pire que celle de la matière. La plupart des maîtres se cabrèrent et se roidirent contre l'autorité du bureau. Le prélat, qui vouloit soutenir son ouvrage, envoya le plan au Parlement qui l'homologua et lui donna force de loi; on en vint aux voies de rigueur. Malheureusement l'esprit de discorde se mit dans la ville; deux grands partis la divisèrent, et les maîtres réluctans s'appuyèrent de l'un des deux. Il en résulta que l'enseignement des classes inférieures resta à peu près sur le même pied qu'auparavant. Quant au plan de philosophie, en dépit de l'orage, il fut exécuté avec succès pendant 15 ans, jusqu'à la grande catastrophe de la révolution. »

Alors commença pour lui une ère de persécutions auxquelles l'exposèrent ses turbulentes attaques contre la constitution civile du clergé, et qui se terminèrent par son expulsion du Dauphiné. Nous allons le laisser faire lui-même le récit de ses luttes contre les patriotes embrunais, et de ses infortunes; en rappelant quelques épisodes peu connues des commencements de la révolution dans les Hautes-Alpes, cette longue citation donnera au lecteur une idée de la tournure singulière, nous allions dire grotesque, que ses lazzis et ses pasquinades donnent trop souvent à ses écrits (2).

(1) *Histoire des œuvres de M. Rossignol*, pp. 12 et suivantes.

(2) *Loc. cit.*, pp. 12 et suiv.

« Ici commence un nouvel ordre de choses pour moi, comme pour tant d'autres. A la fameuse époque du 14 juillet, les esprits s'exaltèrent sur les bords de la Durance, comme dans tout le reste de la France. Un précurseur en fait d'insurrections avoit déjà paru dans ce canton. C'étoit un curé fanatique de l'église de Vienne (3) qui sonnoit le tocsin, parcouroit les paroisses, mettoit à contribution les curés, pour la cause commune, disoit-il. Il répandoit un livre séditieux, pour soulever de simples prêtres contre l'autorité des évêques, leur attribuant, entre autres, le droit d'assister et de décider dans les conciles œcuméniques. Son livre étoit fou et impudent. Cependant il étoit fait avec assez d'art pour en imposer aux esprits un peu bornés. Il fit en effet des ravages. Le collége et le séminaire d'Embrun comptoient un bon nombre d'ecclésiastiques de mérite. Ils prirent l'alarme : nous résolûmes de composer chacun à part un mémoire, et de choisir ensuite ce qui seroit jugé plus propre à arrêter le désordre, et à le faire imprimer à frais communs. On voulut bien donner la préférence à mon travail, qui produisit une brochure de 80 pages in-8° environ (4). » — « Il fallut bientôt reprendre la plume. On vit paroître la constitution civile du clergé, accompagnée ou suivie de l'ordre du serment d'adhésion... L'abbé Barruel, mon ami intime, et je souhaite qu'il continue à mériter de l'être, l'abbé Barruel publia une brochure sous le titre de *Prône d'un bon curé*, où il déduisait les motifs des refus du serment. Je jugeai qu'une pièce encore plus populaire pourroit produire un grand bien. Je fis le pendant de celle de mon ami, et je l'intitulai : *Entretien familier d'un vicaire*. J'eus la consolation de voir que je n'avois pas travaillé en vain. Tous les prêtres du collége, du séminaire et de la ville tinrent ferme. Mais ils devoient être complétement assimilés au collége des apôtres. Il se trouva enfin un traître parmi eux, mais un seul, et qui étoit plus particulièrement obligé de donner l'exemple. C'étoit le plus vieux curé de la ville. Un tel scandale pouvoit avoir des suites fu-

(3) L'abbé RAYMOND, plus tard évêque constitutionnel de Grenoble. (Voy. sa notice.)

(4) Nous ne connaissons pas cette réfutation. Le P. Rossignol dit dans *Vues nouv. sur le mouvement* qu'elle est intitulée *la Reymondiade*.

nestes. Je les prévins en publiant un mémoire; où je le rendois odieux, et qui pis est en France, souverainement ridicule. Il parut sous le titre de *Gros Jean qui remontre à son curé.* Hélas! on cessa bientôt de rire. A l'arrivée de l'évêque intrus (1), il ne manqua pas d'aller lui faire sa cour. Un jour qu'il en revenoit, il tomba roide mort à la porte de la métropole, où il avoit consommé son apostasie. » — « La mort funeste des vivants est aussi insuffisante pour convertir les incrédules que la résurrection des morts. Quelques cabaleurs sans foi et sans mœurs avoient égaré la lie du peuple; ils continuèrent à l'exalter, et la portèrent aux derniers excès. Le pasteur légitime fut obligé de prendre la fuite (2). Il se crut en devoir de livrer en partant les rebelles obstinés à Satan. Je fus chargé de rédiger ses anathèmes (3). Ils furent affichés partout, dans la ville, dans la campagne. Sur ces entrefaites, on vit paroître le bref du pape Pie VI, qui condamnoit le serment. Le prélat en reçut une copie dans sa retraite, en m'en assurant la réalité. J'en fis faire une édition, accompagnée des preuves de son authenticité, toujours en cachant, ou plutôt en tâchant de cacher la main d'où la pierre partoit. Pour le coup, la philosophie fut hors des gonds. Le peuple fut ameuté et mis en fureur contre l'imposteur qui avoit fabriqué la bulle. »

« Je sortois un matin à six heures, pour aller dire ma messe; je fus appréhendé au corps par quelques ouvriers, qui me traduisirent violemment à la maison de ville. On me confina dans un cabinet où je fus gardé à vue. On se pressa d'annoncer la capture à la municipalité, qui étoit déjà dans le sens de la révolution, du moins sur le fait de la religion. Elle s'assembla sur-le-champ. En attendant, mes détenteurs me déclarèrent que si l'on n'étoit pas content de son jugement, on le réformeroit; qu'on me précipiteroit par les fenêtres; et que, s'il en étoit besoin, on me feroit monter un étage plus haut pour que le coup fût plus sûr. La municipalité assemblée, je fus mis sur la sellette, où l'on me retint six heures. Il n'entre point dans mon plan de donner des détails de cette étrange procédure, pendant laquelle on m'attacha divers placards sur les épaules, tels que ceux-ci : *Perturbateur du repos public; auteur d'écrits incendiaires; fabricateur de bulles*... Il seroit trop long de raconter comment je me tirai d'une crise aussi périlleuse : mais il est de mon devoir et de ma reconnaissance de dire que le corps des officiers du brave régiment d'Enghien montra un intérêt étonnant à ma conservation. Il étoit sur la place, armé et prêt à massacrer et à se faire massacrer, si on me faisoit violence. Je dois ajouter que M. Cellon, aujourd'hui maire, eut le courage héroïque d'aller menacer le maire et ses consorts, au milieu de cette cohue exaltée, qui remplissoit la grande salle. — Cette scène se passa la veille de la Pentecôte 1791. On pourra être surpris que j'aie eu la constance de lutter encore un an entier contre les flots de cette mer en furie. Le supérieur du séminaire, effrayé des dangers où il me voyoit exposé, me déclara un jour qu'il étoit prêt à se jeter à mes pieds pour me conjurer de prendre la fuite, me disant qu'on ameutoit contre moi les communautés des environs, que ma vie n'étoit pas en sûreté. Le bureau me chassa du collége, apportant pour raison que c'étoit moi qui empêchois les maîtres de prêter le serment. Un vieux curé, jusque-là fort considéré, dénonça mon *Entretien familier* à la municipalité, qui me condamna à une amende de 40 écus. — Le tonnerre, après avoir longtemps grondé, commença à éclater. Une bande de brigands tenta de donner l'escalade à mon appartement. Je revenois alors chez moi; je fus averti au coin de la rue du danger; je courus me réfugier à l'hôpital. J'échappai d'une demi-minute au sabre d'un de ces forcenés, dont la figure hideuse lui avoit fait donner le nom de *Tache-de-Vin*. Je faisois mes dispositions pour pouvoir dire la messe chez moi; mon projet transpira, et je fus menacé d'être précipité dans un abîme, si j'avois la hardiesse de l'exécuter. »

« Enfin arrivèrent les derniers jours du mois de mai 1792, qui furent les derniers de mon séjour dans ma patrie. Un après-midi, j'étois occupé à mon ordinaire de mes travaux littéraires. J'entends du bruit sous mes fenêtres; je n'y fais point d'attention. Le tumulte augmente au point que je ne puis me dissimuler que c'est à moi

(1) *Ignace de* CAZENEUVE. (Voy. sa notice.)

(2) *François-Henri de* LA BROUE DE VAREILLES, né en Poitou

(3) Voy. la liste des écrits relatifs à l'élection de CAZENEUVE, t. I, p. 191, n° IV.

qu'on en veut. Je descends précipitamment l'escalier. Arrivé à la dernière rampe, on parvient à ouvrir la porte de la rue. Je remonte et je m'enferme chez moi. On crie, on tente d'enfoncer la porte. Quelqu'un dit : Il y est, je l'ai vu. On me dit d'ouvrir. Je fais la sourde oreille. On finit par se retirer, en criant : Vous serez pendu. Aussitôt qu'ils furent dans la rue, je me pressai de me retirer dans les souterrains. Je m'y étois ménagé, pour le besoin, une grotte sous les fondements de la maîtresse muraille. J'y étois courbé et les pieds dans l'eau ; mais j'y étois en sûreté. Les furieux qui me cherchoient, après avoir fureté partout, étoient désespérés. Le maître de la maison, effrayé des excès où ils pouvoient se porter, vint me proposer de me montrer à eux, présumant, disoit-il, que je viendrois à bout de les calmer. J'eus pour lui et pour ses intérêts des égards dont il s'est rendu bien indigne dans la suite. Je me montrai sur le seuil de la porte avec un air calme et ouvert. Je leur parlai avec douceur. Je ne fus point insulté dans le moment. On se saisit de moi, et on me traîna plutôt qu'on ne me conduisit vers la métropole, qui étoit desservie par des schismatiques. On s'efforçoit de me saisir des poignées de chair aux épaules et aux côtés. Comme je ne suis pas chargé de cuisine, avec un léger mouvement, je leur faisois lâcher prise. Arrivé au pied du maître autel, on me fit signe de monter en chaire. Il ne me fut pas difficile de deviner ce qu'ils prétendoient; il s'agissoit de prêter le serment. De ce lieu élevé, je découvre la plus nombreuse assemblée qu'on eût vu de mémoire d'homme dans cette vaste cathédrale. Là se trouvoient tous les gens de sac et de corde, toute la lie du peuple, tous les partisans de la liberté et de l'égalité. Les honnêtes gens s'y rendirent par l'intérêt qu'ils prenoient à ma personne, et à la cause que je défendois. Les indifférens, s'il en étoit, furent attirés par la curiosité. Le chapeau en tête, avec la cocarde tricolore, je prends la parole, et je parle en ces termes : « Citoyens, « vous avez sans cesse dans la bouche « les mots de démocrate et d'aristo« crate; la plupart d'entre vous en « ignorent le sens; je m'en vais vous « l'apprendre. Le véritable démocrate « est celui qui est ami du peuple, qui « soulage les malheureux, qui nour« rit les pauvres, console les affligés, « instruit les ignorans, inspire la « vertu à tous... Je vois que ma pré« sence vous est odieuse ; je comptois « de terminer mes jours parmi vous, « en continuant à exercer ma bien« faisance, et de laisser reposer mes « cendres parmi celles de vos pères et « les vôtres. Mais vous voulez mon éloi« gnement. Je vais vous satisfaire; je « vais quitter votre ville, et chercher « un asyle, là où la main de notre père « commun me conduira. » Descendez, me cria-t-on; à bas cette cocarde, vous n'êtes pas digne de la porter. Je croyois la scène finie, mais il s'en falloit. — Je suis saisi de nouveau; on me traduit vers la porte; là on m'intime les armes en main qu'il faut prendre de l'eau bénite. Je déclarai avec fermeté que je n'en ferois rien ; que la religion me défendoit de communiquer avec des schismatiques : Il en prendra.... Il n'en prendra point.... Ce contraste dura quelque temps. Il pouvoit être terminé par un coup de fusil ou de baïonnette. Il le fut d'une manière moins sanguinaire. Un d'entre eux, fatigué de mon inflexibilité, enfonça sa main dans le bénitier, et me couvrit le visage d'une poignée d'eau. Un autre, à qui il restoit un fond d'humanité, s'écria: Ah! le pauvre diable comme on l'a mis! Un troisième dit : Cela suffira, et l'on me conduisit hors de l'église. Là je demandai la permission de passer chez moi pour prendre mon bréviaire, un habit de voyage.... Elle me fut refusée (1).

« On me traduisit à la porte de la ville. Comme on partoit, un furieux me lança un coup de sabre sur la tête. Un gendarme, dont je regrette de ne pas savoir le nom, para le coup. Chemin faisant, on parla de me pendre à une croix de mission; on proposa de me précipiter dans un abyme qu'on trouve en sortant. Quelqu'un, plus humain, dit : Il suffira de lui ôter ses bas et ses souliers, et de l'envoyer pieds nuds. Rien de tout cela ne se fit; je fus simplement conduit à un quart de lieue de la ville, à la nuit tombante. — Je m'égarai dans les bois, et je me trouvai à minuit sur une grande hauteur, au milieu d'une forêt. J'appuyai ma tête contre le tronc d'un arbre, et je réussis à prendre quelque repos jusqu'à l'aurore. Après

(1) Dans l'une de ses lettres, datée de Turin, le 1er janvier 1804, il dit que le citoyen Auger, d'Embrun, chez lequel il logeait, lui garda sa bibliothèque composée d'environ mille volumes.

avoir erré une semaine par les vallées et les montagnes, je me rabattis à Mont-Dauphin, où le commandant de la place et celui de la troupe m'accueillirent, mais en se cachant; car l'esprit de fermentation y avoit déjà pénétré. Le sieur Bellot, à qui j'avois rendu un service important, me donna une preuve héroïque de reconnaissance. En quittant Mont-Dauphin sur le soir, je me retirai chez un habitant de la campagne. Il y avoit une heure que je reposois, lorsque quinze paysans armés se mirent en devoir d'enfoncer la porte à minuit. Je leur en épargnai la peine; j'ouvris. Je ne fus point maltraité; ils me donnèrent le temps de m'habiller et ensuite me traduisirent vers les frontières du Piémont. Un d'eux tira un coup de fusil derrière moi. Un autre, qui étoit à mon côté, ne me rassura guère, en disant : D'ici à demain j'enterre quelqu'un, ou quelqu'un m'enterre. Cette escorte, arrivée à la communauté voisine, me livra à une seconde escouade, dont j'eus à me louer; son procédé fut honnête. Elle m'accompagna à une lieue, et alla jusqu'à me confier à des personnes de confiance et amies, qui m'escortèrent honorablement jusqu'au delà du Mont-Genèvre. Si l'on se permettoit des doutes sur la sincérité de mon récit, il n'est ni grand ni petit, ni riche ni pauvre dans la ville d'Embrun, qui ne puisse se ranger parmi les témoins du détail de tout ce qui m'y est arrivé. »

Après un séjour de quatre mois à Pignerol, il alla se fixer à Turin où devait s'écouler le reste de sa vie. La révolution, dit-il dans l'une de ses *lettres*, (T. I, p.29), lui avait fait perdre une rente de 450 liv. sur le trésor royal et deux actions sur le duc d'Orléans; il ne lui restait pour vivre qu'une pension de 800 liv. qu'il recevait de Milan en qualité d'ex-jésuite. Réduit à d'aussi modestes ressources, il voulut, en arrivant à Turin, se procurer des leçons et, à cet effet, il répandit (1er nov. 1792) une circulaire dans laquelle il exposait sa détresse; mais bien peu d'élèves ayant répondu à son appel, il essaya de tirer parti de sa plume en publiant des pamphlets contre la révolution française et des projets de réformes financières. Ces moyens ne purent améliorer sa position; en 1795 il n'avait pas de domicile fixe et était logé par charité tantôt chez une personne, tantôt chez une autre. En 1800, sa pension de Milan lui ayant été supprimée, il tomba dans une profonde misère. De tous les jésuites expulsés de France, dit-il dans une de ses lettres datée du 13 nivôse an 9, il n'en est pas dont le dénuement soit aussi absolu que le sien; « Je suis couvert de haillons et ré« duit quelquefois à manger une soupe « de paysan, à moins d'une livre de « pain, et de l'eau. » En 1802, il était sans asile; le maire de Turin lui accorda un logement militaire. Cependant son courage ne l'abandonna pas dans ces rudes épreuves. Doué d'une grande énergie et d'une activité prodigieuse, il multiplia les produits de sa plume; en 1803, quoique âgé de 77 ans, il publia environ 13 nouveaux ouvrages; il occupait deux imprimeurs à la fois. Melzi, vice-président de la république cisalpine, qui avait été l'un de ses élèves au collège de Milan, faisait les frais d'impression; mais nous pensons que les libéralités de ce Mécène se bornèrent là, car nous voyons le pauvre vieillard continuer pendant plusieurs années encore à se plaindre de sa misère. Il s'était adressé en vain au premier consul, qu'il appelait *le grand Bonaparte, le sauveur de la France*. Pour faire connaître ses nombreux ouvrages, il fonda un journal, *la Feuille hebdomadaire*, consacrée uniquement à en donner l'analyse (1); mais ce moyen ne dut pas lui en faciliter le débit et lui apporter de grands profits. Toutes ses productions, composées *pro fame* et non *pro famâ*, se ressentent trop de la rapidité avec laquelle elles étaient méditées et rédigées, et ne pouvaient attirer sérieusement l'attention. D'ailleurs, le bon père avait une trop grande confiance en lui-même, il ne doutait de rien et parlait bien souvent *ex professo* de matières auxquelles il n'entendait guère. Puis, sa singulière manière d'écrire devait réellement empêcher qu'on le prît au sérieux; sous sa plume les choses les plus graves prennent parfois un air grotesque, par suite des pasquinades et des quolibets dont il ne savait se défendre. Ses ouvrages philosophiques rappellent trop souvent les libelles de polémique échangés au XVIIe siècle entre les jésuites et les pasteurs protestants : ainsi, il appelle les philosophes des *cochons d'Épicure*, *la chiourmaille philosophique*. C'était

(1) *Feuille hebdomadaire de Turin*, Turin, Ignace Soffietti, 15 nov. 1803. — 1er nov. 1804, in-8°, de 192 pp. Ce recueil est extrêmement rare.

vers les sciences exactes que l'appelait son aptitude particulière. Sa théorie du mouvement, quoiqu'elle n'ait pas été admise par les savants, décèle un esprit élevé, une belle intelligence.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de sa mort. La *Biogr. univ.* la place par erreur en 1807; le P. Rossignol écrivait encore en 1810. Colomb de Batines, qui se proposait d'écrire une histoire de la vie et des ouvrages de cet auteur, et qui avait probablement obtenu des renseignements plus exacts auprès de M. Rossignol, curé d'Embrun, son neveu, dit qu'il mourut à Turin en 1817. (*Mélanges biogr. et bibliogr.*, p. 71.)

BIBLIOGRAPHIE.

Un libraire de Turin a publié un recueil factice des ouvrages et opuscules du P. Rossignol, imprimés dans cette ville et à Milan; Colomb de Batines, (*loc. cit.* p. 72), dit que ce fut le libraire Marietti, en 1823. Sans pouvoir fixer précisément la date de la formation de ce recueil, nous pensons qu'elle est plus ancienne. Nous avons sous les yeux un prospectus qui fut répandu dans ce but, en 1809, sous ce titre : *Œuvres de M. Rossignol en 20 volumes in-8°* (s. n. de l.), in-8° de 16 pp. — Nous possédons un exemplaire complet de ce recueil. Il forme 32 vol. contenant chacun un ou plusieurs ouvrages ou opuscules. L'éditeur a mis en tête de tous les volumes un titre général ainsi conçu: *Collection complète des œuvres de Jean-Joseph Rossignol, jésuite, disposées par ordre de matières.* Immédiatement après, et sur la même page, se trouve l'indication des écrits contenus dans le volume.

Nous allons donner la liste de tous les écrits qui composent ce recueil, en nous bornant à de sèches descriptions bibliographiques; entrer dans d'autres détails sur chacun d'eux, signaler les idées bizarres que souvent ils renferment ou exposer certaines théories de leur auteur, aurait exigé des développements trop étendus. Nous avons joint à cette liste l'indication d'autres ouvrages et de réimpressions qui ne font pas partie du recueil, mais, malgré les soins que nous y avons apportés, notre travail est loin, probablement, d'embrasser tout le bagage littéraire du P. Rossignol. Ainsi, nous ne connaissons rien de ce qu'il a dû publier à Wilna; or le bon Père était trop possédé de la démangeaison d'écrire, pour avoir laissé reposer sa plume pendant les quatre années de son séjour dans cette ville. Puis, la plupart de ces ouvrages sont si rares qu'ils ont échappé aux recherches des bibliographes; M. Quérard lui-même, ordinairement si exact et si bien informé, n'en a connu que 19. Nous en décrivons 90, et environ 25 réimpressions (1).

THÉOLOGIE, PHILOSOPHIE (2).

I. *Des Peines du Purgatoire.* Turin, impr. de la cour d'appel, 1808, in-8° de xx et 312 pp. avec 1 pl. [17].

II. *La Divinité de l'Evangile prouvée par les prophéties.* Turin, impr. sociale, 1810, in-8° de xiv et 80 pp. [18].

III. *Vues philosophiques sur l'Eucharistie.* Turin, impr. de Jos. Denasio, 1801, in-8° de 80 pp. avec 1 pl. [18]. Un premier jet de cet ouvrage avait paru sous ce titre: **Vue sur l'Eucharistie* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. Il fut attaqué par le *Journal ecclésiastique*, et le P. Rossignol fit une réponse intitulée: *Lettre de M. l'abbé Rossignol au journaliste ecclésiastique.* (Paris, impr. Chardon, 1777), in-8° de 16 pp.

IV. *Des Miracles.* Turin, Soffieti, 1804, in-8° de xii et 44 pp. [19].

V. *Défi fait à la philosophie du jour, extrait de la vie du bienheureux François de Girolamo, de la compagnie de Jésus, composée par le P. Stradiotti.* Turin, Soffieti, 1810, in-8° de 32 pp. Les pp. 29-32 contiennent un catalogue des œuvres de l'auteur.

VI. *Deux lettres à M. Noel, éditeur de la Géographie de Guthrie en français.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [19].

VII. * = *Du Péché originel* (s. l. ni d.), in-8° de 20 pp. [27].

VIII. **Des Fondements de la foi, par M. Aymé* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

IX. * *Du Mystère de la Trinité* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

X. * *Lettre à un déiste* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

XI. * *De la Spiritualité de l'âme* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30]. Il y a dans

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes, l'indication des ouvrages et des éditions qui ne sont pas compris dans les 32 vol. de la *Collection*.

(2) Les chiffres placés entre crochets [] à la fin de la plupart des écrits ci-après, indiquent de quel volume de la *Collection des Œuvres* du P. Rossignol l'ouvrage ou l'édition fait partie.

cet opuscule un fragment intitulé : *7 Août 1814.*

XI *bis*. *Plan d'un cours de philosophie.* Embrun, Moyse, 1777, in-8°. = Turin, Soffieti, 1803, in-8° de VIII et 40 pp.

XII. **De l'Instinct* (s. l. ni d.), in-8° de 24 pp. [27].

XIII. *Vues sur les Sensations.* Milan, Jos. Marelli, 1773, in-8° de 24 pp.

XIII bis. *Théorie des sensations.* Milan, 1774, in-8°. = Embrun, Moyse, 1777, in-8° de 63 pp. = Paris, Fantin, 1802, in-8° de XVI et 100 pp.

MORALE.

XIV. *De la Pureté nuptiale.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. [16].

XV. *De l'Amour platonique.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 16 pp. [16]. Ce traité est signé, à la fin : *par J.-J. R., qui n'est pas celui de Genève.*

XVI. *Vœux d'un citoyen bienfaisant, avec une lettre aux personnes du sexe de Turin, en français et en italien.* Turin, impr. de la cour d'appel, 1806, in-8° de 8, 8 et 16 pp. [16]. Les 8 prem. pp. contiennent les *Vœux*; les 8 autres, la *Lettre aux personnes du sexe*; et les 16 dernières, la traduction en italien des deux premières paginations. Il est probable que ces trois opuscules avaient paru d'abord séparément avant d'être réunis sous un titre commun.

XVII. *Ex soliloquio sancti Bonaventuræ.* Aug. Taur., e typograp. sociali, 1809, in-8° de 60 pp. [16].

PHYSIQUE ET CHIMIE.

XVIII. *Physique générale, première partie.* Turin, Soffieti, 1802, in-8° de VIII et 48 pp. [6].

XIX. *Vue nouvelle sur le mouvement.* Embrun, 1777, in-12 de 18 pp.

XX. *Seconde vue. Du Mouvement accéléré.* Embrun, 1779, in-8° de 30 pp.

XXI. *Troisième vue. Des Forces vives.* Embrun, 1779, in-8° de .. pp. : A la p. .. commence une *Quatrième vue. Du Choc des corps.*

Ces quatre *Vues* ont été réimprimées ensemble sous le titre de *Vues sur le Mouvement.* Embrun, Moyse, 1787, in-8° de 94 pp., et sous celui de *Vues nouvelles sur le Mouvement.* Turin, impr. roy., 1795, in-8° de VIII et 88 pp. avec 1 pl. On a fait ensuite pour une partie de l'édition un nouveau titre portant : *Vues nouvelles.... Seconde partie de la Physique générale,* 1802; et on a ajouté XII pp. prélim. contenant des observations sur les œuvres de l'auteur.

XXII. **Du Thermomètre* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXIII. **Du Temps vrai et du temps moyen* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. [30].

XXIV. **Des Forces centrales* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXV. * *Examen impartial des époques de la Nature de M. le comte de Buffon, de l'abbé F.* (Feller), *corrigé et annoté par l'abbé R.* Embrun, Moyse, 1783, in-8°.

XXVI. **Du Concours fortuit des atomes* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

XXVII. *Preuves du mouvement de la Terre.* Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 44 pp. et 1 pl. [6].

XXVIII. *Ballistique.* ου χαινα αλλα χαινως. Turin, Soffieti, 1802, in-8° de 32 pp. et 1 pl. [6].

XXIX. *Précis d'un traité de Chymie.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [7].

BOTANIQUE.

XXX. *Botanique élémentaire où l'on apprend à connoître les plantes sans le secours d'aucun maître.* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 72 pp. [7].

XXXI. *Description des plantes.* Milan, Jos. Marelli, 1807, in-8° de XVI, 328 et 28 pp. C'est un nouveau système de classification botanique proposé par l'auteur. Il traite les dénominations adoptées par Linné, Jussieu et Tournefort, de *langage de loups garous, d'ours,* etc. [8].

MATHÉMATIQUES.

XXXI *bis.* *Eléments d'arithmétique.* Embrun, Moyse, 1776, in-8° de 16 pp. = *Ibid., id.,* 1784, in-8 de 48 pp. = Turin, Soffieti, 1803, in-8° de VIII et 56 pp. [9]. = Il y a une autre édition que nous ne connaissons pas, imprimée à Venise et signée des initiales de l'auteur, J.-J.R. L'un des rédacteurs de la *Biogr. univ.* a cru que ces initiales désignaient J.-J. Rousseau. (Art. *Rousseau.*)

XXXII. *Eléments d'algèbre* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. = Turin, ... 1799, in-8° de IV et 76 pp. = Turin, Soffieti, 1804, in-8° de VIII et 96 pp. [9].

XXXIII. *Eléments de géométrie. Cinquième édition, notablement perfectionnée par l'auteur.* Turin, impr. de la Cour d'appel, 1803, in-8° de 16 et 112 pp. avec 4 pl. [10]. = Ces éléments avaient d'abord été publiés à Milan, 1774, in-8°, sous le titre de : *Œuvres diverses de géométrie* (Bib. de Grenoble). = Embrun, Moyse, 1781, in-8° de 80 pp. = Il y a, croyons-nous, une autre édition publiée à Turin en 1802 avec le nom de J.-J. Rousseau.

XXXIV. *Trigonométrie rectiligne, et ses usages*. Embrun, Moyse, 1776, in-8° de 64 pp. = Turin, Fontana, 1793, in-8° de IV et 70 pp. = Turin, Soffieti, 1804, in-8° de VIII et 88 pp., avec 1 pl. [10].

XXXIV *bis*. *Thèses de mathématiques dressées par M. Rossignol*. Embrun, Moyse, 1782, in-8° de 18 pp.

XXXV. *Problèmes* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp.

XXXVI. *Pensées sur l'art de fortifier les places, tirées de l'ouvrage de M. Charles Borgo, ci-devant jésuite* Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 52 pp. et 1 pl. [13].

PÉDAGOGIE.

XXXVII. *Plan d'études à l'usage des colléges*. Embrun, P.-F. Moyse, 1777, in-8° de 42 pp.

XXXVIII. *Suite du plan d'études à l'usage des colléges*. Embrun, 1779, in-8° de 23 pp.

XXXIX. *Quadrille des enfants*. Turin, Soffieti, 1802, in-8° de 32 pp. [1].

XL. *Pensées détachées sur la grammaire française*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 24 pp. [1].

XLI. *Verbes irréguliers* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. C'est une suite à l'ouvrage précédent.

XLII. *Grammaire latine à l'usage des colléges*. Embrun, 1780, in-8° de 60 pp. =*Seconde édition*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de XX, 60 et 16 pp. Cette grammaire fut rédigée par le P. Rossignol lors de sa nomination à la place de directeur des études au collége d'Embrun [1].

GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

XLIII. *Géographie élémentaire à l'usage du collége d'Embrun*. Embrun, Moyse, 1780, in-8° de 74 pp. = Autres éd.: *Ibid.*, *id.*, 1784, in-8° de 76 pp. = Turin, Soffieti, 1804, in-8° de XII et 184 pp. [2].

XLIV. *Traité de la Sphère*. Turin; Soffieti, 1802 et 1803, in-8° de 20 pp. et 1 pl. [2].

XLV. *Détails géographiques*. Milan, Jos. Marelli, 1806, in-8° de VIII et 372 pp. [3].

XLVI. *Lettres sur la Pologne*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 68 pp. [4].

XLVII. *Lettres au jeune prince de la Cisterne sur le plan de Paris*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 48 pp. [4].

XLVIII. *Lettres sur la Vallouise*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 24 pp. [4].

XLIX *. *Du Paraguay* (s. l. ni d.), in-8° de 36 pp. [27].

L.* *Premier* (2e et 3e) *Voyage de Cook* (s. l. ni d.), in-8° de 48 pp. [27].

LI*. *Dimensions de l'Empire romain* (s. l. ni d.), in-8° de 20 pp. [27].

HISTOIRE.

LII. *Réflexions sur l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, publiée par le C Rossignol de Vallouise*. Paris, Louis Fantin (Turin, Soffieti), 1802, in-8° de XVI et 256 pp. [20].

LIII. *Vie de saint Vincent Ferrier*. Paris, les frères Fournier (Turin, Soffieti), 1805, in-8° de XIV et 332 pp., avec un portr. du saint [21].

LIV. *La Vie du bienheureux François de Girolamo de la Compagnie de Jésus*. Turin, Impr. sociale, 1809, in-8° de IV et 320 pp. avec un portr. du bienheureux [22].—Les pp. 317-20 contiennent un catalogue des œuvres du P. Rossignol.

LV. *Les Prodiges arrivés à Rome en 1796*. Turin, Impr. de la Cour d'appel, 1807, in-8° de 208 pp. [23].

LVI. * *Prodige éclatant arrivé aux portes de Rome le 3 mai 1804* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LVII. *Mémoire sur les nouveaux monastères de la Trappe, rédigé par M. l'abbé Rossignol d'après les instructions que lui ont fourni les religieux mêmes de la Trappe. Troisième édition*. Milan, Jos. Marelli, 1794, in-8° de 96 pp. =*Nouvelle édition*. Paris, Louis Fantin, 1802, in-8° de VIII et 96 pp. [24]. C'est une partie de l'édition précédente à laquelle on a ajouté un nouveau titre et VIII pp. de préface pour l'insérer dans la collection des œuvres de l'auteur.

LVIII. *Mémoire abrégé sur l'image miraculeuse de Notre-Dame de Consolation, vulgairement dite La Consolata*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 4 pp. non chiff. et 36 pp. [24].

LIX. *La Bergère de Florence*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. avec 1 pl. [24].

LX. *Précis d'un ouvrage imprimé l'an 1747*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 40 pp. [25]. L'ouvrage dont il s'agit est, croyons nous, *l'Ordre des francs-maçons trahi*, par l'abbé Pérau.

LXI. *Conspiration contre les deux puissances*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 32 pp. [25].

LXII. *Prophéties sur la France, proposées à l'examen des personnes censées*. Turin, Soffieti, 1806, in-8° de 40 pp. [25].

LXIII. * *De la généalogie de Jésus-Christ* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30]. = Autre éd. sous le titre de *Mémoire sur*

la généalogie de Jésus-Christ. Turin, Fontana, 1802, in-8°.

LXIV. * *Histoire du prince Charles de Lorraine* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXV. * *Histoire du marquis de Beauveau* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXVI. * *Lettre du duc de Richelieu à son fils en 1798* (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp. [30].

LXVII. * *Milfort mourant* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

LXVIII. *Matériaux pour un dialogue sur la subordination aux puissances*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 54 pp. [15].

LXIX. *Gros-Jean qui en remontre à son curé sur le serment civique*. Turin, imp. de la cour d'appel, 1807, in-8° de 24 pp. [15]. = Cet opuscule fut publié à l'occasion du serment civique prêté par M. Nazolet, curé d'Embrun; la 1re édition est anonyme, s. l. ni d. (Embrun), in-8° de 16 pp.

LXX. * *Entretien familier d'un vicaire sur le serment civique exigé des évêques, des curés et autres prêtres en fonctions* (s. l. ni d.). in-8° de 20 pp.

LXXI. *Les pourquoi du peuple à ses représentants à leur retour de l'assemblée nationale*. Turin, imp. de la cour d'appel, 1807, in-8° de 24 pp. [15].

LXXII. *Deux lettres d'un galérien à un sans-culotte*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 64 pp. [15].

ÉCONOMIE POLITIQUE.

LXXIII. *Trois lettres sur l'équilibre de l'Europe*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 60 pp. [13].

LXXIV. *Coup d'œil sur les finances du Piémont*. Turin, Soffieti, 1805, in-8° de 32 pp. [13].

LXXV. *Aperçu rapide sur la suppression de la mendicité*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 40 pp. [13]. Les pp. 33 à 40 sont d'une impression différente et ont un faux titre ainsi conçu : *Addition à la suppression de la mendicité*.

VARIA.

LXXVI. *Thèses générales de théologie, de philosophie et de mathématiques*. (Embrun?) 1757, in-4° (*Fr. litt.* de Quérard).

LXXVII. *Thèses de mathématiques, de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle* (Marseille?). 1759, in-4° (*Fr. litt.* de Quérard).

LXXVIII. *Mélanges*, par M. l'abbé Rossignol. Paris, Louis Fantin (Turin, Soffieti), 1802-1806, 5 vol. ou recueils in-8°. Le 1er, de 236 pp. [26]; le 2e est un recueil factice de cinq opuscules dont on trouvera l'indication plus haut [27]; le 3e, de 300 pp. [28]; le 4e, de 312 pp. [29]; le 5e est un recueil factice de dix-sept opuscules dont on trouvera l'indication plus haut et ci-après. Il a un deuxième titre ainsi conçu: *Pièces fugitives par M. Rossignol de Vallouise*. Turin, imp. de la Cour d'appel, 1806 [30].

LXXIX. *Lettres de M. Rossignol de Vallouise*. Turin, impr. de la Cour d'appel, 1806, in-8° de IV et 208 pp. [31].

LXXX. * *Lettre écrite à M. Rossignol de Vallouise. 28 mars 1810* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. Signée, à la fin, *G. L. Bayle, médecin*. [30].

LXXXI. * *Au publiciste* (s. l. ni d.), in-8° de 8 pp. [30].

LXXXII. * *Au philosophe Tartuffe* (s. l. ni d.), in-8° de 12 pp. [30].

LXXXIII. *De l'usure* (Turin, Reycend), 1787, in-12 de *xviij* et 284 pp. M. Weiss a dit, dans la *Biogr. univers.*, d'après le P. Rossignol lui-même (*Vues nouvelles sur le mouvement*, p. VI), que l'édition entière fut brûlée par les sans-culottes embrunais, et que l'auteur ne put en sauver que deux exemplaires. L'épigramme est assez jolie; mais cet autodafé ayant eu lieu en 1791, ce n'est que le restant de l'édition qui a pu être détruit. = Ce traité a été réimprimé en 1803. Turin, Soffieti, in-8° de XVI et 232 pp.

LXXXIV. *Projet d'un calendrier universel*. Turin, Soffieti, 1803, in-8° de 32 pp. [15].

LXXXV. *Histoire des œuvres de M. Rossignol, composée à la demande du ministre de Rome à Turin, M. le C. Modestino Pellicani, par l'auteur lui-même*. Turin, Soffieti, 1804, in-8° de 100 pp. [32]. Une partie de cette *Histoire* avait déjà paru (s. l. ni d.) in-8° de 48 pp.

ROSTAING (Pierre), né à Vienne, s'occupa des antiquités de cette ville vers la fin du XVIe siècle, et fit notamment un recueil d'inscriptions dont se sont servis Chorier dans ses *Recherches sur les antiquités de Vienne*, et Lelièvre dans son *Histoire de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne*. Guy Allard et Chalvet lui ont consacré une notice.

ROSTOLLAN (Claude), général de brigade, né à Névache (Hautes-Alpes) le 22 mai 1762, s'enrôla le 25 février 1783 dans le régiment de Toul-artillerie, devint sous-lieutenant dans les canonniers de la garde soldée de Paris le 16 mars 1791, et capitaine dans ceux

du 1er bataillon de la Creuse le 25 novembre 1792. Après avoir assisté au blocus de Thionville (1792), à tous les combats livrés dans les Ardennes en 1793, il fut nommé adjudant-général le 13 brum. an II, et prit une part glorieuse à la reprise de nos places du Nord, surtout à celle du Quesnoy, où il dirigea la tranchée de droite. A la bataille de Sprimont (an III), il se signala par un coup d'audace qui lui fit le plus grand honneur : commandant l'avant-garde de Marceau, il enleva avec deux escadrons une compagnie d'artillerie légère dont il fit servir les pièces par leurs propres canonniers, après les avoir tournées contre les Autrichiens. Il eut encore l'occasion de se distinguer à Duren, devant Cologne et Mayence, dans la journée de Platen (an IV). Réformé en l'an V, mais rappelé à l'activité deux ans plus tard, et envoyé en Hollande le 7 vent. an VII, il contribua puissamment au succès de la bataille de Bergen, où une poignée de Français mit en déroute 40,000 ennemis. Le général en chef, Brune, pour le récompenser, le nomma chef de son état-major. Rostollan passa ensuite en la même qualité auprès d'Augereau, et ne quitta la Hollande qu'après la paix de Lunéville, époque où il prit le commandement d'une division de l'armée de l'Ouest (1er vent. an IX). Il servit successivement, presque toujours comme chef d'état-major, dans la 27e div. milit. (an X); dans le département de la Doire (an XIII); à la grande armée, sous Brune (1807); au 2e corps d'observation de la Gironde (1808); dans la 24e div. milit. (1809), et dans la 15e (1810). L'île de Gorée (Pays-Bas) ayant été mise sous ses ordres le 9 septembre 1812, il y fut fait prisonnier en 1814, reçut le 4 juin de la même année le commandement du département des Hautes-Alpes, accourut à Paris le 21 mars 1815 pour se mettre à la disposition de l'Empereur, fit partie de la division Tareyre, et obtint sa retraite le 4 sept. suivant. Il était commandant de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII. — Il est mort à Passy, près Paris, le 11 janvier 1846. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. III, p. 529.)

ROUS, ancienne famille noble de l'Embrunois. — D'après la tradition, elle est issue des Rossi de Parme, maison ancienne et illustre qui, après avoir pris une part active aux guerres des Guelfes et des Gibelins, fut l'objet de violentes persécutions au commencement du XVIe siècle. Ses membres proscrits et dispersés se réfugièrent en divers états de l'Italie ; l'un d'eux, fixé en Piémont, fut la souche d'une branche qui étendit ses ramifications, d'abord dans la vallée de Château-Dauphin, puis dans l'Embrunois, où elle francisa son nom de *Rossi*, et le traduisit en celui de Rous.

D'après l'inventaire des titres de la Chambre des comptes de Dauphiné, *Guigues* et *Jean* de Rous figuraient dès le mois de juillet 1339 au nombre des nobles possédant fief dans la vallée de Château-Dauphin, où ils habitaient la maison forte de la Tourette, sur la frontière du marquisat de Saluces. Leurs descendants se sont divisés en deux branches :

La première, celle de BELLAFAIRE (1), fut formée par *Antoine*, fils de *Guillaume*, qui se retira à Embrun dès 1514, et y posséda, outre la seigneurie dont ses descendants prirent le nom (2), les baronies d'Oze et de Saint-Auban, et les terres de Sigoyer, de Gigors, de Remolon et de Theus. Quelques-unes de ses alliances la rattachent à des familles qui ont donné des illustrations à notre province. Nous citerons, entre autres, celles de Martin de Champoléon (1571), de Tholozan (1660) et d'Hugues (1711). Elle était représentée au siècle dernier par *Jean de* ROUX, né à Bellafaire le 20 mai 1726, nommé lieutenant-colonel dans les grenadiers royaux du Dauphiné en 1766, brigadier des armées du roi le 1er juillet 1777, et mort à Grenoble en 179.; *Louis*, frère du précédent, vicaire-général du diocèse de Vienne, prieur de Faucon (vallée de Barcelonnette), mort à Bellafaire le 28 septembre 1762, et *François*, son autre frère, marquis de Bellafaire, lieutenant-colonel des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis. Celui-ci prit, en 1788, une certaine part aux événements politiques qui s'accomplirent dans notre province. Le 14 juin de cette année, il fut l'un des signataires de la fameuse délibération

(1) Cette branche adopta l'orthographe de *Roux* par un *x*, tandis que l'autre conserva celle de *Rous* par une *s*, qui rappelait plus fidèlement son origine italienne.

(2) La seigneurie de Bellafaire ne passa à cette branche que vers la fin du XVIIe siècle. Elle appartenait auparavant aux Gaillard, seigneurs de Bayons, coseigneurs de Gigors et du Saulze qui la tenaient depuis près de 400 ans (Voy. *Hist. du Dioc. d'Embrun*, par Albert, t. 1er, p. 511).

de l'hôtel de ville de Grenoble, qui provoqua l'assemblée de Vizille. Le 2 juillet suivant, il signa encore la protestation adressée au roi au sujet des lettres de cachet qui mandaient à la suite de la cour MM. de Mayen et Revol, premier et second consuls de Grenoble. Enfin, il fut l'un des députés de la noblesse qui représentèrent le bailliage de Gap à l'assemblée de Vizille (21 juillet). Quelques années après, il sortit de France et mourut sans alliance au retour de l'émigration. Il était le dernier rejeton de la branche de BELLAFAIRE.

Celle de LA MAZELIÈRE, qui subsiste de nos jours, fut formée par *Jean*, capitaine au service d'Henri IV. Il prit une part active aux guerres du Dauphiné et du marquisat de Saluces, se distingua au siége de Château-Dauphin, assiégé par le duc de Savoie, et, après la réduction de cette place, vint se fixer à Embrun, où il fut élu consul en 1628. Ces fonctions, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, n'étaient conférées, en général, qu'à des personnes appartenant à la noblesse. Le capitaine *Jean* Rous figure sur le tableau des bienfaiteurs de l'hôpital d'Embrun. Il mourut de la peste le 18 août 1630. — Ses descendants continuèrent à demeurer à Embrun, où ils acquirent aux environs de cette ville les bois de *La Mazelière* dont ils prirent le nom. Nous citerons parmi leurs alliances celles de Carle (1633), de Laidet (1695), de Vallier de La Peyrouse, et d'Anthoine d'où sont issus les barons de Saint-Joseph. Ils ont donné plusieurs ecclésiastiques distingués à l'abbaye de Boscodon et au chapitre d'Embrun, entre autres *Jacques-Joseph*, né le 20 mars 1726, d'abord chanoine, puis (23 août 1783), vicaire-général du diocèse. Pendant la Terreur, il resta l'unique dépositaire des pouvoirs de l'archevêque de Leyssin, et continua d'administrer le diocèse, malgré les violentes persécutions du gouvernement révolutionnaire et du clergé constitutionnel. Il mourut à Châteauroux (Hautes-Alpes), le 12 janvier 1796. — La branche de LA MAZELIÈRE a donné encore plusieurs officiers de mérite. Pour rester dans le cadre de cet ouvrage, nous nous bornerons à mentionner l'auteur de ses représentants actuels :

Antoine-Bernard-André-Victor ROUS DE LA MAZELIÈRE, marquis de *Saint-Hubert*, né à Embrun le 9 avril 1771, entra au service militaire en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Bouillon, sous les auspices du général Vallier de Lapeyrouse, son oncle. Lors des événements de 1788, *Pierre* de Rous, son père, plus conséquent avec ses principes monarchiques et religieux que le marquis de Bellafaire, son cousin, tint une ligne de conduite qui devait plus tard le faire jeter dans les prisons de Gap. Il n'assista pas aux états de Vizille et de Romans et protesta avec la minorité de la noblesse, groupée autour de l'archevêque d'Embrun, contre les arrêtés pris par ces deux assemblées. Héritier de ces principes, mais trop jeune alors pour jouer un rôle politique, *Antoine* de Rous émigra de bonne heure, parcourut une partie de l'Europe, et se fixa à Constantinople, où, par son intelligence et son énergie, il réussit à rétablir sa fortune que la tourmente révolutionnaire avait fortement ébranlée. « Il vécut long- « temps, » dit M. Borel d'Hauterive, à qui nous empruntons ces détails (1), « au « milieu des populations chrétiennes « de l'Orient, pauvres et souffreteuses. « Il les assista souvent de sa bourse et « de son crédit, et dans les circon- « stances critiques et même périlleuses « qui se renouvelèrent plus d'une fois « pendant son long séjour dans ce « pays, les ministres de la religion « eux-mêmes n'eurent pas recours en « vain à ses bons offices. » Rentré en France sous le consulat, il habita plusieurs années sa terre de Saint-Hubert (Vaucluse), à laquelle l'un des derniers papes d'Avignon avait attaché le titre de marquis. Il vint ensuite se fixer à Paris, où il est mort le 13 février 1850, laissant de son mariage avec Pauline de Boissier (2) deux fils héritiers de son nom et de ses principes (3).

(1) *Annuaire de la Noblesse*, 1851, p. 378.

(2) Cette alliance a jeté quelques généalogistes dans une erreur que nous tenons à relever. A.-Fr. Jacques de Boissier, ancien conseiller de la Cour des Comptes de Montpellier, eut, entre autres filles, *Pauline* et *Honorine*. La première épousa, comme nous venons de le dire, A.-B.-A. *Rous* de La Mazelière; la seconde épousa P.-M.-Hon. *de Roux*, député de Marseille sous la Restauration. Ces mariages contractés avec deux sœurs, par deux personnes dont le nom diffère seulement par la lettre finale et qui devenaient ainsi parents par alliance, a fait croire que les Rous de Dauphiné étaient de la même famille que les Roux de Marseille.

(3) Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'aîné de ses fils, ALFRED ANTOINE, *marquis de* LA MAZELIÈRE, vient de mourir à Paris le 2 août 1860, sans alliance. Il était né à pareil jour, en 1813, au château de St-Hubert (Vaucluse). Son titre de *Marquis* passe à son frère cadet, ANDRÉ

ROUSSILLON.—Voy. le *Supplément*.

ROUX.—Il y a eu en Dauphiné quatre familles nobles de ce nom.

Nous venons de parler de celle des seigneurs de *Bellafaire*.

— Une autre, originaire de Milan, a donné naissance à deux personnages qui paraissent avoir tenu un rang considerable à la cour du Dauphin Humbert II.—*Etienne de* Roux *(Ruffo)*, docteur en droit, conseilier du dauphin, était juge-mage de Graisivaudan. Valbonnays (*Hist. de Dauphiné*, t. II. p. 581) cite un acte du 21 Juillet 1348, où il rend compte des dépenses qu'il fit à Vizille, dans une enquête relative à des juifs accusés par la rumeur publique d'avoir empoisonné des fontaines et des puits. Dans un autre acte il est qualifié *Miles*. Valbonnays (*loc. cit.*, t. I, p. 13), dit qu'il paraît avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de sénéchal de la maison du dauphin. — *Jacques*, son fils, bachelier-ès-loix, et conseiller de Humbert II, fut nommé par ce prince professeur en droit civil et canonique, à Grenoble, le 27 mars 1345, aux gages de 50 florins d'or par an. L'acte en est aussi rapporté par Valbonnays (*loc. cit.*, p. 505).

—Il y a eu un genéral des chartreux, *Pierre Ruffi* ou *de Roux*, que Chorier (*Estat polit.*, t. II, p. 261), dit être d'une maison noble de Dauphiné, mais sans nous apprendre de laquelle des quatre qui portaient le nom de Roux. C'est lui qui fit entreprendre les travaux de la route de la Grande-Chartreuse, par Saint-Laurent-du-Pont. Il mourut le 27 août 1503.

— Roux de Morges. — Cette famille doit son anoblissement, croyons-nous, à une charge de conseiller au parlement de Grenoble dont fut pourvu *Philippe* Roux, dans la première moitié du XVIIe siècle. Ce *Philippe* était, à ce qu'il paraît, fort instruit et un magistrat intègre. Chorier nous apprend (*Estat. pol.*, *suppl.*, p. 187), que Scipion Guillet composa son éloge funèbre.

Etienne, son fils, lui succéda dans sa charge. « Il n'avoit pas un sçavoir moins « étendu », dit Chorier (*loc. cit.*), « il « étoit né dans le sein des muses. Luy « et son père s'étoient bien étudiés eux- « mêmes en ce que les sciences ont de « plus noble et de plus utile. » D'après le même historien, qui lui a consacré un long éloge parmi les amis lettrés de Boisset (*Vita Boessatii*, p. 167), il écrivait bien en prose et en vers (1). Le parlement de Grenoble le chargea plus d'une fois de la rédaction de ses remontrances; il fut, dans une circonstance délicate, député au roi avec Ch. Tonnard, conseiller à la chambre de l'Edit. Guy Allard a écrit son éloge dans sa *Bibl. du Dauphiné*. — Il avait épousé Catherine Déageant, l'une des filles de ce Guichard Déageant auquel nous avons consacré une notice; par cette alliance il était beau-frère de Salvaing de Boissieu. Il mourut le 25 nov. 1667.

Adrien, fils du précédent et conseiller au même parlement, fut seigneur de la terre de *Morges*, qui avait appartenu à la maison de Bérenger. C'est lui qui publia, en 1668, les *Mémoires* de Déageant, dont nous avons donné le titre dans la notice de ce dernier (t. I, p. 296).

François-de-Sales Pierre, comte de *Morges*, jouissait d'une grande considération en Dauphiné à la fin du siècle dernier, et prit une part fort active aux agitations politiques de cette époque. Il fut notamment l'un des membres de l'assemblée provinciale de 1787, et il présida l'année suivante les états de Vizille. Nommé député aux états généraux, il n'y prit point séance, ou du moins ce fut pour peu de temps, car nous n'avons rencontré son nom dans aucune des listes de députés que nous avons consultées. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il était fils de *Claude Etienne* Roux Deageant de Ponthérieu, chevalier d'honneur au parlement de Grenoble, en faveur de qui la terre de Morges avait été érigée en comté par lettres du mois de mai 1732. —Nous parlerons plus loin d'une autre famille Roux, plus connue sous le nom de Ruffo.

ROYER-DELOCHE (Alexandre), né à Grenoble le 1er mars 1756, était avocat au parlement lorsque la Révolution éclata. Ayant embrassé avec quelque chaleur les idées nouvelles, il fut élu, en 1790, officier municipal de Grenoble, président du tribunal de Bourgoin, et, en 1792, député suppléant de l'Isère à la Convention, où il ne siégea pas, et administrateur du départe-

Théodore, *comte de* La Mazelière qui reste le seul représentant de sa maison; il a épousé en mai 1859, Mlle *Jeanne* de Rougé, fille de M. le comte *Adolphe* de Rougé.

(1) Nous connaissons de lui un sonnet que nous avons aperçu en tête du 1er vol. de l'*Histoire générale du Dauphiné*, de Chorier. Il est signé Le Roux.

ment. Il fut destitué de ces dernières fonctions comme fédéraliste, par les représentants du peuple en mission près l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Albitte et Gauthier (27 juin 1793), et mis en arrestation pour être traduit au tribunal révolutionnaire de Paris. Mais, sur sa réclamation et celle de son collègue Orcellet, destitué et arrêté en même temps que lui, la Convention le fit mettre en liberté par un décret rendu le 6 juillet suivant sur la proposition de Couthon. En 1797, il fut commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil de Grenoble, puis commissaire du gouvernement, procureur général près la cour d'appel par arrêté du 1er consul du 1er juin 1800; il conserva ces fonctions jusqu'au commencement de la Restauration, époque où il obtint le titre de président honoraire de la cour royale; de 1818 à 1820, il fut maire de Grenoble. Il est mort à Avignonnet (Isère) le 8 septembre 1842. Il était chevalier de la Légion d'honneur. — (*Deux années de l'Hist. de Grenoble,* par M. Albin Gras, p. 136).

ROYER DES GRANGES (JEAN-FRANÇOIS), né à Grenoble, procureur au bailliage de Graisivaudan, se démit de son office vers 1770, et ouvrit un cabinet d'avocat consultant. Il mourut à Grenoble, en nov. ou déc. 1800. On a de lui les ouvrages suivants, que nous n'avons pas vus :

I. *Instruction sur les bureaux de paix et sur les actes judiciaires de la justice de paix.* Grenoble, 1791, in-8° de 224 pp Voy. un compte-rendu dans les *Affiches de Dauphiné*, n° du 30 août 1791. — II. *Instruction sur la contribution foncière.....* Paris, Delalain, 1792, in-8° (en société avec Guedy). — III. *Instruction sur le régime hypothécaire.* An 7, in-12.

ROYN. — Voy. RUIN.

RUBICHON (MAURICE), né à Grenoble vers 1768, était négociant dans cette ville lorsque la révolution éclata. D'après les biographes, il prit en une telle horreur les nouveaux principes proclamés à cette époque, qu'il préféra s'expatrier, abandonnant parents, amis, et surtout un commerce des plus prospères, afin de ne plus voir ni entendre chaque jour des choses qui révoltaient sa conscience. Ces héroïques scrupules nous paraissent bien un peu en dehors des habitudes marchandes, mais deux ou trois biographies l'attestent sérieusement, et nous devons les en croire. M. Rubichon alla donc reprendre son commerce en Angleterre (1793), mais il n'y réussit pas; des revers inattendus lui enlevèrent toute sa fortune, et il se vit obligé d'accepter nous ne savons quel emploi dans la maison du prince de Condé. Rentré en France avec les Bourbons, il reçut le 8 janvier 1815 la décoration de la Légion d'honneur, et jouit, dit-on, de la plus grande faveur à la cour des Tuileries pendant la Restauration. En 1830, il suivit Charles X dans l'exil, puis revint en France après la mort de ce prince, et se retira à Lyon où l'on nous a dit qu'il vivait encore à la fin de 1852.

On a de lui : I. *De l'Angleterre.* Londres, 1811, in-8°. Dans cet ouvrage, M. Rubichon témoigne la haine la plus ardente pour les gouvernements constitutionnels et son amour pour les institutions qui régissaient la France avant 1789. = 2e édit. Paris, Le Normant, 1815-1819, 2 vol. in-8°. — II. *De l'action du clergé dans les sociétés modernes.* Lyon et Paris, 1829, in-8°. = Il y a eu la même année une seconde édition de cet écrit. — III. *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre.* Paris, Le Normant et Chatet, 1834, in-8°.

RUELLE (ALEXANDRE), percepteur des contributions directes, né à Serres, où il est mort le 15 mars 1846. — On a de lui : I. *Examen critique du système de répartition de la contribution foncière en France.* Paris, Delaunay, 1825, in-8° de 22 pp. — II. *Apologie de l'abondance ou Observations sur la législation actuelle des grains en France.* Paris, impr. David, 1825, in-8° de 23 pp. — III. *Considérations sur le cadastre, ou Exposé de quelques vues d'améliorations dont le cadastre est susceptible en France.* Paris, impr. David, 1825, in-8° de 29 pp.

— *Antoine,* son frère, né aussi à Serres, fut successivement payeur dans les départements des Hautes-Alpes, de la Loire, de Saône-et-Loire, et du Rhône. Il est mort à Veynes vers 1855. — Il a laissé une pièce de théâtre intitulée : * *L'heureuse nouvelle, comédie en trois actes et en prose, mêlée de vaudevilles; composée à l'occasion de la paix de Tilsitt, célébrée à Gap, les 15 et 16 août 1807, par M. R***** de Serres.* Gap, Allier, 1807, in-8° — Les *Mémoires de la Société d'émulation des Hautes-Alpes*, p. *xi*, nous apprennent qu'il avait encore composé une pièce intitulée : *Repentir et clémence, comédie en un acte, mêlée d'ariettes;* mais

nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée.

Notices communiquées par M Amat, membre du conseil général des Hautes-Alpes.

RUFFO, ou **ROUX DE LARIC**, ancienne famille qui, d'après les généalogistes, tire son origine des Ruffi de Naples. Un de ses membres, *Henri de Ruffo*, comte *Della Rica*, se fixa en Provence à la suite de la reine Jeanne. Un descendant de celui-ci, *Alexandre*, épousa, le 29 avril 1599, *Cassandre de Bardonnenche* (1), et en eut un fils nommé *Jean* qui acheta un office de conseiller au parlement d'Aix, et laissa deux enfants: l'un, *Jean*, fit la branche des seigneurs de Gaubert, marquis de Courbons, et resta en Provence; l'autre, *Alexandre*, s'établit en Dauphiné, où son fils, nommé *Alexandre* comme lui, acquit une charge de conseiller au parlement. *Jean François*, fils de celui-ci, conseiller au même parlement, obtint l'érection des terres de *Laric*, d'*Oze* et de *Chabestan* (Gapençais), en comté, par lettres du mois de sept. 1729. De son mariage, contracté le 30 mars 1744, avec *Gabrielle-Scholastique de Murat de Lestang*, il eut, entre autres enfants, le suivant:

RUFFO (Claude-Marie), né à Grenoble, le 16 nov. 1746, embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Grenoble, et accompagna, à Rome, en qualité de conclaviste, le cardinal de Bernis, lors de l'élection du pape Pie VI, en février 1775. Nommé évêque de Saint-Flour par brevet royal du 29 août 1779, préconisé dans le consistoire du 13 déc. suiv., il fut sacré le 23 janvier 1780. Le clergé de son diocèse le nomma député aux états-généraux, mais il ne s'y fit nullement remarquer. Il refusa de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé et émigra ensuite en Italie. En sept. 1801 il donna sa démission de l'évêché de Saint-Flour. Rentré peu après en France, il fut nommé, en mars 1806, chanoine titulaire de Saint-Denis, et l'un des six prélats honoraires chargés de l'administration de Sainte-Geneviève. Il reçut, en 1808, des lettres patentes qui le créaient baron de l'Empire, et mourut à Paris, le 1er octobre 1818.

Portrait. — Suite de Déjabin.

RUYN, RUINS ou **ROYN** - *De Royno-*, ancienne famille noble, qui tenait un rang considérable dans notre province au temps des dauphins. Un de ses membres, nommé *Guillaume*, fit partie du conseil de régence formé en 1333, après la mort inopinée du dauphin Guignes VIII. Elle a donné vers la même époque, à l'église de Grenoble, deux évêques nommés aussi *Guillaume*. Le premier siégeait en 1292 et mourut en 1302. Le second, neveu du précédent, et qui lui succéda, mourut en 1337. Chorier (*Estat pol.*, II, p. 128) dit qu'il était fils naturel du dauphin Humbert Ier. Il assista au concile de Vienne, où les Templiers furent condamnés (1309). Plus tard, il révisa, de concert avec Humbert II, les lois criminelles qui régissaient les habitants de Grenoble.—(Voy. *Annuaire statistique de la Cour imp. de Grenoble*, 1854, p. 179. - A. du Boys, *Vie de saint Hugues*, pp. 364 et suiv.).

S

SAGE (Esprit), chanoine de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1680, se livra à de grandes recherches sur l'histoire de cette ville, et rédigea un ouvrage dont il fit hommage à Louis Aube de Roquemartine, son évêque. Cet ouvrage n'a pas été imprimé, et nous ignorons ce qu'il est devenu.

— Guy Allard cite encore un personnage du même nom, *Laurent* Sage, « célèbre médecin de Vienne, l'an 1484. » Nous ne savons rien sur lui, si ce n'est qu'il fut, au rapport de Chorier, consul de Vienne cette année-là. (*Estat pol.*, t. III, p. 645.)

SAILLANS (Gaspard de), seigneur de Beaumont, écrivain, né à Valence dans les premières années du XVIe siècle, était fils de Jean de Saillans, seigneur de Saint-Jullien, que « ses « vertus et bonnes qualités, » dit Guichenon, firent anoblir en 1512 par Louis XII. Il nous apprend lui-même,

(1) Elle était fille unique de *Gaspard de Bardonnenche* et de *Blanche Boniface de La Molle*, aussi héritière de sa maison. Par ce mariage les biens des *Bardonnenche* et des *La Molle* passèrent aux Ruffo.

dans un petit volume dont il sera question tout à l'heure, que, dans sa jeunesse, il fut attaché « aux recouvre« ments et payements du salpêtre pour « l'exploict de l'artillerie de Sa Ma« jesté, sous les charges de feuz mes« seigneurs Galiot, Dassier, de Taiz « et Brissac, grands-maîtres de ladite « artillerie. » Après avoir exercé ces fonctions pendant plus de trente ans, il s'en démit vers le commencement des troubles religieux, et se retira à Valence. Cette ville était alors profondément agitée par les propagateurs de la réforme. Appuyés par plusieurs habitants influents, les huguenots y prêchaient ouvertement leurs doctrines; ils s'étaient emparés de vive force de l'église des Cordeliers, et avaient poussé l'audace jusqu'à célébrer solennellement la Cène, un jour de Pâques, devant plus de 5,000 assistants (1). Consternés par un tel état de choses, les catholiques sentirent le besoin de se rallier autour d'un chef auquel ils commettraient le soin de veiller à la sûreté de la ville. Ce chef fut Gaspard de Saillans. Zélé catholique, il accepta cette mission, non-seulement dangereuse, mais assez délicate pour lui, car, parmi les protecteurs du nouveau culte, figurait un de ses proches parents, François de Saillans. Nous ne saurions dire précisément quelle fut sa conduite dans ces circonstances difficiles; mais il paraît, par divers passages de nos historiens, qu'il joua un rôle assez actif dans les persécutions dirigées contre les réformés: aussi se trouva-t-il exposé à leurs ressentiments lors de la réaction provoquée par la prise d'armes du baron des Adrets. Après la mort violente du malheureux La Motte Gondrin, qui logeait dans sa maison (25 avril 1562), il fut jeté en prison, et ses biens mêmes ne furent pas épargnés. « Aucuns des sectateurs « de l'infecte religion nouvelle, dit-il, « ne m'ont laissé ne *riphe* ny *raphe* de « ce que i'auois en trois miennes mai« sons, l'vne à Lyon, l'autre à Valance, « et l'autre à Beaumont près là : et n'y « ont laissé chose qu'ils ayent pu em« porter, oultre les fractions de toutes « portes et vitres d'icelles. » Sa femme, Romane de Charreton (2), fut si vivement impressionnée par les scènes tumultueuses dont elle avait été témoin, qu'elle mourut bientôt après.

Gaspard de Saillans était doué d'une assez forte dose de philosophie naturelle pour ne se pas trop émouvoir de tous ces événements, même du trépas de sa femme. A peine sorti des mains des huguenots de Valence, il se réfugia à Lyon, où, pour charmer son veuvage, il se mit à tomber sérieusement amoureux d'une belle jeune fille nommée Louise de Bourges (3). Deux ans après, le 7 juillet 1564, il l'épousa. C'était pour la troisième fois qu'il prenait femme, car, avant son mariage avec Romane de Charreton, il était déjà veuf de Catherine de la Colombière. Cet excellent homme se trouva si heureux avec sa *belle Loyse*, comme il l'appelle, qu'il ne put résister à la démangeaison de faire confidence au public de ses félicités conjugales. Un jour donc, « estant contraint, dit-il, à l'en« trée du temps d'hyver, de garder la « chambre pour cause d'une humeur « ou goutte, » il se mit à écrire l'histoire de son mariage, qu'il publia sous ce titre :

Premier livre de Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valance en Dauphiné : le contenu duquel et des deux autres qui s'en ensuiuront se trouvera cy derrière. A Lyon par Iaques de la Planche, 1569, petit in-8° de 163 pp., plus 13 pp. non chiff. pour la table. (Bib. de l'Arsenal.)

Ce petit volume, tout en prose, est de la plus grande rareté. Il se divise en trois parties : dans la première, l'heureux époux raconte comment il fit connaissance de Louise de Bourges; dans la seconde, il fait l'histoire de ses fiançailles; dans la troisième, celle de ses noces et de ses suites. Après le récit de chacune des trois périodes de son épopée matrimoniale, il reproduit un certain nombre de lettres émanées de lui ou de la belle Loyse, et qui initient le lecteur aux particularités les plus intimes. Quelques-uns de ces détails ne manquent pas de naïveté et de grâce, mais il va parfois un peu loin dans ses confidences; on en jugera par ces titres de trois lettres de la troisième période : « 30 sept. 1564. *Lettre de la*

(1) Chorier (*Hist. gén.*, t. II, pp. 541 et suiv.) entre dans des détails fort curieux sur les troubles occasionnés à Valence par les premières prédications de la réforme; il a eu entre les mains des mémoires inédits rédigés par un témoin oculaire, *François* JOUBERT, juge-mage de cette ville.

(2) Elle était veuve d'un docteur ès-lois quand il l'épousa, dit-il quelque part dans son livre.

(3) Elle était fille de Claude de Bourges, seigneur de Myons et de Villeurbanne, général des finances du Piémont, et de Françoise de Mornay.

« *demoiselle de Saillans, sa femme, faisant mention qu'elle est grosse d'enfant.* - 8 oct. 1564. *Réponse de réjouissance de l'auteur.* - 16 oct. 1564. « *Lettre de la même touchant le gros remuement de l'enfant.* » Lorsqu'il fit part au public de toutes ses tendresses, Gaspard de Saillans était âgé de 50 à 60 ans : « Je suis, dit-il, entré bien « avant dans le faubourg de vieillesse ». Or, pour un homme de cet âge, il fallait vraiment qu'il fût bien amoureux pour ne pas voir qu'il pourrait se rencontrer parmi les huguenots de Valence de mauvais plaisants qui ne manqueraient pas de s'égayer des gros remuements de la dame de Saillans. Que si l'on se demande pourquoi il se croyait obligé de raconter tout cela, voici les raisons qu'il en donne dans son *Epistre liminaire aux lecteurs et auditeurs* : « Ce que i'en ay faict a esté pour ne « finir ma caducque vie soubs silence, « en abolition de mémoire de moy, au « moins sans monstrer quelque mien « œuvre fait par labeur de mon petit « esprit, afin de laisser en quelque « endroit mon nom vivre après une « vie corporelle ».

Un petit livre de 163 pp. in-8°, uniquement rempli de soi et de ses amours, n'était pas au 16e siècle, pas plus qu'au 19e, un gage bien certain d'immortalité; aussi notre Gaspard se proposait-il d'en composer deux autres sur des matières plus graves, comme il l'annonce sur le titre que nous avons rapporté plus haut. Ces deux autres livres ont-ils été imprimés? Un de ses contemporains, le bibliographe Duverdier, l'affirme : *ils ont été publiés*, dit-il, *en 1572, à Lyon, par Jean d'Ogerolles*. Devant une assertion si précise, il n'est guère permis d'en douter; malheureusement ils sont devenus si rares que nous les avons cherchés sans succès dans les bibliothèques publiques de Paris; bien plus, nous ne connaissons pas de bibliographe moderne qui ait eu le bonheur de les découvrir et de les décrire. Mais si nous ne pouvons pas en parler *de visu*, nous savons du moins quelles matières y devaient être traitées, car l'auteur, au milieu de ses confidences d'amour, n'a eu garde d'oublier ses petits projets littéraires. Tout au début de son *premier livre*, il nous apprend que son deuxième ouvrage devait traiter « de la loy et des cérémonies de la religion des gentils et « payens envers leurs faulx dieux, et « de la prospérité et infélicité des Ro« mains; de nostre foy catholique, apos« tolique, romaine, et de la différance « du mariage spirituel au mondain ; de « plusieurs doctrines et enseignemens « faits et donnez par maints antiens « pères hermites très deuots demeurans « par les désers d'Egypte, Palestine et « autres contrées ». Le troisième ouvrage « contiendra, dit-il, trois parties : « la première parlera de la louange du « mariage corporel; la seconde, de la « discrétion qu'il faut avoir lorsqu'il « est question de s'y mettre ; et la troi« sième déduira comment l'on se doit « gouuerner en tel estat ».Nous regrettons bien vivement de ne pouvoir faire connaître plus amplement ces deux rarissimes ouvrages, le troisième surtout; les questions que l'auteur y traite étaient de nature à nous intéresser. Un homme qui, comme lui, avait eu trois femmes, probablement d'humeurs diverses, à dresser, était à même de nous donner sur ces matières scabreuses les plus précieux enseignements.

On lit dans la *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard : « L'an 1572, il « fit imprimer un petit livre qu'il inti« tula *les Marguerites*, où il traite de « plusieurs pierres précieuses ». Nous ne connaissons pas non plus cet ouvrage, dont nous n'avons trouvé l'indication dans aucun bibliographe.

L'époque de la mort de Gaspard de Saillans est inconnue. Il eut de son mariage avec Louise de Bourges un fils (celui des gros remuements), nommé *Jean-François*, né à Lyon, le 4 mai 1567. Sa famille quitta ensuite le Dauphiné pour se fixer dans la Bresse et le Lyonnais; Guichenon en a écrit la généalogie dans son *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3e part., pp. 341 et suiv.

SAINT-ANDRÉ. — Voy. PRUNIER.

SAINT-AUBAN. — Voy. PAPE.

SAINT-CHRISTOL. — Voy. BREMOND.

SAINT-CYR-NUGUES (*Cyr* NUGUES dit), lieutenant général, pair de France, naquit à Romans, le 18 octobre 1774, d'une famille de négociants. Il finissait son éducation à Paris, lorsque la Révolution éclata, et il y resta pendant les premières années en qualité de commis dans les bureaux du comité de salut public, section de la guerre. Au mois d'octobre 1792, il entra au service comme aide-commissaire des guerres, et fut ensuite attaché à l'état-major du général Dessolles,

puis successivement à ceux des généraux Brune, Moreau, Joubert et Championnet. Nommé en 1799 adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, il obtint rapidement les grades de lieutenant et capitaine. En 1802, le général Suchet le prit en affection et se l'attacha en qualité d'aide-de-camp et de secrétaire. Saint-Cyr-Nugues resta constamment auprès de lui jusqu'en 1815.

Il fit à la grande-armée les campagnes de 1805 à 1808, et celle d'Espagne, où il assista aux siéges de Saragosse, de Lerida, de Tortose, de Tarragone, à la bataille de Sagonte et à la prise de Valence. A Tarragone, il monta à la brèche du fort Comoli, à la tête des carabiniers du 1er léger. Il était alors chef d'état-major. Nommé général de brigade en 1811, il resta attaché comme chef d'état-major aux armées d'Aragon et de Catalogne jusqu'à la paix de 1814. Les événements de l'année suivante le firent appeler au même poste auprès de l'armée des Alpes, sous Suchet, devenu duc d'Albuféra. Le gouvernement de la Restauration, après l'avoir laissé trois ans sans emploi, le nomma membre de la commission de défense (13 mai 1818) et lui donna en même temps la place de directeur de la section historique du dépôt de la guerre. Attaché en 1823 au 5e corps de l'armée des Pyrénées, il obtint le 18 novembre de cette année le grade de lieutenant général, en récompense de sa belle conduite au siége de Pampelune. Au mois de novembre 1830, il fut nommé directeur général du personnel au ministère de la guerre, fonctions qu'il quitta en 1831 pour remplir celles de chef d'état-major général à l'armée du Nord, sous le maréchal Gérard. Ses services pendant cette expédition lui valurent la dignité de pair de France ( ) et le grand cordon de la Légion d'honneur. Nommé de nouveau directeur du personnel au ministère de la guerre (juillet 1834), il n'y resta que peu de mois, devint en 1839 président de la commission d'état-major, et fut placé le 31 janvier 1840 dans la section de réserve. Il mourut à Vichy (Allier), le 25 juillet 1842. Le *Moniteur* du 2 août de cette année lui consacra une notice à laquelle nous avons emprunté la plupart des détails de celle-ci.

Le général Saint-Cyr-Nugues était fort savant; son aptitude et ses goûts particuliers auraient dû le maintenir plus longtemps à la tête de ces archives si riches et si peu explorées qu'on appelle le *dépôt de la guerre*. Il a rédigé les *Mémoires* du maréchal Suchet; Paris, Bossange, 1829, 2 vol. in-8° avec 15 pl. = 2e édit., Paris, Anselin, 1834, 2 vol. in-8° avec 16 pl. Cet ouvrage est regardé comme l'un des plus remarquables sur l'art militaire. — Il a fourni plusieurs articles au *Spectateur militaire*; l'un des plus remarquables, inséré dans le numéro du 15 juin 1837 (23e vol.) de ce recueil, a été tiré à part sous ce titre: *Notice sur le passage des Alpes par Annibal, ou Commentaires du récit qu'en ont fait Polybe et Tite-Live*. Paris, impr. de Bourgogne, 1837, in-8° de 68 pp. avec une carte.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (1), famille noble qui remontait au XIVe siècle, et s'est éteinte vers la fin du XVIe. Ses biens ont passé dans celle de Simiane. — Les trois personnages suivants lui appartiennent.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (FRANÇOIS DE), fils de Georges de Saint-Marcel, conseiller au parlement de Grenoble, et de Suzanne de Morges, était conseiller-clerc au même parlement, prieur de Sigotier et prévôt de l'église Saint-André, lorsqu'il fut élu évêque de Grenoble, le 30 octobre 1561. L'année suivante, pendant l'occupation de Grenoble par les protestants, il osa résister à Des Adrets, en se présentant à la porte de son église pour lui en défendre l'entrée; il réussit par ses prières à obtenir du terrible baron que les autels ne fussent point abattus. Il sortit bientôt après de sa ville épiscopale, s'alla mettre à la tête d'un corps de troupes et fit quelques protestants prisonniers du côté de Pragelas (juillet 1562). Il mourut le 5 février 1575. Par son testament daté du mois de novembre de l'année précédente, il laissa une somme de 12,000 liv. pour être employée en œuvres de bienfaisance, et une rente de 200 liv. destinée à entretenir deux régents pour enseigner le grec et le latin aux prêtres habitués des églises de Saint-André et de N. D. « Il défendit expressément, dit Chorier, que ces régents fussent jésuites. »

(1) Guy Allard a fait la généalogie de cette famille et lui rattache, comme deux branches sorties d'une même souche, deux autres familles appelées, l'une de SAINT-MARCEL DE VAUSSERRE et l'autre de VAUSSERRE. Ne possédant pas de documents suffisants, nous n'examinerons pas si cette jonction est bien ou mal fondée; nous nous contenterons de faire remarquer que ces trois familles avaient des armes *tout à fait différentes*.

— M. Albert Du Boys (*Vie de saint Hugues*, p. 393) rapporte l'épitaphe que ce prélat s'était composée lui-même :

D. O. M. et M. A.
Pulvis natus bulla vixi,
Iterum pulvis
Animam Deo reddidi.
O viator!
Te talem cogita, Vale et Ora.
FRANCISCUS AVANCONIUS
Humanitatis suæ memor, vivus posuit.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (Jean de), frère du précédent, conseiller au parlement de Grenoble, fut en grande faveur auprès du roi Henri II qui le nomma conseiller en son conseil privé, maître des requêtes de son hôtel, garde des sceaux, et surintendant des finances. En 1555, ce prince l'envoya à Rome comme ambassadeur pour négocier avec le pape Paul IV un projet de ligue inspiré par le cardinal de Lorraine et dont le but était la conquête du royaume de Naples. A l'avénement de François II au trône (1559), il fut du petit nombre des gentilshommes employés sous le règne précédent qui restèrent en faveur auprès du nouveau roi. D'après De Thou, il fut retenu à la cour parce qu'il était initié à tous les secrets des Guise et qu'on le craignait. — D'Avançon aimait les lettres, et les protégeait. Plusieurs poètes de son temps l'ont chanté; Ronsard dit de lui dans une de ses pièces :

Que toujours d'Avançon, malgré l'âge, fleurisse,
Car il aime les vers et tous ceux qui les font.

De sa femme, Philippine Alleman d'Allières, il eut deux fils : *Guillaume*, dont la notice suit, et *Laurent*, qui laissa un fils, *Jean*, dernier rejeton mâle de cette famille.

SAINT-MARCEL D'AVANÇON (Guillaume de), fils du précédent, né en 1535, accompagna son père à Rome, obtint la dignité de camérier du pape et assista au concile de Trente. Nommé archevêque d'Embrun en 1561, il rentra en France, fut un des prélats qui prirent part au colloque de Poissy, et en 1576, l'un des députés du clergé du Dauphiné aux Etats de Blois. De retour dans son diocèse, il se mêla d'une manière fort active aux affaires des catholiques de la province et se laissa, dit-on, emporter par son zèle jusqu'à vouloir faire assassiner Lesdiguières. « Ce pré« lat, » dit Videl (*Hist. de Lesdiguières*, in-f°, p. 29), « zélé catholique, et son « capital ennemy, profitant de toutes « les occasions d'exercer sa hayne con« tre luy, estoit accusé d'en estre venu « jusques à faire entreprendre mesme « sur sa vie ». Il fut fortement soupçonné d'être le principal instigateur de la fameuse affaire de Jacques Platel, qui permit à Lesdiguières de montrer une générosité digne des temps antiques. Après la prise de sa ville épiscopale par ce dernier, en nov. 1585, il erra pendant quelques années en Dauphiné, pauvre et besogneux, se mêlant à toutes les intrigues des ligueurs contre celui qui venait de lui enlever ses revenus. Il se trouvait à Grenoble lorsque Lesdiguières s'empara de cette ville, en 1590; fermant les yeux sur le passé, celui-ci lui pardonna, lui rendit les revenus de son église et lui prêta même de l'argent pour faire un voyage à la cour du pape. Désormais réconcilié avec son ennemi mortel, l'archevêque d'Embrun partit pour Rome, où Clément VIII lui donna, par une bulle du 28 nov. 1592, l'abbaye de Montmajour. Guillaume d'Avançon revint en Dauphiné en 1596, ramenant avec lui des religieux Augustins-réformés qu'il établit à Pontcharra : c'est, dit-on, le premier couvent que ces religieux aient eu en France. Il mourut peu d'années après à Grenoble en juillet 1600, à l'âge de 65 ans. Les rédacteurs du *Gallia christiana* font remarquer qu'il était le dernier survivant des Pères du concile de Trente; ils ajoutent qu'à l'époque de sa mort il venait d'obtenir le chapeau de cardinal.

En 1582 ce prélat avait convoqué dans son diocèse un synode provincial dont les actes ont été publiés sous le titre suivant : *Decreta synodi provincialis Ebreduni habitæ, anno* 1582, *à Guill. d'Avançon archiepiscopo, edita et confirmata.* Lugduni, Pillehotte, 1600, in-4° (*Bib. Hist.* de Lelong. T. 1, n° 6491).

SAINT-PRIEST, famille noble dont le nom patronymique est GUIGNARD. Quelques généalogistes la font d'ancienne noblesse chevaleresque, d'autres, au contraire, de noblesse simplement consulaire. Comme elle n'est pas d'origine dauphinoise, nous laisserons de côté l'examen de cette question généalogique, et nous nous bornerons à présenter les faits relatifs à son établissement et à son séjour dans notre province.

Jacques Guignard, né à Lyon le 14 août 1604, après avoir été prévôt des

marchands de cette ville (1653—....), s'établit à Vienne, où il devint président de la cour des aides. Louis XIV avait érigé auparavant sa terre de Saint-Priest dans le Viennois, en vicomté, par lettres du mois de novembre 1646. Après la suppression de la cour des aides, il passa au parlement de Metz en qualité de président à mortier, et mourut en 1673. Il fut lié avec Chorier, qu'il chargea de rédiger le *Style de la juridiction royale de Lyon* (1) : il eut aussi pendant son séjour à Vienne des relations d'amitié avec Boissat. Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de ce dernier (*Boessatii vita*, pp. 203-05) et dans le 3e vol. de son *Estat pol.*, p. 307. — Il eut de son mariage avec Françoise de Maridat, *Pierre Emmanuel*, conseiller au parlement de Grenoble, qui mourut vers 1702, laissant de son mariage avec Angélique-Jeanne de Rabot de Veissilieu, *Denys Emmanuel*. Celui-ci devint président à mortier au même parlement, et mourut à Grenoble en 1729; le P. Ledieu prononça son oraison funèbre. Il avait épousé Catherine de Lescot, dont il eut un fils qui suit :

SAINT-PRIEST (JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, *vicomte* DE), fils du précédent, naquit à Grenoble en 1714. Destiné à suivre la carrière de son père, il fut reçu à l'âge d'environ 20 ans conseiller au parlement; mais, persuadé qu'il pouvait se produire sur un plus vaste théâtre, il vendit cette charge et en acquit une de maître des requêtes. Dans les conseils du roi, il montra des connaissances spéciales qui prouvèrent en effet qu'il n'y était pas déplacé; il fut chargé de plusieurs rapports d'une grande importance, dont il s'acquitta avec succès. Nommé président du grand conseil, il eut une commission relative aux affaires de la compagnie des Indes, qu'il remplit à la satisfaction du ministère et qui lui valut de succéder à Le Nain dans l'intendance du Languedoc, en 1750. Malgré un peu trop de complaisance à se prêter aux rigueurs ordonnées par le gouvernement contre les religionnaires de cette province, l'administration de Saint-Priest fut prospère et assez paternelle. En 1752, il sollicita et obtint le rappel des états, qui, entre autres témoignages de leur reconnaissance, demandèrent pour lui, en 1764, le titre de conseiller d'État. On cite, parmi divers actes de sa bienfaisance, le trait suivant : il fit rebâtir *à ses frais* l'un des hameaux de Louvèze près d'Aubenas, qui avait été entièrement consumé par un incendie. Pour en perpétuer le souvenir, le comte de Vogué y fit graver sur une table de marbre les vers suivants du baron de Florian, père du célèbre académicien :

La flamme avait détruit ces lieux,
Saint-Priest les rétablit par sa munificence;
Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.

Il mourut le 18 octobre 1785, laissant de son mariage avec Louise-Jacqueline de Barral, sept enfants, entre autres les deux suivants :

SAINT-PRIEST (MARIE-JOSEPH-EMMANUEL GUIGNARD DE), né à Grenoble en 1732, maître des requêtes en 1758, obtint la survivance de l'intendance de Languedoc en 1764, se trouva aux états assemblés à Montpellier le 19 décembre 1765 en qualité de l'un des commissaires du roi. La généalogie de cette famille, dressée par M. de Courchamps (*Mém. hist. de la Noblesse*, par Duvergier, t. I, p. 180), lui donne les titres de premier écuyer-tranchant, porte-oriflamme et cornette blanche de la couronne, mestre de camp de cavalerie, colonel du régiment de Saint-Priest. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 27 juillet 1794, comme prévenu de conspiration. — Il avait épousé Marie-Julie de Manissy-Ferrières, dernière héritière d'une famille dauphinoise de ce nom, dont il n'eut que quatre filles.

SAINT-PRIEST (FRANÇOIS-EMMANUEL GUIGNARD, *vicomte* DE), frère du précédent, né à Grenoble le 12 mars 1735, fut reçu chevalier de Malte en 1752, mais son frère aîné n'ayant pas eu d'enfants mâles, il quitta cet ordre afin de pouvoir se marier. Entré dans les armées du roi avec le grade d'aide-maréchal-des-logis, il fut bientôt, sur les recommandations du duc de Richelieu, nommé colonel après l'affaire de Klostercamp. Il fit ensuite deux campagnes en Portugal : l'une avec la maison du roi, l'autre dans le corps d'armée commandé par le prince de Beauveau. La connaissance qu'il avait acquise de la langue portugaise le fit choisir après la paix (1763) par M. de Choiseul, pour ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Lisbonne. En 1768, il passa à l'ambassade de Constantinople. La Russie était alors en guerre avec la Porte, et la politique de la France secondait secrètement cette dernière puis-

(1) Voy. t. I, p. 247, n° X et p. 240, note I.

sance. Conformément à ses instructions, Saint-Priest agit dans ce sens, et il le fit de manière à obtenir des témoignages de satisfaction des deux parties belligérantes. C'est sur sa médiation que fut arrêtée la convention d'Alicavac, par laquelle la Crimée était définitivement cédée à la Russie (177.). En 1784, il demanda et obtint son rappel. Bientôt après il fut envoyé comme ambassadeur en Hollande; mais cette contrée se trouvant alors sous l'influence armée de la Prusse, et cet état de choses ne lui permettant pas d'être utile, il rentra en France, où il ne tarda pas à être appelé dans le conseil de Louis XVI, d'abord avec le titre de ministre de sa maison, puis avec celui de secrétaire d'Etat au département de Paris et de la cour : c'était, avec quelques attributions de moins, le ministère de l'intérieur de nos jours.

Saint-Priest, qui était entré au conseil pendant qu'il était dirigé par Necker, fut renvoyé en même temps que ce ministre en juillet 1789. Rappelé dès le mois suivant par l'influence de l'Assemblée nationale, qui espérait le gagner à la cause de la révolution, il perdit, lors des événements des 5 et 6 octobre, la popularité dont il avait joui un instant. Mirabeau le dénonça à la tribune comme ayant dit aux femmes qui étaient allées demander du pain à Versailles : « Sous un roi, nous avions « du pain : vous en avez douze cents, « allez leur en demander. » Cette dénonciation n'eut pas de suite; mais il acheva de s'aliéner le parti démocratique, en signalant plusieurs fois à l'Assemblée les désordres occasionnés par l'effervescence populaire dans le Midi. Au mois de juillet 1790, le comité des recherches le dénonça au Châtelet, et voulut le faire poursuivre comme ayant pris part aux intrigues contre-révolutionnaires attribuées à Bonne-Savardin; ce dernier avait été arrêté au pont de Beauvoisin le 30 avril précédent, au moment où il allait passer la frontière, et l'on trouva parmi ses papiers diverses pièces où il était question d'un particulier désigné sous le nom de *Farcy*, que l'on crut être un pseudonyme indiquant Saint-Priest. Le ministre adressa pour sa défense un mémoire à l'Assemblée nationale, et réussit à se faire acquitter par le Châtelet. Au moment où cette affaire occupait le plus l'attention publique, il fut appelé au ministère de l'intérieur (7 août 1790). Son dévouement bien connu à la personne du roi ne fit pas accueillir cette nomination avec faveur, et divers actes malheureux de son administration ne lui permirent pas de s'y maintenir longtemps. Ainsi, le 16 septembre, il se plaignit que dans le département de la Dordogne le peuple refusait de payer les dîmes et les droits de *champart*, redevances féodales pas encore supprimées légalement, mais dont le principe était alors des plus odieux. Au mois de novembre, il contresigna un arrêt du conseil qui ordonnait de poursuivre contre le séquestre mis sur les biens du Chapitre de Saint-Quentin. Ces actes et plusieurs autres du même genre ayant été blâmés et même annulés par l'Assemblée, il comprit qu'il ne lui était plus possible de continuer à servir le roi devant une défaveur si marquée, et il donna sa démission le 24 décembre de la même année. L'Assemblée apprit cette nouvelle avec des marques visibles de satisfaction.

Saint-Priest sortit aussitôt de France et se rendit en Angleterre, d'où il passa successivement en Suède, auprès du comte de Ludolph, son beau-frère, et en Russie, où l'appela une lettre de Catherine II (oct. 1791), qui lui accorda une pension considérable. Il séjourna ensuite deux ans à Vienne, en qualité de ministre de Louis XVIII, alors à Vérone, rejoignit ce prince à Blackembourg et le suivit à Mittau, et fut chargé par lui d'une mission auprès du roi de Suède. Il resta plusieurs années dans cette contrée, qu'il quitta pour habiter successivement en Suisse et en Autriche. Rentré en France avec la famille royale, il reçut le titre de lieutenant-général, puis fut élevé à la pairie par l'ordonnance du 17 août 1815. Mais son grand âge, et sa santé usée par une vie si agitée, ne lui permirent pas de siéger à la Chambre. Il vécut entièrement retiré des affaires dans une terre qu'il possédait aux environs de Lyon, et y mourut le 26 fév. 1821, à l'âge de 86 ans. (Voyez son éloge prononcé par Desèze à la tribune de la Chambre des pairs, dans le *Moniteur* du 14 juin 1821.)

De son mariage contracté à Constantinople en 1774 avec Constance-Guillelmine de Ludolph, fille de l'ambassadeur de Naples à la Porte, il eut six enfants qui ont continué sa postérité; l'un d'eux a été nommé Grand d'Es-

pagne en 1830, avec le titre de duc d'Almanza.

A partir du ministre dont nous venons d'esquisser la notice, la famille de Saint-Priest a cessé d'appartenir à notre province.

PORTRAIT.—*Judas Acomat, dit Saint-Priest ou Farcy*... Il est en buste, de 3/4, tourné vers la D. où l'on voit la lanterne; dans un petit médaillon rond suspendu par un anneau à un sabre sur lequel on lit: *Sabre de Damas propre à couper des têtes*. Portrait satirique très-rare. *Gravé par Gika, petit-fils de Tamerlan*. A Paris, chez Villeneuve. In-8°.

ÉCRITS RELATIFS A SAINT-PRIEST.

I.* *Générosité de monsieur de Saint-Priest envers le Sabreur des Tuileries*. Paris, Froullé, 1789, in-8° de 8 pp.

II.* *Complot de Maillebois, Bonne-Savardin et Saint-Priest mis au grand jour*. (s. l. ni d.), in-8° de 4 pp.

III. *Rapport fait au comité des recherches de la municipalité de Paris, tendant à dénoncer MM. Maillebois, Bonne-Savardin et Guignard Saint-Priest; suivi de pièces justificatives, et de l'arrêté du comité*, par J. Ph. Garran. Paris, Buisson, juillet 1790, in-8° de 151 pp.

IV. *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau au comité des recherches, contre M. le comte de Saint-Priest*, par Lally-Tollendal. Paris, 1789, in-8°.

V.* *Mémoire à consulter, et consultation, pour M. Guignard Saint-Priest, ministre & secrétaire d'Etat de Sa Majesté, aux Départements de l'Intérieur du Royaume*. Paris, impr. roy., M.DCC.XC, in-4° de 39 pp., par De Sèze.

VI. *Réponse au mémoire à consulter et consultation pour M. Guignard Saint-Priest... lue au comité des recherches de la municipalité de Paris, par* JEAN-PHILIPPE GARRAN, *l'un de ses membres; imprimé par ordre du comité*. Paris, impr. du *Patriote françois*, 1790, in-8° de 70 pp.

VII. *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, par M. de Barante. (1845)...

ÉCRITS DE SAINT-PRIEST.

I.* *Observations présentées à l'Assemblée des notables par de zélés citoyens*. Paris, impr. polytype, 1787, in-8° de 70 pp. Il y a dans cet écrit un *Examen des assemblées provinciales*, par Saint-Priest.

II. *Lettre de M. de Saint-Priest à MM. les prévôts des marchands et échevins de Lyon*. Lyon, impr. Delaville, 1789, in-4° de 4 pp.

III.* *Le pot au noir et le pot aux roses, ou Daphnis et Hortense, pastorale en prose avec ariettes, mise en musique par M. J. Arquier, représentée pour la première fois à Marseille, par les élèves privilégiés de Mgr le duc d'Orléans, le 16 fév. 1789*. Londres, 1789, in-8°. Les paroles de cette pièce lui sont attribuées par le rédacteur de sa notice dans l'*Annuaire nécrolog.* de Mahul, année 1821.

Il a laissé des mémoires manuscrits relatifs à sa carrière politique et diplomatique.

SAINT-VALLIER.—Voy. LACROIX DE CHEVRIÈRES.

SAINTE-JALLE. — Voy. TOLON.

SALÉON. — Voy. YSE.

SALVAING DE BOISSIEU (DENIS DE), premier président de la Chambre des comptes de Grenoble, l'un des plus savants hommes de notre province, naquit au château de Vourey, près de Moirans (Isère), le 21 avril 1600. Il appartenait à une famille de bonne et ancienne noblesse, mais fort obscure, et qu'il s'est efforcé d'illustrer à l'aide de plusieurs supercheries dont nous parlerons plus loin. *Charles* DE SALVAING, son père, gentilhomme versé dans plusieurs genres d'érudition (1), veilla avec un grand soin à son éducation. Après avoir appris les premiers éléments de la grammaire à l'école de Saint-Geoire (Isère), il fut placé au collége des jésuites de Vienne, qui jouissait alors d'une certaine réputation, et où il étudia la rhétorique et la philosophie sous le P. Balthazar de Bus. S'étant ensuite rendu à Paris

(1) D'après l'épitaphe que *Denis*, son fils, lui a consacrée, *Charles* DE SALVAING savait le chaldéen, l'hébreu, l'arabe, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand. M. de Terrebasse a eu sous les yeux un exemplaire d'Aristophane couvert de scolies et de variantes de sa main. D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il avait fait un semblable travail sur le poëte Lycophron. Ce savant homme étudia le droit à Bourges, sous Cujas, vers 1584. On a inséré, au tome Ier des œuvres de ce dernier (édit. Fabrot), une lettre qu'il adressa à son compatriote Maurice Bressieu et où il critique ce grand jurisconsulte. « D'après lui, soit à cause du défaut d'organe de Cujas, soit à cause de son habitude de s'énoncer souvent en termes peu usités, ou de la rapidité de son débit, ou de l'ignorance de l'art de la déclamation, il était fort difficile à ses élèves de profiter de ses leçons, s'ils ne les comparaient pas et ne les méditaient pas dans le silence du cabinet. » (Berriat Saint-Prix, *Hist. du droit romain*, pp. 439, 559 et 578). Il mourut le 6 janvier 1615, laissant, de son mariage avec Charlotte d'Arces, neuf enfants.

pour achever ses études (1617), il suivit les leçons d'Isaac Habert qui enseignait la philosophie au collége de Lisieux, et celles de deux jésuites célèbres, Nicolas Caussin et Denis Pétau, professeurs au collége de Clermont. Il fréquenta aussi les cours du collége Royal, principalement celui de Federic Morel pour la langue grecque.

Ses études terminées, il revint en Dauphiné sur la fin de l'année 1619. Lesdiguières, auquel il fut présenté par Expilly, ancien ami de son père, lui conseilla de s'attacher à la profession de la robe. Il suivit ce conseil, étudia le droit avec assiduité et alla prendre des lettres de docteur à l'Université de Valence, le 15 avril 1621. Mais, comme il arrive si souvent aux jeunes gens dont les goûts n'ont pas été consultés dans le choix de leur carrière, Salvaing de Boissieu, à ce qu'il paraît, ne tarda pas à se dégoûter du droit. En 1623, ayant été présenté au comte de Soissons (Louis de Bourbon), gouverneur de la province, il se débaucha tout à fait dans la fréquentation des jeunes gens de cette petite cour; il en prit les habitudes galantes, ne s'occupa qu'à faire l'amour et à rimer des couplets à Iris. Bien plus, afin qu'on ne lui parlât plus ni de robe, ni de jurisprudence, il acheta une compagnie dans le régiment du comte de Tallard « contre la volonté de ma « mère, dit-il, et celle de mes parents « qui m'en firent de rudes censures, « tant j'étois aliéné de la profession à « laquelle on m'avoit destiné. » Cependant, le régiment de Tallard ayant été réformé quelques mois après, il finit par céder aux vives instances de sa famille et se laissa pourvoir, vers 1628, d'un office de substitut du procureur général au parlement, en attendant qu'il s'en présentât quelque autre plus considérable. En 1631, la charge de vice-bailli du Graisivaudan étant devenue vacante, il se décida à l'acquérir; il y fut reçu le 6 février 1632, et la même année, afin d'achever de se ranger, il se maria avec Elisabeth, fille de Guichard Déageant (mai 1632).

Peu de temps après, il s'offrit pour lui une occasion de se faire remarquer. Le maréchal de Créqui ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à Rome pour prêter, au nom du roi, l'obédience filiale au pape Urbain VIII, il fut chargé de l'accompagner en qualité d'orateur et de faire la harangue latine qu'il était d'usage de prononcer en semblables circonstances. La manière dont il s'acquitta de ce devoir (25 juillet 1633) lui fit le plus grand honneur; le roi fut surtout extrêmement satisfait de la fermeté avec laquelle il refusa de supprimer certaines expressions de sa harangue qui déplaisaient à la cour de Rome. Après un séjour de quatre mois dans cette ville, il eut ordre d'aller prendre connaissance des difficultés qui existaient alors entre le pape et les Vénitiens. Ces deux missions lui valurent, en 1635, un brevet de conseiller d'État aux gages de 1500 liv. En 1639, il obtint, sur la résignation de Guichard Déageant, son beau-père, la charge de premier président de la chambre des comptes, par brevet du 2 janvier, et, en considération des mêmes services, le cardinal de Richelieu lui fit expédier des lettres qui le dispensaient du paiement de la finance due pour l'expédition de ses provisions. Il remplit ces fonctions avec un applaudissement général pendant plus de trente-trois ans, c'est-à-dire jusqu'au mois d'août 1674, où son grand âge l'avertissant qu'il fallait songer à la retraite, il les résigna à Abel de Sautereau, conseiller au parlement et son parent.

Le jour même de ses adieux à la chambre des comptes, cette compagnie lui députa l'un de ses présidents, deux conseillers et l'avocat général pour lui témoigner le déplaisir dont la pénétrait sa résolution et lui offrir une dernière fois ses remerciements pour avoir si bien veillé à ses intérêts pendant sa longue présidence, qu'aucune création de nouveaux offices n'y avait été faite, comme il était arrivé à toutes les autres chambres. Les ministres Le Tellier et Colbert lui exprimèrent aussi dans des lettres flatteuses combien sa retraite laissait de regrets. Son mérite incontestable, son érudition peu commune et sa mission à Rome, dont le souvenir le protégea pendant toute sa carrière, avaient en effet jeté sur sa présidence un éclat tout particlier. Il mourut neuf ans après, en son château de Vourey, le 10 avril 1683.

L'élégante versification des *Sylves*, ou poëmes sur les sept merveilles du Dauphiné, plaça le président de Boissieu parmi les bons poëtes latins modernes. Son traité *De l'usage des fiefs*, qui décèle une connaissance approfondie du droit civil et féodal, des mœurs et des usages du Dauphiné au moyen

âge, obtint auprès des jurisconsultes et des savants le plus légitime succès; aujourd'hui encore, il est utilement consulté. Son vaste savoir, que rehaussaient sa grande fortune et sa charge de président de la chambre des comptes, lui permit d'exercer une grande influence sur le mouvement littéraire de son temps. L'on n'écrivait rien dans notre province sans l'avoir préalablement consulté. « Quinquaginta ab hinc « annis, dit Chorier (*Boessii vita*, p. 89), « ad scribendum nemo animum fere « appulit, quin ex Boessii fontibus « hauserit... omnium etiam prædicatione celebratus est. Quot editi libri, « tot Boessii laudi erecta sunt monu« menta. » Quoique un peu attaché au bien, il ne laissa pas de faire quelquefois un noble usage de sa fortune en venant au secours des gens de lettres : Chorier et Guy Allard durent beaucoup à ses bienfaits. Malheureusement, ses belles qualités étaient obscurcies par un faible ridicule pour l'illustration de ses ancêtres. Sa famille, de bonne et ancienne noblesse, n'avait jamais marqué dans l'histoire; mais à l'aide d'audacieuses supercheries, il réussit à jeter sur elle un tel éclat qu'on l'a regardée longtemps comme l'une des plus illustres de la province. Ces supercheries généalogiques sont dévoilées d'une manière assez piquante dans un factum de Ph. Lebrun, publié par M. de Terrebasse ; nous y renvoyons le lecteur. Nous nous bornerons à rappeler ici deux particularités littéraires qui rentrent plus particulièrement dans le cadre de notre ouvrage. Le président de Boissieu s'était beaucoup occupé de généalogies et de l'étude du blason; il dit lui-même dans l'élégie placée en tête de son *Usage des fiefs* ·

Ars quoque detinuit mira dulcedine captum,
Stemmata nobilium quæ generosa docet.
Hanc ego restitui densa caligine tectam,
Et quæ defuerant nomina vera dedi.

Or, il paraît que c'est lui qui est l'auteur de l'ouvrage intitulé *la Science héroïque*· mais comme il y avait inséré toutes ses imaginations sur la gloire de sa maison, il préféra le donner à Vulson de la Colombière, qui le publia sous son propre nom. Il en est de même des annotations sur la vie de Bayart, qui sont attribuées à Louis Videl et dans lesquelles il a intercalé des noms de ses prétendus ancêtres et publié des pièces sans authenticité ou inventées à plaisir.

BIBLIOGRAPHIE

§ I. OUVRAGES RELATIFS A SALVAING DE BOISSIEU (1).

I. *De Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis viri illustris vita. Liber vnvs. Nicolai Chorerij Viennensis I. C. ad Philippum Porroyum Lauberiverium virum clarissimum.* Gratianopoli, Fr. Provensal, 1680, in-12 de 175 pp. Cette vie, ou plutôt ce panégyrique, est suivie (pp. 115 et suiv.) de différentes pièces de vers latins dont voici l'énumération :

— *Elegia Dionysii Salvagnii Boessii de vita sua.* C'est une notice par Salvaing de Boissieu sur sa vie et ses travaux littéraires.

— *Dionysii Salvagnii Boessii... et Isabellæ Deagentiæ Epithalamium*, par Scipion Guillet (Dauphinois).

— *Epicedium in Elizabetham Deagentiam vxorem V. C. Dionysii Salvagnij Boessij*, par le même.

— *Sciomantia, de Petri Terrallij equitis Bayardi tumulo*, par le même.

— *Clavdii Expillii epicedium*, par Pierre Arnoux, prieur de Baix (Dauphinois).

— *De nuptiis Francisci Malgironis et Catharinæ Theresiæ Sassenagiæ. Poema*, par Philippe Pourroy, de l'Auberivière (Dauphinois).

— *Ad Dionysium Saluagnium Boësium de felici sua senectute, epigramma*, par François Boniel, prieur de Treffort (Dauphinois).

— *De dvobus Boethiis, carmen.* Par Jean Morelet, sieur de Couchey (Bourguignon).

II. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes de Dauphiné; suivie d'une critique de sa généalogie et précédée d'une notice historique*, par Alfred de Terrebasse. Lyon, imp. L. Perrin, 1850, in-8° de 213 pp., avec 2 pl. Ce volume, imprimé avec luxe dans le goût du XVIIe siècle, renferme entre autres les pièces suivantes:

— *Notice historique, littéraire et bibliographique*, par M. de Terrebasse.

— *Relation des principaux événements de la vie de Denis de Salvaing, premier président.* C'est la reproduction d'un manuscrit inédit de Salvaing de Boissieu, contenant un résumé de sa vie, semé de particularités intéressantes, de noms propres, et « plus modestement écrit, dit M. de Terrebasse, que

(1) Guy Allard lui a consacré une notice biographique dans le *Mercure* de mai 1683, pp. 26-33.

l'on n'aurait droit de s'y attendre. » Il se compose de 42 pp. d'une écriture serrée et très lisible, occupant la fin d'un cahier de 182 ff. in-4°, tout entier de sa main, et dans lequel sont enregistrées ses affaires de famille et d'intérêt.

Pièces relatives à la mission de M. de Boissieu, à Rome.

—*Elegia Dionysii Salvagnii Boessii de vita sua.* Reproduction d'une pièce de Salvaing de Boissieu, publiée dans l'ouvrage précédent :

— *Mémoire de ma vaisselle d'argent, partie estant à Vourey dans une caisse au-dessus de la garde-robe de mon cabinet à main gauche, partie estant à Grenoble.* Cet inventaire de la vaisselle de Salvaing de Boissieu est tiré du manuscrit dont nous venons de parler.

—*Notes sur la relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu.* Elles occupent les pages 103-137 du volume dont elles forment la partie la plus curieuse, à raison de l'immense quantité de renseignements généalogiques et biographiques que M. de Terrebasse y a répandus.

— *Éclaircissement sur les armoiries, le cry de guerre, etc., de la maison de Salvaing.* C'est la reproduction du mémoire de Philibert Lebrun dont nous avons parlé.

— *Épilogue* relatif à l'entière extinction du nom de Salvaing.

OUVRAGES DE SALVAING DE BOISSIEU.

I. *Publii Ovidii Nasonis equitis Romani, libellus in Ibin : Dionysii Salvagnii Boessii, equitis Delphinatis opera, quâ restitutus, quâ illustratus, quâ explanatus.* Lugduni, Ant. Pillehotte, 1633, pet. in-4°. = Reprod. en 1661 dans les *Miscella* (ci-apr. n° VIII), et en 1756, dans l'édition des œuvres d'Ovide, publiée par P. Burmann.

II. *Dionysii Salvagnii... Ludovici XIII, regis Francorum et Navarræ Christianissimi, ad Urbanum VIII. P. M. Oratoris, oratio habita Romæ in avla regia Vaticana XXV, julii 1633. Carolo Crequio Lesdigueriarum duce, eidem summo pontifici regis nomine obedientiam præstante.* Parisiis, juxta exemplar Romanum, apud Guil. Pelé, 1633, pet. in-4° de 16 p. = L'édition originale avait été imprimée à Rome la même année sous les yeux de l'auteur. = Elle a été réimprimée dans les *Miscella* (ci-apr. n° VIII). — Chorier (*Hist. de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort*) dit que Pelletier et Videl ont traduit ce discours en français. Voici les titres de ces deux traductions :

= * *Oraison faicte au pape Urbain VIII, dans le Vatican de Rome, le 25 juillet 1633, par Denis Salvaing de Boissieu, orateur de Louis XIII, roy de France et de Navarre, vers ledit S. P.* A Paris, jouxte la copie latine, imprimée à Rome, par G. Pelé (s. d.), in-8° de 39 pp.

= * *Harangue de l'audiance de Monseigneur de Créquy, duc de Lesdiguières, ambassadeur extraordinaire pour le roy à Rome, prononcée devant Sa Sainctetė, le 25 juillet dernier, par noble Denys de Salvaing, sieur de la Boesse.* Lyon, Cl. Cayne, 1633, in-8°.

Ces deux traductions sont anonymes : M. de Terrebasse pense que la première doit être attribuee à Louis Videl ; Colomb de Batines (*Revue bibliogr.*, p. 235) dit, au contraire, que c'est la seconde.

III. *Sylvæ quatvor, de totidem Delphinatvs miracvlis, accedit eiusdem & Isabellæ Deagentiæ Epithalamium, autore Scipione Gvilleto... Accedunt item Saluagniorum Delphinatum qui tum armis, tum doctrina quatuor retro seculis præcipue claruerunt Epitaphia.* Gratianopoli, ex offic. Ed. Rabani, M. DC. XXXVIII, in-4° de 64 pp. (1). Ces quatre sylves sont de petits poëmes en fort beaux vers latins sur autant de merveilles du Dauphiné. Elles ont été réimprimées en 1656, avec trois autres, pour compléter le nombre consacré, sous le titre suivant :

IV * *Septem miracvla Delphinatvs. Ad Christinam Alexandram serenissimam Svecorum, Gothorum & Vandalorum reginam, vnicam magni Gustaui sobolem.* Gratianopoli, apud Philippum Charuys, M.DC.LVI, in-8° de 157 pp. = La *Bib. hist.* de Lelong, t. I, n° 3683, cite une édition de Lyon, 1661, in-8°.

V. *Vita Margaretæ comitis Albonensis, ante quingentos annos pietate florentis. Scriptore Gulielmo ecclesiæ Gratianopolitanæ canonico. Nunc primum ex Delphinatis rationalium curiæ scriniis edita. cura Dionysii Salvagnii Boessii...* Gratianopoli, apud Cl. Bureau, 1643, in-4° de 24 pp. = Cette vie a été traduite en français. Voy. t. I., p. 434.

VI. *Traité du plait seigneurial et de son usage en Dauphiné.* Grenoble, J. Ni-

(1) La *Bib. hist.* de Lelong, t. IV, *Suppl.* n° 3683*, donne le titre suivant : *Les quatre merveilles du Dauphiné, par le président de Boissieu, 1623, in-fol.* Nous ne savons ce que c'est.

colas, 1652, in-8°. = Réimpr. avec la 2e édit. de l'ouvrage suivant :

VII. *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux, contenant plusieurs remarques incidentes servant à l'histoire du Dauphiné*. Grenoble, Fr. Feronce, 1664, in-8°.

= *Seconde édition augmentée* (d'une seconde partie et du *Traité du plait seigneurial*). Grenoble, chez Robert Philippes, 1668, in-fol.

= *Troisième édition*. Avignon, Ch. Giroud, 1731, in-fol.

= *Dernière édition, revue, corrigée et augmentée*. Grenoble, André Faure, 1731, in-fol. Cette édition est la plus belle. « Ces nombreuses réimpressions, » dit M. de Terrebasse, « témoignent suffi« samment du mérite et de l'importance « de l'ouvrage. Tout ce que nous nous « permettrons d'ajouter, c'est que jus« qu'à l'époque de la Révolution, les « décisions formulées dans ce judicieux « traité ont fait autorité dans plusieurs « parlements du royaume. Il a passé « depuis, de la bibliothèque des juris« consultes dans celles des savants, où « les documents qu'il renferme le pla« cent désormais à l'abri des injures « du sort. »

VIII. *Dionysii Salvagnii Boessii Miscella*. Lugduni, Laur. Anisson, 1661, in-8°. Ce recueil contient les pièces suivantes :

— *Libellus in Ibin commentario perpetuo illustratus*.

— *Vetus interpres Ovidiani libelli in Ibin, tandiù desideratus. Et in eum notæ Dionysii Salvagnii*...

— *Philo Bysantinus de septem mvndi miraculis, cum versione latina* (1).

— *Oratio habita Romæ nomine Ludovici* XIII, *regis Francorum christianissimi, ad Urbanum* VIII, *svmmum pontificum, cum multis scitu dignis, ad legationem obedientiæ pertinentibus*. Cette harangue latine est suivie de diverses pièces en français, relatives à la mission du président de Boissieu.

— *Lusus poetici de septem Delphinatus miraculis, adjecta præfatione historica*.

— *Pia carmina in honorem Mariæ Valernodiæ fœminæ sanctimonia vitæ insignis*.

— *Alia de B. Maria Viminali miraculis celebratissima*.

— *Elogia illustrium aliquot virorem è gente Salvagnia, tumulis ipsorum partim inscripta, partim inscribenda*.

— *Tetrastichon inscriptum foribus Voreanis, sub gentilitio scuto Salvagniorum*.

— *Aliud in fonte Voreano*.

— *Tumulus Julii Mazarini, cardinalis eminentissimi*.

IX* *Généalogie de la maison de Salvaing*. (Grenoble 1683), in-12 de 180 pp., sans titre. « On ne saurait douter, dit « M. de Terrebasse, que cette généa« logie n'ait été dressée par M. de Bois« sieu lui-même, puisque dans l'article « qui le concerne, il parle à la pre« mière personne. Il est à présumer « que l'impression n'en fut terminée « que peu de temps avant sa mort, ar« rivée le 10 avril 1683, et que ses hé« ritiers négligèrent de faire impri« mer le titre, qui manque en effet à « deux exemplaires de ce rare volume, « les seuls qui aient passé par nos « mains. »

SAMBIN (Hugues), architecte du XVIe siècle, naquit, d'après Guy Allard qui le nomme *Sambein*, à Vienne, et alla ensuite s'établir à Dijon, où il mourut. Papillon (*Dict. des auteurs de Bourgogne*) croit, au contraire, qu'il était originaire de cette dernière ville. « La famille Sambin, dit-il, est cer« tainement de Dijon. Elle y subsistait « encore au commencement du siècle « dernier (XVIIe). » Tout ce que nous savons, c'est qu'il y avait à Vienne une famille *Sambein* dans la seconde moitié du XVIe siècle; l'on trouve parmi les membres du conseil de cette ville un *Antoine Sambein*, dont le nom figure dans les pièces relatives aux excès que les huguenots y commirent en 1562 (2), et Chorier cite dans son *Magistratvs cavsarumque patroni Icon*, p. 13, un *Corneille Sambein*, qui avait exercé avec éclat la profession d'avocat à Vienne. Nous ferons remarquer ensuite que cet artiste signe un ouvrage dont il est auteur : *Sambin, demeurant à Dijon* ce qui semblerait indiquer une origine étrangère.—Quoi qu'il en soit, voici le titre de cet ouvrage :

Œvvre de la diversité des Termes dont on vse en architecture, reduict en ordre par maistre Hugues Sambin, demeurant à Dijon. A Lyon, par Iean Dvrant, M.D.LXXII, in-fol. de 76 pp. On lit à la

(1) La traduction de Salvaing de Boissieu a été réimprimée avec une autre, faite par Léon Allatius, sous ce titre : *Philonis Bysantii de septem mundi miraculis opusculum græce, cum notis Leonis Allatii, et ejusdem ac Dionysii Salvagnii Boessii versione latina, edidit notasque suas nonnullas addidit L. Teucherus*. Lipsiæ, 1811, in 8°.

(2) Charvet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, pp. 754, 760 et 762.

fin, sur un feuillet non chiffré : *Imprimée à Lyon, par Iean Marcorelle, 1572.* — C'est un recueil de cariatides de l'invention de Sambin, gr. s. bois.

On lit dans l'article que lui a consacré Papillon (*loc. cit.*) : « On attri-
« bue à Sambin et à Gaudrillet, son
« gendre, menuisier de Dijon, le des-
« sin du portail de Saint-Michel de
« cette ville, le plafond de la chambre
« des comptes, les formes de l'abbaye
« de Saint-Bénigne et une partie de
« celles de Saint-Étienne, ouvrages
« qui ont encore aujourd'hui de la ré-
« putation. Jusqu'à ce jour on appelle
« à Dijon Sambin *le Petit Hugues*. J'ai
« des livres qui lui ont appartenu sur
« lesquels il a écrit *Huguet Sambin*,
« peut-être pour désigner la petitesse
« de sa taille. »

SAPAUDE - *Sapaudus* - l'un des plus savants hommes de son temps, florissait à Vienne dans la seconde moitié du v[e] siècle. Claudien Mamert, son contemporain et son ami, nous apprend dans une lettre (1) qu'il était citoyen de Vienne et descendait d'une famille qui, depuis plusieurs générations, faisait profession d'étudier les sciences et de les enseigner aux autres. Sapaude professa la rhétorique avec un grand succès. Il existait alors dans les principales villes des Gaules des écoles publiques où l'on enseignait toutes les sciences dont les Romains faisaient profession; elles y subsistèrent avec éclat jusqu'à l'invasion des barbares. Au temps de Sapaude, les bonnes études étaient presque entièrement tombées, mais ses leçons les firent revivre un instant. D'après saint Sidoine, également son contemporain et son ami, il possédait toutes les beautés de l'ancienne éloquence, et sa manière d'écrire était si excellente que personne de ce temps-là, non-seulement ne le surpassait, mais même ne l'égalait. Il ne reste rien de ce savant homme.—(Voy. *l'Hist. litt. de la France*, t. 2, pp. 498 et suiv.)

SAPEY (Charles), député, né au Grand-Lemps (Isère), en 1775, s'engagea en 1792 dans le 9[e] bataillon de volontaires de son département, et servit aux armées de Naples et d'Italie jusqu'à la prise de Mantoue, époque où il fut fait prisonnier et resta détenu pendant deux mois. Il avait le grade de capitaine, lorsqu'en l'an v il fut attaché à l'état-major et envoyé auprès de Salicetti, commissaire du directoire à Livourne. Après avoir ensuite rempli pendant quelque temps les fonctions de commissaire des relations commerciales à Civitta-Vecchia, il entra, en l'an vii, au ministère de l'intérieur, en qualité de chef du cabinet de Lucien Bonaparte, qui lui voua une vive affection. En l'an x, il fit partie du corps législatif, mais un sénatus-consulte ayant exigé, pour les députés, l'âge de quarante ans au lieu de trente, il ne fut pas réélu en 1808 et resta dans la vie privée jusqu'en 1815. Quelques biographes prétendent qu'en sortant du corps législatif, il fut nommé sous-préfet de La Tour-du-Pin, mais c'est une erreur : on l'a confondu avec un de ses homonymes, Guillaume Sapey, ancien commissaire central du département de l'Isère, qui remplit en effet ces fonctions de 1800 à 1815.

M. Sapey rentra cette dernière année dans la carrière parlementaire, qu'il ne devait presque plus quitter pendant le reste de sa vie; il fut en effet réélu de 1819 à 1823 et de 1828 à 1848. Nous n'essayerons pas de rappeler tous ses votes et le plus ou moins de part qu'il prit aux discussions pendant cette longue période : un semblable travail offrirait peu d'intérêt; la fidélité de ses commettants à lui donner leurs suffrages à chaque nouvelle élection est le fait le plus remarquable et en même temps le plus honorable de sa vie. Nous nous bornerons à signaler les diverses attitudes qu'il prit sous tant de ministères divers qu'il vit se succéder.

A la chambre des représentants de 1815, il fut du parti bourgeois et anti-national qui demanda la déchéance de Napoléon. En 1819, il se rangea dans les rangs de l'opposition : il défendit les acquéreurs de biens nationaux. En 1820, il s'opposa aux mesures d'exception proposées par le ministère à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry, et soutint la fameuse pétition d'un certain nombre d'habitants de l'Isère contre l'ex-préfet Montlivault et le général Donnadieu, à propos des événements de 1816. En 1821, il combattit un projet de loi sur le dégrèvement dont le but secret était de diminuer le nombre des électeurs constitutionnels. En 1823, dans la discussion de la loi des finances, il signala tout ce qui se faisait d'inique et d'imprudent dans chacun des ministères, et essaya de s'opposer à l'expulsion de Manuel en

(1) Cette lettre a été publiée dans les *Miscella* de Baluze, t. VI, pp. 535 et suiv.

proposant que cette mesure inconstitutionnelle ne fût adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Réélu en 1828, il sortit des rangs de l'opposition pour se rallier avec chaleur à la fusion tentée par le ministère Martignac. Toutefois, il ne fut pas un des approbateurs aveugles et sans conscience des actes ministériels : il fit parfois de l'opposition de détail. Il s'occupa surtout de l'administration de la poste aux lettres, et il déploya à ce sujet des connaissances fort étendues. En 1830, il revint à l'opposition et signa la fameuse adresse des deux-cent-vingt-et-un. Sous le gouvernement de juillet, il abandonna l'opposition et fut ce qu'on appelait alors *juste-milieu*. Il continua à s'occuper de la poste aux lettres et assez activement pour qu'on ait dit qu'il visait à la place de directeur général de cette administration. C'est à lui qu'on dut la suppression du décime rural et la réduction à 2 p. 100 du droit sur les envois d'argent. Il fit quelques rapports importants, entre autres sur la révocation de la loi qui exilait la famille Bonaparte (1834), sur l'organisation de l'état-major de l'armée (1837), sur le budget des recettes (1839), sur le projet de loi relatif au tombeau de Napoléon (1843). Plusieurs fois, à l'ouverture des sessions, son grand âge lui procura l'honneur de présider la chambre. Sous la Restauration, un de nos compatriotes, J.-Fr. Anglès, avait eu le même honneur pendant de longues années.

A la révolution de 1848, M. Sapey ne fut pas réélu; il avait rempli pendant trente ans les fonctions de député de l'Isère. L'empereur couronna cette longue et honorable carrière en le comprenant dans la liste des sénateurs créés par le décret du 25 janvier 1852. Depuis 1833, il était conseiller-maître à la cour des comptes, et depuis le 25 août 1834 commandeur de la Légion d'honneur. Il est mort le 5 mai 1857.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — *M. Charles Sapey, ancien député de l'Isère, conseiller-maître à la cour des comptes, commandeur de la Légion d'honneur*. (Impr. Lacombe, 1848), in-8° de 8 pp. Signé, *Vaucher*. Fait partie des *Archives des hommes du jour*, publiées par Tisseron et Quincy, 5ᵉ année.

Nous connaissons de M. Sapey les écrits ci-après : I. *Rapport fait au nom de la commission chargée du règlement de la chambre, imprimé par ordre de la chambre. Séance du 20 juin 1815*. Impr. de la chambre, in-8° de 20 pp. — II. *Charles Sapey à ses collègues, membres de la chambre des députés des départements*. Paris, impr. Bailleul, 1819, in-4° de 4 pp. — III. *Discours sur le projet de loi relatif aux décomptes des domaines nationaux. Séance du 7 février 1820*. In-8° de 26 pp.—IV. *Opinion sur l'art. 34 du projet de loi relatif à la circonscription des arrondissements électoraux*. Paris, impr. Bailleul, 1821, in-8° de 12 pp. — V. *Lettre d'un électeur de l'un des arrondissements du département de l'Isère à ses collègues*. Paris, impr. de Mac-Carthy, 1824, in-8° de 16 pp.

M. Quérard (*Fr. litt.*) lui attribue une pièce de théâtre intitulée : * *La dupe de son art, opéra-comique en un acte* (prose et vers). Paris, 1809, in-8°.

SAPPEY, sculpteur.—Voy. *le Supplément*.

SASSENAGE. Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Dauphiné, tirait son origine des comtes de Forez (1). GIRARD, l'un de ces comtes, ayant aidé Isarn, évêque de Grenoble, à chasser les Maures de son diocèse (vers 950), reçut de ce prélat, en récompense de ses services, les terres de *Sassenage* et de *Royans*. ARTAUD III, son petit-fils, vivant vers le commencement du XIᵉ siècle, eut, entre autres enfants, HECTOR et ISMIDON, qui se partagèrent ses biens situés en Dauphiné. Le premier eut la terre de *Sassenage*, dont ses descendants prirent

(1) Une légende fantastique est attachée à l'origine de cette maison. On raconte qu'elle descend de la fée Mélusine (de Lusignan), qui vint se fixer dans les fameuses grottes de Sassenage. « On y montre, dit « Chorier (*Généal. de Sassenage*), l'endroit où Mé« lusine avoit coutume de prendre le frais et le « bain, et un peu plus haut la table où elle man« geoit, qu'on appelle la *table de Mélusine*. La fon« taine du château de Montelliez, dans le Valenti« nois, qui est une des terres de cette maison, « porte le nom de *Mélusine*... On ajoute que trois « jours avant la mort du chef de cette famille, ou « de quelqu'un de ses enfants, ses cris lugubres « en ont été souvent le présage, et qu'alors on l'a « veue sous la forme d'une grande femme qui se « promenoit à pas lents. »
Salvaing de Boissieu a chanté en beaux vers latins la fée Mélusine dans sa 4ᵉ sylve (*de tinis Sassenagiis*). Nous en rapporterons quelques-uns qui ont plus particulièrement rapport à notre sujet. C'est la fée qui parle.

...... Nostrâ geniti de stirpe nepotes
Lusinianæis venient ex finibus olim,
Qui Sassenagiis æqui dent jura colonis,
Et latè bibulis Isaræ dominentur arenis,
Aspera gens bello, gens fortibus inclyta factis.
Quin ubi Parca ferox aliquem damnaverit orco,
Mæsta subibo lares dari prænuncia fati,
Flebilibusque leves implebo quæstibus auras.

le nom, et il fut la tige de la première race de ces puissants seigneurs; le second, qui eut la terre de *Royans*, fut la tige des BÉRENGER, qui plus tard quittèrent ce nom pour prendre celui de Sassenage, dont ils formèrent la seconde race.

PREMIÈRE RACE.

— *Hector*, fils d'Artaud III et de Pétronille, sa femme, en fut la tige. Il posséda en toute souveraineté la terre de Sassenage, et pendant plusieurs siècles ses descendants y ont joui de la même puissance. « Ces seigneurs n'é« toient vassaux d'aucun prince, dit « Chorier, et tous les habitants de « leurs terres leur étoient hommes« liges. Ils faisoient sur eux tels im« posts que bon leur sembloit. Ils « amortissoient les héritages qui tom« boient en main-morte... Ils faisoient « la guerre et la paix, par les conseils « que leur en donnoient leurs seuls « intérêts, pouvant armer plus de « deux cents gentilshommes, sans leurs « autres vassaux. En effet, l'an 1349, « François, baron de Sassenage, receut « l'hommage-lige de quatre-vingt-qua« tre gentilshommes de cette seule « baronie. Outre ceux-là, les seigneurs « de Bellecombe (de la maison de « Briançon), de Pariset, de Clais, de « Varces et quelques autres étoient « leurs vassaux. » Enfin, ils anoblissaient, et leurs officiers jugeaient en dernier ressort, sauf l'appel au pape ou aux conciles. Cette indépendance fut aliénée en 1247 par Didier de Sassenage, qui, en qualité de tuteur de François, son neveu, reconnut tenir en fief du dauphin Humbert Ier les terres de Sassenage et de Pont en Royans. — *Hector* mourut vers 1080, dans un âge fort avancé, laissant dix enfants, entre autres le suivant :

— *Ismidon* (saint), évêque de Die. Nous ne donnerons point la légende de ce saint d'après les Bollandistes (28 septembre), ni d'après l'ancien bréviaire de Die (1), que M. l'abbé Nadal a suivi dans son *Hist. hagiologique*, mais d'après le *propre des saints* de cette Eglise publié par ordre de G. de Cosnac, intitulé : *Supplementum ad breviarium romanum, seu officia sanctorum quorundam in breviario romano apponenda, de quibus fit officium in insigni ecclesia Diensi. & in omni diœcesi. De mandato illustrissimi ac reverendissimi D. DOMINI GABRIELIS DE COSNAC, episcopi, comitis Diensis.* Gratianopoli, apud Petrum Faure, M.DCC.XXIX, in-12 de 152 pp. La vie de saint Ismidon y est réduite en trois leçons, et écrite avec beaucoup de réserve sur l'article miracles. En voici la traduction :

« *Ismidon*, *Isméon* ou *Ismion*, fils d'Hector et de Blanche (*Cana*), sa femme, naquit au château de Sassenage. Il apporta en naissant les semences de toutes les vertus, et on eut soin de les cultiver dès son enfance. Ismidon, seigneur de Royans, son oncle, qui lui portait la plus grande affection, s'occupa avec sollicitude de son éducation; il l'envoya étudier à Valence, afin d'être à même, par la proximité de ses vastes domaines, de mieux veiller sur lui. L'extrême piété d'*Ismidon*, son application constante à l'étude des saintes Écritures, firent comprendre à ses parents que les desseins de Dieu l'appelaient au sacerdoce. En conséquence, il entra dans l'état ecclésiastique et fut bientôt nommé chanoine de Lyon. La bonne odeur de ses vertus ne put rester longtemps enfermée dans l'enceinte de cette église. Après la translation d'Hugues, évêque de Die, à l'archevêché de Lyon, le prélat qui lui succéda, se voyant accablé d'infirmités et hors d'état de remplir les fonctions épiscopales (2), le demanda pour son coadjuteur et son successeur, et l'obtint après de vives instances. *Ismidon* monta sur le siége de Die vers l'an 1099, moins désireux d'être placé à la tête d'une Eglise que d'édifier par ses prédications et ses bons exemples. Il fit deux fois le pèlerinage de Jérusalem, d'où il rapporta de précieuses reliques que l'on vénère encore aujourd'hui. Le monastère de Saint-Etienne de Dijon étant tombé dans le relâchement, il y rétablit la discipline canonique et y fit refleurir la piété. Enfin, après s'être rendu cher à son Eglise et à son troupeau, il s'endormit en paix

(1) Imprimé à Paris *per Joannem de Prato*, d'après les ordres de Jean d'Espinay, évêque de Valence et de Die, *procurante et solertiam adhibente Dom. Petro Raboti Decano Diensi*, 1498, pet. in-8°.

(2) Le nom du successeur de Hugues a été inconnu aux anciens écrivains ecclésiastiques. Columbi, dans ses *Opuscula varia*, supposait qu'il devait se nommer *Pontius*. Cette conjecture a été confirmée par le 161e acte du cartulaire de Romans, publié par M. Giraud. M. l'abbé Nadal (*Hist. hagiol. du dioc. de Valence*, pp. 324-25, dit qu'il se nommait *Bernard*, et quelques pages plus loin (p. 333), il fait succéder ce même *Bernard* à Uldric, qui occupa le siége de Die de 1129 à 1145.

vers l'an 1120. Après sa mort, des miracles le recommandèrent à la vénération. Comme celui du prophète Elisée, son tombeau rendit la vie à un cadavre qui y fut déposé. L'auteur de la vie de saint Pierre, archevêque de Tarantaise, le met au nombre des plus saints personnages de son temps. Après l'avoir vénéré pendant sa vie, les habitant de Die s'empressèrent, peu de temps après sa mort, de fixer un jour pour la célébration de sa fête; ils firent plus, ils lui élevèrent une église qui a été détruite pendant la fureur des guerres civiles. L'impiété des huguenots ne respecta pas les restes de ce saint évêque; ils brûlèrent son corps et en jetèrent les cendres au vent. »

— *Jean*, fils de *Guigues II* et d'Ainarde Ainard, fut d'abord prieur du couvent de Saint-Robert, et entra ensuite à la Grande-Chartreuse. Il fut tiré de cette solitude vers 1162 ou 1163, pour occuper l'évêché de Grenoble. Il assista au concile de Latran en 1179, et fut choisi pour arbitre des différends survenus entre Lambert, évêque de Maurienne, et ses chanoines, en 1182; entre Jarente, évêque de Die, et Aymar de Poitiers, en 1193; entre Reinier, abbé de Saint-Rambert, et Thomas, comte de Maurienne, en 1196. Ce fut sous son épiscopat qu'eut lieu la terrible inondation qui dans la nuit du 14 septembre 1219 submergea Grenoble, fit périr une partie de ses habitants et occasionna une perte irréparable pour notre histoire, en emportant les archives des Dauphins, comtes d'Albon. Jean de Sassenage a raconté ce désastre dans un mandement bien souvent reproduit, dans lequel il sollicite la générosité des fidèles pour la reconstruction du pont bâti par saint Hugues, l'un de ses prédécesseurs, que la violence des eaux avait renversé. On place sa mort vers le commencement de l'année 1220. Il occupait le siége de Grenoble depuis environ cinquante-sept ans.

— *Guillaume*, fils d'*Aimar Ier*, fut aussi évêque de Grenoble; il siégeait en 1266. Il eut en 1288 quelques démêlés avec des dominicains qui depuis une quarantaine d'années étaient venus à Grenoble et n'y possédaient pas encore de maison conventuelle. Avec le consentement de son chapitre, il leur céda l'ancienne église de Saint-Pierre, hors des murs de la ville, près de la porte *Traine*. En 1289, il assista à un concile provincial convoqué à Vienne, où furent publiés soixante-huit canons, dont Charvet a donné la substance dans l'*Hist. de la sainte Eglise de Vienne*, pp. 424 et suiv. Ce prélat mourut peu de temps après. Son successeur, Guillaume de Ruin, siégeait en 1290.

— *Albert*, fils de *François* et d'Agnès de Joinville, fut l'un des plus grands personnages de son temps en Dauphiné. Il combattit à la bataille de Varey en 1325, et fut l'un des guerriers qui contribuèrent le plus au succès de cette journée. Il assista à plusieurs solennités importantes, entre autres à l'hommage, rendu au dauphin par le comte de Valentinois, dans le château de Pisançon, le 19 septembre 1326, où se trouvèrent des membres de la plus haute noblesse de la province. En 1329, il leva des troupes pour secourir Guillaume de Roussillon, évêque de Valence, que le comte de Valentinois serrait de près dans sa ville épiscopale, et le délivra. Ce prélat, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui donna le titre de *défenseur perpétuel et avoyer des évêchés de Valence et de Die*; de plus, il s'obligea à lui payer une pension annuelle de 200 florins d'or, qui fut ensuite remplacée par la cession de la terre de Montélier, dans le Valentinois. Plusieurs actes le qualifient *conseiller du Dauphin*. Il prit part aux guerres de son temps contre les Anglais. Chorier dit que Philippe de Valois lui donna, par lettres du mois de décembre 1338, le commandement d'une armée en Poitou et en Saintonge. Il mourut dans un âge peu avancé, ne laissant qu'une fille naturelle, nommée Catherine, qui épousa en 1336 Aymar de Fontaines. Chorier termine sa notice par des réflexions que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire. « En lui, dit« il, prit fin cette branche des barons « de Sassenage, issus du sang d'*Hector*; « elle eut un couchant éclatant comme « l'est celui du soleil... Il n'eut pas « d'inclination pour le mariage; la « femme est un obstacle à la gloire « des grands capitaines: aussi les poëtes « disent que Mars n'en eut que d'em« pruntées. Qui dans le mestier des « armes prétend avoir la gloire pour « sa postérité, ne doit épouser que « son épée. »

La postérité des Sassenage fut continuée par une branche cadette, celle des seigneurs de MONTRIGAUD et d'IZERON, formée par *Hugues*, frère de *Guil-*

laume, évêque de Grenoble. Cette branche ne jeta aucun éclat et s'éteignit vers le milieu du XVIe siècle en la personne d'*André* de Sassenage, qui ne laissa qu'une fille de son mariage avec Catherine de Grolée. Les biens de la famille passèrent alors aux seigneurs de ROYANS, dont nous allons parler.

SECONDE RACE.

Bérenger - Sassenage.

Ces seigneurs de ROYANS tiraient leur origine d'*Ismidon*, frère d'*Hector*, qui avait eu une partie de l'héritage d'*Artaud III*, comte de Forez. Un des fils d'*Ismidon* portait le nom de *Bérenger* que ses descendants adoptèrent pour nom patronymique. Nous avons déjà consacré des notices à quelques hommes de guerre issus de cette seconde race des Sassenage (voy. BÉRENGER); en voici trois autres que les limites dans lesquelles cet ouvrage devait être primitivement renfermé nous avaient fait négliger :

— *Jacques*, fils de *François III* et de Philippe Alleman de Champs, servit dans les guerres de Flandre de 1458 à 1462. Il fut en grande faveur auprès de Louis XI, qui l'attacha à sa personne en qualité de chambellan et de premier écuyer. En 1465, il commanda l'arrière-ban du Dauphiné à la bataille de Montlhéry, où périrent cinquante-quatre gentilshommes des premières maisons de cette province. En 1468, il suivit Louis XI dans l'expédition de Charles le Téméraire contre les Liégeois. En 1475, il fut fait gouverneur de la principauté d'Orange, que Guillaume de Châlons venait de céder au roi. Vers 1488, il aliéna la terre de Pont-en-Royans pour lever des troupes et marcher au secours du marquis de Saluces, alors en guerre avec le duc de Savoie. Il avait une fille nommée Philippe-Hélène, qui fut aimée par Zizim, fils de Mahomet II, alors prisonnier au château de Rochechinard. On sait que Guy Allard a chanté ces amours dans un roman fort recherché par les bibliophiles dauphinois. C'est *Jacques* de Sassenage qui fut chargé de conduire ce malheureux prince à Rome, et de le remettre entre les mains du pape Alexandre VI, qui le fit empoisonner. Il mourut en 1490.

— *Laurent*, gouverneur de Grenoble, embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut dix ans religieux dans l'abbaye de Savigny; mais ayant été appelé par d'anciennes substitutions à recueillir les biens de sa maison, il quitta la vie monastique au moyen d'une dispense du pape. Il fut l'un des plus zélés champions du parti catholique au commencement de nos guerres de religion. S'étant joint avec quelques troupes à Laurent de Maugiron, lieutenant général de la province, il entra avec lui à Grenoble, le 14 juin 1562, et y fut laissé en qualité de gouverneur. Il chercha à se fortifier dans cette ville, afin de la mettre à l'abri d'un coup de main des huguenots; dans ce but, il fit abattre les murailles des jardins des dominicains (24 juin) et une ancienne église dédiée à saint Jean, qui était devant le Palais. Il tenta aussi de s'emparer du fort de la Buissière, dont la garnison inquiétait les catholiques; il assembla environ 2,000 hommes, tirés des paroisses voisines, mais il perdit beaucoup de monde et fut repoussé avec perte par Lacoche, qui y commandait. Il paraît d'après les mémoires de Collisieux que son zèle ne s'en tint pas là et qu'il laissa ses troupes se livrer à des actes de représailles contre les huguenots. « Le seigneur « baron de Sassenage, dit ce chroni- « queur, fit venir la compagnie de « M. de la Bastye et la compagnie de « M. Tournet, qui firent beaucoup de « maux en cette ville, parce qu'ils ne « menoient que des Savoyens qui de « nature n'aimoient le Dauphiné, tel- « lement qu'ils se mettoient déjà à « noyer les huguenots, et en noyèrent « dont M. des Adrets en fut adverti en « son camp entre Pierre-Latte et Bo- « lesne (1). » Celui-ci accourut à grandes journées, et fit son entrée à Grenoble le 26 juin. Sassenage, n'étant pas en état de résister, se retira au château de Lans, dans l'une de ses terres, et s'y fortifia. Quatre mois après, la défaveur dans laquelle des Adrets était tombé ayant ranimé les espérances des catholiques, il assembla de nouvelles troupes et vint, le 26 octobre, mettre le siége devant Grenoble, où commandait Lacoche. Les assiégés, manquant de vivres et pressés par les catholiques bien supérieurs en nombre, étaient au moment de capituler lorsque l'arrivée inattendue des troupes de Furmeyer, qui battit les troupes de Sassenage sur les bords du Drac, obligea ce dernier à se retirer de nouveau dans son châ-

(1) *Annuaire de la cour royale de Grenoble*, 1842, p. 23, et *Delphinalia*, p. 111.

teau de Lans (1). « S'y croyant en sû« reté, dit Chorier (*Généal. de Sasse*« *nage*, p. 71), il n'apprébendoit pas « que Lacoche entreprît, dans le mau« vais état où il sçavoit qu'il étoit, d'y « venir troubler son repos. Mais Laco« che prit conseil de son courage et non « de ses forces. Suivi des plus détermi« nez qui fussent auprès de lui, il mar« cha une partie de la nuit, et se trouva « le 8 du mois de janvier de l'an 1563 « si matin aux portes du château de « Lans qu'il y entra comme on les « ouvrit. Il enleva Sassenage sans ré« sistance. Néanmoins, il le traita fort « civilement, et le fit conduire à Va« lence comme une personne de mar« que. La liberté lui fut ensuite rendue « à la paix. Il mourut en 1574. »

— *Antoine*, frère du précédent, né vers 1505, servit avec une grande distinction en Italie sous Montluc et Brissac, à la tête d'une compagnie franche de 200 hommes. Il eut le gouvernement de Chivas. On l'appelait alors *le Mas*, *Mas*, ou *du Mas*, du nom de l'une de ses terres. En 1560, il fut désigné par la noblesse du Dauphiné pour remplir les fonctions de lieutenant général, qui venaient d'être données à un étranger, La Motte Gondrin, contrairement aux priviléges de la province; mais en cette circonstance, la faveur l'emporta sur l'usage. D'après Chorier, il fit ensuite partie des troupes françaises que le duc de Guise envoya en Ecosse, au secours de la régente Marguerite de Lorraine. Pendant nos guerres de religion, il servit pour le parti catholique; les historiens de cette époque l'appellent *Monteillez*, du nom de sa terre de Montélier (Drôme). En 1567, de Gordes lui donna le gouvernement de Vienne, d'où il passa à celui de Valence, le 4 février 1576. Malgré son âge avancé, il suivit le duc de Mayenne au siége de la Mure, et y fut blessé d'une arquebusade. Il mourut en 1589. Chorier dit qu'on l'appelait communément *Corps-Saint-Jacques* : c'était son juron favori.

SAUNIER (Louis), poëte du XVIe siècle, était originaire du Gapençais, d'après Guy Allard et Chalvet. Il est auteur de l'ouvrage suivant dont nous ne connaissons que le titre : *Les Hieropoëmes ou sacrez sonnets, odes, huictains et quatrains de M. Loys Saunier, docteur es-droits ; extrait des livres de son eccléséade*. Lyon, Benoist Rigaud, 1584, in-8°. Très-rare.

1) Voy. Rambaud (*Jacques de*).

SAURIN. — Chalvet consacre des notices assez étendues aux deux frères *Elie* et *Joseph* Saurin; mais nous n'en dirons que peu de mots, car ils sont nés hors de la circonscription actuelle du Dauphiné, et par conséquent ne rentrent pas dans le plan que nous nous sommes proposé.

La famille Saurin est originaire de Provence. L'une de ses branches, fixée en Dauphiné, était représentée, au XVIIe siècle, par *Pierre* Saurin, homme versé dans tous les genres d'érudition, qui fut successivement pasteur à Oulx (1637) à Usseaux, à Courteson et à Grenoble où il mourut. Il eut deux fils qui ont acquis quelque célébrité, l'un comme théologien protestant, l'autre comme géomètre.

Le premier, nommé *Elie*, naquit à Usseaux (vallée de Pragelas) le 28 août 1639. Il étudia la théologie aux Académies de Die, de Nîmes et de Genève, fut admis au ministère, en 1661, par un synode tenu à Die qui le plaça à Venterol (Drôme). Il fut bientôt transféré à Embrun; mais quelques mois après, ayant refusé de se découvrir devant le saint viatique, que l'on portait à un malade, un arrêt du parlement le condamna (4 août 1664) à 300 liv. d'amende et à un bannissement perpétuel. *Elie* prévint l'exécution de cet arrêt : il se réfugia à Genève, puis en Hollande, où il mourut le 8 avril 1703.

Le second, nommé *Joseph*, naquit à Courtezon, dans la principauté d'Orange, en 1655; il fut baptisé le 1er septembre de cette année. Admis au ministère en 1683, et placé à Eurre (Drôme), il ne tarda pas à se faire une affaire avec le prieur du lieu qui l'accusa d'avoir tenu des propos offensants contre l'Eglise catholique. Comme son frère, il dut prendre la fuite. Après diverses aventures qui firent du bruit, il abjura le protestantisme entre les mains de Bossuet, le 21 sept. 1690, obtint une pension de Louis XIV et fut reçu à l'Académie des sciences en 1707. Il mourut le 29 déc. 1737. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag.)

SAUTAYRA (Pierre-Barthélemy), né à Montélimar le 12 août 1744, administrateur du district de cette ville, fut l'un des députés de la Drôme à la Législative et à la Convention. Dans ces deux assemblées, il vota constamment avec le parti le plus avancé; mais il ne s'y fit nullement remarquer. Lors

du procès de Louis XVI, il motiva brièvement son opinion en ces termes : « Louis est coupable de conspiration. « Je vote pour la mort ». — Au mois de juillet de la même année, il fut arrêté, nous ne savons à quelle occasion, avec un de ses collègues d'Herbès. Ce fait résulte d'un placard dont nous trouvons le titre dans la *Bibliographie de Lyon pendant la Révolution*, par M. Gonon : *Adresse des autorités constituées et du peuple de Montélimar aux autorités et au peuple de Lyon, du 16 juillet 1793, l'an II de la R. F.* Signé Salamon, *maire, président des autorités constituées de Montélimar.* — D'après la *Statistique de la Drôme*, p. 558, Sautayra mourut à Montélimar peu de temps après cet événement, le 27 septembre 1793. Nous manquons de renseignements sur sa vie : nous y reviendrons dans notre *Supplément.* — La fidélité à la foi républicaine s'est conservée dans sa famille : son petit-fils, M. G. Sautayra, a été député de la Drôme à l'Assemblée constituante de 1848, où il a siégé sur les bancs de la Montagne.

— Un ancien avocat à la cour royale de Paris, *Adolphe-André* Sautayra, né à Saint-Marcel (Drôme) le 17 juin 1801, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de droit. Nous ne savons s'il appartient à la même famille.

SAUTEL (Pierre-Louis), l'un des meilleurs poëtes latins modernes, naquit à Valence en 1613. Entré dans la Société de Jésus en 1625, il enseigna pendant 12 ans la rhétorique au collége de Tournon, et y mourut à l'âge de 49 ans, le 8 juillet 1662. Le biographe de son ordre, le P. Sotwel, ne nous fournit pas d'autres renseignements sur sa vie. Chalvet le fait par erreur naître à Romans, et mourir en 1660. — Voici le jugement porté par Sabatier de Castres sur son mérite poétique (*les Trois Siècles de la litt.*, t. iv) :

« De tous les poëtes latins modernes, il est celui dont la versification approche le plus de celle d'Ovide. Le seul défaut qu'on puisse lui reprocher est d'être encore plus diffus que son modèle. Son génie heureux et facile, qui savait se plier à tout, le rendit trop indulgent à lui-même; il aurait dû se défier de la grande facilité qui l'entraîne sans lui permettre ni le choix ni la correction, de l'intempérance d'idées qui s'appesantit sur un sujet et ne le quitte qu'après l'avoir épuisé. Il est un art de tout dire sans tout exprimer; cet art est le grand moyen de plaire et d'attacher : le P. Sautel ne le connaissait pas. *L'Année sacrée* n'est qu'un recueil de pieuses épigrammes sur toutes les fêtes de l'année, où le poëte ennuie le lecteur par une fécondité à laquelle on préférerait plus volontiers la sécheresse. Il en est de même de l'étonnant volume qu'il a eu le courage de composer sur *la Madeleine.* Il s'en faut bien que son recueil connu sous le titre de *Jeux poétiques* mérite les mêmes reproches. Aussi est-ce son meilleur ouvrage. L'invention des sujets, les grâces de la narration, la douceur du coloris, le choix des termes, l'aisance de la versification, forment de ces petits poëmes autant de chefs-d'œuvre. Dans le premier, dont le sujet est une mouche qui se noie dans du lait, on est étonné de trouver réunie, sous un argument aussi mince, la variété des détails à la fraîcheur des peintures et à la délicatesse de la morale. Celui où il représente un essaim d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour offre une des plus jolies allégories qu'on puisse opposer aux anciens. On est en droit d'en dire autant de presque toutes les autres pièces et de reconnaître dans le P. Sautel toutes les parties du poëte agréable, si on en excepte la précision. Les jeunes gens peuvent le lire pour féconder leur imagination. Des idées riantes, des pensées délicates, des expressions pleines d'aisance et de douceur, sont propres à faire naître dans leur esprit cette aménité qui fait le charme du style. Ils doivent chercher ailleurs des modèles de goût et d'une sage sobriété. »

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Divæ Magdalenæ ignes sacri et piæ lacrymæ, sive selecta de divâ Magdalenâ cum totidem Elegiis Epigrammatum syntagmata.* Lvgdvni, apud Mich. Duhan, M. DC. LVI., in-12 de 6 pp. prélim. non chiff., 371 pp. et 12 ff. non chiff. = Autre éd. : Ingolstadii, M. DC. LXXIII, Typis Joan. Phil. Zinck, in-12 de 5 ff. prélim. non chiff., 312 pp. et 8 ff. non-chiff.

II *Lvsvs poetici allegorici siue elegiæ oblectandis animis & moribus informandis accommodatæ, in tres libros, aut decurias tributæ.* Lvgdvni, apud Mich. Duhan, M. DC. LVI, in-12 de 5 ff. prélim. non chiff., 192 pp. et 2 ff. non chiff. = Autres éd., Parisiis, Henault, 1665, in-16. = Paris, Barbou, 1725 et 1754, in-12. = Vilna, 1778, in-8°. = Apt, impr. de

Trémollière, 1827, in-12. = Réimpr. avec les poésies de Madelenet, Paris, 1725 et 1752, in-12.=Trad. en polonais : Vilna, 1776, in-8° de 6, 193 et 4 pp.=Quelques-unes de ces pièces ont été trad. en français dans le t. XII des *Soirées litt.*, pp. 153 et suiv.

III. *Annvs sacer poeticvs, sive selecta de divis cœlitibus epigrammata in singulos anni dies distributa*. Parisiis, J. Henault, 1665, 2 tom. in-12. = La *Biogr. univ.* cite une édition de 1675, in-8°.=Nous en avons une 3e sous les yeux : Lugduni, Sumpt. F. Anissoniorum, M. DC. LXXIV, 2 tom. in-12.

SAUTERAU (PIERRE-ANTOINE DE), issu d'une ancienne famille noble de la province qui a donné des conseillers au parlement et un abbé de Bocodon au XVIIe siècle, entra dans les ordres mineurs, devint provincial des Capucins, et travailla avec beaucoup de zèle aux missions. Il mourut en 1661, après avoir publié un ouvrage intitulé : *Association de l'amour perpétuel de Jésus*. Chalvet, à qui nous empruntons ces renseignements, ne nous donne pas la date, le lieu d'impression et le format de cet ouvrage.

SAUVAIN DU CHEYLAR.—Deux personnages de ce nom figurent dans l'histoire de nos guerres civiles.

— Le premier, nommé *Louis*, fut l'un des principaux lieutenants du baron des Adrets et se trouva, en 1562, à la prise de Valence. En 1569 il commanda un régiment à la bataille de Jarnac. Après la déroute, il se replia sur Cognac, d'où l'amiral de Coligny le retira pour l'employer à la défense de Saint-Jean-d'Angely, assiégé par le duc d'Anjou. Il combattit encore avec son régiment à la bataille de Montcontour. MM. Haag (*France protestante*) pensent qu'il fut, en 1575, l'un des députés envoyés à Paris par le prince de Condé. Après cette mission il vint à Nîmes, où devait se tenir une assemblée politique, et y mourut presque en arrivant, le 8 août 1575.

— Le second, nommé *Pierre*, petit-fils du précédent (1), servit d'abord dans le parti de la Ligue. En 1595 il était un des chefs qui commandaient dans Vienne, et il fit sa soumission au roi en même temps que Disimieu. Créé maréchal de camp par brevet du 1er avril 1622 (2), il fut employé en diverses circonstances par Lesdiguières auquel il s'était attaché. Il reçut en 1622 le commandement d'un corps de nouvelles levées faites en Dauphiné pour contenir les protestants du Vivarais, et lors de la prise d'armes d'Hector de la Tour-du-Pin (Montauban), en 1625, qui avait épousé, en 1616, *Anne*, sa fille unique, Lesdiguières le chargea d'user de son influence sur ce dernier pour amener sa soumission. En lui s'éteignit la famille Sauvain du Cheylar. Ses biens passèrent dans celle de la Tour-du-Pin, par suite du mariage dont nous venons de parler. — Voy. *Hist. de Lesdiguières*, par Videl (éd. in-fol.), pp. 169, 396, 463.

SAVINES (ANTOINE DE LAFONT, *marquis de*), lieutenant général, naquit à Embrun dans les derniers jours de janvier 1669 (3). Il appartenait à une famille de fort ancienne noblesse, aujourd'hui éteinte. L'un de ses ancêtres, Raoul de Lafont, avait épousé Géraude de Savines, qui lui apporta en dot cette seigneurie située dans l'Embrunois, dont il fit hommage le 13 juillet 1383.

Le marquis de Savines fut admis, en 1685, dans les pages de Louis XIV; en 1687, il entra dans les mousquetaires, et fut pourvu la même année du gouvernement d'Embrun, par provisions du 23 juin, sur la démission de Jean-Baptiste de Lafont, son père. Il leva une compagnie au régiment de Gesvres, par provisions du 20 août 1688, et servit, dès l'année suivante jusqu'en 1693, à l'armée d'Allemagne. En 1694, il passa à celle de Flandre, y obtint le grade de mestre de camp d'un régiment de cavalerie (6 mai 1695), et servit ensuite à l'armée du Rhin, avec laquelle il fit les campagnes de 1696 et 1697. — En 1702, il se démit de son régiment pour entrer dans les gardes du corps du roi, en qualité de troisième enseigne (15 mars). Il était revenu à l'armée de Flandre dès l'année précédente, et y resta jusqu'en 1713. Le 11 juin 1702, il se trouva à l'affaire de Nimègue, et en 1706 au combat de Ramillies, où il reçut deux blessures, eut son cheval tué sous lui et fut fait

(1) D'après Guy Allard (*Vie de Des Adrets*, pp. 27-28) il était, au contraire, son fils. Nous avons suivi MM. Haag, qui nous paraissent mieux renseignés.

(2) Pinard (*Chronologie milit.*, t. VI, p. 77) le nomme par erreur *Savin du Chalard*.

(3) Il fut baptisé le 1er février. — Nous avons, par erreur, oublié de mettre sa notice au mot LAFONT DE SAVINES, où se trouve déjà celle de l'un de ses neveux, évêque de Viviers.

prisonnier. Echangé en 1707, il combattit l'année suivante à la bataille d'Oudenarde. Le 20 mars 1709, il reçut le brevet de maréchal de camp, et ce fut avec ce grade qu'il prit part la même année à la bataille de Malplaquet, où il se distingua (11 septembre). En 1711 et 1712, il eut le commandement de Valenciennes, sous les ordres du prince de Tingry. En 1712, il servit aux siéges de Douai et du Quesnoy; il se distingua pendant ce dernier en emportant plusieurs ouvrages avancés. Il se trouva encore au siége de Fribourg (oct. et nov. 1713). — La paix ayant été signée à Rastadt, le 6 mars de l'année suiv., le marquis de Savines rentra en France. Le roi récompensa ses longs services par le grade de lieutenant général, qu'il lui donna le 1er octobre 1718. Il fut successivement, en 1719 et 1720, nommé deuxième puis premier enseigne dans les gardes du corps; mais il quitta cette compagnie le 1er avril 1727, et obtint une pension de 6,000 liv. — La reprise des hostilités en Italie le rappela sous les armes de 1733 jusqu'en 1735. Il se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla (juin et septembre 1734), où il eut le bras fracassé d'un coup de feu. Il reçut en récompense de sa belle conduite dans cette guerre une place de directeur général de cavalerie. — Chevalier des ordres du roi en 1739, il obtint, pour sa retraite, le commandement de Bergues, par provisions du 24 août 1743, et se démit alors du gouvernement d'Embrun en faveur de son neveu. Il mourut peu d'années après, le 12 avril 1748, sans avoir été marié. (Voy. la *chronologie militaire* de Pinard, t. V, p. 51.)

—Son frère puîné, *Charles de* LAFONT, dit le *comte de* SAVINES, colonel de dragons, était mort le 2 nov. 1744, laissant de sa femme, Polixène de Castellane, deux enfants : 1° *Antoine-Victor-Amédée*, né le 18 mai 1739, nommé gouverneur d'Embrun, en 1743, sur la démission de son oncle; 2° *Charles*, évêque de Viviers, auquel nous avons consacré une notice au nom de LAFONT DE SAVINES.

SAVOYE (CÉSAR), peintre de Grenoble. Guy Allard, son contemporain, lui a consacré dans sa *Bib. du Dauphiné* les lignes suivantes : « Il n'a pas laissé « de grands originaux; mais il a sceu « parfaitement bien imiter, témoin les « actions d'Alexandre-le-Grand, qui « sont le plus illustre ornement de la « belle gallerie du chasteau de Crolles, « qui appartient à madame la marquise « de Virieu... Il est mort depuis peu. » Guy Allard écrivait en 1670. — Notre province a produit si peu d'artistes au XVIIe siècle que nous ne pouvions passer sous silence le nom de César Savoye.

SAVOYE-ROLLIN (JACQUES-FORTUNAT), baron de l'Empire, député, naquit à Grenoble, le 18 décembre 1754, d'une bonne famille de bourgeoisie originaire de Valence. Reçu en 1777 avocat au parlement, il se rangea dès ses débuts parmi les sommités du barreau; une brillante plaidoirie dans une affaire de mariage entre protestants, et surtout la grande indépendance de principes qu'il manifesta en cette circonstance, lui firent une réputation à la faveur de laquelle il obtint en 1780 la place d'avocat général, illustrée peu d'années auparavant par Servan. Nous ignorons si M. *de* Rollin, comme on l'appelait, parvint souvent à rappeler les éloquents réquisitoires de son devancier; mais l'on sait, par une tradition consignée dans quelques biographies, que pendant neuf ans qu'il remplit ces fonctions, deux fois seulement le parlement jugea contrairement à ses conclusions : et encore, dit-on, les deux arrêts intervenus dans ces deux cas furent cassés par le conseil. En 1787 et 1788, il s'associa avec chaleur à l'opposition faite par sa compagnie à propos de l'enregistrement des édits; mais il s'en sépara complétement en 1789, lorsque, pour défendre ses priviléges, elle s'opposa aux décrets de l'assemblée nationale.—La suppression des anciennes cours le fit rentrer dans la vie privée : il devint alors capitaine de l'une des compagnies de la garde nationale de Grenoble, et ensuite l'un des administrateurs du département de l'Isère; il ne joua pas d'autre rôle pendant la Révolution. Ses idées libérales ne s'étendaient pas fort loin : l'honnête, le pacifique Mounier était un Montagnard auprès de lui. Sous le Directoire il vint à Paris, où, par la protection de la famille Périer, dont il était allié (1) et qui commençait à se

(1) Il avait épousé, en 1788, une sœur de Casimir Périer. C'était une femme d'un grand mérite que ses vertus et sa charité doivent faire placer à côté de Mme de Châteaudouble. Il a été publié à l'époque de sa mort une notice biographique intitulée : *Madame de Rollin* (Grenoble, impr. Barnel), (s. d.), in-8° de 15 pp. signé à la fin : *G. Réal.*

faire remarquer dans les affaires financières, il fut membre du bureau consultatif des arts et manufactures. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat. Dans cette assemblée, il appuya le projet de fermer la liste des émigrés, vota en 1801 pour l'établissement des tribunaux spéciaux, et se prononça ensuite pour le nouveau mode d'élection accordé au peuple par le projet sur la formation des listes de notabilités. En 1802, dans la discussion relative à la création de l'ordre de la Légion d'honneur, il s'opposa fortement à ce projet, et prononça un fort beau discours qui a été imprimé. Cette conduite de sa part étonna, car jusque-là on l'avait vu appuyer constamment de son vote toutes les propositions du gouvernement; on raconte qu'au moment où il descendait de la tribune, Duchesne (de Romans), l'un des deux tribuns qui avaient voté contre le consulat à vie, lui dit: *Tu viens de parler en homme libre, et je te rends mon estime.* En 1804, il déclara « que le gouvernement absolu était à « ses yeux le plus absurde et le plus « odieux des gouvernements; mais que « celui qui convenait le mieux à un « grand peuple était une monarchie « héréditaire et représentative. » En vertu de ce principe, il vota au mois de mai de la même année pour que le premier consul fût fait empereur, et le 14 juin suivant, il accepta sans scrupule la croix de la Légion d'honneur. En se rappelant le discours qu'il avait prononcé en 1802, les partisans des idées libérales rirent beaucoup de cette nomination; à Grenoble, les habitués du cabinet Falcon firent circuler certaine épigramme que nous ne pouvons pas décemment rapporter ici. — Les faveurs impériales ne se bornèrent pas à une simple décoration. Vers la fin de 1804, Savoye-Rollin fut nommé l'un des substituts du procureur général près la haute-cour. Le 29 juillet 1805, il devint préfet du département de l'Eure, qui l'élut candidat au sénat conservateur. En mars 1806, il passa à la préfecture de la Seine-Inférieure, qu'il conserva jusqu'en 1812, époque où on le destitua, sous prétexte qu'il avait favorisé les malversations de M. Branzon, receveur des octrois de Rouen. Traduit à raison de ce fait devant la cour impériale de Paris, sa conduite fut examinée avec l'attention la plus minutieuse, et, hâtons-nous de le dire, son innocence et sa probité furent bientôt reconnues et solennellement proclamées. Il rentra aussitôt en faveur, et afin de réparer l'injustice dont de spécieuses apparences l'avaient rendu victime, Napoléon lui confia une préfecture des plus importantes, celle des Deux-Nèthes. Il seconda activement Carnot pour approvisionner Anvers et y maintenir la tranquillité pendant un siége de quatre mois et plusieurs jours de bombardement. Par ses soins éclairés, par son humanité, il diminua autant qu'il le put les malheurs dont les habitants d'une ville sont accablés dans de telles circonstances.—Rentré en France en 1813, il resta sans emploi pendant la première Restauration, et refusa aux Cent Jours les préfectures du Rhône et de la Côte-d'Or, qui lui furent successivement offertes par l'Empereur. Ce refus lui valut à la seconde Restauration d'être en faveur auprès du gouvernement de Louis XVIII, qui lui donna la présidence du collége électoral de l'Isère. A cette époque de réaction royaliste, les opinions de Savoye-Rollin, quelque peu avancées qu'elles fussent, pouvaient passer pour libérales; ce libéralisme relatif le fit nommer député de l'Isère (1815) en opposition à quatre royalistes des plus exagérés. La *Biographie univ. et portative des contemporains* (Rabbe) apprécie comme il suit sa conduite à la Chambre des députés pendant les huit années qu'il représenta son département: « Pendant « les sessions de 1815 et de 1816, il « garda le silence le plus absolu, que « ne purent rompre les crimes politi- « ques commis dans le Midi et le brutal « et insolent arbitraire préconisé par le « côté droit de la Chambre introuvable. « En 1817, l'aurore d'un système plus « doux lui fit recouvrer la parole, et il « se prononça contre le projet de loi « sur la presse. « La nation, dit-il, « demande la liberté de la presse, la « répression de ses abus, le jugement « par jury. » En 1819, il fut nommé « rapporteur de la commission pour le « projet de loi sur les journaux. Il « faisait, à cette époque, partie de la « coterie des doctrinaires. Savoye-Rol- « lin, comme Camille Jordan, Royer- « Collard, Kératry et quelques autres, « trouvait qu'imposer aux journaux un « cautionnement de 10,000 fr., ainsi « que le voulait le gouvernement, c'é- « tait violer la Charte; mais que rien « n'était plus légal que de les obliger

« d'en fournir un de 5,000 fr. C'est « dans ce sens que son rapport fut « adopté. Nommé président du collége « électoral de l'Isère, il fut réélu, et « fut un des cinq candidats à la prési- « dence de la Chambre des députés. En « 1820, lorsque le parti qui exploitait « la mort du duc de Berry obtint un « projet de loi pour rétablir la censure, « Savoye-Rollin se fit inscrire contre, « et il proposa un amendement pour « mettre à l'abri des censeurs au moins « la partie des journaux où il serait « rendu compte des séances de la Cham- « bre des députés. Son amendement « fut rejeté. Depuis cette époque jus- « qu'à sa mort, arrivée à Paris le 31 juil- « let 1823, il s'éclipsa totalement, « comme il l'avait fait en 1815 et 1816, « ce qui prouve que son libéralisme, « d'une couleur un peu terne, avait « besoin pour se montrer que la cause « de la liberté fût dans un mouvement « d'ascension. » — Napoléon l'avait fait baron en 1809.

BIBLIOGRAPHIE. — I. *Discours de M. Savoye-Rollin, avocat général au parlement de Dauphiné, prononcé lors de la séance de cette cour, du 21 octobre 1788, pour l'enregistrement et la publication de la déclaration du roi, du 23 septembre 1788, qui ordonne que l'assemblée des états-généraux aura lieu dans le courant du mois de janvier de l'année prochaine, que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions*. A la fin : A Grenoble, de l'imprimerie de nosseigneurs du parlement (s. d.). In-8° de 26 pp. — II. *Protestations faites par M. de Rollin, premier avocat général du parlement, et déposées au greffe de la cour le 1er mai 1789*. In-8° de 7 pp. — III. *Opinion que M. Savoye de Rollin, avocat général et président du cinquième district, a prononcée avant le serment des officiers municipaux dans l'église cathédrale de Grenoble, et celui de M. le maire de la maison commune*. A la fin : De l'impr. de J. Allier, 1790 (à Grenoble). In-8° de 7 pp. — IV. *Opinion sur le projet de loi relatif à la clôture de la liste des émigrés*. Séance du 8 vent. an VIII. (Impr. nat.). In-8° de 14 pp.. — V. *Opinion sur le projet de loi relatif aux jugements en matière de prises maritimes*. Séance du 25 vent. an VIII. (Impr. nat.). In-8° de 11 pp. — VI. *Opinion sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un tribunal spécial*. Séance du 13 pluv. an IX (Impr. nat.). In-8° de 22 pp. — VII. *Rapport fait au nom d'une commission spéciale sur une pétition adressée au tribunat, relative à un arrêté du gouvernement concernant la liquidation des créances sur les anciennes fermes et régies générales*. Séance du 2 therm. an VIII. (Impr. nat.). In-8° de 24 pp. — VIII. *Rapport au nom d'une commission spéciale sur la formation des listes d'éligibles*. Séance du 3 ventôse an IX. (Imp. nat.). In-8° de 22 pp. — IX. *Opinion sur la répression de la récidive du crime de faux et d'incendie*. Séance du 20 floréal (Impr. nat., floréal an X). In-8° de 8 pp. — X. *Opinion sur le projet de loi concernant la Légion d'honneur*. Séance du 28 floréal an X (Impr. nat. Paris, an X). In-8° de 12 pp. — XI. *Discours prononcé par Savoye-Rollin, orateur du tribunat, sur le projet de loi concernant les effets des divorces prononcés avant la promulgation du titre du Code civil sur le divorce*. Séance du 28 germ. an XI (Imp. nat.). In-8° de 7 pp. — XII. *Discours prononcé par Savoye-Rollin, orateur du tribunat, sur les soldes de retraite des invalides, les traitements de réforme et les secours à accorder aux veuves et orphelins des militaires tués dans les combats ou morts à la suite de leurs blessures*. Séance du 12 floréal an XI (Imp. nat.). In-8° de 6 pp. — XIII. *Opinion sur le projet de loi concernant la liberté des journaux*. Séance du 29 janvier 1817 (Hacquart, imp.). In-8° de 9 pp.

Comme membre de la *Société littéraire* de Grenoble et de la *Société académique et patriotique de Valence*, il prononça quelques discours qui ont été imprimés dans les *Affiches du Dauphiné*. Voy. notamment le n° du 13 juin 1788.

SERCLIER (JUDE), chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf, né à la Côte-Saint-André vers 1568 (1), est auteur des ouvrages suivants, dont la grande rareté fait aujourd'hui le seul mérite :

I. *Le grand tombeav dv monde, ov iugement final, desparty en six livres, auec les commentaires, arguments en latin & françois, & indice du mesme autheur. Dedié à la sacree Vierge Marie nostre advocate*. A Lyon, par Iean Pillehotte, M.D.CVI., in-8° de 12 ff. non chiff., 665 pp., et 7 ff. non chiff. pour la table. = On a fait pour partie de l'édition un nouveau titre ainsi conçu : *Le grand tombeav dv monde, dans lequel, auec vn merueilleux artifice, sont descriptes les principales circonstances de tout ce qui*

(1) Guy Allard (v° *Cerclier*) et la légende de son portrait.

doit arriuer au iugement final. Le tout prouué par raisons natureles & philosophiques, par les escrits des prophetes & par les passages de l'Euangile, auec les commentaires & arguments sur chaque matière. Lyon, Math. Henault, 1628.

Colomb de Batines, qui a consacré une notice bibliographique à Serclier dans la *Revue de Vienne*, t. I, pp. 322-23, cite une édition de *Lyon, 1596, 2 vol. in-8°*. C'est une erreur, car les approbations sont du mois de juin 1605, et le privilége du 9 janvier 1606.

Le grand tombeav dv monde est un poëme où l'auteur entreprend de parler du jugement dernier, d'en détailler toutes les circonstances, et d'effrayer par ses descriptions les pécheurs, afin de les porter à prévenir la justice de Dieu par une sincère pénitence. L'intention était bonne et digne de la piété de l'auteur, mais l'exécution est si mauvaise qu'il n'est pas possible de croire que lors même de la publication de ce gros volume il se soit trouvé un lecteur assez intrépide pour en lire seulement quelques pages de suite. Le sujet est traité fort singulièrement : c'est un mélange continuel de dogmes sacrés, de raisonnements abstraits et d'érudition profane. L'auteur s'est commenté lui-même, et son commentaire n'est pas moins monstrueux que le texte. C'est tantôt une citation de l'Ecriture ou des pères, tantôt une tirade de Virgile ou de quelque autre poëte latin (l'abbé Goujet, *Bib. fr.*, t. XIV, p. 61). Toutefois, le bon chanoine avait une haute opinion de son œuvre, et voici quelle singulière réponse il s'avise de faire par avance à la critique :

Sy, lecteur, ce mien ouvrage
A ton œil ne semble beau,
Souvien-toy que le tombeau
Ne se voit de bon visage.

Il n'oublie pas aussi de se faire adresser par ses amis des compliments en latin et en français, dont il a orné les feuillets préliminaires de son poëme. Nous citerons ce sonnet que lui adresse Pierre Serclier, son frère :

Mon frère, si Platon, ce miroir de sagesse,
Humble, remercioit le monarque des dieux,
Pour auoir salué le flambeau radieux,
Entre plusieurs humains dans la fameuse Grèce,

Auec plus de raison ie le bénis sans cesse
Pour estre né François, mais plus deuotieux
Pour estre le germain de la lyre des cieux,
Qui conduict au sainct port la trouppe pécheresse.

Or, comme aux deux Serciers fust commun le berceau
A tous deux le sera ce renommé tombeau,
Qui doibt malgré le temps nostre nom faire viure.

Face donc l'Éternel qu'issus du mesme flanc,
Et ioins en mesme foy, nous soyons mis au rang
Des bien-heureux suiuants la trace de ton livre!

La dédicace n'est pas moins singulière que le reste. Elle est adressée à la sainte Vierge et débute ainsi : « A très-haute, « très-puissante et très-noble dame, « la sacrée Vierge Marie, mère de Dieu, « royne des anges, emperière du Ciel, « thresorière de grace, advocate des « pescheurs... » Elle se termine par cette formule de la plus humble obséquiosité, qui, à elle seule, vaut toute la dédicace : « De Vostre Majesté le vil et « abject vermisseau. J. Serclier. » Jules Ollivier en a fait le sujet d'un spirituel article inséré dans la *Revue du Dauphiné*, t. V, pp. 34-39, sous le titre de : *Une dédicace excentrique*.

II. *L'antidemon historial, où les sacrileges, larcins, ruses & fraudes du prince des tenebres povr vsurper la diuinité, sont amplement traictez, tant par le tesmoignage des S. Escritures, Peres & docteurs de l'Eglise, qu'aussi par le rapport des historiens sacrez & profanes.* A Lyon, chez Pierre Rigavd, M.DC.IX, in-8° de 10 ff. prélim. non chiff., 552 pp. et 8 ff. non chiff. pour la table. Cet ouvrage est dédié à l'ordre de Saint-Ruf et précédé du portrait dont nous donnons plus loin la description.

III. *Paraphrase sur l'Ecclésiaste de Salomon et sur la vanité du monde, dédiée à révérendissime père en Dieu messire Burcard, jadis archevêque et premier comte de Vienne.* Vienne, Jean Poyet, 1616, in-12. Charvet, qui nous donne le titre de cet ouvrage, ajoute : « Ce « sont des poésies qui sentent tout à fait le siècle précédent. » (*Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, p. 286, note.)

IV. Colomb de Batines dit dans la *Revue de Vienne* : « J'ai vu un exemplaire de « l'*Antidémon* à la suite duquel se « trouvait relié l'opuscule suivant, im- « primé à la même époque, qui pour- « rait bien être de Jude Serclier » : * *Discours miraculeux d'un de la religion prétendue reformée, lequel, pour avoir blasphémé contre le Saint-Sacrement, a été miraculeusement mangé des rats.* Chamberi, Brossard, 1620, in-8°.

V. *L'Espouse celeste, contenant l'origine et excellence de l'ame, en laquelle est defenduë et repoussee tres elegamment l'erreur des philosophes et heretiques du temps iadis, par viues raisons, tant des*

Escritures sainctes que des Peres et docteurs de l'Eglise, comme aussi des curieux du temps présent. Auec les diuerses explications et intelligences de ce mot d'ame. A Rouen, chez Iean Bosc, MDCX, in-12 de 7 ff. prélim. et 688 pp.

VI. *Le Nazareen evangeliqve, diuisé en deux parties. En la premiere est traicté ce que doit faire & euiter le bon religieux, auec l'excellence & perfection de ses vœus. En la seconde sont contenues les reigles de S. Augustin, expliquees apres leur texte couché au long. Le tout très-vtile & necessaire à toute personne desirant de seruir Dieu, soit religieux ou seculier.* Lyon, P. Rigaud, M.DCXII, in-12.

PORTRAIT.

IVDE SERCLIER, CHANOYNE REGVLIER DE L'ORDRE DE SAINCT RVFZ, AAGE DE 41 AN. Il est en buste, presque de face, un peu tourné à D., en surplis, coiffé d'un bonnet carré, dans un ovale autour duquel on lit la légende ci-dessus; en haut, l'anagramme de son nom : DISCERE LAVS VIRO ; et en bas, ce quatrain :

Le burin en cest image
A Serclier bien figuré,
Mais trop mieux ce personnage
En ses liures s'est tiré.

Sarret f. et sc. H. 139 mill. L. 90 mill. — Ce portrait a été fait pour figurer en tête de son *Antidémon historial*, mais il ne s'y trouve pas toujours.

SERIONE. — Voy. ACCARIAS DE SERIONE.

SERMENT (LOUISE-ANASTASIE), fille savante, née à Grenoble vers 1642, cultiva les lettres avec assez de succès pour mériter d'être citée dans la foule des beaux esprits du XVI[e] siècle. Elle vint se fixer à Paris, où nous ne voyons pas qu'elle ait fait autre chose que l'amour et des vers. D'après l'abbé Lambert, qui lui a consacré un article dans son *Hist. litt. du règne de Louis XIV* (t. III, 2[e] part., p. 26), elle avait acquis une profonde connaissance de la langue latine et la parlait aussi aisément que le français. Ses goûts littéraires et la distinction de son esprit la firent rechercher d'un grand nombre d'écrivains célèbres de son temps. Quinault la consultait sur ses ouvrages et entretenait même avec elle, quoiqu'il fût marié, des relations ultra-littéraires, s'il faut en croire ce brutal quatrain que lui adressa Pavillon :

Ta Muse, ta personne au delà l'onde noire
Eterniseront ta mémoire,
L'Amour en a fait le serment,
Puisque Quinault est ton amant.

Le grand Corneille, dont elle baisa un jour la main dans un élan d'admiration pour son génie, lui adressa ce galant madrigal :

Mes deux mains à l'envi disputent de leur gloire,
Et dans leurs sentiments jaloux
Je ne sais ce que j'en dois croire.
Philis, je m'en rapporte à vous,
Réglez mon amour par le vôtre;
Vous savez leurs honneurs divers;
La droite a mis au jour un million de vers,
Mais votre belle bouche a daigné baiser l'autre.
Adorable Philis, peut-on mieux décider
Que la droite lui doit céder?

Y avait-il dans ce madrigal plus qu'une simple galanterie? Le lecteur peut en juger par la réponse de mademoiselle Serment :

Si vous parlez sincèrement
Lorsque vous préférez la main gauche à la droite,
De votre jugement je suis mal satisfaite.
Le baiser le plus doux ne dure qu'un moment;
Un million de vers dure éternellement,
Quand ils sont beaux comme les vôtres;
Mais vous parlez comme un amant,
Et peut-être comme un Normand:
Vendez vos coquilles à d'autres.

C'est elle qui donna le premier goût de la poésie à l'abbé Genest; il logeait sur le même palier, et, par son empressement à lui rendre de petits services, il obtint qu'elle consacrât quelques moments à l'instruire. Elle faisait partie de la coterie des femmes savantes dont Madeleine de Scudéry était l'oracle, et avait été reçue dans l'académie des *Ricovrati* de Padoue, où on lui donna le surnom de *la Philosophe*. Guyonnet de Vertron, qui recueillait précieusement dans sa *Nouvelle Pandore* (Paris, 1698, 2 v. in-12) les productions poétiques de ces dames, y a inséré des vers et des lettres de M[lle] Serment (1). Les uns et les autres ne valent pas grand'chose. Les dernières années de sa vie, elle fut tourmentée par un cancer au sein, qui lui rendit l'existence insupportable et lui faisait appeler la mort comme un bienfait. Elle composa pendant l'un de ses accès de douleur la pièce suivante, où elle exprime avec un sentiment profond son dégoût de la vie :

Bientôt la lumière des cieux
Ne paraîtra plus à mes yeux;
Bientôt quitte envers la nature
J'irai dans une nuit obscure,
Me livrer pour toujours aux douceurs du sommeil,
Je ne me verrai plus, par un triste réveil,
Exposée à sentir les tourments de la vie.
Mortels qui commencez ici-bas votre cours,
Je ne vous porte point envie:
Votre sort ne vaut pas le dernier de mes jours.

(1) T. I, pp. 78, 124, 132, 308.

Viens, favorable Mort, viens briser des liens
Qui malgré moi m'attachent à la vie;
Frappe, seconde mon envie,
Ne point souffrir est le plus grand des biens.
Dans ce long avenir j'entre l'esprit tranquille.
Pourquoi ce dernier pas est-il tant redouté?
Du maître des humains l'éternelle bonté
Des malheureux mortels est le plus sûr asile.

Cette pièce donne une idée des sentiments religieux de Mlle Serment, et l'on voit que l'académie des *Ricovrati* ne l'avait pas sans raison surnommée la Philosophe. Elle mourut, d'après les biographes, à Paris, vers 1692.

— Cette demoiselle est quelquefois appelée *de Serment*. Nous ignorons si elle appartenait à la même famille qu'un *Séverin Serment* qui, après avoir étudié le droit à Valence sous Cujas, en 1568, fut avocat *consistorial* au parlement de Grenoble, et acquit la noblesse par l'exercice de ces fonctions.

PORTRAITS.

I. Louise Anastazie de Serment. Elle est en buste, de trois quarts, tournée à D. En bas, ce quatrain :

Telle une fille illustre à nos yeux s'est montrée;
Son esprit fut charmant, sa raison éclairée,
Et son cœur, tout remply de force et de vertu,
Sous de longues douleurs ne fut point abatu.

J. Le Febure pinx. N. Habert sculpebat. In-4°. — II. Copie en contre-partie, in-8°, suite de Desrochers.

SERRES (Jean de), pasteur et écrivain protestant, n'appartient pas à notre province, comme on l'a dit plusieurs fois, sur l'autorité de Guy Allard. Il était issu d'une famille noble du Vivarais et était le frère cadet du célèbre agronome Olivier de Serres. Il naquit à Villeneuve-de-Berg et mourut à Genève, à la fin du mois de mai 1598, âgé de 50 ans. — (Voy. le *Dict.* de Prosper Marchand; *Mémoire sur Jean de Serres*, par le P. Lelong, dans la *Bib. hist.; France protest., de MM. Haag).*

SERRES (Louis de), écrivain du XVIIe siècle, naquit en Dauphiné (1) vers 1600, et exerça la médecine à Lyon. Il vivait encore dans cette ville en 1669, époque de la publication du dernier des ouvrages que nous connaissons de lui. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur sa vie.

Portrait. — *Lovis de Serres médecin agregé à Lyon, anno ætat 37.* Il se trouve dans l'un des médaillons du titre de sa traduction de Jean de Renou, publiée en 1637. Voy. ci-apr., n° II.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Discovrs de la natvre, causes, signes et curation des empeschemens de la conception et de la stérilité des femmes, mis en lumière en faveur des ieunes dames auxquelles Dieu ne donne point d'enfants ez premieres années de leur mariage.* A Lyon, chez Antoine Chard, M. DC. XXV, in-8° de 8 ff. non chiff. et 486 pp. (Bib. de l'Arsenal). Cet ouvrage qui traite, comme on peut en juger par le titre, de matières assez scabreuses, est dédié à *Françoise de Bonne, mareschalle de Créqui* (fille de Lesdiguières et de Marie Vignon). Cette dédicace est fort plaisante. En voici un fragment :

« Je scay bien que de prime abord « vous trouuerez ce présent un peu « rude et mal plaisant, à cause de son « sujet ; mais quand vous aurez pris « la peine de le considérer de près par « manière de divertissement, et que « vous aurez recognu que ie ne le dedie « pas à une dame de laquelle i'aye si « mauuaise opinion que de la réputer « sterile (car cela ne me vint jamais en « la pensée), ains plustost à une hé« roïne en laquelle la vertu génératiue « et la fécondité ont chommé quelque « tems, voire reculé pour mieux sauter : « ie suis assuré qu'alors vostre iuge« ment libre iugera librement et fauo« rablement de l'élection que i'ai faite, « et aduouera quant et quant que vos« tre seul nom très illustre, posé sur « le frontispice de mon livre, peut à « iamais servir de phare et relief à sa « naissante réputation. »

Il paraît du reste que Françoise de Bonne n'était pas femme à s'effaroucher aisément, car dans le 6e chapitre ayant pour titre : « Si les femmes sté« riles sont plus luxurieuses que celles « qui font des enfants, » l'auteur ne craint pas de lui dire, entre autres gravelures, ce conte de Brantôme où certaine dame espagnole se plaignit un jour au roi des trop grands empressements de son mari (2).

II. *Les œvvres pharmacevtiqves du Sr Iean de Renov, conseiller et médecin du Roy à Paris, augmentées d'un tiers en cette seconde edition par l'autevr, puis traduittes, embellies de plu-*

(1) Il se qualifie Dauphinois sur le titre de sa traduction des *Œvvres pharmacevtiques* de Jean de Renou.

(2) Dames galantes, discours IV, art. 2, *De l'amour des filles.*

sieurs figures nécessaires à la cognoissance de la médecine et pharmacie, et mises en lumière par M. Lovys de Serres, Dauphinois, docteur en médecine & aggrégé à Lyon. Lyon, chez Nicolas Gay, M. DC. XXXVII, in-fol., avec un titre gr. où sont 12 petits médaillons contenant des portraits de médecins, entre autres celui de L. de Serres.

III. *La véritable medecine opposée à l'erreur, contenant vn advis salvtaire au public touchant la cure des maladies et les abus qui s'y commettent*. (Lyon), chez l'auteur, M. DC. LXIX, in-12 de 7 ff. non chiff., 196 pp. et 1 f. non chiff.

Nous avons trouvé dans le catalogue de la bibliothèque Falconnet l'indication d'un autre ouvrage manuscrit de ce médecin : *Lud. de Serres, liber universæ practicæ omnium morborum internorum, inceptus anno 1638*. Manuscrit in-fol.

SERRES (Jean-Joseph), né à la Roche-des-Arnauds le 13 décembre 1762, embrassa la carrière médicale et s'embarqua, jeune encore, en qualité de botaniste, sur les bâtiments de l'Etat qui portèrent dans l'Inde le bailli de Suffren. Dans cette expédition, il fit un assez grand nombre d'observations d'histoire naturelle et de physique. De retour dans sa patrie, au commencement de la Révolution, il embrassa avec une extrême chaleur les idées nouvelles, et commanda en qualité de capitaine l'une des compagnies du 2e bataillon des volontaires des H.-Alpes. Devenu ensuite administrateur de ce département, il fut nommé en 1792 l'un de ses députés à la Convention. Le 28 novembre de cette année, Serres se fit remarquer en combattant la théorie en vertu de laquelle la personne du roi était considérée comme inviolable et sacrée ; il prétendit qu'il devait être jugé d'après les mêmes lois que les assassins et les conspirateurs ordinaires; toutefois, lors de son jugement, il crut devoir ne lui appliquer que la détention et le bannissement. Voici, d'après le *Moniteur*, en quels termes il émit son vote : « Et « moi aussi j'aime ma patrie; et moi « aussi je hais les tyrans, et moi aussi « j'ai une conscience. Ma patrie, ma « conscience, mon amour pour la liberté « me dictent la peine de la détention « pendant la guerre, et le bannisse- « ment à la paix. » Avec tous ses collègues des H.-Alpes, il vota ensuite pour l'appel au peuple et le sursis. Ce député était fort attaché aux principes républicains, mais il ne cessa de se montrer l'ennemi des mesures extrêmes. Ainsi, il attaqua Marat le 5 avril 1793 et provoqua son accusation. Il parla ensuite contre le duc d'Orléans, qui demandait à n'être pas compris dans le décret d'exclusion prononcé contre les Bourbons. Son opposition à la Montagne le fit mettre en état d'arrestation le 2 juillet suivant, comme ayant signé la protestation du 6 juin et écrit aux administrateurs de son département contre la commune de Paris, qu'il accusait de préparer de nouveaux massacres. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il y manifesta la même opposition aux terroristes, et sans se laisser effrayer par la journée du 18 fructidor, il s'opposa (18 oct. 1797) à l'expulsion des nobles de tous les emplois et soutint, deux jours après, la même opinion avec la dernière violence, malgré les cris du parti contraire, qui le menaça de la déportation. Il sortit du conseil au mois de mai 1798, et devint sous-préfet d'Alais (Gard), puis d'Embrun, où il mourut en 1831. « Sa vie, » dit Henrion (*Annuaire biog.*), « fut toute employée « à des occupations utiles. C'est ainsi « qu'il établit une fonderie et une « faïencerie dans son département, où « ces deux arts étaient ignorés ; qu'il « provoqua une multitude d'améliora- « tions dans les procédés agricoles et « industriels; qu'il ne cessa de stimuler « ses concitoyens pour l'établissement « de canaux, de voies de communica- « tion, pour l'amélioration des animaux « domestiques, etc. Ses mémoires sur « ces sujets sont répandus dans presque « tous les journaux de science et d'in- « dustrie. »

Nous allons donner une liste à peu près complète de ses écrits, que nous devons à l'obligeance de M. Amat, membre du conseil général des H.-Alpes:

I. *Discours prononcé par M. J. Serre à l'assemblée électorale du district de Gap, 16 octobre 1790*. Gap, Allier, 1790, in-4o de 8 pp. — II. *Discours prononcé par M. Serre à l'assemblée électorale du département des Hautes-Alpes, après la nomination de M. l'évêque*. (Gap, J. Allier, s. d.), in-8o de 11 pp. — III. *Avis aux électeurs du département des Hautes-Alpes*. Gap, J. Allier, 1791, in-8o de 19 pp. — IV. *Discours prononcé le 6 mai 1792 dans une séance des Amis de la constitu-*

tion du Buis. Avignon, 1792, in-8° de 7 pp. — V. *Joseph Serre, capitaine au 2e bataillon des Hautes-Alpes, à ses concitoyens, 5 août 1790*. (s. l. n. d.), in-4° de 3 pp. — VI. *Paris, 20 septembre 1792. Lettre de Serre*. (s. l. ni d.), in-4°. Il remercie les électeurs qui l'ont nommé à la Convention. — VII. *Opinion de Joseph Serre, député des Hautes-Alpes, sur les subsistances*. (Paris, Impr. nat., 1792.), In-8° de 23 pp. — VIII. *Opinion de J. Serre contre l'inviolabilité du roi*. (Imp. nat. s. d.) In-8° de 10 pp. — IX. *Joseph Serre, sur la question suivante : La mort de Louis intéresse-t-elle le salut de la République? ou plutôt : Entre les dangers où nous expose son existence ou sa mort, quel est le moindre?* (Imp. nat., 1792.) In-8° de 12 pp. — X. *Je vous prie de lire jusqu'au bout quelques réflexions sur l'instruction publique par J. Serre*. (Imp. nat., s. d.) In-8° de 28 pp. — XI. *Quelques vérités à la Convention nationale sur la prétendue discussion des bases constitutionnelles*. (Imp. nat., s. d.) In-8° de 6 pp. — XII. *Mémoire sur la suppression des jachères et sur le meilleur mode d'assolement à introduire dans les Hautes-Alpes*. Gap, J. Allier, 1805, in-8° de 56 pp.

Son fils, nommé aussi *Joseph*, né à la Roche-des-Arnauds en 1790, y est mort le 18 août 1858. On a de lui deux écrits, dont voici les titres : I. *Catalogue des plantes cultivées au Jardin de botanique de Toulouse*. Toulouse, Douladoure, 1827, in-8°. — II. *Flore abrégée de Toulouse*. Toulouse, 1836, in-8°.

SERRET (André de), théologien protestant, naquit à Valence en 1687, « de parens nobles », lit-on dans le dict. de Moréri. Tout ce que nous savons relativement à la noblesse de sa famille, c'est que vers la fin du XVIIe siècle, un *Pierre-André* Serret, docteur agrégé en l'université de Valence et doyen de la faculté de droit, parent, croyons-nous, de celui dont il s'agit, fit enregistrer ses armoiries dans l'immense répertoire connu sous le nom d'*Armorial général* (manusc. de la Bib. imp.). — Serret fit un séjour de dix ans à Paris pour s'y perfectionner dans l'étude du latin, de la théologie et de la philosophie; mais s'y étant compromis dit-on, dans la grande querelle relative aux matières de la grâce, ou plutôt, croyons nous, ayant manifesté un peu trop de sympathie pour le protestantisme, il fut obligé de sortir de France. Réfugié dans la Hesse, il fut accueilli par le landgrave, qui lui procura les moyens d'étudier la théologie des réformés, d'abord à l'université de Marbourg, puis à Genève. Ses études terminées et reçu au saint ministère en 1706, il eut la charge de prédicateur ordinaire de l'Eglise française de Marbourg et de Soualindorff, charge qu'il remplit jusqu'en 1723. Il obtint alors une chaire de philosophie et d'éloquence française, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier 1726. De son mariage avec Marie-Suzanne Gachet, qu'il avait épousée en 1717, il eut deux fils et deux filles. — On lui a attribué sans fondement, à ce qu'il paraît, l'*Histoire des savants de Hesse*.

J. Vander Velde a composé son oraison funèbre, qui a été imprimée nous ne savons ni où, ni quand.

SERVAN (Antoine-Joseph-Michel), célèbre avocat général au parlement de Grenoble, naquit à Romans le 3 novembre 1737 d'une famille de bonne bourgeoisie qui avait quelques prétentions à la noblesse et se faisait volontiers appeler *de Servan*. Il était l'aîné de huit enfants. Son père, qui le destinait à la magistrature, lui fit donner une éducation des plus soignées, d'abord à Lyon, puis à Paris, et l'appliqua aussitôt après à l'étude de la législation et de la jurisprudence. Mais, comme il arrive presque toujours aux jeunes gens doués de quelque imagination, des sciences aussi positives, où rien ne sollicite l'exercice de cette brillante faculté, ne tardèrent pas à le dégoûter. Il avait connu à Paris et fréquenté des hommes distingués dans les lettres, et, séduit par le côté attrayant de cette carrière, il voulut s'y consacrer tout à fait. Les sages conseils de son père réussirent à le ramener à l'étude des lois.

En 1764, deux charges de conseiller et d'avocat général au parlement de Grenoble étant devenues vacantes, il acquit de préférence cette dernière, qui convenait mieux à son activité et à son besoin d'expansion. Il n'était alors âgé que de vingt-sept ans. Nourri de fortes études, enthousiaste des principes philosophiques qu'il avait puisés à Paris dans les écrits des encyclopédistes, il ne craignit pas d'oser proclamer du haut de son siége des idées encore proscrites par des actes du gouvernement et les mandements des évêques.

L'abus de la vénalité des charges, alors plus fréquent que jamais, n'avait pas pour conséquence d'introduire dans les parlements les hommes les plus instruits et les plus éclairés. L'ignorance et le fanatisme, chassés de presque toutes les autres classes de la société par les lumières de la philosophie, semblaient, au temps où parut Servan, avoir pris ces anciennes cours pour dernier refuge. Ce fut là qu'il osa faire entendre un langage nouveau, celui de la vérité et de la raison. A la rentrée du parlement, en 1765, il prononça un discours sur l'*utilité de la philosophie* qui produisit une grande sensation et montra la voie dans laquelle il allait marcher. « Cette philosophie que l'on veut proscrire, dit-il, n'est autre chose que « l'amour de l'humanité mis en action. « Son but unique est la recherche de « la vérité et son application au bonheur des hommes; à qui donc son « étude et sa pratique peuvent-elles « être plus nécessaires qu'aux organes « des lois, qu'à ceux qui sont chargés « de la plus grande partie du dépôt de « la félicité publique(1)? » Depuis lors, dans tous ses réquisitoires, il sut rattacher aux causes particulières qu'il défendait des questions d'un intérêt général, et il n'en est pas un qui n'offre des discussions très-importantes, ajoutons pas un dont quelques vœux n'aient été accomplis dans notre législation.—En 1766, son discours de rentrée *sur l'administration de la justice criminelle* établit sa réputation. « Depuis les discours de d'Aguesseau. dit M. Berriat Saint-Prix (*Biogr. univ. des contemp.*), « on n'avait rien entendu « au barreau de si éloquent; et le choix « du sujet mettant l'ouvrage à portée « d'être apprécié par un petit nombre « d'esprits supérieurs qui s'occupaient « alors de la philosophie, qui touche « de si près aux fondements véritables « de toute législation, Voltaire, Buffon, « d'Alembert, Helvétius, témoignèrent « à Servan la surprise mêlée d'admi« ration que leur avait causée son dis« cours. De tels suffrages durent l'en« courager. » — En 1767, son *discours dans la cause d'une femme protestante*, discours que tous les critiques s'accordent à regarder comme un chef-d'œuvre, mit le sceau à sa réputation. Il s'agissait dans cette cause d'un protestant, Jacques Roux, qui avait épousé en 1764 Marie-Louise Robequin devant un pasteur du Désert. Un enfant était né de cette union en 1765. Bientôt Jacques Roux devint amoureux de sa servante, noua avec elle des relations criminelles, dont le spectacle cynique obligea l'épouse légitime à demander une séparation de corps et de biens. A cette demande, Jacques Roux répondit par un exploit où il dénonçait à sa malheureuse femme que leur mariage, n'ayant pas été célébré devant un prêtre, était nul; puis, afin d'élever entre eux une barrière infranchissable, il se convertit et épousa sa maîtresse, moyennant une dispense que l'évêque de Die s'empressa de lui accorder. Dans ce procès, dont le simple exposé nous révolte aujourd'hui, Servan, considérant la question avec la profondeur d'un philosophe, fit de la cause de Marie Robequin celle de tous les religionnaires. On ne se lassera jamais de lire avec admiration sa théorie des principes naturels du mariage: c'est le langage de la plus haute raison orné de tous les charmes du sentiment. Ses nobles efforts reçurent le seul prix qu'il fût permis d'attendre des lois d'exception qui régissaient encore la France : la cour, faisant droit à ses conclusions, accorda des dommages-intérêts à Marie Robequin et la restitution de sa dot (arrêt du 6 avril 1767). Le succès de cet admirable discours ne fut pas moins grand à Paris que dans la province. On raconte que, peu de temps après, s'étant rendu à la cour avec quelques-uns de ses collègues pour présenter des remontrances au roi, M. de Choiseul lui aurait offert *gratuitement* une place de conseiller d'Etat, comme un hommage rendu à ses talents. En 1768, il prononça à la rentrée du parlement le *discours* préliminaire d'un grand ouvrage qu'il préparait *sur les mœurs*. « Le succès qu'il « obtint, » dit M. Berriat Saint-Prix (*loc. cit.*), « fut encore plus grand s'il « est possible. Servan voulut échapper « à son triomphe en se réfugiant dans « sa maison. Sa porte fut forcée par le « parlement, par les étrangers présents « à la cérémonie, par la ville entière, « impatients de lui témoigner son en« thousiasme. » La critique n'a pas confirmé cette flatteuse démonstration de ses contemporains.—En 1770, dans son réquisitoire sur une *déclaration de grossesse* faite par une fille de 15 ans contre un maître de danse presque

(1) Quelques fragments seulement de ce discours ont été recueillis.

sexagénaire, borgne et estropié d'une jambe, « aussi impropre, dit-il, à l'a« mour qu'à la danse, » il s'éleva avec force contre cette absurde maxime du président Faber : *Creditur virgini se prægnantem asserenti*, maxime qui était invoquée comme une loi dans presque tous les parlements de France. Il en fit sentir tous les inconvénients, mais ses idées sur ce point étaient trop avancées pour être adoptées. Il y eut partage entre les juges, et le malheureux maître de danse fut obligé de transiger avec la fille qui l'accusait de l'avoir séduite. — En 1772, une affaire scandaleuse, dans laquelle son désir de protéger la morale publique lui fit embrasser avec trop de chaleur la défense de l'une des parties, amena sa retraite volontaire du ministère public. Il s'agissait de l'héritier de l'une des plus grandes familles de la province, le comte de la Baume de Suze, qui, après une jeunesse des plus orageuses, avait noué des relations intimes avec une demoiselle Bon, chanteuse de l'Opéra. Il vécut plusieurs années avec elle, et comme ses affaires étaient alors assez embarrassées, ce fut la chanteuse qui dut pourvoir à tous les frais d'entretien du ménage. En reconnaissance des soins de tous genres dont il était l'objet, et en galant homme à qui il répugnait de se faire entretenir gratuitement par une fille d'opéra, le comte de Suze souscrivit à sa belle une obligation de 50,000 liv.; mais le jour où son amour s'envola, il refusa de l'acquitter, prétendant qu'il y avait captation. De là un procès, qui fut porté pardevant le parlement de Grenoble. Cette affaire divisa la province en deux coteries : tous les ennemis de la noblesse, et ils étaient nombreux, embrassèrent avec chaleur le parti de l'actrice et réussirent à faire de sa cause la querelle du peuple contre les grands. L'autre coterie disait qu'il fallait protéger le patrimoine des anciennes familles contre les déhontées qui trafiquaient de leurs charmes; on criait bien haut à la captation, on invoquait toute la sévérité des magistrats pour protéger la morale publique. Servan se rangea à ce point de vue et prit la défense du comte de Suze. « Parmi ces débats, » dit-il en commençant, on a entendu pro« noncer le mot d'*honneur;* à ce mot ter« rible et pénétrant, tous les hommes « ont levé la tête et sont accourus. On a « prononcé le mot d'*amour*, et les fem« mes se sont approchées pour enten« dre. Ainsi, dès sa naissance, l'inté« rêt de deux particuliers est devenu « un intérêt public. » Pendant trois audiences, il parla en faveur du comte de Suze, dont l'obligation lui paraissait avoir une cause immorale; il fallut toute l'influence de son talent et de son caractère pour parvenir à se faire écouter aussi longtemps. Cependant quelques murmures qui avaient accueilli certaines de ses paroles, et les mordantes épigrammes dont chaque jour s'égayaient les salons de la ville, lui firent comprendre qu'il luttait en vain contre l'opinion publique. Son amour-propre en fut extrêmement blessé : au commencement de la quatrième audience, il se borna à prendre des conclusions contre l'actrice, et annonça qu'il terminait là sa carrière publique. « Des raisons invincibles, dit-il, me « forcent à terminer mon discours « dès ce moment; mais avant de ter« miner ma carrière publique, souffrez, « messieurs, que j'affiche sur les murs « de ce palais, ou plutôt que je dépose « avec tendresse et reconnaissance dans « tous les cœurs de ceux qui m'ont « honoré de quelque attention, souf« frez que je dépose dans les mains de « la justice même le dernier de mes « souhaits. Ce serait de pouvoir dire, « après votre arrêt, à peu près comme « Mithridate mourant : *Et mes derniers « regards auront vu fuir le vice.* » Ce souhait ne fut pas accompli : le grand seigneur fut condamné à faire honneur à sa signature, et le public applaudit à l'arrêt. Peu de temps après, Servan donna en effet sa démission de la charge d'avocat général (1772).

Rentré dans la vie privée, il se fit, selon l'expression de l'un de ses biographes (M. de Portets), « l'avocat général de l'humanité. » Il publia d'abord un *Mémoire pour la veuve Game*, qui demandait la réhabilitation de la mémoire de son mari, honnête négociant condamné aux galères pour des vols commis par un autre, et mort de douleur dans sa prison. Dans un autre, il prit la défense de M. de Vocance, ancien conseiller au parlement de Grenoble, accusé d'empoisonnement. Ces deux mémoires lui fournirent l'occasion de signaler un grand nombre d'abus de la procédure criminelle, interrogatoires secrets et captieux, longs emprisonnements, insuffisance des présomptions pour condamner un prévenu,

nécessité d'un jury dans l'examen des questions morales, dangers et injustice du *plus amplement informé* indéfini, incohérence des lois pénales avec les lois politiques et nécessité de les mettre en rapport, etc., etc. Il prit aussi la défense de cet avocat Bovier dont nous avons parlé dans le t. I, si malmené par J.-J. Rousseau dans ses *Confessions*.

En 1789, il salua avec enthousiasme l'espoir de la liberté qui séduisait toutes les belles âmes; mais il ne joua pas de rôle actif dans les événements de cette époque. Retiré en Provence depuis sa sortie du parlement de Grenoble, il fut élu député aux états-généraux par le bailliage d'Aix; mais il refusa ce mandat, et se borna à prendre part au mouvement des esprits en publiant un assez grand nombre de brochures où il manifestait des idées avancées. Son *Adresse aux amis de la paix* fut très-remarquée et eut les honneurs de deux ou trois réfutations. En 1792, il sortit de France et se retira en Suisse, où il passa les mauvais jours de la Révolution. En 1802, ayant obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il revint en Provence. Sous l'Empire, Napoléon le nomma président du collége électoral de Tarascon, qui l'élut député au corps législatif; le sénat confirma cette élection, mais il préféra rester dans la retraite livré tout entier à des travaux agricoles et à la préparation de deux grands ouvrages qu'il méditait sur l'éducation et les lois. Il mourut, un peu oublié, à Saint-Remy, près de Tarascon, le 5 novembre 1807, à l'âge de 70 ans.

L'éloquence de Servan eut pour admirateurs les hommes les plus remarquables de son temps. Voltaire, d'Alembert, Helvétius, le baron d'Holbach, Buffon, etc., lui adressèrent les lettres les plus flatteuses. M. De Portets les a réunies à la fin de sa notice sur Servan.

BIO-BIBLIOGRAPHIE.—*Eloge de Servan, prononcé à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des avocats de Grenoble, le vendredi 17 décembre 1858*, par Joseph Lavauden. Grenoble, impr. Maisonville, 1859, in-8° de 35 pp.

On trouve des notices biographiques fort étendues en tête de deux recueils de ses œuvres que nous indiquons plus loin sous les nos XLVIII et XLIX. — Voy. encore *Notice sur Servan*, par Dochier, dans les *Mém. sur la ville de Romans*, pp. 288-95; *Eloge de Servan*, par Le Mesnard, procureur général à Rouen, dans le t. X, pp. 401-29, de la *Revue de législation française et étrangère*. M. Quérard donne une liste à peu près complète de ses écrits dans la *France litt.*; il dit que Camille Jordan avait rédigé une notice biogr. restée inédite et qu'on a dû trouver dans ses papiers.

ÉCRITS DE SERVAN.

§ I.

I. * *Discours prononcé le 23 mars 1765, par les gens du roi du parlement de Dauphiné, relativement aux* « Lettres d'un chevalier de Malte à l'évêque de... » (De l'abbé Patouillet.) In-4° de 12 pp.

II. * *Discours de M. S***, ancien avocat général, au parlement de ***, dans un procès sur une déclaration de grossesse*. Lyon, Grabit, M.DCC.LX***, in-12 de 63 pp.

III. *Discours de M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante*. Genève et Grenoble, chez J.-S. Grabit, M.DCC.LXVII, in-12 de 112 pp.

IV. * *Discours sur l'administration de la justice criminelle, prononcé par M. S***, avocat général*. Genève, M.DCC.LXVIII, in-12 de 152 pp. = Souvent réimpr.

V. *Discours sur les mœurs, prononcé au parlement de Grenoble en 1769*. Lyon, Jos.-Sulp. Grabit (s. d.), in-8° de IV et 83 pp. fig. = Autre éd., Lyon, *le même* (s. d.), in-12 de viij et 110 pp. — « Bacon-Tacon a publié en 1795, et « sous le même titre, un ouvrage qui « est pillé presque entièrement de « celui-ci : la troisième partie seulement « paraît être du plagiaire. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

Un Dauphinois, le P. Morin, lui adressa l'épître suivante à l'occasion de ce discours : **Epître à M. Servan, avocat-général au parlement de Grenoble*. (s. l. ni d.), in-8° de 13 pp.

V *bis*. **Lettre de Monsieur S** A. G. au P. de G., en réponse à un Mémoire d'un médecin de Lyon* (Rast). (s. l. ni d.), in-8° de 16 pp.

VI. * *Discours d'un ancien avocat général dans la cause du comte de *** et de la Dlle ***, chanteuse de l'Opéra*. Lyon, Sulpice Grabit, M.DCC.LXXII, in-12 de xviij et 368 pp.

VII. * *Oraison funèbre de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, par M...., vicaire de Chambéry en Savoie*. Chambéry, 1773, in-8°. = Hambourg, 1774, in-8°.

VIII. * *Mémoires pour la veuve Game.* Lyon, 1773. in-12.

IX. * *Discours sur les progrès des connaissances humaines en général, de la morale et de la législation en particulier, lu dans une assemblée publique de l'académie de Lyon. Par M. S***, ancien magistrat.* (s. n.), M.DCC.LXXXI, in 8° de viij et 159 pp.

X. *Réflexions sur quelques points de nos lois, à l'occasion d'un événement important.* Genève, 1781, in-8° de XXIV et 234 pp. Ce mémoire est relatif à l'empoisonnement de la famille de Vocance.

XI. *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau, sur le caractère et le génie de cet écrivain, sur les causes et l'étendue de son influence sur l'opinion publique, enfin sur quelques principes de ses ouvrages, insérées dans le Journal encyclopédique de l'année 1783.* Paris, les marchands de nouveautés, M.DCC.LXXXIII, in-12 de 147 pp. — Cet ouvrage a été réfuté par les deux suivants: *J.-J. Rousseau justifié, ou Réponse à M. Servan...* par Fr. Chas. Neufchatel, M.DCC.LXXXIV, in-12 de 259 pp.—**J.-J. à M. S. sur ses réflexions contre ses derniers écrits.* (Par le marquis de Saint-Chamond.) Genève, 1784, in-12.

XII. * *Apologie de la Bastille, pour servir de réponse aux Mémoires de M. Linguet sur la Bastille; avec des notes politiques, philosophiques et littéraires, par un homme en pleine campagne.* Lausanne, Lacombe, 1784, in-12. = Kehl, 1784, in-12.=Philadelphie, 1784, in-8°.

XIII. * *Doutes d'un provincial proposés à MM. les médecins commissaires chargés par le roi de l'examen du magnétisme animal.* Lyon, 1784, in-8° de 126 pp.

XIV. *Questions du jeune docteur Rhubarbini de Purgandis au sujet de Mesmer et du magnétisme animal.* Padoue, dans le cabinet du docteur, 1784, in-8° de 72 pp.

XV. * *Lettres adressées au rédacteur des Affiches du Dauphiné sur une cure opérée par le magnétisme animal.* 1785, in-8° de 24 pp.

XVI. * *Eclaircissements demandés à MM. les commis de la poste préposés à décacheter les lettres.* 1785, in-8°.

XVII. * *Commentaire très-roturier sur le noble discours adressé par le prince de Conti à Monsieur, frère du roi.* 1788, in-8° de 42 pp. = Réimpr. avec de légers changements en 1789.

XVIII. * *Délibérations de la viguerie de Tarascon en Provence...* Avignon, 1788, in-8° de 17 pp.

XIX. * *Exhortation pressante aux trois ordres de la province de Languedoc.* 1788, in-8° de 44 pp.

XIX *bis.* * *Petit colloque élémentaire entre M. A. et M. B., sur les abus, le droit, la raison, les Etats généraux, les parlements et tout ce qui s'ensuit, par un vieux jurisconsulte.* (s. n. de l.), 1788, in-8°.

XX. * *Glose et remarque sur l'arrêt du parlement de Paris du 5 décembre 1788.* Londres, 1789, in-8° de 59 pp.

XXI. *Recherches sur la réformation des Etats provinciaux.* 1789, in-8°.

XXII. *Idées sur le mandat des députés aux Etats généraux.* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 48 pp. = (s. n. de l.), 1789, in-8° de 37 pp. Voy. l'*Introduction du Moniteur*, p. 133.

XXIII. *Essai sur la formation des assemblées nationales, provinciales et municipales en France.* (s. d.) (1789), in-8°. = Paris, 1791, in-8°.

XXIV. * *Observations adressées aux communes de Provence sur la constitution de leurs Etats.* 1789, in-8° de 35 pp.

XXV. *Projet de déclaration proposé aux députés des communes aux Etats généraux de France.* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 18 pp.

XXVI. * *Adresse à MM. les curés.* 1789, in-8° de 30 pp.

XXVII. * *Conseils au clergé de Provence, 28 décembre 1788.* 1789, in-8°.

XXVIII. * *Réfutation de l'ouvrage de M. l'abbé Sieyès sur les biens ecclésiastiques, par M. S***.* Paris, 1789, in-8° de 24 pp.

XXIX. * *Aux grands: La première aux grands.* Février 1789, in-8° de 41 pp.

— *La seconde aux grands.* In-8° de 40 pp.

— *La troisième aux grands, pour servir à l'histoire de la Révolution, depuis la convocation des Etats généraux jusqu'à la prise de la Bastille inclusivement.* Paris, Garnery, l'an I de la liberté, in-8° de 141 pp. « On croit que le frère de « l'auteur, le général Servan, a fait « quelques additions à ces trois ou- « vrages, et que les notes surtout sont « de sa façon. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

XXX. * *Avis au public, et principalement au tiers-état, de la part du commandant du château des îles de Sainte-Marguerite et du médecin et du chirurgien du même lieu.* 1789, in-8° de 55 pp. Facétie relative à une détention arbitraire de d'Eprémesnil.

XXXI. * *Avis salutaire au tiers-état*

sur ce qu'il est et sur ce qu'il peut être, par un jurisconsulte allobroge. 1789, in-8° de 63 pp.

XXXII. *Adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 80 pp. = Plusieurs fois réimpr. — Cet écrit a donné lieu aux suivants : * *Supplément de l'Adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1790, in-8° de 48 pp. — * *Observations sur le Supplément à l'adresse aux amis de la paix* (s. l. ni d.), in-8° de 15 pp. — *Adresse aux ennemis de la paix, pour servir de réponse au Supplément de l'adresse aux amis de la paix de M. Servan...*, par M. Pressavin (s. n. de l.), 1790, in-8° de 30 pp. — *Point de banqueroute, point de guerre civile, point de despotisme, mais une adhésion constante aux décrets de notre auguste Assemblée nationale. Adresse aux bons citoyens contre le Supplément anonyme de l'adresse aux amis de la paix, de M. Servan...*, par M. Peyron (s. n. de l.), 1790, in-8° de 48 pp. **Adresse aux amis de la liberté, par un de ses défenseurs, en réponse à l'adresse aux amis de la paix* (s. n. de l.), 1789, in-8° de 48 pp.

XXXIII. * *Entretien de M. Necker avec madame la comtesse de Polignac, M. le baron de Breteuil et l'abbé de Vermont.* Londres, 1789, in-8° de 108 pp.

XXXIV. * *Essai sur la situation des finances de la France, et la libération des dettes de l'Etat.* 1789, in-8°. « Quoique « cet ouvrage soit attribué à Servan, il « est douteux qu'il en soit l'auteur. » (Barbier, *Dict. des anonymes.*)

XXXV. * *Lettre aux commettants du comte de Mirabeau.* 1789, in-8°.

XXXVI. * *Feuille jetée aux vents. — Seconde feuille jetée aux vents, suite : sur la tolérance.* (Vers 1789.) In-8° de 72 pp.

XXXVII. * *Observations adressées aux représentants de la nation sur le rapport du comité de constitution concernant l'organisation du pouvoir judiciaire.* 1790, in-8°.

XXXVIII. * *Remontrances à un journaliste.* 1790, in-8° de 29 pp.

XXXIX. * *Premier éclaircissement amiable entre le peuple et moi sur quelques points importants, et spécialement sur le mot* aristocrate. 1790, in-8° de 15 pp.

XL. * *Lettres* (trois) *à M. Rabaut Saint-Etienne.* 1790, in-8°. « Ces lettres « ont paru successivement. La pre- « mière, datée de mars 1790, est *sur la* « *charité chrétienne :* elle forme 48 pp. ; « la seconde, *sur la raison et la logique,* « forme 4 pp. ; la troisième, *sur l'hu-* « *manité,* forme 25 pp. » (*Fr. litt.* de M. Quérard.)

XLI. * *Observations succinctes sur le sens politique établi par la nouvelle constitution française, par un disciple des anciens législateurs.* 1790, in-8° de 38 pp.

XLII. * *Evénements remarquables et intéressants, à l'occasion des décrets de l'auguste Assemblée nationale concernant l'éligibilité de MM. les comédiens, le bourreau et les juifs.* 1790, in-8° de 37 pp.

XLIII. *Correspondance entre quelques hommes honnêtes, ou Lettres philosophiques, politiques et critiques sur les événements et les ouvrages du temps, par un homme désintéressé, à l'usage de tous les amis de la raison et de la vérité.* Lausanne et Paris, Pougens, 1794 et 1795, 3 vol. in-8°, avec...

XLIV. * *Essai sur la conciliation de l'intérêt et de la justice, ou Réflexions sur la liquidation du papier-monnaie en France.* Mars 1795, petit in-8° de 177 pp. = Paris, 1795, in-12 de 108 pp.

XLV. * *Des assassinats et des vols politiques, ou Des proscriptions et des confiscations*, par G.-T. Raynal. Paris, 1795, in-8°. M. Quérard (*Fr. litt.*) attribue cet écrit à Servan.

XLVI. *Discours du citoyen Servan, président du collège électoral du département du Rhône.* Tarascon, 1803, in-8°.

§ II.

XLVII. *Œuvres diverses.* Lyon, Grabit, 1774, 2 vol. in-12.

XLVIII. *Œuvres choisies : Partie du barreau. Nouvelle édition.* Limoges, Bargeas, 1818, 2 vol. in-8°. = Liége, Collardin, 1819, 2 vol. in-8°. Cette édition est précédée d'une notice biographique signée F. A. V. H. Il en a été fait un tirage à part, in-8° de 16 pp.

XLIX. *Œuvres choisies, nouvelle édition, augmentée de plusieurs pièces inédites, avec des observations et une notice historique,* par M. X. de Portets. Paris, imp. Didot, 1825, 3 vol. *Choix des œuvres inédites de Servan.* Paris, Didot, 1825, 2 vol. En tout, 5 vol. in-8°. La *Notice historique* comprend 160 pp. Il en a été fait un tirage à part.

— Les œuvres inédites contenues dans cette édition sont les suivantes: 1° *De l'influence de la philosophie sur la législation criminelle.* — 2° *Commentaires sur les deux premiers livres des Essais de Montaigne.* — 3° *Des révolutions dans les grandes sociétés civiles, considérées dans*

leurs rapports avec l'ordre général. — 4° *Extraits d'un portefeuille : Pensées diverses.*

SERVAN (Joseph), frère du précédent, lieutenant général, ministre de la guerre, naquit à Romans le 14 février 1741. Entré au service en 1760 dans le régiment de Guienne, il servit en 1761 contre les Anglais sur les côtes de Bretagne et à l'île de Ré, et fit la campagne de Corse en 1769. Un écrit publié par lui en 1780, *le Soldat citoyen*, attira l'attention publique et le fit appeler à la cour en qualité de sous-gouverneur des pages. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec chaleur, et un second écrit publié en 1790 sur la constitution à donner à l'armée, dans lequel il exposait les sentiments les plus patriotiques, lui procura un avancement rapide. En 1792, le lendemain même de sa promotion au grade de maréchal de camp, il fut nommé, sur la présentation de Roland, ministre de la guerre en remplacement de Grave (9 mai) ; mais une importante mesure qu'il prit sur lui de faire décréter par l'Assemblée, celle de la formation d'un camp de 20,000 fédérés sous Paris, dont le but était de protéger l'Assemblée, irrita la cour et amena sa destitution et celle de ses collègues (12 juin 1792). C'est ce qu'on appela dans le temps *le renvoi des ministres patriotes*. Les royalistes l'accusèrent alors de quelques malversations dans les marchés pour les approvisionnements de Sarrelouis et de Béfort, mais il se justifia pleinement par une lettre du 8 juillet. — Après sa sortie du ministère, il fut employé à l'armée du Midi qui occupait alors la Savoie, puis au camp de Soissons. Après la journée du 10 août, l'Assemblée le rappela au ministère de la guerre. Il montra, dit-on, beaucoup d'irrésolution lorsque les alliés pénétrèrent en Champagne, notamment le 3 sept., dans un conseil tenu chez Roland pour aviser aux moyens de les repousser. Le 4 oct. il provoqua la mise en accusation des généraux Lanoue et Duhoux, comme coupables d'avoir refusé de marcher au secours de Lille. Les embarras et les contradictions qu'il ne cessait de rencontrer dans son ministère l'engagèrent à donner sa démission, sous prétexte de santé, le 6 oct. 1792. Le même jour il fut appelé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Cette armée, ainsi que plusieurs autres, était alors un foyer de calomnies et de désorganisation ; il ne négligea rien de ce qui pouvait y rétablir la discipline et s'efforça surtout de ne pas donner prise à la calomnie. Malgré la pureté de sa conduite, les journalistes de Paris prétendirent un jour qu'il avait émigré en Espagne. Le 10 avril 1793, Robespierre l'accusa d'entretenir des intelligences avec Dumouriez et la Gironde. La société populaire de Bayonne prit sa défense et le justifia ; mais accusé de nouveau par Chabot le 14 juillet suivant, il prit le parti, pour se soustraire à ces tracasseries, de donner sa démission, et obtint du représentant du peuple en mission auprès de son armée l'autorisation de se retirer dans une propriété qu'il possédait sur les bords du Rhin. Les poursuites dirigées à cette époque contre le parti de la Gironde, auquel Servan était attaché, ne lui permirent pas de goûter un long repos. A peine arrivé dans sa retraite, il en fut arraché et traduit devant la commission militaire de Lyon, qui, fort heureusement, pour des raisons que nous ne connaissons pas, l'excepta du nombre de ses victimes. Conduit à Paris, il fut détenu à l'Abbaye jusqu'au 15 pluviôse an III, où la Convention ordonna son élargissement provisoire, en chargeant toutefois les Comités de salut public et des finances d'examiner ses comptes et sa conduite. Ces comités firent leur rapport le 1er vendém., an IV ; il en résulta que, comme ministre, Servan était irréprochable, sauf certains marchés imprudents dont un avait été résilié par lui, dès qu'il avait eu connaissance de sa méprise ; quant à sa conduite comme général, les comités reconnurent qu'avec 10,000 hommes il avait contenu 19,000 Espagnols, les avait battus plusieurs fois et les avait chassés du territoire de la République. Un décret confirma ces honorables témoignages, le rétablit dans ses biens, son grade et son traitement. — Après avoir été envoyé, le 21 messidor de la même année, en qualité d'inspecteur général auprès de l'armée des Pyrénées, il fut chargé d'ouvrir avec le gouvernement espagnol des négociations de paix, et remplit ensuite diverses autres fonctions dont on trouvera ci-dessous l'indication dans le tableau de ses états de services (1). Il

(1) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL SERVAN.

Engagé volontaire...............	20 déc. 1760
Enseigne........................	20 mars 1762

mourut à Paris le 10 mai 1808. On a dit de lui qu'il était probe, irréprochable dans ses mœurs, indulgent pour autrui et sévère pour lui-même; il lui manquait du nerf dans le caractère, et la chaleur de son âme avait parfois trop d'influence sur les décisions de son jugement; il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse; il laissa la réputation d'un administrateur habile et irréprochable, mais d'un général médiocre.

BIO-BIBLIOGRAPHIE. — * *Réflexions sur le ministère de M. Servan* (s. d.). A la fin : *De l'impr. du Patriote français*, in-8° de 7 pp. Opuscule fort rare.

PORTRAITS.— I. *Joseph Servan, ministre, le 9 may 1792, sous Louis XVI...* En buste de profil, tourné à G., dans un méd. rond. - H. de la pl. 189 mill. L. 144 mill. - Très-rare. — II. Suite de Bonneville. — III. JOSEPH SERVAN, *maréchal de camp et armées de France, ministre de la guerre le 10 aoust 1792. — Ingenio et virtute salus populi.* Il est en buste, de profil, tourné à D., dans un méd. rond de 64 mill. Point. *Pasquier pinx*t, *et sculp.* = Il y a des épr. fort rares avant toutes lettres. — IV. (sans légende.) Il est en buste, de profil, tourné à G., dans un ov. H. 142 mill. L. 88 mill. Point. C'est, croyons-nous, le plus rare des portraits de Servan.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Projet d'une constitution pour l'armée des Français*, Paris, 1789, in-8°, (avec Lacuée de Cessac.)

II. *Le Soldat citoyen, ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la defense du royaume.* Paris, Esprit, 1781, in-8°. = Barbier cite une édit. de Neufchâtel, 1780, in-8°.

III. *Lettre de Joseph Servan à l'Assemblée nationale sur le rapport du comité des comptes, et réflexions de l'éditeur à cette occasion*, 8 juillet 1792 (Imp. du Cercle social). In-8° de 8 pp.

IV. *Notes sur les Mémoires du général Dumouriez et sa correspondance avec le général Miranda.* Paris, 1795, in-8°.

V. *Histoire des guerres des Français en Italie, contenant le tableau des événements civils, politiques et militaires qui les accompagnèrent, et leur influence sur la civilisation et les progrès de l'esprit humain depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII, par Jubé..., et depuis Louis XII jusqu'au traité d'Amiens, en 1802, par Servan. Dediée à S. M. l'Empereur et Roi.* Paris, Bernard, 1805, 7 vol. in-8°, avec atlas in-fol. de 12 cartes, de 2 vues et le portr., de Napoléon, dessiné par Isabey, gr. par Alex. Tardieu.

« Jubé, baron de la Perelle, est auteur du premier volume, qui contient les guerres depuis l'irruption de Bellovèse, chef des Gaulois, en Italie, l'an 591 avant J.-C., jusqu'à 1515, époque de la mort de Louis XII. Le général Servan est auteur des six autres volumes. Il a été fait un tirage à part des six derniers volumes, avec des titres particuliers qui portent : *Histoire des guerres des Français en Italie.* Paris, 1805, 6 vol. in-12, accompagnés de 4 cartes qui offrent le théâtre de la guerre pendant cet espace de temps. » (*Fr. litt.* de M. Quérard).

VI. *Tableau historique de la guerre de la Révolution de France, depuis son commencement, en 1792, jusqu'à la fin de 1794 ; précédé d'une introduction générale, contenant l'exposé des moyens défensifs et offensifs sur les frontières du royaume en 1792, et des recherches sur la force de l'armée française depuis Henri IV jusqu'à la fin de 1806; accompagné d'un atlas militaire, ou recueil de cartes et plans pour servir à l'intelligence des opérations des armées, avec une table chronologique des principaux événements de la guerre pendant les campagnes de 1792, 1793 et 1794.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1808 (1807), 3 vol. in-4°, avec un atlas de 19 cartes et plans enluminés. Le 3me vol. seulement, contenant la campagne de 1794 et une table chronologique des événements militaires de 1792, 1793 et 1794, est de Servan; les 2 premiers sont du général Grimoard.

Sous-lieutenant	16	fév.	1763
Sous-aide major	25	nov.	1765
Aide-major	11	avril	1770
Capitaine	7	juin	1772
Major des grenadiers royaux	8	avril	1779
Chevalier de Saint-Louis		.....	1782
Major du fort St-Jean (Marseille)	22	oct.	1790
Lieutenant-colonel	6	nov.	1791
Colonel du 104e d'infanterie	7	mars	1792
Maréchal de camp	8	mai	*Id.*
Lieutenant général	25	sept.	*Id.*
Commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales	6	oct.	*Id.*
Inspecteur gén. aux armées des Pyr.	21	mess.	an IV
Mis en traitement de réforme	27	therm.	an V
Inspecteur des bataillons auxiliair.	15	*Id.*	an VII
Command. la 20e div. mil. (Périg.)	24	frim.	an VIII
Id. de la 10e div. mil. (Toulouse)	11	prair.	*Id.*
Mis en traitement de réforme	1er	*Id.*	an IX
Remis en activité	19	vent.	an XI
Inspecteur en chef aux revues		*Id.*	*Id.*
Décoré de la Légion d'honneur	4	ger.	an XII
Officier de cet ordre	27	niv.	an XIII
Mis à la retraite	3	mai	1807

VII. *Supplément à l'art militaire de l'Encyclopédie méthodique.* Paris, Agasse, 1802, in-4°. « Il a fourni plusieurs articles à cette partie de l'*Encyclop. méth.* dont s'était chargé Lacuée de Cessac, et il l'a terminée.» (*Fr. litt.* de Quérard.)

SERVAN (MICHEL), frère cadet des deux précédents, né à Romans le 12 mai 1745, entra à l'âge de 16 ans dans l'ordre de Saint-Antoine, et fit son noviciat à Rome, où il reçut la prêtrise. Après un séjour de sept à huit ans dans cette ville, il fut rappelé par ses supérieurs qui l'envoyèrent dans leur maison de Besançon. Il y resta jusqu'à la réunion des biens des Antonins à l'ordre de Malte (1778). Pendant la Révolution, il se réfugia à Lausanne, rentra en France sous le Directoire, et vint se fixer à Lyon, où il passa le reste de sa vie. Il y fut pendant quelque temps professeur à l'Ecole centrale, et prononça en cette qualité un discours intitulé : *Discours du citoyen Servan, professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Lyon, le Ier frimaire an V de la République française.* (Lyon, Ballanche et Barret, in-8° de 8 pp.) (1). Plus tard, l'archevêque le nomma chanoine honoraire. C'était un homme né avec le goût de la mécanique; il savait faire avec un art infini de petites pièces dont les merveilleux effets rappelaient le *canard* et le *flûteur* de Vaucanson. L'abbé Lyonnet, son biographe, cite un très-grand nombre de ces pièces; elles ravissaient d'admiration tous ceux qui les voyaient. Il appliqua son esprit inventif et ingénieux à la solution de problèmes d'une utilité plus pratique, et les métiers de la fabrique lyonnaise lui doivent plusieurs inventions et perfectionnements. Il est mort à Lyon le 21 juin 1837. Sa notice par l'abbé Lyonnet, dont nous avons parlé, a été publiée dans la *Revue du Lyonnais,* t. VI, pp. 207 et suiv. Il en a été fait un tirage a part. Lyon, 1837, in-8°.

— L'abbé Servan hérita des papiers de son frère l'avocat général, et c'est lui qui donna, avec la collaboration de M. de Portets, l'édition de ses œuvres dont nous avons rapporté le titre plus haut.

SERVIEN ou **SERVIENT** (2), famille originaire de La Sône (Isère), illustrée par un secrétaire d'Etat, dont la noblesse remonterait, d'après Guy Allard, au XIVe siècle. Ce généalogiste cite un *Pierre* de Servien qui, en juillet 1343, prêta serment de fidélité au dauphin de France, après la cession de Humbert II, et lui rendit hommage pour la mistralie de Moras et la châtellenie de Pisançon. *Ennemond,* l'un des descendants de *Pierre*, alla se fixer à Paris vers le milieu du XVIe siècle, et eut un fils nommé *Nicolas,* sieur de Montigny, trésorier de France en la généralité de Rouen, puis receveur général des parties casuelles à Paris. *Nicolas* ne laissa que des filles, dont l'une épousa François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. Ainsi s'éteignit la branche aînée de Servien.

Une seconde branche, formée par *Antoine,* fils de *Gérard,* conseiller au parlement de Grenoble, resta en Dauphiné. Cet *Antoine,* seigneur de Biviers, fut procureur général des Etats, et il servit si utilement Henri IV dans l'exercice de ces fonctions, qu'il en fut récompensé par une charge de conseiller honoraire au parlement de Grenoble, par lettres du 16 février 1603. De son mariage, contracté avec Anne Bailly, fille d'un conseiller au même parlement, il eut treize enfants, entre autres :

François, Abel et *Ennemond,* dont on trouvera ci-après les notices;

Alexandre, chevalier de Malte, tué en 1625 dans un combat contre les infidèles;

Isabeau, qui épousa Artus de Lionne, conseiller au parlement de Grenoble, puis évêque de Gap. Nous en avons parlé ci-dev., p. 84. Elle fut la mère de Hugues de Lionne, secrétaire d'État.

SERVIEN (FRANÇOIS), fils aîné d'*Antoine,* né vers 1588, embrassa l'état ecclésiastique et fut d'abord doyen de l'église de Saint-Martin de Tours. Le crédit dont son frère *Abel* jouit après la mort du cardinal de Richelieu lui valut les abbayes de Saint-Jouin-les-Marnes, ordre de Saint-Benoît (dioc. de Poitiers), de Mores, ordre de Cîteaux (dioc. de Langres), et de Perray-le-Neuf, ordre de Prémontré (dioc. d'Angers). En 1653, il fut nommé évêque de Carcassonne; mais il ne paraît pas avoir pris possession de cet évêché. Il passa l'année suivante à celui de Bayeux; ses bulles sont du 13 novembre 1654, et il fut sacré le 10 janvier

(1) On prétend que ce discours lui fut fourni par son frère l'avocat général.

(2) Guy Allard, qui a écrit la généalogie de cette famille, probablement d'après des titres et documents communiqués par elle, écrit *Servient.* Le secrétaire d'Etat, dont nous donnons plus loin la notice, signait *Servien.*

1655. Ce prélat s'appliqua avec un grand zèle à faire revivre dans son diocèse la discipline ecclésiastique qui y était extrêmement relâchée. Il introduisit plusieurs réformes salutaires dans les maisons religieuses. Assez zélé pour la conversion des hérétiques, il établit une maison de *sœurs de l'Union chrétienne*, institution fondée par le père Le Vachet (de Romans), dont le but était de procurer la conversion des femmes de religionnaires. Il mourut à Bayeux le 2 février 1659, à l'âge de 60 ou 61 ans. G. Buhot prononça son oraison funèbre, qui a été imprimée. — (Voy. l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, par Hermant (Caen, 1705, in-4°, pp. 469 et suiv.).

Bio-bibliographie. — *Oraison fvnèbre d'illvstrissime et reverendissime pere en Diev messire Fr. Servien, evesque de Bayevx, prononcee par M. G. Bvhot, prestre, docteur en theologie en la faculté de Paris, chanoine en l'église cathédrale de Bayeux, en la prebende de Castigny.* A Caen, chez Iean Poisson, 1659, in-8° de 4 ff. prélim. non chiff. et 89 pp. La dédicace est adressée à Hugues de Lionne. (Bib. Sainte-Genev.)

Portrait. — De face, tourné à G., dans une bordure octogone de feuilles de chêne. On lit sur la console de support : *Champaigne pinxit Nanteuil sculpebat. 13° Nou. A° 1656.* Il y a trois états de cette planche : 1° celui que nous venons de décrire.

2° Sur la face de la console, on lit : Messire François Servien, evesqve de Bayevx, conseiller ord^re dv roy en ses conseils.

3° La date de 1656 a été changée en 1657. = Il y a une copie modifiée de ce portrait sans légende, mêmes dimensions (Bib. imp.).

SERVIEN (Abel), frère du précédent, secrétaire d'État, célèbre diplomate, naquit à Grenoble vers 1593. Il remplit d'abord la charge de procureur général au parlement de cette ville par lettres du 30 août 1616. En 1617, il fut l'un des députés à l'assemblée des notables tenue à Rouen, et s'y fit connaître assez avantageusement pour mériter un brevet de conseiller d'État qui lui fut donné le 19 janvier 1618. Il se fixa dès lors à Paris. Nommé maître des requêtes le 22 mars 1624, il fut envoyé dans la Guienne en 1627, en qualité d'intendant de justice et police; mais le parlement refusa de le reconnaître et rendit même quelques arrêts contre lui. Le 2 juin 1628, il eut une commission pour régler les différends survenus entre les habitants de la vallée de Baréges, sujets du roi de France, et ceux de la vallée de Brotto, sujets du roi d'Espagne. Guy Allard (*Généalogie de Servient*, p. 12) dit qu'il avait été chargé auparavant « d'aller « sur les costes de Medoc, du Bourdelois et de Bar-le-Duc pour y faire « recherche du débris de quelques caraques et vaisseaus d'Espagne. Il y eut « cette année-là (1627) quelques plaintes « que les vaisseaus françois estoient « pris journellement par les Anglois, « ce qui obligea Sa Majesté d'user de « représailles et lui en donna la commission par ses lettres du 25 avril. « Il eut aussi celle de faire perquisition, l'an 1628, de toutes les familles « estrangeres habituées dans les villes « de Bourdeaus et de Bayonne. » Le 4 novembre 1628, il fut député pour aller aux îles de Ré et d'Oleron visiter les munitions de guerre et de bouche qui pouvaient se trouver dans ces îles. Sur la fin de la même année, le roi lui donna la mission de pacifier les démêlés du gouverneur de Béarn et du parlement de Pau.

La manière dont il s'était acquitté de ces diverses négociations le fit employer dans des affaires d'un ordre plus élevé. En 1629, il fut envoyé à Turin et à Casal pour y terminer les différends des ducs de Savoie et de Mantoue relativement à l'exécution du traité signé à Bussolin le 12 mars. En 1630, il eut l'intendance de la justice, police et finances de l'armée d'Italie, commandée par le cardinal de Richelieu, puis la présidence du conseil souverain établi à Pignerol. Cette même année, il fut aussi nommé premier président du parlement de Bordeaux; mais, au moment de son départ pour la Guienne, la charge de secrétaire d'Etat de la guerre étant devenue vacante par la mort de Beauclerc, le roi la lui donna par brevet du 11 octobre. En 1631, il se rendit en Italie avec le maréchal de Toyras et d'Emery en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et signa les trois traités de Querasque des 31 mars, 6 avril et 30 mai, qui terminèrent la guerre. Le duc de Mantoue reçut l'investiture de son duché par l'Empereur, qui abandonna les passages des Grisons; Pignerol, cédé à la France par un traité conclu à Millefleur le 19 octobre, lui resta par un autre traité signé à Saint-

Germain en Laye le 5 mai 1632. Servien déploya dans toutes ces circonstances une grande habileté, mais en même temps son caractère impérieux et altier le mit fort mal avec ses collègues. On a prétendu que, jaloux du crédit dont jouissait le maréchal de Toyras, il contribua par ses intrigues à lui faire enlever le commandement de l'armée d'Italie.

En 1636, il fut lui-même renversé à son tour par une intrigue ourdie par Bullion, surintendant des finances, et Chavigny, secrétaire d'Etat des affaires étrangères. D'après Tallemant des Réaux, dont nous donnons l'*historiette* pour ce qu'elle vaut, voici quelle aurait été la cause de son renvoi (1): « Chavigny, « dit-il, à qui le cardinal avoit reproché qu'il ne s'attachoit pas comme « Servien à son employ, ne cherchoit « que l'occasion de le débusquer. « Voicy comment elle se présenta : « Servien badinoit avec une chanteuse « nommée, Mlle Vincent et avoit une « chambre chez elle où il travailloit « quand il avoit travaillé autre chose. « Bois-Robert l'ayant prié de je ne sais « quoy qu'il ne fit pas, s'en plaignit « et dit étourdiment que s'il eust prié « Mlle Vincent, cela eust été fait aussy« tost. Servien, piqué de cela, dit à « Bois-Robert dans la salle des gardes « du cardinal : *Escoutez, M. de Bois-« Robert, on vous appelle* Le Bois, *mais « on vous en fera taster.* » Cette menace ayant été rapportée au cardinal aurait suffi, d'après notre conteur, pour amener la disgrâce de Servien. Quoi qu'il en soit, il donna sa démission de secrétaire d'Etat de la guerre le 10 février 1636, et se retira dans l'Anjou (2), où il passa son temps, nous dit encore Tallemant des Réaux, « à *coqueter* et à « chasser, tout borgne qu'il estoit. » Il s'y maria le 7 janvier 1641 avec Augustine Leroux, fille de Louis Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, et veuve de Jacques Hurault, comte d'Onzain (3).

Son exil dura jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu (1642). Il fut alors rappelé par Mazarin et envoyé aussitôt à Munster, avec le comte d'Avaux, pour négocier la paix dont l'Europe avait tant besoin. Les deux ministres plénipotentiaires s'arrêtèrent d'abord à la Haye et y conclurent le 1er mars 1644 un traité entre le roi et les États généraux confirmatif de celui de 1635. Les conférences de Munster durèrent cinq ans. Servien, qui seul avait reçu le secret de la politique de la France, prit envers son collègue de grands airs de supériorité que celui-ci ne voulut pas supporter. Il s'ensuivit des scènes déplorables qui scandalisèrent les ministres étrangers au point que, n'ayant pu les accorder ensemble, le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise furent au moment d'écrire au roi pour le prier d'envoyer à Munster d'autres négociateurs plus capables de travailler à la paix. L'humeur violente et despotique de Servien le fit appeler par le nonce l'*Ange exterminateur de la paix*. Henri d'Orléans, duc de Longueville, que Mazarin envoya à Munster pour opérer un rapprochement entre les deux ministres français, vit tous ses efforts échouer devant le caractère indomptable de Servien et son orgueil impatient de toute supériorité. Des scènes scandaleuses, dans lesquelles les deux adversaires s'oublièrent de la plus étrange manière, continuèrent avec la même violence; ils en vinrent au point de faire imprimer des mémoires l'un contre l'autre. Enfin, Servien alla jusqu'à se servir du crédit de Lionne, son neveu, pour se débarrasser de d'Avaux en le faisant rappeler. Resté seul à Munster, il reçut de pleins pouvoirs et signa au nom de la France le traité de Westphalie (24 oct. 1648).

A son retour en France, il reçut un

(1) *Historiettes* de Tallemant des Réaux, édition de MM. de Monmerqué et Paulin Paris, t IV.

(2) La *Biographie universelle* dit qu'il se retira « dans sa terre de Sablé, dans l'Anjou. » D'après les généalogistes, Servien n'aurait acheté cette terre que seize ans plus tard, en 1652. Elle fut ensuite érigée en sa faveur en marquisat, par lettres du mois de juin 1656. Son fils, *Augustin*, la vendit, le 24 janvier 1711, à J.-B. Colbert, marquis de Torcy.

(3) « Le cardinal demanda un jour : *Que fait M. Servien à Angers?* On lui respondit: *Il bigotte;* C'est qu'il estoit amoureus d'une madame Bigot. C'estoit une belle femme mariée à un M. Bigot... Les medisans d'Angers disoient : *M. Bigot est en faveur, il couche avec la maitresse de M. Servien.* C'estoit un *becco contento* (mari trompé et content) et qui mesme n'avoit pas l'esprit de s'empescher de faire connoistre qu'il le scavoit. Il y avoit presse à qui auroit Servien pour galant. Menage, qui estoit alors à Angers, disoit à toutes ces femelles : « *Pourquoy vous tourmentez-vous tant? il vous voit toutes du mesme œil.* »

« Il s'esprit aussy d'une fille d'Angers qu'on appeloit Mlle Avril. L'abbé Servien (son frère, évêque de Bayeux) eut peur qu'il ne l'espousast... et il fit tant qu'il le maria avec la veuve d'un comte de Donzin de Vibraye qui avoit esté tué à Arras. Il eust de la peine à s'y resoudre, car il n'estoit pas trop espouseur. » (Tallemant des Réaux.)

brevet de secrétaire d'Etat, le 24 avril 1649. En 1651, pendant les troubles de la Fronde, son attachement à Mazarin le fit éloigner une seconde fois des affaires. Rentré aux conseils du roi en février 1652 par la protection de la reine, il fut nommé surintendant des finances, le 8 février 1653. Ces fonctions le firent rechercher et encenser par une foule de pauvres diables de gens de lettres qui lui adressèrent force mauvais vers dans le genre de ce sonnet de Colletet (1) :

SACRÉ dispensateur des thresors de la France,
Grand thresor de sagesse, ainsi que de bonte;
Toy qui fais tout mouvoir par ton activité,
Et qui surpasses tout jusqu'à nostre esperence.

Si nous considérons ta haute intelligence,
Elle est bien au-dessus de ton authorité;
Si nous considerons ta generosité,
Le Parnasse fleurit par ta magnificence.

Incomparable ABEL, qui dans ton haut employ
N'eus jamais pour objet que l'Estat et le ROY,
Et qui soutiens pour eus le poids de tant d'affaires,

Quoyque l'or soit la vie et l'ame des humains,
Tes soins et tes conseils nous sont plus necessaires
Que les plus grands thresors qui partent de tes mains.

Les grands biens qu'il avait amassés lui ayant permis d'acheter la terre de Meudon, il y dépensa des sommes énormes en embellissements. C'est là qu'en sa qualité de membre de l'Académie française (2), il donnait parfois des dîners et des fêtes à ses collègues, ce qui fit dire à Ménage : *Au lieu de donner à dîner aux gens de lettres, M. Servien feroit mieux de leur donner de quoi manger*. Il paraît en effet que ses libéralités ne furent jamais fort exagérées ; le pauvre Colletet fut peut-être celui qui en reçut le plus de marques. Un jour, ayant chanté dans des vers une grotte ruinée du château de Meudon, Servien en fut si satisfait qu'il lui donna de quoi payer ses dettes. Dans son ravissement, le poëte adressa à son Mécène le sixain suivant :

ABEL, illustre ABEL, si pour un peu de vers,
Où ma muse a tracé tes éloges diuers,
Tu me fais cent faveurs et cent graces pour une,
Que ne dois-ie esperer d'un travail plus charmant?
Si ta grotte detruite establit ma fortune
Que ne fera pour moy son retablissement?

Servien mourut dans son château de Meudon le 12 février 1659 (3). Le gazetier Loret lui consacra les vers suivants dans sa *Muse historique*, au 21 mars 1659.

Il faut en cet endroit qu'on sçache
Qu'en l'eglise de Saint-Eustache,
Où tout estoit tendu de noir...
On fit lundy les funerailles
Du defunct comte de Servien,
Mort depuis je ne sçay combien.
Les parements extr'ordinaires,
La quantité des luminaires,
Et celle aussy des escussons,
Portez par de petits garçons,
Rendoient suffisant tesmoignage
De la grandeur du personnage
Dont on honoroit les cyprès;
Et l'oraison que fit après
Monsieur Bizoat, docteur celèbre,
Mais j'entens l'oraison funebre,
Ayant instruit les assistans
De ses merites eclattans
Qu'ont toujours respecté les sages;
Ayant parlé de ses voyages
Et fait de belles mentions
De ses négociations,
Fit à toute la compagnie
Regretter ce fameux genie
Qui, dans le conseil de nos roys,
S'est fait admirer mile fois.
Il fut pour moy donneur avare;
Mais comme il estoit homme rare,
Et que je croy qu'il servoit bien,
Je n'en puis dire que du bien;
Mesme j'ajoute à notre histoire
Ces quatre vers faits à sa gloire :

Celuy dont ce tombeau tient enfermé le corps,
A possedé, dit-on, grands biens et grands trésors,
Mais il est vray, pourtant, et c'est la voix commune,
Que son esprit estoit plus grand que sa fortune.

Sa femme, Augustine Leroux, était morte sept ans auparavant, en février 1652. Loret annonça ainsi sa mort (*Muse hist.*, 11 févr. 1652) :

J'ay veu relation qui porte
Que madame Servient est morte,
Dont son espoux est fort mary,
Mais encore qu'il soit bon mary;
Il est un peu consolé d'elle,
Pour ce que (se dit la nouvelle)
Ils entrèrent en mesme jour,
Elle au tombeau, luy dans la cour.

Abel Servien laissa trois enfants, mais il ne fut guère plus heureux dans

(1) On pourrait former un bien curieux recueil de vers faits en son honneur. Les biographes prétendent que l'un de ses flatteurs lui adressa un sonnet dans lequel, faisant allusion à son œil unique, il le comparait au soleil qui, lui aussi, n'en a qu'un. Nous n'avons pu découvrir ce sonnet, malgré toutes nos recherches ; nous nous serions empressé de le reproduire.

(2) Il avait été reçu à l'Académie le 13 mars 1634.

(3) On lit dans une lettre de Bouillau du 21 février 1659 (*Correspondance*, manusc. de la Bib. imp., t. VIII, p. 229) : « Enfin, M. Servien mourut lundi matin entre les trois et quatre heures. Jamais homme n'a esté moins regretté que celuy-là, qui n'a jamais faict de bien à personne. C'est une chose estrange qu'il ne payoit aucun marchand qui luy fournissoit toutes les choses necessaires pour la maison. Ils s'en allèrent, il y a huict jours, à Meudon, où il est mort, où ils firent un si grand vacarme que, sans M. de Lionne qui les appaisa, les uns par promesses, les autres en leur faisant donner de l'argent, ils eussent pillé la maison. Il a donné peu par son testament à ses domestiques, encore a-t-il fallu le bien presser. Et un certain brave qui avoit suivy sa fortune depuis vingt ans sans en avoir receu aucun bien, fit tant de bruit et menaça si bien ses enfants, que, pour l'appaiser, il luy a donné quinze mille livres.

sa postérité que son neveu Hugues de Lionne.

— *Marie-Antoinette,* sa fille, épousa Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, et mourut le 16 janvier 1702.

— *Louis-François*, son fils aîné, marquis de Sablé et baron de Meudon, fut grand sénéchal de Normandie. Il déshonora par ses débauches le nom qu'il portait et mangea tout son bien. Le roi fut obligé de lui donner pour vivre une pension de mille écus. Il mourut à Paris le 29 juin 1712. Voici ce que dit de lui Saint-Simon :

« M. de Sablé étoit un homme par« faitement bien fait, avec de l'esprit « et de bonne compagnie, mais d'un « esprit si déréglé et de si étranges « mœurs, que les plus débauchés « avoient honte de le fréquenter; sur « lui tomba la malédiction si ordinaire « aux familles des ministres. Il se « ruina avec un fort grand bien qu'il « dissipa jusqu'au point que les mé« moires le rapportent, et passa une « longue vie obscure et misérable. Il « ne voulut faire aucun métier, et il « ne fut connu à la guerre que pour « s'y être laissé sottement enlever avec « l'arrière-ban d'Anjou, que, comme « sénéchal de la province, il menoit « joindre à M. de Turenne, et s'y fit « estropier le pied sans honneur, qui « en fut toujours difforme sans l'avoir « rendu difforme. Il mourut comme il « avoit vécu, et sans s'être marié. »

— *Augustin* embrassa l'état ecclésiastique, fut prieur de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers et abbé de Saint-Jouin. Son genre de vie ne fut pas plus édifiant que celui de son frère. Quelques extraits des Mémoires de Saint-Simon vont nous le faire connaître : « L'abbé Servien fut chassé de Paris « et envoyé je ne sais plus où. Il étoit « frère de Sablé et de la feue duchesse « de Sully, tous enfans du surinten« dant des finances. Rien de si obscur « ni de si débordé que la vie de ces « deux frères, tous deux d'excellente « compagnie et de beaucoup d'esprit. « L'abbé étoit à l'Opéra où on chantoit « au prologue un refrain de louange « excessive du roi, qui se répéta plu« sieurs fois. L'abbé, impatienté, re« tourna le refrain fort plaisamment « à contre-sens et se mit à le chanter « tout haut d'un air fort ridicule, qui « fit applaudir et rire à imposer si« lence au spectacle... Deux jours « après, il fut arrêté et conduit à Vin« cennes, avec défense de parler à « personne et sans aucun domestique « pour le servir. On mit pour la forme « le scellé sur ses papiers. Il n'étoit « pas homme à en avoir de plus im« portants que pour allumer du feu. « Il est vrai que, à plus de 65 ans qu'il « avoit alors, il étoit extrêmement « débauché... Son exil ne dura pas; il « y fit le malade, et le mépris que, « faute de mieux, on voulut montrer, « aida fort à la libéralité de son re« tour. Il ne paroissoit jamais à la « cour et peu à Paris en compagnies « honnêtes. Ses goûts ne l'étoient pas, « quoique l'esprit fût orné et naturel« lement plaisant, de la fine et natu« relle plaisanterie, sans avoir jamais « l'air de vouloir y prétendre. Il mou« rut comme il avoit vécu, d'une misé« rable façon, chez un danseur de « l'Opéra où il fut surpris. Il est pour« tant vrai qu'avec cette vie il disoit « exactement son breviaire ainsi que le « cardinal de Bouillon. » — Cet abbé mourut à Paris le 6 octobre 1716. En lui s'éteignit la seconde branche de la famille Servien.

Mme de Rosny l'a empesché de faire un legs de mille à Mme Vanel. — On publie à présent, comme chose indubitable, que M. Servien est mort endetté de seize cent mille livres. — L'on a trouvé quatre pierres dans la vessie de M. Servien. C'est cette bile fière et bruslante qui luy a converty la substance la plus expresse en cailloux, et qui luy envoyoit des duretez au cœur qui le rendoient impitoyable. »

On a gravé son portrait: *De la Mare Richart Pinx. Lombard sc. 1666.* In-fol.

PORTRAITS.

Dans tous les portraits que nous allons décrire, il est représenté presque de profil, afin de cacher l'œil qu'il avait perdu.

I. *Abel Seruient, comte de la Roche aux Aubiers, plénipotentiaire de France...* En buste, le corps de face et la tête tournée à . En haut, à D., ses armes. In-4°.

II. *Illustrissimus et excellentissimus. DD. Abel Seruien...* En buste, tourné à D. En bas, six lignes de texte. In-4°.

III. *Illustrissimus et excellentissimus D D. Abel Servien... P. Aubry excud.* En buste, tourné à G., dans un ov. En bas, cinq lignes de texte. In-8°.

IV. *Abel Servien, comes de la Roche des Aubiers, consiliar reg... P. Aubry excud.* En buste, tourné à G., dans un ov. In-8°.

V. Suite de Montcornet. In-8°.

VI. En buste, dans un méd., in- °, avec le cordon du Saint-Esprit, tourné à G. En bas, ses armes et les vers suivants :

Il fut surjntendant sans faueur, sans jntrigue,
La voix publique le choisit,
Et personne n'y contredit
Le bruit de son renom faisoit toute sa brigue.

VII. *Abel Servien, cheualier marquis de Sablé. Masne fe.* Il est en buste, tourné à G. In-fol = Il y a un second état de cette planche; la tête seule a été conservée et les vêtements entièrement changés. Servien a sur l'épaule un manteau, où se voit la plaque de l'ordre du Saint-Esprit.

VIII. *Illustrissimus dominus Abel Seruien, marchio de Sablé... Mellan f.* Il est en buste, tourné à G. Cette estampe figure un papier déplié, in-4°. = Il y a des épr. assez rares avant la légende.

IX. Il est en pied, vêtu du manteau des chevaliers du Saint-Esprit, tourné à G., la main appuyée sur un livre posé sur une table. In-fol. En bas, les vers suivants :

Son exemple nous sert de loy
Des dangers les plus grands il mesprise l'attainte
Et pour l'interest de son roy
Son coeur ne cognoist point la crainte.

X. *Abel Servien, comes de la Roche des Aubiers, consiliarius regis... Anselmus Van Hulle pinxit. Accessit priuilegium Cæsareum. Paul Pontius sculpsit. 1648.* Il est en buste, tourné à D., dans un ov. posé au-dessus d'un cartouche contenant le texte ci-dessus. On lit autour de l'ov. : *In nomine Dn̄i Dei nostri invocabimus hi in curribus et hi in equis nos autem.* In-fol.; en bas, à D., le n° 47 (1). = Il y a un état antérieur à celui que nous venons de décrire, sans les mots *Accessit priuilegium Cæsareum,* la date et le n°.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITS RELATIFS A SERVIEN.

I. *Lettres de messieurs d'Avaux et Servien, ambassadevrs pour le roy de France en Allemagne, concernantes leurs différens & leurs responses de part & d'autre en l'année 1644.* (Hollande) M.DC.L., pet. in-8°.

(1) Ce portrait fait partie d'un recueil intitulé : *Les Hommes illustres qui ont vécu dans le* XVIIe *siècle : les principaux potentats, princes, ambassadeurs et plénipotentiaires qui ont assisté aux conférences de Munster et de Osnabrug.* Amsterdam, D. Mortier, 1718, in-fol.

II. *Oraison fvnebre povr messire Abel Servien, ministre d'Estat, et svr-intendant des finances. Prononcée à ses obseques faites av nom de l'académie françoise en l'église des Carmes du S. Sacrement des Billettes le 5 auril 1659. Par Me Charles Cotin, conseiller et aumosnier du Roy.* Paris, Pierre-le-Petit, M.DC.LIX, in-4° de 27 pp.

III. *Oraison fvnebre de fev messire Abel Servien, marqvis de Sablé et de Bois-Davphin, baron de Mevdon, seignevr de la Roche, etc., ministre d'Estat, et svrintendant des finances. Prononcée dans l'église de Saint Eustache le 24 du mois de mars 1659. Par M. Iacqves Biroat, docteur en theologie de l'ordre de S. Benoist, conseiller & prédicateur du roy.* Paris, Edme Covterot, M.DC.LIX, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. et 56 pp.

ÉCRITS DE SERVIEN.

I. *Lettres de monsievr Servien à messievrs les médiatevrs.* Paris, chez Iean de Covrbe, M.DC.XLIX, in-4°, 15 pp. datées du 1er sept. 1648.

II.**Lettre escrite de Munster à monsieur le Nonce du Pape sur le suiect de la paix.* A Paris, M.DC.XLIX, in-4°, 10 pp. Signée à la fin : *Servien.*

III. *Escrit ou mémoire, contenant 19 articles, présenté le 22 de may 1647, par M. Servient, à messieurs les Estats généraux des provinces unies des Païs-bas : avec les remarques qui y ont esté faites le I. de Iuin de la mesme année, ainsi qu'elles sont mises immediatement après chacun article, pour en faciliter l'intelligence.* (S. l. ni d.) in-4° de 26 pp. Cette pièce, qui a une pagination séparée, fait partie de l'ouvrage intitulé : *Pierre de touche des veritables intérests des provinces unies du Païs-bas,* Dordrecht, 1647, in-4°, qui a eu une seconde édition (s. l. ni d.), in-8° de 269 pp.

IV. *Lettre de monsieur Servient, plénipotentiaire de France, adressee à chacune des Provinces unies des Païs-bas séparément, exceptée celle de Hollande.* (Hollande) M.DC.L, pet. in-8° de 62 pp.

La *Bib. Hist.* de Lelong indique trois recueils manuscrits de lettres et dépêches d'Abel Servien. En voici les titres :

Lettres réciproques de MM. de la Tuillerie et Servien en 1644, in-fol. Ces lettres ont passé du cabinet de Colbert à la Bib. Imp. (T. III, n° 30717).

Dépêches de messieurs d'Avaux et Servien à M. de Brienne pour la négociation

de Munster, in-fol. « Ces dépêches, dit « Lelong, étaient dans la bibliothèque « de M. Foucaut qui a été distraite. » (T. III, n° 30770.)

Lettres d'Abel Servien, secrétaire d'Etat et ambassadeur en Piémont, depuis le 11 nov. 1629 jusqu'au 23 mars 1652, in-fol. Ce manuscrit était dans la bibliothèque de M. Bouthiller, évêque de Troyes. (T. III, n° 30856.)

SERVIEN (Ennemond), seigneur de Cossay et de Balme, frère du précédent, fut la tige d'une branche qui resta en Dauphiné. Il naquit vers 1596. Les trois ordres le nommèrent, en 1621, commissaire général des vivres dans l'armée levée en Dauphiné. En 1623, il fut pourvu d'une charge de trésorier en la généralité de la province, charge dont il eut la présidence en 1628. En 1632, il travailla avec Expilly et *Abel*, son frere, à déterminer les limites du Dauphiné et de la Savoie d'après les derniers traités. En 1633, le roi le fit commissaire des guerres et contrôleur des fortifications à Pignerol et dans les diverses places appartenant à la France au delà des monts. En 1635, il reçut un brevet de conseiller d'Etat, puis celui de garde des sceaux (président) au conseil souverain de Pignerol. En 1645, il fut intendant de la justice, police et finances en Piémont, et en 1653 conseiller d'Etat ordinaire. En 1654, il eut une pension de 6,000 livres. En 1648, le roi le nomma son ambassadeur auprès du duc de Savoie et le conserva dans ces fonctions jusqu'en 1676. — Il mourut à Grenoble, le 3 juin 1679, à l'âge de 83 ans; il était alors l'un des présidents de la Chambre des comptes. (Guy Allard, *Généal. de Servient.*)

De son mariage contracté avec Justine de Bressac, fille d'un bailli de Valence, il eut six enfants, entre autres *Hugues-Humbert*, prieur de Croisy, camérier des papes Clément IX et Innocent XI. En 1670, le roi lui donna une mission relative à un règlement de frontières, entre le duc de Savoie et la République de Gênes. Il fut ensuite abbé de Léoncel en Dauphiné. — Un autre de ses enfants, *Maurice-Amédée*, suivit le parti des armes et continua la famille Servien, dont une branche existait encore, dit-on, en Dauphiné, vers la fin du siècle dernier.

SERVONAT (Joseph-Sébastien), député à la Convention, né à Monsèveroux (Isère), le 17 décembre 1747, fut d'abord avocat au bailliage de Vienne. Il se fit ensuite militaire, quitta le service pour prendre une étude de procureur, et enfin, à la mort de son père, vers 1781, il lui succéda dans la charge de notaire à Montséveroux qui était dans sa famille depuis plus de deux siècles. Lorsque la révolution éclata, il manifesta un certain enthousiasme pour les idées nouvelles, et fut élu successivement maire de sa commune, juge de paix du canton, administrateur de l'Isère (1790), et député de ce département à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour la détention de ce prince et son bannissement à la paix. Voici, d'après le *Moniteur*, comment il motiva son vote: « Que mon « opinion m'attire ou non des injures « ou des menaces, je la prononcerai « avec courage. Jetez les yeux sur vos « armées, sur vos finances; tremblez « que de nouvelles chaines ne s'appesantissent sur vous; et que votre sa« gesse dirige les élans de la vengeance « nationale contre le tyran. Louis est « odieux à tous les Français, son exi« stence ne peut être dangereuse: si, « au contraire, il expie la peine de ses « forfaits, vous augmentez la puissance « d'un autre prétendant qui aurait pour « lui son or et sa popularité. Comme lé« gislateur et comme homme d'Etat, je « vote pour que Louis soit reclus quant « à présent, et banni après la guerre.» Réélu par le même département au conseil des Anciens, il proposa, le 18 octobre 1796, le rejet de la résolution relative à l'election des greffiers des tribunaux de paix; fut élu secrétaire le 20 mai 1797; combattit un projet de résolution sur les postes et messageries, et, le 27 mars 1798, fit approuver celle qui admettait Desjobert au nombre des juges du tribunal de l'Indre.

Servonat sortit du Conseil au mois de mai suivant. Des revers, qui lui avaient enlevé une partie de sa fortune, le mirent alors dans la nécessité de solliciter un emploi. Français de Nantes, qui ne négligea jamais une occasion de venir en aide à ses compatriotes, le nomma successivement directeur des droits réunis à Chambéry (9 janvier 1808) et à Saint-Marcellin (5 sept. 1814), et, quelques jours après, rédacteur au ministère des finances (14 sept.). On lui enleva cette place le 1er déc. 1815, et ce fut en vain qu'il s'épuisa en démarches pour en obtenir une autre. Tous ceux qu'il croyait ses amis l'abandonnèrent; cela devait être, il avait perdu

sa fortune. Profondément froissé par l'égoïsme des hommes, il se retira au château de Montséveroux, chez son fils, ancien officier de marine, et y mourut le 3 novembre 1836. — M. Mermet lui a consacré une notice dans son *Hist. de Vienne*, t. III. pp. 496-97.

Nous avons sous les yeux son discours sur les messageries; il est intitulé : *Opinion sur la résolution prise par le conseil des Cinq-Cents le 14 floréal an V, relative aux messageries.* Séance du 15 thermidor an V. (Impr. nat.), in-8° de 14 pp.

SIBOUR (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 avril 1792, d'Alexandre-André Sibour, négociant en soieries, et de Catherine Andrujol. Après avoir achevé ses classes au Pont-Saint-Esprit, où sa famille s'était fixée vers 1797, il alla faire sa philosophie au grand-séminaire de Viviers et sa théologie à celui d'Avignon. Vers 1812, trop jeune encore pour entrer dans les ordres, il vint à Paris, dans le but de perfectionner son éducation et suivre les cours du collége de France et de la Sorbonne; il était allé loger au petit-séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il professa les classes de 3e, de 2e et de rhétorique.

En 1817, sur les instances de l'un de ses amis, l'abbé de Noirlieu, plus tard curé de Saint-Louis-d'Antin, à Paris, il se rendit à Rome, et ce fut là qu'il prit les ordres sacrés dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Il avait reçu les ordres mineurs dans le diocèse d'Avignon, des mains d'un ancien évêque constitutionnel, J.-F. Périer. De là, une grande question : M. Sibour était-il valablement ordonné? Nous avons lu, nous ne savons plus où, une très-grave et très-curieuse dissertation sur ce point délicat, écrite par un savant prêtre, en 1845, lors de l'apparition des *Institutions diocésaines*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Après une année de séjour à Rome, M. Sibour revint à Paris, où il fut successivement prêtre administrateur de la paroisse Saint-Sulpice, pendant un an, premier vicaire de celle de Saint-François-Xavier (missions étrangères) pendant deux ans, et aumônier du collége Louis-le-Grand. Le mauvais état de sa santé ne lui permit de conserver que peu de temps ce dernier emploi; il dut aller, pour se rétablir, respirer l'air natal au sein de sa famille. M. Chaffoy, récemment nommé à l'évêché de Nîmes, se l'attacha alors en qualité de vicaire de sa cathédrale, et quelques années après, il lui donna un canonicat en titre. M. Sibour resta dans ce diocèse jusqu'en 1839. Il s'y livra avec un grand zèle au ministère de la chaire, il donna des retraites et des missions qui produisirent, dit-on, de très-grands fruits. Dans l'intervalle, il s'appliquait à de sérieuses études, et il paraîtraît que, par manière de délassement, il eut le courage ou la vertu de traduire en français toute la *Somme* de saint Thomas.

Nommé évêque de Digne par ordonnance royale du 28 septembre 1839, il se fit remarquer par de sages et utiles réformes qui attirèrent l'attention du monde religieux. Il y créa des institutions qui le limitaient lui-même dans l'exercice de son propre pouvoir, et donnaient aux prêtres toutes les garanties auxquelles ils ont droit et qu'ils sont, en général, fort loin d'avoir. C'est ainsi qu'il constitua le chapitre de sa cathédrale en une sorte de conseil, dont il prenait les avis dans toutes les affaires importantes, et qu'il établit un tribunal d'officialité jugeant d'après des règles et des formes déterminées d'avance. De libérales institutions de ce genre furent vivement attaquées par des évêques qui ne pouvaient voir avec plaisir un collègue placé à la tête de l'un des plus petits diocèses de France se permettre d'entrer dans des voies toutes nouvelles, et prendre l'initiative de mesures qui ne menaient à rien moins, selon eux, qu'à détruire leur autorité. M. Sibour se vit obligé de se défendre, d'expliquer ses intentions, et il le fit dans un ouvrage remarquable intitulé: *Institutions diocésaines*, publié en 1843. L'auteur de la *Biogr. du clergé contempor.*, qui est généralement assez sobre de louanges, dit au sujet de ce livre (t. x, p. 232) : « C'est un monu-
« ment historique. Il a raison du passé,
« il intéresse au plus haut degré le
« présent, peut-être dessinera-t-il l'a-
« venir; j'entends au point de vue de
« la société ecclésiastique de France...
« C'est le premier jalon planté entre
« un chemin qui finit et un chemin
« qui commence. Quelle que puisse
« être la valeur des hommes d'action
« qui travailleront après M. Sibour,
« son œuvre subsistera toujours, ori-
« ginaire et nonpareille. Dès qu'il a eu

« l'initiative de la régénération cléri« cale, il en est le père et lui donne « son nom. »

M. Sibour avait en politique des opinions assez libérales; il les manifesta d'une manière éclatante dans une lettre adressée en 1847 au P. Ventura, lettre qui fut reproduite par tous les journaux et fit très-grand bruit. Quand vint la révolution de 1848, il la salua avec un certain enthousiasme et publia les 1er et 15 mars deux circulaires pour exalter la révolution qui venait de s'accomplir. Plus d'une fois, dit-on, on l'entendit dans un club de Digne faire des motions patriotiques : nous donnons plus loin le titre de l'un de ses discours prononcé dans le comité central des travailleurs, le 1er avril. Il se porta comme candidat à l'assemblée nationale; mais l'opposition que lui fit un sous-commissaire du gouvernement l'engagea à retirer sa candidature huit jours avant les élections.

Après la mort de M. Affre, archevêque de Paris, le général Cavaignac le nomma à ce siége important par arrêté du 15 juillet 1848. Les actives démarches de quelques amis qu'il avait à l'assemblée nationale, entre autres de M. Sibour, son parent (depuis évêque de Tripoli), et la réputation que lui avaient donnée ses opinions avancées, expliquent la préférence qui, en cette circonstance, fut donnée à l'humble évêque de Digne sur un grand nombre d'autres concurrents. Son institution canonique eut lieu le 11 septembre, l'installation se fit par procureur, le 8 octobre, et il prit possession le 16 du même mois. Son avénement avait lieu en des circonstances difficiles; il chercha à s'interposer comme conciliateur, à calmer d'horribles colères, à rapprocher les partis extrêmes, en prêchant aux ouvriers la résignation et aux riches la charité. Il dit dans la lettre pastorale publiée à l'occasion de sa prise de possession : « Le mal est « moins dans la distribution inégale « des biens que dans une participation « insuffisante à l'usage de ces biens. « Or, la religion, d'un côté par l'esprit « de charité qu'elle inspirera, et de « l'autre par les vertus de tempérance « et d'économie domestique qu'elle « fera pratiquer, assurera à la classe « indigente de la société une part aux « biens de cette vie, dans la proportion « de ses besoins. » Il visita les principaux ateliers de Paris, et dans les allocutions adressées aux ouvriers, il leur conseilla le respect et la défense de la constitution, et leur enseigna ce qu'il appelait *la rédemption du prolétariat*. Malgré son attachement bien prononcé pour la république, attachement qu'il manifesta nettement en plusieurs circonstances, il accepta comme un heureux dénoûment des difficultés de la situation le coup d'Etat du 2 décembre, et n'hésita pas à ordonner les prières qui lui furent demandées pour bénir le nouvel ordre de choses.

Nous résumerons les actes principaux de son administration : il établit dans Paris une œuvre centrale de charité et de bonnes œuvres; il réorganisa les conférences ecclésiastiques; il créa des conférences dites du *cas de conscience;* il ranima l'école supérieure des Carmes et la faculté de théologie, qui, sous le règne de Louis-Philippe, était devenue, faute d'auditeurs, une vraie sinécure; il créa la Société des dames de Sainte-Geneviève; il donna l'exemple d'un usage tombé en désuétude, celui de la convocation de conciles provinciaux : le premier fut tenu par lui en 1849, au séminaire Saint-Sulpice; il créa les nouvelles paroisses de Saint-Augustin, de la Trinité, de Saint-André, de Saint-Eugène, de Saint-Martin, de Saint-Marcel, de Saint-Eloi, de l'Assomption, de Saint-François-Xavier, de N.-D.-des-Champs et de Sainte-Clotilde; enfin, grand partisan des moines et des congrégations religieuses de tout genre, ce fut sous son administration que s'établirent à Paris les communautés suivantes : les dominicains, les capucins, les récollets dits de Terre-Sainte, les marianites, les deux Sociétés de N.-D.-de-Sion, les oratoriens, la réforme du séminaire du Saint-Esprit, les eudistes, les congrégations de N.-D.-de-Sainte-Croix-de-Mans, les PP. de l'Assomption, les réparatrices, les sœurs gardes-malades de Troyes, les carmélites de la rue de Messine, les sœurs de la Croix, les sœurs des Ecoles chrétiennes, les sœurs de l'Espérance, les fidèles compagnes de Jésus, les sœurs de l'Immaculée Conception, les sœurs de Marie-Joseph, les petites-sœurs des Pauvres, les dames de la Retraite, les sœurs de Saint-Joseph-de-Belley, les sœurs aveugles de Saint-Paul, la maison-mère du Sacré-Cœur, les sœurs de N.-D.-du-Calvaire (rue des Postes), les sœurs de la Com-

passion de N.-D. (rue des Anglaises), etc., etc.

Le 3 janvier 1857, il était allé présider, dans l'église St.-Etienne-du-Mont, aux cérémonies de la neuvaine de sainte Geneviève, lorsque, au moment de la procession, il fut frappé d'un coup de couteau par un prêtre interdit nommé Verger, qui se vengeait ainsi des rigueurs nécessaires dont les Ordinaires de Paris et de Meaux avaient usé à son égard. Le coup avait porté en plein cœur; le prélat tomba comme foudroyé. Il avait été nommé sénateur en 1852 et commandeur de la Légion d'honneur en 1854.

BIBLIOGRAPHIE.

Écrits relatifs a M. Sibour.

I. * *Biographie de monseigneur Sibour, nouvel archevêque de Paris.* Imp. de d'Aubusson (s. d.), placard in-fol., avec un portr. gr. sur bois. C'est le *canard* crié en 1848 dans les rues de Paris, lors de sa nomination à l'archevêché,

II. *Biographie de monseigneur M. A. D. Sibour, archevêque de Paris, précédée d'une notice sur monseigneur Denis-Auguste Affre, et suivie de quelques considérations sur le clergé.* Par MM. Bollier, Marty, Dyonnet et F. Prosper. Paris, Breteaux, 1848, in-8° de 22 pp.

III. * *Relation de la cérémonie d'inauguration de la maison de retraite fondée par la 10e légion, rue du Regard, 16-18, qui a eu lieu le 1er juillet 1851. Réponse au discours prononcé par monseigneur l'archevêque de Paris.* Paris, imp. Gros, 1851, in-8°. La réponse est en vers et signée A. Delmond, caporal.

IV. *Visites pastorales de monseigneur Sibour, archevêque de Paris, recueillies et publiées par* M. J. Daniélo, ancien secrétaire de Chateaubriand. Paris, impr. Sim. Raçon, 1852, in-12 de 272 pp., avec portr. = Autre éd. : Impr. Schneider, 1852, in-8°.

V. * *Lettre à un ami, au sujet du discours de monseigneur l'archevêque de Paris, prononcé le jour de la fête des Ecoles,* par M. L.-Ath. B***, ancien rédacteur d'un journal à l'étranger. Paris, Garnier frères, 1854, in-8 de 32 pp.

VI. * *Première lettre à monseigneur Sibour..... à propos d'une mesure qu'il a cru pouvoir prendre contre M. l'abbé Guettée, auteur de l'histoire de l'Eglise de France.* (Par l'abbé Guettée.) Paris, l'auteur (Impr. Dubuisson), 1856, in-8°.

VII. * *Assassinat de monseigneur l'archevêque de Paris. — Verger. — Sa biographie et son procès par un sténographe.* Paris, Alph. Taride, 1857, in-12 de 54 pp.

VIII. * *Biographie de monseigneur Sibour (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, précédée d'une notice sur la vie, les travaux et la mort de monseigneur Denis-Auguste Affre, son prédécesseur.* Par M. Philippe A***. Paris, impr. Lacour, 1849, in-8° de 85 pp.

IX. * *La vie et la mort de monseigneur Sibour, archevêque de Paris.* Paris, Gravet, s. d. (1857), in-8 de 8 pp.

X. * *Notice sur monseigneur Sibour, archevêque de Paris. — Sa biographie. Sa mort, avec portrait gravé.* Paris, Félix (s. d., 1857), in-32 de 8 pp.

XI. * *Notice biographique sur monseigneur Sibour, archevêque de Paris.* (Imp. Gaittet (s. d., 1857), in-8 de 8 pp. avec portr.

XII. *Vie de monseigneur Sibour, archevêque de Paris,* par A. Audebert. Paris, Berlin (s. d., 1857), in-16 de 29 pp.

XIII. *Vie de monseigneur Sibour, archevêque de Paris; ses œuvres; sa mort.* Par M. Poujoulat. Paris, Repos, 1857, in-8 de IX et 408 pp.

Écrits de M. Sibour.

I. *Lettre de monseigneur l'évêque de Digne à monseigneur l'archevêque de Paris, contre l'interprétation qu'on a voulu donner à l'article 4 de la loi du 18 germinal an* X. Digne, ve Guichard, 1844, in-8°.

II. *Institutions diocésaines, ou Recueil des règlements publiés par M. l'évêque de Digne pour la constitution de son chapitre, l'organisation de son officialité....* Digne, Repos, 1845 et 1848, 2 vol. in-8°.

III. *Discours dans le comité central des travailleurs, prononcé le 1er avril 1848, à Digne.* (1848, placard in-fol.)

IV. *Lettre pastorale de monseigneur l'archevêque de Paris, à l'occasion de la prise de possession de son siége.* Digne, Ve Guichard, 1848, in-8° de 20 pp.

V. *Discours prononcé par monseigneur l'archevêque de Paris à la distribution des prix du collége Stanislas, le 14 août 1849.* Paris, 1849, in-8°.

VI. *Lettre de monseigneur l'archevêque de Paris à M. le ministre de l'intérieur, en réponse aux observations de la Commission consultative faisant les fonctions de Conseil d'Etat, sur le projet d'un nouveau tarif des pompes funèbres.* Paris, impr. d'Adrien Leclère, 1852, in-4°.

VII, *Actes de l'Eglise de Paris, touchant la discipline et l'administration, publiés par l'ordre de monseigneur* .... Paris, Migne, 1854, in-8°.

On a encore de lui un très-grand nombre de mandements, lettres pastorales, etc., publiés à Digne, chez la veuve Guichard, et à Paris, chez Adr. Leclère.

SIGNAC (**François de**), seigneur de *La Borde*, roi d'armes en Dauphiné, au XVIe siècle. Nous ne possédons pas le moindre renseignement sur ce personnage, que Chalvet mentionne dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*. Il est auteur d'un opuscule dont voici le titre : *Le trespas, & ordre des obseques, fvnerailles & enterremēt de feu de tres heureuse memoire le Roy Henri deuxiesme de ce nom, tres chrestiē, prince belliqueux, accompli de bonté, l'amour de tous estats, prompt & liberal, secours des affligez.* A Paris, de l'impr. de Rob. Estienne, M.D.LIX, in-4° de 26 ff. non chiff. (Bib. imp.)

SIMIANE, famille illustre de Provence, dont deux branches se sont établies en Dauphiné :

L'une, dite de **Moirans**, fut formée par *Pierre* de Simiane, fils de *François* de Simiane de Lacoste, qui se fixa dans le bourg de Moirans, à la suite de son mariage, contracté, le 13 avril 1582, avec Marie Baronat. — Son fils, nommé *Gaspard*, coseigneur de Moirans, né vers 1590, fut maréchal de bataille et aide-de-camp des armées du roi, lieutenant-général de l'artillerie en Dauphiné, capitaine d'une compagnie de chevau-legers et mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie. Il fonda un couvent d'Ursulines à Moirans, où il vivait encore en 1672.

L'autre, dite de **Montbivos**, fut formée par *Jean-Baptiste*, frère de *Pierre*, tige de celle de **Moirans**. Ce *Jean-Baptiste* fut seigneur de La Maison-Forte de Montbivos et conseiller au Parlement de Grenoble. Il testa le 16 novembre 1618, laissant, de son mariage avec Marie Desportes, trois fils :

— *Louis*, né en 1593, abbé de la Gran, au diocèse de Carcassonne, prieur de Saint-Michel de Connexe, chanoine et grand-vicaire de Grenoble.

— *Abel*, président de la chambre des comptes de Grenoble, qui eut, de son mariage avec Anne de Lacroix, *Louis*, seigneur de La Garde du Mas et de La Maison-Forte de Maucune, capitaine au régiment de Sault, puis (1671) président de la chambre des comptes.

— *Claude*, président du Parlement de Grenoble, qui eut, de son mariage, contracté le 15 septembre 1621, avec Louise Faure La Rivière, les deux suivants :

— *Alphonse*, abbé de Chignan et de Saint-Firmin, mort à Paris, en 1681, fut l'un des beaux esprits de la province. Guy Allard lui a consacré deux pages d'éloges dans sa *Bibliothèque du Dauphiné* : « Son sçavoir, dit-il, est « universel, rien n'a échappé à ses « belles lumières, toutes les langues « et particulièrement l'hébraïque, la « grecque et la latine, luy sont fami- « lières. Il escrit très-bien en prose et « en vers, connoist parfaitement les « mystères de nostre religion ; et il a « bien voulu parmy ses doctes occu- « pations, travailler à de petits ou- « vrages de controverses qui n'ont pas « esté inutiles à des gens de qualité « de la R. P. R. dont les conversions « ont fait du bruit dans cette pro- « vince. » Chorier fait aussi son éloge parmi les amis lettrés de Boissat (*Vita Boessatii*, pp. 177-180). Il nous apprend qu'il convertit Samuel Daliez, trésorier et receveur général en Dauphiné; mais nous ne pensons pas que les « petits ouvrages de controverse » dont parle Allard aient été imprimés, et ne connaissons de lui qu'un petit nombre de pièces de vers placées en tête des livres de ses amis. Voici un madrigal de sa façon que nous trouvons dans les *Amitiez, Amours et Amourettes* de Le Pays :

L'AMOUR A L'AUTEUR.

Du prix de ce galand ouvrage
Où ma gloire s'estale avec tant d'ornement,
Je rends moy-mesme icy ce fameux témoignage
Pour donner à la tienne un digne fondement :
De son charme secret on ne se peut défendre;
Rien de plus delicat, de plus doux, de plus tendre,
Ne fit jamais connoistre un amoureux autheur;
Les graces, les amours, s'occupent à te lire,
Enfin toute ma cour, tout mon charmant empire,
Te veut scavoir par cœur.

Ce galant madrigal qui prouve que l'abbé de Saint-Firmin ne s'occupait pas uniquement de la conversion des hérétiques, est signé L. D. S. F. (l'abbé de Saint-Firmin). On peut voir encore quelques détails sur lui dans les *Adversaria* de Chorier, pp. 257-61.

— *François*, conseiller, puis président au Parlement de Grenoble, qui eut de son second mariage, avec Marie Anne Pourroy, deux enfants :

— *Alphonse François*, abbé de Marcillac, en 1721, maître de l'oratoire du régent.

— *Nicolas François*, dit *le comte de Simiane*, premier écuyer de *Madame*, puis chevalier d'honneur de S. A. R., en mars 1720. Il obtint, l'année suivante, un régiment de cavalerie, fut brigadier des armées du roi en 1706, maréchal de camp en 1718, et mourut en février 1741, ne laissant qu'une fille unique, mariée, en 1735, à Jacques-Bernard de Noinville.

La maison de Simiane a fourni un grand nombre de personnages remarquables, mais qui, par leur naissance, n'appartiennent pas à notre province, entre autres *Bertrand Raymbaud de* SIMIANE, baron de GORDES. Il naquit le 18 oct. 1513, fut nommé lieut.-gén. en Dauphiné en 1564 (1), et mourut à Montélimart le 21 fév. 1578. Arrivé au commandement de la province pendant que les guerres civiles étaient dans leur plus grande fureur, il se signala par une modération qui lui a valu les éloges de tous les historiens. De Thou l'appelle : *Vir antiqui moris et disciplinæ*. Lors de la Saint-Barthélemy, il refusa de faire exécuter les ordres de la cour, et sa noble résistance épargna au Dauphiné d'horribles massacres. On s'est étonné plusieurs fois que personne n'eût songé à écrire son histoire, alors que nous avons celles de Des Adrets et de Montbrun. M. Jules Taulier a eu l'heureuse idée de combler cette regrettable lacune. Il a recueilli tous les faits de sa vie épars dans les historiens (2) et les a publiés sous le titre suivant : *Notice historique sur Bertrand Raymbaud Simiane, baron de Gordes, gentilhomme de la chambre du roi*. Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° de 139 pp. M. Taulier n'a pu découvrir, non plus que nous, le lieu de sa naissance; mais il n'hésite pas à le faire naître en Dauphiné. Il s'appuie sur cette considération : « D'après les priviléges de la province, le gouverneur ou le lieutenant-général devaient y avoir pris naissance. Lorsque Lamotte-Gondrin, qui était étranger, obtint cette dernière charge en 1561, la noblesse et le parlement refusèrent de procéder à son installation. Or, du temps de Gordes, aucun des gouverneurs n'étant né en Dauphiné, et sa nomination n'ayant pas rencontré d'opposition, il est à peu près certain qu'il était Dauphinois. » Mais cette considération est plus spécieuse que fondée. L'installation de Lamotte-Gondrin éprouva des difficultés à cause de la dureté bien connue de son caractère et surtout par suite des intrigues de Maugiron; sa qualité d'étranger n'était qu'un prétexte. On ne demandait pas aux gouverneurs et aux lieutenants-généraux leur acte de naissance ; il suffisait qu'un lien quelconque les rattachât aux intérêts de la province, comme par exemple la possession de terres, ou bien qu'ils descendissent de familles d'origine dauphinoise ou se fussent alliés avec quelques-unes d'entre elles. Il suffit en effet de jeter les yeux sur les listes de ces fonctionnaires pour se convaincre que dans un bien grand nombre de cas des liens de parenté, de voisinage ou d'intérêt firent passer le parlement et la noblesse sur la question du lieu de naissance. Nous nous bornerons à en citer deux exemples :

Sous *François de* BOURBON, comte de Saint-Paul (étranger), gouverneur de 1526 à 1547, deux étrangers furent lieutenants-généraux : *François*, cardinal de TOURNON (1536-1544), et *Jacques d'*ALBON, seigneur de Saint-André (1544).

Sous *François de* CRÉQUI DE BONNE (étranger), gouverneur de 1642 à 1665, trois étrangers furent lieutenants-généraux : *Just-Louis de* TOURNON (1642-1644), *Max.-Fr. de* BÉTHUNE (1644-1654), *Max.-P.-Fr. de* BÉTHUNE (1654-1670).

Nous ne pensons donc pas que la nomination de de Gordes soit suffisante pour prouver son origine dauphinoise. Il appartenait à la branche aînée de sa famille, dont le siége était en Provence; rien ne prouve qu'il soit né ailleurs. Mais ayant épousé, en 1552, Guigonne Alleman, de l'une des premières maisons de Dauphiné, qui lui apporta en dot la terre de Laval, cette alliance et

(1) Il avait déjà eu le commandement du Haut-Dauphiné dès le commencement des troubles, en qualité d'adjoint au lieutenant général, dont les fonctions étaient ordinairement divisées dans les moments difficiles.

(2) De Gordes rédigea un journal de ses opérations militaires que Chorier possédait et qu'il cite en plusieurs endroits du t. 2 de son *Hist. gén.* Ce journal, qui serait du plus grand intérêt pour une période importante de nos guerres civiles, est généralement regardé aujourd'hui comme perdu. Quand nous eûmes à rédiger la notice de Montbrun, un collectionneur dauphinois nous affirma en avoir retrouvé une copie dans les archives d'une grande maison, et s'offrit de nous la communiquer; nous avons raconté comment, le moment venu de tenir sa promesse, il s'y était refusé malgré nos vives instances. Ce que nous avons attribué alors à un mauvais vouloir, n'était qu'une sorte de forfanterie de bibliophile à laquelle nous nous sommes laissé prendre avec trop de crédulité. Nous avons acquis depuis la preuve qu'il ne possède pas ce document.

les intérêts qui le rattachaient dès lors à la province, expliquent pourquoi la noblesse et le parlement le reçurent sans contestation. Nous désirons bien vivement être dans l'erreur, et qu'une heureuse découverte vienne permettre de ranger avec certitude ce gouverneur, dont le caractère fut si pur et si noble, au premier rang des illustrations dont le Dauphiné s'honore.

SOLIGNAC (BLAISE DE), « d'une famille noble d'auprès de Romans, dit « Guy Allard, a escrit *le Voyage du Roy* « *Henry II dans le Pays bas,* en forme « de lettres. »

Cet écrivain est un Dauphinois de l'invention de notre biographe. Il veut parler de *Bertrand de* SALIGNAC, marquis de *la Mothe Fénelon,* ambassadeur de France en Angleterre (1572), auteur de quelques écrits, entre autres d'une relation du voyage de Henri II, intitulée : *Le Voyage du Roy au Pays bas de l'Empereur en l'an M.D.LIII, brefuement recité par lettres missiues que B. DE SALIGNAC, gentilhomme françois, escripuoit du camp du roy à monseigneur le cardinal de Ferrare.* Paris, chez Ch. Estienne, M.D.LIIII, in-4º de 30 ff. non chiff. Bertrand de Salignac, d'une famille noble du Perigord, était l'un des ancêtres du célèbre Fénelon. Comment Guy Allard est-il arrivé à en faire son *Blaise de Solignac,* « d'une famille noble d'au-« près de Romans ? » Il est probable qu'ayant mal lu le titre de l'ouvrage rapporté ci-dessus, il aura vu, au lieu de *B. de Solignac, B. de Salignac.* Or, comme il y avait autrefois dans le Valentinois une branche de la famille de FAY, qui portait le nom de *Solignac,* il aura, sans autres informations, supposé que l'auteur du *Voyage de Henri II* était de cette famille dauphinoise. Quant au prénom de *Blaise,* prénom qui sur le titre du *Voyage* n'est désigné que par l'initiale *B,* nous ne saurions dire où il l'a pris, et pourquoi il l'a choisi de préférence à tout autre commençant par un B.

SOUCHON DE CHANRON (CLAUDE), né à Montélimart vers 1728, était avant la Révolution capitaine d'infanterie. Nommé en 1789 capitaine de la compagnie des grenadiers de la garde nationale de sa ville natale, il passa dans l'armée active lorsque quelques années plus tard nos frontières furent menacées. Il devint bientôt général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, dont il eut pendant quelques jours le commandement en chef; mais ayant été soupçonné de trahison, il fut destitué et se retira à Montélimart. On l'accusa alors d'avoir voulu s'emparer d'un corps de quatre mille hommes et d'un parc d'artillerie pour se joindre aux fédéralistes du Midi ; des lettres qui furent saisies établirent, en outre, qu'il entretenait des intelligences avec l'ennemi. En conséquence, il fut arrêté et traduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire, où sa correspondance accusatrice lui fut mise sous les yeux et établit sa culpabilité. Condamné à mort le 23 germinal an II (12 avril 1794), il périt sur l'échafaud le même jour.

SUCY (SIMON-ANTOINE-FRANÇOIS-MARIE DE), ordonnateur en chef des armées d'Italie et d'Egypte, naquit à Valence, le 19 juin 1764 (1). Entré au service le 20 juin 1779, avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment provincial de Grenoble, il abandonna quelques années après cette carrière pour embrasser celle de son père, et fut reçu élève commissaire des guerres, le 21 avril 1788. Nommé commissaire le 17 juillet 1788, il fut chargé en 1792, par les administrateurs de la commune de Valence, d'aller faire des démarches à Paris pour obtenir la conservation de l'école d'artillerie, dont la ville de Grenoble demandait le rétablissement dans ses murs. Il ne réussit pas dans sa mission, on enleva l'école à Valence (1792) ; mais il s'était fait connaître et apprécier dans les bureaux du ministère de la guerre, et il revint avec le grade de commissaire de 1re classe. En 1795, dans un second voyage qu'il fit à Paris pour le même motif et sans plus de succès, il fut nommé commissaire ordonnateur (25 prairial an III) ; puis, ordonnateur en chef de l'armée d'Italie (16 vendém. an IV), sur la recommandation du général Bonaparte, qui pendant son séjour à Valence s'était lié avec lui d'une étroite amitié. Il trouva cette armée sans armes, sans

(1) Il appartenait à une famille noble originaire de Picardie dont les généalogistes font remonter la filiation à *Jean de Sucy,* écuyer, seigneur de La Maurie, vivant à la fin du XIVe siècle. Son père, *Antoine-François de Sucy,* appelé le *chevalier de Sucy,* né le 24 octobre 1730, servit dans le corps royal de l'artillerie de 1746 à 1762, et succéda, le 22 février de cette dernière année, à *Philippe-Jean-Ignace de Sucy,* dans la charge de commissaire des guerres à Valence ; il avait épousé, le 28 août 1763, Marie-Gasparde-Simonne Levet de Malaval, fille de Gaspard Levet, qui fut pendant longtemps président de la commission établie à Valence pour juger les contrebandiers et faux-sauniers.

argent, sans habillements, il pourvut à tous les besoins autant que les circonstances le lui permirent, et rendit d'assez grands services pour mériter qu'on lui confiât, trois ans après, les fonctions d'ordonnateur en chef de l'expédition d'Egypte (floréal an VI). Pendant cette expédition, Sucy prit souvent une part active aux divers combats livrés par nos troupes : Bonaparte raconte l'un de ses actes de courage dans un rapport adressé au Directoire, le 6 thermidor an VI. Ayant eu la main droite fracassée dans un engagement, il demanda un congé et s'embarqua à Alexandrie, le 2 nivôse an VII, sur un bâtiment qui transportait en Europe soixante-dix-sept blessés ou aveugles. Le capitaine du bâtiment aborda à Augusta, en Sicile, le 15 du même mois; il croyait toucher à une terre amie et ignorait que le roi de Naples était alors en guerre avec la France. On lui imposa une quarantaine de vingt-deux jours, et on enferma les quatre-vingts Français dans la citadelle; le 6 pluviôse suivant, ces malheureux y furent massacrés par le peuple (25 janvier 1799). « On nous a raconté « dans le temps, en Egypte, » dit Bourrienne dans ses Mémoires, « que le « nom sacré de la religion avait été « invoqué pour exciter à cette action « barbare, et que ses insignes étaient « déployés pendant le massacre et pour « l'encourager. » Voici en quels termes « notre consul à Gênes annonça cette « boucherie au gouvernement :

« *Le consul général de la République française à Gênes, au ministre des relations extérieures.*

« Le 28 pluviôse an VII. C'est avec une main tremblante d'indignation et d'horreur, citoyen ministre, que je vous transmets le rapport qui vient de m'être fait au bureau de la santé de Gênes, par le citoyen Jean-Baptiste Marengo, Ligurien, dont le bâtiment faisait partie du convoi parti d'ici pour l'Egypte.

« Le 2 nivôse, il embarqua à Alexandrie le commissaire ordonnateur Sucy, qui avait perdu la main droite, quarante-huit officiers ou soldats, malades, et trente autres militaires, tous dangereusement blessés. Le 17 nivôse, après une traversée très-orageuse, le bâtiment du capitaine Marengo aborda à Augusta en Sicile, croyant toucher une terre amie. On imposa aux Français et à l'équipage une quarantaine de vingt-deux jours, et on donna avis à la cour, qui est à Palerme, de l'arrivée de ce bâtiment. Les agents napolitains d'Augusta reçurent ordre de s'emparer du trésor que l'on assura être à bord du bâtiment ligurien, et qui était transporté en France par le commissaire Sucy. Le 6 pluviôse, le peuple en fureur se porta au lazaret : le commissaire Sucy, son secrétaire, huit officiers, tous les militaires furent massacrés et mis en pièces. Vingt et un Français seulement sont échappés avec les Liguriens, qui ont été sauvés par une frégate napolitaine qui les a conduits à Messine, où ils sont en prison. Le capitaine Marengo a vu séquestrer son bâtiment, et on l'a embarqué avec cent quarante autres marins liguriens, qui viennent d'arriver.

« Cet affreux récit, connu dans Gênes, y excita un sentiment général de vengeance; c'est la cause des peuples libres, autant que celle de l'humanité, que l'on sent le besoin de défendre. Dans aucun pays de la terre habitée, on n'avait encore massacré des malades et des blessés; en combattant les rois, les républicains feraient-ils la guerre à des tigres?

« Salut et fraternité, BELLEVILLE. »

Le *Moniteur* du 15 ventôse an VII complète ce récit par de nouveaux détails :

« Gênes, 30 pluviôse. — Le capitaine Marengo, Génois, commandant une polacre qui avoit été du convoi lors de l'expédition d'Egypte, est arrivé dernièrement à Gênes, sur un petit bateau, avec son équipage et quatre marins français. Voici ce qu'il dépose :

« Il est parti d'Alexandrie le 2 nivôse avec sa polacre, ayant à bord le citoyen Sucy, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Orient, son secrétaire Mazilier et soixante-dix-huit blessés, dont plusieurs aveugles, et parmi lesquels se trouvoit un petit mousse qui avoit eu les deux cuisses emportées par un boulet à la bataille d'Aboukir. Ils n'ont rencontré aucun bâtiment ennemi depuis Alexandrie jusqu'en Sicile, où une tempête les obligea d'aborder en nivôse. C'est à Augusta, pays à jamais exécrable et que les François doivent faire disparoître de la surface de la terre, qu'ils vont mouiller. Arrivés dans ce port, ils demandent qu'on leur assigne un lieu écarté de la ville pour y faire quarantaine et s'y

délasser d'un long et pénible voyage. Après bien des difficultés, ils l'obtiennent : tous les blessés sont débarqués dans cette espèce de lazareth qui devoit leur servir de tombeau.

« L'on savoit à Augusta que l'armée napolitaine avoit été battüe, et que le roi en fuite étoit arrivé à Palerme. Pour venger leur défaite et satisfaire leur tyran, l'on y méditoit depuis quelques jours, avec un horrible sang-froid, quel genre de mort on devoit infliger aux malheureux blessés, aveugles et estropiés, que la tempête avoit jetés dans leur port. Le poison, le fer et le feu ne pouvoient assouvir la rage de tous les monstres qui habitent ce barbare pays. Les pierres furent choisies comme plus propres à satisfaire la fureur de tous les hommes, femmes et enfants de cette infâme ville. A l'instant, tous les habitants marchant, ayant à la tête les ministres de leur tyran, semblables à des furies, ils tombent à coups de pierre sur ces infortunés François. En vain, Sucy offroit-il à ses bourreaux son argent et ses effets, qui étoient sur la polacre, pour qu'on lui conservât la vie; en vain, tous ces malheureux croyoient-ils les attendrir par leurs larmes, leurs cris et leurs blessures; en vain, le petit mousse âgé de douze ans montroit-il son tronc à ces barbares : tout fut inutile. Ils sont tous lapidés et expirent sous un horrible monceau de pierres.

« Le capitaine Marengo et les matelots de sa polacre devoient être de même tous massacrés; déjà les bourreaux s'embarquoient, à cet effet, sur des bateaux; mais le capitaine, qui avoit de son bord observé tous leurs mouvements, fait voile et se soustroit avec ses matelots à une mort inévitable. Après quelques jours, il rencontra en mer une frégate napolitaine, qui s'empara de la polacre et mit le capitaine, l'équipage et les quatre matelots français sur le petit bateau qui les a transportés dans ce port, où ils font actuellement quarantaine. Le capitaine assure qu'aussitôt qu'il vit qu'il alloit être prisonnier, il jeta en mer tous les paquets adressés au gouvernement françois, et toutes les lettres qu'il avoit à son bord.

« Le citoyen Sucy avoit eu deux doigts de la main gauche emportés par une balle, sur le Nil. Sa mort tragique a fait la plus grande sensation à Gênes, où il étoit très-connu. La République a perdu en luy un homme de talent, patriote et incorruptible : j'en appelle à tous ceux qui l'ont connu. Il étoit très-lié avec Bonaparte, et il est à croire qu'il devoit informer le Directoire de bien des choses très-importantes.»

Sucy apportait d'Egypte des sommes assez considérables en traites sur le trésor et une précieuse collection d'antiquités (1); tout devint la proie de cette populace fanatique. Napoléon devenu empereur fit proposer à ses deux sœurs une indemnité pour les pertes que cette catastrophe leur avaient fait éprouver; mais elles refusèrent, ne croyant pas devoir mettre un prix à la mort d'un frère tendrement aimé. Cependant, en 1811, M. Prosper de Chièze, qui avait épousé l'aînée (2), ne crut pas devoir être aussi réservé : il fit valoir très-haut les grandes sommes d'argent et les collections qu'avait perdues son beau-frère, et, sur la présentation de M. de Montalivet, il obtint la place d'entreposeur principal des tabacs à Valence (12 mars 1811), aux appointements de 14,000 fr. par an. Ces places ayant été supprimées, le 1er juillet 1816, M. de Chièze ne s'en consola jamais : il ne cessa de faire des démarches pour en obtenir une autre équivalente. Nous avons sous les yeux des pétitions qu'il adressait encore au ministre de l'intérieur, à la date du 28 décembre 1839 (il avait alors 79 ans), pour demander une indemnité des pertes que la mort de son beau-frère Sucy avait fait éprouver à sa famille.

PORTRAIT. — En buste, de profil, tourné à D., in-8°. Se trouve dans le *Voyage d'Egypte.*

T

TALLARD (CAMILLE D'HOSTUN, duc de), pair et maréchal de France, était fils de Roger d'Hostun, sénéchal de Lyon, et de Catherine de Bonne-

(1) Il était membre de l'Institut d'Égypte.

(2) Cette sœur de Sucy est morte à Valence le 1er février 1847. Voy. une notice nécrologique dans le *Courrier de la Drôme,* n° du 4 mars de la même année.

fille et unique héritière d'Alexandre de Bonne d'Auriac, vicomte de Tallard. Quoique issu de deux familles dauphinoises, il ne rentre pas dans le plan de cet ouvrage, car il naquit à Lyon, où il fut baptisé le 4 février 1652. Nommé en 1765 lieutenant-général en Dauphiné, il se démit de cet emploi en 1719, et mourut à Paris, le 30 mars 1728.

TAPONIER (Alexandre-Camille), général de division, naquit à Valence, le 2 février 1749. Entré dans un régiment de grenadiers en 1767, il n'était encore que sergent en 1789, après 22 ans de services; mais l'attachement qu'il témoigna à la cause de la révolution lui procura un avancement rapide (1). Le 14 juillet, il se mit à la tête d'une compagnie à l'attaque de la Bastille, entra bientôt après dans la garde nationale soldée et commanda un bataillon dans tous les mouvements populaires qui eurent lieu à Paris, de 1789 à 1792, époque où il fut envoyé à l'armée commandée par Luckner. Il fit ensuite la campagne de Trèves sous Beurnonville, et passa, en 1793, à l'avant-garde des armées de la Moselle et du Rhin, où il gagna le grade de général de division, sans passer par celui de général de brigade. — Placé alors à la tête de la div. de droite de l'armée de la Moselle, il se distingua en enlevant plusieurs retranchements à Kaiserlautern (1er frim. an 2). Le 11 germ. suivant, l'armée ayant été obligée de battre en retraite, il contint pendant 24 heures, avec sa division, les efforts de l'ennemi et favorisa puissamment le ralliement à Deux-Ponts. Le 2 nivôse, il emporta les retranchements ennemis à Preischwiller et à Duschoffen, et fit prisonnier le général et les troupes qui les défendaient. Le 25 messidor, après un combat de 12 heures, il chassa le général Mollendorff des hauteurs retranchées de Tripstadt et s'empara de Keiserhausen. En thermidor, il commanda la réserve de l'armée marchant sur Trèves et Luxembourg. — En vendémiaire an 3, placé à la tête de la 3e division de gauche, il passa le Rhin, opéra sa jonction avec les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse, et contribua à la prise de Coblentz, où il entra le 3 brum. suivant. — Il fit la campagne de l'an 4, à l'armée du Rhin, commanda la division de gauche dans le Palatinat, et celle du centre dans les deux marches en avant et en retraite, au combat du Val-d'Enfer et du passage du Rhin. — Une blessure grave et les fatigues de la guerre ayant altéré profondément sa santé, il fut mis à la réforme en l'an v, et resta pendant 2 ans sans emploi. Remis en activité en l'an vii, il fit partie de l'armée d'Angleterre et commanda, en l'an viii, une division à l'armée du Rhin; mis à la retraite en l'an ix, il chercha, malgré son grand âge, en 1814 et 1815, à avoir de l'emploi en offrant tour à tour son épée aux Bourbons et à Napoléon : il ne réussit qu'à obtenir la croix de Saint-Louis; il avait déjà celle de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris, le 14 avril 1831, âgé de 82 ans.

TARDIN (Jean), né à Tournon (Ardèche), se fit agréer au collége de médecine de Grenoble, où il mourut. On a de lui un ouvrage sur la fontaine ardente, très-recherché des curieux. Il est intitulé : *Histoire naturelle de la fontaine qui brûle près de Grenoble, avec la recherche des causes et principes, et ample traité de ses feux souterrains.* Tournon, Linocier, 1618, in-12. — Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*) cite encore de lui deux autres ouvrages dont nous donnerons les titres : *Disquisitio physiologica de pilis*, Turnoni, 1619, in-8°. — *Disquisitio medica de eâ quæ undecimo mense peperit.* Turnoni, 1640, in-8°. = Réimpr. à Paris en 1765, à la suite d'une consultation de Bouvard. — La Bibliothèque publique de Grenoble possède de lui des vers latins autographes sur la mort de Laurent de Chaponay, gendre d'Expilly.

TAULIER (Henri-Joseph-Jules), né à Grenoble, le 6 nov. 1808, professa la rhétorique en divers colléges, de 1830 à 1837, époque où il devint chef d'une institution à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère). Nous connaissons de lui les ouvrages suivants :

I. *Modèles d'écriture anglaise.* Bordeaux, Faye, 1831, in-fol. de 4 pl. lith. (*Fr. litt.*, de Quérard). — II. *Abrégé de l'Histoire Sainte*, 5e édit. Lyon, Giber-

(1) Voici, d'après des renseignements puisés au dépôt de la guerre, les dates de ses nominations :

Soldat	25 nov. 1767
Sergent	1er mai 1780
1er sergent de grenadiers	1er janv. 1789
Lieutenant	30 août *Id.*
Capitaine aide-major dans la garde nationale soldée	1er sept. 1789
Capitaine au 103e régim. d'infant.	1er janv. 1792
Adjudant-général	24 vend. an ii
Général de division	17 brum. *Id.*
Réformé	25 vent. an v
Remis en activité	19 ther. an vii
Mis à la retraite	1er ger an ix.

ton et Brun, 1844, in-18.=La 1re éd., signée *un Professeur*, avait paru sous ce titre : *Cours d'Histoire Sainte, suivi d'un Abrégé de la vie de Jésus-Christ. et de l'Histoire de l'Église*. Grenoble, Prudhomme, 1837, in-18.—III. **Abrégé de l'Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par un Professeur, *ouvrage à l'usage des écoles primaires*. Grenoble, Vellot, 1844, in-32 (1). — IV. *Méditations sur le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, pour chaque jour du mois de juin, suivies de litanies.....* Grenoble, Baratier, 1851, in-18.=La première édit. est de Grenoble, Baratier, 1849, in-18.—V. *A mes amis, ou Dangers et secours pour la jeunesse*. Lyon, Guyot, 1852, in-12. — VI. *La Salette méditée, ou Méditations tirées des circonstances de l'apparition et des douleurs de la sainte Vierge*. Grenoble, Maisonville, 1854, in-18.—VII. *Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Grenoble, Vellot, 1855, in-8° de 408 pp.— VIII. *Notice historique sur Bertrand Raymband Simiane, baron de Gordes, gentilhomme de la chambre du roi, conseiller en son conseil privé..., lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné, de 1565 à 1578*. Grenoble, Maisonville, 1859, in-8° de 139 pp.

Il est encore auteur des cinq ouvrages suivants, que nous n'avons pas vus :

IX. *Cours de rhétorique et de littérature*, 1 vol. in-18.—X. *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale*, 2 vol. gr. in-12.—XI. *Abrégé de l'Histoire de l'Eglise, à la portée du jeune âge*, 1 vol. in-18.—XII. *Excursion au Sept-Laux*, 1 vol. in-18.—XIII. *Excursion à la Grande Chartreuse*, 1 vol. in-18.

Il a fourni quelques articles à l'*Album du Dauphiné*.

— Son frère, *Marc-Joseph-Frédéric*, né à Grenoble, le 15 déc. 1806, avocat, professeur à la faculté de droit (1839), et maire de cette ville (1848), chevalier de la Légion d'honneur (1843), a écrit :

I. *Des Progrès de la jurisprudence en France, lu à la Société des sciences et arts de Grenoble, dans la séance du 2 fév. 1838*. Grenoble, impr. Prudhomme, 1838, in-8° de 40 pp.—II. *Théorie raisonnée du Code civil*. Grenoble et Paris, Joubert, 1840-1848, 6 vol. in-8°. — III. *Chemin de fer. Embranchement de Grenoble sur la ligne de Lyon à Avignon*. (Grenoble, typogr. Allier, 1845), in-8° de 31 et 4 pp. Le titre de départ porte : *Rapport fait par M. Fréd. Taulier*. = Autre édit. : Paris, typogr. F. Didot, 1846, in-8° de 30 pp. On a supprimé dans cette édit. la *Lettre de M. le préfet de l'Isère à messieurs les membres de la commission d'enquête*. — IV. *Association alimentaire de Grenoble, fondée le 5 janvier 1851. Documents complets relatifs à sa fondation, à son organisation et à ses résultats, publiés le 31 mars 1854*. Grenoble, impr. Maisonville, 1854, in-8° de 92 et 12 pp. fig.—V. *Le Vrai livre du peuple, ou le Riche et le Pauvre; Histoire et tableau des institutions de bienfaisance et d'instruction primaire de la ville de Grenoble*. Grenoble, Maisonville, 1860, 1 vol. in-8°.

(1) En citant cet ouvrage dans notre premier volume, page 243 (note), nous l'avons attribué par erreur à M. Fred. Taulier.

TEISSÈRE (Hyacinthe-Camille), né à Grenoble, le 22 septembre 1764, était membre du conseil municipal de cette ville depuis 1791, lorsqu'il fut envoyé à Paris, en janvier 1793, pour réclamer auprès du gouvernement le remboursement d'avances faites à l'hôpital militaire. Il réussit dans cette mission, mais à son retour il fut arrêté à Lyon comme fédéraliste et enfermé à Pierre-Scise. Rendu bientôt à la liberté sur l'intervention des autorités de Grenoble, il fut nommé, au mois de juillet 1793, procureur de la commune, et agent national au mois de déc. de la même année. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1794, devint ensuite administrateur de la commune en 1795, sous-préfet à Tournon (Ardèche), de 1809 à 1812, et député de l'Isère, de 1829 à 1833. Il siégea à l'extrême gauche. Il mourut à Grenoble, le 12 septembre 1842, emportant l'estime et la considération générales. Il entreprit et exécuta à ses frais le dessèchement des marais de Poisat, près de Grenoble. Il exerçait la profession de liquoriste; les ratafias, et autres productions nombreuses et variées sorties de ses alambics, ont joui, paraît-il, d'une grande vogue dans le monde bachique.

M. Albin Gras (*Deux années de l'Histoire de Grenoble*, p. 138), dit qu'on a de lui plusieurs discours imprimés. Nous ne connaissons que le suivant : *Opinion sur le projet de loi relatif aux élections*. Paris, imp. Hacquart, 1820, in-8° de 16 pp.

Portrait.—*Tardieu, sc.*, in-8°.

TEISSONNIER (Marie), femme pieuse, née à Valence en 1576, épousa,

en 1592, Mathieu Pouchelon, notaire à La Baume-Cornilliane. Restée veuve peu d'années après son mariage, elle s'adonna entièrement à la dévotion et fut, au dire de ses contemporains, souvent visitée par l'esprit de Dieu, qui lui accorda de précieuses grâces et lui fit un grand nombre de révélations. On lui attribua le don des miracles. La bonne odeur de ses vertus se répandit au loin et la rendit célèbre; le P. Coton, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, la duchesse de Nevers et Louis XIII avaient pour elle une affection et une considération toute particulière qu'ils lui témoignèrent en plusieurs occasions.

La *sœur* Marie Teyssonnier, comme on l'appelait, mourut à Valence, le 1er avril 1648, et fut inhumée dans l'église des Minimes (aujourd'hui la Visitation). Il se fit sur son tombeau un grand concours de peuple qui l'invoquait comme une sainte; mais l'évêque d'alors, Ch. J. Gélas de Léberon, pensa que ces hommages étaient prématurés, et, sans élever de doutes sur la haute piété de *sœur* Marie, il engagea les fidèles du diocèse à cesser de l'honorer jusqu'à ce que l'Eglise l'eût admise au nombre des saints canonisés. La famille recula, dit-on, devant les frais d'une canonisation, car il paraîtrait que pour établir officiellement quelqu'un dans le ciel, il en coûte une somme énorme.

Sa vie a été écrite par le P. La Rivière, minime. Lyon, 1650, in-4°. M. l'abbé Souchier a publié dans le *Courrier de la Drôme* des mois de mai et de juin 1853, plusieurs articles où l'on trouve des détails postérieurs à cet ouvrage.

TENCIN (GUÉRIN de), famille noble de Dauphiné, dont la souche serait, dit-on, un nommé *Guérin* qui vers 1520 partit d'un village des Hautes-Alpes, comme colporteur, pour chercher fortune, et s'établit à Romans. Ayant amassé du bien dans le commerce, il acheta à son fils, nommé *Antoine*, la charge de juge royal à Romans. Celui-ci fut anobli par Henri IV pour avoir contribué à déjouer la conspiration du comte de La Roche, qui avait entrepris de livrer la ville aux ligueurs et au duc de Savoie : cet *Antoine* se qualifiait *seigneur de Froges*. Son petit-fils, *François*, épousa en 1640 Justine du Faure, devint conseiller au parlement de Grenoble et acheta la terre de *Tencin*, dont il prit le nom. Son fils, *Antoine*, qui lui succéda en la charge de conseiller au parlement, mourut en 1705, laissant de Louise de Buffevant, sa femme, quatre enfants :

1° *François*, seigneur de Tencin et de Froges, président au parlement de Grenoble, sénateur à Chambéry, acheta le 7 mai 1720, de Michel du Rosset de La Martellière, la terre de Laval-Saint-Etienne, au prix de 162,000 liv., et mourut en 1742.

2° *Pierre*, dont on trouvera la notice plus loin;

3° *Angélique*, mariée en 1696 avec Augustin de Fériol, comte de Pont de Vesle, morte à Paris en 1736;

4° *Claudine-Alexandrine*, dont nous allons parler.

TENCIN (CLAUDINE-ALEXANDRINE GUERIN DE), née à Grenoble en 1681, fut élevée au couvent de Montfleury et y prit le voile vers 1696, d'après la volonté de sa famille. Douée d'une certaine beauté, de beaucoup d'esprit et d'un cœur passionné, elle était peu faite pour la vie du cloître. Les religieuses de Montfleury vivaient alors d'une manière fort relâchée, malgré tous les efforts du cardinal Lecamus, évêque de Grenoble, pour leur imposer une réforme nécessaire. Elles recevaient des visites; leur parloir était le rendez-vous de la meilleure compagnie de la ville; on y jouait, on y faisait de la musique et de fines collations, et l'on s'y entretenait plus de galanteries et des choses de ce bas monde que de celles du ciel et du salut. Sœur Claudine fut remarquée par Arthur de Dillon, jeune et brillant officier, qui était l'un des habitués les plus assidus de ces réunions galantes. Les deux jeunes gens s'aimèrent, et les choses en vinrent au point que, pour éviter un grand scandale qui aurait été un argument souverain en faveur des réformes du cardinal Lecamus, l'abbesse dut envoyer pendant quelques mois la tendre religieuse loin des regards indiscrets. On lui permit ensuite de se faire recevoir au chapitre de Neuville, à Lyon; mais la douce vie de chanoinesse la fatigua bien vite; formée pour la liberté, l'intrigue et l'amour, elle s'enfuit un beau matin et partit pour Paris.

Elle descendit chez son frère, abbé de Vézelai, archidiacre de Sens, intrigant de première force qui, lui aussi, était venu chercher fortune à Paris.

Tous les deux beaux et intelligents, décidés à faire leur chemin par tous les moyens possibles, ils s'unirent étroitement. Pour commencer à se faire connaître, ils montèrent une maison sur le meilleur ton, et bientôt les grâces et l'esprit de l'ex-religieuse y attirèrent les hommes les plus distingués de la cour et de la ville. Cependant elle n'était pas tranquille sur son sort : elle était toujours liée par ses vœux; son aventure de Grenoble avait fait du bruit, et comme Louis XIV et Mme de Maintenon régnaient encore, il lui fallait se garder d'attirer par de nouvelles frasques l'attention de l'autorité ecclésiastique. Fontenelle, qui, malgré toute sa quiétude philosophique, s'était laissé prendre à ses œillades, vint la tirer de cette position délicate. Il sollicita pour elle un rescrit de la cour de Rome qui la relevât de ses vœux. Le rescrit fut accordé; mais comme il avait été rendu sur un exposé peu exact, il ne fut point fulminé. Elle agit néanmoins comme s'il l'avait été, et, se regardant désormais comme libre et dégagée de ses vœux, elle s'élança, sans aucune retenue, dans la galanterie et toutes sortes d'intrigues.

On cite parmi ses premiers amants le maréchal de Médavi et le chevalier Destouches. En 1717, elle eut de ce dernier un enfant qu'elle fit exposer à la charité publique sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond. Cet enfant ainsi abandonné fut recueilli par une vitrière et devint le célèbre d'Alembert. On raconte que, plus tard, lors des premiers succès du philosophe, elle songea à réclamer par vanité un titre de mère que son cœur avait dédaigné. Mais il fut sourd à ses avances : elle insista, elle essaya de mettre en jeu les sentiments de la nature et ne reçut que cette froide réponse : « Madame, je « n'ai d'autre mère que la vitrière qui « m'a nourri. » Le mot, s'il est vrai, était dur, mais bien mérité. Le régent eut pour elle une fantaisie qui ne fut pas de longue durée. Comme elle voulait lui parler argent et affaires, il la remit à sa place d'une façon cavalière, que Duclos a racontée dans ses Mémoires. De chute en chute, elle tomba du maître au valet, dans les bras de ce Dubois qui devait être ministre et cardinal. Il n'était rien encore; mais ayant pour ainsi dire pressenti les destinées auxquelles il était appelé, elle s'attacha à lui. Ces deux personnages, si dignes l'un de l'autre, se comprirent à merveille; leur commerce fut l'origine de la haute fortune à laquelle s'éleva un de leurs compères, cet abbé de Vézelai dont nous avons déjà dit un mot.

Mme de Tencin aimait passionnément son frère; son avancement fut le but constant de ses efforts, elle y consacra toute l'influence qu'elle pouvait avoir sur ses amants. Quand Dubois arriva au pouvoir en qualité de ministre des affaires étrangères (septembre 1718), elle le lui présenta comme un sujet digne de concourir à un grand dessein qui l'occupait : il s'agissait de convertir Law pour en faire ensuite un contrôleur général des finances. L'abbé de Tencin se prêta à merveille à cette comédie; Law abjura entre ses mains, et le frère et la sœur furent récompensés par une participation des plus larges aux produits des fameuses actions du Mississipi. En 1722, lorsque Dubois fut nommé premier ministre, son pouvoir ne connut presque pas de bornes; elle devint la distributrice des faveurs et des grâces; elle eut sa cour et ses flatteurs, et, loin de cacher ses honteuses relations avec cet étrange cardinal, elle les afficha hautement en s'installant en souveraine dans ses salons. Elle prit dès lors une part des plus actives à toutes les intrigues ourdies par son amant, et eut ainsi une grande influence sur les affaires de France à cette honteuse époque. Ce fut l'apogée de sa fortune; malheureusement, elle fut de courte durée : Dubois mourut un an après, en août 1723 ; mais elle avait su en profiter pour préparer les voies par lesquelles son frère parvint, lui aussi, quelques années après, à s'élever aux dignités d'archevêque et de cardinal.

Quoique âgée de quarante-deux ans, elle conservait encore quelques-uns des attraits de sa jeunesse, et n'avait pas renoncé à ce que nous appellerons par politesse le besoin d'aimer. Elle donna pour successeur à Dubois un nommé Joseph de la Fresnais, qui avait été successivement capitaine de la patache de l'île de Ré, avocat au conseil, banquier expéditionnaire en cour de Rome, et enfin conseiller au grand conseil. Cette liaison finit d'une manière tragique : La Fresnais avait amassé une grande fortune dans le commerce des actions du Mississipi; mais un vol considérable dont il fut victime, la baisse subite des actions,

et aussi, s'il faut l'en croire, l'avidité de Mme de Tencin, le mirent si mal dans ses affaires, qu'au commencement de l'année 1726, il se trouva hors d'état de satisfaire à ses créanciers. Un matin il arriva chez elle perdu de dettes, d'amour, de jalousie et de toute la fureur que les plus grands désordres peuvent mettre dans l'esprit. Que se passa-t-il entre eux? Un profond mystère couvre cette scène et les récits qu'on en a faits sont contradictoires; mais dans la soirée du 6 avril 1726, on trouva ce malheureux tué d'un coup de pistolet dans l'appartement même de Mme de Tencin, qui demeurait alors rue Saint-Honoré, près la porte de ce nom. Quelque temps auparavant, il avait fait un testament dans lequel il parlait d'elle de façon à la faire soupçonner d'être l'auteur de sa mort.

A la nouvelle de cet événement, le lieutenant criminel décerna contre elle un décret de prise de corps. Elle fut arrêtée le 11 avril, ainsi que tous ses gens, et conduite dans les prisons du Châtelet. Mais son frère eut le crédit de l'en tirer, de la faire transférer à la Bastille, et d'enlever la connaissance de l'affaire au Châtelet pour la donner au grand conseil. L'instruction ayant fourni la preuve que La Fresnais s'etait lui-même donné la mort dans un moment de désespoir, Mme de Tencin fut déchargée de l'accusation par arrêt du 3 juillet suivant. Nous devons dire cependant que l'opinion publique se divisa à ce sujet: l'affaire devait être extrêmement grave; on en peut juger par les précautions qu'on a prises pour l'envelopper de mystères; tous les registres du grand-conseil et du Châtelet de l'année 1726 ont disparu. Le testament de la Fresnais, que nous allons reproduire, est peut-être la seule pièce qui reste; il jette de tristes lueurs sur la vie intime de Mme de Tencin:

« Sur l'avis et les menaces que me fait depuis longtemps Mme de Tencin de m'assassiner ou de me faire assassiner, ce que j'ai même cru qu'elle exécuterait il y a quelques jours, sur ce qu'elle m'emprunta un de mes pistolets de poche que j'ai eu le courage de lui donner, et comme de ma connaissance particulière elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire assassiner M. de Nolle, et que son caractère l'a rendue coupable de grands crimes. J'ai cru que la précaution de faire mon testament ainsi qu'il s'en suit était convenable. »

« Je déclare que je meurs dans la foi catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je persévérerai jusques au dernier moment de ma vie. J'ai le cœur pénétré de la plus vive douleur en voyant que mon bien suffit à peine pour payer mes dettes, mais j'ai perdu plus de 500,000 fr dans le cours de l'année 1724, et depuis longtemps j'ai vécu avec la plus grande économie, me plaignant même le nécessaire pour tâcher à payer mes dettes. J'ai rempli, enfin, tout ce qu'exige de moi la probité, j'en prends à témoin tous ceux avec qui j'ai vécu. »

« Je déclare que M. Cottin m'a crédité de 80,000 fr. versés par M. Saint-Mars, sans que M. Saint-Mars l'ait approuvé en aucun temps, ainsi M. Cottin reste débiteur de M. Saint-Mars de cette partie: c'est un témoignage que j'ai cru devoir rendre à la vérité. »

« Mme de Tencin a à moi appartenant entre ses mains un certificat de dix actions, parle Saint-Chaber pour mon compte ainsi qu'il le déclare, outre cela, elle a un transport d'un contrat de 50,000 livres que j'ai acquis de M. Poulet et mis sous son nom. M. Jourdoin qui a passé le contrat a fait passer la contre-lettre à mon profit; elle a encore un contrat de 45,000 liv. ou, du moins, une obligation passée par Masson à mon profit dont je lui ai fait le transport simulé. M. de Cheuve qui a passé le transport a fait faire des contre-lettres, l'un et l'autre le déclareront. Je lui ai remis le tout entre les mains, aussi bien qu'un billet de 40,000 liv. dont je n'ai reçu aucune valeur, parce que ce dépôt, me disait-elle, la rendait sûre de moi, elle est coutumière du fait, on trouvera dans mes papiers une protestation contre un billet de 200 000 liv. qu'elle m'avait fait faire, qui a été remis par elle-même à M. Cottin. Je joins à ce testament une lettre qu'elle écrivit au sieur Cottin, dans une querelle que j'eus avec elle, cette lettre prouve le commerce qu'il y a eu entre elle et moi. J'ai été extrêmement surpris quand j'ai voulu retirer mes effets de ses mains, de trouver une scélérate qui m'a dit qu'elle ne me rendrait rien, que je ne lui payasse le billet de 40.000 liv., que c'était le moindre payement qu'elle pût recevoir pour avoir couché avec moi. »

« Cette misérable a eu pour moi les façons les plus indignes et si affreuses, que le souvenir me fait frémir: mépris public, noirceur, cruauté, tout cela est trop faible pour exprimer la moitié de ce que j'ai essuyé; mais la grande haine est venue de ce que je l'ai surprise, il y a un an, avec Fontenelle, son vieil amant, et de ce que j'ai découvert depuis, qu'elle avait, avec son neveu d'Argental, le même commerce qu'avec moi. Cette infâme a couché avec moi pendant quatre ans au vu et su de tous ses domestiques, d'une partie de ses parents et de ses amis, et, après cela, elle n'a pas eu honte de me traiter publiquement comme un valet; et, par ses friponneries, elle m'a mis hors d'état de payer mes dettes, sans jamais s'être souvenue un instant qu'elle seule avait causé ma ruine pour m'avoir lié malgré moi avec des fripons, avec lesquels pourtant elle ne s'est jamais entendue comme on l'a soupçonné. »

« Je finis en réclamant la justice de M. le duc et celle de M. le garde des sceaux; ils ne doivent pas souffrir que cette malheureuse continue longtemps sa vie; elle est entrée religieuse au couvent de Montfleury, près Grenoble; ils doivent l'obliger d'y retourner pour faire pénitence de ses péchés. Les déclarations que j'ai faites par ce présent testament m'ont paru nécessaires pour l'intérêt de mes créanciers. Je prends Dieu à témoin qu'elles sont dans l'exacte vérité et que la passion ne m'y a rien fait changer, ni ajouter. Fait à Paris, le 18 févr. 1726,

« DE LA FRESNAIS. »

Après cette esclandre, Mme de Tencin s'occupa des questions théologiques qui faisaient alors tourner toutes les têtes de France. Elle s'était déclarée pour la bulle *Unigenitus*, et on l'entendit parler avec feu dans son salon de la *grâce efficace*, du *concours concomitant*,

et de *congruisme*. Pendant qu'elle échauffait par ses discours le zèle des adversaires des jansénistes, son frère, qui depuis 1724 était archevêque d'Embrun, tenait dans sa ville épiscopale une sorte de concile où il faisait condamner et déposer, lui intrigant et simoniaque, un vieil et saint évêque, Jean Soanen, évêque de Sénez, qui avait eu le tort de se trop prononcer pour de misérables arguties (1727). Il paraîtrait que son zèle l'entraîna quelquefois si loin que le gouvernement fut obligé, pour la modérer un peu, de lancer contre elle une lettre de cachet qui lui ordonnait de se retirer pour quelque temps à Orléans.

Enfin il vint un jour où ses charmes effacés et la disparition de ses amants vinrent l'avertir qu'il était grand temps d'arrêter le cours de ses galanteries. Rendue à une vie plus calme, elle se réfugia dans le culte des lettres et composa quelques romans où elle peint l'amour avec chaleur. Ces romans, d'une touche assez délicate, ont eu leurs jours de vogue. Elle resserra plus étroitement autour d'elle un cercle de nombreux amis qui lui étaient restés fidèles. Riche de souvenirs, tenant une bonne maison, elle recevait avec ce tact exquis d'autrefois, avec cette élégance de manières dont notre siècle perd de plus en plus chaque jour les traditions. Sa grande fortune lui permit plus d'une fois de venir en aide au talent malheureux ou inconnu. Elle devina et encouragea Montesquieu : l'*Esprit des lois* ayant été accueilli avec assez de froideur lors de son apparition, elle en acheta un certain nombre d'exemplaires, les distribua à ses amis et donna ainsi l'impulsion au triomphe de cet immortel ouvrage. Elle avait en même temps un cercle d'amis plus intimes, tels que le vieux Fontenelle, Duclos, Marivaux et Piron. Ceux-là elle les appelait *ses bêtes*, leur donnait à dîner (*à paître*, disait-elle) deux fois par semaine, et le jour de l'an faisait cadeau à chacun d'eux d'une aune de velours pour se faire des culottes. Eux, de leur côté, se cotisaient pour lui donner des étrennes, souvent d'aussi bon goût que le susdit velours: ils lui offrirent un jour une chaise-percée. Ces cadeaux étaient ordinairement accompagnés, en guise d'*envoi*, d'une pièce de vers de la façon de l'un d'eux; Piron en fut chargé quelquefois; celle-ci, qu'il lui adressa avec un chapeau de paille, donnera une idée du singulier ton qui devait régner dans le cercle intime, entre elle et *ses bêtes*:

A MADAME DE TENCIN,

en lui envoyant à Passy un chapeau de paille, au nom de son cercle.

Nous sentons, en faisant du mieux que nous pouvons,
Combien encor nous redevons!
Que vous donnons-nous? Rien qui vaille.
Laissons là tous ces beaux discours,
Nous emportons votre velours
Et vous présentons de la paille.

Du reste, notre droit est clair,
Et la représaille est honnête :
Vous nous couvrez le cul l'hiver;
L'été nous vous couvrons la tête.

Mme de Tencin mourut en philosophe, c'est-à-dire sans confession, le 4 décembre 1749, dans sa maison de la rue Saint-Honoré, à l'âge de soixante-huit ans.

PORTRAITS.

I. CLAUDINE-ALEXANDRINE GUÉRIN DE TENCIN, *née à Grenoble, en 1681*..... Elle est en buste, de trois-quarts, tournée à D., dans un ovale posé sur des attributs poétiques. *De Troy pinx*t. *De Launay le jeune sculp*. H. 83 mill. L. 48 mill.

II. *Claudine-Alexandrine Guérin* DE TENCIN, *née en 1681, morte en 1748*. Elle est en buste, de trois-quarts, tournée à G. dans un ovale de 86 mill. de H.=Copie signée : *Dequevauviller*, pour l'édition de ses œuvres donnée par Etienne et Jay.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITS RELATIFS A Mme DE TENCIN.

I. * *Notice biographique sur Mme de Tencin*. (Paris, 1825), in-8°. Cette notice, signée *Étienne*, a été rédigée pour l'édition de ses œuvres que nous indiquons ci-après, no IX.

II. *Mme de Tencin*, par E. de Mirecourt et Marc Fournier. Paris, G. Roux et Cassanet, 1847, 2 vol. in-8. Ce roman, d'abord publié en feuilletons dans le journal *la Patrie*, avait été reproduit dans *le Magasin littéraire* de janvier et février 1845.

III. * *Mémoires secrets de Mme de Tencin: ses tendres liaisons avec Ganganelli, ou l'heureuse découverte relative à d'Alembert*. Grenoble, (Paris) 1790, 2 parties in-8. Ces mémoires sont attribués à L. Barthélemy, de Grenoble.

ECRITS DE Mme DE TENCIN.

I. *Les mémoires du comte de Cominge*.

Lahaye, Néaulme (Paris), 1735, in-12. = Autres éd. Paris, Didot l'aîné. 1815, n-12. = *Le comte de Cominge* ou *les Amants malheureux*, Paris, Tiger, 1816, in-18. = Trad. en espagnol sous ce titre : *Memorias del conte de Cominge, novela...* Paris, Wincop, 1828, in-18.

II. *Le Siége de Calais, nouvelle historique*. La Haye (Paris), Néaulme, 1739, 2 vol. in-12.=Autre éd. : La Haye, de Hondt, 1740, 2 vol. in-12.=Paris, Didot l'aîné, 1815, in-12.=... Suivie du *Comte de Comminges*. = Paris, Werdet et Lequien, 1826, in-32.=Paris, Hiard, 1833, in-18. = Paris, Desrez, 1834, in-12. = Paris, Ledentu, 1836, 2 vol. in-32.

III. *Les Malheurs de l'Amour*. Amsterdam, 1747, 2 vol. in-12. = Autre édit. sous ce titre : *Louise de Valrose, ou Mémoires d'une Autrichienne, traduits de l'allemand sur la troisième édition*. Paris, 1789, in-12

IV. *Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre*. Paris, Pissot, 1776, in-12. - Voy. dans les *Lettres inédites de Mme Duchatelet* (Paris, 1806, in-8°), une anecdote qui ferait croire que d'Argental est auteur de cet ouvrage.

V. *Lettres de mesdames de Villars, de La Fayette et de Tencin, accompagnées de notes biographiques et de notes explicatives*. Paris, Chaumerot, 1805 et 1823, in-12.

VI. *Lettres de madame de Tencin au duc de Richelieu*. Paris, 1806, in-12. (*Fr. litt.* de Quérard.)

§. II.

VII. *Œuvres de mesdames de La Fayette et de Tencin, précédées d'un Traité sur l'origine des romans*. Amsterdam et Paris, 1786, 7 vol. pet. in-12. = *Nouvelle édition revue, corrigée, précédée de notices historiques et littéraires*, par MM. Auger et Colnet : augmentée de *la Comtesse de Tende*, par Mme de La Fayette; de la *Correspondance de madame de Tencin avec M. de Richelieu;* de la *Comtesse de Savoie et d'Aménophis*, par Mme de Fontaines. Paris, Colnet, an XII, 5 vol. in-8°; ou 1808, 4 vol. in-8°. = Autre : Paris, veuve Lepetit, 1820, 4 vol. in-8°.

VIII. *Œuvres complètes de madame de Tencin, nouvelle édition, revue, corrigée et précédée d'une notice historique et littéraire*. Paris, d'Hautel, 1812, 4 vol. in-18.

IX. *Œuvres complètes de mesdames de La Fayette et de Tencin, précédées de notices historiques et littéraires*, par MM. Etienne et A. Jay. Paris, 1825, ou avec de nouveaux titres. Paris, Moutardier, 1831, 5 vol. in-8°.

TENCIN (Pierre Guérin de), archevêque d'Embrun et de Lyon, cardinal, ministre d'Etat, naquit à Grenoble le 22 août 1680. Nous lui avons donné dans la notice précédente une épithète un peu dure, mais personne ne la mérita jamais mieux que lui : c'est en effet uniquement par ses intrigues habilement dirigées par Claudine, sa sœur, qu'il arriva aux plus hautes dignités ecclésiastiques et au ministère. Sa vie se passa dans de continuels tripotages de cour; on a été jusqu'à l'accuser d'avoir sali sa pourpre romaine en s'entremettant dans les fournitures de maîtresses pour Louis XV. Sans convictions religieuses, il se prêta complaisamment aux vues du gouvernement en frappant les Jansénistes dans la personne de l'évêque de Senez. Le concile qu'il tint dans ce but à Embrun, en 1727, attira un instant sur lui l'attention publique. Doué de moyens plus qu'ordinaires, non-seulement il fut dirigé dans sa carrière par les conseils de Claudine, mais il dut recourir à des plumes complaisantes et plus savantes que la sienne pour rédiger ses actes comme archevêque, et ses mémoires et rapports comme ministre d'Etat, toutes matières qu'il entendait fort peu : à Embrun, ce fut d'Yse de Saléon (Voy. sa notice); à Lyon, son neveu de Pusignieu (1), et aux conseils du roi, l'abbé de Mablé (Voy. sa notice).

Il serait, croyons-nous, sans intérêt d'entrer dans les détails de tous les faits et gestes de ce personnage. Nous nous bornerons à rapporter ce qu'on peut appeler ses états de service, tels qu'ils ont été relevés par un de ses contemporains dans une notice dont nous donnerons plus loin le titre. Quoique peu bienveillant (il serait difficile d'être autrement envers lui), ce petit écrit nous a paru fort exact quant aux dates et à l'exposé des faits; comme il est assez rare et peu connu, nous allons le reproduire en partie :

« Nous ne parlerons point des études de Pierre Guerin de Tencin, des progrès qu'il a faits, des heureux talen

(1) *Alexandre François de* Boffin de Pusignieu. docteur de Sorbonne, membre de l'Académie de Lyon, fut vicaire-général du cardinal de Tencin, son oncle par les femmes. Il était né à Grenoble, le 20 octobre 1724, et mourut à Saint-Rambert, le 9 septembre 1776.

avec lesquels il est né, du goût qu'il a fait paroître dès son enfance pour la vertu, etc. Nos mémoires n'en disent mot, et nous laissons au Père de Neuville (1) à relever tout cela, lorsqu'il fera son oraison funèbre.

« Il étoit déjà abbé de Vezelai (2) en 1702, et fut fait grand archidiacre de l'église de Sens l'année suivante :

« Il fut fait prieur de Sorbonne pendant sa licence, et en 1705 il reçut le bonnet de docteur et devint grand-vicaire de Sens.

« Il fut député en la même année de la province de Vienne à l'assemblée générale du clergé, en qualité de chanoine prébendé du prieuré de La Mure, diocèse de Grenoble (3).

« En 1710, étant grand archidiacre et chanoine de l'église de Sens et vicaire général de l'archevêque, il fut député de la province de Sens à l'assemblée générale du clergé, qui se tint cette année-là.

« En 1719, il se livra tout entier au commerce des actions du Mississipi, et fut un des principaux tenans de la rue Quincampoix, où se faisoit ce commerce qu'on appeloit *agiot*. Le secret de ce commerce, comme de tout autre, étoit de sçavoir vendre et acheter à propos, c'est-à-dire de vendre quand les effets étoient au plus haut prix, et d'acheter quand ils étoient au plus bas. Mais comme cette alternative étoit en quelque sorte entre les mains du fameux Jean Law, auteur de ce système, il crut qu'il étoit bon de faire connoissance avec un tel homme, afin de voir le dessous des cartes, et par ce moyen de jouer à jeu sûr. Il trouva donc le secret de s'insinuer chez lui. Comme il est né souple, courtisan, et ce qu'on appelle patelin, cela ne lui fut pas difficile.

« Il commença par se faire bien venir de madame Law, par certains petits offices ou minauderies qui séyent si bien à un cavalier auprès des dames, comme de lui donner la main pour monter en carrosse, verser son thé, fermer ses lettres, lui donner ses peignes à sa toilette, etc. Il savoit aussi amuser madame Law par mille petites niches qu'il lui faisoit, et par mille

(1) Célèbre prédicateur de ce temps-là.

(2) Dans le Nivernais, diocèse d'Autun, valant 20,000 liv.

(3) Prieuré de bénédictins, fondé en 1079, par le dauphin Guigues II, dépendant de l'abbaye de Cluny et uni plus tard à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne.

galantes et innocentes caracoles qui la faisoient rire. Je voyois souvent ce petit manége, et cela me rappeloit naturellement ces deux jolis vers de Virgile :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

« Il sut donc se rendre agréable, puis utile, puis nécessaire dans la maison de Law; et si nécessaire que celui-ci n'auroit peut-être jamais été contrôleur général sans lui. Cependant, le prince-régent le désiroit et le vouloit, mais la chose n'étoit pas praticable, faute de catholicité de la part de Jean Law. Or, qui auroit pu ou osé se charger de cet agiot qu'un Pierre Guerin? On profita du temps des vacances où les opérations du système étoient moins vives. On fit la partie d'aller à Melun, et, après avoir parlé *primes* et *actions*, on se rendit dans la principale église de cette ville, où Jean Law abjura je ne sçais quelle religion, le 17 sept. 1719, entre les mains de Pierre Guerin.

« Ce convertisseur venoit d'être nommé à l'évêché de Grenoble, lieu de sa naissance; mais, soit qu'il eût appris que personne n'est prophète dans son pays, soit (ce qui est plus vraisemblable) qu'il eût un pressentiment que la rue Quincampoix, qui commençoit à s'échauffer et à promettre de grands profits à qui sçauroit y conduire sa barque avec intelligence, lui vaudroit quelque chose de mieux, il y renonça et préféra la direction de cette rue à celle d'un diocèse.

« Le jour de Noël suivant, Jean Law rendit le pain bénit à Saint-Roch, sa paroisse, et y communia avec madame Law, dont Pierre Guerin avoit aussi reçu l'abjuration je ne sçais quand ni je ne sçais où.

« En 1721, il accompagna à Rome le cardinal de Billy, auquel la cour l'avoit donné pour conclaviste. Cette éminence eut un peu de peine à digérer qu'on lui associât l'aumônier de Jean Law, et un homme qui sortoit de la rue Quincampoix; mais il ne sçavoit pas les semences de grandeur dont il avoit fait provision dans cette rue; qu'elle avoit servi à développer et à faire connoître ses rares talents, et que sans elle la cour de France auroit été privée d'un habile ministre, l'église gallicane d'un illustre prélat, et l'église romaine d'un grand cardinal. Pierre Guerin partit donc le 1er avril.

« Le surlendemain de son départ, il perdit un grand procès qu'il avoit au sujet du prieuré de Sainte-Marie-Magdeleine de Merlou. Il disputoit ce bénéfice à Etienne de Vaissière, originaire de Manosque, en Provence, qui avoit été maintenu en possession par sentence des requêtes du palais, conformément aux provisions de la cour de Rome, qu'il avoit obtenues de ce prieuré vacant par la mort de N... Desfriches, dernier titulaire. Il avoit appelé de la sentence des requêtes, désirant s'approprier ce bénéfice, en vertu d'une prétendue union à son abbaye de Vezelai. Dans la crainte de perdre son procès une seconde fois, il avoit fait intervenir Jean-Louis Guerin, son neveu, alors capitaine réformé de dragons (et qui, néanmoins, se présentoit sous le titre de clerc soi-disant tonsuré du diocèse de Grenoble), pour réclamer ce bénéfice, en vertu de la collation que son oncle lui en avoit ci-devant faite secrètement. Ce fut le sieur Rubarbe, confident de Pierre Guerin et chanoine de Merlon, qui prit par deux fois possession pour lui de ce prieuré, en vertu de sa procuration, mais avec toutes les précautions et tout le mystère que demandoit une affaire de cette nature (1), laquelle, après avoir été débattue en la grand'chambre pendant trois audiences, fut jugée en faveur de Vaissière par un arrêt solennel, qui condamne Pierre Guerin à l'amende et aux dépens, en déboute son neveu.

« Après l'élection du pape Innocent XIII, quoique l'évêque de Sisteron (Laffitau) fût chargé des affaires de France à Rome, le secret en fut confié à Pierre Guerin, qui en fut chargé ouvertement le 3 décembre 1721, après le départ de Laffitau.

« Il fut nommé à l'archevêché d'Embrun le 6 mai 1724, et il en reçut la nouvelle à Rome, par un exprès, le 28 du même mois. Cet archevêché fut proposé pour lui par le pape Benoît XIII, le 12 juin suivant, dans le consistoire qui se tint après son exaltation. Il fut sacré le 2 juillet, par le pape, dans l'église de Sainte-Marcé *in Vallicello*... Le nouvel archevêque eut son audience de congé le 31 août, et, étant de retour à Paris, il se rendit à Versailles, où il eut l'honneur de saluer le roi, le 20 décembre. Le 24 du même mois, il prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

« Il fut député de la province d'Embrun, par procuration du 10 avril 1725, à l'assemblée générale du clergé qui fut tenue à Paris la même année.

« Une si belle suite de prospérités, d'honneurs et de contentemens, fut un peu troublée l'année suivante par un petit accident qui pensa déshonorer toute la famille Tencinienne. Heureusement, un arrêt du grand-conseil a tout replâtré, et les choses ont repris, comme on le verra, leur train ordinaire (2).

« En 1727, Pierre Guérin présida au concile provincial qui fut tenu à Embrun, dont l'ouverture se fit le 16 août, et dans lequel Jean Soanen, évêque de Senez, fut déclaré, le 27 sept., veille de la dissolution du concile, interdit et suspens de toutes les fonctions épiscopales et sacerdotales, et réduit au diaconat. Le concile nomma l'abbé de Saléon pour gouverner le diocèse de Senez en qualité de grand-vicaire, et l'évêque, le véritable pasteur, reçut une lettre de cachet qui, en l'arrachant à son troupeau, l'exila à La Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne: *Abiit in Montana*... Pour le récompenser de cette expédition, Pierre Guérin eut l'abbaye de Notre-Dame de l'Abondance (ordre de saint Augustin), diocèse de Genève, laquelle fut proposée pour lui par le pape même, dans un consistoire tenu le 7 mars 1728.

« Le 23 février 1739, il fut déclaré cardinal par le pape Clément XII. La nouvelle en arriva à Paris par un courrier de Rome, le 2 mars suivant. Il y avoit déjà quelque temps que le bruit de cette promotion s'y étoit répandu, mais on avoit peine à y ajouter foi à cause de l'indignité du sujet, et même il en avoit couru un autre que l'affaire étoit absolument échouée. Ce fut à la sollicitation de Jacques Stuart III, roi titulaire d'Angleterre, résidant à Rome, qu'il fut élevé à la pourpre.

« Voici le compliment qu'il fit au roi à l'occasion de sa promotion : « Sire, si « je tiens le chapeau de cardinal d'un « prince qui a tout sacrifié pour la re- « ligion, je vais recevoir de Votre Ma- « jesté, qui fait tout pour elle, les mar- « ques de cette dignité. Je sens toute « l'étendue de mes engagements, et

(1) Voy. trois lettres du cardinal de Tencin, à ce sujet, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 14 mai 1728. Voy. aussi deux factums dont nous donnons plus loin les titres.

(2) C'est la mort de La Fresnais. Voy. la noti précédente.

« jamais rien ne pourra m'empêcher « de les remplir. »

« Pour lui donner moyen de soutenir avec plus d'éclat sa nouvelle dignité, l'abbaye de Trois-Fontaines, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Marne, valant 40,000 liv., vacante depuis le 26 juillet 1737, par la mort du cardinal de Bissy, lui fut donnée au commencement de mai 1739.

« Il partit le 19 du même mois de Paris pour se rendre à Embrun, où il reçut le bonnet, dans son église cathédrale, le 28, des mains de M. Auréli, camérier du pape, et chargé par S. S. de cette cérémonie. Ensuite il partit pour Rôme, où il fit son entrée publique le 12 juillet, et reçut le chapeau le 15 du même mois, dans un consistoire.

« L'abbaye de Saint-Paul de Verdun, ordre de Prémontré, valant 15,000 liv. de revenu, lui fut donnée en avril 1740.

« Il fut nommé à l'archevêché de Lyon, le 24 sept. de la même année.

« Le 1er fév. 1742, il fut nommé prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et ses preuves furent admises le lendemain.

« Enfin, le 27 août suivant, un courrier lui fut envoyé à Lyon, pour lui porter l'ordre de se rendre en diligence à la cour. Il obéit avec le zèle et la soumission qu'il avait promis au roi dans son compliment, mais non avec autant de célérité qu'il l'aurait souhaité. Il fut obligé de faire plusieurs haltes sur la route, à cause d'une certaine incommodité dont il est travaillé de temps en temps, et qu'il a apportée de Rome. Quelques-uns prétendent que ce mal pourrait bien être celui de Giezi, attendu que Pierre Guérin l'a beaucoup plus mérité que ce serviteur d'Elysée. Quoi qu'il en soit, aussitôt qu'on apprit cette nouvelle à Paris, on crut que c'étoit pour remplacer M. le cardinal de Fleury, dont la santé commençait à s'affaiblir sensiblement, ou qui (pour parler le langage de M. de Vintimille) commençait à traîner partout la mort. Tous les agioteurs, tous les usuriers, tous les banqueroutiers, tous ses amis enfin, s'en réjouirent et s'en félicitèrent, et tous les gens de bien en frémirent.

« Par la miséricorde de Dieu, il n'a encore que le titre stérile de ministre, c'est-à-dire rien. Il faut espérer que quelques seigneurs de la cour, zélés pour le bien de l'Etat et de la religion, seront assez généreux pour le faire connaître au roi, et que Sa Majesté, justement indignée d'avoir un tel homme auprès d'elle, donnera à ses fidèles serviteurs et à ses bons sujets la satisfaction de le bannir pour jamais de sa présence. Ici finissent nos Mémoires, qui nous ont été fournis au mois d'octobre l'année dernière, 1742. »

Le cardinal de Tencin, qui n'était que ministre sans portefeuille, espéra en 1743 succéder au cardinal de Fleury dans la place de premier ministre; mais il fut trompé dans son attente. La mort de sa sœur, arrivée six ans après, en le privant des utiles conseils qui l'avaient dirigé jusque-là, le fit tomber dans l'oubli. En 1752, n'espérant plus rien, et d'ailleurs averti par son grand âge qu'il était temps de quitter les affaires, il donna sa démission et se retira dans son archevêché, où il répandit d'abondantes aumônes. Sa retraite fut à peine remarquée. Il mourut le 2 mars 1758, à l'âge de 78 ans.

Portraits.

I. *Petrus Guerin de Tencin archiepiscopus Ebrodunensis... Nicolaus Billy sculp. Romae ex calcographia Jani de Rubeis...* Il est en buste, de 3/4, tourné à D. En haut, ses armes et celles du pape. In-4°.

II. *Pre de* Guérin *de* Tencin, *archevêque d'Embrun.* Suite de Desrochers. In-8°.

III. Pierre de Tencin, cardinal, *archevêque, comte de Lyon, ministre d'Etat. Peint par J. Gasp. Heilmann... et gravé par J.-G. Will.* Il est en buste, avec le cordon du Saint-Esprit, de 3/4, tourné à G. In-4°.

IV. Copie en contre-partie du précédent, même sens. *J.-M. B. sc.* - H. 149 mill. L. 86 mill.

V. Petrus cardinalis de Tencin. *C. Grandon pinx. Parisot sc.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. In-4°.

Écrits relatifs au cardinal de Tencin.

I. *Mémoire pour M. Estienne de Veissière, prieur de Merlou, intimé, contre Me Pierre Guérin de Tencin, abbé de Vezelay, appellant.* (Paris, Jacq. Collombat, 1721), in-4° de 22 pp. C'est un recueil contenant : 1° *Réfutation du mémoire imprimé des sieurs de Tencin, oncle et neveu*, par Cochin; 2° l'arrêt du parlement du 3 avril 1721, qui donne gain de cause à Veissière.

II. *Mémoire de Mre Aubry, avocat au parlement. Pour messire Pierre Guérin de Tencin, abbé de Vezelay, appellant, contre le sieur Vaissière, clerc tonsuré du diocèse de Cisteron, intimé. Et ledit sieur Aubry, autheur de la dernière consultation en faveur de M. l'évêque de Senez* (s. l. ni d. Paris, 1728), in-4° de 15 pp. C'est une réimpression augmentée de notes : nous ne connaissons pas la 1re édition.

III.* *Mémoire pour servir à l'histoire de M. le cardinal de Tencin jusqu'à l'année 1743.* (s. l. ni d.), in-12 de 35 pp. = Autre éd. (s. l. ni d.), in-18 de 28 pp. C'est la notice que nous avons reproduite en partie.

IV.* *Ode sur la convalescence de monseigneur le cardinal de Tencin, par le P. de S. M.* (s. l. ni d.), in-4° de 8 pp.

V.* *Complimens récités à S. E. le cardinal de Tencin à son retour d'Ullins.* Lyon, 1752, in-4° de 78 pp.

ÉCRITS DU CARDINAL DE TENCIN (1).

I. *Exhortation au peuple prononcée par M. l'archevêque d'Embrun, après l'Evangile de la messe solennelle du Saint-Esprit qu'il célébra le jour de la première session du concile provincial le 16 aoust 1727.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

II. *Prima oratio archiepiscopi Ebredunensis ad RR. comprovinciales, habita in prima congregatione generali, die 16 augusti.* 1727, in-4°.

III. *Discours prononcé par monseigneur l'archevêque d'Embrun dans la première session publique, après l'arrivée des seigneurs évêques voisins invitez à venir prendre séance au concile le lundi 8 septembre.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4° de 4 pp.

IV. *Discours prononcé par M. l'archevêque d'Embrun à la dernière session.* Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

V. *Lettre de M. l'archevêque d'Embrun du 4 janvier 1728 à M. l'évêque de Senez.* Grenoble, P. Faure, 1728, in-4°.

VI. *Lettre de monseigneur l'archevêque d'Embrun à monseigneur l'évêque de Senez : communiquée aux ecclésiastiques du diocèse d'Embrun pour leur instruction.* Paris, ve Mazières et J.-B. Garnier, 1729, in-4° de 26 pp. Cette lettre a été suivie de 5 autres publiées à Grenoble, chez P. Faure, in-4°. La *deuxième* de pp.; la *troisième*, 1730, de 23 pp.; la *quatrième*, 1729 (*sic*), de 36 pp.; la *cinquième*, 1730, de 15 pp.; la *sixième*, 1730, de 8 pp.

VII. *Mandement... portant condamnation de l'écrit intitulé* : « Consultation « des avocats du parlement de Paris, « au sujet du jugement rendu à Em- « brun contre M. l'évêque de Senez. » Grenoble, P. Faure, 1728, in-4° de 7 pp. non chiff.

VIII. *Mandement... portant condamnation de l'écrit intitulé* · « Représenta- « tions... à Nos Seigneurs les cardi- « naux... assemblés extraordinaire- « ment à Paris par les ordres du roi, « pour donner à Sa Majesté leurs avis... « sur un écrit... qui a pour titre : « Consultation de messieurs les avocats « du parlement de Paris au sujet du « jugement rendu à Embrun contre « M. l'évêque de Senez. » Grenoble, P. Faure, 1729, in-4° de 25 pp.

IX.* *Instruction pastorale... sur les jugements définitifs de l'Eglise universelle, et sur la signature du formulaire.* Grenoble, P. Faure, 1729, in-4° de 7 et 114 pp.

X. *Instruction pastorale... dans laquelle il réfute les fausses conséquences que les appelants prétendent tirer de la diversité des opinions sur l'expression* Règle de Foi *par rapport à la constitution.* Grenoble, P. Faure, 1730, in-4° de 10 pp.

XI. *Instruction pastorale et ordonnance... portant défense de lire et de garder divers écrits publiez sous le nom de M. l'évêque de Montpellier.* Grenoble, P. Faure, 1730, in-4° de 52 pp.

XII. *Lettre... aux fidèles de son diocèse, en leur communiquant l'instruction pas-*

(1) Il existe un nombre infini de pièces de tous genres sur le concile d'Embrun, tenu par le cardinal de Tencin. Il serait sans intérêt de les mentionner toutes, car la plupart ne sont relatives qu'à des questions de polémique religieuse, discipline, dogme, etc. Les curieux les trouveront dans le catalogue imprimé de la Bib. imp. Nous en indiquerons quelques-unes qui ont un intérêt purement historique.

I. * *Journal historique du concile d'Embrun, par M....., bachelier en théologie..* (s. n.) 1727. 2 vol. in-12.

II. *Extrait des actes du concile provincial d'Embrun* (en latin et en français). Grenoble, P. Faure, 1727, in-4°.

III. *Relation de ce qui s'est passé dans le concile provincial d'Embrun, au sujet de la condamnation des écrits de M l'évêque de Senez, par M. l'abbé de Michel, chanoine d'Embrun.* Paris, veuve Mazières, 1728, in-4° de 55 pp.

IV. *Histoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez, par les prélats assemblés à Embrun.* 1728, in-4°.

V. *Decreta concilii provincialis Ebredunensis, Ebreduni habiti ab Ill. et Rev. D. Petro Guerin de Tencin.* Gratianopoli, P. Faure, 1727, in-4° de 39 pp.

VI. *Concilium provinciale Ebreduni habitum, ab illustrissimo et reverendissimo D. Petro de Guerin de Tencin, anno 1727.* Gratianopoli, P. Faure, 1728. 1 vol. in-4° de 268 pp.

torale de M. l'évêque d'Evreux du 15 novembre 1730 contre la consultation des 50 avocats du parlement de Paris. (s. n.), in-4° de 4 pp.

XIII. *Mandement... portant condamnation d'un écrit signé par 40 avocats, et intitulé* : « Mémoire pour les sieurs Samson, curé d'Olivet, Couët, curé de Dardoy,.. (s. n.), in-4° de 4 pp.

XIV. *Instruction pastorale... sur un écrit signé par 40 avocats, et intitulé :* « Mémoire pour les sieurs Samson, « curé d'Olivet, Couët, curé de Darvoi... « sur l'effet des arrêts des parlemens... « en matière d'appel comme d'abus des « censures ecclésiastiques. » Grenoble, A. Fauré, 1731, in-4° de 70 et 4 pp.

XV. *Mandement... contre un écrit intitulé* : « Arrêt du parlement de Paris « qui condamne un imprimé intitulé : « Lettre de M. l'ancien évêque d'Apt, à « être lacéré... et ordonne que deux « imprimez, l'un intitulé : Instruction « pastorale, et l'autre : Mandement de « M. l'archevêque d'Embrun, seront « supprimez. » Grenoble, A. Faure, 1731, in-4° de 7 pp.

XVI. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un écrit qui a pour titre* : « Projet de remontrances ou mé« moires pour y servir. » 1732, in-4° de 3 pp.

XVII. *Instruction pastorale et ordonnance portant condamnation d'un livre qui a pour titre :* « Histoire du concile de « Trente, traduite de l'italien de fra « Paolo Sarpi, par P. Fr. Le Courayer. » Paris, Ve Mazières, 1738, in-4°.

XVIII. *Lettre pastorale et ordonnance... portant défense de lire un écrit intitulé* : « Instruction pastorale de monseigneur « l'évêque de Montpellier au sujet des « miracles que Dieu fait en faveur des « appellans de la bulle Unigenitus. » (s. n.), in-4° de 6 pp.

XIX. *Instruction pastorale... dans laquelle il réfute l'ouvrage qui a paru sous ce titre :* « Instruction pastorale de mon« seigneur l'évêque de Montpellier, « adressée au clergé et aux fidèles de « son diocèse, au sujet des miracles « que Dieu fait en faveur des appellans « de la bulle Unigenitus. » (s. n.), in-4° de 42 pp.

XX. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un écrit qui a pour titre* : « Mémoires historiques et criti« ques sur divers points de l'Histoire « de France, par Mezeray. » (s. n.), in-4° de 4 pp.

XXI. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation de deux ouvrages dont l'un a pour titre* : « Mémoire sur « les droits du second ordre du clergé. » *L'autre a pour titre* : « Lettres à un ec« clésiastique sur la justice chrétienne. » (s. n.), in-4° de 34 pp.

XXII. *Lettre pastorale et ordonnance... portant condamnation d'un ouvrage qui a pour titre :* « Prière pour demander à « Dieu la grâce d'une véritable et par« faite conversion. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXIII. *Mandement... portant condamnation d'un livre intitulé :* « Morale chré« tienne rapportée aux instructions « que Jésus-Christ nous a données « dans l'oraison dominicale. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXIV. *Mandement... au sujet d'un écrit intitulé :* « Mandement de M. l'évêque « de Saint-Papoul, pour faire part à son « peuple de ses sentiments sur les af« faires de l'Église et les raisons qui le « déterminent à se démettre de son « évêché. » (s. n.), in-4° de 7 pp.

XXV. *Lettre pastorale de S. E. monseigneur le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, adressée à tous les fidèles de son diocèse au sujet de la prise de possession de l'archevêché* (du 14 nov. 1740). Lyon, P. Valfray, 1740, in-4°.

Nous ne croyons pas devoir citer tous ses mandements, lettres pastorales, etc., comme archevêque de Lyon; on les trouvera, au nombre de 45, dans le *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste* (Lyon, 1853, in-8°). Nos 1674 et suiv., 2930, 3094 et 3297.

XXVI. *Correspondance du cardinal de Tencin, ministre d'État, et de madame de Tencin, sa sœur, avec le duc de Richelieu, sur les intrigues de la Cour de France depuis 1742 jusqu'en 1757, et surtout pendant la faveur des dames de Mailly, de Vintimille, de Lauraguais, de Châteauroux et de Pompadour.* (s. n.), 1790, gr. in-8° de 8 et 385 pp. Cette correspondance, publiée par J.-B. de Laborde et Soulavie, ne passe pas pour très-authentique.

TERRAIL (PIERRE), seigneur de **BAYART**, dit *le Chevalier sans peur et sans reproche*, naquit vers l'an 1473(1), au château de Bayart, situé à l'extrémité de la vallée de Graisivaudan. Il était le fils aîné d'*Aymon* Terrail et

(1) Les biographes sont loin d'être d'accord sur l'époque de sa naissance, et il paraît qu'il n'existe aucun document authentique à cet égard. Voy. une dissertation de M. de Terrebasse dans son *Histoire de Bayart* (1re édit. 1828), pp. 502 et suiv.

d'Hélène Alleman Laval (1). Sa vie offre une quantité considérable de faits qui, pour être parfaitement appréciés, exigeraient d'assez grands détails et des développements tirés de l'histoire générale. Les bornes d'un ouvrage comme celui-ci nous forcent à nous renfermer dans une esquisse rapide et bien insuffisante. Pour connaître ce héros, il faut recourir aux naïfs et charmants récits de son vieil et *loyal serviteur*, ou à son histoire rédigée par M. de Terrebasse, qui joint à une diction pure et élégante l'exactitude et les recherches de l'érudition.

Les Terrail étaient d'une famille d'ancienne chevalerie, dont on ne connaît la filiation qu'à partir de *Humbert* ou *Aubert*, qui fut blessé en 1325, au combat de Varey, livré par le dauphin Guigues VIII à Édouard comte de Savoie. Cinq descendants de celui-ci périrent les armes à la main : *Robert* fut tué dans un combat près de Marelles (1337); *Philippe* à la bataille de Poitiers (1356); *Pierre* à celle d'Azincourt (1415); *Jean* à celle de Verneuil (1424); *Pierre* à celle de Montlhéry (1465). Ainsi, pendant quatre générations consécutives, la succession de Bayart s'était ouverte sur les champs de bataille.

Aymon, son père, avait seul failli à cette glorieuse tradition; grièvement blessé à la journée de Guinegate, en 1479, il s'était vu forcé de quitter le service à l'âge de 65 ans. Les anciens chroniqueurs nous représentent ce vieux guerrier assis dans un large fauteuil, sous l'immense cheminée d'une salle de son château, devisant, pendant les longues soirées d'hiver, des preux chevaliers, des tournois, des armes, et racontant ses exploits et ceux de ses ancêtres. Penché sur son père, le jeune Bayart ne perdait pas une de ses paroles, son imagination s'enflammait à ces récits du temps passé; de bonne heure, il manifesta un goût décidé pour la carrière des armes. Le vieillard n'eut garde de contrarier des dispositions qui lui rappelaient celles de sa propre jeunesse, et il le plaça, à l'âge de 13 ans, dans les pages du duc de Savoie.

Bayart resta environ six mois à cette cour. En 1487, ayant suivi le duc à Lyon, où se trouvait le roi Charles VIII, sa bonne mine et son adresse à monter à cheval le firent remarquer de ce prince, qui désira l'avoir à son service et le plaça, pour faire son apprentissage du métier des armes, dans la compagnie de Louis de Luxembourg, comte de Ligny. Mis hors de page trois ans après, à l'âge d'environ 18 ans, il se trouva encore à Lyon lors d'un nouveau voyage de Charles VIII. Ce fut en cette circonstance qu'il osa, malgré sa jeunesse, prendre part à un tournoi donné par le comte de Vaudrey « après « s'être appareillé et accoustré au cré« dit de son oncle (2), l'abbé d'Ainay »; espiéglerie de page dont M. de Terrebasse a fait le sujet d'un charmant opuscule dont nous donnons le titre plus loin (N° XXVII). Il signala encore son courage naissant dans plusieurs passes d'armes données en l'honneur des dames, dans la ville d'Aire, où il resta deux ans en garnison dans la compagnie de Ligny.

Il fit ses premières armes en 1495, dans l'expédition de Charles VIII au royaume de Naples. Il se trouva à la bataille de Fornoue, où il eut deux chevaux tués sous lui, et enleva une enseigne à l'ennemi. En 1499, il rentra en Italie à la suite de Louis XII, et prit part à la conquête du Milanais. C'est à dater de cette époque que commence la longue suite d'exploits et de services rendus à son pays qui lui ont assuré une si belle place dans l'histoire.

En 1501, il fit la campagne de Naples sous les ordres de l'un des plus braves guerriers de ce temps-là, Louis d'Ars (3), qui avait pris le commandement de la compagnie du comte de Ligny. L'année suivante, Louis XII et Ferdinand, roi d'Espagne, s'étant brouillés pour le partage de leur conquête, il ne tarda pas à se faire con-

(1) Bayart avait trois frères et quatre sœurs : *Georges* fut le seul qui se maria, nous parlerons plus loin de sa postérité; *Philippe*, doyen de la cathédrale de Grenoble, fut évêque de Glandevès, en Provence, et mourut l'an 1532; *Jacques*, d'abord chanoine de Grenoble, puis abbé de Josaphat-les-Chartres, succéda à son frère sur le siége de Glandevès, et mourut bientôt après, à Chartres, le 15 mai 1533; *Marie* épousa, le 17 oct. 1484, Jean du Pont, seigneur dudit lieu, en Savoie, dont elle eut Pierre du Pont, qui figure dans l'*Hist. de Bayart* sous le nom du capitaine Pierrepont; *Catherine*, religieuse à Prémol; *Jeanne*, religieuse aux Ayes; *Claudine*, mariée à Ant. de Theys, seigneur de La Bayette. (M. de Terrebasse, *loc. cit.*).

(2) *Théodore* TERRAIL mourut, d'après son épitaphe, le 6 mai 1505, à l'âge de 73 ans, après avoir gouverné l'abbaye d'Ainay durant 18 ans 4 mois et 18 jours. Nous le faisons, avec tous les historiens, oncle de Bayart, mais il n'était que son cousin : il appartenait à la branche de *Bernin*, dont il sera question à la fin de cette notice.

(3) Il était du Berri; c'est donc à tort qu'un grand nombre d'historiens, trompés sans doute par une ressemblance de noms, le rattachent aux d'Arces de Dauphiné.

naître aux Espagnols; à la tête de 60 hommes seulement, il soutint, dans la ville de Biseglia, pendant 6 heures, le choc de 600 hommes de leur nation. Nommé gouverneur de Minervino (1502), il s'ennuya de rester en repos sans rompre une lance, et pour « se « remettre en jeu », il attaqua et mit en déroute un corps de 30 hommes d'armes espagnols, et fit prisonnier leur capitaine, Alonso de Soto-Mayor. Ce capitaine était proche parent du célèbre Gonzalve de Cordoue, qui commandait les troupes de Ferdinand en Italie. Instruit de la haute naissance de son prisonnier, Bayart le traita avec la plus grande courtoisie et se contenta de lui demander sa parole de ne pas chercher à s'évader. Soto-Mayor le jura, mais bientôt, au mépris de son serment, et sous prétexte d'aller chercher lui-même le prix de sa rançon, il prit la fuite. Bayart lança à sa poursuite des cavaliers qui le ramenèrent; il lui adressa les plus vifs reproches sur sa déloyauté et le fit mettre en prison. A quelque temps de là, l'Espagnol ayant payé sa rançon, recouvra la liberté, et, de retour à Andréa, se plaignit des mauvais traitements dont il aurait été l'objet. Bayart l'ayant appris, l'appela en champ clos. Ce duel célèbre, qui eut lieu en présence de témoins choisis dans les deux armées, fit grand bruit dans le temps. Les deux adversaires étaient d'une grande habileté dans le maniement des armes et doués d'une force herculéenne: leur lutte fut terrible, il y eut un instant où ils se prirent corps à corps et où ils se roulèrent dans la poussière. Enfin, Bayart, plus agile, tua Soto-Mayor sur la place en lui plongeant son poignard jusqu'à la croisette entre le nez et l'œil gauche. Le résultat de ce duel humilia fortement les Espagnols : ils voulurent rétablir leur prétendue supériorité dans les armes en proposant un combat de onze des leurs contre onze Français. Le défi fut accepté, mais l'honneur de la journée fut pour Bayart et François d'Urfé, seigneur d'Orose, son ami, qui, restés seuls à cheval après que leurs compagnons eurent été démontés, réussirent a se maintenir pendant six heures contre neuf cavaliers (1). Les Espagnols eux-mêmes reconnurent la supériorité que Bayart avait déployée dans cette brillante résistance; ils en firent le proverbe: *Muchos grisones y pocos Bayardos.*

En 1503, la négligence et la division des généraux ayant fait décliner les affaires de France en Italie, l'armée dut battre en retraite. Bayart, selon son habitude, se plaça à l'arrière-garde pour protéger les débris de nos troupes. Ce fut dans ces circonstances qu'il se signala par un fait d'armes digne des temps héroïques. Le salut de l'armée dépendant de la conservation d'un pont de bateaux qu'elle avait jeté sur le Carigliano; « le bon chevalier, dit M. de Terrebasse (2), toujours de préférence aux endroits les plus périlleux, s'était logé tout près du pont avec l'un de ses braves compagnons, Pierre de Tardes, surnommé le Basco, gentilhomme de la maison du roi. Au premier bruit de l'attaque ils furent à cheval, et ils allaient courir où l'on se battait, lorsque Bayart découvrit de l'autre côté du fleuve 200 cavaliers espagnols qui accouraient à toute bride vers le pont. Il n'était resté personne à sa défense, et si, comme il paraissait infaillible, les ennemis s'en emparaient, c'en était fait de l'armée française : « *Monsieur l'écuyer, mon ami*, dit Bayart a son camarade, *courez chercher du secours ou nous sommes tous perdus; je vais, en attendant, tâcher d'amuser l'ennemi jusqu'à votre retour, mais hâtez-vous.* » Le Basco pique des deux, et le bon chevalier courut, la lance au poing, au devant des Espagnols qui entraient déjà de l'autre côté du pont, prêts à le traverser. Comme un lion furieux, il se précipita sur le premier rang et renversa quatre cavaliers, desquels deux tombèrent dans la rivière et ne repa-

(1) Ce combat de onze contre onze n'est pas moins célèbre que le duel avec Soto-Mayor dans les fastes chevaleresques. Voici les noms des tenants de Bayart, que Jean d'Auton (*Histoire de Louis XII*), a donnés d'après « aulcuns qui estoient à l'affaire « et autres présents audict combat » :

Pierre de Guiffrey, seigneur de *Boutières;*
Pierre Terrail, seigneur de *Bayart;*
*François d'*Urfé, seigneur d'*Orose;*
Pierre de Pocquière, seigneur de *Bellabre;*
Hector de La Rivière;
Noël du Fahy;
Louis de Saint-Bonnet;
René de La Chesnaye;
Antoine de Clermont;
Jacques de Montdragon;
.... Bouvans.

Quelques historiens ont remplacé ce dernier par un *Aymon de* Salvaing, dit *Tartarin*, personnage qui ne paraît avoir existé que dans l'imagination du président de Boissieu. Voy. à ce sujet: *Relation des principaux événements de la Vie de Salvaing de Boissieu*, par M. de Terrebasse, pp. 178-179.

(2) *Histoire de Pierre Terrail* (1re édit.), pp. 150 et suiv.

rurent plus. Leur capitaine s'avança pour les venger; mais comme il levait le bras pour le frapper, Bayart lui porta sa javeline sous l'aisselle d'une telle force, qu'elle lui entra plus d'un demi-pied dans le corps, dont chût à terre, et mourut soudainement. Puis, de crainte d'être pris par derrière, il s'accula à la barrière du pont, et à grands coups d'épée, se défendit si vigoureusement que les Espagnols, tout ébahis, ne croyaient pas avoir affaire à un simple mortel. La force prodigieuse et l'intrépidité qu'il déploya dans ce combat inégal, ne feront pas moins l'étonnement que l'admiration de la postérité. Tout ce que l'antiquité nous raconte de son Horatius Coclès, Bayart l'exécuta à la vue des armées de France et d'Espagne. Bref, par un miracle d'audace qui ne pourrait se renouveler aujourd'hui, il se maintint si longtemps dans cette position qu'il donna le temps à Pierre de Tardes d'arriver à son secours avec 100 hommes d'armes qui eurent bientôt refoulé les Espagnols et les poursuivirent un grand mille au delà du Garigliano. » A la tête des débris de nos troupes, il se maintint, avec Louis d'Ars, dans le royaume de Naples contre les forces réunies de l'Espagne et de Venise, jusqu'à ce que Louis XII, « qui ne voulait pas mettre en hasard si peu de gens de bien qu'il avait là, » leur manda de faire leurs conditions et de rentrer en France.

En 1507, Gênes s'était révoltée : il voulut, quoique malade, faire partie de l'armée destinée à faire rentrer cette ville dans le devoir. Les approches en étaient défendues par une montagne hérissée de redoutes et de bastions de l'aspect le plus formidable. Il dirigea l'attaque de cette position à la tête d'une troupe de gentilshommes, parmi lesquels figuraient deux guerriers dauphinois, Maugiron et Imbaud de Rivoire; il en chassa les Génois et amena la reddition de la ville, où Louis XII fit son entrée le 20 avril 1508.

La ligue de Cambrai, formée contre les Vénitiens, ramena encore le roi en Italie. Bayart prit part à cette expédition à la tête d'une compagnie de 30 hommes d'armes de Chastelard, et d'une bande de 500 aventuriers levés en Dauphiné. Dès l'ouverture de la campagne, il contribua à la prise de Tréviglio, et décida le gain de la bataille d'Agnadel, en se jetant, avec une partie de l'arrière-garde, sur le flanc des Vénitiens (14 mars 1509). Au mois de juillet de la même année, ces derniers s'étant emparés de Padoue, il se trouva au siége de cette ville, dont il prépara les approches en enlevant quatre retranchements qui défendaient la porte de Vicence.

En 1510, pendant la guerre de Ferrare, il tenta d'enlever le pape Jules II et toute sa cour; le hasard fit échouer cette entreprise. L'année suivante, les troupes pontificales ayant mis le siége devant la Bastia di Genivolo, il fit, par ses conseils, délivrer cette place et remporter au duc de Ferrare une victoire qui lui valut le salut de ses Etats. Bientôt après, à la tête de la compagnie d'ordonnance d'Antoine de Lorraine, il battit un corps de troupes suisses qui venaient au secours du pape, et contribua à leur brusque départ pour leurs montagnes.

En 1512, à la tête des coureurs de l'armée, il défit Baglioni, capitaine-général des Vénitiens. Ce succès permit à nos troupes de se rapprocher, sans être inquiétées, de Brescia, dont ces derniers s'étaient emparés. On forma le siége de cette place : emporté par son courage, Bayart fut l'un des premiers à monter à l'assaut, mais au moment où il allait franchir un bastion dont il venait de s'emparer, un capitaine vénitien lui porta dans le haut de la cuisse un coup de pique si violent que le fer demeura dans la blessure. Le bon chevalier chancela, et il serait tombé si ses archers ne l'eussent soutenu. On le porta dans une maison voisine, où il demeura jusqu'à sa guérison. On sait quelles furent la générosité et la délicatesse de sa conduite envers ses hôtes. C'est l'un des épisodes les plus charmants de son histoire. Nous n'essaierons pas de le raconter, il faut le lire dans M. de Terrebasse, qui l'a su rendre avec un goût et un bonheur dont nous ne nous sentons pas capable. — De retour au camp après sa guérison, le duc de Nemours, qui assiégeait alors Ravenne, le chargea d'une expédition contre un corps de troupes espagnoles qui inquiétait l'armée. Il réussit avec son bonheur accoutumé, et peu après il combattit à la bataille de Ravenne (11 avril 1512) (1). Malgré le succès de cette journée, l'armée française, épuisée par des luttes continuelles et menacée par les

(1) Bayart écrivit sur cette bataille une lettre que M. de Terrebasse a reproduit dans les pièces justificatives de son histoire.

Vénitiens, que 18,000 Suisses venaient de renforcer, fut obligé de se replier sur Pavie. Il se plaça encore à l'arrière-garde et renouvela presque le prodige du pont de Carigliano, en arrêtant pendant deux heures, sur le Tésin, avec 36 hommes seulement, les efforts des Suisses. Après avoir eu deux chevaux tués sous lui dans cette lutte inégale, il fut blessé à l'épaule d'un coup de fauconneau. Nos troupes repassèrent les Alpes, et il vint se faire soigner à Grenoble, où « par sa sage retraite en « l'exécution d'un amour vicieux, » comme dit Pasquier, il se montra aussi continent que Scipion.

Après avoir passé quelque temps en Dauphiné, il fit partie de l'armée envoyée dans la Navarre pour le rétablissement de Jean d'Albret (1512); mais l'activité du duc d'Albe neutralisa ses efforts et ceux de La Palisse; il contribua du moins, par son intrépidité et son dévouement, à la conservation d'une grande partie de l'armée.

En 1513, le pape ayant formé avec l'empereur d'Allemagne et le roi d'Angleterre une ligue contre la France, ce dernier débarqua à Calais (17 juin) et mit le siége devant Terouenne. Placé sous les ordres de Piennes, gouverneur de Picardie, Bayart fut chargé de repousser cette agression ; l'excès de prudence de ce gouverneur ne lui permit pas de risquer une attaque : toutefois, ne pouvant maîtriser son ardeur, il tomba sur l'arrière-garde des Anglais et leur enleva une des douze pièces de canon que Henri VIII appelait ses douze apôtres. Les deux armées s'étant bientôt rencontrées, les Français furent défaits au combat de Guinegate, appelé *la journée des Eperons*. Entouré d'ennemis, Bayart se vit contraint de se rendre, mais il le fit avec une grande hardiesse. Il aperçut un gentilhomme de bonne mine qui s'était désarmé et couché au pied d'un arbre pour se reposer. Il piqua droit à lui et lui mettant l'épée sous la gorge : *Rends-toi, homme d'armes*, dit-il, *ou tu es mort*. Le gentilhomme, pris au dépourvu, se rendit sans résistance et demanda le nom de son vainqueur. « *Je suis*, répliqua-t-il, *le capitaine Bayart qui me rends moi-même à vous : voici mon épée*. » Quelques jours après, le bon chevalier s'ennuya et voulut retourner au camp : *Et votre rançon?* lui dit le gentilhomme. *Et la votre?* répondit Bayart; *vous étiez déjà mon prisonnier lorsque je me suis rendu à vous pour sauver ma vie, non autrement*. Cette singulière contestation fut portée devant le roi d'Angleterre, qui décida que les deux prisonniers étaient mutuellement quittes de leurs promesses et fit de grandes amitiés au héros français.

Un des premiers actes de François Ier, en montant sur le trône, fut de récompenser ses services; il le nomma, le 20 janvier 1515, lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné. Quelques mois après, au moment de l'expédition du Milanais, il lui donna ordre de s'avancer avec sa compagnie et 3,000 hommes de pied sur les confins du marquisat de Saluces, pour préparer les voies à l'armée dont l'avant-garde, commandée par le connétable de Bourbon, marcha jusqu'à Briançon, tandis que lui-même attendait à Grenoble qu'il se fût ouvert une route à travers les Alpes. Bayart fit plus qu'on n'attendait de lui, il entra dans le Piémont et s'empara de Prospero Colonna, général des troupes du Pape. Les 13 et 14 septembre suivant, il fit des prodiges de valeur à la bataille de Marignan. Le soir de cette sanglante journée, tous les capitaines réunis dans la tente du roi furent unanimes à convenir que non-seulement il avait surpassé les plus braves, mais encore qu'il s'était surpassé lui-même. François Ier le savait, pour l'avoir rencontré pendant tout le temps de l'action au plus fort de la mêlée, et il voulut lui donner un témoignage éclatant de sa satisfaction en recevant de ses mains l'ordre de chevalerie. Quoique les plus grands seigneurs de France et d'Italie fussent là présents, il préféra faire cet honneur à un simple capitaine, reconnaissant ainsi que personne ne portait plus dignement que lui les éperons dorés. Bayart s'en défendit avec sa modestie habituelle, mais François Ier insista : « Alors, tirant son épée, il en frappa trois coups sur l'épaule du roi, en répétant la formule consacrée : *Sire, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroy ou Baudoin, son frère. Certes, vous êtes le premier prince que oncques fist chevalier; Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite*. Et toujours en tenant de la main droite son épée, il l'apostropha en ces termes : *Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si beau et puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous*

serez moult bien comme relique gardée et honorée, et ne vous porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Sarrasins ou Mores. Puis, il fit deux sauts, et la remit dans le fourreau (1). » La défaite des Suisses rendit le Milanais à la France; la paix fut conclue, et Bayart revint en Dauphiné, où il resta quelques années occupé des devoirs de sa charge de lieutenant-général.

En 1521, Charles-Quint ayant tout à coup rompu la paix avec François Ier, à l'occasion de Robert de La Marck, duc de Bouillon, envahit la Champagne, s'empara de Mouzon et fit craindre un instant qu'il ne pénétrât dans le cœur de la France. Mézières était la seule ville qui aurait pu s'opposer encore à lui, mais ses fortifications tombaient en ruines, et elle était dépourvue de soldats, d'armes et de vivres. Le roi assembla un conseil de guerre où Bayart fut appelé, et il fut décidé que le seul parti à prendre était de brûler la ville, de dévaster les environs pour affamer les Impériaux. Bayart seul s'opposa à cette résolution désespérée, disant « qu'il n'y avait pas de place « faible là où il y avait des gens de « cœur pour la défendre, » et il offrit d'aller s'enfermer dans Mézières. Le roi accepta et le nomma, sur-le-champ, lieutenant-général dans cette place. Il s'y jeta avec la compagnie du duc de Lorraine dont il était lieutenant, deux ou trois mille hommes de pied et un grand nombre de gentilshommes dauphinois, parmi lesquels on cite : Ch. Alleman-Laval, Gasp. Terrail, seigneur de Bernin, Antoine de Clermont-Tallard, Fr. de Sassenage, Jean-Jacques et Laurent Aynard, Guigues Guiffrey, seigneur de Boutières, Imbert de Vaulx, seigneur de Milieu, Ph. de Ville et Balth. de Beaumont. Il fit relever les fortifications en ruines et encouragea par son assurance et sa gaîté les habitants et les troupes à se défendre jusqu'à la mort. *Si les vivres nous manquent*, leur dit-il un jour, *nous mangerons d'abord nos chevaux, et après*, ajouta-t-il avec sa gaîté ordinaire, *nous salerons et nous mangerons nos valets.* On connaît l'histoire de cette défense mémorable; pendant un mois il résista à une armée de 35,000 hommes pourvue d'un grand matériel de guerre et fit lever le siége de Mézières en brouillant ensemble, par un ingénieux stratagème, les deux généraux ennemis. Ce fait d'armes qui sauva la France mit le comble à la gloire du bon chevalier. François Ier lui fit l'accueil le plus flatteur, le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel (2) et, par une distinction sans exemple et qui n'était réservée qu'aux seuls princes du sang, il lui donna une compagnie de 100 hommes d'armes. Deux mois après, quand il vint à Paris, le parlement lui envoya une députation pour le complimenter.

Bientôt il reçut la mission d'aller prendre le commandement de la ville de Gênes, menacée par les troupes du Pape et de l'Empereur; sa présence suffit pour en éloigner tout danger. Il se rendit ensuite dans le Milanais avec les renforts amenés de France par le maréchal de Foix, et combattit à la journée de la Bicoque (1522). Il évacua peu après l'Italie et revint en Dauphiné. Grenoble était alors ravagée par la peste et la famine : « Il se hâta, dit M. de Terrebasse, de prendre les mesures les plus efficaces, et veilla lui-même à leur exécution, avec cette charité et cet amour des malheureux qui complétait ses vertus. Suivi des médecins et des chirurgiens, il parcourait la ville, entrait dans les maisons infectées de la contagion, faisant distribuer des médicaments et des secours aux malades, sans plus s'inquiéter de la peste que d'un autre danger. Tant qu'elle dura, il nourrit chaque jour un grand nombre de pauvres, fit soigner à ses dépens les pestiférés dans les hospices, et alla chercher des malheureux jusque dans les villages circonvoisins. Le bon chevalier, si digne de ce nom, dépensa dans l'espace de quelques mois plus de 700 écus d'or en charités. Grâce à son dévouement, ses soins et ses libéralités, Grenoble fut délivrée en peu de temps d'un fléau dont elle n'avait que trop souvent éprouvé les ravages. » Vers la même époque, il purgea le Dauphiné d'un autre fléau non moins redoutable, en dispersant une bande de 1,500 aventuriers qui, après avoir traversé le

(1) M. de Terrebasse, *Vie de Pierre Terrail*, pp. 410-411. On lit au bas de ce passage la note suivante : « Cette épée passe pour perdue; cependant nous avons lu dans un *Voyage en Angleterre* qu'elle se trouve dans le palais de *Carlton-House.* »

(2) Au commencement de la révolution, ce collier appartenait à Larive, acteur du Théâtre-Français, qui en fit hommage au général Lafayette, en 1790. Les héritiers de ce dernier le conservent encore de nos jours.

Rhône, s'étaient jetés dans le Viennois où ils commettaient toutes sortes de forfaits.

En 1523, le roi, ayant mis sur pied une nouvelle armée pour reconquérir le Milanais, en donna le commandement à Bonivet. Bayart fut placé à l'avant-garde avec sa compagnie de 100 lances et de 200 archers, mais l'impéritie ou le mauvais vouloir du général, créature de la duchesse d'Angoulême, le fit échouer devant Crémone et à Rebec. Bientôt, l'armée, décimée par les maladies et la misère, abandonnée par les Suisses, harcelée par Pescaire et le connétable de Bourbon, fut obligée de battre en retraite. On repassa la Sésia. Dans ce mouvement, Bonivet, grièvement blessé au bras, remit le commandement général à Bayart. Il était trop tard pour reprendre l'offensive ; le bon chevalier voulut du moins assurer la retraite de l'armée et il se mit à l'arrière-garde. Sous ses ordres, les troupes reprirent un instant courage et chargèrent les ennemis avec une ardeur à laquelle ils ne s'attendaient plus. Pendant deux heures sa fière contenance les tint à distance, tandis que l'artillerie et les bagages défilaient en sûreté. Vers les dix heures du matin, au moment où il rejoignait ses gendarmes après une nouvelle charge, il reçut un coup d'arquebuse dans le flanc droit qui lui brisa l'épine dorsale. Dès qu'il se sentit frappé, il s'écria : *Jésus! hélas, mon Dieu! je suis mort!* puis baisant la croisée de la garde de son épée en guise de croix, il récita le premier verset du *Miserere*. Ne pouvant se soutenir, il se retint à l'arçon de sa selle et demeura en cet état jusqu'à ce que son maître d'hôtel, jeune gentilhomme du Dauphiné, nommé Jacques Joffrey, vint le recevoir dans ses bras, et le coucha au pied d'un arbre le visage tourné vers les ennemis. Voyant qu'ils avançaient, il eut encore la force d'ordonner une charge pour les repousser, pendant que, faute de prêtre, il se confessait à Jacques Joffrey. Le seigneur d'Alègre, prévôt de Paris, reçut son testament militaire, après quoi il engagea ses gens d'armes qui l'entouraient en pleurant à se retirer, pour ne pas être faits prisonniers. Tous le quittèrent au désespoir de la perte d'un si bon et si vaillant capitaine. Il resta seul avec Jacques Joffrey, que rien ne put forcer à l'abandonner. Peu d'instants après, Pescaire arriva et lui témoigna toute l'estime qu'il avait conçue pour son noble caractère et les vifs regrets dont il était pénétré de le voir en cet état. Il fit dresser sa tente autour de l'arbre et aida à le coucher sur son propre lit de camp en lui baisant les mains; puis il laissa à sa garde deux de ses gentilshommes pour qu'il ne fût ni offensé, ni fouillé par la soldatesque. On raconte que le connétable de Bourbon étant venu à passer voulut aussi lui témoigner ses regrets, et que le preux chevalier, reprenant ses esprits, lui aurait répondu d'une voix assurée : *Monseigneur, je vous remercie, mais ce n'est pas de moi qui meurs en homme de bien, servant mon roi, qu'il faut avoir pitié; c'est de vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et votre foi!* Il rendit le dernier soupir en prononçant le nom de Jésus, le 30 avril 1524, vers les six heures du soir.

Dès qu'il fut mort, les gentilshommes commis à sa garde par Pescaire le firent transporter, par l'ordre de ce dernier, dans l'église la plus voisine, où on lui fit un service auquel assistèrent les principaux capitaines et une partie de l'armée ennemie. Son corps fut ensuite embaumé et remis à Joffrey, pour le rapporter en France. En passant sur les terres de Savoie, le duc lui fit rendre des honneurs comme à un prince de son propre sang. La noblesse l'accompagna jusqu'à la frontière du Dauphiné, où ses parents et amis l'allèrent recevoir. Le clergé, le parlement et une immense population lui vinrent au-devant jusqu'à une demi-lieue de Grenoble. On lui fit un service solennel dans l'église Notre-Dame, après quoi il fut inhumé dans le couvent des Minimes-de-la-Plaine, dont son oncle, Laurent Alleman, était le fondateur.

Par une négligence ou un oubli inexplicables, son tombeau resta plus d'un siècle couvert d'une simple pierre qui ne portait même pas son nom. En 1600, Henri IV se trouvant à Grenoble se proposa de lui faire ériger une sépulture plus convenable; mais la guerre de Savoie et les autres affaires de l'Etat lui firent oublier ce dessein. Les Etats de la province le reprirent en 1619, et votèrent un fonds de 1000 liv. pour l'exécuter : ces derniers ayant été ou dissipés ou employés à d'autres usages, il n'y eut rien de fait. Enfin,

vers le milieu du même siècle, un simple gentilhomme dauphinois, Scipion de Pollod, seigneur de Saint-Agnin, paya à ses frais la dette négligée des concitoyens du chevalier sans peur et sans reproche; il lui fit élever au-dessus de sa tombe un mausolée en marbre blanc, orné de sculptures et surmonté de son buste. Au milieu du monument était une table de marbre noir, où était gravée une inscription latine en lettres d'or. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1788. A cette époque, on songea sérieusement à lui élever un monument digne de lui et une souscription fut ouverte en Dauphiné, à laquelle prirent part les officiers du régiment de *Royal-la-Marine*, alors en garnison à Grenoble, et ceux de Rouergue et de Limousin que commandaient deux gentilshommes de la province, MM. de La Tour-du-Pin-Montauban et de Virieu-Pupetières. Les souscriptions recueillies en Dauphiné ne furent pas aussi abondantes qu'elles l'auraient certainement été, s'il eût été question d'un canal d'irrigation ou d'un nouveau mode d'éclosion des vers à soie. D'ailleurs, survinrent les événements de 1789, et l'on songea bientôt à tout autre chose qu'au chevalier Bayart. En 1790, l'église des Minimes-de-la-Plaine ayant été mise en vente comme bien national, le procureur-général-syndic du département de l'Isère fit insérer dans le cahier des charges la clause suivante :

« *Art. 6*. Comme les mânes de Bayard appartiennent à la nation qu'il illustra par ses vertus, le mausolée qui les renferme et tout ce qui en dépend ne sera point compris dans la vente. L'administration demandera au Corps législatif et au roi la permission de transférer ce dépôt cher à la patrie et au département, dans un lieu public, pour y être conservé, jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses permettent d'élever à ce grand homme un monument que le public désire depuis longtemps. »

Il fut fait droit à cette respectueuse disposition : le monument fut d'abord transféré au musée, puis dans l'église Saint-André de Grenoble. Enfin, un vote du conseil général de l'Isère, un don de l'Etat et des souscriptions particulières, ont permis de lui élever sur la place Saint-André une statue dont l'inauguration eut lieu le 9 juin 1823.

Bayart ne fut point marié, mais il eut d'une noble demoiselle de la maison de La Tréca, en Lombardie, une fille naturelle nommée *Jeanne*, qu'il fit élever avec autant de soin que si elle eût été légitime. La famille Terrail la regarda toujours comme telle et, après la mort du bon chevalier, ses trois frères *Georges*, *Philippe* et *Jacques* la dotèrent et la marièrent à François de Bocsozel, seigneur de Chastelard. Ce fut de cette union que naquit le malheureux Chastelard, que son amour pour Marie-Stuart conduisit à l'échafaud. — *Philippe* et *Jacques* Terrail furent d'église et moururent évêques de Glandèves. *Georges* fut le seul frère de Bayart qui se maria; il épousa Claudine d'Arvilars dont il eut deux filles, *Barbe* et *Françoise*. La première mourut sans alliance; la seconde épousa Charles Copier, seigneur de Poisieu. « Elle passa une partie de sa vie, dit M. de Terrebasse, à soutenir des procès au parlement de Grenoble, et les désagréments que, sans doute, elle avait éprouvés, la portèrent, n'ayant pas d'enfants, à vendre le château de Bayart (1). » En elle s'éteignit la branche aînée de la famille Terrail.

(1) La construction de ce château fut commencée en 1404, par Pierre Terrail, bisaïeul du bon chevalier, et autorisée par des lettres patentes du gouverneur du Dauphiné, le 4 mars de la même année (*). Ce château resta en possession de la branche aînée jusque vers le milieu du XVIe siècle, époque où Françoise Terrail, qui en fut la dernière héritière, le vendit à Jean de Saint-Marcel, seigneur d'Avançon. Le fils de celui-ci, Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, en fit réparer avec soin la tour carrée. En 1581, il passa dans la maison de Simiane par le mariage d'Anne d'Avançon avec Balthazar de Simiane. Pauline de Simiane le porta, en 1735, dans la famille de Durey de Noinville, qui le possédait à la révolution. Il fut alors vendu nationalement avec la terre qui en dépendait, nous ne savons à qui (**).

En 1855, le propriétaire des restes de ce manoir ayant été exproprié, on annonça qu'il allait être démoli, dans le but de tirer quelque argent de ses matériaux. A cette nouvelle, la société de statistique de l'Isère s'émeut, et prenant une initiative qui l'honore, elle fit écrire par les membres qui formaient son bureau, au préfet de l'Isère, pour lui demander son intervention auprès du ministre, et

(*) D'après le statut Delphinal, il n'était pas permis aux seigneurs de construire des châteaux ou maisons-fortes sur les lieux de frontières. Le château Bayart est situé dans le mandement d'Avalon, frontière de Savoie.

(**) Feu M. le lieutenant-colonel Maurin dont les curieux se rappellent encore les riches collections historiques, nous a raconté plusieurs fois l'anecdote suivante :

Dans les premières années de la révolution il se trouvait en garnison au fort Barraux, lorsqu'il apprit que le château Bayart et tout ce qu'il contenait était en vente. Déjà possédé du goût des collections, il s'y rendit et, outre divers objets de curiosité, il acheta tous les papiers des Archives. Ces papiers furent entassés dans une dizaine de caisses et expédiés à l'un de ses parents, à Paris, mais elles n'arrivèrent pas à leur destination et, malgré les plus actives recherches, M. Maurin ne put jamais découvrir ce qu'elles étaient devenues. Près de 60 ans après, il parlait encore avec amertume de cette perte.

— Une branche cadette, dite de TERRAIL-BERNIN, fut formée par *Jacques*, seigneur de *Bernin*, grand-oncle paternel de Bayart. Parmi les descendants de ce *Jacques*, on remarque :

Théodore, abbé d'Ainay, à qui Bayart joua un tour de page, lors du tournoi du comte de Vaudrey. Voy. une note précédente, page 439.

François, capitaine-général des terres de l'église de Lyon, en 1530, gouverneur de Vienne pour le baron Des Adrets, en 1562, tué, en 1572, à la Saint-Barthélemy, par la perfidie de l'un de ses parents, dit-on, contre lequel il plaidait au parlement de Paris. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag, v° DU TERRAIL.)

David, fils du précédent, l'un des officiers de Lesdiguières, fut tué au siége de Cavours, en novembre 1592. Il avait épousé Clémence de Ponnat dont il eut deux fils, *François* et *Thomas*, morts sans alliance, le dernier vers 1660.

François et *Thomas* furent les derniers rejetons de la famille Terrail, qui s'éteignit avec eux. Ce fait est attesté par plusieurs écrivains que leur position et leurs études spéciales mettaient à même d'être exactement renseignés. Expilly dit dans son *Supplément à l'histoire du chevalier Bayart* : « Ainsi « cette race, si fertile en grands guer- « riers, est réduite à ces deux frères « (*François* et *Thomas*) qui ne dégé- « nérèrent point de leurs ancêtres et « *nul autre qu'eux ne reste du nom et* « *armes de Terrail*, etc. » L'abbé Brizard dit dans sa savante *Histoire générale de la maison de Beaumont*, qui était alliée aux Terrail (T. Ier, p. 256) : « La « branche du chevalier Bayard s'étei- « gnit dans la personne de *Georges* « Terrail, son frère puîné, qui ne « laissa que des filles; celle des sei- « gneurs de BERNIN, la seule qui sub- « sistât alors (au XVIIe siècle), s'est « également éteinte au siècle dernier, « et c'est sans fondement légitime que « quelques personnes ont prétendu faire « revivre ce beau nom. » Chorier qui ne parle pas des Terrail dans son *Nobiliaire* (*Estat pol.*, t. II), destiné seulement aux familles existantes, donne leurs armes dans son *Suppl. à l'estat pol.*, p. 290, et il ajoute : « Cette famille est « éteinte depuis quelques années. »

obtenir que ces ruines fussent classées au nombre des monuments historiques. Le conseiller de préfecture qui remplaçait alors le préfet, fit la réponse suivante :

Grenoble, 20 mars, 1855.

« En réponse à ma communication de la demande de la Société de statistique de l'Isère que vous présidez, et tendant à obtenir que les ruines du château Bayart fussent classées parmi les monuments historiques, afin d'en assurer la conservation, M. le ministre d'État rappelle que par dépêche du 14 oct. 1849, M. le ministre de l'intérieur, qui avait alors l'administration des monuments historiques dans ses attributions, a fait connaître à l'un de vos prédécesseurs les motifs qui s'opposaient à ce qu'il fût donné suite à une proposition de même nature. M. le ministre ajoute qu'il ne peut que se référer aux termes de cette dépêche, et il me fait connaître en outre que le classement du château de Bayart ne saurait, comme on pourrait le croire, avoir pour effet d'en empêcher la destruction si le monument ne recevait en même temps un caractère public au moyen de son acquisition par l'Etat ou le département, puisque le classement ne peut, en principe, porter atteinte au droit de propriété.

« Je n'ai donc aucun moyen de prévenir la vente projetée des restes du bâtiment patrimonial du chevalier sans peur et sans reproche.

» Pour le préfet en tournée,

« L. ROMAN. »

Malgré ces témoignages qu'il serait facile de multiplier, le nom de Terrail était trop illustre pour que d'autres familles n'aient pas cherché à s'y rattacher. Nous en citerons quelques exemples.

On lit dans les *Mazures de l'Ile Barbe*, par Le Laboureur (1681, in-4°, 2e part. p. 598) : « Il est très-certain que Mes- « sieurs *d'Ornaison*, qui ont pris de- « puis peu le nom et les armes de Ter- « rail, n'ont rien de commun avec « cette illustre famille... Ils sont de « Thizy en Beaujollois... leur préten- « tion n'est fondée que sur leur nom « de *Terrat*, comme on apprend de ce « qu'ils ont communiqué devant « MM. de Chaponay et Guérin, com- « missaires départis pour la vérifica- « tion de la noblesse. »

La famille COMBOURCIER, des environs de La Mure, possédait une terre appelée *le Terrail*, dont elle ajoutait, selon l'usage, le nom au sien; ses derniers rejetons prenaient le titre de *barons du Terrail*. En parlant de l'un d'eux tué devant Mardick, le 23 août 1646, Lachesnaye des Bois, trompé par le titre qu'il portait, a dit dans son *Dict. de la Noblesse* qu'il était le dernier descendant de la famille de Bayart. — L'erreur causée par ce nom de terre a conduit plus loin : *Claudine de* COMBOURCIER, dame *du Terrail*, héritière des biens de sa maison, ayant épousé *Jacques* D'ESTAING, marquis de Saillans, ce dernier, ainsi que ses descendants, ajoutèrent à leur nom celui de *du Terrail*. Des écrivains, par erreur ou complaisance, publièrent alors que

les D'ESTAING descendaient des TERRAIL DE BERNIN : Aimar, juge de Pierrelate, dédia, en 1699, son *Histoire du chevalier Baïard* à *Jos.* D'ESTAING, évêque de Saint-Flour, en lui adressant de grands compliments sur ce qu'il « est « descendu d'un si illustre sang ». Cette erreur fut encore accréditée par de Belloy, dans la tragédie de *Gaston et Bayart*, où il fait dire à ce dernier (Act. 5, scène 4) :

> Écoute, ô mon élève, espoir de la patrie,
> D'*Estaing*, cœur tout de flamme à qui le sang me lie,
> Toi, né pour être un jour par tes hardis exploits,
> Ainsi que ton aïeul, le bouclier des rois.

Joseph DUREY, lieutenant-général du Verdunois, fils de *Marie-Claire* D'ESTAING, eut, par substitution, la terre dont il s'agit, et prit dès lors le titre de *marquis du Terrail*. Ayant fondé, en 1768, un prix à l'académie de Dijon, dont il était membre, cette académie ne crut pouvoir mieux faire que de choisir pour sujet du concours l'*Eloge du chevalier Bayard*.

Le lauréat (Combes), dont l'amplification de rhétorique a été imprimée, dit, à la page 52, à propos de cette fondation : « Elle est digne d'un descendant « de la maison du vertueux Bayard ; « et quand l'académie en a fait la pre« mière destination à l'éloge de cet il« lustre chevalier, elle ne pouvoit « mieux marquer sa reconnaissance, « ni choisir un plus beau sujet. »

Nous passerons sous silence bien d'autres prétentions du même genre, et tout aussi bien fondées, au nom de *Terrail*, pour arriver à la plus fameuse, à celle des COUVAT. Ces prétendus *Terrail* descendraient d'un *Charles* TERRAIL DE BERNIN, frère de *François*, gouverneur de Vienne pour le baron des Adrets, en 1562. On raconte qu'en haine de ses parents, qui avaient tous embrassé le protestantisme, il aurait renoncé au beau nom de *Terrail* pour prendre celui de *Couvat*, qui était le surnom de sa femme, Soffréa d'Arces, dite *la belle Couvat*. Son fils, *Jaime*, étant tombé dans la misère, se serait vu réduit à épouser la fille d'un nommé Revolet, aubergiste de Montbonnod. Sans nous amuser à discuter cette question de généalogie, nous nous bornerons à faire observer que la filiation dont il s'agit est inconciliable avec les témoignages de tous les contemporains des derniers *Terrail de Bernin*.

Les descendants de cette belle *Couvat* restèrent dans l'obscurité jusque vers 1788. A cette époque, paraît-il, quelqu'un leur révéla leur illustre origine, et les Etats de la province songèrent à solliciter pour eux des lettres de réhabilitation. Les événements de la révolution et de l'Empire firent oublier un peu cette affaire. Elle fut reprise au commencement de la restauration. Nous lisons à ce sujet dans une notice sur Bayart : « L'illustre chevalier n'a« vait laissé aucun héritier direct de « son nom ; mais un sang tel que celui « des Bayard, quels qu'ils fussent, ne « pouvait pas être indifférent à un « prince français. M. le comte d'Artois « voulut, en visitant Grenoble, en 1816, « s'assurer si la source n'en était pas « tarie. Il s'informa, et l'on reconnut « avec étonnement, dans une famille « de paysans, de véritables descendants « de la branche de Bayard, que Chorier « (1) considérait comme éteinte dès le « milieu du XVIIe siècle. Ses armes fu« rent rendues à sa famille, et des bre« vets de sous-lieutenants furent don« nés par le prince lui-même à deux « jeunes gens de cette maison, qu'il tira « de la charrue pour les faire entrer « dans la garde. » La noblesse dauphinoise n'a pas sanctionné cette reconnaissance. Voy. les *Annales de l'Isère*, n° du 13 mars 1805, et l'*Annuaire de la Noblesse*, de M. Borel d'Hauterive, pour l'année 1855, pp. 189 et suiv. Nous donnons ci-dessous, en note, un extrait des Mémoires inédits du chanoine R.-F. Barthélemy, qui contiennent quelques détails peu connus : nous en devons la communication à l'obligeance de M. Albert Du Boys (2).

(1) *Supplément à l'Estat polit.*, p. 290.

(2) *François*, fils de *Gaspard*, eut un frère nommé *Charles* qui épousa Soffrey d'Arces, duquel mariage est née une très-nombreuse postérité. Les titres de cette famille ayant été mis sous les yeux des derniers états du Dauphiné, l'auteur de cette histoire fut désigné pour en faire, l'année suivante (1789), le rapport. Il y a lieu de croire qu'en mémoire du chevalier Bayard, les états, s'ils n'eussent été détruits, auraient arrêté de faire la dépense pour l'éducation d'un enfant de cette famille, en sollicitant en même temps sa réhabilitation. On ne sera point surpris, au reste, de l'erreur des généalogistes, quand on saura que *Charles du Terrail* faisant baptiser son fils âgé de quatre ans, le 16 avril 1562, voulut qu'il s'appelât *Jaime* COUVAT, *pour l'honneur et souvenance de demoiselle Sofrey d'Arces, sa chère épouse défunte, appelée* LA BELLE COUVAT. C'était l'époque la plus cruelle de la guerre civile. *Charles du Terrail*, attaché à la religion de ses pères, s'était brouillé avec les autres parents qui avaient embrassé les opinions des novateurs. Laissé dans la misère, *Jaime* COUVAT, dont le père était mort depuis quelque temps, fut recueilli, nourri et élevé par Revolet, hôte de Montbonnot, *Jaime* fut trop

PORTRAITS.

Le musée de Versailles possède un portrait de Bayart, peint au XVIe siècle; c'est le seul, croyons-nous, qui le représente réellement. Il est à genoux, les mains jointes, devant un prie-Dieu. — Quant à ses nombreux portraits gravés, ils sont sans authenticité (1). Presque tous reproduisent un type de fantaisie tiré de la collection appelée *Galerie du Palais-Cardinal.*

ÉCRITS RELATIFS A BAYART.

§ I.

I. *Les gestes ensemble la vie du preulx chevalier Bayard : auec sa généalogie : cōparaisons aulx anciens preulx cheualiers : gentilx : israélitiques : et chrestiēs. Ensemble oraisons : lamentatiōs : Epitaphes dudit cheualier Bayard. Contenant plusieurs victoyres des roys de France. Charles viij, Loys xij. et Frācoys premier de ce nom.* CHAMPIER. *Ont vent lesditz liures à Lyon, en rue Mercière à l'enseigne Saict Jehā Baptiste, en la maison de Gilbert de Villiers.* On lit à la fin : *Cy finist les faictz... Imprime à Lyon, sur le Rosne par Gilbert de Viliers. Lan de grâce, M. CCCCC. xxv. le xxiiij de nouēbre,* petit in-4° goth. de lxxviij ff. chiff. et 2 ff. non chiff. pour la table. Fig. sur bois dans le texte.

Symphorien Champier, auteur de cette histoire, était parent de Bayart, dont il avait épousé une cousine, Marguerite Terrail de Bernin. Cette parenté le mettait à même de connaître, mieux que tout autre, bien des particularités de sa vie et de ses actions; mais il a préféré remplir son volume de tout le fatras énoncé dans le titre.=Le *Manuel* de Brunet cite huit réimpressions.

II *. *Compendiosa illustrissimi Bayardi vita : Una cum panegyricis epitaphis : ac nonnullis alijs,* (s. l. ni d.), in-4° de 4 ff. non chiff. C'est un recueil de pièces en prose et en vers de Champier et de *Nic. à querceto,* en l'honneur de Bayart.

III *. *La très ioyeuse, plaisante & récreatiue hystoire composee par le loyal seruiteur | des faiz gestes triumphes et prouesses du bon cheualier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart, | dont humaines louenges sont espandues par toute la chretienté. De plusieurs autres bons, | vaillants et vertueux cappitaines qui ont esté de son temps. Ensemble les guerres | batailles | rencontres et assaulx qui de son viuant, sont suruenues | tant en France, | Espaigne que Ytalie. Auec priuilege. On les vend en la grant salle du palais, au premier pillier, en la bouticque de Galliot Dupre, libraire, iure de l'Uniuersité de Paris.* On lit à la fin : *Cy fine la très-ioyeuse, | plaisante et récréatiue histoire composée par* LE LOYAL SERUITEUR.... *Nouuellement imprimé à Paris par Nicolas Couteau pour Galliot Dupré.... Et fut achevé d'imprimer le xviiie iour de septembre l'an mil cin cens vingt et sept.* In-4° goth. de 4 ff. prélim. non chiff. pour le titre, le privilége, la préface et la table, et *xviii* ff. Édition originale très-rare.

« Cet ouvrage, dit M. de Terrebasse, que l'on peut appeler les Mémoires du Bon chevalier, puisque son âme s'y retrouve tout entière, n'est entachée que d'expressions de constructions proscrites par le goût moderne. Son style naïf, original et plein de vigueur, lui a constamment assigné la première place entre les écrivains qui ont suivi Froissart, et ceux qui ont précédé Amyot. Cependant, par une fatalité dont la bibliographie ancienne n'offre que trop d'exemples, cette histoire n'a obtenu en son temps qu'une seule édition, tandis que l'on en compte plus de six de celle de Champier. Mais par un juste retour, à partir du XVIIe siècle, *le loyal serviteur* a été reproduit maintes fois, tandis que Symphorien est demeuré, en sa forme primitive, enfoui dans les bibliothèques. (2) »

Le nom de l'auteur, qui s'est caché sous ce titre modeste de *Loyal serviteur*, est demeuré inconnu. Lelong pense qu'il était secrétaire de Bayard, mais qu'il n'a pas osé se nommer à cause de la trop grande liberté avec laquelle il a parlé des grands de son temps. Cet ouvrage a été réimprimé sous les titres suivants :

= *Histoire dv chevalier Bayard, lievtenant général povr le roy av govvernement de Daulphiné, et de plusieurs choses*

heureux d'épouser la fille de son bienfaiteur. Le fils qu'il eut de ce mariage reçut dans son acte de baptême le nom de COUVAT, *fils à Jaime* DU TERRAIL, *dit* COUVAT. Tous ses descendants n'ont ensuite pris que le nom de COUVAT, et c'est sous ce seul nom que cette postérité très-nombreuse a longtemps ignoré son origine. Ainsi tombent dans l'oubli des familles anciennes, tandis que d'autres ont l'art d'usurper des noms qui ne leur ont jamais appartenu. »

(1) Le type adopté pour la statue de la place Saint-André nous paraît être dans ce cas.

(2) Outre les éditions que nous allons indiquer, le *Loyal Serviteur* a été réimprimé dans les Collections de mémoires publiées par Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, Roucher.

mémorables advenues en France, Italie, Espagne, & ès Pays Bas, du règne des roys Charles VIII, Louys XII & François Ier, depuis l'an 1489 iusques à 1524. Paris, Abraham Pacard, M.DC.XVI, in-4°.

= *Seconde édition,* Paris, Abraham Pacard, M.DC.XIX, in-4°.— Godefroy, à qui on doit cette édition, a fait subir un grand nombre de modifications au texte original; il en a supprimé des détails qui lui paraissaient oiseux, et même des passages entiers. Il en a aussi rajeuni le style.

= *Histoire dv chevalier Bayard et de plvsieurs choses mémorables aduenuës sous le règne de Charles VIII, Louis XII & François I, avec son supplément par Mre CLAVDE EXPILLY, président au parlement de Dauphiné, et les annotations de THÉODORE GODEFROY, augmentées par LOVIS VIDEL, novvelle édition.* Grenoble, Jean Nicolas, M.DC.L., in-8°. = Il y a des exemplaires portant la date de M.DC.LI, mais c'est la même édition. = Brunet dit qu'il y en a une de 1659. — Dans cette édition, on a reproduit le texte arrangé par Godefroy. Le *supplément* par Expilly avait déjà paru dans le recueil de ses poésies. (Grenoble, 1624, in-4°.) Quant aux notes de Videl, elles lui ont été fournies, dit-on, par Salvaing de Boissieu, qui y aurait intercalé toutes ses rêveries sur ses ancêtres.

IV. *Les gestes et la vie du preux chevalier Bayard; avec sa généalogie écrite par SYMPHORIEN CHAMPIER; mise en lumière par le sieur CHATAT.* Auxerre, 1634, in-8°.

V. *Histoire du chevalier Baïard,* par M. AIMAR, juge royal de Pierre-Late. Lyon, chez Ant. Boudet, M.DC.XC, in-12 de 4 ff. prélim. non chiffr. et 352 pp. = On a fait pour une partie de l'édition un nouveau titre portant : *Seconde édition reveuë & corrigée,* Lyon, chez Antoine Boudet, M.DCC. La dédicace est adressée à Joach.-Jos. d'Estaing, évêque de Saint-Flour. Nous avons dit plus haut sur quoi était fondée la prétendue parenté de la maison d'Estaing avec celle de Terrail.

VI. *Nouvelle histoire du chevalier Bayard, lieutenant général pour le roy au gouvernement du Dauphiné: et de plusieurs choses mémorables arrivées en France, en Italie, en Espagne & aux Pays-Bas, &c., sous les règnes de Charles VIII, Louis XII, & François Ier. Depuis l'an 1489 jusqu'à l'an 1524.* Par LE PRIEUR DE LONVAL (L.-A. Bocquillot). Paris, chez Ch. Robustel, M.DCC.II, in-8° de VIII pp. non chiff. et 340 pp. — L'auteur dit dans sa préface que cette histoire n'est autre que celle du *Loyal serviteur* « dans un langage plus supportable et « dans des termes plus approchans de « notre usage... J'en ai retranché, « ajoute-t-il, ce qui me sembloit su- « perflu dans la narration, beaucoup « de paroles inutiles, des bagatelles « de l'enfance de Bayard racontées « trop au long, des circonstances qui « ne servoient ni à embellir, ni à éclair- « cir le fait principal ; et enfin un petit « nombre d'actions particulières où » notre chevalier n'a eu aucune part. « Pour ce qui est des siennes, ou de « celles où il a eu quelque part, je n'en « ay retranché aucune; au contraire, « j'en ay ajouté plusieurs que j'ay trou- « vées dans d'autres histoires. » = Il y a eu plusieurs éditions.

VII. *Histoire de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* Par GUYARD DE BERVILLE. Paris, 1760, in-12. = Très-souvent réimprimée. Une *nouvelle édit., revue et corrigée,* par Alph. de Beauchamp, est de Paris. Villet, 1822, in-12. La dernière que nous connaissons, revue par René d'Isle, est de Limoges, M. Ardant, 1859, in-12.

VIII. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche. Qui a remporté le prix de l'Académie des sciences, arts & belles lettres de Dijon, en 1769.* Par M. COMBES. Dijon, chez Causse, M.DCC.LXIX, in-8° de 53 pp.

IX. *Eloge historique du chevalier Bayard.* Par M. l'abbé TALBERT, chanoine de l'illustre chapitre métropolitain de Besançon. Besançon, de l'impr. de Cl.-Jos. Daclin, M.DCC.LXX, in-8° de xxvij ff. prélim. et 156 pp.

X. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, suivi de notes historiques, morales & critiques.* Par M. COSSON, professeur en l'université de Paris. au collége Mazarin. Amsterdam et Paris, chez J. Barbou, M.DCC.LXX, in-8° de 7 ff. prélim. et 184 pp.

XI. * *Eloge de Pierre du Terrail, appelé le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* (Par l'abbé DUTEMS.) Genève et Paris, chez Valade, 1770, in-8° de 3 ff. prélim. non chiff. et 70 pp.

XII. *Discours sur cette question : Lequel de ces quatre sujets, le commerçant, le cultivateur, le militaire et le sçavant, relativement au degré de perfection où un prince veut l'élever, sert le plus essen-*

tiellement à l'Etat? Suivi de l'éloge du chevalier Bayard. Par M. Le Boucq, prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Chartres. Paris, 1770, in-12.

XIII. *Eloge de Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, proposé par l'académie de Dijon, 1769.* Par le sieur Vincent, de Lyon. Dijon, Defay, 1771, in-8° de 91 pp.

XIV. *Bayard, der Mann ohne Furscht und Tadel.* Leipsick, 1777, in-8° (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XV. *History of the chevalier Bayard.* Par Jos. Sterling. Londres, 1781, in-8°. (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XVI. *Eloge de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* Par M. Gautier, notaire de Grenoble. *Discours qui a remporté le prix de la Société littéraire de cette ville, le 5 février 1789.* (s. l. ni d.) In-8° de 102 pp. (1).

XVII. *Eloge historique du chevalier Bayard, qui a obtenu la première mention honorable au jugement de la Société littéraire de Grenoble, dans la séance publique du 5 février 1789.* Par M. Gagnon fils, avocat au parlement. (s. l. ni d.) In-8° de 76 pp.

XVIII. *Eloge historique du chevalier Bayard, gentilhomme de Dauphiné, surnommé le bon chevalier sans peur et sans reproche. Ouvrage présenté au concours, & dont il a été fait mention honorable dans la séance publique de la Société littéraire de Grenoble du 5 février 1789.* Par M. Dochier, avocat à Romans. (s. l. ni d.) In-8° de 78 pp. = Reproduit par l'auteur dans ses *Mémoires sur la ville de Romans,* Valence, impr. de Jacq. Montal, 1812, in-8°.

XIX. *Histoire abrégée de la vie de François de Bonne, duc de Lesdiguières...* Par J.-C. Martin. *On a joint à cette histoire celle du chevalier Bayard; une notice sur Vaucomon...* Grenoble, impr. David, an x, in-8° de 180 pp. La notice de Bayard est précédée d'un mauvais portrait gravé à Grenoble. Elle occupe les pages 115 à 156. L'avant-propos a été copié mot à mot dans un discours prononcé par Savoie-Rollin devant la Société littéraire de Grenoble, en avril 1788, et inséré dans les *Affiches du Dauphiné,* numéro du 13 juin 1788.

XX. * *La vie du chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* Paris, Montaudon, 1816, in-12 de 108 pp.

XXI. *Bayard, chevalier sans peur et sans reproche, ses incroyables faits d'armes.* Paris, Vauquelin, 1816. In-8 avec portr.

XXII. *Essai historique sur Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, surnommé sans peur et sans reproche.* Par M. Pillot, président du tribunal civil d'Avesnes. Douai, de l'impr. de Deregnaucourt, 1816, in-12 de 69 pp.

XXIII. *Eloge de Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, prononcé le 27 septembre 1789, dans l'église principale de Mezières, le jour anniversaire de la levée du siége de cette ville, en 1521.* Par M. l'abbé Bonnevie, chanoine de l'église primatiale de Lyon. *Dédié aux écoles militaires de France.* Paris, Audin; Lyon, Kindelem, 1818, in-8° de 74 pp.

XXIV. *Histoire de Pierre Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche.* Par Cohen. Paris, Egron, 1821, in-12, avec portr. On a fait en 1822, 1825 et 1826, pour une partie de l'édition, de nouveaux titres portant l'adresse d'Hivert.

XXV. *Bayard's geschichte.* Par Georg. Lotz. Brunsvick, 1826, in-8°. (Oettinger, *Bibliogr. Biogr.*)

XXVI. *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart, dit le bon chevalier sans peur et sans reproche, suivie de recherches généalogiques, pièces et lettres inédites.* Par Alfred de Terrebasse. Paris, Ladvocat, 1828, in-8° de xii et 532 pp.

= *Seconde édition,* sous ce titre: *Histoire de Bayart, dit le bon chevalier sans peur et sans reproche.* Lyon, Th. Laurent, 1831, in-12 de iv et 496 pp.

= *Troisième édition,* revue et augmentée, ornée du portrait de Bayart et de deux gravures d'après les dessins de P. Revoil. Lyon, Théod. Laurent, 1832, un fort. vol. in-8°. La *France litt.* de Quérard, où nous trouvons le titre de cette édition que nous ne connaissons pas, formule ainsi son opinion sur l'excellent travail de M. de Terrebasse :

« Ce serait faire un bien faible éloge de cet ouvrage que de se borner à dire qu'il est supérieur à tous ceux qu'on a publiés sur la vie de l'un des plus grands capitaines dont la France s'honore, et qu'il a justement fait oublier l'histoire inexacte, incomplète et mal écrite qu'en avait donnée Guyart de Berville. On ne peut bien connaître

(1) Cet éloge et les deux suivants, quoique publiés avec des titres et des paginations séparés, font partie des *Memoires de la société littéraire de Grenoble.*

Bayart que dans la nouvelle et intéressante histoire que nous devons à M. de Terrebasse. »

= Réimprimée à Tours, chez Mame, en 1851, 1855 et 1858, in-12, pour la *Bibliothèque des écoles chrétiennes.*

XXVII. *Bayart à Lyon, 1490-1491, comment le bon chevalier s'appareilla et s'accoustra au crédit de son oncle l'abbé d'Ainay.* P. L. F. A. J. D. T. (De Terrebasse.) A Lion sur le Rosne, impr. Barret, CIƆ.IƆCCC.XXIX, in-8° de 16 pp. = Ce morceau, inséré dans le tome XI des *Archives historiques et statistiques du Rhône*, n'a été tiré qu'à vingt-cinq exemplaires (*Fr. litt.* de Quérard).

XXVIII. *Histoire de Bayard.* Par DELANDINE DE SAINT-ESPRIT. Paris, Debécourt, 1842, in-12.

XXIX. *Eloge du chevalier Bayard, prononcé le 27 septembre 1852, dans l'église de Mezières, pour l'anniversaire de la délivrance de cette ville.* Par M. l'abbé BAUDEVILLE, chanoine honoraire de Reims. (Mezières, imp. Martinet.) 1852, in-8°.

XXX. *Bayard à Lyon, ou un tour de page; suivi d'autres épisodes.* Par RENÉ DE MONTLOUIS. Limoges et Paris, chez Ardant, 1853, in-12 de pp. Fait partie de la *Bibliothèque religieuse, morale, litt. pour l'enfance et la jeunesse*, dirigée par l'abbé Rousier.

§ II.

XXXI *Le chevalier Bayard, comédie héroïque en cinq actes et en vers libres.* Par AUTREAU. Paris, Denis de La Tour, 1730, in-12. = Autre éd., Paris, Briasson, 1749, in-12.

XXXII. *Gaston et Bayard, tragédie en cinq actes et en vers, suivie de notes historiques sur la vie du chevalier Bayard.* Par DE BELLOY. Paris, veuve Duchesne, 1771, in-8°. = *Nouvelle édition*, Paris, Prault, 1788, in-8° de 51 pp. = Autres éd., Paris, Fages, 1801 et 1815, in-8°.

XXXIII. *Les amours de Chatelard et de Marie Stuart, nouvelle historique; précédée des Amours du chevalier Bayard avec madame Randan..* Par CH.-JOS. MAYER. Paris, Leroy, 1787, 2 vol. in-12.

XXXIV. *Le chevalier sans peur et sans reproche, ou les amours de Bayard, comédie héroïque en quatre actes;* par M. MONVEL. *Représentée à Paris par les comédiens français devant leurs majestés.* Paris et Lyon, chez mademoiselle Olyer, 1789, in-8° de 74 pp.

= Autre éd. sous ce titre: *Les amours de Bayard, ou le chevalier sans peur et sans reproche, comédie héroïque en quatre actes;* par J.-M. MONVEL, membre de l'institut. *Représentée pour la première fois à Paris, par les comédiens français, le 24 août 1786, et reprise au théâtre de S. M. l'impératrice, à l'Odéon, le 16 juillet 1808.* Paris, Hénée et Martinet, M.D.CCC.VIII, in-8°.

XXXV. *Bayard au Pont-Neuf, ou le picotin d'avoine, folie-vaudeville en un acte;* par MM. DIEULAFOY et GERSIN. *Représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre du Vaudeville, le 21 juillet 1808.* Paris, Fages, 1808, in-8° de 32 pp.

XXXVI. *La mort de Bayard, tableaux historiques, en deux actions et à grand spectacle;* par MM. AUGUSTIN et VERMENT; *représentée pour la première fois à Paris sur le théâtre de la salle des Jeux Gymniques, le février 1810. Précédée d'un prologue en vers,* par M. VERMENT. Paris, Barba, 1810, in-8° de 24 pp.

XXXVII. *Bayard à Lyon, ou le Tournois, vaudeville historique en trois actes, dédié aux dames de Lyon,* par MARIE-EMMANUEL THÉAULON; *représenté pour la première fois sur le théâtre des Célestins de Lyon, en septembre 1811, sous la direction de M. Ribié.* Lyon, Pelzin et Drevon, 1811, in-8° de 86 pp.

XXXVIII. *La dernière journée du chevalier Bayard; poëme qui a concouru pour le prix de poésie proposé par l'Académie française en 1814.* Par M. REGNAULT DE WARIN. Paris, Germain-Mathiot, 1814, in-8° de 13 pp.

XXXIX. *Les derniers moments du chevalier Bayard*, par ALEXANDRE SOUMET, auditeur au conseil d'Etat. *Poëme couronné par la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815.* Paris, les Marchands de nouveautés, 1815, in-8° de 8 pp.

XL. *Les derniers moments du chevalier Bayard; pièce qui a obtenu l'accessit du prix de poésie française, décerné par la seconde classe de l'Institut, dans la séance publique du 5 avril 1815.* Par CHARLES MAGNIN. (s. l. ni d.) In-8° de 8 pp.

XLI. *Les derniers moments de Bayard,* par madame DUFRÉNOY; *poëme couronné à la seconde classe de l'Institut, le 5 avril 1815, avec des notes historiques.* (Impr. F. Didot,) in-4° de 12 pp.

XLII. *Gastone e Bajardo. — Gaston and Bayard. A chivalric opera, in two acts: as represented at the King's theatre, in the Haymarket. The music by signor G.-G. LIVERATI. The poetry by signor S. VESTRIS. The translation by W.-Jos. WALTER.* London, sold at the Opera-House (s. d.), in-8° de 81 pp. En italien et en anglais.

XLIII. *Ode sur les exploits du chevalier Bayard, surnommé sans peur et sans reproche; avec des notes explicatives des principaux faits d'armes dont elle offre l'analyse*. Par J.-B. Le Lorrain. Paris, Smith et Latour, 1819, in-8°.

XLIV. * *La Statue de Bayard. Ode.* Par un ancien magistrat, membre de plusieurs académies (Barrin de Chanron). Grenoble, impr. de Baratier, 1823, in-8° de 12 pp.

XLV. *Bayart, ou la conquête du Milanais, poëme.* Par Dureau de la Malle. Paris, Ch. Gosselin, 1823, 2 vol. in-12, titre gr.

XLVI. *Bayard amoureux, ou les lutins de Rambouillet. Poëme dédié à S. A. R. Mgr le Dauphin.* Par M. le comte de Coetlogon. Paris, Delaforest, 1825, 2 vol. in-12.

TERRASSON (Paul), médecin à Die. — Voy. la notice de Terrisse (*Théophile*).

TERREBASSE (Louis-Alfred JACQUIER de), ancien député de l'Isère, l'un des plus savants et des plus habiles explorateurs de l'histoire de notre province, est né à Lyon, le 16 décembre 1801, d'une famille d'origine dauphinoise. Après avoir terminé ses études au collége Louis-le-Grand, à Paris, il se livra de bonne heure à son goût pour les investigations historiques. Il s'appliqua plus particulièrement à l'étude des hommes et des choses du Dauphiné, et publia pour ses débuts, en 1828, à l'âge de 27 ans, une nouvelle *Vie de Bayart*. Ce beau travail, qui a le mérite si rare de joindre à une diction élégante et pure les plus savantes recherches, emprunte encore un charme tout particulier à l'heureux choix de tournures et d'expressions tirées des vieux historiens que son auteur a fondu dans ses récits avec un goût parfait. Dès son apparition, la *Vie de Bayart* fut signalée comme la meilleure qui eût encore paru. Le temps a confirmé cette appréciation; elle est devenue presque un livre classique.

En 1834, il ambitionna les honneurs de la députation, et se présenta aux électeurs de Vienne en concurrence avec Garnier-Pagès, candidat de l'opposition démocratique. Il l'emporta, et fut réélu par le même collége en 1837 et 1839. Il fit partie de l'opposition constitutionnelle, mais nous ne pensons pas que ses goûts littéraires lui permissent de trouver de grands attraits dans la politique, et encore moins à ouïr les harangues de ses collègues. On nous a raconté qu'on le voyait plus souvent à la bibliothèque de la chambre, enfoncé dans de longues lectures ou discutant quelque point de bibliographie avec Beuchot, que sur son banc de député. En effet, hormis deux rapports de projets de lois d'intérêt local, dont il fut chargé pour les départements du Jura et des Pyrénées-Orientales (1838), nous ne voyons pas que, pendant les huit années de sa carrière parlementaire, il ait pris une grande part, soit aux travaux des bureaux, soit aux discussions de la tribune.

L'élection de M. Bert, en 1842, le rendit à la vie privée et à ses études. Il s'occupa alors de la publication de la *Chronique Dauphinoise*, rédigée par Aymar Durivail, dont le manuscrit, encore inédit, était conservé à la Bibliothèque impériale, et qu'une heureuse découverte lui permit de compléter. Cet ouvrage, assez précieux pour l'histoire des événements et des personnages contemporains du vieil auteur, c'est-à-dire de 1490 à 1535, parut en 1844. MM. Gariel et Delorme en rendirent compte dans deux écrits dont nous avons précédemment donné les titres. (Voy. t. 1, p. 352.) Il reprit la plume en 1850, et fit paraître un petit volume extrêmement piquant, où il dévoile toutes les supercheries dont le président Salvaing de Boissieu eut la faiblesse de se rendre coupable pour rehausser l'illustration de sa maison. Ses curieuses révélations ont rectifié maintes assertions erronées émises par les historiens sur la foi de ce savant président.

On a imprimé quelque part que M. de Terrebasse s'était proposé de rédiger une biographie générale de notre province. La *Vie de Bayart* et la belle étude biographique dont il vient d'être parlé feront toujours regretter aux amis des lettres dauphinoises qu'il n'ait pas mis ce projet à exécution et l'ait laissé à d'autres. Personne mieux que lui n'était à même de l'entreprendre. Ses profondes connaissances dans l'histoire du Dauphiné et de ses familles, les précieux documents imprimés et manuscrits de sa riche bibliothèque, documents qu'il sait mettre en œuvre avec tant de talent, lui auraient permis de donner à un semblable travail toute la perfection dont il

est susceptible. Puis, cultivant les lettres par goût et sans aucun but d'intérêt, jouissant, par l'indépendance de sa fortune, du rare avantage de pouvoir travailler d'inspiration, à son heure, à sa volonté, et non point à celle d'un libraire, il eût pu apporter le temps nécessaire à certaines illustrations peu connues, qui, pour être bien étudiées, demandent de longues recherches et de tranquilles loisirs. Mais comme dit Chorier, à propos de nous ne savons plus quel ami de Boissat : « Improbi et « infesti laboris minime cupidus, ad « alia animum appulit. »

Depuis 1850, il s'est presque exclusivement attaché à l'étude de l'histoire de notre province au moyen âge; il a publié sur cette époque plusieurs écrits que les bornes étroites de notre ouvrage ne nous permettent pas de faire connaître séparément, et dont nous devons nous borner à donner les titres plus loin. Ce sont tout autant de savantes dissertations, consciencieusement étudiées, et offrant ce charme et cet intérêt que sa plume élégante et facile sait jeter sur les matières les plus ardues de l'érudition.

I. * *Une larme sur la mort de Napoléon*. Paris, Plée, 1821, in-8° de 8 pp. (*Fr. litt.*, de Quérard.)

II. *Histoire de Pierre Terrail, seigneur de Bayart*. Paris, Ladvocat, 1828, in-8°. Nous avons donné les titres de cet ouvrage ainsi que du suivant dans la notice de Bayart, p. 450, n°s XXVI et XXVII.

III. **Bayart à Lyon*. Lion sur le Rosne, Barret, 1829, in-8°.

IV. *Le Tombeau de Narcissa*. Lyon, Rossary, 1832, in-8° de 4 pp., avait d'abord paru dans la *Revue de Paris*, t. 37, le *Cabinet de Lecture* et le *Courrier de Lyon*. — C'est un article fort piquant, dans lequel M. de Terrebasse établit que le célèbre noctambule Young a un peu abusé du *quid libet audendi* accordé aux poètes, en avançant, dans sa 4e nuit, qu'il avait été obligé de *dérober une sépulture pour sa fille Narcissa*. Il résulte d'une épitaphe trouvée à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et rapportée par M. de Terrebasse, que la belle-fille d'Young (et non sa fille) mourut dans cette ville le 8 oct. 1736, et qu'elle y fut enterrée dans le cimetière des protestants avec les formalités ordinaires; qu'il n'est par conséquent pas vrai, comme le rapporte la tradition, que le fanatisme des habitans de Montpellier l'ait obligé d'aller, pendant la nuit, creuser lui-même la tombe de sa fille.

Ces assertions firent une certaine sensation dans le monde littéraire. Elles furent attaquées par un ancien inspecteur de l'académie de Grenoble, M. Pierquin de Gembloux, dans le n° du 15 avril 1850 de la *Gazette médicale de Montpellier*. M. de Terrebasse fit réimprimer, la même année, son écrit avec une réponse à M. Pierquin, sous ce titre :

= *Le Tombeau de Narcissa, suivi d'une réponse à l'article inséré dans la Gazette médicale de Montpellier*... Lyon, Brun, 1850, in-8° de 63 pp. avec un fac-sim. de l'inscription du tombeau.—M. Pierquin fit une réplique un peu vive sous ce titre : *Recherches historiques et bibliographiques sur le tombeau de Narcissa, dédiées au docteur J. P. L. T. Bertrand*... Paris, Dumoulin, 1851, in-12 de 94 pp.

V. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*... Lyon, impr. Perrin, 1850, in-8°. Nous avons donné ci-devant, p. 386, le titre de cet ouvrage et la liste des pièces qu'il contient.

VI. *Gérard de Roussillon, fragment extrait de l'histoire des deux derniers royaumes de Bourgogne*. Lyon, impr. Vingtrinier, 1853, in-8° de 15 pp.

VII. *Archéologie. Explication d'une inscription singulière qui se voyait autrefois sur le fronton de l'église de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne en Dauphiné*. C'EST ICY LA POMME DU SCEPTRE DE PILATE. (Lyon, impr. Vingtrinier, 1856), gr. in-8° de 7 pp.

VIII. **Appendice à l'histoire de Charlieu* (1). Lyon, impr. de Vingtrinier, 1857), in-8° de 7 pp.

IX. *Notice historique et critique sur les armoiries de la ville de Vienne en Dauphiné*. Lyon, impr. de Vingtrinier, 1857, in-8° de 22 pp.

XI. *Note sur quelques inscriptions du moyen âge de la ville de Vienne en Dauphiné*. Vienne, impr. Roure, 1858, in-8° de 57 pp.

XI. *Épitaphe du cœur de François, dauphin de Viennois*. Lyon (1858), in-8° de ... pp.

XII. *Recherches sur quelques inscriptions latines et françaises de la ville de Vienne*. Vienne, 1859, in-8°.

XIII. *Examen critique de l'inscription de Saint-Donat, relative à l'occupation de Grenoble par une nation payenne, au x*e

(1) *Hist. de la ville de Charlieu depuis son origine jusqu'en 1789*, par M. Desevelinges. Lyon, 1856, 2 vol. in-8°

siècle, accompagné d'une planche. Paris, Dumoulin, 1860, in-8° de ... pp.

XIV. *Note sur le cartulaire de Domène*. (Lyon, impr. Perrin, 1860), in-8° de 11 pp. Dans cette *Note*, M. de Terrebasse fait connaître à M. de Monteynard, éditeur du *Cartulaire* de Domène, la charte la plus importante, celle de la fondation de ce prieuré, qu'il ne connaissait pas.

XV. *Le Roman de Prusse. Note sur une lettre du P. Menestrier, où il est question de ce prétendu Roman*, in-12 de 11 pp. (s. d.). Tirage à part du *Journal de Vienne*, n° du.....

On lui doit, comme éditeur :

XVI. *Histoire de Palanus, comte de Lyon, mise en lumière d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal*. Lyon, L. Perrin, 1833, in-8°. — XVII. *Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne, nouvelle édition, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale*. Paris, Crozet, 1835, in-8°, fig. — XVIII. *Le premier volume des Grans Chroniqves de France, dites Chroniqves de Saint-Denis, publiées d'après les manuscrits*. Lyon, impr. Perrin; Paris, Crozet, 1837, in-8°. — XIX. *Aimari Rivallii Delphinatis, de Allobrogibus libri novem*... Viennæ allobrogum, 1844, in-8°.

TERRISSE (Théophile), docteur en médecine, fut d'abord professeur de philosophie à l'académie protestante de Die. Sept Suisses, ses élèves, publièrent à leurs frais, en 1646, son cours sous ce titre : *Manvale philosophiae christianae, in qvo singvlari brevitate et claritate, proponvntur omnia scitu necessaria philosophiæ studiosis*. Diæ, excud. Exechiel Benedictvs, tipogr. acad., M.DC.XLVI, pet. in-8° de 359 pp. MM. Haag, qui le nomment par erreur Territ (1) dans leur *France protestante*, nous apprennent qu'il passa ensuite à Lausanne, où, dès 1662, il fut successivement professeur de grec, d'hébreu et de catéchèse. Ayant donné sa démission en 1664, il revint à Die reprendre sa chaire de philosophie. Il s'imagina alors avoir trouvé de merveilleuses propriétés curatives dans les eaux d'une petite source située près de Die, sur la rive gauche de la Drôme (2), et il répandit dans la ville un petit Mémoire manuscrit destiné à faire part de sa découverte à l'humanité souffrante. A son dire, les merveilles opérées par ces eaux étaient dues à la présence du plomb qu'elles tenaient en suspension. Or, il arriva qu'un autre médecin de Die, *Paul* Terrasson, s'était épris non moins vivement de ladite source, mais qu'il en attribuait les propriétés « à « un mercure très-pur, subtilizé et « pressuré par l'esprit universel », et il répandit également dans Die un Mémoire à l'appui de sa découverte. De cette divergence d'opinions entre les deux docteurs naquit une polémique d'autant plus acerbe qu'ils étaient du même pays, exerçaient la même profession et appartenaient probablement à des religions différentes. Ce fut Terrisse qui eut le dernier mot. Il fit alors imprimer ses Mémoires sous le titre suivant :

Traité de la nature, qualitez et vertus de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Pennes, composé par Théophile Terrisse, docteur en médecine et professeur de philosophie en l'Académie de la ville de Die, l'an 1672. Die, chez Fiquel, impr. de l'Académie, 1672, in-8° de 40 pp.

— A la page 23 commence sa première réplique à Terrasson. Elle est intitulée : *Apologie du Traité de la nature, vertus et qualitez de la fontaine depuis peu découverte au terroir de la ville de Die, contre les remarques faites sur iceluy, par l'auteur de la description et relation fidèle de la nature, propriété et usage de ladite fontaine*.

— A la page 33 est sa seconde et dernière réponse. Elle a pour titre : *Le Plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson, médecin, par lui-même*.

De son côté, P. Terrasson fit imprimer ses Mémoires sous ce titre : *Description et relation fidèle de la nature, propriétez et usage de la fontaine minérale nouvellement découverte au terroir de la ville de Die, par Terrasson, docteur en médecine*. Grenoble, Edouard Dumon, 1672, in-8° de 70 pp.

— A la page 61 se trouve sa première réponse à Terrisse : *Remarques sur le Traité de la nature, vertus et qualitez de notre fontaine*.

— La seconde réponse de Terrasson a été imprimée séparément : *Le Plomb au tombeau, ou Apologie juste et véritable contre les calomnies du sieur Théo-*

(1) Son nom latinisé était Territius.

(2) Au quartier dit *les Pennes*. — Nous trouvons dans une bibliographie le titre suivant : *Discours véritable d'une fontaine ornée de merveilleuses propriétés et vertus, trouvée près de Die*, par Benoisot, 1610, in-4. Si cette indication est exacte, *Terrisse* et *Terrasson* n'auraient pas été les premiers à célébrer les merveilles des eaux de Die.

phile Terrisse, professeur en philosophie, par P. Terrasson. Die, chez Fiquel, 1672, in-8° de 38 pp.

Après cet échange de libelles où, selon l'usage du temps, les injures classiques n'étaient pas épargnées, la lutte paraissait terminée : les deux adversaires, se glorifiant sans doute l'un et l'autre d'avoir remporté la victoire, se reposaient sur leurs lauriers, lorsqu'un nouveau personnage vint tout à coup se lancer dans l'arène. Le Sr DE PASSIS, médecin de Crest (1), ayant publie, en 1673, un écrit sur une source d'eau minérale située à Bourdeaux, eut la malencontreuse idée de déprécier les vertus de celle de Pennes, et même de la tourner en ridicule (2). Le fougueux Terrasson (on ne peut lui refuser cette éphithète après avoir lu ses libelles) entra en fureur à la lecture du *factum* de son collègue de Crest, et il rédigea *ab irato* une réfutation intitulée : *Le Mercvre vangé de monsievr de Passis, Dr médecin de la ville de Crest, ov Apologie des eavx de Die.* Die, Jacques Fiquel, 1673, in-12. « Jamais, dit J. Ollivier, « la verve de Terrasson n'était parvenue à un aussi haut degré d'exaltation que dans cette dernière production, et *le Mercvre vangé* peut être « considéré comme un des plus originaux monuments littéraires de la faconde des médecins. » De Passis ne répondit pas à cette attaque : son silence mit fin à la querelle.—Jules Ollivier a consacré à l'examen de tous ces bouquins, dont la rareté est extrême, un piquant article dans la *Revue du Dauphiné*, t. I, pp. 327 et suiv., sous le titre de : *Une Dispute scientifique en 1672.*

TESTE. — Voy. *le Supplément.*

TEYSSIER (JACQUES), né à Valence, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et se consacra au ministère de la chaire. Après avoir prêché pendant plusieurs années dans les principales églises du Languedoc, il fut élu en 1690 prieur du couvent de Toulouse, et deux ans après le général de l'ordre l'appela à Paris, pour lui confier la direction du noviciat du faubourg Saint-Germain. En 1695, il revint à Valence, où il s'occupa avec un grand zèle du rétablissement du couvent de son ordre, qui avait été détruit par les huguenots, et qu'il fit reconstruire à peu près sur l'ancien plan. Echard (*Script. ord. præd.*, t. II, p. 740), qui nous fournit ces détails, ne donne pas les dates de sa naissance et de sa mort.

On a de lui : *Exercice d'aimer toujours la Reine du ciel, Mère de Dieu sur la terre.* Béziers, 1675, in-12. = Autre édit., sous ce titre : *Amour actuel de la Mère de Dieu, ou Exercice pour aimer sans interruption la très-sainte Vierge Marie, avec une méditation pour chaque semaine de l'année sur les grandeurs, les beautez, les vertus, les actions et la vie de la mère de Dieu.* Beziers, H. Martel, 1678, in-12. — On a encore de lui une *Vie de la sainte Vierge,* dont nous ne connaissons pas le titre.

THEYS (PIERRE DE), dit LACOCHE, capitaine huguenot, appartenait à une famille noble de la province dont l'ancienneté remontait à l'an 1250 (3). L'un des plus braves lieutenants de Des Adrets, il le suivit, en mai 1562, dans sa première expédition sur Grenoble, et y fut laissé en garnison. Il défendit cette ville, en septembre de la même année, contre les catholiques, commandés par Vinay, qui s'étaient déjà emparés d'une partie du faubourg Très-Cloîtres. Nommé gouverneur, au commencement d'octobre suivant, en remplacement du conseiller Ponnat, que son incapacité avait fait destituer, il eut à soutenir une nouvelle attaque, dirigée cette fois par Sassenage, à la tête de 6000 hommes. La garnison protestante ne s'élevait qu'à 200 hommes. Avec des forces aussi inférieures, Lacoche repoussa tous les efforts des catholiques, qui, désespérant d'emporter la ville de vive force, convertirent le siége en blocus. Les moulins construits sur l'Isère, près de l'ancien pont de bois, ayant été détruits par eux, la disette ne tarda pas à se faire sentir. Dans cette extrémité, et après avoir fait inutilement demander des secours à Des Adrets, campé sous les murs de Vienne, Lacoche proposa à

(1) *Guy de* PASSIS. Il appartenait à une famille originaire de Florence. Un de ses ancêtres, Jean de Passis, médecin à Grenoble, fut l'un des témoins du testament d'Aymon de Beaumont, le 8 janvier 1481 (Voy. la *Généalogie de Beaumont*, par Brizard, t. II, p. 342).

(2) Cet écrit a échappé jusqu'à ce jour aux recherches des bibliophiles.

(3) Elle possédait le château de *Theys*, situé près de Grenoble, et appelé dans les anciens titres *Tædium* (ennui) : « Sa situation semble ne mériter pas d'autre nom » fait remarquer Chorier (*Etat pol.*, III). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Jeanne de Theys apporta ce château et les biens de la branche aînée de sa famille, à Claude de Laporte, son mari, seigneur de Sillans, dont les descendants se qualifièrent seigneurs de Theys.

Sassenage un combat entre un nombre égal de catholiques et de protestants, à condition que la levée du siége ou la reddition de la ville dépendraient de l'issue de ce combat. Le défi fut refusé. Il dut alors se résigner à capituler : déjà les otages étaient livrés de part et d'autre lorsqu'un secours inattendu, amené par le capitaine Furmeyer, battit les catholiques dans une embuscade, sur les bords du Drac, et contraignit Sassenage à lever le siége (16 novembre 1562).

Ces deux défenses de Grenoble firent le plus grand honneur à Lacoche. Il se rangea, l'année suivante, sous les ordres de Montbrun, devenu chef des protestants de la province après la défection de Des Adrets. Nous ne savons quelle part il prit à ses expéditions jusqu'en 1569, époque où il suivit Crussol à l'armée des princes, en Guyenne. Il assista aux batailles de Jarnac et de Montcontour et reprit ensuite la route du Dauphiné, à la tête de 8 enseignes de gens de pied et de quelque cavalerie. Mais n'ayant pu opérer sa jonction avec Montbrun, il se dirigea sur l'Allemagne, par la frontière de Genève. Arrivé près de Saverne, affaibli par plusieurs combats, et se voyant près d'être attaqué par les troupes du duc de Nemours, il se retrancha derrière des abattis d'arbres et, par un dévouement qui l'honore, fit sauver des personnages importants, avant l'action. Il succomba dans cette dernière lutte : fait prisonnier, il fut lâchement assassiné avec Michalon, son enseigne, pendant qu'on le conduisait à Metz (23 nov. 1569).

— Un autre *Pierre de* Theys se fit remarquer pendant les guerres de la ligue sous les ordres de Lesdiguières. Nos historiens l'appellent *Hercules*, du nom de l'une de ses terres (*Herculez*).

THOMASSIN (Matthieu) fut en grande faveur auprès de Louis XI, encore dauphin, qui le nomma président de la chambre des comptes de Grenoble. Il rédigea, en 1448, un registre des redevances dues à ce prince, et des titres qui établissaient son domaine contre les usurpations des archevêques de Vienne, des évêques de Valence et des autres seigneurs ecclésiastiques et laïques du Dauphiné. Une copie de ce recueil, conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Lyon, a pour titre : *Designatio dignitatum, prerogativarum, à dominio delphini Viennensis*, pet. in-fol. de 156 pp. — Quelques années plus tard, il rédigea un autre recueil par commission du même prince, en date du 20 mai 1456. Ce second ouvrage est en français et connu sous le titre de *Registre delphinal*. On en trouve des copies à la Bibliothèque impériale et à celle de Grenoble. N'ayant pas été à même de comparer ces deux ouvrages ensemble, nous ne saurions dire s'ils reproduisent les mêmes pièces. — C'est par erreur que plusieurs de nos écrivains le font Dauphinois. Il était de Lyon, et donna son nom à l'une des rues de cette ville en vertu d'une permission du Consulat, du 28 janvier 1499; il était alors conservateur du privilége des foires. (Voy. la *Revue du Lyonnais*, t. III, p. 430.)

TISSOT (Jacques), médecin, né, d'après Chalvet, en Dauphiné, prit part à une imposture assez curieuse qui mit en émoi le monde savant dans les premières années du XVIIe siècle.

Le 11 janvier 1613, en faisant des fouilles dans la terre de Langon, près de Romans, des ouvriers découvrirent, dit-on, un immense tombeau en briques surmonté de cette inscription : *Theutobochus rex*. Ce tombeau contenait les restes du géant Theutobochus, roi des Cimbres et des Theutons, que Marius défit dans les plaines d'Orange. Un chirurgien de Beaurepaire, nommé Jacques Mazuyer, s'associa avec son confrère Jacques Tissot, et ils transportèrent à Paris ces reliques pour les montrer au public. Voici ce que le *Mercure de Fr.*, t. III, pp. 191 et suiv., dit de cette exhibition : « Pierre Mazuyer, chirurgien à Beaurepaire, « amena de Dauphiné à Paris des dents « de la grandeur du pied d'un taureau « de 20 mois, une partie d'une coste « et d'une espaule, des vertèbres de « l'espine d'un dos qui avoient près « d'un demi-pied d'espesseur, les os « d'une cuisse et d'une jambe lesquels « conjoints ensemble estoient de 9 pieds « de haut, et d'autres gros os lesquels « il disoit estre ceux du géant *Theutobochus*... lequel il disoit avoir esté « enterré en un petit tertre ou colline « auprès du chasteau de Langon, proche de Romans, en Dauphiné, où on « avoit trouvé sa tombe, environ 17 ou « 18 pieds dans terre, avec des médailles où le nom de Marius y estoit « démonstré par un *M* et un *R*. » Pour faire connaître cette découverte, Tissot publia un petit écrit intitulé :

* ***Histoire véritable du géant Theutobocus**, roi des Theutons, Cimbres et Ambrosins, défait par Marius, consul romain, cent cinq ans avant la venue de Notre Seigneur : lequel fut enterré près du château nommé Chaumont, maintenant Langon, proche la ville de Romans, en Dauphiné.* Paris, Bouriquant (s. d., 1613), pet. in-8° de 15 pp. C'est à tort que le *Mercure de Fr.* et Prosper Marchand (*Dict. Hist.*) nomment l'auteur *Bassot*. L'auteur s'est nommé lui-même à la fin de son ouvrage : « Le tout, dit-il, « à la plus grande gloire de Dieu, et « à l'honneur du seigneur de Langon, « par son très-humble serviteur *Jac-* « *ques* Tissot. » = Trad. en flamand sous le titre de *Warachtige historie Van Theutoboco, den Reuse, en Koning der Duytscher, begrave 105 jaaren voor Christus geborte, en syn begraffeniseerst ontdekt, anno 1613.* Utrecht, 1614, in-8°.

Tissot y avance que le roi Theutobochus devait avoir au moins 25 pieds de haut. Mazuyer, qui s'était chargé de l'exhibition, vendait en même temps le livret de son confrère aux curieux qui venaient voir leur géant. « L'on « alloit veoir pour de l'argent, » dit *le Mercure*, « comme chose rare, ces os, « ces dents et ces vertèbres. Ainsi que « les autres charlatans, Mazuyer avoit « à sa porte une enseigne où estoient « peints les os de ce géant. Chacun en « disoit son avis: les uns tenoient cela « pour impossible; les autres l'affir- « moient pour véritable. » En effet, les savant se divisèrent, et il s'ensuivit une vive polémique, dont Prosper Marchand a fait l'historique (v° Bassot). Deux savants hommes de ce temps-là furent obligés de prendre sérieusement la plume pour fixer l'opinion sur ce grave sujet. Un médecin, Jean Riolan, établit par des raisons tirées de l'anatomie, que ces restes ne pouvaient appartenir à l'espèce humaine, que c'étaient des os fossiles d'éléphant et de baleine. Peiresc, de son côté, démontra que les médailles trouvées dans le tombeau étaient relatives, non point à Marius, mais à la fondation de Marseille, et il demeura établi que le prétendu tombeau de Theutobochus était purement et simplement une imposture arrangée par les deux médicastres dauphinois pour gagner de l'argent. Dès lors, ceux-ci voyant leurs os décriés à Paris, les vendirent à d'autres charlatans qui allèrent les promener dans une partie de l'Europe.

TOLON ou **THOLON**, famille noble originaire de Provence, dont une branche s'établit en Dauphiné vers le milieu du XIVe siècle, et y posséda la terre de *Sainte-Jalle,* dans les Baronnies. De cette branche sont issus les personnages suivants :

— *Suffrey*, conseiller au conseil delphinal en 1402.

— *Pierre*, premier président du conseil delphinal de 1409 à 1424. Il fut ensuite chancelier du duc de Bourgogne.

— *Didier* était grand prieur de Saint-Gilles, lorsqu'il fut élu grand-maître de Malte, le 17 novembre 1535. Il se trouvait dans sa famille, à Sainte-Jalle, lorsqu'il apprit par une députation de vingt-quatre chevaliers la nouvelle de son élection. Mais il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car s'étant mis en route pour se rendre à Malte, il tomba malade à Montpellier et y mourut au mois de septembre 1536. Son corps fut transporté solennellement dans l'église du prieuré de Saint-Gilles. Quelques écrivains le font, par erreur, sortir de la maison de *La Jaille,* en Anjou.

— Faulquet, seigneur de Sainte-Jalle, du Poët, etc,, fut l'un des gentilshommes de notre province qui se firent le plus remarquer pendant les guerres de religion. Il servit dans les rangs des catholiques; les historiens le nomment plus généralement *Sainte-Jalle*. — Il leva, dès 1559, une compagnie de gens de pied à Carpentras pour la défense du comté Venaissin, peu après la surprise du bourg de Malaucène par Montbrun. Son zèle lui fit donner par le pape le commandement de Carpentras. Il se trouva au combat du 5 juillet 1562, livré près de Louvèze par le comte de Suze contre le baron des Adrets, et y perdit ses équipages. Au commencement du mois d'août suiv., il défendit avec succès Carpentras contre ce dernier; Serbelloni, général des troupes papales, le complimenta sur sa belle conduite et l'arma chevalier de l'ordre du Pape. — Après avoir été quelque temps sur la défensive aux frontières du Dauphiné, pour protéger le siége de Sisteron, il retourna à son gouvernement de Carpentras sur la fin de sept. 1562. Au commencement de mars 1563, il marcha avec un détachement de gentilshommes volontaires au siége de Camaret, entrepris par Serbelloni. Il

commanda les compagnies des chevau-légers de Rangone et de Rasponi, italiens, et quelques compagnies d'infanterie, au siége de Serignan; Crussol, chef des protestants du Languedoc, voulut le prévenir en le faisant attaquer par des forces supérieures, mais il ne put l'entamer: Ste-Jalle se retira en bon ordre et sans cesser de combattre (mars 1563). Le 23 du même mois, il alla en Dauphiné au secours du duc de Nemours, qui était vivement pressé par Lesdiguières. Vers la même époque, il attaqua Montbrun près de l'abbaye de St-André de Ramières, et, après un combat sanglant, fut obligé de battre en retraite; mais, peu de temps après, il remporta sur lui un avantage, en mettant en déroute son avant-garde et les secours que les protestants d'Orange lui envoyaient. — Remplacé par Rangone dans le gouvernement de Carpentras, il continua de servir avec une compagnie d'arquebusiers à cheval qu'il commanda aux siéges de Mornas et du Pont-St-Esprit, en 1567. Au mois de mai de l'année suivante, il reçut le collier de l'ordre du Roi des mains du comte de Suze. En août 1568, la ville d'Orange ayant été remise au roi, il en eut pendant quelque temps le gouvernement, et fut chargé, au mois d'octobre suivant, par le card. d'Armagnac, colégat d'Avignon, de la défense de Courthezon. En 1570, le roi lui rendit le gouvernement d'Orange et récompensa ses services par le don de la seigneurie de Nyons. — Après l'édit de paix donné au mois d'août de la même année, à St-Germain, Ste-Jalle quitta de nouveau le gouvernement d'Orange, mais il continua de porter les armes pour la cause catholique; en 1573, il était gouverneur du château de Marguerites, en Languedoc, et fit une entreprise sur la ville de Nîmes qui ne réussit pas. Les troubles ayant recommencé dans le comté Venaissin, il continua d'y servir. Il accompagna les comtes de Villeclaire, de Sault et de Suze au siége de Camaret, dont les protestants s'étaient emparés dans la nuit du 3 au 4 mars 1575; la place ayant été évacuée par ceux-ci à l'approche des troupes catholiques, Ste-Jalle fut envoyé à Beaucaire par le maréchal Damville, commandant en Languedoc, pour défendre cette ville contre Baudonnet, lieutenant du gouverneur, qui se maintenait dans le château contre les intentions du maréchal. Il investit Baudonnet, l'attaqua si vivement et le fatigua de tant de manières, qu'il l'obligea d'abandonnêr le château et de se rendre prisonnier de guerre. Cette affaire est du mois de février 1577; depuis lors on ne sait plus rien de ses actions, et l'on ignore si c'est lui ou son fils que Lesdiguières assiégea dans le château de Sainte-Jalle, en avril 1586. (Extrait de l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, par Pithon-Curt, t. III, p. 421-23.)

Ste-Jalle testa le 10 février 1595. De son mariage avec Guyonne de Combourcier naquirent un fils et plusieurs filles. Le fils, nommé *Jacques*, servit avec lui en Provence, et fut chargé, en 1592, par le comte de Carces, de la garde du château de Salon. Il portait le titre de seigneur de Saint-Marcellin (lès-Vaison); son testament est du 8 août 1610. *Jean-Antoine*, fils de celui-ci, fut le dernier descendant mâle de la branche de Ste-Jalle; de son mariage avec Louise de Bonne d'Auriac (1622), il eut une fille unique nommée *Marie*, qui épousa en 1667 Charles Bernard de Fortia, baron de Baume, dont le fils prit le nom de *Fortia de Tolon*, mais qui n'eut lui-même qu'une fille mariée à un président du parlement d'Aix.

TOLOZAN (ANTOINE), né dans les environs de Briançon (1), vers 1687, est célèbre dans les fastes du commerce lyonnais. Sorti de ses montagnes en sabots, et avec une pièce de 24 sous dans sa poche, il vint chercher fortune à Lyon. Secondé par d'heureuses circonstances dont il sut habilement profiter, et sans doute aussi par quelque riche et puissant protecteur, car dans le cours ordinaire des choses d'ici-bas on ne va pas loin avec 24 sous, il fit en peu d'années une fortune colossale. Il paraît qu'il avait débuté par être marchand de soie; il était ensuite devenu fabricant et banquier. Vers 1740, il fit construire à Lyon deux immenses maisons qui portent encore son nom; celle du quai Saint-Clair fut terminée en 1746. « Voulant établir son domicile dans « cette dernière », lit-on dans la *Revue du Lyonnais*, t. VI, pp. 81 et suiv., « il « y fit déployer un luxe d'architecture « peu commun alors; quelques jaloux « contemporains se récrièrent, mais la « noblesse et l'élégance qu'on admire

(1) Albert, *Hist. du Diocèse d'Embrun*, t. I, p. 137, le fait originaire de la paroisse de Saint-André, dans l'Embrunois.

« encore aujourd'hui dans cette belle « construction convenaient parfaite- « ment à un homme qui avait pris le « titre d'*écuyer*, qui possédait le fief de « *Montfort* (1), et qui, depuis 1736, était « pourvu d'une charge de *conseiller*, « *secrétaire du roi en la chancellerie*, « *près la cour des monnaies de Lyon* ». L'heureux marchand avait en effet des prétentions nobiliaires assez élevées : on lui avait fait accroire qu'il descendait des anciens *marquis de Césane* (2). — Il mourut à Lyon, le 19 décembre 1754, laissant de sa femme Benoîte Gesse six enfants. L'un deux, *Louis de* TOLOZAN DE MONTFORT, fut le dernier prévôt des marchands de Lyon. Né dans cette ville, le 29 juin 1726, il mourut au château d'Oullins, le 10 déc. 1811.

TORCHEFELON (GUILLAUME DE), né le 30 avril 1611, seigneur du Serre-Maigné, s'occupa beaucoup de blason et rédigea sur cette science un ouvrage fort curieux, resté manuscrit, dont voici le titre :

LE GRAND ET CURIEUX ARMORIAL contenant les noms propres, noms, seurnoms et armes ou armoiries des principaux royaumes, empires, duchez, provinces, dignitez, maisons de l'Europe. Blazonnées de bons émaulx et principaulx meubles, par ordre et pour aprandre la maniere de blazonner et cognoistre les armes ou armoiries, et maisons par suite du blazon. Avec la tiare papale, couronnes, chapeaux, heaumes, bonnets, casques, timbres et autres ornements servant aux armes ou armoiries. Le tout mis dans leur ordre, sans donner rang ny premiere place que pour ce qui concerne les figures des armes ou armoiries. Par noble GUILLAUME DE TORCHEFELON, gentilhomme de Dauphiné. 1662, in-fol.

Après une introduction sur le blason en général, il traite séparément des diverses figures, bandes, chevrons, pals, etc., et chacune d'elles est accompagnée d'armoiries contenant la figure dont il est question ; il y en a en tout plus de douze cents. On y remarque celles de deux ou trois cents familles dauphinoises, dont un très grand nombre sont éteintes et ne sont pas mentionnées dans les nobiliaires de Guy Allard et de Chorier. A la fin est une généalogie des Torchefelon. Cet ouvrage, extrêmement précieux pour l'histoire généalogique de la province, tomba par alliance aux Chastelard Serezin, dont le dernier le porta dans la maison de Rivoire, qui n'a pas cessé de le posséder depuis (3).

Dans sa généalogie, Guillaume de Torchefelon nous apprend que le premier de ses ancêtres se nommait *Alexandre*, et vivait en 850. Quant à lui, il appartenait à une branche cadette ; il se maria, le 12 février 1653, avec Anne Miraillon, et n'en eut qu'une fille nommée *Marie-Suzanne*, dont nous ne connaissons pas la destinée.

— Nos historiens racontent les sanglants démêlés de Thibaut de Rougemont, archevêque de Vienne, avec deux membres de cette famille. Au commencement du XVe siècle, *Jean de* TORCHEFELON et *Jean d'*URRE, coseigneurs de Montcarra, ayant refusé de rendre hommage de ce fief, qui relevait de l'abbaye de Saint-Chef, alors unie à l'archevêché de Vienne, Thibaut de Rougemont les surprit dans le château, qu'il livra aux flammes, et les obligea, sur les ruines encore fumantes, à signer, le 17 avril 1402, un traité par lequel ils se reconnaissaient ses vassaux (4). Mais ce traité fut aussitôt violé. Torchefelon ne se croyant pas lié par des promesses arrachées par la violence et impatient de se venger, convoqua ses parents et ses amis dans le château de Cessieu. Parmi les seigneurs qui accoururent sous sa bannière, on cite les ALLEMAN de Damptezieu et de Montmartin, *Antoine de* BOCSOZEL, sgr. de Maubec, *Falque de* MONTCHENU, sgr. de Todure, *Humbert de* POLLOUD, sgr. de Saint-Agnin et de l'Ile d'Abeau, *Berlion de* RIVOIRE, sgr. de Romagnieu et de Labatie-Montgascon, *Aymar de* VALLINS, sgr. de la Mure, de Charnier et de l'Epineys, *Bontoux de* VILLENEUVE d'Aoste, *Geoffroy de* VIRIEU, sgr. de Faverges et de Montrevel, *François de* BEAUVOIR, *Henry de la* TOUR, et enfin *Guy de* TORCHEFELON, son frère ou son père (5). Tous ces seigneurs s'étaient fait suivre de l'élite de leurs vassaux. Jean de Torchefelon se mit à

(1) C'était un fief situé à Lissieux, relevant de la baronnie de Chasselay.

(2) Albert, *loc. cit.*, p. 261, le dit fort sérieusement.

(3) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de l'un des représentants actuels de cette maison, M. Gustave de Rivoire Labâtie.

(4) Cet acte (en français) est rapporté par Charvet, *Hist. de la Sainte-Église de Vienne*, p. 489.

(5) Chorier (*Hist. génér.*, t. 2, p. 399) dit qu'ils étaient frères, fils de *Guigues de Torchefelon* et de *Françoise de Rivoire*; mais cette assertion est inconciliable avec la généalogie de Torchefelon, dont nous avons un fragment sous les yeux. Nous pensons que c'étaient plutôt le père et le fils.

leur tête et marcha sur le château de Saint-Chef, qu'il livra aux flammes, après s'en être emparé de vive force, malgré la résistance de routiers bretons qui le défendaient. De là, il se dirigea du côté de Vienne, où il fit subir le même sort au château de Seissuel, appartenant aussi à cette église. Au commencement du printemps de l'année suivante (1403 ou 1404), les hostilités recommencèrent. Les Torchefelon ravagèrent les terres de l'église et du chapitre de Vienne, et brûlèrent encore un château, celui de Mantaille, dont ils s'étaient emparés par un coup de main. Manquant de troupes, ou peut-être ne trouvant pas de sympathie dans la noblesse dauphinoise, Thibaut de Rougemont n'avait pu opposer à ses ennemis que des armes spirituelles, l'excommunication; mais ayant reçu des secours que ses parents lui envoyèrent de Franche-Comté, il prit l'offensive. Guy de Torchefelon fut défait en diverses rencontres, ses terres furent dévastées et son château de Ponterrais livré aux flammes et démoli. « Ses masures, dit Chorier, sont « encore aujourd'hui le monument de « cette guerre, qui lui a été si funeste. » L'intervention du gouverneur de Dauphiné et la translation de Thibaut de Rougemont à l'archevêché de Besançon, vinrent mettre un terme à ces désordres. Jean de Torchefelon « fut un « homme d'un mérite excellent et eut « de grands emplois, » dit Chorier; il fut maréchal de Dauphiné. De Jacquemette de Montdragon, sa femme, il eut treize enfants : un seul, *Georges*, marié à Marguerite de Paladru et mort en 1445, eut des fils, mais qui moururent tous sans postérité.

TOSCAN (G.-L. Georges), né à Grenoble, en 1756, contribua puissamment, par son zèle et ses efforts, à la fondation de la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il en fut le premier bibliothécaire, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 9 déc. 1826. Il était membre de la Société des sciences et arts de Grenoble.

On a de lui les ouvrages suivants : I. **De la musique et de Nephté, aux manes de l'abbé Arnaud*. Paris, de l'impr. de *Monsieur*, 1790, in-8° de 28 pp. — II. *Mémoire sur l'utilité de l'établissement d'une bibliothèque au Jardin des Plantes*. 1793, in-8°. — III. *Histoire du lion du Muséum national et de son chien*. Paris, an III, in-8° de pp. — IV. *L'Ami de la nature, ou Choix d'observations sur divers objets de la nature et de l'art, suivi d'un catalogue de tous les animaux qui se trouvent actuellement dans la ménagerie*. Paris, l'auteur, Maradan et Donnier, 1800, in-8° de XII et 308 pp. avec 2 gr. — V. *Voyages dans les Deux-Siciles et dans quelques parties des Apennins, traduits de l'italien, avec des notes de Faujas de Saint-Fond*. Paris, Maradan, an VIII, 6 vol. in-8°.

« Il a fourni des articles à la *Décade philosophique* (1794-1807); ces articles sont signés G. T. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

TOUR-DU-PIN (la). — Voy. La Tour-du-Pin.

TOURNAL (Sabin), gazetier, né, dit-on, à Grenoble, vint chercher fortune à Avignon vers le commencement de la Révolution. Il entra, en qualité de commis chez une demoiselle Leblanc, qui était directrice des postes de cette ville et en même temps propriétaire du journal le *Courrier d'Avignon*. D'abord simple rédacteur de cette feuille, il en devint propriétaire en 1790, et lui imprima une direction anti-papale, c'est-à-dire favorable à l'annexion à la France. Il embrassa ensuite et soutint dans son journal les opinions les plus avancées, fut compromis dans l'affaire des massacres de la Glacière et jeté en prison ainsi que sa femme. Mis en liberté par un décret de l'assemblée législative, en mars 1792, il reprit la direction de son journal, qu'il ne cessa de rédiger que le 14 juillet 1793. Nous ignorons ce qu'il devint ensuite. — M. Barjavel (*Dict. hist. de Vaucluse*), à qui nous avons emprunté les détails qui précèdent, dit qu'on lui a attribué le recueil intitulé : *Journal pour servir à l'histoire du 18e siècle*. Paris, 1788-1789, 5 vol. in-8° (1), et qu'un de ses adversaires politiques publia contre lui un pamplet qui a pour titre : Benoit de la Pailhonne a Sabin Tournal *et consorts, salut et respect pour la vérité*. (Sérignan, 7 avril 1791), in-4° de 4 pp. non chiff.

TRAMOLAI (Bernard de), grand-maître de l'ordre du Temple, vivait en 1153. Chorier (*Estat. pol.*, t. III, p. 9) cite ce personnage comme issu d'une famille dauphinoise, et plusieurs de

(1) Le 3e vol. de cet ouvrage que nous avons sous les yeux contient toutes les pièces relatives à l'affaire du parlement de Grenoble, du 12 juin 1787 au 1er mai 1788.

nos écrivains ont reproduit son assertion. Mais c'est une erreur. La famille de *Tramolai* ou *Tramelai* appartient à la Bourgogne, où elle possédait le château de Tramolai dans la baronnie d'Arinthoz. (Voy. un article sur ce grand-maître dans les *Mém. pour servir à l'hist. du comté de Bourgogne*, par Dunod, t. III, pp. 140 et suiv.)

TREBONIUS RUFINUS était un grand personnage qui florissait à Vienne sous le règne de Trajan. Il n'est connu, croyons-nous, que par ce passage d'une lettre de Pline le Jeune (1) :

« J'ai été appelé au conseil de l'empereur, pour dire mon avis sur une question singulière. On célébrait à Vienne des jeux publics, fondés par le testament d'un particulier. *Trebonius Rufinus*, homme d'un rare mérite, et mon ami, les abolit pendant qu'il était duumvir (2). L'on soutenait qu'il n'avait pu s'attribuer cette autorité. Il plaida lui-même avec autant de succès que d'éloquence. Ce qui ajouta à l'éclat de sa défense, c'est que, dans une question qui le touchait spécialement, il parla en Romain, en bon citoyen, avec sagesse et dignité. Lorsqu'on recueillit les avis, Junius Mauricus, dont rien n'égale la fermeté et la sincérité, ne se contenta pas de dire qu'il ne fallait pas rétablir ces spectacles à Vienne, il ajouta : « Je voudrais même qu'on pût les sup- « primer à Rome... » On prononça la suppression de ces jeux, qui n'avaient fait que corrompre les mœurs de Vienne, comme nos jeux corrompent les mœurs de l'univers. Car les vices des Viennois sont renfermés dans leurs murailles, les nôtres se répandent bien plus loin; et, dans le corps politique comme dans le corps humain, la plus dangereuse de toutes les maladies c'est celle qui vient de la tête. Adieu. »

M. Mermet s'est laissé aller à un enfantillage regrettable en attribuant à Trebonius Rufinus une prétendue *Histoire de Vienne sous les douze Césars* : c'est un pastiche fort habilement fait, mais qui n'a jamais existé et dont son imagination seule lui a fourni les matériaux. (Voy. sa notice.)

TRILLARD (Claude), bel esprit du XVIIe siècle, naquit à Vienne d'une ancienne famille de bourgeoisie de cette ville. Entré jeune encore dans la Société de Jésus, il fut pourvu d'un riche bénéfice, fondé dans l'église Saint-Maurice par Jean Trillard, son oncle; mais par un désintéressement qui mérite d'être signalé, il s'en démit, « ut libe- « rior sapientiam, quam sitam in di- « vitiis esse negabat, sequeretur, » dit Chorier (3). Il paraît qu'il excellait dans la composition des sonnets : Chapelain, qui en avait vus, les louait beaucoup. Grâce peut-être à ses goûts poétiques, Boissat le prit en amitié et en fit son confesseur. Ses poésies n'ont pas été recueillies; nous n'en connaissons qu'un très-petit nombre que nous avons aperçues en tête d'ouvrages de ses contemporains, notamment du premier volume de l'*Hist. gén. du Dauphiné* de Chorier. Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*) dit qu'il a travaillé « à rendre publics la *Morale* et les autres savants ouvrages de Boissat. » Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

TRIVIO (Claude de), avocat à Vienne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fut, au dire de ses contemporains, l'un des plus savants hommes de la province. Chorier a fait son éloge parmi les amis lettrés de Boissat, p. 247. Les consuls de Vienne le chargèrent plus d'une fois de haranguer les grands personnages qui passaient dans leurs murs. Il rédigea la préface qui est en tête du *Stil de la Cour des aides de Vienne*, imprimée en 1640. Boissat, dont il était l'ami et qu'il assista en ses derniers moments, lui confia en mourant (1662) ses manuscrits, mais il paraît qu'il ne s'en montra pas fort soigneux, car en 1680, Chorier s'écriait douloureusement : « Dii boni ! cum tineis et blatis « in obscuro pugnant. » Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), dit de lui : « Il n'est pas « seulement sçavant en droit, mais il « l'est parfaitement aux belles-lettres « et en l'histoire, et particulièrement « en la généalogique ». Il avait rédigé une généalogie de la maison de Maugiron, dont Chorier parle dans son *Nobiliaire du Dauphiné*. Le manuscrit original, ou du moins une copie contemporaine de Trivio, est conservée parmi les manuscrits de la Bibl. imp. Nous en avons fait usage pour la rédaction de la notice des Maugiron.

TROUSSET (Etienne), dit **BÉRARD-TROUSSET**, médecin, naquit à Grenoble, le 19 octobre 1769, de Laurent Trousset, procureur au bailliage,

(1) Livre IV, lettre 22, trad. de Sacy (collection Panckouke), t. I, pp. 314 et suiv.

(2) Les duumvirs tenaient dans les provinces et dans les colonies romaines le même rang parmi les décurions, que les consuls à Rome parmi les sénateurs.

(3) *Vita Boessatii*, p. 221.

et de Honorine Bérard. Il avait à peine terminé ses études médicales à Montpellier, lorsqu'il fut mis en réquisition le 17 juillet 1794, en qualité de médecin de l'hôpital militaire d'Aigues-Mortes; il y resta jusqu'au mois de mars 1795. Au mois de décembre de l'année suivante, il obtint la chaire de physique et de chimie à l'école centrale de l'Isère, qu'il conserva jusqu'en 1803. Il fut aussi médecin de l'hôpital de Grenoble, inspecteur des eaux minérales du département de l'Isère, membre de la Société des sciences et arts de Grenoble. Sa santé avait toujours été faible et délicate; il mourut fort jeune encore, à l'âge de trente-sept ans, le 12 février 1807. M. Champollion Figeac a écrit une notice de sa vie, dont voici le titre : *Eloge historique de M. Etienne Bérard-Trousset, docteur en médecine...* Grenoble, impr. Peyronard, 1807, in-8° de 32 pp.

On a de lui : I. *Histoire de la fièvre qui a régné épidémiquement à Grenoble pendant les quatre premiers mois de l'an VIII.* Grenoble, Giroud, an VIII, in-8°. — II. *Rapport d'un mémoire sur la gélatine des os, et son application à l'économie alimentaire.* Grenoble, impr. Giroud, an XI, in-8° de 18 pp. C'est un rapport fait à la Société de médecine de Grenoble sur un mémoire de Cadet-de-Vaux. Il a été imprimé en suite d'un arrêté du préfet de l'Isère du 8 novembre an XI. — III. — *Mémoire sur l'hydrothorax.* Montpellier, impr. J.-G. Tournel, 1806, in-8° de 50 pp.

On trouve dans une longue note qui occupe les pages 3-8 de cet ouvrage le plan d'un grand travail qu'il préparait sur les maladies qui régnèrent à Grenoble de l'an VIII à l'an XIV. Il mourut sans avoir pu y mettre la dernière main et légua son manuscrit à M. Berriat Saint-Prix.

TROYA-D'ASSIGNY (Louis), né à Grenoble, vint se fixer à Paris, où il fut attaché à la chapelle de l'hospice de la Salpêtrière. Lors des affaires de la bulle *Unigenitus*, il se rangea dans la partie opposante du clergé connue sous le nom d'*appelants*, et prit part à cette interminable polémique, dont sortit un assez grand nombre de libelles pour décourager le plus infatigable bibliographe. En octobre 1728, ayant été soupçonné de travailler à la rédaction du journal intitulé *Nouvelles ecclésiastiques*, il fut arrêté et jeté à la Bastille, d'où il sortit au mois de mai suivant. Il resta dès lors caché à Paris sous le pseudonyme de l'*abbé Roche*, et continua de s'occuper des disputes du temps.

Chalvet, dont l'éditeur, Giroud, était neveu de Troya-d'Assigny, et qui pouvait, par conséquent, avoir des renseignements particuliers, dit que cet ecclésiastique mourut en 1772, à l'âge de quatre-vingts ans.

Bibliographie.

I. * *Dénonciation faite à tous les évêques de l'église de France, par le corps des pasteurs et autres ecclésiastiques du second ordre, des jésuites et de leur doctrine.* Amsterdam, 1727, in-4°.

II. * *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent l'Eglise.* La Haye, 1729, 5 vol. in-12. = Autre éd., Nanci, 1752, 5 vol in-12. Troya-d'Assigny a rédigé cet ouvrage avec la collaboration de l'abbé Fourquevaux.

— * *Suite du catéchisme historique et dogmatique.* Utrecht, 1751, 2 vol. in-12. Il y a des exemplaires de cette suite qui portent pour titre : *La vraie doctrine de l'Eglise, au sujet des abus qui se sont introduits dans son sein; ou suite du Catéchisme historique et dogmatique.*

III. * *La fin du chrétien, ou traité dogmatique et moral sur le petit nombre des élus, en trois parties.* Avignon (Paris), 1751, 3 vol. in-12. C'est la reproduction, avec additions et changements, de *la Science du salut*, ouvrage d'Olivier Desbords des Doires.

IV. * *Traité dogmatique et moral de l'espérance chrétienne.* Avignon (Paris), 1753, 1755, 3 vol. in-12.

V. * *Saint Augustin contre l'incrédulité, avec le plan de la religion.* Paris, Lottin, 1754, 2 vol. in-12. C'est un extrait de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

— *Plan de la religion expliquée et démontrée dans les points fondamentaux; suite du traité intitulé : S. Augustin contre l'incrédulité.* Paris, 1757, in-12.

VI. * *Dissertation sur le caractère essentiel à toute loi de l'Eglise en matière de doctrine.* (s. l. ni d.) Grenoble, 1755, in-12.

« Il a été l'un des principaux auteurs des *Nouvelles ecclésiastiques, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*, journal qui commença à paraître en 1713. — Comme traducteur, il a publié le *Discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat, trad. du grec* (1735, in-12), et le

Discours de ce même père de l'Eglise *sur l'Excellence du sacerdoce* (1747, 2 vol. in-12). Ces deux traductions sont anonymes. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

TYRAN ou **TIRAN** (Jacques), né en Dauphiné l'an 1626 (1), entra dans la Société de Jésus en 1643, et fut d'abord appliqué au professorat par ses supérieurs. Il enseigna la rhétorique et les humanités pendant huit ans, la philosophie pendant six ans et la théologie à Lyon pendant cinq ans. Il fut rappelé de cette ville pour aller à Rome en qualité de pénitencier de l'église Saint-Pierre. Il remplissait encore ces fonctions en 1676. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort. On a de lui :

I. *Alphabetum pastorale, sive selecta concionum argumenta ex S. Scriptura, ex SS. Patribus, ex rationibus theologicis, ex rebus in breviario romano contentis*... Lugduni, apud Joh. Certe, 1675, 8 vol. in-12. = Autre éd., Lugduni, Certe, 1679, 8 vol. in-12. = Col. Agripp., sumptibus Henrici Romerskirchen, 1711, 8 vol. in-12. (Bib. de Grenoble.)

II. *Missionarius, seu vir apostolicus in suis excursionibus spiritualibus, in urbibus et oppidis, ad Dei gloriam et salutem animarum susceptis*. Lugduni, apud Leonard. Plaignard, 1692-94, 3 vol. in-4°.

Guy Allard et Chalvet disent qu'il a laissé un ouvrage sur *les Trois contrats*. Nous ne savons ce que c'est.

U

URRE, ancienne et illustre famille noble, qui tire son nom de la terre d'Eurre, dans le Valentinois, qu'elle a possédé de temps immémorial. Pithon-Curt lui a consacré une longue notice dans son *Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. III, pp. 574 et suiv.; il fait remonter sa filiation à un *Guy* ou *Guyon*, vivant en 1200. Chorier (*Nobiliaire*) dit, au contraire, que tout ce qu'on en peut dire avant 1400 « est douteux, la « conformité des noms n'estant pas tou- « jours une conjecture concluante quand « elle n'est pas fortifiée d'autres. » Quoi qu'il en soit, nous allons, d'après le premier de ces généalogistes, dire quelques mots de chacune de ses branches et des nombreuses illustrations qui en sont sorties.

Branche aînée.

— *Claude* d'Urre, seigneur du Puy-Saint-Martin (2), l'un des cent gentilshommes de la maison du roi en 1503, fut gouverneur de Gênes sous Louis XII et François Ier, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes en 1532, et lieutenant-général au gouvernement de Provence, de 1512 à 1533. Il fut chargé d'aller secourir, avec une petite flotte de neuf galères et quatre galions, le fort de la Lanterne, que le roi avait encore dans le port de Gênes. Il partit de Marseille le 8 mai 1513; mais, à son approche, Charles Doria, quoique ayant sous ses ordres une flotte de quarante-cinq voiles, n'osa pas l'attendre et prit le large. *Claude* remplit donc sa mission avec succès, et réussit à faire prévaloir l'influence française par la nomination du doge Antoine Adorne. Il testa le 19 février 1537.

— *Louis*, fils du précédent, seigneur du Puy-Saint-Martin, de Marsanne, de Bonlieu, de Saint-Maurice, d'Allex, de La Motte-Chalancon, de Portes et de Pont-de-Barret, chevalier de l'ordre du Roi, fut nommé lieutenant-général au gouvernement de Provence. Il se distingua pendant les guerres civiles de cette province, au combat livré par le comte de Sommerive aux capitaines Grille et Bouillargue, près de Saint-Gilles, le 27 septembre 1562. Il fut ensuite (1585) gouverneur de Crest, et testa en 1592.

— *Rostaing*, fils du précédent et d'Antoinette de La Baume de Suze, seigneur d'Aiguebonne et de Pont-d'Ain, marquis de Treffort (3), fut gouverneur de Cazal et de Montferrat, par brevet du 8 mai 1646, lieutenant-général au gouvernement de Provence et conseiller d'état d'épée (1650). Le roi le nomma

(1) Guy Allard et Chalvet le font originaire du diocèse d'Embrun. Le P. Sotwel (*Bib. script. soc. Jesu*, p. 390) dit : « Patria Delphinas, seu origine subandus. » Les PP. de Backer (*Bib. des écrivains de la comp. de Jésus*, t. II, p. 675) disent simplement qu'il est né en Dauphiné.

(2) Son père, nommé *Antoine*, avait épousé *Alix de* Cornillan, dame de la Baume en Dauphiné.

(3) Cette terre, érigée en marquisat pour Marie Vignon, seconde femme de Lesdiguières, lui fut vendue par le duc de Créqui, le 23 avril 1648.

chevalier du Saint-Esprit, le 8 mai 1654; mais il mourut avant sa réception, à Paris, le 9 mai 1656. Il eut un fils nommé *François*, baron d'Aiguebonne, colonel d'infanterie, gouverneur de Briançon, capitaine de galères, qui périt en 1636, dans un combat naval livré aux Espagnols à Vigevano, près de Gênes.

— *Antoine*, frère du précédent (*Rostaing*), porta du vivant de son père le titre de seigneur de Portes. Il est ce *Marsane* dont parle Videl (*Hist. de Lesdiguières*, éd. in-fol., p. 94), qui se jeta dans la tour de Crest en septembre 1589, contre les articles du traité fait peu de temps auparavant entre son père et Lesdiguières. Il fut chevalier de l'ordre du Roi et son ambassadeur en Savoie.

— *François*, lieutenant-général des armées du roi, commanda en Provence de 1637 à 1650. De son mariage avec Catherine de la Raye, il eut une fille unique, qui porta les biens de sa branche dans la maison de Grimoard du Roure, en Vivarais.

Branche des seigneurs de LA BAUME, *surnommés de* CORNILLAN.

— *Thierry* d'URRE, dit *Tartarin*, à cause de son intrépidité (1), en est la tige. Il était fils d'*Antoine d'*URRE et de Françoise de Vesc, et eut les terres de Portes, Chabeuil, Beaumont, Montéléger et Vassieu. Il fut gentilhomme de la maison du roi, avec 390 liv. de gages, de 1505 à 1543, porte-enseigne, puis capitaine des cent archers de la garde noble de François I[er]. On prétend que ce prince le tenait en si haute estime, qu'il disait souvent que, s'il lui fallait se battre contre Charles-Quint, il prendrait *Tartarin* pour second. Il testa le 17 avril 1545. Il avait épousé Catherine de Cornillan, qui avait été instituée héritière des biens de sa maison par le testament de son père, du 27 septembre 1521; sa postérité s'éteignit à la seconde génération.

*Branche des seigneurs d'*OURCHES, *surnommés de* BERLION.

— La tige de cette branche fut *Aymar*, quatrième fils d'*Antoine*, seigneur du Puy-Saint-Martin, et de Marguerite de Berlion, sa seconde femme. Son petit-fils, *Rostaing*, seigneur d'Ourches, coseigneur de Saint-Gervais et La Motte Chalancon, fut gentilhomme de la chambre du roi en 1571, et colonel des bandes du Dauphiné, grade que François, duc d'Alençon, lui fit donner en 1577. Il testa le 29 août de cette année, et périt dans un combat contre les protestants, après 1596. Il ne laissa que deux filles.

Branche des seigneurs de MONTANÈGUE, *surnommés de* BROTTIN.

— *Aymar*, deuxième fils de *Pierre* et de , est la tige de cette branche. Nous citerons parmi ses descendants :

— *Charles*, chevalier de Rhodes et grand-prieur de Saint-Gilles, en 1549, commanda les galères de l'ordre au siége de Tripoli, en 1559, et périt l'année suivante à la suite des fatigues qu'il avait essuyées dans l'expédition de Gerbes, où il commandait l'armée navale.

— *Pierre*, frère du précédent, fut évêque de Vivières et mourut en 1572.

— *Georges*, seigneur de Venterol, de Novaisan, Truinas et Saint-Maurice, lieutenant-général des armées du roi Charles IX, et maréchal de camp dans le comté Venaissin, au service du pape en 1572.

— *Philibert*, seigneur de Paris, chevalier de l'ordre du Roi, fut fait prisonnier à la reprise de Montélimart le 19 août 1587, et périt assassiné par un parti de protestants du Dauphiné, sur la fin du mois de février de l'année suivante.

— *François*, seigneur de Teissières, Venterol, Novaisan et Saint-Maurice, coseigneur de Gumiane et de Vinsobres, prit une grande part aux affaires de la ligue en Provence. Il battit près du Puech un détachement commandé par Gouvernet, le 5 juillet 1589. Il défit, le 9 juillet de l'année suivante, un corps de cavalerie commandé par le sieur de la Javie, près de Romanil, sur les bords de la Durance. Le 13 novembre suivant, à la tête de trois cents chevaux, il attaqua, au passage de la même rivière, les sieurs de Montmorency-Fosseuse et de Bertichères, leur livra bataille et leur tailla en pièces plus de mille hommes.

(1) Il est probablement le même que ce *Tartarin* « fort rude homme d'armes » contre lequel Bayart rompit une lance dans un tournoi donné à Aire. Comme il n'est désigné que sous ce nom de guerre, le président de Boissieu s'en est emparé pour en faire un Aymon de Salvaing. Voy. *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu*, par M de Terrebasse, pp. 493 et suiv.

— *Jean-Baptiste*, fils du précédent, marquis de Montanègue, dans le Diois, fut mestre de camp du régiment de cavalerie de Monsieur, frère du roi, en 1672, lieutenant-général au gouvernement du Languedoc en 1677.

Cette branche s'éteignit en la personne de *Jean-Baptiste*, arrière-petit-fils du précédent, mort sans alliance en 1748.

Branche des seigneurs de BRETTE.

— *Claude*, troisième fils d'*Aymar II*, est la tige de cette branche. Il testa en 1467.

— *Balthazar*, fils du précédent, fut gouverneur de Bobio, dans le Milanais, pour Louis XII, en 1505.

— *Bertrand*, fils du précédent, fut en grande considération auprès des rois François Ier, François II et Charles IX. Il se distingua au combat de Vaulnaveys, où les Suisses de Cugy furent défaits par d'Ornano (19 août 1587), et au siége de Marignane, en Provence, qu'il soumit au roi, malgré la résistance de De Vins. Nostradamus attribue par erreur cette expédition au sieur de Paris, de la même famille, mais qui suivait alors le parti de la ligue.

— *Marie d'*URRE, dernière héritière de cette branche, épousa, en 1675, Claude-Augustin de Vesc, seigneur de Bécone, et lui en apporta tous les biens.

Branche des seigneurs de MOLLANS (1).

— *Guillaume*, troisième fils de Guillaume, seigneur d'Urre et de Moirans, fut la tige de cette branche. Il vivait dans la première moitié du xve siècle.

— *Germain*, dit *le capitaine* MOLLANS, était fils de Jean d'Urre, seigneur de Mollans, et de Madeleine de Tolon. Il fut lieutenant de la compagnie du comte de Tende et capitaine de cent hommes d'armes. Le bâtard de Savoie le nomma son lieutenant dans la citadelle du Mont-Saint-Michel, par lettres du 21 mars 1534, à la place du comte Du Bouchage (Roussillon). En 1537, lors de l'expédition de Charles-Quint en Provence, il y servit avec sa compagnie de cent hommes d'armes et s'y distingua en plusieurs rencontres; il y commanda aussi, la même année, comme lieutenant-général en l'absence du comte de Tende. En 1541, pendant le siége de Cabrières, il fut chargé du commandement de l'artillerie; en 1545, il eut le gouvernement d'Auxonne, et le conserva jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après. Il n'avait pas été marié.

(1) Cette terre, située dans la Drôme, était entrée dans la maison d'Urre par le mariage (vers 1430) de Jean d'Urre avec Dragonette, fille et héritière de Rolland de Veynes, qui en était seigneur.

Branche des seigneurs de GRANE *et de* CROZES.

— On ne connaît pas la jonction de cette branche avec les précédentes. Elle a pour tige *Jean d'*URRE, capitaine châtelain d'Eurre, qui testa à Grane, le 25 février 1513, et dont les descendants se sont divisés en deux rameaux. Nous nous bornerons à citer les deux derniers degrés de celui de CROZE, d'après des renseignements puisés dans des papiers de famille et que nous devons à l'obligeance de M. de Gallier, de Taïn.

— *Pierre-Henry*, né en 1702, mort en 1792, acheta en 1755 la baronnie de Mercurol, de la maison de Lionne. Il assista en 1789 aux états du Vivarais, comme seigneur de Chanelos, et à ceux du Dauphiné. Il y est qualifié *comte* d'Urre, sans que nous puissions dire précisément d'où lui venait ce titre. Dans l'acte de naissance de son fils *Antoine-Henry*, il est appelé « chevalier, seigneur de Chanelos, Blanchelaine, Mercurol, Saint-Clément et Saint-Pierre de Marnas. Il épousa en premières noces, le 5 janvier 1728, *Catherine Mosnier*, veuve de *Fortunat de Moncel*, trésorier de France; en deuxièmes noces, *Antoinette-Charlotte*, fille de *Claude Flandy*, procureur général à la chambre des comptes de Dauphiné. Il eut de ce dernier mariage : 1° *Antoine-Henry*, qui suit; 2° *Pierre-Xavier*, dit *le chevalier d'*URRE, mort en 1846; 3° *Henriette*, mariée au comte de *Revol*, morte en 1858.

— *Antoine-Henry*, comte d'URRE, né à Tain, le 10 août 1768, était capitaine à l'époque de la Révolution. Il se retira alors du service, mais n'émigra pas. Sous la Restauration, il fut nommé membre du conseil général de la Drôme et pair de France (1827). Il est mort au château de Bouconvilliers (Picardie), le 1er juin 1848, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec *N. Des Courtils*.

V

VABRE. — Voy. Coban.

VACHON (François de) issu de l'une des familles nobles les plus distinguées de la province, fut président au parlement de Grenoble sous François Ier. Tous nos historiens parlent de lui comme d'un protecteur des lettres : « Il ne passoit point agreablement les « heures de son loisir, » dit Guy-Allard (*Bib. du Dauphiné*), « s'il n'estudioit « pas, et ses plus charmantes conver- « sations estoient avec les gens de let- « tres. » Plusieurs de nos historiens disent qu'il donna asile à Rabelais et à H. Th. Agrippa, l'auteur du fameux traité *De la vanité des sciences*, et que ce dernier mourut dans sa maison située rue des Clercs, à Grenoble; mais cette tradition ne nous paraît confirmée par aucun document historique. Les nombreux écrivains qui ont étudié avec tant de soin la vie de Rabelais ne parlent pas du séjour qu'il aurait fait chez le président de Vachon. Quant à Agrippa on est loin d'être d'accord sur le lieu de sa mort; quelques-uns veulent que ce soit à Lyon; ceux au contraire qui le font mourir à Grenoble, présentent trop de divergences et de contradictions dans leurs récits pour qu'on les en croie sur parole. Au reste, le séjour de ces deux hommes célèbres à Grenoble est un fait assez intéressant, et il mériterait d'être étudié. — (Voy. la *Bib. du Dauphiné* de Guy-Allard, aux mots Agrippa, Rabelais et Vachon ; le *Dict.* de Bayle, au mot Agrippa ; les *Mélanges historiques sur le Dauphiné*, par Champollion-Figeac et Berriat-Saint-Prix, p. 3.)

VALANTIER. — Ce personnage cité par Chalvet, mais que nous croyons étranger au Dauphiné, est auteur de deux écrits relatifs à Lesdiguières et à Expilly. Nous en avons déjà cité un, ci-dev. p. 81, no LIII. Voici le titre de l'autre : *Discours à Messire Expilly, président, sur le sujet de la résignation de son office.* Grenoble, 1627, in-12. (Bib. de Grenoble.)

VALBONNAYS. — Voy. Moret de Bourchenu.

VALDO (Pierre), hérésiarque, chef de la secte des Vaudois, naquit dans le XIIe siècle, probablement à Vaux-en-Velin (1). S'étant fixé à Lyon, il acquit une fortune considérable par le commerce. Frappé de la mort subite de l'un de ses amis, il renonça au monde, vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres, qui ne tardèrent pas à accourir en foule auprès de lui. Il se mit à leur prêcher des doctrines que quelques-uns disent conformes à la lettre et à l'esprit de l'Evangile et aux croyances de la primitive Eglise, mais que d'autres trouvent abominables, et dont les conciles, les inquisiteurs et les bûchers ont fait d'ailleurs bonne justice. Il soutenait notamment que les biens devaient être communs entre les vrais chrétiens, et que tout homme pouvait annoncer la parole de Dieu, sans ordination ou consécration préalable. Le clergé de Lyon, ne pouvant permettre la prédication de semblables doctrines, obligea Valdo à s'enfuir de Lyon et à se retirer dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, d'où ses disciples se sont ensuite répandus dans une partie de l'Europe. On ne possède pas, croyons-nous, d'autres renseignements sur sa personne.

VALENTIN (François), général de brigade, baron de l'empire, naquit à la Roche-des-Arnaud (H.-Alpes), le 29 octobre 1763. Simple soldat en 1780, il quitta le service en 1788, s'engagea de nouveau la même année et parcourut successivement tous les grades inférieurs (2). Il fit les premières campagnes de la Révolution aux armées de la Moselle et de l'Ouest. Pendant la

(1) « A Vaux, sur les bords du Rhône, » disent les historiens.

(2) États de services du général Valentin.

Simple soldat	1er mars 1780
Caporal	1er juin 1786
Reçoit son congé	29 février 1788
Engagé de nouveau	14 août 1788
Caporal	26 octobre 1788
Sergent	20 septembre 1789
Sergent-major	1er janvier 1792
Adjudant-sous-officier	1er octobre 1792
Capitaine	18 février 1793
Adjoint aux adjud.-généraux	1er ventôse an II
Adjudant-général	29 germinal an II
Chef de brigade	13 brumaire an IV
Général de brigade	1er ventôse an IX
Membre de la Lég. d'honneur	19 frimaire an XII
Commandant du même ordre	25 prairial an XII
Mis en disponibilité	1er octobre 1811
Admis à la retraite	11 septembre 1815

guerre de la Vendée, il se distingua, le 3 germinal an IV, en chargeant avec une extrême bravoure les troupes de Charrette, les cerna dans les bois de la Chaboterie et contribua fortement à la prise importante de ce général ; il était alors chef de brigade. Après avoir servi quelque temps à l'armée d'Italie, il fit partie de l'expédition d'Egypte; sa belle conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre, où il reçut un coup de feu à la cuisse, lui valut le grade de général. Il fut ensuite employé à l'armée d'Italie (an XIII), fit la campagne de Hongrie (1809), se trouva le 14 juin à la bataille de Raab, où il reçut une blessure très-grave. Nommé baron de l'empire, il fut envoyé, le 20 novembre de la même année, dans la 2e division de réserve de l'armée d'Espagne. En 1811, il servit dans la 17e division militaire, puis dans le corps d'observation de l'Elbe. Il fut admis à la retraite en 1812, après trente-deux ans de services, et mourut dans le courant de novembre 1822. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 13.)

VALERNOD (Marie-Éléazar de), né à Valence, le 26 avril 1704, chanoine du chapitre d'Ainay, mort le 28 avril 1778, s'occupa beaucoup de mathématiques et remplit les portefeuilles de l'académie de Lyon dont il était membre, de savants mémoires sur la dynamique, l'algèbre, l'hydraulique, etc. On en trouve la liste, avec des analyses, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, rédigé par Delandine. (Lyon, 1812, 3 vol. in-8°.) Nous ne connaissons de lui qu'un seul ouvrage imprimé; il est intitulé : *Problème : diminuer des deux tiers la dépense de l'eau dans les machines mues par son choc, proposé et résolu*. Lyon, Chavance, 1773, in-4°.

La famille de Valernod, originaire de Saint-Vallier, tirait sa noblesse d'*Alexandre*, sieur de *Champfagot*, qui fut pourvu en 1583 d'une charge de maître ordinaire en la Chambre des comptes de Grenoble. Elle a donné un évêque (*Pierre*) à l'église de Nîmes, au XVIe siècle, et un abbé général de l'ordre de Saint-Ruf, au XVIIe siècle, nommé *Humbert*.

VALETTE (Antoine-Joseph-Marie), général de brigade, naquit à Valence d'une bonne famille de bourgeoisie, le 26 janvier 1748. Entré au service en 1766 comme sous-lieutenant au régiment de Boulonnois (1), il fit les campagnes de Corse jusqu'en 1775, et celles de 1792 et 1793 à l'armée des Alpes ; il commanda une brigade pendant le siége de Lyon. Employé ensuite à l'armée d'Italie, il fut placé, le 15 thermidor an IV, sur les hauteurs de Castiglione, avec « ordre de défendre cette « position jusqu'à la dernière extrémité, « afin de retarder le plus possible la « marche de Wurmser. » Mais, à la vue d'une colonne autrichienne qui s'avançait sur lui, il abandonna Castiglione et battit en retraite sur Monte-Chiaro. Il donna pour motif de sa désobéissance à l'ordre formel qu'il avait reçu, que, « s'il fût resté sur les hauteurs de « Castiglione, il était infailliblement « cerné, et sa demi-brigade perdue. » Le général Augereau l'accabla des plus vifs reproches, et un ordre du jour de Bonaparte le suspendit de ses fonctions. Valette se rendit à Paris pour demander à être traduit devant un conseil de guerre; le Directoire s'y refusa, mais le rétablit peu de temps après dans son grade et le renvoya à l'armée d'Italie. En l'an VI, il eut de nouveau ordre de cesser ses fonctions, et fut mis en disponibilité. Sa conduite à Castiglione, conduite qu'il n'a jamais pleinement justifiée, avait été jugée d'une manière si défavorable qu'elle brisa en quelque sorte sa carrière militaire. Il ne fut plus employé dans le service actif de l'armée; toutefois, ses actives démarches réussirent à lui procurer le commandement des 6e et 7e divisions militaires, et du département du Doubs. La première Restauration le trouva dans ce dernier poste et l'y confirma par une ordonnance royale du 5 septembre 1814, et le mit définitivement à la retraite le 24 décembre suivant. Ce général est mort à Grenoble, où il s'était retiré auprès de la famille

(1) ÉTATS DE SERVICES DU GÉNÉRAL VALETTE.

Sous-lieutenant	19 août 1766
Lieutenant	1er août 1770
Sous-aide-major	19 juin 1771
Capitaine en 2e	17 mai 1783
Capitaine-commandant	8 juin 1789
Adjudant-général	20 août 1793
Général de brigade	23 septembre 1793
Prisonnier de guerre	24 brumaire....
Cesse ses fonctions	15 prairial an VI
En traitement de réforme	3 prairial an VII
En disponibilité	12 thermidor an VII
Commande la 7e div. milit.	27 nivôse an IX
Commande la 6e div. milit.	4e jour complre *Id.*
Membre de la Lég. d'honneur	17 frimaire an XII
Commandant de cet ordre	25 prairial an XII
Commande le dépt du Doubs	Novembre 1809
Mis à la retraite	24 décembre 1814

de sa femme, le 21 juillet 1823. (Voy. les *Fastes de la Légion d'honneur*, t. IV, p. 13.)

VALLET (PAUL-JOSEPH), né le 13 mars 1722, fut d'abord avocat ; il entra ensuite dans la police, eut un emploi dans celle de Paris, et passa ensuite à Grenoble en qualité de lieutenant-général de police (1). Il mourut dans cette ville en février 1781. Chalvet dit de lui : « Cet homme studieux fut recommandable par ses « vertus domestiques et son érudition ; « il fut un des hommes les plus jaloux « de la gloire de son pays, et à ce titre « seul il avait des droits à l'estime « publique. » Il laissa une bibliothèque assez considérable, où se trouvaient un grand nombre de manuscrits précieux.— On a de lui :

I. *Les sieurs consuls ne doivent point se mêler de la police.* Grenoble (s. d.), in-12. — II *. *Délibération extraordinaire des charbonniers de la communauté de Quaix en Dauphiné, au sujet du retour du parlement, du vendredi 2 mars 1764.* (Grenoble, André Faure), in-12 de 27 pp. — III. *Méthode pour faire promptement des progrès dans les sciences et dans les arts.* Grenoble, chez la veuve d'André Faure, M.DCC.LXVII, in-12 de 4 ff. non chiffr., 156 pp. et 2 ff. non chiff. — IV. *Art de limiter les terres à perpétuité et de manière à retrouver en tout temps la portion des limites arrachées, couvertes ou perdues. Ouvrage utile à tous les possesseurs de fonds, et surtout aux seigneurs, aux dessinateurs, aux notaires.* Lyon et Paris, 1769, in-12, fig. — V. *Pressoir portatif, inventé en 1771, par J. Vallet.* Grenoble, 1772 et 1773, 2 br. in-8°.

On trouve une lettre de lui dans les *Affiches du Dauphiné*, nos 41, 42 et 43 de 1777, *sur les sept tombeaux découverts dans la vigne des religieuses de Sainte-Marie d'En-Haut, à Grenoble.* — Il a fourni plusieurs articles à l'*Encyclopédie d'Yverdun*.

VALLIER (GUILLAUME), né à Grenoble, vivant sous Charles IX et Henri III, rédigea des mémoires sur les troubles de son temps. Ces mémoires, que Chorier cite plusieurs fois dans le 2e vol. de son *Histoire générale*. n'ont pas été imprimés et l'on ne sait ce qu'ils sont devenus. — Il est peut-être le même qu'un Guillaume Vallier, pasteur à Die, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, dont le nom apparaît dans quelques affaires des protestants à cette époque.

(1) Nous avons sous les yeux un procès-verbal dressé par lui, le 14 octobre 1763, dans lequel il prend les titres d'*écuyer* et de *conseiller du roi*.

VALLIER-LAPEYROUSE (GABRIEL-THÉODORE), général du génie, naquit à Embrun, le 23 janvier 1734 (2). Entré au service à l'âge de quatorze ans, il se distingua au siége de Dillenbourg (1760) et à la défense de la forteresse de Zigenheim (1761). Sa conduite dans cette dernière circonstance fut des plus honorables : son colonel ayant été tué au commencement des opérations, il les dirigea avec l'habileté d'un ingénieur consommé et le courage d'un brave soldat, se montrant partout où il y avait du danger, réparant avec promptitude les effets des explosions, prenant lui-même le commandement des sorties les plus audacieuses. Grâce à lui, la place fut sauvée. Nommé capitaine deux ans après, il servit à Calais, à Dunkerque, à la Martinique et au camp de Normandie ; il mérita partout les éloges de ses supérieurs. Il passa successivement par les grades de major, de lieutenant-colonel (1785), de colonel-directeur (1791), enfin de général de brigade (19 déc. 1795). Il fut alors employé aux armées des Alpes et d'Italie, et eut la mission de démanteler les places piémontaises et de tracer la ligne des frontières entre la république française et la Sardaigne. Il mourut à Embrun, le 10 mai 1803, doyen de l'arme du génie. (Extrait d'une note de M. Chérias, dans l'*Hist. du général Lamotte de Lapeyrouse*. (Gap, 1842, in-8°) pp. 469 et 470.

VALOIS (CHARLES DE), *duc d'*ANGOULÊME, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, naquit au Fayet, près de Barraux, le 28 avril 1573, dans la maison d'Hector de Maniquet, maître d'hôtel de Marguerite de Navarre. « Le roi, dit Chorier, dans la confi- « dence duquel Maniquet avoit l'hon- « neur d'être, ne voulant pas que la « grossesse de sa maîtresse parût aux « yeux de sa nouvelle femme, l'avoit « emploié à l'éloigner de la cour. Une « distance de plus de cent trente lieues

(2) Son père, avocat au Parlement, procureur du roi en l'hôtel de ville d'Embrun, et trésorier de France, avait épousé une sœur du général Lamotte-Lapeyrouse. Ce dernier, mort sans enfants en 1738, fit donation au général dont nous écrivons la notice, son neveu, par acte du 12 octobre 1737, des terres de Châteauvieux et de Piles. Ce fut ensuite de cette donation qu'il ajouta à son nom celui de Lapeyrouse.

« étant favorable à ce secret, Maniquet « l'avoit menée chez lui, où elle accou- « cha. » Ce prince ne se rattachant pas autrement à l'histoire du Dauphiné, nous croyons inutile de faire le récit de ses intrigues et de ses services militaires. Il mourut le 24 septembre 1650. (Voy. sa notice par Buchon, dans la *Collection des chroniques nationales.*)

VAUCANSON (Jacques), célèbre mécanicien, naquit à Grenoble, le 24 février 1709, de Jacques Vocanson (1), marchand gantier, et de Dorothée Lacroix. Comme la plupart des hommes destinés à s'illustrer dans une carrière, il montra dès son enfance les plus vives dispositions pour celle à laquelle il était appelé. L'on raconte qu'à force de considérer une horloge, il devina le mécanisme de l'échappement et construisit un instrument qui marquait assez exactement les heures. Il fit aussi pour une chapelle d'enfant de petits anges qui remuaient les ailes. S'il est vrai, comme on l'a dit, que ses parents s'efforcèrent de lui donner une éducation soignée, ét l'envoyèrent au collége chez les jésuites, il est probable qu'il négligea fort ses livres et l'étude pour ne songer qu'à la mécanique. En effet, à en juger par une note autographe qui se trouve au bas de l'un de ses dessins au Conservatoire des arts et métiers, son style et son orthographe n'annoncent pas une éducation des plus brillantes.

Au reste, l'on ne possède que de très-vagues renseignements sur les vingt premières années de sa vie. D'après Condorcet, dont l'éloge (2) a servi de type à toutes les notices publiées depuis par les biographes, il semblerait qu'il voyagea pendant longtemps en France, comme un grand seigneur passionné pour la mécanique, s'arrêtant dans les grands centres manufacturiers pour y étudier les machines et les divers procédés de fabrication. Vaucanson parcourut en effet les principales villes de fabrique, mais nous ne pensons pas que ce fût en amateur et uniquement pour s'instruire à : en juger par la profession de son père, sa famille n'était pas en position de le faire voyager pour son plaisir; or. puisqu'il voyagea, il dut en supporter la dépense, au moins en partie par son travail. Sa longue cohabitation avec les deux filles d'un cordier de Lyon dont l'une devint sa femme, annonce, ce nous semble, l'habitude de vivre avec la classe ouvrière. Enfin, quand le cardinal de Fleury le nomma inspecteur des manufactures de soie du royaume, en 1740, deux ans après l'exhibition de ses automates, il fallait qu'il eût acquis une connaissanee spéciale des travaux des manufactures; et pour vouloir améliorer, comme il le fit, la fabrication des tissus, il devait avoir vu de près ces défectuosités des machines que l'homme qui les emploie peut seul apercevoir. Nous croyons donc que Vaucanson fut ouvrier en soie, et que ce fut en faisant son *tour de France* qu'il visita les principales villes de fabrique.

Arrivé à Paris (on ne dit pas à quelle époque), il remarqua dans le jardin des Tuileries la statue de Coysevox, qui représente un Faune jouant de la flûte. Une idée subite s'empara de lui: nouveau Prométhée, il forma le projet d'animer une semblable statue qui ne se bornerait pas comme celle du sculpteur au geste et à la pose, mais qui jouerait réellement de la flûte. Une idée de ce genre paraissait si extravagante que l'un de ses oncles, dit-on, en ayant eu connaissance, fut sur le point de le faire enfermer comme fou. Vaucanson échappa à ce danger en quittant Paris. Il parcourut alors, dit Condorcet, la Bretagne et la Normandie, toujours rêvant à l'exécution de son flûteur.

De retour à Paris, trois ans après, le plan du mécanisme de son automate était presque arrêté dans son esprit il le termina pendant les instants de calme et de solitude que lui procura une maladie de plusieurs mois dont il fut atteint. Au sortir de son lit, il traça le dessin des pièces innombrables qui devaient donner la vie au flûteur, les fit exécuter, et telle était la précision de ses combinaisons, qu'elles s'ajustèrent toutes parfaitement et presque sans retouches. On raconte qu'en achevant de les monter et n'osant pas avoir de témoin de son premier essai, il éloigna un homme qui l'avait aidé dans ce travail. Au lieu de sortir, cet homme s'était caché : aux premiers sons du

(1) C'est ainsi que signe le père de Vaucanson dans son acte de baptême, et telle est, en effet, la vraie orthographe de son nom. Toutefois, nous lui laisserons celle qu'il adopta lui-même lors de l'exhibition de ses chefs-d'œuvre et que la postérité lui a conservée.

(2) *Éloges des académiciens de l'Académie royale des sciences*. 1799. 5 vol. in-12.

flûteur, il se jeta, ravi d'admiration, aux genoux de Vaucanson qui lui paraissait presque un Dieu. C'était, en effet, un bien merveilleux ouvrage que venait de terminer le grand mécanicien. Les sons ne se produisaient point dans l'intérieur de l'automate comme on pourrait le croire : ils se formaient sur la flûte même au moyen du vent passant par la bouche du flûteur. Le doigté, le mouvement des lèvres, les inflexions, les enflements de son, l'écho, les agréments de l'embouchure, rien n'y manquait. « Quelle profonde « habileté, » fait remarquer l'un de ses biographes (M. Baïssas), « il avait « fallu pour imiter toutes les délica- « tesses de la bouche, cet organe si « fin, si moelleux, si mobile, que la « volonté du flûteur naturel fait agir « avec tant de volubilité. On ne con- « çoit pas comment il put remplacer « cette chaleur, cette vapeur de l'ha- « leine qui aide tant les lèvres à for- « mer les sons et à les faire vibrer. » En 1738, il le livra à la curiosité des Parisiens, dont il excita au plus haut point l'admiration.

Encouragé par ce premier succès et par les grands profits que lui rapporta l'exhibition de son chef-d'œuvre, il travailla à deux autres automates qu'il exposa l'année suivante : l'un était ce fameux canard dont le souvenir s'est longtemps conservé dans les traditions populaires, qui venait prendre du grain dans la main, l'avalait et le rendait ensuite tout digéré; l'autre était un joueur de tambourin (1). L'admiration soulevée par ces deux nouvelles machines ne fut pas moins grande que pour la première. Les journaux en firent ressortir les merveilleuses combinaisons, et la réputation du jeune mécanicien fit le tour de l'Europe. Le grand Frédéric voulut, dit-on, l'attirer à sa cour, mais il préféra rester en France.

Bientôt un protecteur, peut-être le cardinal de Tencin, son compatriote, le présenta au cardinal de Fleury, qui, pour utiliser ses connaissances spéciales sur les machines à fabriquer les étoffes, le nomma inspecteur des manufactures de soie du royaume (1740). Dès lors s'ouvrit pour Vaucanson une nouvelle carrière, où il put tourner vers un but d'utilité pratique des talents consacrés jusque-là à d'admirables mais inutiles machines.

L'on ne sait rien, croyons-nous, sur ses travaux d'inspection ; nous connaissons seulement quelques faits relatifs à son arrivée à Lyon en 1744. Il y introduisit dans la fabrication des soieries des perfectionnements qui mécontentèrent vivement les ouvriers et furent probablement le point de départ de la sédition excitée au mois d'août de la même année. On fit pendant son séjour dans cette ville une chanson patoise qui eut une immense vogue populaire. Nous en rapporterons quelques couplets (2) :

Un certain Vocanson (*sic*),
Grand garçon,
Un certain Vocanson
A reçu un pata,
De los maîtres marchands ;
Gara, gara la gratta
Sy tombe entre nos mans.

Y fait chia lou canards
Lou canards,
Y fait chia lou canards
Et las marionetta,
Lo plaisant Joquinet
Si sort ses braies netta
Qu'on me le cope net.

Allons chez Montessuy
Ujord'hui
Allons chez Montessuy
Ma fay sy nos échappe,
Lo bogre sera fin,
Lo faut mettre en éclappe,
Faisons en puttafin.

Il a un groù groin long
Rataplon
Percia de petits plombs ;
Ha ! y est un vilain traître,
Qu'a fait los plus groùs mas ;
Si toû qui va paraître
Y faudra l'assomma.

Il a ficha lo camp
Rataplan
Il a ficha lo camp ;
Prions Dieu par fortuna,
Que quoque bon gaillard,
Venne trouva sa fama
Per lo faire cornard.

On dit que le ressentiment des ouvriers en soie de Lyon ne s'en tint pas là, qu'ils le poursuivirent à coups de pierres et faillirent le lapider. « Pour « s'en venger », lit-on dans la *Biogr. univ.*, « il construisit une machine avec

(1) Vaucanson fit lui-même la description de ses trois automates dans une brochure dont nous donnerons le titre plus loin et que l'on vendait dans la salle où ils étaient exposés. Il avait annoncé l'exhibition du canard et du joueur de galoubet par une lettre adressée à l'abbé D. F. et insérée dans le *Mercure*.

(2) *Vaucanson à Lyon, en 1744. Documents historiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon au XVIIIe siècle, recueillis et publiés par* M. GONON. (Lyon, MDCCCXLIV, in-8o de 26 avec fac-simile. Pages 23 et suiv.

« laquelle un âne exécutait une étoffe « à fleurs. Il mit fin par-là à une dis- « cussion où l'on faisait valoir, auprès « du gouvernement, l'intelligence peu « commune que devait avoir un ou- « vrier en soie.... » La discussion dont il s'agit finit d'une manière moins pacifique, car plusieurs des ouvriers mécontents furent pendus (1). Quant à la machine mue par un âne, il est peu probable que Vaucanson eût osé se permettre à Lyon une semblable épigramme qui, dans l'état où se trouvaient les esprits, pouvait lui coûter la vie. Cette machine ne fut inventée que l'année suivante (1745) et annoncée en ces termes dans le *Mercure* du mois de novembre : « M. de Vaucanson, si cé- « lèbre dans les mécaniques, vient de « mettre au jour une vraie merveille « de l'art. C'est une machine avec la- « quelle un cheval, un bœuf ou un âne « font des étoffes bien plus belles et « bien plus parfaites que les plus ha- « biles ouvriers en soie.... L'auteur n'a « encore travaillé que pour faire toutes « sortes d'étoffes unies, comme le taf- « fetas, le gros de Naples, la serge, le « satin, etc. Des productions aussi « merveilleuses d'un génie aussi neuf et » aussi étendu que celui de M. de Vau- « canson donnent tout lieu d'espérer « qu'il trouvera les moyens de rendre « ces nouveaux ouvriers de sa création « également habiles pour la fabrication « des étoffes façonnées, même bro- « chées, en or et en argent, à quoi l'on « dit qu'il travaille actuellement. »

Nous ne connaissons pas de liste complète de toutes les machines inventées ou perfectionnées par cet habile mécanicien, soit pour le besoin des manufactures, soit pour d'autres objets d'utilité publique : peut-être une nomenclature de ce genre serait-elle bien difficile, sinon impossible. Voici celles dont nous avons trouvé l'indication en divers écrits :

Il perfectionna le métier annoncé dans le *Mercure* et arriva à fabriquer des étoffes façonnées : on en voit le modèle au Conservatoire des arts et métiers. Il est pourvu d'un cylindre en carton qui forme le dessin à tracer sur l'étoffe, mais il offre plusieurs inconvénients, entre autres celui de ne pouvoir faire que des dessins de petite dimension. Jacquart a fait subir depuis quelques modifications à cette machine dont la majeure partie et surtout l'idée première doit rester à Vaucanson; il substitua au cylindre une série de bandes de carton dont le développement se prêtait aux exigences de toutes sortes de dessins. — En 1749, il construisit un nouveau tour ou dévidoir pour filer les cocons. — En 1751, il inventa un moulin pour *organsiner* la soie. — En 1753, il installa à Lyon une nouvelle machine de son invention pour aplatir les matières d'or et d'argent qui entraient dans la fabrication de certaines étoffes, façon de Venise, appelées *damasquèles* (2). — Il améliora, pendant la surintendance du marquis de Marigny, les métiers de la manufacture des Gobelins. — Vers 1763, il fit exécuter sur l'un des quais de Paris une nouvelle grue pour décharger de lourds fardeaux, dont elle indiquait en même temps le poids avec exactitude. — On lui doit une chaîne qui porte son nom, très-usitée dans les arts industriels; il imagina pour la fabriquer avec la plus extrême précision une machine dont le modèle est au Conservatoire des arts et métiers. — Dans son portefeuille, conservé au même musée, on a découvert, il y a une dizaine d'années, un dessin dont les titres sont entièrement de sa main, et qui prouve que l'invention de l'engrenage différentiel doit lui être attribué. — Il inventa aussi ou perfectionna des machines à faire les lacets et les cordonnets, des métiers à tricot ordinaire, à tricot sans envers, à mailles fixes, à peluches, à tricot sur chaînes; des métiers à dentelles.

Ce fut au milieu de ces nobles et utiles occupations que la mort vint frapper Vaucanson à Paris, le 21 novembre 1782. Il était *associé* de l'Académie des sciences depuis 1758 et *pensionnaire* depuis 1768. L'exhibition de ses automates et les nombreuses machines qui lui furent commandées par le gouvernement l'avaient enrichi de bonne heure. Il acheta l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne (3), et y forma une sorte de musée où l'on remarquait ses automates, des outils et des machines de toutes sortes; il légua cette collection à Marie-Antoinette, qui, ne l'estimant sans doute pas à toute sa

(1) *Vaucanson à Lyon*, pp. 16 et suiv.

(2) Voy. une lettre de Vaucanson à ce sujet dans l'ouvrage précité de M. Gonon, p. 26.

(3) On a publié sur cet hôtel un opuscule intitulé : *Historique du paisible hôtel de Vaucanson, depuis la mort du célèbre mécanicien en 1782, et ce qui est advenu depuis six mois en* 1837. Paris, imp. Pollet, 1838, in-4°.

valeur, en laissa disperser une partie, entre autres les fameux automates, qui sont aujourd'hui perdus. En 1783, le gouvernement acheta l'hôtel de Vaucanson ; M. Vandermonde, de l'Académie des sciences, fut nommé conservateur des machines et autres objets qui s'y trouvaient encore et qui furent le noyau du Conservatoire actuel des arts et métiers.

Vaucanson s'était marié *un jour de beau soleil* avec la fille d'un cordier de Lyon, nommée Madeleine Rey; après quelques années de cohabitation, il l'épousa en août 1753, et, dans l'acte de mariage, il reconnut une fille, *Marie-Thérèse*, qu'il avait eue d'elle en 1748, mais qui avait été baptisée sous des noms supposés. Madeleine Rey ne survécut pas longtemps à son mariage; elle mourut le 12 novembre suivant, cinq jours après avoir donné le jour à une autre fille, *Angélique-Victoire*. On ne sait quelle fut la destinée de cette dernière; quant à *Marie-Thérèse*, elle épousa en 1771 François, comte de Salvert, d'une famille noble d'Auvergne. Dans ces divers actes de famille, l'illustre mécanicien a la faiblesse de se faire appeler *de* Vaucanson, et quelquefois *messire*.

Outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, on a de lui un écrit intitulé : *Mécanisme du flûteur automate, avec la description d'un canard artificiel, et aussi celle d'une autre figure jouant du tambourin et de la flûte*. Paris, J. Guérin, 1738, in-4°.

PORTRAITS.

I. En buste, de 3/4, tourné à D. *Jacob pinx. Villerey sc.*, in-12. — II. En buste, de 3/4, tourné à G. *B. Tessier del.*, lith. in-12. — III. Autre, par le même, in-12. — Ces portraits semblent avoir été faits d'après une peinture conservée au secrétariat de l'Institut dont De Boze fit présent à l'Académie des sciences en 1784.

VAUX (NOEL DE JOURDA, COMTE DE), maréchal de France, fut nommé lieutenant-général en Dauphiné peu après *la journée des tuiles*. C'était un homme sévère, rigide observateur de la discipline, et, en l'envoyant en Dauphiné, le ministère comptait qu'il y étoufferait l'effervescence populaire. Mais, à peine arrivé, le maréchal de Vaux tomba malade et ne prit que des demi-mesures qui ne purent empêcher les députés de se réunir à Vizille. Il mourut bientôt après, à Grenoble, le 14 sept. 1788. C'est par erreur qu'on le fait Dauphinois : il était du Puy-en-Velay, où il naquit en 1705, au château de Vaux.

VICAT (LOUIS-JOSEPH), ingénieur, est né, comme il l'a dit plaisamment lui-même, à Nevers, en passant, le 31 mai 1786; sa véritable patrie est le Dauphiné, où a toujours résidé sa famille, originaire de Roybon (Isère). — Elève de l'Ecole centrale de Grenoble, il fut admis à l'Ecole polytechnique le 20 nov. 1804; à l'Ecole des ponts et chaussées, le 20 nov. 1806, d'où il sortit ingénieur le 1er mai 1809. Sa carrière a été marquée par d'importantes découvertes. Profitant des remarques isolées de Parker, Wyatts et Smeaton, en Angleterre, de Bagge en Suède, de Chaptal en France, de Saussure et de Collet-Descotils sur les chaux diverses qu'ils avaient observées, il généralisa les faits, et d'une théorie vague, fit bientôt une théorie positive. Les causes étaient révélées, les règles établies, l'art créé. Par la découverte de la fabrication des chaux hydrauliques, ciments, pouzzolanes et trass, le génie de M. Vicat avait doté la France et le monde entier d'une découverte immense dans ses applications, comme dans les économies qu'elle devait réaliser, surtout dans les travaux à la mer. M. Vicat aurait pu acquérir de grandes richesses, il préféra livrer généreusement son secret au public.

Nous donnerons la liste des distinctions et des honneurs qui lui ont été décernés, et qui sont venus chercher le modeste savant dans sa retraite. Nous sommes persuadé que, mieux que notre faible appréciation, elle donnera la mesure de l'importance de ses découvertes. C'est en même temps une sorte de résumé de cette existence si noblement dévouée à la science.

1er mai 1821. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur.

25 mars 1833. — Membre correspondant de l'Académie des sciences.

30 mai 1837. — Officier de la Légion d'honneur.

28 juillet 1841. — Chevalier de l'ordre de l'Aigle-rouge de Prusse.

18 octobre 1841. — Arrêté du conseil municipal de Paris qui lui offre un vase d'argent portant cette inscription : *La Ville de Paris à M. L.-J. VICAT, en commémoration des belles découvertes qu'il a*

faites concernant les chaux, les bétons et les mortiers hydrauliques. *1841.*

24 juillet 1845. — Loi qui lui accorde, sur les rapports d'Arago, à la Chambre des députés, et du baron Thénard, à la Chambre des pairs, une pension annuelle et viagère de 6,000 fr., décernée à titre de *récompense nationale.*

6 février 1846. — Commandeur de la Légion d'honneur.

18 février 1846. — La Société d'encouragement pour l'industrie nationale lui décerne le prix de 12,000 fr. fondé par le marquis d'Argenteuil, comme à l'auteur de la découverte la plus importante pour l'industrie nationale.

10 octobre 1846. — Chevalier des SS. Maurice et Lazare de Sardaigne.

Mars 1847. — Médaille d'or décernée par le roi Oscar de Suède.

Février 1850. — La Commission de l'Académie des sciences chargée de présenter un candidat titulaire en remplacement de M. Francœur, lui offre le fauteuil vacant. Il refuse cet honneur, ses affections de famille le retenant à Grenoble.

11 janvier 1853. — Décret de l'Empereur qui le nomme inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

Mis à la retraite par l'application du décret du 13 octobre 1851, M. Vicat n'a cessé de travailler à compléter de nouvelles et importantes recherches sur l'effet destructeur que la mer exerce contre les mortiers exposés à son action. Il est à regretter que l'administration n'ait pas fait en sa faveur une exception commandée par la position spéciale de M. Vicat et les engagements pris antérieurement vis-à-vis de lui, lorsqu'il s'était condamné à conserver son grade d'ingénieur pour se livrer exclusivement à ses recherches et aux travaux qui avaient fait l'occupation de toute sa vie.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers ordinaires.* Paris, Goujon, 1818, in-4°. « Le 3e volume des Mémoires de « l'Académie des sciences renferme, « dans sa partie historique, un long « rapport sur cet ouvrage, par MM. de « Prony, Gay-Lussac et Girard. » (*Fr. litt.* de Quérard.)

II. *Résumé des connaissances positives actuelles sur les qualités, le choix et la convenance réciproque des matériaux propres à la fabrication des mortiers et ciments calcaires, suivi de notes et de tableaux d'expériences justificatives.* Paris, Didot, 1828, in-4° avec 4 pl.

III. *Description du pont suspendu construit sur la Dordogne, à Argentac, département de la Corrèze, aux frais de M. le comte Alexis de Noailles, suivie de l'Exposé de divers procédés employés pour la confection des câbles en fil de fer, pour le levage de ces câbles et du tablier, et terminée par une note sur quelques prix de main-d'œuvre.* Paris, Gœury, 1830, in-4°.

IV. *Ponts suspendus en fil de fer sur le Rhône; rapport au conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées.* Paris, Gœury, 1831, in-4°.

V. *Recherches expérimentales sur les phénomènes physiques qui précèdent et accompagnent la rupture ou l'affaissement d'une certaine classe de solides.* Paris, Carilian-Gœury (s. d., vers 1833), in-8° de 68 pp. avec 2 pl. extr. à petit nombre d'un vol. des *Annales des ponts et chaussées.*

VI. *Recherches statistiques sur les substances à chaux hydrauliques et à ciments dans diverses contrées de la France.* Paris, 1837, broch. in 8°.

VII. *Recherches sur les propriétés diverses que peuvent acquérir les pierres à ciment et à chaux hydraulique par l'effet d'une incomplète cuisson.* Paris, Baillière, 1840, in-4°.

VIII. *Nouvelles études sur les pouzzolanes artificielles comparées à la pouzzolane d'Italie dans leur emploi en eau douce et en eau de mer.* Paris, Carilian-Gœury, 1846, in-4°.

Il a publié plusieurs mémoires dans les *Annales de physique et de chimie* et dans celles *des ponts et chaussées.*

Extrait d'une notice communiquée par M. *Gustave* Vallier.

VIDEL (Laurent), médecin du Briançonnais, vivait sous Henri III et Henri IV. Il ne nous est connu que par l'ouvrage suivant, qu'il composa pour détromper les gens sur les prétendues prophéties de Nostradamus : *Déclaration des abus, ignorances et séditions de Michel Nostradamus...* Avignon, Pierre Roux, 1558 in-8°. Eugène Bareste a donné une analyse de cet ouvrage dans son *Nostradamus* (1840, in-12), pp. 72 et suiv., mais il en confond l'auteur avec le secrétaire de Lesdiguières dont nous allons donner la notice.

VIDEL (Louis), secrétaire du connétable de Lesdiguières, naquit à Serres

(H.-Alpes), vers 1598 (1). D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il était fils de *Laurent* qui précède; d'après Chorier (*Vita Boessatii*, p. 188), il n'était au contraire que son petit-fils. Nous n'avons pas de renseignements suffisants pour décider entre ces deux assertions contradictoires (2). Quoi qu'il en soit, Videl fut élevé avec un grand soin ; il s'appliqua dès sa jeunesse aux lettres, dont le culte était en honneur dans sa famille, et y fit des progrès, plutôt par l'effet de la vivacité de son intelligence que par un travail assidu : « Diuturni laboris impatiens erat, » dit Chorier (*loc. cit.*).

En 1617, il se trouvait, nous ne savons par suite de quelle circonstance, en Piémont, lors du siége de Verceil par les Espagnols ; c'est lui-même qui nous apprend cette particularité dans son *Hist. de Lesdiguières*, p. 302. Plus loin, en parlant du retour de ce dernier en Dauphiné, il ajoute : « Ce fut « à son retour qu'il me fit l'honneur « de m'appeler dans sa maison, où, « commençant à estudier curieusement « vne vie si héroïque, ie m'en acquis « une exacte connoissance, bien qu'a- « lors sans dessein de la donner à la « postérité, me défiant à bon droit de « mes forces, pour vne si haute entre- « prise (3). » Lesdiguières partit de Turin le 15 octobre 1617, et arriva à Grenoble quelques jours après ; c'est donc probablement vers la fin de cette année que Videl entra à son service en qualité de secrétaire.

Ces fonctions étaient, à ce qu'il paraît, fort laborieuses. Les secrétaires de Lesdiguières restaient toujours auprès de lui ; ils le suivaient dans toutes ses expéditions et l'accompagnaient même dans les reconnaissances militaires, reconnaissances parfois très-dangereuses et qui devaient nécessairement être peu goûtées de gens de plume (4). En temps de paix, ils étaient accablés par l'immense quantité d'ordres et de correspondances que nécessitait l'administration d'une aussi vaste province que le Dauphiné, dont Lesdiguières était, de fait, plus souverain que le roi. Videl, lui, fut plus particulièrement attaché au service de sa personne ; il fut son secrétaire intime ; mais sa besogne n'en était pas moins considérable. Il nous a laissé à ce sujet quelques détails assez curieux dans une lettre du 6 septembre 1625, adressée à M. de Couldron, aide-de-camp des armées du roi (5) : « Voyez de grâce, dit-il, quelle « est ma condition et quelle liberté ie « me puis conseruer au milieu des « affaires qui m'environnent. Ie porte « seul un faix dont Hercule eût fait sa « charge, et quand i'aurois cent yeux « et cent mains, ie trouuerois où les « employer. La vertu du maître que ie « sers estant sans cesse occupée... luy « rend mon assiduité si suiette qu'à « grand'peine la nuict m'en peut-elle « dispenser. Encore y a-t-il des fois « qu'il ne dort que sur mes veilles, et « qu'il ne se repose que sur le travail « dont ie le puis soulager... Ie vous « iure que ny le Louure, ny le Palays « ne sont plus fréquentez que ma « chambre... A toutes les foys que ie « sors, i'ay plus de suitte que les « triomphes de Rome, et plus de sol- « liciteurs qu'une cour de parlement. »

« En cet heureux temps de sa jeunesse, dit Chorier (6), tout lui souriait, et il vivait joyeusement et avec faste. Il jouait du luth, aimait à danser et à figurer dans des ballets, faisait bonne chère et paradait dans les villes de la province, à la suite de son maître, monté sur un cheval magnifiquement harnaché, couvert de housses somptueuses. » Lesdiguières l'avait pris en affection, et il lui eût été facile de pro-

(1) Dans son *Histoire de Lesdiguières* (édit. in-fol., p. 21) il appelle Serres « mon pays natal. » Quelques biographes le font par erreur naître à Briançon.

(2) Nous avons rencontré dans les ouvrages de Videl deux endroits où il parle de son père :

Le premier est une lettre du 13 décembre 1624 qu'il lui adresse au sujet de l'incendie de Briançon : « Vous avez perdu, » lui dit-il, « la maison « qui devoit être le siége de votre repos... vous « avez sauvé vos meubles et, ce que j'estime le « plus, tous vos livres. » (*Lettres du sieur Videl*, lettre 4e.)

Le second est dans l'*Histoire de Lesdiguières* (p. 423). Après avoir raconté la prise d'Acqui par les Espagnols, en 1625, il dit : « Picolomini, gene- « reux seigneur, trouuant mon père dans la ville « où le connestable l'avoit laissé pour donner les « ordres nécessaires aux viures, dont il auoit la « charge, après l'auoir fort ciuilement traitté en « toutes choses, s'enquit soigneusement à luy et « auec plaisir, des actions militaires du connes- « table. »

Quant à sa mère, elle était, croyons-nous, de la famille Autard de Bragard, du Briançonnais, qui fut anoblie, en 1607, pour ses services militaires. Videl parle en quelques endroits de l'*Histoire de Lesdiguières*, des exploits du capitaine Paul Bragard, son oncle, notamment pp. 37 et 104.

(3) *Loc. cit.*, p. 312.

(4) Voy., entre autres, les pp. 199 et 409 de l'*Histoire de Lesdiguières*.

(5) *Lettres du Sr Videl*, p. 105.

(6) *Vita Boessatii*, p. 188.

fiter, comme tant d'autres, de sa position pour amasser du bien; « mais l'imprévoyant jeune homme, ajoute Chorier, lassa la fortune par ses folles et inutiles prodigalités. » A la mort du connétable, qu'il servit jusque dans ses derniers moments (28 sept. 1626), il était aussi pauvre qu'auparavant.

Il eut alors le bonheur de conserver le même emploi auprès du duc de Créqui, gendre et successeur de Lesdiguières au gouvernement de Dauphiné; mais, léger et insouciant de l'avenir, il n'en fût pas plus sage, et continua à se donner du bon temps. Bien plus, quelques années après, pour un motif resté inconnu, il encourut la disgrâce du duc, qui se vit forcé, malgré l'estime qu'il avait pour lui, de le congédier. Videl revint alors en Dauphiné, où il chercha des consolations dans l'étude, « consolant sa misère, dit Chorier, en faisant des châteaux en Espagne. »

La fortune vint le chercher une troisième fois. Vers 1653, une Dauphinoise, que la fortune avait aussi favorisée singulièrement, Claudine Mignot, s'intéressa à lui et le fit accepter comme secrétaire par son nouvel époux, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris. Quoique alors âgé d'environ cinquante-cinq ans, Videl ne se conduisit pas mieux que chez le duc de Créqui; bientôt, une faute, que Chorier appelle de *l'imprudence*, mais dont la nature nous est inconnue (1), le fit congédier. La fortune, cette fois, l'abandonna pour toujours, il ne se releva plus.

Après avoir été pendant quelque temps gouverneur d'un jeune homme riche, il revint à Grenoble et chercha à utiliser son instruction pour se créer des moyens d'existence. Il ouvrit chez lui une école où les jeunes gens de condition venaient étudier la géographie, science à laquelle il s'était appliqué d'une manière particulière. Il donnait aussi des leçons de latin, et enseignait la langue française aux étrangers qui passaient par Grenoble. Sur la fin de sa vie, il apprit l'italien afin d'augmenter un peu ses ressources; et lui, que nous avons vu dans sa jeunesse aimer peu l'étude assidue, il se vit contraint par la nécessité, de prendre même sur les heures de son sommeil pour les donner au travail. Il fit quelques traductions de l'italien et du latin, il composa un grand traité de géographie (2), mais il ne paraît pas que ses efforts désespérés aient sensiblement amélioré sa position. Quelques magistrats du parlement, amis et protecteurs des lettres, dont nous devons rappeler les noms, Salvaing de Boissieu, Philippe du Vivrier, Humbert de Lionne et Ph. Pourroy de Lauberivière, lui avaient procuré un logement gratuit dans les bâtiments du palais. C'est là qu'il mourut en 1675, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Les dernières années de sa vieillesse avaient été attristées encore par la mort de sa femme, dont la perte lui laissa supporter seul et isolé le poids de sa misère.

Chorier, son contemporain, lui a consacré, parmi les amis lettrés de Boissat, une notice qui a été ensuite paraphrasée par le P. Niceron et insérée dans le tome XIV de ses *Mémoires*; il fait de lui cet éloge : « Antiquis vir « moribus, sine fuco, sine livore : me- « lior faciliorque nullus inter eruditos « extitit. »

BIBLIOGRAPHIE. — I. *La Melante dv sievr Videl, secretaire de monseigneur le connestable. Amoureuses auantures du temps*. Paris, Samuel Thiboust, 1624, in-8° de XXIV et 1015 pp. = Autre éd., Paris, 1642, 2 vol. in-12.

II. *Lettres dv Sr Videl, cy-deuant secretaire de fev monseigneur le connestable de Lesdiguières, & à present de monseigneur le duc de Crequy. Dediées à mon-*

(1) C'est peut-être de cette *imprudence* de Videl qu'il est question dans la lettre suivante du maréchal de l'Hôpital, que nous reproduisons d'après l'*Album hist., archéol. et nobil. du Dauphiné*, de MM. Champollion-Figeac et Borel d'Hauterive, 1re part. p. 22.

« Madame,

« Sy la sensible douleur que je ressens de votre juste colère pouvoit amoindrir vostre déplaisir, assurément vous en auriez quelque soulagement, vous disant avec vérité que l'insolence d'un valet me foule si vivement le cœur, que je n'ay de ma vie ressenti une affliction si complette, estant plus faite à moy qu'à vous, puisque votre honneur est le mien. Ce n'est pas qu'il puisse estre terny estant si affermy que la malice du diable mesme ne le peut entamer. Dieu, pour exercer les bons, se sert des méchants, mais enfin il les condamne au feu; je en aurois fait autant de cet infâme, que je n'ai pas vu depuis pour quelques raisons que vous dira ce porteur, par dessus lesquelles je passerai si vous l'ordonnez, n'y ayant rien que je ne sacrifie pour vous témoigner le pouvoir absolu que vous avez sur moy qui suis à vos pieds pour vous demander pardon de ce que je n'ai pas encore satisfait à ce que je dois, et assurer que les contradictions ne font que augmenter ma passion, laquelle ne finira qu'avec ma vie. »

(2) Les ouvrages composés par Videl après sa sortie de chez le maréchal de l'Hôpital n'ont pas été imprimés.

seigneur le comte de Moret. Paris, impr. de I. Dedin, M.DC.XXXI, in-8° de 2 ff., non chiff., et 463 pp. Ce recueil est divisé en deux livres : le premier contient des lettres adressées par Videl à divers personnages de son temps; elles sont à peu près sans intérêt. Le second n'est composé que de lettres amoureuses adressées à des Olinde, des Artimise, etc., etc.

III. Traduction de la harangue de Salvaing de Boissieu. (Voy. ci-dev. p. 387.)

IV. *Histoire de Lesdiguières.* Nous en avons déjà donné le titre ci-dev., p. 83, n° LXXVII.

V. *L'Esprit dv christianisme enseignant à servir Diev, comme il veut estre seruy, en esprit et en verité. Oevvre excellente povr l'instruction de quiconque ueut profiter en la vie spirituelle, & en acquerir la perfection. Tirée du latin du R. P. de Nieremberg de la compagnie de Iesvs.* Se vendent à Grenoble, chez Iean Nicolas. M.DC.L, in-8° de 4 ff., prélim. non chiff., 446 pp., et 5 ff. non chiff. La dédicace est adressée *à la Reyne mère dv Roy des Roys.*

VI. *Archange, ov le Capvcin Escossois, histoire de nostre temps. Tres-deuote, & tres-diuertissante, tirée de l'italien de l'archeuesque de Fermo.* Grenoble, Philippes Charvys, 1650, in-12 de 4 ff., prélim. non chiff., et 450 pp. L'ouvrage est précédé d'une dédicace de l'imprimeur à *Madame la connestable de Lesdiguières.*

VII. *Histoire du chevalier Bayard.* (Voy. ci-dev., p. 449.)

VIII. *L'art de condvire la volonté selon les preceptes de la morale ancienne & moderne, tirez des philosophes payens & chrestiens. Traduit du latin de Iean Evsebe de Nieremberg, paraphrasé & de beaucoup enrichy par Lovys Videl de Dauphiné.* A Paris, chez Iean Pocquet, M.DC.LVII. Un vol. in-4°.

VIDEL (Alexandre), de la même famille que les précédents, appartenait à la religion protestante. Né dans le diocèse d'Embrun vers 1607, il étudia la médecine et alla, vers 1662, l'exercer dans les vallées vaudoises du Piémont avec l'autorisation du duc de Savoie. Les tracasseries des ministres l'obligèrent de quitter cette contrée, après un séjour de sept années. A la fin du mois de sept. 1669, un synode tenu au Villard de Boby lui fit proposer d'y revenir; mais au moment où il sollicitait une nouvelle autorisation et se disposait à se transporter à La Tour, il eut avec un de ses amis une discussion théologique sur le libre arbitre, à la suite de laquelle Dieu lui ouvrit les yeux. Il reconnut ses erreurs, abjura le protestantisme et renonça dès lors à aller donner ses soins aux Vaudois. Le duc de Savoie l'en récompensa par une pension. Videl publia, selon l'usage, les motifs de sa conversion, sous ce titre :

Traité des motifs qvi ont obligé le sieur Alexandre Videl, docteur en médecine, d'abjurer la religion pretenduë reformée, pour embrasser la foy catholique, apostolique, romaine. Où sont examinés les principaux passages de la sainte Ecriture, dont se servent ceux de ladite religion pretenduë reformée, pour appuyer leur doctrine. Grenoble, chez R. Philippes, M.DC.LXX, in-8°. 4 ff. prélim. non chiff. et 274 pp. (Bib. de Grenoble.)

— Nous avons encore rencontré dans nos recherches les noms de deux Videl qui appartenaient probablement à la même famille. L'un, *Jacob* Videl, était pasteur à Briançon, en 1603; l'autre, dont nous ne connaissons pas le prénom, ancien de la même église, assista au synode de Saint-Maixent (1609) comme député du Dauphiné. (Voy. Aymon, *Synode nat.*, t. I, pp. 257 et 353.)

VIGNES ou VIGNE (Alexandre), pasteur protestant, était originaire de Nyons. Après avoir fait ses études à l'académie de Die, il y devint lui-même professeur de philosophie; il occupait cette chaire en 1664. La même année, il fut donné pour pasteur à l'église de Grenoble, où il prêcha pendant vingt ans. Les Pères de l'Oratoire, qui déployaient alors un grand zèle pour la conversion des hérétiques, réussirent à le convertir. Le 9 décembre 1684, Vignes se retira dans leur séminaire de Grenoble, et le 15 et le 17 du même mois, il abjura solennellement *ses erreurs* dans l'église Notre-Dame, entre les mains de l'évêque, Mgr Le Camus, qui s'était quelque peu employé à le ramener dans le bercail. Les catholiques attachaient une assez grande importance à cette conquête, car Vigne appartenait à une bonne famille, il était savant et jouissait de beaucoup de considération auprès de ses coreligionnaires : aussi dut-il obtenir une bonne pension. Cette conversion fit en Dauphiné un certain bruit et donna lieu aux deux opuscules suivants : * *Lettre à l'avthevr dv Mercvre galant sur la conversion du sieur Vignes, ministre de Grenoble,* in-4° de 4 pp. Cette lettre est

datée de Grenoble le 9 déc. 1684. (Bib. imp.). — *Lettre d'un docteur en théologie à un seigneur de la cour sur la conversion de M. Vigne.* Grenoble, 1685, in-12.

Avant sa conversion, il avait publié l'ouvrage suivant, dans lequel il défendait avec un certain talent les doctrines protestantes : * *Entretiens de Philalethe et de Philerene, où sont examinées les propositions contenues dans la déclaration du clergé du mois de mars 1682, et dans la thèse du P. Buhi, carmélite, soutenue au mois de novembre 1681.* Cologne, P. Marteau, 1682, 2 vol. in-12.

Devenu catholique, il s'empressa de combattre des doctrines pour lesquelles, selon une expression de ce temps-là, il avait porté témoignage, et fit imprimer les trois écrits suivants : II. *Lettre de Vigne, ci-devant ministre de Grenoble, à messieurs de la religion prétendue réformée.* Grenoble, 1685, in-4°. — III. *Lettre de Vigne aux nouveaux catholiques.* Grenoble, 1685, in-12. — IV. *Apologie pour l'église catholique, où l'on justifie sa croyance, son culte et son gouvernement, par les principes mêmes des protestants.* Paris, Denis Thierry, 1686, in-12. — Tous ces écrits sont à la Bib. pub. de Grenoble.

VILLARS (Dominique), célèbre botaniste, naquit le 14 novembre 1745, au Noyer, petit village du département des H.-Alpes. Il appartenait à une famille très-pauvre et passa son enfance à garder les moutons. « Elevé dans une « campagne au milieu des grandes mon- « tagnes de la province, » dit-il dans la préface de son *Histoire des Plantes*, « livré de bonne heure aux réflexions « qu'entraîne la solitude, et quoique « privé de modèles et d'exemples, j'eus « dès l'âge de 12 ans un penchant ir- « résistible pour la connaissance des « plantes ». Il apprit à en connaître quelques-unes à l'aide d'un Matthiole enluminé qui lui était tombé entre les mains. Quelques années plus tard, après la mort de son père, ayant été placé chez un notaire en qualité de clerc, il lut des livres que lui prêta le médecin Laugier, et commença dès lors à étudier plus sérieusement. L'abbé Chaix, dont il fit la connaissance en 1769, lui servit de guide dans ces premières études, et ces deux hommes, aussi passionnés l'un que l'autre pour la botanique, se lièrent étroitement et commencèrent ensemble de grandes herborisations dont Villars nous a laissé le récit.

En 1771, il fut présenté à Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné, qui lui accorda sur les fonds de la province une pension de 500 liv., pour l'aider à suivre les cours de chirurgie de l'hôpital de Grenoble. Ce secours lui permit de se livrer entièrement à son immense besoin d'apprendre; il étudia, un peu trop rapidement peut-être, le latin, le grec, les mathématiques, la médecine, la chirurgie et plusieurs autres sciences accessoires. Reçu docteur en médecine à l'université de Valence, en 1778, il se fixa définitivement à Grenoble, où il devint, peu d'années après, médecin titulaire de l'hôpital (1782). Dans l'exercice de ces fonctions, il s'appliqua d'une manière toute spéciale, et avec un grand zèle, à former des chirurgiens pour les campagnes alors désolées par les empiriques, et à propager les bienfaits de la vaccine. Comme botaniste, ses connaissances spéciales des plantes du Dauphiné le firent rechercher par tous les naturalistes qui, en ce temps-là, explorèrent les Alpes. En 1774, il eut le bonheur d'herboriser avec Murray, disciple de Linnée, et l'année suivante il servit de guide à Faujas de Saint-Fond et à Guettard. Son *Histoire des Plantes du Dauphiné*, qui, malgré un système de classification défectueux, lui valut les plus honorables suffrages, mit le sceau à sa réputation; il fut nommé membre correspondant de la Société d'agriculture de Paris et de plusieurs académies de province et de l'étranger.

Après avoir été professeur à l'Ecole centrale de l'Isère depuis sa création, en 1795, jusqu'à sa suppression, en 1803, il fut appelé à Strasbourg en qualité de doyen de la Faculté de médecine (1). Ce fut dans cette ville qu'il passa le reste de sa vie. Homme de mœurs simples, il conserva toujours les habitudes et presque les habits de son village. Passionné pour l'étude, il prit peu de soin de sa fortune mais il eut dans Français de Nantes, dont nous avons eu bien souvent l'occasion de rappeler les bienfaits envers les gens de lettres pauvres, un protecteur qui se chargea de placer ses deux gendres. Leurs appointements, réunis à ceux qu'il avait à Strasbourg, procurèrent à sa famille une aisance a laquelle il n'avait jamais songé. Il mourut le 27 juin 1814, à l'âge de 68 ans.

(1) Avant de partir il adressa aux habitants de Grenoble une lettre d'adieu qui a été insérée dans les *Annales de l'Isère*, du 3 germinal an 13.

ÉCRITS RELATIFS À VILLARS.

I. *Jugement rendu par le premier conseil de guerre permanent de la 7e division militaire séant à Grenoble, qui acquitte Dominique Villars et... de l'accusation intentée contre eux*. Grenoble, J. Allier (s. d.), in-4° de 8 pp.

II. *Séance publique de la Faculté de médecine de Strasbourg, du 23 janvier 1815. Eloge historique de Dominique Villars, prononcé par M. Foderé*. Strasbourg, Levrault, 1815, in-8° de 61 pp.

III. *Notice biographique sur M. Villars, correspondant de l'Institut.., lue à la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture, le 29 mars 1818*, par M. le baron Ladoucette. Paris, imp. de Mme Herissant Le Doux, 1818, in-8° de 16 pp. avec portr. lith. = Autre éd.: Paris, *la même*, 1820, in-8° de 16 pp.

IV. *Notice bibliographique des ouvrages de D. Villars*, par M. Gariel. Grenoble, 1844, in-8°. C'est, croyons-nous, un tirage à part du *Bulletin de la Société de Statist. de l'Isère*, t. III, pp. 168 et suiv.

ÉCRITS DE VILLARS.

§ I.

I. *Prospectus de l'histoire des plantes de Dauphiné et d'une nouvelle méthode de botanique, suivi d'un catalogue des plantes qui y ont été nouvellement découvertes, et de celles qui sont les plus rares, ou qui sont particulières à cette province, avec leurs caractères spécifiques, et l'établissement d'un nouveau genre appelé Berardia*. Grenoble, imprimerie royale, M.DCC.LXXIX, in-8° de 49 pp.

II. *Observations de médecine sur une fièvre épidémique qui a régné dans le Champsaur et le Valgaudemar en Dauphiné, pendant les années 1779 et 1780. Contenant la description topographique de ces pays: leurs maladies endémiques: celles des animaux: de nouvelles observations sur l'origine et la formation de la bile, et sur son influence dans les maladies putrides pestilentielles: et sur l'effet des topiques, des vésicatoires, et autres remèdes externes dans les fièvres malignes*. Grenoble, imp. roy., 1781, in-8° de X et 182 pp.

III. *Histoire des plantes du Dauphiné*. Grenoble, impr. d'Allier, 1786, 1787, 1789, 3 forts vol. in-8°. On a tiré un assez grand nombre d'exemplaires sur papier in-4°.

IV. *Mémoire sur les maladies les plus fréquentes à Grenoble: suivi d'un essai sur la topographie de cette ville*. Grenoble, J. Allier, 1787, in-8° de 77 pp. L'*Essai sur la topographie de Grenoble* avait déjà paru dans le *Journal de médecine militaire*, juillet 1786.

V. *Instructions élémentaires de météorologie*. Grenoble, l'auteur; Lyon, Piestre et de La Molière, 1788, in-8° de 6, XVI et 80 pp. = Seconde édition. Grenoble, imp. Allier, l'an V, in-8° de 8, XV et 78 pp.

VI. *D. Villars, médecin, professeur de botanique, à messieurs les membres de la Société de médecine, à Grenoble*. (s. l. ni d.) in-8° de 14 pp., au sujet du Rob de Laffecteur.

VII. *Mémoire adressé à nos seigneurs de l'Assemblée Nationale, concernant les études de la médecine et de la chirurgie, l'administration des hôpitaux, et les moyens d'empêcher la mendicité*. Grenoble, 1790, in-8° de 34 pp.

VIII. *Mémoire concernant l'école de chirurgie, le jardin de botanique et les pépinières établies à Grenoble, présenté à messieurs les membres du département de l'Isère*. (s. l. ni d.) (Grenoble, 1790), in-8° de 10 pp.

IX. *Précis sur les maladies vénériennes, par M. Fordice, traduit par M. Fouquet, augmenté de notes par M. Villars, médecin de l'hôpital militaire de Grenoble*. Grenoble, imp. d'Allier, 1791, in-8° de *lxiv* et 45 pp.

X. *Catalogue des substances végétales qui peuvent servir à la nourriture de l'homme et qui se trouvent dans les départements de l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes*. Grenoble, impr. de Giroud (an II), in-8° de 48 pp. En tête d'un certain nombre d'exemplaires se trouve un *Mémoire sur les aliments*, de 12 pp. — Villars avait rédigé ce *Catalogue des substances végétales* sur l'invitation du directoire du département de l'Isère, et le 17 pluviôse an II, il lut en sa présence un discours préliminaire qui en contenait le plan et les motifs; c'était le *Mémoire sur les aliments* dont nous avons parlé. Sur l'invitation du président, il le supprima dans les exemplaires destinés aux *Sans-culottes des campagnes*.

XI. * *Projet d'un plan d'institution élémentaire de l'art de guérir, à établir dans les départements, présenté à l'Assemblée administrative du département de l'Isère, le 22 décembre 1792*. Grenoble, J. Allier, 1793, in-8° de 57 pp.

XII. *Mémoires extraits des ouvrages de sir Benjamin Thompson, comte de Rumford, et de la Bibliothèque britannique, sur la manière de diriger la chaleur et d'augmenter celle de nos appartements avec la moitié moins de bois, sur la manière de construire les cheminées, pour se garantir de la fumée, et sur une nourriture économique pour les pauvres, les ateliers et les grands établissements, avec figures.* Grenoble, chez Allier (s. d.), (1798) in-8° de 32 pp.

XIII. *Tableau nosologique servant d'introduction à la connaissance des maladies, tant internes qu'externes, et à celle de leur traitement.* Grenoble, J. Allier, an IV, in-8° de... pp.

XIV. * *Mémoire sur une fièvre putride soporeuse qui a régné à l'hôpital militaire de Grenoble, depuis le 10 ventôse jusqu'au 10 germinal suivant, rédigé par les officiers de santé* (Cabanne et Villars). Grenoble, Ve Giroud, an VI, in-8° de 32 pp.

XV. * *Observations ajoutées au Mémoire imprimé à Grenoble, au commencement de germinal an V, concernant la fièvre putride soporeuse* (par les mêmes). Grenoble, ve Giroud (ventôse an V), in-8° de 34 pp.

XVI. *Principes de médecine et de chirurgie, à l'usage des étudiants.* Lyon, J. T. Reymann, 1797, in-8°.

XVII. *Lettre à M. le rédacteur du Journal de médecine, concernant les expériences de M. Millie.* Grenoble, an VIII, in-8°.

XVIII. *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de la botanique.* Paris, Villier, an IX, in-8° de 31 pp.

XIX. *Réflexions sur la Vaccine.* Grenoble, Ferry, 1801, in-8° de 3 pp. (avec Silvy).

•XX. *Sur la Vaccine.* Grenoble, Ferry, 1801, in-8° de 7 pp. (avec le même).

XXI. *Rapport sur la Vaccine, lu à la séance publique de la Société de médecine de Grenoble, le 5 frimaire an XI.* Grenoble, Peyronard (s. d.), in-4° de 19 pp.

XXII. *Observations microscopiques diverses.* Grenoble, Allier an XII, in-8°.

XXIII. *Mémoires sur la topographie et l'histoire naturelle, extraits du cours de l'École centrale du département de l'Isère; suivis d'observations statistiques sur la nature des montagnes, sur les animaux et les plantes microscopiques, sur le sang et sur la fibrine; et d'un troisième mémoire sur une fièvre épidémique qui affligea la commune de Beaurepaire en l'an X et en l'an XI.* Paris, Brunot, an XII, in-8° de 8, 172 et 10 pp.

XXIV. *Mémoire sur la construction et l'usage du microscope.* Strasbourg, Levrault; Paris, Le Normant, 1806, in-8° de VIIJ et 52 pp., avec 1 pl.

XXV. *Catalogue méthodique des plantes du Jardin de Strasbourg, dédié aux professeurs actuels de l'Ecole.* Strasbourg, Levrault, 1807, 1 vol. in-8°. Il y a des exempl. sur gr. papier.

XXVI. *Essai de littérature médicale.* Strasbourg, Levrault, 1811, in-8° de XVI, 99 et 4 pp.

XXVII. *Précis d'un voyage botanique fait en Suisse, dans les Grisons, aux sources du Rhin, au Saint-Gothard... en juillet, août et septembre 1811, précédé de quelques réflexions sur l'utilité des voyages pour les naturalistes,* par MM. Villars, Lauth et Nestler. Strasbourg, Levrault; Paris, Lenormant, 1812, in-8° de 4, 64 et 2 pp. avec 4 pl.

— On a encore de lui un assez grand nombre de Mémoires sur des questions de médecine ou d'histoire naturelle publiés dans divers recueils périodiques, entre autres dans les *Affiches de Dauphiné.* — Il a laissé quelques manuscrits.

VILLENEUVE. — Guy Allard et Chalvet consacrent une notice à deux médecins de ce nom.

— *Michel de* VILLENEUVE, dit Guy Allard, « médecin de Grenoble soubs « François Ier, traduisit la géographie « latine de Ptolémée, qu'il enrichit de « cinquante tables géographiques. » Chalvet répète gravement la même chose en d'autres termes. Or, ce prétendu médecin de Grenoble n'est autre que le malheureux *Michel* SERVET, Espagnol, brûlé vif à Genève en 1553. Il était venu, sur l'invitation du savant archevêque Pierre Palmier, s'établir à Vienne, en qualité de médecin, sous le nom de Michel de Villeneuve, et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il fit imprimer en 1541, par Gaspard Treschel, la traduction dont parlent nos deux biographes. Voy. un article de Colomb de Batines inséré dans la *Revue de Vienne*, t. I, pp. 204 et suiv.

— *Louis de* VILLENEUVE, médecin à Grenoble (1), fut anobli sur la demande et aux frais de cette ville, en récompense de ses services, et afin de l'empêcher d'aller se fixer à Lyon, où on l'appelait pour remplacer Dalechamp, mort depuis quelque temps. Nos historiens lui font honneur d'un

(1) Chalvet dit, de son autorité privée, qu'il était « parent du précédent. »

acte de fanatisme d'où l'on peut juger quelle était alors l'animosité des partis. Bérenger de Morges, commandant du fort de Bosancieu pour les protestants, étant tombé malade, réclama ses soins; il refusa, « ne voulant pas que son « sçavoir s'employât contre les siens « en contribuant à la guérison de l'un « de leurs plus dangereux ennemis ». Chorier, qui rapporte cette anecdote (*Histoire générale*, t. 2, p. 722), compare son refus à celui d'Hippocrate envers les Perses. — Ses lettres de noblesse sont du mois d'octobre 1588, et elles furent vérifiées en 1589. Il avait épousé une fille de cet intrépide ligueur nommé *Jacques* COLAS, auquel nous avons consacré une notice, et il donna l'une de ses filles à un autre Dauphinois, dont nous avons aussi parlé, *Antoine* RAMBAUD, défenseur des intérêts populaires dans le procès des tailles. Parmi les médecins appelés en consultation dans la dernière maladie du connétable de Lesdiguières, en 1626, Videl cite un « Villeneuve de Vaureas » : nous ne savons si c'est le même.

VINAY (JEAN DE), « de l'ordre des « Frères-Prêcheurs, l'an 1320, estoit » dit Guy-Allard « bastard de la mai- « son du dauphin, et naquit à Saint- « Jean d'Autaveau (d'Octavéon). Il a « traduit de latin en françois le *Miroir* « *historial* de Vincent de Beauvais, et la « *Légende dorée* des saints. »

Nous ne pourrions dire où Guy-Allard a puisé ses renseignements sur l'origine de ce personnage que nous ne connaissons pas autrement, et s'ils sont exacts; tout ce que nous savons, c'est qu'il se nommait *Vignay* et non *Vinay*, qu'il était hospitalier à Saint-Jacques-du-Haut-Pas (Paris), et non pas de l'ordre des Frères-Prêcheurs. — Quant à ses traductions, en voici les titres d'après le *Manuel* de Brunet :

I. *Légende dorée des saints et saintes.* Paris, Ant. Vérard, 1488, in-fol. goth. C'est une traduction de l'*Aurea legenda* de Jacques de Voragine.

II. *Le premier* (2e, 3e, 4e et 5e) *volume de Vincent, miroir historial.* C'est une traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

III. *Le Jeu des eschez moralise, nouuellement imprimé à Paris.* On lit à la fin : *Cy finist le liure des eschez et l'ordre de cheualerie translate de latin en francoys imprime nouuellement a Paris et fut acheue le vendredy vi iour de septembre, l'an M.v.cciiij pour Anth. Verard.* Pet. in-fol. goth. C'est une traduction du latin de Jacques de Cessolis.

VINAY (MARTIN), né à Valence, volontaire au 3e bataillon de la Drôme, est un héroïque soldat qui, pendant la Révolution, jouit d'une grande popularité auprès des patriotes de ce département. Son nom, comme celui de son émule, *François* PIE, de Livron (voy. sa notice), figure dans la plupart des relations de fêtes civiques. Un écrivain contemporain, Grasset Saint-Sauveur, nous a laissé dans un ouvrage intitulé: *les Fastes de la nation française* (Paris, Deroy, 1796, in-4°), quelques détails sur le fait qui valut à Martin Vinay les honneurs de la popularité. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire le récit de cet écrivain :

« Valence, jadis ville du Dauphiné, à présent chef-lieu du département de la Drôme... étoit destinée à être célèbre en tous les temps. On vantoit sa haute antiquité... Enfin, dans les maisons des cordeliers et des jacobins, on découvroit aux curieux les ossements du géant Buard, haut de quinze coudées. Valence a produit un bien plus grand homme encore, non par la taille, mais par les sentiments patriotiques et l'héroïsme républicain : il est digne d'être cité avec Brutus et Caton. Valence! glorifie-toi désormais de la naissance d'un héros dont le glorieux trépas éclipse tous les titres dont tu étois si jalouse et si fière auparavant; grave et consacre sur tes monuments le nom immortel de Martin Vinay, simple volontaire dans nos armées républicaines. Il reçoit une griève blessure à la jambe : un brave n'aime pas de ces blessures qui l'empêchent de combattre. Vinay est menacé de quelque chose de plus affligeant encore pour lui... encore quelques instants, et il ne peut éviter d'être prisonnier. Que fait-il? Il se recueille un moment et dit : *L'ennemi ne m'aura pas vivant.* Aussitôt il tire son sabre et l'enfonce dans sa poitrine, préférant ainsi le trépas à la captivité (20 nov. 1793). Nous n'avons pas besoin de relever ce dévouement : il parle assez de lui-même. Nous ne ferons point l'injure d'avertir la ville de Valence de consacrer un monument à la mémoire de Martin Vinay. Rome et la Grèce en ont élevés à des hommes qui le méritaient moins (1). »

(1) A ce récit est jointe une estampe représentant la mort de Martin Vinay. On lit en bas: *Labrousse. del. sculp. Saint-Sauveur, direct.* — *L'ennemi du moins ne m'aura pas vivant.* In-4°.

Les Valentinois ne furent pas sourds à cet appel : ils élevèrent, à la mémoire de leur héroïque concitoyen, un monument, dont l'inauguration fut l'une des cérémonies de la fête qui eut lieu à Valence au mois de prairial an v, pour célébrer les préliminaires de paix avec l'empereur, signées au mois de floréal précédent. Voici quelques articles du programme de cette fête arrêté par l'administration centrale de la Drôme (1) ; ils rappellent des mœurs dont plusieurs siècles semblent nous séparer :

« Art. IX. La famille de Martin Vinay, natif de Valence, volontaire au 3e bataillon de la Drôme, et dont la mort glorieuse honore le peuple français, devant embellir de sa présence la fête de la paix, et y recevoir le tribut de la reconnoissance publique, sera invitée par une députation de six citoyens pris parmi les membres des autorités constituées, qui, revêtus de leurs costumes respectifs, iront jusqu'à son domicile et l'accompagneront jusqu'à la salle électorale.

« Art. XII. Lorsque les positions respectives seront prises, la famille Vinay sera placée sur l'estrade d'une des principales faces du monument que tous les républicains du département de la Drôme consacrent à la gloire du jeune héros qui naquit au milieu d'eux.

« Art. XIII. La gravure qui trace le trait historique de Martin Vinay, l'historique de son action et le soin qu'a pris le gouvernement de le consacrer à jamais, embelliront la vénérable pyramide, couronnée d'un vase cinéraire.

« Art. XIV. Les orateurs placés sur un tertre entouré de cyprès offriront à l'heureuse famille de Martin Vinay le tribut de la reconnoissance nationale. Son père, sa mère, son frère, ses sœurs et toute sa parenté recevront du président de l'administration centrale l'expression de l'admiration générale, l'accolade fraternelle; il présentera aux deux époux un rameau de laurier enlacé de cyprès et orné du ruban tricolore. De cette tribune champêtre jailliront également les éloges dus à nos armées, etc., etc. »

VINAYS (Pierre de), pasteur protestant, exerçait le ministère dans les Églises de Livron et de Loriol en 1599. Cette année-là, un père jésuite, nommé Coyssard, qui prêchait le carême à Crest, le provoqua à une conférence publique sur le sujet de l'invocation des Saints. Le défi fut accepté, à condition que les disputes auraient lieu en latin, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures, « sans cris, sans ambages, sans harangues, et qu'un *concedo*, un *nego* et *distinguo* feront raison de tout. » On choisit pour modérateurs Jean Barnaud, vice-sénéchal de Crest et Dumas d'Urre. La conférence s'ouvrit le 4 janvier 1600, et fut continuée les 10, 11, 12 et 13 avril suivant, en présence d'un grand concours de spectateurs. Vinays en fit imprimer une relation qui est de la plus grande rareté. En voici le titre, d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux : *Discovrs véritable de la conférence pvbliqvement faite en latin, entre P. de Vinays ministre, et I Coyssard Iesvite. Tradvite fidelement en françois de son original, sur le poinct de l'inuocation des Saincts decedez.* (s.n. de l.) par Gabriel Cartier, M.DCI, pet. in-8° de 151 pp.

Parmi les pasteurs qui assistaient au synode provincial assemblé au Pont-en-Royans, le 29 juin 1622, figure un pasteur de Crest, nommé *Alexandre de Vinays*, qui appartenait très-probablement à la même famille.

VINCENDON-DUMOULIN. — Voy. le *Supplément*.

VINCENT (Jacques), traducteur du XVIe siècle, n'est guère connu que par ses ouvrages. Tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il était de Crest, et qu'après avoir été élevé dans la maison de Poitiers, il vint à Paris à l'époque de la faveur de Diane, qui lui commanda une traduction en vers du *Roland* de Boyardo (1549-50) et une généalogie de sa famille. D'après quelques passages de cette traduction, il paraîtrait que la favorite fut peu libérale envers le pauvre Vincent; on en peut juger par ces vers du commencement du deuxième livre :

Longtemps y a que Roland l'amoureux
M'a occupé pour vous faire service,
Mais sur la fin s'est trouvé souffreteux
En me voyant privé du bénéfice,
Lequel doit estre à l'homme d'exercice,
Et qui accez aux lettres veult avoir :
Parquoy vous prie humblement de prouvoir
Vostre servant, qui jamais ne fauldra
De vous complaire, et faisant son devoir,
Ira disant, par vous mon heur viendra.

La parcimonie de Mme Diane fut

(1) *L'Administration centrale du département de la Drôme à ses concitoyens.* (Valence, P. Aurel), in-4° de 10 pp.

peut-être la cause pour laquelle il n'acheva pas cette traduction. Il en donna ensuite plusieurs autres dont on trouvera les titres ci-après, mais nous ignorons s'il rencontra de plus généreux Mécènes. Il était secrétaire de l'évêque du Puy et aumônier du duc d'Enghien. Il mourut vers 1570.—Voici la liste de ses ouvrages:

I. *Les trois livres de Roland l'amoureux, mis en italien par Math.-Mar. Boyard, et traduits en francoys, par Jacq. Vincent, du Crest-Arnaud.* Paris, Est. Groulleau, 1549-50, 2 parties in-fol.= Aut. éd., Paris, l'Angelier, 1574, in-8.

II. *De l'utilité et excellence du Verbe divin*, trad. de Patrice Cocburne. Paris, Jean Dallier, 1553, in-16. = Lyon, 1565, in-8°.

III. *Le premier* (et le second) *livre du preux, vaillant et très-victorieux chevalier Palmerin d'Angleterre, filz du roy dom Edoard, auquel seront récitées ses grandes proësses: et semblablement la chevalereuse bonté de Florian du Desert, son frère avec celle du prince Florendos, filz de Primaleon...,* traduit du castillan en *françois par maistre Jacques Vincent, du Crest Arnauld en Dauphiné.* Lyon, Th. Payen, 1553, 2 part. in-fol.=Autre éd. Paris, Jean Dongoys, 1574, 2 part. pet. in-8°.

IV. *La plaisante histoire des amours de Florisée et de Claréo, et aussi de la peu fortunée Yséa, traduit du castillan en françois* (de Reinoso). Paris, Jacq. Kerver, 1554, in-8°.

V. *Histoire amoureuse de Flores et Blanchefleur sa mye, auec la complainte que fait un amant contre amour et sa dame. Le tout mis d'espagnol en françois.* Paris, imp. de Mich. Fezandat, 1554, petit in-8° de 95 pp. = Autres édit.: Lyon, B. Rigaud, 1570, in-16.=Rouen, du Petit-Val, 1597, petit in-12.

VI. *La pyrotechnie, ov l'art dv fev, contenant dix livres, avsqvels est amplement traicté de toutes sortes & diuersité de minières, fvsions & separations des metavx, des formes & moules pour getter artillerie, cloches & toutes autres figures: des distillations, des mines, contremines, pots, boulets, fusées, lances, & autres feuz artificiels, concernant l'art militaire, & autres choses dépendantes du feu, composée par le seigneur Vanoccio Biringuccio, Siennois, et traduite d'italien en françois par feu maistre Jaques Vincent.* Paris, Cl. Frémy, 1572, in-4° de 4 ff. prélim. non chiff. et 168 pp.—La première édition, que nous ne connaissons pas, est de Paris, 1556, in-4°. Il y en a une troisième. Rouen, Jacq. Cailloue, 1627, in-4°.

Le P. Anselme (*Hist. des gr. off. de la couronne*, t. II, p. 186) dit qu'il rédigea une *Généalogie de la maison de Poitiers*, par ordre de Diane, et que ce travail, resté manuscrit, était conservé à la Bib. imp. Nous n'avons pu l'y retrouver.

VINCENT (JEAN), né à Crest, avocat au parlement de Grenoble, fut l'un de ceux qui prirent la défense des intérêts populaires dans le procès des tailles. Il vint à Paris avec Rambaud pour suivre cette grande affaire aux conseils du roi et publia un plaidoyer, ou mémoire, dont voici le titre :

Discovrs en forme de plaidoyé, povr le tiers estat de Davlphiné, av procès qu'il a par deuant Sa Maiesté & nosseignevrs de son conseil priué, contre les deux premiers ordres de la prouince, où est succinctement monstré que ledict païs est franc de tailles, par loix & priuileges comuns aux trois ordres, qui doiuent entrer esgalement aux charges, qu'on y leue, lesquelles ne peuuent estre autres que communes & reeles. Par M. I. VINCENT. I. C. D. Paris, Iamet Mettayer, cIↃ. IↃ. XCIX., in 8° de 42 ff.

Les circonstances de sa vie sont inconnues. Nous avons déjà fait remarquer ailleurs que les écrivains dauphinois du XVII[e] siècle, sans doute pour ne pas déplaire aux privilégiés, s'étaient, comme par une convention tacite, attachés à ne parler qu'avec la plus extrême circonspection des défenseurs du tiers-Etat dans le procès des Tailles. Un Jean Vincent, trésorier de France, en Dauphiné, fut anobli en 1653; mais nous ne pensons pas que ce soit le même.

VINCENT (ISABEAU), dite *la bergère de Crest*, prophétesse, était fille d'un cardeur de laine de Saou (Drôme). Entrée en qualité de bergère au service d'un laboureur des environs, elle fut l'un de ces prophètes formés par Dusserre (voy. ce nom) pour annoncer aux protestants exaspérés par la persécution et la destruction des temples, leur délivrance prochaine et l'accomplissement des prophéties. De bonne foi ou non, Isabeau prophétisa et vint à Grenoble, en 1688, annoncer ce que l'esprit de Dieu lui inspirait. Elle se fit voir dans les rues, sur les places publiques et les grands chemins, tombait en de longues extases et proférait en cet état des mots incohérents et sans suite que les spectateurs faibles et cré-

dules recueillaient religieusement et ne manquaient pas d'interpréter dans le sens du rétablissement prochain de la religion persécutée. Ses succès furent très-grands, à ce qu'il paraît, auprès des nouveaux convertis encore mal affermis dans la croyance catholique; elle eut, entre autres, au nombre de ses adeptes, une dame de Bays, veuve d'un conseiller au parlement. Malheureusement pour elle, Bouchu, intendant de la province, arrêta le cours de ses prédications en la faisant arrêter et enfermer à l'hôpital de Grenoble, où elle se calma et finit par se convertir. — Cette prophétesse fit assez grand bruit dans le temps. Le ministre Jurieu défendit hautement l'inspiration divine dont elle se disait favorisée, et publia à ce sujet un écrit dont nous ne connaissons que la traduction anglaise intitulée : *Reflections upon the miracle which happened in the person of Isabel Vincent, shepherdess of Dauphiné.* London, 1689, in-4°. Le célèbre Flechier a écrit sur elle un petit mémoire qu'on a inséré dans le premier volume de ses *Lettres choisies* (Paris, 1712, 2 vol. in-12). Dans quelques relations contemporaines, on l'appelle *la belle Isabeau ;* mais elle ne méritait guère une semblable épithète, s'il faut s'en rapporter au portrait que Court de Gebelin a tracé de sa figure. (Voy. la *France protestante* de MM. Haag.)

VIRIEU (François-Henri, *comte* de), issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de notre province, était au commencement de la Révolution colonel du régiment de Limousin. Nommé député de la noblesse de Dauphiné aux états généraux, il ne joua qu'un rôle assez secondaire; toutefois il attira, en quelques circonstances, l'attention sur lui. Il se réunit au Tiers avec la minorité de son ordre, s'en éloigna ensuite pour s'en rapprocher de nouveau. Ce système de conduite, qu'on appelait alors *être tantôt blanc tantôt noir*, finit par le faire rejeter des deux partis. Le 13 juillet 1789, au moment où le roi rassemblait des troupes autour de Paris, il proposa de renouveler le serment du Jeu de Paume, et le 28 du même mois, il s'opposa à l'établissement du comité des recherches. On cite un mot plaisant de lui : Dans la fameuse nuit du 4 août, au milieu de la discussion relative à l'abandon des privilèges, il proposa la destruction des colombiers, en disant « qu'il apportait, lui aussi, *son moineau sur l'autel de a patrie.* » On l'entendit parler un jour en faveur de la déclaration des droits de l'homme, et, un autre, en faveur des deux chambres et du *veto* absolu. Nommé président de l'assemblée le 27 avril 1790, il prononça le discours d'usage et prêta le serment civique ; mais il donna sa démission le lendemain. Plus tard, il signa les protestations des 12 et 15 septembre, et resta dans l'obscurité jusqu'à la fin de la session. En mai 1792, il accompagna *Madame* à Turin, et après quelque séjour en Dauphiné et en Suisse, il se rendit à Lyon à l'époque du siége. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1793, Précy lui donna le commandement de l'arrière-garde de la colonne qui essaya de se faire jour à travers l'armée républicaine. Assailli par des forces supérieures, il se défendit avec une extrême bravoure et périt les armes à la main. Le bruit courut dans le temps qu'il avait été arrêté après le siége et condamné à mort.

Nous avons sous les yeux l'un de ses rapports à l'assemblée nationale, dont voici le titre : *Rapport sur l'organisation des monnaies de France, fait au nom du comité des monnaies à la séance du jeudi soir, 17 mai 1791.* Paris, impr. nat., 1791, in-8° de 15 pp.

ICONOGRAPHIE.

Portraits. — I. Suite de Bonneville. — II. Suite de Déjabin. — III. *Franç. Henri de Virieu, député du Dauphiné à l'assemblée nationale constituante de 1789.* Il est en buste, de 3/4, tourné à G. au point. *Vérité sculp.* = Il y a un deuxième état de cette planche, dans lequel on a mis à M. de Virieu la croix de saint Louis, et ajouté, après le texte ci-dessus, le quatrain suivant :

Honneur du Dauphiné, brave et sage Virieu,
Pour retracer Bayard au sein de sa patrie,
Tu sauras en dépit de la philosophie,
Servir ton roi, les Français et ton Dieu.

Personnalité. — *Quoique M. de Virieu soit tombé de dessus le fauteuil, il retint la sonnette pour appeler à l'ordre les aristocrates.* In-12. Se trouve dans les *Révol. de France et de Brabant*, de Cam. Desmoulins.

— La maison de Virieu a fourni plusieurs autres illustrations, mais sur lesquelles nous manquons de renseignements. Nous nous bornerons à citer :

François-Xavier, né le 12 septembre

1723, nommé maréchal de camp le 1er mars 1780 ou 1781, mort en 1782, après avoir fait avec une grande distinction les guerres de Flandre.

Nicolas-Alexandre, frère du précédent, né le 26 août 1733, maréchal de camp le 5 décembre 1784, émigra en 1791, et fut nommé, en juillet 1792, capitaine-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval de la maison du roi à l'armée des princes.

Joseph-Louis, maréchal de camp le 1er janvier 1784, émigré en 1791, mort en 1798 en Volhinie.

VIVIER (PHILIPPE DE OU DU), savant magistrat, qui jouit au XVIIe siècle d'une grande considération dans notre province. Il succéda vers 1639 à Salvaing de Boissieu dans la charge de vice-bailli du Graisivaudan, et devint ensuite l'un des présidents de la Chambre des comptes. Guy Allard dit qu'il « donna au public le *stylle* de cette cour. » Nous ne connaissons ni le titre ni la date d'impression de cet ouvrage. S'étant démis de sa charge, il se retira à Romans, où il se consacra entièrement aux lettres. Chorier lui a consacré une petite notice parmi les amis lettrés de Boissat (*Vita Boessatii*, p. 193); d'après cette notice, il vivait encore en 1680.

VULSON, famille de Dauphiné, anoblie dans des charges de magistrature. Aucun de nos écrivains n'a pris la peine de dresser sa généalogie; aussi règne-t-il beaucoup d'incertitude sur la filiation de ses branches, et, par conséquent, sur les degrés de parenté qui unissaient ceux de ses membres dont les noms méritent d'être conservés. Tout ce que nous en savons de plus précis se réduit à ce peu de mots de Guy Allard, dans son *Dictionnaire* (manuscrit) *du Dauphiné* :

« VULSON est une famille noble de « Trièves dont il y a eu plusieurs bran- « ches :

« 1° Celle de *Marc Vulson*, conseiller « au Parlement de Grenoble, en la « chambre de l'édit, qui a fait un *Traité* « *des élections* des enfans ou des héri- « tiers, et un *Traité de la puissance du* « *Pape*, a fini par Françoise Vulson, « épouse de Marc Perrachon, conseiller « au même parlement. C'est ce Marc « qui tua sa première femme, dont il n'eut aucun enfant, avec son amant, « les ayant trouvés en adultère. Il eut « sa grâce, malgré toutes les opposi- « tions des dames de la cour de Hen- « ri IV.

« 2° La branche de *Pierre Vulson*, « sieur *des Tourres*, est encore tombée « en quenouille par Jeanne Vulson, ma- « riée à Guigues Galvain.

« 3° Celle de *Marc Vulson-la-Colombière*, auteur de la *Science héroïque*, « etc., est aussi tombée en quenouille.

« 4° Il ne reste que celle d'un secré- « taire au parlement, qui fut anobli en « 1620 et qui a laissé des enfants. »

Ce fragment de Guy Allard, et une note inédite du célèbre Barnave que nous reproduisons ci-après, contiennent, croyons-nous, tout ce que l'on sait sur l'ensemble de la généalogie de cette famille.

— *Marc Vulson*, seigneur *du Collet*, conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble, dut une certaine célébrité à une tragique aventure dont il fut le héros. Ayant surpris sa femme en adultère, il la tua ainsi que son amant. Les biographes attribuent cette exécution conjugale à Marc Vulson, l'auteur de la *Science héroïque*, mais nous pensons qu'il convient d'en laisser l'honneur au conseiller à la chambre de l'édit. Nous nous appuyons sur l'autorité de Guy Allard, qui, écrivant au XVIIe siècle, avait dû entendre raconter ce tragique événement par des témoins contemporains, et ne pouvait pas se tromper sur son auteur. Le souvenir s'en conservait encore à Grenoble vers la fin du siècle dernier. Barnave, qui l'avait ouï raconter dans les salons, l'a consigné dans un recueil qu'il se proposait de rédiger sous le titre d'*Anecdotes sur la province de Dauphiné*. Voici son récit que nous reproduisons textuellement d'après l'original autographe en notre possession.

« Les Vulsons etoyent quatre frères « du hameau de Vulson, près de Mens, « bourg du Dauphiné. Leur père etoit « le notaire du lieu. Ils combattirent « courageusement pour les protestans « et pour Henri IV, et parvinrent à des « grades distingués. Henri IV monté « sur le trône, les recompensa et don- « na à l'aîné une charge de conseiller « au Parlement de Grenoble. Ce Vulson « épousa une **** dont il fut jaloux. « M. de ***, officier en garnison à Gre- « noble, luidonnoit de justes soupçons. « Vulson furieux et cruel comme on « l'étoit alors, charge son laquais de « l'avertir dès que *** sera auprès de sa « femme. Il se trouvait dans le palais « au moment fatal. Le visage sinistre « du laquais s'explique ; il sort avec

« rage, arrive chez lui; il logeoit où « est aujourd'hui le trésorier des trou- « pes. Il prend une épée sous sa robe, « entre inopinément, et, soit qu'il vit « sa honte ou qu'il la devinat, car on « voit mal alors, il fait deux victimes. « Durand, jeune gentilhomme, son se- « crétaire, son élève, et ministre plus « zélé que généreux, étoit à la porte de la « maison, l'épée à la main, pour couvrir « le meurtre et intercepter les secours.

« Ce crime trouva grace auprès de « Henri IV, ami de Vulson, ardent et « jaloux lui-même. Le lâche Durand « partagea même ce pardon; il étoit de « cette famille de Durand ancienne et « peu illustre, qui est aujourd'hui « prête à s'éteindre. »

Cette aventure fit grand bruit, à ce qu'il paraît, et donna lieu à ce mot comminatoire, dont les maris jaloux de Grenoble se servirent longtemps pour maintenir dans le devoir leurs femmes trop coquettes : *Gare la vulsonnade!* — Après avoir obtenu ses lettres d'abolition, Vulson continua ses fonctions à la chambre de l'édit de Grenoble, et se remaria ensuite avec une nommée Louise Blanchon. (1)

Videl, qui l'appelle « un homme d'intégrité et de profond sçavoir », rapporte qu'en 1622, le jour même de l'abjuration de Lesdiguières, il se présenta à ce dernier à la tête d'une députation composée « des principaux du consis- « toire, de ceux de la R. P. R. de Gre- « noble, accompagnez de force per- « sonnes de diverses conditions », pour lui exprimer les craintes que ce changement de religion faisait éprouver aux réformés. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. Il mourut en 1640.

Son testament, que nous avons sous les yeux, est daté de Grenoble le 20 août 1638. Après diverses libéralités aux Eglises réformées de Grenoble, de Mens, de Cornillon, de Saint-Jean d'Hérans et à l'Académie de Die, il fait des legs à plusieurs de ses parents dont nous allons dire les noms :

1° « Il lègue à *Jacques,* fils de *Pierre de Vulson*, conseiller et secrétaire au parlement de Grenoble, tous ses livres de droit. » — Ce *Pierre* VULSON joua un certain rôle dans les affaires des réformés. Il fut député des Eglises de Dauphiné aux assemblées de Saumur (1595), et de Loudun (1596), et au synode national tenu la même année dans cette dernière ville. Nommé conseiller à la chambre de l'édit de Grenoble en 1595, et plus tard à l'office de secrétaire-greffier, il éprouva de grandes résistances pour sa réception et l'enregistrement de ses provisions. Il fut anobli par lettres du mois d'août 1620. De son mariage avec Lucrèce d'Yse, il eut quatre fils : *Jean,* sieur de *Chateaupin, Alexandre, François*, et *Jacques* dont parle le testateur;

« 2° Il lègue à son neveu *Etienne de* « VULSON, escolier en théologie, fiz au « feu sieur DE LA COLOMBIÈRE, viuant « pasteur de l'Eglise du Montélimard », tous ses livres de théologie, de philosophie et d'humanités, plus la somme de 300 liv. — *Jean* VULSON DE LA COLOMBIÈRE, frère du testateur, fut d'abord pasteur à La Mure et assista comme député de cette Eglise aux synodes de Gap en 1603 et de La Rochelle en 1607. Transféré à Die en 1609, il y était, en 1615, principal ministre et professeur à l'Académie. Vers 1621 il passa à l'église de Gap, et de 1622 à 1626 à celle de Montélimar, au service de laquelle il mourut. — *Etienne de* VULSON, son fils, légataire du testateur, était pasteur de Saint Jean d'Hérans en 1663 et 1670. A cette dernière époque, il était âgé de 57 ans (2).

« 3° Il lègue à son neveu, le sieur DES GRANDS PREZ, docteur en médecine, 600 liv. et à chacun de ses enfants 100 liv. » — *Pierre de* VULSON, sieur des GRANDS PREZ, exerça la médecine successivement à Die et à Grenoble. En 1660, le synode de Loudun eut à s'occuper d'une plainte qu'il forma avec deux de ses collègues, les sieurs Bœuf et Calvet, médecins de Grenoble, contre un pasteur de La Mure, nommé Le Gros, qui se mêlait de médecine contrairement au 18e art., chap. 1er de la discipline ecclésiastique (3). Le synode enjoignit au malavisé pasteur de borner son ministère aux soins purement spirituels, et de ne point empiéter sur le *jus purgandi et occidendi impunè* de ces messieurs. On a de lui les deux écrits suivants : II. *La lvmière dv chaos chymiqve, ou medecine spagyriqve*. Grenoble, R. Cocson, 1627, in-4°. — II. *De l'usage des eaux minérales acides, et surtout de celles d'Auriol en Trièves, et du Monestier de Clermont.* Grenoble, 1639, in-8°.

« 4° Il lègue à son neveu *Salomon*

(1) Nous avons fait d'inutiles recherches pour découvrir le nom de sa première femme.

(2) Archives de l'empire. (*Religionnaires fugitifs*, liasse 254.)

(3) Aymon, *Synodes nat.*, t. II, p. 753

Vulson, sieur de Villettes, capitaine-chatelain de Mens et du mandement de Trièves, tous ses livres d'histoire.» — Ce *Salomon* fut député en 1617 au synode national de Vitré, en qualité d'ancien de l'Église de Mens. La *France protestante* de MM. Haag cite un Vulson de Villette qui « s'établit à Genève et servit d'intermédiaire entre « Miremont et les Camisards (1).

« 5° Il lègue à *Marc Vulson*, sieur Du Devez, son neveu, « fils dudit sieur de « Villettes », la somme de 100 liv.

« 6° Il lègue à chacun de ses deux neveux *Marc* et .... (*sic*) Chastel, « enfans de feu son neveu le sieur Chastel, notaire et garde note royal », la somme de 100 liv.

« 7° Il lègue « à sa très chere fille, « *Françoise de Vulson*, femme de noble « Charles de Perrinet, seigneur de Ravel, conseiller du roy en la cour de « parlement, la somme de 3,000 liv. » — Il paraît que cette *Françoise* était l'unique enfant du testateur; mais il se présente une difficulté. Guy Allard, dans le fragment que nous avons reproduit plus haut, la donne pour femme à Marc Perachon, conseiller au parlement, et il précise davantage cette assertion dans sa généalogie de Perachon à l'article des *seigneurs du Collet* : « Marc, seigneur de Pontaix, dit-il, « conseiller au parlement de Grenoble, « épousa *Françoise de Vulson*, fille de « *Marc de* Vulson, conseiller au même « parlement, et de *Louise de Blanchon*.» (Voy. la disposition suivante). Pour concilier Guy Allard avec les termes du testament, il faudrait supposer que Françoise de Vulson, qui n'eut pas d'enfants de Charles de Perrinet, se remaria, après la mort de ce dernier, avec Marc Perachon.

« 8° Il institue pour héritière universelle « sa très-chère femme, *Louise* « *de Blanchon* », à laquelle il substitue *Françoise de Vulson*, sa fille. »

Marc Vulson, conseiller à la chambre de l'édit dont nous venons d'analyser le testament, est auteur des ouvrages suivants :

I. *Traité des élections, avec quatre arrests notables sur cette matière, des cours de parlement de Paris, de Grenoble, d'Aix & de la chambre de l'édict. establie à Castres*. Grenoble, imp. de P. Verdier, M. DCXXIII, in-4° de 4 ff. prélim. et 59 pp. La dédicace adressée à Expilly est datée de Grenoble le 1er janvier 1623. = Autre éd. sous ce titre: *Questions singulieres de droict, sur les elections d'heritier, contractuelles & testamentaires. Auec vn traité sur les conditions fidéicommissaires, en l'vn & en l'autre cas, du deceds sans enfans, & du deceds auec enfans, & des enfans sans enfans, exprimé ou sous entendu dans la substitution graduelle*. Paris, Ch. de Sercy, M. DC. LXIX, in-12 de 16 ff. non chiff. 158 pp. = Autre : Bordeaux, chez Cl. Labottiere, M. DC. XCVI, in-12 de 6 ff. non chiff. et 142 pp. = Un avocat du parlement de Toulouse, Th. Sudre, en a donné une nouvelle édition en 1753, in-4°, avec des notes.

II. *De la pvissance dv pape et des libertés de l'église gallicane*. Genève, J. de Tournes et Jacques de La Pierre, M.DC. XXXV, in-4°. Cet ouvrage, qui annonce une érudition des plus vastes, a été réfuté par un jésuite de Savoie, le P. Alexandre Fichet, sous ce titre : *Le triomphe du saint siége, contre un conseiller hérétique de Grenoble*. (Grenoble, Verdier, 1640, in ..), et par Gabriel Martin, abbé de Clausone. (Voy. ci-dev. p. 126, n° IV.)

— *Marc* Vulson *de la Colombière*, héraldiste, est le plus connu de cette famille; mais nous ne saurions dire quels liens de parenté l'unissaient aux nombreux Vulson que nous venons d'énumérer.—Dans la 2e partie de son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, pp. 530 et suiv., il raconte un duel qui eut lieu, en la présence de Lesdiguières, dans les fossés de la forteresse de Puymaure, entre les capitaines La Pierre et *Guillaume* Vulson, *sieur de la Colombière*, son grand-père, « pour une querelle et jalousie d'honneur. » Après avoir dit que ce Guillaume Vulson fut successivement gouverneur de Die, du château de Morges et du fort de Coignet, où il mourut, il ajoute : « Il fut extrêmement regretté de tous les gens de bien, et notamment de ceux de sa famille, qu'il laissa pauvres et incommodez à cause des grandes despenses qu'il avoit faites pour le service de son party et pour suivre la fortune du connestable Lesdiguières, qui l'appeloit tousiours son bon voisin et son compère, et qui, dans plus de cent lettres qu'il luy escriuoit (que i'ay encore dans ma maison de Wlson en Dauphi-

(1) D'après le même ouvrage, une branche de la famille Vulson était fixée en Suisse, depuis plusieurs années, en 1669. A cette date, un *Etienne Matthieu de* Vulson, natif de Rolle, se fit inscrire comme étudiant sur les registres de l'Académie de Genève.

né, comme des glorieuses preuues de sa vertu), se qualifioit tousiours à la souscription : *Votre très-affectionné compère et amy à tout rompre.* Le lecteur me pardonnera si en cet endroit ie tire de la vanité et si ie prens à gloire d'estre descendu en ligne directe d'vn si vaillant homme, du sang et des vertus duquel les frères ny les enfans qui luy ont succédé n'ont iamais dégénéré; confessant franchement, quant à moy, qu'encore que ie sois le chef de toute la famille qui porte ce nom en France, ie suis pourtant le plus pauvre et le plus malheureux de tous; les services que i'ay rendus au roy et à ma patrie, en seruant six campagnes de suite en qualité de sergent-maior d'un régiment de caualerie, ny les blessures et pertes que i'y ay receuës, ayant esté pris prisonnier deux fois; ny en suitte les liures que i'ay composez, n'ayans esté capables de me faire auoir iusques icy aucune récompense de celles dont on doit reconnoistre le courage et les trauaux d'un homme vertueux, et surtout lorsqu'il en a besoin.»

En dehors des renseignements fournis par ce passage, qui paraît avoir échappé aux biographes de Marc Vulson, nous ne savons pas autre chose sur sa vie, si ce n'est qu'il acheta une charge de gentilhomme de la chambre du roi, fut décoré de la croix de Saint-Michel, et mourut, d'après Guy Allard, en 1658.

Il a publié quelques ouvrages estimés sur la science héraldique, qui lui feraient beaucoup d'honneur s'ils étaient entièrement de lui; mais il tira son *Recveil de plvsievrs pieces et figures d'armoiries* d'un manuscrit de la bibliothèque de M. de Sautereau. Quant à *la Science héroïque* et au *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, on s'accorde généralement à les attribuer au président Salvaing de Boissieu, qui, pour mieux faire passer toutes ses rêveries sur la gloire de sa maison, n'aurait pas voulu les publier sous son propre nom. Cette opinion, fort probable, est appuyée sur le passage suivant de la vie de ce président par Chorier, que sa position mettait à même d'être parfaitement renseigné : «Ex immensa caligine latentem eduxit artem heraldicam... neglectam et quasi squallore sordidam purgavit... Nec ex eo gloriam aucupatur quam omnem ultro in Columberium transfudit : et acceptam hujus artis cognitionem vir ingenuus, qui ingrati crimen horrebat, Boessio palam, cum reverentia et gaudio Columberius referebat.» (*Boessii vita*, pp. 41-42). Voy. aussi *Relation des principaux événements de la vie de Salv. de Boissieu*, par M. de Terrebasse, pp. 160 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Recveil de plvsievrs pièces et figvres d'armoiries obmises par les avthevrs qui ont escrit iusques icy de celte science. Blasonnées par le sievr* VVLSON DE LA COLOMBIÈRE, DAUPHINOIS, *suiuant l'art des anciens roys d'armes. Avec vn discovrs des principes & fondemens du blason, & vne nouuelle méthode de cognoistre les métaux & couleurs sur la taille-douce.* A Paris, chez Melchior Tavernier, M. DC. XXXIX, in-fol. de 13 ff., prélim. non chiff. et 14 pp., avec un titre gr. par Abr. Rosse, le tableau généal. de la maison de Salvaing, gr., et 75 pl. d'armoiries. Dans cet ouvrage, Vulson conseille aux graveurs de ne plus se servir, comme on l'avait fait jusque-là, des lettres de l'alphabet pour désigner les couleurs des armoiries, et leur propose un nouveau système plus simple et plus intelligible, celui des hachures, que tous les héraldistes ont adopté depuis lors. Le P. Menestrier (*Véritable art du blason*, édit. de Lyon, 1672, in-12, p. 47) dit que c'est un extrait d'un manuscrit du cabinet de M. de Sautereau, conseiller au parlement de Grenoble.

II. *La Science heroique, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de leurs blasons & symboles, des tymbres, bourlets, couronnes, cimiers, lambrequins, supports & tenans, & autres ornements de l'escu; de la deuise & du cry de guerre, de l'escu pendant & des pas & emprinses des anciens cheualiers, des formes differentes de leurs tombeaux, et des marques exterieures de l'escu de nos roys, des reynes & enfans de France, & des officiers de la couronne & de la maison du Roy. Avec la généalogie succincte de la maison de Rosmadec en Bretagne. Le tout embelly d'vn grand nombre de figures en taille-douce, sur toutes ces matieres.* Paris, Seb. et Gabr. Cramoisy, M. DC. XLIV, in-fol. de 494 pp. sans les lim., titre gr., portrait de Sébastien de Rosmadec, à qui le livre est dédié; armes de l'auteur, blasons dans le texte, et à la fin 7 pl. d'armoiries.

La généalogie de Rosmadec, annoncée sur le titre, forme un ouvrage tout à fait distinct; elle a une pagination séparée et est intitulée : *Genealogie*

svccincte de la maison de Rosmadec, extraicte de celle qvi a esté amplement dressée par le sievr d'Hozier, cheualier de l'ordre de Saint-Michel... Iustifiée par diuers tiltres, chartes, registres... Enrichie de quelques remarqnes & recherches faictes par le sieur de la Colombière Vvlson, cheualier du mesme ordre de S.-Michel & gentilhomme de la chambre de sa dite majesté. Paris, Seb. Cramoisy, M. DC. XLIV, in-fol. de 38 pp., 8 pl. et 3 ff. pour la table. Titre gr.

= *La science héroiqve* a été réimprimée en 1669. Le titre porte : *Nouvelle édition.*

III. *De l'office des roix d'armes, des héraults et poursuivans, de leur antiquité et privilége, des cérémonies où ils sont employés par les princes, avec les noms et armes de la chrétienté et de leurs Etats.* Paris, Lamy, 1645, in-4°.

IV. *Le Palais des cvrievx, ov l'algèbre et le sort donnent la decision des questions les plus douteuses : et ov les songes et les visions nocturnes sont expliquez selon la doctrine des anciens.* Paris, P. Lamy, M. DC. XLVII, pet. in-8°, avec deux paginations différentes : la première, contenant le *Palais des cvrievx*, est de 11 ff. et 52 pp.; la seconde, qui a un titre particulier sur lequel sont les initiales de l'auteur, VV. D. L. C., contient le *Traité des Songes* et est de 120 pp. — Le privilége est du 28 sept. 1645. = Il y a une édition de 1646 que nous ne connaissons pas. = Réimp. plusieurs fois et avec des changements dans le titre, notamment sous celuici : *le Palais des Curieux, de l'Amour et de la Fortune, ensemble l'explication des songes...* Paris, Nic. Le Gras, 1694, in-12.

= Cet ouvrage, augmenté d'un traité de la Physionomie, a été trad. en anglais sous le titre de *The court of curiositie, wherein by the algebra and lot the most intricate questions are resolved, and nocturnal dreams and visions explained... To which is also added a treatise of physionomy.* London, W. Crooke, 1670, in-8° de 20 ff. avec chiff. et 202 pp. (Bib. Ste-Genev.)

V. *Le Vray Théâtre d'honneur et de chevalerie,* ou *le Miroir historique de la noblesse, contenant les combats, les triomphes, les tournois, les joutes, les carrousels, les courses de bagues, les cartels, les duels, les dégradations de noblesse...* Paris, Aug. Courbé, 1648, 2 vol in-fol., fig. Cet ouvrage, plein de recherches curieuses sur les exercices et les jeux de la chevalerie, est indispensable pour l'intelligence des vieux romans.

VI. *Les Portraits des hommes illustres françois qui sont peints dans la galerie dv Palais-Cardinal de Richeliev, avec levrs principales actions, armes, deuises & éloges latins...* Paris, 1650 et 1655, in-fol. avec 23 portr. = Souvent réimprimé dans le format in-12.

VII. *Les Oracles divertissans, ov lon trovve la décision des questions les plus curieuses pour se réjouir dans les compagnies. Avec vn traité très-recreatif des couleurs, aux armoiries, aux liurées & aux faueurs, & la signification des plantes, fleurs & fruits. Le tout accommodé à la diction françoise, par* M. W. D. L. C. Paris, Aug. Courbé, M. DC. LII., in-8°. Ce vol. a deux paginations : la 1re, de 12 et 71 ff., contient *les Oracles divertissans*. Vulson dit, dans une épître adressée aux dames, que ces *Oracles* sont traduits d'un livre italien intitulé *Delle Finte sorti.* La 2e pagination, de 94 et 4 pp., contient le *Traité des couleurs*, avec un titre ainsi conçu : *Traité cvrievx et recreatif des couleurs & de leurs blazons & symboles mysterieux aux armoiries...* Paris, Auguste Courbé, M. DC. LI.

VIII. *Le Palais de la Fortune, où les curieux trouveront la réponse agréable des demandes les plus divertissantes pour se réjouir dans les compagnies... ensemble l'explication des songes & visions nocturnes, avec un Traité de la phisionomie.* Paris, Loyson, 1671, in-12. — Les bibliographes prétendent que cet ouvrage est le même que ceux indiqués sous les nos IV et VII, lesquels ont eu un grand nombre d'éditions, et sous d'autres titres encore.

Y

YSE, ancienne famille noble originaire du comté de Nice, où elle possédait, dès 1247, les terres de Monaco et de la Turbie. Vers 1424, Crapace d'Yse alla s'établir en Provence, où ses descendants ont porté le titre de seigneurs de Vaumeil. Plus tard, vers la fin du XVIe siècle, deux membres de cette fa-

mille se transplantèrent en Dauphiné et y formèrent les branches de Seissins, de Rosans et de Saléon.

— *Jean-Antoine* d'Yse joua un certain rôle pendant les guerres civiles; nos historiens l'appellent le *capitaine Rosans*. S'étant attaché à la fortune de Lesdiguières, il fut nommé, en 1594, gouverneur d'Exilles, et se signala, en 1597, en repoussant 1,200 Savoisiens, commandés par le colonel Pontus, qui cherchaient à surprendre cette place. En 1598 il fut l'un des capitaines chargés de s'emparer du fort Barraux. Il acquit de Lesdiguières la terre de Rosans, dont il reçut l'investiture de la Chambre des comptes de Grenoble le 6 février 1601. Henri IV lui avait donné un brevet de gentilhomme de sa chambre le 15 janvier précédent, et Louis XIII le confirma dans la même charge le 2 mars 1613. De son mariage avec Marie de Rivière il laissa un fils unique nommé *François*, qui fut conseiller au Parlement de Grenoble. Nous ne savons rien de plus sur le capitaine Rosans.

Dans l'une des notes du *Récit de ce qui s'est passé de plus remarquable à Grenoble en l'année 1562* (1), M. Pilot parle d'un personnage du même nom que nous ne connaissons pas, mais qui certainement ne saurait être le même que celui-ci. Voici cette note : « Desportes, Bucher, Robert et les autres « qui s'étaient fait remarquer par leur « haine contre les religionnaires, étaient « généralement détestés et abhorrés « par ces derniers qui les regardaient « comme des hommes dangereux et des « séditieux, et qui les accusaient d'avoir formé une conspiration dont le « plan, s'il eût réussi, aurait été de « faire égorger, à un signal donné, tous « les protestants de Grenoble. On disait « même que *Rozans, seigneur de Miribel*, « s'était rendu exprès dans la ville pour « s'en emparer en y faisant entrer secrètement 300 hommes, et que le « complot allait éclater, lorsqu'un client « qui, par hasard, se trouvait chez Bucher pour le consulter dans un procès, aurait tout entendu et aurait répandu l'alarme. Le fait est que *Rozans*, « qui était à Grenoble, et que la vindicte publique désignait pour un des « auteurs du complot réel ou supposé, « s'enfuit immédiatement avec les autres proscrits. »

(1) Publié dans l'*Annuaire de la Cour royale de Grenoble* pour l'année 1842.

— *Alexandre* d'Yse (2), pasteur protestant, vivait au XVIIe siècle et paraît avoir joui d'une grande considération auprès de ses coréligionnaires de la province. Nous avons recueilli un assez grand nombre de faits sur sa vie; mais les documents manuscrits et imprimés où on les trouve présentent, quant aux dates, des incertitudes et des contradictions que nous ne nous flattons pas d'avoir conciliées.

D'après le rôle des pasteurs arrêté, en 1637, au synode national d'Alençon, il exerçait, à cette époque, les fonctions pastorales à Crest. Plus tard, il passa à l'Eglise de Grenoble; mais auparavant il professa pendant quelque temps à l'Académie de Die, et ce fut à l'occasion de ce professorat, dont nous ne pouvons préciser la date (3), qu'il eut avec un de ses collègues, Antoine Crégut, les démêlés dont parlent les biographes. Voici les détails que ce dernier en donne dans un de ses ouvrages (4) : « Après la mort d'Etienne Blanc, professeur en théologie à Die, le bureau académique chargea d'Yse, l'un des ministres de la ville, de remplir par intérim ces fonctions jusqu'au prochain synode. Le synode de l'année suivante convoqué à Die nomma Crégut alors ministre à Montélimar; mais ce choix fut encore provisoire et ne devint définitif qu'au bout d'un an, par décision du synode de Pragelas. D'Yse, qui désirait d'autant plus cette chaire qu'il l'avait occupée pendant quelque temps, traversa autant qu'il le put l'élection de Crégut. N'ayant pu y réussir, il conçut contre lui une extrême jalousie et chercha tous les moyens imaginables de lui nuire, quoiqu'il fît semblant d'être toujours son ami. Il contribua, par ses intrigues, à faire arrêter, à Genève, l'impression de son *Revelator arcanorum* (5), sous prétexte qu'il renfermait des doctrines mauvaises et fort dangereuses. Crégut demanda que l'examen de son ouvrage fût fait seulement par les professeurs de Genève, afin que tout se passât avec

(2) D'après Guy Allard (*Bib. du Dauphiné*), il était un bâtard de cette famille.

(3) Avant 1643. Voy. la notice sur l'Académie de Die, par M. Nicolas, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 5e année, p. 186.

(4) *Ant. Creguti apologia necessaria* (Voy. t. I, p. 279, no V). Cet ouvrage est de la plus grande rareté. Bayle, qui l'avait sous les yeux, en donne une analyse que nous reproduisons en partie (*Dict. hist. et crit.*, au mot Ise).

(5) Imprimé à Genève en 1661.

moins de bruit et avec plus de solidité et de promptitude; mais sa demande fut rejetée; on examina son écrit dans une assemblée de tous les ministres. Il n'en augura rien de bon et se souvint de la complainte de l'empereur Adrien: *Turba medicorum me perdidit.* On condamna deux ou trois de ses doctrines. Cette condamnation fut communiquée par son adversaire aux ministres du Graisivaudan assemblés en corps, et, dès ce temps-là, les préjugés devinrent si violents contre Crégut qu'on le menaça de le déposer au prochain synode qui devait se tenir à Die. D'Yse, ne doutant pas que la qualité de *modératour* de ce synode ne lui fournît de grands moyens d'exécuter ses résolutions, souhaita de l'être et le fut effectivement. La première accusation porta sur les thèses *de la grâce* que Crégut avait publiées (1). Ce dernier allégua ses raisons et crut n'avoir rien à craindre, dès qu'il vit la fin de cette première procédure; mais il se trompa, car peu de jours après d'Yse, ayant déclaré au synode que les ministres de Genève avaient censuré quelques articles du *Revelator arcanorum*, interrogea l'auteur sur le dogme de l'imputation du péché d'Adam. Crégut se préparait à répondre, mais on l'interrompit, sous prétexte d'affaires qui ne pouvaient pas être renvoyées à une autre fois. Il attendit l'occasion de s'expliquer dans les séances suivantes, mais il attendit en vain : d'Yse joua si malignement son rôle qu'il le fit condamner sans lui laisser la faculté de se défendre. Voici comment il s'y prit :

Il y eut, en ce temps-là, une grande dispute à l'académie, dans l'auditoire de philosophie, à laquelle les jésuites de la maison de Die et d'autres ecclésiastiques romains assistèrent. En sa qualité de recteur, Crégut dut nécessairement y assister aussi. D'Yse profita de son absence; il dressa l'acte de condamnation et le fit aisément approuver, grâce à la facilité qu'offre en général toute assemblée qui touche à sa fin. Un grand nombre des ministres du synode s'étaient déjà retirés, les autres n'aspiraient qu'à le faire; les décisions sont alors prises un peu à la hâte, presque en tumulte. Et c'est ainsi, dit Crégut, que l'innocence fut opprimée. « Je ne me porte point garant de ces « faits, ajoute sagement Bayle en terminant ce récit; je ne les allègue « que comme une preuve que M. Crégut a peint M. d'Yse sous des couleurs « fort noires. »

A l'époque du synode dont il vient d'être question, d'Yse avait déjà quitté Die et était pasteur à Grenoble, où il lui arriva, quelques années après, une fort désagréable affaire. Voici à quelle occasion :

Pendant les persécutions que le duc de Savoie faisait endurer à ses sujets des vallées vaudoises, il avait été organisé parmi les réformés des divers États de l'Europe des souscriptions pour venir en aide à ces malheureux. Bernard, dans son *Explication de l'édit de Nantes*, porte le chiffre des sommes recueillies à 6 à 700,000 livres (2). Ces offrandes furent adressées au consistoire de Grenoble, qui donna à d'Yse, l'un de ses membres, la délicate mission de les encaisser et d'en faire la distribution. Mais le gouvernement s'alarma de cette démonstration religieuse, et, probablement à son instigation, le président de la chambre de l'édit de Grenoble, Perissol, accusa d'Yse de malversations. Un procès s'ensuivit; ce dernier fit plaider sa cause et la gagna. Perissol n'en continua pas moins les poursuites; il fit évoquer l'affaire à la chambre de Castres, et pressa de toutes ses forces les habitants des vallées à lui intenter un procès. Le consistoire de Grenoble lui fit rendre un nouveau compte, afin d'apaiser le scandale de ce procès; et, tout examiné, il se trouva un article s'élevant à peine à un denier pour livre de la somme totale, dont il ne put pas bien justifier l'emploi. Mais sa bonne foi et sa probité n'en reçurent aucune atteinte : il fut seulement taxé d'un peu de négligence. Et ce qui prouve évidemment son innocence, c'est qu'en 1660, il fut l'un des députés de l'Église de Grenoble au synode national de Loudun (3), et que ce synode le choisit

(1) C'est le *Bivrim*, imprimé à Die en 1660.

(2) Un extrait des actes du consistoire de Grenoble que nous avons sous les yeux porte les offrandes de l'Angleterre à 170,771 liv., qui avaient été adressées à ce consistoire en cinq envois différents :

1° Au 7 mai 1656..........	94,672 liv.
2° Au 15 avril 1657........	26,126 »
3° Au 26 août 1657.........	1,303 »
4° Au 28 juillet 1658.......	14,797 »
5° Au 11 août 1658.........	33,873 »

(3) Le 15 septembre 1658, il avait été nommé, par le consistoire de Grenoble, député au synode des vallées du Piémont, qui précédemment, sous le

pour porter au roi ce qu'on appelait le *Cahier des plaintes* (1). Toutefois, pour achever d'étouffer cette affaire, le consistoire de Grenoble demanda son changement, et le 15 septembre 1672, le synode de Châteaudouble l'envoya à Die en qualité de pasteur et de professeur en théologie.

A Die, il se fit une affaire d'un autre genre et qui n'eut pas moins de retentissement. Ayant cru trouver le moyen de réunir les deux communions au moyen de concessions réciproques, il composa à ce sujet un ouvrage qu'il soumit à un synode de la province. On lui défendit de l'imprimer et même d'en communiquer le manuscrit. Mais flatté par le président de la Berchère, qui lui faisait espérer de grandes récompenses de son travail, il n'obéit pas au synode et se rendit à Paris muni de lettres de recommandation du président pour les principaux membres du conseil. Prévenus de son dessein, les ministres de Paris cherchèrent à avoir communication de cet ouvrage, afin de le détourner de la publicité. D'Yse refusa de le leur laisser lire; il ne le montra qu'à l'évêque de Condom et le fit imprimer sous le voile de l'anonyme, avec ce titre : *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions de France* (s. n. de l. ni d'imp.); *achevé d'imprimer le dernier d'août* M.DC.LXXVII, in-4°. Quoique publié sous le patronage de quelques hauts personnages, « les moines, dit « Bayle (*loc. cit.*, rem. A.), ne laissè« rent pas d'obtenir que les exem« plaires en fussent portés au greffe « du Châtelet. Ils en avoient vu quel« ques-uns chez un relieur, et ils firent « de grands vacarmes. » Cet ouvrage, en effet, ne pouvait plaire aux catholiques, parce que l'auteur leur demandait trop de concessions et que, sous d'autres expressions, il faisait passer la plupart des articles de la doctrine réformée.

D'Yse revint donc en Dauphiné sans approbations et sans ces grandes récompenses qu'il s'était flatté d'obtenir, ayant scandalisé ses coreligionnaires sans avoir gagné la bienveillance des catholiques. Bien plus, on songea à lui intenter un procès; mais le président de la Berchère, son protecteur, réussit à l'en mettre à couvert, et comme à cette époque de réaction religieuse les synodes étaient obligés d'user de grands ménagements pour ne pas mécontenter le gouvernement, on fit avec d'Yse une sorte de transaction. Sans le déposer précisément, on lui enleva sa chaire de professeur et on lui en laissa les appointements. Il mourut quelque temps après, dit Benoît, qui nous a conservé tous ces détails (2), et répara la faute qu'il avait commise, en cette occasion, par une déclaration de ses sentiments qu'on trouva fort édifiante.

— *Jean* D'YSE DE SALÉON, né à Grenoble en 1699, fut d'abord chanoine de la collégiale de cette ville, puis vicaire-général du diocèse et de celui d'Aix. En 1727, lors du concile d'Embrun, il s'attacha au fameux Pierre Guérin (depuis cardinal de Tencin) qui le choisit, avec deux autres prêtres, Jean Alart et Delamotte, pour gouverner le diocèse de Senez pendant la suspension de Jean Soanen. Son zèle contre les jansénistes lui procura un avancement rapide. Nommé évêque de Digne (1728), il n'en prit pas les bulles, et après avoir successivement occupé les siéges d'Agen (1728) et de Rodez (1735), il fut transféré à l'archevêché de Vienne (1746). Il en prit possession le 8 février 1747, mais ne l'occupa que peu d'années. Il mourut à Vienne le 11 février 1751.

On a de lui un assez grand nombre de mandements et de lettres pastorales dont la collection est fort difficile à former. Il en est deux qui furent remarquées dans le temps. En voici les titres : *Instruction pastorale sur l'autorité des décisions de l'Eglise*. Rodez, 1738, in-4°. — *Instruction pastorale sur l'usure* (25 janvier 1748). Vienne, 1748, in-4° de 45 pp.

On lit dans la *Revue du Dauphiné*, t. VI, p. 373 : « *Les Œuvres* de M. d'Yse « de Saléon, archevêque de Vienne, « sont devenues fort rares, parce que « ce prélat, les ayant léguées aux jé« suites de Vienne, le P. La Calade,

protectorat de Cromwell, l'avaient envoyé en Angleterre pour régler certaines difficultés relatives aux collectes faites pour leur soulagement.

(1) Il prononça en cette circonstance un discours dont voici le titre : *Les Harangues faites au Roi, à la Reine, à Monsieur et à Son Eminence, dans la ville d'Aix*. Grenoble, 1660, in-4° (Bib. de Grenoble). = Autre édit. sous ce titre : *Harangue faite au Roi, étant à Aix, en Provence, par MM. Dize, pasteur de l'Église de Grenoble et de Foissac, ancien de l'Église d'Usez*. Paris, O. de Varennes, 1660, in-8°. (Haag, *Fr. protest.*)

(2) *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III. Cet ouvrage de d'Yse est fort rare. Bayle (*loc. cit.*, rem. A.) en donne l'analyse.

« recteur de cette maison, se contenta « d'en distribuer quelques exemplaires, « et vendit le reste à un épicier de « Vienne. » Nous ne savons de quelles *œuvres* il est question dans ce passage, et si M. de Saléon a écrit autre chose que des mandements et des lettres pastorales. Le catalogue imprimé de la bibliothèque de Grenoble donne, sous le nº 2135, l'indication d'un recueil factice portant pour titre : *Ecrits divers de Saléon, évêque de Rhodez*. N'ayant pu avoir communication de ce recueil, nous ne saurions dire si ce sont là les *œuvres* dont il s'agit.

Il a été vendu, en 1755, un manuscrit contenant quelques écrits de ce prélat. Voy. le *Catalogue des livres de M. l'abbé Delan* (Paris, 1755, in-8º), nº 1342.

APPENDICE

PAUL DIDIER

Nous avons dit (t. II, p. 201) qu'au moment de rédiger la notice de *Jules* OLLIVIER, un hasard singulier venait de nous permettre de compulser les documents relatifs à la conspiration de 1816. Ces précieux documents sont entre les mains de M. Genevey, qui prépare sur la Restauration un remarquable travail, où les circonstances qui ont précédé et suivi le mouvement tenté par Didier seront appréciées à leur vrai point de vue. M. Genevey a bien voulu nous autoriser à prendre quelques copies.

Le vif intérêt qu'ont toujours rencontré dans notre province les écrits publiés sur cet événement, où l'on a cru apercevoir beaucoup trop de mystères, nous a engagé à reproduire les quatre pièces suivantes qui jettent un nouveau jour sur Didier. La première surtout, qui fut saisie sur lui au moment de son arrestation, dans laquelle il a consigné ses dernières pensées « pour l'édification des gens de biens, dit-il, et la consolation de sa famille, » son *Testament politique*, comme on l'appelle dans les pièces du procès, nous semble devoir permettre d'apprécier enfin cet homme célèbre à sa vraie valeur. Nous aurions pu aller plus avant au cœur de certaines questions, mais c'eût été déflorer le travail de M. Genevey.

I

TESTAMENT POLITIQUE DE DIDIER.

Saint-Sorlin en Savoye, le 14 mai 1816.

Je soussigné, Paul Didier, ancien avocat à Grenoble, maître des requêtes au Conseil d'État du roi en 1814, crois devoir, pour l'édification des gens de bien et la consolation de ma malheureuse famille, consigner ici les déclarations qui suivent.

Je suis navré de l'événement arrivé à Grenoble dans la nuit du 4 au 5 du courant, et tant que Dieu me laissera sur cette terre, je pleurerai les infortunés qui en ont été les victimes.

Je sais que les malheureux m'adressent de grands reproches, que leurs familles me maudissent. Quelque injustes que puissent être leurs plaintes, je les pardonne sincèrement. Sans doute, je n'ai pas les prétentions de n'avoir pas commis des fautes, mais Dieu, qui pénètre les fonds des cœurs, connaît la pureté de mes (*sic*) et les motifs qui m'y ont déterminé. On les trouvera dans la *Proclamation aux Français ;* il faudra encore y joindre le désir ardent d'arracher le peuple à l'indigence qui l'accable; une portion va mourir de faim, et j'avoue que je ne saurais concevoir ce fatal esprit qui porte les nobles, une partie des citadins, des prêtres même, à vouloir que la misère soit au comble pour l'asservir plus sûrement.

J'étais aussi poussé vivement par l'opinion publique. Combien de fois ne m'a-t-on pas reproché mes lenteurs ! Tout le monde voulait, tout le monde était prêt. *Qui donc était plus ardent, plus sûr que le chef des douaniers ?* Le samedi précédent, il donne sa parole; je promets d'indiquer le jour. Le mercredi, je lui envoie un message pour le fatal samedi 4. Il s'engage de nouveau, et je n'apprends sa défection que le même samedi, à dix heures du soir.

Trois nobles furent le voir ce jour-là pour le déterminer à commettre cette infamie; et pour mieux réussir, ils l'assurèrent que lui et les douaniers étaient dupes ; que je travaillais pour placer le duc d'Angoulême sur le trône, et que c'étaient des cocardes vertes qui devaient être distribuées au rassemblement qui aurait lieu. Quelle perfidie! Elle entraîna celle de toute la vallée sur les deux rives de l'Isère.

Des communes qui, de tous les temps, avaient promis cent cinquante hommes, en fournissent douze, etc., et Grenoble, Grenoble qui avait tant pressé, voit les feux de la Bastille, entend le combat de la porte de Bonne, la fusillade de Rabaud; une portion des troupes est dehors, un nouveau combat a lieu sur la route d'Eybens, et il n'est pas fait un seul effort, pas brûlé une seule amorce par les habitants!

Ils devaient partir à minuit. Notre fidélité fait partir, par malheur, le détachement commandé par M. *Guillot* avant que celui du bourg d'Oisans soit arrivé, et celui-ci a perdu une heure et demie, parce qu'on lui a fait dire de s'arrêter à Sechilienne.

Ainsi, tout s'est réuni pour produire l'affreux désastre de cette soirée. O mon Dieu! punis une témérité! Ce n'était qu'en vous que je pouvais puiser les forces nécessaires; mais je n'étais pas digne d'être votre ministre sur la terre.

Accordez-moi maintenant, Dieu plein de miséricorde, la grâce de faire la mort d'un chrétien. Je ne crois pas avoir fait jamais de mal à personne; mais tant d'autres égarements, tant de crimes contre vous m'accablent aujourd'hui, que le désespoir s'emparerait de mon âme si votre clémence pouvait avoir des bornes. Votre sainte religion m'apprend qu'un repentir sincère, qu'une contrition parfaite peut apaiser votre justice, et cette pensée suffit pour me rendre toutes mes forces. Je prie ma femme, la plus digne des épouses, la plus digne des mères, mes enfants si chers et si dignes de l'être, de se consoler de ma mort; j'espère qu'ils apprendront que Dieu m'a accordé la grâce d'en faire une qui leur donnera l'espérance qu'après avoir été purifié dans le saint purgatoire, je pourrai être un jour admis dans le sein des bienheureux. Je prie ma famille de veiller à ma mémoire et de publier, s'ils le trouvent à propos, l'*Esprit des Français en l'an VII*, et la proclamation qui est ci-bas. J'avais écrit aussi mes intentions et une lettre à M. l'évêque de Grenoble sur les prêtres (1); tout cela devait faire connaître mes principes politiques et religieux. Si Dieu ne l'a pas voulu, je le bénirai toujours dans ses desseins sur moi.

Il serait facile d'expliquer une grande contradiction de ma vie. Après avoir été l'ennemi déclaré de la Révolution, après avoir bravé tous les dangers pour la combattre, servi les nobles avec un dévouement sans bornes, lorsqu'ils étaient malheureux, je péris de leurs mains. Je suis immolé au nom des Bourbons, moi qui fus pendant vingt ans leur serviteur le plus fidèle. C'est que tout est renversé; c'est que les Anglais gouvernent la France, et que je n'ai consulté que l'honneur de ma patrie et les intérêts du peuple.

Cette pièce était suivie d'une *proclamation aux Français*, signée de l'initiale *D*, que MM. Gabourd et Ducoin ont publiée dans leurs Histoires de la conspiration de Grenoble.

II

PREMIER INTERROGATOIRE DE DIDIER.

Ce jourd'hui, vingt-trois mai mil huit cent seize, nous, maître des requêtes, commissaire général de police, à Grenoble, nous étant transporté à la prison civile de cette ville, avons fait comparaître devant nous un individu désigné pour être le chef de la conspiration qui a éclaté sous les murs de Grenoble dans la nuit du 4 au 5 mai, et auquel nous avons fait les questions suivantes :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile?

(1) Didier a déclaré avoir brûlé lui-même cette lettre. Voy. ci-après, p. 499.

R. Je m'appelle Paul *Didier*, âgé de 58 ans, né à Upie, département de la Drôme, ancien avocat, domicilié à Paris depuis deux ans.

D. Quel but vous étiez-vous proposé en faisant soulever les campagnes du département de l'Isère, et en les faisant marcher sur Grenoble? Avant de répondre à cette question, je vous demanderai si vous reconnaissez comme vous appartenant six feuilles de papier contenant onze pages d'écriture; la première portant la date, avec une encre autre que celle d'une partie du corps de l'ouvrage: *Saint-Sorlin en Savoie, le 14 mai 1816*, ledit écrit commençant par ces mots: *Je soussigné, Paul Didier*, et finissant par ceux-ci: *L'un des directeurs de l'indépendance nationale*, avec un *D* majuscule pour paraphe(1). Voulez-vous le signer, parapher avec nous à chaque page?—A quoi ledit sieur Didier a obtempéré sur-le-champ, en déclarant que tout était de son écriture et contenait sa déclaration politique et une proclamation au peuple français.

R. Persuadé que la France était tombée sous la domination du gouvernement anglais, j'ai voulu renverser cette domination et rendre à ma patrie son indépendance nationale.

D. Quels moyens aviez-vous pour mettre à exécution un semblable projet?

R. Je m'étais fondé sur une opinion publique qui me paraissait naître de cet état de choses et des maux qu'éprouvait une grande partie du peuple.

D. En quelle qualité agissiez-vous?

R. Je prenais le titre de l'un des directeurs de l'indépendance nationale, et c'est sous ce titre que j'aurais signé une proclamation aux Français, si j'eusse été dans le cas de la publier.

D. De qui teniez-vous ce titre et avec qui le partagiez-vous?

R. J'avais cru pouvoir le prendre moi-même; je crois qu'il y en avait d'autres, mais je ne les connais pas. Je n'avais même pris celui de l'un des directeurs que pour être plus modeste.

D. Il y a dans votre réponse une contradiction évidente. Je sais que plusieurs personnes avaient parcouru comme vous divers départements; ou votre entreprise était une folie, ou vous deviez avoir un centre et des relations entre vous. Quel était ce centre et avec qui étiez-vous en relation?

R. Je me suis dit l'un des directeurs, 1° parce que je croyais qu'il y avait aussi d'autres personnes qui travaillaient à reconquérir l'indépendance nationale; 2° parce que, comme je l'ai dit, il eût été trop présomptueux de m'intituler le seul directeur. Je n'ai jamais connu de centre et n'ai point eu de relations; si je connaissais les chefs et que je crusse qu'ils voulussent continuer à travailler contre le gouvernement, je les nommerais. Quant à ce que vous appelez *folie* dans mon entreprise, j'ai pensé, et je pense encore, que la prise de Grenoble aurait suffi pour soulever le département de l'Isère, et que, ce département insurgé, il aurait entraîné tous les autres. Ceux qui diront le contraire sont des gens qui n'auront vu que la classe élevée; quant à moi, qui ai vu aussi la classe aisée et la subalterne, je crois mon opinion fondée.

D. Quels sont les départements que vous avez cru disposés à suivre les mouvements que vous vouliez imprimer à celui de l'Isère?

R. En me fondant toujours sur ce que je croyais être l'opinion publique, et d'après ce que j'entendais dire, je pouvais croire que je pouvais compter sur les départements de l'Est, et l'on m'assurait toujours que les autres départements de la France avaient le même esprit.

D. A quelle époque avez-vous parcouru les départements pour en connaître l'esprit? N'avez-vous pas, dans vos voyages, cherché à augmenter l'exaspération que vous trouviez pour amener les habitants à vos fins? Quels sont les départements que vous avez principalement vus?

R. Je suis parti de Paris, dans cette intention, le 20 octobre dernier; je déclare que je n'ai pas cherché à entretenir cette exaspération; au contraire, j'ai cru trouver la grande majorité du peuple ce qu'on peut appeler *bonapartiste*, et j'ai commencé à étudier l'esprit des départements depuis Paris jusqu'à Grenoble, en passant par le Puy-de-Dôme, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, l'Ain et une partie de Saône-et-Loire.

D. Vous dites qu'en quittant Paris, le 20 octobre dernier, vous avez com-

(1) C'est la pièce qui précède.

mencé à étudier l'esprit des départements que vous parcouriez : le dessein d'opérer une insurrection en France était donc dès lors un projet formé par vous? Il est impossible que vous l'ayez conçu seul et que vous ne l'ayez pas combiné avec d'autres personnes?

R. Je n'avais, en quittant Paris, aucun projet de soulever la France; mais, vivement pénétré de la position de ma patrie, je voulais, avant tout, connaître l'esprit des habitants.

D. Puisque vous vouliez, avant tout, connaître l'esprit des habitants, vous aviez donc déjà un projet de formé, pour le mettre à exécution si vous trouviez que cet esprit y fût favorable?

R. Je n'avais point formé de projet, mais seulement le vœu de travailler à rendre à la France son indépendance nationale.

D. Qu'entendez-vous par *indépendance nationale*, et comment prétendiez-vous la rendre à la France?

R. L'indépendance nationale existe lorsque la force et l'autorité se trouvent dans les mains du souverain légitime; elle est perdue lorsque cette force et cette autorité sont entre les mains de l'étranger. Un roi peut se servir de troupes étrangères, mais il faut qu'elles soient à sa solde et sous ses ordres, ce qui n'est pas en France, puisque les troupes qui occupent nos places sont sous les ordres de lord Wellington, et non sous ceux du roi de France. Mon indignation s'est surtout accrue contre lui à la lecture de sa lettre insérée dans le *Moniteur*, relative à l'enlèvement des statues et tableaux du Musée, d'autant plus qu'on m'a assuré qu'il avait fait insérer cette lettre dans le journal officiel de sa propre autorité, et malgré la volonté du roi. Je croyais parvenir à rendre à mon pays son indépendance en dirigeant l'opinion publique, qui me paraissait fortement prononcée.

D. Puisqu'en quittant Paris vous n'aviez pas encore formé le projet d'exciter une insurrection, quand l'avez-vous conçu?

R. Au mois de décembre dernier.

D. Quand avez-vous commencé à travailler activement pour l'opérer, et quel lieu devait d'abord en être le théâtre?

R. J'ai commencé à cette même époque; j'étais indécis d'abord si ce serait à Lyon ou à Grenoble, mais on se détermina ensuite pour la première de ces villes.

D. Quel jour êtes-vous arrivé à Lyon?

R. Je suis arrivé le 15 janvier, et le mouvement devait avoir lieu le 18 du même mois.

D. En trois jours vous n'avez pas eu le temps de l'organiser : on avait dû le préparer d'avance; votre arrivée semblait être le signal de l'exécution : quels sont ceux qui ont travaillé à ce mouvement?

R. Je n'ai pas organisé le mouvement de Lyon; je devais depuis longtemps y faire un voyage, et je m'y suis trouvé à cette époque par hasard.

D. Vous nous avez déjà dit que l'on était incertain si le mouvement commencerait à Grenoble ou à Lyon, et que l'on s'était décidé pour cette dernière ville. Vous avez donc connu cette incertitude et cette décision? Comment l'avez-vous connue? Soyez donc conséquent avec vous-même?

R. L'incertitude était une chose parfaitement connue du public; on parlait partout d'un mouvement qui aurait lieu à Lyon ou à Grenoble. Quant à la décision, j'en ai eu connaissance par le public.

D. D'où veniez-vous quand vous êtes arrivé à Lyon?

R. J'étais parti des environs de Grenoble la veille; je ne puis pas dire de quel pays, pour ne compromettre personne, et notamment des malheureux qui ne connaissaient pas ma position.

D. Avez-vous connu, à Lyon, le sieur *Rosset*, et l'avez-vous vu pendant le séjour que vous y avez fait?

R. Je le connaissais anciennement, et je ne l'ai pas vu pendant le court séjour que j'ai fait dans cette ville au mois de janvier dernier.

D. Je vous observe que vous vous trompez, car vous avez fait partie d'une réunion où il se trouvait avec quatre ou cinq autres individus, et qui eut lieu dans sa maison de campagne?

R. Je n'ai point vu le sieur *Rosset*, et n'ai point fait partie de cette réunion.

D. Vous êtes à cet égard en contradiction avec les personnes qui s'y trouvaient, et qui déclarent que vous étiez avec elles. Vous regardez donc le but de cette réunion comme bien criminel, puisque vous n'osez pas l'avouer?

R. Je persiste dans ma précédente réponse.

D. Connaissiez-vous le sieur *Lavalette*, ex-receveur général de Digne; l'avez-vous vu pendant votre séjour à Lyon?

R. J'ai connu M. *Lavalette* à Paris; je me suis fort intéressé à faire sortir sa femme de prison, où elle était détenue par suite de l'affaire de *Labédoyère:* mais je ne l'ai pas vu à Lyon.

D. Connaissiez-vous *Simon*, capitaine adjudant-major des voltigeurs de la jeune garde? L'avez-vous vu à Lyon?

R. Je ne le connaissais pas du tout; mais ayant été dans le cas d'aller chez son beau-frère, à Lyon, rue de l'Enfant-qui-Pisse, dans l'Allée-qui-Traverse, je crois l'avoir vu.

D. Où logiez-vous à Lyon, et sous quel nom y étiez-vous?

R. Je suis descendu à Lyon chez M. *Man*, aubergiste, faubourg de la Guillotière, et sous mon vrai nom; il me dit qu'il fallait donner mon nom pour la police, qu'il ne pouvait pas me recevoir autrement, d'autant plus qu'on parlait tous les jours publiquement d'un mouvement qui devait avoir lieu d'un jour à l'autre, ce qui me mit dans le cas de me retirer. Je fus demander un lit à M. *Crozet*, marchand de bois à la Guillotière, qui fut l'entrepreneur du desséchement des marais de Bourgoin, dont je m'étais occupé, et il me reçut chez lui, ne connaissant pas ma position.

D. Vous dites que vous étiez à Lyon sous votre véritable nom; je sais cependant que vous y preniez celui d'*Auguste*. Pour quelle raison en changiez-vous?

R. Je n'ai pu tromper M. *Crozet* sur mon véritable nom. Quant à celui d'*Auguste*, j'étais dès cette époque poursuivi par la police, et je voulais me soustraire à ses recherches.

D. Pourquoi étiez-vous poursuivi par la police?

R. Parce qu'on savait que j'avais parcouru divers départements pour en étudier l'esprit.

D. Vous dites que vous étiez poursuivi par la police; vous avez dit plus haut que, dès le mois de décembre, vous avez travaillé à rendre à votre pays l'indépendance nationale; je sais que vous vous êtes abouché, à Lyon, avec les principaux auteurs du mouvement qui devait avoir lieu dans le mois de janvier dernier. Vous avez dit encore que vous aviez quitté les environs de Grenoble, le 14 du même mois, pour vous rendre à Lyon; que vous aviez su, dans les environs de Grenoble, qu'on était incertain sur le jour où le mouvement éclaterait. Ce mouvement a dû avoir lieu le 18; il est bien évident, d'après cela, que l'insurrection de cette ville avait été travaillée par vos complices, et que vous vous êtes rendu auprès d'eux dès que vous avez cru que votre présence pouvait être nécessaire. Si à ces preuves il fallait en ajouter une autre, je la trouverais dans la manière, aussi précipitée que furtive, avec laquelle vous êtes parti de Lyon. Des dénégations ne détruisent pas des faits. Je vous invite à mettre plus de vérité dans vos réponses.

R. Je persiste dans mes précédentes réponses, en observant que les conséquences que vous tirez n'en dérivent pas nécessairement. Par exemple, l'observation sur ma retraite de Lyon et sur les routes que j'ai prises ne me paraît pas concluante, car il suffirait bien que je fusse déjà dénoncé à la police pour me mettre dans le cas de me retirer de Lyon dans cette circonstance.

D. Comment est-il possible de concevoir qu'un mouvement que vous regardiez comme pouvant être le signal d'une insurrection à laquelle vous travailliez depuis le mois de décembre vous ait été étranger, lors surtout que vous êtes arrivé dans la ville où il devait avoir lieu à point nommé pour le diriger ou pour y participer?

R. Vous avez bien observé que je n'avais pas eu le temps de l'organiser, ce qui rentre dans ma réponse que je ne l'ai pas préparé. Je n'ai pas été fâché de l'apprendre, mais je n'avais fait aucun travail antérieur pour y parvenir.

D. Vous êtes-vous quelquefois muni de lettres de recommandation pour des habitants des départements que vous deviez visiter?

R. Non, je ne le crois pas.

D. Avant d'entrer dans le département de la Haute-Loire, y connaissiez-vous quelqu'un?

R. Non.

D. Vous êtes-vous rendu dans l'arrondissement de Florac?

R. Non.

D. Pourquoi donc vous êtes-vous muni de lettres de recommandation qui étaient communes à deux habitants de Florac?

R. Je n'en ai point eu.

D. Connaissez-vous le général *Guillet?*

R. Je l'ai vu deux fois à Clermont; il mangeait dans la pension de mon fils.

D. N'avez-vous pas chargé votre fils de lui demander pour vous des lettres pour le département de la Haute-Loire, et n'en a-t-il pas donné une pour le sieur *Cade*, ex-sous-préfet de Florac, et pour le sieur *Broussous*, ex-secrétaire général du département?

R. Je n'ai point chargé mon fils de demander des lettres au général *Guillet;* je n'ai point d'idée du nom de *Cade* et de *Broussous*, et ce qui est de toute certitude, c'est que je n'ai point été dans l'arrondissement de Florac.

D. Quelle part avez-vous prise dans l'attaque dirigée contre Grenoble, dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, par des gens armés?

R. J'y ai pris une part très-directe jusqu'au combat qui a eu lieu dans la plaine d'Eybens; j'étais à cheval à la tête du détachement, entre les deux feux; mon cheval a été blessé.

D. Est-ce vous qui avez organisé ce mouvement?

R. Oui, je l'ai organisé, me fondant toujours sur ce que je croyais être l'opinion publique.

D. Quel moyen avez-vous employé pour opérer ce soulèvement?

R. J'ai parlé et fait parler à plusieurs personnes.

D. De qui vous êtes-vous servi pour parler à ces personnes, et auxquelles avez-vous fait parler?

R. Je me suis servi de quelques personnes qui avaient une entière confiance en moi. C'est moi seul qui suis coupable; d'après cette considération, je ne puis pas les nommer.

D. Par quels moyens êtes-vous parvenu à mettre en mouvement les habitants des campagnes?

R. En leur faisant sentir l'intérêt qu'avait la France de recouvrer son indépendance nationale, ce que j'avais, au surplus, trouvé profondément gravé dans leur cœur.

D. Ne leur avez-vous pas plutôt fait espérer le retour sur le trône de la famille *Bonaparte?* Il y a lieu de le croire, d'après les cris de *Vive l'empereur!* qu'on a entendus dans les rangs; il y a lieu de croire aussi qu'on a trompé ces mêmes individus, dont la plupart ont déclaré venir à Grenoble pour assister à des fêtes.

R. La proclamation qui devait être publiée portait *Napoléon II*. Je ne me suis pas servi de cette supposition de fêtes pour soulever les habitants de la campagne, et je n'ai rien dit de pareil à ceux à qui j'ai pu parler.

D. Quelles instructions avez-vous données à vos agents?

R. Je les ai chargés d'annoncer que la réunion devait avoir lieu à Eybens dans la soirée du 4.

D. Quel jour avez-vous donné cet ordre?

R. Depuis le lundi, 29 avril, jusqu'au mercredi, 1er mai.

D. Combien de personnes comptiez-vous réunir?

R. Sept ou huit cents hommes.

D. Quel moyen aviez-vous d'armer ces individus?

R. Ils avaient chacun leurs armes, qu'on avait fait porter sur des voitures, afin qu'on ne les vît pas traverser la campagne, le jour, avec des armes.

D. D'où ces paysans avaient-ils tiré les munitions?

R. Presque tous ces paysans avaient été armés; ils avaient, la plupart, conservé des cartouches; un seul en avait cent, provenant des Autrichiens. On m'avait promis qu'il s'en trouverait cinq cents à Eybens, mais il n'y en a pas eu.

D. Qui est-ce qui a fourni la voiture pour apporter les armes?
R. Je ne le connais pas.
D. Aviez-vous dans Grenoble un fort parti?
R. On me l'avait assuré tel que nous croyions entrer sans même tirer un coup de fusil; mais l'événement a prouvé combien on s'était trompé.
D. Comptiez-vous sur la troupe qui forme la garnison de Grenoble?
R. On nous avait également trompé sur ce point.
D. De combien d'individus était composé le rassemblement qui s'est porté sous les murs de Grenoble?
R. Il était composé d'environ trois cents hommes.
D. Quelles étaient les communes sur lesquelles vous comptiez?
R. Sur toutes celles de l'arrondissement de Grenoble pour le premier mouvement, et successivement sur toutes les autres du département.
D. Aviez-vous des agents dans chacune de ces communes?
R. Non. J'ai agi sur elles au moyen d'agents que j'avais dans les principales, et qui se répandaient dans les moins considérables.
D. Ayant à craindre une partie de la garnison, le grand nombre d'officiers qui s'y trouvent, et avec la faculté de réunir à Grenoble trois ou quatre cents douaniers et la garde nationale, comment avez-vous osé attaquer cette ville avec une poignée d'hommes, qui tous n'étaient pas même armés?
R. J'ai déjà dit qu'on nous avait grandement trompé sur les dispositions de la ville en nous assurant que nous pouvions compter sur elle. Je croyais aussi, d'après ce qu'on m'avait assuré, pouvoir compter sur les douaniers.
D. Quel est le chef des douaniers que vous désignez dans votre déclaration politique comme le plus ardent et le plus sûr, sur lequel vous pussiez faire fonds?
R. Ce n'est pas moi qui ai traité cette affaire; mais on m'avait aussi assuré d'une manière positive que M. *Adine*, inspecteur à Pontcharra, nous était entièrement dévoué. Il est possible qu'on m'ait encore trompé sur ce point, mais j'ai dû désigner M. *Adine* pour ne laisser planer aucun soupçon sur les autres chefs, dont on ne m'a point parlé. Cette défection a empêché le mouvement de la vallée.
D. Comme agent principal de ce mouvement, vous étiez bien capable de le faire réussir; mais une fois qu'une grande masse d'individus et de militaires auraient été réunis, vous aviez besoin d'un général connu d'eux pour les commander: y en avait-il parmi vous? Quels sont ceux sur qui vous comptiez?
R. Il n'y avait pas de général parmi nous, mais on m'avait assuré qu'aussitôt le premier mouvement opéré il en viendrait quelqu'un au premier appel. Je n'avais traité avec aucun. On citait principalement le général *d'Erlon*, et ensuite le général *Grouchy*. Le premier est en Bavière; on m'a dit que le second était en Italie.
D. Dans votre proclamation, vous faisiez espérer au peuple *Napoléon II*: comment deviez-vous organiser le gouvernement jusqu'à son arrivée?
R. Dans ma pensée, je l'ai déjà dit, le mouvement devait entraîner la chute de Grenoble, et par suite, celle de Lyon et l'assentiment de toute la France; nous ne nous serions occupé de gouvernement qu'à Lyon, à cause de l'importance de cette ville, dont la prise, à nos yeux, était décisive. Là, nous aurions publié la déclaration du peuple français à l'Europe, l'instruction sur le développement des forces de l'indépendance nationale, afin de prévenir les excès. J'ai brûlé ces déclarations, qui n'étaient encore que manuscrites, depuis mon départ, ainsi que ma lettre à l'évêque de Grenoble. De Lyon, nous aurions mis en état de siége les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, de Vaucluse, pour empêcher les réactions; nous n'aurions poursuivi, à Avignon, que les individus qui, ayant figuré au massacre de la Glacière, ont aussi coopéré à celui du maréchal *Brune*.
D. En parlant des mesures que vous auriez prises, vous vous exprimez toujours au pluriel au lieu de parler en votre nom particulier: ces mesures étaient elles concertées entre plusieurs?
R. Je dis *nous*, parce qu'il me paraîtrait déplacé de dire *moi*. Bien entendu que, le mouvement opéré, j'aurais trouvé bien des personnes qui auraient uni leurs efforts aux miens pour régler la forme du gouvernement.

D. Depuis l'affaire du 4, avez-vous fait un *bon* sur un banquier de Lyon en prenant un autre nom que le votre ?

R. Arrivé à Saint-Jean-de-Maurienne, j'ai, sous le nom de ma mère, *Combelle*, fait un bon de 200 fr., que j'ai tiré sur mon gendre, le sieur *Fluchaire*, marchand drapier. Quand je suis parti, je n'avais que 72 fr., et il ne m'en restait qu'environ 54 quand je suis arrivé à Saint-Jean.

D. Vous n'avez pas dû commencer une entreprise aussi grande sans qu'on mît des fonds à votre disposition : quelles sommes y ont été mises, et par qui ?

R. Je n'ai reçu absolument aucune somme de personne, et je n'ai pas eu à donner un écu aux paysans, qui ont tous marché à leurs frais. J'ai seulement payé les commissionnaires que j'envoyais dans les chefs-lieux des communes.

D. Depuis que vous quittâtes Lyon, le 19 janvier dernier, où avez-vous habité ?

R. Je me retirai d'abord dans les bois de Saint-Antoine, département de la Drôme ; j'y demeurai onze jours ; ensuite, je fus dans les montagnes du Villard-de-Lans, département de l'Isère, où je demeurai environ un mois ; de là je me rendis en Savoie et à Genève, d'où je suis revenu du 12 au 14 avril ; de cette époque au 4 mai, je suis resté dans les environs de Grenoble.

D. Qu'avez-vous été faire en Savoie et à Genève ?

R. J'y suis allé d'abord pour me mettre à couvert, et en second lieu pour étudier les dispositions des cabinets de l'Europe.

D. Comment avez-vous trouvé ces dispositions ?

R. N'ayant eu aucune relation directe, j'ai cherché à m'éclairer, soit par les journaux étrangers, soit par l'opinion des hommes qui me paraissaient le plus éclairés et au courant des affaires de l'Europe, et j'ai pu juger, d'après eux, surtout à Genève, que le système de M. *de Metternich* et de la cour de Vienne était de replacer Napoléon sur le trône de France.

D. Si votre mouvement se fût opéré, croyez-vous qu'il eût agi sur la Savoie ?

R. Je le crois, ainsi de suite sur quelques villes, comme Chambéry, Carouge, etc., tant l'opinion des bourgeois et des militaires est prononcée contre le gouvernement du pays.

D. Quel motif vous a fait revenir de Genève et de la Savoie?

R. J'en suis revenu pour m'occuper de l'opération que je préparais ici depuis quelque temps.

D. Dans vos courses à travers le pays, comment n'avez-vous pas été arrêté par des gendarmes ?

R. J'en ai rencontré souvent, mais comme je ne marchais que de nuit, et quelquefois déguisé en paysan, ils ne m'ont pas reconnu.

Lecture faite du présent interrogatoire au sieur Paul Didier, a dit que ses réponses contenaient vérité ; en foi de quoi il a signé avec nous.

Didier, Armand de Bastard.

III

ENTREVUE DE DIDIER AVEC SA FAMILLE.

Le Maître des Requêtes, Commissaire-Général de Police à Grenoble, à M. le Ministre de la Police générale.

Grenoble, ce 6 juin 1816.

Monseigneur,

Didier et sa famille ont eu hier une entrevue qu'on avait sollicitée depuis longtemps ; j'y étais présent, et croyez, Monseigneur, que c'est une des positions les plus pénibles où je me sois trouvé ; mais il est des circonstances où

l'on doit savoir faire des sacrifices, et celui que j'ai offert dans ce moment à l'intérêt de ma patrie ne m'a pas peu coûté.

L'entrevue s'est passée sans qu'elle ait donné lieu à des remarques bien importantes.

Madame Didier est une femme qui jouit de la considération générale; elle est d'un caractère élevé, d'un courage au-dessus de son sexe, d'une force de caractère remarquable. Ces qualités ne l'ont point abandonnée : une résignation sans bornes, point d'abattement, un calme parfaitement convenable, voilà ce que j'ai remarqué, voilà ce qui ne s'est pas démenti un seul instant.

Pour Didier, fidèle au système d'hypocrisie religieuse qu'il a adopté, sachant que c'était le seul moyen de jeter sur sa position une espèce d'intérêt, il l'a employé dans cette circonstance; il a prêché la résignation à ses filles, qui ont montré une grande douleur; il leur a fait entrevoir comme un bonheur la position où il se trouvait. Le ciel lui a donné le temps de se reployer sur lui-même; il a scruté tous les replis de sa conscience, il a gémi devant Dieu de toutes ses erreurs, et il espère être assez heureux pour mériter le pardon du ciel.

« J'ai sans doute commis beaucoup d'erreurs, a-t-il ajouté, et si Dieu eût « prolongé mon existence, aurais-je peut-être multiplié mes fautes, et me « serais-je, par cela même, rendu indigne de la miséricorde céleste. Je dois « prévoir le sort qui m'attend; il peut, il doit m'émouvoir et ne m'accable pas. « Je ne braverai pas la mort comme un insensé, mais je la supporterai en « chrétien.

« Peut-être se moquera-t-on de mes idées religieuses; mais je brave la « vaine opinion du monde et méprise seulement l'athéisme, l'impiété, l'im- « moralité profonde qui ont répandu sur ma malheureuse patrie des maux sans « nombre.

« Mes enfants, je jouis de la plus grande tranquillité d'âme. J'ai l'*Imitation* « *de J.-C.*, qui fait ma seule et unique consolation; j'apprends à tout moment « à me séparer de moi-même, et ce sacrifice devient tous les jours moins pé- « nible.

« Mon âme est trop pleine de Dieu pour qu'un sentiment de vengeance « puisse y trouver place. Je pardonne à tous ceux qui ont voulu me faire du « mal; j'ai entièrement oublié la conduite que *Dussert* et *Durif* ont tenue à « mon égard; j'ai fait plus, j'ai violé la vérité dans mon interrogatoire lors- « qu'il a été question de ces deux individus; je n'ai pas voulu les charger, « et cependant j'aurais eu beaucoup de choses à dire contre eux.

« Dites à mon fils qu'il embrasse et professe des principes religieux : eux « seuls peuvent nous consoler dans ce monde; je l'éprouve en ce moment. « Qu'il m'imite dans mes derniers moments, et jamais dans mes erreurs; qu'il « soit entièrement convaincu que le parti qu'il a pris sous Bonaparte n'a influé « nullement sur ma conduite dans les derniers événements.

« Je ne vois que Dieu, je ne pense qu'à Dieu, et m'en remets entièrement à « sa volonté, sans laquelle rien n'arrive dans ce monde. »

Voilà, Monseigneur, le langage qu'a tenu constamment le sieur Didier dans cette entrevue. Sa famille a l'air de concevoir de l'espoir dans la clémence royale; elle tâche de donner à ce grand criminel un caractère moins apparent de culpabilité : le temps apprendra si Didier est aussi coupable qu'on le prétend. Les erreurs de l'esprit ne sont pas les erreurs du cœur.

Sa famille a quitté Didier en lui disant : « Oui, la clémence du roi s'étendra sur vous; vous embrasserez encore vos enfants et vos petits-enfants, et nous aurons encore le bonheur de vivre ensemble. »

J'oubliais de vous dire, Monseigneur, que Didier, dans cette entrevue, avait dit qu'il avait eu un moment d'espoir lorsqu'il a été pris par les carabiniers royaux. On lui a fait subir, pour la forme, à Turin, un interrogatoire à la suite duquel on lui a dit qu'il se tirerait d'affaire. Il a été, hier, étonné, au bout de quelques heures, lorsqu'on lui a annoncé qu'il allait être dirigé sur Grenoble. Il attribue le changement de cette résolution au ministre anglais près la cour sarde.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur. A. DE BASTARD.

IV

JUGEMENT ET EXÉCUTION DE DIDIER.

Au même.

Grenoble, 16 juin 1816.

Monseigneur,

Les débats relatifs à l'affaire de Didier ont été repris hier, à midi. Comme le jour précédent, la foule remplissait la salle, et rien n'a troublé la séance.

Didier a paru avec un air plus assuré; sa physionomie était moins abattue; sa présence d'esprit, sa tranquillité ordinaire, et j'ose dire son courage réfléchi, ne l'ont pas abandonné un instant. Il a mis de la dignité dans ses réponses, quelquefois de la véhémence, et toujours de la convenance.

Le président lui a fait une série de questions, que j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi que les réponses de Didier. Après la lecture de cette pièce, Votre Excellence sera convaincue que les débats n'ont pas fourni de nouveaux renseignements. Didier n'a jamais eu deux manières de déposer; il n'a jamais varié dans ses réponses, et il règne dans ses interrogatoires une uniformité désespérante.

Lorsque la Cour a cru être suffisamment éclairée, elle a accordé la parole à M. le procureur du roi. Au même instant, l'avocat *Motte*, conseil de Didier, a voulu prétendre que la Cour prévôtale n'était pas compétente pour juger le crime de haute trahison imputé à Didier. Il a prétendu que la Charte constitutionnelle réservait ce droit à la Chambre des pairs; il appuyait son opinion sur l'art. 33 de ladite Charte, les art. 20 et 16 de la loi du 20 décembre 1815.

M. le procureur du roi a repoussé vigoureusement le moyen d'incompétence; la Cour a délibéré, et les débats ont été continués.

C'est alors que M. le procureur du roi a pris la parole et a prononcé un discours dont j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence l'analyse, que j'ai faite sur des notes que j'ai recueillies moi-même aux débats. Ce discours, en général, a produit un effet favorable. Quelques préventions s'étaient élevées jusqu'ici sur ce magistrat; on désirait en lui plus d'énergie, et dans cette circonstance on l'a trouvé à la hauteur de ses fonctions. Lorsqu'il a eu terminé son discours, l'avocat a prononcé la première partie de son plaidoyer, qui n'est qu'un abrégé succinct, ou plutôt un éloge de la vie de Didier avant la dernière Restauration. Vous trouverez ci-joint le plaidoyer entier. Je prie Votre Excellence de m'excuser si je le lui envoie écrit de plusieurs mains, mais le désir de lui faire parvenir dans le plus bref délai tout ce qui a rapport à l'affaire de Didier me servira d'excuse auprès d'elle.

Didier a pris ensuite la parole. Ce qu'il y a de mieux dans son discours, que j'envoie en entier à Votre Excellence, est l'exorde; il est simple, modeste, sans manquer cependant de cette dignité qui seule convenait à Didier assis sur le banc des accusés, et qui voyait, sans aucun doute, le glaive de la loi prêt à le frapper. Du reste, son discours n'a produit aucune espèce de sensation. Il visait à produire des effets, il les a tous manqués. Il a divagué beaucoup; point de liaison dans ses idées, point d'ensemble, beaucoup d'incohérence. Il a été réellement au-dessous de lui-même en parlant à ce public auquel il aurait voulu cependant inspirer de l'intérêt.

Didier a entendu son arrêt de mort avec le plus grand calme et le plus grand sang-froid.

J'ai cru, Monseigneur, devoir aller le trouver ce matin dans son cachot pour savoir s'il aurait quelques révélations à me faire : je n'en ai rien pu tirer.

Il m'a dit n'avoir point de correspondants dans les départements; qu'il avait bien quelques affidés dans Grenoble, mais qu'ils n'étaient nullement dangereux pour le gouvernement, et qu'il ne les nommerait pas.

Pour l'affaire de Lyon, il a persisté à dire qu'il n'en a eu connaissance que le 16 janvier, à la suite d'un voyage qu'il avait été faire dans cette ville.

Une seule fois, dit-il, il a vu *Rossel*, qui l'a mené chez *Simon*. Il soutient n'avoir vu que deux fois, et à table d'hôte, le général *Gaillet*, à Clermont; celui-ci ne lui a point donné de lettres pour M. *Cade*, ex-sous-préfet de Florac. Enfin, Monseigneur, Didier, interrogé plusieurs fois par moi, ne m'a jamais dit que ce qu'il a déclaré dans son interrogatoire du 23 mai, que je lui ai fait subir, et dont j'ai envoyé copie à Votre Excellence.

L'exécution de Didier s'est faite aujourd'hui, à onze heures du matin. Rien ne l'a troublée; d'ailleurs j'avais ordonné des mesures qui auraient prévenu toute espèce de troubles.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le maître des requêtes, commissaire-général de police,

A. DE BASTARD.

ERRATA.

Malgré l'extrême attention que nous avons apportée à la révision des épreuves de cet ouvrage, il nous est échappé un certain nombre de fautes et d'erreurs presque toujours inévitables dans un travail rempli de chiffres, de dates et de noms propres.

Les unes, simplement typographiques, seront aisément aperçues par le lecteur; nous nous bornerons à en signaler quelques-unes plus importantes que nous n'avons pas eu l'occasion de rectifier dans le cours de l'ouvrage:

TOME I, p. 62, col. 2, l. 5, au lieu de *catholique*, lisez *protestante*.
— P. 77, col. 2, l. 10, au lieu de TOURNÉ A D., lisez TOURNÉ A G.
— P. 152, col. 2. Boissat mourut en *1662*, et non en *1668*.
— P. 186, col. 2, l. 30, au lieu de *1582*, lisez *vers 1592*.
— P. 240, note 1, au lieu de *auprès de Lesdiguières*, lisez *auprès du gendre de Lesdiguières*.
— P. 306, col. 1, l. 58, au lieu de *1569*, lisez *1570*.

TOME II, p. 56, col. 1, l. 15, au lieu de *ligueurs*, lisez *réformés*.
— P. 61, col. 2. Lesdiguières mourut le *28 septembre*, et non le *21*.

Quant aux erreurs provenant de notre fait, il a dû nécessairement nous arriver plus d'une fois, parmi tant d'événements et de personnages divers dont nous avions à parler, de prendre, suivant l'expression du fabuliste, *Vaugirard pour Rome*. Nous prions instamment nos lecteurs de vouloir bien nous signaler ces erreurs, afin que nous puissions faire les rectifications nécessaires dans le *Supplément*. Voici celles dont nous nous sommes aperçu :

TOME I, p. 70. Après ses voyages, *Nic.* BARNAUD se retira en Dauphiné, où il eut, en 1604, de graves démêlés avec le synode provincial de Die. Voy. *la Réforme en Dauphiné*, par M. Long, p. 315.

— P. 106. Nous disons par erreur que *Gabr.* de Bérenger, tué à la bataille de Dresde, est le père du pair de France.

— P. 175, col. 2, l. 5 et 6. Ce n'est pas une deuxième édition, mais l'oraison funèbre de Fr.-Emm. de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières. Voy. le tome II, p. 65, note 1.

— P. 237, dans la notice d'*Ant. Laur.* Chorier, nous donnons à *J.-L.-F.* Gailhard le titre d'*ancien député de la Drôme* au lieu de celui de *juge au tribunal de Valence.*

— P. 314, note 2, au lieu de *cour prévôtale*, lisez *conseil de guerre.*

— P. 318, dans la notice de Disimieu, au lieu de *Lesdiguières*, lisez *le connétable de Montmorency.*

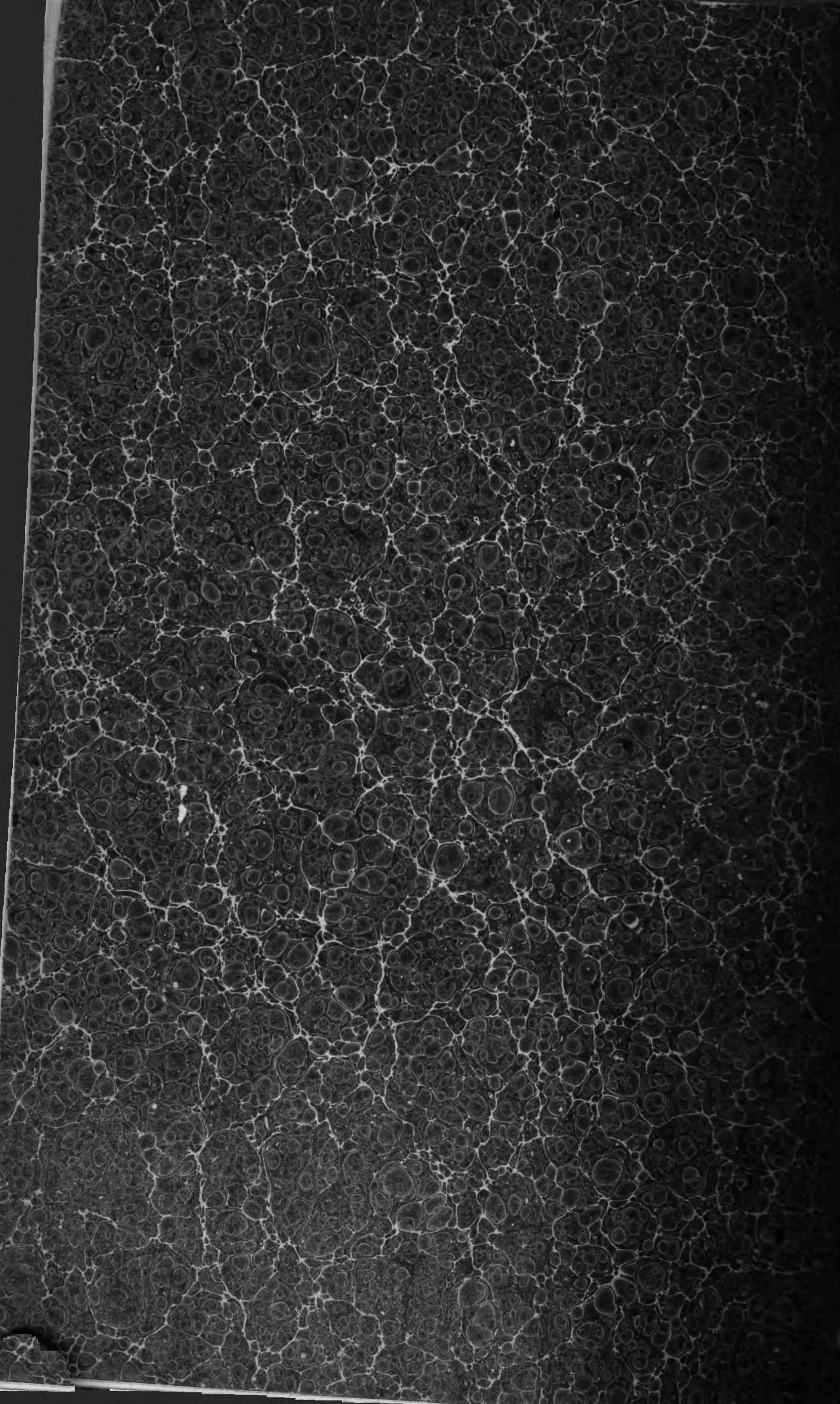
Tome II, dans la notice *Nic. de* Nicolaï, nous avons commis une grave erreur en disant qu'il n'y avait pas de hameau du nom de *Soissons* dans la terre de Bressieux. Nous avons été trompé par la liste des hameaux insérée dans l'Annuaire de l'Isère de 1836, où l'on ne trouve pas en effet de localité dont le nom se rapproche de celui de *Soissons.* Une lettre de M. Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Marcellin, nous a appris depuis qu'il y en a un appelé *Soizon*, dépendant de la commune de Bressieux, où existait encore au XVII[e] siècle une famille Nicolas dont les membres se qualifiaient *sieurs de Saint-Didier* et plaidèrent contre la commune pour se faire reconnaître la qualité de nobles. Notre géographe était-il de cette famille et avait-il, lui aussi, « habillé son nom à l'italienne? » Nous l'ignorons : tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'appartient nullement aux Nicolaï de Provence et de Paris.

Comme on ne lit guère les *errata*, nous croyons inutile de pousser plus loin « cet examen de conscience, » comme disait plaisamment Ch. Nodier, et terminerons par ce quatrain de notre vieux Pontaimery, que les gens de lettres devraient faire imprimer en lettres d'or à la tête de tous leurs livres :

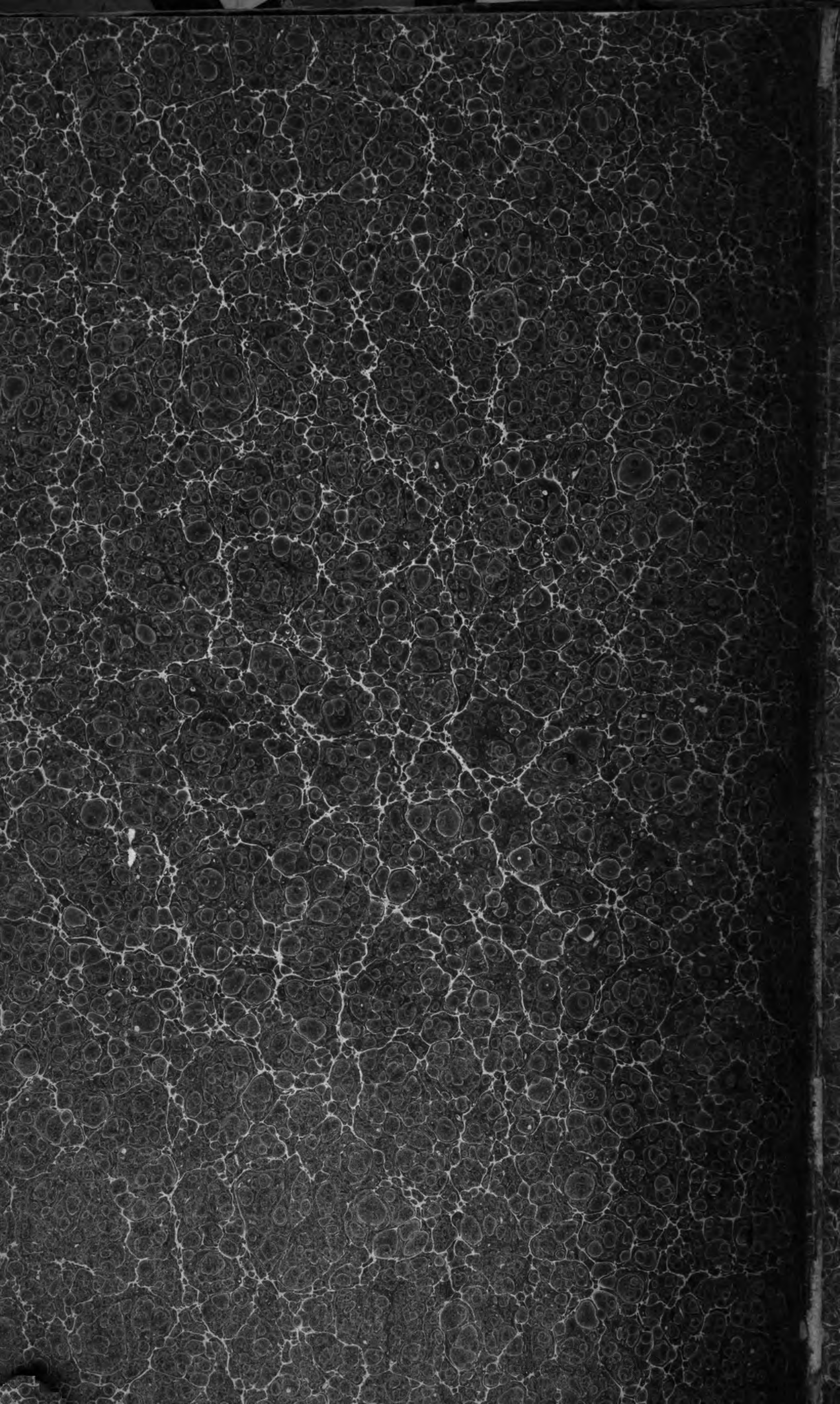
Si, lectevr, en ce mien ouurage
Trop d'errevrs tu viens à trouuer,
Souuien-toy que le plus sage
Sept foys par iour peut pescher.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144.




3 2044 031 560 386
Digitized by Google




3 2044 031 560 386
Digitized by Goo

